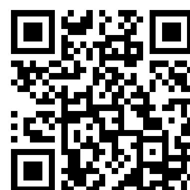



SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868



REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME X

(LIV[e] DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1893

LA CHRONOLOGIE

DES

LIVRES D'ESDRAS ET DE NÉHÉMIE

La chronologie des livres d'Esdras et de Néhémie a été vivement discutée de nos jours. Suivant l'opinion commune, qui s'appuie sur la tradition juive, et que patronnent encore aujourd'hui les critiques les plus éminents, Cyrus, immédiatement après la conquête de Babylone, donna aux Juifs exilés l'autorisation de retourner dans leur patrie. Une caravane nombreuse s'organisa sous la conduite de Zorobabel, nommé *pécha* ou gouverneur de la Judée, et arriva à Jérusalem, l'année 537 ou 536 avant notre ère. Aussitôt on entreprit la reconstruction du temple; mais à cause des obstacles suscités par les Samaritains, l'édifice ne s'acheva que la sixième année de Darius Ier, fils d'Hystaspe, c'est-à-dire l'année 515 avant Jésus-Christ. Cinquante-sept ans après, en 458, la septième année du règne d'Artaxerxès Ier Longue-Main, Esdras, le *sofer*, ou docteur de la loi, muni de pouvoirs fort étendus, se mit à la tête d'un nouveau groupe d'émigrants, et revint avec eux à Jérusalem, où il travailla à répandre la connaissance, et à assurer l'observation de la loi de Moïse, trop oubliée avant lui. Treize ans plus tard, en 445, Néhémie, nommé comme Zorobabel gouverneur de Judée, rebâtit les murs de Jérusalem, et acheva de concert avec Esdras la restauration religieuse, commencée par celui-ci. Les fêtes légales furent rétablies, et le service du temple se trouva définitivement réglé. Son gouvernement se prolongea jusqu'en 433; alors il retourna à la cour d'Artaxerxès Ier, mais pour revenir une seconde fois à Jérusalem. On ne saurait déterminer la durée de ce second séjour.

Ces conclusions, qu'on croyait acquises à l'histoire, sont aujourd'hui remises en question. On ne sait plus trop si le temple acheva de se reconstruire sous Darius Ier, ou un siècle plus tard sous Darius II ; on se demande à quel roi de Perse il faut attribuer l'autorisation de rebâtir les remparts ; si c'est au IVe ou au Ve siècle qu'il faut placer la reconstruction complète de la ville sainte, et si l'organisation politique précéda ou suivit la restauration religieuse. Sans parler de M. Maurice Vernes, qui fait descendre la composition de la Bible jusqu'au Ve, au IIIe, et même au Ier siècle avant notre ère, et se met par conséquent en opposition complète avec toutes les idées traditionnelles [1], nous rencontrons dans la voie des hypothèses M. de Saulcy [2], qui place le retour de Zorobabel, non sous Cyrus, mais sous Darius Ier (521-485), et l'œuvre d'Esdras et de Néhémie sous Artaxerxès II (405-358). MM. Havet [3] et Imbert [4] proposent un changement plus radical dans la chronologie biblique. Chez eux, Zorobabel devient un contemporain de Darius II Nothus (423-405), et comme dans la théorie précédente, Esdras et Néhémie ont vécu sous Artaxerxès II. Mentionnons encore M. Bellangé [5], qui voudrait les faire descendre jusque sous Artaxerxès III Ochus (358-337).

Dans des mémoires récents [6], M. Van Hoonacker n'a pas eu de peine à démontrer le peu de solidité de la plupart de ces théories. Adoptant l'opinion traditionnelle au sujet de l'arrivée de Néhémie à Jérusalem, il prouve, par des arguments péremp-

[1] Cf. *Précis d'histoire juive depuis les origines jusqu'à l'époque persane.* Paris, 1889, p. 572-603; *Quand la Bible a-t-elle été composée?* dans la *Revue de l'histoire des Religions*, t. XIX, 1889, p. 46-78.

[2] Cf. *Étude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie.* Paris, 1868; — *Sept siècles de l'histoire judaïque.* Paris, 1874; — *Histoire des Machabées.* Paris, 1880.

[3] *La Modernité des prophètes*, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. XCIV, 1889, p. 799.

[4] *Le Temple rebâti par Zorobabel*, dans le *Muséon*, 1888, p. 77 et suiv.; 221 et suiv.; 302 et suiv.; 584 et suiv.; 1889, p. 51 et suiv. Dans la même revue, M. l'abbé H. de Moor a donné une remarquable réfutation du système de M. Imbert. Elle a pour titre : *Le Temple reconstruit par Zorobabel. Étude exégétique;* 1890.

[5] *Le Judaïsme et l'histoire du peuple juif.* Paris, 1889, p. 59, 178 et suiv.; 188 (cité par Kuenen).

[6] *Néhémie et Esdras. Nouvelle hypothèse sur la chronologie de l'époque de la restauration.* Extrait du *Muséon*, 1890. *Zorobabel et le second temple. Étude sur la chronologie des six premiers chapitres du livre d'Esdras.* Extrait du *Muséon*, 1892.

toires, qu'elle eut lieu l'année 445, sous le règne d'Artaxerxès Ier. Mais il accorde à MM. Havet et Imbert un point important de leur système. Comme eux, il admet qu'Esdras est venu à Jérusalem la septième année du règne d'Artaxerxès II Mnémon, c'est-à-dire l'année 398 avant Jésus-Christ. Et comme Esdras figure déjà à côté de Néhémie sous le règne d'Artaxerxès Ier, il faut supposer, après les événements relatés dans le livre de Néhémie, un séjour prolongé d'Esdras en Babylonie. C'est à son retour en Palestine qu'il aurait ramené dans leur patrie un nouveau groupe d'exilés.

Cette nouvelle hypothèse, bien qu'appuyée sur une étude approfondie des textes, n'a pas encore conquis beaucoup de suffrages. Dans un de ses derniers écrits [1], M. A. Kuenen, tout en reconnaissant le talent du critique, s'est refusé à admettre la conclusion principale de M. Van Hoonacker. Celui-ci a répondu dans une seconde brochure [2], où il s'attache à réfuter les objections de son contradicteur, et à cette occasion donne à sa thèse des développements que ne comportait point sa première étude.

Dans ces pages, nous nous proposons d'examiner à notre tour le bien fondé de la concession faite par le savant professeur de Louvain aux théories de MM. Havet et Imbert. Pour abandonner l'hypothèse commune sur un point aussi fondamental, il faut évidemment des motifs sérieux; il faut démontrer que la supposition nouvelle conduit à un groupement plus rationnel des récits bibliques, et qu'elle résout les difficultés d'une manière plus satisfaisante. Malheureusement il n'en est pas ainsi; non seulement elle se fonde sur des arguments qui ne sont pas sans réplique, mais elle semble même incompatible avec des données certaines de l'histoire. Avant d'entamer la discussion à ce sujet, nous exposerons la suite des faits, d'après l'hypothèse traditionnelle; nous justifierons au fur et à mesure les conclusions que nous déduirons du texte, et nous réfuterons les objections qui ont été soulevées. Quand nous aurons constitué ainsi toute

[1] Dans les *Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van wetenschappen. Afdeeling Letterkunde* (Rapports et communications de l'Académie royale des sciences. Section de littérature); 3e série, VIIe volume; p. 273-322 : *De chronologie van het perzische tijdvak der Joodsche geschiedenis* (chronologie de la période persane de l'histoire juive).

[2] *Néhémie en l'an 20 d'Artaxerxès Ier ; Esdras en l'an 7 d'Artaxerxès II.* Réponse à un mémoire de A. Kuenen, 1892.

l'histoire d'Esdras et de Néhémie, nous examinerons la valeur de quelques arguments spéciaux apportés par M. Van Hoonacker pour la défense de son système.

I.

Le livre d'Esdras a pour but de raconter la suite des événements accomplis en Palestine depuis l'édit de Cyrus jusqu'aux temps d'Esdras lui-même. L'auteur, quel qu'il soit [1], a une prédilection marquée pour tout ce qui touche à la délivrance et au rétablissement des Juifs : il cite en entier les lettres royales qui permettent leur rapatriement, fait connaître l'importance numérique des caravanes, indique l'itinéraire d'Esdras, et décrit jusque dans les moindres détails toutes les péripéties qui marquèrent la reconstruction du temple.

La première partie du livre [2] retrace des faits dans lesquels Esdras n'a joué aucun rôle. Le grand prêtre Josué rétablit les sacrifices publics peu de temps après le retour de la captivité. Zorobabel commence à bâtir le temple, mais il est traversé par les intrigues des Samaritains, et ne parvient à achever son œuvre que la sixième année du règne de Darius Ier, fils d'Hystaspe. Des difficultés analogues renaissent sous Xerxès Ier, et surtout sous Artaxerxès Ier Longue-Main. Sous le règne de celui-ci, deux personnages influents, Rehoum, le maître des rapports [3], et

[1] Dans cette étude, nous ne devons pas examiner quel fut le rédacteur définitif du livre d'Esdras, et à quelle époque il appartient. Il suffit que le caractère historique de l'ouvrage soit hors de conteste. Cf. *Biblischer Commentar über die nachexilischen Geschichtsbücher : Chronik, Esra, Nehemia und Esther*, de C. F. Keil, 1870, p. 402, où se trouvent réfutées les objections de Schrader.

[2] Chap. I-V.

[3] C'est ainsi que nous rendons les mots araméens : *bé^eel téem*. Les documents assyriens révèlent l'existence d'un classe spéciale de fonctionnaires, que les rois de Ninive avaient disséminés dans toutes les contrées de l'Asie occidentale. Ils étaient chargés de transmettre au prince des informations précises sur l'état des provinces subjuguées, et constituaient ainsi un vaste système de surveillance, que les souverains de Ninive avaient établi dans leur empire. Il est probable que les rois de Babylone et de Perse maintinrent un moyen de domination aussi efficace. S'il faut en croire Xénophon (*Cyrop.*, VIII, 2, 10), les informateurs officiels fonctionnaient encore très régulièrement sous le gouvernement de Cyrus. On les appelait les *yeux* et les *oreilles* du roi. Rehoum devait remplir une mission pareille en Palestine ; car le rôle qui lui est attribué dans la Bible s'accorde parfaitement avec ce que les

Samsai le scribe accusent les Juifs de rebâtir les murailles de Jérusalem ; en même temps ils font ressortir le danger qui pourrait en résulter pour le souverain. Artaxerxès effrayé défend de continuer le travail, *jusqu'à ce qu'il en ait décidé autrement.*

On s'étonne déjà de ne pas même trouver le nom de Néhémie dans cette première partie. Si avant l'arrivée d'Esdras à Jérusalem, Néhémie avait mené à bon terme une entreprise aussi importante que la reconstruction des remparts, il était bien naturel de signaler ce succès après l'échec de la première tentative. Dans un livre, qui a manifestement pour but de reproduire la succession complète des faits jusqu'à Esdras, il fallait insérer l'histoire de Néhémie après le chapitre VI : c'était la place exigée par le développement rationnel des événements.

Il est vrai que dans le livre de Néhémie on ne trouve guère d'allusion non plus aux événements rapportés dans Esdras. Mais la marche des deux histoires est bien différente. Tandis que le récit d'Esdras rappelle tous les événements depuis l'édit de Cyrus, celui de Néhémie ne met en relief que la seule figure de ce gouverneur. Il ne consacre pas la moitié de l'ouvrage aux faits qui se sont passés avant l'arrivée du héros, mais il le met en scène dès le début du premier chapitre ; il raconte en détail tout ce qui a rapport à ses travaux, expédie rapidement les événements qui se succèdent pendant son absence, et reprend un développement plus étendu dès que Néhémie est rentré dans la capitale. Il est clair que cet exposé ne comportait la narration d'aucun fait antérieur ; Néhémie est le centre de l'histoire et absorbe l'attention depuis le commencement jusqu'à la fin.

La seconde partie du livre d'Esdras commence au VIIe chapitre. On y raconte que la septième année du règne d'Artaxerxès, roi de Perse, Esdras, scribe habile dans la loi de Moïse, organisa à Babylone une caravane d'exilés, et se rendit avec eux à Jérusalem. Un firman royal lui permettait d'introduire dans la Judée toutes les réformes exigées par les prescriptions mosaïques ; il lui accordait en outre des subsides importants, pour assurer le service régulier du temple de Jérusalem.

inscriptions assyriennes nous font connaître à ce sujet. Cf. *L'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes*, par A.-J. Delattre. S. J. Bruxelles, 1885, p. 142 et 143. — *L'Assyriologie depuis onze ans*, par le même auteur. Paris, 1891, p. 25 et 26.

Dans ce document, que la Bible reproduit en entier, ce qui frappe d'abord, c'est le but nettement déterminé de la mission d'Esdras. « Tu es envoyé par le roi et ses sept conseillers [1], lui « écrit Artaxerxès, pour examiner la situation de Jérusalem et « de la Judée, d'après la loi de Moïse, qui est dans ta main. » Il pourra en conséquence se livrer à une enquête, et voir si le gouvernement civil et religieux est conforme à la loi de Jéhovah. Mais dans cette loi, c'est avant tout le code religieux qu'il doit faire connaître et exécuter par ses compatriotes. Dans ce but, le roi met son propre trésor à la disposition du scribe; il lui accorde des sommes considérables d'or et d'argent, et l'autorise à accepter tous les dons qui lui seront offerts par les Babyloniens et les Israélites. « Tu emploieras soigneusement cet argent, « ajoute-t-il, pour acheter des taureaux, des béliers, des « agneaux, ainsi que les aliments et le vin nécessaires à ces « sacrifices; et tu les offriras sur l'autel, dans le temple de ton « Dieu qui est à Jérusalem. » Et pour protéger le docteur contre la malveillance des autorités locales, Artaxerxès ajoute dans sa lettre un ordre formel, adressé aux satrapes d'au delà de l'Euphrate : « Par moi, Artaxerxès, roi, dit-il, cet ordre est donné à « tous les trésoriers d'au delà du fleuve. Tout ce que vous de« mandera le prêtre Esdras, docteur de la loi du Dieu du ciel, « sera accordé exactement, jusqu'à cent talents d'argent, cent « *cors* de froment, et cent *baths* de vin, et du sel sans restric« tion [2]. Tout ce qui est selon le commandement du Dieu du « ciel doit être accompli ponctuellement, en faveur du temple « de ce Dieu, afin que la colère du ciel ne descende pas sur le « gouvernement du roi, et sur sa famille. Nous vous faisons sa« voir aussi que pour tous les prêtres, pour les lévites, les

[1] D'après *Esther*, I, 13 et 14, les sept conseillers du prince étaient les ministres les plus importants du royaume. Ils interprétaient les lois et par leurs conseils assistaient le souverain dans le gouvernement du pays.

[2] Le *talent* était le poids le plus considérable des Hébreux et comprenait 3,000 *sicles au poids sacré*. Suivant Keil (*Commentaire sur la Genèse et l'Exode*, p. 586), le sicle employé dans le commerce n'avait pas un poids fixe ; il en était autrement du sicle légal, *pesé au poids sacré*, qui valait à peu près 3 fr. 10 de notre monnaie. Le subside accordé à Esdras montait donc à 930,000 francs. Le *cor*, identique à l'ancien *chomer*, comprenait à peu près 3 hectolitres 90 litres. Le *bath* en était la dixième partie, soit environ 39 litres. Esdras avait donc droit à 390 hectolitres de froment et à 39 hectolitres de vin.

« chantres, les portiers, les Nethinim [1] et pour tous les servi-
« teurs du temple, il n'est permis à personne de leur imposer
« ni tribut ni redevance. » Quant à Esdras, il reçoit plein pouvoir pour fonder chez le peuple juif un gouvernement conforme à la loi : « Selon la sagesse de Dieu, que tu possèdes, établis des
« juges et des magistrats. Ceux-ci jugeront les peuples d'au
« delà du fleuve, je veux dire, tous ceux qui connaissent la loi
« de ton Dieu; et celui qui ne la connaît pas, tu la lui ensei-
« gneras. Et tous ceux qui n'accompliront pas la loi de Dieu et
« celle du roi, seront rigoureusement jugés et condamnés à
« mort, à l'exil, à des amendes, ou à la prison. »

Muni de cette pièce, Esdras revint dans sa patrie avec une caravane de 1,496 hommes, 15 chefs de famille, 40 lévites et 220 Nethinim destinés aux emplois inférieurs du temple, sans compter les prêtres, dont le nombre n'est pas indiqué dans la Bible. Le voyage avait duré quatre mois.

Avant de rapporter les événements qui suivirent l'arrivée du scribe à Jérusalem, étudions de plus près ce diplôme. Si on le compare avec le décret du roi Darius, qui est cité au chapitre VI d'Esdras, on est frappé de la parenté qui existe entre les deux documents. La lettre de Darius est la réponse à un rapport qui lui avait été envoyé par Thathanaï, gouverneur des provinces au delà de l'Euphrate. Ce fonctionnaire avait rendu compte au souverain des travaux exécutés par les Juifs pour la reconstruction du temple, et lui avait demandé des instructions. Cette fois aussi, les ordres du roi avaient été favorables aux Israélites. Darius avait enjoint au gouverneur de quitter le territoire de Jérusalem et de laisser pleine liberté aux constructeurs du temple. « De plus, ajoutait-il, c'est sur le trésor royal, et avec
« les tributs d'au delà du fleuve, qu'on leur paiera les frais de
« construction, afin que le travail ne soit pas arrêté. Et tout ce
« qui est nécessaire, les jeunes taureaux, les béliers et les
« agneaux destinés aux holocaustes pour le Dieu du ciel, ainsi
« que le froment, le sel, le vin et l'huile, selon les demandes
« des prêtres à Jérusalem, leur sera remis jour par jour, sans

[1] Les *Nethinim* étaient des serfs destinés aux emplois intimes du temple. Ils descendaient probablement des prisonniers de guerre et des Chananéens que David, ses successeurs et les princes du peuple avaient attachés au service des Lévites (*Esdras*, VIII, 20).

« manquer. Qu'ils offrent des sacrifices agréables au Dieu du « ciel, et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses enfants. Si « quelqu'un change cet ordre, je veux qu'on arrache une poutre « de sa maison, qu'on y suspende le coupable, et qu'on l'y at- « tache. Quant à sa maison, elle sera convertie en un monceau « de ruines. »

Comme on le voit, dans ce document, comme dans celui d'Artaxerxès, la même sécurité est garantie aux Israélites; des peines sont édictées contre les rebelles, et ce qui importe surtout ici, les mêmes subsides sont libéralement accordés. Les deux souverains supposent évidemment la Judée dans une situation identique : sans cesse molestés par les Samaritains, qui, grâce à la complicité des fonctionnaires royaux, envahissaient et pillaient Jérusalem, les Juifs ne sont pas à même de subvenir aux frais de leur culte; ils suffisent à peine à payer le tribut qui leur est imposé par les gouverneurs. Les deux édits veulent remédier à cette triste situation; ils offrent aux Israélites ce qui leur était le plus indispensable : la protection contre leurs ennemis, l'argent et les victimes nécessaires pour la construction et le service du temple. Artaxerxès entre même à ce sujet dans des détails minutieux; évidemment il voulait prévenir le mauvais vouloir des gouverneurs, et répondre aux désirs des Juifs en les exemptant d'une charge très lourde. Ce dernier point est affirmé d'ailleurs par la Bible elle-même; car nous y voyons que le prince n'avait fait qu'acquiescer aux demandes d'Esdras. Celui-ci avait donc exposé au roi les nécessités de sa patrie, qui était trop pauvre pour organiser à ses frais le service du temple rebâti [1].

[1] M. Van Hoonacker (*Néhémie et Esdras*, p. 29) nous dit qu'à l'arrivée d'Esdras à Jérusalem « tout y est parfaitement établi. » Et il en trouve la preuve dans le diplôme d'Artaxerxès que nous venons d'analyser. On ne saurait s'expliquer, dit-il, « le silence absolu d'Artaxerxès sur la situation de Jérusalem, si à cette époque les murs de la ville sainte n'étaient qu'un monceau de ruines. » Nous venons de voir au contraire que, loin de garder un silence absolu, le roi suppose les habitants de Jérusalem dans un dénuement extrême. — « Les préoccupations d'Esdras, continue-t-il, après son arrivée, portent sur toute autre chose que la restauration de la ville. » Nous pourrions répondre que ce n'était pas là le but de sa mission : Esdras venait avant tout restaurer le culte divin. Au reste, il fut obligé de renoncer momentanément aux mesures qu'il comptait introduire et de réformer d'abord les mariages illégitimes dont il n'avait pas soupçonné l'existence. Il n'est pas étonnant que dans la réunion convoquée uniquement pour déraciner cet abus, il ne soit pas question de la restauration matérielle de la ville.

Aussi bien il est facile de se rendre compte de ce triste état des immigrants israélites. Revenus dans leur patrie, ils avaient pu sans doute occuper de nouveau le territoire de Jérusalem, relever le temple, se construire des maisons et cultiver les champs; mais rien ne leur garantissait la sécurité des anciens temps. Outre que la population était nécessairement pauvre, et que la culture des terres était grevée d'impôts de toute sorte [1], les Juifs se voyaient entourés de peuplades hostiles, qui pendant de longues années entravèrent le plus possible le développement des nouveaux arrivés. Exposé à des incursions incessantes, le pays de Juda n'était plus ce vaste vignoble, où, selon l'expression de l'Écriture, le vin coulait à flots, et où l'on recueillait des grappes gigantesques, semblables à celles que les explorateurs israélites rapportèrent au camp de Moïse. Le roi devait fournir lui-même le vin nécessaire aux sacrifices du temple; et la modicité du secours qu'il accorde à cet effet nous fait comprendre le dénuement extrême où en étaient réduits les Israélites.

Il faut en voir la cause dans la jalousie des Samaritains, race nouvelle, issue du mélange des peuples divers que, pendant la captivité d'Israël, les rois de Ninive avaient établis de force dans les montagnes d'Éphraïm, et que la nécessité de se défendre contre les anciens habitants restés dans le pays avait tous ralliés à la politique du vainqueur. Ils avaient compris que leurs intérêts se confondaient avec ceux du grand roi; ne pouvant se maintenir dans leur nouvelle patrie que par la protection de ce dernier, ils défendaient sa cause et surveillaient les indigènes, dont ils dénonçaient les tentatives [2]. Cette hostilité s'était

[1] D'après le livre de Néhémie (v, 15), outre les impôts en nature, des gouverneurs exigeaient journellement pour eux-mêmes la somme de 40 sicles, soit 124 francs à peu près. De plus, le peuple était encore livré à la rapacité des fonctionnaires inférieurs.

[2] Cf. *Le peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare*, par A. Delattre, S. J. Bruxelles, Hayez, 1883, p. 115. « En résumé, les Samaritains et leurs alliés disent au roi de Perse : « Craignez les Juifs. « Comme ils ont un passé, ils se forgent un avenir. » Et le roi de Perse « répond : « Fort bien, l'histoire justifie vos appréhensions. Votre devoir est « en conséquence de comprimer l'essor patriotique chez vos dangereux voi- « sins. » Nous tenons le secret de la politique assyrienne, fidèlement suivie « par les rois de Perse. Les colonies, dont les rois de Ninive recrutaient les « éléments parmi les populations vaincues, avaient pour mission de préve- « nir partout le réveil de l'esprit national; elles se formaient à ce rôle par « la force des choses, si bien qu'après la chute de Ninive elles s'en acquittè-

prolongée après le retour des premières caravanes juives; et, bien que protégés cette fois par Cyrus, par Darius et par Artaxerxès, les Israélites rapatriés s'étaient vus en butte à la malveillance et aux attaques de leurs rivaux. Le livre d'Esdras raconte même que les intrigues des Samaritains retardèrent l'achèvement du temple jusqu'en 515, la sixième année de Darius I[er] [1]; et au chapitre IV nous trouvons la lettre qu'ils firent écrire à Artaxerxès pour signaler les Juifs à la susceptibilité royale. On comprend que ces accusations durent provoquer souvent des répressions violentes, qui à leur tour amenaient un arrêt momentané dans le développement de la communauté israélite.

C'est à une de ces périodes malheureuses que nous reporte le firman royal d'Artaxerxès. Esdras avait été choisi pour remédier à cette situation déplorable, et le moyen, qui avait été agréé par le roi, était la restauration pleine et entière de la loi de Moïse.

Ici se pose une question importante : quelles étaient les limites du pouvoir d'Esdras? Était-il nommé gouverneur de la Judée, comme Zorobabel l'avait été avant lui, et comme Néhémie le fut dans la suite? Ou bien avait-il une mission plus restreinte?

Pour appuyer la nouvelle chronologie, on admet comme évident qu'il avait été investi de la dignité de gouverneur. « Il ne servirait de rien, dit-on, d'insister sur le titre de *pécha*, qui manquait à Esdras, autant que nous sachions, et sous lequel Néhémie désigne ses prédécesseurs en question ; il est trop manifeste qu'Esdras vient à Jérusalem avec des pouvoirs aussi étendus et de même nature que ceux de Néhémie. » Mais on voit que celui-ci se plaint de ses prédécesseurs. Loin de les trouver animés du zèle de la loi, il les accuse d'avoir opprimé le peuple, d'avoir permis à leurs ministres de le pressurer et de l'exploiter. « Un pareil éloge » ne peut pas retomber sur la tête d'Esdras; « mais il semble qu'il n'y ait qu'un moyen de l'y soustraire, c'est de lui *donner une autre place dans cette histoire.* » Esdras devient ainsi, non plus le prédécesseur de

« rent encore au profit des nouvelles puissances. » Des considérations analogues sont présentées par l'abbé Fouard, *Saint Pierre*, Paris, 1886, p. 55 et 56.

[1] *Esdr.*, IV, 24; VI, 15.

Néhémie, mais son successeur; et il faut placer l'arrivée du docteur à Jérusalem, la septième année du règne d'Artaxerxès II, quarante-sept ans après la date généralement admise [1].

La base de ce raisonnement nous semble erronée. Esdras n'a jamais été gouverneur de Judée, et le diplôme d'Artaxerxès exclut cette supposition.

Il est remarquable déjà que dans la pièce elle-même qui l'investit de ses pouvoirs, Esdras ne reçoive jamais le titre de gouverneur. Il est appelé *sofer*, ou docteur de la loi, habile dans l'interprétation des Écritures; mais jamais on ne lui attribue la dignité de *pécha*. Quant à ses pouvoirs, ils sont bien moins étendus que ceux d'un gouverneur. Sans doute le prince l'envoie pour *examiner*, c'est-à-dire pour faire une enquête sur la situation de Jérusalem et de la Judée; mais la règle, qui détermine la portée de ce pouvoir, est ajoutée immédiatement. L'enquête doit se faire *selon la loi de Dieu* qu'Esdras a étudiée, et « qu'il a dans sa main. » Sans doute elle porte sur l'administration du pays, sur la façon dont les juges et les magistrats s'acquittent de leur charge; au besoin, Esdras peut même destituer les anciens fonctionnaires, et créer des magistrats spéciaux pour les Israélites. Mais tout cela ne peut servir qu'à remettre en vigueur le code mosaïque, c'est le but de sa mission, et la raison d'être de ses pouvoirs.

Esdras n'est pas chargé de la perception des impôts. Il dispose à la vérité de subsides considérables, libéralement accordés par le roi; il peut exiger des satrapes voisins des secours importants soit en argent, soit en nature; mais des limites lui sont imposées, il ne peut dépasser une certaine somme; et ces ressources, il ne se les procure pas directement, mais il doit recourir « aux trésoriers royaux d'au delà du fleuve. » Remarquons d'ailleurs que le passage du firman où Artaxerxès détaille les générosités faites à son envoyé s'adresse non pas à Esdras lui-même, mais aux autorités déjà constituées. Eux seuls fourniront à Esdras les sommes nécessaires; et le scribe est chargé seulement de les utiliser conformément aux intentions royales.

Il y a plus. L'ordre d'Artaxerxès suppose que pour la perception des impôts, les Israélites restent soumis à des fonction-

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 60.

naires étrangers. « Nous vous faisons savoir, écrit le prince, « qu'aux prêtres, aux lévites, aux chantres, aux portiers, aux « nethinim, et à tous les serviteurs du temple, il n'est permis « d'imposer ni tribut ni redevance. » Assurément c'était un privilège qu'Artaxerxès accordait aux employés de la maison de Dieu ; pour un point particulier il les soustrayait à la juridiction de ses officiers et les affranchissait de leur pouvoir; si le nouvel envoyé du roi avait eu dans ses attributions le droit de lever le tribut, il n'y avait aucune raison pour le roi de signaler aux autorités voisines le privilège accordé aux ministres du temple [1].

Pour propager les doctrines mosaïques, Esdras ne pouvait guère recourir qu'à la persuasion. Le firman royal ne lui accorde aucun pouvoir militaire ; au contraire, il suppose que la désobéissance aux volontés du souverain doit être punie par un autre [2]. On trouve même, à la fin du chapitre VIII, un texte formel dans ce sens [3] : Le scribe était revenu à Jérusalem et avait confié au prêtre Meremoth les vases précieux, l'or et l'argent, qui provenaient de la libéralité du roi et de la générosité privée. « Il alla ensuite, dit le texte, communiquer les ordres « d'Artaxerxès aux satrapes et aux gouverneurs d'au delà du « fleuve ; ceux-ci soutinrent le peuple et la maison de Dieu. » De l'avis des interprètes, Esdras s'était adressé en cette circonstance aux chefs militaires des provinces voisines, pour faire reconnaitre par eux la mission spéciale dont il était chargé. Ces fonctionnaires *soutinrent le peuple israélite*. Il ne saurait être question ici des subsides seulement ; car l'énoncé est tout à fait général, et les secours pécuniaires semblent indiqués plutôt dans le second membre de phrase : *ils soutinrent la maison de Dieu*. En effet, les sommes attribuées à Esdras sont, d'après l'ordre même du roi, destinées au service du temple. L'appui que prêtent les gouverneurs au *peuple*, distingué aussi nettement

[1] On voit déjà que les pouvoirs extraordinaires d'Esdras supposent le fonctionnement régulier d'une autorité différente de la sienne. Il est donc inexact de dire qu'Esdras est « le chef incontesté de la communauté : il n'aura qu'à « commander pour que tout le monde se soumette aussitôt. » *(Néhémie et Esdras*, p. 60.) L'autorité du scribe est d'une nature toute spéciale : sans doute il peut exiger l'obéissance des Juifs à toutes les mesures nécessaires à la restauration de la loi ; mais ses pouvoirs ne vont pas plus loin. Pour tout le reste, la communauté israélite reste soumise au gouverneur ordinaire.

[2] *Esdr.*, VII, 26.

[3] *Esdr.*, VIII, 36. Cf. Keil, *op. cit.*, p. 470.

des dignitaires du temple, ne peut donc pas se confondre avec les subventions en argent; il est d'un ordre spécial; et mis en regard des oppositions que le firman d'Artaxerxès ordonne de punir sévèrement, mis en regard des données bibliques au sujet de l'hostilité permanente des tribus voisines, il doit s'entendre d'une protection accordée à main armée contre la malveillance des Samaritains. Or il est manifeste que si le scribe avait eu, comme les satrapes voisins, un commandement militaire, il aurait conduit lui-même ses compatriotes contre les agresseurs; et fort de la protection du souverain, il les aurait vaincus sans difficulté. On ne le voit d'ailleurs nulle part s'entourer d'une garde de soldats : ses fonctions sont pacifiques; il instruit, il réforme; et ne poursuit jamais qu'un but unique, qui est la restauration de la loi de Moïse.

Pour cette œuvre importante, personne, semble-t-il, ne pouvait être mieux choisi qu'Esdras, car selon le témoignage de la Bible [1], il s'était donné depuis longtemps la mission d'étudier et d'enseigner en Israël la loi de Jéhovah. Son origine sacerdotale avait peut-être facilité ses travaux, et devait concilier à sa doctrine le respect et la considération de la foule. Du moins est-il certain que même en Babylonie, il jouissait d'une réputation de science qui l'avait désigné au choix d'Artaxerxès. Aussi celui-ci s'adresse à Esdras comme au *sofer* par excellence, « au docteur expérimenté dans la loi de Moïse. » Avant lui on avait vu déjà des personnages désignés sous le nom de *sofer;* c'est ainsi qu'au premier livre des Paralipomènes, Jonathan, cousin de David, nous est présenté sous cette dénomination [2]. Mais ce n'était point là un titre permanent. Esdras est le premier qui nous en paraît revêtu d'une manière stable : c'est le docteur, qui prime tous ses devanciers et qui n'a d'autre préoccupation que de prendre les prescriptions de Moïse pour règle de sa propre conduite, et de les enseigner aux autres.

L'enseignement donné par Esdras à ses compatriotes était pratique avant tout, et tendait à leur inculquer l'obligation d'observer rigoureusement la loi de Moïse. C'est pour obtenir

[1] *Esdr.*, VII, 10. « Esdras enim paravit cor suum, ut investigaret legem « Domini, et faceret et doceret in Israel præceptum et judicium. »
[2] *I. Paral.*, XXVII, 32. Cf. Keil, *op. cit.*, p. 214.

plus sûrement ce résultat qu'il avait demandé et obtenu d'Artaxerxès les faveurs importantes que nous avons signalées [1]. Désormais il pouvait librement exercer son zèle et prendre toutes les mesures nécessaires pour perpétuer le fruit de ses efforts.

Pour répandre parmi les Israélites cette connaissance pratique de la loi, Esdras n'était plus seul à son départ de Babylone. Il avait avec lui un groupe de *mebînim*, c'est-à-dire de maîtres versés dans l'étude et l'enseignement des prescriptions de Moïse, qu'il employait dans des circonstances particulièrement critiques [2]. Ce sont eux, par exemple, qu'il envoya à un chef des Juifs exilés, nommé Iddo, dans le but d'obtenir par son influence qu'un certain nombre de lévites s'associassent à l'expédition d'Esdras. Dans le livre de Néhémie, nous voyons de nouveau les *mebînim* s'adjoindre à lui, pour expliquer au peuple le sens exact de la loi divine : ils agissaient sous l'influence du scribe, ils connaissaient ses interprétations, et les proposaient avec assurance dans l'assemblée générale du peuple. L'enseignement sacré, qu'il avait inauguré dans l'exil, portait alors ses fruits. Autour de lui se groupait un noyau de fidèles, qui par leurs paroles et leurs exemples exerçaient déjà une action salutaire sur les Juifs en Palestine.

II.

Esdras parvint à Jérusalem après un voyage de quatre mois. Il consacra probablement les premiers temps qui suivirent à faire reconnaître sa mission par les satrapes étrangers, et à en réclamer les secours accordés par Artaxerxès [3]. Peut-être s'employa-t-il aussi à trouver dans le pays un établissement pour ses compagnons de voyage. La chose n'était pas toujours facile dans les circonstances que nous avons exposées plus haut. Il

[1] *Esdr.*, VII, 6. « Et dedit ei rex, secundum manum Domini Dei ejus super eum, omnem petitionem ejus. »

[2] *Esdr.*, VIII, 16 et suiv.; — *Néh.*, VIII, 9. — Il y avait donc en Babylonie des écoles qui doivent avoir contribué à la formation d'Esdras. Y a-t-il un lien entre ces écoles antiques et celles qui fleurirent plus tard chez les Juifs dans le même pays ?

[3] *Esdr.* VIII, 36. « Dederunt autem edicta regis satrapis, qui erant de conspectu regis, et ducibus trans flumen; et elevaverunt populum et domum « Dei. »

est vrai que la protection du roi couvrait momentanément les nouveaux arrivés; mais en cas d'agression de la part des Samaritains, aucune ville n'offrait une retraite assurée. Jérusalem elle-même n'était pas encore entourée de ses nouveaux remparts.

En effet, non seulement le livre d'Esdras ne fait aucune allusion aux murs qui auraient alors abrité Jérusalem, mais il en nie implicitement l'existence. Nous avons déjà analysé un texte du chapitre VIII, remarquable à ce point de vue. « On communiqua, est-il dit, les ordres d'Artaxerxès aux satrapes et aux gouverneurs d'au delà du fleuve; ceux-ci soutinrent le peuple et la maison du Seigneur. » Il ressort de ce passage que le scribe recourut à la protection des fonctionnaires étrangers pour se garantir contre les attaques des Samaritains et autres nations voisines. Il faut donc que le peuple juif ne fût pas encore à même de se tenir à l'abri de leurs incursions; il faut qu'il n'eût pas encore la sécurité que Néhémie devait lui assurer, et qu'il ne pût pas encore se retrancher derrière les murailles de Jérusalem. La simple nouvelle du relèvement des remparts suffit plus tard pour remplir les ennemis de terreur, et, cette œuvre une fois achevée par Néhémie, ils n'osèrent plus recommencer leurs attaques. Si, du temps d'Esdras, les Samaritains pouvaient inquiéter les Juifs, il faut que ces murs n'existassent pas encore, et que Néhémie, qui les reconstruisit, n'eût pas encore accompli son œuvre. La même conclusion se dégage d'un autre fait de l'histoire d'Esdras [1].

Quand le scribe fut revenu à Jérusalem, il apprit par les princes du peuple un désordre qu'il ne soupçonnait pas. Contrairement aux prescriptions de l'Exode et du Deutéronome, « le peuple d'Israël, les prêtres et les lévites, au lieu de se tenir à l'écart des autres nations, imitaient les crimes des Chananéens, des Hittites, des Moabites, des Égyptiens, etc.... Ils avaient pris des femmes parmi les filles de ces peuples, pour eux et pour leurs enfants, et ils avaient mêlé ainsi la race sainte avec les peuples de ces pays. Les princes et les magistrats avaient donné l'exemple de cette infidélité. » Chez les Juifs, où la religion était plus qu'ailleurs le fondement même de la société, un

[1] *Esdr.*, IX.

dérèglement aussi général pouvait entraîner la ruine de la nation; il pouvait altérer non seulement l'intégrité de la foi monothéiste, mais la pureté de la race elle-même. Esdras comprit toute l'étendue du mal; atterré par cette révélation, il déchira son manteau et sa tunique en signe de deuil, et resta jusqu'au sacrifice du soir, triste, morne, et abîmé dans la plus profonde douleur. Alors il s'agenouilla, étendit les mains devant le Seigneur, et se mit à prier. « Mon Dieu, s'écria-t-il, je rougis et je « crains de lever ma face vers vous, car nos crimes se sont « multipliés au-dessus de nos têtes, et notre faute est montée « jusqu'au ciel! » Et après avoir rappelé les infidélités passées, qui ont valu à Israël la ruine et la captivité, il ajouta : « Main-« tenant le Seigneur a eu pitié de nous; un reste de la nation « a été sauvé, et Jéhovah nous a donné un appui dans son saint « lieu.... et il nous a fait obtenir miséricorde devant les rois de « Perse. Ceux-ci nous ont rendu la vie, ils nous ont permis de « rebâtir la maison de Dieu et d'en relever les ruines; et ils nous « ont accordé un *séjour à part* dans la Judée et dans Jérusa-« lem [1]. » Et pourtant, malgré ces bienfaits, Israël a méconnu la loi de Dieu et s'est allié avec les étrangers par des mariages impies! Quel nouveau châtiment ne doit-on pas attendre de la justice divine?

Esdras prononce ces paroles devant une multitude d'Israélites, qui sont accourus au temple, et qui se lamentent comme lui sur l'infidélité de la nation. Pour mieux faire sentir la grandeur du crime commis, il énumère tous les avantages que Dieu a accordés au peuple prévaricateur. Il remonte jusqu'aux temps de Cyrus; et attribue à la bonté de Jéhovah la bienveillance des rois, l'autorisation de rebâtir le temple, et la sécurité actuelle de la Judée et de Jérusalem. Chose remarquable! parmi ces

[1] C'est par « séjour à part » que nous rendons le mot *gâder*. *Gâder* signifie proprement *mur*, *enclos*, et s'emploie surtout pour désigner le mur qui entoure les vignobles. M. Van Hoonacker y a vu « une allusion très réelle et très transparente au relèvement des murs de la ville. » « Comment faut-il comprendre autrement, dit-il, l'action de grâces d'Esdras pour la *muraille*, *l'enceinte*, que Dieu a accordée aux Juifs en Judée, *et à* Jérusalem? » (*Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, p. 53, note 2.) La réponse se trouve dans ce verset même, dont il faut traduire la fin : *en* Judée et *en* Jérusalem. Par conséquent, s'il était question d'un *rempart*, ce serait le rempart de la Judée aussi bien que de Jérusalem. Il devrait entourer le pays tout entier, idée qui ne sourira à personne.

bienfaits, il ne signale pas la reconstruction des murailles. « C'était cependant, comme le fait observer M. Kuenen, un fait d'une importance si grande, que dans ce contexte il ne pouvait pas être passé sous silence [1]. » Comment s'expliquer, en effet, que le docteur, qui voulait confondre le peuple rebelle par le souvenir des innombrables faveurs de Jéhovah, oublie la plus grande de toutes, c'est-à-dire la reconstruction des remparts, et la restauration de la vie nationale, qui en fut la conséquence? Ne faut-il pas en conclure que la grande œuvre de Néhémie n'était pas encore accomplie?

Et pour répondre à cet argument, il ne suffit pas de dire qu'Esdras, « arrivant presque un demi-siècle après le relèvement des murs, ne doit pas avoir jugé nécessaire de constater en termes explicites que les murs étaient dûment rebâtis [2]. » Car d'autres faits, comme la reconstruction du temple, à laquelle on fait certainement allusion dans la prière d'Esdras, remontent, suivant l'hypothèse de M. Van Hoonacker, non plus à un demi-siècle, mais à près de cent vingt ans. Aussi bien, on conçoit sans difficulté que le docteur ait fait appel aux événements passés; dès qu'ils montraient au peuple toute l'étendue de son ingratitude, qu'ils l'excitaient au repentir, ils devaient entrer naturellement dans le cadre du développement; et c'est là le motif qui ne permettait pas de négliger un fait aussi essentiel que la reconstruction des remparts, seul moyen de garantir aux Juifs une sécurité complète.

Après avoir ainsi fait comprendre aux assistants la prévarication dont ils s'étaient rendus coupables, Esdras fit jurer aux princes des prêtres, aux lévites et à tous les Israélites présents, de renvoyer les femmes étrangères, ainsi que les enfants issus de ces unions sacrilèges. C'était couper le mal dans sa racine. Le peuple en avait compris la nécessité; et par la bouche de Schecanias, fils de Jehiel, il avait lui-même proposé cettte mesure énergique. On résolut donc de conclure avec Jéhovah un pacte nouveau conformément aux prescriptions de Moïse. Le discours de Schecanias se résume dans ce cri : « Qu'il soit fait selon la « loi [3] ! »

[1] Kuenen, *op. cit.*, p. 314, note 2.
[2] Van Hoonacker, *Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, p. 53, note 1.
[3] *Esdr.*, X, 3 : « Secundum legem fiat! »

On a prétendu que dans cette question des mariages illégitimes, Esdras était sorti de son rôle de docteur et d'interprète de la loi. La législation appliquée par lui renchérit, dit-on, sur la loi de l'Exode et du Deutéronome ; car Moïse ne défend que les unions avec les Chananéens, tandis qu'Esdras étend cette prohibition à tous les peuples voisins [1]. Il est vrai que dans le Deutéronome et dans l'Exode [2], les Moabites, les Ammonites et les Égyptiens ne sont pas frappés de la même interdiction ; mais le motif qui avait dicté la mesure contre les Chananéens s'appliquait maintenant à tous les peuples mentionnés dans Esdras. C'était pour maintenir la pureté de la foi et l'intégrité de la race que Moïse avait porté la loi ; le même danger était à redouter de la part des idolâtres, d'origine diverse, qui pendant l'exil étaient venus se fixer dans les campagnes dépeuplées de la Palestine. On ne peut donc pas s'étonner qu'Esdras, l'interprète autorisé de la loi, étendît au cas présent la disposition restreinte des premiers temps.

Pour faciliter l'accomplissement de la mesure prise, le scribe convoqua à Jérusalem l'assemblée générale des Israélites. Il exposa au peuple réuni toute la gravité de sa faute, mais sans faire allusion au renouvellement de l'alliance auquel présida Néhémie, et qui, dans la nouvelle théorie, doit avoir précédé les réformes d'Esdras [3].

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 51 et suiv. M. Van Hoonacker en tire un argument pour prouver l'antériorité de l'œuvre de Néhémie. « La défense rigoureuse, universelle, dit-il, qui est supposée par la démarche des chefs juifs (*Esdras*, IX, 1....), est celle qui fut promulguée. » (*Néh.*, X, 31). Il n'y a rien dans la Bible qui justifie cette manière de voir. Bien plus, dans le livre de Néhémie, on suppose que l'extension de la loi du Deutéronome est chose reçue depuis longtemps. On promet de ne plus contracter d'alliances avec les peuplades voisines (X, 31) ; mais avant de se réunir à Jérusalem, les Israélites avaient accompli déjà la séparation d'avec les étrangers (IX, 2). Il est donc impossible que la mesure portée au chapitre X fût la première promulgation de cette loi.

[2] *Deutéronome*, VII, 3 ; — *Exode*, XXIV, 16.

[3] M. Kuenen (*op. cit.*, p. 314, note 2) avait déjà fait valoir cet argument en faveur de l'opinion traditionnelle. M. Van Hoonacker répond (*op. cit.*, p. 53, note 3) que « l'appel aux *serviteurs de Dieu, les prophètes*, en cette matière, « constituait une allusion à l'œuvre de Néhémie. » L'allusion est peu claire assurément, et il est douteux que les Juifs eux-mêmes l'aient comprise, d'autant plus que les paroles attribuées *aux serviteurs de Dieu, les prophètes*, sont tirées du Deutéronome. Elles sont souvent répétées par les prophètes, mais ne se retrouvent nulle part dans les discours de Néhémie.

A la page 62 et suiv. de sa *Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, M. Van

A la suite de ses paroles, on ratifia, malgré l'opposition d'une infime minorité, la décision qui avait été prise antérieurement, et un tribunal, composé des princes du peuple, fut chargé d'exécuter la mesure. Tous les Juifs qui s'étaient alliés à des étrangères durent y comparaitre à tour de rôle : ils entendaient la sentence prononcée contre eux et leurs femmes illégitimes, et payaient l'amende pour leur infidélité passée. Le narrateur ne dit pas explicitement, il est vrai, que les femmes furent effectivement renvoyées ; mais les détails circonstanciés qu'il nous donne ne permettent pas d'en douter. A coup sûr, les coupables ne venaient pas *promettre* une seconde fois d'amender leur conduite : selon le désir d'Esdras, ils s'étaient engagés déjà « à rendre gloire à Jéhovah, à faire son bon plaisir, et à se séparer des nations du pays et des femmes étrangères. » Leur comparution à Jérusalem ne pouvait avoir pour but que l'exécution de cette promesse [1].

Hoonacker déclare que des mariages condamnés par la réforme d'Esdras ne sont nullement blâmés par Néhémie. « Meschullam, fils de Barachie, que nous voyons travailler aux murs de la ville (*Néh.*, III, 4, 30), était beau-père du fils de Tobie l'Ammonite » (VI, 18). Et en général, « la séparation entre Juifs et étrangers n'existait absolument pas à l'époque de Néhémie; voilà ce qui est inconciliable avec l'hypothèse de l'antériorité des chapitres VII-VIII du livre d'Esdras. » (*Néhémie et Esdras*, p. 47.)

Il est vrai qu'au chapitre VI de son histoire, Néhémie ne blâme pas directement le mariage illégitime de la fille de Meschullam ; mais il se plaint très amèrement de la trahison à laquelle cette alliance avait donné lieu. Le récit du chapitre VI ne comportait rien de plus; car le gouverneur veut seulement donner une idée des difficultés qu'il eut à surmonter dans la reconstruction des remparts. Une condamnation formelle du mariage lui-même était complètement en dehors du but de la narration.

Pour ce qui regarde les relations fréquentes des Juifs avec les étrangers, il faut observer, avec M. Kuenen, qu'autre chose est de signer l'alliance avec Jéhovah, autre chose est de l'observer fidèlement. La Bible est pleine de ces contradictions entre la conduite des Juifs et leurs principes religieux et moraux. Après un amendement sincère et unanime, ils retombaient toujours dans les pratiques idolâtriques et immorales des Gentils. Jérémie nous rapporte même (XXXIV, 10-16) que sous Sédécias, pendant le siège de Jérusalem, les esclaves juifs détenus au delà du terme légal furent mis en liberté dans un accès de ferveur provoqué par la détresse du moment, mais qu'ils furent remis sous le joug, malgré la loi, après peu de jours. Les mariages illégitimes, qui se reproduisent jusqu'à deux fois sous Néhémie, sont un nouvel exemple de cette inconstance, si fréquente dans l'histoire d'Israël. D'ailleurs il est probable, comme nous le verrons, que la faveur d'Esdras auprès d'Artaxerxès ne se maintint pas longtemps, et les réformes que le scribe avait introduites durent se ressentir de l'affaiblissement de son crédit.

[1] *Esdr.*, X. — M. Van Hoonacker (*Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, p. 32) fait très bien remarquer que le dernier verset de ce chapitre offre un texte

III.

L'épuration d'Israël terminée, il fallait commencer la réorganisation du culte, cette grande œuvre qui formait le but spécial de la mission du docteur. A première vue, il semble étonnant que les mémoires qui nous sont parvenus sous le nom d'Esdras ne disent rien de ces réformes importantes. Faut-il penser que le scribe jugea opportun de les remettre à un temps plus favorable? Ou faut-il croire plutôt que les difficultés politiques empêchèrent Esdras de donner un libre cours à son zèle? Cette dernière hypothèse nous paraît conforme à la vérité, et on peut l'établir avec une grande probabilité, sinon en démontrer rigoureusement l'exactitude.

On ne saurait douter que la réforme des mariages n'ait excité une profonde irritation chez les peuplades voisines. Le renvoi des femmes et des enfants dut être considéré comme un outrage à leur nationalité et rendre plus vive encore la haine qu'elles nourrissaient déjà contre les Juifs. Avant l'arrivée du scribe en Palestine, l'exécution de cette mesure eût sans doute provoqué des représailles sanglantes. Les Samaritains et leurs alliés, qui avaient à venger cette injure, auraient envahi le territoire de la Judée et auraient saccagé la nouvelle colonie. Maintenant leurs projets étaient contrariés par la protection royale qui couvrait la communauté juive. Attaquer celle-ci, c'était encourir les peines édictées par Artaxerxès contre ceux qui s'opposeraient à la restauration de la loi de Moïse; et ils devaient savoir par expérience que les gouverneurs persans exécutaient ponctuellement les volontés du souverain.

Ne pouvant employer la force ouverte, ils firent appel à un

corrompu, qui dans sa forme actuelle n'est susceptible d'aucune interprétation satisfaisante. Il propose une correction qui donnerait le sens suivant : *ils les* (les femmes) *renvoyèrent avec leurs enfants*. Dans cette hypothèse, le texte affirmerait explicitement ce qu'on peut d'ailleurs déduire facilement du contexte. Il serait peut-être plus simple de changer *naschim* en *nesi'im*. La chute de l'*aleph* et du second *iod* s'expliquerait par la proximité de *naschim*, qui précède presque immédiatement, et qui aurait produit la confusion des deux mots. D'après cette correction, le sens serait : *Tous ceux-là* (c'est-à-dire les Israélites qui viennent d'être énumérés), *parmi lesquels il y avait des princes, avaient pris des femmes étrangères, et ils en avaient eu des enfants.* » L'infidélité des princes du peuple est déjà signalée. *Esdr.*, IX, 2.

autre moyen qui leur avait déjà réussi sous le règne de Cyrus et de Xerxès [1]. Ils nouèrent des intrigues à la cour de Suse, et accusèrent les Juifs de rébellion contre le roi [2].

Le chapitre IV d'Esdras [3] nous rapporte qu'après une première accusation, restée probablement sans effet, les Samaritains firent écrire par Rehoum et par le scribe Samsai une seconde lettre adressée à Artaxerxès. Le ton passionné de cette pièce révèle des adversaires irréconciliables des Israélites; et le but est manifestement d'éveiller toutes les susceptibilités royales et de faire revenir le prince sur une autorisation précédemment accordée.

« Que le roi sache, écrivent-ils, que les Juifs partis de chez lui sont arrivés chez nous à Jérusalem. Cette ville rebelle et méchante, ils la rebâtissent; ils en construisent les murs, et creusent les fondements. Que le roi sache donc que si la ville est rebâtie, et ses remparts restaurés, ils ne paieront plus ni tribut, ni impôts, ni redevance ordinaire; et le roi en éprouvera du dommage. Comme nous avons mangé le sel du palais, et qu'il ne convient pas que nous négligions le tort fait au roi, nous lui envoyons cette lettre, et nous l'avertissons. Que l'on recherche dans le livre des annales de tes pères, et tu y trouveras que cette ville a été une ville rebelle, nuisant aux rois et aux provinces, et qu'elle a été remuante de tout temps. C'est pour cela qu'elle a été détruite. Nous, nous avertissons le roi que si cette ville est rebâtie et ses murs relevés, c'en est fait de tes possessions au delà de l'Euphrate. »

La dénonciation obtint le succès espéré par les Samaritains. Voici la réponse que leur envoya Artaxerxès :

« La lettre que vous nous avez envoyée a été lue distinctement de-

[1] *Esdr.*, IV, 5 et 6.

[2] M. Van Hoonacker (*Néhémie et Esdras*, p. 40) admet aussi que la réforme d'Esdras dut produire une grande irritation chez les Samaritains. Seulement, dit-il, dans l'hypothèse traditionnelle, « les renseignements fournis par le livre de Néhémie ne répondent absolument pas à ces prévisions. » De fait les représailles des Samaritains ne sont pas consignées dans le livre de Néhémie; nous les trouvons dans le livre d'Esdras lui-même. De nos jours, il est admis par tous les exégètes à peu près que l'ordre chronologique n'est pas observé dans le chapitre IV d'Esdras. Pour pouvoir grouper dans un tableau unique toutes les vexations que les Juifs eurent à subir de la part des Samaritains, l'auteur du livre parcourt l'histoire d'Israël depuis Cyrus jusqu'au milieu du règne d'Artaxerxès Ier. Rien n'empêche de croire que les événements racontés dans les quatre derniers chapitres d'Esdras doivent s'intercaler après le verset 6.

[3] *Esdr.*, IV, 7 et 10.

vant nous. D'après les recherches que nous avons ordonnées, on a trouvé que de tout temps cette ville s'est soulevée contre les rois, que des rébellions et des séditions y ont eu lieu. Des rois puissants ont été à Jérusalem ; ils dominaient sur toutes les régions au delà de l'Euphrate. Ils percevaient les tributs, les impôts et les redevances ordinaires. Donnez ordre d'entraver ces gens et que cette ville ne soit point rebâtie, jusqu'à ce que j'en aie donné l'ordre. Soyez sur vos gardes et faites attention, de peur que le mal n'empire au détriment des rois[1]. »

Les Samaritains n'avaient attendu que cette approbation royale pour recommencer leurs violences. Aussitôt que la réponse d'Artaxerxès leur eut été communiquée, ils coururent à Jérusalem, et arrêtèrent de vive force les travaux des Israélites [2].

Les documents cités nous permettent de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, la suite des événements. Il s'agit d'Artaxerxès Ier, et M. Van Hoonacker a parfaitement établi cette identification. D'autre part les Juifs partis de chez le roi de Perse en assez grand nombre pour pousser vigoureusement la reconstruction des murs de Jérusalem, et dont on annonce l'arrivée à Artaxerxès, ne peuvent guère être que les compagnons d'Esdras.

En partant de l'hypothèse que les dénonciations des Samaritains étaient une vengeance provoquée par les sévérités d'Esdras, on peut dater la lettre de Rehoum et de Samsai de la neuvième ou de la dixième année d'Artaxerxès Ier. A cette époque en effet, les Juifs, forts de la protection du roi et des satrapes, pouvaient avoir commencé la reconstruction de la capitale. C'était sans doute dépasser la portée du firman d'Esdras; mais ils pouvaient se croire autorisés par la bienveillance du prince à assurer complètement la sécurité de leur culte, et à se mettre pour toujours à l'abri de l'immixtion et des attaques des peuples voisins. Malheureusement les Samaritains y trouvèrent l'occasion de renouer avec succès leurs intrigues à la cour d'Artaxerxès. Comme nous l'avons vu, ils représentèrent les Juifs comme coupables de haute trahison, et se virent en conséquence chargés par le roi d'empêcher eux-mêmes la restauration de Jérusalem.

Ces machinations perfides devaient avoir duré un temps con-

[1] Cf. A. Delattre, *Le peuple et l'empire des Mèdes*, p. 114 et 115.
[2] *Esdr.*, IV, 23.

sidérable. De leur côté, les Juifs pressaient le travail. Confiants dans la parole du roi, ils avaient recueilli les matériaux et poussaient avec succès la réussite de leur œuvre. On peut croire qu'instruits des menées de leurs ennemis, ils avaient à peu près conduit à terme le relèvement de leurs remparts, quand arriva soudain la réponse fatale d'Artaxerxès. C'était l'arrêt forcé de leurs travaux. Abandonnés par le souverain, ils renoncèrent à leur entreprise et attendirent des circonstances plus favorables. Celles-ci se présentèrent sous Néhémie.

La succession des événements, telle que nous venons de l'exposer, n'est pas une simple conjecture. Elle assigne en effet à la dénonciation des Samaritains un motif de vengeance, qui était bien naturel après l'expulsion des femmes étrangères. De plus, elle rend raison d'un fait qui surprend à première vue dans l'histoire de Néhémie. Au chapitre VI de ce livre, nous lisons que le relèvement définitif des remparts s'acheva en cinquante-deux jours [1]. Évidemment l'espace restreint de deux mois ne suffit pas pour accomplir au milieu de difficultés incessantes un travail aussi étendu. Il faut que le nouveau gouverneur ait pu utiliser des constructions déjà existantes, et que son rôle se soit borné, selon le témoignage formel de la Bible, à raffermir les murs, à réparer les brèches et à rétablir les portes [2]. La première tentative de restauration, que nous avons rapportée d'après le chapitre IV d'Esdras, rend parfaitement compte de la rapidité de ces travaux.

Il est probable que cet échec des Israélites nuisit à l'autorité du docteur, et qu'en même temps il se vit privé, comme suspect de rébellion, de l'appui des gouverneurs et des satrapes. Il disparut peut-être complètement de la vie publique; renfermé avec ses disciples dans l'étude de la loi, il n'exerça plus d'action sur les destinées du peuple, jusqu'au jour où Néhémie, qui avait repris son œuvre, sollicita son concours pour la restauration définitive de la Judée [3].

[1] *Néh.*, VI, 15.
[2] *Néh.*, I, 3; VI, 1. Cf. Van Hoonacker, *Néhémie et Esdras*, p. 28. « Néhémie reprend l'œuvre interrompue, en partie démolie à la suite de la dénonciation de Rehoum et Schimschai...., il répare les dégâts causés aux murs après l'interdiction des travaux, il comble les brèches pratiquées, il rétablit les portes brûlées et achève les constructions. »
[3] C'est ce qui explique comment, dans les premiers chapitres de Néhé-

Passons maintenant aux événements relatés dans le livre de Néhémie.

La vingtième année du règne d'Artaxerxès Ier, un Juif pieux, Néhémie, échanson à la cour de Suse, souffrait cruellement de la ruine de sa patrie. Il connaissait sans doute les démarches faites par les Samaritains pour entraver la restauration de Jérusalem; peut-être même connaissait-il le fâcheux décret qui avait livré ses compatriotes à la merci de leurs ennemis, et s'attendait-il à chaque instant à apprendre les désastres nouveaux qui devaient être la conséquence de cet édit. Il était livré à ces inquiétudes, lorsque son frère Hanani, revenant de Jérusalem à la cour d'Artaxerxès, lui apprit les plus tristes nouvelles : « Les Israélites étaient dans la misère et dans l'ignominie; les murs de Jérusalem étaient démolis et les portes consumées par le feu. »

A la nouvelle de cette calamité, l'ardent patriote s'émut. Il fut accablé de tristesse, et passa plusieurs jours dans le jeûne et la prière [1]. Quand il se présenta devant le roi pour remplir ses fonctions ordinaires d'échanson, Artaxerxès remarqua la tristesse qui assombrissait son visage, et lui en demanda la cause. « Seigneur, répondit Néhémie, comment pourrais-je ne pas « m'affliger? La ville où sont les tombeaux de mes pères est dé« vastée et ses portes sont consumées par le feu. » Et voyant les bons sentiments du prince, il lui demanda l'autorisation de rebâtir la ville de Jérusalem. « S'il plait au roi, dit-il, et si votre « serviteur trouve grâce devant vous, je vous prie de m'envoyer « en Judée, à la ville où sont les tombeaux de mes pères, pour « que je la rebâtisse. » Non seulement Artaxerxès lui accorda sa requête, mais il le nomma encore gouverneur de la Judée, et lui

mie, il n'est pas fait mention d'Esdras. Un homme retiré de la vie publique ne pouvait guère appuyer efficacement les tentatives de Néhémie. Au reste Esdras n'avait reçu ses pouvoirs extraordinaires que pour remettre en vigueur la loi de Moïse. Le relèvement des remparts était en dehors de ses attributions, surtout depuis l'arrivée d'un gouverneur spécialement chargé de cette œuvre importante.

[1] Les intrigues des Samaritains, leur expédition contre Jérusalem, le voyage d'Hanani, qui peut-être ne fut pas entrepris immédiatement après la catastrophe, suffisent pour remplir les neuf ou dix années qui s'écoulèrent entre l'essai de reconstruction des remparts et l'annonce du désastre à Néhémie. L'étendue du mal, que Néhémie ne connaissait pas encore, explique la vive douleur qu'il ressentit en entendant le message fatal.

remit pour Asaph, intendant des forêts royales en Syrie, une lettre par laquelle il lui enjoignait de fournir à Néhémie le bois dont il aurait besoin pour ses constructions [1].

Néhémie partit donc avec l'escorte militaire conforme à son rang. Arrivé à Jérusalem, il y trouva un parti puissant de faux frères, ennemis de leur propre patrie et partisans de l'influence étrangère. Pour déjouer plus sûrement leurs intrigues, le gouverneur ne confia à personne les projets qu'il venait accomplir, et seul, pendant la nuit, il examina l'état lamentable des murs. Il prit ensuite les dispositions nécessaires pour la reconstruction, et s'en ouvrit enfin dans une assemblée du peuple, où le nombre des Israélites fidèles était à même de contre-balancer l'influence des traîtres. Le résultat fut celui qu'il avait prévu : on s'empressa de mettre la main à l'œuvre.

Cependant, malgré l'autorisation royale, malgré le caractère officiel du gouverneur, l'opposition des Samaritains fut violente. Ils avaient alors à leur tête Saneballat le Horonite, Tobie l'Ammonite, que la Bible appelle « le serviteur, » probablement parce que c'était un fonctionnaire du roi de Perse, et l'Arabe Geschem. Sous la conduite de ces trois chefs, ils se réunirent en armes devant Jérusalem. Les Juifs, loin d'en être effrayés, n'y virent qu'une raison de plus pour pousser la bâtisse. Malgré les attaques de l'ennemi, malgré les ruses, malgré les trahisons elles-mêmes, les murs furent reconstruits en cinquante-deux jours. Pendant cet intervalle Néhémie avait eu probablement à calmer bien des murmures, à prévenir des grèves, à redresser des torts; mais enfin la grande œuvre était accomplie; et les ennemis effrayés reconnurent, dans le succès du gouverneur,

[1] Nous ne voyons pas que « l'Artaxerxès de Néhémie, qui interdit le relèvement de Jérusalem, la cité rebelle...., et l'Artaxerxès d'Esdras...., qui pose en protecteur des Juifs.... diffèrent essentiellement » (*Néhémie et Esdras*, p. 68). Au chapitre IV d'Esdras, Artaxerxès avait sans doute défendu de rebâtir la ville, mais il s'était réservé de révoquer cette disposition (v. 21). C'est ce qu'il fait en permettant à Néhémie de relever les remparts de Jérusalem. M. Van Hoonacker doit admettre lui-même ce revirement dans l'esprit du roi. L'Artaxerxès d'Esdras ne montre pas plus de bienveillance au scribe que l'Artaxerxès de Néhémie n'en témoigne au nouveau gouverneur. On comprend sans difficulté que les accusations des Samaritains aient refroidi la faveur du prince pour des sujets qu'il croyait rebelles, et que, quelques années après, sa bienveillance pour Néhémie l'ait fait revenir à ses premiers sentiments.

l'œuvre de Dieu lui-même, ce qui signifie apparemment qu'ils renoncèrent désormais à leurs attaques [1].

Parmi les Juifs, quelques-uns persistèrent dans leur hostilité contre Néhémie ; mais à mesure que le pays se sentait affranchi, et que la sécurité renaissait, l'opposition se calma. Bientôt il n'y eut qu'une voix pour célébrer cette entreprise glorieuse, et le nom de Néhémie se perpétua dans le souvenir reconnaissant du peuple juif. Jésus, fils de Sirach, qui vécut au moins un siècle et demi après ce grand événement, célèbre encore, en termes enthousiastes, l'œuvre admirable de Néhémie, et il exalte l'énergique gouverneur à l'égal des plus grands hommes d'Israël : « Néhémie, dit-il, restera longtemps encore dans notre souvenir ; il releva nos murs détruits, il redressa nos portes et les munit de verrous ; il rebâtit nos demeures [2]. » Si le fils de Sirach ne parle point de la restauration sociale et religieuse, au moins rappelle-t-il en termes formels le fait qui en était la principale condition et qui en assurait la perpétuité. Aussi, l'admiration des premiers jours alla toujours en s'augmentant ; Néhémie fut considéré comme le second fondateur de Jérusalem, comparable aux anciens rois et aux plus grands prophètes de la nation.

Cet enthousiasme persistant crée une vraie difficulté contre l'hypothèse de M. Van Hoonacker. On voit que l'organisation de la capitale a fait époque dans l'histoire juive : elle ferme définitivement l'ère des épreuves, et inaugure une nouvelle période de bonheur et de prospérité. Remarquons encore que l'Ecclésiastique ne fait mention d'aucun chef qui, par des travaux ultérieurs, ait dû achever l'entreprise de Néhémie. Assurément, on est porté à conclure que pour le fils de Sirach, Néhémie fut sinon l'unique restaurateur de la vie nationale, au moins le plus grand d'entre eux, et qu'il ne fut éclipsé dans la suite par aucun successeur. Or, voilà ce qui nous semble incompatible avec la nouvelle théorie.

« Les chapitres VIII-X de Néhémie, dit-on [3], nous font évidem-

[1] *Néh.*, VI, 16.
[2] *Ecclésiastique*, XLIX, 15.
[3] Van Hoonacker, *Néhémie et Esdras*, p. 44-46.
M. Van Hoonacker (*ibid.*, p. 24-28) presse trop fortement l'expression biblique *bâtir la ville*. Quand Néhémie arriva à Jérusalem, il trouva le

ment assister *à la première organisation* de la colonie juive à Jérusalem, après la restauration de la ville sainte.... Malgré l'énergie qu'il déploya en cette circonstance, Néhémie ne semble point encore en être arrivé à la mesure extrême que dut prendre Esdras. La lecture du chapitre XII de Néhémie nous laisse cette impression que la réforme ne fut point aussi radicale que celle d'Esdras et qu'elle n'eut point le même caractère. » Et on voit dans cette circonstance un nouvel indice en faveur de l'antériorité de Néhémie.

Donc, concluons-nous à notre tour, dans cette hypothèse, le travail de Néhémie demandait à être complété sous bien des rapports ; et, pour nous servir des expressions du savant professeur, il appelait « une réforme plus radicale, plus générale, » qui devait en être le complément. Mais le nouvel organisateur, qui aurait repris en sous-œuvre les réformes de Néhémie, n'aurait pas manqué d'éclipser la gloire de celui-ci, car il devait les étendre, les perfectionner et les introduire définitivement dans la vie de la nation. Lui seul allait donc être le véritable restaurateur de la Judée ; et dans la série des grands citoyens, il devrait occuper une place plus brillante que celle de Néhémie. Et pourtant le livre de l'Ecclésiastique n'associe personne à la gloire de Néhémie, et le scribe Esdras n'y est pas même nommé. Lui qui, dans la chronologie que nous combattons, doit avoir été, à l'âge de trente ans, l'égal du gouverneur, et qui, quarante-sept ans plus tard, aurait de plus réorganisé définitivement sa nation, ne reçoit pas les éloges qui lui étaient dus ; il n'est pas mis en parallèle avec Néhémie, qu'il aurait dépassé ; il n'obtient pas même une mention dans ces fastes glorieux !

quartier du temple et toute la partie septentrionale de la ville parfaitement rebâtis. Il suffit de parcourir le récit de la reconstruction des remparts pour se convaincre de cette vérité. Sans doute, quand l'enceinte fut relevée, on dut construire des maisons pour les nouveaux habitants que Néhémie fit entrer dans la ville. Mais on ne saurait conclure de là « que Jérusalem, en dehors du temple, était restée dans le plus misérable état. » L'expression « *bâtir la ville* » signifie simplement « *relever les remparts.* » On en trouve la preuve dans ce que les premiers livres historiques nous rapportent au sujet de la destruction et du relèvement de Jéricho. Après avoir pris cette ville, Josué (VI, 26) avait maudit quiconque la rebâtirait. Or dans le livre de Josué lui-même (XVIII, 21) et dans le II[e] livre de Samuel (X, 5), Jéricho est supposée rebâtie déjà, seulement elle n'avait pas de remparts. L'effet des imprécations de Josué ne se fait sentir que longtemps après, lorsque Hiël reconstruisit les murs et les fortifications (I. (III.) *Rois*, XVI, 34).

Il nous semble qu'une conclusion aussi inadmissible ruine le raisonnement par la base. Si Néhémie est nommé seul dans l'Ecclésiastique, il faut qu'il ait joué le rôle principal dans la reconstitution du peuple juif. Sans doute il fallut encore veiller à l'observation de la loi, réprimer des abus, peut-être même perfectionner quelques détails ; mais la grande besogne était accomplie ; l'antique législation était rétablie, et l'organisation générale fixée pour toujours. En d'autres termes, Néhémie est le vrai restaurateur de la vie nationale, et Esdras est venu avant lui.

IV.

Ce travail de réorganisation présentait de grandes difficultés. Les fêtes légales étaient tombées en désuétude ; des mariages illégitimes s'étaient de nouveau contractés avec des étrangères ; le repos du sabbat n'était plus observé; et les prêtres, privés de revenus réguliers, n'offraient plus dans le temple les sacrifices prescrits par Moïse. Pour remettre de nouveau en vigueur toutes les prescriptions sacrées, Néhémie fit appel au concours d'Esdras.

Avant de juger de l'importance du rôle attribué au docteur, rappelons d'abord les faits tels qu'ils sont présentés dans la Bible.

« Quand le septième mois fut arrivé, lisons-nous au chapitre VIII de Néhémie [1], et que les fils d'Israël étaient dans leurs villes, tout le peuple se réunit sur la place libre qui est devant la porte des Eaux. Et on dit à Esdras d'aller chercher le livre de la loi de Moïse, que Jéhovah avait prescrite à Israël. Aussitôt il l'apporta devant l'assemblée. Celle-ci se composait d'hommes, de femmes et de tous ceux qui pouvaient comprendre la loi. On était au premier jour du septième mois. Esdras lut sur la place, qui s'étend devant la porte des Eaux, depuis le point du jour jusqu'à midi, devant les hommes, les femmes, et tous ceux qui pouvaient comprendre; et l'oreille de tout le peuple était attentive à la loi. Esdras le scribe était debout sur une estrade de bois préparée pour lui; et à ses côtés se tenaient

[1] *Néh.*, VIII, 1-12. Le septième mois coïncide avec la seconde moitié de septembre et le commencement d'octobre ; il était de 30 jours, et s'appelait *Tisri* ou *Ethanim.* — La porte des Eaux était au nord-est de la ville, à proximité du temple.

Mathathias, Semeias, Anias, Urias, Helcias et Maasias à droite, et à gauche Phadaias, Misaël, Melchias, Hasum, Hasbadanas, Zacharie et Mosollam. Quand Esdras, dominant ainsi tout le peuple, ouvrit le livre, tous les assistants se levèrent. Il loua d'abord Jéhovah, le grand Dieu; et le peuple entier répondit : Amen, Amen. Et tous élevèrent la main, et se prosternèrent pour adorer Jéhovah. »

Les lévites, qui étaient répandus dans l'assemblée, expliquèrent ensuite en détail les prescriptions de la loi, jusqu'à ce que « le peuple les eût comprises. » Alors Néhémie et Esdras proclamèrent que ce jour était consacré à Dieu, et devait être passé dans l'allégresse. « Le lendemain, les chefs de toutes les familles, les prêtres et les lévites se réunirent auprès d'Esdras, pour étudier avec lui les paroles de la loi. » Ils y trouvèrent écrit que, le septième mois, les Israélites devaient célébrer la fête des Tabernacles. On obéit aussitôt à l'ordre de Dieu. Pendant ces réunions, qui durèrent sept jours, Esdras lut publiquement le livre de la loi [1].

On l'accordera, c'est quelque chose de solennel que cette lecture. Dans l'intention de Néhémie, ce devait être le prélude de la grande œuvre de réorganisation qu'il se proposait d'accomplir. Voilà pourquoi il avait voulu, avant de lier Israël par un pacte nouveau, faire connaître à ses compatriotes toute l'étendue de leurs obligations, et leur rappeler en même temps les promesses et les menaces qui sanctionnaient les commandements de Dieu. Pour rendre plus éclatante cette nouvelle promulgation de la loi, il avait convoqué en assemblée générale tous ceux qu'il jugeait capables de comprendre leurs obligations; et quand tout le monde se fut réuni devant la porte des Eaux, il leur avait fait expliquer par Esdras la volonté de Jéhovah.

Nous disons *expliquer ;* car c'était plus qu'une simple lecture qu'on demandait au scribe. On voulait une interprétation appropriée à l'intelligence et aux besoins des auditeurs. A cette époque, le peuple juif était loin d'être familiarisé avec le texte de la loi, puisque les prêtres eux-mêmes durent apprendre d'Esdras l'obligation de célébrer la fête des Tabernacles. Il ne fallait donc

[1] Pour tout ce passage, et pour les considérations qui vont suivre, cf. Van Hoonacker, *Néhémie et Esdras*, p. 63-66; *Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, p. 48-50. Le savant professeur n'attribue à Esdras qu' « une fonction très « secondaire. »

pas seulement rappeler les prescriptions de Jéhovah ; il fallait les détailler, insister sur le sens des cérémonies sacrées, sur l'organisation des fêtes, et en particulier sur l'obligation de célébrer le sabbat et de se tenir à l'écart des nations étrangères. On ne saurait d'ailleurs concevoir autrement une lecture qui se prolonge pendant huit jours. Il semble évident que le scribe qui s'était donné la mission d'étudier lui-même la parole de Dieu et de l'enseigner aux autres, utilisa ce temps pour développer devant les assistants le sens de la loi, pour l'appliquer à leur nouvelle situation et pour provoquer ainsi la réforme spontanée des abus qui s'étaient introduits dans la communauté. Aussi bien, les textes de la Bible sont explicites. « Les lévites, est-il dit au chapitre VIII, interprétèrent distinctement la loi de Dieu, et la firent comprendre au peuple [1]. » Or ces lévites ne sont que les coopérateurs d'Esdras ; et celui-ci les avait probablement éparpillés par toute l'assistance. Ils achèvent l'œuvre du maître et font pénétrer son enseignement dans tous les esprits. Mais à moins de supposer plus de science aux disciples qu'au docteur qui dirigeait leurs travaux, il faut nécessairement admettre que le scribe ne se contentait pas d'une simple lecture, mais qu'il interprétait le premier le sens du code mosaïque.

Qu'on se rappelle de plus la déférence témoignée à Esdras dans cette réunion solennelle. Des préparatifs particuliers sont faits pour lui ; les grands de Jérusalem se groupent autour de son estrade, dans le but évident de rehausser la cérémonie. Lui seul inaugure l'assemblée, en entonnant les louanges de Jéhovah, et conjointement avec le gouverneur lui-même, il prescrit aux Juifs l'emploi de la journée. Nous ne dirons pas qu'Esdras occupe ici un rang supérieur à Néhémie : leurs fonctions sont différentes. Au prêtre et au docteur revient le soin de donner le vrai sens de la loi ; au gouverneur celui d'en exiger l'observation par des moyens efficaces. Dans la circonstance particulière qui nous occupe actuellement, il semble toutefois que Néhémie s'efface ; il cède la place au représentant d'une autorité plus élevée que la sienne et se réserve seulement d'exécuter les décisions que le scribe aura puisées dans l'étude de la loi.

[1] Sur le sens de ce verset, cf. Keil, *op. cit.*, p. 552 et 553.

Du reste, on ne peut pas isoler les événements de la première journée et les séparer des faits, qui en sont une suite naturelle. « Le lendemain, lisons-nous dans la Bible, les chefs de toutes les familles, les prêtres et les lévites se réunirent chez Esdras, le *sofer*, pour examiner les paroles de la loi. » A moins d'affirmer qu'il n'existait qu'un seul exemplaire de la loi, et qu'il était entre les mains du scribe, il faut nécessairement supposer que les princes, les prêtres et les lévites recouraient aux lumières d'Esdras, qu'ils désiraient entendre une explication plus approfondie, et acquérir par le secours du *sofer* une connaissance doctrinale en harmonie avec leur position. Or ils se rendent non pas chez le grand prêtre, ou chez un dignitaire du temple, mais chez Esdras, le docteur de la loi. Ils le jugeaient donc le plus versé dans l'étude du code mosaïque, et capable de leur donner une instruction plus claire et plus solide. D'où vient cette autorité exceptionnelle? Évidemment Esdras s'était déjà signalé dans l'interprétation de l'Écriture ; et puisque ce ne sont pas seulement les prêtres de Jérusalem, mais encore les chefs de toutes les familles de la Judée, qui viennent le consulter, il faut admettre que sa réputation avait franchi l'enceinte de la capitale, et que dans tout le pays il était devenu en quelque sorte l'interprète officiel de la loi.

C'est cette position unique qui, la veille, avait valu à Esdras l'honneur d'enseigner la loi à tout le peuple réuni ; c'est elle encore qui avait rendu possible le concours unanime et empressé des lévites, et qui explique les témoignages de respect qu'on lui avait prodigués. La démarche des grands et les larmes de repentir qui avaient coulé des yeux de la foule montrent que la prédication du scribe avait été fructueuse, et qu'on avait reçu sa parole comme l'expression de la volonté divine.

Il est impossible de croire, avec les partisans de la nouvelle chronologie, qu'un homme, exerçant une influence aussi considérable sur le peuple entier, en fût encore à ses débuts [1]. Son origine sacerdotale seule ne rend pas compte de cette action prépondérante ; il faut y joindre une œuvre personnelle, une œuvre nationale, capable de fixer l'attention du pays. Ce n'est pas un débutant qui aurait remué subitement les masses, qui

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 66.— *Réponse à un mémoire de A. Kuenen, loc. cit.*

se serait concilié le respect des grands et des prêtres, et qui aurait pu commander, comme l'égal de Néhémie, à tout le peuple réuni. Il faut un homme dans toute la maturité de l'âge, d'un mérite éminent et d'une autorité incontestée. Il faut l'Esdras que nous avons vu à l'œuvre dans les premières années du règne d'Artaxerxès, que nous avons vu triompher des oppositions et poursuivre énergiquement la réforme des mariages illégitimes.

Les chapitres suivants nous font assister au triomphe complet de ses idées. Sous l'impulsion d'Esdras et de Néhémie [1], le peuple conclut solennellement un pacte nouveau avec Jéhovah, et s'oblige à observer la loi de Moïse, à accomplir tous les préceptes de Dieu, et en particulier à ne pas contracter d'alliances avec les étrangers, à respecter le repos du sabbat, et à assurer les revenus du temple. On ne saurait admettre ici l'opinion de M. Van Hoonacker, qui croit « que la réforme d'Esdras n'est nullement supposée. On n'en trouve pas de trace, dit-il ; tout se fait et s'arrange comme si personne n'avait eu connaissance d'une réforme de ce genre [2]. »

Mais la chose est-elle si certaine?

A la vérité, le nom d'Esdras n'est pas mentionné comme celui d'un premier réformateur et on ne parle pas explicitement de ses travaux, parce que, comme nous l'avons vu, les efforts de Néhémie forment seuls l'objet de la narration. Mais est-il bien vrai qu'un premier travail de reconstitution religieuse n'est pas supposé ?

Au chapitre IX, nous lisons qu'au moment de faire conclure le pacte solennel, qui obligeait les Israélites à l'observation pleine et entière du code de Moïse, Néhémie avait convoqué à Jérusalem tout le peuple de la Judée. « Les fils d'Israël se réunirent, observant le jeûne, revêtus du sac et la cendre sur la tête. » C'étaient les signes extérieurs de la douleur et du repentir. « Et, continue, le texte sacré, la race d'Israël se sépara de tous les enfants des étrangers [3]. » Remarquons bien

[1] Il est remarquable que la version des Septante, faite, comme on le sait, sur un texte plus ancien que celui des Massorètes, attribue à Esdras toute la grande prière du chapitre IX. Cette circonstance s'explique assez difficilement dans la nouvelle théorie.

[2] *Néhémie et Esdras*, p. 44.

[3] *Néh.*, IX, 1 et 2.

que c'est *avant* la conclusion du pacte que s'accomplit cette séparation : c'est *avant* d'avoir entendu l'exhortation des lévites et d'avoir avoué publiquement leurs fautes. Contrairement à ce que dit M. Van Hoonacker, cette séparation n'est pas l'objet général du pacte, elle lui est présupposée, et le contrat porte sur une question beaucoup plus étendue, à savoir l'observation de toute la loi mosaïque [1]. Sans doute, quand se conclura cette alliance solennelle, on insistera spécialement sur l'obligation de se tenir à l'écart des peuples étrangers. Mais outre qu'on appuie tout autant sur l'observation rigoureuse du sabbat, il n'est pas difficile de découvrir le motif de cette mention particulière. Néhémie voulait évidemment prémunir le peuple contre les transgressions les plus habituelles, et nous savons par le livre d'Esdras, et par celui de Néhémie lui-même, que le peuple avait une grande tendance à oublier ces deux prescriptions. Même après la réforme de Néhémie, durant une absence momentanée du gouverneur, les abus reparurent ; ils pénétrèrent même jusque dans la famille du grand prêtre [2].

Or, nous le demandons, comment se fait-il qu'avant même d'avoir renouvelé l'alliance avec Jéhovah, le peuple ait spontanément accompli cette séparation pénible ? Comment concevoir que dans l'ensemble du récit, celle-ci soit rapportée comme une chose très naturelle ? Comment expliquer qu'on n'établisse pas, comme dans le livre d'Esdras, un tribunal suprême, jugeant souverainement les cas particuliers qui se présentaient ? Il faut croire que ce point délicat n'offrait plus prise à la contestation, et que l'opposition était devenue impossible. Mais il faut admettre dès lors que les Juifs connaissaient parfaitement leur devoir ; en contractant des alliances avec les étrangers ils se rendaient compte de la violation de la loi, et ce sont là les fautes dont ils venaient publiquement s'accuser dans le temple. Auparavant donc les règles religieuses du Deutéronome leur avaient déjà été enseignées ; un réformateur était venu avant Néhémie ; et quel est-il, sinon Esdras, qui nous est présenté toujours comme instruisant le peuple, interprétant les prescriptions de la loi, et

[1] *Néh.*, X, 30.... « Veniebant ad pollicendum et jurandum ut ambularent in lege Dei, quam dederat in manu Moysi servi Dei, ut facerent et custodirent universa mandata Domini Dei et judicia ejus et ceremonias ejus. »
[2] *Néh.*, XIII, 7 et suiv.

rétablissant dans toute leur pureté les lois du code mosaïque?

Mais, objecte-t-on [1], comment peut-on concevoir l'antériorité d'Esdras, puisque les peines infligées par lui sont incomparablement plus sévères que les mesures de Néhémie? N'est-il pas beaucoup plus simple de supposer moins de dureté dans une première organisation, et plus de rigueur dans la reconstitution définitive de la Judée? Que voyons-nous en effet? Esdras ordonne la séparation complète d'avec les étrangers, et prononce même l'expulsion de toutes les femmes samaritaines avec tous leurs enfants. Néhémie, au contraire, recourt aux prières et à la persuasion; s'il fait battre les coupables, il ne parle que d'une seule expulsion, celle du gendre de Saneballat. Ne faut-il pas en conclure qu'Esdras a achevé l'œuvre de Néhémie et que celui-ci ne donna qu'une première constitution à Jérusalem et à la Judée?

Pour répondre à cette objection, que nous croyons avoir présentée dans toute sa force, il suffit de relire le chapitre XIII de Néhémie. Au lieu de trouver dans le gouverneur un réformateur moins énergique qu'Esdras, on verra la conclusion contraire se dégager du texte. Esdras s'était contenté d'imposer des amendes, mais il réservait sa sévérité pour les étrangères. Néhémie va plus loin; il ne néglige pas, j'en conviens, les moyens de persuasion, mais il ne recule pas devant l'emploi de la force ouverte pour réduire au devoir les Israélites eux-mêmes. Il les maudit, les fait battre, leur arrache les cheveux; il chasse de la communauté, non plus les Samaritains, mais un Juif, et un Juif de naissance distinguée, le petit-fils du grand prêtre lui-même, qui avait épousé la fille de Saneballat le Horonite, un des chefs des Samaritains [2].

Après avoir solennellement renouvelé l'alliance avec Jéhovah [3], Néhémie s'occupe de rendre à la capitale de la Judée une population digne d'elle. A cet effet on désigne au sort la dixième

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 44 et 45.

[2] *Néh.*, XIII, 29.

[3] M. Van Hoonacker (*Néhémie et Esdras*, p. 64) s'étonne que « lorsqu'il s'agit de signer le pacte solennel, c'est Néhémie.... dont le nom figure en tête de la liste, et celui d'Esdras n'y figure pas! » « Ce fait, à lui seul, dit-il, est décisif. » N'oublions pas qu'Esdras était *sofer*, c'est-à-dire docteur de la loi, jurisconsulte. Les pouvoirs dont le roi l'avait chargé douze ou treize années auparavant avaient probablement expiré déjà, et depuis l'arrivée de

partie de tous les Israélites, qui s'établira dans l'enceinte nouvellement rebâtie.

On répartit ensuite entre tous les habitants les offrandes nécessaires à l'entretien du temple. On n'était déjà plus au temps où le roi de Perse fournissait lui-même les choses indispensables au culte, où des subsides spéciaux étaient consacrés à l'achat des victimes, et où un décret solennel devait charger les gouverneurs voisins des frais ordinaires de la maison de Dieu. C'est le peuple lui-même qui se charge maintenant de subvenir à ces dépenses. Chacun donnera annuellement le tiers d'un sicle pour les pains de proposition, les sacrifices et les holocaustes perpétuels, pour les sacrifices des sabbats et des fêtes, en un mot pour toutes les solennités prescrites dans la loi. De plus, on indiqua par le sort ceux qui fourniraient le bois destiné à l'autel de Jéhovah : cette charge tomba tour à tour sur des familles déterminées. On devait encore apporter régulièrement les prémices des champs et les premiers-nés des animaux domestiques, et payer les dîmes pour l'entretien des prêtres et des lévites.

Cette multitude de dons et d'offrandes ne pouvait raisonnablement pas être exigée d'un peuple abandonné, comme jadis, au plus extrême dénuement. Il faut qu'une restauration complète ait précédé la promulgation de ces règlements ; il faut encore que, les murs de Jérusalem une fois relevés, les Juifs puissent exploiter les ressources de leur pays, sans craindre de retomber jamais dans la situation précaire que révèle le livre d'Esdras. Et de fait, on voit la richesse renaître à Jérusalem dans les années qui suivent immédiatement la réforme de Néhémie. L'industrie reprend un nouvel essor, et le commerce, longtemps entravé par les brigandages des Samaritains, se développe rapidement. Les marchands tyriens reparaissent dans la capitale [1], et Néhémie se voit même obligé de recourir aux mesures les plus sévères pour arrêter les transactions le jour

Néhémie il ne les avait certainement plus. Il ne représentait donc pas officiellement la nation juive, et à ce titre il ne devait plus figurer parmi les signataires. On pourrait s'étonner davantage que le grand prêtre Eliaschib ne signe pas non plus ; mais faudrait-il en conclure que le pontife n'occupait alors qu'une position « très effacée ? »

[1] *Néh.*, XIII, 16.

du sabbat. Évidemment ce n'est point là « la première organisation, » dont nous parlent les partisans de la nouvelle chronologie ; c'est au contraire la vie publique qui commence à renaître, et qui présuppose, conformément à l'hypothèse traditionnelle, les pénibles tentatives d'une première constitution.

Pour donner à l'œuvre de Néhémie une consécration religieuse, les murs de Jérusalem furent inaugurés solennellement ; et dans la dédicace qui en fut faite, Esdras nous apparaît une dernière fois. Il conduit la moitié des princes de Juda derrière le premier chœur des chantres, tandis que derrière le second chœur, Néhémie conduit lui-même les autres chefs de la nation [1]. La restauration de la patrie avait été l'œuvre de ces deux hommes : il convenait que, dans le succès comme dans la lutte, ils fussent à la place d'honneur, à la tête des personnages les plus marquants de la Judée. Aussi Néhémie, qui avait réglé la cérémonie, avait assigné au docteur une place aussi honorable que celle du gouverneur lui-même.

On ne saurait souscrire ici au jugement de M. Van Hoonacker, et affirmer que dans ce cortège religieux « Esdras joue encore un rôle extrêmement effacé. » Il n'est pas vrai non plus que

[1] C'est là, croyons-nous, le vrai sens des versets 31 à 38 du chapitre XII. Il semble évident que le cortège où figure Esdras était constitué comme celui de Néhémie. Ils s'ouvrent tous les deux par un chœur de chantres ; vient ensuite un personnage important (Néhémie, Esdras), suivi, chacun de son côté, de la moitié des princes juifs ; un groupe de prêtres ferme la marche. Or si dans le premier cortège on ne place pas le docteur à la tête des princes d'Israël, on ne voit personne qui lui corresponde dans le cortège de Néhémie. Remarquons que telle est aussi l'interprétation naturelle du texte biblique. Au ỷ. 32 commence l'énumération des personnages qui suivaient le premier chœur des chantres, et elle continue jusqu'au milieu du ỷ. 35, où nous lisons la remarque : « *Et Esdras scriba ante eos.* » Les deux mots « *ante eos* » tombent nécessairement sur les Israélites qui viennent d'être mentionnés, de sorte que le scribe marchait entre les chantres et le groupe des princes et des prêtres. Telle est aussi l'explication de Keil, *op. cit.*, p. 586.

M. Van Hoonacker (*Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, p. 56) suppose que les défenseurs de l'hypothèse traditionnelle déduisent directement de ce fait qu'Esdras était « revenu quinze ans auparavant à la tête de toute une caravane. » C'est une erreur. On en conclut seulement que le scribe occupait dans le cortège une place aussi honorable que le gouverneur, et que son rôle était loin par conséquent d'être « extrêmement effacé. »

D'ailleurs les prêtres, qui figuraient dans cette cérémonie, semblent être des dignitaires assez élevés. La Bible nous renseigne formellement au sujet de Jesraia, qui était le *paqid*, c'est-à-dire un inspecteur général, et par conséquent un fonctionnaire très considéré du temple, un de ceux qui venaient immédiatement après le grand prêtre. Cf. II. *Par.*, XXIV, 11 ; *Jérém.* XX, 1 ; XXIX, 26.

Néhémie « ait placé Esdras à la tête du premier chœur [1], » comme un simple coryphée. Les textes ne tolèrent point cette interprétation. Le gouverneur avait divisé les chantres en deux groupes, qui devaient se rencontrer près du temple et rehausser le sacrifice solennel qui clôturait la cérémonie. Comme nous l'avons dit, Esdras, suivi de la moitié des princes juifs, marchait après le premier chœur; Néhémie, avec l'autre moitié des chefs, suivait le second chœur. Au lieu donc d'être relégué dans l'ombre, le scribe occupait dans le cortège le même rang que le gouverneur, entouré des hommages des grands, et dans une position digne des services qu'il avait rendus. Au lieu d'être contraire à l'idée que nous nous sommes formée du rôle d'Esdras, ce passage remarquable ne fait que corroborer nos conclusions, et fournir une nouvelle preuve de l'autorité exceptionnelle dont il jouissait à cette époque.

V.

Nous avons exposé l'opinion commune, en justifiant, par les textes mêmes de la Bible, la place attribuée à chacun des événements. Il est possible maintenant d'aborder plus directement l'examen de la nouvelle hypothèse et d'apprécier, parmi les arguments qu'on apporte en sa faveur, ceux qui n'ont pas été réfutés jusqu'à présent.

Pour pouvoir rejeter toute l'histoire d'Esdras sous le règne d'Artaxerxès II, c'est-à-dire soixante ans après l'époque que lui assigne l'opinion traditionnelle, on est contraint de transformer en un jeune homme le docteur autorisé qui, du temps de Néhémie, expliquait la loi au peuple réuni, aux princes et aux prêtres [2]. Nous avons vu que cette hypothèse est incompatible avec les données bibliques. Sous le gouvernement de Néhémie, Esdras joue un rôle qui ne convient point à un débutant : c'est manifestement un homme qui a déjà fourni une longue carrière, et qui s'est acquis par ses travaux une position unique au

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 65.

[2] *Néhémie et Esdras*, p. 58 : « Il (Esdras) ne pouvait en avoir qu'une trentaine (d'années) au plus, lorsqu'il se présente devant la foule assemblée à Jérusalem pour lire la loi. » Dans sa *Réponse à un mémoire de A. Kuenen* (p. 60), M. Van Hoonacker déclare « avoir été généreux en allant jusqu'à 30; » et il se montre prêt à rabattre encore de ce chiffre.

milieu du peuple de Juda. On n'exagère pas en demandant quarante-cinq ans pour le grand docteur israélite. Mais d'après ce calcul, Esdras aurait été plus que nonagénaire quand il entreprit, la septième année d'Artaxerxès II, un pénible voyage de quatre mois. C'est la conclusion nécessaire de la théorie qu'on propose; mais personne, semble-t-il, ne saurait se rallier à une déduction aussi embarrassante.

Dans l'hypothèse traditionnelle, cette objection disparaît. Le voyage d'Esdras en Judée se place la septième année d'Artaxerxès Ier, et rien ne nous empêche de le supposer alors dans la force de l'âge, et de lui attribuer quarante ou cinquante ans. Quatorze ans plus tard, quand nous le voyons entouré du respect de toute la nation et présidant avec Néhémie à la dédicace solennelle des remparts, il aurait eu soixante-quatre ans. C'est l'âge où l'expérience acquise dans sa glorieuse carrière justifiait parfaitement la déférence dont il était l'objet.

Nous avons vu qu'on se trompe en attribuant à Esdras le titre et le pouvoir de gouverneur. Il n'est pas vrai non plus qu'il ait trouvé à Jérusalem une communauté bien organisée, plus prospère que du temps de Néhémie, et abritée déjà derrière des remparts rebâtis. Or ces affirmations, si peu en harmonie avec les récits de la Bible, sont le fondement nécessaire du système que nous combattons; c'est sur elles qu'on doit élever la théorie contraire à l'opinion traditionnelle, et établir l'antériorité de Néhémie sur Esdras [1].

Cette antériorité conduit à d'autres suppositions non moins hardies. Dans le système de M. Van Hoonacker, il faut expliquer

[1] Nous n'insistons pas sur l'argument tiré de l'identification des noms propres. M. Kuenen l'expose dans son mémoire (*op. cit.*, p. 310, 311), et dans la réponse de M. Van Hoonacker (p. 65-75) on en trouve une réfutation fort développée. Il est dangereux, comme nous le disons plus loin, de trop s'appuyer sur la similitude des noms: des preuves de ce genre peuvent tout au plus confirmer une théorie prouvée d'ailleurs.

A la page 67 de *Néhémie et Esdras*, M. Van Hoonacker s'étonne que dans les listes des captifs rapatriés par Zorobabel, Néhémie n'insère pas les familles ramenées par Esdras. Il en déduit que celles-ci ne pouvaient pas encore être revenues. La conclusion ne nous semble pas légitime. Il est clair que Néhémie reproduit un document officiel sans y apporter aucune modification; il ne tient compte que de la grande caravane conduite par Zorobabel. Les indications qu'il y trouva lui suffirent pour faire parvenir dans tous les cantons l'ordre de se réunir à Jérusalem. Quant aux mesures à prendre pour peupler la ville sainte, il ne les mit à exécution que dans l'assemblée solennelle elle-même. Il est probable d'ailleurs que les compagnons d'Esdras, que nous

comment Esdras, déjà présent à Jérusalem sous le gouvernement de Néhémie, doit encore revenir de Babylone quarante-sept années après. A cet effet on suppose un voyage du docteur. « Les relations, dit-on, entre les Juifs de la Judée et ceux qui étaient restés en Babylone étaient très fréquentes. Il n'y a certes rien que de très plausible à supposer par exemple qu'Esdras accompagna Néhémie en Perse, lorsque ce dernier y retourna après l'accomplissement de sa mission à Jérusalem, en la trente-deuxième année d'Artaxerxès Longue-Main [1]. » Malheureusement il y a une difficulté. Dans cette hypothèse Esdras aurait été absent de Jérusalem pendant trente-cinq ans; et pour un homme, qui s'était appliqué « à étudier la loi de Jéhovah, à accomplir et à « enseigner en Israël la loi et les préceptes, » la chose peut paraître étrange. Elle devient tout à fait singulière, si on songe aux événements qui précédèrent son départ. Jérusalem venait d'être rebâtie, et une population nouvelle venait de s'établir dans son enceinte. Esdras avait vu par lui-même l'ignorance de ses compatriotes : il devait se rappeler que les plus hauts personnages de la nation ne connaissaient que très imparfaitement les préceptes les plus simples ; il savait que lors de la conclusion du

avons vus si pressés de relever les remparts de Jérusalem, avaient déjà fourni leur bon contingent de population à la capitale.

L'argument tiré de *Néh.*, XII, 26, n'est pas plus concluant. « *Ceux-là*, lisons-nous dans la Bible (exercèrent les fonctions sacrées) *aux jours de Joakim, fils de Josué, fils de Josedec, et aux jours de Néhémie le gouverneur, et d'Esdras le prêtre et le docteur.* » M. Van Hoonacker fait remarquer la place attribuée au gouverneur et au scribe, et de ce que Néhémie se trouve nommé en premier lieu, il déduit qu'il est venu à Jérusalem avant Esdras. « La succession chronologique, dit-il, était, dans un texte comme le nôtre, la seule règle qui devait déterminer l'ordre de l'énumération. » (*Néhémie et Esdras*, p. 68.) C'est précisément la nature même de ce texte qui ne s'accorde pas avec la conclusion du savant professeur. Comme il le fait très bien remarquer lui-même, « nous sommes ici en présence d'un tableau, dressé par ordre chronologique, des familles des prêtres et de lévites qui se succédèrent à Jérusalem depuis l'époque de Zorobabel; le ỷ. 26 résume cette période sous forme d'épilogue. » Le pontificat de Joakim coïncide avec l'époque des prêtres et des princes énumérés depuis le ỷ. 12 jusqu'au ỷ. 21. Une seconde période est décrite depuis le ỷ. 23 jusqu'au ỷ. 25. Seulement, au lieu de l'indiquer par le nom du grand prêtre, on choisit les noms des deux personnages les plus marquants de l'époque. « Les jours de Néhémie et d'Esdras » sont évidemment présentés non comme deux périodes distinctes, mais comme une période unique, opposée à celle qui comprend « les jours de Joakim. » De plus les épithètes de *gouverneur* et de *prêtre et docteur* montrent que ce n'est point une préoccupation chronologique, mais l'importance des fonctions, qui a dicté l'ordre de ces noms.

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 74 et 75.

pacte avec le Dieu d'Israël, il avait fallu insister sur la séparation d'avec les étrangers et sur l'observation du sabbat, et il devait se dire que longtemps encore ce peuple aurait besoin d'un docteur autorisé, capable d'imposer ses décisions à la communauté israélite. Les abus qui s'introduisirent pendant l'absence de Néhémie en sont d'ailleurs une preuve manifeste. Serait-ce dans ces conjonctures que le grand docteur de la nation aurait abandonné le peuple et renoncé durant trente-cinq ans à la mission qu'il s'était donnée?

Il y a plus. Esdras devait prévoir que durant son absence les transgressions de la loi iraient en se multipliant : les désordres qu'il avait constatés sous Néhémie devaient s'étendre et se développer. Dès lors il devait, à son retour dans Jérusalem, s'informer avant tout de l'état moral de la Judée, et examiner où en était l'observation du pacte solennel conclu quarante-cinq années auparavant. Or le scribe ne songe pas même à ce devoir important; le diplôme qu'il avait sollicité d'Artaxerxès regarde presque uniquement le service du temple, et ce n'est que quatre mois après son arrivée qu'il apprend par hasard la situation déplorable de ses compatriotes. Cette nouvelle le bouleversa : évidemment il ne soupçonnait pas l'existence de ces désordres; il ne croyait pas que la loi fût violée sur ce point, et que l'infidélité du peuple eût provoqué la colère de Dieu. Ne se rappelait-il donc pas ce qu'il avait vu et combattu avec Néhémie lors de son premier séjour à Jérusalem?

On le voit, la nouvelle chronologie prête le flanc à de nombreuses objections. Quant aux arguments qui militent en sa faveur, ils ont été en grande partie réfutés dans l'exposé de l'hypothèse traditionnelle. Il en est un cependant que nous voudrions examiner ici de plus près. Dans son premier mémoire, M. Van Hoonacker lui attribuait une importance capitale, tandis que dans la seconde brochure, il ne le présente pas « comme une preuve absolument irréfragable. » « Pour produire la certitude morale dans un esprit non prévenu, » il faut le joindre aux autres arguments, « qui viennent des côtés les plus divers confirmer l'hypothèse touchant la date du retour d'Esdras en l'an 7 d'Artaxerxès II [1]. »

[1] *Néhémie et Esdras*, p. 32-38. — *Réponse à un mémoire de A. Kuenen*, p. 88.

Voici le raisonnement du savant critique :

Le livre d'Esdras nous raconte qu'après avoir appris les désordres des Juifs, le scribe se rendit au temple, et entra dans l'appartement de Johanan, fils d'Eliaschib, pour y jeûner et prier. Quel était ce Johanan? et quel était cet Eliaschib?

Pour répondre à cette question, rapprochons de ce passage le chapitre XII de Néhémie. Nous y voyons qu'à la seconde arrivée de Néhémie à Jérusalem, Eliaschib, fils de Joakim, était grand prêtre. Il avait un petit-fils, nommé Johanan. Le père de ce dernier était Joiada; mais celui-ci ne semble pas avoir exercé longtemps le souverain pontificat; et c'est ce qui explique comment, au verset 23 du même chapitre, nous voyons Johanan rattaché à Eliaschib, comme si c'était son fils immédiat. Rien ne s'oppose donc jusqu'ici à ce qu'on identifie le Johanan et l'Eliaschib du livre d'Esdras avec les grands prêtres du même nom.

Cette identification, *si elle est nécessaire*, aurait les plus grandes conséquences pour la chronologie de l'époque. Il est clair que puisque Néhémie, à son retour à Jérusalem, trouve encore Eliaschib dans la fonction du sacerdoce suprême, il faut rejeter après Néhémie tous les événements où l'on voit cette charge occupée par le grand prêtre Johanan. Esdras, qui entre dans l'appartement de ce dernier, devrait donc avoir vécu sous Artaxerxès II, conformément aux idées de M. Van Hoonacker.

D'abord on admettra que, pour rendre l'argument péremptoire, il ne suffit pas d'y trouver certains avantages pour la thèse qu'on veut défendre, il faut par des considérations inattaquables démontrer l'absolue nécessité de cette identification. Or dans le cas présent la chose n'est pas aisée : en effet chez les Juifs — et on le voit tout spécialement dans les livres d'Esdras et de Néhémie, — les mêmes noms se répétaient. Il semble même que chaque famille se limitât pour ses membres à une série de noms propres, dont elle ne sortait que pour des motifs particuliers [1]. Que l'on juge, d'après cela, si dans le cas présent on a réussi à établir l'identité des deux personnages homonymes.

[1] On en trouve un exemple remarquable au chapitre premier (ỳ. 59-63) de saint Luc. Sur l'ordre de l'ange, on voulait appeler le fils de Zacharie du nom de Jean. — « Mais, répliquèrent les voisins et les connaissances, il n'y a personne dans la famille qui porte ce nom ! » Il fallut la volonté formelle du père pour vaincre ces oppositions. « Et, ajoute l'Évangéliste, tout le monde fut frappé d'étonnement. »

1° Le Johanan en question, nous dit-on, est évidemment contemporain d'Esdras, puisque c'est dans son appartement que le scribe s'est réfugié. On croirait difficilement que l'expression : « l'appartement de Johanan, fils d'Eliaschib, » ne fût qu'un simple nom de local, sans allusion au personnage qui en disposait à cette époque.

Nous ne contestons pas la justesse de cette observation. Il se peut que le rédacteur du livre d'Esdras soit postérieur aux événements racontés, et que, pour être compris de ses contemporains, il désigne sous une dénomination plus récente la chambre où Esdras se retira pour y passer quelque temps dans le jeûne et la prière. Mais l'explication de M. Van Hoonacker est certainement plus naturelle, et nous n'hésitons pas à l'adopter pour la suite de notre raisonnement.

2° On doit voir aussi, suivant la même hypothèse, dans le Johanan du livre d'Esdras, le grand prêtre du même nom. D'après le contexte, en effet, c'était un personnage en vue, connu de tout le monde. Il semble de plus que l'entrevue de Johanan et d'Esdras ait provoqué d'une certaine façon la convocation du peuple, dont le récit suit immédiatement dans la Bible. Ce Johanan devait donc avoir une influence prépondérante, qui ne convient guère qu'au grand prêtre.

Nous voudrions nous arrêter un instant sur la valeur de ces déductions.

Il est remarquable que dans le passage qui nous occupe, le titre de grand pontife, ou simplement celui de prêtre, ne soit pas ajouté, comme on le fait souvent, au nom de Johanan ou à celui d'Eliaschib. Comme le fait remarquer M. Kuenen, « il est peu probable que le grand prêtre soit visé dans ce passage; car à coup sûr son titre n'aurait pas été omis, d'autant plus que l'hospitalité accordée à Esdras dans ces circonstances particulières avait une grande portée [1]. »

D'autre part, il est certain que le nom d'Eliaschib se rencontre plusieurs fois dans la Bible, et dans le livre d'Esdras lui-même, pour désigner un personnage différent du grand prêtre. On voit même une des vingt-quatre classes sacerdotales dénommée d'après un Eliaschib [2]. Nous en sommes donc réduits aux

[1] Kuenen, *op. cit.*, p. 308.
[2] *Esdras*, X, 24, 27, 36 ; — I. *Paral.*, III, 24. — I. *Paral.*, XXIV, 12.

conjectures par rapport à l'Eliaschib du chapitre X d'Esdras. Il se peut fort bien que ce soit un simple laïque, ou un prêtre, dont le fils était attaché pour lors au service du temple; il se peut encore qu'Eliaschib ne soit pas même un contemporain d'Esdras, mais que la qualification : « fils d'Eliaschib » désigne seulement à quelle classe de prêtres appartenait Johanan. Des exemples analogues se rencontrent plus d'une fois dans le livre de Néhémie [1].

Admettons toutefois que l'Eliaschib d'Esdras soit le grand prêtre de ce nom. S'ensuit-il qu'on doive identifier Johanan avec le petit-fils du pontife ? Nous ne le croyons pas. Le livre d'Esdras nous apprend en effet que Johanan était le *fils* d'Eliaschib, et quoiqu'on puisse à la rigueur l'interpréter dans le sens de *petit-fils*, rien ne nous y oblige. Il est vrai que le chapitre XII de Néhémie appelle le grand prêtre Johanan *fils* d'Eliaschib. Mais cette indication se trouve dans un document généalogique, où l'habitude hébraïque tolère facilement la suppression des intermédiaires. Dans le passage qui nous occupe, il ne se rencontre rien de pareil; et on ne voit pas pourquoi le lecteur se départirait du sens littéral, pour choisir le sens plus étendu de *petit-fils*.

Il n'y aurait rien que de très plausible à croire que le pontife Eliaschib avait plusieurs fils : Joïada, qui lui succède, et Johanan, qui en sa qualité de prêtre avait droit à un appartement dans le temple. Ce que nous avons dit de la permanence des noms dans les familles juives explique comment le fils de Joïada a pu être appelé, comme son oncle, du nom de Johanan. Quand donc Esdras, atterré par les révélations qui lui avaient été faites, entra dans l'appartement de Johanan, fils du grand prêtre, il s'était rendu, dans notre hypothèse, tout comme dans le système de M. Van Hoonacker, chez un personnage en vue et connu de tout le monde. Il est encore possible que le fils du grand prêtre ait encouragé le docteur dans ses idées de réformes, et que son avis ait déterminé la convocation de l'assemblée générale des Israélites.

[1] M. Van Hoonacker admet qu'au chapitre X de Néhémie, « il faut voir dans les noms des *prêtres* signataires du pacte, non point des noms d'individus ou de chefs de famille qui vivaient à l'époque de Néhémie, mais des noms de *classes* sacerdotales. » (*Néhémie et Esdras*, p. 23.)

Toutefois rien ne justifie cette dernière conclusion. Avant que le scribe ait eu recours à Johanan, il était déjà sûr de l'appui d'un grand nombre de Juifs. Schecanias lui avait même proposé, le premier, de restaurer pleinement la loi de Moïse, et d'expulser les femmes étrangères avec leurs enfants. Tous lui avaient reconnu plein pouvoir pour prendre les mesures nécessaires à cet effet. Il est dès lors plus que probable que la convocation de tout le peuple israélite était chose arrêtée dans l'esprit d'Esdras, puisqu'on ne pouvait faire agréer autrement la réforme des mariages illégitimes [1].

On le voit, une pareille argumentation ne nous oblige pas à modifier l'opinion reçue, et qui repose sur les raisons les plus solides. En cette matière d'ailleurs, on ne peut pas faire abstraction de la tradition judaïque. Le témoignage de Josèphe est formel en ce qui concerne l'antériorité d'Esdras sur Néhémie [2], et cet historien ne faisait que suivre le sentiment des anciens docteurs qui, supposant la chronologie communément admise, avaient rangé le livre de Néhémie après celui d'Esdras. Longtemps même, ces deux histoires furent considérées comme deux parties d'un même ouvrage et réunies dans un livre unique; tant on était convaincu que le livre de Néhémie forme le complément naturel de celui d'Esdras. La division donnée par les Septante [3] et la dénomination de *premier et second livre d'Esdras*, qui est propre à la Vulgate, s'appuient toujours sur la même chronologie. Or il nous semble qu'une conclusion fondée sur l'analyse des textes, et confirmée par le témoignage unanime de l'antiquité, peut être considérée comme l'expression de la vérité [4].

CH. HUYGHE, S. J.

[1] *Esdr.*, X, 1-5.
[2] *Antiq. Jud.*, l. XI, c. 5.
[3] Les dénominations de *premier* et de *second livre d'Esdras* n'ont pas chez les Septante le même sens que dans la Vulgate. Le *premier livre d'Esdras* est notre troisième livre apocryphe; et Esdras et Néhémie sont réunis sous le nom de *second livre d'Esdras*.
[4] Nous donnons cet article tel qu'il fut envoyé à la rédaction, au commencement de février. Depuis lors, nous avons vu avec plaisir M. H. Lesètre (*Dictionnaire de la Bible* de M. Vigouroux, 4e livraison, col. 1042 et 1043) indiquer plusieurs arguments que nous avions développés dans notre travail.

LA

VIE DE SAINT PAUL LE JEUNE

ET LA CHRONOLOGIE DE MÉTAPHRASTE

Sur la rive gauche du Méandre et baigné par un lac qui fut autrefois le golfe Latmique, s'élève un massif imposant que domine une cime aiguë, entièrement isolée et surmontée de cinq énormes blocs debout. C'est le mont Latmos, célèbre dans la fable, qui y plaçait le tombeau d'Endymion [1], et chanté par Homère comme la montagne ombreuse des Phtiriens [2]. Sur le bord du golfe, dont les alluvions du fleuve ont fait une mer intérieure, se trouvaient autrefois des cités florissantes, fameuses dans l'histoire de la civilisation, telles que Milet et Héraclée. Des ruines presque ensevelies dans les sables ou cachées sous les ronces permettent à peine d'en distinguer l'emplacement [3]. Au moyen âge, tandis que ces antiques foyers de la vie grecque s'éteignaient lentement, le majestueux colosse qui les domine avec ses roches escarpées, ses sombres cavernes et ses épaisses forêts, retrouvait une célébrité nouvelle : le Latmos redevenait une montagne sainte. Ses flancs solitaires se peuplèrent de moines et le sanctuaire païen fit place à des temples consacrés à la Mère de Dieu. Bientôt les vieux souvenirs classiques s'effacèrent et le nom même de la montagne s'altéra pour exprimer, dit un vieil auteur, que désormais on y servait le vrai Dieu. Durant des siècles le Latmos, désormais le Latros, sera pour les pays d'a-

[1] Pausanias, V, 1, § 4.
[2] *Iliade*, II, 868.
[3] Rayet et Thomas, *Milet et le golfe Latmique*. Paris, 1877, etc., in-4.

lentour ce que l'Olympe est en Bithynie, l'Athos en Macédoine, un centre d'attraction pour les âmes fatiguées des agitations du monde et pour les fidèles qui cherchent à s'édifier au spectacle des vertus religieuses. Il s'y développa une de ces républiques monastiques que l'Église d'Occident, avec sa force d'expansion et de prosélytisme, n'a point connues, mais qui, dans l'Orient tranquille et contemplatif, sont comme la forme naturelle de la vie religieuse.

Le mont Athos, où l'immobilité des mœurs orientales a perpétué jusqu'à nos jours le spectacle unique de ces grandes agglomérations de moines, continue à exercer sur le voyageur et l'historien une puissante séduction. On ne se lasse pas de contempler cette vivante relique du passé, et il se passe peu d'années sans qu'un explorateur nouveau fasse connaître au public ce que l'*ἅγιον ὄρος* lui a révélé sur l'organisation et l'esprit du monachisme grec. La gloire de la sainte montagne carienne n'a pas survécu aux révolutions. Le Latros ne garde plus que des ruines; et parmi tant de voyageurs qui ont sillonné en tous sens le pays qu'il domine, un seul, à peine, semble avoir soupçonné ce qu'il pourrait révéler de secrets à l'histoire et à l'archéologie [1]. Aussi a-t-il pendant longtemps passé si complètement inaperçu, qu'au siècle dernier l'historien des Églises d'Orient paraît avoir ignoré l'existence de cette grande communauté de moines [2]. Comme les ruines sur les flancs de la montagne, les monuments qui auraient pu faire revivre à nos yeux son passé glorieux ont, pendant des siècles, dormi dans les bibliothèques. Heureusement, sur ce terrain, les fouilles ont commencé, et des hasards inespérés ont amené au grand jour d'importants documents qui permettent enfin d'établir quelques points précis sur l'histoire monastique du mont Latros. On peut les classer en trois groupes. Le premier comprend la collection de chartes concernant le monastère de Stylos ou de Saint-Paul; c'est un fragment de cartulaire découvert par Miklosich et Müller au Vatican, et publié par eux au tome IV de leur précieuse collection d'actes

[1] Chandler, *Voyages dans l'Asie Mineure et en Grèce*, traduit par Servois et Barbié du Bocage. Paris, 1806, t. I, p. 369 et suiv.

[2] Lequien, *Oriens Christianus*, t. I, p. 906. Se trouvant embarrassé par les signatures des évêques d'Héraclée du Latmos, qui écrivent Ἡρακλείας Λάτρου, il propose la correction Λάτμου.

byzantins [1]. La plus ancienne pièce de ce cartulaire remonte à l'année 987; les autres sont du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle. Nous rangeons dans une seconde série toutes les pièces relatives à saint Christodule et à son monastère de Patmos. L'on sait que ce célèbre réformateur, chassé du mont Latros par les Sarrasins, alla avec un essaim de religieux fonder une colonie dans l'île de l'Apocalypse. Nous possédons sa vie, sa règle, un cartulaire très considérable de son monastère et plusieurs pièces de moindre intérêt [2]. Vient en troisième lieu la vie de saint Paul le jeune, le grand patriarche de cette congrégation monastique du mont Latros. Nous avons publié cette pièce intéressante dans le dernier volume des *Analecta Bollandiana* [3], où l'on trouvera réunis également tous les textes de quelque importance pour le sujet. Nous nous proposons d'étudier cette biographie, qui nous offre un tableau de la vie des moines du mont Latros pendant la première moitié du Xe siècle, c'est-à-dire dans l'âge d'or de la ferveur et de la prospérité. Nous ne voudrions pas laisser croire que nous sommes les premiers à nous occuper de la vie de saint Paul le jeune. Plusieurs érudits en ont remarqué l'importance, et Sirmond, qui l'a traduite en latin, s'était promis de la publier [4]. Pendant de longues années Barónius resta seul à avoir profité de son travail. Il inséra quelques passages de la traduction latine dans ses Annales [5]. Hase, qui avait repris le projet de Sirmond, se contenta de quelques courts extraits que l'on peut lire dans ses savantes notes sur Léon Diacre [6]. Enfin, en 1880, un savant russe, M. Vasilievskij, en donna quelques extraits dans une dissertation sur la vie et les œuvres de Métaphraste [7], d'après une copie du manuscrit grec 1195 de Pa-

[1] *Acta et diplomata graeca medii aevi*, t. IV. *Acta et diplomata monasteriorum et ecclesiarum Orientis*, t. I (1871), p. 290-329.

[2] Ἀκολουθία ἱερὰ τοῦ ὁσίου καὶ θεοφόρου πατρὸς ἡμῶν Χριστοδούλου. 3e édition. Athènes, 1884, in-8, 238 p.; Miklosich-Müller, *Acta et diplomata monasteriorum*, t. III (1890).

[3] Tome XI (1892), p. 5-74, 136-182, et à part, *Vita sancti Pauli iunioris in monte Latro*, 120 p. Nous citerons la vie de saint Paul d'après les *Analecta*; les chiffres des pages mis entre parenthèses sont ceux du tirage à part.

[4] Cette traduction a été ajoutée au texte dans les *Analecta Bollandiana*.

[5] Ad annum 957, n^os v-VIII.

[6] Reproduit dans Migne, *P. G.*, t. CXVII.

[7] Dans le journal russe du ministère de l'instruction publique, 1880, p. 379-437. Nous nous servons d'une traduction française faite sous la direction du R. P. Martinov, S. J.

ris [1]. Cet important travail, fort difficile à trouver, nous est parvenu au moment où s'imprimaient les dernières pages de notre édition; il nous a été impossible d'en examiner les conclusions. Nous nous proposons de combler cette lacune. Après avoir établi la valeur historique de la vie de saint Paul, et esquissé brièvement, d'après les données qu'elle renferme, l'histoire du mont Latros, nous examinerons s'il est vrai, comme le prétend M. Vasilievskij, que cette pièce peut servir de point de départ à une nouvelle chronologie de Métaphraste.

I.

VALEUR HISTORIQUE DE LA VIE DE SAINT PAUL LE JEUNE.

L'érudit qui ne connaît l'hagiographie que par les productions médiocres et souvent informes que nous a léguées le moyen âge latin éprouve une agréable surprise en pénétrant dans le domaine correspondant de la littérature grecque. Au lieu de ces compilations maladroites et sans style qu'il est habitué à lire dans les passionnaires, il rencontre bien souvent des œuvres littéraires dont l'élégance aisée atteste clairement qu'ici la barbarie n'a point interrompu la tradition de l'antiquité classique. La vie de saint Paul le jeune lui donnera cette impression ; car elle peut être rangée parmi les bonnes productions de l'hagiographie byzantine. Son auteur est un écrivain qui n'a pas seulement le mérite de manier habilement une langue riche, harmonieuse et souple ; il embrasse d'un coup d'œil son sujet, en distingue avec sûreté les parties importantes et donne à chacune la place qui lui revient. Son plan est des plus simples. Après la préface obligée, où l'hagiographe grec ne manque jamais de développer quelque idée générale, viennent les détails sur la famille et sur l'enfance du saint. L'auteur passe rapidement sur ces prélimi-

[1] Ce manuscrit n'a pas été collationné pour notre édition. Nous avons eu à notre disposition six autres manuscrits dont quatre de Paris, fonds grec 1490, 916, 1553, Coislin 148, et deux de Bruxelles, 18906-12, 8232-33. Depuis lors nous avons eu l'occasion d'examiner le manuscrit 1195, qui s'écarte assez fréquemment des autres. Il est caractérisé par l'omission d'un grand nombre de phrases incidentes et de parenthèses que l'auteur de la Vie affectionne particulièrement. Nous nous proposons de publier les variantes fournies par cet exemplaire avec un bon nombre de corrections à notre texte.

naires, car ce qu'il veut nous faire connaître surtout, c'est le moine. La carrière religieuse de son héros est décrite avec détail : le temps d'épreuve d'abord, sa vie solitaire ensuite, et enfin son action comme maître de la vie monastique. Après le récit de ses vertus, de ses miracles, de sa bienheureuse mort, viennent les compléments ordinaires d'une vie de saint : la translation ou élévation de ses reliques avec les miracles opérés sur son tombeau. Ce plan n'est point un moule de convention dans lequel l'auteur jette un peu au hasard les matériaux qu'il a recueillis. Les faits et les réflexions se succèdent et s'agencent avec une aisance parfaite, sans laisser voir jamais le moindre effort. De nombreux épisodes, de courtes digressions habilement amenées, introduisent dans la narration une agréable variété, et toujours le lecteur revient sans violence au sujet principal. L'œuvre est donc bien conçue, et malgré le style quelque peu recherché du biographe, d'une lecture agréable; elle échappe complètement, par ce côté, aux défauts qui ont valu à certains livres de piété une assez mauvaise réputation.

Mais ce livre de piété est pour nous un livre d'histoire. Attachons-nous à ce point de vue, et rendons-nous bien compte du poids de son témoignage. L'enquête à laquelle nous allons procéder lui sera en tous points favorable. D'abord, la vie de saint Paul est l'œuvre d'un contemporain. Nous allons rappeler brièvement les arguments développés ailleurs [1] pour prouver qu'elle fut écrite moins de trente ans après la mort de saint Paul (956), par un moine du mont Latros qui connut peut-être personnellement le saint.

L'ouvrage est postérieur à l'année 969; il y est parlé de Nicéphore Phocas (963-969) en des termes qui donnent assez à entendre qu'il n'est plus en vie [2]. Pourtant, il ne faut pas descendre beaucoup plus bas. L'histoire du moine Ignace, tué par un paysan sous le règne de Nicéphore, le prouve. Après avoir raconté ce crime, le biographe ajoute : « Le meurtrier s'enfuit, et jusqu'ici on n'a point mis la main sur lui [3]. » Cela suppose, me semble-t-il, que le fait est relativement récent, et c'est faire largement les choses que d'abaisser d'une douzaine d'années le

[1] *Analecta Bollandiana*, tome cité, p. 11-13.
[2] *Vie de saint Paul*, chap. XLIX, p. 176 (114).
[3] *Vie*, chap. XLIX, p. 177 (115).

terme fixé d'abord. Une autre phrase ne permet pas de nous en éloigner davantage. Il s'agit d'un fait qui s'est passé peu de temps auparavant : ὃ πρὸ μικροῦ μετὰ τὸν τοῦ πατρὸς θάνατον ἐπράχθη [1]. Évidemment, deux choses sont données ici comme récentes, le fait en question et la mort de saint Paul.

Nous n'insisterons pas sur d'autres passages où des témoins oculaires sont cités et qui confirment pleinement nos conclusions [2]. Il en est un qui au premier abord s'accorde mal avec ce qui précède. Le chapitre XXXII est consacré à l'éloge d'un moine nommé Luc, qui était mort au moins dix-sept ans auparavant. Ce religieux avait été disciple de Paul, et après la mort du saint, il s'était dévoué au service de la communauté avec une abnégation admirable. Il vécut trente-cinq ans dans l'exercice de l'humilité et de la charité [3]. L'auteur ne dit pas si ces trente-cinq années commencent à courir depuis la mort de saint Paul, ou bien s'ils représentent toute la carrière religieuse du moine Luc. La première hypothèse reculerait la composition de la vie jusque vers l'année 1007. Mais ce que nous avons dit plus haut suffit pour la faire abandonner. Les trente-cinq années comprennent toute la vie religieuse de Luc, et l'on est même en droit de conclure qu'il en passa la plus grande partie en compagnie de saint Paul [4]. On peut donc admettre que la vie de saint Paul a été écrite aux environs de l'année 975.

Il n'est pas absolument démontré que le biographe ait connu personnellement son héros. Mais il donne à entendre qu'il fut témoin oculaire d'un prodige arrivé le jour qu'on célébra les saints mystères dans la grotte du saint, prodige qui glaça d'effroi tous les assistants. Le narrateur ajoute cette phrase significative : Ἀλλὰ φόβος με καὶ λέγοντα ἔχει τοῦ πράγματος ἐπὶ νοῦν λαμβάνοντα τὸ φρικῶδες [5]. Il me paraît difficile de voir dans ces mots une simple formule de rhétorique. L'auteur n'a pas coutume d'abuser de ces artifices de langage, et on ne rend bien, me paraît-il, sa pensée, qu'en traduisant : « Je tremble encore rien qu'à me rappeler et

1 *Vie*, chap. XVIII, p. 54.
2 *Vie*, chap. VI, p. 27.
3 *Vie*, chap. XXXIII, p. 143-146 (81-84).
4 M. Vasilievskij s'est posé la même objection, et la résout à peu près de même. *Loc. cit.*, p. 434.
5 *Vie*, chap. XV, p. 48.

à raconter ce terrible événement. » Mais n'appuyons pas sur ce détail. Car, ce qu'il nous importe surtout de savoir, c'est que les faits relatés n'ont pas été puisés dans des écrits antérieurs et d'une valeur problématique. Ils reposent sur les informations de témoins oculaires. Le plus important de ceux-ci est le moine Gabriel [1], le même peut-être qui fut le second successeur du grand Paul dans la conduite du monastère [2]. Tel fait particulier raconté par lui est appuyé de l'autorité de plus de vingt compagnons du saint [3]. Du reste, le biographe ne nous dirait rien à ce sujet, que nous devinerions, à la vivacité de ses récits et à la précision des détails, qu'il a sinon vu de ses yeux, du moins appris par des témoins directs les choses qu'il rapporte. Nous n'avons donc pas ici une compilation péniblement agencée, une histoire artificielle et de seconde main, mais une narration pleine de vie qui se déroule avec un art tout spontané.

Nous avons dit que l'auteur est un habitant de la sainte montagne. Il n'y a sur ce point aucune preuve explicite; mais le récit se présente avec de tels caractères qu'on admet difficilement qu'un étranger ait pu l'écrire. Notre biographe connaît la topographie de la montagne et du pays environnant [4], souvent même, les traditions et les légendes se rattachant aux lieux qu'il nomme [5]. Il n'oublie jamais de citer les noms des personnages qui jouent le moindre rôle dans l'histoire du saint; et quand il s'agit de moines, il connait leurs antécédents [6], leurs offices [7], leur histoire [8]; plusieurs traits supposent même des confidences intimes [9]. Il est versé dans l'histoire ancienne de la communauté, dont il a consulté les archives [10]; enfin, il traite de

[1] *Vie*, chap. xxxiii, p. 145 (83).
[2] Miklosich-Müller, *Acta et diplomata monasteriorum*, t. I, p. 309; *Analecta Bolland.*, tome cité, p. 18. Le scoliaste de saint Jean Climaque cite un texte d'un certain Gabriel, moine du mont Latros. *P. G.*, t. LXXXVIII, p. 1053. Faute de renseignements ultérieurs, il faudra nous contenter d'enregistrer son nom.
[3] *Vie*, chap. vi, p. 27.
[4] *Vie*, chap. ii, p. 22; chap. viii, p. 32-34; chap. ix, p. 34; chap. xiii, p. 45; chap. xxv, p. 64, 68; chap. xxxiii, p. 143 (81), etc.
[5] *Vie*, chap. viii, p. 32-34; chap. xxv, p. 64; chap. xviii, p. 54.
[6] *Vie*, chap. xiii, p. 43; chap. xviii, p. 54; chap. xxxiii, p. 143 (81).
[7] *Vie*, chap. xxix, p. 136 (74); chap. xiii, p. 42.
[8] *Vie*, chap. xxxiii, p. 143-146 (81-84), etc. Syméon, le plus cher disciple de saint Paul, revient à toutes les pages de sa biographie.
[9] *Vie*, chap. xlii, p. 158-159 (96-97).
[10] *Vie*, chap. viii, p. 34; chap. xxviii, p. 72.

tout ce qui a rapport à la vie monastique comme un homme à qui les moindres détails en sont familiers.

Voilà donc un témoin qui s'est trouvé dans les circonstances les plus favorables pour être bien informé, et qui n'a point négligé d'en profiter, à en juger par ce qu'il nous apprend lui-même de ses sources de renseignements et par son exposition calme, simple et précise. Est-ce à dire que nous le croirons toujours sur parole? Évidemment, au moment où il écrivait, une légende se formait déjà autour du héros, et le panégyriste ne se montre pas difficile dans le choix des faits qui peuvent rehausser sa gloire. La très grande partie des miracles dont il parsème son récit ne seraient pas acceptés, je le crains, par la Congrégation des Rites. On retrouve dans la vie de saint Paul presque tous les miracles classiques qui ont cours dans les légendaires, et il est peu de types de faits surnaturels qui ne soient pas représentés ici. Le visage du saint est resplendissant comme celui de Moïse [1]; le démon, sous diverses formes, essaie de le troubler, comme saint Antoine [2]. Les prophéties [3] et les guérisons de maladies diverses abondent, les unes, obtenues par l'invocation du thaumaturge [4], les autres, par l'usage de l'huile qui brûle sur son tombeau [5]. Il y a une multiplication de vin [6], et la punition d'un téméraire qui parle mal de lui [7], deux cas fort fréquents dans les récits hagiographiques. Les démons chassés [8] et les captifs délivrés [9] ne font pas défaut, et l'on trouve ici un nouvel exemple de l'abbé qui adjure le saint de cesser ses miracles dans l'église pour ne pas troubler les offices divins [10]. On le voit, le biographe n'omet aucun des faits extraordinaires dont il a entendu parler, et on ne peut s'empêcher de le trouver quelque peu crédule. Mais certainement, il n'y a rien dans son procédé qui vienne jeter la moindre ombre sur sa sincérité. Il

[1] *Vie*, chap. XXVIII, p. 73; chap. XXXVII, p. 151 (89).
[2] *Vie*, chap. XI, p. 40; chap. XIV, p. 47; chap. XXV, p. 67.
[3] *Vie*, chap. XXVIII, p. 73; chap. XLI, p. 95.
[4] Les miracles posthumes, depuis le chap. XLV, p. 164 (102).
[5] *Vie*, chap. XLVII, p. 172, 173 (110, 111). Voir sur cet usage en général Kraus, *Real-Encyclopaedie der christlichen Alterthümer*, s. v. *Oel*.
[6] *Vie*, chap. XIX, p. 55, 56.
[7] *Vie*, chap. XL, p. 155 (93).
[8] *Vie*, chap. XLVIII, p. 165 (103).
[9] *Vie*, chap. L, p. 179 (117).
[10] *Vie*, chap. XLVIII, p. 166 (104).

faut dire, d'ailleurs, qu'il n'appartient nullement à une certaine catégorie d'hagiographes qui semble avoir pris pour devise le *Credo quia absurdum*. Ainsi, la façon dont il se prononce contre la tradition populaire qui montrait une des douze pierres de Josué dans un endroit où les moines allaient souvent prier [1], ne dénote pas précisément un excès de simplicité.

Il y a dans la vie que nous étudions un certain nombre de traits particulièrement intéressants, jetés comme par hasard au milieu de la narration. Ce sont de rapides mentions de faits historiques contemporains, des allusions, des noms de lieux ou de personnes; détails d'autant plus importants à relever qu'ils ne sont point donnés comme le résultat d'un travail d'érudition. Ils sont cités en passant comme des faits généralement connus. Donc, là encore la biographie de saint Paul doit prendre rang parmi les sources indépendantes. Ajoutons que partout où le contrôle par les documents parallèles est possible, la comparaison lui est favorable. Nous recueillerons donc avec empressement son témoignage au sujet d'une expédition contre les Arabes de Crète, près de l'île de Chios, où le père de saint Paul fut blessé [2], sur celle de Constantin VII qui eut une issue si malheureuse [3], sur les négociations de Basile de Rhodes avec le célèbre chef sarrasin Chambdas ou Seif Addawlah, pour le rachat des captifs [4], sur les mesures prises contre les Manichéens du pays de Milet [5]. Outre une série de noms fort connus, on peut en relever un certain nombre qui ne se rencontrent point ou rarement dans les autres sources; parmi les personnages officiels : le patrice Photius, un des ministres favoris de Constantin VII [6], « l'a secretis » Baani [7], Basile de Rhodes [8], le protospathaire Michel [9], Théophane, gouverneur

[1] *Vie*, chap. XVIII, p. 54.
[2] *Vie*, chap. II, p. 20.
[3] *Vie*, chap. XXVIII, p. 73. Il s'agit ici de la guerre dont Léon Diacre, *Hist.*, I, 4, et autres rapportent les détails.
[4] *Vie*, chap. XXVIII, p. 74.
[5] *Vie*, chap. XLI, p. 156 (94).
[6] *Vie*, chap. XXXVII, p. 150-151 (88-89).
[7] *Vie*, chap. XXXIV, p. 147 (85).
[8] *Vie*, chap. XXVIII, p. 74.
[9] *Vie*, chap. XXX, p. 138-140 (76-78). M. Vasilievskij, *loc cit.*, p. 427, l'appelle σπαθάριος. Le manuscrit 1195 porte en effet cette leçon au fol. 220; le codex qui a servi de modèle portait probablement α'σπαθάριος, qui est l'expression paléographique du mot πρωτοσπαθάριος. Le chiffre aura été négligé par le copiste.

de l'île de Samos [1], et le père même de notre saint, Antiochus, comte de la flotte [2]. Parmi les évêques nous citerons celui de Néopatras, qui fut d'abord diacre à Éphèse [3], celui d'Amyzon [4] et Paul de Monembasie [5]. Les deux premiers ne sont malheureusement nommés que par leur titre. Mais des indications de ce genre, quelque vagues qu'elles soient, ne sont pas à dédaigner pour les temps où la plupart des listes épiscopales d'Orient sont interrompues.

Les noms de moines, naturellement, foisonnent. Tous ne sont pas d'un égal intérêt pour nous. Sans parler des célébrités du mont Latros, nous nommerons le moine Cosme, qui dirigeait à Constantinople le monastère d'Armamentaria à l'époque de la mort de saint Paul [6], le moine Gabriel, venu du monastère de Magnésie [7], Athanase, arrivé de Constantinople au mont Latros et retiré plus tard à Aphapsis [8], les moines de l'île de Samos, Cosme et Nicodème [9]. L'auteur nous parle aussi de plusieurs couvents situés loin de la montagne, peu connus ou même entièrement ignorés. Le monastère de Saint-Étienne devait être situé en Phrygie [10]. La position du monastère d'Aphapsis, dont on savait le nom, se précise quelque peu : πρὸς τῇ Φρυγίᾳ διάκειται [11]. Nous apprenons également qu'il en existait un à Magnésie, probablement à Magnésie du Méandre [12]. La laure de Saint-Élie, au mont Olympe de Bithynie, est plus d'une fois citée [13], et nous connaissons le nom d'un de ses higoumènes, Basile, le frère de saint Paul [14]. Y avait-il des moines au mont Mycale, voisin du Latros? Nous n'oserions l'affirmer. Mais il est certain que ce même Basile s'y retira entre ses deux séjours au mont Olympe [15],

1 *Vie*, chap. xxv, p. 651.
2 *Vie*, chap. ii, p. 21.
3 *Vie*, chap. xli, p. 157 (95).
4 *Vie*, chap. xxix, p. 137 (75).
5 *Vie*, chap. xliv, p. 163 (101).
6 *Vie*, chap. xliv, p. 163-164 (101-102).
7 *Vie*, chap. xviii, p. 54.
8 *Vie*, chap. xiii, p. 42-43.
9 *Vie*, chap. xxxv, p. 149 (87).
10 *Vie*, chap. ii, p. 21.
11 *Vie*, chap. xiii, p. 44.
12 *Vie*, chap. xviii, p. 54.
13 *Vie*, chap. ii, p. 22; chap. iv, p. 25.
14 *Vie*, chap. iv, p. 25.
15 *Vie*, chap. ii, p. 22.

et le biographe cite des moines fugitifs qui s'y cachèrent en temps de persécution [1].

La mention de la fête de sainte Catherine, que saint Paul avait coutume de célébrer avec une dévotion et une allégresse extraordinaires [2], ne peut être passée sous silence. Au point de vue hagiographique, elle a une importance toute particulière. Dans une matière aussi pleine d'incertitudes et d'obscurités que l'histoire du culte de la célèbre martyre, il faut recueillir avec empressement toutes les données précises. Or, la date qui nous est fournie par la vie de saint Paul est la première qui puisse être fixée avec certitude [3].

On devine que le géographe récoltera aussi une riche moisson. Il conclura d'un grand nombre de passages qu'à cette époque la ville de Milet seule, malgré sa décadence, avait quelque importance dans le pays [4]. Héraclée du Latmos ne comptait déjà plus [5]. Le célèbre mont Mycale portait alors le nom de Brachianos [6]. Thèbes, près de Milet, existait encore [7]. Des noms de hameaux et de villages comme Bari [8] et Cænurgia [9] seront utiles à relever quand la topographie du pays sera mieux connue dans ses détails; de même Marycat, patrie du grand Joannice [10] et l'endroit nommé τοῦ Πέτρου, où la mère de Paul se retira durant son veuvage [11]. Samos revient plusieurs fois, avec sa montagne le Cercès, ses trois laures dévastées par les Sarrasins, son gouverneur Théophane et sa grotte de Pythagore, que notre saint choisit pour sa retraite [12]. D'autres îles comme Oxeia [13] et Calonymos [14] sont citées dans les récits de navigation. Nous ne

1 *Vie*, chap. VIII, p. 33.
2 *Vie*, chap. XXXIX, p. 153 (91).
3 Cf. Knust, *Geschichte der Legenden der H. Katharina von Alexandrien*. Halle, 1890, p. 170, 178-180.
4 Voir par exemple les chapitres XIII, XVIII, XXIV, XXIX, XLI, p. 45, 53, 63, 137 (75), 156 (94).
5 *Vie*, chap. VIII, p. 32. Voir la note dans les *Analecta Bollandiana*.
6 *Vie*, chap. VIII, p. 33.
7 *Vie*, chap. XXXIII, p. 143 (81).
8 *Vie*, chap. XLVII, p. 173 (111).
9 *Ibid.*
10 *Vie*, chap. II, p. 21.
11 *Ibid.*
12 *Vie*, chap. XXIV, p. 63; chap. XXV, p. 64-66; chap. XXXV, p. 86-87.
13 *Vie*, chap. XXXIV, p. 85.
14 *Vie*, chap. XXXIV, p. 84.

parlerons pas des régions du mont Latros lui-même et d'un bon nombre de particularités topographiques difficiles à fixer dans l'état actuel de nos connaissances. Ce que nous venons de dire suffira pour faire apprécier la vie de saint Paul non seulement au point de vue de l'histoire monastique, mais encore comme source de première main pour l'histoire générale.

Nous ne voulons pas quitter ce sujet sans prévenir une objection qui pourrait embarrasser la suite de nos déductions. M. Vasilievskij [1] l'énonce équivalemment, en faisant ressortir la connaissance des affaires de l'État et des événements politiques que devait avoir notre auteur. D'après lui, un homme élevé dans les sphères officielles a pu seul écrire cette biographie. Le savant russe se refuserait certainement à l'attribuer, comme nous l'avons fait, à un moine. Cet argument n'est que spécieux. Il n'y a rien dans la science du biographe qui dépasse nécessairement la compétence d'un moine. Outre que tout religieux passe un temps plus ou moins long dans le monde, dans le cloître même l'isolement et l'ignorance des événements du dehors sont choses relatives. On les conçoit à peu près complètes chez certains Pères du désert qui mettaient leur perfection à fuir toute relation avec le reste de l'humanité. Mais les communautés régulièrement constituées, possédant des biens et des revenus, supposent nécessairement quelques-uns de leurs membres entrant en communication avec l'extérieur. D'ailleurs, la vie des moines au Latros ne fait nullement songer à certains solitaires emmuraillés dont parle l'histoire. Saint Paul le jeune lui-même avait de nombreuses relations; il lui arrivait de voyager [2] et d'être obligé d'envoyer quelques-uns de ses subordonnés à Constantinople [3]. Notre biographe a donc pu, même dans la solitude, trouver cent occasions d'apprendre certains faits et certains noms que tout le monde connaissait de son temps, et personne, en le lisant, ne songera à un officier de la cour ou à un familier de l'empereur. Il est même à remarquer que mainte expression trahit un homme à qui les choses officielles ne sont pas familières. Sans quoi, aurait-il seulement été frappé par certains titres qu'il fait soigneusement ressortir, comme dans ces passages :

[1] Dissertation citée, § V.
[2] *Vie*, chap. XXIV, p. 63; chap. XXV, p. 68; chap. XXXV, p. 148 (86).
[3] *Vie*, chap. XXXIV, p. 146 (84); voir aussi le chap. XLII, p. 158 (96).

« Baani, un de ceux qu'on appelle *a secretis* [1]; Photius qui fut honoré de la dignité de patrice [2]; le thème qu'on appelle ordinairement des Thracésiens [3]. » Voilà des phrases qui ne rappellent en aucune manière le style administratif et qui se conçoivent facilement sous la plume d'un moine.

II.

LE MONT LATROS D'APRÈS LA VIE DE SAINT PAUL.

Le principal intérêt de la vie de saint Paul réside évidemment dans les nombreux détails qu'elle renferme sur l'histoire du mont Latros et de ses habitants. Il ne faut pas s'attendre, pourtant, à y trouver tout ce que nous aimerions à connaître sur cette grande république monastique. La figure de saint Paul occupe le centre du tableau, et bon nombre de faits auxquels nous attachons une grande importance sont relégués à l'arrière-plan. Néanmoins, en recueillant soigneusement les traditions dont le biographe se fait l'écho, nous pouvons suivre dans leurs grandes lignes les vicissitudes de la communauté et nous faire une idée de son organisation.

Les origines de la vie monastique au mont Latros nous étaient entièrement inconnues. Le biographe de saint Paul les fait remonter bien haut. Trois cents moines de Sinaï et de Raïthu, poursuivis par les Sarrasins, avaient réussi à échapper au massacre. Mais leur martyre n'était que différé. Un ange les conduisit au mont Latros, là où fut autrefois Héraclée. La plupart d'entre eux y trouvèrent la mort à laquelle ils avaient miraculeusement échappé d'abord [4]. Avec eux périrent, et ceci est à remarquer, « tous *les autres* moines qui habitaient la montagne. » Il est difficile de déterminer avec certitude de quel groupe de martyrs sinaïtes il est question ici. Mais on peut dire que, d'après notre auteur, il y eut des moines au Latros au moins depuis le v[e] siècle [5]. Quelques sinaïtes, qui s'étaient

[1] *Vie*, chap. XXXIV, p. 85.
[2] *Vie*, chap. XXXVII, p. 88.
[3] *Vie*, chap. L, p. 117.
[4] *Vie*, chap. VIII, p. 33.
[5] Sur les différents groupes de martyrs du Sinaï, voir Martinov, *Annus graeco-slavicus*, p. 40-42.

avancés jusqu'au mont Mycale, avaient été épargnés. Le danger passé, ils gagnèrent le mont Latros, et ensevelirent les martyrs dans la grotte de Cellibara, où ils se fixèrent. Ils furent les seconds fondateurs de la colonie monastique sur la fameuse montagne.

Ce récit a-t-il un fondement plus solide que le désir très naturel de se donner des ancêtres illustres? C'est une question délicate sur laquelle nous n'insisterons pas. Le biographe en appelle aux monuments du mont Latros [1], et la même tradition a laissé des traces ailleurs, comme dans les écrits de saint Christodule [2], et dans une autre source, encore manuscrite celle-là, la vie de saint Nicéphore, évêque de Milet, qui habita quelque temps la sainte montagne [3]. Ici, l'histoire est ornée de détails qui rappellent l'antiquité classique. Les survivants des premiers massacres de Sina et de Raithu, après avoir erré longtemps, arrivent au mont Latros, en se demandant quelle pouvait être à leur égard la volonté de Dieu. Ils se mettent en prières; un coup de tonnerre se fait entendre, le feu du ciel tombe et consume un rocher. A ce signe ils reconnaissent la demeure que la Providence leur a fixée.

Sauf la mention d'Acace, le saint moine célébré par Jean Climaque, et qui aurait été enseveli, lui aussi, dans la grotte de Cellibara [4], l'auteur n'en dit pas davantage sur l'histoire primitive de la communauté. Les autres écrivains byzantins parlent assez rarement du mont Latros. Au commencement du IXe siècle, la présence des religieux y est dûment constatée [5], et vers 860 on y signale un moine nommé Jean, célèbre par sa sainteté et ses révélations [6]. Notre biographe en connait un autre qui précéda le moine Jean dans la carrière et jouit aussi d'une grande réputation de sainteté. C'est le solitaire Athanase, que son zèle contre les iconoclastes força de quitter Constantinople. Pendant vingt ans, il vécut en stylite au mont Latros, et alla mourir au monastère d'Aphapsis [7].

[1] *Vie*, chap. VIII, p. 34.
[2] Miklosich-Müller, *Acta et diplomata monast.*, t. III, p. 60.
[3] Elle sera publiée incessamment dans les *Analecta Bollandiana*, d'après le manuscrit de Paris, fonds grec 1181.
[4] *Vie*, chap. VIII, p. 34.
[5] *Theophanes contin.* (*P. G.*, t. CIX), l. III, ch. XXXIX.
[6] Cedrenus, *Hist. comp.*, *P. G.* t. CXXI, col. 1048-49.
[7] *Vie*, chap. XIII, p. 43.

Sans l'histoire de saint Paul, le commencement du xe siècle au mont Latros ne nous serait connu que par les faveurs que l'empereur romain Lecapène accorda aux moines, l'an 924, en même temps qu'aux communautés formées sur d'autres montagnes de son empire [1]. Notre biographe nous permet de constater qu'à ce moment la vie religieuse y était déjà fort développée et organisée largement. Il parle en effet de plusieurs monastères patriarcaux (un certain moine Athanase avait gouverné l'un d'eux), de façon à laisser supposer qu'il y avait d'autres couvents non soumis à la juridiction du patriarche [2]. Quelques monastères sont nommés, sans qu'il soit toujours possible de déterminer à quelle catégorie ils appartenaient. Il y a d'abord l'antique laure de Cellibara, près de la grotte de ce nom [3], puis, le monastère patriarcal du Sauveur [4], ensuite, le couvent de Carya, fondé par le moine Pierre, celui-là même qui accueillit saint Paul et dirigea ses premiers pas dans la voie de la perfection [5]. Nous en connaîtrons bientôt un quatrième, lorsque Paul, à son tour, sera devenu maitre.

Ici s'arrête ce que l'on pouvait appeler l'histoire générale du mont Latros. Les renseignements ultérieurs sont intimement unis à l'histoire de saint Paul, et leur principal intérêt se trouve dans la peinture des mœurs monastiques. Les détails curieux que nous pourrions y recueillir n'auraient pas tous l'attrait de la nouveauté pour des lecteurs familiarisés avec l'histoire des moines d'Orient. Il n'y a donc pas à insister sur les prescriptions et les observances qui tiennent à l'essence de la vie religieuse ou à la forme qu'elle revêt partout dans ces contrées.

L'histoire de saint Paul avant sa vie religieuse n'offre rien de bien saillant. Il naquit à Élée, près de Pergame, en Asie, et perdit de bonne heure son père Antiochus. Sa mère Eudoxie, que l'on disait parente de saint Joannice, se retira en Phrygie avec ses enfants Basile et Paul [6]. Basile, le premier, suivit l'appel d'en haut, et attira à son genre de vie son jeune frère, qu'il conduisit au mont Latros. Il le remit entre les mains du fonda-

[1] *Theophanes contin.*, l. VI, chap. XLIV.
[2] *Vie*, chap. XIII, p. 42.
[3] *Vie*, chap. IX, p. 34.
[4] *Vie*, chap. XIII, p. 42.
[5] *Vie*, chap. III, p. 24 ; chap. VI, p. 26.
[6] *Vie*, chap. II, p. 20-21.

teur de Carya, le moine Pierre. Comme c'était l'usage, le novice s'attacha comme serviteur à son maître, qu'il s'efforçait d'imiter, et qui, de son côté, surveillait les progrès de son disciple. Les jeunes moines de ce temps-là étaient élevés sans mollesse. Pendant les longs offices du matin, Paul se laissait parfois vaincre par le sommeil. Une première fois, le supérieur s'était contenté d'un avertissement; un soufflet rudement appliqué fut la peine d'une rechute, et la tentation fut vaincue pour toujours [1].

Le mélange de la vie cénobitique et de la vie érémitique est une des particularités caractéristiques des monastères orientaux. L'attrait du jeune Paul le portait vers la solitude. Il s'en ouvrit à son higoumène, qui ne l'encouragea pas, alléguant son âge et son inexpérience. Ce ne fut qu'après la mort de Pierre que le jeune homme put exécuter son dessein. Il quitta alors le monastère de Carya, accompagné d'un ami intime nommé Démétrius, qui montra d'abord la plus vive ardeur à le suivre en tout, mais ne tarda pas à trouver trop lourd pour ses épaules le fardeau dont son compagnon voulait se charger [2]. Le saint se fixa dans une grotte qui portait le nom de la sainte Vierge, aux environs de l'ancienne Héraclée. Pendant huit mois, il y vécut de la vie la plus austère, jeûnant et pratiquant des mortifications qui font frémir notre délicatesse, et soutenant de terribles assauts du démon [3]. Deux particularités sont à noter ici. D'abord, la retraite du saint est assez éloignée de son monastère. Il est dit expressément que les deux solitaires gagnent l'autre versant de la montagne [4]. Ensuite, malgré les allures indépendantes que nous leur voyons, tout lien entre eux et leur couvent n'est pas rompu. Après huit mois d'absence, les deux amis se voient rappelés par des lettres du supérieur : ils seront punis en cas de désobéissance. Tous deux se hâtent de rentrer à Carya [5].

Cette courte expérience n'avait pas dégoûté notre saint de la solitude. Il eut bientôt obtenu la permission d'y rentrer, et cette fois il partit seul. Ici se place un épisode intéressant où se peint

[1] *Vie*, chap. vi, p. 26.
[2] *Vie*, chap. x, p. 36.
[3] *Vie*, chap. ix-xi, p. 34-41.
[4] *Vie*, chap. viii, p. 32.
[5] *Vie*, chap. xii, p. 41.

au naturel cette ardeur propre à la dévotion orientale qui ne recule devant aucune singularité. Paul rencontre le moine Athanase, ancien supérieur de la laure du Sauveur, et fait une demande qui nous parait bizarre, mais qui, certainement, n'étonna point celui à qui elle était adressée : c'était de lui bâtir une colonne. On sait qu'en Orient Syméon Stylite avait trouvé promptement des imitateurs, qui devinrent assez nombreux pour constituer une catégorie à part, qui se perpétua durant de longs siècles [1]. L'existence de moines stylites, en Asie Mineure, à l'époque qui nous occupe, n'est donc point un fait isolé. On a fait souvent la remarque que ces stylites n'habitaient pas toujours des colonnes ou des tours véritables. Ce n'étaient parfois que des retraites élevées, d'un accès difficile, et ne laissant à celui qui l'occupait qu'un espace étroit pour se mouvoir. En voici une intéressante confirmation. Le moine Athanase accueillit la requête de saint Paul en lui indiquant une colonne « non faite de main d'homme, » une colonne naturelle, c'est-à-dire un rocher très élevé au sommet duquel s'ouvrait une grotte [2]. Cette colonne était déjà célèbre par le séjour de vingt ans qu'y avait fait un autre Athanase, dont nous avons parlé [3]. Notre saint s'empressa de choisir cette cachette pour sa demeure, et se hissa dans la caverne, où il était très difficile d'arriver sans échelle [4]. Il n'y vécut pas moins de douze ans [5], dans l'exercice de la contemplation, souffrant parfois le plus affreux dénuement, mais aidé ordinairement par un berger des environs ou par ses amis Démétrius et Athanase [6], et ne quittant sa prison volontaire que pour venir en aide au prochain [7]. Quand il se verra obligé de quitter sa colonne, celle-ci servira d'asile à un autre stylite, nommé Pachôme [8].

On se demande parfois si pour ces solitaires de l'Orient l'éloignement du monde, les austérités et la contemplation ne rem-

[1] Sur les stylites, voir Kraus, *Real-Encyclopaedie der christlichen Alterthümer*, s. v.
[2] *Vie*, chap. XIII, p. 43.
[3] Plus haut, p. 58, 62.
[4] *Vie*, chap. XIII, p. 42-44.
[5] *Vie*, chap. XX, p. 57.
[6] *Vie*, chap. XIII, p. 42-46.
[7] *Vie*, chap. XVI, p. 49.
[8] *Vie*, chap. XXIII, p. 62.

plaçaient point tous les secours spirituels, même les plus essentiels parmi ceux que l'Église accorde ou impose à ses enfants. Un trait singulier de la vie de saint Paul répond dans une certaine mesure à cette difficulté. Un jour, il est pris d'un vif désir d'assister au saint sacrifice, dans sa grotte. Mais il est si difficile pour d'autres que lui d'arriver jusque-là ! A sa demande, son ami Athanase applique contre le rocher une échelle, au moyen de laquelle un prêtre et quelques moines montent jusqu'à lui; d'autres attendent au pied de la colonne. La messe se célèbre, et les assistants communient, tandis qu'un tremblement miraculeux ébranle le roc [1]. Une autre fois la messe sera célébrée pour le saint dans une grotte tout aussi inaccessible de l'île de Samos, et dans des circonstances plus extraordinaires encore; ce qui prouve que rien de ce que nous regardons comme des obstacles presque insurmontables n'empêchait les anciens de participer aux saints mystères.

Indépendamment du témoignage de son biographe, un grand nombre de textes nous apprennent que saint Paul fonda sur le mont Latros une laure dédiée à la sainte Vierge, et qui plus tard fut souvent désignée sous le nom du fondateur [2]. Le biographe nous fait assister à la formation graduelle de la nouvelle communauté, et nous apprend plus d'un détail sur son organisation.

La vie extraordinaire que menait saint Paul, et les grâces dont il était favorisé, l'eurent bientôt rendu célèbre dans le pays. Il jouissait, disait-on, de lumières merveilleuses, et recevait fréquemment la visite des anges [3]. Tous ceux qui se sentaient poussés dans la voie des conseils évangéliques voulaient être conduits par un tel maître, et peu à peu, de nombreux disciples vinrent se grouper au pied de sa colonne. Le saint accueillait les aspirants avec une paternelle bonté, et leur permettait de se fixer auprès de lui. Les uns se construisaient une cabane, d'autres se retiraient dans une grotte ou cherchaient quelque autre abri. Quand il y eut un certain nombre de ces cellules improvisées, le saint fit bâtir par les ascètes un petit oratoire

[1] *Vie*, chap. xv, p. 47-48.
[2] On trouvera réunis les principaux textes dans les *Analecta Bollandiana*, tome cité, p. 16-17.
[3] *Vie*, chap. xvii, p. 51.

dédié à saint Michel. Tels furent les humbles commencements de ce monastère qui devait prendre le premier rang parmi tous ceux de l'agglomération [1].

Les données manquent pour suivre toutes les étapes de la formation de la laure nouvelle. Les détails fournis par le biographe semblent se rapporter à un moment où la communauté est déjà solidement constituée. En effet, dès lors le fondateur dispose d'assez de ressources pour nourrir lui-même ses disciples et les fournir abondamment des choses nécessaires à la vie, de manière à ne laisser aucun prétexte aux négligents. Voici en deux mots l'organisation de la laure. Les moines sont divisés en deux catégories : ceux qui embrassent la vie solitaire et ceux qui préfèrent la vie de communauté. Ces derniers ont un dortoir commun, et mangent à la même table, et le supérieur s'engage à leur fournir la nourriture et le vêtement. Tout autre était, sous ce rapport, la condition des solitaires : ils devaient pourvoir eux-mêmes à leurs besoins [2].

Dans la vie de saint Paul il n'est pas question de revenus assurés à la laure; mais plus d'une fois nous voyons affluer les offrandes des pieux fidèles [3], des évêques et de leur clergé. Ce n'est que plus tard, vraisemblablement, que les dotations lui assurèrent des revenus fixes. Il n'y a point de doute que les moines ne fussent tenus à une abstinence perpétuelle. Lorsque le biographe énumère les présents faits aux moines pour leur table, même aux plus grands jours il n'est jamais question que de farine, de légumes, d'œufs, de vin et d'huile [4].

Les obligations essentielles de l'état religieux sont clairement dessinées. Les moines sont tenus à la plus étroite pauvreté. Ils ne peuvent posséder une aiguille sans la permission du père [5]. L'obéissance s'étend aux moindres détails, et le saint leur inculque si fortement la dépendance en toutes choses, qu'il fait jeter à la rivière de la farine qu'on ne lui a pas donné à bénir [6].

[1] Miklosich-Müller, *Acta et diplomata monasteriorum*, t. I, p. 295-298.
[2] *Vie*, chap. XVII, p. 50-53.
[3] *Vie*, chap. XXIX, p. 137 (75).
[4] *Vie*, chap. XXIX, p. 136-137 (74-75).
[5] *Vie*, chap. XVII, p. 52.
[6] *Vie*, chap. XVII, p. 53. — La chasteté, qui est la première condition de la rupture avec le siècle, n'avait pas même besoin d'être mentionnée. Nous remarquerons à ce propos qu'au mont Latros les femmes n'étaient pas exclues

La plus grande importance est naturellement attachée à l'entière ouverture de la conscience : ni les bonnes ni les mauvaises pensées ne doivent rester cachées au supérieur [1]. Comme tous ces points étaient prescrits non seulement aux cénobites, mais aux solitaires eux-mêmes, il faut conclure que ces derniers ne pouvaient pas s'écarter fort loin de la laure, contrairement à l'usage qui semble avoir été suivi au monastère de Carya.

Il est difficile de concevoir comment un pasteur aussi vigilant que notre saint ait cru pouvoir par deux fois abandonner son troupeau. Le nombre des disciples augmentait dans de grandes proportions, et des visiteurs de plus en plus nombreux venaient sans cesse le troubler dans son repos. Il résolut de quitter sa colonne, qu'un séjour de douze ans lui avait rendue chère, et s'enfonça dans la partie la plus sauvage de la montagne [2]. Ce n'était pas encore un abandon complet. A des jours fixés, on le voyait revenir à la laure pour visiter les frères, leur distribuer des encouragements et des consolations, et leur donner ses instructions spirituelles; après quoi il allait se cacher de nouveau. Mais le parfum de ses vertus le trahissait toujours. On réussit bientôt à forcer sa nouvelle retraite [3]. C'est alors qu'il prit le parti extrême de quitter la montagne. Il passa le détroit qui sépare le Mycale de l'île de Samos, et alla recommencer dans la grotte de Pythagore sa vie de stylite [4]. Son repos ne fut pas de longue durée. Ce n'étaient pas seulement les populations, toujours avides du spectacle d'une vie extraordinaire qui avaient trouvé le chemin de sa grotte; un jour il vit arriver une députation envoyée par les moines du mont Latros pour le supplier de revenir. Démétrius et le prêtre Jean étaient porteurs du message. Il ne put résister à leurs prières, et revint habiter la grotte qu'il avait abandonnée [5]. Une fois encore, il

avec la rigoureuse sévérité que montrent quelques autres règles, celles du mont Athos par exemple. Dans le récit d'une procession qui se rend au sommet de la montagne, les femmes sont expressément mentionnées. Chap. XIX, p. 55.

[1] *Vie*, chap. XVII, p. 52.

[2] *Vie*, chap. XX, p. 57.

[3] *Vie*, chap. XXIV, p. 63.

[4] *Vie*, chap. XXV, p. 65.

[5] Probablement celle de la colonne, car lorsqu'il la quitte pour une solitude plus profonde, il n'est point question de rochers ou de cavernes.

reprendra le chemin de Samos, mais ce ne sera que pour faire célébrer le saint sacrifice dans la grotte de Pythagore, et rentrer aussitôt [1].

Le fondateur de la laure laissa à ses disciples une règle écrite. Quand il sentit sa fin approcher, il la remit au moine Syméon, qu'il destinait à lui succéder [2], et la fit promulguer [3]. Ne désespérons pas de la retrouver un jour, comme on a découvert celle d'un de ses successeurs, saint Christodule. Elle nous en apprendra plus long sur l'esprit du maître et sur l'organisation de son œuvre que toutes nos déductions et nos conjectures.

Saint Paul le jeune était-il prêtre? Il y a dans sa vie un trait qui paraît, à première vue, exclure toute hésitation à cet égard. Un paysan, nommé Domitius, qui avait la conscience chargée de crimes, poussé par une inspiration surnaturelle, vient lui faire l'aveu de ses péchés. Le saint entend sa confession, et lui impose une pénitence de trois ans. Ajoutez que l'auteur emploie ici les termes consacrés τοῦ δεσμεῖν καὶ λύειν [4]. Pourtant, en y regardant de plus près, on admettra comme plus probable que saint Paul n'était pas revêtu du caractère sacerdotal. Comme le cardinal Hergenröther l'a établi dans une dissertation spéciale [5], c'était une erreur fort répandue à cette époque, de croire que les simples moines jouissaient du pouvoir de remettre les péchés. Le peuple surtout était persuadé que la sainteté est plus nécessaire pour donner le pouvoir des clefs que le sacerdoce. On se confessait à un moine célèbre par ses vertus, sans s'inquiéter de savoir s'il était prêtre ou non. Ce fut vaisemblablement le cas de Domitius. En effet, outre que la vie de saint Paul ne fait aucune mention de son ordination sacerdotale, ce qui ne serait qu'un argument négatif, il faut remarquer que lorsqu'il s'agit d'un prêtre, cette qualité est expressément marquée par le biographe [6]. De plus, notre saint désire en plus

[1] *Vie*, chap. XXXV, p. 148-149 (86-87).

[2] En réalité, Syméon lui succéda. V. chap. XLVI, p. 167 (105). Quoique saint Paul semble ne l'avoir pas désigné expressément, il manifesta clairement son intention par la confiance qu'il lui témoignait. Syméon est constamment mis en scène par notre biographe.

[3] *Vie*, chap. XLIII, p. 97.

[4] *Vie*, chap. XXXII, p. 142-143 (80-81).

[5] *De Entalmate graeco patrum spiritualium officium describente.* Wirceburgi, 1865, in-4, 39 p.

[6] *Vie*, chap. XXVI, p. 68; chap. XXXIV, p. 146 (84).

d'une circonstance que la messe soit célébrée dans sa retraite. Ce n'est jamais lui qui officie, mais chaque fois il faut chercher un prêtre [1]. Nous n'avons donc d'autre argument pour conclure au sacerdoce de saint Paul que le fait de la confession entendue. Or ce fait ne démontre rien. Saint Paul a pu partager l'erreur commune, et les divers indices que nous venons de rapporter semblent prouver qu'il en fut bien ainsi.

Il n'est pas sans intérêt de constater l'influence considérable dont jouissait ce moine qui ne cherchait que l'obscurité. Son nom avait franchi les distances et était vénéré en Crète, en Scythie, en Italie même. Le roi de Bulgarie, Pierre, lui écrivit plusieurs fois dans les termes les plus humbles pour se recommander à ses prières, et le pape — l'auteur ne dit pas son nom — envoya au mont Latros un vieux moine chargé de saluer le grand Paul et d'observer son genre de vie [2]. L'empereur Constantin VII avait pour lui une affection particulière ; il lui écrivit des lettres que l'on conserva longtemps dans les archives de la laure [3]. Une de ces lettres avait pour objet de demander l'avis du saint sur l'expédition de Crète que l'empereur projetait [4]. Paul lui déconseilla de l'entreprendre. On regretta amèrement de ne l'avoir pas écouté [5]. Il en fut de même des négociations auprès du farouche Seif Addawlah pour le rachat des captifs : le saint chercha en vain à en détourner le prince. Dans une autre circonstance, l'empereur lui fit porter ses lettres par un de ses officiers favoris, le patrice Photius, qui avait en même temps pour mission d'observer tous les détails de la vie et de la personne de Paul, et surtout ses yeux et son visage. L'éclat de la lumière qui y était répandue, ajoute le biographe, ne permit pas à l'envoyé de satisfaire son maître [6]. C'est à cette occasion que le saint fit prier l'empereur de lui envoyer un linge qui eût été exactement appliqué sur la sainte image du Sauveur, récemment rapportée d'Édesse à Constantinople [7]. Plu-

[1] *Vie*, chap. XVII, p. 48 ; chap. XXXV, p. 148 (86).
[2] *Vie*, chap. XXVII, p. 72.
[3] *Vie*, chap. XXVIII, p. 73.
[4] Voir plus haut, p. 57.
[5] *Vie*, chap. XXVIII, p. 73.
[6] *Vie*, chap. XXXVII, p. 150-151 (88-89).
[7] Voir sur la translation de cette image Rambaud, *l'Empire byzantin au Xe siècle*, p. 105-111 ; on y trouvera l'indication des sources.

sieurs fois son influence eut des résultats considérables. C'est ainsi qu'il fit délivrer un jour des déserteurs que l'on menait en captivité, sans que les gardes osassent lui résister [1], et c'est lui qui fit éloigner de Milet et du thème de Cyberrhéote les manichéens qui habitaient ce territoire [2]. Cette mesure sera appliquée sous les règnes suivants, dans de plus larges proportions.

Le biographe, qui est très sobre de notes chronologiques, marque fort exactement la date de la mort du saint, le 15 décembre 956. Le récit qu'il fait des derniers moments de son héros est complété par une autre version tirée du typique du monastère, et citée dans un acte de 1196 dont nous aurons bientôt l'occasion de parler [3]. Les circonstances de cette mort sont importantes pour l'histoire du monastère. Le 6 décembre, notre saint descendit de grand matin à la laure, et fit convoquer les frères plus tôt que d'habitude. Il envoya chercher dans sa grotte le livre des évangiles, ajoutant qu'il ne monterait plus jusque-là. Bientôt la fièvre le prit, et pour la première fois, il se coucha sur un lit. Lorsqu'il se sentit près de sa fin, il fit appeler ses amis, parmi lesquels son cher Démétrius, et réunit autour de lui ses religieux pour leur faire ses dernières recommandations [4]. Parmi les assistants se trouvaient le cubiculaire Euthymius et Théophylacte, le représentant du patriarche [5]. Après avoir donné quelques avis paternels à ses disciples, il leur adressa ces paroles solennelles : « Mes enfants, bientôt vous ne « me verrez plus parmi vous. A qui voulez-vous que je vous « abandonne? » Les larmes les empêchèrent de répondre. Les voyant ainsi troublés : « Parlez, dit-il, parlez; est-ce à l'empe« reur, au patriarche ou à quelque autre que vous désirez être « confiés? — Comme vous le désirez, répondirent-ils alors; nous « laissons cela à votre sollicitude et à vos lumières [6]. — Eh bien, « reprit-il alors, je ne vous remettrai pas en d'autres mains qu'en « celles de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ [7]. Je vais vous quit-

[1] *Vie*, chap. XXIV, p. 63-64.
[2] *Vie*, chap. XLI, p. 156 (94).
[3] Miklosich-Müller, *Acta et diplom. monast.*, t. I, p. 305.
[4] *Vie*, chap. XLIII, p. 98.
[5] Miklosich-Müller, tome cité, p. 305.
[6] *Vie*, chap. XLIII, p. 99 ; Miklosich-Müller, p. 306.
[7] Miklosich-Müller, *ibid.*

« ter de corps, mais mon esprit demeurera parmi vous, pourvu « que vous continuiez à marcher dans la voie droite. Et sachez-le « bien : si quelqu'un persévère jusqu'à la mort sur cette mon- « tagne, alors même qu'il serait chargé de crimes, c'est moi qui « répondrai pour lui. » Après diverses autres recommandations, il renvoya les moines à leurs cellules, et vers le soir, il s'endormit dans le Seigneur, en murmurant la prière *In manus tuas* [1]. La déclaration de saint Paul remettant à Jésus-Christ lui-même les membres de sa communauté sera invoquée plus tard pour prouver juridiquement l'indépendance du monastère [2].

Parmi les prodiges qui, d'après le biographe, suivirent la mort du saint, la vision de deux moines de Constantinople mérite d'être rapportée. Le premier d'entre eux, nommé Photin, courut précipitamment chez l'évêque de Monembasie, Paul, qui se trouvait alors en ville, et lui dit tout hors de lui : « Prenez vite l'encensoir, et brûlez de l'encens. » Lorsqu'il fut revenu de son émotion, il lui expliqua qu'il venait de voir l'âme de saint Paul conduite au ciel par les anges. Le supérieur du couvent d'Armamentaria, Cosme, se fit apporter du feu au même moment, et brûla des parfums, en s'écriant : « Partez, partez, homme de Dieu [3] ! » Ce détail de l'encensement est certainement curieux à noter.

Le récit de la translation des restes de saint Paul dans une chapelle bâtie pour les recevoir offre l'intérêt ordinaire de ces sortes de narrations. Pour ne pas allonger outre mesure cette analyse, nous ne nous y arrêterons point, pas plus qu'aux miracles posthumes de saint Paul [4].

Nous venons d'esquisser rapidement l'histoire du mont Latros jusqu'au milieu du xe siècle. On a pu constater qu'elle est bien obscure encore et bien incomplète. Dans les siècles suivants, les détails sont plus nombreux et plus précis sur les noms des monastères qui couvraient les flancs de la montagne, sur leurs possessions, leurs querelles de prééminence [5]. Pourtant, avec

[1] *Vie*, chap. XLIII, p. 99-100.
[2] Miklosich-Müller, tome cité, décret de 1196, p. 305-306.
[3] *Vie*, chap. XLIV, p. 163 (101).
[4] *Vie*, chap. XLVI-L, p. 167-181 (105-119).
[5] Nous avons dressé ailleurs la liste des monastères dont les noms nous sont connus par les chartes du mont Latros. *Analecta Bolland.*, tome cité, p. 15-18.

les diplômes que nous possédons, il serait bien difficile d'écrire une histoire suivie de cette république monastique. Il en faudrait un plus grand nombre; et l'aride uniformité de ces documents aurait besoin du complément d'un récit suivi qui leur donnât un corps et un point d'attache. Malheureusement, au moment où nous fermons l'histoire de saint Paul, toute peinture vivante disparaît [1], et les formules de chancellerie restent seules pour nous apprendre les développements et les vicissitudes de cette grande communauté. Au XI[e] siècle, apparaît un instant encore une figure intéressante, celle d'un successeur de saint Paul, Christodule, qui, chassé par les Sarrasins, va porter ailleurs les traditions du Latros [2]. Sa vie et ses écrits sont avant tout intéressants pour l'histoire de la colonie; ces mêmes sources nous font connaître aussi les épreuves des moines du Latros, à cette époque. Les persécutions ne réussirent pas à dépeupler la montagne. Plusieurs siècles après, on y constate encore la présence des moines, et l'existence de monastères florissants. A quelle époque ce lieu de prières redevint-il une solitude et un désert? Est-ce une catastrophe soudaine qui emporta tout, ou bien la vie s'éteignit-elle peu à peu sur la montagne comme dans la plaine, lorsqu'on fut las de lutter contre les influences d'un climat meurtrier? L'histoire n'en dit rien.

III.

LA VIE DE SAINT PAUL ET LA CHRONOLOGIE DE MÉTAPHRASTE.

L'auteur de la vie de saint Paul nous a caché son nom. Naturellement, on en a proposé plus d'un pour suppléer à son silence, et l'on a mis l'œuvre anonyme sur le compte de personnages connus. Allatius, on ne sait trop pourquoi, s'est prononcé en faveur de Nicéphore Blemmide, écrivain du XIII[e] siècle [3]. Mais

[1] Saint Nicéphore de Milet commença sa carrière religieuse au mont Latros, mais il ne l'y termina point, et il me paraît probable que les couvents fondés par lui ne doivent pas être placés sur la montagne. Nous nous proposons de traiter cette question plus tard.

[2] Voir plus haut, p. 51, note 2.

[3] Voir *Anal. Boll.*, t. XI, p. 10. D'après l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 261, le manuscrit 1195 contient au

cet auteur n'était pas né que déjà circulaient les principaux manuscrits qui nous ont conservé l'histoire de saint Paul [1]. Un autre nom qui ne pouvait manquer d'être mis en avant est celui de Syméon Métaphraste. On cite même un texte ancien qui semble justifier cette attribution. Nous avons rapporté la déclaration de saint Paul sur son lit de mort, d'après deux sources différentes. Dans un document du 10 juin 1196, où sont constatés les titres du monastère de saint Paul à l'exemption du pouvoir ecclésiastique, sont citées les deux pièces anciennes qui rendent témoignage de la volonté expresse du fondateur [2]. L'une est le typique du monastère, l'autre est la vie de saint Paul « écrite par le saint Métaphraste, le seigneur Syméon, le logothète [3]. » Or, la seconde citation est extraite textuellement de la vie qui nous occupe [4].

Pour quiconque adopte les conclusions de la célèbre diatribe d'Allatius, *De Symeonum scriptis* [5], ce témoignage n'a aucune valeur. Vers la fin du xe siècle, époque où fut composée la vie de saint Paul, Métaphraste ne vivait plus, ou était plus que centenaire, circonstance assez extraordinaire pour n'être pas acceptée comme simple conjecture, et que d'ailleurs le panégyriste Psellus n'eût certainement pas passée sous silence. Mais si l'on parvenait à renverser le système laborieusement échafaudé par Allatius, le texte de 1196 donnerait à réfléchir, et l'on pourrait, en le prenant comme point de départ de recherches nouvelles, modifier considérablement la chronologie métaphrastique admise jusqu'à ce jour. Telle a été la pensée de M. Vasilievskij, qui a eu le mérite d'introduire dans le débat plus d'un nouvel élément.

Nous abordons ce problème, un des plus obscurs de l'histoire littéraire, sans avoir la prétention de le résoudre d'une façon définitive. Toute tentative de solution complète peut être

fol. 204 v° la *Vita S. Pauli Latrensis auctore Nicephoro Blemmida*. Mais dans le manuscrit le titre ne porte pas de nom d'auteur : Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Παύλου τοῦ νέου τοῦ ἐν τῷ Λάτρῳ.

[1] Trois des manuscrits employés pour établir notre texte sont du xie siècle. *Anal. Boll.*, tome cité, p. 7-10.

[2] Voir plus haut, p. 71.

[3] Miklosich-Müller, *Acta et diplomata monasteriorum*, t. I, p. 306.

[4] C'est un extrait du chap. XLIV, p. 99.

[5] Leonis Allatii *De Symeonum scriptis diatriba*, Parisiis, 1664, in-4. La partie consacrée spécialement à Syméon Métaphraste a été reproduite dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. CXIV, p. 19-158.

regardée comme prématurée. Nous chercherons uniquement à nous rendre compte de la valeur relative des deux systèmes en présence et de la force probante des arguments dont ils sont étayés. Cet examen aboutira à poser nettement l'état actuel de la question et pourra frayer la voie à des recherches ultérieures.

Le sujet de la vie et des œuvres de Métaphraste est par lui-même des plus complexes. On l'a souvent embarrassé de questions subsidiaires qui ont rendu la confusion presque inextricable. Toute recherche sérieuse en cette matière dépendant d'une chronologie sûre, nous nous attacherons uniquement à ce problème fondamental. Les hypothèses concernant l'auteur de la Chronique de Syméon magister [1] et d'autres points secondaires seront provisoirement laissées de côté. Qu'il nous suffise pour le moment de savoir si dans les textes connus jusqu'ici nous trouvons une base assez solide pour appuyer un système de dates.

La thèse d'Allatius est connue. Toute la série de ses déductions repose sur deux témoignages précis tirés des œuvres de Michel Psellus, rhéteur byzantin né en 1018, et mort après 1077 [2] : c'est un panégyrique en l'honneur du bienheureux Syméon [3], et un canon faisant partie de son office [4]. On peut y distinguer deux classes de renseignements. La première comprend les faits sans attache chronologique, comme la naissance de Métaphraste à Constantinople, les dignités dont il fut revêtu, son activité littéraire. Nous n'avons pas à nous occuper de cette catégorie de faits. Voici pourtant une remarque importante. De tous les offices que remplit successivement Syméon Métaphraste, un seul est indiqué avec précision par Psellus, celui de logothète [5]. Tous les autres sont exprimés par des périphrases qu'il est extrêmement difficile de réduire à la nomenclature officielle. Les interprètes se donnent ici libre carrière. Comme le nom de

[1] Cette question a été reprise par Hirsch, *Byzantinische Studien*, Leipzig, 1876, p. 303-355.

[2] Voir Sathas, *Deux lettres inédites de l'empereur Michel Ducas, rédigées par Michel Psellus*, dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques*, t. VIII (1874), p. 193-221.

[3] Syméon Métaphraste est honoré chez les Grecs le 28 novembre.

[4] *Pselli encomium in Metaphrastem*, dans la *Diatriba de Symeonum scriptis*, p. 221-335; *Metaphrastis officium a Psello compositum*, *ibid*, p. 236-244.

[5] Dans l'office, à différents endroits. Allatius, ouvrage cité, p. 238, 239, 241, 242.

Syméon est un des plus communs de l'époque byzantine, il est aisé de trouver parmi les dignitaires de l'empire des officiers de tout rang à identifier avec notre Syméon Métaphraste, et dans aucun système on ne se trouve embarrassé. Nous ne nous arrêterons pas à discuter les identifications de ce genre, proposées soit par Allatius, soit par M. Vasilievskij, soit par tout autre qui s'est mêlé du débat. Presque toutes manquent d'un point d'appui solide, et mêlent à la discussion des éléments étrangers.

La clef du système chronologique d'Allatius est le passage du canon de Psellus où il rappelle que le premier ouvrage de son héros fut la vie de sainte Théoctiste de Lesbos [1]. L'auteur de cette biographie l'a parsemée de détails autobiographiques dont voici les plus importants. Chargé, lors de l'expédition d'Himésius en Crète [2], d'une mission diplomatique, il rencontra dans l'île de Paros un vieux solitaire [3] à qui l'histoire de sainte Théoctiste avait été racontée par un témoin oculaire. Le vieillard l'engagea à écrire cette vie édifiante, et parvint à vaincre ses hésitations. De ces données Allatius conclut qu'à l'époque de sa première œuvre hagiographique Syméon Métaphraste devait avoir au moins une trentaine d'années. Or, le voyage à l'île de Crète remonte aux dernières années du règne de Léon le Sage (882-912). Syméon était donc né dans le dernier tiers du ɪxᵉ siècle, et se rendit célèbre pendant la première moitié du xᵉ.

Le panégyrique contient une autre donnée beaucoup moins précise, et dont les adversaires d'Allatius se prévalent pour renverser tout ce qui précède. Psellus, rapportant les derniers moments de Syméon, en appelle aux témoins oculaires dans cette phrase : **Οὐ γὰρ ὥσπερ τετμῆσθαι αὐτὸν οἱ συνεωρακότες φασίν** [4]. Si Psellus, auteur du milieu du xɪᵉ siècle, dit-on, a pu connaître la génération qui avait vu mourir Syméon Métaphraste, celui-ci

[1] L. Allatii *de Symeonum scriptis*, p. 240:
Τὸ πρῶτόν σου σύγγραμμα ἐκ προνοίας θεϊκῆς, καὶ ὁμιλίας γέγονε τοῦ ἱεροῦ πρεσβύτου καὶ μοναστοῦ, Συμεὼν θεσπέσιε, ὅν ἐν Πάρῳ τῇ νήσῳ τεθεώρηκας.
Ἀξίως ἐξύμνησας τῆς Λεσβίας τὰ λάμπρα καὶ θεῖα ἀγωνίσματα, Θεοκτίστης τῆς ὄντως ἀγγελικὸν μικροῦ καὶ ἀσώματον, τελεσάσης πανσόφως τὸ πολίτευμα.

[2] Entre 904 et 912. Voir Hirsch, *ouvr. cité*, p. 310.

[3] Hirsch, *ouvr. cité*, p. 309, lui donne le nom de Syméon que les sources n'indiquent pas. Son erreur provient de la manière défectueuse dont il ponctue l'extrait du canon de Psellus. Il lit : ὁμιλίας γέγονε τοῦ.... μοναστοῦ Συμεών, θεσπέσιε, ὅν, etc. *Ib.*, p. 310, note 2.

[4] *De Symeonum scriptis*, p. 235.

n'appartient donc pas à la première moitié du xe siècle, mais à la seconde, à moins d'admettre pour le logothète une longévité presque fabuleuse dont les documents ne disent rien. Cette seule phrase, selon Oudin, renverse toute la diatribe d'Allatius [1]; et M. Vasilievskij n'a pas manqué de reprendre cette objection pour son compte. Il faut avouer qu'elle n'est pas fort grave. En effet, avec un peu de bonne volonté, et sans faire violence au texte, on peut l'entendre d'un témoignage recueilli indirectement et par ouï-dire. Donc, si Psellus est admis comme témoin, on peut sans difficulté suivre Allatius; et presque tous les auteurs qui, depuis Oudin, ont revu les pièces du procès, ont souscrit à son jugement.

La thèse de M. Vasilievskij rajeunit Métaphraste d'un demi-siècle. Après la question préalable, l'élimination du témoignage de Psellus, l'auteur pose comme fondement de son système la vie de Paul de Latros, qu'il regarde comme une œuvre authentique de Métaphraste. Or cette pièce est de la fin du xe siècle. La conclusion est confirmée par un texte inédit de Jahia d'Antioche [2], qui cite des dates précises. La critique du nouveau système doit donc porter sur ces trois points principaux : l'autorité de Psellus; l'attribution de la vie de saint Paul à Métaphraste; la valeur du témoignage de Jean d'Antioche.

Rejeter le témoignage de Psellus, uniquement parce qu'il n'est pas contemporain, ne serait pas de bonne critique. D'ailleurs, même en ne tenant compte que de l'antiquité des témoins, il faudrait encore préférer Psellus à tous les autres; il dépasse de plus d'un siècle ceux de 1196, qui ont fait tant d'impression sur M. Vasilievskij. Mais il a sur eux et sur tous les autres cet avantage capital, que seul il s'est occupé spécialement de la vie de Métaphraste. Il fut son concitoyen, il recueillit les traditions contemporaines qui le concernaient; et parmi les détails qu'il rapporte, les plus importants à notre point de vue peuvent être acceptés en toute confiance : Psellus ne pouvait avoir aucun intérêt à les dénaturer. Allatius a donc eu raison de recourir au panégyriste de Métaphraste : nous avons toute raison de le regarder comme un écrivain bien informé.

[1] Hic locus Iunioris Pselli omnem diatribam Leonis Allatii subvertit *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis.* Lipsiae, 1722, p. 1359.
[2] Ou Jahia-ibn-Saïd. Voir plus loin.

M. Vasilievskij ne rejette pas en bloc les assertions du rhéteur byzantin; mais il se refuse à admettre que la vie de sainte Théoctiste soit, comme l'affirme Psellus, l'œuvre de Syméon Métaphraste. Les arguments positifs de M. Vasilievskij, je ne dis rien de ses hypothèses, reviennent à des considérations de composition et de style. La vie de sainte Théoctiste ressemble trop peu aux autres biographies du fameux logothète, et ses procédés littéraires ne s'y retrouvent pas.

Les preuves de ce genre, tirées des caractères intrinsèques d'un morceau, sont souvent illusoires. Dans le cas présent, l'argumentation me semble manquer de fondement. En effet, elle suppose deux choses également impossibles à établir. La première, que dans tous ses écrits, et dès le début, Métaphraste a suivi un procédé uniforme; la seconde, que ce procédé est parfaitement connu dans ses détails. Les amplifications de Psellus ne peuvent être ici d'un grand secours, et il paraît peu logique de le suivre sur ce point et de l'abandonner sur un autre bien moins difficile à constater. D'ailleurs on me prouverait que Métaphraste a suivi une règle de composition unique, que j'hésiterais à l'appliquer à la vie de sainte Théoctiste, qui présente des caractères tout à fait exceptionnels, et qui devait être unique dans son œuvre. Habituellement il travaillait sur des biographies existantes qu'il se contentait de remanier; ici, il raconte ce qu'il a entendu de la bouche du vieil ermite, et l'ouvrage est marqué d'un cachet personnel. Nous croyons donc que M. Vasiliewskij n'a pas réussi à ébranler en ce point important l'autorité de Psellus, et qu'à moins d'avoir recours à un autre principe, il doit, en bonne logique, admettre toute la thèse d'Allatius.

Mais il y avait mieux à faire que de rejeter pour les besoins de la cause une affirmation nette et précise d'un écrivain dont on n'a pas lieu de suspecter la sincérité : c'était d'étudier minutieusement son texte et d'apprécier la véritable portée de son témoignage. Or, je ne sais si l'on s'est préoccupé suffisamment de savoir jusqu'à quel point le texte de Psellus peut être utilisé comme source indépendante. Tenons-nous-en ici au passage qui est pour nous le plus important, à la fameuse strophe du canon, où nous apprenons : 1° que Syméon Métaphraste écrivit la vie de sainte Théoctiste ; 2° que cette vie fut la première de

ses œuvres hagiographiques ; 3° qu'il en apprit les principaux traits de la bouche d'un ermite de l'île de Paros [1]. A première vue, ce texte est riche en informations et l'auteur ne peut avoir appris des détails aussi précis que par la voie d'une tradition remontant jusqu'aux débuts de notre hagiographe. Mais en y regardant de près, on trouve qu'il se présente tout autrement. En effet, le dernier trait, qui est capital dans la question, a probablement été puisé par Psellus dans la vie de sainte Théoctiste, où il se trouve exprimé de la manière la plus formelle. Il y a peut-être trouvé le second aussi; car l'impression que laisse la lecture de l'entretien avec le solitaire, c'est qu'à ce moment, l'auteur n'avait pas encore commencé sa carrière d'hagiographe. Quelle est donc, dans ce groupe de renseignements, la part de Psellus, du moins celle qu'on peut lui attribuer avec certitude? Rien que cette simple affirmation : Métaphraste est l'auteur d'une vie de sainte Théoctiste, racontée d'après le récit de l'ermite de Paros.

Ici se présente une difficulté qui, nous l'avouons volontiers, n'a pu frapper M. Vasilievskij ni ses devanciers. Cette vie célèbre, autour de laquelle tant de discussions ont été soulevées, n'était connue que par les fragments qu'Allatius et Bollandus en avaient insérés dans leurs dissertations [2]. Il n'y a pas longtemps, en 1884, elle a été publiée simultanément par deux érudits, M. Gédéon [3] et le diacre Théophile Joannou [4]. Cette double publication a passé assez inaperçue, quoiqu'elle vint révéler un fait bien embarrassant. Outre la vie attribuée à Métaphraste, et commençant par ces mots : Εἰκόνες καὶ στῆλαι καὶ ἀνδριάντες, il y en a une seconde, attribuée à un certain Nicétas Magister, et dont voici le début : Ἐπαινεῖν μὲν τὰ χρηστά [5]. Or, ces deux biographies ne diffèrent que par le prologue et par un certain nombre de variantes sans importance à notre point de vue, et le récit du

[1] Plus haut, p. 76.

[2] Nous parlons du texte grec. Une traduction latine avait été publiée déjà par Lipomani, puis par Surius, au 28 novembre.

[3] Ἐκκλησιαστικὴ ἀλήθεια. Constantinople, 1er et 9 février 1884, p. 242-245 et 258-260.

[4] Μνημεῖα ἁγιολογικά. Venise, 1884, in-4. p. 1-17 et p. 18-39. L'éditeur s'est servi des manuscrits de Venise.

[5] C'est la vie publiée en premier lieu dans le recueil cité. Le titre porte ces mots : Συγγραφεὶς ὑπὸ Νικήτα τοῦ πανευκλεεστάτου Μαγίστρου. L'autre est anonyme.

voyage de Paros est, dans les deux rédactions, mis dans la bouche de l'auteur. Laquelle de ces deux vies est la première en date? Métaphraste ne s'est-il pas contenté d'orner d'un nouveau prologue et de retoucher, par endroits, l'œuvre d'un prédécesseur? Il faut avouer qu'on a quelques raisons de répondre par l'affirmative. Car, à en juger par le succès immense de l'œuvre du logothète, il faut supposer qu'elle fut de bonne heure regardée comme définitive, et que d'autres ne songèrent plus à retoucher les biographies revues et corrigées par lui. On signale deux ou trois manuscrits de la rédaction de Nicétas; il y en a un nombre fort considérable de l'autre [1]. Sur dix exemplaires de la vie de sainte Théoctiste qui se trouvent à la bibliothèque nationale de Paris, il n'y en a qu'un seul qui représente la version attribuée à Nicétas [2]. C'est la proportion ordinaire entre les manuscrits des textes anciens et ceux des métaphrases. On objectera, évidemment, que d'après Psellus, c'est bien à Métaphraste qu'arriva l'aventure racontée dans la vie de sainte Théoctiste; mais nous répondrons qu'il reste à prouver qu'il a appris cette circonstance par une source différente de la vie elle-même, et jusqu'ici nous n'entrevoyons aucun moyen de prouver qu'il en soit ainsi.

Il serait superflu de s'arrêter à un essai de solution quelque peu naïf, proposé par l'éditeur du double texte. Cet érudit croit pouvoir démontrer que Syméon Métaphraste et Nicétas sont un seul et même personnage. Pour établir ce point il suffit de faire entrer Syméon au couvent, où il prend un nom de religion. Moyennant quelques autres hypothèses habilement combinées, Métaphraste devient l'unique auteur des deux vies et de bien d'autres écrits encore, et le système d'Allatius reste de-

[1] Nous ne voulons pas trop insister sur cet argument, dont on ne peut d'ailleurs tirer que des probabilités. Le dépouillement des manuscrits grecs dispersés dans les bibliothèques n'est pas assez avancé pour qu'on puisse établir un compte exact.

[2] Les manuscrits grecs 774, 1020, 1481, 1483, 1487, 1522, 1527, 1549, 1552 contiennent le texte qui débute par les mots Εἰκόνες καὶ στῆλαι; dans le seul manuscrit 1541, la vie de sainte Théoctiste commence ainsi : Ἐπαινεῖν μὲν τὰ χρηστά. M. Omont a bien voulu se charger de vérifier les *incipit*. Il existe encore un exemplaire de cette dernière rédaction à Moscou. Matthæi, *Codd. Graecorum mss. Bibliothecarum Mosquensium sanctissimae Synodi.* Lipsiæ, 1805, in-8. — Un manuscrit, récemment signalé à Jérusalem, contient la première. Papadopoulos Kerameus, Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη. Saint-Pétersbourg, 1891, p. 34.

bout [1]. Cette découverte a besoin d'être établie par des arguments convaincants. En attendant qu'ils se produisent, constatons que l'ancienne chronologie n'est pas assez solidement appuyée. L'insaisissable personnage appelé Syméon Métaphraste, l'auteur des vies des saints, semble se dérober de plus en plus à nos recherches, et à quiconque ne peut se résigner à ignorer la vérité sur son histoire, il ne reste pour le moment que le système de M. Vasilievskij.

Le principal argument du savant russe repose sur le document de 1196. Métaphraste y est nommé comme l'auteur de la vie de saint Paul par les moines du mont Latros eux-mêmes, et cela en présence des fonctionnaires du patriarche de Constantinople, et son autorité est invoquée pour trancher une question des plus importantes, une querelle de juridiction. Un pareil témoignage ne peut-il pas être mis en balance avec celui de Psellus?

Après ce que nous avons dit de ce dernier, il ne doit plus être question de préférence pour l'un ou pour l'autre. Comme Psellus s'est peut-être trompé sur un point, c'est-à-dire sur l'attribution à Métaphraste des détails autobiographiques de la vie de Théoctiste, les deux témoignages, à la rigueur, ne s'excluent pas; on pourrait admettre que les moines de 1196 ne font qu'ajouter un précieux complément aux maigres renseignements qui nous restent. Mais faut-il admettre leur déposition? Nous ne le croyons pas. A la fin du XII[e] siècle, on ne savait déjà plus à quoi s'en tenir sur l'origine de toute une série de vies anonymes qui s'étaient glissées parmi les remaniements de Métaphraste. C'est un fait certain et généralement admis [2] qu'un bon nombre de pièces en circulation longtemps avant son époque lui sont attribuées dans des manuscrits de date récente. Il n'est pas difficile de concevoir la manière dont les pièces étrangères ont pu s'introduire dans la collection de Métaphraste. Dans les légendaires dont son œuvre formait le fonds, on tenait à avoir une vie de saint pour chaque jour de l'année; il fallait aussi que les saints les plus

[1] Μνημεῖα ἁγιολογικά, Introduction, n° 3.

[2] M. Gédéon, Μνημεῖα τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας τοῦ Δ' αἰῶνος, dans le journal Ἐκκλησιαστικὴ ἀλήθεια de Constantinople, 22 mars 1884, p. 334, insiste beaucoup sur ce fait. Mais je ne sais si ses exemples sont heureusement choisis.

célèbres, ou ceux que la communauté honorait d'un culte spécial, y fussent représentés. De là des insertions de vies quelquefois signées et plus souvent anonymes ; ces dernières finissaient, naturellement, par passer sous le nom du principal auteur du recueil [1]. La vie de saint Paul a pu entrer de cette manière dans quelques collections. Nous avons même un manuscrit ancien dont la composition nous permet de constater d'une certaine façon comment la pièce a pu se glisser le plus naturellement du monde parmi les œuvres du logothète.

Le manuscrit ΣΜΗ de Patmos, écrit au XI[e] siècle, est un Métaphraste du 4 au 29 décembre [2]. La vie de saint Paul n'y est pas à sa place, c'est-à-dire au 15 décembre. Un autre copiste l'a ajoutée plus tard à la fin du recueil. Lorsque ce manuscrit [3] ou d'autres du même type ont servi de modèle pour une nouvelle transcription, la vie de Paul de Latros a été insérée entre le 14 et le 16 décembre. Une œuvre nouvelle venait s'ajouter à la liste des écrits de Métaphraste.

M. Vasilievskij sait fort bien qu'un grand nombre de récits portent à tort le nom du fécond écrivain, et il ne se dissimule pas combien il est difficile d'établir d'une manière satisfaisante l'authenticité de la plupart des vies que l'on cite comme son œuvre. Mais le cas présent est exceptionnel, à son avis. Ce sont les moines et les autorités du monastère fondé par saint Paul lui-même qui attribuent sa biographie à Métaphraste. Cette vie ne se trouvait pas dans une collection générale servant à l'usage journalier ; on la conservait séparément, comme une relique. Les moines s'en rapportaient à cette pièce comme à un document juridique recevant sa signification et sa force probante précisément du témoignage d'un auteur universellement vénéré. De plus, les agents du patriarche n'ont certainement admis le

[1] Il n'est pas inutile de rappeler en passant que les remaniements de Métaphraste se présentent généralement aussi sans nom d'auteur. Les manuscrits dérivant en tout ou en partie de légendaires antérieurs à son époque n'ont pas été suffisamment étudiés. Récemment, M. Krumbacher, *Studien zu den Legenden des H. Theodosios*, *Sitzungsberichte der k. bayer. Akademie*, 1892, a attiré l'attention des savants sur cette question importante. Des catalogues précis et détaillés des manuscrits hagiographiques grecs des principales bibliothèques pourront seuls conduire à un résultat satisfaisant.

[2] Sakkelion, Πατμιακὴ βιβλιοθήκη. Athènes, 1890, in-4, p. 124.

[3] Il est assez probable que le monastère de Saint-Jean, colonie du mont Latros, avait reçu ce manuscrit de la communauté mère.

caractère démonstratif de l'écrit qu'après un examen sérieux.

Telles sont les considérations sur lesquelles l'éminent auteur appuie davantage. J'ai le regret de ne pouvoir partager son avis. Aucune des raisons apportées ne me parait concluante, car elles supposent dans les moines et les fonctionnaires de ce temps un instinct des principes de critique historique que rien ne nous autorise à leur accorder. A cette époque, tout le monde admettait, ce qu'un certain nombre d'âmes simples croit encore de nos jours, qu'une vie de saint, quel que soit son auteur, est un livre sacré dont l'autorité est à peine inférieure à l'Évangile. Le nom de Métaphraste, par lui-même, n'ajoutait donc pas grand poids au témoignage, et les juges auraient certainement cru perdre leur temps en recherchant le véritable auteur de la pièce produite. Quant à cette affirmation de M. Vasilievskij, que la vie de saint Paul était dans un codex séparé et vénérée comme une relique, elle est absolument gratuite. Il est certain qu'après deux siècles, elle avait déjà passé dans un grand nombre de légendaires. C'est probablement dans un de ces recueils que la plupart des moines de la laure de Saint-Paul avaient lu la vie de leur fondateur, entre deux métaphrases bien authentiques, et ce voisinage a dû rendre leur erreur presque inévitable [1]. Nous conclurons donc que même abstraction faite des arguments développés plus haut, et tendant à établir que l'auteur de la vie est un moine du mont Latros, les témoins de 1196 ne font pas autorité dans le débat.

Il nous reste à peser un dernier argument que M. Vasilievskij apporte en confirmation de sa thèse. C'est un texte nouveau, d'une précision remarquable, tiré de Jahia d'Antioche, continuateur des annales d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie [2]. Il était, à ce qu'on croit, parent de cet homme célèbre. Né dans le dernier quart du xe siècle, il passa les trente premières années

[1] Il faut dire aussi que l'erreur n'a pas été universelle. Un scribe inconnu a exprimé l'opinion contraire dans une note qui se lit à la fin de la vie de saint Paul dans le manuscrit de Paris 1553 (V. *Analecta Bolland.*, tome cité, p. 9).

[2] Au moment où écrivait M. Vasilievskij, ce fragment était inédit. M. le baron Rosen a publié depuis la chronique telle que nous l'ont conservée les manuscrits, dans le tome XLIV des *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, 2e section. La Bibliothèque nationale de Paris possède un manuscrit de Jahia. Ancien fonds, 131, A. *Catal. codd. Mss. bibl. regiae.* Paris, I (1739), p. 453.

de sa vie en Égypte. Plus tard, il se retira à Antioche, ce qui lui valut son surnom [1]. Comme on le voit, Jahia est un contemporain des faits qu'il rapporte. Voici la traduction du fragment : « La quatrième année du règne de Basile, Nicolas devint patriarche de Constantinople. Il remplit ces fonctions pendant douze ans, au bout desquels il mourut. Dans ce temps fleurit Syméon, secrétaire et logothète, qui composa les récits sur la vie des saints et leurs fêtes. » L'époque dont il s'agit est celle du règne indépendant de Basile (976), et de l'épiscopat de Nicolas Chrysoberge, dont l'avènement au siège patriarcal eut lieu vers l'année 982 [2]. Voilà un témoignage qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la précision. Mais quelle est son autorité, quelle créance mérite ici le continuateur d'Eutychius? Est-il témoin direct, ou a-t-il puisé ailleurs ses renseignements, et dans ce dernier cas, quelle valeur a sa source? Nous n'avons pas les éléments voulus pour nous prononcer dans ces questions. Nous ferons seulement remarquer que Jahia n'est pas en contradiction avec Psellus, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, puisqu'il n'est pas improbable que les données autobiographiques de la vie de sainte Théoctiste ne sont pas de Métaphraste lui-même. Il est à espérer que le catalogue détaillé des collections grecques de vies de saints dressé d'après les méthodes critiques jettera quelque lumière sur cette question. Quand elle sera résolue, et surtout quand il sera établi que le chroniqueur arabe est un témoin digne de foi et suffisamment renseigné [3], on pourra s'arrêter à discuter les multiples identifications auxquelles le nom de Syméon peut prêter. Il sera possible alors, on peut l'espérer, de résoudre le problème tant

[1] L'éditeur de la chronique consacre à Jahia le chap. II de son introduction (p. 09-57). L'ouvrage a été signalé et utilisé bien avant sa publication. Voir Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 393; Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, t. I, p. XLI, et t. II, *passim ;* G.-W. Freytag, *Geschichte der Dynastien der Hamdaniden*, *Zeitschrift der morgenländischen Gesellschaft*, t. X (1856), p. 432-498; t. XI, p. 177-252.

[2] Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, p. 566. — Le texte que nous avons cité donne lieu à une difficulté de chronologie sur laquelle le baron Rosen s'est expliqué dans le *Journal* russe *du ministère de l'instruction publique*, 1881, février, p. 319-320.

[3] On voudrait notamment être bien certain que Jahia n'a pas confondu les travaux hagiographiques de Syméon Métaphraste avec ceux que l'on attribue au temps de Basile. C'est sous le règne de ce prince que l'on place la composition du Ménologe qui porte son nom.

agité de l'auteur de la *Chronique*, et malgré l'incertitude qui régnera toujours dans le classement des vies anonymes, on parviendra à déterminer l'auteur d'un certain nombre d'entre elles.

En attendant les multiples travaux préparatoires que suppose la solution de ces graves questions, résumons nos conclusions précédentes, qui font connaître l'état actuel des recherches : 1° Les écrits de Psellus sur Syméon Métaphraste ne renferment aucune donnée chronologique assez certaine pour servir de point de départ à un système. 2° Il n'est donc pas prouvé que Syméon Métaphraste ait vécu au commencement du xe siècle. 3° Il est probable qu'il vécut dans la seconde moitié du xe siècle, si toutefois l'on prouve que Jean d'Antioche est un témoin autorisé. 4° Bien que cette nouvelle chronologie ne s'oppose pas à ce que la vie de saint Paul le jeune ait Métaphraste pour auteur, aucun argument sérieux ne justifie cette attribution; comme de nombreux indices le prouvent, il n'y a qu'un habitant du mont Latros qui ait pu écrire cette biographie.

HIPPOLYTE DELEHAYE, S. J.

PAUL SCARRON & FRANÇOISE D'AUBIGNÉ

PREMIÈRE PARTIE

Je n'aurais garde de revenir sur l'histoire du « règne » de Mme de Maintenon alors que les deux volumes publiés en 1887 sont dans toutes les mains. Reprenant l'œuvre déjà ancienne du feu duc de Noailles et l'entreprise malheureusement inachevée de Théophile Lavallée, M. Geffroy [1] a achevé de faire la lumière sur cette figure qui occupe discrètement le second plan, à côté du grand roi, pendant les vingt dernières années du xviie siècle et les quinze premières du xviiie. Quoique l'espace lui fût parcimonieusement mesuré, et qu'il ait été souvent contraint d'élaguer, de rejeter de très précieux matériaux, il a réussi à éclairer bon nombre de points de la biographie et de l'histoire laissés dans l'ombre par ses devanciers, et à dissiper la plupart des obscurités qui subsistaient encore. Avec une ampleur, une autorité et une sûreté d'informations que n'avaient point atteintes les nombreux critiques venus avant lui [2], il s'est attaché à reconstituer sur des bases absolument solides l'existence entière de Mme de Maintenon, à faire définitivement justice des légendes malveillantes et ridicules de La Beaumelle, de ses précurseurs et de ses disciples, des fables haineuses de Saint-Simon ou de certains historiens que le décevant attrait de ses *Mémoires* a entraînés à sa suite, des calom-

[1] *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, 1887.

[2] Caraccioli, *Vie de Mme de Maintenon*, écrite pour l'anniversaire de Saint-Cyr (1786); L.-S. Auger, Préface de l'édition des *Lettres* publiée en 1806 par Sautreau de Marsy; Mme Suard, *Mme de Maintenon peinte par elle-même* (1810); Walckenaer, dans ses *Mémoires sur Mme de Sévigné*, particulièrement dans le tome V (1852); articles biographiques ou critiques de Monmerqué, Sainte-Beuve, Aubineau, Pierre Clément et Scherer, de M. Émile Chasles, de M. Paul Janet, de M. le marquis de Vogüé, de M. Alfred Baudrillart, etc.

nies enfin dont la race inépuisable des détracteurs et des pamphlétaires s'était flattée d'abuser à jamais les lecteurs curieux de scandale. L'effet a été grand sur l'opinion publique ; espérons que, quelque jour, la reprise et l'achèvement de la *Correspondance générale*, à laquelle Lavallée consacra les quinze dernières années de sa vie laborieuse, compléteront un si heureux résultat et nous délivreront à jamais du tissu de textes et de récits faux que La Beaumelle avait serti avec tant d'habileté, ayant entre les mains tous les renseignements authentiques, tous les documents ignorés avant lui, perdus ou dispersés après lui. Le mal, par bonheur, n'était pas aussi irréparable qu'on l'avait craint, et dès à présent, nos historiens n'auront plus guère d'excuse, s'ils se laissent encore égarer, soit dans leurs récits, soit dans leurs jugements.

Cependant, si le plein jour est fait dès maintenant sur la principale période de l'existence de Françoise d'Aubigné, il n'en est pas de même du « premier tome de sa vie, » celui dont Mme de Sévigné, une amie de ces temps-là, a dit très justement [1] : « Croyait-elle qu'on pût toujours l'ignorer ? et, à moins de l'avoir conté avec malice, quel mal cela lui eût-il fait ? » Jusqu'ici, pour se guider au milieu des libelles, des inventions grotesques et des pamphlets mensongers, les biographes n'ont eu, sur sa jeunesse, sur son mariage avec Scarron, sur sa vie conjugale, sur son veuvage, que quelques phrases éparses dans les lettres et les œuvres de son mari ou de leurs contemporains, puis l'historiette du PETIT SCARRON par Tallemant des Réaux, les souvenirs recueillis beaucoup plus tard, à cinquante ans de distance, par des amis de Mme de Maintenon comme Languet de Gergy, le P. Laguille, Mme de Caylus, Mlle d'Aumale ou les dames de Saint-Cyr, et dont le moindre défaut est d'être presque toujours inexacts dans le détail, en même temps qu'ils se contredisent les uns les autres et se font réciproquement suspecter. Ce qui a manqué, ce sont les documents précis et irrécusables, sans lesquels aucune biographie ne saurait être solidement établie. Personne ne semble s'être préoccupé de combler cette lacune ; et cependant, pour ne parler que du mariage avec Scarron et des quelques années de vie conjugale qui

[1] *Lettres*, t. VI, p. 510, 7 juillet 1680.

suivirent, n'est-ce pas ce mariage même qui produisit au grand jour la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, qui révéla les charmes et les qualités de la « dindonnière » de Mme de Neuillan, qui ouvrit devant elle la voie des grandeurs jusqu'à l'apothéose finale? Si Scarron ne s'était trouvé sur son chemin, au moment où elle allait sombrer dans l'inconnu, dans la misère désespérante, dans le néant, fût-elle devenue la marquise de Maintenon [1]? Rien donc de plus souhaitable que de fixer bien authentiquement, avec des dates sûres, des faits précis, ce qui n'a été jusqu'ici qu'une sorte de roman variable au gré de chaque nouveau biographe. Certes, je n'ose croire que les quelques documents offerts aujourd'hui à la *Revue* constituent une révélation comparable à celle qui a tant ému, en 1891, les fervents de l'auteur des *Maximes* et de Mme de la Fayette [2]; je ne me dissimule pas non plus que trop de lacunes subsisteront, laissant encore place à l'hypothèse, de distance en distance. Mais, tout compte fait, il me semble que le lecteur pourra s'intéresser à certains détails nouveaux et partagera ma gratitude pour les amis, les confrères en histoire, qui m'ont induit, par la communication des actes principaux, à explorer plus fructueusement certains filons négligés jusqu'ici. On me pardonnera aussi de revenir, après tant de devanciers, sur d'autres détails déjà connus et établis, mais indispensables pour encadrer les faits nouveaux, pour compléter les caractères, les physionomies ou les circonstances, pour reconstituer ce que la psychologie moderne appelle les « états d'âme » et les « milieux. » Il y a quelque cent cinquante ans, Saint-Simon se plaignait que ces « curiosités » fissent défaut dans toutes les histoires, presque dans tous les *Mémoires;* précisément en s'excusant de revenir sur Mme de Maintenon, déjà présentée tant de fois au lecteur futur, il s'exprimait ainsi : « Si ces choses doivent passer pour curieuses, et même pour instructives, dans tous les règnes, à

[1] Voltaire a dit (*Siècle de Louis XIV*, éd. Bourgeois, 1890, p. 514) : « Ce fut pourtant une fortune pour Mlle d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très médiocre. »

[2] Je veux parler des documents communiqués par M. le duc de la Trémoïlle au comte d'Haussonville, qui ont révélé que le mari de Mme de la Fayette vécut, oublié de tous, jusqu'en 1683, et que, par conséquent, la prétendue jeune veuve ne le devint que trois ans après la mort de son ami La Rochefoucauld.

plus forte raison.... d'un personnage unique dans la monarchie depuis qu'elle est connue, qui a, trente-deux ans durant, revêtu ceux de confidente, de maîtresse, d'épouse, de ministre et de toute-puissante, après avoir été si longuement néant [1].... »

Les documents exhumés aujourd'hui pour la première fois eussent perdu leur aridité et pris du relief entre les mains qui nous ont légué tant de portraits et de tableaux d'une vigueur incomparable; ma tâche, à moi, est simplement de les faire connaître, de les apporter à pied d'œuvre, dans « le champ étroit de la certitude [2]. »

I.

ORIGINE ET JEUNESSE DE FRANÇOISE D'AUBIGNÉ

Théophile Lavallée a consacré une étude spéciale, en 1863, à *la Famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon* [3], peu de temps après qu'avait paru le volume de M. Honoré Bonhomme sur *Madame de Maintenon et sa famille*. Depuis, il a été produit un certain nombre de lettres et de documents, particulièrement dans *la France protestante* [4]. La publication de l'acte de naissance de Françoise, ou du moins du baptistaire du 28 novembre 1635, a mis fin aux anciennes discussions sur son âge, et même sur l'état civil de ses parents [5]. Chaque biographe, tour

[1] *Mémoires*, éd. 1873, t. XII, p. 133-134.

[2] M. le vicomte de Vogüé, sur les devoirs de l'historien moderne : *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1893, p. 458.

[3] Le premier volume de la *Correspondance générale* commence par un abrégé de cette étude de 1863.

[4] Seconde édition, t. I, art. AUBIGNÉ, par feu Henri Bordier.

[5] Voyez ce qu'en disait jadis Chaufepié, dans l'article SCARRON de son *Supplément au Dictionnaire de Bayle*, t. IV, col. 203. De six lettres de Constant d'Aubigné, datées de 1627-1628, pendant son emprisonnement à Bordeaux, et publiées en 1859 dans le tome Ier des *Archives historiques du département de la Gironde*, p. 15-21, il ressort, non pas, comme l'a bien voulu supposer l'éditeur, que Françoise, sa fille, naquit alors ou peu après, fruit prématuré d'un mariage tardif, et dissimula plus tard cette tache originelle sous un baptistaire faux et postdaté de sept ans, mais seulement que le duc d'Épernon eut des raisons impérieuses pour ordonner que le prisonnier et Jeanne de Cardilhac, fille du lieutenant qu'il avait chargé de la garde du Château-Trompette, fussent mariés du jour au lendemain, avec défense aux parents Cardilhac de revoir leur fille ou son mari. C'est le fils aîné, Constant, qui vint au jour quelques mois après. — Le prisonnier vivait alors aux dépens de ses parents La Peyrère (famille de l'auteur des *Préadamites*), à qui les lettres

à tour, a passé en revue les péripéties successives de son enfance, péripéties que ne faisait que trop prévoir la vie passée du père, cette suite ininterrompue de désordres, de misères, de crimes, de palinodies honteuses, de détentions infamantes : renégat, faux monnayeur, assassin; déshérité et maudit par son père, condamné par tous les juges, tantôt pour meurtre ou pour rapt, tantôt pour débauche, pour rébellion, pour commerce avec les ennemis; passant plus de la moitié de sa vie dans les prisons de la Rochelle, d'Angers, de Poitiers, de Bordeaux, de Niort, où naquit « la petite innocente. » Je ne m'arrêterai que sur un point de détail où plusieurs auteurs se sont trompés : le parrain qui tint Françoise d'Aubigné sur les fonts de l'église Notre-Dame de Niort [1] n'était pas l'ancien gouverneur de la province de Poitou, premier duc de la Rochefoucauld, mais bien son tout jeune neveu, fils de Benjamin, baron d'Estissac. Ce baron ne possédait encore que le titre de mestre de camp; mais il devint, quinze ans plus tard, gouverneur de la Rochelle, ayant pris vaillamment parti contre la Fronde, et conservé cette ville au roi [2]. Son fils épousa en 1657 une fille du marquis d'Ambres, lieutenant général de Languedoc, mais ne parait pas avoir marqué à la cour, où la filleule qu'il avait tenue sur les fonts en 1635 n'eût pas manqué de lui prouver sa reconnaissance comme à tant d'autres amis [3]. Walckenaer, et après lui l'éditeur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* [4], se sont trompés dans cette identification, aussi bien que sur la marraine. Cette dernière ne fut pas Mme de Neuillan elle-même, femme du gouverneur de la ville de Niort, mais leur

sont adressées. Remis en liberté vers le 20 février 1628, il fit encore un emprunt, en 1630, à ces gens charitables, et, selon toute apparence, ne les indemnisa jamais. Je ne crois pas que tous les biographes de Mme de Maintenon aient profité de la publication de ces lettres de 1627-1628. Un article intéressant de feu Ap. Briquet est à signaler aussi dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1860, p. 1501-1519.

[1] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 4.

[2] Voyez la *Gazette* de 1651 et de 1652; les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le feu comte de Cosnac, t. I, p. 339-341, III, p. 466, V, p. 117-138, etc.; *le Ministère de Mazarin*, par Chéruel, t. I, p. 44, où M. d'Estissac est nommé, à tort, Barthélemy, et la *Généalogie de la maison de la Rochefoucaut*, 1654, p. 70.

[3] Notamment au marquis de Lusignan, des Laval-Lezay, dont le fils épousa une Estissac, fille du parrain. La marquise d'Estissac, à qui Scarron adressa une épître sur la fin de sa vie, doit être l'épouse même du parrain.

[4] Tome III, p. 72.

jeune fille, Suzanne de Baudéan, qui épousa en 1651 le futur maréchal-duc de Navailles. La mère de Suzanne avait quelque alliance avec les d'Aubigné par les Laval-Lezay [1]; son père était frère du comte de Parabère, chevalier des ordres du roi et gouverneur de la province depuis deux ans [2]. Mme de Neuillan devait jouer le rôle le plus important dans les destinées de la filleule de sa fille.

L'émigration de Constant, forcé d'emmener sa femme et ses enfants en Amérique, est un des points les plus diversement présentés par les écrivains du temps passé. Après La Fare, qui raconte [3] que, « s'étant évadé par le secours de la fille du geôlier, ils s'épousèrent et s'en allèrent au Canada, où naquit la personne dont il est question, et qui revint en France à l'âge de dix-sept à dix-huit ans, » Mme de Caylus — celle-ci eût dû cependant avoir de bonnes informations — a rapporté que le mauvais état des affaires de Constant l'obligea à prendre un établissement en Amérique, et qu'il y emmena ses trois enfants, la fille n'ayant alors que dix-huit mois; que celle-ci faillit être jetée comme morte à la mer, et que M. d'Aubigné finit ses jours à la Martinique dans un second voyage; « car, ajoute-t-elle, je crois avoir entendu dire qu'il en avoit fait deux [4]. » Le premier remonterait donc au commencement de 1637, époque où l'on sait précisément que Constant d'Aubigné se trouvait dans l'état le plus misérable [5]; mais Voltaire en a parlé tout différemment, et reporte les faits à bien des années en arrière [6] :

[1] Selon Lavallée (t. I, p. 5), M. de Neuillan avait pour mère une tante de Suzanne de Lezay, mère de Constant d'Aubigné; mais ni l'une ni l'autre de ces deux femmes ne se retrouvent dans la généalogie des Laval-Lezay, et la mère de M. de Neuillan était Louise de Gillier, de la branche de Salles, veuve en premières noces du comte de Montausier, aïeul du duc. Mme de Neuillan avait eu de son premier mariage avec un du Puy-du-Fou une fille qui épousa l'aîné des Laval-Lezay, et mourut en 1686, veuve et sans enfants (P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 641). D'autre part, deux tantes de Mme de Neuillan, du nom de Tiraqueau, avaient épousé des Aubigné de cette famille angevine à laquelle Mme de Maintenon, un demi-siècle plus tard, fut bien aise de se rattacher (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VIII, p. 77-78 et 453-454).

[2] Voyez l'édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 20-22.

[3] *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 287.

[4] *Souvenirs*, éd. Raunié, p. 6; comparez le livre de M. Honoré Bonhomme, p. 227, 233 et 236.

[5] Lettre à son frère naturel Nathan, du 6 mars 1637, publiée par La Beaumelle, dans le tome VI des *Mémoires sur Mme de Maintenon*, où les documents sont généralement authentiques.

[6] *Siècle de Louis XIV*, éd. Bourgeois, p. 513.

« Constant d'Aubigné, dit-il, ayant voulu faire un établissement à la Caroline [1], et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au Château-Trompette [2] et en fut délivré par la fille du gouverneur nommé Cardilhac, gentilhomme bordelais. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit en 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les faveurs et toutes les rigueurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, etc. »

J'ai voulu citer ce passage comme un exemple des erreurs où Voltaire, tout en criant haro sur La Beaumelle, a pu se laisser entraîner à la suite du faussaire. Et, de notre temps encore, le plus consciencieux des généalogistes, le plus recommandable pour sa préoccupation constante de l'exactitude [3], égaré, lui aussi, au milieu des légendes contradictoires, a accumulé erreurs sur erreurs. Ainsi il appelle Constant d'Aubigné « baron de Surineau, » le fait sortir de prison en 1639 pour aller à la Martinique, dit qu'il est mort là en 1645, omet ou ignore son premier mariage, donne à sa seconde femme le nom de la bonne famille de Cardaillac, fixe la date de la naissance de Françoise d'Aubigné au 8 septembre 1635, celle de son mariage avec Scarron au mois de juin 1652, et la mort de Scarron au 14 octobre 1660. Toutes ces dates sont fausses et prouvent combien les biographies de Mme de Maintenon demandent à être rectifiées [4].

Un document authentique, communiqué jadis à Lavallée [5] par M. Margry, l'érudit historien de nos colonies américaines, et à l'appui duquel viendront plus loin les souvenirs d'un ami et

[1] La Caroline du Nord n'avait pas eu de colonisation depuis l'insuccès de W. Raleigh. Celle du Sud ne s'était jamais relevée depuis le massacre des colons français par les Espagnols, et c'est seulement en 1663 que quelques Anglais allèrent s'y installer.

[2] Henri Bordier a établi les causes de cet emprisonnement dans l'article de *la France protestante*, t. I, col. 522-523.

[3] Feu M. Pol Potier de Courcy, dans le Supplément au tome IX de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, publié en 1881.

[4] Voir aussi les premières pages du pamphlet : *Suite de la France galante*, et le mémoire de la marquise de Villette pour Saint-Cyr reproduit par M. Bonhomme, p. 230-236. Les erreurs y abondent.

[5] *La famille d'Aubigné*, p. 77.

compagnon des émigrants [1], prouve que c'est en 1645, Françoise ayant alors dix ans, que son père [2] fut agréé par la compagnie des Iles de l'Amérique pour aller s'installer à Marie-Galante, dépendance de la Guadeloupe, avec « commission de gouverner pour trois ans et assurance pour trois autres. » Mais cette île n'était habitée que par des sauvages; les émigrants furent donc autorisés à se rabattre sur une autre, et ils vécurent pendant quelque dix-huit mois on ne sait trop comment, aux dépens d'officiers ou de colons compatissants [3], puisque Constant, au lieu du gouvernement promis, n'avait plus qu'un emploi minime. En 1647, ils revinrent tous en France. Tandis que la mère et les enfants regagnaient leur pays de Poitou [4], le père, plus misérable que jamais, prit le parti de se retirer sous un faux nom dans quelque coin du Languedoc ou de la Provence, peut-être même d'aller chercher au loin, jusque chez les Turcs, une fortune qui l'avait toujours traité comme indigne de ses faveurs. Il mourut en chemin, à Orange, le 31 août 1647, entre les mains des protestants, auxquels il était revenu encore une fois pour exciter leur générosité [5].

Depuis longtemps Mme d'Aubigné, Jeanne de Cardilhac, avait toute la charge des trois enfants. Quelques lettres qu'on possède d'elle, dont une écrite d'Amérique [6], ont semblé dénoter

[1] Ci-après, p. 125; comparez p. 127.

[2] Son second emprisonnement finit après dix ans de détention à Bordeaux, Poitiers et Niort, lorsque Richelieu mourut (*France protestante*).

[3] Ci-après, p. 125.

[4] Le P. Laguille raconte qu'en débarquant ils furent obligés de vivre d'aumônes, à la charge des Jésuites de la Rochelle, pendant plusieurs mois. Cela paraît exagéré. Voyez toutefois le livre de M. Honoré Bonhomme, p. 226.

[5] Les biographes de Mme de Maintenon croyaient, sur la foi de Languet de Gergy, que cette mort était arrivée aux Iles. La publication des pièces retrouvées à Orange (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, année 1875, col. 619-620) permet de rectifier définitivement cette erreur. Voyez aussi un autre document, ci-après, p. 127. Enfin, parmi les pièces non suspectes que La Beaumelle a réunies dans le tome VI de ses *Mémoires*, il y a (p. 31) une lettre de Constant d'Aubigné à son frère naturel Nathan, datée de Lyon le 10 juin 1647, où il annonce que la misère le force de se rendre dans le Midi avec l'aide des protestants. Mme de Villette connaissait le lieu de la mort, mais la plaçait en 1650.

[6] Lettres provenant de la famille de Villette et publiées jadis par La Beaumelle, mais dont on connaît les originaux. Je n'ai pas de renseignements sur cette famille de Cardilhac. Le père n'était que lieutenant du duc d'Épernon au commandement du Château-Trompette, ou lieutenant de sa compagnie, un très petit poste. La mère était une Montalembert, de la branche des Essarts. Mme de Villette en parle dans le mémoire reproduit par M. Bonhomme, p. 234.

une femme très intelligente, de goûts paisibles, et cependant énergique à la lutte, ferme et sévère jusqu'à la dureté avec ses enfants [1]; pour eux, elle se lança dans une lutte désespérée contre les adversaires qui voulaient leur arracher les derniers débris de l'héritage d'Agrippa d'Aubigné, et s'en alla droit à Paris, suivre le procès pendant. Elle y passa deux ans, peut-être trois, ne vivant, comme elle le disait elle-même, que « par la seule Providence de Dieu, » travaillant de ses doigts au besoin, et épuisant sans aucun succès toutes les ressources, tous les expédients. Absorbée dans cette lutte stérile, accusée d'ailleurs et par ses adversaires et par ses proches mêmes, elle laissa ses enfants qui d'un côté, qui d'un autre. Les fils avaient trouvé à se caser comme pages chez des amis de la famille; l'aîné mourut peu de temps après son père, de mort violente, duel ou accident [2]. Quant à Françoise, à la pauvre *Bignette*, elle reçut d'abord l'hospitalité à Mursay chez M. de Villette, marié avec sa tante paternelle [3], gens excellents, charitables, et pour qui l'enfant conserva à jamais une sincère gratitude, quoiqu'ils eussent commencé par la faire passer du catholicisme au protestantisme [4]. Mais cette conversion, plus ou moins volontaire (à douze ans), indigna les Neuillan; munis d'un ordre de la reine régente, ils se firent rendre Françoise, et, pour préparer son retour à la religion dans laquelle ils l'avaient fait baptiser en 1635, ils la mirent chez les Ursulines de Niort. Ces religieuses ayant échoué, elle retomba à la charge de Mme de Neuillan,

[1] Le P. Laguille a fait croire qu'elle était morte avant de revenir en France, à Saint-Christophe. Une autre légende raconte qu'après avoir ramené ses enfants, elle retourna mourir aux Iles; une autre encore, qui m'a induit en erreur (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, p. 22) à la suite de Saint-Simon, la fait mourir en Poitou en 1650. On va voir qu'en fait la malheureuse mère ne finit ses jours qu'après le mariage de sa fille.

[2] Ci-après, p. 128; comparez le livre de M. Bonhomme, p. 225 et 235.

[3] Louise ou Artémise d'Aubigné, seconde fille d'Agrippa et sa bien-aimée, mariée le 22 octobre 1610, à Maillezais, avec Benjamin Le Valois de Villette, qui était écuyer de la petite écurie du roi, plus tard, en 1639, maître d'hôtel ordinaire.

[4] Plus tard, Françoise, devenue Mme de Maintenon, essaya de convertir leur fils, celui dont Monmerqué a publié les mémoires et qui devint lieutenant général des armées navales grâce à elle. Comme il résistait opiniâtrément, on l'éloigna par une mission lointaine, pour obtenir au moins l'abjuration de sa fille, qui devint la marquise de Caylus. D'ailleurs le père et les deux frères finirent par se convertir. Mme de Maintenon remaria le père très tard, en 1695, avec Mlle de Marcilly, une de ses protégées.

qui fut depuis lors son unique protectrice, sa deuxième mère, ou, pour parler plus exactement, sa marâtre.

M[me] de Neuillan, veuve depuis 1644, avait deux filles, qui, l'une après l'autre, entrèrent chez la reine mère et se marièrent ensuite, l'une en 1651, avec le futur maréchal de Navailles (c'est la marraine de Françoise), l'autre en 1656 seulement, avec le comte de Froullay [1]. Sa situation était considérable en Poitou, et même à la cour, par la famille de son mari. Petite-fille de « ce bon, docte, sage, tant humain, tant débonnaire et équitable » André Tiraqueau, que la gratitude de Rabelais a immortalisé encore plus sûrement que le nombre de ses ouvrages de droit ou que celui de ses enfants, fille d'un ligueur ardent, mariée à un protestant converti, très attachée elle-même à l'œuvre de prosélytisme dans un pays qui restait fidèle à la Réforme, elle ne sut jamais gagner le cœur de sa pupille. Avec de la valeur et de l'esprit, c'était une femme dure, ambitieuse, avare surtout, à en croire deux contemporains, le généalogiste Guillard et le conteur Tallemant des Réaux [2].

Le premier nous dit, de M[me] de Neuillan et de sa fille aînée, dans un article où quelque main prudente biffa plus tard les noms compromettants [3] : « C'est la famille la plus avare et mesquine qui ait jamais été au monde, car il n'y a vilenie et mesquinerie au monde où elles ne se soient portées. C'est chez M[me] de Neuillan que *M[me] de Maintenon* [4] premièrement parut, qui étoit une fille assez agréable nouvellement revenue *de l'Amérique*, où elle avoit *fait sa première* [communion?], chez M[me] de Neuillan, où elle s'employoit à donner de l'avoine aux chevaux; et depuis *M. Scarron* la trouva à son gré, qui la fit changer d'état et de condition. Chacun sait jusqu'où M[me] de Neuillan et M[me] la maréchale de Navailles, sa fille, ont poussé leur lésine, et comme le pauvre maréchal souffroit paisiblement les inconvénients qu'il en recevoit. »

[1] Le fils unique, devenu successeur de son père au gouvernement de Niort, mourut prématurément et glorieusement à Lens (*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. V, p. 260, note 2; *Gazette* de 1648, p. 1291).

[2] Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, p. 20-24.

[3] Généalogies satiriques publiées dans le *Cabinet historique*, t. IV, 1[re] partie, p. 116, puis tirées à part en 1861.

[4] Je mets en italique les mots biffés dans le manuscrit de Guillard. Ce généalogiste avait été attaché à M. de Torcy, lors son ambassade à Lisbonne, en 1684, et il a écrit l'article des Navailles vers 1689.

Tallemant, qui écrivait vingt ou trente ans plus tôt [1], nous a transmis cet autre trait : « Elle étoit chez Mme de Neuillan mère de Mme de Navailles, qui, quoique sa parente, la laissoit toute nue. L'avarice de cette vieille étoit telle, que, pour tout feu dans sa chambre, il n'y avoit qu'un brasier ; on se chauffoit à l'entour. Scarron, logé au même logis, offrit de donner quelque chose, etc. [2]. »

Et Saint-Simon, quatre-vingts ans après Tallemant, cinquante après Guillard, s'est fait encore l'écho des mêmes légendes : « Je ne puis dire par quelle raison ou hasard Mme de Maintenon, revenant jeune et pauvre fille d'Amérique, où elle avoit perdu père et mère [3], tomba, en débarquant à la Rochelle, chez Mme de Neuillan, qui demeuroit en Poitou. Elle ne put se résoudre à lui donner du pain sans en tirer quelque service : elle la chargea donc de la clef de son grenier pour donner le foin et l'avoine par compte, et l'aller voir manger à ses chevaux. Ce fut elle qui la mena à Paris, et qui, pour s'en défaire, la maria à Scarron [4]. »

Enfin, Mme de Maintenon elle-même, à la fin de sa vie, au milieu des filles de Saint-Cyr, aimait à raconter, sans autre amertume, que sa bonne parente, si riche qu'elle fût, lui faisait porter des sabots et l'employait à garder les dindons, en compagnie, d'ailleurs, de la seconde de ses filles, qui était à peu près du même âge que Françoise [5].

Si bienveillantes que fussent les intentions de Mme de Neuillan, il n'est pas douteux que sa pupille eut souvent occasion de regretter la famille protestante, le cher oncle Villette à qui elle recourut toujours dans l'embarras [6]. De son côté, Mme de Neuillan finit par trouver le fardeau lourd, et, voulant « s'en défaire

[1] Addition qui doit avoir été écrite entre 1660 et 1663 : *Historiettes*, t. VII, p. 38, note 2.

[2] Voyez ci-après, p. 134, le complément de cette addition.

[3] Erreur rectifiée ci-dessus.

[4] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, p. 21-22. Il a lu cela dans La Fare : « Cette bonne femme, avare outre mesure, la fit servir à tout, jusque-là qu'on dit que souvent, en l'absence de son cocher, elle lui faisoit panser ses chevaux. »

[5] *Conseils et instructions aux demoiselles de Saint-Cyr*, t. I, p. 98. Un correspondant de l'*Intermédiaire* (année 1875, col. 536-537) a fait observer, non sans raison, que ce traitement, appliqué en même temps à la fille de la maison, et alternant avec la lecture de Pibrac, n'avait rien de trop humiliant.

[6] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 96.

à quelque prix que ce fût [1], » elle emmena Françoise à Paris, pour la remettre aux mains de sa mère. Celle-ci venait d'être obligée à passer avec ses adversaires une transaction qui ne lui laissait, pour toute fortune, qu'une rente de deux cents livres. Soit dénuement, soit nécessité pour la mère de retourner en Poitou [2], soit dépit de ce que les Ursulines de Niort n'avaient rien obtenu, avec ou sans la coopération de Mme de Neuillan, on confia Françoise aux religieuses du même ordre qui étaient établies dans la rue Saint-Jacques et se chargeaient de l'éducation des jeunes filles pauvres. Cette fois, l'abjuration s'ensuivit : les biographes ne s'accordent pas sur les procédés qui furent employés, et il ne me parait pas prouvé que la première lettre de la jeune nouvelle-catholique qui soit parvenue jusqu'à nous [3], cette lettre si touchante à laquelle il a été fait souvent allusion, s'applique aux Ursulines de Paris plutôt qu'à celles de Niort [4]. C'est, dit-on, pendant cette période de séjour à Paris que la charmante Bignette pénétra chez Scarron sous les auspices de Mme de Neuillan.

II.

SCARRON ET SA FAMILLE

Les contemporains de l'inventeur du genre burlesque ont laissé peu de témoignages précis sur son compte. L'historiette de Tallemant des Réaux est encore ce qu'il y a de plus exact. Quoique Segrais ait été l'ami intime de Scarron, ses *Mémoires* et le *Segraisiana* fourmillent d'erreurs. Deux générations plus tard, Bruzen de la Martinière a fait une notice utile et intéressante, mais également erronée [5] ; elle date de 1737 et a été réim-

[1] Le mot est de Mlle d'Aumale et de Mme de Caylus ; Saint-Simon le répète après elles.

[2] Le même fonds d'où les lettres de Constant d'Aubigné ont été exhumées (ci-dessus, p. 89, n. 5) a fourni encore aux *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 130-133, un mémoire de sa veuve, daté d'Archiac le 2 mars 1649, et une autre lettre, datée du 8 avril, sur un litige à régler, une vente de biens, etc.

[3] *Correspondance générale*, t. I, p. 33 ; recueil Geffroy, t. I, p. 4.

[4] Il serait intéressant de vérifier si l'original est bien daté de Paris, 12 octobre 1649, comme la copie communiquée jadis par feu Benjamin Fillon à Lavallée.

[5] Voyez les critiques insérées en 1739 dans la *Bibliothèque françoise*, t. XXVIII, p. 368-377. L'auteur de cet article a substitué aux erreurs de Bruzen d'autres erreurs.

primée en tête de l'édition des *Œuvres de Scarron* en sept volumes, donnée par Bastien en 1786. Chaufepié lui consacra encore quelques pages de son Supplément au *Dictionnaire de Bayle* [1]. La Beaumelle paraît avoir été mieux informé que personne lorsqu'il a parlé du mari de son héroïne; mais, comme toujours, il s'est complu à fausser la vérité. Enfin, les premiers biographes de Mme de Maintenon, Laguille, Languet de Gergy, Mme de Caylus, ne nous ont transmis sur les temps primitifs que des souvenirs vagues, inexacts ou insignifiants. C'est à l'aide de ces médiocres matériaux, et d'après les poésies ou les lettres de Scarron lui-même, les unes et les autres d'interprétation difficile, que nos auteurs modernes ont essayé de reconstituer la personnalité et l'histoire du cul-de-jatte : Mme Guizot, dans la *Vie des poètes français du siècle de Louis XIV*, dont le volume unique remonte à 1813; Walckenaer, dans ses *Mémoires sur Mme de Sévigné ;* le feu duc de Noailles, dans l'*Histoire de Mme de Maintenon ;* Édouard Fournier, dans son édition des *Mémoires du P. Laguille* [2], dans *Paris démoli* [3] et en tête de son recueil du *Théâtre complet de Scarron* (1879); M. Victor Fournel, dans ses savantes éditions du *Roman comique* et de l'*Énéide travestie* [4]. Il y a cinq ans, un professeur de la Faculté des lettres de Grenoble, M. Paul Morillot, ayant pris pour sujet de sa thèse de doctorat *Scarron et le genre burlesque*, nous a donné un important volume [5] qui, au point de vue historique comme au point de vue littéraire, abonde en révélations nouvelles, en aperçus ingénieux et justes. Enfin, l'année dernière même, M. Jusserand a écrit en anglais, pour nos voisins d'outre-Manche, une très substantielle biographie de Scarron [6], et celle-ci, comme la première partie du volume de M. Morillot, représente l'état ac-

[1] T. IV (1756), p. 198-207. Avant Chaufepié, il faut citer aussi les articles de la *Bibliothèque françoise* de Goujet (1741) et de la *Bibliothèque du Poitou* de Dreux du Radier (1754).
[2] Au tome VIII de ses *Variétés historiques et littéraires.*
[3] Article sur *les Logis de Scarron*, ci-après, p. 116.
[4] De la collection elzévirienne, 1857 et 1858.
[5] Publié en 1888 chez Lecène et Oudin.
[6] En tête de l'édition de *The* Comical romance *and other tales by Paul Scarron done into english by Tom Brown of Shifnal, John Savage and others, illustrated from the designs of Oudry.* Deux vol. in-8, 1892. L'Allemagne a, depuis dix ans, un volume sur Scarron et sur l'une de ses principales œuvres : *Studien über Scarron; Paul Scarron's* Virgile travesti, par M. H.-P. Junker, de Münster, 1883, et d'autres études de MM. Ellinger et Gröhler.

tuel du sujet et de la question, aussi bien pour ce qui concerne le mariage du poète que pour le reste de sa vie et pour l'histoire de son œuvre. Mais ces deux livres laissent encore subsister, sur plusieurs points capitaux entre tous, des incertitudes que seuls les documents, les actes authentiques, eussent pu dissiper; ceux que je vais présenter, avec le regret de ne pas les avoir produits assez à temps, auraient permis à MM. Morillot et Jusserand de remplacer les déductions hypothétiques par la certitude des dates et des faits. Mais il faut d'abord rappeler brièvement, comme je l'ai fait pour les d'Aubigné, quelle était la situation personnelle de Scarron.

Depuis plusieurs générations, ses ancêtres, ses parents directs ou collatéraux, de branches très nombreuses, occupaient des places importantes dans le conseil ou dans la magistrature [1]. Fils et petit-fils d'honorables conseillers au parlement de Paris, neveu d'un évêque de Grenoble célèbre pour sa grande barbe, cousin d'un prévôt des marchands et de la maréchale d'Aumont, Paul Scarron n'avait rien à envier aux d'Aubigné comme extraction, comme alliances, et valait même mieux que ce Constant dont le mariage suspect avec Jeanne de Cardilhac avait été conclu si précipitamment dans les prisons du Château-Trompette. Son père, un autre Paul Scarron, décoré par le prince de Condé du sobriquet de *l'Apôtre* parce qu'il emportait toujours et partout les *Épîtres* de son saint patron ou les *Actes des Apôtres*, avait tenu un rôle considérable au parlement durant plus de quarante années [2] : le meilleur homme du monde, mais fort original selon Tallemant, toujours prêt à déshériter son fils parce qu'il préférait Malherbe à Ronsard, qu'il négligeait de lire la Bible, ou qu'il ne nouait pas les aiguillettes de ses chausses; un Caton insupportable, même un philosophe cynique, si l'on s'en rapporte au fils lui-même. Il fut de ce petit groupe de parlementaires qui osa tenir tête au cardinal de Richelieu [3], et des trois ou quatre conseillers que celui-ci frappa

[1] Cabinet des titres, dossier bleu SCARRON, n° 15921, et Pièces originales, vol. 2660. Voyez p. 6 et 7 du livre de M. Morillot, qui n'a pas recouru à ces dossiers.

[2] Il y était entré en 1598. M. Morillot le qualifie, à tort, de conseiller à la Cour des comptes. Il n'y avait pas d'ailleurs de *Cour* de ce nom à Paris, mais une *Chambre*.

[3] Notamment lors de la création de l'Académie française, contre laquelle ils protestèrent.

d'une rude disgrâce en 1640, à propos de leur opposition à la création de seize nouveaux maîtres des requêtes.

Le cardinal d'abord, puis l'Apôtre lui-même, moururent avant que la déclaration d'avril 1643, amnistiant les magistrats proscrits, eût annulé celle de février 1641 qui avait purement et simplement supprimé leurs charges [1]. Celle de Paul Ier Scarron fut vendue, en 1644, à M. de Miramion [2], comme on le verra par l'inventaire de 1660 [3], et le prix en fut partagé entre six cohéritiers, car l'Apôtre laissait d'une première femme nommée Gabrielle Goguet, nièce de l'historien protestant La Popelinière et morte le 10 septembre 1613, un fils unique, notre Paul, deuxième du nom, et deux filles plus âgées, Anne et Françoise; d'une seconde femme, Françoise de Plaix, immortalisée par son beau-fils comme la « plus plaidoyante dame du monde, » joueuse, usurière, ladre, hargneuse, deux filles aussi et un fils, nés entre 1618 et 1620.

On peut dire que l'insociabilité de ces deux parents eut une grande influence sur la destinée et l'existence de Scarron. Ensoutané par précaution à dix-neuf ans, puis envoyé en stage auprès de l'évêque du Mans, il passa dans cette ville une demi-douzaine d'années, de 1633 ou 1634 à 1640, coupées par un voyage à Rome, et il fut mis, à partir de 1637, en jouissance d'un canonicat, avec prébende, qui assurait à peu près sa vie. Mais ni le canonicat ni le petit collet ne le gênèrent. Devenu le centre d'une société de viveurs manceaux auxquels les gentilshommes des meilleures maisons ne dédaignaient pas de s'adjoindre, société où l'esprit n'était d'ailleurs pas moins goûté que les plaisirs de la table ou de l'amour, et où Scarron payait son écho en vers galants, c'était, lorsque son père mourut,

Un très mauvais petit vilain,

engagé à fond dans une vie de désordre qui sentait plus le bohème que l'abbé, condamné enfin pour toujours, depuis 1638, à la plus douloureuse infirmité, suite de quelque débauche [4].

[1] *Mémoires de Mathieu Molé*, t. II, p. 476, 508 et 510, et t. III, p. 44; *Paul Scarron*, par M. Morillot, p. 29-31, 37, 38 et 40-44.

[2] Jean-Jacques Bonneau, dont la sainte veuve est si connue pour son aventure avec Bussy-Rabutin et pour ses institutions charitables.

[3] Dans la seconde partie de cette étude.

[4] M. Jusserand a donné sur cette infirmité une consultation du professeur Lannelongue.

Une grave rechute ou bien la situation périlleuse de son père l'avaient forcé de revenir à Paris en 1640; c'est alors qu'il rencontra le médecin ignare — un confrère en poésie, plus tard académicien — qui rendit son mal incurable [1]. M. Morillot a raconté les débuts de ce long martyre [2], les vaines pérégrinations du paralytique en quête d'une guérison qu'il ne devait jamais trouver, les saisons passées à Bourbon, la cure problématique à l'hôpital de la Charité, tandis que l'Apôtre, exilé, dépouillé de sa charge,

Réduit à besace et bâton,

finissait ses jours en Touraine.

En face de besoins sans cesse renaissants et à bout d'expédients, il vint à Scarron une malencontreuse idée d'abandonner à sa marâtre et aux enfants du second lit sa propre part de l'héritage de l'Apôtre et les deux sixièmes de ses sœurs germaines, moyennant une rente pour tous les trois : marché de dupes, d'où naquit un procès qui ne dura pas moins de neuf ans, mais auquel nous devons, il est vrai, deux des meilleures pièces burlesques du poète, le *Factum* et la *Suite du Factum*. Après la mort de Françoise de Plaix, son gendre Sigogne [3] et son fils Nicolas Scarron de Rosnay soutinrent non moins âprement le litige ; définitivement, Paul Scarron devait succomber quelques semaines après son mariage, en mai 1652, et les enfants du second lit ne furent condamnés qu'à faire une petite rente à ceux du premier. C'était presque la ruine pour Scarron et pour ses sœurs germaines; celles-ci l'avaient déjà dépouillé de leur côté.

Il nous les a dépeintes lui-même en quelques mots cyniques et sans aucune vergogne. L'aînée, Anne, aimait le vin et courait les rues de Paris, « la tête la première, crottée jusqu'au cul, façon de marcher qu'elle avait retenue de son père. » Elle avait

[1] Ci-après, p. 117 et 124.

[2] *Paul Scarron*, p. 29-41.

[3] Charles Robin, sieur de Sigogne, trésorier de France à Tours, mari de Madeleine Scarron. La sœur de celle-ci, Claude, avait épousé Daniel Boileau, sieur du Plessis, gentilhomme du duc d'Orléans et grand maître des eaux et forêts de Touraine, mais fils d'un simple bourgeois de Tours ; leur mariage ne se fit que le 12 mars 1644, à Paris, et Paul Scarron en signa le contrat (relevé par M. le vicomte de Grouchy dans les minutes du notaire Le Caron) avec leur oncle Scarron de Saintry et leurs cousins Scarron de Mandiné et de Vaujours. On peut donc croire que le litige n'était pas encore ouvert à cette date. Voyez *Paul Scarron*, p. 41-44.

trouvé un mari, du nom d'Euverte Gallois, écuyer, sieur de la Borde, mais était restée veuve avec une fille [1]. La sœur cadette, Françoise, née en 1603 [2], mérite qu'on s'arrête quelques instants sur sa biographie, d'autant qu'elle fut associée à toute l'existence de son frère.

Moins grossière que l'aînée, délicate même et femme d'esprit, puisqu'elle est la seconde STRATONICE du *Dictionnaire des Précieuses* [3], Françoise avait le goût des hommes, comme sa sœur celui du vin : c'est toujours Scarron qui nous le dit; et, pour ne point manquer de beaux souliers ni du reste, plutôt que de se marier comme son aînée, elle s'était jetée dans la galanterie, après avoir passé quelque temps, assure-t-on, au service de la fille du premier duc de Guise, cette princesse de Conti connue comme maîtresse de Givry, de Bellegarde, et surtout de Bassompierre [4]. C'est sur un très grand seigneur, courtisan des plus considérables et des plus riches, sinon des plus marquants dans l'histoire [5], qu'elle avait jeté son dévolu; mais il n'était ni jeune ni libre. René Potier, comte puis duc de Tresmes, capitaine de la première bande française des gardes du corps, chevalier des ordres, gouverneur des pays du Maine, du Perche et de Laval, deux fois ambassadeur [6], etc., marié depuis 1607 à une sœur du dernier duc de Luxembourg-Piney qu'il ne perdit qu'en 1645, était né vers 1577 et n'avait pas eu moins de douze enfants de sa femme légitime. On a dit que sa liaison avec les Scarron frère et sœur se noua dans son gouvernement du Maine [7], alors que notre poète habitait le Mans comme chanoine de la cathédrale : c'est chose possible ; mais La Beaumelle, au contraire et pour les besoins de son roman, a placé la date initiale au temps où Scarron était marié avec Françoise d'Aubigné [8]. « En vain, dit-il, Mme Scarron exhorta sa belle-sœur à la sagesse.... Les intrigues continuèrent, et le duc de Tresmes fut heureux.

[1] Édouard Fournier a cru qu'aucune des deux sœurs ne s'était mariée.
[2] Baptême du 11 janvier 1603.
[3] Ci-après, p. 111. Stratonice Ire est Mme Scarron, la nôtre.
[4] Elle mourut en 1631. Voyez Tallemant des Réaux.
[5] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. II, p. 26-28.
[6] C'est lui qui conduisit Henriette de France en Angleterre et qui amena Anne d'Autriche de la frontière d'Espagne.
[7] Il l'eut jusqu'en 1651 : ci-après, p. 110, note 1.
[8] Et, en même temps, il dit que M. de Tresmes avait débauché Françoise quand elle était au service de la princesse de Conti, morte en 1631 !

Scarron badinoit le premier d'une aventure dont sa femme ne se lassoit pas de gémir [1]. » Pure invention, puisque Scarron, lorsqu'il se maria en 1652, avait déjà, du fait de sa sœur, un neveu « à la mode du Marais, » âgé de quatorze ans environ.

D'ailleurs il est facile de reconstituer jusque vers l'année 1634 l'histoire de ce ménage irrégulier, d'après une série d'actes notariés inscrits successivement aux registres des Insinuations du Châtelet : mine précieuse de documents qu'il convient de recommander, à défaut des minutiers mêmes de notaires, aux chercheurs doués de quelque patience et de bons yeux [2].

Le premier acte, daté du 15 mai 1636, nous révèle que René Potier, qui n'était encore que comte de Tresmes, avait déjà reconnu deux fils naturels : François, âgé de deux ans environ, et René, venu au monde depuis neuf mois environ. Leur mère n'y est pas nommée; mais un second acte suppléera à ce silence. On va voir quels soins minutieux le père prenait pour assurer leur éducation et leur avenir après sa mort, sans perdre de vue les intérêts des héritiers légitimes.

Par-devant Gabriel Guerreau et Pierre Parque, notaires gardes-notes du roi notre sire en son Châtelet de Paris soussignés, fut présent en sa personne haut et puissant seigneur messire René Potier, comte de Tresmes, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et des gardes du corps de S. M., gouverneur et lieutenant général pour Sadite Majesté en les pays et comtés du Maine, Laval

[1] *Histoire de Mme de Maintenon*, liv. I, chap. 9.

[2] L'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) et celle de Moulins (1565) avaient rendu obligatoire l'enregistrement, ou *insinuation*, au greffe du bailliage du ressort, de tout acte portant donation autrement que pour cause de mort; cette insinuation devait se faire dans un délai de quatre mois (prescription qui fut très mal observée), et elle rendait la donation irrévocable : le donataire avait donc tout intérêt à la faire faire. Il ne faut pas croire néanmoins que tous les actes absolument qui tombaient sous le coup de la loi fussent apportés au greffe et transcrits dans les registres d'insinuation. Quoi qu'il en soit, à Paris, le Châtelet nous a légué de ce chef une série de 409 registres énormes, qui vont de 1539 à 1791, et dont la cote actuelle, aux Archives nationales, est : Y 86-494. M. Campardon, chef de la Section judiciaire, en prépare un inventaire analytique. C'est surtout par ses obligeantes indications que quelques curieux ont été engagés à feuilleter ces registres avec plus ou moins d'insistance, et il en est toujours sorti des documents du plus vif intérêt; mais ce n'est rien en proportion de la moisson qu'ils pourraient encore donner. M. Servois, garde général des Archives nationales, a consacré aux Insinuations une page ou deux de son *Rapport sur les travaux faits en 1889*.

et le Perche, et gouverneur des ville et château de Caen, demeurant à Paris, proche les Minimes de la place Royale, paroisse Saint-Paul ; lequel, de son bon gré et volonté, pour la bonne amitié qu'il a et porte à François Potier, âgé de deux ans ou environ, et à René Potier, âgé de neuf mois aussi ou environ, ses enfants naturels, a volontairement, par ces présentes, donné et donne irrévocablement auxdits François et René Potier, absents, ce acceptant, pour eux, par les notaires soussignés en tant que faire le peuvent, les rentes ou pensions annuelles et viagères selon et comme s'ensuit. C'est assavoir : huit cents livres tournois de rente ou pension, qui est, pour chacun desdits enfants, quatre cents livres tournois, payables par chacun an, en cette ville de Paris, de trois mois en trois mois, à commencer du jour du décès dudit seigneur comte jusques à ce que chacun desdits enfants ait atteint l'âge de huit ans, en cas que ledit décès arrive avant ledit temps, pour être lesdites huit cents livres employées à leurs nourritures, entretènement, et pour leur faire apprendre à lire et écrire. Et du jour de l'expiration desdites huit années, où ledit seigneur comte seroit décédé, leur donne, au lieu de ce, par chacun an, payable aussi de trois mois en trois mois en cette dite ville, jusques à ce que chacun desdits enfants ait atteint l'âge de seize ans accomplis, la somme de dix-huit cents livres tournois, qui est, pour chacun d'eux, neuf cents livres tournois par an, pour employer à leurs logement, nourritures et entretènements, et acheter livres pour étudier en cette dite ville au collège des Jésuites. Et après que lesdits seize ans seront accomplis, ladite pension est donnée et accordée par ledit seigneur comte, pour chacun desdits enfants, de dix-huit cents livres tournois, payable par chacun an, de trois mois en trois mois, en cette dite ville, pour être par eux employée à leurs nourritures, logement et entretènement. Desquelles pensions ou rentes, ainsi que dit est spécifiées, ledit seigneur comte fait don irrévocable, comme dessus, à sesdits enfants naturels et chacun d'eux, et à icelles a affecté et obligé tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, sur lesquels, et sur les plus clairs et apparents d'iceux, il veut et entend qu'elles soient prises et payées auxdits enfants pendant et durant leurs vies, et de chacun d'eux seulement. Et après leur décès, demeureront lesdites pensions ou rentes éteintes et amorties au profit dudit seigneur comte donateur, ses veuve et héritiers, à la charge et condition que, où icelui seigneur donateur, sesdits veuve et héritiers obtenoient et faisoient par leur faveur donner et conférer auxdits enfants ou à l'un d'eux quelque bénéfice de revenu annuel jusques à la concurrence des susdites pensions, ou de moindre somme, en ce cas icelles pensions diminueront et demeureront éteintes à proportion du revenu dudit bénéfice à l'égard de celui d'eux qui en sera pourvu,

du jour qu'il en jouira paisiblement. Cette donation ainsi faite pour les causes susdites, et que telle est la volonté dudit seigneur donateur.... Fait et passé en l'hôtel dudit seigneur comte devant déclaré, l'an mil six cent trente-six, le jeudi quinzième jour de mai, avant midi. Et a signé la minute des présentes, demeurée audit Parque, notaire.

Signé : GUERREAU et PARQUE [1].

Je signalerai, sans cependant affirmer qu'il y ait identité de situation, l'acte qui suit immédiatement dans le registre, et qui porte la même date de jour [2] : M. de Tresmes assure à un certain Jehan (*sic*) de la Vertu, absent, une rente ou pension viagère de six cents livres, payable dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à partir du décès du donateur, jusqu'à ce qu'on lui ait fait conférer un bénéfice de valeur équivalente ; et cette donation est faite aussi « pour la bonne amitié, etc. » La Vertu se désista de son droit à la pension le 9 août 1645, ayant sans doute été pourvu. Était-ce un bâtard issu de quelque liaison plus ancienne?

Si le lecteur veut bien se reporter à la généalogie des Potier de Tresmes, où, d'ailleurs, il n'est parlé d'aucun bâtard du comte au VI[e] degré, il remarquera que le premier des fils naturels avait reçu le prénom du second des fils légitimes, François, marquis de Gandelu ; et, pour achever de s'édifier, ouvrant les registres paroissiaux de la seigneurie de Sceaux, habitée par le père, il y verra que, dans le mois de septembre de la même année 1636, ce fils légitime, alors âgé de vingt-quatre ans, se joignit à « damoiselle » Françoise Scarron pour nommer sur les fonts baptismaux une fille du jardinier du château [3]. La concubine était donc admise dans la maison et dans la famille, quoique l'illustre héritière qui portait le nom de comtesse de Tresmes fût bel et bien vivante.

Le second de nos actes est du 21 mai 1638 [4] : cette fois, M. de Tresmes pourvoit aux besoins de la mère en même temps qu'à ceux des enfants. Révoquant la donation de 1636 et une autre du 14 août 1637 que je n'ai pas su retrouver, il attribue aux deux frères une pension de dix-huit cents livres pour chacun,

[1] Arch. nat., registre Y 176, fol. 387.
[2] Registre Y 176, fol. 387 verso.
[3] Advielle, *Histoire de Sceaux*, p. 93-94.
[4] Registre Y 178, fol. 452.

qu'il assigne sur la seigneurie de Torcy [1], et prie damoiselle Françoise Scarron de « vouloir prendre la peine de les recevoir des fermiers et receveurs de ladite terre pour les employer aux nourritures, entretènement, études et nécessités desdits enfants, les gouverner sa vie durant et en avoir soin. » Au cas où elle viendrait, soit à décéder, soit à « se pourvoir ou entrer en religion, » chaque pension sera réduite à huit cents livres jusqu'à la quatorzième année des enfants. Passé ce temps, elles seront relevées à dix-huit cents livres, mais administrées, jusqu'à la vingt-cinquième année, par un fondé de pouvoir du donateur. En outre, chaque enfant aura, sa vie durant, le droit d'habiter dans le château de Torcy, « après le fermier dudit lieu logé. »

Une apostille mise en marge de l'enregistrement nous apprend qu'une de ces pensions s'éteignit par le décès de François, l'aîné, peu avant le 27 août 1638; mais un autre bâtard naquit vers le même temps et reçut le prénom de l'aîné des enfants légitimes, Louis, marquis de Gesvres, celui qui mourut glorieusement au siège de Thionville, en 1643, avec le brevet de maréchal de France, devant épouser Marie de Gonzague. Quand le nouveau Louis Potier fut âgé de cinq mois environ, son père se hâta de le mettre sur le même pied que René par une donation du 5 février 1639 [2]. Sa pension fut assignée pour mille livres sur la terre d'Ocquerre [3], pour huit cents sur les terres de Nanteuil et Crouttes [4], payables aussi « ès mains de damoiselle Françoise Scarron, que ledit seigneur comte prie vouloir prendre la peine de les recevoir des fermiers et receveurs des terres d'Ocquerre, Nanteuil et Crouttes, pour les employer comme dessus. »

Et outre, ledit seigneur comte donne et accorde audit Louis Potier, pendant sa vie, sa demeure et habitation au château dudit Ocquerre, ès lieux les plus commodes, le logement du fermier réservé, sans que ledit Louis Potier puisse, en aucune sorte et manière que ce soit, chasser ni faire chasser dans la plaine dudit lieu d'Ocquerre qui est

[1] Entre Gandelu et Château-Thierry (Aisne).
[2] Registre Y 179, fol. 228 verso.
[3] A quatre kil. N. E. de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). C'est sur cette paroisse que les La Trousse avaient le château dont parle Mme de Sévigné.
[4] Sur la Marne, plus à l'ouest qu'Ocquerre.

entre Tresmes et ledit Ocquerre, laquelle chasse ledit seigneur comte réserve aux seigneurs dudit Tresmes. De laquelle pension, rente viagère et habitation icelui seigneur comte fait don irrévocable, comme dessus, audit Louis Potier, ce acceptant, et les notaires soussignés, en tant que faire le peuvent.... Et en tant [que] ledit Louis Potier entre en l'habitation de ladite maison d'Ocquerre, le bail qui avoit été fait du revenu au fermier qui y sera étant fini, lui sera loisible de rebailler ladite ferme à telles personnes qu'il avisera pour le prix de mille livres; et, où il ne se trouvoit fermiers qui en voulussent donner ledit prix, et ne se vouloit contenter de prendre les mille livres sur ledit Ocquerre, les seigneurs dudit Tresmes en pourront faire bail pour tel temps, prix et à telles personnes que bon leur semblera, et, où le prix dudit bail seroit moindre que de mille livres, le surplus se prendra sur ladite terre de Nanteuil et Crouttes, outre les huit cents livres assignées sur icelle, pour en faire le payement desdites dix-huit cents livres par an. Et néanmoins ledit Louis Potier ne laissera d'avoir son habitation audit Ocquerre sa vie durant, à la réserve du logement dudit fermier, comme dit est ci-dessus, pendant laquelle habitation ne sera tenu d'aucunes grosses réparations....

Deux ans s'écoulent, et une nouvelle donation, plus généreuse encore, assimile presque les deux bâtards aux enfants légitimes. Elle est du 30 juin 1641, et révoque celles de 1638 et 1639 [1] :

Par-devant Nicolas Nourry et Philippe Périer, notaires gardes-notes du roi au Châtelet de Paris soussignés, fut présent en sa personne messire René Potier,.... lequel.... a reconnu et confessé avoir donné, cédé, quitté, etc.,.... à René, âgé de six à sept ans, et Louis Potier, âgé de trois ans, enfants naturels dudit seigneur comte, absents, et acceptant pour eux par Me Claude Pierre, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant rue de la Mortellerie, paroisse Saint-Gervais, au nom et comme curateur créé par justice à l'effet de l'acceptation de la présente donation par acte donné au Châtelet de Paris le 28 du présent mois,.... les terres, seigneuries, héritages et biens ci-après déclarés, assavoir : audit René Potier, le fonds et propriété de la totalité de la terre et seigneurie d'Ocquerre, située proche Lizy-sur-Ourcq, consistant en maison bâtie de plusieurs bâtiments, terres, prés, vignes et autres appartenances et dépendances, affermée à mille livres;.... *item*, la ferme et terre sise à Vendreux [2], près le bourg de Coullon [3], consistant en une ferme bâtie, granges, étables et plusieurs

[1] Registre Y 181, fol. 274 verso.
[2] C'est Vendrest.
[3] Coulombes, sur un petit affluent de l'Ourcq, au N. E. d'Ocquerre.

autres appartenances et dépendances, affermée à treize cents livres;.... et audit Louis Potier, les terres et seigneuries de Boyenval, des Essarts et Quatrevents, près dudit Coullon [1], consistant en maison seigneuriale, terres, prés, bois, pourpris, enclos fermés, et autres appartenances et dépendances, affermée à seize cents livres,.... sans prendre la coupe des bois de haute futaie et autres bois et arbres,.... pour desdites terres et fermes susdites jouir, faire et disposer par lesdits René et Louis Potier, séparément, ainsi que dit est, en pleine propriété, après toutefois le décès dudit seigneur comte de Tresmes donateur,.... à la charge que, si lesdits René et Louis Potier viennent à décéder, ou l'un d'eux, ledit seigneur donateur veut et entend que lesdites terres et choses ci-dessus données reviennent, retournent et appartiennent à ses enfants mâles et légitimes, sans que sesdits enfants naturels puissent succéder l'un à l'autre.... Et au cas que sesdits enfants ou héritiers aient volonté d'avoir ou retirer lesdites terres et seigneurie, soit pour leur bienséance ou autrement en quelque façon que ce puisse être, ledit seigneur donateur veut et entend qu'il soit donné et payé par sesdits enfants et héritiers auxdits René et Louis Potier, à chacun d'eux, la somme de quatre mille livres de rente et pension chacun an.... Et d'autant que lesdites terres et seigneuries d'Ocquerre et de Vendreux sont plus de valeur que lesdites terres et seigneuries de Boyenval, etc.,.... icelui seigneur donateur entend et veut que ledit René Potier baille et paye audit Louis Potier, son frère, la somme de cent livres en chacun an, attendu que l'intention dudit seigneur donateur est d'avantager sesdits enfants naturels également, en tant que faire se peut. Lesdites donation, cession et transport ainsi faits pour la bonne affection que ledit seigneur comte donateur porte auxdits René et Louis Potier, ses enfants naturels, et que tel est son plaisir et volonté de ce faire, afin qu'ils aient meilleur moyen de s'entretenir et se ressentir du lieu de leur naissance....

En marge de l'insinuation, le greffier a mentionné que la partie de cet acte relative à René Potier est devenue caduque par son décès arrivé avant le 31 août 1645. Par suite, Ocquerre faisait retour aux héritiers légitimes du comté de Tresmes, dont c'était une partie importante; mais comme, dans l'intervalle, le comte, devenu duc par un brevet du 21 août 1643 qui fut régularisé en novembre 1648, avait perdu et son fils aîné, le 4 août 1643, sur la brèche de Thionville, et sa femme, morte le

[1] Toutes ces terres faisaient partie du comté de Tresmes, qui allait être érigé en duché : voyez les lettres patentes d'érection dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, t. IV, p. 760.

9 août 1645, il se crut libre d'agir plus directement en faveur de Françoise Scarron. Voici la donation qu'il lui fit d'Ocquerre, le 13 mars 1648 [1] :

Par-devant les notaires gardes-notes du roi au Châtelet de Paris soussignés, fut présent haut et puissant seigneur messire René Potier, duc de Tresmes, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes de S. M., conseiller en ses conseils, seigneur de Sceaux et autres lieux, demeurant en son hôtel sis rue du Foin, proche la place Royale, paroisse Saint-Paul; lequel, pour certaines considérations justes et raisonnables, et parce que ainsi lui plaît, a volontairement donné, et donne par ces présentes, par donation entre-vifs, pure, simple et irrévocable, à damoiselle Françoise Scarron, fille usante et jouissante de ses droits, demeurant à Paris, rue des Douze-Portes, susdite paroisse, à ce présente et acceptante, pour lui donner moyen de vivre et s'entretenir, l'usufruit et jouissance de la terre et seigneurie d'Ocquerre, ses annexes, appartenances et dépendances, et tout ce qui est compris au bail courant de ladite terre, sise proche dudit Tresmes, pour commencer la jouissance d'icelle terre au jour du décès dudit seigneur donateur, et non plus tôt, et icelle continuer jusques au décès de ladite damoiselle Scarron donataire, sans toutefois comprendre en ladite jouissance et usufruit trois petits bois nouvellement plantés, qui demeurent exceptés et réservés dudit usufruit ainsi présentement donné à ladite damoiselle; à la charge et condition qu'icelle damoiselle donataire, ses domestiques, receveurs, fermiers ou autres de sa part n'auront aucun droit de chasse et ne pourront porter fusils ou arquebuses dans l'étendue, fins et limites de ladite terre et seigneurie d'Ocquerre, et encore à la charge d'entretenir par elle le bail qui aura été fait au fermier et receveur d'icelle terre qui sera en jouissance d'icelle lorsque ledit usufruit présentement donné aura lieu, et ce pendant le temps qui en restera à expirer. Cette donation ainsi faite pour les causes, raisons, charges et conditions susdites, parce que le plaisir et intention dudit seigneur donateur est d'ainsi le faire....

Cette donation dépouillait les enfants légitimes de M. de Tresmes d'une terre de famille dont le nom avait été très honorablement porté par un de leurs oncles [2]. Il est probable que le troisième fils, devenu l'aîné par la mort du premier à Thionville et du second devant Lerida, protesta et réclama. En 1651, à

[1] Registre Y 186, fol. 132.
[2] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. IV, p. 705.

l'occasion de son mariage avec la fille de l'ambassadeur Fontenay-Mareuil, le duc de Tresmes lui abandonna le gouvernement de la province du Maine [1], révoqua la donation de 1648 en donnant pour raison que ses héritiers pouvaient souhaiter de garder Ocquerre ou se fonder sur quelque substitution, et, en place de cette terre, assigna à Françoise Scarron une rente de douze cents livres à percevoir, une fois qu'il serait mort, sur les domaines de Congis et de Villiers-le-Rigault, avec droit d'y habiter [2]. Le même jour, 18 octobre 1651 [3], il donnait à Louis Potier, pourvu de curateur *ad hoc*, une somme de onze mille livres à toucher après la mort du duc. Si cette mort arrivait avant que l'enfant eût vingt-cinq ans, dix mille livres seraient employées en constitution de rente selon les indications du président de Novion, chef de l'autre branche de Potier, ou bien serviraient, soit à faire un voyage à Malte ou à aller servir à l'armée, soit à acheter une charge. Au cas où le donataire mourrait sans enfants et laisserait la rente constituée comme dit est, elle ferait retour aux héritiers légitimes de M. de Tresmes. « Cette donation faite pour la bonne amitié et affection particulière que ledit seigneur donateur porte audit Louis Potier, et afin de lui donner moyen de s'entretenir honnêtement, et parce que le plaisir et intention dudit seigneur donateur est d'ainsi le faire. »

Tout porte à croire que M. de Tresmes n'était pas en bons termes avec le seul héritier masculin qui lui restât de sa femme [4], ce gros duc de Gesvres (par démission du père en 1669) qui fut plus tard un si cruel tyran pour tout son entourage, et que Saint-Simon, animé d'une rancune particulière, s'est plu à nous peindre se remariant à quatre-vingts ans avec une très belle jeune fille, et passant une triste nuit de noces. M. de Tresmes obtint donc des lettres de légitimation pour Louis Potier, avec mention du nom de la mère, lorsqu'il eut atteint à peu près sa

[1] Acte de démission du 4 septembre 1651, moyennant payement aux cohéritiers d'une somme de cent mille livres, qui fut réduite à vingt-cinq mille en 1659 : Archives nationales, Y 196, fol. 272.

[2] Archives nationales, Y 188, fol. 375 v°. Congis et Villiers faisaient partie du duché de Tresmes.

[3] *Ibidem*, fol. 461 verso.

[4] Il avait en outre deux filles mariées à MM. de Saulx-Tavannes, une troisième en religion et abbesse, et une quatrième qui, restée célibataire, ne mourut qu'en 1705.

dix-huitième année, en juillet 1657 [1], et substitua aux donations précédentes de 1641 et de 1651 une constitution de rente viagère de deux mille livres assise sur la terre de May, dans le duché de Tresmes. Cette donation nouvelle, du 19 septembre 1657, fut suivie, le 29 janvier 1658, d'un autre acte par lequel M. de Tresmes faisait cadeau à Louis Potier de dix mille livres provenant de la vente d'un bâton d'exempt vacant dans sa compagnie des gardes du corps, pour placer cette somme en rente ou acheter quelque charge [2]. Enfin, le 6 avril 1665, réformant la donation du 18 octobre 1651, le duc en assura l'acquittement sur l'ensemble de ses biens [3].

Le concubinage durait encore, au grand détriment du fils légitime, comme le fait entendre Tallemant des Réaux [4], et l'on croyait même qu'il y avait quelque mariage de conscience, puisque Somaize s'est exprimé comme il suit, dans un article de son *Dictionnaire des Précieuses* écrit après la mort de Scarron, et où il appelle STRATONICE Ire sa veuve, STRATONICE II sa sœur [5] :

STATONICE, seconde du nom, est une Précieuse, sœur de feu STRATON. Elle a beaucoup d'esprit, et l'on dit que son nom de Stratonice s'est métamorphosé en celui de Théomède par un nœud secret; mais, sur ce sujet, on n'avance rien de certain. L'on assure seulement que son humeur agréable, la vivacité de son esprit et sa facilité à réussir à tout ce qu'elle entreprend lui ont acquis ses soins depuis longtemps, et qu'il est son alcôviste ordinaire, qu'elle a reçu de lui de sensibles marques d'estime. Elle est âgée de trente-huit à trente-neuf ans.

Françoise Scarron avait alors soixante ans environ; il est prudent de n'accepter que sous toutes réserves les certificats délivrés par le galant Somaize.

A l'époque de la dernière donation, son amant n'avait pas moins de quatre-vingt-huit ans ; il mourut seulement à quatre-vingt-treize ans, en 1670 [6], ayant vendu, l'année précédente, sa compagnie des gardes pour acheter une charge de premier

[1] Elles furent enregistrées à la Chambre des comptes le 8 août suivant, à charge de payer une aumône de cent livres. (Arch. nat., P 2687, fol. 132.)
[2] Registre Y 195, fol. 86.
[3] Registre Y 207, fol. 102 verso.
[4] Dans l'historiette de Mme PILOU, t. IV, p. 354.
[5] Éd. Livet, t. I, p. 223.
[6] On voit par la *Muse historique* qu'il avait été très malade en 1662 et 1663.

gentilhomme de la chambre, plus convenable pour son grand âge [1]. Quant à Françoise Scarron, elle mourut presque octogénaire, en 1682. Longtemps ils avaient habité près l'un de l'autre, au Marais : lui, dans son hôtel de la rue du Foin, dont les derrières donnaient sur les Minimes et sur l'hôtel de Vitry [2]; elle, à quelques pas de là, dans cette rue des Douze-Portes, ou des Douze-Coureuses, comme l'appelait brutalement Scarron [3], mais qui portait aussi le vocable de rue Neuve-Saint-Nicolas en l'honneur du premier président du Parlement, Nicolas Le Jay [4], constructeur et propriétaire des premières maisons. Disons, entre parenthèses, que ce haut magistrat avait donné le mauvais exemple au duc de Tresmes et à sa locataire, en faisant légitimer au moins trois bâtards en 1630, et répartissant entre eux ses terres [5].

Dans les dernières années, Françoise Scarron s'éloigna un peu de l'hôtel de Tresmes et alla se loger au Marché du Temple, rue de Limoges [6]. Elle y était dès 1660.

Le fils légitimé dont je viens d'établir l'état civil [7] est-il celui que La Beaumelle appelle d'Estrumel, ou bien le chevalier de Tresmes qu'il dit être venu ensuite? Cette dernière supposition ne paraît guère admissible, puisque aucun acte ne donne à notre Louis Potier le titre de chevalier de Malte, même après l'âge où il eût été possible de le faire entrer dans la Religion, comme

[1] Son portrait a été gravé par Poilly d'après Cl. Le Febvre. Sa statue et celle de sa femme sont au musée de Versailles. Son épitaphe, contenant un long panégyrique de ses actions militaires, est dans toutes les *Descriptions de Paris*. Les historiens parlent beaucoup moins de lui.

[2] La rue du Foin, qui existe encore, parallèle au côté nord de la place Royale, donnait d'un côté dans la rue Saint-Louis, de l'autre dans la prolongation de la rue du Parc-Royal devenue depuis Chaussée des Minimes. Construit entre la rue du Foin, la rue du Parc-Royal et la rue des Minimes, l'hôtel de Tresmes faisait face à la Charité des femmes, établie de l'autre côté de la rue du Parc-Royal, entre un prolongement en cul-de-sac de la rue du Foin et la rue des Minimes, avec aboutissant sur la rue des Tournelles.

[3] « Où il y a douze coureuses, à ne prendre mes deux sœurs que pour une. » (*Segraisiana*, p. 88.)

[4] Aussi garde des sceaux des ordres du roi.

[5] Don des terres de Brétigny, Saintry et Malabry à ces trois bâtards, en 1636 : registre Y 177, fol. 37-39.

[6] Partie de la rue Debelleyme actuelle comprise entre la rue de Poitou et la rue de Bretagne.

[7] Sur la législation qui réglait alors les légitimations, on peut voir une digression du feu duc de Noailles, dans son *Histoire de Mme de Maintenon*, t. I, p. 323-332.

l'intention en avait été vaguement indiquée dans la donation de 1651. Louis Potier doit donc être le d'Estrumel de la Beaumelle, ou Destournel dit Fontenay, comme l'appelle un chroniqueur du siècle suivant [1]. Un de ses surnoms aura été emprunté à la rue des Tournelles du Marais [2], et le second à la terre de Fontenay-aux-Roses, qui appartenait, ainsi que Sceaux, aux Potier de Tresmes [3]; ceci expliquerait en même temps comment Scarron et sa femme habitèrent, dans le village de Fontenay, une maison qui conserve encore des souvenirs plus ou moins authentiques de leur séjour [4]. On dit que Fontenay devint plus tard écuyer de Mme de Maintenon, sa tante, épousa Anne de Thibaut ou Thiboust, et obtint de faire entrer ses deux filles à Saint-Cyr [5].

Telle que je viens de la faire connaître, Françoise Scarron fut toujours la préférée de son frère, et, à plusieurs reprises, ils associèrent leurs existences, sans que l'abbé-chanoine se fît aucun scrupule de vivre en commun avec elle dans le logis où M. de Tresmes et les jeunes bâtards complétaient la réunion de famille. Au besoin même, il y prenait un thème à plaisanteries cyniques [6].

Voici l'arrangement que le frère fit avec ses sœurs. Par deux donations du 1er octobre 1644 [7], qui rappellent celles que Jacqueline Pascal, quelques années plus tard, fit à son frère Blaise, avant d'entrer en religion [8], Paul Scarron, « chanoine de l'église cathédrale du Mans, logé chez sa sœur Françoise

[1] *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques*, par Boisjourdain (1807), t. I, p. 55 ; Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 89.

[2] C'est dans cette rue qu'habitait Anne Scarron, la sœur aînée ; on y voit aussi en 1651 les Scarron de Saintry.

[3] Lebeuf, *Diocèse de Paris*, t. IX, p. 401.

[4] Cette maison a été habitée, de notre temps, par Ledru-Rollin. Voyez *l'Histoire de Sceaux*, par M. Advielle, p. 94, note 1, et le livre de M. Morillot, p. 127-128. Il est bien difficile d'admettre que les cartes allégoriques qu'on y voit encore, datées de 1635 et 1636, aient été dressées par Scarron.

[5] Je n'ose supposer que La Beaumelle ait pris de ce côté-là le nom de la dame de Fontenay qu'il fait intervenir dans la vie conjugale de Mme Scarron en 1652 ou 1653. — Un vague souvenir de l'histoire des bâtards fit croire jadis au comédien Potier des Cailletières qu'il descendait des ducs de Tresmes et de Gesvres : Jal, *Dictionnaire critique*, p. 994-996.

[6] Dans le *Factum*, il se plaint que le « locataire » de sa sœur paie mal.

[7] Six mois auparavant (16 avril 1644), Scarron avait eu le malheur de perdre la protection de Marie d'Hautefort, reléguée dans un couvent.

[8] Actes tirés, comme les nôtres, des registres des Insinuations, et publiés par M. Barroux dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques*, année 1888, p. 148-174.

Scarron, rue Neuve-Saint-Louis [1], » abandonna à celle-ci, d'une part, et, d'autre part, à sa nièce Marie Gallois, fille d'Anne Scarron et de feu Euverte Gallois de la Borde, la portion indivise qui lui appartenait dans les successions de leurs père et mère, ou tous autres droits quelconques, à la réserve de l'usufruit pour lui, et à charge, par chaque donataire, de lui verser trois mille livres pour payer ses dettes, et de ne rien réclamer des deniers qu'il avait touchés jusque-là et dépensés ou prêtés à divers particuliers [2]. Quelques mois plus tard (16 juin 1645), une de ces donations servit à grossir la dot de la nièce, qui épousa René de Betz, chevalier, seigneur de la Harteloire, en Touraine [3] : mariage d'où vinrent, entre autres enfants, la demoiselle de la Harteloire de qui Mme de Maintenon se chargea plus tard et qu'elle nomme souvent dans ses lettres, un fils, page de la chambre du roi, et une autre fille, qui, « réduite à servir pour vivre, » entra d'abord chez Mme de Montespan, puis quitta cette maison à la suite de la brouille de 1674, et fut envoyée en Touraine par sa tante.

Avant que deux mois se fussent écoulés, Paul Scarron achevait de se dépouiller lui-même au profit de Françoise. Le 6 août 1645, « par bonne amour fraternelle, » il lui fit donation de « tous et chacuns les meubles, vaisselle d'argent, or et argent monnayés, dettes actives, » qu'il délaisserait au jour de son décès, et généralement de tout ce qu'il s'était réservé par les donations précédentes, « à condition d'avoir soin de ses obsèques et funérailles, et de récompenser ses serviteurs en cas qu'il lui en recommandât quelqu'un par testament, ce qu'il ne pourrait néanmoins faire au par-dessus de ce que se trouverait monter ladite donation [4]. » Un jour devait venir où il regretterait amèrement cette générosité imprudente :

[1] Lisez : rue des Douze-Portes. Au mois d'avril précédent, revenu du faubourg Saint-Germain, il logeait près de la place Royale, dans une vieille maison contiguë aux derrières de l'hôtel de Rohan-Chabot et à l'hôtel de Venise. L'hôtel de Rohan est représenté actuellement par le n° 13.

[2] Archives nationales, Y 183, fol. 498 et 509 ; copie au Cabinet des titres, dans le dossier GALLOIS des *Pièces originales*, n° 28576, fol. 10-13.

[3] Registre Y 184, fol. 319. Contre l'habitude, le contrat fut passé chez les notaires et sans mention des familles. La dot de Marie Gallois était de quarante-cinq mille livres.

[4] Registre Y 184, fol. 313. Dans cet acte, le domicile de Françoise Scarron est indiqué plus exactement que dans le précédent, rue des Douze-Portes.

Et surtout le Seigneur vous garde
D'être donateurs entre-vifs,
Car les donataires sont juifs[1] !

Cette allusion vise-t-elle les deux sœurs germaines, ou bien les cohéritiers du second lit, les donations de 1644, ou bien celle de 1645?

Tel est le milieu dans lequel Scarron vécut jusqu'au temps de la Fronde. A n'en pas douter, la société qui fréquentait le logis de Françoise Scarron, rue des Douze-Portes, et que M. de Tresmes avait concouru à former pour une bonne part, fut l'origine de ce groupe élégant, choisi, spirituel, intelligent, mais essentiellement et franchement libertin, qui finit par prendre comme centre de ralliement la chaise de douleur du cul-de-jatte, et lui resta toujours fidèle. Ces années de la Régence furent pour lui le plus beau temps de sa vogue littéraire, commencée en 1643 par le premier *Recueil de vers burlesques*, continuée par le *Typhon*, couronnée en 1645 par le *Jodelet*, en 1648 par l'*Énéide travestie;* temps de production fructueuse et ininterrompue, de marchés d'or avec les plus fameux éditeurs [2]. On s'étonne donc que l'auteur tant goûté des Parisiens, le plus recherché, le plus acheté et le plus lu, fût réduit ou à se servir d'expédients ruineux, ou à implorer littéralement la charité publique; on ne s'émerveille pas moins de la constance des âmes compatissantes à répondre à ces appels désespérés, ou par pitié pour l'étrange infirmité du poète, ou par admiration de son talent populaire. La reine elle-même, sollicitée par Mlle d'Hautefort et par le maréchal de Schonberg, avait donné l'exemple en lui permettant de se qualifier son malade en titre d'office, et en lui attribuant quinze cents livres de pension annuelle [3]; peut-être le cardinal Mazarin en faisait-il autant [4], et, quand les premiers troubles survinrent, Scarron se croyait assez bien en cour

[1] Épître à Fourreau, dans les *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 107.

[2] On le verra par l'inventaire fait à son décès.

[3] Ce ne fut d'abord, en 1643, qu'un secours; mais le commandeur de Souvré parvint à le faire transformer en pension régulière dès 1644, et Scarron, reconnaissant, dédia le *Jodelet* au commandeur. A la fin de 1643, Voiture avait obtenu une pension de trois mille livres sur l'abbaye de Conches.

[4] Cependant M. Morillot ne pense pas que la dédicace du *Typhon* ait arraché quelque chose à Mazarin. Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne voit pas que le poète ait fait aucune tentative du côté du surintendant Particelli d'Hémery, qui cependant avait pour mère une Scarron de Lyon.

pour obtenir, sinon un bénéfice, dont le conseil de conscience le savait absolument indigne malgré son canonicat et le titre d'abbé que chacun lui donnait par courtoisie, au moins un logement qui lui semblait dû au malade de la reine.

Si cette question des « logis de Scarron » a souvent embarrassé les amateurs de topographie parisienne, la raison en est, à mon avis, que, jusqu'au temps de la Fronde, le poète n'eut jamais de logis à lui, et se contenta de l'hospitalité que lui donnaient tantôt un ami, tantôt un autre, vagabondant au hasard, en vrai bohème, autant que le lui permettait son infirmité :

J'ai beau quitter place pour place,
Je ne quitte pas mes douleurs,
Partout je me souhaite ailleurs,
Et, quand j'y suis, au bout d'une heure,
Je songe à changer de demeure [1].

Un des écrivains de notre temps qui ont le plus assidûment et fructueusement étudié l'ancien Paris, Édouard Fournier, s'est singulièrement trompé lorsqu'il a voulu retrouver la suite des domiciles de Scarron [2]. Ayant pu constater tout dernièrement que ses assertions erronées avaient encore du crédit parmi les historiens de Paris, celles même dont il reconnut trop tard le malfondé [3], je ne crois pas inutile de résumer ici l' « itinéraire » de Scarron aussi bien que le peut permettre la chronologie établie par ses derniers biographes dans l'ensemble des lettres et des œuvres poétiques.

Ce n'est pas le Marais que Scarron paraît avoir habité tout d'abord, en 1640, lorsque les infirmités ou la disgrâce qui venait de frapper son père [4], ou toute autre raison, le décidèrent à quitter sa maison canoniale du Mans pour venir à Paris ; c'est plus près de l'hôtel de ville et de Saint-Jean-en-Grève, peut-être dans le logis hospitalier de la rue de la Tixeranderie [5], où nous le revoyons encore en pleine Fronde de 1649, chez un ami Busine qui n'est pas autrement connu [6]. Ce logis était « tout vis-à-vis

[1] *Épître à Mlle d'Hautefort.*
[2] Dans *Paris démoli*, éd. 1853, p. 313-314 ; éd. 1879, p. 388 et suivantes.
[3] *Théâtre complet de Scarron* (1879), préface, p. XXII.
[4] Ci-dessus, p. 100.
[5] Cette rue, qui allait du carrefour Guillory à la porte Baudoyer, a été absorbée par la rue de Rivoli moderne.
[6] J'avais songé un instant à l'identifier avec le régent de la Faculté de droit Philippe de Baisine, qui habitait la rue des Billettes en 1640.

l'hôpital Saint-Gervais [1], » et l'on sait que la congrégation de religieuses hospitalières ainsi appelée se trouvait alors dans la rue de la Tixeranderie, en face de la rue des Mauvais-Garçons, avant d'être transférée à la rue Vieille-du-Temple, dans l'ancien hôtel d'O; mais il ne faut ni confondre, comme l'a fait Édouard Fournier, la rue des Deux-Portes, qui donnait sur cette rue de la Tixeranderie, avec la rue des Douze-Portes où nous avons vu que Françoise Scarron donna asile à son frère, ni surtout, comme l'avait fait, avant Édouard Fournier, un autre topographe, Saint-Foix, placer en cet endroit-là le dernier logis de Scarron, celui où il mourut [2]. C'est dans le temps où Scarron habitait la rue de la Tixeranderie, ou bien quelque autre aux environs de Saint-Jean-en-Grève, qu'il eut sa néfaste rencontre avec La Mesnardière [3].

Au cours de la seconde et de la troisième année de son séjour à Paris, en 1641 et 1642, Scarron, beaucoup plus malade, alla, par deux fois, tenter une cure aux eaux de Bourbon, sans en rapporter autre chose que l'amitié lucrative des Mécènes qu'il avait eus pour compagnons dans les piscines. Au retour, il habita le Marais, tout près de la place Royale, comme le prouvent les fameuses pièces écrites lorsqu'il quitta ce quartier pour passer l'eau et s'installer tout « au fond du faubourg Saint-Germain, » dans la rue Saint-Père ou des Saints-Pères, à quelque cent pas de l'hôpital de la Charité [4]. Un espoir de

[1] Épitre à Deslandes-Payen et placet à l'archevêque de Toulouse, dans les *Œuvres complètes*, t. VII, p. 65 et 71-75. L'épître est datée :

Deux jours après que notre roi revint,
L'an mil six cent soixante-neuf moins vingt,
Logé bien haut chez mon ami Busine,
A quatre-vingts degrés de la cuisine,
Tout vis-à-vis l'hôpital Saint-Gervais.

Le roi rentra à Paris le 18 août 1649.

[2] Cette maison, disait Fournier en 1855 (*Paris démoli*, 2ᵉ édition, p. 417), « existait encore il y a deux mois, à deux pas de la poterne qui donnait dans l'infecte rue des Deux-Portes, disparue tout autour. » Fournier finit cependant par reconnaître son erreur sur le lieu où Scarron mourut.

[3] Ci-dessus, p. 101. L'auteur anonyme de la *Vie de Costar*, qui connaissait bien Scarron, raconte que celui-ci, allant jusqu'à Saint-Jean-en-Grève, dont son logis n'était pas éloigné, et passant par le marché du même nom, rencontra La Mesnardière et eut le tort de se fier à lui pour combattre les deux maladies (fièvre continue et violent rhumatisme) qui l'avaient rendu à moitié impotent. Voyez le livre de M. Morillot, p. 25, 26 et 31-35.

[4] Voir ce que dit M. Morillot, p. 35-38, 420 et 424, des pièces fameuses : les

guérison l'amenait encore là, pour faire l'essai des bains de tripes, probablement de gélatine, dont il parle en plus d'un endroit, et ce court séjour sur la rive gauche du fleuve ne peut se placer qu'en 1643. En avril 1644, il est de nouveau au Marais, logé chez une dame Bacot, sur les derrières de la place Royale, et nous avons vu qu'à la fin de la même année, il était installé chez sa sœur, rue des Douze-Portes. En 1646, il alla passer deux ou trois mois au Mans, pour régler la remise de sa maison canoniale à un autre occupant. C'est seulement vers la fin de 1649 qu'il transporta une seconde fois ses pénates au sud de la Seine, et ce changement d'orientation coïncide précisément avec l'entrée en scène d'une aventurière, déclassée comme Françoise Scarron, mais qui la supplanta auprès de son frère.

Cette « sœur Céleste de Palaiseau [1] », qui traversa alors l'existence de Scarron, est une figure assez énigmatique. Malgré l'origine non dissimulée de leurs relations, malgré un passé connu de chacun [2], il semble que le cul-de-jatte la traîtât avec autant de respect que de gratitude. Nous avons une lettre où il la remercie de l'avoir, « par ses bons conseils, et par le pouvoir que *** (*sic*), » tiré des mauvaises compagnies qu'il ne voyait qu'avec une grande répugnance. Bruzen de la Martinière croit qu'elle l'aida à mettre quelque ordre dans ses affaires, et même lui procura un acquéreur pour son canonicat du Mans. Est-ce « Madame Céleste, » ou « sœur Céleste, » comme il l'appelait, qui l'enleva à la rue des Douze-Portes et au Marais, si vivant, si approprié à ses goûts, à ses besoins, à ses commerces quotidiens [3], et le poussa à aller s'installer en un faubourg

Adieux au Marais et à la place Royale, le *Chemin du Marais au faubourg Saint-Germain*, et la *Foire Saint-Germain*. A cette époque, la rue Saint-Père n'était guère bâtie (*Topographie historique du vieux Paris*, t. III, p. 224-226, et t. IV, p. 142; plan de J. Boisseau, daté de 1654); cependant il paraît que Ninon emmena de ce côté-là toute la troupe de ses adorateurs et tenants, entre 1650 et 1657 (*Historiettes de Tallemant*, t. VI, p. 11 et 19-20).

[1] Angélique-Céleste, fille de Louis de Harville-Palaiseau, seigneur de la Grange-du-Bois, et d'une fille du célèbre avocat général Louis Servin. Elle avait quatre sœurs. (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, éd. Schlesinger, t. X, col. 353.)

[2] « Par amitié, tout gueux qu'il étoit, il avoit assisté Céleste de Palaiseau, fille de qualité. Elle perdit son procès contre Roger, qui lui avoit fait un enfant. Il la logea jusqu'à ce qu'elle se fût retirée dans un convent. » (Tallemant des Réaux, t. VII, p. 37, première addition à l'historiette.)

[3] Voir l'énumération de ses illustres amis et amies dans les *Adieux au Marais et à la place Royale*, de 1642 ou 1643.

presque désert, dans cet hôtel de Troyes qui devait avoir une influence si inattendue sur son existence, sur ses destinées, et, en même temps, sur celles de Françoise d'Aubigné?

III.

L'HÔTEL DE TROYES ET SES HÔTES

L'épître en vers que Scarron adressa à Mlle de Neuillan, la sœur cadette sans doute [1], écrite

> A Paris, dans l'hôtel de Troie,
> Lorsqu'on demanda les états,
> Qu'on croit qu'on ne tiendra pas,

porte une date certaine : il s'agit, non pas de la première convocation d'états généraux lancée le 23 janvier 1649, mais de l'autre projet de réunion qui fut mis en avant au mois de mars 1651, après le retour des princes et le départ de Mazarin, et sur lequel le public ne fit aucun fonds.

On était donc en pleine coalition des Frondes.

Quels motifs purent amener Scarron à venir se loger dans l'hôtel de Troyes, l'une des rares maisons qui s'élevaient alors en dehors du quartier Saint-Michel, sur la contrescarpe de la porte de ce nom [2], dans un faubourg à peine bâti, à côté du jardin du palais d'Orléans? Motifs intimes, de famille, de santé, de raison, ou motifs politiques? Y avait-il eu brouille entre Scarron et le ménage irrégulier de la rue des Douze-Portes? « Madame Céleste » avait-elle provoqué la rupture et l'éloignement? Ou bien la rancune du poète contre Mazarin, qui lui avait supprimé sa pension, l'engagea-t-elle à se rapprocher des princes et à crier haro sur le ministre déchu, exilé par delà les frontières? Cette dernière hypothèse plairait assez à M. Morillot [3].

D'abord loyaliste, ou tout au moins indifférent aux luttes des partis, Scarron n'en avait pas moins été soupçonné d'être un

[1] Ci-dessus, p. 95. L'aînée, la marraine, venait d'épouser assez mystérieusement M. de Navailles (février 1651). Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, p. 20-28.

[2] Cette porte ne fut démolie qu'en 1684, et remplacée par une fontaine monumentale. En 1667, je vois encore des domiciles indiqués « hors et proche la porte Saint-Michel, paroisse Saint-Côme, » sans nom de rue.

[3] *Paul Scarron*, p. 61-65.

des agents actifs de la guerre de plume dirigée contre la cour [1], et c'est comme tel que la régente avait cessé de lui faire payer sa pension. Injuste ou non, cette mesure le poussa vers le parti à la tête duquel étaient ses meilleurs patrons, Monsieur Gaston, le prince de Condé, et son plus ancien compagnon de jeunesse et de débauche, le Coadjuteur. C'était une bonne recrue, et, selon Segrais, il débuta dans ce nouveau rôle en lançant, au commencement de 1651, la *Mazarinade*, qui devint le type des innombrables pamphlets de même nature. Quoique les bibliographes ne soient pas d'accord pour reconnaître sa plume dans les autres pièces mises sous son nom [2], sa participation aux intrigues et aux conspirations de la dernière période de la Fronde n'est pas douteuse; on suppose aisément que, retenu au logis par ses infirmités, il se sera chargé de centraliser les conciliabules, et, pour cet effet, aura choisi, au voisinage du palais de Gaston, en dehors de l'enceinte des vieux remparts, un faubourg extérieur beaucoup plus propice à des réunions de ce genre que la place Royale et que le Marais. L'hôtel de Troyes (non *de Troie*, comme il l'a écrit pour les besoins de la rime), situé au delà de la porte Saint-Michel, mais sur le territoire de la paroisse Saint-Côme, devait se trouver à l'amorce de la rue d'Enfer, tout près du carrefour formé par la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, la rue de la Harpe et la rue Saint-Hyacinthe, par conséquent sur l'éminence où est aujourd'hui ménagé un vaste terre-plein entre la grille du jardin du Luxembourg et la rue Soufflot. L'état de cette région au XVIIe siècle est donné par une vue cavalière faite vers 1600, et par les plans de Verniquet et de Boisseau [3]; mais aucun document ne me permet de préciser l'emplacement même de

[1] Henri Martin a dit : « Scarron et les poètes burlesques deviennent les vrais publicistes du parti en 1649. »

[2] Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. II, p. 260-262, et *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 241-253. Malgré l'affirmation de Segrais, et quoique *les Cent quatre vers* aient été publiés chez Quinet, l'éditeur de Scarron, Moreau, n'admettait pas que celui-ci en fût l'auteur, non plus que des autres Mazarinades qui lui ont été attribuées. Il est vrai que Moreau était assez mal informé pour voir dans Céleste de Palaiseau une sœur de Scarron! M. Morillot, au contraire (p. 221-232), s'en tient aux affirmations du *Segraisiana*, sans croire d'ailleurs que Scarron ait persévéré dans cette voie et continué la guerre de plume.

[3] *Topographie historique*, t. III, p. 293, 421-425 et 427, et t. IV, p. 245. La partie du territoire *intra-muros* qui allait jusqu'au rempart appartenait, depuis 1646, au collège d'Harcourt, aujourd'hui lycée Saint-Louis.

l'hôtel, ni son caractère propre [1]. Les provinciaux pouvaient être retenus dans ces parages par la proximité du bureau des messageries de Saumur, la Flèche, Angers et Nantes, établi rue de la Harpe, à l'Image Saint-Eustache. D'autre part, les couvents de la rue Saint-Jacques et de la rue d'Enfer attiraient un certain nombre de personnes de la plus haute distinction, qui venaient y faire des retraites passagères ou définitives. C'est ainsi que, quelques années plus tard, une ancienne frondeuse bien connue, la comtesse de Maure, quitta la place Royale pour venir se loger dans ce même hôtel de Troyes [2], qui la rapprochait du Val-de-Grâce et de Port-Royal, où la marquise de Sablé, autre habitante de la place Royale, était déjà venue prendre retraite. Plus tard encore, Mlle de Neuillan, la marraine de Françoise d'Aubigné, devenue maréchale et duchesse de Navailles, habita la rue d'Enfer [3]. Là également, « hors et proche la porte Saint-Michel, » nous trouvons en 1658 cette dame de Sainctot (Marguerite Vyon), la Staténoïde des *Précieuses*, transformée par l'amour de Voiture en femme de lettres, et de laquelle Tallemant des Réaux a raconté tant d'aventures [4]; peut-être elle aussi s'était jetée dans la dévotion, ou bien avait été attirée dans le quartier par sa liaison avec la famille Pascal [5], car l'auteur des *Provinciales*, ami d'enfance de ses filles, avait quitté, deux ans auparavant, le Marais pour venir s'installer hors la porte Saint-Michel, sur la paroisse Saint-Côme, à proximité de Port-Royal et de sa sœur Jacqueline [6].

[1] Il y a encore un hôtel de Troyes dans le quartier, mais beaucoup plus bas vers la Seine, rue Saint-Séverin.

[2] Elle écrivait à Mme de Montausier, en 1661 : « Je m'attends bien qu'on viendra se réjouir à l'hôtel de Troyes aussi bien qu'à l'hôtel de Rambouillet. » (*La comtesse de Maure*, par Éd. de Barthélemy, p. 178.) Son domicile est indiqué « hors et proche la porte Saint-Michel, » dans un acte de 1660 : Archives nationales, Y 198, fol. 20. Un acte du 7 décembre 1661, pour le comte et la comtesse (Y 201, fol. 2 v°), est passé « en leur hôtel, hors la porte Saint-Michel. »

[3] Lefeuve, *les Anciennes maisons de Paris*, t. III, p. 120.

[4] *Historiettes*, t. III, p. 43-49, 62, 63, etc. Voiture était mort en 1648. C'est un acte de 1658 (Arch. nat., Y 195, fol. 23) qui nous fait connaître le domicile occupé alors par Mme de Sainctot, laquelle était veuve d'un trésorier de France au bureau de Tours.

[5] *Historiettes*, t. IV, p. 119 et 121.

[6] C'est en 1656 qu'il habitait là. Voir les actes tirés des Insinuations du Châtelet par M. Barroux, et indiqués ci-dessus, p. 113, note 8. Vingt-cinq ans auparavant, vers 1633, le père de Pascal habitait cette même rue de la Tixeranderie où nous avons vu que Scarron logea en 1640 et 1649.

L'hôtel de Troyes devait être une maison considérable et convenable, puisque Scarron y occupait un appartement assez vaste pour en céder quelque partie à l'ami dont il sera parlé plus loin, et qu'une grande dame telle que la comtesse de Maure y prit logement.

Segrais, qui dut voir souvent son ami à l'hôtel de Troyes, rapporte que, pendant cette période de la Fronde, Scarron y recevait de fréquentes visites du Coadjuteur et des émissaires du prince de Condé [1]. Sans doute M. de Retz ne venait pas uniquement écouter la lecture de quelques chapitres du *Roman comique*, mais aussi bien préparer, sous l'inspiration du poète, les burlesques philippiques contre Mazarin, et combiner son action soit avec les envoyés de Condé, soit avec le duc d'Orléans, dont la petite porte s'ouvrait à quelques pas de l'hôtel. Cependant les conciliabules et les intrigues politiques n'absorbaient pas entièrement Scarron, puisqu'il écrivit alors, non seulement les épitres à Mlle de Neuillan, à Mme de Pomereu, à une autre dame inconnue, mais aussi et surtout le premier volume du *Roman comique*, placé sous les auspices du Coadjuteur [2]. C'est au milieu de la conception et de l'impression du chef-d'œuvre que commencèrent les amours du cul-de-jatte et de Françoise d'Aubigné.

Dans le plus proche voisinage, vis-à-vis de la porte de derrière du palais d'Orléans, habitait depuis quelques années [3] un frère ou cousin germain [4] de Mme de Neuillan, Pierre Tiraqueau, baron de Saint-Herman, maître d'hôtel ordinaire du roi, époux d'une Parisienne, Aimée de Rubentel, et père d'une jeune Marie-Marguerite, qui se maria en 1658. Nous pouvons reconnaître, soit dans cette dernière personne, qui était peut-être trop jeune en 1652, soit dans une sœur aînée, la demoiselle de Saint-Her-

[1] *Œuvres diverses de Segrais*, t. I, p. 164; *Segraisiana*, p. 147. Quand on avait forcé Scarron, âgé de dix-neuf ans, à prendre la soutane et le petit collet malgré lui, la conformité de destinée et de goûts l'avait lié avec Paul de Gondy, moins âgé de quelques années. Mais on a remarqué que celui-ci ne prononce pas une seule fois, dans ses *Mémoires*, le nom de l'ami qui, lui, aime tant à se vanter de leurs relations.

[2] Voyez ci-après, p. 125, la Note de Cabart. Ce volume du *Roman* parut chez Quinet, à la fin de septembre 1651. Je n'ose trouver une allusion à la demeure de Scarron dans le titre d'un travestissement de son œuvre précédente, l'*Énéide* (livre VI), publié par les frères Perrault en 1653 ou 1659 : *les Murs de Troye ou l'Origine du Burlesque*. Voyez *Paul Scarron*, p. 159.

[3] Acte de 1645 : Archives nationales, Y 184, fol. 127.

[4] Ci-après, p. 125. Les généalogies le présentent comme son cousin germain.

man par qui l'attention du poète fut attirée sur Françoise d'Aubigné. En effet, dans la première des épîtres qui nous sont parvenues de Scarron à sa future épouse, il raconte que M[lle] de Saint-Herman lui a communiqué une lettre écrite par Françoise du fond du Poitou, et qu'il demeure tout confus de n'avoir pas plus tôt deviné tant d'esprit dans la petite fille à robe trop courte qui était venue le voir dix mois auparavant [1]. La Beaumelle [2] ayant brodé sur cette donnée, on a naturellement conclu que tout était de son invention, y compris la demoiselle de Saint-Herman. Par celle-ci, au contraire, remontant jusqu'à la source première des choses, nous comprenons que M[me] de Neuillan était venue se loger avec sa pupille chez M. de Saint-Herman, et qu'il s'en était suivi quelques visites de voisin à voisin chez Scarron [3]. Embarrassée et lassée comme nous l'avons vue [4], M[me] de Neuillan s'est crue en droit d' « imaginer ce beau mariage, » cette bizarre et monstrueuse union de « la fille de France la plus aimable, la plus retenue et la plus modeste » avec « l'homme le plus contrefait de Paris, le poète le plus licencieux [5]. » L'âge trop tendre de Francine — ou ses premières répugnances — forçant à remettre de quelques mois la réalisation de ce beau projet, on l'a fait repartir pour Niort. M[lle] de Saint-Herman a communiqué adroitement à Scarron la correspondance de sa jeune amie ; Scarron est entré volontiers dans cette voie, et a débuté par l'épître à la « fille charmante, » suivie peut-être

[1] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 36-37 ; Morillot, *Paul Scarron*, p. 72-73.

[2] *Mémoires sur M[me] de Maintenon*, t. I, ch. VI.

[3] Le *Segraisiana* dit (p. 126) que les dames d'Aubigné habitaient vis-à-vis le logis de Scarron. Le P. Laguille a transporté tout cela à la rue des Saints-Pères (p. 64 de ses *Mémoires*). — En 1640, je trouve dans les mêmes parages du faubourg Saint-Michel, rue des Chartreux, près l'église Saint-Jacques, la fille que M[me] de Neuillan avait eue de son premier mariage, Françoise du Puy-du-Fou, mariée à Hilaire de Laval, premier marquis de Lezay et de Trèves, mais séparée de biens (Arch. nat., Y 180, fol. 284), et, rue Saint-Dominique-d'Enfer, Nicolas Tiraqueau, baron de Denant. Les deux dernières représentantes du nom de Tiraqueau, habitant aussi le quartier, furent inhumées, cent ans plus tard, à Saint-Jacques du Haut-Pas (Cocheris, édit. de l'*Histoire du diocèse de Paris*, t. II, p. 158-159).

[4] Ci-dessus, p. 96 et 97.

[5] Languet de Gergy (*Mémoires*, p. 108) : « Par les mémoires qui m'ont été donnés, je vois que ce fut M[me] de Neuillan qui imagina ce beau mariage, et qu'il fut le fruit de son intrigue, etc. » M[me] de Caylus de même (*Souvenirs*, éd. Raunié, p. 7-8) : « Après que M[me] de Neuillan eut fait M[lle] d'Aubigné catholique, elle la maria au premier qui se présenta ; ce fut M. Scarron.... »

d'autres lettres, mais non pas, à coup sûr, celles dont La Beaumelle nous a gratifiés [1].

IV.

LE MARIAGE

Quant au mariage lui-même, les biographes n'ont pu que tourner dans le même cercle d'inductions ou de déductions approximatives, jusqu'au jour où M. Morillot, d'abord, puis M. Jusserand, ont mis en pleine lumière un texte fort probant, mais qui avait été négligé ou méconnu, même par Édouard Fournier et par Lavallée, quoique Victor Cousin l'eût publié dans l'Appendice de la seconde édition de *Madame de Sablé* (1859), et que l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* l'eût reproduit en 1870 [2], avec invitation à en rechercher l'auteur.

Notre Bibliothèque nationale possède dans sa Réserve un exemplaire du livre médical intitulé : *l'Apologie pour M. Duncan* (1635), qui jadis appartint à La Mesnardière, ce poète et médecin de la marquise de Sablé dont j'ai déjà eu occasion d'indiquer les relations avec Scarron [3]. Une longue et informe note inscrite sur les gardes du volume par un autre possesseur de la fin du XVII[e] siècle [4] dit d'abord que le livre vient de La Mesnardière et que cet ignare praticien « donna, pour un léger mal, des pilules à feu M. Scarron (mari de la marquise de Maintenon), qui lui causèrent une contraction de nerfs qui, d'homme bien fait et dispos, le rendirent (*sic*) impotent par une contraction de nerfs qui augmenta jusqu'à sa mort [5]. »

[1] On peut dire qu'il est parlé du Poitou dans la seconde lettre, ce qui lui donne quelque semblant d'authenticité (*Correspondance générale*, t. I, p. 40-43); mais ces effusions grossières d'une galanterie que la sœur Céleste eût pu tolérer, que Ninon n'aurait pas acceptée, rendent bien difficile l'attribution qu'on nous propose.

[2] Pages 97-100.

[3] Ci-dessus, p. 101 et 117.

[4] Publiée intégralement par M. Morillot, p. 403-406.

[5] On connaît les dires ou les insinuations malignes de Cyrano de Bergerac, de Tallemant des Réaux, de Gilles Boileau, et l'on trouvera plus loin celles de d'Hozier ou de Gaignières (ci-après, p. 128) sur les origines du mal. L'auteur anonyme de la *Vie de Costar* adressée à Ménage le présente comme ayant débuté par une fièvre continue, puis un violent rhumatisme, qui commençait à céder lorsque Scarron rencontra La Mesnardière. Scarron lui-

Puis, passant d'un souvenir à un autre, l'auteur de la Note a ajouté ce qui suit :

J'ai connu particulièrement (*évidemment il faut suppléer ici l'abréviation* M.) et Mme Scarron, avant qu'elle allât aux Indes Occidentales. Je l'ai vue depuis à la Martinique chez sa mère, chez qui je logeai pendant que notre navire étoit en charge, et depuis à Saint-Christophe, chez le commandeur de Poincy [1], où nous demeurâmes ensemble pendant deux mois, et où elle étoit venue chercher son mari, feu M. d'Aubigné, fils de celui qui a fait l'*Histoire d'Aubigné* et *le Baron de Fœneste*, la *Confession de Sancy*, et d'autres ouvrages. J'ai demeuré depuis avec M. et Mme Scarron pendant trois ans, à l'hôtel de Troyes, rue d'Enfer, où ils furent mariés en 1652, Mme d'Aubigné, sa mère, m'ayant envoyé une procuration pour la validité du mariage, m'ayant prié par des lettres de la mettre en quelque religion [2] en attendant le mariage projeté auparavant que sa fille fût en Poitou, avec la marquise de Neuillan, à qui elle étoit, et qui logeoit à l'hôtel de Troyes avec son frère M. Tiraqueau ; et ce fut là où commencèrent leurs amours, M. Scarron y tenant une portion dont il me loua une partie, ensuite de quoi il me prit en pension avec La Fleur qui me servoit, et à qui il faisoit souvent faire des tourtes de frangipane devant lui [3].

Et plus loin, il se vante d'avoir inspiré à Scarron l'idée d'écrire le premier volume du *Roman comique*, d'y intercaler quatre nouvelles dans le genre espagnol, et de composer les quatre autres *Nouvelles tragi-comiques* dans la manière de *Don Quixote*, plutôt que de se perdre dans une traduction de la *Morale* de Gassendi : « De sorte, conclut-il, que je puis dire que le

même, quand il parlait de ses misères, s'exprimait avec une certaine ambiguïté. A supposer que La Mesnardière ait compromis à jamais la santé de son ami, il n'en resta pas moins le médecin de la maison, et devint l'un des principaux tenants de Mme Scarron. — Je ne parle pas de la légende du pont du Mans ; cela paraît être une invention de La Beaumelle.

[1] Philippe de Lonvilliers de Poincy, reçu dans l'ordre de Malte en 1604, devenu ensuite commandeur d'Oisemont et de Coulours, fait chef d'escadre des vaisseaux du roi au département de Bretagne en 1637, choisi par la compagnie des Iles de l'Amérique, le 15 février 1638, pour faire les fonctions de lieutenant général aux Antilles. Le P. Du Tertre a longuement raconté, dans le tome Ier de son *Histoire générale des Antilles*, l'histoire de la lutte que le commandeur soutint de 1645 à 1651 contre M. de Thoisy, envoyé par le roi pour prendre sa place, et son triomphe définitif. Voyez aussi le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 980-981.

[2] En quelque couvent.

[3] On sait combien Scarron était gourmand et friand.

public m'a, en quelque sorte, l'obligation de cet agréable ouvrage, bien que je n'en sois pas l'auteur, aussi bien que de ses quatre dernières nouvelles imprimées à part. » Et il ajoute encore : « J'ai cent jolies lettres qu'il m'a écrites, que je ferai peut-être imprimer quelque jour, si sa veuve m'en donne la permission.... »

M. Morillot a mis toute son érudition et son ingéniosité à chercher quel pouvait être l'ami si intime des dames d'Aubigné, le conseiller si autorisé de Scarron [1], et s'est arrêté sur le chevalier de Méré (1610-1684) [2], bien connu comme épistolier et moraliste dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle, dans la chronique de la société élégante, épicurienne et raffinée, et plus particulièrement encore dans la biographie de Mme de Maintenon, « n'ayant pas peu contribué, disait-il lui-même en 1675, à ces manières si délicates et à ces grâces si piquantes qu'on admire en elle. »

Je ne m'arrêterai pas sur les points faibles de cette identification [3], et l'on verra d'ailleurs que le texte du contrat de mariage de Françoise d'Aubigné suffirait à l'infirmer; mais, à défaut de cet acte, l'auteur de *Paul Scarron* eût pu être mis sur la véritable piste par le dossier que le généalogiste Clairambault forma jadis sur Mme de Maintenon, dossier qui est aujourd'hui au Cabinet des manuscrits, et que j'avais eu l'occasion de signaler, il y a quelques années, dans le commentaire du *Saint-Simon*, ainsi

[1] C'est cette recherche que l'*Intermédiaire* avait demandée à ses correspondants.

[2] La Beaumelle et Moréri appelaient ce moraliste, célèbre en son temps, Georges de Brossin, chevalier, puis marquis de Méré. C'est seulement de nos jours que P. Paris, dans son commentaire des *Historiettes de Tallemant*, puis l'auteur d'une notice publiée à Niort (1869), lui ont restitué ses véritables noms : Antoine Gombaud, chevalier de Mesré ou Mairé. Il mourut en son château de Baussay, le 29 décembre 1684. Dangeau, en annonçant cette mort, dit : « C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui avoit fait des livres qui ne lui faisoient pas beaucoup d'honneur. » Il se vantait d'avoir eu pour écolières, non seulement la « belle Indienne, » mais Mmes de Clérambault et de Lesdiguières, et, non content de passer pour un type parfait de l' « honnête homme, » il prétendit révéler à Pascal le secret des mathématiques. Pour lui, Épicure était un saint, Sénèque un hypocrite. Sainte-Beuve a tenté de le réhabiliter, au moins comme écrivain. Quelques-unes de ses lettres témoignent qu'il eut réellement des relations suivies avec Françoise d'Aubigné, mais que celle-ci n'en garda pas bon souvenir, ou du moins ne jugea pas à propos de les renouer plus tard.

[3] Quelques pages du feu duc de Noailles, dans son *Histoire de Mme de Maintenon*, t. I, p. 168-172, ont pu contribuer à faire faire fausse route à M. Morillot.

que feu Henri Bordier, dans sa nouvelle édition de *la France protestante*.

Voici la note qu'on y lit, provenant, soit de Clairambault lui-même, soit de Gaignières, soit de d'Hozier, mais avec référence au personnage qui en a fourni la matière première, et qui n'est autre que l'annotateur de l'*Apologie* [1] :

D'après Cabart de Villermont :

Constant d'Aubigné tua sa femme et le galant d'un seul coup [2];

Se remit prisonnier au Château-Trompette, où il devint amoureux de la demoiselle [3] qu'il épousa en secondes noces, et dont il eut deux fils et une fille.

Il laissa sa femme et ses trois enfants et passa aux îles de l'Amérique. On dit qu'il avoit été gouverneur de Marie-Galante [4].

Il vint en Angleterre sur un vaisseau anglois. Il y changea de religion, et fut fait une quête pour lui; vint à Paris, et changea de religion avec quête.

Il avoit pris résolution d'aller à Genève, et de là à Venise, pour passer à Constantinople pour se faire circoncire; mais il mourut à la Pacaudière [5].

L'aîné de ses enfants fut mis page chez M. de Parabère [6], le second chez Magaillan [7], et la fille chez Mme de Neuillan, mère de la maréchale de Navailles.

[1] Bibliothèque nationale, ms. Clairambault 1165, fol. 184 v°. Quelques lignes seulement ont été publiées par Bordier, art. Aubigné, t. I, col. 526, note 1, et col. 529, note 1.

[2] Il s'agit de la première femme que Constant avait épousée, sans le consentement de son père, après s'être perdu dans les cabarets de Hollande au lieu d'étudier. Elle s'appelait Anne Marchant, était veuve du protestant Châtelaillon, et épousa d'Aubigné à la Rochelle le 30 septembre 1608. Une lettre d'Anne de Rohan à la duchesse de la Trémoïlle, datée du 23 février 1619, raconte qu'ayant surpris cette femme en flagrant délit avec un avocat, Constant a tué l'homme de trente coups de poignard et la femme de sept coups, après lui avoir fait faire ses prières. Tallemant des Réaux parle aussi de cette exécution (*Historiettes*, t. VII, p. 37, note). On a prétendu que Constant s'était marié ensuite avec une dame de Nuaillé, et l'avait tuée également; mais Henri Bordier a fourni une explication de cette légende (*la France protestante*, t. I, col. 520-522).

[3] Jeanne de Cardilhac.

[4] Phrase ajoutée par Clairambault en interligne de la copie de son scribe.

[5] Les documents cités par Bordier prouvent que ce décès arriva, non à la Pacaudière, près Roanne, mais à Orange, et que Constant mourut huguenot, le 31 août 1647.

[6] Ci-dessus, p. 91.

[7] Il faut sans doute lire : *Pardaillan*. Le marquis de Parabère-Pardaillan, gouverneur des haut et bas Poitou en 1653, était un neveu de M. de Neuillan. « Comme l'on faisoit des compliments au marquis de Pardaillan de ce qu'il

Mlle d'Aubigné fut amenée à Paris, habillée d'une grisette de serge jaune, mise dans le panier du coche ou carrosse, avec des œufs durs et du pain bis. Villermont alla la recevoir au coche, la mena à Scarron, puis aux Ursulines [1], jusqu'à ce qu'elle fût mariée.

Scarron logeoit à l'hôtel de Troyes et y étoit en pension. Elle y resta six ans.

Scarron avoit pris des pilules de mercure pour une c...., qui lui retirèrent tous les nerfs. Il étoit dans cet état quand il se maria. Il mourut en 1660.

L'archevêque de Sens [2], amoureux fou de Mme Scarron, lui donna un repas en été. Il y avoit un pied de neige dans la salle.

Mme de Richelieu et la maréchale d'Albret obtinrent pour elle une pension de mille écus.

Son frère aîné fut tué en duel [3].

Quand Scarron se présenta pour se marier, le curé leur dit : « Pourrez-vous exercer le mariage ? » Il répondit : « C'est l'affaire de « Madame et de moi. » Elle ne prit le nom de Scarron que quatre ou cinq jours après.

Cabart de Villermont attaqué pour sa noblesse. Il eut recours à Mme de Maintenon, qui pria M. de Caumartin d'empêcher qu'il ne fût poursuivi : ce qui fut exécuté. C'est ce que j'ai su environ 1700.

Un autre curieux, le P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, bibliothécaire des Petits-Pères, ayant reçu les mêmes informa-

n'étoit pas cordon bleu (à la promotion de 1688), il répondit : « Le Roi ne « m'a pas fait cordon bleu, mais il a fait mon page ; je suis content. » (Recueil d'ana de Gaignières, ms. nouv. acq. fr. 4539, p. 51.) Ce page, c'était Charles d'Aubigné, compris dans la promotion pour l'honneur de sa sœur, et sur de fausses preuves de noblesse.

[1] Le couvent fondé en face de l'église Saint-Jacques par la charitable dame de Sainte-Beuve, pour l'instruction des jeunes filles.

[2] Louis-Hector de Gondrin (1620-1674), mis en possession de cet archevêché en 1647. C'était l'oncle du mari de Mme de Montespan, et, en cette qualité, on remarqua beaucoup qu'il fit publier dans son diocèse les anciens canons contre le concubinage, qui se trouvaient viser directement sa nièce et le Roi. Il « avoit beaucoup d'esprit et parloit extrêmement bien, mais, à mon avis, un peu trop, dit Gourville.... La vanité le portoit à aimer mieux le bruit d'une affaire que la réussite. Au surplus, il étoit de très bon commerce. » Mme Cornuel prétendait qu'il faisait pleurer ses propres péchés aux autres. Sainte-Beuve l'a présenté assez longuement et favorablement dans le tome IV de son *Port-Royal*.

[3] Ce fils aîné, Constant, né en 1629, peut-être trop tôt, et que la mère eût voulu renvoyer des Iles pour faire son apprentissage militaire, se noya selon une autre version (Lavallée, *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, t. I, p. 27 et 29), à peine revenu en France, vers le même temps que son père mourut à Orange.

tions en 1698 et 1699, les a consignées en ces termes dans un de ses portefeuilles [1] :

VILLERMONT, de Paris, fils d'un avocat au parlement. Il se nomme Cabat [2]; son père se fit de la Doctrine chrétienne après la mort de sa femme. Il a fort voyagé. Correspondance avec tous les gens de la marine, quelques ambassadeurs. Il a voulu faire des établissements, etc., dans l'île de Porquerolles, proche Toulon; le chevalier de Molé y commandoit. Il prétendoit faire un grand revenu des îles, etc. Il sait des langues. Il cherche des repas, s'intrigue auprès des étrangers pour [3]....

Il va deux ou trois fois la semaine dîner chez Mme la duchesse de Nemours, et même il y soupe quelquefois.

Grand nouvelliste, qui écrivoit à des ambassadeurs, prélats, etc., et en reçoit.

Il va aujourd'hui, 1699, et depuis quelque temps, dîner tous les vendredis chez M. de Visé, auteur du *Mercure galant*, aux galeries du Louvre.

Villermont avait épousé une la Guette, fille d'un maître des requêtes nommé Brohé [4], sieur de la Guette. Il a été gouverneur de la Cayenne, et ensuite des îles d'Hyères, proche Marseille. Fort habile sur les voyages et les langues. Ce fut lui qui eut la procuration de Mme d'Aubigné la mère, qui étoit en Poitou, pour marier sa fille (aujourd'hui, 1699, Mme de Maintenon), à M. Scarron *le Burlesque* ou *le Cul-de-jatte*. Mme de Maintenon l'a servi dans la recherche qu'on lui faisoit du titre de *messire* et de *chevalier* par le partisan. Le roi, après avoir lu sa requête, envoya dire par M. de Barbezieux qu'on le laissât en repos.

Ces trois textes se complétant réciproquement, avec des erreurs que je n'ai pas cru nécessaire de rectifier toutes, il en ressort que l'auteur de la première note est Cabart de Villermont, et non le chevalier de Méré, et que, partout où M. Morillot a placé ce second nom, il y faut substituer l'autre.

Esprit Cabart, sieur de Villermont, est fort peu connu [5], sauf peut-être de ceux d'entre nous qui pratiquent le *Dictionnaire critique* de Jal et qui se sont reportés aux portefeuilles de lettres

[1] Archives nationales, M 631. n° 1.
[2] Ainsi, pour *Cabart*. *Cabat*, puis *Cabart*, dans la note précédente.
[3] Mots illisibles.
[4] Lisez : *Broé*.
[5] Le Cabinet des titres ne mentionne qu'un Louis Cabart, écuyer, sieur de Villermont, homme d'armes de la compagnie du roi en 1650.

adressées à Cabart que conserve actuellement le Cabinet des manuscrits [1]; mais on a vu, dans les deux dernières Notes, que c'était un personnage très bien informé, par sa situation spéciale, par ses nombreuses relations dans les ports, par ses lectures, et par ses voyages aux colonies ou sur mer, de tout ce qui concernait les affaires maritimes. C'était aussi un fin connaisseur en livres, en estampes et en portraits historiques [2], très répandu enfin dans le monde académique [3]. J'ignore s'il resta l'ami de Mme Scarron et si ce fut elle qui, plus tard, marqua sa gratitude en lui faisant donner le gouvernement des îles d'Hyères [4]; il ne le possédait plus depuis longtemps lorsqu'il mourut d'une chute, à quatre-vingt-quatre ans, le 16 octobre 1707 [5], dans ce même faubourg Saint-Jacques au voisinage duquel il était l'hôte du poète en 1652. Sa femme et lui, n'ayant pas d'enfants, s'étaient fait une donation mutuelle de leurs biens, le 28 août 1669 [6]. Un fils qui leur survint ensuite périt au siège de Mons.

Pour avoir mérité sans réserve l'amitié et la confiance de Scarron, puis de sa femme, Cabart de Villermont n'était certainement pas un homme du commun. En vain pourtant chercherait-on son nom dans les œuvres du poète, à moins que ce ne soit le M*** dont il est parlé dans une lettre à Françoise d'Aubigné [7] comme se désespérant de ne pas voir celle-ci plus d'une fois par

[1] Fonds français 22800-22815. Ils viennent de l'abbé de Dangeau, auprès duquel Cabart, dit-on, aurait fait fonction de secrétaire. Jal y a pris un assez grand nombre de lettres, et mon confrère M. Georges Duplessis en a tiré la correspondance de l'intendant *Michel Bégon* (1874).

[2] Voir le *Dictionnaire critique* de Jal.

[3] Avant de commencer la campagne contre ses confrères de l'Académie française, Furetière consulta M. de Villermont, comme ami de Segrais et de la plupart des académiciens, pour avoir des renseignements sur leur passé. (Lettre adressée à « M. de Villermont, ancien gouverneur des îles d'Hyères et conseiller d'État, » communiquée par M. Margry à feu Paulin Paris, et publiée dans le tome IX et supplémentaire du *Tallemant des Réaux*, p. 490.)

[4] Il réclama sans doute pour le poète une place dans la collection de portraits d'hommes illustres que formait Michel Bégon, car celui-ci lui répondit, le 8 février 1689 : « J'ai lu les ouvrages de Scarron. Je n'ai pas son portrait; mais je ne suis pas encore bien résolu de lui donner place, ne faisant pas grand cas de son badinage. J'estime Molière plus que lui, et ni l'un ni l'autre ne doivent passer pour des illustres du siècle. » (Duplessis, *Michel Bégon*, p. 24.)

[5] Voir son article, dans le *Dictionnaire critique* de Jal, et celui que son ami Visé lui consacra dans le *Mercure* d'octobre 1707, p. 296-299.

[6] Archives nationales, Y 217, fol. 125 v°. Ils habitaient alors rue du Four.

[7] *Correspondance générale*, t. I, p. 42. Là, Lavallée a écrit à tort, en toutes lettres, le nom de Méré, proposé seulement par ses devanciers. De même M. Ch. Revillout, dans son étude sur *le Chevalier de Méré*, p. 53-56.

jour (pendant son dernier séjour en Poitou) et se damnant d'amour pour elle, « et non à cause qu'il est hérétique. » Ce dernier trait prouverait, il me semble, qu'on a eu tort, là encore, de lire le nom de Méré sous les astérisques de l'édition; mais Cabart avait-il appartenu à la religion réformée? — C'est à lui, du moins, que fut écrite la lettre de Scarron, débutant par les mots : « Que diable faites-vous sur les bords de la Meuse [1]? » et qui date de l'époque où Fabert venait d'être nommé maréchal de France (août 1658). Cabart était allé le voir alors dans son gouvernement de Sedan, et dit cela positivement dans la suite de sa Note : « Il m'en écrivit une (lettre), entre autres, pendant que j'étois à Sedan, qui commence par, etc. »

Ses rapports avec les dames d'Aubigné remontaient donc plus loin même que l'époque où le fils aventureux d'Agrippa, pourvu du poste de gouverneur de l'île Marie-Galante, y emmena sa femme et ses enfants. Reçu chez elles aux colonies, il avait pu les retrouver au retour, à la Rochelle, à Niort, y lier amitié avec les Tiraqueau, et venir rejoindre ceux-ci dans le voisinage de l'hôtel de Troyes. Son expérience de l'Amérique le mit sans doute en rapport avec Scarron : si bien qu'ils prirent intérêt ensemble dans l'entreprise coloniale dont le poète s'occupa à partir de 1650.

C'est, en effet, aux colonies et à l'émigration par delà les mers, sous le climat si vanté des tropiques, que Scarron pensait, non par esprit de spéculation, mais plutôt, comme le disent Tallemant et Loret, avec l'espoir d'y trouver un remède au mal dont il souffrait depuis 1638. Ne disait-on pas [2] que le commandeur de Poincy, l'ami des d'Aubigné dont le nom a été prononcé plus haut, « s'y étoit guéri en moins de rien, et avoit recouvré une santé si parfaite, qu'il jouoit à la paume, montoit à cheval et alloit tous les jours à la chasse, comme s'il n'avoit jamais été indisposé? »

Depuis le temps du cardinal de Richelieu, bien des convoitises s'étaient portées vers les pays qu'on appelait la France équinoxiale [3]; mais toutes les entreprises avaient échoué plus ou

[1] *Œuvres*, t. I, p. 194.
[2] *Segraisiana*, p. 94.
[3] Nous avons vu plus haut que Constant d'Aubigné, dit-on, avait pensé à la Caroline, dans l'Amérique du Nord, abandonnée depuis le désastre de Dominique de Gourgue.

moins vite, comme, en dernier lieu, celle de Poncet de Brétigny, celle du baron de Dormeilles, qui s'était imaginé de fonder une colonie féodale entre le 1er et le 12e degré de latitude N. et d'en devenir le seigneur suzerain, ou celle dont Segrais avait dû être, dit-on, le directeur [1]. En 1650, une nouvelle compagnie se forma à Paris pour l'exploitation et la colonisation de Cayenne et de la Guyane, et les créateurs de l'affaire obtinrent, à la fin de 1651, des lettres patentes qui les substituaient au précédent concessionnaire Poncet de Brétigny. Ils étaient trois : l'abbé de Marivault, fils d'un chevalier du Saint-Esprit, de cette grande famille des l'Isle-Adam, et proche parent, par sa mère, de Mme de Villarceaux, amie de Scarron; un gentilhomme normand, le sieur de Royville, et l'abbé de la Boulaye, intendant général de la mer sous M. de Vendôme. Le premier rêvait de convertir les sauvages, le second de se faire une souveraineté, le troisième de procurer des débouchés à notre commerce maritime [2]. Dès l'origine, en 1650, Scarron et Cabart, avec les sieurs du Fay, de Nogent, Gamart et Bezons, s'étaient associés pour prendre une part dans la compagnie; mais ils n'avaient pas encore fait leurs versements. Scarron, qui s'engageait pour trois mille livres [3], somme énorme dans son budget, résolut de suivre le premier convoi de colons, et l'annonça à son ami Sarasin, dans une lettre souvent reproduite, qui doit être de l'hiver 1651-52 : « Mon chien de destin m'emmène dans un mois aux Indes occidentales, ou plutôt j'y suis poussé par une sorte de gens fâcheux qui se sont depuis peu élevés dans Paris, et qui se font appeler « pousseurs de beaux senti- « ments.... » Je me suis donc mis pour mille écus dans la nouvelle compagnie des Indes, qui va faire une colonie à trois degrés de

[1] Morillot, *Paul Scarron*, p. 77. Scarron aurait essayé de faire donner la concession à son ami. Il est question aussi, dans la *Muse historique* de janvier 1651 (t. I, p. 86), d'un projet d'émigration vers un pays au delà du Canada, organisé sous le patronage d'une « prudente maréchale, » et auquel devait se joindre, avec Ninon « la belle courtisane, » M. d'Aubigny « parent du défunt roi breton, » sans doute Louis Stuart d'Aubigny, chanoine de Notre-Dame et premier aumônier de la reine d'Angleterre à Paris.

[2] Voyez la relation que publia en 1664 un des colons, Antoine Biet, curé de Senlis, sous le titre de : *Voyage de la France équinoxiale en l'ile de Cayenne, en l'an 1654*, et le *Dictionnaire du Commerce*, par Savary, t. V, col. 1572.

[3] On verra cela dans l'inventaire de 1660.

la Ligne, sur les bords de l'Orillane [1] et de l'Orénoque [2]. Adieu, France! adieu, Paris! adieu, tigresses déguisées en anges! adieu, Ménages! adieu, Sarasins et Marignis!.... » — Que veut-il dire par « pousseurs de beaux sentiments » et par « tigresses déguisées en anges »? Sans doute les Précieux et Précieuses, qui tenaient le haut du pavé [3]. Et pourquoi ne parle-t-il pas de cette espérance de guérison qui l'attirait à Cayenne? Quoi qu'il en soit, la nouvelle du départ d'un poète qui faisait depuis dix ans la joie des Parisiens se répandit rapidement; Furetière envoya son salut ironique au voyageur, et Loret, dans sa dernière gazette rimée de l'année 1651 [4], annonça que, dès la venue du printemps, Scarron, non pas seul, mais escorté de l'aimable sœur Céleste, irait chercher la santé au delà des mers. Le départ de l'expédition fut retardé de quelques semaines, et, dans cet intervalle, s'étant débarrassé de sœur Céleste en lui procurant un bénéfice, Scarron.... se maria.

On a dit, non sans quelque vraisemblance, qu'il voulut consulter Françoise d'Aubigné comme ayant habité jadis les Iles; mais son associé Cabart de Villermont, ancien lieutenant général à Cayenne, était à même de le renseigner et de le conseiller mieux que personne, mieux surtout qu'une jeune fille qui avait quitté les Antilles à l'âge de douze ans, sans en emporter autre chose que des souvenirs de misère, de chagrin et d'infortune, et qui ne connaissait nullement la France équinoxiale. Que telle ait été, ou non, l'origine de leurs relations, voici que soudain elles changent de caractère et aboutissent à un mariage plus qu'étrange, inexplicable, injustifiable, dont la correspondance de Scarron avec Cabart et avec la « belle Indienne » eût seule pu nous livrer le secret [5]. Ce vieux garçon de quarante-deux ans, ce paralytique perclus de tous ses membres, momie par-

[1] Le fleuve Amazone, découvert par l'Espagnol Orellano.

[2] L'objectif de la colonie était le cap Nord, dans l'île de Cayenne, situé à 4°56 de latitude Nord.

[3] Comparez l'Épître chagrine au maréchal d'Albret, citée dans le livre de M. Morillot, p. 101.

[4] *Muse historique*, 31 décembre. Il parut aussi un *Adieu du sieur Scarron* au jeune roi; mais M. Morillot ne croit pas que ce soit l'œuvre du poète lui-même.

[5] Les portefeuilles de Cabart ne contiennent plus qu'une pièce ou deux de 1652, et, à proprement parler, ils ne remontent qu'à 1680. Que sont devenues les cent lettres de Scarron?

lante à qui il ne reste de vaillant que la langue et l'estomac, hôpital allant et venant, raccourci de toutes les misères humaines, squelette vivant, objet d'horreur et de pitié pour tous; ce cynique épicurien qui se dévoile sans pudeur chaque jour pour mieux faire rire le public, et dont la grossière trivialité ne respecte rien au monde; ce cul-de-jatte qui jusque-là n'implorait de droite et de gauche que la compassion et la charité, ose rêver la conquête, la possession d'un jeune cœur de seize ans, de la merveille de grâces et d'esprit qu'on appelle des tendres sobriquets de Francine ou de Bignette! Comment est-il arrivé à lui proposer l'association de leurs destinées, rapprochées par le hasard, peut-être aussi par une communauté de misères [1]?

Un chroniqueur contemporain a parlé, et même il a donné plusieurs explications: c'est Tallemant des Réaux [2]. En premier lieu, dans le corps de l'historiette du *Petit Scarron*, il raconte qu'après avoir pensé à épouser quelque femme qui se fût « mal gouvernée [3], » pour pouvoir la traiter en conséquence, Scarron jeta son dévolu sur Mlle d'Aubigné « dans la pensée d'aller en Amérique, où il croyoit rétablir sa santé; » puis, dans une addition postérieure à la mort du cul-de-jatte: « Scarron disoit qu'il s'étoit marié pour avoir compagnie, qu'autrement on ne le viendroit point voir.... Il a dit aussi qu'il croyoit, en se mariant, faire révoquer la donation qu'il fit de son bien à ses parents.... » Quant à Françoise d'Aubigné, Tallemant la représente poussée à bout par l'avarice sordide de Mme de Neuillan, et, entre le mariage ou un couvent, préférant même le mariage avec Scarron. Ensuite vient cette jolie scène, dont il n'y a malheureusement pas trace dans les souvenirs de Cabart: « Scarron, logé en même logis, offrit de donner quelque chose pour faire cette petite d'Aubigny religieuse. Enfin il s'avisa de l'épouser. Un jour donc, il lui dit: « Mademoiselle, je ne veux plus vous rien donner pour « vous cloitrer. » Elle fit un grand cri.... « Attendez! c'est que je « vous veux épouser: mes gens me font enrager, etc. »

Une telle délicatesse de procédés et de sentiments peut s'admettre chez Scarron, en qui la trivialité n'avait étouffé ni le

[1] Comme patrimoine, les Scarron et les d'Aubigné se trouvaient réduits à néant les uns et les autres, par suite de circonstances tout analogues.
[2] *Historiettes*, t. VII, p. 37-38.
[3] Comme la sœur Céleste.

cœur ni l'esprit, et l'option proposée à Françoise d'Aubigné se retrouve dans presque toutes les versions postérieures [1]; Mlle d'Aumale l'entendit même raconter par Mme de Maintenon ou dans son entourage. Admettons donc que ç'ait été, de la part de Scarron, un acte de charité, sans intervention d'autres calculs, quels qu'ils fussent [2]. Saint-Simon a bien adopté cette interprétation, mais avec quels commentaires [3]!

La célèbre Françoise d'Aubigné.... née dans les îles de l'Amérique, où son père, peut-être gentilhomme, étoit allé, avec sa mère, chercher du pain, et que l'obscurité y a étouffés, revenue seule et au hasard en France, abordée à la Rochelle, recueillie au voisinage par pitié chez Mme de Neuillan, mère de la maréchale-duchesse de Navailles, réduite par sa pauvreté et par l'avarice de cette vieille dame à garder les clefs de son grenier et à voir mesurer tous les jours l'avoine à ses chevaux, venue à Paris à sa suite, jeune, adroite, spirituelle et belle, sans pain et sans parents, d'heureux hasards la firent connoître au fameux Scarron. Il la trouva aimable, ses amis peut-être encore plus. Elle crut faire la plus grande fortune, et la plus inespérable, d'épouser ce joyeux et savant cul-de-jatte, et des gens qui avoient peut-être plus besoin de femme que lui l'entêtèrent de faire ce mariage, et vinrent à bout de lui persuader de tirer par là de la misère cette charmante malheureuse.

Mais la jeune fille? D'où lui vint la résignation, quel fut son espoir en s'engageant dans cette impasse sans issue? Mûrie déjà par les épreuves, défendue d'ailleurs contre les tentations de la galanterie par cette froideur de tempérament qui fit sa force et son triomphe [4], chercha-t-elle dans Scarron un soutien, un protecteur, sous le nom d'époux? C'était chose bonne pour Céleste de Palaiseau. — Abandonnée par sa mère aux soins de Mme de Neuillan, pressée de délivrer celle-ci d'un fardeau que la comtesse commençait à trouver trop lourd, dégoûtée à tout jamais du couvent par les religieuses qui avaient travaillé à

[1] Notamment dans le long récit de Mme Dunoyer, lettre X, au tome Ier de ses *Lettres historiques et galantes*.

[2] « Scarron se maria; ce fut de sa part un acte de charité envers une enfant, et cet acte de charité devait avoir un jour, sur les destinées de la France, une plus longue influence que tous les mouvements que se donnaient alors Turenne et Condé, Mazarin et Retz. » (Walckenaer, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. I, p. 464.)

[3] *Mémoires*, éd. 1873, t. XII, p. 91.

[4] Les lettres de l'évêque Godet des Marais en font foi.

sa conversion, ne voyant pas même la ressource d'une mésalliance quelconque, qui répugnait à ses traditions aristocratiques, Françoise se laissa-t-elle éblouir, à défaut de biens, par la célébrité du poète burlesque et par la vogue de ses œuvres, par cette conversation toujours divertissante du « père des ris, » par cette imagination intarissable, cette verve railleuse, cette vaillance d'esprit qui ne tenaient point compte des misères de la vie et faisaient l'admiration en même temps que la joie d'une élite d'amis [1] ? Ou bien, de son côté aussi, entendit-elle faire œuvre charitable en se substituant, par amour du devoir, à sœur Céleste ?

De quelque côté que l'esprit se tourne, il reste confondu, et l'on est tenté de s'écrier, comme la Françoise du poète [2] :

Quel enfer! vivre avec ce cynique impotent,
Savoir que ses habits et son argent comptant
Et les meubles fanés de ce vieux salon jaune,
Tout, absolument tout ici, vient de l'aumône;
Voir ce vieillard, pour être aidé, nourri, vêtu,
Tout flétrir, le talent, l'honneur et la vertu;
Partager cette honte et trouver cette fange
Sur la robe qu'on met et dans le pain qu'on mange !

Je ne parlerai pas de la mise en scène réglée par La Beaumelle, non plus que des ignobles pamphlets qui représentèrent plus tard la jeune fille livrée à Villarceaux par Ninon de Lenclos, ou

[1] Tallemant disait : « Cela ne l'empêche pas de bouffonner, quoiqu'il ne soit quasi jamais sans douleur, et c'est peut-être une des merveilles de notre siècle qu'un homme en cet état-là, et pauvre, puisse rire comme il fait. » Et Balzac écrivait à Costar : « J'ai vu des douleurs constantes, des douleurs modestes, voire des douleurs sages et des douleurs élégantes; mais je n'en ai point vu de si joyeuse que celle-ci. Il ne s'est point encore trouvé d'esprit qui sût danser la Sarabande et les Matassins dans un corps paralytique. » Lui-même enfin a mis cette épigraphe en tête d'un de ses livres :

Ille ego sum vates rabido data præda labori,
Qui supero sanos lusibus atque jocis, etc.

L'auteur de la *Vie de Costar* envoyée à Ménage (*Tallemant*, t. IX, p. 33 et suivantes), qui semble avoir été aussi exactement informé que personne sur l'existence de Scarron et sur sa maladie, dit ceci : « Ce cruel et fâcheux état n'empêchoit pas qu'il ne fût tous les jours dans la compagnie d'une infinité de gens de qualité et de mérite qui venoient le visiter, et qu'il entretenoit avec une gaieté surprenante par tout ce qu'elle avoit d'enjoué, de délicat, de subtil, de fin et de nouveau en chaque chose dont on lui pouvoit parler, et qui étoit néanmoins souvent interrompue par quelque cri que lui faisoient jeter ses douleurs vives et piquantes, mais qui recommençoit au moment où ces mêmes douleurs finissoient ou se relâchoient de leur violence.... »

[2] Coppée, *Madame de Maintenon* (1881), prologue, scène III.

bien sortant des bras d'un prétendu marquis de Chevreuse [1] pour venir chercher aventure à Paris, et se laissant mener chez Scarron par une entremetteuse [2].

Dans plusieurs versions il est dit que le mariage fut retardé jusqu'à ce que Bignette eût accompli sa seizième année. Ce délai fut même encore prolongé de quatre ou cinq mois, et nous avons vu, dans la Note de Cabart, que la fiancée les passa chez les Ursulines de la rue Saint-Jacques. C'est ce que confirment les souvenirs de Languet de Gergy et ceux du P. Laguille. Ce dernier, sujet à caution, dit de plus [3] que le mariage s'était traité secrètement, et que les religieuses n'en avaient pas été avisées, mais que, s'étant aperçues de visites faites par leur pensionnaire chez son futur époux, elles l'eussent renvoyée du couvent, sans l'intervention d'un Père jésuite. Il ajoute : « Elle pouvoit avoir quinze ou seize ans, m'ont dit quelques-unes de celles qui l'ont vue dans ce monastère, entre autres la Mère Le Pileur, de qui j'ai appris ce qui précède. » On raconte enfin que le délai prit fin sur les instances de Scarron [4].

La date du mariage, placée en 1651 par Voltaire, en 1649 par le P. Laguille, qui a entraîné Édouard Fournier dans la même erreur [5], était cependant donnée plus approximativement par ces vers de Loret, dans la *Muse historique* du 9 juin 1652, à propos du procès définitivement perdu par Scarron :

Ledit personnage,
Ayant contracté mariage
Avec une épouse ou moitié
Qu'il a prise par amitié,
. . . .
Ce seroit un mal plein d'excès
Qu'une femme avec un procès.

[1] Est-il nécessaire de faire remarquer qu'il n'y avait pas de marquis de Chevreuse, mais seulement un duc de ce nom, celui qui avait épousé en 1622 la veuve du connétable de Luynes, et qui comptait plus de soixante-dix ans d'âge en 1650?

[2] Voyez les textes dans l'édition elzévirienne de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, t. III. Un passage du *Journal du commissaire Narbonne* (p. 51) prouve que ces légendes circulaient encore à Versailles en 1719, quand Mme de Maintenon mourut.

[3] *Mémoires* publiés par Éd. Fournier, p. 66-67.

[4] Mais je ne peux pas admettre, avec M. Morillot, que sœur Céleste fût encore chez Scarron.

[5] *Paris démoli*, éd. 1879, p. 412.

Les biographes modernes ont donc supposé que le mariage se fit au mois de juin ou au mois de mai [1]; mais il faut encore remonter jusqu'au 4 avril. Paris était en grande effervescence depuis l'éloignement de la cour, et, le délire général redoublant à mesure que la rentrée de Mazarin au pouvoir devenait plus imminente, il était à craindre que le populaire n'échappât aux mains impuissantes des princes et des derniers frondeurs. Un soulèvement eut lieu en effet contre le corps de ville, le 2 avril, et des manifestations tumultueuses autour du Pont-Neuf [2]. Quarante-huit heures plus tard, Pierre de Rivière, notaire des Tiraqueau et du conseiller Deslandes-Payen — ce dernier était un ancien collègue de l'Apôtre et un ami dévoué de son fils, — faisait signer aux parties le contrat de mariage que l'on va lire.

Je dois la connaissance de cet acte si intéressant à M. Campardon, chef de la Section judiciaire aux Archives nationales, qui l'avait transcrit d'après les registres des Insinuations du Châtelet, et qui a bien voulu m'en laisser la libre disposition. Par suite, j'ai pu me reporter au minutier du notaire, et, grâce à la parfaite courtoisie du titulaire actuel de cette étude, Me Labitte, j'ai collationné le texte des Insinuations sur l'original [3]. A celui-ci est annexée la procuration que Mme d'Aubigné avait envoyée de Bordeaux à Cabart, et qui suffirait à prouver, quoi qu'on en ait dit, que la mère de Françoise existait encore au moment du mariage, si nous n'étions déjà fixés sur ce point par la Note de Cabart lui-même.

Procuration.

Aujourd'hui, lundi 19e jour de février 1652,.... a été personnellement établie dame Jeanne de Cardilhac, veuve de haut et puissant Mre Constant d'Aubigné, chevalier, seigneur de Surimeau et autres lieux, de-

[1] Cependant le dernier continuateur de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme donne encore la date de juin 1652, dans le Supplément au tome IX (1881). C'est celle que le feu duc de Noailles avait adoptée : *Histoire de Mme de Maintenon*, t. I, p. 161-164.

[2] Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, t. II, p. 192 et suivantes; Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. I, p. 153-161 ; lettres de Marigny à Lenet, publiées dans le tome Ier du *Cabinet historique; Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde*, publiés par Leroux de Lincy, t. II, p. 231-235; *Nicolas Foucquet*, par M. Jules Lair, t. I, p. 182-192, etc. Le combat de Bléneau eut lieu le 7, et l'entrée de Condé dans Paris, le 11.

[3] Je dois dire que les copies des Insinuations sont généralement assez bonnes.

meurant ordinairement en la ville de Niort, en Poitou, étant de présent en cette ville de Bordeaux, habitante paroisse Saint-Michel, dans la rue Neuve, maison de M. de Joly, conseiller et secrétaire du roi en la chancellerie de la cour du parlement dudit Bordeaux[1]; laquelle dame, de son bon gré et volonté, a fait et constitué son procureur général et spécial noble homme Esprit Cabart[2], expressément pour et au nom de ladite dame constituante, sur la proposition de mariage d'entre Françoise d'Aubigné, damoiselle, sa fille, avec M. Scarron, consentir audit mariage aux termes, pactes et conditions et en la meilleure forme et manière que sera par sondit procureur avisé, et, pour l'entretènement dudit contrat qui en sera fait, en ce qui concernera ladite dame constituante, obliger, affecter et hypothéquer tous et uns chacuns les biens meubles et immeubles, présents et à venir, de ladite dame constituante, etc.....

Le contrat fut passé, non pas à l'hôtel de Troyes, chez Scarron, mais dans la maison de M. Tiraqueau de Saint-Herman, où Françoise d'Aubigné et le représentant de sa mère avaient pris domicile[3]. On remarquera que cet acte nomme seulement les deux témoins indispensables, au lieu de l'énumération pompeuse qui était de règle pour les gens de qualité. Personne du côté de Scarron[4]; du côté de l'épouse, M. de Saint-Herman, maître du logis, et François Tiraqueau, seigneur de Candé[5]. On

[1] C'était un proche parent de Constant d'Aubigné, comme on peut le voir dans le *Bulletin de la Société des archives de la Gironde*, 1884-1885, p. 364, et le gendre des La Peyrère qui faisaient vivre le prisonnier en 1627-1628 : ci-dessus, p. 89, note 5. Par les autres documents publiés dans le tome Ier des mêmes *Archives*, nous voyons qu'en 1649, Mme d'Aubigné, étant alors à Archiac, avait recours au même conseiller pour régler ses affaires.

[2] Il ne prit que plus tard le surnom de Villermont, sous lequel il fut alors connu presque exclusivement.

[3] Cabart dit cependant (ci-dessus, p. 125) que Mme de Neuillan et M. de Saint-Herman, son frère (*sic*), logeaient à l'hôtel de Troyes. Sur ces détails, sa mémoire pouvait n'être pas infaillible à tant d'années de distance. Ou bien les Tiraqueau voulurent-ils sauver les convenances ?

[4] On ne le voit jamais figurer non plus aux divers mariages des gens de son nom, même, ou surtout, à celui de son frère consanguin Rosnay, qui avait eu lieu à Saint-Jacques le 3 mai 1650.

[5] Celui-ci, le 17 avril 1656, assista, comme cousin germain, au mariage de Mlle de Neuillan, la cadette, avec le comte de Froullay-Monflaux (Arch. nat., Y 193, fol. 182), tandis que ni M. ni Mme Scarron ne sont nommés au contrat, où M. de Saint-Herman n'est qualifié que de cousin, et non oncle, comme le voudrait la note de Cabart. Il y avait, d'une autre branche, un Jean Tiraqueau, avocat général à la Cour des aides, cousin germain de Mme de Neuillan, dont le fils, appelé aussi François, seigneur de Montigny et conseiller à la Cour des aides, habitait hors la porte Saint-Michel, rue Saint-Dominique (d'Enfer), en 1663, quand lui et sa femme se firent une donation mu-

dirait un mariage secret. Le nom de Mme de Neuillan ne figure nulle part; quant à sa fille aînée, la marraine de Françoise, elle avait été obligée de quitter Paris depuis le mois d'août 1651 et de se retirer à Bapaume, dans le gouvernement de M. de Navailles, son mari, qui était un des principaux généraux de l'armée royale [1]. Du reste, des serviteurs aussi dévoués du cardinal n'eussent pu assister au mariage de l'auteur de la *Mazarinade*.

Les stipulations matrimoniales sont des plus simples, l'apport de chacun des contractants étant également incertain ou nul; cependant Scarron assigne à sa future épouse, si elle lui survit avec enfants, un douaire de mille livres sur ses biens meubles et immeubles, et un préciput de trois mille livres sur la communauté; la pleine propriété de tous ses biens meubles et immeubles, au cas où il n'y aurait ni enfants ni petits-enfants [2].

Contrat de mariage.

Par-devant les notaires du roi au Châtelet de Paris soussignés furent présents en leurs personnes :

Mre Paul Scarron, écuyer, demeurant ès faubourg Saint-Michel lès Paris, à l'hôtel de Troyes, paroisse Saint-Côme, pour lui et en son nom, d'une part;

Et noble homme Esprit Cabart, écuyer, demeurant èsdit faubourg Saint-Michel, dite paroisse, au nom et comme procureur de dame Jeanne de Cardilhac, veuve de feu Mre Constant d'Aubigné, chevalier, seigneur de Surimeau et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de Niort, en Poitou, d'elle fondé de procuration passée par-

tuelle de tous leurs biens (reg. Y 210, fol. 397 v°). Le 6 janvier précédent, Mme de Neuillan, sa cousine, avait abandonné au conseiller une obligation de douze cents livres souscrite par Marie Nivelle, sa mère (Y 202, fol. 293). En 1659, une Angélique Tiraqueau était religieuse au couvent des Visitandines de la rue Saint-Jacques (Y 197, fol. 235).

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VII, p. 22-28; *Mémoires de Navailles*, éd. 1701, p. 100-124.

[2] Ceci rappelle la conversation qu'un grossier pamphlet (suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Livet, t. III, p. 173-174) met dans la bouche de Mme de Montespan s'adressant à sa rivale triomphante : « .... Feu votre mari dit encore à ses amis que vous aviez voulu mettre dans votre contrat de mariage que vous ne seriez obligée de rester avec lui que depuis six heures du matin, qu'il se levoit, jusqu'à dix heures du soir, qu'il se couchoit, mais que, depuis ces mêmes dix heures jusqu'au lendemain six, vous étiez votre propre maîtresse et qu'il vous abandonnoit à votre sage conduite, sans relever pour ce temps-là que de vous-même. » A quoi Mme de Maintenon réplique : « Ne me sauriez-vous pas dire aussi chez quel notaire ce contrat fut passé ? — Il y aura moyen, repartit la Montespan, d'en trouver la note dans la poésie de feu M. Scarron.... »

devant de Ceuillap[1] et Arnaud, notaires et tabellions royaux à Bordeaux, le 19e février dernier passé, spéciale pour l'effet des présentes, ainsi qu'il est apparu aux notaires soussignés par ladite procuration, annexée à la minute d'icelles pour y avoir recours, après qu'elle a été paraphée des parties et des notaires soussignés, *ne varietur;* stipulant audit nom, en vertu de ladite procuration, pour damoiselle Françoise d'Aubigné, fille de ladite dame Jeanne de Cardilhac et dudit défunt sieur d'Aubigné, à ce présente, et de son vouloir et consentement, d'autre part;

Lesquelles parties, en la présence de messire Pierre Tiraqueau, chevalier, seigneur de Saint-Herman, conseiller et maître d'hôtel du roi, et de François Tiraqueau, chevalier, seigneur de Candé,

Ont reconnu et confessé avoir fait ensemblement les traité et conventions de mariage qui ensuivent.

C'est assavoir que ledit Paul Scarron et damoiselle Françoise d'Aubigné, de l'autorité susdite, se sont promis prendre l'un l'autre par nom et loi de mariage et icelui solenniser en face de notre mère sainte Église sitôt que l'un en sera requis par l'autre, si Dieu et notre dite mère sainte Église s'y accordent, pour être lesdits futurs époux uns et communs en tous biens meubles et conquêts immeubles, suivant et au désir de la coutume de cette ville, prévôté et vicomté de Paris, nonobstant toutes autres coutumes, à quoi ils ont dérogé et dérogent pour ce regard.

Ne seront toutefois tenus des dettes l'un de l'autre faites et créées auparavant ledit mariage; ains seront payées et acquittées par celui qui les avoit faites et créées et sur son bien, aux biens et droits à chacun desdits futurs époux appartenants.

Les biens et droits de laquelle future épouse consistent en la part et portion à elle appartenant en la succession dudit défunt sieur son père; desquels biens et droits de ladite damoiselle future épouse en entrera le tiers en ladite communauté, et le surplus lui demeurera propre, et aux siens de son côté et ligne.

Et partant a ledit futur époux doué et doue ladite future épouse de mille livres de rente de douaire préfix, à l'avoir et prendre sitôt que douaire aura lieu, sur tous les biens meubles et immeubles dudit futur époux.

Le survivant desdits futurs époux aura et prendra par préciput, des biens de ladite communauté, jusques à la somme de trois mille livres, en deniers ou en meubles suivant la prisée de l'inventaire qui en sera fait et sans crue, au choix dudit survivant.

[1] Nom douteux, même au bas de la procuration originale.

Pourra ladite future épouse, survivant ledit futur époux et les enfants dudit mariage, renoncer ou accepter ladite communauté, et, en cas de renonciation, reprendre franchement et quittement tout ce qu'elle avoit apporté audit mariage et tout ce qui lui sera advenu et échu par succession, donation ou autrement, même ladite future épouse ses douaire et préciput tels que dessus, sans être tenue d'aucunes dettes, encore qu'elle y eût parlé et s'y fût obligée.

En faveur duquel mariage ledit futur époux a, par ces présentes, donné et donne à ladite damoiselle future épouse, ce acceptante de l'autorité ci-dessus, tous uns et chacuns les biens meubles, immeubles et propres généralement quelconques qui pourront appartenir audit futur époux au jour de son décès, et en quelques lieux et endroits qu'ils soient situés et assis, pour en jouir par ladite damoiselle future épouse en pleine propriété, pourvu qu'elle survive ledit futur époux et qu'il n'y ait enfant ou enfants dudit mariage. Et si les enfants venoient à décéder sans enfants, lesdits biens retourneront à ladite damoiselle future épouse.

Et a été expressément accordé que, advenant le décès de ladite damoiselle future épouse sans enfants avant le décès dudit futur époux, les héritiers d'icelle future épouse ne pourront prétendre aucune chose aux biens de ladite communauté, ains appartiendront entièrement audit futur époux, même pourra icelui futur époux vendre et aliéner ses biens immeubles quand bon lui semblera, sans qu'ils soient sujets aux hypothèques dudit douaire et conventions ci-dessus.

Et pour faire insinuer, etc.

Fait et passé en la maison dudit sieur de Saint-Herman, èsdit faubourg Saint-Michel, et où lesdites parties sont demeurantes, l'an mil six cent cinquante-deux, le quatrième avril, après midi.

Et ont signé la minute des présentes, demeurée vers de Rivière, l'un des notaires soussignés :

P. Scarron. Cabart.
Françoise DAubigné.
Tiraqueau de Saint-Herman.
De Candé.
Leboucher. De Rivière.

Où fut célébrée la cérémonie nuptiale? On n'en a jamais, paraît-il, trouvé trace dans les registres paroissiaux de Paris, quand cet incomparable dépôt existait encore à l'hôtel de ville ; les biographes de Scarron inclinent à croire qu'elle se fit dans son petit oratoire particulier, devant l'autel domestique que cer-

taines amies comme M[mes] de Fiesque et de Pomereu [1] se plaisaient à parer de belles étoffes, et où l'aumônier du conseiller Deslandes-Payen [2], déjà nommé, savait prestement dire la messe pour Monsieur le chanoine. Mais rien ne prouve que l'autel dont parle Scarron en deux endroits [3] existât à l'hôtel de Troyes.

On conçoit bien que le poète paralytique ne se soit pas soucié de s'exhiber en public aux côtés d'une charmante fille qui avait vingt-six ans de moins que lui; cependant la Note de Cabart parait indiquer que le mariage eut lieu à la paroisse de l'hôtel de Troyes, à Saint-Côme [4], dont peut-être les registres n'auront pas été compulsés avec assez de soin par Jal ou par les autres familiers du dépôt aujourd'hui détruit. Alors même que le mariage se fût célébré en chapelle privée, l'acte aurait dû être transcrit sur le registre du curé de la paroisse.

Passons sans insister sur la consommation du mariage, et aussi bien sur les prétendues confidences de l'épouse que sur les railleries ou les inventions des ennemis de Scarron et des pamphlétaires de la génération suivante [5]; mais n'omettons pas cependant cette coïncidence que les premières représentations de *Don Japhet* se donnèrent, selon M. Morillot [6], au moment

[1] La première, bien connue comme amie de M[lle] de Montpensier, et la seconde, comme femme galante et maîtresse du Coadjuteur. Celle-ci était Denise de Bordeaux, fille d'un intendant des finances et seconde femme de François de Pomereu (on disait alors : *Pommereuil*), président au Grand Conseil.

[2] Conseiller clerc au parlement, prieur de la Charité-sur-Loire et abbé du Mont-Saint-Martin; mort vers 1663 ou 1664, après avoir joué un rôle considérable dans les affaires publiques.

[3] Sur la jupe envoyée par M[me] de Fiesque pour devenir chasuble : *Dernières œuvres de Scarron*, éd. 1668, p. 52-53; sur la toile d'argent à fleurs isabelles et jaunes donnée par M[me] de Pomereu : *Œuvres*, éd. 1786, t. VII, p. 254-255.

[4] Saint-Côme datait de 1212 et était situé dans l'enceinte de Paris, à l'endroit où commence la rue Racine. Voir la *Topographie historique du vieux Paris*, t. V, p. 357, 364 et 414. C'est dans un bâtiment élevé tout à côté, par la communauté des maîtres chirurgiens, que se donnaient, le premier lundi de chaque mois, les consultations gratuites imposées par l'ordonnance de janvier 1544, et qu'avaient lieu les cours publics.

[5] Il faut toutefois tenir compte de la lettre que M[me] de Maintenon écrivait à son frère en 1678 et qui commence par ces mots : « Vous trouverez peut-être bizarre qu'une femme *qui n'a jamais été mariée* vous donne tant d'avis et tant d'enseignements sur le mariage.... »

[6] *Paul Scarron*, p. 289-290.

même où les deux époux furent unis, et malgré les circonstances défavorables que j'ai indiquées plus haut [1].

A. de Boislisle.

[1] En ce cas — on n'est pas absolument fixé sur la date de ces représentations, — Scarron n'aurait ajouté sa *Dédicace au roi* que l'année suivante, après le rétablissement de l'autorité royale dans Paris.

FABRE D'ÉGLANTINE

LE COMÉDIEN, L'AUTEUR DRAMATIQUE

ET LE RÉVOLUTIONNAIRE

I.

Philippe-François-Nazaire Fabre naquit à Carcassonne, le 29 juillet 1750 [1], d'une bonne famille bourgeoise, qui lui fit donner, quoi qu'on en ait dit, une excellente éducation. Son père est qualifié marchand drapier sur l'acte de baptême, sa mère était fille et sœur de gentilhomme, et il avait pour grand-oncle maternel un brigadier d'infanterie de l'armée royale. Chez les Doctrinaires, outre les humanités, il apprit une foule d'arts d'agrément qui lui furent plus tard d'une grande ressource dans sa vie aventureuse, lorsqu'il en était réduit à faire flèche de tout bois. Il n'avait pas seulement appris à faire des vers, il connaissait la musique, la peinture et la gravure. Il avait aussi des notions de droit. Un jeune homme doué d'une telle variété d'aptitudes pouvait, avec un autre caractère et plus de conduite, devenir un sujet précieux. Les doctrinaires essayèrent de l'utiliser en l'envoyant professer dans les classes inférieures à leur collège de Toulouse, et Fabre, sans jamais être entré dans les ordres, porta probablement leur habit, comme Billaud-Varennes celui de l'Oratoire, mais pendant peu de temps.

C'est sans doute à son séjour dans cette ville qu'il faudrait

[1] Et non à Limoux, ni en 1755. Voir l'acte de baptême dans la *Carrière dramatique de Fabre d'Églantine*, étude biographique par M. Faber, in-8. Il semble que son père soit devenu par la suite avocat au Parlement de Toulouse, si l'on s'en rapporte à une déclaration du fils que nous verrons plus loin, confirmée par un biographe contemporain (Roussel), qui le nomme « avocat pauvre et pauvre avocat. »

rapporter la victoire aux Jeux Floraux dont tous ses biographes, même les plus érudits et les plus exacts, lui font honneur. On a lu partout, on lit tous les jours encore qu'il cueillit l'églantine dans l'un des concours de Clémence Isaure, et que ce fut en commémoration de ce triomphe qu'il signa désormais Fabre *d'Églantine.* On va même jusqu'à désigner la pièce couronnée : suivant les uns, dont M. Aulard adopte l'opinion [1], ce serait un sonnet à la Vierge. M. Faber penche plutôt pour une *Ode à la lyre*, qui date de 1771. C'est là une de ces légendes indéracinables et indestructibles comme la biographie des hommes célèbres en est semée. Un ou deux érudits ont tenté de la combattre, et leur réfutation est passée inaperçue. Je n'ai pas l'espoir d'être plus heureux. Démontrer la fausseté absolue de la légende, rien n'est plus facile ; mais en arrêter le cours, empêcher les notices courantes, les dictionnaires historiques, les biographes à la suite, et même les biographes sérieux qui ne vous ont pas lu et n'ont pas porté leurs recherches sur ce point particulier, de la remettre sans cesse en circulation, c'est une autre affaire. Essayons pourtant.

Il y a d'abord une première raison générale pour que Fabre n'ait pas remporté d'églantine avec un sonnet à la Vierge, une *Ode à la lyre*, ou toute autre poésie : c'est que l'églantine des Jeux Floraux a toujours été, comme elle l'est encore, un prix d'éloquence, exclusivement décerné à un discours en prose, dont le sujet est donné par l'Académie. Une raison plus particulière pour que Fabre ne l'ait pas cueillie en 1771, c'est qu'en 1771 elle a été *réservée*, suivant le terme d'usage, ce qui veut dire que le prix n'a pas été décerné. Nous avons sous les yeux la liste des églantines conquises aux Jeux Floraux depuis 1760 jusqu'en 1783, c'est-à-dire depuis l'époque où Fabre avait dix ans jusqu'à celle où il s'appelait *d'Églantine* depuis bien longtemps déjà : nous y avons trouvé un certain Père Navarre, de la Doctrine chrétienne, athlète des Jeux Floraux, vainqueur trois ans de suite ; un Baragnon (d'Uzès), lauréat en 1770, et enfin, en 1782, un futur collègue de Fabre à la Convention et régicide comme lui, Barère de Vieuzac, victorieux pour son *Éloge de Louis XII, père du peuple.* D'un bout à l'autre de cette

[1] *Nouvelle revue*, 1er juillet 1885.

période, le nom de Fabre ne brille que par son absence dans les archives de l'Académie, comme dans les recueils de pièces couronnées [1].

Voilà donc une légende de plus démolie, et qui n'en continuera pas moins de subsister comme tant d'autres. Le nom de *d'Églantine*, qu'on trouve d'ailleurs souvent orthographié alors *de Glantine*, *des Glantines*, etc., fut simplement pour lui un nom de guerre et de théâtre, comme celui de d'Herbois pour Collot, choisi sans doute par des raisons d'euphonie faciles à comprendre chez l'homme qui devait imaginer plus tard la poétique nomenclature des mois révolutionnaires ; peut-être un peu aussi, — car la vanité ne lui manquait pas, — pour faire croire aux hommes de bonne volonté, soit qu'il était noble [2], soit qu'il avait conquis l'églantine d'or dans les concours de Toulouse. Il se pourrait que l'idée lui en fût venue à la suite d'un essai infructueux, et si tel a été son dessein, on voit qu'il ne lui a pas trop mal réussi.

Pourquoi et à quelle date Fabre se fit-il comédien? On ne peut répondre qu'approximativement à cette double question. Si nous en croyons l'une de ses épîtres [3], sa première jeunesse, écoulée à Limoux, n'aurait pas été heureuse : il y parle, peut-être avec une exagération poétique, de son enfance « en proie à des barbares ; » il s'y représente « effrayé de ses lares ; » il y évoque les échos d'autrefois, répétant ses cris « d'une voix douloureuse ; » il s'y plaint de n'avoir point connu les tendresses d'une mère :

Jamais, le croiras-tu? ses yeux ne m'ont souri,
Et neuf fois, oui neuf fois, notre dieu favori
Du Bélier aux Poissons a fini sa carrière,
Sans qu'une seule fois la bouche d'une mère
Sur ma bouche enfantine ait daigné se poser....
Et dans sa tombe encore est son premier baiser.

[1] Sur ma demande, M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, l'un des mainteneurs et le vice-doyen de l'Académie, qui habite Toulouse, a bien voulu se charger de ces recherches dans les recueils imprimés et les procès-verbaux manuscrits. Nous le remercions de sa parfaite obligeance.

[2] Qualité qu'il attribua gratuitement à son père dans l'interrogatoire subi par lui à Namur en 1777. Une des lettres saisies alors chez lui et déposées aux archives communales de Namur, où M. Faber l'a trouvée, est adressée à M. de Saint-Nazaire (on se souvient que Nazaire était un de ses prénoms). Voir Faber, p. 63.

[3] A M. de Lauraguel, écrite en 1787 (*Œuvres posthumes et mêlées*, t. I).

Cette périphrase à la mode du temps signifie qu'il avait atteint l'âge de neuf ans sans être embrassé par sa mère, et sans doute aussi qu'il la perdit à cet âge, puisque, comme il l'ajoute avec plus de sentiment que de correction, elle est descendue dans la tombe sans lui avoir donné son premier baiser. Les récriminations des enfants contre leur famille sont d'ordinaire fort suspectes et presque toujours les accusent eux-mêmes plus qu'elles n'incriminent leurs parents. Il me semble pourtant qu'il y a ici, sous une phraséologie de convention, une incontestable sincérité d'accent. Il ne dit rien de son père, mais ce silence même est éloquent, et nous avons d'autre part une lettre de celui-ci, datée du 15 avril 1772, qui prouve que, tout au moins depuis un certain temps déjà, il n'existait aucune tendresse entre eux, car, en l'exhortant à réparer son inconduite et à vivre désormais en homme de bien, elle témoigne à plusieurs reprises une défiance de ses promesses fondée sur l'expérience qu'il a de sa fausseté.

La lettre dont nous parlons, adressée à M. *Fabre d'Églantine* à Grenoble [1], prouve qu'en 1772 le jeune homme avait déjà pris son nom de théâtre, et si l'on corrobore cet indice des allusions faites par le père à son *inconduite* et à la honte de son *dernier état*, et des renseignements sommaires qu'il nous a donnés lui-même dans une notice autobiographique [2], on est autorisé à penser que, dès cette époque, poussé peut-être en partie par des dissentiments de famille et la sévérité de son père, plus certainement par son humeur inconstante et son caractère difficile, par quelque amourette et des désordres de jeunesse, il avait jeté sa robe aux orties pour s'enrôler dans une troupe ambulante, mais que ce premier engagement s'était rompu vite, qu'il songeait alors à un état plus *avantageux* et plus *honorable*, et qu'il avait fait à ce propos des ouvertures à son père, qui, tout en le félicitant, se défiait beaucoup et

[1] Elle fait également partie, comme celle que j'ai citée précédemment, des archives communales de Namur.

[2] Nous n'en avons malheureusement que des extraits, dans la préface de sa *Correspondance amoureuse*, publiée par Roussel en 1796 : « J'avais vingt et un ans; j'étais comédien depuis six mois. » Quelques biographes le font débuter à Bordeaux (V. les *Mémoires d'un prêtre régicide*, I, 190), et l'éditeur des *Papiers trouvés chez Robespierre* nomme cette seule ville, comme la plus connue de celles où il joua. C'est une assertion en l'air. Roussel, dans sa préface, le fait débuter dans la troupe Montansier, à Versailles, ce qui se peut, mais en 1763, — ce qui est impossible.

n'avait pas tort, car nous allons le voir ressaisi bientôt par le démon de la *vie de bohème*, qui ne le lâchera plus pendant quinze ans.

Les pérégrinations dramatiques de Fabre d'Églantine sont presque aussi obscures et embrouillées que celles de Molière. Peu à peu les documents découverts par le hasard ou par les recherches des érudits ont jeté quelque jour sur cette période obscure de son existence, dont les étapes principales sont maintenant éclairées d'une lumière suffisante. Grâce à l'interrogatoire qu'il subit à Namur et à la correspondance qu'on ne lui restitua pas, nous pouvons suivre à la piste, sauf quelques lacunes sans importance, la vie aventureuse de ce Léandre de *Roman comique*, ayant pour toute fortune sa jeunesse et des talents divers, dont aucun, par malheur, n'était de premier ordre, et parcourant le monde en faisant des romances et des dettes, en jouant la comédie, en chantant l'opéra comme haute-contre ou au besoin comme basse-taille [1], et même en exécutant des portraits dans l'intervalle. Fabre, c'est Figaro : il fait tout ce qui concerne son état, et son état est de tout faire, suivant les circonstances; il sait tirer parti de tout, mais il reste pauvre, suivant l'habitude de ceux qui sont doués de ce funeste talent. La trop grande variété d'aptitudes est peut-être le don le plus fâcheux qu'une fée puisse déposer dans un berceau : elle étonne et elle charme, mais elle ne nourrit pas son homme; elle va presque toujours avec la mobilité de l'esprit et de l'humeur; elle empêche de rien approfondir et de se fixer à rien. Mieux vaut le spécialiste étroit et patient qui creuse laborieusement son sillon. Comme Figaro, Fabre jouait de la guitare, écrivait des articles de journaux, composait des comédies; il eût rasé à l'occasion, et n'avait garde d'oublier les sérénades aux belles. J'étais, dit-il, dévoré du besoin d'aimer. Dans cette vie nomade, besogneuse, toujours réduite aux expédients, il était soutenu par sa jeunesse, par l'amour des aventures, par un certain goût qu'il ne devait pas toujours garder pour son état [2]. Toutes pro-

[1] Dans son interrogatoire de Namur, il vante les services qu'il a rendus à la famille de la jeune fille enlevée par lui et à la troupe où cette famille était intéressée, comme de « prendre la partie de haute-contre dans l'opéra, tandis qu'il n'était engagé que pour basse-taille. » (Brochure de M. Faber, p. 29.)

[2] « Que tout le monde voudrait prendre s'il était estimé, » dit-il encore

portions gardées, c'était celle de Molière, et, à défaut d'autre avantage, elle pouvait du moins avoir celui, non seulement d'apprendre le métier à l'homme de théâtre, mais d'aiguiser son observation et de l'armer d'expérience.

Sa gaieté n'avait alors rien d'amer. Il cueillait les jours en épicurien. Au sortir de Grenoble, et la même année, nous le trouvons à Chalon-sur-Saône, où il fit un séjour assez prolongé et où il devait revenir encore. Chalon marque dans sa jeunesse vagabonde une des étapes les plus importantes. Il en garda un souvenir si enchanteur qu'il a célébré en un poème ses riants paysages, ses habitants aimables et hospitaliers, ses douces mœurs, les amours et les plaisirs qu'il y avait goûtés [1].

En 1775, il était à Troyes, où, tout en exerçant sa profession de comédien, il tirait parti de son habileté à manier le pastel. Il y faisait le portrait à un louis par tête, et son esprit de conversation, sa verve soutenue d'une mémoire prodigieuse, ses petits talents de société, le faisaient rechercher dans le monde. Il a raconté avec complaisance comment, chez une vieille fille qui l'avait appelé pour reproduire ses traits, il conquit le cœur d'une adorable blonde en chantant une romance « douce et bien sentimentale, » qu'on lui fit répéter, tant elle était jolie. La blonde était déjà charmée ; elle fut tout à fait vaincue en apprenant que cet artiste universel, comédien, peintre, chanteur, était également l'auteur des paroles et de la musique.

Mais cette aimable personne ne retint pas longtemps le cœur du volage. Vers la fin de la même année au plus tard, de retour à Chalon, il contractait avec une certaine Sophie Poudon un engagement fort vif et fort tendre, qui parut d'abord devoir aboutir au mariage [2]. Était-ce la Sophie qu'il a chantée dans son poème :

dans sa notice. Il nous y apprend aussi qu'il avait alors pour fortune annuelle « cent pistoles payables en douze termes et payées en deux cents coupons, » auxquelles s'ajoutaient heureusement les générosités d'un prince qu'il ne nomme pas.

[1] Ce poème, qui devait avoir huit chants, mais qui n'en a que quatre, est daté de 1783, et sa veuve nous dit dans ses *Œuvres mêlées et posthumes* (t. I, p. 195), qu'il le composa onze ans après l'avoir conçu, ce qui nous reporte à 1772. Lui-même y dit, en parlant de son séjour : « Alors vingt-deux printemps brunissaient mon visage. »

[2] On peut lire les lettres de Mme veuve Poudon et de Sophie à Fabre d'Églantine dans la brochure de M. Faber : la première est du 29 janvier 1776 ;

Dessous vos cintres verts, ma pensée amoureuse
A rappelé Sophie aimable et vertueuse.
Sophie! objet chéri! c'est là que, chaque jour,
Ta rencontre innocente aiguisait notre amour :

Je ne sais. On se perd dans l'essaim de jeunes beautés qu'il célèbre et il se peut bien que ce nom de Sophie, comme vingt ou trente autres qu'il prodigue dans son poème, ne soit qu'un nom de fantaisie. Quoi qu'il en soit, ce mariage avec une petite bourgeoise pauvre et tout à fait provinciale ne séduisit pas bien longtemps notre Figaro, et si *cette flamme* eut pour *seul fruit* le deuil, la faute n'en doit être imputée qu'à Fabre lui-même, qui ne savait guère aimer à distance et qui, au moment même où Sophie lui écrivait : « Cher amant, cher ami,.... vous que jaime plus que moy même, noublié pas celle qui ne soccupe et qui ne peut soccuper que de vous sœul; oui, vous avés mon cœur, mon âme, mon soupir, tout, » et la mère : « Vous aspiré à linstans de l'épouser, » était déjà engagé à fond dans une autre intrigue, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Au sortir de Chalon-sur-Saône, il séjourna quelque temps à Beauvais et à Mâcon, toucha barres un moment à Paris et, après avoir repassé par Chalon, finit par franchir la frontière. A la fin de 1776, il était à Namur, dans la troupe dirigée par le sieur Hébert. Partout où il passait, il avait quelques bonnes fortunes qui ne tiraient point à conséquence. A Troyes, c'était avec une dame de la *société;* à Mâcon, ce fut avec l'actrice Julienne, en attendant son intrigue de Namur, qui fut une grosse affaire et faillit tourner à la tragédie. Il séduisait les femmes faciles, non par son physique, car il était petit, assez mal tourné, et de formes chétives, mais par l'expression spirituelle de sa physionomie, ses yeux vifs, l'agrément de sa conversation, de ses soins et de ses talents.

Arrivé à Namur le 26 décembre, il avait déjà, dès les premiers jours de janvier 1777, commencé le siège d'une jeune fille de la troupe, Catherine Deresmond, âgée de quinze ans et demi, qui demeurait avec ses parents. La famille Deresmond était de mœurs

la dernière, du 5 février 1777. Sophie n'a guère d'orthographe et la mère n'en a pas du tout : « Vous auré, écrit celle-ci, un enfant d'un jolly caractère et baucoup de conduite ; sès la tous sons bien pour le moment. » Il est question à plusieurs reprises, dans les lettres de Sophie, d'un oncle qui s'appelle Danton.

peu recommandables : la mère s'était laissé enlever jadis, à l'âge de quinze ans, par un saltimbanque de place publique, devenu ensuite acteur, et ni le mari ni la femme ne se privaient de chercher des distractions en dehors du ménage. Il serait difficile de rapporter ici tous les détails mis au jour par l'instruction judiciaire à laquelle donna lieu l'affaire que nous allons raconter avec quelques détails, parce qu'elle est caractéristique. Catherine avait de qui tenir, et une jeune fille élevée dans un tel milieu ne pouvait se montrer bien sévère.

Toute la troupe vivait à la bohémienne, dans une sorte de promiscuité favorable aux entreprises amoureuses, dînant en commun chez un traiteur où mangeaient aussi les officiers de la garnison. Il n'était pas à Namur depuis quinze jours que Catherine lui appartenait. Une lettre qui ne pouvait laisser aucun doute sur la nature de leurs relations étant tombée entre les mains de la mère, celle-ci fut d'autant plus furieuse qu'elle avait jeté ses vues sur le fils d'un commerçant de la ville. Elle y était, d'ailleurs, traitée de mère indigne, infâme, décidée à perdre et à vendre sa fille. Exclu de la maison, Fabre, avec la violence de sa passion et de son caractère, voulut un soir en forcer l'entrée, un sabre d'une main, de l'autre un pistolet, et il allait peut-être se porter à quelque voie de fait sanglante sur la mère, qui s'était armée d'un bâton, quand il fut saisi et jeté à la porte par le directeur. Un peu calmé, il essaya de rentrer en grâce auprès de la famille, en désavouant la lettre *affreuse* qu'il avait écrite, et en mettant l'emportement de sa conduite sur le compte d'un amour qui ne se connaissait plus et des calomnies auxquelles il avait eu le tort de croire trop inconsidérément, en raison même de sa bonne foi naturelle et de son peu de défiance. Il faisait valoir sa délicatesse, sa bonté foncière, ses talents, en termes qui indiquaient une opinion assez avantageuse de sa propre personne :

« Je ne veux point me flatter, mais, sans parler du talent de la comédie, que je puis pousser aussi loin que tout autre, je crois qu'il s'en trouve peu qui réunissent comme moi à la naissance (il y tient) et à l'éducation autant de talents divers, tous beaux, tous utiles, tous relatifs les uns aux autres, tous indépendants les uns des autres et qui peuvent devenir, suivant les circonstances, des sources de bien-être et d'avancement. »

Il était engagé pour l'année suivante à Maëstricht et pouvait

procurer à sa femme le même avantage. Loin d'exiger une dot, il s'engageait à donner aux parents vingt-cinq louis avant son départ. Et enfin, ce qui dominait tout le reste, c'est qu'il aimait *Catiche*, qu'il en était aimé, qu'elle lui en avait « donné toutes les preuves.... Elle est à moi par le droit de l'amour, qui m'en a rendu le maître absolu, droit bien doux dont j'ai usé et qui, une fois acquis, en nécessite la continuation. »

Ce plaidoyer pressant demeura sans effet. Comment Mme Deresmond — car c'est à elle seule que Fabre s'adresse, et le mari ne joue pas même le rôle d'une *utilité* dans toute cette histoire, — put-elle rester insensible à tant d'avantages et à des arguments si captieux, présentés par un si habile avocat et perfidement complétés aux dépens de son rival, dont il rapportait des propos méprisants sur le compte de Catherine, en se vantant de les avoir vertement relevés? Il fallait que ce rival eût à faire valoir de son côté des arguments bien sonnants.

N'ayant pas mieux réussi par la persuasion que par la violence, Fabre d'Églantine conçut alors un plan machiavélique, où l'on reconnaît l'imagination d'un jeune fou nourri de romans, de comédies et de drames : il se cacherait sous le lit de sa belle, qui verserait à la servante une boisson narcotique préparée par lui, en feignant d'en boire elle-même; ainsi la surveillance de cette gardienne incommode serait déjouée, et il s'échapperait le lendemain matin, après qu'on aurait pris soin d'éloigner celle-ci en l'envoyant faire une commission. Par malheur, Catherine prit connaissance trop tard de la lettre où ce beau projet lui était expliqué; elle se troubla, ne sut faire usage de la liqueur disposée sous sa main et Fabre, transi de froid sous le lit où il attendait depuis quatre heures, dut se montrer à la servante qui, toutefois, ne le trahit pas et se contenta de le renvoyer, après une nuit passée sur une chaise. Les parents, croyant l'intrigue terminée, reprirent leurs relations avec Fabre, mais sans se relâcher d'une surveillance sévère, et celui-ci, dont la passion s'irritait de tous ces obstacles, conçut le dessein d'enlever la fille avec l'aide d'un des officiers du régiment suisse, dont il avait fait connaissance chez le traiteur. Après quelque résistance, elle finit par se laisser convaincre, et le soir du mardi gras (16 février) 1777, pendant que Fabre occupait les parents, elle sortit en feignant de se rendre chez une voisine dans la maison,

et trouva au bas de l'escalier l'officier George Maye, qui la cacha dans son appartement.

Mais la mère était une maitresse femme, d'une expérience consommée en ces matières. Dès qu'elle connut l'enlèvement, elle n'hésita ni sur l'auteur ni sur le complice. Aussitôt elle déploya une activité prodigieuse pour retrouver sa fille et faire arrêter le coupable. Elle obtint du lieutenant-maïeur la consignation de Fabre aux portes de la ville, porta plainte chez le commandant de la garnison contre George Maye, promit deux louis de récompense à quiconque la mettrait sur la voie de la découverte et, sur la dénonciation d'un domestique alléché par cette prime, fit faire une perquisition dans la maison de l'officier. Les deux amoureux durent s'échapper, et, traqués d'asile en asile, après être parvenus à sortir de Namur, ils furent arrêtés dans une localité du pays de Liège où ils se croyaient en sûreté, ignorant l'existence du concordat qui entrainait leur extradition.

Aussitôt, le *magistrat* de Namur, armé de la plainte des époux Deresmond (20 février) en rapt et séduction de leur fille mineure, commença le procès. Soumis à un minutieux interrogatoire, Fabre se défendit de son mieux, rejetant son acte sur le refus obstiné des parents, révélant sur le compte de ceux-ci, de la famille et de la servante, des détails de mœurs absolument cyniques, qu'il déclare tenir pour la plupart de Catherine, sans paraitre se douter que ces révélations la salissent elle-même, protestant d'ailleurs de son attachement pour cette famille, et de la disposition où il a toujours été, où il est encore de lui rendre service.

Le 20 mars, le lieutenant d'office concluait à la condamnation du prisonnier « selon droit et justice et en conformité des ordonnances. » Selon le droit et les ordonnances, ce n'était rien moins que la pendaison. Le 22 mars encore, il écartait tous les moyens de défense et demandait qu'on appliquât au coupable la rigueur des lois. Mais quatre de ses camarades du théâtre de Namur avaient adressé au prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, une requête conçue en style ampoulé, où ils invoquaient sa clémence (vertu des rois) en faveur d'un malheureux « guidé par la fougue de l'âge, né d'ailleurs sous un climat où les passions fermentent avec force...., d'un jeune bouillant dont le

caractère vif et entier fait le premier tort..., » qui a « suivi imprudemment les conseils de l'amour, » s'est « perdu faute de réflexions, » et va être frappé de mort et encourir un opprobre éternel « pour la faute d'un moment, » s'il ne trouve point grâce à ses yeux. La requête fut envoyée au magistrat de Namur, qui dans sa réponse expose que l'accusé n'est ni gentilhomme ni ancien avocat, comme les comédiens l'ont écrit en leur requête, sans doute d'après les dires de Fabre lui-même, mais fils d'un avocat au Parlement de Toulouse, et d'une extraction noble : encore pourrait-on contester ce dernier point. Il raconte ensuite l'affaire et apprécie sévèrement la conduite et le caractère de l'accusé, « formé au libertinage le plus raffiné, » n'ayant « pour toute expérience que des mœurs perverties et dissolues ; pour toute ressource, que des talents médiocres au théâtre. » Il fait remarquer que Fabre a eu soin de dicter à Catherine une lettre et de lui faire donner quatre signatures en blanc, afin de se procurer, en les fabriquant lui-même, des témoignages propres à l'excuser.

Pour les besoins de la cause, le magistrat trace d'ailleurs de Catherine un éloge sujet à caution, et, en résumant son minutieux récit des faits, il conclut en termes aussi indulgents pour l'un que sévères pour l'autre : « Il en résulte qu'une fille de quinze ans et demi, non seulement obéissante, soumise, attachée à ses père et mère, mais encore d'une conduite sage, honnête et la plus réservée, a été enlevée, arrachée, ravie à ses parents, à sa famille, à elle-même (il y a un peu trop de rhétorique là dedans), et par qui?.... Par un débauché souillé du plus sale et du plus honteux libertinage; par un homme qui, pour protéger ses fougues et ses passions, portait constamment des armes défendues ; par un homme enfin qui, non content d'avoir séduit le cœur et corrompu l'esprit de la personne ravie, l'obsède encore, lorsqu'il l'a en sa puissance, jusqu'à l'obliger à s'accuser elle-même coupable du crime qu'il a seul à se reprocher, et à couvrir sa faute du plus odieux prétexte, en imputant à persécutions ce qui n'était que soins et intentions louables de ses parents et de sa famille sur elle. » Il conclut à un bannissement perpétuel avec amende honorable, car « jamais crime de rapt n'a été plus qualifié, » et le prisonnier s'est montré dangereux par sa violence.

Le Conseil privé fut également d'avis « d'éconduire les suppliants de leur demande ; » mais le prince Charles, par lettres patentes du 31 mars, lui fit grâce de la peine qu'il pouvait avoir méritée, aux seules conditions de payer les frais de justice et de sortir des États de Sa Majesté, avec défense d'y rentrer. Le prisonnier fut même remis en liberté aussitôt sans être en mesure de payer les frais, que le gouvernement dut prendre finalement à sa charge par un arrêt du 31 décembre 1777, qui mit un terme à cette affaire [1].

Fabre avait hâte de s'éloigner d'un pays où il s'était mis en une si fâcheuse position, non seulement pour laisser oublier son aventure, mais pour se dérober à des poursuites pécuniaires tant qu'il n'avait pas été déchargé des frais. Suivant l'un de ses biographes [2], il se serait réfugié à Luxembourg, d'où il fut obligé de partir. Quoi qu'il en soit, il était à Paris au mois d'août de la même année, cherchant à tirer parti, faute de mieux, de sa facilité à rimer. Déjà, l'année précédente, il avait cultivé d'une façon toute spéciale son talent poétique : beaucoup de romances ou de chansons, dans ses *Œuvres mêlées*, sont datées de 1776. Durant son séjour à Paris en 1777, il composa trois pièces en l'honneur de Buffon, toutes pleines des éloges les plus exaltés. La première est un court poème, non sans mérite, sur l'*Histoire naturelle et son étude dans le cours des saisons*, qui se termine par une apostrophe au grand naturaliste, comparé à l'astre du jour :

Ta main, savant Buffon, m'aplanit les sentiers.
Aujourd'hui même encore, accablé de lauriers,
Tu poursuis, en géant, ta carrière brillante ;
Tout cède à ton génie, et ta plume brûlante
A l'univers surpris, par d'immenses travaux,
S'apprête à révéler des mystères nouveaux.

Les deux autres sont des odes faites au Jardin des Plantes, dont l'une improvisée devant la statue de Buffon, où il pindarise

[1] Tous les documents sur lesquels repose notre récit ont été découverts par M. Gachard (*Analectes belgiq.*, I), et mis en lumière pour la première fois par M. Frédéric Faber. Mais M. Faber conclut à tort de cette dernière date que Fabre ne put être à Paris en 1777, car il avait été certainement relâché dès les premiers jours d'avril au plus tard, après la grâce accordée par le prince.

[2] Roussel, en tête de sa *Correspondance amoureuse*.

avec pompe et où l'éloge atteint des proportions qui autorisent à douter de son désintéressement. Fabre était sur le pavé; il cherchait un protecteur : il savait Buffon généreux et sensible à la louange; pour mieux le stimuler, il alla jusqu'à l'adulation. Il paraît que l'auteur des *Époques de la nature* lui envoya dix louis : c'était peu pour tant de flagorneries; mais c'est grâce à ces dix louis peut-être que Fabre ne mourut pas de faim. Ses parents étaient décédés; il avait dissipé leur petit héritage et cédé tous ses droits sur la maison paternelle. Pendant l'année 1778 et probablement dès les derniers mois de 1777, il fut engagé dans quelque troupe nomade, et on est fondé à croire que ce fut à Strasbourg, ville où il se maria cette année même, après un séjour d'au moins six mois, constaté par le curé de la paroisse.

A propos de ce mariage, Mme Fusil a raconté dans ses *Souvenirs* une anecdote cent fois répétée, qu'elle prétend avoir entendue de la bouche de Fabre lui-même, sous la Révolution, au foyer du théâtre de la rue Richelieu.

En 1778, Fabre jouait médiocrement les rôles de Molé et de Larive, dans une ville de Languedoc (qu'elle ne nomme pas); il demanda la main d'une camarade, Mlle Le Sage, petite-fille du célèbre écrivain, qui jouissait, ainsi que sa famille, de l'estime générale. Repoussé par les parents, il résolut de l'enlever; et, pour déjouer la surveillance qu'on exerçait sur lui, il imagina de la séduire et de s'entendre avec elle à l'aide d'un stratagème bizarre qui était, dans toute la force du terme, un moyen de comédie. Quoiqu'il n'eût pas de voix, il prit le rôle du *Magnifique* dans l'opéra de ce nom, où Mlle Le Sage jouait Clémentine. Jusque-là rien de trop invraisemblable, malgré l'importance du rôle, car, dans ces troupes ambulantes et subalternes, chaque acteur devait être une espèce de *factotum*, et nous savons d'autre part que Fabre d'Églantine, agréable chanteur de romances, avait déjà chanté aussi sur le théâtre. L'opéra de Sedaine et Grétry contient un morceau très connu autrefois sous le nom de morceau du quart d'heure, où le *Magnifique*, qui a obtenu la permission de causer avec Clémentine sous les yeux du vieux tuteur, lui déclare sa flamme et lui demande d'approuver ses vœux. Elle n'ose répondre, mais sans parler elle peut, en signe de consentement, laisser tomber la fleur qu'elle

tient à la main. Fabre mit tant d'expression dans son jeu, il chanta avec une éloquence si passionnée et si persuasive *Tombez, tombez, rose charmante!* qu'il se fit comprendre et qu'elle laissa tomber sa rose d'une manière qui témoignait de l'acquiescement de la femme sous celui de l'actrice. Le lendemain il l'enlevait, et tous deux partaient pour Avignon, où la juridiction spéciale du nonce dispensait de plusieurs formalités gênantes pour les mariages. Ils écrivirent de là pour obtenir leur pardon. L'aventure fit grand bruit dans la ville ; on voulut les revoir dans les mêmes rôles, et on jeta sur la scène un quatrain en leur honneur [1].

Telle est l'histoire. Elle est bien jolie pour être vraie, et elle sent de prime abord, d'une façon suspecte, le *scenario* d'opéra-comique. Il est permis de croire que Fabre a fait œuvre d'auteur dramatique dans son récit et que l'imagination y a joué autant de rôle que la mémoire, sans compter que la narratrice elle-même peut avoir encore plus ou moins volontairement ajouté au canevas. Sans doute Fabre était ingénieux, rusé et romanesque, mais n'était-il pas plus naturel et plus facile d'instruire Mlle Le Sage en dehors de la scène? Quelle que fût la surveillance des parents, la vie de théâtre et de coulisses a des facilités toutes particulières ; les intermédiaires n'y manquent pas et l'amoureux avait dix moyens beaucoup plus sûrs de communiquer avec sa camarade, en lui donnant tous les détails nécessaires à l'exécution du plan, lesquels, avec la meilleure volonté du monde, ne pouvaient se deviner sous la fable florentine du *Magnifique.* Il y a, d'ailleurs, dans la conclusion de cette histoire, une erreur certaine qui suffirait à jeter du doute sur le reste : Fabre, en effet, épousa bien cette année Mlle Le Sage, ou celle qu'on pouvait appeler ainsi, mais nullement à Avignon, sur les terres du pape : à Strasbourg, comme nous l'allons voir, et Strasbourg nous éloigne beaucoup du Languedoc.

Nous avons l'acte de mariage [2], d'après lequel Philippe-François-Nazaire Fabre d'Églantine, licencié en l'un et l'autre droit *(utriusque juris)*, — il s'est gardé de se qualifier comédien, — épousa, le 9 novembre 1778, dans cette ville, demoiselle Marie-

[1] *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xv.

[2] Voir, à la fin de la brochure Faber, les notes ajoutées par la rédaction de la revue où parut d'abord son travail.

Nicole Godin. Parmi les témoins figure René Le Sage de Montmény, *sponsæ vitricus :* Mlle Godin avait sans doute pris au théâtre le nom illustre conquis par sa mère en se remariant avec cet acteur, et il était tout naturel que la jeune comédienne se fût placée, avec l'autorisation de son beau-père, sous les auspices de l'auteur de *Turcaret*. Cet acte détruit absolument la conjecture émise par M. Faber et à laquelle on voudrait pouvoir se rallier : qu'il épousa Catherine Deresmond. Aucun des noms ni des prénoms ne se ressemble et, de plus, le nom de la mère de Catherine, comme on le voit dans la requête adressée au magistrat de Namur, était Madeleine Bechart, tandis que celui de Mlle Godin était Marie-Odile Graft [1].

Le mariage de Fabre d'Églantine eut néanmoins sa courte lune de miel : on en peut juger par une romance fort tendre datée du 17 août 1779 [2]. Il était alors à Maëstricht, où sa femme jouait à côté de lui. Tous deux avaient été engagés pour la saison théâtrale, ouverte le 12 avril. Nous savons que Fabre débuta sur cette scène par *Alceste* et le lendemain par le *Distrait*, de Regnard ; sa femme y tenait, dans l'opéra (en partage) et dans la comédie, les emplois de seconde amoureuse. A partir

[1] Les deux semblants de preuves apportés par cet érudit à l'appui de sa conjecture ne sauraient prévaloir contre une pareille certitude. La première est même une pure et simple distraction de sa part. On lit en post-scriptum d'une lettre écrite d'Arras par Fabre d'Églantine, le 1er mai 1781 : « *Catherine* te présente ses respects, » mais il suffit de lire attentivement la pièce pour s'apercevoir que ce nom ne saurait désigner sa femme, puisqu'il vient de parler de celle-ci pour dire qu'elle se proposait d'ajouter un mot, et qu'elle l'ajoute en effet, ce qui rendrait son post-scriptum doublement inexplicable s'il avait voulu y parler d'elle. Quant aux lignes ajoutées par celle-ci et dont il dit qu'elles ne lui ont plus laissé de doutes après qu'il en eut comparé l'écriture à celle de Mlle Deresmond, c'est là une garantie que nous ne pouvons malheureusement contrôler, mais on sait combien ce genre de preuves est fragile et combien les conclusions des experts même les mieux autorisés laissent de place aux contestations. A supposer même que la ressemblance fût incontestable et que le biographe n'ait pas été influencé par le désir de justifier son hypothèse et, en particulier, par le rapprochement avec ce nom de Catherine qui lui paraissait déjà un élément de conviction suffisant, on en pourrait inférer tout au plus que Fabre d'Églantine avait retrouvé la jeune fille au cours de leurs pérégrinations et qu'il avait renoué avec elle, peut-être en l'absence de sa femme : les faux ménages où la maîtresse ne se fait aucun scrupule de porter et de signer le nom de l'amant ne sont pas rares dans la profession, et Fabre d'Églantine aurait eu, en deux ans et demi, tout le temps nécessaire pour oublier son mariage. Dans la question de son abandon conjugal, c'est la date seule qui fait doute.

[2] *A ma femme et mon fils* (ce fils ne naquit que le 12 octobre suivant). *Œuvres mêlées et posthumes*, t. II, p. 179.

du mois de novembre, on rencontre sur la liste de la troupe, à côté de son nom, celui de Dorfeuille, qui devait partager sa célébrité révolutionnaire. La diversité de ses talents frappa un habitant de la ville. Il était non seulement comédien, nous dit-il, mais peintre, excellent poète et bon jurisconsulte [1]. Fabre, on l'a déjà vu, tenait beaucoup à ce dernier titre et se prétendait avocat. Comme peintre, il donna un spécimen de son talent en exécutant, pour la scène que l'on restaurait, les armes de la ville, avec des nuages et des guirlandes de fleurs autour des figures de Mars et de Minerve ; et comme poète, en faisant représenter (7 février 1780) son petit opéra-comique de *Laure et Pétrarque*, dont un sieur Rouweyzer, violon de l'orchestre, écrivit la musique. C'était sa première pièce ; elle ne fut jamais imprimée et nous ne savons au juste quel en fut le succès. On dit que la jolie romance : *Il pleut, il pleut, bergère*, la plus populaire de ses œuvres, en est tirée ; elle est tout au moins datée de Maëstricht et de cette année 1780. On en a cité d'autres encore dont l'origine est plus douteuse, car elles portent, dans ses *Œuvres mêlées*, des indications de dates et de lieux différents [2].

D'après l'un de ses biographes, qui l'avait personnellement connu et qui a eu un assez grand nombre de ses papiers entre les mains, mais qui ne raconte sa vie qu'en gros et parfois en brouillant les dates, sans se faire aucun scrupule d'une exactitude absolue [3], il se serait rendu alors à Thionville, puis, n'y ayant pas trouvé d'emploi, à Sedan, où il s'annonça d'abord comme peintre en miniature, et, ne réussissant pas, forma une troupe dont il se fit le directeur ; mais bientôt, criblé de dettes, il fut jeté en prison à la requête d'une créancière qui s'était laissé prendre à sa faconde et à ses belles façons, s'évada, plaida, et finalement ga-

[1] Bernard, *Tableau du spectacle françois.* Maëstricht, 1781, p. 229.

[2] Même sa romance de *Laure et Pétrarque*, datée de 1776.

[3] Roussel, en tête de sa *Correspondance amoureuse.* Roussel ne nomme pas Maëstricht. C'est au sortir de Namur et de Luxembourg qu'il fait partir Fabre pour Thionville et Sedan. Il prétend que, dans l'instruction intentée contre lui à Namur, on découvrit que son père et son frère avaient failli être empoisonnés (par lui sans aucun doute) dans du café et qu'il fut obligé de quitter Luxembourg parce qu'on menaça de le dénoncer. C'est aussi après son séjour à Sedan qu'il place son engagement à Strasbourg, où il épousa une actrice d'opéra bouffon, Mlle Lesage, avec laquelle il vivait. Mais lui, du moins, sait que le mariage a eu lieu à Strasbourg et ne dit rien qui ressemble à la légende racontée par Mme Fusil.

gna sa cause. Apres quoi, il secoua la poussière de ses pieds sur une ville indigne de lui et regagna les Pays-Bas, où nous le retrouvons à Liège en 1780, dans la troupe du sieur Clairville, un des entrepreneurs dramatiques les plus connus du temps, qu'il avait eu déjà pour patron : « Je ne suis pas peu surpris de la justice qu'on m'a rendue à Liège au retour de Sedan, écrivait-il l'année suivante à un ami de cette ville [1]. Il est vrai que mon succès a été si complet qu'il n'était pas possible de dissimuler ni d'invertir les éloges qui devaient m'en revenir; j'ai pleinement joui et triomphé.... Tous les camarades m'ont quitté avec regret.... Tous sont convenus non seulement de mon talent, mais de l'excellence de mon caractère, et il m'a été bien doux de me voir attribuer les qualités contraires des défauts qu'on m'avait malicieusement et témérairement attribués. » Fabre avait très bonne idée de lui, et ce n'est pas la première fois que nous le voyons s'exprimer avantageusement sur son propre compte; mais nous savons déjà à quoi nous en tenir sur l'excellence de son caractère, et pour Liège en particulier, le témoignage d'un contemporain nous apprend que sa mauvaise tête et son inexactitude lui avaient attiré la disgrâce de son directeur et celle du magistrat de la ville; on ajoute même qu'il avait été chassé du théâtre avec défense d'y reparaître, fût-ce comme simple spectateur, et que ses affaires étaient en si mauvais état qu'il songeait au suicide, quand une circonstance heureuse, dont il sut tirer habilement parti, vint le remettre à flot [2].

La ville de Liège, fière des succès et de la réputation de Grétry, avait décidé d'ériger son buste sur l'avant-scène du théâtre. L'inauguration eut lieu le 23 septembre 1780. Le spectacle comprenait deux opéras du maître et on venait de couronner son buste, lorsqu'on vit s'élancer sur la scène, en repoussant ceux qui voulaient le retenir, Fabre d'Églantine en personne. A la nouvelle de la cérémonie, sa verve s'était échauffée, et il avait pressenti sans doute aussi tout le parti qu'il pouvait tirer de la circonstance dans son propre intérêt : en huit heures, s'il faut l'en croire, il avait improvisé un poème de cent cinquante vers,

[1] Lettre à l'avocat Henkart, du 1er mai 1781. Henkart joua un rôle dans la révolution liégeoise ; il n'y pensait peut-être pas plus alors que Fabre à la Révolution française; il n'y en a pas moins là un rapprochement curieux.

[2] Grétry neveu : *Grétry en famille*, 1814.

où il passait en revue, en les caractérisant, toutes les œuvres de Grétry. On le reconnait, on veut l'entendre; il donne lecture avec feu de son poème, et les applaudissements éclatent de toutes parts. Le succès fut si éclatant et si unanime [1] que les acclamations du peuple et l'ordre du magistrat le réintégrèrent en triomphe dans la troupe d'où on l'avait expulsé, et que la ville lui fit un don de cinq louis [2].

Le *Triomphe de Grétry* est écrit avec une chaleur un peu factice et un certain abus des exclamations, des apostrophes, des invocations aux filles de Mnémosyne, à Apollon, à Thalie. Mais la versification en est assez brillante, et les derniers vers surtout ne manquent pas de souffle :

Ce n'est point de la main d'un peuple intéressé
Que cet insigne autel à son nom fut dressé :
La vérité l'élève à la reconnaissance.
Tu connais ta patrie; eh! crois-tu qu'elle encense
L'idole qu'en secret son cœur n'aimerait pas?
Non : l'esclave applaudit et murmure tout bas;
Mais ici, tout est libre; ici l'antique Rome
Retrouverait son sceau sur le front de chaque homme.
Loin, loin la servitude! ici son dur lien
Est le dernier des maux du dernier citoyen.
Brille donc, noble artiste, au Temple de Mémoire;
Le cri d'un peuple libre est celui de la gloire.

Mais ces fiers accents en l'honneur de la liberté ne lui avaient pas fait oublier l'éloge bien senti du prince-évêque de Liège et de son lieutenant. La mâle admiration de Fabre pour la liberté n'allait pas sans le prudent tribut de flatteries aux autorités. Quelques jours auparavant, il venait de donner un exemple beaucoup plus complet de ce dont il était capable en ce genre.

[1] Il eut un écho même en France, comme on peut le voir dans les *Mémoires secrets*, à la date du 11 octobre 1780. *Le Triomphe de Grétry* a été publié à Liège, s. d., in-8. Il fait également partie du premier volume des *Œuvres mêlées et posthumes*, et c'est dans la préface qu'il nous apprend qu'il le composa en huit heures; mais rien ne l'y forçait, car on savait depuis la fin de janvier que la cérémonie devait avoir lieu, et, en tout cas, rien ne l'empêcha de le revoir à loisir.

[2] L'anecdote, vraie dans le fond, doit avoir été dramatisée. Selon M. Albin Body (*Gustave III aux eaux de Spa*, in-18), la lecture du poème fut si peu une surprise qu'on lit dans le registre communal de Liège : « La cité donne cinq louis à M. Fabre d'Églantine pour l'*Éloge de Grétry* qu'il *va* prononcer aujourd'hui au théâtre. » Mais M. Faber cite textuellement l'extrait du registre en ces termes : « .... qu'il *a* prononcé aujourd'hui. »

Le roi de Suède, Gustave III, voyageant sous le nom de comte de Haga, était venu passer la saison à Spa, — « le café de l'Europe, » comme l'appelait le prince de Ligne. Le théâtre de Spa était desservi par la troupe de Liège, et Fabre y jouait quelquefois. Sa muse famélique, à l'affût des occasions, n'avait garde d'en laisser passer une si belle. Il composa donc en son honneur un long dithyrambe : *l'Apparition du génie de la Suède*, — dialogue entre la Nymphe de Spa et un *ange radieux*, qui n'est autre que le magnanime Gustave, comblé de tous les trésors du Destin, de talents, de mérites, de beautés; Gustave, ce génie heureux de la Scandinavie,

> .... ce Dieu qui des fiers Suédois
> Garantit le bonheur, les vertus et les lois.

Il lut cette apothéose sur la scène, avec un vif succès, devant le monarque, qui le fit venir dans sa loge et le félicita [1]. J'aime à croire que sa reconnaissance ne se borna point à des félicitations. Nous ne sommes pas renseignés, comme pour Buffon et Grétry, sur le nombre de louis que lui valut cette nouvelle spéculation poétique; mais le comte de Haga, prince civilisé qui connaissait les usages, n'était pas homme à mystifier assez cruellement un comédien poète pour ne payer que d'un grand merci une telle prodigalité d'images et d'épithètes louangeuses. Mis en veine et en goût, Fabre ne s'en tint pas là ; et, le 16 janvier 1781, il adressait une épître d'une rare platitude, pour le jour anniversaire de son élection, à Son Altesse Celsissime Mgr le prince-évêque de Liège, dont il avait tâté déjà, et fructueusement sans doute, la générosité, dans son *Triomphe de Grétry*. Il y rappelle avec une émotion reconnaissante qu'il a eu l'honneur d'être reçu la veille au palais, où il a cru voir la majesté, la douceur, la noblesse et la simplicité du bon roi de Pylos, — avec Télémaque à son côté. L'épître est très courte, mais bien remplie, et tout son cœur s'y déploie, suivant son expression, « pour célébrer un père et bénir un pas-

[1] L'historien du théâtre de Spa, M. Albin Body, a reproduit l'*Apparition du génie de la Suède* à la suite de son *Gustave III aux eaux de Spa*. Cette lecture, dont M. Body ne donne pas la date dans cet ouvrage ni dans son *Théâtre à Spa*, paraît avoir été antérieure d'une quinzaine de jours à celle du *Triomphe de Grétry*, ce qui ne s'accorderait guère avec l'histoire de son expulsion de la troupe, sans la contredire absolument.

teur. » Pour un « ennemi implacable de la flatterie, » comme il s'est défini un jour [1], tout cela n'était pas trop mal.

Malgré tout, Fabre n'en quitta pas moins définitivement Liège et les Pays-Bas à la fin de l'année théâtrale 1780-1781. Pas une fois, durant sa carrière de comédien, Fabre d'Églantine n'est resté plus d'un an dans une troupe et n'a renouvelé son engagement. Sans doute, ces troupes nomades se formaient et se déformaient sans cesse, mais, soit humeur inconstante, soit caractère difficile, soit inexactitude et irrégularité capricieuses dans son service, soit enfin nécessité de fuir ses créanciers, il compta toujours parmi leurs éléments les plus mobiles, et son talent n'était pas suffisant pour qu'un directeur essayât de le retenir. Au sortir de Liège, où sa garde-robe restait en dépôt au *lombard* et où il avait dû également laisser son fils, il avait contracté un engagement avec sa femme pour le théâtre d'Arras, au prix de 4,200 francs, plus deux demi-représentations pour eux deux. Il y débuta « avec un agrément universel » dans le Henri IV de la *Partie de chasse ;* puis il joua Orosmane « avec tout le succès possible, » tandis que sa femme emportait dans la *Fausse magie* les suffrages des « vrais connaisseurs, » ce qui ne l'empêcha pas cependant d'être bientôt mise de côté. La troupe jouait un mois à Arras, un mois à Douai, et Fabre, quoiqu'il fît « le plaisir le plus complet, » se plaignait de cette vie fatigante et vagabonde, et n'avait aucun goût à jouer dans de méchantes pièces avec de méchants acteurs. Il était en guerre aussi avec son directeur, auquel il fallait arracher laborieusement les plus petits acomptes et qui avait évincé sa femme; il se vante de lui avoir fait un esclandre, de l'avoir dompté, humilié, rendu doux comme un mouton, ainsi que ses « ennemis de coulisse [2]. » Ce qu'il y a de plus clair au milieu de tout cela, c'est qu'il était toujours dans des embarras inextricables d'argent, au point de ne pouvoir même dégager du mont-de-piété ses costumes de théâtre, qu'il se sentait las et ennuyé de sa vie, malgré les petites satisfactions de vanité qu'il faisait valoir en les exagérant, et que son caractère lui avait encore créé des difficultés avec ses camarades [3].

[1] Dans sa correspondance avec Mlle Rémy.

[2] Tous ces renseignements sont tirés de deux lettres de Fabre à l'avocat Henkard (1er mai et 6 août 1781), publiées par Faber.

[3] C'est à cette date, probablement, que se rapporte un passage du *Specta-*

Mais Fabre d'Églantine, trop orgueilleux pour se soumettre aux ordres d'un chef, avait l'ambition de diriger lui-même un théâtre. La déconfiture de son directeur lui fournit bientôt l'occasion qu'il guettait, et la crainte de partager le même sort ne l'arrêta pas. Le 1er novembre 1781, il prit la direction du théâtre de Douai jusqu'au dimanche des Rameaux 1782, et, quelque temps avant l'expiration de son privilège, il adressa une requête pour être admis à continuer l'entreprise jusqu'à l'année suivante [1]; il semble donc qu'il n'eût pas trop mal réussi, quoique son passage n'ait laissé aucune trace brillante, — ou du moins qu'il espérât arriver à la réussite; mais ou la faveur qu'il sollicitait ne lui fut point accordée, ou il y renonça pour une raison quelconque, car nous le trouvons en cette même année 1782 à Genève [2], jouant sur le théâtre provisoire de Châtelaine, où la troupe dramatique s'était installée après l'incendie de la salle de spectacle située dans l'intérieur de la ville. On dit même que son talent, surtout la vérité qu'il portait dans son jeu, plurent au public genevois, et qu'il se distingua spécialement dans *la Veuve du Malabar* et *la Coquette corrigée*.

En 1783, il vint à Lyon [3]. Ainsi Fabre, qui avait déjà joué dans quelques-unes des mêmes villes que Collot d'Herbois, semblait encore tracer, mais en sens inverse, la voie à celui-ci, qui passa plus tard de Lyon à Genève. Il ne paraît toutefois avoir été engagé que pour l'année théâtrale 1784-1785, et fut mal accueilli par un public plus difficile.

teur cosmopolite (Cosmopolis, 1781), recueil rarissime cité par M. Faber, où on fait l'éloge du talent de sa femme, qui serait retournée jouer à Maëstricht, puisqu'on ne l'employait pas dans la Flandre française.

[1] Lhotte, *le Théâtre à Douai* (1881), p. 140-141. Ce privilège comprenait également les villes de Cambrai et d'Arras (Durieux, *le Théâtre à Cambrai*, p 82).

[2] C'est de cette ville que sont datées *la Treille de Genève*, 1782, et la suite qu'il donna, en 1783, à sa romance *Il pleut, bergère* (*Poésies mêlées et posthumes*, p. 158, 184).

[3] La plupart de ses biographes ne le font arriver à Lyon qu'en 1784. M. Vingtrinier dit vaguement qu'il avait paru d'abord sur les théâtres de Besançon (?), Namur et Genève, d'où il passa à Lyon. M. Faber, dont la brochure renferme des documents précieux qu'on ne trouve que là, mais commet un grand nombre d'erreurs, écrit qu'il retourna à Chalon-sur-Saône au sortir de Douai : son poème sur Chalon est, en effet, daté de 1783, mais il n'a pas fait attention à la note où il est dit que Fabre le composa cette année-là à Lyon, onze ans après son séjour. Que le lecteur nous excuse de l'arrêter si souvent à ces minuties de l'érudition ; nous nous efforçons de débrouiller une biographie pleine jusqu'à présent de lacunes et d'incertitudes, en justifiant chacune de nos assertions.

Il se pourrait même qu'on ait confondu Collot d'Herbois avec Fabre d'Églantine, en attribuant au premier l'humiliation des sifflets essuyés par le second; rien n'était plus facile qu'une confusion pareille entre deux comédiens qui ont joué en même temps sur la même scène et que devait rapprocher également leur carrière politique et révolutionnaire. On assure que, voulant essayer une de ses pièces avant de quitter Lyon, il l'annonça lui-même en ces termes : « Puisque vous aimez à me siffler, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'on va vous donner une tragédie de ma façon, intitulée *Vesta*, et que vous pourrez la siffler tout à votre aise [1]. » L'anecdote est douteuse, quoique, par un certain côté, elle puisse sembler assez bien en rapport avec la vanité agressive du personnage : c'était rendre d'avance la représentation de sa tragédie impossible, et on ne sacrifie pas ainsi, par une provocation puérile, la gloire de l'auteur dramatique à une petite vengeance de comédien.

Naturellement *Vesta* tomba. Fabre d'Églantine déchargea sa bile dans une satire :

Des remparts lyonnais me préservent les dieux!
Le multiple Barême, Apollon de ces lieux,
Y bouche les esprits....
Le génie est un vice et la rime un blasphème.

Ce n'était point assez encore : il écrivit aussi l'*An 1784, ou l'esprit de critique*, et la *Vérité sur les théâtres de Lyon* [2], longue et âpre satire, terriblement méchante et terriblement provinciale, contre la Dunand, directrice du premier spectacle de Lyon, qu'il accuse de ne savoir pas lire, de n'avoir d'autre souci que celui de l'argent, d'avilir le théâtre, de ne favoriser que les plus éhontés flatteurs; à qui il attribue les allures, les expressions et la voix d'une harengère, — et contre sa troupe, dont il passe en revue les principaux acteurs. Les vers bien frappés n'y manquent pas, mais l'horizon du poète est singulièrement étroit et sa verve déborde de fiel. On sent, d'ailleurs, où le bât le blesse, en lisant des vers comme ceux-ci :

Mais sais-tu des acteurs discerner le talent,
Le faux d'avec le vrai, l'or d'avec le clinquant?....

[1] Vingtrinier, *Histoire du théâtre de Lyon au XVIII*e *siècle*, p. 71-72.
[2] On peut lire cette pièce à la fin du troisième volume de sa *Correspondance amoureuse*, ou dans le premier volume de ses *Œuvres mêlées et posthumes*, sous le titre de *l'Amateur chagrin*.

Persuadé de sa propre valeur, c'est évidemment à l'incapacité ou à la jalousie de son entourage, spécialement du *colosse charnu* qui avait pris en main les destinées du théâtre des Terreaux, plus encore qu'à l'ignorance du public, que Fabre attribuait ses échecs. Pour ne plus s'exposer à une pareille injustice, il prit, au sortir de Lyon, la direction du théâtre de Nimes (mai 1785 à avril 1786), qui desservait également quelques villes voisines [1]. Là, en effet, il fut mieux apprécié comme acteur, au témoignage du *Journal de Nimes* [2], qui loue l'intelligence déployée par lui dans ses rôles, spécialement dans ceux de Zamore, Montalban, Mahomet, Fayel, Tancrède, Vendôme. Le gazetier parle d'abondance de cœur, en homme qui a ses entrées : — Fabre d'Églantine est de physionomie imposante ; il fait passer la terreur ou la pitié dans l'âme du spectateur ; il est quelquefois sublime ; il montre la même supériorité dans la comédie, où il joue les rôles froids et de composition ; il se costume avec autant d'exactitude que de goût ; et le gazetier va jusqu'à nous apprendre que non seulement il a une garde-robe magnifique, mais encore qu'il coupe et fait lui-même les habits de caractère. Voilà un talent de plus à l'actif de notre héros ! Mais, hélas! les lecteurs du journal apprenaient aussi par le même article que les travaux et les soucis de la direction ne lui laissaient pas toujours le temps de bien étudier ses rôles et que, fait d'ailleurs pour réussir entout, on pouvait craindre que les désagréments dont il avait à se plaindre ne le dégoûtassent de sa profession.

Parmi ces désagréments, avait-il fait confidence au gazetier de l'état de ses affaires ? Ce n'était pas là le moindre obstacle à la continuation de son entreprise. A la fin de l'année théâtrale, Fabre, n'ayant réussi qu'à ajouter de nouvelles dettes au far-

[1] Rouvière, *Dimanches révolutionnaires*, 1888, in-12. Dans l'arrêté de la ville, du 11 mars 1785, Fabre est qualifié citoyen de Carcassonne, comédien du théâtre de Lyon. Il devait faire jouer la tragédie, la comédie et l'opéra, au moins pendant les six mois de l'hiver. De sa troupe faisait partie Compain, futur acteur subalterne de la Révolution. Voir, dans le catalogue des autographes de M. Fillon (n° 1148), une lettre écrite par lui au maire et aux échevins d'Arles, le 5 décembre 1785, en sa qualité de directeur du théâtre de Nimes, où il sollicite l'autorisation d'aller donner dans leur ville trois représentations à grand spectacle, ajoutant qu'il espère y laisser un petit opéra à demeure.

[2] Des 2 et 7 février 1786.

deau qui l'écrasait déjà, quitta Nimes pour aller jouer les premiers rôles tragiques et comiques à Avignon. Mais ses créanciers ne lâchaient pas prise; poursuivi et traqué par eux, il dut, après avoir expédié sa femme dans une autre ville, chercher un asile chez les Doctrinaires, qui tenaient le collège d'Avignon, et qui l'accueillirent sans doute en qualité d'ancien confrère, fermant les yeux sur son état et ne sachant rien de ses aventures. C'est dans cette retraite paisible, où il se reposait des stériles agitations de sa vie, mais qui ne pouvait longtemps plaire à un homme de son tempérament, qu'il paraît avoir passé la fin de l'année 1786 et peut-être les premiers mois de 1787, payant de quelques services l'hospitalité qu'il recevait, donnant des leçons de déclamation aux écoliers [1], rimant quelque satire ou quelque épître, préparant quelque pièce de théâtre. En 1787, il partait pour la capitale, ayant dans sa poche le manuscrit des *Gens de lettres, ou le Poète provincial à Paris*.

Ici se termine la première phase de la vie de Fabre d'Églantine, — la plus longue et la plus obscure. Il était dans sa trente-septième année. Comme auteur dramatique, il n'avait encore produit qu'un acte d'opéra et une tragédie de province non imprimés. Mais il avait composé un assez grand nombre de pièces détachées en divers genres : épîtres, satires, odes, poèmes, romances, chansons. Nous en avons déjà cité beaucoup. C'est par la romance que, sans arriver à la réputation, il s'était fait le mieux connaître. Dans sa lettre du 1er mai 1781 à l'avocat Henkard, il lui dit : « Je n'ai pû parvenir à me procurer à Paris les *Amants de Beauvais*. J'ai trouvé, chez tous les marchands, six ou sept de mes chansons mises en musique, superbement gravées, mais misérablement sabrées et écharpées; c'est à faire pitié, et cela me met hors de moi. » Les *Amants de Beauvais* sont une sorte de complainte en trois parties, sur l'histoire lamentable de deux jeunes amants séparés par une mère barbare, dont la cruauté cause la mort de sa fille, au moment où elle vient de donner le jour à un pauvre innocent; l'affectation du style naïf et marotique y touche à la puérilité, j'allais dire à la niaiserie. Il écrivit, au contraire, sous une forme badine et

[1] Un de ses élèves d'alors, M. Audiffret, a révélé cette particularité longtemps ignorée de sa vie, dans l'article Fabre de la *Biographie des contemporains* par Rabbe, Boisjolin et Sainte-Preuve.

égrillarde, sa romance d'*Héloïse et Abeilard*, qui est tout un petit poème. Dans d'autres pièces : l'*Hymne à la mélancolie*, l'*Agréable illusion*, *Que ta voix tendre et langoureuse*, *Enfin la nuit est assez noire*, sa muse voluptueuse fait songer à Parny. La forme n'en est point parfaite, mais elles ont, même quand le fond en est insignifiant, une gentillesse et une harmonie qu'il ne retrouvera point plus tard; une grâce élégante et molle, bien éloignée de la versification dure et pénible de ses comédies.

Dans une seconde lettre au même ami (6 août 1781), il lui dit encore : « Tu devrais faire imprimer mon *Berger Martin* en beau format. » Le *Berger Martin*, qu'il intitule *poème sirvente*, est une pièce spirituelle et piquante, la plus caractéristique peut-être que Fabre ait produite dans la première partie de sa carrière. Le fond en est le parallèle fait par un berger entre sa condition et celle d'un roi, et cette comparaison conclut à la supériorité de la vie pastorale. Mais ce lieu commun est développé avec verve et relevé par plus d'un trait piquant.

On vous vend fort cher le mensonge
Et j'ai pour rien la vérité.

Non pas que Fabre d'Églantine se piquât alors d'être républicain; il se piquait seulement d'aimer la nature : c'était elle qu'il mettait au-dessus de tout, en bon élève de Rousseau et du XVIII[e] siècle, et cette idée constante a inspiré plus ou moins directement la plupart de ses pièces, depuis *Il pleut, bergère*, jusqu'à sa comédie posthume des *Précepteurs*.

Dans cette période obscure de sa vie, il s'est déjà révélé à nous sous les divers aspects de son caractère : très intelligent, doué d'une variété d'aptitudes et d'une souplesse d'esprit rares, à la fois violent et rusé, porté à l'intrigue, ombrageux et d'un commerce difficile, à cause surtout de sa fougue et de son amour-propre, ayant toutes les formes de l'orgueil, à commencer par la vanité, séduisant avec les femmes, malgré sa laideur, porté au plaisir et le recherchant sans scrupule, tout prêt à se poser en moraliste néanmoins, parce qu'il était âpre et satirique, jaloux parce qu'il se croyait supérieur, et ulcéré parce qu'il avait été malheureux faute d'esprit de conduite : « Je suis âpre, franc, d'une vivacité repoussante, écrivait-il un jour en parlant de lui, haut, fier, quoique timide.... Je n'ai un peu de

talent peut-être que lorsque je déploie cette vérité de sentiment, cette haine de la fausseté, du vice, de l'oppression et de la charlatanerie qui sont le fond de mon caractère, de mon humeur et de ma morale. » C'est le jugement d'un ami, qui trouve moyen de tourner en qualités les défauts mêmes, tout en les laissant deviner.

II.

Fabre d'Églantine arrivait à Paris plus pauvre que jamais, non seulement sans le sou, mais criblé de dettes criardes et harcelé par une nuée de créanciers. Il s'en alla d'abord demeurer dans un hôtel meublé d'un quartier excentrique, rue du Foin-Saint-Jacques ; puis, quand sa femme l'eut rejoint, près la barrière Saint-Laurent [1]. Il poursuivait un double but : son engagement au Théâtre-Français et la représentation de ses *Gens de lettres*. Le Théâtre-Français se montra rebelle à toutes les sollicitations du comédien, mais le Théâtre-Italien accueillit l'auteur et donna, le 21 septembre 1787, la première et presque unique représentation des *Gens de lettres, ou le Poète provincial à Paris*, comédie en cinq actes, en vers [2].

La chute fut effroyable, mais elle était de celles dont on se relève, parce qu'elle tenait moins à la médiocrité de l'ouvrage qu'à ses hardiesses agressives, rendues plus dangereuses encore par la maladresse et l'inexpérience d'un auteur qui semblait ignorer l'art autant que professer le dédain des ménagements. Le sous-titre trahissait des intentions de thèse et de plaidoyer : c'était à la fois une cause personnelle et celle de la province contre Paris que ce *Poète provincial* entendait soutenir. Et du premier coup, au lieu de se concilier ses juges, il s'attaquait à eux et les mettait contre lui ; il s'en prenait âprement aux journalistes, aux critiques, aux écrivains, aux libraires, frappant d'estoc et de taille, exhalant une bile amère, déchargeant avec une verve rude, sur un ton déclamatoire, qui atteignait parfois à l'éloquence, mais sans esprit et sans légèreté, les longues années de rancune qu'il avait amassées dans son âme.

[1] *Papiers trouvés chez Robespierre*, t. III, p. 346.

[2] Elle n'a été imprimée qu'en 1823 dans l'*Écho du Parnasse*, recueil en trois volumes in-12.

Les personnages portent des noms expressifs : Quotidien, journaliste; Lacrimant, auteur, — en haine du genre larmoyant; Fastidor, bel esprit; Musophage, libraire; le procédé est d'une simplicité élémentaire. Le lecteur assidu de Molière se révèle à certains détails : Damis est l'Alceste, — qui a sa Célimène dans l'intrigante Mélite, — et Acaste le Philinte de la pièce. Fabre s'est évidemment personnifié dans ce Damis [1], enthousiaste de son art, méprisant les cliques littéraires, les fadeurs et les bagatelles à la mode, le faux goût, les hyperboles, les rébus, le persiflage, le jargon précieux, la grimace du sentiment, prônant la nature et les vieilles mœurs, d'une franchise absolue, généreux, philosophe, ami de l'égalité, imbu des grands principes de Rousseau et professant que l'homme serait bon toujours et partout, s'il n'était égaré par des traîtres et des méchants, pervertis eux-mêmes par la société. Damis s'intéresse à son valet, dans la simplicité duquel il retrouve l'accent de la nature. Il prend feu pour un homme de lettres obscur, plein de mérite, mais sans appui, sans ressources, exploité par ceux qui ne le repoussent pas, soutenu seulement par un domestique qui croit en lui et qui est le modèle de toutes les vertus. En regard de ces deux valets, le premier un peu niais, mais cœur d'or comme l'autre, et de ces deux écrivains vertueux, qui sont tous quatre, chacun en son genre, des hommes de la nature, le reste se compose d'intrigants, de grotesques ou de coquins. Rien de plus caricatural que la réunion des gens de lettres chez Damis, et la peinture du libraire Musophage, avec sa morgue, son insolence, sa rapacité, ses façons grossières et sottes de se poser en Mécène près de l'auteur qu'il pressure. Fabre a la main lourde, il appuie trop : on sent dans ses portraits du journaliste et du libraire comme un accent de vengeance personnelle. Son style nerveux a du relief et de l'énergie, mais quelque chose tantôt de suranné, plus souvent de dur, de laborieux et d'incorrect. Enfin l'intrigue est forcée et gauchement conduite.

Fabre espérait prendre sa revanche avec la tragédie d'*Augusta*, reçue au Théâtre-Français, et que celui-ci se hâta de monter, croyant profiter peut-être du mouvement de curiosité qui s'était fait autour du nom de l'auteur, comptant aussi sans

[1] Il s'est appelé également Damis dans le prologue du *Philinte*.

doute sur l'intérêt d'allusion de la pièce (c'était l'histoire du chevalier de la Barre, transposée sous des noms romains), et sur les sentiments qui l'avaient inspirée et qui n'étaient plus de nature, cette fois, à déplaire au parti des philosophes.

Quinze jours seulement s'étaient écoulés depuis la désastreuse soirée du Théâtre-Italien : « Les blessures qu'il avait faites à l'amour-propre des gens de lettres saignaient encore ; le public était mal disposé. » La tragédie, qu'on trouva généralement dénuée d'intérêt et aussi mal agencée que mal écrite, tenait beaucoup plus du roman que de l'histoire : « Une Vestale qui, avant d'être consacrée aux dieux, a contracté un hymen clandestin dont elle a eu un fils ; un consul éperdûment amoureux de cette Vestale qui, par un singulier quiproquo, prend ce fils pour un rival et l'accuse d'avoir attenté à la pudeur de la prêtresse du Soleil ; puis, après avoir été instruit de la vérité, veut se venger sur le fils des refus de la mère et finit par être déchiré par le peuple. On sent tout ce qu'une pareille invention.... a de mal conçu et de contraire aux convenances tragiques. Le rôle du fils d'Augusta, espèce d'esprit fort, qui ne croit point aux dieux de Rome et déclame sans cesse contre le paganisme, surtout contre les vœux perpétuels des Vestales, acheva de faire tomber la pièce [1]. » La plupart des critiques ne semblent pas avoir reconnu plus que le public, le chevalier de la Barre, sa tante l'abbesse et le conseiller au présidial dans Augusta, son fils et le consul. L'échec d'*Augusta* fut donc comme un *post-scriptum* ajouté, quinze jours après, à celui des *Gens de lettres*. Les trois derniers actes furent sifflés à outrance. Néanmoins, grâce à quelques retouches et coupures, l'ouvrage se traina jusqu'à la sixième représentation.

Fabre resta quelque temps étourdi de cette double chute, mais il était tenace, et le Théâtre-Français, sans se laisser rebuter lui-même par un si fâcheux début, lui offrit, le 7 janvier 1789, une nouvelle occasion de revanche en jouant son *Présomptueux, ou l'Heureux imaginaire ;* ce fut une troisième chute [2]. Une telle malechance ressemblait à de la malveillance et lui permet-

[1] L. Thiessé, *Notice sur Fabre d'Églantine*, *Mémoires secrets*, à la date. On voit d'après cette analyse que ce devait être la même que *Vesta*.

[2] Fabre l'explique à sa manière dans le prologue du *Philinte :* c'est que la liberté n'existait alors nulle part!

tait presque de parler de cabale. On lui gardait rancune de sa première comédie : l'amour-propre du public parisien et celui de ses juges, qu'il avait blessés, ne lui pardonnaient pas encore. Il est peu d'auteurs dramatiques célèbres qui aient débuté ainsi par trois chutes successives et aussi complètes. Étouffée d abord dès la seconde scène du premier acte, comme le dit le titre de sa pièce imprimée l'année suivante, elle ne se releva qu'à la reprise, qui en eut lieu dix-sept mois plus tard [1].

Fabre d'Églantine accentuait ici un penchant vers la comédie de caractère qui, en dehors de tout autre mérite et malgré les défauts considérables de l'œuvre, méritait un meilleur encouragement. Le personnage qu'il étudie et met en scène est moins, toutefois, un présomptueux, au sens ordinaire du mot, qu'un fat étourdi, avantageux, plein de confiance en son étoile, ne redoutant aucun obstacle, persuadé que tout lui réussira, que ses projets sont des réalités certaines, fécond en rêves dont il se grise, véritable fou, possédé du délire — non pas des grandeurs, mais du bonheur et du succès : c'est un peu l'optimiste, mais poussé à outrance, et croyant à son irrésistible mérite plus qu'à la bonté de la Providence. On voit en quoi il diffère du présomptueux pur et simple et aussi de l'*heureux imaginaire*. La comédie a de la verve ; elle est menée assez vivement et assez ingénieusement intriguée, car l'étude des caractères ne fait jamais oublier l'intrigue à Fabre d'Églantine. Mais la versification, qui a du nerf et des passages brillants, est souvent laborieuse et chevillée, quelquefois obscure et incorrecte. Le style restera toujours sa partie défectueuse : il n'y retrouve presque jamais rien de l'élégance, de la grâce et de l'harmonie de ses pièces détachées.

Ce n'est pas seulement dans sa conception générale, — toute-

[1] Grimm ou son suppléant, qui traite toujours avec sévérité les pièces de Fabre, comme la Harpe en sa *Correspondance*, convient qu'à cette reprise on rappela chaleureusement l'auteur, en même temps que Molé (il jouait Valère et Talma le comte d'Orsange), mais il maintient ses critiques contre l'ordonnance et l'exécution, et attribue en grande partie ce revirement au récent succès du *Philinte*. La reprise du *Présomptueux* n'eut lieu, en effet, que le 5 juin 1790, et non le 20 février, comme le dit le titre même de la comédie, imprimée en 1790. On a peine à s'expliquer une telle erreur, qui n'en est pas moins certaine, comme on peut s'en convaincre, non seulement par la *Correspondance* de Grimm (éd. Tourneux, t. XVI, p. 28), mais par le *Moniteur*, par le *Journal de Paris*, etc.

fois avec des différences notables, — que le *Présomptueux* fait songer aux *Châteaux en Espagne* de Collin d'Harleville; c'est aussi dans une partie du plan, dans quelques caractères et même dans un certain nombre de détails [1]. A cette occasion il s'éleva entre eux un débat semblable à celui qui, près d'un siècle auparavant, avait éclaté entre Regnard et Dufresny à propos du *Joueur* et du *Chevalier joueur*. Le *Présomptueux* devança de cinq semaines sur le théâtre les *Châteaux en Espagne*, comme le *Joueur* avait devancé de deux mois le *Chevalier joueur*, et cependant, de part et d'autre, c'est celui qui est venu le premier qu'on a accusé d'avoir dévalisé son confrère. De part et d'autre aussi on a donné d'un fait à première vue anormal une explication analogue. « Fabre d'Églantine convenait, et il l'a même imprimé [2], écrivait dans une notice sur Collin d'Harleville son ami Andrieux, — que Collin parla devant lui du projet qu'il avait de faire une comédie de l'*Heureux imaginaire* ou des *Châteaux en Espagne;* lui, d'Églantine, aurait senti le désir irrésistible de traiter le même sujet à sa manière. Il prétendait que le dessein manifesté par Collin n'avait pas dû lui interdire la faculté de chercher un moyen de gloire et de succès en courant la même carrière, et il ajoutait assez plaisamment : S'il suffit que quelqu'un ait choisi un caractère comme sujet d'une comédie pour que personne ne puisse désormais le traiter, je déclare, moi, que je mets mon *embargo* sur tous les substantifs et les adjectifs du dictionnaire qui indiquent un caractère, et que je me propose de les traiter tous. Après cette déclaration solennelle, le premier qui traitera un caractère quelconque, je l'accuserai de m'avoir pris mon sujet. »

La plaisanterie peut être excellente, mais l'argument est faible. Toutefois, si Fabre s'était contenté de partir sur une piste imprudemment ouverte devant lui, le procédé, pour n'être pas d'une délicatesse excessive, ne serait point si coupable. On pourrait lui reprocher sans doute d'avoir abusé d'un épanchement

[1] Par exemple, un des projets de Valère est fondé sur un billet de loterie (V, sc. 1) et le valet Germon, du *Présomptueux*, à qui son maître a promis une ferme, bâtit là-dessus des châteaux en Espagne (II, sc. 6) tout à fait analogues à ceux du valet Victor dans la pièce de Collin (III, sc. 8). Ici comme là, c'est un amoureux d'occasion qui est pris pour celui qu'on attend et qui a eu la fâcheuse idée de déguiser son nom.

[2] Où ? Nous n'en savons rien.

qui devait lui être d'autant plus sacré qu'il témoignait de plus de confiance; il pourrait répondre que le génie comique, une fois sollicité et éveillé, n'est plus maître de lui, qu'il suffit d'un coup d'éperon donné involontairement pour le faire partir, sans qu'il soit possible de comprimer son ardeur, que d'ailleurs tous les sujets généraux appartiennent à tout le monde, que la propriété de chaque auteur consiste seulement dans la manière de les traiter et qu'il est bien évident que, fût-ce en partant du même point, chacun prendra, suivant la nature de son esprit, une route différente et s'appropriera par une forme particulière le sujet commun. Le malheur est que les ressemblances de détail signalées tout à l'heure ne permettent guère de croire que les communications plus ou moins confidentielles de Collin d'Harleville et la connaissance anticipée du thème des *Châteaux en Espagne*, par Fabre d'Églantine, ne soient pas allées au delà d'une simple indication. Collin prétendait avoir lu le plan de sa pièce dans une société dont Fabre faisait partie, et l'assertion ne parait pas invraisemblable.

Dans la question du *Joueur*, Regnard avait du moins été le *bon larron*. Cette justification, insuffisante au point de vue de la morale, mais dont l'histoire littéraire peut se contenter, manque à Fabre d'Églantine; son *Présomptueux*, bien que plus fortement noué et d'un style plus nerveux, n'est pas supérieur aux *Châteaux en Espagne*, dont il n'a pas les qualités aimables et charmantes, l'élégante clarté, le naturel heureux, la fraîcheur d'inspiration comique, si je puis ainsi dire. A cela près, tout le reste du débat se ressemble des deux côtés : l'opinion n'hésita pas plus, quoique pour des raisons différentes, entre Fabre et Collin, qu'elle n'avait hésité entre Regnard et Dufresny, car l'estime universelle qu'inspirait le caractère de Collin ne laissait place à aucun soupçon; et des deux parts aussi, le coupable présumé crut se défendre victorieusement en attaquant celui qu'on l'accusait d'avoir pillé. Regnard traita Dufresny de plagiaire, ce qui était d'une assez belle audace. Fabre, sans aller tout à fait jusque-là, ripostait à l'accusation de Collin que celui-ci avait tout aussi bien pu prendre connaissance de sa pièce au Théâtre-Français. Mais surtout sa manière de répondre fut de s'acharner contre son adversaire et de ne plus le lâcher. Il avait la dent dure et devait d'autant plus cruellement la faire

sentir au doux Collin qu'il était dans son tort envers lui et que, du reste, il y avait vraiment entre eux antipathie de nature. Joignez-y leur rivalité littéraire. Tous deux avaient abordé la scène parisienne à peu près en même temps, mais avec des résultats bien différents : tandis que Collin débutait par une série de succès, Fabre ajoutait les échecs aux échecs, et une âpre jalousie l'excitait encore contre ce rival plus faible et pourtant plus heureux. Dès la même année, il parodiait, sous le titre de *Mes souvenances*, non sans malice, quoi qu'en dise le publicateur de ses *Œuvres mêlées et posthumes*, ni même sans quelque peu de méchanceté, les *Souvenirs* publiés par Collin dans *l'Almanach des Muses*, et dont la bonhomie un peu fade lui donnait beau jeu. Il y raille sa douceur et sa sensibilité. Évidemment, Fabre n'y croit pas : il n'y voit qu'affectation pure. Il a pour Collin une aversion qui va jusqu'à la haine, à laquelle il donnera pleine carrière et qu'il essaiera de motiver, d'une façon aussi violente que perfide, dans la préface du *Philinte de Molière*, en accusant son théâtre, spécialement *l'Optimiste*, à une époque où déjà cette accusation pouvait devenir meurtrière, d'être une école de réaction et d'aristocratie.

Cette haine survécut même à Fabre et fut recueillie par sa veuve et son fils comme un héritage de famille. Dans les notes de ses *Œuvres mêlées et posthumes*, l'éditeur, qui lui tenait certainement de près [1], accuse formellement, avec une aigreur où l'on retrouve comme un écho de la préface du *Philinte*, Collin d'Harleville d'avoir empêché vingt fois la reprise du *Présomptueux* : « L'existence d'une famille est sacrifiée à l'amour-propre et à la haine d'un homme qui est là, constamment là, croyant prolonger le temps de sa gloire comparée.... Quel est l'être de bonne foi et doué du moindre sentiment, qui doutera que le

[1] Ce doit être son fils, qui avait déjà publié en l'an VIII une édition des *Précepteurs*, signée : FABRE D'ÉGLANTINE FILS, pour garantir ses droits. Né en 1779, il avait de vingt-trois à vingt-quatre ans en l'an XI, date de la publication de ces deux volumes. L'annotateur, qui parle toujours au masculin, a la connaissance intime, on le voit, de tous les papiers de Fabre, des dates et des lieux de composition de chaque pièce ; il en épouse toutes les opinions et toutes les haines ; il le défend sur un ton personnel et s'exprime de telle sorte qu'on croirait entendre Fabre lui-même. Il n'est pas jusqu'aux obscurités du texte qui ne puissent être considérées comme une marque de famille.

produit des ouvrages de Fabre d'Églantine ne soit le prix du sang? C'est y tremper la main que d'interrompre le cours d'un salaire aussi sacré qu'il est plein d'amertume. »

La même année encore (26 mai 1789), Fabre donnait au théâtre de Monsieur une nouvelle pièce : *le Collatéral, ou l'amour et l'intérêt*, trois actes en vers. La succession de ses échecs n'avait point ralenti son ardeur, ni, ce qui peut surprendre davantage, refroidi les théâtres à son égard, au moins en apparence. C'est qu'ils sentaient en lui un talent incontestable et les dons de l'auteur dramatique, en dépit des maladresses et en dépit des sifflets. *Le Collatéral* allait enfin rompre la glace, mais ce fut peut-être grâce au stratagème employé par l'auteur. S'il n'y avait certainement point de complot ténébreux formé contre lui, comme se le figurait son imagination ombrageuse, il pouvait y avoir une dangereuse prédisposition d'esprit de la part du public. Pour déjouer ses ennemis, il commença par porter sa pièce à un théâtre nouveau, où il n'avait rien donné encore. On la reçut, on l'apprit, on la répéta dans le plus grand mystère; on n'afficha point la première représentation, et le 26 mai, au moment où les spectateurs attendaient la dixième du *Fabuliste*, qui était affichée, Saint-Preux vint demander au public d'accepter en remplacement de ce spectacle, empêché par l'indisposition d'une actrice, une pièce nouvelle, intitulée : *l'Amour et l'intérêt*. L'échange fut accueilli avec empressement et, après le troisième acte, le rideau tomba au milieu d'applaudissements unanimes. A défaut de l'auteur, qui ne voulait pas se montrer encore, et pour cause, la salle entière réclama une seconde représentation pour le lendemain [1].

On trouva que l'ouvrage était plein d'imagination, conduit avec beaucoup d'art, d'un comique souvent piquant, et que le style, malgré ses négligences, avait de l'esprit, du naturel et un excellent ton. La versification en est, en effet, plus facile et plus claire que celle des pièces précédentes, quoiqu'il s'y trouve encore des passages pénibles et incorrects et que même, de loin en loin, Fabre y tombe dans le jargon. Il est telle scène, comme l'entrevue et l'explication des deux amants (II, sc. 6), où l'un, en essayant de se justifier avec une candeur tendre et

[1] Voir le *Journal de Paris* du 30 mai 1789.

passionnée, gâte de plus en plus ses affaires, où l'autre, en voulant jouer l'indifférente, la dédaigneuse, la hautaine, laisse, après son ironie, éclater son dépit et sa douleur et trahit tout ce qu'elle prétend cacher, qui touche au chef-d'œuvre. La femme de chambre est une fine mouche, qui mène l'action, pour le bon motif, d'une main alerte et adroite, mais elle a soin de raisonner et d'étaler sa finesse. Fabre souligne trop ; dans son effort il dépasse le but : il pousse l'ingéniosité de l'intrigue jusqu'à la bizarrerie et, en dressant la liste de ses personnages, il a soin de détailler le caractère de chacun d'eux, comme s'il se défiait de l'attention du spectateur. On reconnait d'ailleurs le comédien au soin qu'il prend d'indiquer également les jeux de scène et les nuances de la diction.

Mais, par une fortune inverse de celle du *Présomptueux*, qui, tombé d'abord, se releva à la reprise, *le Collatéral* ne retrouva pas en 1791, au théâtre de la rue Richelieu, le succès qu'il avait obtenu au théâtre de Monsieur, en 1789 [1].

Tout en se consacrant principalement à la scène où, depuis son retour définitif à Paris, il poursuivait le succès avec une activité et une persévérance infatigables, Fabre d'Églantine ne délaissait pas entièrement les genres qu'il avait cultivés autrefois. Quelques-unes de ses plus jolies romances amoureuses, en particulier *Je t'aime tant, je t'aime tant*, qui a joui d'une popularité presque égale à celle de *Il pleut, bergère*, et *Laisse-moi, laisse-moi, perfide*, datent de 1787 à 1789. — Cette perfide, à qui il retirait son estime et refusait son mépris, était sans doute l'actrice Caroline Remy, avec qui, abandonnant sa femme, il avait noué un commerce plein de péripéties fâcheuses pour sa dignité et entretenait une correspondance passionnée, qu'on a recueillie. C'est également à cette période que se rapporte sans conteste sa satire dialoguée *A un poète comique* [2], le plus long et le plus important de ses ouvrages dans un genre pour lequel il avait de grandes dispositions. On y trouve çà et là,

[1] M Aulard s'est trompé en écrivant, dans son étude sur Fabre d'Églantine (*Nouvelle Revue* du 1er juillet 1885), que *le Collatéral* tomba en 1789 et se releva en 1791. C'est justement l'inverse qui s'est passé. Il a confondu évidemment cette œuvre avec la précédente.

[2] Datée de 178.. Quelques détails précisent, sinon l'année, du moins la période.

dans un esprit différent, comme un reflet lointain de Gilbert. Les traits mordants et même les méchancetés y fourmillent; seulement l'obscurité de beaucoup d'allusions devenues incompréhensibles s'ajoute à celle d'un style qui n'est jamais fade et banal, mais qui est souvent incorrect et obscur. Il en veut beaucoup à l'abbé Aubert, qui sans doute l'avait maltraité dans les *Petites Affiches;* à Mercier, qu'il devait détester comme écrivain, ne fût-ce que par l'horreur dont il faisait profession pour les drames en prose; il en veut aussi à Garat, à Murville, aux poétaillons des *Étrennes du Parnasse*, à tous les journalistes, et parmi les portraits satiriques qu'il burine au passage, les moins cruels ne sont pas ceux qu'il déguise sous le masque d'un pseudonyme, transparent sans doute pour les contemporains, mais non plus pour nous. Son fiel mord comme une eau-forte. La hardiesse des coups qu'il décoche à la cour et à l'autel, aux lettres de cachet, à la Bastille, aux prêtres et aux grands, dénonce l'approche de 89. Et c'est toujours au nom de la *nature*, qui l' « allaita sur son sein maternel, » que l'atrabilaire Fabre-Ménippe dégorge sa bile.

Il allait enfin sortir de pair en donnant au Théâtre-Français, le 22 février 1790, *le Philinte de Molière. Le Philinte* n'est pas seulement son chef-d'œuvre; c'est son œuvre la plus caractéristique. On peut dire qu'il s'y est mis tout entier, sous ses diverses faces : on y retrouve le disciple de Jean-Jacques, l'ennemi de Collin d'Harleville, le Cordelier déjà engagé dans la Révolution et prêt à s'y jeter, l'élève de Molière, qu'il admire et qu'il tâche d'imiter, tout en le corrigeant [1]. Si l'on s'en rapportait à la préface écrite après coup, il aurait composé son *Philinte* comme une sorte de contrepoison opposé à l'égoïsme doucereux dont ce pauvre Collin d'Harleville a infecté la scène. Il lui en veut tellement, sa haine contre lui est si tenace, si profonde, si inépuisable, qu'il n'a pu se tenir de faire dans la pièce même une allusion amère à son *Optimiste*, qui dut être sentie par beaucoup de spectateurs [2]. Mais, quelle que fût l'âpreté de cette haine, il est plus naturel de croire que sa pièce lui a été

[1] Molière était son modèle. Il en portait toujours un volume dans sa poche. (*Moniteur* du 4e jour complémentaire de l'an VII.)

[2] Dans la scène 9 de l'acte II, où Philinte développe le *Tout est bien* en termes odieux qui excitent l'indignation d'Alceste.

suggérée par le passage de la *Lettre* de Rousseau *à d'Alembert* qu'il cite dans son Prologue, en proclamant d'une façon formelle qu'il y a puisé la conception de son ouvrage. On sait que, tout en admirant le chef-d'œuvre de Molière, Jean-Jacques en critique vivement la moralité, qu'il lui reproche d'avoir voulu jeter du ridicule sur le noble et généreux caractère d'Alceste, et témoigne de tout son mépris pour Philinte et les *honnêtes gens* dont il est le type. On peut même trouver que Fabre arrête sa citation un peu tôt : en la prolongeant de quelques lignes, il aurait mieux montré encore à quel point il s'est inspiré du philosophe de Genève, qui lui a donné même l'idée de cet excellent dénouement où l'égoïste est puni par son égoïsme, et se révolte contre ses principes dès qu'ils se retournent contre lui.

« Il fallait, dit en effet Rousseau, que le misanthrope fût toujours furieux contre les vices publics, et toujours tranquille sur les méchancetés personnelles dont il était la victime. Au contraire, le philosophe Philinte devait voir tous les désordres de la société avec un flegme stoïque et se mettre en fureur au moindre mal qui s'adressait directement à lui. » Et il ajoute en note : « Je ne doute point que, sur l'idée que je viens de proposer, un homme de génie ne pût faire un nouveau *Misanthrope*, non moins vrai, non moins naturel que l'Athénien, égal en mérite à celui de Molière, et sans comparaison plus instructif. Je ne vois qu'un inconvénient à cette nouvelle pièce : c'est qu'il serait impossible qu'elle réussit. » Fabre voulut être cet homme de génie, sans se laisser arrêter par le fâcheux pronostic qu'il se flattait de vaincre, comme il l'a vaincu en effet, du moins partiellement, mais dont il aurait eu la ressource de couvrir sa défaite.

Au point de vue strictement littéraire et dramatique, *le Philinte de Molière* a des défauts qui expliquent comment le succès a pu en être d'abord incertain et ne s'est accusé que lentement, quoique l'esprit en fût si bien d'accord avec celui de l'époque. D'abord c'est une *suite*, — et Fabre n'a pas craint de le dire dans son titre avec une hardiesse qui ne pouvait manquer de le faire accuser d'outrecuidance : *le Philinte de Molière, ou la suite du Misanthrope*. Les seuls personnages qui soient dénommés dans la liste : Alceste, Philinte, Éliante, devenue sa

femme [1], et le valet de chambre Dubois, viennent de la pièce de Molière ; le procureur porte le nom de Rolet, immortalisé par un vers de Boileau ; les autres sont anonymes. Et cette suite a l'inconvénient de toutes les suites : il faut, non seulement que l'on connaisse l'œuvre antérieure, dont à plusieurs reprises il intercale des vers dans la sienne comme des points d'attache et de repère, mais que l'on se souvienne bien de tous les détails de caractère. Sans doute, il n'est personne qui ne connaisse *le Misanthrope*, mais une œuvre d'art doit exister par elle-même et se suffire. De plus, tout en étant une *suite*, *le Philinte* n'est pas dans l'esprit de l'œuvre qu'il continue ; il la contredit même sur plus d'un point : le personnage principal, celui qui donne son nom à la pièce, est dénaturé ; l'autre est changé en tribun. Ces deux hommes du XVII[e] siècle sont devenus, pour les besoins de la cause, deux hommes du XVIII[e], dont il a fallu accommoder les paroles à la note du jour. Malgré la dextérité d'un auteur dramatique qui sait parfaitement son métier, *le Philinte* est moins une pièce qu'une thèse, et on le sent : la conversation s'y hausse au ton de la déclamation ; l'hôtel garni se change en salle de club ; Alceste ne parle plus dans un salon, mais à la tribune ; Philinte doit s'exprimer toujours non pas en homme du monde aimable, complimenteur, tolérant, d'une politesse excessive, désireux avant tout de ne se point faire d'affaire et de vivre en paix avec tout le monde, mais comme un de ces types d'égoïste inhumain et antirévolutionnaire contre lesquels se déchainaient les patriotes de 1790 ; l'avocat pauvre et austère que Dubois ramène de la salle des Pas-Perdus est un être abstrait en qui Fabre a incarné son idéal de la justice ; il est sentencieux, moins toutefois qu'Alceste, qui, dès sa première scène, rencontrant deux amis qu'il n'a pas vus depuis longtemps, les aborde en leur débitant d'affilée une dizaine d'apophtegmes misanthropiques, d'aphorismes absolus, tranchants et pédants.

On pourrait critiquer la construction de la pièce, qui n'est point d'une parfaite unité. Au quatrième acte, une deuxième action se greffe sur la première. L'affaire d'Alceste, qui sert de

[1] Et non celle d'Alceste, comme semble le croire M. Aulard (*Nouvelle Revue* t. XXXV, p. 73).

point de départ à l'intrigue, n'est guère plus claire et moins vague que dans Molière, et quant à celle de Philinte, qui en est le ressort principal, nous la trouvons à la fois puérile et obscure. L'obscurité du fond s'accroît de celle du style, qui touche parfois au jargon, des tournures et locutions louches, des passages équivoques et incompréhensibles, des laborieuses et pénibles incorrections.

Mais, lorsqu'il échappe à ces défauts trop fréquents, Fabre ne manque ni de force ni même d'éloquence. Il vise avant tout à la précision et à la vigueur, et il y atteint quelquefois. Ce qu'il fuit comme la peste, ce dont il a horreur, c'est la mollesse, la prolixité, le développement banal, la fadeur, et pour éviter un écueil, il se jette dans un autre. Le beau revirement du troisième acte, quand Philinte apprend tout à coup que c'est de lui qu'il s'agit, qu'il est lui-même ce débiteur trompé en faveur duquel il refusait obstinément de s'entremettre et qu'il a fourni de ses mains les verges pour le fouetter ; la transition, brusque et naturelle pourtant, par laquelle il passe de ce flegme imperturbable, sur lequel tous les malheurs d'autrui restaient sans action et qu'il maximait en axiomes, à un désespoir et un emportement qui dépassent du premier coup les violences de son ami ; la naïveté véhémente avec laquelle il dément toutes ses théories sans pouvoir même essayer de feindre et de se contenir, tout cela est d'une observation pénétrante, d'une excellente exécution et d'un grand effet dramatique. Comme la plupart des œuvres de *composition*, *le Philinte*, pièce un peu froide, un peu lente, où le haut comique ne manque pas, mais où manque la gaieté et qui tombe souvent dans la satire philosophique, gagne à être relu : on est d'abord plus choqué de ses défauts que frappé de ses qualités.

En publiant sa pièce l'année suivante, Fabre la fit précéder d'un prologue en vers, sous forme de dialogue, et de la préface dont nous avons déjà parlé. Dans le prologue, où il a utilisé une trentaine de vers de sa satire *A un poète comique*, il s'excuse d'avoir pris le nom de Molière, mais d'une façon agressive, comme toujours, et il s'attaque à la littérature édulcorée, jolie, galante et correcte, optimiste et systématiquement bénévole, aux lieux communs de sensiblerie et de fadeur morale où se complaisent tant d'auteurs. La franchise et la virilité poussées

jusqu'à la rudesse, ce sont là les titres qu'il réclame et les qualités dont il se targue. Fabre d'Églantine méprise cette sensibilité larmoyante qu'étalent non seulement les Collin d'Harleville, les Florian, les Berquin, les Bouilly, — car il est bien remarquable que jamais époque ne fut plus féconde en auteurs tendres, — mais même son coreligionnaire politique et futur collègue à la Convention, Collot d'Herbois. Et comme son interlocuteur lui reproche doucement d'être trop véridique et de ne point assez pratiquer l'art des ménagements, il s'écrie :

> Prenez-vous mon *Philinte*, après tout, pour un jeu?
> Le théâtre n'est-il qu'un passe-temps frivole ?
> Aux jours de liberté qu'il devienne une école !

On reconnait ici la pure théorie révolutionnaire sur le théâtre considéré comme un instrument de propagande qui doit servir exclusivement à l'éducation démocratique du peuple.

Mais c'est surtout dans sa longue préface, assez peu connue parce que son caractère personnel l'a fait retrancher de la plupart des éditions subséquentes, qu'il a donné libre cours à son humeur atrabilaire et vindicative. Elle n'est, d'un bout à l'autre, qu'une longue diatribe, un réquisitoire d'une violence et d'une exaltation inouïes contre le théâtre de Collin, surtout contre son *Optimiste*, qu'il dépèce avec acharnement. Dès la première ligne, le morceau est monté à un ton déclamatoire dont on est stupéfait :

« La France.... était dégradée, désolée, dévorée par un petit nombre d'êtres malfaisants revêtus de la figure humaine. De l'une à l'autre extrémité, la Nature éperdue, la tête courbée sous un joug de plomb, les yeux épuisés de larmes, les mamelles desséchées, les bras chargés de fers, le bâillon à la bouche, la Nature errait sans asile, précédée de la crainte et de la terreur, ridiculisée par la dépravation, trahie par la lâcheté, méprisée par la sottise, trafiquée par l'avarice, persécutée enfin par l'orgueil, par la cruauté, par le mensonge et par tous les vices ensemble.

« En France n'existait ni foi, ni loi, etc., etc. Eh bien, c'est du jour marqué par la nature des choses comme le dernier période de ce bouleversement, comme le maximum du mal ; c'est du centre de cette dépravation qu'un homme s'élève pour nous assurer que.... TOUT EST BIEN. Pour combler la mesure du mal, il fallait un panégy-

riste ; aux heureux du siècle il fallait un encouragement à se pardonner leur dépravation, leur égoïsme et leur tyrannie. »

Et il continue sur ce ton, en se battant les flancs pour se maintenir au diapason de son indignation factice. La comédie de Collin renferme une morale affreuse, mensongère, dangereuse! Il l'attaque comme le ministère public attaquerait un vendeur de poison. Il lui reproche de caresser les vices des spectateurs. Mais que ne lui reproche-t-il pas? On ne saurait se figurer tout ce qu'il découvre chez lui de sophismes pernicieux, de niaiseries homicides, de paradoxes extravagants et inhumains. C'est un système de lâcheté, de bêtise et d'insouciant égoïsme, sous le masque de la bonhomie et de la bonté. Il se récrie avec une amertume croissante contre le rire complaisant du parterre, contre cette puérile tartuferie de sensibilité fade, contre ce doucereux patelinage des méchants, des fripons et de leurs courtisans chattemites. Quarante-huit pages in-8 suffisent à peine à épuiser ce flot d'invectives, commentaire significatif donné par lui à une pièce écrite en l'honneur de la vertu, où, en voulant faire le procès de Collin, Fabre n'a fait que le sien propre, et en s'efforçant de dénaturer une querelle littéraire, pour la hausser jusqu'à une question de haute moralité politique et sociale, de confondre enfin sa cause personnelle avec celle de la Révolution, il a donné la mesure de sa prétendue sincérité et nous a dévoilé le fond de sa nature haineuse, pessimiste et misanthropique.

Quelques mois après (7 juillet), Fabre donnait au théâtre de la Montansier un opéra-comique en deux actes, musique de Foignet : *l'Apothicaire*, qui eut une douzaine de représentations assez espacées. Musicien lui-même et habile compositeur de romances, il gardait un faible pour l'opéra-comique, par où il avait débuté dans la littérature dramatique, et auquel il devait revenir encore l'année suivante (20 août 1791), sur le même théâtre, avec son *Isabelle de Salisbury*, « comédie héroïque et lyrique, » en trois actes, musique de Mengozzi, qui fut jouée douze fois jusqu'au 12 septembre, tous les deux jours, en alternant avec les représentations tragiques de Mlle Sainval aînée et de Grammont. *L'Apothicaire* n'a jamais paru, et *Isabelle* est également restée inédite, sauf les paroles du chant, imprimées en un livret qu'il est fort difficile de rencontrer. Nous ne connaissons pas

de compte rendu de ces pièces [1], que beaucoup de ses biographes ont ignorées, mais nous avons pu lire la dernière, dont il a été conservé quelques copies [2].

La scène se passe à Londres vers 1345, sous le règne d'Édouard III, qui y joue l'un des principaux rôles. Isabelle a été promise par son père à lord Strafford qu'elle n'aime pas : Édouard tombe amoureux d'elle et se présente sous le masque dans un bal offert par Strafford à sa fiancée, danse avec elle, ramasse l'écharpe qu'elle a laissée tomber et s'en pare; puis il l'enlève et lui offre un asile dans le palais d'un de ses favoris, où il se présente à elle et s'en fait aimer, sous le nom du chevalier Edmond. Au milieu d'une fête qu'il a organisée en son honneur, le palais est envahi par lord Strafford et lord Salisbury, et celui-ci va demander au roi le châtiment du ravisseur. Le roi le lui accorde, à la seule condition que l'arrêt de mort soit ratifié par sa fille; mais Isabelle, qui aime secrètement le chevalier Edmond, s'y refuse. Sur ce refus, l'envoyé du roi annonce qu'il a ordre de conduire devant le souverain lord Salisbury, qui, peu de temps après, revient, transporté, annoncer à sa fille qu'elle est appelée à porter la couronne; mais elle refuse encore, à la grande indignation de son père, jusqu'à ce qu'enfin, sous les traits du monarque qui se présente à ses yeux, elle reconnaisse le chevalier Edmond orné de son écharpe. *Isabelle de Salisbury* est une pièce à spectacle, qui devait charmer les yeux par les costumes, les décors, les bals, fêtes et ballets. Les paroles lyriques en sont agréables, et la pièce n'est pas dépourvue d'un certain intérêt en son genre, quoiqu'elle ne tienne qu'une place très inférieure dans le théâtre de Fabre et qu'elle perde les deux tiers de sa valeur à la simple lecture.

[1] Sauf deux lignes de l'*Almanach Froullé* sur *l'Apothicaire*, où il reconnaît « de la gaieté et des traits sémillants. »

[2] Nous n'avons trouvé le livret comprenant les paroles lyriques d'*Isabelle de Salisbury*, indiqué par la *France littéraire* de Quérard et le Catalogue Solinnes, n° 2977 (et aux *corrections et additions*), ni à la Bibliothèque nationale, ni à l'Arsenal, ni dans la collection Pixérécourt, ni dans la riche bibliothèque de M. Douay, ni dans celle de la société des auteurs dramatiques, qui possède, en revanche, deux copies manuscrites de la pièce. Le titre mentionne qu'*Isabelle de Salisbury* avait été refusée à l'Académie royale de musique. Mais ce titre commet une erreur certaine, comme on peut le voir par les sommaires des spectacles du *Moniteur* et des *Petites affiches*, en fixant la représentation au *20 avril*, au lieu de *20 août*, ce qui s'explique facilement par une erreur de lecture. On a attribué à tort la musique à Devienne.

Auparavant, il avait donné à la Comédie italienne [1] *le Convalescent de qualité* (28 janvier 1791), qui tient à la fois de la comédie morale et de la comédie politique, de l'étude de caractère et de l'actualité. Au fond, c'était surtout une pièce de circonstance, mais la *circonstance* avait de quoi fournir matière à plus d'une comédie. Il s'agissait de peindre le désarroi d'un homme d'ancien régime transporté subitement, sans préparation aucune, au milieu du régime nouveau, où tout heurte ses idées et ses habitudes. L'idée était si naturelle qu'elle est venue alors à plusieurs écrivains, et elle fournissait un cadre si heureux au génie comique et satirique de Fabre que nous ne le soupçonnerons pas de l'avoir empruntée à Carbon Flins des Oliviers, l'auteur du *Réveil d'Épiménide*, joué le 1er janvier 1790.

Son marquis d'Apremine (où l'acteur Clairval fit, dit-on, la caricature du vieux duc de Richelieu, encore présent à toutes les mémoires), cloué depuis deux ans par la goutte et par une maladie bilieuse dans une campagne solitaire où l'ordonnance du médecin lui a enjoint de vivre séquestré du reste du monde, et qui revient inopinément à Paris, où il ne se reconnaît plus, dans cette transformation prodigieuse de toutes choses, pouvait même alimenter aisément plus de deux actes et fournir à la verve un peu courte de Fabre des incidents et des contrastes plus piquants. Naturellement il a outré l'impertinence et les préjugés étroits du marquis. Tout le déconcerte et l'irrite; il croit que le monde est frappé de folie, ne peut prononcer un mot, donner un ordre, faire un geste qui ne soit en contradiction absolue avec le nouvel ordre de choses, et se répand en menaces d'un emportement comique. Ceux qui l'entourent ne se contentent pas d'avoir raison de cet aristocrate arriéré, ils l'ont, même ceux qui l'aiment, avec une pointe de raillerie et de dédain. La pièce dégénère ici en pamphlet, là en discours politique, en dissertation, en brochure. Elle finit, bien entendu, par la con-

[1] On pourrait s'étonner que, après le grand succès du *Philinte*, Fabre ait passé à un autre théâtre; mais son caractère difficile n'avait pas tardé à le faire entrer en contestation avec les comédiens. Le 8 juillet 1790, M. des Glantines (*sic*) signait une protestation par-devant notaire contre leur conduite insidieuse, où il voyait la preuve qu'ils méditaient de le dépouiller de ses ouvrages et de se les approprier malgré lui, en cherchant à éluder tout arrangement et à faire croire à une convention tacite entre eux, ou à un droit de possession sur ses pièces (*Intermédiaire*, 1886, p. 159).

version du marquis, auquel on offre une cocarde, et le gendre qu'il repoussait d'abord comme roturier emporte enfin son consentement, en paraissant devant lui sous l'uniforme d'un commandant de bataillon de la garde nationale, talisman qui ne pouvait manquer non plus d'enlever les applaudissements de la salle. Mais à cette date, avant le voyage de Varennes, Fabre est encore pleinement royaliste. C'est avec un accent sincère, en invoquant la franchise dont il s'est toujours targué, que, par la bouche de son Médecin démocrate, il rend à Louis XVI un témoignage significatif dans sa bouche :

Mais, pour le jour présent, la Providence auguste
Nous a voulu garder, malgré vous, un Roi juste,
Un Roi bon. Que ne peut un heureux naturel ?
N'allez pas m'accuser du talent criminel
De flatter lâchement le Monarque qu'on aime :
S'il n'était pas aimé, je le dirais de même.
Mais un fait bien réel, c'est que dans tout l'État,
Il n'est pas un Français, jusques au plus ingrat,
Qui ne reste d'accord que, sans ce prince sage,
Le vaisseau de l'État allait faire naufrage.... (II, sc. 5.)

Et il continue pendant dix vers encore sur le même ton, évitant tout lyrisme, parlant en termes précis, comme pour mieux prouver combien sa conviction est ferme et raisonnée.

Après toutes ces œuvres et surtout après *le Philinte*, on éprouve une certaine surprise de rencontrer *l'Intrigue épistolaire*, donnée par Fabre au Théâtre-Français le 15 juin 1791, et qui n'est guère qu'une farce, quoiqu'elle ait cinq actes et qu'elle soit en vers, comme toujours. Tomber de la haute comédie et de la comédie politique dans la parade, à cette date surtout où il était déjà engagé dans la Révolution et où le moment de son rôle public approchait, c'était vraiment une chute. Fabre ne craignait pas ces contrastes, nous l'avons déjà vu pour *l'Apothicaire*, qui succéda immédiatement au *Philinte;* mais au moins l'*Apothicaire* était un opéra-comique, et en changeant de scène, il pouvait baisser de ton, sans paraître abdiquer ses ambitions de haute comédie. On serait tenté de croire que cette dernière pièce était une œuvre de jeunesse qu'il s'est décidé à faire jouer pour tirer profit de ses succès et pour battre monnaie, car, malgré tout, il restait toujours besogneux. A moins qu'il n'ait voulu simplement prouver la souplesse et la variété

de son talent, en choisissant un sujet où il pût une fois déployer à l'aise ce goût pour l'intrigue qu'il alliait en lui au goût de l'observation et de l'analyse, qu'on pouvait deviner dans ses ouvrages antérieurs, mais qu'il n'avait jamais eu occasion de montrer complètement, répondre enfin au reproche qu'on lui avait fait de manquer de gaieté et de comique.

Si tel était son désir, il n'y a pas trop mal réussi. La pièce est un *imbroglio* amusant, qui a du mouvement et de la vivacité, qui tient la curiosité en haleine et qu'on lit avec plaisir jusqu'au bout, à la condition de n'être pas trop difficile sur le choix des moyens et de n'y pas regarder de trop près. Un esprit dédaigneux pourrait aisément trouver qu'elle est faite de morceaux usés qui ont traîné dans tous les vaudevilles forains, et que beaucoup des stratagèmes employés pour duper le vieux procureur sont puérils et d'un grotesque outré, comme ce tuteur lui-même est un Jocrisse dont la niaiserie parait d'autant plus inadmissible qu'il exerce une profession peu compatible avec la naïveté. Un tuteur aux habits duquel les deux amants attachent par une épingle les lettres qu'ils échangent entre eux et qui leur sert ainsi bénévolement d'entremetteur; un procureur à qui l'on fait signer, sans qu'il s'en doute, le contrat qui unit sa pupille à son rival, est un imbécile vraiment trop invraisemblable, qui dépasse Arnolphe pour arriver à Jocrisse.

Au fond, *l'Intrigue épistolaire*, c'est le *Barbier de Séville*, mais elle reste bien loin de son modèle. Quelle distance entre Clénard et Bartholo, entre Cléri et Almaviva, entre Pauline et Rosine! Et pas de Figaro! La scène que Beaumarchais eût pu le mieux avouer est celle où Pauline et son amant, qui s'est présenté au tuteur comme le clerc de son notaire, surpris par l'arrivée du véritable clerc, le font passer aux yeux du vieillard pour l'amant déguisé (V, sc. 8) et le poussent dehors, ahuri, avec le concours de Clénard lui-même : c'est une imitation de celle du *Barbier*, où l'on envoie Bazile se coucher, mais elle est vivement conduite et garde son prix.

Cette bouffonnerie triviale, qui n'a pas le moindre souci de la vraisemblance, dont tous les caractères sont factices et forcés, même celui du peintre d'histoire Fougère, emphatique, exalté, déclamatoire, imbu des idées de David, mais poussé sans cesse à la caricature et plus semblable à un fantoche qu'à un homme,

et où Fabre, cet ennemi de toutes les tyrannies, ne pourfend que celle d'un vieux tuteur idiot, réussit vivement par son entrain, sa gaieté, ses côtés pittoresques, et aussi par le comique de Dugazon dans le rôle de Fougère. Elle était mieux faite pour plaire au parterre qu'aux juges délicats, et ses qualités scéniques l'emportent de beaucoup sur ses qualités littéraires.

Ce fut son dernier succès, mais non sa dernière pièce. Son ambition politique ne ralentissait pas son activité littéraire. Le 9 novembre de la même année, il donnait encore au théâtre de la République une grande comédie en cinq actes, toujours en vers : *l'Héritière, ou les champs et la cour*. Nous ne connaissons cet ouvrage, qui n'a pas été imprimé, que par le compte rendu de quelques journaux du temps [1]. Il fut applaudi dans les trois premiers actes et, en général, dans sa partie comique. Plusieurs caractères avaient paru bien dessinés, et Talma, qui jouait dans *l'Héritière*, avec Monvel, Michot, Mlle Candeille et Mlle Lange, avait rendu, avec une légèreté et une finesse d'autant plus remarquées que le rôle sortait complètement de son emploi, les grâces ridicules d'un de ces jeunes fats qu'on appelait déjà des merveilleux. Mais quelques scènes choquèrent les spectateurs ; une tirade contre l'Hôtel des Invalides accrut les murmures, et après d'interminables longueurs, le dénouement fut trouvé brusque et mal amené. Les négligences habituelles au style dramatique de Fabre déparaient d'agréables passages ; mais on y était fait et les négligences du style, secondaires à la scène, n'eussent pas plus empêché à elles seules le succès de l'ouvrage que celles du *Philinte*, si l'action avait offert plus de force et d'intérêt.

Faut-il croire que la malveillance ne fut pas étrangère aux orages de cette représentation, comme le dit le *Journal de Paris?* C'est possible, car les récents succès de Fabre avaient dû faire des jaloux, comme son caractère ne pouvait manquer de lui faire des ennemis. Mais il me semble que les défauts reconnus par les comptes rendus qui l'engagent à en appeler de sa chute suffisent à expliquer celle-ci. Il ne tarda pas à demander

[1] *Journal de Paris*, du 11 novembre, et *Chronique de Paris*, même date. V. aussi Étienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Français sous la Révolution*, II, p. 159. La pièce ne fut pas représentée le 5, comme le dit M. L. Thiessé, dans sa notice, d'ailleurs excellente, mais seulement le 9.

sa revanche au même théâtre, qui mit encore à sa disposition l'élite de sa troupe, en entourant cette fois Talma de Grandménil et Dugazon, pour donner, le 7 mars 1792, *le Sot orgueilleux, ou l'École des élections*, cinq actes, précédés d'un prologue.

Comme on le voit par le titre, Fabre d'Églantine, sur le point de devenir lui-même un homme public, y abordait en plein le terrain brûlant de la politique, toujours dangereux au théâtre, plus dangereux encore dans une époque aussi tourmentée, où le parterre était agité par tous les orages des clubs. Sans doute il abondait dans le sens des idées révolutionnaires, mais le poète comique n'avait pas abdiqué et ne renonçait pas à faire sa moisson, tout en suivant le mouvement, dans le champ nouveau qui s'ouvrait à son observation satirique. Il s'était si bien rendu compte du péril, qu'il crut devoir prendre doublement ses précautions; d'abord par une lettre solennelle écrite aux journaux [1], quelques jours avant la représentation, où il expliquait que son but était d'instruire et d'éclairer le peuple pour l'aider à reconnaître les *sots orgueilleux* qui, sans principes et sans moyens, s'étaient glissés, lors des premières élections, dans les postes publics, où ils satisfaisaient leur vanité et exerçaient leur despotisme aveugle et ridicule au détriment de la nation; puis dans son prologue, destiné à prévenir les fausses interprétations, et qui, confié à deux artistes aimés et peu suspects d'aristocratie, comme Monvel et Michot, fut parfaitement reçu des spectateurs, sans pouvoir néanmoins sauver l'ouvrage.

Le principal personnage est un marchand enrichi, sot et vain, nommé Bertrand, qui a la manie de l'écharpe, comme jadis de l'échevinage. Président d'un club borgne, la tête lui tourne de motions, d'arrêtés, d'amendements. Un Gascon intrigant flatte sa manie pour arriver à épouser sa fille, et Bertrand est sur le point de la lui accorder, malgré les représentations de son frère, ancien député et maintenant magistrat, la colère de sa femme, qui n'est pas sans rapports avec Mme Jourdain, le brusque bon sens d'une servante qui ressemble un peu à Nicole, et les larmes de sa fille. Mais le fourbe est démasqué au dénouement, comme il convient.

La pièce échoua complètement, non pas, à ce qu'il semble,

[1] On peut la lire dans la *Chronique* du 5 mars.

ou du moins non pas seulement à cause du sujet, mais par ses défauts littéraires et dramatiques, l'absence d'intérêt, des moralités beaucoup trop longues, les incorrections et les trivialités du style. Fabre abusait de sa facilité, — une facilité laborieuse, si je puis ainsi dire — et de sa verve ; les négligences de sa plume s'accusaient de plus en plus ; il avait perdu, définitivement peut-être, la faculté d'écrire avec correction et clarté. La chute du *Sot orgueilleux* fut encore plus complète que celle de *l'Héritière*, qui avait eu deux représentations, tandis que la nouvelle comédie n'en obtint qu'une seule [1].

Le Sot orgueilleux n'est point l'unique production où Fabre d'Églantine, emporté par son humeur contredisante, n'ait pas craint de heurter des passions que lui-même partageait, dût-il paraître jusqu'à un certain point se contredire. Quelques semaines auparavant, Andrieux avait publié une *Épître au pape*, qu'il s'est bien gardé de recueillir dans ses œuvres complètes. Il ne s'attendait pas sans doute à être réfuté par Fabre, que rien ne désignait comme un champion de l'Église, et pourtant cette aventure lui advint. Dans les premiers jours de février parut *la Réponse du pape à Andrieux*, longue épître satirique, dictée, bien entendu, beaucoup moins par le désir de prendre la défense du souverain pontife que par le plaisir de railler un poète d'un tempérament antipathique au sien et qui avait, d'ailleurs, le tort d'être l'ami de Collin d'Harleville. Avons-nous besoin de dire que cette *Réponse du pape* n'a nullement le ton ecclésiastique et qu'elle manque d'orthodoxie? C'est seulement un prétexte et un cadre, d'abord pour persifler Andrieux, qu'il félicite ironiquement de la bravoure avec laquelle il vient frapper un homme à terre, puis pour établir un parallèle piquant entre les préjugés qu'on reproche au pape et ceux au nom desquels on le combat. L'apologie n'est, dans la bouche de ce pon-

[1] Elle n'a pas été imprimée non plus ; nous en avons trouvé le compte rendu dans la *Chronique de Paris* du 9 mars, copiée par Étienne et Martainville (III, 207-208). Le *Journal de Paris* n'en a même pas parlé. C'est évidemment à cet ouvrage, dont M. Aulard semble n'avoir pas connu l'existence (*Orateurs de la Législative et de la Convention*, II, 241, note), que fait allusion la note des *Papiers trouvés chez Robespierre* (III, 346), où il est dit que Fabre avait fait représenter, quelques mois avant le 10 août, « une pièce anticivique où les jacobins, les présidents de sections et les fonctionnaires publics étaient autant d'objets de dérision. »

tife qui parle le style de Fabre, qu'une manière de retourner les arguments à l'adversaire et de triompher par opposition On y trouve plus d'un trait mordant contre les hommes du jour, ou plutôt contre ceux de la veille, maintenant dépassés : La Fayette, « un général sournois, charlatan par la gloire; » Bailly, « un maire larmoyant, flatteur comme un laquais ; » contre Monsieur Josse, fier d'être devenu soldat, d'avoir conquis la liberté, raisonnant des droits de l'homme à son comptoir, posant, l'arme à la main, en citoyen fervent, mais geignant aussitôt que les affaires baissent, regrettant le passé dès que la loi allège le village aux dépens de la ville, et ouvrant l'oreille à ceux qui déplorent le tort fait au commerce par l'abolition des vieilles pompes monarchiques. L'idéal de ce pape philosophe, celui qu'il regarde comme le vrai sage, c'est l'homme naturel, l'homme « né bon, » qui sait lire « dans le livre éternel de la sainte nature, » qui s'en tient le plus près possible et s'en rapproche s'il s'en est éloigné. Voilà un pape qui est un pur disciple de Rousseau.

III.

On n'a pas manqué de dire que Fabre d'Églantine avait été jeté dans la Révolution par l'aigreur que lui avaient causée ses chutes. Il est vrai qu'il avait, comme nous l'avons vu, débuté par trois échecs successifs, de 1787 au mois de janvier 1789, mais il s'était déjà relevé au mois de mai. L'hypothèse n'est pas absolument dépourvue de vraisemblance, avec son caractère âpre et rancunier, mais elle est au moins inutile : son genre de vie, comme son tempérament moral, en faisaient d'avance un aventurier révolutionnaire.

Jusqu'au moment où nous sommes arrivés, Fabre d'Églantine n'avait été mêlé à la Révolution qu'indirectement et d'une façon subalterne, par plusieurs de ses ouvrages dramatiques, par sa collaboration à quelques journaux, spécialement aux *Révolutions de Paris*, par ses accointances dans les clubs et ses relations personnelles avec des hommes tels que Camille Desmoulins, Lacroix, Danton, qui l'avait présenté aux Cordeliers, où il remplit les fonctions de président et de secrétaire, et où il

se montrait assidu [1]. A l'origine, s'il faut en croire Bonneville [2], il aurait été peu favorable à la Révolution : entendons par là qu'il ne le fut point franchement, sans réserve ni calculs, comme suffiraient à le prouver les pièces que nous venons d'analyser, que sa conduite garda toujours quelque chose d'équivoque et de louche comme son caractère, et que, dans les hésitations et les tâtonnements d'une marche tortueuse, il traversa successivement divers partis. On l'accusa d'avoir été d'abord du parti de la cour, puis d'avoir appartenu à celui du duc d'Orléans, qu'il attaqua violemment par la suite, comme l'agent de Pitt en France. Suivant l'un de ses biographes [3], il aurait écrit, dans une lettre dont l'original était déposé au Comité de sûreté générale, que « l'idée d'une démocratie française ne pouvait s'élaborer dans sa tête, » que « non seulement cette démocratie, mais notre liberté nationale, est inconcevable à l'esprit de l'homme qui a fait *le Philinte de Molière* d'après quatre millions d'originaux. » On ne voit pas que, lors de son arrestation et de son procès, il ait été fait usage de cette lettre, qui d'ailleurs n'a rien d'invraisemblable et porte le cachet de son style. Un jour [4] Birotteau l'accusa à la tribune d'avoir demandé un roi à mots couverts dans le comité de défense générale où l'on agitait les moyens de sauver la patrie ; mais c'est là une de ces accusations dont tous les partis étaient prodigues les uns envers les autres, et il n'est pas un révolutionnaire qui n'ait été envoyé à l'échafaud comme un royaliste déguisé.

Ce qu'on peut dire plus sûrement, c'est d'abord qu'il n'arriva pas à l'idée de république plus vite que Robespierre lui-même [5], et ensuite qu'il porta dans sa conduite d'homme public l'esprit d'intrigue qui lui était naturel et qu'il avait doublement développé, comme auteur et comme comédien. « Sa tête est un vaste imbroglio, » disait son ami Danton. On ne voit jamais complètement clair dans son esprit ni dans son âme. Il traita la Révolution comme une pièce de théâtre où il jouait son rôle sur

[1] Audiger, *Comités révolutionnaires. Mémoires d'un homme de lettres*, chap. XVII, etc.

[2] *Portraits des personnages célèbres de la Révolution*, 1796.

[3] Roussel d'Épinal, en tête de sa *Correspondance amoureuse*.

[4] Séance du 1er avril 1793

[5] Il se qualifie de *frais républicain* dans son très sage apologue des *Châteaux*, adressé au peuple et daté de 1792.

la scène et même dans les coulisses [1]. S'il faut en croire un de ses collègues à la Convention, il allait jusqu'à prétendre qu'un poète dramatique était plus propre que tout autre à connaître parfaitement le cœur humain et ses passions dominantes, connaissance essentielle surtout en temps de révolution ; d'où il concluait qu'il fallait l'écouter et le suivre [2]. Au moment du procès des Dantonistes, Saint-Just, dans son rapport à la Convention au nom du Comité de salut public, l'accuse d'avoir été à la tête du parti qui voulait conduire la Révolution comme une intrigue de théâtre, d'avoir « joué sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument. » En quelques lignes d'une rhétorique serrée, il nous le montre se pliant à toutes les circonstances et à tous les hommes, continuant toutes les factions, « parlant toujours aux autres le langage qui était dans leur cœur, avec un front péniblement sincère, et les conduisant par leurs propres penchants...., usant de toutes les intrigues des autres pour intriguer par elles, les dénonçant pour ne point partager leurs périls et leurs imprudences, les servant lorsqu'il était sûr de ne se point compromettre. » Il le grandit outre mesure en faisant de lui non seulement un chef de parti, mais « le cardinal de Retz d'aujourd'hui, » et de ce portrait, qui n'est qu'un acte d'accusation, il faut retenir simplement la note caractéristique rattachant le révolutionnaire à l'écrivain dramatique et à l'acteur.

On dit qu'il assistait aux séances de la Convention et des Jacobins ainsi qu'à un spectacle, la lorgnette aux yeux, ayant l'air de suivre le jeu des acteurs, tous leurs gestes et les moindres mouvements de leur physionomie, comme s'il se fût proposé de les mettre en scène dans quelque grande comédie aristophanesque : « Je demande que cet homme qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main et qui sait si bien exposer les intrigues de théâtre veuille bien venir s'expliquer, » disait Robespierre à la tribune des Jacobins (19 nivôse), dans le discours insidieux où il mettait sur la même ligne les modérés et les

[1] Ce point de vue a été développé et poussé à l'extrême par Bonneville ou le rédacteur de son ouvrage déjà cité, dans le *Portrait* qu'il a tracé de Fabre et pour lequel il s'est aidé du rapport de Saint-Just.

[2] La Révellière-Lepeaux, *Mémoires*, I, 125.

exagérés, en préparant leur proscription prochaine. Susceptible, ombrageux, sensible au ridicule, l'homme qui ne riait jamais avait une peur et une haine particulières de ceux qu'il soupçonnait de vouloir faire rire à ses dépens, de Camille Desmoulins, de Fabre, cet homme dont le cerveau, suivant le mot de Danton, était un répertoire d'idées comiques.

Nous n'avons pas, d'ailleurs, l'intention d'exposer en détail sa carrière politique; ce serait sortir de notre cadre. Il nous suffira de la résumer sommairement, en ne nous arrêtant qu'aux points caractéristiques, ou à ceux qui sont moins connus. Il avait aidé à préparer le 20 juin, en faisant aux Jacobins, l'avant-veille de ce jour, la motion d'inviter toutes les sections de Paris à se réunir pour se communiquer leurs pétitions, et le 10 août on put le voir, — à quel rang? — mêlé sur la place du Carrousel aux assaillants du château. Choisi, à cette dernière date, pour secrétaire du ministre de la justice, son ami Danton, et investi de toute sa confiance, il fut, sous son patronage, élu député de Paris à la Convention nationale. Il n'est pas exact de dire, comme on l'a fait, qu'il y garda le silence les six premiers mois, se tenant en observation et sur la réserve, s'efforçant de caresser tous les partis et s'attachant de plus en plus à la Montagne, à mesure que les chances de victoire se dessinaient en sa faveur. Sans doute, il y parla d'abord rarement et brièvement; il étudiait le terrain, il se préparait, et du reste, il ne fut jamais abondant et verbeux comme Collot d'Herbois. Mais, dès le 16 janvier, dans le troisième appel nominal sur le jugement du roi, il prononçait un grand discours à l'appui de la peine de mort.

Nommé membre du Comité de salut public le 25 mars 1793, il prit impitoyablement parti contre les Girondins, et dans leur procès, sa déposition les accabla longuement, avec autant d'acharnement que de perfidie. Il ne les épargna pas non plus dans la *Gazette de France nationale*, dont la direction lui avait été remise et où le compte rendu des séances de l'Assemblée était son moyen ordinaire d'exprimer son opinion sur la politique intérieure. Entre les articles, d'ailleurs assez rares, où l'on peut reconnaître la plume de Fabre, nous nous bornerons à citer celui du 21 juillet sur Charlotte Corday, véritable invective, mais avec des prétentions au portrait historique et à l'œu-

vre d'art, avec des touches de style qui portent sa signature.

Parmi ses discours, consacrés presque tous à des questions secondaires, car il intervint peu dans les grands débats révolutionnaires, il faut signaler ceux qu'il prononça contre l'agiotage et où on l'accusa d'avoir voulu se créer une sorte d'alibi moral. Il a particulièrement attaché son nom à la réforme du calendrier. Dans la séance du 29 septembre 1793, Romme déposait son projet, au nom du comité d'instruction publique. C'est à ce premier travail qu'il faut rapporter l'établissement de l'ère républicaine fixée au 21 septembre, la division de l'année en douze mois égaux, avec addition des jours complémentaires, et celle des mois en décades, par application du système décimal. Chaque mois, chaque décade et chaque jour devaient porter une dénomination morale, de nature à rappeler la Révolution, mais cette proposition fut rejetée et, pendant quelque temps, on désigna simplement les mois par leur ordre numérique. C'est Fabre qui, dans son rapport, déposé le troisième jour du deuxième mois, proposa cette nomenclature pittoresque et poétique qui a fait la fortune du calendrier républicain et qui, jusqu'à un certain point, a survécu à sa ruine : *Vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*, pour l'hiver; *germinal*, *floréal*, *prairial*, pour le printemps; *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, pour l'été.

« La commission, dit Fabre dans son rapport, a cru qu'elle remplirait son but si elle parvenait à frapper l'imagination par les dénominations, et à instruire par la nature et la série des images.... Nous avons imaginé de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique qui exprimât la température qui lui est propre, le genre de productions actuelles de la terre et qui, tout à la fois, fît sentir le genre de saison où il se trouve. Ce dernier effet est produit par quatre désinences affectées chacune à trois mois consécutifs, et produisant quatre sons dont chacun indique à l'oreille la saison à laquelle il est appliqué. Nous avons cherché même à mettre à profit l'harmonie imitative de la langue dans la composition et la prosodie de ces mots, et dans le mécanisme de leurs désinences; de telle manière que les noms des mois qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne; ceux de l'hiver, un son lourd et une mesure longue; ceux du printemps, un son gai et une mesure

brève, et ceux de l'été un son sonore et une mesure large. » Il me semble que, à force de vouloir être ingénieux, Fabre tombe ici quelque peu dans la puérilité et dans l'arbitraire; du moins m'est-il difficile de comprendre en quoi une mesure moyenne convient à l'automne, tandis qu'une mesure longue sied mieux à l'hiver; comment aussi c'est une mesure large, plutôt qu'une longue, qu'il faut à l'été, et une brève au printemps. Ce qui est plus clair, c'est que les noms imaginés par Fabre d'Églantine dénotent en lui ce sens de l'euphonie dont il avait déjà fait preuve dans la formation de son propre nom, mais dont ses vers de théâtre sont si généralement dépourvus, et que, outre l'ingéniosité étymologique de leur composition, ils ont une physionomie, une couleur et un accent propres à flatter l'œil et l'oreille, comme à les graver dans la mémoire.

Mais Fabre, nous l'avons déjà remarqué, ne savait pas s'arrêter à temps : en voulant achever son œuvre, il la gâta. Le remplacement des noms de saints par des noms de légumes, de plantes et de fruits [1], avec celui d'un instrument aratoire au décadi et, au quintidi, celui d'un animal domestique, jeta dès l'origine sur le calendrier révolutionnaire un ridicule dont il ne s'est jamais complètement relevé, et qui fit prompte justice de la nomenclature en question. Il est à peine besoin d'ajouter que le rapport de Fabre s'exprime en termes violents sur le compte du catholicisme et de ses ministres, auxquels il prête une adresse profonde à s'emparer de l'imagination des dévots pour la gouverner à leur gré, les calculs les plus astucieux et les manœuvres les plus machiavéliques pour tromper et subjuguer les hommes.

Les jours complémentaires étaient remplis par les fêtes sans-culottides, et parmi ces fêtes il y en avait une, celle de l'Opinion, dans l'exposé de laquelle on reconnait, en même temps qu'un souvenir des antiques saturnales, le tempérament et les habitudes d'un écrivain comique et satirique. La loi, au retour de cette date, ouvre la bouche à tous les citoyens, « donne carrière à l'imagination plaisante et gaie des Français. Permis à

[1] Faute de productions végétales et agricoles pendant le mois de nivôse, où la terre se repose sous le linceul qui la recouvre habituellement, il les avait remplacées en grande partie par des substances du règne minéral, en ayant soin de laisser de côté l'or et l'argent, qui n'étaient point des métaux républicains, mais qu'on l'accusait de ne pas exclure aussi stoïquement dans la pratique.

l'opinion de se manifester sur ce chapitre de toutes les manières ; les chansons, les allusions, les caricatures, les pasquinades, le sel de l'ironie, les sarcasmes de la folie, seront, dans ce jour, le salaire de celui des élus du peuple qui l'aura trompé, ou qui s'en sera fait mésestimer ou haïr.... La plus terrible et la plus profonde des armes françaises (une arme *profonde!*) contre les Français, c'est le ridicule. » Bref, liberté absolue, *seulement* tempérée par la Terreur. La fête de l'Opinion n'a jamais été célébrée, bien que Robespierre eût déjà été renversé quand elle se présenta pour la première fois. Et le dictateur ne put que trouver cette institution absurdement imprudente et noter d'un ongle plus impatient encore le nom du personnage dangereux qui prenait plaisir à suspendre par un cheveu l'épée du ridicule sur sa tête.

Si Fabre et Danton s'attachèrent l'un à l'autre d'une véritable amitié, ce fut moins par les analogies que par les contrastes de leurs natures. Ils pouvaient avoir les mêmes vues politiques, mais ni l'homme ni l'orateur ne se ressemblaient en rien : l'homme, chez Fabre, était moins franc, moins ouvert, plus compliqué, et se rapprochait certainement plus de son ennemi Robespierre ; l'orateur n'était nullement d'inspiration et de premier jet; il n'avait rien de la chaleur et de la fougue de Danton ; il n'improvisait pas, il composait ses harangues comme ses pièces, froidement, laborieusement, avec une rhétorique étudiée, mais sans fracas, sans redondance oratoire, sans jactance, sans étalage de déclamations ampoulées ni de sensiblerie à la mode ; et ces harangues dogmatiques, parfois même un peu pédantesques, graves, serrées, substantielles [1], il les faisait peu valoir par un débit monotone et froid, où il semblait avoir peur de laisser transparaître l'ancien acteur.

Outre Robespierre, Fabre d'Églantine avait pour ennemis les Vincent, les Hébert et tout le groupe des *enragés*, qu'il ne ménageait pas, sans parler des ennemis personnels qu'il s'était faits par son caractère. Hébert le dénonça violemment aux Jacobins (1er nivôse), avec Bourdon de l'Oise, Philippeaux et Camille Desmoulins, et c'est toujours à sa duplicité et à son esprit d'in-

[1] Voir dans les *Mémoires d'un homme de lettres* (par Labbée), chap. XVI, une anecdote d'où il ressort qu'il se croyait plus fort en raisonnement que Mirabeau.

trigue qu'il s'en prend ; il l'accuse de fomenter les complots des modérés, en exagérant les périls, en semant la discorde parmi les patriotes, qu'il fait accuser les uns par les autres : « Serpent rusé, il se replie en cent façons ; il fait mouvoir la machine à son gré ; il est de tous les comités, dont il a su gagner la confiance. D'abord lié avec les ennemis de la France, il composa des ouvrages aristocratiques ; puis, voyant que l'aristocratie n'aurait point le dessus, à force de bassesses, de louanges adroitement distribuées et d'intrigues, il eut l'air de se mêler parmi les patriotes et se fit nommer député, sans qu'on pût citer de lui une action civique. » Il termine en demandant l'expulsion de Fabre et de ses complices. La proposition n'eut pas de suite pour le moment. Mais Fabre allait recevoir bientôt dans la même société des coups plus dangereux. Objet d'attaques voilées de la part de Robespierre, dans la séance du 18 nivôse, il était pris le lendemain directement à partie par ce redoutable adversaire, et sa réponse fut mal accueillie de l'auditoire. Néanmoins l'intègre Maximilien fit mettre à la porte un membre qui traduisait trop vite et trop brutalement sa pensée, en criant : *Fabre à la guillotine !* Il ne fallait pas plus vouloir devancer Robespierre que refuser de le suivre. Quelques jours après, la Société des Cordeliers l'abandonnait elle-même, en déclarant, par la bouche de Momoro, qu'il avait perdu sa confiance, en attendant que, le 17 ventôse, elle adoptât les termes d'un arrêté qui le déclarait, lui quatrième, traître à la patrie et indigne de siéger à l'Assemblée nationale [1].

Mais, à ce moment, Fabre était arrêté depuis longtemps déjà. L'attaque de Robespierre aux Jacobins était le prélude infaillible de sa perte, et les Cordeliers n'avaient fait que suivre lâchement le plus fort en lui prêtant leur aide pour accabler celui qui, comme Camille Desmoulins, eût pu se qualifier aussi de *vieux Cordelier*. Dans la nuit du 23 au 24 nivôse, il avait été arrêté, comme complice de Chabot, Bazire et Delaunay (d'Angers), incarcérés eux-mêmes, près de deux mois auparavant, dans l'affaire de la Compagnie des Indes, et comme ayant avec eux falsifié le décret de la Convention qui prononçait la dissolution de cette Compagnie. Rien de plus embrouillé et de plus

[1] *Moniteur*, réimpression, t. XIX, p. 27, 166, 184-185, 200, 629.

ténébreux que cette affaire. Autant qu'on peut se reconnaître dans ce dédale de machinations audacieuses, Fabre paraît avoir été la dupe plutôt que l'auxiliaire conscient de la bande de spéculateurs véreux qui avait songé d'abord à l'acheter [1]. On allait lui adjoindre Danton et ses collègues Lacroix, Hérault de Séchelles, Camille Desmoulins, englobant ainsi dans une seule fournée et sous le même chef d'accusation banale de conspiration, qui s'adaptait à tout, des hommes politiques poursuivis comme tels et de simples escrocs, sans autre but que d'avilir les premiers par cette association, et de les déshonorer pour les tuer plus sûrement et plus vite.

Fabre réclama aux débats la production de la pièce originale qu'on l'accusait d'avoir falsifiée de sa main, et il ne put l'obtenir. Ce refus d'une demande aussi légitime indiquait le parti pris du tribunal. La pièce est aux Archives, et les additions et corrections qu'on y remarque ne sont point de l'écriture de Fabre. C'était une ironie sanglante de faire condamner précisément comme un agioteur, ne reculant même pas devant la fraude, un homme qui s'était surtout signalé à la tribune par ses discours contre l'agiotage, et il est permis de soupçonner ici, de la part du vindicatif Robespierre, quelque chose comme un raffinement de vengeance. Mais pour Fabre comme pour Danton, il y avait tout au moins, à défaut de la réalité, une apparence qui semblait justifier à première vue un tel rapprochement, et c'était plus qu'il n'en fallait pour la justice révolutionnaire. Danton était le chef des *corrompus ;* la réputation de probité de Fabre n'était pas intacte : ce sans-culotte, disaient ses ennemis, sans chemise avant la Révolution, vit maintenant dans le luxe et le plaisir; il possède 18,000 livres de rentes [2] qu'il a volées. On l'accusait d'avoir fait une spéculation honteuse, pendant qu'il était au secrétariat du ministère de la justice, sur la fourniture de souliers pour l'armée : il aurait accaparé, pour les revendre 8 livres 10 sous à nos troupes, dix mille paires de chaus-

[1] On peut voir sur cette question Michelet, *Histoire de la Révolution*, l. XV, chap. IV; Robinet, *le Procès des Dantonistes;* Aulard, *les Orateurs de la Convention*, l. VIII, chap. VI; Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, chap. XXVIII, § 4, et surtout le *Précis apologétique* composé par Fabre dans sa prison.

[2] 12,000 seulement, dit la note sur d'Églantine dans les *Papiers trouvés chez Robespierre* (t. II, p. 347).

sures, acquises au prix de 4 livres [1], et qui ne firent pas un service de plus de vingt-quatre heures dans les boues de la Champagne; mais on ne voit pas trop comment un secrétaire de la justice pouvait être chargé d'une fourniture de souliers. « Dans les premiers temps de la Convention, dit une note trouvée chez Robespierre, il y eut une dénonciation sur cet objet, mais elle n'eut pas de suite, parce qu'elle intéressait le cabotin d'Églantine. »

La même note rappelle sa pauvreté et ses dettes criardes au moment de la Révolution : il devait cent louis à Beaumarchais et cinquante livres à son frotteur, qui le fit citer devant le juge de paix : après avoir effrontément nié, il eut peur des menaces de cet homme, qui parlait de dénoncer aux journaux sa coquinerie, et lui donna les cinquante livres dans la rue, en disant : « Il est possible que j'aie oublié; j'aime mieux te les donner que de t'en faire tort. » Il devait encore à son traiteur, à son café, etc. Il était obligé de mettre en gage un habit pour en retirer un autre lorsqu'il voulait changer de costume. Et tout à coup on le vit afficher le luxe; il avait un brillant équipage et des domestiques pour le service de la citoyenne Rémy, sa maîtresse.

A la société des Jacobins, dans la soirée du 24 frimaire, mis en cause au sujet de ce luxe et de la manière dont il l'avait acquis, il répondit avec désinvolture : « Mon Louvre est composé de trois pièces, d'un cabinet et d'une cuisine. Voilà le *château des fées*, le *palais brillant d'Armide*. Les ornements qui parent ce modeste réduit consistent dans quelques peintures que j'ai faites moi-même : la poésie est amie de tous les arts et je les cultive avec plaisir. Je défie aucun tapissier de Paris de dire que jamais il ait mis les pieds chez moi. Si je jouis d'une honnête aisance, je l'ai bien acquise par vingt ans de peine, de travail et de misère. » Mais le rédacteur de la note ne se paie pas de cette réponse : son appartement peut être relativement petit, il n'en est pas moins meublé avec luxe, et il s'en faut que sa seule parure consiste en quelques tableaux. Il est possible que jamais aucun tapissier n'y soit entré pour lui, mais c'est peut-être parce que le tout appartenait à un émigré et que Fabre,

[1] Ou de 5 livres (*Papiers trouvés chez Robespierre*, III, 349). Voir aussi *Mémoires d'un prêtre régicide* (t. I, p. 190), et *Anecdotes curieuses et peu connues sur des personnages de la Révolution*, p. 61.

comme on le raconte, a su s'en mettre en possession sans bourse délier. D'ailleurs il serait bon de voir s'il ne fait pas quelque confusion volontaire entre son logement personnel et celui de la citoyenne Rémy, qui lui est commun avec elle, — et la note entre à ce propos dans quelques détails de pur commérage. Ajoutons que le procès-verbal de l'apposition des scellés chez lui, après son exécution (18 germinal), indique qu'on a trouvé dans une remise une berline et un cabriolet.

Fabre d'Églantine était resté sous la Révolution un homme de plaisir. C'était un hanteur de coulisses, de boudoirs et de loges d'actrices, un des habitués du foyer de la Montansier. Il vivait éloigné de sa femme, qui jouait l'opéra-comique en province. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne se montra pas père plus tendre que mari fidèle, lors même qu'on se refuserait à prendre à la lettre ce que raconte son biographe Roussel, qu' « il avait défendu à son fils de le nommer son père [1], et s'en servait comme galopin dans une petite maison qu'il avait à Belleville. » Il s'était fait une famille irrégulière. Sa maîtresse en titre, non la seule, fut une actrice obscure du théâtre de la République, d'abord pensionnaire de la Montansier, Caroline Rémy, plus connue par sa beauté et aussi par la légèreté de ses mœurs que par son talent. Elle jouait un rôle dans sa pièce du *Sot orgueilleux*, mais ses relations avec elle remontent certainement au delà de cette date, puisqu'elle avait eu de lui deux enfants morts, et qu'il la laissait, en mourant, enceinte de cinq mois [2]. On a publié en trois petits volumes sa *Correspondance amoureuse* avec elle et avec une comédienne plus célèbre, Marie Jolly, correspondance qui n'offre rien d'édifiant, mais où se trouvent quelques traits intéressants pour l'étude de ce caractère

[1] Ce fils était contrefait, ce qui rendrait cette défense plus vraisemblable et contribuerait à l'expliquer. D'après un acte du bureau du domaine national, daté du 11 thermidor an III, Fabre fils aurait résidé à Dammartin (Seine-et-Marne), depuis le 26 juillet 1792 jusqu'à fin brumaire an III (*Intermédiaire*, 1886. p. 509).

[2] Procès-verbal de l'apposition des scellés dans son logis de la rue Ville-l'Évêque, 998, t. III des *Papiers trouvés chez Robespierre*. On la trouva installée dans un appartement du rez-de-chaussée de la même maison. Suivant sa déclaration, il y avait cinq ans qu'elle était avec lui, mais ce n'avait pas été sans des brouilles et des infidélités de part et d'autre. Il possédait un appartement meublé avec grande élégance, vis-à-vis du Théâtre-Français; c'était sa petite maison. L'auteur d'*Illyrine* (t. III) en vante le luxe, d'accord avec une note anonyme des *Papiers trouvés chez Robespierre*.

peu facile à bien connaître. Parmi ses autres maîtresses plus ou moins passagères, bornons-nous à signaler Mme Quillet, née Suzanne Giroux, connue sous le nom de la Morency, dont les aventures galantes ont rempli la Révolution et le Directoire. La Morency a raconté elle-même, dans le premier et le plus célèbre de ses romans, où elle s'est mise en scène sous un nom supposé, comment elle s'attacha à Fabre d'Églantine, après l'avoir rencontré aux funérailles de Lepelletier de Saint-Fargeau, et comment, après deux mois de parfait amour, où elle allait, chaque jour de beau temps, le chercher à la Convention, afin de se promener avec lui, de midi à deux heures, dans le jardin des Tuileries (on commence à comprendre pourquoi Fabre paraissait si rarement à la tribune), puis le soir, au comité de la guerre, d'où elle le ramenait au logis, elle le quitta pour retourner à Hérault de Séchelles [1].

Dans ce roman autobiographique d'*Illyrine*, la Morency ne maltraite point Fabre; elle parle seulement de son orgueil, qui ne lui permet pas de supporter l'idée d'avoir été trompé par elle, et elle nous laisse entendre que ses seuls vrais avantages étaient son visage expressif, ses yeux brillants et son esprit. Mais, dans un roman postérieur et moins connu, *Euphémie ou les suites du siège de Lyon*, où elle a évidemment voulu peindre encore Fabre d'Églantine sous les traits de Dorimond, elle se montre moins indulgente : le poète conventionnel Dorimond-Fabre est, au physique, un homme aux cheveux noirs et crépus, au regard louche avec les sourcils joints, au nez camard, à la bouche énorme, au teint basané, au cou trapu, aux jambes cagneuses, — portrait qui exagère jusqu'à la caricature les défauts physiques du modèle; au moral, un révolutionnaire cynique, menant de front la pastorale et le drame sanglant, rimant des bouquets à Chloris tout en faisant couper des têtes.

En passant de la vie de théâtre à la vie politique, Fabre ne vit pas diminuer le nombre de ses bonnes fortunes. S'il ne payait pas de mine, il causait bien, était insinuant, aux petits soins pour les femmes, prodigue pour elles et pour elles seules. Lorsqu'il fut nommé à la Convention, nous dit encore son biographe Roussel, il affecta dans son costume une saleté démagogique et parut par-

[1] *Illyrine, ou l'Écueil de l'inexpérience*, an VII, 4 vol. in-8, t. III.

tout en cheveux gras, en houppelande usée; mais il passait quelquefois de cette négligence extrême à l'élégance des petits-maitres, et même quand sa personne était le plus négligée, il logeait ses amies dans un mobilier luxueux.

Même à la Convention; Fabre ne délaissa pas entièrement ses travaux littéraires. En 1793, il fit jouer, dit-on, au petit théâtre de la Cité, une pièce en un acte, *les Usuriers* [1], qui n'a jamais été imprimée et que nous ne connaissons même point par des analyses, comme les précédentes, mais dont le titre permet de croire qu'elle était encore un acte d'hostilité plus ou moins directe contre cet agiotage dont il devait être si cruellement accusé à son tour après l'avoir combattu. Il est à présumer aussi que ce fut pendant sa vie publique qu'il travailla à cette grande comédie des *Précepteurs*, où manquent seulement les dernières retouches et qui ne fut représentée qu'en 1799; puis à celle qui portait le titre énigmatique de *l'Orange de Malte* et dont, s'il faut en croire les historiens du Théâtre-Français sous la Révolution, un acte aurait été retrouvé [2]. Dans les premiers

[1] Et non l'*Usurier*, comme l'appelle M. Aulard (*Orateurs de la Législative et de la Convention*), après la Biographie Rabbe. Le vrai titre, *les Usuriers*, indique mieux l'intention générale de la peinture. Comme la même biographie encore et comme quelques autres biographes, M. Aulard attribue sans hésiter cette pièce à Fabre, mais nous avouons conserver des doutes à ce sujet. Le *Dictionnaire* manuscrit de H. Duval et l'*Almanach des spectacles* de 1794, qui donne la liste des pièces jouées à la Cité depuis l'origine, l'enregistrent comme un ouvrage anonyme ; M. Thiessé, généralement si bien informé, ne la mentionne pas dans sa notice. Fabre était-il homme aussi, surtout au point où il en était parvenu, à se faire jouer sur ce théâtre subalterne et à réduire un si vaste sujet aux proportions mesquines d'un acte, où ne pouvait tenir qu'un croquis sommaire? Notons également que toutes ses pièces, sans exception (sauf le dialogue d'*Isabelle de Salisbury* et sans doute aussi de ses autres opéras-comique inédits), sont en vers, et que celle-là est en prose.

[2] Étienne et Martainville, III. « Fabre d'Églantine, malade et faible, dit Riouffe, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes qu'il avait confiée au Comité de salut public (?) et de la crainte que Billaud-Varennes ne la lui volât. » On a dit aussi qu'elle avait pu être mise sous scellés avec ses papiers, mais les quatre procès-verbaux de la levée des scellés (du 24 au 27 prairial) ne mentionnent rien de pareil. Ce qui pourrait faire croire que *l'Orange de Malte* n'a pas été d'abord aussi complètement perdue qu'elle paraît l'être aujourd'hui, qu'on en avait peut-être retrouvé des fragments qui se sont égarés depuis, — sinon la totalité, — ou que tout au moins on avait des notions sur le sujet et sur quelques détails, c'est ce qu'on lit partout : que *l'Espoir de la faveur*, comédie en cinq actes, en prose, par Etienne et Gaugiran Nanteuil, et *la Fille d'honneur*, également en cinq actes, mais en vers, par Alexandre Duval, se sont inspirées de *l'Orange de Malte* et en reproduisent le thème. Il y faut ajouter encore *les Effets de la faveur, ou Thomas Muller*, comédie

jours de l'année 1794, il avait publié un *Portrait de Marat* qui suffirait à montrer que les agitations de la politique révolutionnaire ne lui avaient point fait perdre ses facultés d'observateur et de peintre. Ce portrait est un panégyrique, où il reconnaît à Marat, « patriote excellent, révolutionnaire intrépide, » qui a bien mérité de la patrie, « du génie, de l'esprit, de l'érudition et du goût, de grandes vertus, quelques défauts, mais point de vices. » Ces quelques défauts étaient de l'orgueil, une prétention mal fondée au machiavélisme et en même temps une crédulité extrême, mais ils venaient pour la plupart de ses qualités mêmes, surtout de ses qualités morales ; et croira-t-on que, parmi ces qualités, Fabre place en première ligne, non seulement l'amour de la vérité et de la justice, mais la naïveté, la bonhomie, la sensibilité et une « pudeur ineffaçable » qui, d'ailleurs, ne l'empêchait pas de s'exprimer avec cynisme quand il était indigné de l'impudence et des mensonges de ses adversaires! Certes, il

en trois actes de Chazet, Dieulafoy et Jouy. Par une rencontre singulière et significative, *l'Espoir de la faveur* et *les Effets de la faveur* furent joués le même soir (6 avril 1805), la première au théâtre de l'Impératrice, la seconde au Vaudeville ; ni l'une ni l'autre n'ont été imprimées, mais on en peut lire le compte rendu dans le *Courrier des spectacles* du 7 avril, et l'on y voit qu'en effet les deux sujets se ressemblent : dans toutes deux il s'agit d'une jeune fille très honnête, au déshonneur de laquelle conspirent des parents ambitieux, lorsqu'ils la croient distinguée par le prince et appelée à devenir sa favorite Seulement, dans la première pièce, c'est par méprise qu'un page a apporté à la jeune fille un écrin de la part du prince ; dans la seconde, c'est par suite d'une intrigue qu'elle reçoit un *nid d'amour*, et le feld-maréchal, qui est son tuteur et protège sa vertu dans *l'Espoir de la faveur*, y est remplacé par un fabricant. Les deux ouvrages n'eurent chacun que trois ou quatre représentations. Étienne et Gaugiran Nanteuil prétendirent, pour expliquer les analogies qui avaient frappé tout le monde, que Chazet et ses collaborateurs avaient écouté aux portes pendant les répétitions. Mais, dit le rédacteur du *Courrier*, on insinuait dans le public que *l'Espoir de la faveur* avait beaucoup de rapports avec *l'Orange de Malte*, et que ce n'était pas sans raison que le manuscrit de cette pièce ne s'était point retrouvé à la mort de Fabre. Restait à savoir si les auteurs de *Thomas Muller* avaient puisé à la même source, ou pillé à leur tour le pillard. Quoi qu'il en soit, on voit que *l'Orange de Malte* était considérée alors comme n'ayant pas été perdue pour tout le monde. Treize ans encore plus tard, en 1818, lors de *la Fille d'honneur*, d'A. Duval, les mêmes insinuations se reproduisirent, car cette *Fille d'honneur*, elle aussi, est une jeune personne charmante dont des parents ambitieux et indignes méditent de faire la favorite du prince, et qui est éclairée et sauvée par un autre parent noble, caché sous le masque d'un marchand. Faut-il croire qu'Alexandre Duval ait également pu jeter les yeux sur ce mystérieux et énigmatique manuscrit, ou simplement qu'il ait repris, en l'amalgamant, le thème des deux pièces précédentes? En tout cas, il est difficile de ne pas croire à l'existence d'un canevas primitif reproduit dans ce triple décalque.

fallait pousser bien loin la prévention — ou la prudence — pour découvrir en Marat tant de belles choses, et pourtant dans cette apologie, écrite d'un style étudié, non sans quelques néologismes, Fabre a trouvé moyen de glisser plusieurs traits d'observation pénétrante, et qui peignent.

Dans sa prison, il occupa ses loisirs à composer un *Précis apologétique*, adressé « à ses concitoyens, à la Convention nationale et aux Comités de salut public et de sûreté générale. » Ce *Précis*, qui ne fut publié en entier que dans ses *Œuvres mêlées et posthumes*, en 1799, est consacré presque totalement à une discussion très nette et très serrée de l'inculpation dirigée contre lui à propos de la falsification du décret sur la Compagnie des Indes; mais, à la fin, il y répond en quelques mots aux accusations générales sous lesquelles on cherche à l'accabler. On le dit ambitieux, et il n'a jamais occupé aucun poste (il oublie tout au moins le secrétariat du ministère de la justice); intrigant, et il n'a jamais fait placer même un garçon de bureau (il y a d'autres genres d'intrigues); riche et luxueux, et sur ce double chef il se défend comme il l'avait fait aux Jacobins : « Je donne tout ce que je possède dans l'univers, hors mes ouvrages, pour moins de 40,000 francs, et c'est le fruit de plusieurs pièces de théâtre, dont le succès.... a été tel que telle de mes comédies a eu cent soixante représentations de suite. Qu'on lise les registres de tous les théâtres de France, et l'on verra qu'ils m'ont rendu plus de 150,000 francs.... Voilà le fruit de vingt-cinq années d'observations sur le cœur humain, de travail, de persécutions et de misère.... Je peins, je dessine, je fais de la musique, je modèle, je fais des vers et dix-sept comédies en cinq ans : mon réduit est orné de ma propre main, voilà ce luxe! »

Dix-sept comédies en cinq ans! c'est-à-dire de 1787, date de la représentation de sa première à Paris, à 1792, où il donna le dernier ouvrage représenté de son vivant : *le Sot orgueilleux;* mais ce n'est pas dix-sept comédies que nous trouvons dans ces cinq années, c'est simplement douze, en comprenant dans ce total les trois opéras-comiques qui n'ont pas été imprimés et *Augusta*, qui est une tragédie, et ne fut que la reprise, sous un autre titre et avec quelques changements, d'une pièce antérieure. Réunissons à ces ouvrages sa comédie posthume des

Précepteurs, *l'Orange de Malte*, dont nous ne connaissons que le titre, et même la pièce douteuse des *Usuriers*, nous n'arriverons pas encore à ce chiffre, et il faudra admettre ou que Fabre a exagéré sa production dramatique, ou qu'une partie en est demeurée absolument inédite et inconnue.

Le 16 germinal, Fabre, sans avoir pu se défendre, était condamné pour avoir trafiqué de son opinion comme représentant du peuple, ainsi que Chabot, Delaunay, Bazire, etc., et cette conspiration « tendant à avilir la représentation nationale et à détruire par la corruption le gouvernement républicain, » se trouvait réunie à la conspiration de Danton, Lacroix, Camille Desmoulins et autres « tendant à rétablir la monarchie, » etc. Les quinze condamnés furent envoyés immédiatement à la mort. Sur la charrette fatale, il demeura silencieux, affaibli par la captivité et la maladie, et comme anéanti déjà, entre Danton, qui bravait la guillotine en boutades énormes et cyniques, et Camille Desmoulins, qui se répandait en protestations d'une fureur impuissante et en stériles appels au peuple.

Il faut renoncer sans doute à jamais connaître cette fameuse *Orange de Malte* dont, suivant quelques récits, le sort le préoccupait encore dans le trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution [1]. Thiers semble croire que *l'Orange de Malte* était la comédie pour laquelle Fabre étudiait depuis longtemps Robespierre et où il l'avait *aristophanisé :* le dictateur le savait, le soupçonnait du moins, ce qui expliquerait sa haine contre lui et la disparition de la pièce. Mais ce n'est là qu'une hypothèse à peu près gratuite, qui n'est suffisamment autorisée ni par le titre, ni par l'idée qu'on peut se faire indirectement de l'œuvre, d'après ceux qui passent pour l'avoir imitée.

Il n'est pas très étonnant, d'ailleurs, que *l'Orange de Malte* ne se trouve point indiquée dans la liste de ses papiers, puisqu'on n'y trouve pas davantage la comédie des *Précepteurs*, qu'il laissait pourtant suffisamment achevée pour qu'elle ait pu être non seulement imprimée aux frais du gouvernement, en 1799, mais représentée au Théâtre-Français, le 17 septembre de la même année. Dans ces cinq actes, ce disciple persévérant de

[1] Une légende sans fondement le représente même jetant au peuple des feuillets de son œuvre.

Rousseau [1] a voulu mettre en œuvre les théories de son maître sur l'éducation, en opposant l'un à l'autre le précepteur honnête homme, éclairé et selon l'*Émile*, — Ariste, — au précepteur à l'anciennne mode, ignorant, intrigant, routinier, frivole et malhonnête, — Timante, — et les élèves que tous deux ont formés. Cela eût pu fournir matière aux développements parallèles et symétriques d'une pièce morale pour distributions de prix. Mais Fabre a de plus hautes prétentions philosophiques et littéraires.

Les deux précepteurs opèrent dans la même famille : Timante gâte à plaisir, par une éducation superficielle et fausse, le neveu de la maison, Jules, qui devient un mauvais sujet, hypocrite, menteur, méchant sous des formes enjouées, mais que sa tante Araminte trouve charmant; Ariste fait de son cousin Alexis, gai, franc, libre, hardi, mais naïf et simple, un véritable enfant de la nature : l'un est le germe de Philinte, l'autre l'embryon d'Alceste. Tout le ressort de l'intrigue repose sur la cabale du mauvais précepteur avec une femme de chambre adroite et corrompue, pour arriver au renvoi d'Ariste et à son remplacement par le frère de Timante, qu'ils feront alors épouser à la sentimentale et minaudière Araminte; après quoi ils se marieront eux-mêmes, grâce à la commission que ce frère reconnaissant aura prélevée pour eux sur la dot. Au dénouement, les deux intrigants tombent dans leurs propres filets, et Timante, qui a fait de Jules un menteur, est démasqué par suite d'un mensonge de son élève. Fabre n'a point la main légère dans cette comédie; il pousse à outrance les machinations des deux fourbes, la brusquerie grossière du marin Damis (rôle d'ailleurs inutile), frère d'Araminte, et la couleur locale de son langage, enfin la bêtise de cette veuve prétentieuse et surannée, qu'il ne voulait pourtant pas nous présenter comme une sotte, sa facilité à se laisser duper par les épaisses flagorneries d'une femme de chambre, sa promptitude à s'éprendre à distance d'un homme de condition inférieure qu'elle n'a jamais vu et à vouloir l'épouser avant même de le connaître.

[1] On dit qu'il aurait poussé l'admiration pour le philosophe jusqu'à dérober à un cabaretier d'Ermenonville l'un des sabots de Rousseau, que celui-ci gardait comme relique. (*Moniteur* du 1er fructidor an VI, et *Souvenirs d'un nonagénaire*, par Besnard, t. I, p. 13-14, note.)

L'esprit de système est visible presque à chaque pas. Ariste, le précepteur modèle, le sage selon Rousseau et selon Fabre, se présente lui-même à nous, dès sa première scène, comme un pédant et un cuistre. Voyez en quels termes il aborde Araminte :

Pour de très justes causes
Je trouve qu'il est bon que votre fils et moi
Nous quittions ce séjour. L'habitude a sa loi.
Chaque éducation, Madame, est un système
Qu'on commence en un sens et qu'on finit de même....
Paris me contrarie ; il me faut un endroit
Qui soit en même temps plus vaste et plus étroit :
Vaste pour la nature, étroit avec les hommes.
Trop d'artifice règne en ces lieux où nous sommes :
Rien de simple, de vrai, de pur, de naturel
Ne s'y montre à mes yeux : cet état est cruel.

Est-il possible de s'exprimer sur un ton plus rogue, et ensuite d'une façon plus dogmatique et qui sente mieux la leçon ? Le monologue d'Ariste au début du deuxième acte est encore un exposé du système, qui, par endroits, touche au galimatias dans son pédantisme. Ce sont toujours les idées de Rousseau, ce Platon genevois, comme il l'appelle dans sa *Réponse du pape à Andrieux ;* c'est toujours l'apologie de la nature, — le seul *maître* qui fasse des élèves parfaits. Chassé de la maison, il voit arriver Alexis, qui s'est échappé la nuit pour le retrouver et lui apporter ses bijoux; il ne s'en étonne pas : « La nature est si bonne! » Et quand le commissaire de police vient pour l'arrêter, comme ayant suborné et enlevé l'enfant, et que celui-ci, pour le défendre, menace les agents d'un pistolet, il faut voir comment il l'excuse :

Si vous étiez au fait, vous verriez, comme moi,
Que la nature, ici, l'emporte sur la loi
Par le vif sentiment même de la justice.
Il se sent opprimé, non pas sur un indice,
Mais il en a la preuve entière dans son cœur,
Et ce n'est pas à lui qu'appartient son erreur.

Bref, il sent que l'insurrection est pour lui le plus saint des devoirs. Sous une phraséologie peut-être trop forte pour lui, le commissaire devrait reconnaître ici la théorie révolutionnaire de la justice du peuple, supérieure à toutes les formes légales,

qui est le terme logique de la croyance à la bonté infaillible de la nature.

C'est un véritable tour de force d'avoir pu couler dans un moule dramatique un sermon de morale et de pédagogie jacobines, donner l'allure et le mouvement de la scène à un commentaire d'essence didactique, construire une pièce qui se meut tout entière entre deux instituteurs, deux élèves et une mère, faire enfin d'un de ces enfants qui n'avaient jamais fourni que des personnages épisodiques, en dehors des théâtres d'éducation, la cheville ouvrière d'une grande pièce en cinq actes. Cela rentrait tout à fait dans la conception dramatique d'une époque où le théâtre était envisagé comme une annexe de la tribune, comme une école de morale civique et révolutionnaire. Fabre y a semé çà et là des morceaux brillants. On ne l'a jamais reprise, et elle ne serait plus guère supportable aujourd'hui, avec son esprit systématique, son peu de fond, la faiblesse de ses ressorts, ses exagérations, sa verve un peu gauche et lourde, le pédantisme d'Ariste et les turbulentes sottises du petit être impétueux et parfaitement insupportable que l'auteur nous présente comme le modèle d'une éducation parfaite, — un *ange*, ainsi qu'on l'appelle à plusieurs reprises, — mais un ange qui casse une fenêtre à coups de poing pour réveiller un portier trop lent et qui veut tuer un commissaire. Si Fabre eût vécu, peut-être eût-il atténué quelques-uns de ces défauts, sans les faire disparaître, car ils sont systématiques. Et de même il eût pu améliorer un peu son style, sans pourtant, je le crains, le purger entièrement de ces négligences et de ces impropriétés où il s'enfonçait de plus en plus et dont son chef-d'œuvre même est si loin d'être exempt. Le vers a souvent de l'originalité et de la vigueur, mais on aurait peine à trouver dans *les Précepteurs* une page irréprochable. Les chevilles, les remplissages d'une maladresse parfois comique [1], y abondent. On y relèverait presque à foison les fautes de français, les obscurités, les non-sens, les contresens même, et il est des endroits où l'incorrection va jusqu'à une sorte de

[1] En voici l'un des exemples les plus extraordinaires:

Vous savez, mon ami, ce bon vieux domestique,
Et que vous aimez tant, *qui parle de musique.*

Jamais il n'a été question de ce vieux domestique, ni, à plus forte raison, de son goût pour la musique, qui ne vient ici que pour les besoins de la rime.

barbarie. Mme de Sévigné dirait que son style est maudit, et Boileau qu'il rime malgré Minerve.

La comédie des *Précepteurs* fut jouée, non sans succès, par Mlles Mars et Vanhove, qui remplissaient les rôles des deux jeunes élèves, Baptiste aîné, Grandménil, Damas et Mlle Devienne. *Le Moniteur*, qui en a donné une analyse et une appréciation détaillées [1], ajoute que les comédiens cherchent une autre pièce de l'auteur, et il s'agit là encore sans doute de cette fameuse *Orange de Malte*, quoiqu'il laissât, assure-t-on, plusieurs autres ouvrages plus ou moins achevés.

Le comique de Fabre d'Églantine a, ici comme presque partout, quelque chose d'âpre et de rude, comme son caractère bilieux et caustique. Il lui manque de sacrifier aux Grâces. Mais, à défaut de légèreté, d'aisance et de souplesse, il a de la force et de l'originalité. Il n'est pas aimable, il ne séduit pas, il s'impose par des traits d'invention et d'observation, empreints d'une marque vigoureuse. Parmi les écrivains dramatiques de la fin du XVIIIe siècle, c'était le plus richement doué, mais ce n'est pas celui qui a su le mieux tirer parti de ses dons, et la politique avait déjà entravé son génie avant que la mort en tranchât le cours. S'il ne se fût point laissé dominer par elle, absorber par son intérêt ou son ambition, s'il eût su se ménager la liberté d'esprit nécessaire, quel vaste champ d'observation n'eussent pas offert les mœurs nouvelles à un génie naturellement énergique et pénétrant comme le sien! Indépendamment même des pièces que nous ne connaissons pas, *le Sot orgueilleux* montre qu'il avait songé à l'aborder franchement. En vivant quelques années de plus, l'écrivain se fût séparé peut-être de l'homme de parti, et, à défaut de tableaux achevés, nous eût laissé, sur une société qui n'a pas eu son peintre, de fortes ébauches aux touches expressives et vivantes.

Dans sa vie politique comme dans sa vie littéraire, Fabre d'Églantine eut peu d'amis, et ne paraît avoir inspiré aucune de ces sympathies, aucun de ces attachements profonds qu'inspira même un Robespierre et qu'on rencontre surtout dans la vie de Danton et de Camille Desmoulins. Il n'était pas de taille à conquérir des dévots et des fanatiques comme le premier, mais il

[1] *Moniteur* du 4e jour complémentaire de l'an VII.

eût pu du moins avoir de ces amis qui ne manquent même point à des personnages effrayants ou étourdiment féroces comme les seconds, quand à leurs vices et à leurs violences ils joignent des qualités privées et qu'ils restent capables de mouvements généreux. Parmi les témoins de sa vie publique — je parle uniquement de ceux qui n'avaient aucune raison de professer une animosité particulière contre lui, il en est peu qui aient témoigné de quelque estime pour son caractère. Ne parlons même pas des attaques contre sa probité. Ce dont on l'accuse le plus, c'est d'esprit d'intrigue, d'égoïsme et d'un orgueil irritable, toujours en éveil, incapable de supporter la contradiction. — Il était lâche, perfide et méchant, lit-on dans les *Portraits* de Bonneville, mais trop faible pour se faire craindre. — Mercier le considère comme un monstre : « Il fut le promoteur (*lisez :* un des promoteurs) du régime révolutionnaire ; il fut son panégyriste ; il fut l'ami, le compagnon, le conseiller de ces proconsuls homicides qui ont porté dans toute la France le fer et le feu, la dévastation et la mort.... Je n'examinerai point si ses mains furent souillées de dilapidations ; je sais qu'il fut un promoteur d'assassinats, et je l'en accuse devant la postérité [1]. » Est-il besoin de rappeler ce qu'a écrit de « ce scélérat Tartufe » Mme Roland ? Mais Mme Roland parlait d'un ennemi acharné et elle en parlait dans tout le feu d'un combat à mort. Fabre allait bientôt, d'ailleurs, prendre pour ainsi dire à tâche de justifier ses paroles par sa déposition odieuse dans le procès des Girondins. Une chanson contemporaine, que je n'ai garde, d'ailleurs, de donner comme une autorité, le qualifiait :

Vil histrion, petit brigand,
Cœur faux et bas, lâche intrigant [2].

« Il ne vit dans la Révolution, dit Étienne, qu'un moyen de faire sa fortune [3]. » On pourrait multiplier indéfiniment les appréciations de ce genre.

[1] *Paris pendant la Révolution*, chap. CI. Beaulieu, dans l'article qu'il a donné à la biographie Michaud sur Rabaut-Saint-Étienne, l'accuse d'une dénonciation infâme qui justifierait bien les imputations de perfidie et de méchanceté si souvent formulées contre lui.

[2] *Divertissement patriotique*, en tête des *Anecdotes curieuses et peu connues*.

[3] *Histoire du Théâtre-Français pendant la Révolution*, t. III, p. 153.

En mourant il laissait un frère général (Fabrefond) et un autre tambour [1]. La femme qu'il avait si complètement délaissée lui survécut assez longtemps, et, oublieuse des injures passées, recueillit avec son fils, en aidant celui-ci dans ses annotations et ses commentaires, les *Œuvres mêlées et posthumes* du poète [2]. Depuis le 9 mai 1792, elle résidait à Strasbourg, lieu de son mariage, et peut-être de sa naissance, où elle s'était sans doute retirée après avoir achevé sa carrière lyrique — lorsque, le 14 fructidor an III, elle adressa à la commission temporelle des Arts une réclamation pour des livres appartenant à son mari et trouvés au Luxembourg, s'appuyant sur ce qu'elle avait déjà été mise en possession des meubles et effets de Fabre par le bureau du domaine national, après la levée des scellés dans l'appartement de la rue Ville-l'Évêque [3]. Au mois de prairial an IV, la Convention reçut d'elle une demande de secours. Le fils unique de Fabre, Louis-Théodore-Jules-Vincent, né à Maëstricht le 12 octobre 1779, âgé, par conséquent, de quatorze ans et demi à la mort de son père, entra à l'École polytechnique en 1800, puis à celle du génie maritime à Brest. Le 21 juillet 1804, il était nommé sous-ingénieur de 2e classe et parcourait régulièrement tous les degrés de la hiérarchie, jusqu'à sa nomination au grade d'ingénieur de 1re classe le 10 août 1831. En 1806, il fut chargé de surveiller à Boulogne les travaux de l'aile gauche de la flottille, fut envoyé à Anvers en 1811, et remplit deux fois, en 1811 et en 1813, les fonctions de capitaine des ouvriers militaires. Chevalier de Saint-Louis en 1829, il devint également chevalier de la Légion d'honneur.

En 1832, il remplissait ses fonctions d'ingénieur maritime à Rochefort, quand un nouveau règlement établi par lui pour empêcher les dilapidations et d'autres abus commis par les ouvriers du port, parmi lesquels il était déjà très impopulaire, excita une véritable émeute. Le 30 juin, un placard affiché dans la ville convoquait les ouvriers devant la maison de *Mayeux*, comme ils avaient surnommé le fils de Fabre, à cause de sa difformité. A huit heures et demie du soir, une troupe de douze à quinze

[1] Préface de sa *Correspondance amoureuse*.

[2] 2 vol. in-8, vendémiaire an XI : chez Moutardier et la veuve Fabre d'Églantine, rue de la Planche, 539.

[3] *Intermédiaire*, 1886, p. 509.

cents personnes, qui avaient fait une ample provision de pierres et de projectiles variés, s'amassèrent sous ses fenêtres en poussant des cris : « A la lanterne Mayeux ! Nous voulons la tête de Mayeux ! » On fit l'assaut de la maison, où la famille s'était barricadée, on en brisa les portes et les vitres, et la foule furieuse l'envahit avec des menaces de mort. Cette scène de violence dura longtemps sans qu'aucun secours sérieux intervint, malgré la proximité d'une caserne de gendarmerie, et ce fut seulement au bout de deux heures qu'un commissaire de police, aidé de quelques gardes nationaux, parvint à dissiper la foule, au moment où elle allait forcer la retraite de Fabre [1].

A la suite de cette affaire, Fabre tomba malade et demanda un congé. Nous avons eu sous les yeux les lettres officielles où il parle avec indignation de l'*attentat* du 30 juin, de la coupable inertie des autorités, qui ont sacrifié une famille sans défense et sans torts « à une honteuse popularité d'autant plus flétrissante que ce fut une popularité d'assassins, » et sollicitant une décoration pour le commissaire de police, qui a courageusement rempli son devoir et bravé de sérieux dangers. Dans une lettre au ministre de la marine, le vice-amiral préfet maritime explique l'abstention de la gendarmerie par l'absence d'ordres, et celle des autorités par la croyance que la fermentation des esprits était apaisée et que tout devait se réduire à un charivari inoffensif; puis il ajoute :

« Je dois vous le dire confidentiellement, M. d'Églantine n'est pas vu ici de bon œil, non seulement par les ouvriers, mais encore par toutes les classes de la société. Cela ne tient pas, cela ne peut pas tenir à quelques abus de détail qu'il aurait fait cesser, mais bien à sa tenue, à ses habitudes privées, à son physique enfin, qui prête réellement au ridicule. Ce que je dis sur le compte de cet ingénieur est tellement vrai que, depuis son arrivée à Rochefort, il n'est connu parmi les ouvriers et parmi la basse population de la ville que sous le nom de Mayeux. Jusqu'à présent, je n'avais pas voulu vous donner ces détails, mais, au point où en sont les choses, je vous dois toute la vérité, et mon opinion bien formelle est que vous ferez une chose con-

[1] Voir dans le *Constitutionnel* du 15 septembre 1832 un article reproduit d'après l'*Écho du peuple*, de Poitiers.

venable en donnant une autre destination à cet ingénieur lorsque vous jugerez qu'il se sera écoulé assez de temps pour ne pas permettre aux ouvriers de considérer son départ comme une concession [1]. »

Fabre, du reste, avait demandé lui-même son changement. On le nomma à Lorient, et il en fut blessé comme d'une disgrâce injuste, mais on lui accorda une prolongation de congé, fondée sur l'atteinte portée à sa santé et à son moral par le soulèvement des ouvriers de Rochefort, et on le laissa arriver ainsi au terme de sa retraite [2]. Il mourut à Versailles le 17 janvier 1840. Il avait été marié trois fois [3], et laissait trois enfants, — deux garçons et une fille, — de ses deux premiers lits. Résumons en quelques lignes l'histoire de ces derniers descendants de Fabre d'Églantine. La fille épousa un pharmacien des environs de Paris. L'un des fils tourna mal : vers 1860, on vit comparaître en police correctionnelle un vagabond alcoolique qui déclina fièrement son nom, — Fabre d'Églantine [4]. L'autre fut un obscur employé du ministère de la marine, où il devint commis principal. Il mourut en janvier 1888, célibataire ; avec lui s'éteignirent la postérité et le nom du conventionnel : c'était un honnête homme, mais un esprit médiocre, qui pensa quelquefois, mais ne se résolut jamais à publier les papiers de son aïeul qu'il avait entre les mains, ni à les confier à ceux qui eussent pu en tirer quelque parti. Il annonçait l'intention de les léguer à la ville de Paris, mais il est mort sans en avoir rien fait, et ces papiers ont été l'objet d'une vente après décès à l'hôtel Drouot, le 12 mai 1888, par les soins de M. Eugène Charavay.

VICTOR FOURNEL.

[1] Ces lettres font partie du dossier de l'ingénieur Fabre d'Églantine, au ministère de la marine, ainsi que les autres renseignements donnés ici sur sa vie et sur sa carrière.

[2] Avec pension réglée à 2,562 francs, le 22 juillet 1834, après trente-deux ans quatre mois vingt-huit jours de service.

[3] Avec Adèle Guillon, à Lorient, en 1816; avec *Agiatis* Sambat, à Paris, en 1830; avec Angélique Gilbert, en 1834, après sa retraite. Cette dernière lui survécut ; elle n'avait pas d'enfants. *Hortensius* de Saint-Albin fut nommé tuteur de la fille, née en 1830, et qui s'appelait Hélène-*Hostie*-Nazaire. Quelle réunion de noms singuliers!

[4] M. Faber, dans la brochure plusieurs fois citée, dit que ce vagabond était le fils de Fabre. Ce fils, né en 1779, aurait eu alors plus de quatre-vingts ans, et nous avons vu qu'il était mort en 1840.

MÉLANGES

I.

L'ORDRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT [1]

La monographie de M. l'abbé Brune est une véritable révélation historique. On ne connaissait guère jusqu'ici l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit que par la notice que lui a consacrée le P. Hélyot dans son *Histoire des ordres religieux* (éd. Migne, tome II, p. 202 et suiv.). C'est dire qu'on ne les connaissait pas; car sauf les détails relatifs à l'hôpital de Rome puisés par Hélyot dans l'ouvrage de Saulnier, religieux et historiographe de cette maison au milieu du XVII[e] siècle, cette notice ne nous apprend presque rien sur la période la plus florissante de l'Ordre, celle qui s'étend depuis son origine à la fin du XII[e] siècle jusqu'aux premières années du XVI[e], sur son organisation, sur ses constitutions, sur son étonnante expansion dans toute l'Europe. Par contre, l'auteur prend au sérieux les prétendus chevaliers du Saint-Esprit, qui ne furent que des chevaliers d'industrie, s'affublant de ce titre pour s'emparer des biens de l'Ordre; à le lire, on pourrait croire qu'ils en formaient la branche principale.

Les ténèbres qui couvraient l'admirable institution de Gui de Montpellier sont maintenant presque entièrement dissipées, grâce aux consciencieuses recherches dont M. l'abbé Brune vient de nous communiquer le résultat dans le volume que nous avons sous les yeux.

Après une introduction, où il trace à grands traits l'histoire de la charité dans l'Église avant le XIII[e] siècle, M. Brune nous expose, dans la première partie de son ouvrage, la naissance de l'Ordre, son

[1] *Histoire de l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit*, par l'abbé P. Brune, membre de la Société française d'archéologie, de la Société des antiquaires de France, etc. Lons-le-Saunier, 1892, gr. in-8 de 452 p.

organisation et sa règle. Ce qui y frappe particulièrement, c'est d'abord le caractère d'universalité des œuvres de charité qu'embrasse le nouvel institut : malades, orphelins, enfants abandonnés, pauvres, vieillards, femmes en couche, pécheresses repentantes, pèlerins et voyageurs, toutes les classes de nécessiteux trouvent un accueil empressé dans ses maisons. C'est ensuite la forte hiérarchie, si favorable à la discipline religieuse, qui reliait toutes les maisons à la maison principale de Sainte-Marie *in Saxia* de Rome par l'intermédiaire des maisons mères ou *commanderies magistrales* de chaque pays ou grande province; et le sage tempérament, destiné à prévenir tout abus de pouvoir de la part des supérieurs particuliers, qu'apportait à l'exercice de leur autorité l'institution des assemblées capitulaires.

Il y avait deux sortes de maisons : les maisons mères ou conventuelles ou hôpitaux-chefs, qui portèrent aussi le nom de *commanderies magistrales*, et les maisons filiales, dépendantes d'une commanderie.

Chaque maison avait à sa tête un *recteur*, *maître* ou *précepteur*, — ces trois titres étaient pris indifféremment l'un pour l'autre. Les recteurs des maisons mères prirent, au moins dans le cours du XIVe siècle, le titre de *commandeurs*. Tous les recteurs recevaient leur autorité du grand maître, supérieur de la maison de Sainte-Marie *in Saxia* de Rome. En fait cependant, le droit de nomination des recteurs était laissé au chapitre des hôpitaux-chefs pour les maisons de leur filiation, sauf à en demander confirmation au grand maître et au chapitre général de Rome. Les recteurs étaient assistés dans l'exercice de leur charge par un *camérier* ou économe, un *cellérier*, et un *prieur*, prêtre, à qui revenait l'administration spirituelle et la présidence des cérémonies religieuses. Ces dernières fonctions, sauf à Rome, étaient généralement remplies par les recteurs eux-mêmes lorsqu'ils étaient revêtus du caractère sacerdotal : le titre de *prieur* devint même d'un usage habituel pour désigner les supérieurs des maisons dépendantes. Les recteurs des maisons filiales devaient obéissance au commandeur magistral de la maison mère dont ils relevaient; tous, commandeurs et simples recteurs, relevaient du grand maître, qui pouvait les révoquer après examen en chapitre.

Le grand maître était le chef de l'Ordre entier. Il était élu par la communauté de l'hôpital de Sainte-Marie de Rome, dont il était le recteur immédiat. Il ne devait pas être prêtre; et, en fait, pendant les deux premiers siècles, il fut choisi le plus souvent parmi les simples frères. Dans ce cas, la présidence des fonctions sacrées revenait au prieur, et la correction des clercs au cardinal protecteur, à moins que celui-ci n'eût délégué sa juridiction à l'un des membres de la communauté. Il avait, pour l'assister dans l'administration de l'Ordre, en-

tièrement réunie dans sa main, un vicaire général, qui le suppléait en son absence, et probablement un ou plusieurs procureurs généraux, particulièrement chargés du soin des affaires matérielles. Au reste, il était soumis à la vie commune pour tout ce qui n'était pas incompatible avec ses fonctions. En particulier, il était tenu de prendre ses repas à la table des frères, à moins que la présence d'hôtes étrangers ou quelque nécessité de son service ne vînt à justifier son absence. Il était astreint au silence monastique et avait son lit au dortoir des frères. Bien plus, il était soumis aux corrections capitulaires, comme le plus humble des membres de l'Ordre. Un jeûne rigoureux au pain et à l'eau, sous la surveillance des clercs, punissait ses plus légères négligences. S'il poussait l'obstination jusqu'à résister à un triple avertissement, le chapitre le dénonçait au pape ou au cardinal protecteur ; une peine proportionnée au délit et même la déposition pouvaient s'ensuivre. Si, à sa mort, on venait à lui découvrir quelque bien possédé en propre, sans que le délégué du cardinal protecteur ou deux frères en eussent connaissance, la règle ordonnait qu'il fût enterré hors du cimetière, comme un excommunié, et sans aucune cérémonie.

A côté des supérieurs, il y avait les chapitres. Ces assemblées capitulaires, — sans parler du chapitre hebdomadaire, qu'on trouve établi dans tous les anciens Ordres pour le maintien de la discipline religieuse, — étaient de trois sortes. Il s'en tenait un tous les trois mois dans chaque maison. Un chapitre annuel réunissait dans les commanderies les recteurs de toutes les maisons filiales qui en dépendaient; et un autre, général, à Rome, à la fête de la Pentecôte, tous les commandeurs magistraux, joints aux frères de la maison de Rome et aux recteurs de ses maisons filiales. Chacun des membres de l'Ordre pouvait présenter à ces différentes réunions ses observations et ses réclamations, qui y faisaient l'objet d'un mûr examen. Le grand maître lui-même était soumis au contrôle et à la juridiction du chapitre général.

Il se trouvait cependant, dans cette organisation du gouvernement de l'Ordre, si remarquable à tant d'égards, un grave défaut, qui aurait pu, si l'on n'y avait porté remède, paralyser en grande partie son action. La répartition des maisons relevant des commanderies ne s'est pas opérée par une mesure administrative générale, telle que la création des provinces chez les Franciscains et les Frères Prêcheurs. La seule loi de la filiation a présidé au groupement hiérarchique des maisons du Saint-Esprit. M. Brune a fourni (p. 230) des preuves évidentes de ce fait, au moins pour la France, qui a fait l'objet plus particulier de son étude. C'est d'abord l'enchevêtrement de toutes ces maisons. Besançon commande à des hôpitaux des Pyrénées ; Auray

a des dépendances jusqu'aux portes de Dijon et de Montpellier. C'est ensuite la grande inégalité qui règne dans la répartition : tel chef-lieu possède vingt dépendances; tel autre en a deux seulement. Enfin nombre de maisons, qui comptent plusieurs membres, sont cependant soumises elles-mêmes à une commanderie magistrale. La maison conventuelle d'Auray se trouvait à la tête de vingt-neuf hôpitaux, dont quatre avaient, eux aussi, donné naissance à des familles nouvelles : Coutances possédait sept maisons; Millau, huit; Pont-Saint-Esprit, quatre, et Bergerac, deux; au total, cinquante maisons relevant de son autorité. Besançon venait ensuite, avec trente-quatre dépendances et un certain nombre de maladreries. Montpellier, dont les filles aînées, formant elles-mêmes de nouveaux essaims, s'érigèrent bientôt en chefs-lieux indépendants, ne garda que sept maisons sous sa juridiction immédiate. Marseille et Aix en possédèrent le même nombre; Agen, Bordeaux, Aix, Montauban, Nimes, Toulouse, Fréjus, Toulon, quatre; Clermont, Angoulême, Draguignan et d'autres encore, deux. En Bourgogne prospéraient Saulx, avec ses quatre hôpitaux et ses cinq maladreries, et Dijon, qui eut d'abord huit maisons filiales, mais dont la principale se détacha plus tard pour constituer une province à elle seule : c'était Angers, qui gouvernait dix-huit maisons. Enfin, pour compléter l'énumération, il faut mentionner la commanderie de Steffansfeld en Alsace, qui avait en France la plupart de ses dépendances, au nombre de vingt. Tous ces chiffres se rapportent à la fin du XIVe siècle.

Dans ces conditions, le contrôle régulier des commandeurs et, par suite, la direction générale émanant de l'autorité centrale devenaient impossibles. Heureusement, on trouva le moyen de remédier au mal, par l'institution des visiteurs généraux. Cette institution remonte certainement au XIIIe siècle : l'acte de visite le plus ancien connu est daté de l'année 1289. Le visiteur était désigné au chapitre général de la Pentecôte. Sa fonction était essentiellement personnelle et révocable à la volonté du grand maître et du chapitre général. Habituellement sa commission n'était valable que jusqu'au chapitre suivant, c'est-à-dire pendant un an; mais on en trouve de deux, de trois et même de cinq années, suivant l'étendue de la circonscription à inspecter. « Les nombreuses lettres de provision, dit M. Brune (p. 76), que nous avons relevées aux archives de l'hôpital de Sainte-Marie *in Saxia*, nous autorisent à penser que toutes les maisons étaient inspectées chaque année et que le chapitre de la Pentecôte partageait entre un certain nombre de visiteurs les provinces et les états où l'Ordre possédait des établissements. » Les pouvoirs du visiteur étaient très étendus. Il se faisait rendre, dans chaque maison, un compte exact des revenus et des dépenses, tenait la main à ce que la

chapelle et ses ornements fussent toujours décents et dignes, visitait les salles des malades, recevait les plaintes des frères contre les recteurs et avait pleine autorité pour corriger et amender tout ce qu'il trouvait en opposition avec la règle. Le grand maître seul pouvait absoudre de son excommunication.

M. l'abbé Brune a parfaitement établi, nous semble-t-il, que l'Ordre du Saint-Esprit n'eut jamais un caractère militaire; et aussi que, dès son origine, outre les frères et les sœurs chargés du soin des œuvres de charité corporelles, il comprenait dans son sein des prêtres et des clercs qui remplissaient les fonctions spirituelles. Il recevait encore des *oblats*, c'est-à-dire des enfants offerts par leurs parents pour être élevés dans une maison de l'Ordre et s'y consacrer plus tard à Dieu par les vœux de religion, et aussi des oblats ou *donnés* d'âge mûr, qui s'engageaient au service de l'Ordre soit pour un temps déterminé, soit pour la vie, avec la totalité ou une partie de leurs biens. Enfin il y avait aussi des serviteurs à gages.

Des règles bien précises et très sages fixaient les devoirs et les occupations de chacune de ces catégories et ceux des différents offices particuliers. De sévères pénalités leur servaient de sanction. Bornons-nous à en rappeler quelques-unes se rapportant à l'obéissance et à la pauvreté. La moindre désobéissance était punie de sept jours de pénitence. Si un frère refusait d'obtempérer à un ordre formel et précis, la faute entraînait la déchéance de son emploi et même la perte de l'habit de l'Ordre. S'il persistait dans son entêtement coupable, il était enfermé et condamné à vivre au pain et à l'eau. Cependant, quand la solitude et la réflexion l'avaient amené à implorer sa grâce on lui rendait l'habit; mais il était envoyé dans une autre maison, pour éviter le scandale que sa présence aurait pu causer. La règle n'était pas moins sévère quant à la pauvreté. Chacun recevait du camérier ou procureur ce que l'Ordre avait promis de lui fournir, le vivre et le vêtement; et il était rigoureusement défendu de rien se procurer du dehors. Quatre jours de pénitence, dont deux avec jeûne au pain et à l'eau, étaient infligés au frère ou à la sœur qui gardait, sans l'exprès consentement du maître, un don quelconque, même des eulogies ou le moindre cadeau (*eulogias vel munusculum*) fait par des parents ou des amis. Si on trouvait sur un frère de l'argent dont il n'avait pas révélé l'existence, on lui attachait son trésor au cou et on le conduisait ainsi à travers les salles de l'hôpital. Chaque année, au chapitre général de la Pentecôte, l'excommunication était prononcée contre les frères possédant des biens en propre. Même après leur aveu et leur pardon, et ne s'agît-il que d'un simple vêtement, ils étaient condamnés à une pénitence de sept jours, avec deux jours de jeûne rigoureux. La récidive était frappée d'une peine

double; à la troisième rechute, quarante jours de pénitence et l'interdiction de tout commerce avec les frères n'avaient pas semblé au législateur un châtiment exagéré. Celui dont la faute n'était connue qu'après sa mort était privé des suffrages de l'Église et enseveli hors du cimetière de l'hôpital, comme un excommunié. Le grand maître lui-même, comme il a été dit plus haut, n'échappait pas à cette terrible loi.

Les deux derniers chapitres de la première partie nous fournissent des renseignements très intéressants sur les biens, les ressources et les privilèges de l'Ordre, ainsi que sur la Confrérie du Saint-Esprit, qui secondait si puissamment les frères dans l'exercice de leur ministère de charité.

Il y a deux points seulement dans cette première partie où je me permets de ne pas partager entièrement le sentiment de M. Brune.

D'abord, je ne crois pas qu'il ait réussi à donner à la tradition courante qui fait du fondateur de l'Ordre du Saint-Esprit un fils de Guillaume VII, comte de Montpellier, un degré de probabilité qui « touche de très près à la certitude » (p. 28). Le nom de Gui était fort commun à cette époque, et à part l'identité de nom, nous ne trouvons que deux preuves apportées à l'appui de la tradition. L'une est tirée de la libéralité dont le fils et successeur de Guillaume VII, Guillaume VIII, fit preuve dans son testament, daté de 1204, à l'égard de l'hôpital du Saint-Esprit de Montpellier; mais cette libéralité ne doit pas sembler si étonnante lorsqu'on se souvient de la popularité qui entourait déjà le nouvel Ordre, né en cette ville et qui venait d'être solennellement approuvé par le pape Innocent III. La seconde preuve se fonde sur ce fait, que le nom de Gui apparaît parmi les signataires ou les témoins de plusieurs actes du même Guillaume VIII en 1174 et de 1189 à 1194; mais, — abstraction faite de la légitimité de la conclusion, qui ne nous semble pas si évidente, — M. Brune aurait dû montrer que le *Guido Magalonensis præpositus*, qualifié plus bas de *Magister Guido*, qui apparaît dans l'acte de 1194, est bien le fondateur de l'Ordre du Saint-Esprit, et il n'est pas douteux, au contraire, que ce personnage, qui signe immédiatement après l'évêque de Maguelone et avant les chanoines de la même église, est Gui de Ventadour, qui était en effet *prévôt* du chapitre en 1194 (*Gall. christ.*, t. VI, p. 825); et c'est bien probablement le même dont la signature apparaît au bas des autres actes cités par M. Brune.

L'autre réserve porte sur le commencement du chapitre II. Certes, nous croyons que M. Brune a parfaitement établi les droits de Gui de Montpellier au titre de fondateur de l'Ordre du Saint-Esprit; mais nous n'oserions affirmer avec la même assurance que la règle de cet Ordre est l'œuvre personnelle de Gui. Que cette règle n'ait pas

été écrite par Innocent III ou par quelqu'un des cardinaux chargés de préparer le décret d'approbation, à la bonne heure ; mais qu'est-ce qui empêche de supposer que la rédaction est due à l'un des clercs que le fondateur s'est associés dès le commencement, ou même à quelque personnage étranger à l'Ordre, de même que celle de la règle des Templiers fut confiée à saint Bernard ?

Il est à remarquer, au surplus, que la règle primitive avait seulement en vue l'hôpital du Saint-Esprit de Rome et les quelques maisons filiales qui étaient groupées autour de lui. Tout ce que nous avons dit plus haut des commanderies magistrales et de leurs chapitres spéciaux, du chapitre général et des visiteurs, se rapporte à une période de développement de l'Ordre dont on n'avait alors aucune idée.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Brune est consacrée à décrire la rapide splendeur de l'Ordre du Saint-Esprit (chap. I-V), et ensuite sa décadence (chap. VI-X).

La période de splendeur s'étend de la fin du XII[e] siècle jusqu'au commencement du XVI[e]. Elle fut vraiment éclatante. En France, en Italie, en Espagne et en Portugal, en Allemagne, en Danemark, en Suède et en Norwège, en Belgique, en Angleterre, on vit s'élever de nombreuses maisons. Dès la fin du XIII[e] siècle, en France seulement, le visiteur Jean Monette rendait compte de l'état de près de cent quatre-vingts hôpitaux, maladreries, prieurés et maisons conventuelles inspectées par lui ; et il ajoute, en terminant sa relation, qu'il a été forcé de remettre à une autre année la visite d'un bon nombre. Un siècle plus tard, on peut constater l'existence de quatre cents hôpitaux en France, de deux cent quatre-vingts en Italie, de cent vingt-huit en Espagne et en Portugal, de trente-sept en Allemagne, de quarante dans les pays septentrionaux, soit un total d'environ neuf cents maisons de l'Ordre Encore, comme le fait observer judicieusement l'auteur, beaucoup ont-elles dû échapper à ses recherches, surtout dans les pays étrangers.

Les papes se plurent à combler l'Ordre de faveurs et de privilèges. Sans parler des autres, qu'il serait trop long d'énumérer, le grand maître du Saint-Esprit avait à la cour pontificale le droit de préséance sur tous les généraux d'ordre, et il exerçait ce droit en siégeant à leur tête, immédiatement après les abbés, dans les conciles et dans les cérémonies pontificales ; et ce rang lui fut toujours maintenu, malgré de nombreuses réclamations contre un privilège qui paraissait exorbitant chez un religieux qui n'était pas nécessairement revêtu du sacerdoce.

On serait curieux de savoir à quel chiffre montait le nombre des

religieux de l'Ordre à l'époque de son plein épanouissement. M. Brune semble n'avoir pu le déterminer. Il fait remarquer seulement (p. 217) qu' « il a toujours été dans l'esprit de l'Ordre de restreindre le plus possible le nombre des religieux dans chaque hôpital, et cela dans un double but fort sage et louable; les frères évitaient ainsi le reproche d'employer à leur entretien la meilleure partie des revenus destinés aux pauvres; et puis, leur petit nombre les tenant sans cesse en haleine, il leur était plus difficile de se laisser aller à la négligence et à la paresse. Dijon, dans le cours des XIV[e] et XV[e] siècles, n'eut jamais plus de six à douze religieux; Besançon ne paraît pas non plus avoir dépassé ce nombre. Les sœurs se trouvaient dans des proportions habituellement un peu supérieures : la présence des enfants et des orphelins à demeure leur donnait des occupations plus nombreuses. » Il faut avouer qu'il est quelque peu difficile de s'expliquer comment un si petit nombre de religieux pouvaient suffire à la multiplicité des charges qui leur incombaient, et surtout comment les maisons mères purent, dans ces conditions, fonder, en un temps souvent assez court, tant de maisons succursales. Je dois faire remarquer aussi que les deux seuls chiffres, si je ne me trompe, donnés par M. Brune pour cette période, outre ceux des maisons de Dijon et de Besançon cités plus haut, ne semblent pas trop d'accord avec son assertion générale. L'hôpital de Marseille comptait, en 1306, douze frères, six sœurs et sept subalternes (p. 370); celui d'Aalborg, en Danemark, en 1455, seize religieux et vingt-quatre sœurs au service des malades (p. 253).

Trop souvent, hélas! dans les institutions humaines, même les plus saintes, la grande prospérité est le prélude de la décadence. L'Ordre du Saint-Esprit n'échappa pas à cette loi. Cependant, hâtons-nous de l'ajouter, la décadence n'y vint pas principalement du dedans. Sans doute là, comme à peu près dans tous les ordres religieux, il y eut des tiraillements, des désordres; mais la vigilance et la fermeté des supérieurs, appuyés de l'autorité du saint-siège, y portaient bientôt remède.

L'unité de l'Ordre fut surtout menacée par les entreprises des recteurs de la maison de Montpellier, berceau de l'œuvre, dont les prérogatives avaient, par la volonté des souverains pontifes, passé à l'hôpital de Sainte-Marie *in Saxia* de Rome. Leurs prétentions à l'indépendance et même au gouvernement de toutes les maisons d'en deçà des monts, soutenues par le pouvoir royal, parvinrent quelquefois, grâce à l'influence de ce pouvoir, à obtenir temporairement l'approbation de l'autorité pontificale; mais cet état de division n'eut jamais une longue durée : les grands maîtres de Rome parvinrent tou-

jours à reprendre bientôt leur suprématie. Il y eut aussi parfois des compétitions assez vives entre des maisons particulières, quant à leur subordination et à l'étendue de leurs territoires de quête, principalement entre les maisons de Dijon et de Besançon, et entre cette dernière et celle de Toul; mais ces difficultés aussi ne tardaient pas à être aplanies par l'action des visiteurs, du grand maître, du chapitre général et des pontifes romains.

Il y eut peut-être une autre cause d'affaiblissement intérieur qui naquit de la prospérité même de l'Ordre. La considération dont il jouissait et la prédilection que lui témoignaient les papes, amenèrent des membres des familles les plus illustres et des prélats des plus marquants de la cour pontificale à briguer les fonctions de grands maîtres ou de commandeurs magistraux (p. 73). Ces grands personnages apportaient sans doute à l'Ordre un accroissement de considération et de richesse; avant d'entrer en charge, ils en revêtaient l'habit et y faisaient profession; mais c'était en général pour occuper, peu d'années après, un siège épiscopal ou pour entrer dans le sacré collège. Dès lors, est-il à croire qu'ils aient apporté à faire fleurir la discipline religieuse le même zèle et la même activité que ceux qui avaient été élevés dans l'Ordre et qui comptaient y passer toute leur vie? Les prescriptions si sévères de la règle, qui imposaient la vie commune et la pauvreté la plus stricte même au grand maître, étaient-elles bien observées par de tels supérieurs, et les chapitres avaient-ils, de fait, une autorité suffisante pour les leur faire respecter? Il est permis d'en douter. Du reste, ce ne fut, semble-t-il, qu'après le milieu du XVe siècle que s'introduisit cet abus de la nomination de supérieurs pris hors du sein de l'Ordre (p. 212, note 3), et alors celui-ci se trouvait à la veille de désastres extérieurs où il devait finir par sombrer.

La vraie décadence commence et s'accentue rapidement au XVIe siècle. La confiscation des maisons et des biens de l'Ordre dans les pays qui se donnèrent au protestantisme; en Lorraine, en Franche-Comté, dans l'est et dans le midi de la France, les pillages et les dévastations causés par les guerres et surtout par les guerres religieuses; et, à la faveur de l'affaiblissement du pouvoir ecclésiastique, les usurpations des municipalités, avides de mettre la main sur les fondations charitables, accumulèrent les ruines là où naguère l'Ordre était le plus florissant. Au commencement du XVIIe siècle, il y eut un essai de restauration; mais en France, les audacieuses entreprises des faux chevaliers du Saint-Esprit et des prétendus commandeurs généraux de Montpellier, auxquelles, sous l'empire des idées gallicanes, vinrent se joindre de nouveau de malencontreuses interventions du pouvoir royal, amenèrent une confu-

sion inextricable. Un curieux indice de ce déplorable état est l'édit donné par Louis XIV en 1672, à la sollicitation du ministre Louvois, édit dans lequel le roi déclare n'avoir « trouvé de moyen plus convenable ni qui fût moins à la charge de ses finances et de ses peuples, » pour récompenser par des pensions et des honneurs les gentilshommes et officiers de ses troupes qui s'en seront rendus dignes par des services signalés, que d'affecter à cet usage les biens et revenus de quelque ancien ordre dans l'Église et dans son royaume, et ayant fait choix de l'Ordre de Saint-Lazare comme le plus propre à ses desseins, « par zèle pour la religion et en qualité de fils aîné de l'Église, » il rétablit cet Ordre dans ses anciens biens et privilèges ; « et, continue-t-il, pour d'autant plus favoriser ledit Ordre et le rendre plus considérable, Nous, de la même autorité que dessus, avons concédé et uni, concédons et unissons audit Ordre l'administration et jouissance générale, perpétuelle et irrévocable, de toutes les maisons, droits, biens et revenus ci-devant possédés par tous autres ordres hospitaliers...., éteints, supprimés et abolis de fait et de droit dans notre royaume et terres de notre obéissance, spécialement les Ordres du SAINT-ESPRIT DE MONTPÉLIER.... et autres, lesquels nous avons.... déclarés éteints, supprimez et abolis, et les biens d'iceux vacants, unis et incorporez, comme dit est, audit Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.... » (p. 301-303). A la vérité, en présence des réclamations énergiques du souverain pontife et de la vigoureuse résistance des intéressés, le roi rapporta cet édit, du moins par rapport à l'Ordre du Saint-Esprit, vingt ans plus tard. Mais alors de nouveaux désordres furent causés par les faux chevaliers du Saint-Esprit et par les manœuvres de deux intrigants, et aboutirent enfin, peu après le milieu du XVIII[e] siècle, à l'entière abolition de l'Ordre en France.

Nous n'avons guère de détails sur l'histoire de l'Ordre, depuis le XVI[e] siècle, dans les pays méridionaux, sauf pour le grand hôpital de Sainte-Marie *in Saxia* de Rome, dont M. Brune, à la suite de Saulnier, religieux de cette maison au milieu du XVII[e] siècle, nous décrit les agrandissements et l'excellente organisation, sous la tutelle des souverains pontifes (p. 277 et suiv.). L'hôpital demeura sous l'autorité des chanoines réguliers de Sainte-Marie *in Saxia*, derniers survivants de la branche masculine de l'Ordre du Saint-Esprit, jusqu'en 1846, où le pape Pie IX crut devoir prononcer leur suppression.

Un très faible rameau de la branche féminine s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les maisons françaises de Poligny et de Neufchâteau et dans celle de Cracovie.

La troisième partie contient un pouillé ou nomenclature des hôpitaux du Saint-Esprit, où M. Brune a inséré encore bien des détails

intéressants sur les diverses maisons de France, et un choix de pièces justificatives, parmi lesquelles une liste des grands maîtres de l'Ordre et une des visiteurs généraux. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, au sujet de cette dernière liste, que M. Brune n'a trouvé que vingt-trois visites à signaler de 1288 à 1600, dont onze seulement sont antérieures au XVI[e] siècle; ce qui peut paraître assez étonnant après ce qu'il nous a dit plus haut, savoir, que les pièces relevées par lui à Rome autorisent à penser que plusieurs visiteurs étaient désignés chaque année au chapitre général de la Pentecôte (p. 76).

Ajoutons, pour compléter l'éloge de cette belle étude, que l'auteur a toujours soin de citer les sources de ses informations avec toute la précision exigée par la critique moderne, et la liste des ouvrages consultés qu'il a mise en tête de son volume montre qu'il n'a rien négligé pour rendre ces informations aussi complètes que possible. Il ne s'est pas fait faute non plus de fouiller dans les dépôts de manuscrits. Les archives nationales de Paris, les archives de Dijon et de Besançon, et surtout celles de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome, lui ont fourni beaucoup de précieux documents.

Disons enfin que l'ouvrage est écrit dans un style grave et simple, digne de l'histoire, et qu'il est imprimé avec un luxe typographique du meilleur goût.

Ch. De Smedt, S. J.

II.

MONTAIGNE ET LA BOÉTIE

« Toutes greffes ne conviennent point à tous les arbres : le cerisier refuse la pomme, et le poirier n'adopte point la prune : ni le temps ni la culture ne peuvent l'obtenir d'eux, tant les instincts répugnent. Mais à d'autres arbres la même greffe réussit aussitôt par secret accord de nature; en un rien de temps les bourgeons se gonflent et s'unissent, et les deux ensemble s'entendent à produire à frais communs le même fruit.... Il en est ainsi des âmes : il en est

telles, une fois unies, que rien ne saurait disjoindre; il en est d'autres qu'aucun art ne saurait unir. Pour toi, ô Montaigne, ce qui t'a uni à moi pour jamais et à tout événement, c'est la *force de nature....* »

On dirait aujourd'hui l'*instinct*, ou un fataliste remarquerait que certains êtres sont *prédestinés* à se comprendre et à s'aimer. Comme ces mots paraissent gauches et lourds auprès de l'aimable confession de La Boétie! Elle fleure l'antiquité, les temps lointains où les grands cœurs sympathisaient, ingénument, insoucieux des raffinements de l'analyse personnelle.

Pourquoi nos moralistes, unis dans la vie, unis dans la postérité, unis dans la commune admiration de leur biographe [1], pourquoi se sont-ils indissolublement attachés l'un à l'autre? Leurs mânes, évoqués, répondraient qu'une même route les a mis un jour en présence, qu'aux premiers mots ils ont cru s'être vus auparavant en un songe providentiel, et que leur affection datait de loin : « Nous nous embrassions par nos noms, et à notre première rencontre.... nous nous trouvâmes si près, si connus, si obligés entre nous, que rien dès lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre.... Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : « Parce que c'était lui, parce que c'était moi! » Cette amitié touchante ne fut point dénouée par la mort soudaine de La Boétie; Montaigne, qui s'est plu à narguer l'homme, ondoyant et divers, a conservé vivace le culte du défunt, et vingt ans après, au cours d'un voyage en Italie, il eut comme une crise de souvenir qui l'émut prodigieusement : « J'y fus si longtemps sans me raviser que cela me fit grand mal. » Et gravement atteint à son tour, il s'emporte contre les médecins qui n'ont pu sauver son autre lui-même : « Ils me tuèrent un ami qui valoit mieux qu'eux tous tant qu'ils sont. »

C'est l'œuvre du critique de démêler après coup le pourquoi de cette amitié aveugle et ignorante de sa cause; l'étude est profitable pour la comparaison des deux talents, dans la vie privée comme dans la vie publique.

Dans cette association intime, La Boétie apporte l'austérité des mœurs; Montaigne, le chatoiement d'une intelligence prime-sautière.

La Boétie a deux ans de plus que son compagnon; c'est le grand frère, le doux mentor. Homme de volonté, il dirige sa barque et morigène l'homme de sentiment qui se laisse dériver au fil de l'eau. Il

[1] Paul Bonnefon : 1° *Œuvres complètes d'Estienne de la Boétie*, publiées avec notice biographique, variantes, notes et index; eaux-fortes de Léo Drouyn; 2° *Montaigne, l'homme et l'œuvre*, 2 planches hors texte et 80 gravures dans le texte. — Bordeaux, J. Gounouilhou; Paris, J. Rouam, 1892 et 1893, 2 vol. in-4.

s'est forgé de bonne heure un idéal, fort au-dessus des mesquineries quotidiennes ; il a sur l'obligation de la vertu, sur la beauté de l'amitié, sur la grandeur du mariage, la doctrine d'un stoïcien intransigeant, nourri des lettres antiques. « Je recherche la vertu, là où je l'aperçois, je l'embrasse avec ardeur. » Et il entonne un hymne au travail, imprégné de paganisme. « Au travail seul, le maître des dieux ne refuse rien. Lui-même ce n'est pas au milieu d'un lâche repos qu'il gouverne la mer, la terre et les voûtes de l'Olympe. Qu'est-ce que l'existence pour un homme inutile? Vivant, il ressemble à ceux que renferme la tombe. » Il se maria fort jeune et eut le bonheur de trouver une « bien aymée femme et espouse, si sage, si conforme à ses volontés et ne luy ayant commis nulle faute. »

Montaigne, plus épicurien, a le besoin de la tranquillité et de l'abstention; qui saura jamais l'influence bienfaisante de La Boëtie sur son génie? Son esprit curieux n'a que trop de penchant à vagabonder et à fuir la tâche ardue et suivie. La vie se présente à lui sous des aspects séduisants auxquels l'autre est insensible ; les charges domestiques l'effraient, il se déclare « mal préparé et à rebours. » Et cependant il se laisse persuader, sans enthousiasme, fort maître de lui, par les charmes de Françoise de la Chassaigne [1]. Le silence discrètement gardé par lui prouve mieux qu'un dithyrambe le rôle ingrat, mais exquis, de la femme absente et présente à la fois. Elle se dissimule dans l'ombre du maître, mais elle a droit à notre reconnaissance pour lui avoir épargné les soucis de la vie matérielle et permis d'étudier à loisir.

Montaigne était un détestable administrateur, et sans l'ingérence délicate de sa femme, son patrimoine se fût lentement délabré. On sait qu'il s'isola huit ans dans une tour délaissée de son héritage, et on l'accuse souvent de s'être par trop désintéressé de la famille. Il faut reconnaître que ses préjugés parlent contre lui : « Je ne puis goûter cette passion de quoi on embrasse les enfants à peine encore nés, n'ayant ni mouvement en l'âme, ni forme reconnaissable au corps par où ils se puissent rendre aimables.... Je ne les ai pas souffert volontiers nourris près de moi. » Mais il a su se faire chérir des siens, selon son adage : « Quand je pourrais me faire craindre, j'aimerais mieux me faire aimer. » Les regrets dont fut suivie sa perte sont la meilleure réponse à ses détracteurs.

Il mena dans sa tour une vie de méditation recueillie qui ne ressemble en rien à l'oisiveté [2]. Les murs sont ornés d'arabesques

[1] *Montaigne*, p. 104 et suiv.
[2] Cf. le chapitre IV de *Montaigne* (Montaigne chez lui), le plus suggestif et le plus ingénieux de l'ouvrage.

épigraphiques qui ne doivent point nous faire sourire ; ayons un grain de naïveté pour comprendre cette gracieuse manie. La librairie léguée par l'ami disparu s'augmenta lentement, au hasard de l'inspiration, et en 1588 elle comprenait un millier de volumes, que le maître avait pour la plupart lus et annotés. Il les connaît si bien, il se les est si bien assimilés, qu'il habille sa pensée du manteau de Sénèque ou de Plutarque et leur prête son esprit.

Il aime à se perdre dans le dédale de ses impressions et à revivre la vie de ses pères. C'est un artiste, très impressionnable : il pénètre à merveille le génie latin, mais il ignore le grec et se contente de l'excellent Amyot, auquel il voue une reconnaissance éternelle.

La Boétie savoure Plutarque dans le texte original : il est plus qu'un traducteur consciencieux, habile à sertir les perles attiques dans sa prose châtiée, il est un philologue émérite que ne rebute aucune difficulté. Le savant complète l'artiste et le corrige.

Les deux amis apparaissent ainsi : l'aîné, plus solidement instruit, plus sérieux, plus moraliste; le cadet, moins appliqué, découragé par la moindre épine, mais satisfait en général au premier coup d'œil, ayant moins d'abandon dans la vie intime, jaloux de sa retraite, quoique sans excès. Il est plus séduisant que son « directeur, » qui apporte partout et jusque dans ses vers [1], surtout français, une correction froide d'humaniste.

La Boétie a la ponctualité rigide du magistrat, et, de fait, il a été l'ornement du Parlement de Bordeaux. Après de substantielles études à l'Université d'Orléans, où il eut pour maîtres Anne du Bourg, Jean le Jay, Jean Mynier, Jean Robert, François Jamet, Jean Reille et Pierre Caillard, il fut nommé conseiller, avant l'âge, par faveur (20 janvier 1553).

Jetez les yeux sur cet arrêt écrit de sa main : n'est-ce pas le style du Palais dans sa nudité ?

« Il sera dict que la court mect l'appel au néant sans amande et ordonne que ce dont a esté appellé sortira son plain et entier effect, condamne lesdictz appellans envers ladicte intimée aux despans de la cause d'appel, la taxe d'iceuls à ladicte Court réservée. »

Et comparez cet autre arrêt, nuageux et prolixe : « Il sera dit qu'il a esté mal jugé par ledit sénéchal ou sondit lieutenant et bien appellé par ladite appellante, et en amandant le jugement, la Court ordonne que la santance du juge ordinère de Brun du cinquiesme de septambre mil cinq cent soixante, quant à la réception des tesmoins, sortira son plain et antier effait, condamne lesdits de Com et d'Abadie envers ladite Catherine d'Abadie aux dépans faits tant par devant

[1] *La Boétie*, p. 207-306.

ledit sénéchal que en la Court, la taxe d'iceuls à icelle Court réservée. » Ne voit-on pas que Montaigne cherche à plier son esprit à des habitudes qui le gênent ? Cet élégant gymnaste, apte aux exercices de souplesse, ne peut singer la raideur.

Tandis que La Boétie remplit son rôle avec conscience et mérite l'estime de ses collègues, qui lui confient la mission délicate d'aller apaiser les troubles de l'Agenais, Montaigne est plus occupé de sornettes et de caricatures : il trace des crayons qui font notre joie. Il s'empresse de reconquérir sa liberté, et il fixe cette minute d'enthousiasme sur une solive de sa bibliothèque : « L'an du Christ 1571, à l'âge de trente-huit ans, la veille des calendes de mars, anniversaire de sa naissance, Michel de Montaigne, depuis longtemps déjà ennuyé de l'esclavage du Parlement et des charges publiques, se sentant encore dispos, vint à part se reposer sur le sein des doctes vierges, dans le calme et la sérénité; il y franchira les jours qui lui restent à vivre. Espérant que le destin lui permettra de parfaire cette habitation, ces douces retraites paternelles, il les a consacrées à sa liberté, à sa tranquillité et à ses loisirs. »

Cet égoïsme lapidaire est certes moins noble que le désintéressement de La Boétie, qui sacrifie sans défaillir son temps à ses concitoyens et soupire à son heure dernière : « N'étais-je pas né si inutile que je n'eusse moyen de faire service à la chose publique ! »

Être emporté à trente-deux ans, à l'aurore de la seconde jeunesse, sans avoir pu réaliser les vœux d'une ambition secrète, n'est-ce point d'une tristesse poignante? La Boétie n'a point donné sa mesure, et il est mort sans histoire : heureux, dit-on, ceux qui n'en ont pas! C'est peut-être vrai. Le cours de sa vie a été pur et limpide; il laisse le souvenir d'une belle âme. Il est mort au début des guerres de religion, et qui sait si l'ardeur de son loyalisme ne l'eût pas entraîné à des écarts regrettables ? Les apôtres de la tolérance ont été rares, sauf aux débuts de la Réforme française : Sébastien Castellion [1], Michel de l'Hospital, La Noue [2], et c'est à peu près tout.

Mais, dira-t-on, et le « Contr'un ? » Écoutez ce qu'en dit l'exécuteur testamentaire de l'auteur : « Afin que la mémoire de l'auteur n'en soit intéressée en l'endroict de ceulx qui n'ont peu cognoistre de prez ses opinions et ses actions, je les advise que ce subject feut traicté par luy en son enfance par manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroicts des livres. Je ne fais nulle doubte qu'il ne creust ce qu'il écrivoit.... Mais il avoit une aultre maxime souverainement empreinte en son âme, d'obéir et

[1] P. Buisson, *Séb. Castellion*. Hachette, 1892, 2 vol. in-8.
[2] H. Hauser, *F. de la Noue*. Hachette, 1892, 1 vol. in-8.

de se soubmettre très religieusement aux lois sous lesquelles il estoit nay. Il ne feust jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son païs, ny plus ennemy des remuements et nouvelletez de son temps. »

Le discours de la Servitude Volontaire est une amplification oratoire qui n'a jamais eu la portée que la malice lui attribua. Les pamphlétaires protestants l'ont imprimé clandestinement, au grand désespoir de Montaigne, qui voyait ainsi défigurer la pensée de son ami. Ce n'est pas une machine de guerre; c'est un noble jeu d'esprit, dû peut-être à la mâle inspiration d'Anne du Bourg, mais La Boétie se fût récrié d'horreur s'il lui eût fallu mettre son indignation intellectuelle en pratique.

Sa vie publique n'est donc point d'accord avec son œuvre : libéral en thèse purement esthétique, il ne l'eût sans doute pas été si l'existence lui en avait laissé le temps.

Chez Montaigne, au contraire, l'œuvre, c'est l'homme même, faite de sa chair et de son sang. Ce n'est plus le cri chaleureux d'un rhétoricien éloquent, mais le travail longuement caressé, partant froid par intervalles, d'une mûre expérience. Il ne faut pas exagérer toutefois et prétendre que Montaigne s'est complètement soustrait à ses obligations de Français à l'une des époques les plus troublées de notre histoire [1]. Il sortit de sa réserve en 1574, au moment du siège de la Rochelle, et le 30 novembre 1577, il en était récompensé par le titre de gentilhomme de la chambre de Henri de Navarre. On l'a également accusé d'avoir manqué de courage pendant la peste de Bordeaux (30 juillet 1585). Ce sont là des imputations imaginées après coup, auxquelles les contemporains, meilleurs juges, n'ont point songé [2].

Montaigne n'a point failli à ses devoirs publics, et il a connu et mérité le bonheur domestique. Il fallait le proclamer, tout en déplorant ses faiblesses ; mais ce qui suffirait à le laver de ces calomnies, c'est le sentiment qui domine sa vie entière, son amitié pour La Boétie : « Michel de Montaigne, privé de l'ami le plus cher, le plus tendre et le plus intime, du compagnon le meilleur, le plus savant, le plus agréable et le plus parfait qu'ait vu notre siècle, voulant consacrer le souvenir du mutuel amour qui les unissait l'un à l'autre par un témoignage particulier de sa reconnaissance, et ne pouvant le faire d'une manière plus expressive, a voué à cette mémoire tout ce savant appareil d'étude, qui fait ses délices. »

ALFRED SPONT.

[1] Cf. *Montaigne*, p. 177-184, et le chapitre VII (Montaigne, maire de Bordeaux).
[2] *Montaigne*, p. 409.

III.

LES SOUVENIRS D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE [1]

On savait que Tocqueville avait écrit sur les événements de 1848 un livre important. On le savait par quelques-unes de ses lettres et par ce que M. Gustave de Beaumont en avait dit dans une notice biographique. Il s'exprimait ainsi sur ces mémoires inédits : « Ils formeront un des éléments les plus précieux de l'histoire contemporaine, mais le moment de les publier n'est pas venu; l'auteur a solennellement exprimé sa volonté que rien n'en soit mis au jour pendant la vie de ceux que cette publication pourrait atteindre [2]. »

Ce livre vient de paraître, il justifie l'appréciation de M. de Beaumont; mais on comprend que Tocqueville n'ait pas songé à une publicité que la franchise acerbe de ses jugements, que la causticité des portraits tracés par lui rendaient impossible. Aujourd'hui le temps a fait disparaître ses contemporains, on pourrait peut-être dire ses victimes. Si quand il écrivait ils étaient des vivants, de ceux à qui, suivant Voltaire, on doit des égards, ils sont maintenant de ceux à qui, toujours suivant Voltaire, on ne doit que la vérité, ils appartiennent à l'histoire, et le neveu de l'illustre écrivain a fait une chose excellente en mettant au jour des matériaux qui aident si puissamment à la connaissance d'une époque et d'où jaillissent à chaque instant des pensées, des prévisions bien applicables à notre temps.

Les *Souvenirs* n'embrassent malheureusement qu'un laps de temps bien court, un peu plus d'un an, de la révolution de février 1848 au 30 octobre 1849, date où Tocqueville sortit du ministère des affaires étrangères. Il n'est peut-être pas inutile — en France l'oubli vient si vite — de rappeler ici, rapidement, ce que fut sa vie antérieurement à cette époque. Petit-fils par sa mère de Malesherbes, Alexis de Tocqueville naquit à Paris le 28 juillet 1805. Son père occupa, sous la Restauration, plusieurs préfectures importantes, entre autres celle de la Moselle, et ce fut au collège de Metz que le jeune Alexis continua

[1] *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, publiés par le comte de Tocqueville. Paris, Calmann-Lévy, 1893, in-8 de 431 p.

[2] *Œuvres et correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville*, t. I, p. 94.

et termina ses études. Il y a peu d'années vivaient encore dans cette ville plusieurs de ses anciens condisciples, avec quelques-uns desquels il resta en relations [1]. Alexis fit ensuite son droit, mais sans grande vocation pour la jurisprudence, puis fut nommé juge auditeur (juge suppléant) à Versailles, fonctions dont il se démit quelques années plus tard. A Versailles il se lia avec M. Gustave de Beaumont et reçut, ainsi que son ami, la mission d'aller étudier le système pénitentiaire aux États-Unis. Ce voyage devint le sujet d'un important travail, qu'un autre plus remarquable encore suivit bientôt : *La Démocratie en Amérique*. De ce livre, qui fit une grande sensation, Royer-Collard dit que rien de pareil n'avait paru depuis Montesquieu. L'Académie, alors bien moins prodigue de récompenses qu'elle ne l'est aujourd'hui, couronna pour la seconde fois Alexis de Tocqueville, que du reste elle ne tarda pas à compter au nombre de ses membres.

Le rapprochement entre Tocqueville et Montesquieu était tout naturel, il s'imposait. Les *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains* paraissaient à Tocqueville un admirable modèle. Mais si de ce livre il reçut comme une impulsion, il fut autre chose qu'un imitateur, et conserva, en même temps qu'une complète indépendance de pensées, un style bien à lui. Ce qui le rapprochait surtout de Montesquieu, c'est que sa principale affaire, comme il le disait dans une de ses lettres, n'était pas de raconter les faits, mais de chercher et de faire comprendre les causes et les résultats des événements. C'est là ce qu'on a appelé la philosophie de l'histoire. Avec sa profonde intuition des questions politiques et sociales, Tocqueville, en s'occupant de la démocratie en Amérique, s'inquiétait de ce qu'elle pourrait être dans son pays. Il ne doutait pas de son triomphe, mais semblait s'effrayer de cette perspective. Ce qu'il avait vu dans son voyage le convainquait que la démocratie ne convenait pas à la France; « mais, ajoutait-il, nous y allons vers cette démocratie sans bornes.... Nous y allons, poussés par une force irrésistible [2]. » Plus tard, en 1852, il indiquait les deux ressorts qui faisaient défaut à la société nouvelle. « Je n'ai jamais été plus convaincu qu'aujourd'hui, écrivait-il à Montalembert, qu'il n'y a que la liberté (j'entends la modérée et la régulière) et la religion qui, par un effort combiné, puissent soulever les hommes au-dessus du bourbier où l'égalité démocratique les plonge naturellement dès que l'un de ces deux appuis leur manque [3]. »

[1] Avec M. Eugène Stoffels, notamment. Voir les *Œuvres et correspondance inédites*, t. I, p. 364. et plusieurs lettres, p. 409 et suiv., auxquelles nous aurons à faire des emprunts.

[2] *Correspondance*, t. I, p. 316.

[3] Sur les sentiments religieux de Tocqueville, il peut être intéressant de

Tocqueville n'avait pas non plus de prédilection pour la république. « Ce que je veux, disait-il dans une lettre à Louis de Kergorlay, ce n'est pas une république, mais une monarchie héréditaire ; je l'aimerais même mieux légitime que celle que nous avons, parce qu'elle serait plus forte, surtout à l'extérieur [1]. »

Il pensait que le pouvoir central pouvait jouir de grands privilèges, être énergique et puissant dans sa sphère, mais qu'en même temps les libertés provinciales pourraient être fort développées [2]. Il regrettait que les Bourbons, au lieu de chercher à renforcer ostensiblement le principe aristocratique, n'eussent pas travaillé de toutes leurs forces à donner des idées de stabilité et d'ordre à la démocratie. Le système communal et départemental aurait dû attirer dès le début toute leur attention. Au lieu de vivre au jour le jour avec les institutions de Napoléon, ils auraient dû se hâter de les modifier. La décentralisation administrative était, à son avis, le seul contrepoids possible à la démocratie, dont elle pouvait rendre le mouvement moins dangereux pour le souverain et pour l'État [3].

Ces idées, il est intéressant de le remarquer, sont celles que M. le comte de Chambord voulut voir étudier. Elles inspirèrent une brochure écrite d'après ses désirs, — ne pourrions-nous pas dire sur son ordre? — et dans laquelle l'apologie de la décentralisation s'appuyait fréquemment sur des citations empruntées à Tocqueville [4].

citer ces lignes extraites de la notice de M. de Beaumont : « Le christianisme et la civilisation n'étaient à ses yeux qu'une seule et même chose. Il croyait fermement que ce qu'il y avait de plus désirable pour le bien des hommes, c'était de voir intimement unis la foi religieuse et l'amour de la liberté. » *Œuvres et correspondance inédites*, t. I, p. 120.

[1] *Correspondance*, t. I, p. 437.

[2] Lettre à Eugène Stoffels. *Œuvres et corr.*, t. I, p. 437.

[3] Lettre à L. de Kergorlay. *Ib.*, p. 316.

[4] Le 14 novembre 1852, M. le comte de Chambord, dans une de ces communications qu'il adressait fréquemment aux royalistes, exposait les avantages de la décentralisation ; il leur disait qu'elle « serait un puissant moyen de régler, d'organiser la démocratie, qui gagne toujours du terrain, et de préserver ainsi l'ordre social des dangers dont elle le menace ; que la décentralisation serait seule capable de donner à la France, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, entière, régulière ; qu'elle créerait les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent, et qu'on verrait, grâce à elle, se former un personnel nombreux ayant l'expérience des affaires ; que de là, comme des entrailles de la nation, sortiraient des assemblées politiques véritables représentations du pays. » Sur des notes de M. le comte Albert de Circourt, qui réfléchissaient les idées de M. le comte de Chambord, M. Victor Vaillant et celui qui évoque ces lointains souvenirs écrivirent la brochure *Décentralisation et régime représentatif*, qui produisit un effet considérable, et dont deux éditions furent rapidement enlevées (Metz, Rousseau Pallez, 1863, in-8 de 86 pages et in-12 de 56 pages). Cet essai fut suivi d'un autre travail de M. Vaillant, *La Décentralisation à l'œuvre*, et précéda de plus d'un an la brochure de Nancy, *Un projet de décentralisation*

Tocqueville appartenait à une famille très royaliste; il défendit devant la cour d'assises de Montbrison son ami Louis de Kergorlay, impliqué dans l'affaire légitimiste du Carlo-Alberto; il conserva « un reste d'affection héréditaire pour Charles X [1]. » Mais il avait accepté, sans enthousiasme toutefois, les conséquences de la révolution de juillet, et l'avenir lui inspirait des illusions qui ne tardèrent pas à s'annihiler. Il avait pris la « fin d'un acte pour la fin de la pièce, » et la pièce continua; « 1830 n'avait clos qu'une période de nos révolutions ou plutôt de notre révolution, car il n'y en a qu'une seule, révolution toujours la même à travers des fortunes diverses, que nos pères ont vu commencer et que, selon toute apparence, nous ne verrons pas finir [2]. »

En 1830, le triomphe de la classe moyenne fut complet; mais l'esprit particulier de cette classe devint celui du gouvernement, « esprit qui, mêlé à celui du peuple ou de l'aristocratie, peut faire merveille, mais qui seul ne produira jamais qu'un gouvernement sans vertu et sans grandeur.... Maîtresse de tout comme ne l'avait jamais été et ne le sera peut-être jamais aucune aristocratie, la classe moyenne, devenue le gouvernement, prit un air d'industrie privée, elle se cantonna dans son pouvoir et bientôt après dans son égoïsme, chacun de ses membres songeant beaucoup plus à ses affaires privées qu'aux affaires publiques, et à ses jouissances qu'à la grandeur de la nation [3]. »

Les considérations si remarquables que la situation nouvelle où

(Vagner, in-8 de 69 pages). Le *Courrier du dimanche*, périodique fort libéral, consacra un long et élogieux article à l'œuvre messine, de même que M. de Lacombe dans la *Gazette de France*, que Laurentie dans l'*Union*, que Foblant dans le *Journal de la Meurthe*, etc.; des approbations vinrent de points fort différents, entre autres du comte d'Haussonville, de Berryer, de Béchard, de M. Audren de Kerdrel.... M. le comte de Chambord adressa aux auteurs l'encouragement suivant : « J'ai lu avec un vif intérêt la première brochure sur la décentralisation que mes amis de Metz viennent de publier pour répondre à l'appel que je leur faisais dans ma lettre du 14 novembre dernier. Je les remercie de s'être mis à l'œuvre avec tant d'activité et de zèle. Ils peuvent être certains qu'ils rendent par là un véritable service à notre chér pays, dont le bonheur et la gloire sont l'unique but de tous nos travaux. Qu'ils continuent sans se décourager à s'occuper de ces grandes questions et qu'ils recoivent ici, avec la nouvelle assurance de ma gratitude, celle de mon affection bien sincère. HENRI.

« Venise, 28 février 1863. »

En 1863, de Venise encore, M. le comte de Chambord écrivait : « La décentralisation est une de nos doctrines.... Ne la laissons ni confisquer ni perdre. »

[1] *Souvenirs*, p. 74.

[2] *Ib.*, p. 5.

[3] *Ib.*, p. 6. A comparer avec un passage de M. de Vogüé, *Heures d'histoire*, p. 194.

se trouvait la France inspire à Tocqueville, et qu'il faut lire dans leur ensemble, amènent le perspicace écrivain à Louis-Philippe, qui contribua peut-être à accroître des vices nés des instincts de la classe dominante. Tocqueville n'a du reste pas connu ce roi d'assez près pour faire de lui un portrait tel que celui qu'il nous laisse de Napoléon III. La dernière fois qu'il le vit, ce fut en qualité de directeur de l'Académie. « Puisque vous voilà, monsieur de Tocqueville, lui dit le roi, causons; je désire que vous me parliez un peu de l'Amérique. » Mais au lieu de laisser parler l'académicien, ce fut Louis-Philippe qui, avec sa faconde habituelle, parla trois quarts d'heure et se déclara enchanté de la conversation de son visiteur, qui n'avait pas dit quatre mots [1].

Cette entrevue précéda de peu la catastrophe que Tocqueville prévoyait et qu'il avait prédite le 27 janvier 1848, dans un discours prononcé à la Chambre des députés, au sein de laquelle il siégeait depuis 1839. Ses sombres prévisions furent confirmées plus vite qu'il ne le pensait par la rapidité des événements; la révolution se fit au cri de vive la réforme ! comme elle s'était faite, en 1830, au cri de vive la Charte ! La classe bourgeoise, représentée surtout par la garde nationale, laissa tomber la couronne qu'elle avait mise sur la tête de Louis-Philippe. Tocqueville raconte admirablement tout ce dont il fut témoin alors, et avec de menus détails qui donnent une vie singulière à son récit. Sa mémoire a gardé des gestes, des attitudes; il voit encore dans la scène tumultueuse où l'on demanda la mise en accusation des ministres, le ministre de la justice Hébert.... « Une petite face grippée, chafouine, comprimée vers les tempes, un front, un nez et un menton pointus, des yeux secs et vifs, des lèvres retirées et sans rebords; ajoutez à cela une longue plume placée d'ordinaire en travers de la bouche et qui de loin paraissait la barbe hérissée d'un chat [2]. » Un peu plus loin Tocqueville peint avec la même verve M. Sauzet, qui présidait la Chambre le terrible jour où Mme la duchesse d'Orléans s'y présenta si courageusement avec ses enfants : « M. Sauzet avait de beaux traits sans distinction, une dignité de suisse de cathédrale, un corps grand et gros auquel étaient attachés des bras fort courts. Dans les moments où il était inquiet et troublé, et il l'était presque toujours, il agitait ses petits bras d'une façon convulsive et les remuait autour de lui comme un homme qui se noie [3]. » Ce portrait, que l'on sent ressemblant, dût-il un peu friser la caricature, contraste avec les quelques traits par lesquels Tocque-

[1] *Souvenirs*, p. 7.
[2] P. 32.
[3] P. 71.

ville nous peint Mme la duchesse d'Orléans, entourée de ses enfants, « vêtue de deuil, pâle et calme ; on devinait pourtant bien son émotion, mais une de ces émotions que ressentent les âmes courageuses, plus prêtes à se tourner en héroïsme qu'en frayeur [1].... »

Tocqueville remarque lui-même que tous ces événements, comme les pièces de Shakespeare, offrent un singulier mélange de scènes comiques et de scènes tragiques. Tout à l'heure il nous montrait Sauzet gesticulant comme un homme qui se noie, suspendant la séance et se coiffant ridiculement, dans son émoi, d'un trop large chapeau qui n'était pas le sien ; maintenant il nous dit comment un homme sur qui la captivité de Silvio Pellico laissa tomber un rayon de célébrité, comment Andryane lui saisit le bras en s'écriant : « Monsieur, il faut vous joindre à nous pour dégager Mme la duchesse d'Orléans — elle était déjà en sûreté — et pour sauver la monarchie ! » Et le soir même Andryane était dans le cabinet de Ledru-Rollin, comme secrétaire général du ministère de l'intérieur !

C'est ce mélange de grands tableaux, de scènes émouvantes et rendues avec un vrai talent dramatique, — l'envahissement de l'Assemblée le 15 mai, par exemple, — de petites scènes accessoires souvent comiques, d'observations judicieuses, de portraits le plus souvent satiriques, de pages qui tantôt ont la finesse de celles de La Bruyère, qui tantôt ont le relief de celles de Saint-Simon, de pensées aiguës comme des épigrammes, de profondes considérations qu'on pourrait croire de Montesquieu ou d'un Machiavel honnête, c'est cet enchevêtrement, ce tissu d'éléments si divers qui fait des *Souvenirs* un livre tout à fait à part, d'une lecture séduisante, et qui par le talent d'exposition, par l'abondance d'heureuses images, par la limpidité du style, conquerra sa place au milieu des belles œuvres de notre littérature.

La révolution de février fut la première manifestation du socialisme, dit Tocqueville, qui, sans vouloir se prononcer sur l'avenir des théories dont Saint-Simon et Fourier furent les précurseurs, arrive cependant à des pensées peu rassurantes. Quand il examine la diversité prodigieuse qui se rencontre dans les lois ou même dans leurs principes, il ne croit pas le droit de propriété bien fermement assis ; il est tenté de penser que ce qu'on appelle les institutions nécessaires ne sont souvent que des institutions auxquelles on est accoutumé, et qu'en matière de constitution sociale, le champ du possible est bien plus vaste que les hommes qui vivent dans chaque société ne se l'imaginent [2].

[1] P. 67.
[2] P. 112.

Tocqueville décrit à merveille le désarroi qui, après la révolution de février, se mit dans les rangs des conservateurs : « Ces hommes politiques, qui s'étaient presque tous formés aux affaires au milieu du mouvement régulier et contenu de la liberté constitutionnelle et qu'une grande révolution venait suspendre, ressemblaient à des bateliers qui, n'ayant jamais navigué que sur des fleuves, seraient jetés tout à coup en pleine mer[1]. » Tantôt Thiers était d'avis qu'il fallait aller aux élections et se faire élire, tantôt qu'il convenait de se tenir à l'écart; laissant Tocqueville se demander si cette hésitation naissait de la crainte des dangers qui pourraient suivre l'élection, ou de la crainte de n'être pas élu. Rémusat donnait de bonnes raisons pour rester chez soi. La révolution avait brisé ce système de l'équilibre des pouvoirs sur lequel l'esprit de Duvergier, désormais tout désorienté, s'était tenu immobile pendant tant d'années. Molé seul maintenait résolument l'idée qu'il fallait se mêler aux affaires, « soit que sa longue expérience lui eût appris qu'en temps de troubles le rôle de spectateur est dangereux, soit que l'espérance d'avoir de nouveau quelque chose à diriger le ragaillardît et lui cachât le danger de l'entreprise[2]. »

Tocqueville se décida à l'action, mais ce ne fut pas sans avoir fait comme un grand examen de conscience politique. « Il est juste, s'était-il dit, de prendre enfin vis-à-vis de moi-même les libertés que je me suis permises et que je me permettrais si souvent encore envers tant d'autres[3]. » C'est donc son portrait qu'il nous donne. Il l'exécute avec franchise, avec sincérité, avec le soin non dénué de quelque satisfaction avec lequel Montaigne se complaît dans des confidences de ce genre. Il est toujours doux de parler de soi, fût-ce pour en médire un peu. On reconnaît là l'homme qui avait écrit cette pensée : « La vie n'est pas un plaisir ni une douleur, mais une affaire grave dont nous sommes chargés, et qu'il faut conduire et terminer à notre honneur[4]. » Certes, cette grave affaire, Tocqueville la mena dignement, noblement, et son souvenir ne sera maculé d'aucune tache; mais à Louis de Kergorlay Tocqueville avait fait un aveu dont, pour la complète ressemblance, il eût fallu peut-être retrouver quelque chose dans son portrait. « Il y a chez moi, lui disait-il, un besoin de primer qui tourmentera cruellement ma vie[5]. » Dans la non-satisfaction de ce besoin de primer, ne faut-il point chercher la cause d'une certaine amertume et de l'acidité de tant de jugements? M. de

[1] P. 117.
[2] P. 118.
[3] P. 120.
[4] *Œuvres*, t. I, p. 124.
[5] *Ib.*, p. 300.

Beaumont reconnaît que Tocqueville était ambitieux. L'inactivité qui suivit la perte de son ministère, l'oisiveté à laquelle le condamnèrent des événements auxquels sa conscience lui défendait de prendre part, devaient si lourdement lui peser!

Décidé à se jeter dans les agitations de la politique, Tocqueville se présenta comme candidat à la députation dans la Manche. Cela nous vaut un amusant portrait de M. Havin, commissaire de la République dans ce département et directeur du *Siècle*. Cela nous vaut aussi une jolie page, une page émue sur le château de Tocqueville et la mémoire des ancêtres. Malgré le libéralisme de ses idées, le représentant de la Manche était resté quelque peu aristocrate. « Vous êtes un aristocrate qui accepte sa défaite, » lui dit un jour Guizot. Sainte-Beuve, qui rapporte le propos [1], ajoute : « On aurait pu dire et en toute équité : « Vous êtes un aristocrate converti qui plaide la cause du vainqueur, mais qui la plaide sans joie. » Dans les *Souvenirs* mêmes nous trouvons la trace de tendances, de préjugés, si l'on veut, qu'il est assez curieux de noter : « Si la noblesse française a cessé d'être une classe, elle est restée une sorte de franc-maçonnerie dont tous les membres continuent à se reconnaître entre eux par je ne sais quels signes invisibles [2]. » Je ne crois pas que cette observation soit encore juste; tant de fausse monnaie s'est mêlée aux pièces de bon aloi!

Ayant obtenu cent dix mille suffrages sur cent vingt mille votants, Tocqueville vint prendre place à l'Assemblée constituante. Il décrit avec détail non seulement la salle des séances, mais les divers groupes des représentants. Il fait un amusant tableau des montagnards s'efforçant de rappeler par leurs costumes, par leurs discours emphatiques mêlés de trivialité, les révolutionnaires de 1792. La grande part que Lamartine eut sur les événements lui vaut un chapitre spécial, chapitre que j'ai lu avec peine. La France s'ennuie, avait dit Lamartine, et de cette phrase qui semblait dénoter un ennui personnel

[1] *Nouveaux lundis*, t. IX, p. 306; dans un autre article (*Causeries du lundi*, t. XV, p. 93), Sainte-Beuve avait parlé de Tocqueville avec quelque sévérité. Dans les *Nouveaux lundis*, le critique semble éprouver un regret d'être jadis, à l'égard de Tocqueville, « resté en deçà, plutôt que d'être allé jusqu'à la limite de la juste louange qui lui est due et que l'avenir lui réserve. » Il cherche à adoucir l'espèce de remords que lui cause ce premier article en parlant *d'avances* que lui aurait faites Tocqueville et qui prouveraient d'assez bonnes relations. Ces avances se bornent à une lettre de remerciements pour un article publié dans le *Temps* sur la *Démocratie en Amérique*. C'est là de l'histoire bien ancienne; la lettre, assez banale, est de 1835. Alors on était loin de l'empire, dont l'avènement modifia fort les convictions de Sainte-Beuve, qui eut avec Tocqueville une discussion politique dont le souvenir a dû agir un peu aigrement sur de premiers jugements.

[2] P. 336.

et un désir d'en sortir, naquit sans doute cette comparaison que Mme de Girardin fit du poète à lui-même, avec des pompiers qui s'ennuient quand ils n'ont rien à faire et mettraient le feu pour avoir le plaisir de l'éteindre [1].

De cette phrase pourrait provenir aussi l'accusation plus grave de Tocqueville. Il avait vu, disait-il, une foule d'hommes troubler le pays pour se grandir, c'est la perversité courante, mais Lamartine est le seul qui lui ait semblé toujours prêt à bouleverser le monde pour se distraire [2]. Tocqueville prétend que Lamartine était complètement désintéressé de la pensée du bien public; il lui reconnaît la grande éloquence et le courage, mais lui refuse la sincérité et le patriotisme. Certes ce n'est pas tel qu'il apparaît dans ses nombreux écrits politiques, ni tel que je l'ai vu et entendu tant de fois s'exprimer dans son hospitalier salon [3]. — Est-ce qu'il faudrait se rappeler une pensée de Jean-Paul Richter, assez grossière dans sa forme, du reste : « Les hommes de génie s'attaquent avec plaisir à ceux qui leur ressemblent, comme des chiens de chasse qui, parmi tous les autres animaux, se plaisent davantage à courir le renard, quoiqu'il soit leur plus proche parent. »

A la fin de son injuste chapitre, Tocqueville semble se contredire. Il avait accusé Lamartine de n'avoir point maîtrisé, quand il le pouvait, Ledru-Rollin et ses montagnards, et il dit en rappelant tous les dangers de la situation : « Lamartine voyait ces périls et plus clairement que moi, et je pense aujourd'hui que la crainte de faire naître un conflit mortel influa autant que l'ambition sur sa conduite. J'aurais dû en juger ainsi dès ce temps-là » (p. 172). N'est-ce pas là la véritable appréciation du rôle de Lamartine?

L'Assemblée constituante ne put guère délibérer en paix. On se le rappelle, elle fut envahie le 15 mai; puis une fête ridicule en l'honneur de la Concorde reçut un sanglant démenti dans les journées de juin. Impossible d'analyser tout ce que Tocqueville nous raconte de si intéressant sur ces épisodes. Il y a là encore de bien vivants portraits. Est-ce que celui-ci ne rappelle pas la manière de Callot? « .... C'est alors que je vis apparaître à son tour à la tribune un homme que je n'ai vu que ce jour-là, mais dont le souvenir m'a toujours rempli de dégoût et d'horreur; il avait des joues hâves et flé-

[1] Lettres à Lamartine, p. 193. « Je crains que vous ne soyez comme les pompiers qui n'ont rien à faire quand il n'y a point d'incendies; j'ajouterai même que vous m'avez l'air assez disposé à mettre le feu pour l'éteindre. »

[2] P. 164.

[3] Qu'on me permette de rappeler un article que la *Revue des questions historiques* a publié dans son numéro de janvier 1885 : *Lamartine d'après sa correspondance;* qu'on lise surtout le volume de M. le baron de Chamborant.

tries, des lèvres blanches, l'air malade, méchant et immonde, une pâleur sale, l'aspect d'un corps moisi, point de linge visible, une vieille redingote noire collée sur des membres grêles et décharnés ; il semblait avoir vécu dans un égout et en sortir; on me dit que c'était Blanqui [1]. »

Ce fut pendant les journées de juin que mourut Chateaubriand, « l'homme qui de nos jours a le mieux conservé l'esprit des anciennes races. » Tocqueville donne sur sa fin des détails peu connus. « Depuis quelque temps il était tombé dans une stupeur muette qui laissait croire par moments que son intelligence était éteinte. Dans cet état il entendit pourtant la rumeur de la révolution de février ; il voulut savoir ce qui se passait. On lui apprit qu'on venait de renverser la monarchie de Louis-Philippe ; il dit : C'est bien fait ! et se tut. Quatre mois après, le fracas des journées de juin pénétra jusqu'à son oreille. Il demanda encore d'où provenait ce bruit. On lui répondit qu'on se battait et que c'était le canon. Il fit alors de vains efforts pour se lever en disant : Je veux y aller. — Puis il se tut, et cette fois pour toujours, car il mourut le lendemain [2]. »

Tocqueville juge ainsi les journées de juin : « Elles n'éteignirent pas en France le feu révolutionnaire, mais elles mirent fin, du moins pour un temps, à ce qu'on peut appeler le travail propre à la révolution de février. Elles délivrèrent la nation de l'oppression des ouvriers de Paris et la mirent en possession d'elle-même. Les théories socialistes continuèrent à pénétrer dans l'esprit du peuple sous la forme de passions cupides et envieuses et à y déposer la semence de révolutions futures [3]. »

La dernière partie des *Souvenirs* est l'une des plus importantes de l'ouvrage, c'est un grand chapitre de l'histoire contemporaine, qui, par son importance même, échappe à une analyse et ne saurait nous fournir des citations qu'il faudrait faire trop longues et trop nombreuses; c'est le récit des causes qui amenèrent Tocqueville à occuper près du prince-président le ministère des affaires étrangères, et l'exposé de tout ce qui se passa en France et en Europe dans une partie de la seconde moitié de l'année 1849. Si nous ne pouvons entrer à fond dans cette situation des nouveaux ministres, quelques lignes empruntées aux *Souvenirs* la résumeront parfaitement. Tocqueville ne croyait pas et n'a jamais cru que le gouvernement républicain fût le mieux approprié aux besoins de la France. « J'ai toujours considéré, dit-il, que la république était un gouvernement

[1] P. 181.
[2] P. 255.
[3] P. 256.

sans contrepoids, qui promettait toujours plus, mais donnait toujours moins de liberté que la monarchie constitutionnelle » (p. 310). Et par la force des choses son but fut néamoins de fonder, s'il était possible, la république, ou du moins de la maintenir quelque temps, en la gouvernant d'une façon régulière, modérée, conservatrice [1]. Quant au président, son ministère ne pouvait compter sur son concours. « Nous voulions faire vivre la république, il en voulait hériter. »

Tocqueville a écrit sur Napoléon III des pages bien intéressantes et qui semblent bien vraies. Il a saisi parfaitement cet étrange assemblage de qualités attachantes, d'une humeur bienveillante, d'une âme douce et même assez tendre et d'un orgueil démesuré. Il a peint cette intelligence incohérente, pleine de grandes pensées mal appareillées, ce mélange de traditions napoléoniennes et de rêveries socialistes et cette dissimulation profonde d'un homme qui a passé sa vie dans les complots, dissimulation qui s'aidait de l'immobilité des traits et de l'insignifiance du regard, « car ses yeux étaient ternes et opaques comme ces verres épais destinés à éclairer la chambre des vaisseaux, qui laissent passer la lumière, mais à travers lesquels on ne voit rien. » Il faut lire de suite et relire toutes ces pages, dans lesquelles le caractère du prince-président a été si profondément étudié [2].

J'ai déjà dit avec quelle verve Tocqueville peint ses contemporains et j'ai donné quelques exemples de ses vigoureux et peu bienveillants coups de pinceau. Son livre est vraiment une galerie où nous voyons, mais pas en beau, figurer les principaux acteurs de l'histoire d'alors. C'est Caussidière, l'homme qui prétendait faire de l'ordre avec du désordre : « Un corps très grand, très gros, sur lequel était posée une tête triangulaire, enfoncée profondément entre les épaules, l'œil rusé et méchant, un air de bonhomie répandu sur le reste du visage. » C'est Ledru-Rollin, « gros garçon très sensuel, très sanguin, dépourvu de principes et à peu près d'idée ; sans véritable audace d'esprit ni de cœur et même sans méchanceté. » C'est Louis Blanc, porté en triomphe par des hommes du peuple qui le tenaient par ses petites jambes au-dessus de leurs têtes, et faisant de vains efforts pour leur échapper. « Il se pliait et se tordait de tous les côtés sans pouvoir glisser d'entre leurs mains. Il faisait l'effet d'un serpent auquel on pince la queue. » C'est Cormenin, qui semblait plus sincère dans la peur que lui faisaient les révolutions que dans les opinions qu'il leur avait empruntées. C'est Falloux, caracolant autour de Dufaure, dont il avait besoin et qui ne l'aimait pas. C'est Passy, « homme de mérite » (attendez, un mais va arriver comme dans les médi-

[1] P. 297.
[2] P. 314 et suiv.

sances d'un des personnages des *Faux Bonshommes*).... « mais d'un mérite peu aimable, esprit raide, maladroit, contrariant, dénigrant, plutôt ingénieux que juste. » C'est Montalembert, souvent hargneux et outrageant dans ses discours, « ayant plus de témérité de parole que de hardiesse de cœur. »

C'est George Sand, avec son admirable regard : « tout l'esprit semblait s'être retiré dans ses yeux, abandonnant le reste du visage à la matière. » C'est Lamennais, avec son gilet jaune, sa cravate bariolée et sa redingote verte, avançant à petits pas pressés et discrets, sans détourner la tête, sans regarder personne, et se glissant gauche et modeste, comme s'il fût sorti d'une sacristie, « et avec cela d'un orgueil à marcher sur la tête des rois et à tenir tête à Dieu. » C'est l'épicurien Marrast, appartenant à la race ordinaire des révolutionnaires français, qui par liberté du peuple ont toujours entendu le despotisme exercé au nom du peuple. » C'est Dupin, « qu'on avait vu pendant dix ans rôder autour de tous les partis sans y entrer et courir sus à tous les vaincus ; moitié singe et moitié chacal, sans cesse mordant, grimaçant, gambadant et prêt à se jeter sur le malheureux qui tombait. » Que d'exécutions ! et il y en a bien d'autres ; Tocqueville, impitoyable, tire de tous les côtés et sur tout le monde, et l'on comprend que cette incessante fusillade tienne le lecteur en éveil.

A ces pages violentes s'en mêlent d'autres émaillées de pensées, d'images brillantes et d'observations judicieuses. Empruntons à ces pages quelques citations : « Les révolutions qui s'accomplissent par émotion populaire, sont d'ordinaire plutôt désirées que préméditées. Elles naissent spontanément d'une maladie générale des esprits amenée tout à coup à l'état de crise par une circonstance fortuite. — Si une grande révolution peut fonder la liberté dans un pays, plusieurs révolutions qui se succèdent y rendent pour très longtemps toute liberté régulière impossible. — Combien n'ai-je pas vu près de moi de ces hommes tourmentés de leur vertu et tombant dans le désespoir parce qu'ils voyaient la plus belle partie de leur vie se passer à critiquer les vices des autres, sans pouvoir enfin jouir un peu des leurs et sans avoir à se repaître que de l'image des abus. — Dans les pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même. — La révolution de juillet avait été faite par le peuple, mais la classe moyenne l'avait suscitée. La révolution de février, au contraire, semblait être faite en dehors de la bourgeoisie et contre elle. Dans ce grand choc les deux parties qui composaient principalement en France le corps social avaient en quelque sorte achevé de se disjoindre, et le peuple, resté à part, demeurait seul en possession du pouvoir. — Les gens qui n'ont pas peur en temps de révolution sont comme les princes à l'ar-

mée, ils font un grand effet à l'aide d'actions fort ordinaires, parce que la position particulière qu'ils occupent les place naturellement hors de pair avec la foule et les met très en vue. — On aurait tort de croire que les événements restent présents à la mémoire en raison seulement de leur importance ou de leur grandeur ; ce sont plutôt certaines petites particularités qui s'y rencontrent qui les font pénétrer profondément dans l'esprit, les y attachent d'une manière durable. — La révolution de 1848 venait de faire en petit pour la bourgeoisie ce que celle de 93 avait fait pour la noblesse. C'était le même tableau peint seulement en petit, et avec des couleurs moins vives et sans doute moins durables. — En France, la mendicité politique est de tous les régimes, elle s'accroît par les révolutions mêmes qui sont faites contre elle, parce que toutes les révolutions ruinent un certain nombre d'hommes, et que parmi nous un homme ruiné ne compte jamais que sur l'État pour se refaire. » Parlant de Lamartine, Tocqueville dit que son esprit se réfléchissait dans la sottise d'un de ses secrétaires, « comme le soleil dans un verre noirci à la fumée, qui fait voir celui-ci sans rayons, mais plus net qu'à l'œil nu. » A propos de Lamartine et de la confiante admiration qu'il excitait encore dans les départements, tandis qu'il l'avait perdue au centre du gouvernement, Tocqueville fait cette jolie comparaison : « Dans toutes les foules il se rencontre un grand nombre d'individus attardés qui s'émeuvent de l'enthousiasme de la veille, comme ces provinciaux qui commencent à prendre la mode de Paris le jour où les Parisiens l'abandonnent.... »

Mais arrêtons-nous, il faudrait trop citer. Il faudrait surtout pouvoir reproduire de profondes considérations si compactes qu'on n'en peut rien extraire. Certes, dans tout ce volume, Tocqueville se montre un sagace observateur; la justesse des pensées que provoquent les événements dont il a été témoin semble pouvoir donner confiance dans ses prévisions, dans les combinaisons politiques qu'il rêvait. Nous avons vu cependant de terribles catastrophes contredire les attentes de l'homme d'État et montrer combien il se trompait sur la nature des dangers qui menaçaient la France. Il en vint à partager sur quelques points les idées du prince-président, « moins fou dans sa politique étrangère qu'il ne m'avait paru l'être d'abord, » dit-il [1]. Tocqueville s'effrayait de la Russie et pensait que notre intérêt était de favoriser l'union de toutes les races germaniques pour opposer à un envahissement moscovite une unification qui d'ailleurs lui semblait difficilement réalisable [2].

[1] P. 370.
[2] P. 383.

L'unification a été faite, mais à nos dépens, et forcément c'est vers la Russie que se tournent nos espérances. Tocqueville ne vit pas les calamités qu'il était loin de prévoir ou qu'il craignait d'un autre côté. Il mourut à Cannes, le 16 avril 1859. Quel eût été son rôle s'il eût vécu ? M. le comte de Tocqueville, à qui nous devons la publication des *Souvenirs*, se demande si son oncle n'aurait pas prêté son appui à une Restauration. N'est-ce pas, en effet, ce qu'il est permis de penser? Ce qui l'avait éloigné de la monarchie, c'était l'impossibilité de la rétablir, impossibilité qui n'existait plus en 1871 et que firent renaître des perfidies qu'il aurait su combattre. Il connaissait bien M. Thiers.

TH. DE PUYMAIGRE.

IV.

LE RETOUR DE L'ILE D'ELBE [1]

Le 3 mai 1814, le roi Louis XVIII faisait à Paris une entrée solennelle, acclamé par une population enthousiaste, salué par les canons des Invalides et les cloches des églises. La restauration de la monarchie héréditaire devait fermer l'ère si prolongée des guerres et des révolutions. La confiance et la joie rayonnaient dans tous les cœurs français.

Le 20 mars 1815, Napoléon, débarqué de l'île d'Elbe, après cette promenade militaire triomphale qu'on a baptisée « le vol de l'aigle, » reprenait possession de la capitale et s'installait aux Tuileries.

Faut-il en conclure que dix mois de régime monarchique et de liberté parlementaire avaient lassé le pays? Faut-il penser, avec quelques écrivains contemporains, qu'un vaste complot bonapartiste ourdi à Porto-Ferrajo avait réussi à donner le change à l'opinion publique et à imposer de nouveau à la France résignée le joug aussi pesant que glorieux du vainqueur d'Austerlitz ?

Le temps semble venu d'élucider définitivement cette question ; les

[1] *1815*, par Henry Houssaye. Paris, Perrin et Cie, 1893, in-8 de VIII-638 p.
Le Maréchal Ney (1815), par Henri Welschinger. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, in-8 de IV-428 p., avec portraits d'après Gérard.

événements sont assez lointains pour ne plus soulever de récriminations trop vives; les documents que l'on possède et auxquels MM. H. Houssaye et Welschinger viennent d'ajouter une valable contribution, sont assez nombreux, assez explicites, assez concordants dans leurs grandes lignes, pour que l'œuvre du critique et de l'historien puisse s'accomplir dans sa plénitude. Peu à peu les ombres ont été atténuées, les points obscurs se sont éclaircis, et quiconque est consciencieux et de bonne foi peut contempler en pleine lumière et dans ses moindres détails le dramatique tableau au-dessous duquel se lit la date suggestive : *1815*.

I. — Il est certain que Napoléon Bonaparte s'ennuyait à l'île d'Elbe. Pendant les premiers mois de son exil, il avait organisé sa petite armée, dont les six cents grenadiers et chasseurs de la vieille garde constituaient le principal noyau ; il avait réformé l'administration de cette minuscule principauté; il avait armé une flotte lilliputienne composée d'un brick, d'une espéronade et de deux felouques; sous sa direction, l'on avait bâti un théâtre, un lazaret, réparé les casernes, augmenté les fortifications, élargi les routes. Cet homme, qui avait gouverné les deux tiers de l'Europe, voulait encore jouer au souverain et au chef d'armée. Il inspectait fréquemment ses forces de terre et de mer; il s'était choisi des armes, un ancien écusson elbois datant de Cosme Ier : d'argent à la bande de gueules chargée de trois abeilles d'or [1] ; il faisait précéder ses ordres et décrets de la mention « Napoléon, empereur et souverain de l'île d'Elbe, avons décrété et décrétons.... »

Ces occupations variées, caricatures de celles d'antan, pouvaient bien tromper parfois, mais non pas satisfaire les besoins d'activité de Napoléon. Il chercha des distractions mondaines et voulut avoir une cour. En janvier et février 1815, il y eut au théâtre ou au palais six grands bals, dont trois masqués. L'empereur avait réglé lui-même toutes les dispositions et dressé la liste des invités. Madame mère, la princesse Pauline, quelques femmes d'officiers supérieurs, avaient bien élu domicile à Porto-Ferrajo. Mais, pour avoir assez de danseuses, il fallut étendre les invitations jusqu'à la plus modeste bourgeoisie insulaire, et le colonel Campbell, commissaire anglais, fut un jour profondément choqué de reconnaître dans un salon une couturière qui avait raccommodé ses uniformes [2].

Ce fut un gros désappointement pour Napoléon, quand il acquit la certitude que l'impératrice et le roi de Rome ne viendraient pas par-

[1] Correspondance du général Duval, 27 mai (*Aff. étrang.*, 675).
[2] *1815*, par Henry Houssaye, p. 153.

tager son exil. Il avait longtemps attendu leur venue : des appartements étaient préparés pour eux au palais des Mulini, et l'on avait même commandé à un peintre un plafond représentant « deux pigeons attachés à un même lien dont le nœud se resserre à mesure qu'ils s'éloignent. » L'allégorie était mensongère : Marie-Louise n'avait pas l'énergie nécessaire pour se soustraire aux influences dont elle était environnée, et les liens qui l'unissaient à son impérial époux, après s'être fortement distendus, avaient fini par se rompre.

Pendant le séjour qu'elle fit à Aix, Marie-Louise échangea encore plusieurs lettres avec Napoléon ; elle reçut la visite d'un officier dépêché de l'île d'Elbe dans l'espoir de la ramener, mais elle refusa de partir pour ne pas mécontenter l'empereur d'Autriche [1]. Le général autrichien, comte Neipperg, son chambellan choisi par le prince de Metternich, allait bientôt mener à bonne fin la délicate mission dont il s'était chargé : « Neipperg, dit Meneval, avait pour mission de faire oublier à l'impératrice la France et l'empereur. »

Ce hussard hongrois était, paraît-il, séduisant, malgré son œil crevé et une large cicatrice au front qu'il dissimulait sous un bandeau noir. Il parvint, à force de diplomatie, à gagner les bonnes grâces de Marie-Louise ; il s'empara peu à peu de ses pensées, s'imposa à son caractère faible par sa volonté et son intelligence, et finit par jeter dans son cœur un trouble profond. Quand l'empereur fut irrémédiablement oublié, la mère du roi de Rome reçut la souveraineté des États de Parme, et cette couronne ducale lui fit oublier l'impérial diadème de France.

A ces ennuis domestiques s'ajoutèrent pour Napoléon des soucis matériels. Le traité de Fontainebleau stipulait qu'il lui serait attribué deux millions de francs en rentes inscrites au grand-livre. Le gouvernement royal semblait peu disposé à considérer cet engagement comme valable, et, aux représentations faites par lord Castelreagh, le prince de Talleyrand répondit qu' « il pourrait y avoir danger à fournir des moyens d'intrigue aux personnes disposées à en former [2]. »

Le budget de l'île se soldait par un déficit assez considérable — les recettes s'élevaient à 600,000 fr. et les dépenses à 2,400,000 fr. environ — mais le trésorier Peyrusse avait en caisse près de quatre millions quand il quitta la France. La thèse soutenue par quelques historiens, et d'après laquelle le manque de ressources aurait été la cause déterminante du retour de l'île d'Elbe, n'est donc pas sérieuse. La veille de l'embarquement à Porto-Ferrajo, il restait à l'empereur deux

[1] *Souvenirs* de Meneval, t. II, p. 192, 199.
[2] *1815*, p. 166.

millions, et, comme le dit Alfred Nettement, « cette question d'argent ne pouvait être alléguée comme un des mobiles de la conduite de Napoléon; ce pouvait à peine être un prétexte [1]. »

Quelques échos des conciliabules tenus à Vienne pour faire déporter l'empereur dans une île plus lointaine étaient parvenus jusqu'aux oreilles de l'exilé ; on affirmait dans son entourage que l'Espagne, qui n'avait pas ratifié le traité de Fontainebleau, était disposée à envoyer une escadre sur les côtes elboises, et qu'à son défaut, les corsaires algériens se chargeraient volontiers d'opérer une descente [2]. Le dey d'Alger avait spontanément informé le consul britannique qu' « ordre était donné à tous ses croiseurs de saisir les bâtiments naviguant sous le pavillon de l'île d'Elbe, ainsi que la personne du souverain de cette île, si l'occasion se présentait de s'emparer de lui [3]. » D'autre part, on affirmait que le cabinet de Londres, mécontent de l'attitude pleine de dignité et d'indépendance prise à son égard par Louis XVIII, n'aurait pas été éloigné d'essayer de replacer Napoléon sur le trône. Un journal satirique d'Augsbourg avait publié une caricature montrant l'empereur, que lord Castelreagh tenait par le cou, avec cette menaçante légende à l'adresse des membres du Congrès : « Si vous ne faites pas ce que je veux, je le lâche. »

Ces bruits, parfois contradictoires, ces renseignements, vagues dans leur teneur et difficiles à contrôler, ne pouvaient suffire à provoquer des résolutions décisives ; mais Napoléon avait à sa disposition des moyens plus précis d'information. Colonna d'Istria, agent du roi de Naples, et Cipriani, qui possédait de nombreuses relations à Florence, lui avaient fait connaître les divisions, les intrigues, les rivalités des puissances. Les journaux de Londres et de Paris, et notamment le *Censeur*, le *Nain Jaune*, le *Morning Chronicle*, fort hostiles aux Bourbons, lui signalaient les fautes commises par le gouvernement de la Restauration, et cultivaient avec soin tous les germes de mécontentement. Les nombreux Anglais qu'il recevait à Porto-Ferrajo, jaloux du relèvement économique et financier de la France, accusaient le roi d'ingratitude, et, dans leur rage de dénigrement, faisaient chorus avec les bonapartistes.

Enfin l'exilé de l'île d'Elbe avait quarante-cinq ans et s'appelait Napoléon. M. Henry Houssaye a raison de le dire : ce fut la « cause première » de son projet de retour. Il y avait une partie à risquer dont la France était l'enjeu. Quand l'empereur eut acquis la conviction qu'il pouvait compter sur l'armée, sa décision fut prise. Et c'est

[1] *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 21.
[2] *1815*, p. 169.
[3] *Napoleon at Elba*, by Campbell, p. 292.

Fleury de Chaboulon qui réussit à ancrer cette conviction dans son esprit.

Le 12 ou le 13 février, une petite felouque, venant de Lerici, avait débarqué dans l'île un Français déguisé en matelot. C'était un ancien sous-préfet de Reims, bonapartiste forcené, qui arrivait, muni de lettres de recommandation du duc de Bassano. Fleury de Chaboulon eut deux longs entretiens avec Napoléon. A l'issue du second, l'empereur congédia son interlocuteur et l'expédia sur Naples, après lui avoir déclaré qu'il allait tenter l'aventure, mais sans lui révéler ni son plan de campagne ni la date de son embarquement [1].

Le 26 février, la flottille, renforcée d'une polacre réquisitionnée, *le Saint-Esprit*, appareille. Le brick *l'Inconstant*, monté par l'empereur, laisse à bâbord la frégate française *Fleur de lis*, qui louvoyait entre Capraja et le cap Corse, à tribord la frégate anglaise *the Partridge*, venant de Libourne et ayant à son bord le colonel Campbell; il croise à portée de voix le brick *le Zéphyr*, sans éveiller les soupçons de son commandant, et le 1er mars, à une heure de l'après-midi, la flottille rassemblée mouille au golfe Jouan.

II. — Napoléon avait comparé sa chanceuse traversée à une journée d'Austerlitz et paraissait radieux, sûr du succès. Mais sa confiance n'était pas unanimement partagée. Les soldats étaient joyeux, mais dans l'état-major et parmi les fonctionnaires civils, la tristesse et l'inquiétude dominaient : « Drouot avait tout fait pour détourner l'empereur de cette aventure. Cambronne lui-même n'était pas enthousiaste, à en juger du moins par la façon dont il s'était dérobé aux premières confidences de Napoléon. — « Où allons-nous, Cambronne? » avait dit celui-ci après avoir donné l'ordre de tenir les troupes prêtes à partir. Et, au lieu du mot : A Paris! qu'attendait certainement l'empereur, Cambronne avait répondu : « Je n'ai jamais cherché à pénétrer les secrets de mon souverain; je vous suis tout dévoué. » Pons de l'Hérault, Peyrusse, le colonel Mallet, questionnaient l'empereur avec inquiétude sur ses moyens d'action. Pour leur donner confiance, Napoléon finit par leur dire : « Une révolution a éclaté dans Paris, un gouvernement provisoire est établi. Je compte sur toute l'armée. J'ai reçu les adresses de plusieurs régiments. » Après avoir débité ces mensonges, il clôt l'entretien par cette prédiction qui allait devenir une vérité : « J'arriverai à Paris sans tirer un coup de fusil [2]. »

[1] *L'Ile d'Elbe et les Cent-jours* (*Corresp. de Napoléon*, t. XXXI, p. 32-34). Cf. Fleury de Chaboulon, t. I, p. 127-150.
[2] *1815*, par Henry Houssaye, p. 202-203.

Le débarquement s'opère sans incident ; mais un détachement de vingt hommes, ayant pour chef le capitaine Lamouret, et qui cherche à soulever la garnison d'Antibes, commandée par le colonel Cunéo d'Ornano, est arrêté et désarmé.

Napoléon a compris que le succès de son entreprise dépend de la rapidité de sa marche et de l'effet moral produit par les premières nouvelles colportées.

Il se garde bien de prendre la route directe de Lyon; car il conserve un souvenir amer des humiliations subies à Orange et à Avignon, de la folle terreur qu'il manifesta devant témoins de la façon la plus grotesque [1].

Ordre est donné de se diriger sur Grenoble à marches forcées. Si la Provence est profondément royaliste, les populations du Dauphiné sont encore contaminées par les idées révolutionnaires. Un chirurgien de la garde, Émery, originaire de Grenoble, a des intelligences dans la place ; son ami Jean Dumoulin, riche fabricant de gants et ardent bonapartiste, a déjà préparé les voies.

Toute la question est de savoir si l'armée acclamera l'empereur, car les gardes nationales sont mal armées, dépourvues de munitions et incapables de résister aux onze cents hommes d'élite qui escortent Napoléon.

Le général Loverdo, qui commandait à Digne, mais ne disposait que de 132 fantassins dont plusieurs venaient d'être punis de prison pour avoir crié : « Vive l'empereur ! » porta ses soldats sur la route d'Aix afin d'éviter tout contact avec le corps napoléonien.

Le 5 mars, l'empereur couche à Gap, qu'ont abandonné le général et le préfet ; le 7, il arrive à La Mure, et, à l'issue du défilé de Laffray, il trouve un bataillon du 5e de ligne et une compagnie du génie rangés en bataille. Les Polonais de l'avant-garde se sont repliés; la vieille garde continue d'avancer, les hommes portant l'arme sous le bras gauche.

L'heure est solennelle. Le commandant Delessart constate une profonde émotion sur le visage de ses soldats; leurs armes tremblent dans leurs mains crispées. Un jeune officier, le capitaine Randon — qui devait devenir maréchal de France sous le second empire — commande : Feu ! Mais aucun fusil ne s'abaisse [2]. Napoléon, arrivé à portée de pistolet, entr'ouvre sa redingote grise : « S'il est parmi vous,

[1] *Voyage de Napoléon Bonaparte de Fontainebleau à l'île d'Elbe, du 17 avril au 5 mai 1814*, rédigé d'après les rapports officiels des commissaires autrichien et prussien qui l'ont accompagné. (*Recueil des pièces officielles*, publié par Frédéric Schœll, t. VII, p. 169.)

[2] *1815*, p. 243.

dit-il, un soldat qui veuille tuer son empereur, il peut le faire. Je viens m'offrir à vos coups. »

Le cri de *Vive l'empereur!* se répercute tout le long de la ligne de bataille, les rangs sont rompus, les hommes fraternisent; Napoléon est entouré et acclamé.

L'épreuve décisive est faite; les troupes, trahissant leurs serments, passeront à l'empereur. La Bédoyère lui amène son régiment, le 7e de ligne. Grenoble lui ouvre ses portes, malgré les efforts du général Marchand.

Le 9 mars, la colonne, ayant triplé son effectif, entre à Bourgoin. On y apprend que le comte d'Artois et Macdonald ont concentré une armée à Lyon. Le prince est résolu à livrer bataille, mais il a suffi de passer une revue pour se rendre compte de l'opinion des troupes. Les officiers généraux et les chefs de corps, réunis par Macdonald, lui traduisent franchement les sentiments de leurs soldats[1]. « Si une cocarde tricolore s'introduit dans Lyon, dit le général Brayer, personne ne peut plus répondre ni de la sûreté ni de la vie de Monsieur. » Un colonel ajoute : « Aussitôt que les soldats apercevront la capote grise, ils se tourneront vers elle et tireront contre nous. »

Et c'était vrai : le duc d'Orléans et le comte d'Artois durent quitter Lyon, et quand les hussards de Napoléon, débouchant du faubourg avec une escorte de canuts, se présentèrent devant la barricade qui barrait le pont de la Guillotière, l'infanterie cria : Vive l'empereur! et les aida à déblayer la voie. Macdonald, qui avait jusqu'au dernier moment tenté de maintenir ses troupes dans le devoir, fut contraint de s'enfuir au grand galop, et un peloton de hussards le poursuivit pendant trois lieues.

Louis XVIII n'avait pas été troublé par la nouvelle du débarquement du golfe Jouan. Fort de l'amour de son peuple, si éloquemment manifesté à maintes reprises, convaincu de l'ascendant qu'avaient sur leurs soldats les généraux auxquels il avait prodigué les témoignages de sa bonté, il ne pouvait croire que la fortune de la France fût tout entière dans les mains de l'armée, et que toute l'armée, oublieuse de ses serments, trahirait la monarchie.

C'est à Lons-le-Saunier que s'effondrèrent les dernières espérances. Le maréchal Ney, qui avait promis au roi de ramener Bonaparte à Paris dans une cage de fer et disposait de 7 à 8,000 hommes, fut bouleversé par la nouvelle de l'entrée de l'empereur à Lyon. Il reçut divers messagers bonapartistes, dont l'un lui remit un billet de Napo-

[1] *Extrait de mon journal*, par le duc d'Orléans, p. 9-15. Cf. *Souvenirs du maréchal Macdonald*, p. 331-350, et *Le maréchal Ney*, par H. Welschinger, p. 18-19.

léon l'invitant à faire arborer le drapeau tricolore et lui promettant qu'il serait reçu « comme le lendemain de la bataille de la Moskowa. » Ney rassembla ses troupes sur la place d'armes et, ayant à ses côtés les généraux de Bourmont et Lecourbe, qu'il voulait compromettre avec lui, lut une proclamation qui commençait par les mots : « Officiers, sous-officiers et soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue.... » Les soldats acclamèrent l'empereur et le maréchal.

La route de Paris était libre. Le bataillon de l'île d'Elbe était devenu une armée à laquelle rien ne pouvait résister. Le vieux roi reprit tristement le chemin de l'exil, et, vingt jours après qu'il eut mis le pied sur le sol de France, Napoléon entrait aux Tuileries.

III. — L'Europe fut atterrée de cette prestigieuse aventure. Les puissances qui s'étaient engagées à consacrer tous leurs moyens « à mettre Bonaparte absolument dans l'impossibilité d'exciter des troubles et de renouveler ses tentatives pour s'emparer du suprême pouvoir en France[1] » furent frappées de stupeur en apprenant le rétablissement de l'empire.

Pour l'expliquer, en l'absence de causes patentes, l'on a recouru à des hypothèses variées. Il a été question, dans divers écrits, d'une vaste conspiration bonapartiste, puisant sa sève dans l'armée et étendant ses ramifications dans tous les départements.

Quelques symptômes de mécontentement s'étaient bien manifestés dans l'armée ; pour réaliser des économies budgétaires on avait réduit le traitement des légionnaires, et, d'autre part, dans la nouvelle organisation des cadres, on réservait un tiers des vacances aux anciens combattants de la Vendée et aux jeunes royalistes de la Maison du Roi. Mais Louis XVIII avait prodigué aux maréchaux, aux officiers généraux, les témoignages de son admiration et de son estime. Le 25 avril 1814, quand les maréchaux venus à sa rencontre lui furent présentés à Compiègne, il souffrait d'un terrible accès de goutte et ne pouvait sans aide se lever. Il saisit le bras des deux maréchaux qui étaient à ses côtés : « C'est sur vous, dit-il, messieurs les maréchaux, que je veux toujours m'appuyer. Je suis heureux de me trouver au milieu de vous.... heureux et fier. Approchez, entourez-moi. Vous avez toujours été de bons Français. J'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée ; si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais

[1] *Le Maréchal Blücher d'après sa correspondance*, par P. Conchard-Vermeil. Paris, Dumaine, 1877, in-8.

avec vous. » Il les retint à dîner et but à l'armée française, en ajoutant : « C'est boire à la gloire et à l'honneur. »

Ses actes répondirent à ses paroles, comme l'a établi M. Edmond Biré dans une étude récente [1]. « Une ordonnance du 6 mai 1814 constitua un conseil de guerre chargé d'étudier les changements à introduire dans l'organisation de l'armée. Voici quelle en fut la composition : les maréchaux Ney, Augereau, Macdonald ; les généraux Dupont, Compans et Curial, pour l'infanterie ; Latour-Maubourg et Préval, pour la cavalerie ; le général Kellermann pour la garde ; le commissaire ordonnateur Marchand, pour l'administration de la guerre ; le général Félix, inspecteur aux revues, pour l'administration militaire. Les membres de ce conseil appartenaient donc tous à l'armée impériale. Aussi les réformes opérées furent-elles exemptes de tout esprit de réaction. Si l'effectif des troupes subit une réduction considérable — il fut ramené au chiffre de 223,312 hommes et de 32,164 chevaux — et si plus de 13,000 officiers furent mis en demi-solde, ces mesures étaient commandées par la situation de la France et de l'Europe. Elles étaient la conséquence forcée de la substitution de l'état de paix à l'état de guerre. Pour montrer combien la première Restauration était éloignée de nourrir contre les soldats de l'Empire des sentiments hostiles, il suffira de rappeler qu'une ordonnance royale, en date du 12 mai 1814, maintint l'infanterie et la cavalerie de la vieille garde avec leur ancienne organisation. Les officiers conservèrent le rang du grade supérieur et en portèrent les marques distinctives, ce qui n'avait pas lieu sous Napoléon. »

Enfin tous les maréchaux furent élevés à la pairie, et lors de la création de la garde royale, les quatre majors généraux appelés à la commander furent tous quatre des maréchaux de Napoléon.

Louis XVIII ne voulut pas que son gouvernement fût un gouvernement de combat ; il savait que l'immense majorité du peuple français avait salué avec enthousiasme le retour des Bourbons ; il jugea inutile de discipliner et d'utiliser les ardents dévouements qui s'offraient à servir le trône ; il eût fallu désarmer certains régiments, en refondre d'autres en les amalgamant avec des contingents royalistes. Le sceptre n'était pas tenu d'une main assez ferme. Les fidèles en conçurent quelque découragement et les ennemis beaucoup d'audace.

Le culte de Napoléon, soigneusement entretenu dans les casernes,

[1] *Un historien bonapartiste*, par Edmond Biré (*Gazette de France* des 19 avril et 2 mai 1893). Dans cette étude, M. Edmond Biré fait aussi bonne justice des accusations mal fondées dirigées contre deux royalistes : le chevalier de Bruslart et Picquet du Boisguy.

avivé par les récits légendaires venus de l'île d'Elbe, suffit à expliquer l'élan qui poussa les garnisons de Grenoble et de Lyon vers les bonnets à poil de la garde et la redingote grise de l'empereur. Les officiers suivirent les soldats, en vertu de l'axiome : « Il faut bien que je les suive puisque je suis leur chef. »

Mais, s'il n'y eut pas de conspiration militaire, dans le sens strict du mot, il ne faut pas en conclure que la royauté était devenue impopulaire et que son gouvernement s'était rendu odieux.

M. Henry Houssaye a écrit cette phrase : « La révolution de 1815 fut un mouvement populaire secondé par l'armée. » Rien n'est plus contraire à la vérité. Il n'est pas contestable que des officiers en retraite ou en demi-solde firent cortège à Napoléon dans sa marche triomphale, et qu'un certain nombre d'ouvriers et de paysans dauphinois, connus pour leurs traditions jacobines, se joignirent à eux ; mais en s'en rapportant aux documents cités dans *1815*, l'on voit qu'à Cannes, la foule qui se pressait autour des grenadiers « les questionnait avec plus d'anxiété que de sympathie ; » à Grasse, le maire répond à Cambronne, réquisitionnant des vivres au nom de l'empereur : « Nous avons notre souverain et nous l'aimons. » A Sisteron, le maire refuse le paiement des rations et se présente devant Napoléon portant la croix du Lis sur la poitrine. Et qu'on ne s'imagine pas que les municipalités avaient été renouvelées en masse par Louis XVIII ; la plupart des maires nommés avant la Restauration étaient restés en fonction.

L'itinéraire habilement choisi par l'empereur lui faisait traverser les départements les moins dévoués à la cause monarchique, mais même après que le succès de son entreprise ne fit plus de doute pour personne, les résistances s'accentuèrent sur presque toute la surface du territoire.

Si les gardes nationales avaient été armées et exercées, soutenues par les populations et par les volontaires royaux, elles auraient pu engager partout la lutte ; mais l'on n'avait ni fusils ni munitions.

A Paris, le roi pouvait compter sur la jeunesse des écoles. Les élèves de l'École de droit adressèrent, le 13 mars, la pétition suivante à la Chambre des députés :

« Messieurs,

« Nous nous offrons au Roi et à la patrie ; l'École de droit tout « entière demande à marcher. Nous n'abandonnerons ni notre sou- « verain ni notre Constitution. Fidèles à l'honneur français, nous « vous demandons des armes. Le sentiment d'amour que nous por- « tons à Louis XVIII vous répond de la constance de notre dévoue- « ment. Nous ne voulons plus de fers, nous voulons la liberté. Nous

« l'avons ; on veut nous l'arracher : nous la défendrons jusqu'à la « mort. Vive le Roi! Vive la Constitution [1] !

Quand Napoléon fut aux portes de Paris, des groupes bonapartistes, renforcés de quelques faubouriens sans travail, voulurent envahir les Tuileries. Les gardes nationaux de service les repoussèrent énergiquement. Le général Exelmans survint avec l'avant-garde de l'armée et demanda à parlementer. Il fit comprendre aux défenseurs du palais que la lutte n'avait plus de raison d'être, puisque le roi était parti et que l'armée entière était passée du côté de Napoléon. Alors les portes furent ouvertes, les gardes nationaux se retirèrent en bon ordre, sans qu'on osât les molester, et le drapeau blanc fut amené [2].

« Ainsi, dit Alfred Nettement, l'entreprise de Bonaparte conservait jusqu'au bout son caractère. C'était la force militaire qui l'avait commencée sur le littoral du golfe Jouan ; c'était encore la force militaire qui l'avait accueillie et aidée à Grenoble, à Lyon, à Lons-le-Saunier, partout ; c'était encore la force militaire qui lui ouvrait les Tuileries [3]. »

Et tandis que le vieux roi se dirigeait à petites journées sur Lille pour de là gagner la Belgique, la sympathie et la tristesse nationales lui faisaient cortège.

« Jamais souverain renversé de son trône — écrivait le duc de Raguse — n'a reçu un pareil accueil et des témoignages plus vrais, plus évidemment sincères que Louis XVIII en cette circonstance. L'espoir d'un prompt retour était si hautement exprimé et l'opinion était alors si fortement prononcée en faveur de l'ordre de choses qui croulait, la haine pour ce qui l'avait précédé, si énergique, que le concours des étrangers dans nos affaires ne présentait rien d'odieux aux yeux du peuple. Les ennemis, aux yeux des trois quarts des habitants de ces départements, étaient ceux qui renversaient le roi de son trône et allaient rallumer la guerre [4]. »

D'ailleurs, si la chute des Bourbons avait été souhaitée par le peuple, comme cherche à le prouver M. H. Houssaye, elle eût été saluée par des explosions d'allégresse et Napoléon fût redevenu l'idole de la nation. Or, si la résistance fut nulle avant l'entrée de Napoléon à Paris, elle fut notable et efficace après.

[1] *Le Patriotisme des Volontaires royaux de l'École de droit*, par Alexandre Guillemin. Paris, 1822.

[2] Voir également, sur l'état des esprits à Paris, les *Mémoires de Michelot Moulin*, récemment publiés pour la Société d'histoire contemporaine par notre collaborateur M. le vicomte Louis de Neuville. Paris, Alph. Picard, 1893, p. 369-372.

[3] *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 172.

[4] *Mémoires du duc de Raguse*, t. VII, p. 100.

La rente baissa, en quelques jours, de 24 francs; la bourgeoisie se montra soucieuse et défiante; l'empereur n'osa recourir aux proscriptions devant la réprobation qu'elles provoquaient dans son entourage; on exigea de lui la constitution libérale connue sous le nom d' « Acte additionnel. » Les dames de la halle avaient ajouté à une chanson ce refrain royaliste attribué à Alissan de Chazet :

Rendez-nous notre père
De Gand,
Rendez-nous notre père.

Un premier essai de résistance tenté en Vendée par le duc de Bourbon ne réussit pas, mais la guerre civile se préparait dans le Midi. La duchesse d'Angoulême avait soulevé Bordeaux, le baron de Vitrolles établissait à Toulouse un véritable gouvernement, et le duc d'Angoulême levait une armée sur les confins du Languedoc et de la Provence.

Le 29 mars, après avoir traversé Montélimar, l'avant-garde de la colonne du duc d'Angoulême, commandée par le vicomte des Cars, culbuta les troupes du général Debelle ; le 2 avril eut lieu à Loriol un combat plus important. Les impériaux s'enfuirent en désordre, laissant aux mains des royalistes leurs canons et un grand nombre de prisonniers [1]. Le duc d'Angoulême occupa Valence et se prépara à marcher sur Lyon.

Napoléon comprit la gravité de la situation. Le général de Grouchy fut envoyé à Lyon avec les pouvoirs les plus étendus ; il suspendit le conseil municipal, proclama l'état de siège, destitua cinquante officiers de la garde nationale, et concentra dans la ville des forces considérables.

On apprenait d'autre part que le général Ambert à Montpellier et le colonel Teulet à Nimes, profitant du départ des volontaires royalistes et bravant une population sans armes, avaient proclamé l'empire et arboré le drapeau tricolore.

Le duc d'Angoulême ne disposait pas de ressources suffisantes pour soutenir la lutte contre toute l'armée impériale. Il dut battre en retraite ; la défection du 14e chasseurs et l'occupation de Pont-Saint-Esprit par le 10e chasseurs achevèrent de décourager ses troupes, et la campagne si brillamment commencée eut pour épilogue la convention de La Palud.

[1] On a accusé le 10e de ligne, qui se distingua particulièrement dans ce combat, d'avoir agi par trahison. Mais le maréchal Suchet, chargé plus tard de faire une enquête, déclara que l'accusation n'était pas fondée (Archives de la guerre, Lyon, 18 avril). Le 10e de ligne s'honora par sa fidélité royaliste, et lorsqu'il fut contraint de reprendre la cocarde tricolore, 300 hommes désertèrent.

A Marseille, il y avait encore un foyer très ardent de résistance. Mais la grande ville commerçante, prise entre la forte garnison de Toulon et l'armée de Grouchy, et dépourvue d'ailleurs de fortifications, fut obligée de se soumettre. Il convient de constater, avec M. H. Houssaye, que les Marseillais ne virent pas sans révolte tomber le drapeau blanc. « En entrant dans la ville, le 15 avril, la tête de colonne du 6e fut reçue par des : Vive le roi ! Les soldats durent croiser la baïonnette pour se frayer un passage à travers la foule ameutée [1]. »

Le 16 avril, sur l'ordre de l'empereur, une salve de cent coups de canon, tirée dans les principales villes de France, annonça au pays la fin de la guerre civile.

Pendant quelques jours, il est vrai, il y eut trêve de coups de fusil, mais le gouvernement de Napoléon ne prenait pas racine dans le peuple et ne s'appuyait que sur l'armée. Les élections municipales du mois de mai laissèrent à la tête des communes les deux tiers des anciens maires. M. Houssaye reconnaît que le roi émigré « avait aussi des auxiliaires parmi les magistrats, les prêtres, les professeurs, les employés subalternes de toutes les administrations. »

Dans la moitié du pays, le clergé refuse de chanter le *Domine salvum fac Imperatorem*.

Une grande animosité règne contre les garnisons dans les centres populeux. Le 14e de ligne demande à quitter Orléans, « où il s'est attiré la haine des habitants par ses sentiments enthousiastes pour l'empereur. » A Avignon, à Lisieux, à Montauban, les soldats sont insultés, et quand ils se promènent isolément, on les oblige, sous peine d'être assommés, à jeter la cocarde tricolore. Dans le Nord et dans l'Ouest, la désertion sévit dans tous les régiments. Les marins de la Bastide et de Berck, rappelés en vertu de l'inscription maritime, déclarent qu'ils ne partiront pas [2]. L'empereur est tellement affecté par les rapports des préfets qu'il fait suspendre les levées dans un grand nombre de départements.

On publiait à Paris et on colportait partout des brochures conçues en termes violents : « La France a le sentiment de la chute prochaine de Bonaparte. Ce brigand qui a volé le trône de Louis XVIII n'a pour lui qu'un petit nombre d'hommes flétris et souillés. »

L'acte additionnel ne fut ratifié que par un nombre de suffrages relativement restreint : 1,532,527, et les élections législatives, malgré l'abstention des royalistes, ne furent pas favorables à Napoléon. La majorité des élus se composait de libéraux qui ne voulaient pas s'in-

[1] *1815*, p. 430.
[2] *1815*, p. 517.

féoder à un régime. Ils consentaient, en raison des circonstances, à soutenir l'empire, mais « à la condition d'ôter tout pouvoir à l'empereur. »

Au milieu du trouble des esprits et de l'anarchie gouvernementale, l'image d'une guerre terrible avec les puissances, suivie d'une nouvelle invasion, hantait les imaginations. On se souvenait de la réponse de Nesselrode au prince de Metternich : « Point de paix avec Bonaparte [1]. »

Napoléon semblait cependant plein de confiance dans l'avenir. Il avait conclu de la tentative avortée du duc de Bourbon que la Vendée était définitivement pacifiée, et avait retiré les fortes garnisons de Vannes, Nantes, Rennes et Angers. Mais l'incendie, après avoir couvé quelques semaines, allait éclater. Dans la nuit du 15 mai, le tocsin sonne dans toutes les paroisses. Sous les ordres de Suzannet, d'Autichamp, Auguste de la Rochejaquelein, Robert, Charette, d'Andigné, près de vingt mille paysans prennent les armes. Le marquis de la Rochejaquelein débarque à Saint-Gilles; Chenillé, Cholet, Bressuire, tombent au pouvoir des royalistes.

Les généraux de Napoléon perdent la tête. L'empereur, ému de leurs appels désespérés, décide la formation d'une armée de la Loire, que commandera le général Lamarque, et dont l'effectif sera porté à 30,000 hommes.

Et le soulèvement royaliste n'était pas localisé sur les rives de la Basse-Loire. Dans plusieurs paroisses normandes, le drapeau blanc flottait déjà au clocher des églises, et un ancien chef de Chouans, Moulin, qui tenait la campagne aux environs de Bayeux, écrivait au duc d'Aumont qu'il avait 4,500 hommes, dont 2,500 bien armés, et qu'il attendait ses ordres pour les conduire où il voudrait [2].

Il me semble que ces faits et les documents qui les relatent — pour la plupart connus de M. Henry Houssaye — eussent dû modifier ses jugements. La révolution de 1815, loin d'être « un mouvement populaire secondé par l'armée, » fut simplement un mouvement militaire explicable par le prestige de Napoléon sur les soldats qu'il avait promenés de victoire en victoire sur tous les champs de bataille de l'Europe. Mais ce mouvement militaire ne pouvait produire que des résultats éphémères, et si la défaite de Waterloo précipita les événements, il est permis de croire qu'elle n'en changea pas le cours.

IV. — A l'exemple de l'auteur de *1815*, M. Henri Welschinger a

[1] *Correspondance de Pozzo di Borgo*, t. I, p. 105.
[2] *Mémoires de Michelot Moulin sur la Chouannerie normande*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, p. 387.

voulu dégager une thèse originale de l'ensemble des documents recueillis dans l'ouvrage qu'il vient de publier : *Le Maréchal Ney.*

Les documents ne sont pas inédits pour la plupart, mais ils ont été méthodiquement classés, scrupuleusement contrôlés et présentés avec beaucoup d'art. L'auteur a dépouillé les pièces officielles, les rapports de police, les lettres du maréchal, les suppliques de sa femme et tous les éléments du procès devant la Cour des pairs.

Quant à la thèse, elle est condensée en ces mots : l'Europe exigea la condamnation du maréchal Ney.

La culpabilité du prince de la Moskowa est indéniable. Sa trahison avait revêtu un caractère particulièrement odieux, non pas qu'elle fût préméditée, mais parce qu'elle révèle un manque absolu de sens moral. Le général Marchand, le maréchal Macdonald, abandonnés par leurs soldats à Grenoble et à Lyon, avaient voulu rester fidèles à leurs serments. Le maréchal Ney, tant qu'il jugea insensée l'entreprise de Napoléon, affecta les sentiments les plus royalistes. Le 11 mars, il répétait encore au sous-préfet de Poligny sa fameuse phrase, et se vantait de ramener à Paris l'ogre de Corse « prisonnier dans une cage de fer. » Toutes ses paroles respiraient la haine contre l'empereur, qu'il avait du reste assez malmené lors de l'abdication de Fontainebleau : « Je fais mon affaire de Bonaparte, répétait-il; nous allons attaquer la bête fauve [1]. »

Le 14 mars, ses yeux se sont dessillés ; il croit à la chute définitive de la monarchie. Alors, après avoir cherché à entraîner dans sa trahison les généraux Lecourbe et de Bourmont, il lit aux troupes assemblées sur la place de Lons-le-Saunier la proclamation qu'il tenait — il le déclara au cours du procès — des émissaires de Napoléon. Pendant que les soldats brisaient les enseignes décorées de fleurs de lis et saccageaient un établissement parce qu'il s'appelait café Bourbon, le maréchal festoyait avec son état-major et les officiers supérieurs.

Quand Ney rejoignit l'empereur à Auxerre, celui-ci lui ouvrit les bras en disant : « Embrassez-moi, mon cher maréchal, je suis « heureux de vous voir et je n'ai besoin ni d'explication ni de justifi« cation. » Mais Napoléon a plus tard nettement exprimé la pensée qui l'avait guidé : « L'empereur se décida à obéir à la loi de la politique et à se servir d'un homme dont il estimait la bravoure, quelque mauvaise opinion qu'il eût de sa moralité et de son esprit [2]. »

Et comment qualifier l'attitude de Ney aux Tuileries, quand il tenta misérablement de se disculper du fameux propos tenu à Louis XVIII ! « Ah ! lui dit l'empereur en l'interrompant, vous avez

[1] Archives de la guerre. Procès de Ney, t. II. Dépositions des témoins.
[2] *L'Ile d'Elbe et les Cent-jours*, ch. IV, § 6.

« eu tort de vous mettre en peine des propos de la malveillance. Une « telle idée n'a jamais pu entrer dans l'esprit d'un militaire.... — « Vous vous trompez.... Vous ne me donnez pas le temps d'achever. « Ce propos est vrai. Mais c'est que j'avais déjà pris mon parti, et je « ne crus pas pouvoir mieux dire pour cacher mes projets [1]. »

Le maréchal Ney était donc le plus coupable parmi les coupables, et il eût été condamné à la peine capitale aussi bien par un conseil de guerre que par la Chambre des pairs.

Le verdict une fois prononcé, était-il possible au roi d'en empêcher l'exécution ? Je ne le pense pas.

M. Welschinger n'apporte pas d'arguments bien probants à l'appui de son affirmation concernant l'intervention directe des puissances.

Quand il refusa de présider le conseil de guerre chargé de juger le prince de la Moskowa, le maréchal Moncey écrivit à Louis XVIII une lettre qui contenait ce passage : « Les alliés veulent vous rendre odieux à vos sujets ; ils veulent prévenir tous les dangers qui les menacent en faisant tomber soit parmi les maréchaux, soit dans le conseil, les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans rappeler leur humiliation.... C'est leur honte qu'ils veulent effacer et non l'affermissement de votre trône qu'ils désirent.... »

Berryer père, dans ses *Souvenirs*, déclarait que les juges avaient eu la main forcée : « Il n'y avait qu'à s'en prendre à l'étranger qui avait voulu flétrir la gloire de nos armes. »

Ces deux témoignages, émanés d'un maréchal de l'empire et d'un avocat dévoué à son client, et le refus du procureur général Bellart de permettre au prince de la Moskowa d'invoquer le bénéfice de l'article 12 de la Convention de Paris, me semblent tout à fait insuffisants pour échafauder la thèse historique développée par M. Welschinger.

Louis XVIII en avait imposé au czar, quand il s'était agi de démembrer la France, et lui avait fièrement déclaré : « Je croyais, en « rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères. Il paraît « que je me suis trompé : je ne saurais cependant rester qu'à ce prix. » Il avait bravé le farouche Blücher en l'informant qu'il se ferait porter dans son fauteuil sur le pont d'Iéna, si l'on exécutait la menace de le faire sauter.

Le vieux souverain avait un souci trop grand de sa mission de roi et de la dignité nationale pour permettre aux représentants de l'étranger de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Ses ennemis les plus ardents lui ont rendu justice à cet égard.

Aussi la thèse soutenue par M. Welschinger est-elle des plus invrai-

[1] *Le Maréchal Ney*, p. 58.

semblables. Dans les nombreuses pièces d'archives qu'il a compulsées, il n'y a pas trace d'un document établissant l'intervention de l'étranger dans le procès et dans l'exécution du maréchal, tandis qu'on y trouve l'analyse d'un imprimé portant pour titre : *Le maréchal prince de la Moskowa aux ambassadeurs des quatre puissances alliées*, qui est qualifié de « recours légitime [1]. » Accusé d'avoir trahi le roi de France, jugé par des Français, Ney était mal inspiré en voulant, à la dernière extrémité, placer sa tête sous la sauvegarde de l'étranger.

Louis XVIII eut la prescience que l'exécution de Ney serait une faute, qu'elle fournirait une arme d'opposition redoutable aux bonapartistes et aux libéraux, mais la défection en masse de l'armée, provoquée par le retour de l'île d'Elbe, avait déchaîné dans le pays une indignation violente qu'on pouvait endiguer mais non pas arrêter. La première Restauration n'avait pas ouvert une brèche assez large aux revendications royalistes. Pour pacifier à tout prix, elle avait sacrifié les fidélités les plus éprouvées et pardonné les plus mortelles offenses. Une réaction s'imposait, et Louis XVIII ne put entièrement s'y soustraire.

Le maréchal Ney fut la victime expiatoire d'un état politique, résultante d'une série de circonstances fatales, et dont il serait injuste de rendre responsable le gouvernement monarchique.

M. Henry Houssaye a cité, dans sa préface, un mot de Saint-Marc-Girardin : « L'historien ne doit pas seulement raconter les événements, il doit faire revivre les passions qu'on n'a plus. » Le précepte est parfait, mais pour que les choses conservent leur exacte physionomie, il est nécessaire de faire revivre *toutes* les passions; et les auteurs de *1815* et du *Maréchal Ney* me paraissent avoir grossi et multiplié au détriment des autres les passions bonapartistes.

Cette constatation me remet en mémoire une mélancolique pensée formulée par Macaulay, et qui servira de conclusion à ces pages : « De toutes les œuvres qui tentent l'effort de l'esprit humain, l'histoire est tout à la fois la plus difficile à réussir et la plus facile à aborder. Des faits frappent l'attention d'un homme. Les retracer fidèlement, mais sous l'impression de ce coup porté à l'esprit qui doit toujours les féconder, semble une chose aisée; et cela l'est si peu néanmoins que, depuis Hérodote jusqu'à nos jours, on trouve bien sur son chemin quelques bons romans historiques et quelques essais, mais, dans toute la rigueur du mot, pas une irréprochable histoire. »

ROGER LAMBELIN.

[1] *Le Maréchal Ney*, p. 212.

V.

LA LITTÉRATURE RUSSE

DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'A NOS JOURS

I. — « Les pays romains louent Pierre et Paul, parce qu'ils ont cru en Jésus-Christ, fils de Dieu. L'Asie, Éphèse et Pathmos louent Jean le Théologien ; l'Inde loue Thomas ; l'Égypte, Marc.... Louons, nous aussi, suivant nos forces, de nos humbles louanges, notre maître et instituteur, qui a fait des choses grandes et merveilleuses, le Grand Khan *(sic)* de notre pays, Wladimir, petit-fils du vieil Igor.

« Ton fils Georges a achevé ce que tu avais laissé inachevé, comme Salomon a achevé l'œuvre de David : il a construit une grande et sainte maison du Seigneur » en l'honneur de la Sagesse divine pour sanctifier ta ville.... Il a décoré la ville de Kiev de magnificences comme d'une couronne ; il a confié ton peuple et ta ville à la sainte, à la glorieuse Vierge, toujours prête à secourir les chrétiens. Il lui a élevé une église sur la porte de la ville en l'honneur de l'Annonciation, afin que le salut de l'archange à la Vierge soit aussi sur cette ville. L'archange a dit : *Je te salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec toi.* Il dit à la ville : *Cité fidèle, le Seigneur est avec toi.* »

C'est au métropolitain russe Hilarion qu'un sentiment vraiment chrétien inspirait ces paroles incontestablement éloquentes. Nous sommes au xie siècle.

J'ai voulu montrer, dès l'abord, qu'il y a, dans les lettres russes, autre chose que les romans si connus aujourd'hui et qui ont été l'objet d'apologies enthousiastes, sinon toujours discrètes. Ce but est directement atteint par une publication récente de M. Louis Leger [1]. C'est sur ses traces que je me suis lancé en plein dans le xie siècle, sans craindre, comme lui, que le lecteur trouve les citations de cette espèce « un peu barbares. » Cette qualification, que la pédanterie applique encore quelquefois à tout ce qui n'est pas grec ou latin,

[1] *La littérature russe. Notices et extraits des principaux auteurs depuis les origines jusqu'à nos jours.* — Paris, A. Colin, 1893, in-12 de xvi-556 pages.

je ne la crains pas; je m'y complais même sans vergogne, en compagnie de beaucoup d'esprits, qui ne sont pas des moins délicats.

Au même titre, nous avons toujours lu avec grand intérêt cette chronique du problématique Nestor, dont M. Leger cite *in extenso* deux épisodes extraits de la traduction complète qu'il publiait chez E. Leroux, il y a quelques années, avec un appendice alphabétique fort utile.

Vient ensuite *le Dit de la bataille d'Igor*, une sorte d'éjaculation, quelque peu ossianesque, que j'apprécie moins *quoique* barbare, au moins d'intention. Je ne suis pas, du reste, le seul à n'en avoir pas bien compris — quelque bonne volonté que j'y misse — l'intérêt et le sens. L'incendie de Moscou a mis bon ordre à toute démonstration de supercherie par l'analyse chimique d'un manuscrit originel. S'il est confirmé que *le Dit de la bataille d'Igor* est un pastiche, une larme ne viendra pas mouiller mes yeux, comme il est arrivé alors que les Allemands eurent à peu près réussi à infirmer l'authenticité du *Jugement de Louboucha*. Je conseille cependant de lire, à la page 25 de M. Leger, les lamentations de Jaroslavna.

II. — Il nous est impossible de citer tous les ouvrages dont M. Leger reproduit des extraits étendus précédés de notices; mais comment ne pas accorder une mention à la rencontre de l'hégoumène Daniel avec le prince Baudoin pendant un pèlerinage à Jérusalem? (p. 16 à 19).

« Ce même vendredi, à la première heure du jour, moi, méchant et indigne, je me présentai chez le prince Baudoin et le saluai jusqu'à terre.... Me voyant, moi infirme, il me fit approcher affectueusement de lui et me dit : *Que veux-tu, hégoumène russe ?* — Car il me connaissait déjà et m'aimait beaucoup, en homme peu fier, d'une grande bonté et humilité. Je lui dis : *Mon prince et mon seigneur, je te supplie, pour Dieu et pour les princes russes, permets-moi de placer aussi ma lampe sur le Saint-Sépulcre, au nom de toute la terre russe.* Alors, avec une bonté et une attention particulières, il m'accorda de placer ma lampe sur le sépulcre du Seigneur.

Vient ensuite le récit détaillé de la cérémonie du samedi saint. J'abrège forcément :

« Tout ce peuple, dans l'église ou au dehors, ne fait que crier tout le temps : *Seigneur, aie pitié de nous !*.... Les fidèles se tiennent ainsi pleurant et le cœur serré. Le prince Baudoin lui-même a une contenance contrite et grandement humiliée; des torrents de larmes coulent de ses yeux. La suite se tient aussi avec recueillement, auprès de l'autel principal, vis-à-vis du tombeau....

« C'est alors que la sainte lumière illumina soudain le Saint-

Sépulcre.... L'évêque, suivi de quatre diacres, ouvrit alors les portes du tombeau et y entra le premier avec le cierge qu'il prit au prince Baudoin, pour l'allumer le premier à cette sainte lumière. Il vint ensuite le remettre aux mains du prince, qui prit sa place tout joyeux et tenant le cierge.

« C'est au cierge du prince que nous allumâmes les nôtres.... »

Ainsi, pendant le XIe siècle, ne ressentait-on pas encore à Jérusalem le contre-coup de ce funeste déchirement qui désole la chrétienté.

Hélas ! quand reviendront de semblables moments ?

III. — Avec Krijanitch, qui était d'origine croate, nous voyons apparaître, au XVIIe siècle, les symptômes de ce qui est devenu le *panslavisme*, en même temps que l'antipathie contre une race voisine.

« Aucun peuple, sous le soleil, n'a été aussi injurié que les Slaves par les Allemands.... Les sueurs et les larmes du peuple russe engraissent les Allemands, officiers ou négociants, les marchands grecs et les brigands de Crimée (Tartares).... Mais ce sont surtout les Allemands qui apportent du mal à la Russie et à la Pologne. Ici, des Allemands vagabonds, pour figurer dans des parades militaires, reçoivent des sommes considérables. »

Vient ensuite la tirade obligée contre les juifs :

« Dans les pays polonais et la Lithuanie, les juifs ont pris à ferme les cabarets et les moulins. Jugez de ce que peut être en ces pays la vie du paysan » (p. 62).

Je relève ici le mot *paysan* à l'effet de montrer que la pitié pour le paysan et, en général, pour le faible ou l'opprimé, n'est pas éclose des romans modernes en Russie ni ailleurs, non plus que l'idée panslaviste, la crainte du juif et l'horreur de l'Allemand.

Au XVIIIe siècle, Novikov entre plus explicitement et plus spécialement dans cette voie.

« Partout, chez le payan, je rencontrais la misère et la servitude. Des champs non labourés, des récoltes misérables me faisaient comprendre quels soins les propriétaires apportaient à la culture ! De petites cabanes, couvertes de paille, construites en minces poutrelles, de petites meules de blé, un très petit nombre de chevaux et de bêtes à cornes, tout cela indiquait l'indigence de ces pauvres créatures, qui doivent constituer la richesse et la grandeur de tout l'empire. Je ne trouvais pas un seul village sans m'informer des causes de la misère des paysans. »

Après avoir décrit l'état de trois enfants qui pâtissaient et criaient dans une cabane, Novikov continue :

« Criez, pauvres créatures, dis-je en versant des larmes ; exhalez vos plaintes ; jouissez, pendant votre première enfance, de cette der-

nière satisfaction. Quand vous deviendrez hommes, vous serez privés même de cette satisfaction. O soleil, contemple ces malheureux ! »

Dans le même ordre d'idées, lisez à la page 178 l'extrait de Raditschev (1749-1802) sur le servage.

IV. — En sautant par-dessus bien des sujets intéressants et peu connus, nous voici déjà arrivés au XVIIIe siècle. Ce fut, en Russie, le règne de Boileau. Là, comme ailleurs, le classicisme dans les lettres comme dans les arts avait éteint le foyer d'une vie naturelle et nationale, tout en prêtant ses formes conventionnelles et uniformes à des écrivains de grand talent, comme Lomonosov et Derjavine.

Sous les étreintes caudines de la forme classique, les écrivains d'alors ont traité des sujets tirés de l'histoire de leur pays, comme la tragédie *Dmitri*, où figure, suivant la mode, l'inévitable amourette du genre. Vous en trouverez, à la page 105, un fragment dans lequel Soumarokov, à propos de l'Union de 1595, prend à partie violemment le pape Clément VIII. Ignorait-il le caractère spontané et libre de cette Union, si libre que, pendant de longues années, il y eut encore des évêques non unis, et que de puissantes familles, les Ostrogski et autres persévéraient dans la séparation, ce qui n'empêcha pas un Ostrogski d'être gouverneur de la Samogitie pour le roi de Pologne ? On ne doit pas parler de pression dans la maison de Siemaszko.

« Karamsine ferme le XVIIIe siècle et il ouvre la porte au XIXe » (p. 255). On lira avec intérêt son introduction à l'histoire de Russie (p. 257). A ce moment disparaît l'école pseudo-classique : Byron devient l'idéal de l'école romantique ; il a certainement inspiré le poète le plus justement célèbre en Russie, de même qu'il a inspiré le plus grand poète de la Pologne ; mais le romantisme britannique n'a absorbé ni l'un ni l'autre : Adam Mickiewicz a fait *Monsieur Thaddée*, et Pouschkine a chanté son pays jusqu'à tirer de la chronique de Nestor le sujet d'une de ses plus belles odes. Lisez *Oleg* à la page 367 de M. Leger et dans *le Monde latin et le monde slave*, en la livraison de mars écoulé.

V. — Au XIXe siècle, les Russes voyagent fréquemment en Occident : ils parlent souvent de la France, qui est jugée assez sévèrement, notamment par Karamsine (M. Leger, p. 254 à 257). « L'enceinte magique » du Palais-Royal joue dans ces voyages un grand rôle, un peu effacé maintenant. « Celui qui n'a pas vu le Palais-Royal, s'écrie Batiouchkov, ne saurait s'en faire une idée » (p. 319). L'impression de Paris la plus frappante est due à un *dieu*, qui, lui aussi, n'occupe plus la première marche dans l'Olympe de l'esthétique païenne. « Ce

qui m'a le plus charmé, c'est.... d'abord l'Apollon du Belvédère ; ce n'est pas un marbre, c'est un dieu.... Je vais souvent au musée pour contempler l'Apollon, et j'en reviens meilleur comme on revient de la conversation d'un sage ou d'une femme aimable et spirituelle » (Batiouchkov, p. 321).

Les romanciers modernes sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de m'y arrêter. Tourguenev, Tolstoï, Dostoievski ont été commentés, fouillés, disséqués par des écrivains français, dont le plus distingué est sans contredit le vicomte de Vogüé. On va généralement bien loin sur leur compte dans un sens ou dans l'autre. Les impressions se tasseront et les œuvres romancières de la Russie moderne auront certainement une place à part dans l'histoire littéraire du XIX[e] siècle.

A la première moitié de ce siècle appartient un écrivain, dont M. L. Leger donne de nombreux extraits et que, pour mon compte, je considère comme le maître à tous. Gogol était Petit-Russien. Il n'a pas suivi certain mouvement ruthène, où quelques-uns de ses congénères s'étaient lancés, mais la plupart pour arriver bientôt à s'assagir. Comme peintre de l'homme et de la nature, Gogol relève bien de l'Ukraine, cette mère patrie de la poésie et de la musique ; mais il n'a pas voulu adopter dans ses écrits la langue ukrainienne (ou ruthène) sur laquelle la muse ébouriffée de ce cheval sauvage, de ce génie indompté qu'on appelle Chevtchenko, allait jeter un nouvel éclat.

Et cela, de parti pris, raisonné : « Nous devons tous écrire en russe, disait Gogol à Bodiansky en 1851 ; notre devoir est de tendre à perfectionner la langue régnante de notre pays. La langue de Pouschkine doit être la dominante de nous autres Ukrainiens, de même que de toutes ces tribus tchèques, serbes et bulgares, qui ont avec nous des liens d'étroite parenté » (*Gogol chez lui*, par Danilevski).

En ces dernières paroles de Gogol, nous retrouvons la note panslaviste, que nous avons rencontrée d'abord chez Krijanitch et qui devait fournir une carrière bruyante.... dans la république des lettres.

VI. — Je commençais, au XI[e] siècle, cette trop courte analyse de l'histoire littéraire par une hymne religieuse à la ville de Kiev : terminons par un récent appel à Kiev sur le nouveau ton, œuvre de Khomiakov (1802-1880). Ce n'est pas fortuitement que le poète adresse sa prosopopée à la même cité, où se réunissait naguère un congrès auquel M. L. Leger a pris une part notable : tout tourne autour de Kiev.

« Devant moi se dresse le vieux Kiev, sur le Dniéper. Le Dniéper, sous la montagne, fait étinceler ses flots d'argent.

« Gloire à toi, Kiev, séculaire berceau de la gloire russe. Gloire à notre rapide Dniéper, fleuve baptismal de la Russie !

« Les cantiques résonnaient avec douceur. La cloche du soir tintait sous les cieux.

« D'où êtes-vous venus, pèlerins, pour adorer ? »

Suit une énumération de pèlerins venus de toutes les contrées de l'empire russe. Le poète constate l'absence des Slaves autrichiens. Il aurait bien dû y ajouter ceux qui sont opprimés par la Prusse. Il continue :

« L'épée et la ruse, la perfidie et la flamme nous les ont enlevés. Ils suivent un étendard étranger; ils obéissent à la voix d'autrui.

« Réveille-toi, Kiev; appelle tes enfants déchus. Douce est la voix d'un père, la voix de la prière et de l'amour.

« Dès que les enfants enlevés entendront ton appel, ils briseront les chaînes de la malice; ils oublieront le drapeau étranger.

« De nouveau, comme au temps jadis, ils viendront se consoler dans ton sein sacré, dans ton asile paternel et, autour de l'étendard de la patrie, ils accourront en foule vers la vie de l'esprit, vers l'esprit de la vie, régénérés par toi. »

Cette pièce ne manque pas de poésie et de mouvement; mais, comme je ne redoute pas d'être appelé « un peu barbare, » je demeure à préférer les accents religieux du métropolitain Hilarion.

A. D'AVRIL.

COURRIER ESPAGNOL

I.

A l'occasion du centenaire de Christophe Colomb, il a été publié, l'année dernière, de nombreux travaux historiques concernant : 1° la patrie du grand navigateur; 2° la part prise par le royaume d'Aragon et le roi Ferdinand aux préparatifs de l'expédition ; 3° l'intervention efficace de plusieurs Espagnols en cette affaire; 4° la conduite de l'Espagne envers Colomb, qui n'a pas été traité avec tant d'injustice qu'on a bien voulu le dire.

Quant au premier point, M. Fernandez Duro considère la question comme résolue par la monographie de M. Francisco R. de Ohagón[1] et les recherches de M. Navarro y Santin. Cette monographie contient la reproduction, avec commentaires, d'un document original (Madrid, 1535) autorisant Don Diego Colón y Toledo, fils de D. Diego, deuxième amiral des Indes, et petit-fils du premier amiral, à revêtir l'habit de Saint-Jacques. Des déclarations de témoins cités dans ce procès, il résulte indubitablement, selon M. Fernandez Duro, que le berceau de Christophe Colomb est réellement Saona. Le même auteur apprécie le travail de M. Ohagón comme un des plus remarquables de ceux qui ont été inspirés par le centenaire, à cause de l'importance du problème dont il apporte la solution. Cependant ces conclusions ont été combattues, au sein même de l'Académie d'histoire, d'après nos propres informations. Quoi qu'il en soit, la publication du document, à elle seule, est un événement pour les érudits qui s'occupent de ces matières.

— On croit généralement à tort que le roi d'Aragon, Don Ferdinand, ne prit aucune part au grand événement du XVe siècle; quelques historiens ont été jusqu'à dire qu'il fut l'ennemi acharné de Christophe Colomb, et qu'il essaya de toutes ses forces de faire avorter ses projets. La critique historique proteste aujourd'hui contre une

[1] *La patria de Colón, según los documentos de las ordenes militares*. Madrid, tip. de R. Fé, 1892, in-8 de 60 p.

telle erreur; les allégations de Roselly de Lorgues, de Lamartine, d'Irving et de Prescott ont été réfutées par Navarrete et Fernandez Duro, mais la matière n'est pas épuisée, loin de là. M. Ibarra y Rodriguez, professeur d'histoire à l'Université de Saragosse, a formulé récemment une revendication — avec preuves à l'appui — de la gloire qui appartient au roi Ferdinand dans cette mémorable circonstance[1]. Il démontre aussi l'intervention des Aragonais, Santangel, Coloma, Gabriel Sanchez et Cabrero. Ce livre consciencieux a reçu le meilleur accueil du public savant.

—S'inspirant d'une pensée analogue, Don Victor Balaguer a publié un remarquable travail intitulé *Christophe Colomb*[2]. Ce livre est divisé en quatre parties fort intéressantes. La première est la reproduction d'une conférence faite par l'auteur à l'*Ateneo* l'année dernière, sur le rôle de la Castille et de l'Aragon dans la découverte de l'Amérique, et le reste est rempli par le récit d'un voyage à la Rabida, une lettre relative à la véritable patrie de Christophe Colomb et une dissertation intitulée *L'Espagne et la découverte de l'Amérique*. La conférence, qui est la partie principale, a pour objet de réfuter, à l'aide de documents curieux, l'erreur vulgaire qui consiste à attribuer à la Castille, au détriment de l'Aragon, tous les efforts tentés en Espagne pour venir en aide à Christophe Colomb. L'auteur soutient que l'entreprise de Colomb, en réunissant pour la première fois ces deux royaumes dans une action commune, prépara l'unité espagnole.

—M. Fernandez Duro, dans son nouveau travail intitulé *Pinzón en el descubrimiento de las Indias*[3], de même que dans ses notes sur la traduction de Campe, sans vouloir diminuer en rien la gloire du navigateur, a essayé de faire mieux connaître les Espagnols qui l'ont aidé si vaillamment, et de réfuter, sur ce point, des opinions injurieuses pour l'honneur de l'Espagne.

—Obéissant à la même inspiration, M. de Lorenzo[4] prétend démontrer non seulement la réalité historique d'Alonzo Sanchez, mais encore la grande part qu'il aurait prise, suivant la tradition, à la décou-

[1] *Don Fernando el Católico y el descubrimiento de América*, por D. Eduardo Ibarra y Rodriguez. Madrid, gr. in-8 de 208 p.

[2] *Cristobal Colón*, por D. Victor Balaguer, de las Reales Academias Española y de la Historia. Madrid, 1892, pet. in-4.

[3] *Pinzón en el descubrimiento de las Indias, con noticias criticas de algunas obras recientes relacionadas con el mismo descubrimiento*, por Cesareo Fernandez Duro, de las Reales Academias de la Historia y de Bellas Artes de San-Fernando. Madrid, 1892, in-8 de 363 p.

[4] *Cristobal Colón y Alonzo Sanchez, ó el primer descubrimiento del Nuevo Mundo*, por el Presbitero Dr D. Baldomero de Lorenzo y Leal. — Terez, imp. de *El Guadalete*, 1892, in-8 de xxxvii-310 p.

verte de l'Amérique, en communiquant à Christophe Colomb des renseignements détaillés sur les pays transatlantiques vers lesquels des vents contraires l'auraient poussé. La première partie du travail contient des témoignages d'historiens qui ont cité le nom d'Alonzo Sanchez ; l'auteur y réfute les arguments d'Irving et de Roselly de Lorgues. La seconde présente certains faits de la vie de Colomb, lesquels prouvent jusqu'à l'évidence, suivant M. de Lorenzo, ses rapports avec Sanchez et les révélations qu'il a reçues de lui.

— Presque à la même époque a paru, dans l'*Illustracion española y americana*, une savante étude de D. Juan Perez de Guzman[1] qui se termine par une conclusion contraire. M. Fernandez Duro, dans le *Bulletin de l'Académie d'histoire*[2], examine les deux opinions, et se prononce en faveur de la première.

— La collection intitulée *Études critiques sur la domination espagnole en Amérique,* publiée sous la direction du P. Cappa, jésuite, s'est enrichie de deux nouveaux volumes (t. VIII et IX de la collection)[3] où il est traité du progrès et de la décadence des arts dits *mécaniques* en Amérique pendant cette domination. Le premier volume expose les difficultés que rencontra leur introduction en ce pays, les soins que prirent les Espagnols pour le développement de l'industrie dans leurs colonies ; il parle des travaux d'orfèvrerie, de la décoration des églises, en soieries et en or, de l'habileté de certains ouvriers péruviens pendant la domination espagnole, et notamment des argentiers, armuriers et forgerons. Le second volume contient une dissertation sur les corporations ouvrières, une autre sur la poudre fabriquée au Pérou, l'industrie des cuirs, des salaisons, etc., et se termine par une étude de la condition actuelle des républiques hispano-américaines au point de vue industriel.

— D. Alexandre de la Torre y Velez a publié de savantes *Recherches critiques sur une période de la vie de Colomb*[4], depuis son arrivée en Castille jusqu'à son départ pour l'Amérique.

— L'*Histoire de la découverte de l'Amérique,* par M. Emilio Castelar[5], est un travail de vulgarisation, remarquable par les qualités

[1] *Precursores fabulosos de Colón. Alonzo Sanchez de Huelva.* Livr. du 30 mars 1892

[2] *V. Boletin de la Academia de la Historia,* t. XXI, p. 33 et suiv.

[3] *Estudios criticos acerca de la dominación española en América*, por el Padre Ricardo Cappa, de la Compañia de Jesús. Vol. VIII y IX. Madrid, libreria catolica de Gregorio del Amo, editor, 1892, 2 vol. in-8 de 300 et 398 p.

[4] *Estudios criticos acerca de un periodo de la vida de Colón,* por D. Alejandro de la Torre y Velez. — En Madrid, imp. de S. Francisco de Sales, 1892, in-4 de IX-304 p.

[5] *Historia del descubrimiento de América,* por Emilio Castelar. Madrid, Est. tipográfico « Sucesores de Rivadeneira, » 1892, in-fol. de 594 p.

particulières du style de l'auteur. Dans le même genre, citons la publication en espagnol de l'*Histoire d'Isabelle la Catholique* (du baron de Nervo), avec un prologue de Mme Pardo Bazan [1].

— Comme sources historiques, il y a lieu de signaler avant tout le dernier volume de la *Collection de documents* publiée par l'Académie royale d'histoire [2]. Il contient des pièces relatives aux *Procès de Colomb* et est précédé d'une introduction de M. Fernandez Duro et suivi d'un index des noms de personnes cités dans ce volume. Les procès que Diego Colomb et sa famille ont soutenus contre la couronne ont servi à reconstituer la vie et les voyages de Christophe Colomb, dit M. Fernandez Duro. Le volume en question contient les premières réclamations de D. Diègue Colomb, qui aboutirent à un examen des privilèges du premier amiral par le Conseil des Indes en 1506, les débuts du procès, la sentence rendue à Séville en 1515, l'autre jugement de Burgos l'année suivante, exigeant la justification des prétentions au gouvernement du Darien. L'intérêt historique se concentre sur les témoignages des capitaines, pilotes et matelots qui accompagnèrent Colomb dans ses quatre voyages.

— Le livre très curieux de la duchesse de Berwick et d'Albe (*Autographes de Christophe Colomb et papiers d'Amérique* [3], contient de précieux documents, entre autres : la poursuite contre Alonzo de Ojeda (voyage de 1499) ; des lettres et relations de divers personnages de l'époque ; dix magnifiques fac-similés, et un index complet des noms cités au cours de l'ouvrage. Ces documents se rapportent à la première période de l'histoire de la conquête.

— M. Torres Asensio a traduit en espagnol [4] les principaux ouvrages d'un auteur célèbre mais peu étudié, Pierre Martir Angleria, du Conseil royal des Indes, constamment attaché à la cour des rois catholiques, le premier historien de la découverte du Nouveau Monde, et qui, sur les instances des papes de son temps, l'écrivit en latin pour les renseigner, d'après les lettres et les explications verbales de Christophe Colomb quand il revenait de ses voyages. L'autorité de cet écrivain est grande, comme le reconnaissent Fferrera et Fray Bartholomé de las Casas.

[1] *Historia de Isabel la Católica*, por el barón de Nervo, traducida al castellano y precedida de un Prólogo de la sen. Da Emilia Pardo Bazan. Madrid, 1892.

[2] Tome VII, part. I. *De los Pleitós de Colón*. Madrid, 1892, in-4 de 449 p.

[3] *Autógrafos de Cristobal Colón y papeles de América*, por la duquesa de Alba. Madrid, 1892.

[4] *Fuentes históricas sobre Colón y América*. Pedro Martir Angleria. Libros rarisimos que sacó del olvido, traduciendolos y dandolos a luz en 1892, el doctor D. Joaquin Torres Asensio. Madrid, Imprenta de la sociedad editorial de San Francisco de Sales, 1892, 4 vol. in-8.

— Pour laisser un monument durable du centenaire de 1892, la Commission directrice a confié à l'Académie royale d'histoire la publication d'une œuvre bibliographique où seraient indiqués les principaux livres et documents relatifs à la vie et aux actes de Christophe Colomb [1]. L'Académie nomma à cet effet une commission composée de MM. Saavedra, Fabié, Rada, Fernandez Duro et Menendez Pelayo, lesquels, avec l'aide de MM. Villa y Perez et Perez Pastor, publièrent la *Bibliografia Colombina*. « Ce recueil a pour but, dit M. Menendez Pelayo dans son prologue, de mentionner tous les livres fondamentaux et positivement utiles, au sujet de Colomb, et parmi les autres ceux qui sont les plus dignes d'estime, ou les plus célèbres parmi les ouvrages de seconde main ; et de donner, ne fût-ce qu'en petit nombre, certains détails ou certains documents nouveaux. » Il comprend sept parties. La première est un index de toutes les pièces, au nombre de 1,395, qui concernent le grand navigateur et les fameux procès contre la Couronne. Plusieurs sont inédites, mais bientôt l'Académie les publiera dans sa *Collection de documents inédits pour servir à l'histoire d'Amérique*. Les six autres parties renferment : 1° les écrits de Christophe Colomb et les ouvrages qui s'y rapportent ; 2° les ouvrages qui traitent spécialement de Christophe Colomb ; 3° les ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'histoire d'Espagne et d'Amérique, l'histoire universelle, l'histoire de la géographie et des voyages et découvertes, qui parlent de Christophe Colomb plus ou moins longuement ; 4° les bibliographies, encyclopédies, dictionnaires historiques, biographiques et géographiques ; 5° les œuvres littéraires inspirées par des circonstances de la vie de Colomb ; 6° un appendice et trois tables alphabétiques : la première des noms d'auteurs, la seconde des noms de personnes cités dans les titres des ouvrages et dans les descriptions des documents, la troisième des noms géographiques ; enfin un index. L'Académie publiera un *Supplément* de cette collection, pour la tenir au courant des progrès de la science.

— L'*Athénée* de Madrid a publié récemment plusieurs conférences faites, devant cette docte assemblée, par des savants espagnols et américains. Ont paru jusqu'à présent : les conférences de MM. Canovas del Castillo, sur la manière dont on a apprécié le rôle historique de certaines personnes de distinction, lors de la découverte de l'Amérique ; Luiz Vidart, sur Colomb et Bobadilla ; Manuel Dauvilla, sur le

[1] *Bibliografia Colombina. Enumeracion de libros y documentos concernientes a Cristobal Colon y sus viajes ;* obra que publica la Real Academia de la Historia por encargo de la Junta directiva del cuarto centenario del descubrimiento de América. Madrid, establecimiento tipográfico de Fortanet, impresor de la Real Academia de la Historia, 1892, gr. in-4 de 688 p.

Conseil suprême des Indes et la *Casa de Contratación*; Zorrilla de Saint-Martin, sur la découverte et la conquête du Rio de la Plata; P.-A. del Solar, sur le Pérou des Incas; Manuel Pedregal, sur l'état juridique et social des Indiens; J. Perez de Guzmán, sur les découvertes et entreprises des Espagnols en Patagonie; José R. Carracido, sur les métallurgistes espagnols en Amérique; Beltrán y Rorpida, sur la découverte de l'Océanie par les Espagnols; Florencio Jardiel, sur Palafox; Victor Balaguer, sur le rôle de la Castille et de l'Aragon dans la découverte de l'Amérique; Rafael Salillas, sur le Pacificateur du Pérou; Maximo Saguna, sur la flore américaine; J. Villanova, sur les premiers temps de l'histoire d'Amérique; A.-M. Fabié, sur Fray Bartholomé de las Casas; Martin Herrera, sur l'influence de la découverte de l'Amérique dans le domaine des sciences géographiques; Zelésphoro de Aranzadi, sur la faune américaine; C.-B. Martinez, sur le gouvernement de Fray Nicolas de Ovando; Miguel Colmeiro, sur les premières notions relatives à la végétation américaine, avec un résumé des envois de botanique des Espagnols; le marquis de Lema, sur l'Église dans l'Amérique espagnole; Gonzalo Reparaz, sur le Brésil : découverte, colonisation, rôle de ce pays dans la Péninsule; le marquis de Cerralbo, sur la vice-royauté du Mexique.

— Citons, en terminant, un *Mémoire historique et descriptif sur le monastère de la Rábida*[1], par M. Joaquin Baguena; une brochure de M. Olmedilla Puig sur le médecin Alvarez Chanca [2], qui accompagna Colomb dans son second voyage, et une étude de M. Quesada [3], ministre plénipotentiaire de la République argentine à Madrid, sur la société hispano-américaine. L'auteur, comparant les nations américaines d'origine espagnole à celles qui sont d'origine anglaise, combat l'opinion si répandue relativement à la supériorité qu'on attribue à celles-ci.

[1] *Memorial histórico descriptivo de la Rábida*, por Joaquin BAGUENA. Lerida, imp. Mariana, in-4 de 71 p.

[2] *Breves consideraciones historicas, acerca del medico español de los siglos XV y XVI Dr. Alvarez Chanca, acompañante y médico de Colón en su segundo viage á América en 1493*, por el doctor D. Joaquin OLMEDILLA Y PUIG, de la Real Academia de Medicina y correspondiente de la Historia. Madrid, establecimiento tipográfico de Ricardo Fé, 1892, in-4 de 28 p.

[3] *La Sociedad hispano-americana bajo la dominación española*. por Visente G. QUESADA, enviado extraordinario y ministro plenipotenciario de la República Argentina. Madrid, establecimiento tipográfico de Ricardo Fé, 1893, in-4 de 53 p.

II.

Nous allons maintenant passer en revue les ouvrages qui se rapportent à l'histoire générale de l'Espagne, en commençant par la publication qui a paru sous ce titre, rédigée par des membres de l'Académie d'histoire, et dont nous avons parlé l'année dernière [1]. Elle se divise ainsi : Série I. *Géologie et temps préhistoriques en Espagne*, par MM. Villanova y Rada. II. *Premiers habitants historiquement connus*, par M. Fernandez y Gonzalez. III. *Histoire d'Espagne depuis l'invasion des peuples germaniques jusqu'à la ruine de la monarchie wisigothe*, par M. Fernandez Guerra e Hinojosa. IV. *L'Espagne chrétienne, pendant la période du fractionnement de l'empire de l'Islam dans la Péninsule*, par D. J. de D. de la Rada y Delgado. V. *Règne de Charles-Quint*, par le général de Arteche. VI. *Les Rois chrétiens depuis Alphonse VI jusqu'à Alphonse XI, dans la Castille, l'Aragon, la Navarre et le Portugal*, par D. Manuel Colmeiro. VII. *Castille et Léon sous les règnes de Pierre Ier, Henri II, Jean Ier et Henri III*, par D. J. Catalina Garcia. VIII. *Règne de Charles III*, par D. M. Danvila y Collado. IX. *Les Rois catholiques*, par D. Victor Balaguer. Telles sont les séries parues jusqu'à présent.

— M. Saavedra, dans son *Étude sur l'invasion des Arabes en Espagne* [2], examine les documents latins et arabes, manuscrits ou imprimés qui s'y rattachent ; il réforme heureusement presque toute la chronologie des derniers rois wisigoths, précise avec soin tout ce qui se rapporte aux guerres de ce temps et à la marche des armées, explique les causes de la catastrophe finale, et donne une foule de détails biographiques sur des personnages du temps.

M. Rodriguez Villa étudie avec beaucoup de sens critique l'histoire de *La Reine Jeanne la Folle* [3]. Il donne soixante-huit documents inédits, et y joint un *Index* des noms de personnes.

M. Rodriguez Solis a obtenu un grand succès avec la publication de son ouvrage sur les *Guerrilleros de 1808* [4], d'après les journaux

[1] *Historia general de España*, escrita por individuos de número de la Real Academia de la Historia, bajo la dirección del Excm. Sr D. Antonio Cánovas del Castillo, director de la misma Academia. Madrid, El. Progreso editorial, publié par livraisons, in-4.

[2] *Estudio sobre la invasion de los Arabes en España*, por D. Eduardo Saavedra. Madrid, 1892, in-8.

[3] *La Reina doña Juana la Loca. Estudio historico*, por D. Antonio Rodriguez Villa, individuo de número (electo) de la Real Academia de la Historia. Madrid, 1892, in-4 de 578 p.

[4] *Los guerrilleros de 1808.*

et brochures du temps. Il étudie l'histoire particulière de chaque province, fait connaître deux cents nouveaux *guerrilleros*, et donne une foule de renseignements sur les autres. En réimprimant son livre, il le fait maintenant paraître par fascicules; dans chacun sont réunis les guerrilleros de chaque province.

— Signalons le *Livre de la province de Castellón*, par M. J.-A. Balbás[1], auteur de nombreux travaux sur ce pays. Puis une collection de monographies historiques : l'*Histoire de Villajoyosa* (Alicante), par M. Marti Miquel; l'*Histoire de Saint-Sébastien*, par M. Camino y Orella[2]; l'*Histoire de Zaratán*, par M. Gutierrez del Caño[3]; *Gerone en 1653*, par M. Grahit y Papell[4], et l'*Imprimerie à Séville*, par M. Hazas y la Rua[5].

— M. Fernandez Duro a écrit une biographie de l'amiral Don Diego de Eguez y Beaumont, et un récit du combat de 1657 à Santa-Cruz de Ténériffe[6].

— MM. le marquis de la Vega de Armijo et Antonio Pirala, élus dans le courant de l'année membres de l'Académie d'histoire, ont traité, dans leurs discours de réception, le premier, des mosaïques romaines en Espagne, et le second, de Quintana considéré comme historien. A l'Académie des Beaux-Arts de San-Fernando, M. Antonio Peña y Goñi a parlé, avec son autorité de critique musical, du maestro Saldoni, auquel il succédait, et il a également étudié l'origine et les vicissitudes de ce genre éminemment espagnol qu'on appelle *zarzuela*.

— La collection de documents inédits que M. le marquis de la Fuensanta del Valle publie en collaboration avec d'autres savants[7], s'est

[1] *El libro de la Provincia de Castellón*, por D. Juan A. Balbás. Castellón.

[2] *Historia civil-diplomatica-ecclesiastica antigua y moderna de la ciudad de San Sebastian*, por D. Joaquin Antonio de Camino y Orella, presbitero San Sebastian, imp. de los Hijos de J. N. Baroja, 1892, in-4.

[3] *Historia de la villa de Zaratán*, por D. Marcelino Gutierrez del Caño, correspondiente de la Real Academia de la Historia. Valladolid, imprenta y librería nacional y extranjera de Hijos de Rodriguez, 1892, in-4.

[4] *El sitio de Gerona en 1653* (extracto de documentos inéditos), por D. Emilio Grahit y Papell, correspondiente de la Real Academia de la Historia. Gerona, imp. del Hospicio provincial, 1892, in-4.

[5] *La imprenta en Sevilla. Ensayo de una historia de la tipográfia sevillana y noticias de algunos impresores desde la introducción del arte tipográfico en esta ciudad hasta el año de 1800*, por D. Joaquín Hazas y La Rua. Sevilla, imprenta de la Revista de Tribunales, 1892.

[6] *Bosquejo biográfico del almirante D. Diego de Egües y Beaumont. Relacion del combate naval que sostuvo con los Ingleses en Santa Cruz de Tenerife*, anno 1657, por D. Cesario Fernandez Duro. Sevilla, imp. de « la Andalusia, » 1892, in-4.

[7] *Colección de documentos inéditos para la Historia de España*, por el marques de la Fuensanta del Valle; D. José Sancho Rayón y D. Francisco de Zabálburu. Vol. 102 y 103. Madrid, imp. de Rafael Marco y Vinas. Vol. 104. Madrid, imp. de José Peralez y Martinez, in-8.

enrichie de trois volumes, qui portent les numéros CII, CIII et CIV du recueil. Le premier contient la correspondance de Philippe II avec les frères D. Luis de Requesens et D. Juan de Zuñiga, d'après les documents qui se trouvent dans la bibliothèque de D. Francisco Zabalburu. La correspondance avec Zuñiga, ambassadeur de Sa Majesté à Rome, a trait aux affaires du gouvernement avec le Saint-Siège. De Don Luis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas, ce volume renferme un assez grand nombre de lettres adressées aux personnages les plus marquants sur la marche des affaires politiques dans ces communes soumises à son autorité. Le tome CIII est le troisième de ceux qui contiennent la correspondance des princes d'Allemagne avec Philippe II et les ambassadeurs de celui-ci à la cour de Vienne (1556-1598). Le volume CIV a été consacré aux documents relatifs à nos possessions d'outre-mer. Outre plusieurs lettres de D. Diego Colomb, fils du premier amiral, de Fernand Cortès, Pizarre et Belalcazar, il contient le texte d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, remontant au commencement du XVII[e] siècle et intitulé *Arbitrio al Rey sobre la moneda,* écrit par le licencié Porres Marañon; le *Manuel des Ministres des Indes* dont on peut dire que ni Durán, ni lord Hinsborough, ni M. Aubin n'ont décrit avec autant de détails les superstitions des Indiens. L'original a été mis en vente à Paris, chez Maisonneuve, au prix de 2,000 fr. D'autres documents du XVII[e] siècle et du XVIII[e] permettent d'étudier l'organisation civile et militaire de masses considérables d'Indiens à une époque déjà si rapprochée de la nôtre.

— L'Académie d'histoire a publié un nouveau volume de sa collection, *Le Mémorial historique* (le XXIV) [1], et annonce l'apparition d'un volume suivant : dans l'un et l'autre se continue la Chronique de Miguel Parets sur la guerre de Catalogne au temps de Philippe IV.

— La duchesse d'Albe a rendu un vrai service à l'histoire générale de l'Espagne en publiant, avec un intéressant prologue, les *Archives* de sa maison [2]. A cette occasion, M. Morel-Fatio a écrit une étude historique sur cette illustre famille.

— M. le marquis de Ayerbe vient de faire paraître un ouvrage contenant une grande partie de la correspondance inédite de Don Guillén de San-Clemente, ambassadeur de Philippe II et Philippe III en Allemagne, relativement à l'intervention espagnole dans les affaires de

[1] *Memorial histórico-español. Colección de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la Real Academia de la Historia.* T. XXIV. Madrid, 1893.

[2] *Documentos escogidos del Archivo de la Casa de Alba.* Los publica la duquesa DE BERWICK Y DE ALBA, condesa de Sinuela. Madrid, 1891, in-4 de XXIII-510 p.

Pologne et de Hongrie, à la fin du xvi[e] siècle et au commencement du xvii[e] [1]; les documents sont empruntés en partie aux archives du marquis de Ayerbe et en partie à celles de Simancas, et ont une extrême importance. On annonce aussi la prochaine publication d'une *Collection de documents inédits des Archives générales de Valence*, par D. Joaquin Casán, directeur de cet établissement.

— Sur la numismatique, on peut citer : le *Catalogue des monnaies arabes en Espagne du musée national d'archéologie*, par D. Antonio Vives [2]; le catalogue de monnaies et de médailles de feu D. Matteo Gago [3]; et le catalogue de la magnifique collection de monnaies et de médailles de M. Vidal Quadras [4].

— M. Lopez Ferreiro a publié, en 1891, une curieuse monographie sur l'autel et la crypte où l'on vénère les reliques de l'apôtre saint Jacques ; il nous donne une *Histoire des Papes*, dont le troisième volume est sous presse [5].

— M. Rafael Altamira a déjà conquis, quoique jeune, une solide réputation. Il a fait paraître, il y a quelque temps, l'*Histoire de la propriété commerciale*, et depuis un livre sur la pédagogie, intitulé l'*Enseignement de l'histoire* [6], dont M. Seignobos a dit que c'était le meilleur en ce genre qu'on ait publié en Europe.

— La *Bibliotheca Arabico-Hispana* a terminé, l'année dernière, la publication du fameux travail biographique de Aben-Alfaradhi, qui contient 1,649 biographies de personnages espagnols des premiers temps de la conquête. M. Codera y a ajouté de nombreux détails sur les personnes et les lieux, ainsi que sur les livres et sources historiques cités dans cet important ouvrage, qui comprend les tomes

[1] *Correspondencia inedita de D. Guillén de San Clemente, embajador en Alemania de los Reyes don Felipe II y III sobre la intervención de España en los sucesos de Polonia y Hungria* (1581-1608), publicada por el Marqués de Ayerbe, Conde de San Clemente. Zaragoza, establecimiento tipográfico de « la Derecha, » 1892, in-4 de xxxix-406 p.

[2] *Catálogo de monedas arabigas españolas, que se conservan en el Museo arqueológico nacional*, publicado, siendo director del mismo D. Juan de Dios de la Rada y Delgado. Madrid. 1892, in-4 de 264 p.

[3] *Catálogo abreviado de la colección de monedas y medallas, reunidas por el Sr Dr D. Francisco Mateos Gago y Fernandez*, formado por D. Francisco Collantes de Zeván y D. Francisco de Paula Caballero Infante y Juaro, correspondientes de la Real Academia de la Historia. Sevilla, 1892, in-4, de 160 p.

[4] *Catálogo de la colección de monedas y medallas de Manuel Vidal Quadras y Ramón de Barcelona*. T. I-IV. Barcelona, 1892, in-4.

[5] *Altar y cripta del Apostol Santiago. Reseña histórica desde su origen hasta nuestros diás*, por el Sr D. Antonio Lopez Ferreiro, correspondiente de la Academia de la Historia Compostela. Imp. y encuadernación del Seminario conciliar central, 1891, gr. in-4.

[6] *La enseñanza de la historia*, por Rafael Altamira. Madrid, imp. Fortanet, 1891, in-8.

VII et VIII de la collection. Le IX[e] est sous presse; il contiendra le manuscrit de l'Escorial qui a pour auteur le célèbre musulman espagnol Aben Jalifah, et sur lequel Casiri a donné des indications erronées, mille fois reproduites. — M. Codera a, de plus, fait paraître en tirage à part les articles qu'il avait donnés au *Bulletin de l'Académie* sur son voyage à Argelia y Tunez[1], où il avait été rechercher les manuscrits arabes de quelque intérêt pour notre histoire, et sur les précieuses acquisitions qu'il a pu y faire.

— Nous ne dirons qu'un mot des expositions, où l'on a vu réunies les œuvres les plus remarquables de l'art et de la science en Espagne depuis le XIII[e] siècle; entre autres de véritables merveilles de typographie, et quelques-uns des plus beaux manuscrits conservés dans nos cathédrales et dans nos centres intellectuels. On attend impatiemment la publication du *Catalogue* complet et définitif pour se rendre compte de toutes ces richesses, dont on peut voir, en attendant, les reproductions photographiques. Une partie du vaste local de l'Exposition sera, paraît-il, aménagée de façon à ce qu'on y puisse faire des conférences historiques sur les raretés dont elle se compose. Ces conférences seront ensuite publiées en volume spécial.

FRANCISCO PONS.

[1] *Misión histórica en la Argelia y Tunez*, por don Francisco CODERA Y ZAIDIN, de la Academia de la Historia. Madrid, establecimiento tipográfico de Fortanet, 1892, in-4 de VIII-206 p.

COURRIER ITALIEN

Le cinquième congrès historique italien s'est tenu à Gênes, du 19 au 27 septembre 1892. Il paraît n'avoir pas eu la même importance que les précédents et n'avoir pas abouti à d'aussi utiles résultats. Les questions qui lui étaient soumises étaient d'intérêt moins général et paraissent avoir soulevé de très vives discussions, et de regrettables divergences se sont produites sur des questions de méthodologie qui devraient être hors de discussion. Quatre propositions étaient présentées au congrès : 1° Étude générale des monuments et restes des grandes routes de l'Italie du moyen âge en corrélation avec celle des routes de l'Italie romaine (rapporteur, Giovanni Mariotti ; adopté). — 2° Direction et méthode à suivre dans les recherches relatives à l'histoire des sciences : l'auteur de la proposition, M. Loria, émettait le vœu que l'*Istituto storico* ou une commission spéciale fût chargé de la direction de ces recherches et de la publication des documents relatifs à l'histoire des sciences ; après une violente intervention de M. Gaudenzi, qui a déclaré, contrairement à l'opinion de la commission, que l'acceptation d'une pareille proposition serait de nature à compromettre la gravité du congrès, cette proposition a été renvoyée à un plus mûr examen. — 3° Rédaction d'une biographie des écrivains italiens, par régions, sur le modèle du *Mazzuchelli* (proposée par Giov. Sforza). Sur l'avis de M. Manno, on a décidé de se borner à une bibliographie des écrivains, complétée par des renseignements précis sur leurs vies. — 4° Établissement de règles uniformes pour les publications des documents du moyen âge faites par les diverses sociétés historiques (proposition de M. Gasparolo). M. Paoli démontre qu'il est presque impossible d'imposer une méthode unique, vu que les documents, suivant les époques, peuvent être imprimés avec une rigueur plus ou moins minutieuse, et demande que dans la publication des textes anciens on conserve fidèlement tout ce qui touche le fond, la langue, la grammaire et la paléographie. M. Gaudenzi demande, au contraire, que la publication de tous les documents soit faite avec les formes modernes, et qu'on se borne à indiquer en note leurs caractères spécifiques. L'opinion de M. Paoli, appuyée par

M. Novati, a heureusement prévalu. — 5° Publication des registres des magistratures communales de l'Italie au moyen âge sous la direction d'un même institut (proposé par M. Tononi). Le congrès adopte cette idée en la réduisant à la compilation de catalogues documentés et raisonnés des doges, consuls, podestats, gonfaloniers, recteurs, etc., des villes italiennes, et en en confiant l'exécution à toutes les sociétés historiques sous la direction de l'*Istituto storico*. Le sixième congrès historique se tiendra à Rome en 1895; les délégués des commissions héraldiques régionales y seront admis, ce qui ne laissera pas que d'en modifier assez profondément le caractère.

— L'*Istituto storico italiano*, dans ses séances plénières de décembre 1892, a annoncé la prochaine apparition du troisième volume des *Croniche del Sercambi*, le second de l'*Epistolario di Coluccio Salutati*, le second des *Statuti delle arti di Bologna*. Des rapports ont été présentés sur le degré d'avancement des études préparatoires aux éditions du *Prochiron legum*, des *Annali genovesi del Caffaro e continuatori*, du *Chronicon Novaliciense* et de la *Cronaca del Ferreto Vicentino*. L'Institut a admis en principe l'édition de la *Chronicon vulturnense*, des *Capitolari antichissimi delle arti veneziane*, et d'un recueil de chroniques bolonaises. Il a aussi décidé l'insertion dans un des prochains fascicules de son *Bollettino* d'un rapport de Vincenzo Lami sur l'édition de la chronique de Villani qu'il prépare.

— Il restera des fêtes en l'honneur de Christophe Colomb à Gênes un souvenir durable dans le travail de la commission colombienne (*R. Commissione colombiana pel quarto centenario dalla scoperta dell' America*), publié sous le titre de *Raocolta colombiana* en six parties et treize volumes. Voici le programme détaillé de ce qu'ils contiendront : Partie 1, vol. I et II : Écrits authentiques connus de Christophe Colomb, publiés d'après les originaux et illustrés par Cesare de Lollis. III : Reproductions héliotypiques de tous les documents et des signatures autographes de Colomb, avec leur transcription paléographique. Partie 2, tomes I et II : Documents privés relatifs à Colomb et à sa famille et *Codice diplomatico Colombiano*, publiés par L.-T. Belgrano et M. Staglieno. (Les documents privés sont au nombre de cent cinquante environ, entre les années 1429, date de la plus ancienne information sur Domenico Colombo, père de Christophe, et 1572, date de l'extinction de la descendance masculine de Colomb. Le *Codice diplomatico* est reproduit d'après l'exemplaire conservé au municipe de Gênes et déjà publié, mais incorrectement, par Spotorno en 1823. Il a été collationné sur un second exemplaire, conservé jadis à l'Archivio de Gênes, transporté à Paris en 1811, et que l'on croyait perdu; ce second exemplaire contient un document dont

le texte manque complètement dans l'autre. Tome III : Monographies de : Desimoni, L'état présent des questions colombiennes. A. Neri, les portraits de Colomb ; V. Rossi, les médailles de Colomb; A. Salvagnius, Christophe Colomb et les corsaires Colombo du xve siècle. Partie 3, vol. I et II : Sources italiennes pour l'histoire de la découverte de l'Amérique, recueillies et publiées par G. Berchet. I. Correspondances diplomatiques. II. Narrations contemporaines. — Partie 4, tome I : Monographies de : d'Albertis; les constructions navales et l'art de la navigation au temps de C. Colomb. Tome II : P. Timoteo Bertelli : la déclinaison magnétique et sa variation dans l'espace, découvertes par C. Colomb ; V. Bellio, notice des plus anciennes cartes géographiques relatives à l'Amérique conservées en Italie. — Partie 5 : monographies relatives aux précurseurs et aux continuateurs de l'œuvre de C. Colomb et aux historiens italiens contemporains. Tome I : G. Uzielli, Paolo dal Pozzo Toscanelli ; G. Celoria, sur les observations de comètes faites par Paolo dal Pozzo Toscanelli et ses travaux astronomiques en général. G. Pennesi, Pietro Martire d'Anghiera. Tome II : L. Hugues : Amerigo Vespucci ; V. Bellemo, Giovanni Caboto ; L. Hugues : Giovanni Verrazzano; L. Hugues, Battista Genovese; P. Peragallo : Leone Pancaldo; A. da Mosto, Antonio Pigafetta; M. Allegri, Girolamo Benzone. — Partie 6 : Fumagalli et Amat di San-Filippo : Bibliographie italienne des imprimés regardant Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique.

— Trois nouvelles revues de quelque importance se sont fondées cette année en Italie. — La « Commission d'histoire, art et archéologie » instituée près le municipe d'Alexandrie publie depuis le mois de juillet 1892 une *Rivista di storia, arte, archeologia della provincia di Alessandria*, qui comprend des mémoires sur l'histoire provinciale et municipale, des documents et des variétés, notamment des communications sur le musée historico-archéologique provincial, et les procès-verbaux de la commission d'histoire d'Alexandrie. Le premier fascicule contient un important mémoire de Gasparolo sur Pietro Vespucci, podestat d'Alexandrie et commissaire de la Cispadane en 1485; une étude de Scati sur Acqui dans les guerres de la succession d'Autriche (1742-1748), et des recherches de Ghiglia sur les antiquités et les origines de la commune d'Alice près Acqui, aujourd'hui Alice Bel Colle; enfin une vingtaine de documents du xiie et du xiiie siècle tirés des archives de Santa-Maria di Castello.

D'autre part, le professeur Alessandro d'Ancona va fonder une *Rassegna bibliografica della letteratura italiana* (éditeur Francesco Mariotti, à Pise), qui comprendra des comptes rendus critiques, des annonces bibliographiques, le dépouillement des périodiques, une chronique, des demandes et réponses sur des questions littéraires, et

même des communications et variétés, — et qui paraîtra mensuellement par fascicules de vingt-quatre pages.

Enfin les savants conservateurs et *scrittori* des archives et de la bibliothèque du Vatican font paraître chez Ballerini (Palazzo Peretti, Rome) une nouvelle collection bimestrielle, par fascicules de quarante-huit pages, intitulée *Il Muratori*, recueil de documents historiques inédits ou rares extraits des archives d'Italie publiques et privées. Dans le premier fascicule, G. Palmieri a publié une série des abbés de Farfa, en continuation à celles de Muratori, deux lettres de Silvio Pellico, un journal de voyage de Confalonieri de Rome à Naples en 1616; Isidoro Carini a publié trois lettres inédites de Paride Avogadro de Ferrare, relatives à la conjuration de Stefano Porcari, très intéressantes, et des notes curieuses sur l'histoire externe du Pentateuque perse de la Vaticane; enfin F. Ballerini extrait de curieux renseignements sur la « chronique » romaine de 1738-1739 des lettres d'un contemporain malheureusement anonyme. On voit par cet aperçu que cette nouvelle revue documentaire est la digne sœur du *Spicilegio Vaticano* jadis édité par les mêmes érudits, et qu'elle est tout à fait digne du grand nom sous le patronage duquel elle s'est placée. Il me semble cependant que ses savants rédacteurs devront toujours préférer les documents de dimensions peu considérables aux textes trop longs dont l'impression nécessiterait des coupures trop fréquentes, et qu'il serait ensuite, sinon impossible de retrouver dans les longues suites de fascicules où ils auraient été dispersés, du moins très difficile de lire couramment.

L'abondance extrême des matières m'oblige à me borner à de très courtes mentions bibliographiques, au lieu des notices plus détaillées que je voudrais pouvoir consacrer à certains travaux ou à certains groupes de travaux. Je prie mes lecteurs d'excuser la sécheresse et la confusion apparente des pages qui vont suivre.

— Le *séminaire* d'histoire ancienne de M. Beloch à l'Université de Rome a affirmé son existence en commençant une série de *Studî di storia antica* [1]. Le premier fascicule contient diverses études de MM. Cantalupi, Clementi, G. Tuzzi et Pedroli sur les guerres d'Annibal, la chronologie de la seconde guerre punique en Sicile, les tributs des alliés d'Athènes.

— M. Casagrandi a consacré un important ouvrage aux *Minores gentes et patres minorum gentium* jusqu'à la première *secessio plebis* [2]. C'est une sérieuse contribution à l'histoire de la constitution romaine.

[1] Rome, Loescher, in-8, VIII-208 p.
[2] Turin, Clausen, in-8, XXIII-628 p.

— La *Topografia antica di Siracusa* [1] a été aussitôt épuisée qu'imprimée. M. Saverio Cavallari vient de publier un appendice de 68 pages avec 4 planches à son précédent ouvrage. Signalons aussi, parmi les nombreuses publications purement archéologiques, l'achèvement par un quatrième fascicule du tome Ier des *Monumenti antichi* [2] publiés par l'Académie des Lincei et la continuation des *Case ed i monumenti* de Pompéi, arrivée au fascicule nº 109 [3].

— La librairie Furchheim a publié sous le titre de *Bibliografia di Pompei, Ercolano e Stabia* [4], un catalogue descriptif des ouvrages relatifs en tout ou en partie à Herculanum et à Pompéi, précédé d'une histoire chronologique de la littérature sur Pompéi, et suivi d'un catalogue des ouvrages relatifs au Museo Borbonico Nazionale de Naples. Cette seconde édition d'un ouvrage paru en 1879 a été considérablement augmentée et revue par M. Sogliano.

— Mentionnons encore sommairement, parmi les publications relatives à l'antiquité : Arosio, *Saint Paul et ses quatorze lettres* [5]; Païs, *Où et quand les Cimbres ont traversé les Alpes pour descendre en Italie* (Turin, Loescher) ; Oberziner, *Alcibiade et la mutilation des Hermès* (Gênes, Donath), et les *Miscellanées archéologiques* de la savante et hospitalière comtesse Lovatelli (Rome, Loescher).

— M. Borsari n'apporte pas à la préhistoire de renseignements bien incontestables dans son étude d'ethnologie italique : *Étrusques, Sardes et Sicules au XIVe siècle avant J.-C.* [6]. L'étude de M. Puini sur les origines de la civilisation selon les traditions et l'histoire de l'extrême Orient est intéressante mais conjecturale [7].

— Le professeur Oreste Dito a donné une utile contribution à l'histoire de la Grande-Grèce, dans son étude sur *Velia, colonie phocéenne* [8]. Sur le sujet rebattu de la Germanie d'après Tacite, M. Murino, dans son étude : *Romania e Germania*, ou le monde germanique selon les relations de Tacite et dans son vrai caractère, ses rapports et son influence sur le monde romain, n'a rien apporté de bien nouveau [9]. — La brochure de M. Camilla Olivero, *Lotta dell' aristocrazia contro la plebe in Roma antica*, est superficielle et inutile [10].

— La bibliographie est toujours passionnément cultivée en Italie,

[1] Palerme, Clausen, in-4, 68 p., 4 pl.
[2] Milan, Hœpli, un vol. in-4, 968 p., 62 pl. et 323 grav., 130 fr.
[3] Naples, Niccolini.
[4] Naples, Furchheim, in-16, 152 p.
[5] Milan, Cogliati, in-16, 536 p.
[6] Naples, Marghieri.
[7] Florence, Lemonnier.
[8] Rome, Loescher, in-8, 97 p.
[9] Trieste, Schempft.
[10] Turin, Scioldo, in-16, 40 p.

sinon toujours avec la rigueur nécessaire, du moins avec une activité que l'on ne saurait trop encourager. — La Société géographique italienne annonce la très prochaine publication d'une *Bibliografia geografica italiana*, embrassant toutes les publications parues depuis 1801 à 1890.

— M. Fumagalli, l'infatigable bibliothécaire de la « Braidense » de Milan, a publié [1] une *Bibliografia etiopica*, catalogue descriptif et raisonné de tout ce qui a été imprimé jusqu'en 1891 sur l'Éthiopie et les régions limitrophes, — l'Afrique nord-orientale à peu près entière, depuis la limite septentrionale de l'influence italienne jusqu'à l'équateur. Les 3,428 numéros de cette bibliographie embrassent les bibliographies antérieures, les biographies de voyageurs et relations de voyages, les relations générales géographiques et statistiques, les relations partielles, les descriptions topographiques, la cartographie, la linguistique et la littérature, l'histoire et l'archéologie, l'histoire de la colonie italienne « Eritrea », la religion et la législation indigènes, l'ethnographie et le folklore, les sciences naturelles, les questions commerciales, industrielles et coloniales, l'histoire typographique et les variétés littéraires. L'ouvrage ne présente pas de lacunes importantes et rendra des services.

— Le cinquième fascicule des *Indices chronologici ad antiquitates italicas medii ævi et ad opera minora Ludovici Ant. Muratorii* a paru [2]. Le baron Manno a publié un nouveau volume — le tome IV — de son excellente *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia* [3]. Ce volume forme le tome X de la *Biblioteca storica italiana*, publiée par la *R. Deputazione di storia patria de Turin.* M. Eugenio Casanova a publié l'index analytique de l'*Archivio storico italiano,* série IV (1878-1887), vingt volumes. Cet excellent travail rendra les plus grands services.

— L'index général, par noms d'auteurs et de matières, des travaux du *R. Istitudo lombardo di scienze e lettere* depuis son origine jusqu'à l'année 1888, permettra de consulter cette très précieuse collection, malheureusement peu accessible en France, et on ne saurait trop encourager les autres académies transalpines à imiter cet excellent exemple [4].

— M. Vismara, de Côme, publie une « petite collection bio-bibliographique » qui pourra être fort utile si les auteurs qu'il y insérera sont bien choisis. Les deux premiers numéros, bibliographies avec

[1] Milan, Hœpli, in-8, 300 p.
[2] Turin, Bocca, in-4, p. 60 et 3 col., 750.
[3] Turin, Bocca, in-8, 376 p.
[4] Milan, Hœpli, in-8, 464 p.

notes bibliographiques et portraits du marquis Luigi Capranica et du professeur Francesco Ambrosoli [1], manquent un peu d'intérêt pour la France, mais l'idée me paraît ingénieuse et bonne à signaler.

— M. Biadego a publié, d'une façon tout à fait satisfaisante, le catalogue des manuscrits de la richissime bibliothèque communale de Vérone [2].

— Je ne mentionnerais pas ici la vente de la célèbre bibliothèque du comte Giacomo Manzoni di Lugo (que M. Villari n'a pas réussi à acquérir en bloc pour la bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome), si le catalogue de cette collection ne formait désormais un livre de bibliographie à consulter : elle contenait un millier environ d'ouvrages inconnus aux bibliographes, la plus complète série d'éditions aldines que l'on connaisse, et nombre de manuscrits provenant de Libri.

— Les bibliographes et bibliothécaires italiens n'ont pas manqué de célébrer le mariage du sympathique et savant Fumagalli, par une importante série de publications *per nozze*, presque toutes sur des questions bibliographiques. Alfredo Lensi, de la bibliothèque de Brera, a publié une curieuse bibliographie italienne des jeux de cartes (Florence, Landi, in-18, 56 p.) comprenant 187 titres rangés dans l'ordre alphabétique, et sobrement et intelligemment illustrés; Giuseppe Ravelli, de la bibliothèque Civica de Bergame, a publié, chez Cattaneo de Bergame, des lettres inédites de Paolo Manuzio, d'Antonio Magliabecchi et de Giambattista Bodoni ; Angelo Bruschi et Ugo Morini, de Florence, ont édité quatre lettres des célèbres imprimeurs caméraux de Rome, les Blado, des impressions desquels M. Fumagalli imprime précisément en ce moment-ci le catalogue. Fumagalli lui-même a voulu donner un souvenir typographique de cette solennité domestique en publiant un singulier et curieux opuscule, s. l. n. d., sans titre ni nom d'auteur, sous forme de lettre à sa femme. C'est une dissertation ingénieuse et badine sur les bibliothèques imaginaires et les livres qui n'existent pas. Cette délicieuse plaquette, in-8 long, de 21 p., est d'autant plus précieuse qu'elle a été tirée à un très petit nombre d'exemplaires. Citons encore, pour donner une bibliographie complète des *Per nozze* Fumagalli-Sajni, les plaquettes de MM. Ottino, une relation d'une fête donnée en 1619 sur le Mont-Cenis à Madame Royale; Pesenti et Sergardi, quatre poésies de Filelfo tirées de l'Archivio di Stato milanais ; Jacopo Gelli, la description d'un tournoi donné à Milan en 1492, et les bibliothécaires de la Braidense, une relation contemporaine de la destruction de la célèbre colonne Infâme.

[1] Côme, Franchi de Vismara, in-16, 16 p. et 15 p.
[2] Vérone, Avelli, in-8, 665 p.

— Le douzième fascicule du *Bollettino dell' Istituto storico italiano* a été consacré à une bibliographie des documents d'histoire du moyen âge italien publiés pendant les années 1885-1891. M. Carlo Merkel s'est fort bien acquitté de cette tâche quelque peu aride [1].

— Le manuel de paléographie de M. Fumagalli sera heureusement complété par le travail de M. Zanino Volta : *Delle abbreviazioni nella paleografia latina*, où sont résolues environ quatre mille abréviations, et qui contient trente-six planches de fac-similés zincotypiques [2].

— M. Giuseppe Ottino a publié un document de géographie historique de la plus haute importance, la fameuse « Mappemonde de Turin, » qui est peut-être le plus ancien et à coup sûr l'un des plus intéressants monuments de la cartographie latine. L'édition, faite seulement à deux cent cinquante exemplaires, est enrichie de deux planches, dont une en chromolithographie [3].

— Il importe d'insister plus longuement sur la *Bibliotheca juridica medii ævi*, dont le jeune professeur de Bologne, M. Augusto Gaudenzi, a récemment commencé la publication à la librairie Treves de Virano, à Bologne. Le tome II de la première partie vient de paraître. Il est consacré aux *Scripta anecdota antiquissimorum glossatorum. (Preit Hincmari Remensis collectio de ecclesiis et cappellis. Accedit Boncompagni Rhetorica novissima.)* Dans ce volume figurent l'*Ars notaria* de *Rainerio da Perugia*, le plus ancien formulaire connu, qui a été copié par Salatiele et qui a servi de modèle à celui de Rolandino Passeggeri ; l'*Instrumentum juris* de Anselmino da Orto, dont Scialoja a reconstitué le texte avec les manuscrits du Collegio di Spagna de Bologne et de la Bibliothèque Chigi de Rome ; la *Summula de pugna* de Roffredo da Benevento, qu'il faudra rapprocher de la Somme sur le duel judiciaire de Ugo, publiée dans le tome Ier de la *Biblioteca*, et qui est ici publiée par M. Federico Patetta, auteur d'un travail connu sur les Ordalies ; l'*Abbreviatio institutionum* anonyme, abrégé des Institutes de Justinien, conservé dans un manuscrit de Turin et resté inédit jusqu'à ce jour, qui appartient probablement à la période des glossateurs et à l'école de Placentin ; *De Verbis quibusdam legalibus*, recueil publié d'après les principes suivis pour des éditions analogues par Fitting dans ses *Juristiche Schriften des früheren Mittelalters ;* la *Collezione senese di distinzioni*, qui commence une série de recueils de *distinctiones ;* la *Summa super usibus feudorum* de Ugolino, qui complète d'avance l'édition des *Libri feudorum*, que M. Lehmann prépare pour la collection des

[1] Rome, Loescher, in-8, 164 p.
[2] Milano, Kantorowicz, in-16.
[3] Turin et Palerme, Clausen, in-folio.

Monumenta Germaniae; l'*Ordo judiciarius* de Giovanni Bassiano, jadis découvert par Jo. Tomassia, le plus ancien monument de ce genre sorti de l'école des glossateurs ; les *Quæstiones in schola Bulgari disputatæ*, collection très ancienne et intéressante parce qu'elle représente l'enseignement du docteur que les glossateurs ont appelé *Os aureum ;* la *Collectio de ecclesiis et cappellis* de Hincmar, œuvre que les canonistes ont longtemps crue perdue, et que Gaudenzi a retrouvée à Florence dans un manuscrit du fonds Magliabecchi ; enfin la *Rhetorica novissima* de Boncompagno, la dernière œuvre de son auteur, avec l'opuscule sur la vieillesse récemment publié par Novati. On voit quelle est l'importance de ce volume pour l'histoire du droit, de l'enseignement juridique, des institutions et de la culture sociale en Italie [1].

— L'Académie d'Orvieto, la *Nuova Fenice*, a confié à M. Luigi Fumi le soin de l'édition du *Diario de ser Tommaso di Silvestro Notaro*, qui paraîtra en six fascicules ; le premier, qui vient de paraître, embrasse l'histoire des années 1482 à 1500 ; il est d'un intérêt surtout régional [2].

— M. Ettore de Ruggieri dirige chez Lœscher (Rome) la publication d'une *Sylloge epigraphica orbis Romani*. Le premier fascicule du tome II, qui contient les inscriptions de l'Italie éditées par Dante Vaglieri, a récemment paru. — M. Salvatore Bongi a publié dans la collection des *Fonti pella storia d' Italia* les deux premiers volumes des chroniques de Sercambi, de Lucques [3]. — M. Capasso a donné la seconde partie du tome II de ses *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia quæ partim nunc primum, partim iterum, typis vulgantur*, qu'il publie pour le compte de la Società Napolitana di Storia Patria, dont l'activité n'est du reste pas très grande [4]. — Signalons l'achèvement, par la publication d'un huitième volume, du monumental *Codex diplomaticus Cavensis*, édité par les PP. Michele Morcaldi, Mauro Schiani, Silvano de Stefano. Un appendice dû à Mgr Bernardo Caietano de Aragonia, évêque de San-Severona, contient la description des principaux manuscrits de la bibliothèque de Cava [5]. — Les *Statuta mercatorum comunis Modoetiæ* ont été publiés avec traduction italienne, sans nom d'auteur, par la librairie Corbetta, de Monza. Je ne sais trop quelle autorité il faudra attribuer à cette édition [6].

[1] Bologne, Treves de Virano, in-fol. de 300 p.
[2] Rome, Loescher, in-4, 191 p.
[3] Rome, Loescher, *Istituto storico italiano*, 2 vol. in-8, 942 p.
[4] Naples, Giannini, 1 vol. in-4, 336 p., 11 planch.
[5] Milan, Hœpli, 1 vol. in-4, 418 p., 5 pl. en chromo.
[6] Monza, Corbetta, in-8, 256 p.

— Parmi les textes littéraires édités ou réédités signalons : *La navigatio sancti Brendani in antico veneziano*, éditée et commentée par Novati, avec sa compétence ordinaire [1] ; les *Vite di uomini illustri del secolo XV* de V. da Bisticci, rééditées avec une nouvelle collation des manuscrits par Ludovico Frati [2]. — La charmante petite collection publiée avec un luxe typographique si rare en Italie par la librairie Romagnoli dall' Acqua, la *Scelta di curiosità litterarie inedite o rare*, qui compte plus de deux cent quarante volumes, s'est enrichie de trois nouveaux volumes : les *Testi antichi modenesi dal secolo XIV alla metà del secolo XVII* édités par F.-L. Pullé [3] ; le petit poème *La bella Camilla* de P. da Siena, publié par Fiorini, avec une préface de Casini [4], et le poème historique anonyme très intéressant sur *la Obsidione di Padua* publié par Medin [5], qui forment les numéros 242, 243, 244 de cette collection. — La *Bibliothecina grassoccia* de Bocca, que je ne prétends point comparer à la précédente, s'est enrichie d'un petit volume piquant pour l'histoire des mœurs, et qui contient des lettres et des textes inédits. Il est intitulé *Cortigiane del secolo XVI. Lettere, curiosità, notizie, aneddoti,* et forme les numéros 24-25 de la collection [6].

— Il est rare que les recueils de textes soient réimprimés; aussi faut-il signaler la seconde édition du *Carteggio* de Vittoria Colonna, marquise de Pescaire, réuni et publié par Ferrero et Müller. Elle est augmentée d'un supplément recueilli et annoté par D. Tordi [7]. — Ce supplément, augmenté lui-même de la vie de Vittoria par Filonico Alicarnasseo, a été aussi publié à part « en commémoration du quatrième centenaire de la naissance de la divine poétesse [8]. » Pour la même circonstance a été réimprimée l'étude de M. de Reumont sur Vittoria : *Vita, fede e poesia nel secolo XVI*, traduite jadis par G. Müller et Ferrero [9].

— M. Filippo Orlando, qui dirige le *Giornale di erudizione,* petite feuille du même genre que notre *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, mais beaucoup moins bien faite et plus mercantile, a commencé à publier une série de *Carteggi italiani inediti o rari antichi e moderni* [10], dont la collection ne manquera pas d'intérêt. D'autres

[1] Bergame, Cattaneo, in-8, 166 p.
[2] Bologna, Romagnoli dell' Acqua, t. I, 1 vol. in-8, 363 p.
[3] Bologna, Romagnoli dell' Acqua, in-16, 376 p.
[4] *Ibid.*, in-16, 302 p.
[5] *Ibid.*, in-16, 438 p. et une grav.
[6] Florence, Bocca, in-16, 191 p.
[7] Turin, Loescher, in-8, 554 p.
[8] Turin, Loescher, in-8, 128 p.
[9] Turin, Loescher, in-8, 351 p.
[10] Florence, Bocca, 1 vol. in-16.

correspondances sont publiées séparément; ainsi celle de Rossini et celle de Donizetti. Les *Lettere inedite o rare* de G. Rossini ont été recueillies par Mazzatinti [1], et les *Lettere inedite* de Donizetti publiées avec des notes de MM. Marchetti et Parisotti et une préface de Checchi [2].

— Il y aurait une étude intéressante à faire sur les livres d'enseignement et de vulgarisation historique de l'Italie contemporaine : on pourrait se demander si les Italiens n'y cèdent pas trop volontiers au désir, très compréhensible et très noble d'ailleurs, de faire remonter très haut la préoccupation unitaire dans leur histoire. Ce n'est pas ici le lieu d'esquisser cette étude, que je tenterai peut-être quelque jour. Je dois me borner à signaler quelques livres classiques, récemment parus, de géographie et d'histoire : Turiello, *Specchi sincronici della storia d' Italia e d' Europa* [3]; Rinaudo, *Cronologia della storia d' Italia dalla fondazione di Roma alla morte di Vittorio-Emanuele II* [4]; Marco Lessona, *Storia d' Italia ad uso del ginnasio inferiore e scuole tecniche* [5]; Sica, *Compendio di storia d' Italia* [6]; V. Marchesi, *Storia d' Italia* (vol. I, de la fondation de Rome à l'année 476; vol. II, de l'année 476 à 1492; III, de 1492 à la mort de Victor-Emmanuel [7]); Rondoni e Pacini, *Compendio di geografia storica per uso delle scuole classiche* [8]; Ghisleri, *Testo atlante di geografia storica generale e d' Italia particolare. Mondo antico. Oriente e Grecia* [9]. *Storia Romana. Medio evo;* P. Prada, *Corso di storia civile* [10]; Fimmanò, *Raccontini sulla storia contemporanea del regno d' Italia* [11]; F. Cosentini, *La storia della letteratura italiana compendiata ad uso delle scuole secondarie.* Parte 1, (sec. XIII-XVI) [12]; Pulci, *Atlante storico critico biografico della letteratura italiana comparata alle principali letterature straniere.* Parte 2 [13]; Prada, *L' Epoca di transitione dall' anno 1313 al 1648 e primo secolo dell' evo moderno fino al 1748.* Tomo I, fino al 1547 [14].

[1] Imola, Galeati, in-8, 250 p.
[2] Roma, Unione coop. edit., in-16, 182 p.
[3] Naples, Morano, in-8, 33 p.
[4] Firenze, Barbera, in-16, 116 p.
[5] Torino, Unione tipogr. editrice, 3 vol.
[6] Milan, Vallardi, in-16, 148 p.
[7] Udine, Gambierasi, in-16.
[8] Florence, Bemporad, in-16, 98 p.
[9] Bergame, Cattaneo.
[10] Milan, Cogliati, un vol. in-8, 557 p.
[11] Napoli, Pesole, in-16.
[12] Benevento, De Martini, in-16, 98 p.
[13] Palerme, Clausen, in-8, 90 p.
[14] Milan, Cogliati, in-8, 259 p.

— L'héraldiste bien connu M. Goffredo di Crollalanza a publié, à un petit nombre d'exemplaires, un intéressant volume sur la science du blason. L'*Araldico ufficiale* comprend dix chapitres relatifs aux origines, à la grammaire et au code du blason, à la jurisprudence héraldique, au blason en Italie, aux armes officielles du nouvel État italien et aux nouveaux attributs de la famille royale. Une critique intéressante des incohérences et des hérésies contemporaines en cette matière se trouve dans les chapitres intitulés *Il secolo delle incoerenze* et *Sconcezze ed eresie.*

— Pour terminer, signalons la dernière publication du vénérable Dom Luigi Tosti, le *Discorso storico della vita di San Benedetto,* qui résume très bien l'état de la question, et qui est un bel hommage rendu au fondateur de l'ordre par un de ses membres les plus distingués.

LÉON-G. PÉLISSIER.

COURRIER DU NORD

SUÈDE, 1891

Après de nombreux déplacements, non seulement au moyen âge, mais encore depuis que Gustave-Adolphe leur eut assigné un local fixe (1626), les Archives de l'État, auxquelles ont été jointes, sans être confondues avec elles, les collections du Consistoire de Stockholm antérieures à notre siècle (1595-1799), viennent enfin d'être installées dans un édifice particulier, où il est plus facile de les classer et de les mettre à la disposition des chercheurs. Tout en ouvrant leur trésor aux travailleurs indépendants, le garde en chef, C.-T. Odhner, et ses auxiliaires, ont pour mission de publier plusieurs séries de documents. En 1891, outre les *Communications* [1] annuelles, qui contiennent le *Catalogue des actes de droit public dont l'original est conservé aux Archives de l'État* [2], il a paru : *Regestes du roi Gustave Ier*, édités par Victor Granlund; *Actes du Riksdag suédois* [3] et autres documents relatifs à l'histoire constitutionnelle pendant la période de 1521 à 1718; *Protocole du Riksråd suédois* [4], édité par Séverin Bergh, qui continue également le *Protocole parlementaire de la chevalerie et de la noblesse suédoises* [5], tandis que C. Silfverstolpe poursuit la série qui commence en 1719 [6]. D'autre part, l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie fait éditer par C.-G. Styffe *les Écrits et la Correspondance du grand chance-*

[1] *Meddelanden från Svenska Riksarkivet*, utgifna af C.-T. Odhner, t. XV, p. 423-483-IV. Stockholm, in-8.

[2] *Førteckning på statlrættsliga handlingar* (ann. 1569-1872), dans le t. XV des *Meddelanden*, p. 441-455.

[3] *Svenska Riksdagsakter*, t. II, fasc. 2 (ann. 1568-1571), p. 181-432, avec 1 fac-sim. Stockholm, in-8.

[4] Svenska Riksrådets protokoll. VI, ann. 1636, fasc. 2 et dern., p. 401-855-x. Stockholm, in-8 (faisant partie de la 3e série des *Handlingar rœrande Sveriges historia*).

[5] *Sveriges ridderskaps och adels Riksdags-protokoll*, t. IX, ann. 1664. Stockholm, VII-477 p., in-8.

[6] *Sveriges ridderskaps och adels Riksdags-protokoll från och med år 1719*, t. XIII, ann. 1742-1743, 2e fasc., p. 321-743-13. Stockholm, in-8.

lier Axel Oxenstierna [1], dont le tome IV contient les lettres de Hugo Grotius (années 1640-1645) et du secrétaire P. Schmalz (années 1635-1638). O.-S. Rydberg, archiviste au ministère des affaires étrangères, poursuit sa belle collection des *Traités de la Suède avec les puissances étrangères* [2]. Emil Hildebrand a donné le texte des *Constitutions suédoises de 1634 à 1809* [3] et des serments des rois, de 1611 à 1800; et W. Uppstrœm, celui du *Code suédois* [4], voté par le Riksdag en 1734, confirmé par le roi le 23 janvier 1736, avec les ordonnances et les règlements postérieurs jusqu'en 1891. On trouve aussi des documents, ainsi que des mémoires, des notices critiques et des bibliographies dans la *Revue historique* [5] publiée par la Société historique suédoise.

Les célèbres *Récits de l'histoire de Suède*, que le pittoresque conteur A. Fryxell avait poussés jusqu'en 1772, ont été repris par Otto Sjœgren, qui les a menés jusqu'en 1787 [6] et qui a également donné un *Résumé de l'histoire du XIXe siècle* [7]. Diverses parties de l'histoire politique, constitutionnelle, parlementaire, diplomatique, ont été traitées dans des monographies et surtout dans des thèses : *Des tendances centralisatrices du Riksråd suédois sous Gustave-Adolphe* [8], par John E. Nordwall; *Établissement de la domination suédoise dans les duchés de Brème et de Verden*, par Edvard Zetterqvist [9]; *le Riksdag de Stockholm en 1655* [10], par N.-M. Bœrjesson; *Charles X-*

[1] *Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling*, t. IV. Stockholm, II-702 p., in-8.

[2] *Sveriges traktater med fræmmande magter*, t. V, fasc. 2, ann. 1609-1630, p. 161-368. Stockholm, in-8.

[3] *Sveriges regeringsformer 1634-1809.* Stockholm, 321 p., in-8.

[4] *Sveriges rikes lag*, 7e édit. Stockholm, 962 p., in-8.

[5] *Historisk Tidskrift.* XIe ann. 1891. Stockholm, 372 et 94 p., in-8, contenant : *Tordenskjold et les Suédois*, IV-VI, par A. Hammarskjœld; *Saint Sigfrid et sa mission*, par H. Hildebrand; *La Suède et la Russie après la paix de Kardis*, III-IV, par J.-E. Nordwall; *Les Familles Eskilssœn, Lindormssœn, Abjœrnssœn* et *Hœggasœn*, par G. Djurklou; *Gustave III et les émigrés français*, par T. (d'après H. de L'Épinois et E. Daudet); *Lettre de Charles XII, 21 août 1707; Notices sur l'évangélisation de la Laponie suédoise*, par E. W. B. ; *Origine et caractère de la constitution de l'ère parlementaire*, par S. J. Boëthius; *Nos plus anciens chants populaires historiques*, par H. Schück; *La Flotte suédoise sous les Vasas*, par A. Hammarskjœld; *Le Président Engelbrekt*, par K. H. K., etc., etc., enfin, *Bibliographie historique de la Suède pour 1890*, par Kr. Setterwall.

[6] *Berættelser ur svenska historien, fortsatta*, t. XLVII, règne de Gustave-Adolphe, fasc. 1. Stockholm, IV-402 p., in-8.

[7] *Det nittonde århundradets historia i œfversigtligt sammandrag*, 2 vol. Stockholm, 450-XII et 636-VIII p., in-8.

[8] *Om svenska riksrådets utveckling mot centralisation under Gustaf II Adolf.* Upsala, IV-50 p. in-8.

[9] *Grundlæggningen af det svenska vældet i hertigdœmena Bremen och Verden.* Oskarshamn, IV-191 p., in-8.

[10] *Riksdagen i Stockholm 1655.* Lund, 80 p., in-8.

Gustave et George Rakoczy II [1], par Carl Wibling; *Nouvelle orientation de la politique étrangère de la Suède en 1680-1682 et sa connexité avec les complications européennes* [2], par G.-R. Fåhræus, qui a soigneusement étudié la rupture de l'alliance franco-suédoise; *le Comte Charles Gyllenborg à Londres de 1715 à 1717* [3], notice sur la politique extérieure de la Suède dans les dernières années du règne de Charles XII, par Hugo Larsson; *Projets de la régence pour le mariage de Gustave IV Adolphe* [4], par Nils Akeson; *Fiançailles d'un roi au XVIIIe siècle* [5], d'après le journal tenu par le secrétaire général Samuel Hjelmér pendant les négociations pour les fiançailles du roi Gustave IV Adolphe avec la princesse Louise-Charlotte de Mecklenburg-Schwerin; *les Projets de mariage de Gustave IV Adolphe* [6], d'après le journal de S. Hjelmér, par Alfred Hjelmérus; *les Relations diplomatiques de la Suède et de la Grande-Bretagne* [7] dans les dernières années du règne de Gustave IV Adolphe (7 septembre 1807 au 13 mars 1809), par Key-Aberg; *Vues du fondateur de la dynastie* [Bernadotte] *sur la couronne de France* [8], par A. Hedin; *Charles XV dans sa vie privée, politique et artistique* [9], par Cecilia Holmberg, née Bååth; *Liste des diplomates français en Suède, 1541-1891* [10], par le comte F.-U. Wrangel, essai biographique fondé sur des recherches dans les archives que les critiques suédois mettent bien au-dessus du travail d'amateur, également en français, publié par Auguste Strindberg sur *les Relations de la France avec la Suède jusqu'à nos jours* [11]. Le différend suédo-norvégien a donné lieu à la publication de plusieurs brochures : *l'Union suédo-norvégienne* [12], mémoires et documents : II. la question de *l'Exemplaire normal* de la Constitution norvégienne, par Oscar Alin; *De la lieutenance générale d'après les Constitutions suédoise et norvégienne* [13], par Otto Varenius; *les Affaires diplomatiques* [14] ou

[1] *Carl X-Gustaf och Georg Rakoczy II.* Lund, 66 p., in-8.
[2] *Om færændringen af Sveriges allianssystem.* Upsala, x-162 p., in-8.
[3] *Grefve Karl Gyllenborg i London*, fasc. 1. Gœteborg, 30 p., in-8.
[4] *Færmyndarestyrelsens planer rœrande Gustaf IV Adolfs færmælning.* Lund, 71 p. in-8.
[5] *Er kunglig trolofningshistoria.* Vexiœ, 52 p., in-8.
[6] *Gustaf IV Adolfs frierier.* Lund, 126 p., in-8.
[7] *De diplomatiska færbindelserna mellan Sverige och Storbritanien.* Upsala, 100 p., in-8.
[8] Dans *Sverige*, calendrier, 1re ann., p. 75-84.
[9] *Carl XV som enskild man, konung och konstnær*, fasc. 7-14, p. 289-700. Stockholm, in-8.
[10] En français. Stockholm, xi-95 p., in-8.
[11] Paris, 249 p., in-8.
[12] *Den svensk-norska unionen.* II, Stockholm, 47 p., in-8.
[13] *Om riksfæreståndarskap enligt Sveriges och Norges grundlagar.* Upsala, iv-72 p., in-8.
[14] *De diplomatiska angelægenheterna.* Stockholm, 262 p, in-8.

la question d'un changement arbitraire de l'acte d'union, en faveur de la Norvège, par un Suédois [C.-E. Ljungberg]; *Des affaires ministérielles*[1] et de la manière de les traiter en Suède et en Norvège, par R. C. A.; *Question de l'Union*[2]; I. Traitement des affaires ministérielles.

En fait d'histoire militaire, on n'a à citer que : *Gustave-Adolphe comme général*[3], par Claës Bratt; *Récits sur les guerres de la Suède* : fasc. III, de 1700 à 1814[4]; *la Guerre et la situation en Vesterbotten, 1809*[5], précédé d'un historique des incursions russes en Vesterbotten, au XVIIIe siècle, par P.-B. Regnér; *Napoléon et Charles Jean pendant la campagne d'Allemagne en 1813*[6] jusqu'à la bataille de Leipzig, par Gustaf Lagerhjelm; *Souvenirs de 1813*[7], par Erik Edholm; en fait d'histoire religieuse, que : *Notre rituel des grand'messes, restauré au point de vue historique et expliqué*[8], par Oscar Quensel; *Notice sur les mouvements religieux en Suède et en Finlande après 1730*[9], par K. Henning; *le Diocèse de Gœteborg au XVIIIe siècle*[10], par Wilh. Berg; *les Livres de l'église de Christine*[11], par le même.

L'archéologie, la numismatique et les beaux-arts font l'objet des publications suivantes : *Périodique archéologique pour la Suède*[12], publié par Hans Hildebrand pour l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie; *Feuille mensuelle*[13], publiée par le même

1 *Om de ministeriella ærendena.* Upsala, 69 p., in-8.

2 *Unionsfrågan*, I. Upsala, 22 p., in-8.

3 *Gustaf II-Adolf som fæltherre.* Stockholm, 120 p., in-8, avec 1 carte.

4 Dans *K. Biblotekets handlingar.* XIII. Stockholm, in-8.

5 *Kriget och tillståndet i Vesterbotten 1809.* Stockholm, 67 p., in-8.

6 *Napoleon och Carl Johan under Kriget i Tyskland 1813.* Stockholm, x-421 p., in-8, avec 6 cartes.

7 Extrait de *Tidskrift fœr militær helsovård.* XVIe ann., 1891. Stockholm, in-8.

8 *Vart hœgmessoritual historiskt restaureradt och fœrklaradt.* Upsala, 36 p., in-8.

9 *Bidrag till kœnnedom om de religiœsa rœrelserna i Sverige och Finland efter 1730.* Stockholm, 250 p., in-8.

10 *Gœteborgs stift under 1700 talet*, formant le t. IV de ses *Samlingar til Gœteborgs historia.* Gœteborg, 257 et 307 p., in-8.

11 Formant le fasc. 2 du t. III, du même recueil, p. 145-336.

12 *Antiqvarisk tidskrift fœr Sverige.* Stockholm, in-8, t. VIII, fasc. 3, contenant : Trouvailles de l'âge de pierre en Upland jusqu'en 1854, par Schürer von Waldheim; fasc. 4, Fouilles dans des sépultures de l'île de Gotland, par Gabr. Gustafson (87 p.); t. IX, fasc. 3, contenant : Remarques sur les drapeaux suédois et danois du XVIe siècle, par Meiborg (48 p. et 1 pl.); Bractéates suédois du moyen âge, par H. Hildebrand (32 p.); t. XI, fasc. 6. Vers runiques, par Brate (p. 401-442, avec un résumé français de 4 p.); t. XI, fasc. 3 (76 p.); t. XII, fasc. 1 et 2 (217 p.); 3, phonétique de la loi de Sœdermanland, par Larsson (166 p.).

13 *K. Vitterhets-, historie-och antiqvitetsakademiens Månadsblad.* Stockholm, 12 numéros, in-8.

pour la même Académie; *Périodique de la Société d'archéologie suédoise*[1]; *Matériaux pour l'archéologie et l'histoire de Gœteborg et du Bohuslœn*[2]; *Communications de la Société archéologique du Gestrikland*[3]; *Périodique de la Société archéologique du Jœmtland*[4]; *Notices de numismatique*[5] publiées par la Société suédoise de numismatique; *Communications du Musée national*[6]; *Monuments artistiques suédois du moyen âge et de la renaissance*[7] dessinés et décrits par les soins de la Société d'archéologie suédoise; *la Maison de la chevalerie à Stockholm*[8], recueil de dessins originaux par Robert Haglund, avec texte de G. Upmark; *l'Académie suédoise des beaux-arts pendant le premier siècle de son existence, 1735-1835*[9], par Ludvig Loostrœm; *l'Opéra de Gustave III et souvenirs de cet édifice*[10], par Frans Hedberg; *l'Art et les artistes suédois au XIXe siècle*[11], par George Nordensvan.

L'histoire de la langue et celle de la littérature ont plusieurs organes spéciaux qui paraissent assez régulièrement : *Archives de philologie septentrionale*[12], publiées par Axel Kock avec la collaboration de S. Bugge, Finnur Jónsson, K. Kålund, V. Linder, A. Noreen, G. Storm, L.-F.-A. Wimmer, Th. Visén malheureusement décédé le 15 février 1892; *le Collectionneur*[13], publié par la Société de

[1] *Svenska fornminnesfœreningens tidskrift*, t. VIII, fasc. 1. Stockholm, in-8, 86 p. et 1 pl.

[2] *Bidrag till kœnnedom om Gœteborgs och Bohuslœns fornminnen och historia*, t. V, fasc. 1. Gœteborg. 96 p. et 10 pl., in-8, contenant une notice de G. Stedt sur Bohus, comme forteresse dano-norvégienne, p. 1-96.

[3] *Meddelanden af Gestriklands fornminnesfœrening*. Gefle, 46 p. in-8.

[4] *Jœmtlands lœns fornminnesfœrenings tidskrift*, t. I, fasc. 1-2. Œstersund, 64 p., in-8.

[5] *Numismatiska meddelanden*. Stockholm, t. VII, 198 p., in-8, avec 1 pl.

[6] *Meddelanden frân National museum*, n° 12. Accroissement des collections artistiques en 1890. Stockholm, 30 p., in-4.

[7] *Svenska konstminnen frân medeltiden och renaissancen*, fasc. 6. Château de Vadstena. Stockholm, 5 pl. in-fol. avec texte.

[8] *Svenska riddarhuset*. Stockholm, 5 pl. et 8 p. de texte.

[9] *Den svenska konstakademien under fœrsta ârhundradet af hennes tillvaro*, fasc. 3 et dern. Stockholm, in-8, p., 297-540.

[10] *Gustaf IIIs operahus och dess minnen*. Stockholm, 140 p., in-8, avec 6 pl. et de nombreuses illustrations.

[11] *Svensk konst och svenska konstnœrer i XIXde ârhundradet*, fasc. 1. et 2. Stockholm, 96 p., in-8, et 1 pl.

[12] *Arkiv for nordisk filologi*. Lund, in-8, t. VII ou IIIe de la nouvelle série, fasc. 3-4, p. 206-387, contenant : Manuscrits et rédaction de la *Thidreks saga*, par R.-C. Boer; Noms de lieux norvégiens en *lo*, par S. Bugge et Fr. Lœffler; Bibliographie pour 1889, par E.-H. Lind; Lignes inégales dans les *drottkvœdis*, par F. Jónsson; La quantité et l'accent dans le vieux norrain, par A. Kock. — T. VIII ou IV de la nouvelle série, fasc. 1-2, p. 1-198, contenant : La pierre runique de Opedal, par S. Bugge; Le suffixe personnel *—m*, par Jón Thorkelsson, etc., etc., ainsi que des notices critiques et nécrologiques.

[13] *Samlaren*. XIIe ann., 1891. Upsala, in-8, contenant : Nos plus anciens psau-

littérature suédoise, qui a aussi édité divers *Écrits* séparés : *Bibliographie de la Suède, 1481-1600*[1], par G.E. Klemming; *Lettre sur l'histoire de la Nouvelle Ecole*[2], avec remarques par G. Frunck, et *Lettre sur le théâtre sous Gustave III*[3], par E. Lewenhaupt; *Nouveaux matériaux pour l'étude des dialectes et de la vie populaire en Suède*[4], publiés par J.-A. Lundell pour les Sociétés des patois à Upsala, Helsingfors et Lund. D'autre part, la Société de paléographie suédoise a augmenté de deux fascicules ses *Collections*, qui en comprennent déjà plus de cent : *Sermonnaires suédois du moyen âge*[5], édités d'après d'anciens manuscrits par G.-E. Klemming, et *Dictionnaire de la langue suédoise du moyen âge*[6], par K.-F. Sœderwall. On a déjà mentionné les travaux de Brate et de Rob. Larsson; il faut encore citer : *le Vocabulaire des plus anciens manuscrits islandais*[7], aux points de vue lexicographique et grammatical, par Ludvig Larsson; *Phonétique et flexion du dialecte lapon de Luleå*[8], par K.-B. Wiklund; *le Chant de Harbard avec le texte de la Vœluspâ*[9], recherches mythologiques, par Fredrik Sander; *les Descriptions de la nature dans la poésie norraine*[10], par Th. Hjelmqvist; *Spécimens d'écriture, 1500-1800*[11], tirés de la collection de la bibliothèque de Lund, avec introduction par Martin Weibull; *Bibliothèques suédoises et ex-libris*[12], par C.-M. Carlander; Extraits des *Collections de quelques annotateurs*[13], hommage de

tiers, par H. Schück, qui a aussi donné : Jongleurs et ballades, et Écrivains suédois au moyen âge ; Poésies de jeunesse et réminiscences d'Atterbom, par F. Vetterlund; qui a composé l'*Œuvre et le repos de Dieu ?* par E. Wrangel; Lettre de C.-J.-L. Almqvist; Leopold et Reuterholm, par Th. Westrin; Bibliographie de l'histoire littéraire de la Suède pour 1890, par E. H. Lind, ainsi que de petites notices.

[1] *Sveriges bibliografi*, fasc. 2, p. 81-120.

[2] *Bref rarande* Nya Skolans *historia*, fasc. 4, p. 211-306.

[3] *Bref rærande teatern under Gustaf III*, fasc. 1, p. 1-123.

[4] *Nyare bidrag till kænnedom om de svenska landsmålen och svenskt lif.* Stockholm, in-8.

[5] *Svenska medeltidspostillor*, t. III, fasc. 2, in-8.

[6] *Ordbok œfver svenska medeltidsspråket*, fasc. 13, p. 61-116, in-4.

[7] *Ordfœrrådet i da œldsta islænska handskrifterna*. Lund, 438 p., in-4.

[8] *Laut- und Formenlehre der Lule-lappischen Dialecte*, vi-279 p., dans *Gœteborgs K. Vetenskaps- och vitterhets samhœlles handlingar*, nouvelle série, fasc. 26. Gœteborg, in-8.

[9] *Harbardssången jæmte grundtexten till Vœluspå*. Stockholm, 72 p., in-8.

[10] *Naturskildringarna i den norrœna diktningen*. Lund, 218 p., in-8.

[11] *Handskriftprof*. Stockholm, 26 p., in-fol. avec 8 pl. autogr.

[12] *Svenska bibliotek och ex-libris*, II. Stockholm, viii-172 et 22 p., in-8.

[13] *Ur några antecknares samlingar*. Stockholm, 150 p., in-4, avec 1 portr. Contenant entre autres articles : Le traducteur du Nouveau Testament de 1526, par H. Schück; Querelle littéraire de Schefferus et Verelius au xviie siècle, par Cl. Annerstedt; Archives et bibliothèque du monastère de Vadstena, par C. Silfverstople.

gratitude et d'amitié offert au maître de la bibliographie suédoise G.-E. Klemming; *Histoire de la littérature suédoise après la mort de Gustave* III[1], par Gustaf Ljunggren. L'histoire des sciences et de l'économie rurale se réduit à trois ouvrages : *Notices pour l'histoire de la fondation Berg* (hortus Bergianus)[2], par V.-Br. Wittrock; *Histoire de la médecine en Suède et en Finlande de 1663 à 1812*[3], par E.-A. Otto Hjelt; *Notices historiques sur l'élève des bêtes à cornes en Suède*[4], par Fr. Akerblom.

L'histoire personnelle est traitée, aux points de vue généalogique et biographique, aussi bien dans des recueils que dans des monographies : *Généalogies suédoises pour 1891*[5]; *Souvenir des décédés*[6], discours d'Oscar Kleberg à la conférence de Lund en 1891; *Choix d'éloges des membres décédés de la Société des sciences et belles-lettres de Gœteborg*[7], par Jacob Biœrklund; *les Chefs du second régiment des grenadiers de la garde*[8], par O. Nordensvan; *Matricule des fonctionnaires civils et militaires*[9] pendant le demi-siècle, s'étendant de 1841 à 1890, dressé d'après l'Annuaire officiel, par N.-C. Arfvidsson; *Familles de l'île de Gotland*[10], par Aug. Kinberg; *les Descendants du grand chancelier Axel Oxenstierna vivant en 1890 et faisant partie de la noblesse reconnue*[11], par Gabr. Anrep; *les Suédoises remarquables*[12], par Ellen Fries; *Augustin Ehrensværd*[13], par Joseph Rosengren; *Jeunesse de J.-H. Kellgren*[14], par H. Schück; *Éloge du surintendant Carl-Fredrik Adelcrantz*[15], par C.-R. Ny-

[1] *Svenska vitterhetens hæfder efter Gustaf IIIs død.* T. V. Lutte de l'ancienne et de la nouvelle école, 1815-1823. Lund, fasc. 1, 160 p., in-8.

[2] *Några bidrag till Bergianska stiftelsens historia*, faisant partie du t. I[er] de *Acta horti Bergiani.* Stockholm, fasc. 1, 31 p., in-4, avec 1 pl. et 2 cartes.

[3] *Svenska och finska medicinalverkets historia*, fasc. 1-3. Helsingfors, 320 p. gr. in-8.

[4] *Historiska anteckningar om Sveriges nœtkreatursafvel.* Gœteborg, XL-196 p., in-8.

[5] *Svenska ættartal fœr år 1891.* VII[e] ann. Stockholm, 510 p., petit in-8, contenant entre autres généalogies celles de la dynastie des Folkungs, de la branche polonaise des Vasas, des descendants de la sœur du roi Magnus Eriksson.

[6] *De bortgångnes minne.* Lund, 52 p., in-8.

[7] *Valda minnesteckningar*, 92 p., in-8, formant le fasc. 26 de la nouvelle série des Handlingar de cette société.

[8] *K. Andra lifgrenadierregementets chefer.* Linkœping, 113 p., in-8.

[9] *Civil och militær æmbetsmanna-matrikel.* Stockholm, 48 p., in-8.

[10] *Gotlændska Slægter*, t. I, fasc. 4-6. Visby, p. 47-100, in-4.

[11] Stockholm, 16 p., in-8, extrait de *Nya dagligt allehanda*, 16 mars 1890.

[12] *Mærkværdiga qvinnor. Svenska qvinnor.* Stockholm, 390 p., in-8 (S[te] Brigitte, Christine Gyllenstjerna, Karin Månsdotter, Ebba Brahe, la reine Christine, etc., etc.).

[13] Vexiœ, 66 p., in-8.

[14] Dans *Nordisk Tidskrift*, 1891, p. 547-560.

[15] *Minne af œfverintendenten friherre Carl-Fredrik Adelcrantz*, p. 32-320 de *Svenska akademiens handlingar ifrån år 1886*, t. V. Stockholm, in-8.

blom ; *Lettres et journal d'Adolf Tœrneros* [1], édité par Rich. Bergstrœm; *Éloge de John Ericsson* [2], prononcé par Teofron Sæve, lors des solennités célébrées en son honneur à Karlstad le 14 septembre 1890 ; *Esquisses et scènes de ma vie* [3], écrites de mémoire ou d'après des notes anciennes, par Magnus Huss ; *Éloge de l'évêque Lars Landgren* [4], prononcé par W. M. Carlgren à la conférence pastorale de Hernœsand en 1890 ; *l'Évêque Adam-Teodor Strœmberg* [5], éloge par Joh. Wahlfisk ; *Souvenirs* [6] du colonel Mattson ; *Souvenirs de théâtre* [7], par Ludvig Otterstrœm.

L'histoire locale s'est enrichie de deux volumes de documents sur Stockholm, édités par Hans Hildebrand, avec une subvention de cette ville et par les soins de la Société pour la publication des manuscrits relatifs à l'histoire de Scandinavie : *le Terrier de 1475 à 1498* [8] et *le Livre des taxes communales de 1502 à 1510* [9]. Johan Johansson a terminé le tome Ier de ses *Archives de Noraskog* [10], collections et notes pour l'histoire de l'exploitation des mines ; Fr. Lilljekvist a décrit *Strengnœs et sa cathédrale* [11] et donné un inventaire de son musée, à l'occasion du sixième jubilé séculaire de cette église ; C.-O. Arcadius, *l'Église de Gumlœsa dans le canton de Vœstra Gœinge* [12] ; Hugo Larsson, *le Halland au milieu du XVIIe siècle* [13] ; Erik von Ehrenheim, la seigneurie de *Grœnsœ* [14] dans le lac Mælare ; Otto Bergstrœm, *l'Hôtel des invalides de Ulriksdal* [15], enfin Karl Romin a donné *Trente vues de Visby* [16] avec texte de C.-J. Bergmann.

E. Beauvois.

[1] *Bref och dagbogsanteckningar*, 2e édit., fasc. 3-8. Stockholm, 161-615-8-XLIV p., in-8, avec 1 portr.
[2] Dans le *Programme* de l'école de Karlstad, 62 p., in-4.
[3] Stockholm, 95 p., in-8, avec 1 portr.
[4] *Minnestal œfver framlidne biskop L. Landgren*. Hernœsand, 21 p., in-4.
[5] Strengnæs, 40 p., in-8.
[6] *Minnen*, 2e édit. Lund, 369 p., in-8.
[7] *Från salong och scen. Teaterminnen*. Stockholm, 146 p., in-8.
[8] *Stockholms stads Jordebok*. Stockholm, 256 p., in-8.
[9] *Stockholms stads skottebok*. Stockholm, 256 p., in-8.
[10] *Noraskogs arkiv.*, fasc. 2-3 Stockholm, p. 209-640, in-8.
[11] Publication de la Société archéologique de Sœdermanland. Stockholm, 69 p., in-8, avec 4 pl.
[12] Lund, 28 p., in-8, avec 1 pl.
[13] Kongsbacka, 94 p., in-8, avec 9 append.
[14] Stockholm, 26 p., in-8.
[15] Stockholm, 160 p., in-8.
[16] Stockholm, 30 pl., 1 carte et 16 p., in-8.

CHRONIQUE

Sommaire : I. L'histoire, science d'observation. Progrès des sciences auxiliaires. — L'histoire de l'Église et l'histoire de France. Travaux souhaités. — L'histoire contemporaine. Vogue des *Mémoires et Correspondances*. — L'histoire, branche de la littérature narrative. L'érudition et l'art du récit. — L'histoire des idées. François Bacon. — Auguste Comte et les Jésuites. — Société bibliographique. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Charles Diehl, Halévy, Casati, Schlumberger, de Mas Latrie (l'emploi du poison par le gouvernement de Venise), Clermont-Ganneau, Gaston Paris et Michel Bréal, Barth, Geffroy, Héron de Villefosse, Charles Chipiez, Fabia, l'abbé Duchesne, Deloche, Léopold Delisle, Philippe Berger, Lex, Foucart, Alexandre Bertrand, Anatole de Barthélemy. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Glasson, Albert Waddington. — Élection académique. — Prix et concours. — Congrès des sociétés savantes. — Congrès archéologique de France. — Congrès historique d'Allemagne. — Société d'histoire contemporaine. — École historique italienne de Rome. — Nouveaux recueils périodiques. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. le comte de Cosnac.

I.

Les sciences d'observation sont toutes aujourd'hui florissantes. Les études historiques participent à cette tendance et elles en bénéficient. Les progrès de l'histoire proprement dite sont aidés par ceux des sciences auxiliaires. La bibliographie, par exemple, est cultivée non seulement avec talent, mais avec passion. Il est même à craindre, dans cette passion dont elle est l'objet, dans les raffinements de méthode auxquels on prétend parfois la soumettre comme à des conditions indispensables, que l'on n'en vienne, par une fâcheuse application du principe faux de la science pour la science et de l'art pour l'art, à oublier son caractère de subordination nécessaire aux sciences supérieures auxquelles elle se rapporte, et à la traiter comme si elle était pour elle-même son propre objet et sa fin dernière. La science est pour la vérité, non pour la science ; la bibliographie a pour but de rassembler des indications et des matériaux utiles et non de fournir à un dilettantisme érudit l'occasion de prouesses vaines. Il en est de même d'une autre science, non moins précieuse, mais qui doit aussi régler ses efforts sur sa condition essentielle de science auxiliaire. La paléographie a une importance mesurée sur celle des documents dont elle enrichit l'histoire. A quoi sert

une pièce sans valeur, merveilleusement déchiffrée, admirablement transcrite? Mais, contenue dans de justes bornes, on ne peut qu'applaudir aux progrès dont la paléographie est redevable aux découvertes, aux applications des sciences physiques et chimiques. La chimie fait revivre des documents qui semblaient anéantis. La physique, par la phototypie et l'héliogravure, multiplie pour les historiens des manuscrits qui paraissaient naguère devoir demeurer à jamais uniques. Elle ne rend pas de moindres services aux archéologues. Les résultats éclatants de l'archéologie à notre époque compteront assurément parmi les plus remarquables acquisitions de l'histoire. La numismatique fleurit de la façon la plus opportune quand elle est guidée, comme dans les travaux des maîtres, par un intérêt de science plutôt que par une vaine recherche de curiosité. La philologie et la linguistique nous ont donné des fruits vraiment extraordinaires dont le bénéfice pour l'histoire, à condition d'être recueilli avec un sévère discernement, est d'une très haute valeur. A la différence de la bibliographie et de la paléographie, la linguistique, outre son rôle auxiliaire par rapport à l'histoire, a un intérêt qui lui est propre, et qui ne se subordonne qu'à la science maîtresse, à la philosophie, à laquelle elle apporte de précieuses lumières. L'histoire littéraire a droit aussi à une autonomie relative. Mais ses applications à l'histoire proprement dite peuvent être des plus fructueuses. Nous en avons signalé un bel exemple dans la dernière livraison de la *Revue*. L'histoire doit encore tirer et tire effectivement un grand profit de l'histoire des idées ou histoire de la philosophie, et de la science sociale ou étude raisonnée et méthodique des faits économiques et sociaux, considérés soit dans le présent, soit dans le passé.

Munis de tant de secours, de tant de forces nouvelles, les érudits, les historiens s'élancent de toutes parts à la conquête du vaste, de l'immense domaine ouvert à leurs investigations. Nous souhaitons que la France prenne à ce mouvement une part digne de ses traditions et de ses dons intellectuels. Pour nous borner à ce qui constitue plus spécialement le programme de la *Revue*, l'histoire de l'Église et l'histoire de France, quel champ ouvert à nos travailleurs français! Que de parties non défrichées, que de moissons non encore recueillies par nous! Ce n'est pas sans quelque honte que nous voyons les plus récents manuels d'histoire générale de l'Église publiés dans notre pays et vraiment recommandables n'être que des traductions d'ouvrages composés en Allemagne. Combien pourtant, faute de mieux, ne désirerions-nous pas voir passer en notre langue de livres dus à la ferveur de travail de l'érudition germanique, et surtout à la grande école catholique allemande! Mais nous désirons bien plus encore des travaux français originaux où les écrits de nos

voisins soient, s'il y a lieu, non plus traduits seulement, mais utilisés, groupés, contrôlés, augmentés, éclaircis, mis en œuvre. Nous supplions instamment le clergé français de suivre, dans la mesure de ses forces, le bel exemple donné par un certain nombre de ses membres, dont ce recueil s'est honoré de contribuer à mettre les travaux en lumière. Il n'y a pas qu'un pontificat qui appelle des ouvrages comme celui de M. l'abbé Delarc sur Grégoire VII; il n'y a pas qu'un saint illustre qui demande des études comme celles que saint Bernard a obtenues de M. l'abbé Vacandard. Si le temps ne nous pressait, nous joindrions à ces deux noms d'autres noms encore. Celui de M. l'abbé Duchesne se présentera de lui-même à l'esprit de nos lecteurs. L'histoire des ordres religieux en particulier offre une féconde matière, et nous avons déjà signalé avec joie le mouvement qui se produit en France vers ce labeur parmi les ordres religieux eux-mêmes. Ceux-ci portent d'ailleurs avec raison leur ambition scientifique et apologétique au delà de leurs annales propres; ils comprennent que, dans l'état actuel des esprits, les études historiques sont une partie importante de la préparation à l'apostolat et comme un appendice indispensable à la science sacrée.

L'histoire de France n'est certes pas négligée par les travailleurs français. Mais elle est bien loin d'être éclairée tout entière. Dans les multiples aspects du glorieux passé de la patrie que de faits, que de personnages attendent encore la lumière que leur doit, pour ainsi parler, notre patriotisme intellectuel! Sur la longue liste de nos rois y a-t-il beaucoup de noms en face desquels on puisse aujourd'hui inscrire, dans une bibliographie de l'histoire de France, la mention de travaux tels que l'*Histoire de Charles VII* de M. le marquis de Beaucourt? Et nos grands guerriers, et nos grands ministres, et tant de personnages du second ordre qui offrent encore un si vif intérêt à toutes les époques? L'histoire des institutions, des mœurs françaises à travers les âges a fait des progrès dont de récents et remarquables ouvrages ont témoigné d'une façon certaine. Mais cette riche matière ne paraît pas près d'être épuisée. A l'œuvre donc, à l'œuvre, jeunes générations d'érudits! Ce ne sont pas seulement les temps éloignés qui vous appellent. Voici l'histoire contemporaine, au profit de laquelle l'attention et la faveur du public sollicitent un nombreux essaim de savantes abeilles (pourquoi toujours comparer les érudits à des animaux ignobles rongeant de vieux parchemins?), les sollicitent, disons-nous, au dépouillement vigilant et fructueux des trésors inédits qui les attendent dans les dépôts publics ou privés d'archives! Les *Mémoires*, les *Correspondances*, en particulier, sont aujourd'hui des plus goûtés, des plus demandés du public. Les heureux metteurs en lumière de ces documents ont eu souvent la joie d'attacher leur

nom à une œuvre en vogue, et de faire, par une publication à tirages multiples, sinon leur propre fortune, tout au moins celle de leur libraire.

Le succès de ces publications tient, il est vrai, moins peut-être aux renseignements nouveaux qu'elles apportent à l'histoire qu'à leur intérêt narratif et littéraire. On les accueille, on les demande à titre de récits épiques ou anecdotiques. C'est là un signe de la faveur dont l'histoire jouit et jouira, ce semble, longtemps encore, en tant que branche de la littérature narrative. Elle en est une branche vivante, tandis que plusieurs autres semblent desséchées ou moins florissantes. La poésie épique est à peu près morte chez nous et, si elle a quelque chance d'y revivre, c'est sous la forme de la poésie historique, de l'art des vers appliqué aux grands événements, aux grands personnages, aux grandes légendes, aux belles et pittoresques anecdotes de notre glorieux passé. Le roman, naguère encore si encombrant, est en décadence. Ses innombrables produits viennent, dit-on, juste châtiment ! d'être l'objet d'un krach qui ne leur laisse même plus le prix du papier misérablement noirci par les milliers d'auteurs qui se sont voués dans ces dernières années à peindre, comme ils disent, nos mauvaises mœurs en mauvais style. A défaut du roman historique, dont pourtant on nous annonce le prochain réveil, le récit historique pourrait bien bénéficier dans une large mesure de la déchéance momentanée d'un genre dont on a tant abusé. Oui, le récit historique a, croyons-nous, devant lui de belles destinées. Souhaitons qu'il soit digne d'elles. C'est certainement une noble tâche que d'employer les qualités, les ressources de l'art et de l'éloquence à la disposition lucide et attrayante, à la mise en pleine lumière et en vif relief, à l'expression exacte et en même temps élégante, animée, pittoresque, des faits vrais recueillis et amassés par la science. La science ici, en effet, doit être le point de départ et le soutien nécessaire des efforts de l'art. Les écrivains qui méprisent l'érudition sont des sots. On ne bâtit pas sur le vide. Mais, d'autre part, les érudits qui méprisent l'art de la composition et du récit sont de doctes béotiens. Nous leur rappellerons ce qu'a dit Buffon : « Les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité. La multitude des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité; si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme ; le style est l'homme même. » Ne faisons pas mal à propos de l'éloquence en érudition,

mais les riches documents recueillis et classés par l'érudition, et qui, comme tels, n'en déplaise à Buffon, ont leur valeur propre, soyons heureux de les voir mettre en œuvre par l'art et par l'éloquence et recevoir ainsi un nouveau prix, une valeur nouvelle.

Considérée sous l'un ou l'autre de ses aspects, comme science d'observation ou comme l'un des genres de la littérature narrative, il ne faut pas que l'histoire se traîne sur la constatation ou la reproduction matérielle du fait brut, sans y reconnaître et y faire voir l'action puissante de l'idée. De là le lien, signalé déjà plus haut, qui l'unit à l'histoire de la philosophie. L'influence exercée sur les esprits et par conséquent sur les événements du monde moderne par la philosophie de François Bacon, donne pour nous un intérêt particulier à l'étude que vient de consacrer au célèbre chancelier d'Angleterre, auteur du *Novum organum*, l'un des maîtres les plus estimés de la jeune Université, M. G.-L. Fonsegrive, professeur au lycée Buffon [1]. Nous recommandons très vivement à nos lecteurs cet ouvrage, où sont examinés et critiqués de près le système et l'influence de cet ancêtre du positivisme contemporain. Nous leur recommandons aussi, de la façon la plus catégorique, le beau travail du P. Gruber, de la Compagnie de Jésus, sur l'auteur de cette même doctrine, disons mieux, sur le chef de cette école et le fondateur de cette église : *Auguste Comte, fondateur du positivisme, sa vie, sa doctrine*, qui vient d'être traduit de l'allemand par M. l'abbé Ph. Mazoyer [2]. Nous nous proposons de revenir et d'insister sur le mérite historique et sur l'intérêt très actuel du livre du P. Gruber quand nous aurons entre les mains un nouveau volume, qui s'achève en ce moment, et qui doit compléter celui que nous venons d'annoncer : *Le Positivisme depuis Comte jusqu'à nos jours* [3]. Nous nous contenterons aujourd'hui de signaler le curieux épisode (p. 288 et suiv.) des avances faites en 1851 par Auguste Comte au général des Jésuites, auquel il offrait une alliance offensive et défensive aux conditions suivantes : « A l'avenir, les Jésuites s'appelleraient « Ignatiens ; » leur général se proclamerait chef de l'Église catholique ; il ferait du Pape le prince-évêque de Rome et fixerait sa résidence à Paris, la nouvelle métropole spirituelle. Comte lui garantissait, au nom de tous les vrais républicains, une entière liberté d'action sociale. De la sorte, Comte et le général Beckx travailleraient en commun à éliminer le protestantisme, le déisme et le scepticisme, ces courants anarchiques des temps modernes qui entretiennent la société dans un état permanent de fermen-

[1] Librairie Lethielleux, in-12.
[2] Même librairie, in-12.
[3] Même librairie, in-12.

tation; ensemble ils établiraient le pouvoir spirituel. Quand le moment de réaliser ce plan serait venu — ce devait être en 1862 — Comte adresserait un solennel « appel aux Ignatiens » pour préparer l'action commune. » — Nous avons à peine besoin d'ajouter que le R. P. Beckx ne prêta aucune attention à ces propositions bizarres, qui témoignent, une fois de plus, de la profonde ignorance où sont plongés la plupart des esprits, même distingués, parmi les libres penseurs de notre époque, au sujet de la doctrine et des institutions de l'Église catholique.

Il y a certainement une grande œuvre de diffusion en même temps que de défense de la vérité religieuse et sociale à accomplir, en s'appuyant, loin de la combattre, sur la véritable science. La Société bibliographique continue à se proposer ce noble but. Les esprits et les cœurs de tous ceux qui lui prêtent leur concours se fortifieront, nous l'espérons, dans cette pensée, à la lecture des rapports présentés, des paroles prononcées dans sa dernière assemblée générale, tenue le 17 mai, sous la présidence de M. Claudio Jannet. Ils applaudiront au témoignage public de reconnaissance et d'affection donné ce jour-là par la Société à son principal fondateur, à son digne et cher président, qui est aussi le fondateur et le directeur de la *Revue des questions historiques*.

II.

L'Académie des inscriptions a entendu, le 3 mars, la lecture par M. Boissier d'une note de M. Charles Diehl, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, sur une inscription découverte à Seriana (Algérie). Cette inscription donne le nom que portait dans l'antiquité cette ville (Lamiggiga), station sur le chemin de Lambèse à Sétif. — Dans le mémoire de M. Halévy sur les deux inscriptions hittites de Zindjirli, dont les fac-similés vont paraître dans les publications du musée de Berlin, nous relevons la preuve de la croyance par les sémites de Syrie, dès le IXe siècle, à l'immortalité de l'âme.

Le 10 mars, une lettre de M. Casati a de nouveau entretenu l'Académie du lion de Venise, que M. Boni attribue au XIIe siècle, et s'est efforcé de maintenir sa propre assertion relative à l'antiquité de ce bronze. — M. Schlumberger a ensuite appelé l'attention de ses collègues sur un ivoire chrétien fort ancien, nouvellement acquis par le musée du Louvre, qui représente un apôtre, peut-être saint Paul, prêchant aux Gentils, près de la porte d'une ville, dont les monuments sont figurés en relief. M. Schlumberger pense que l'auteur de cet ivoire a eu la volonté de représenter une cité très connue, qu'il serait assurément curieux de pouvoir déterminer. — Le mémoire dont

M. de Mas Latrie a terminé la lecture dans la même séance, sur l'emploi du poison par le gouvernement de Venise, révèle des faits curieux, fondés sur les procès-verbaux des inquisiteurs d'État au Conseil des dix. C'est à la fin du xve siècle qu'il trouve les plus anciens exemples de l'usage du poison. Ces exemples, qui se multiplient au xvie siècle, diminuent au xviie et au xviiie, où l'on en trouve trace jusqu'en 1775. Parmi les personnages contre lesquels a été pris un décret d'empoisonnement, nous relèverons les rois de France Charles VIII et Louis XII; les empereurs Sigismond et Maximilien; le connétable de Bourbon; le comte Jérôme Riario, le neveu bien connu de Sixte IV; le cardinal de Gurck. — M. Clermont-Ganneau, dans une note sur le passage du Jourdain à pied sec par les Israélites (*Josué*, iii), en cherche l'explication dans un phénomène naturel, dont le chroniqueur arabe Novairi rapporte en l'an 1267 un autre exemple.

Le 17 mars, une communication de M. Gaston Paris, tendant à établir que le C latin s'est prononcé, au moins jusqu'au vi^e siècle de notre ère, comme K, a été vivement combattue par M. Michel Bréal. Tout en admettant les conclusions de M. Paris relativement à la confusion qui s'est produite au vi^e ou viie siècle entre la prononciation de C et celle de S, M. Bréal ne croit pas admissible que le C primitif, qui s'est altéré en osque et en ombrien, se soit conservé en latin dans un parfait état d'intégrité.

Le 24 et le 29 mars, M. Barth a présenté quelques observations sur deux inscriptions, rapportées de Siam par M. Fournereau, et dont l'une offre cette particularité intéressante d'être la plus ancienne inscription bouddhique trouvée jusqu'ici dans cette contrée. — C'est dans la même séance du 29 mars qu'une lettre de M. Geffroy a fait connaître à l'Académie la découverte et la prochaine publication à Rome, par M. de Rossi, d'un dessin de la façade de la basilique de Saint-Pierre. Ce dessin, tiré d'un manuscrit du xi-xiie siècle, est de trois ou quatre siècles antérieur à la plus ancienne représentation connue de cette façade. — M. Héron de Villefosse a ensuite fait connaître une inscription de Carthage découverte par le P. Delattre; c'est le troisième document épigraphique fourni par l'Afrique sur le proconsulat dans cette province de Symmaque. — Un mémoire de M. Charles Chipiez tend à établir que les Grecs ont emprunté les caractères de l'architecture dorique aux monuments de l'époque préhomérique que nous ont fait connaître les fouilles d'Hissarlik, de Tirynthe et de Mycènes.

Une lecture faite le 7 avril par M. Fabia, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, a pour objet de maintenir l'opinion traditionnelle, qui place en 97 le consulat de Tacite, contre l'argumenta-

tion d'un savant allemand, M. Asbach, qui s'appuyait sur le panégyrique de Trajan pour placer en 98 cet événement; M. Fabia essaie d'établir que le passage visé du panégyrique ne nous empêche pas d'adopter la date de 97, qui nous est imposée par la lettre sur la mort de Virginius Rufus. — Bien plus importante encore est la discussion serrée par laquelle M. l'abbé Duchesne a démoli pièce à pièce l'argumentation de M. Krusch tendant à faire passer pour l'œuvre d'un faussaire du VIIIe siècle la vie de sainte Geneviève, généralement considérée comme écrite peu après la mort de la sainte patronne de Paris. L'étude attentive et minutieuse des manuscrits ne révèle pas la main d'un faussaire; des faits rapportés et qui sont tout à fait dans les habitudes du VIe siècle seraient invraisemblables sous la plume d'un faussaire du VIIIe siècle, qui aurait été incapable de ressusciter ainsi des types si différents de ceux de son époque.

M. Deloche a présenté, le 14 avril, des observations sur les mots *pax* et *honor* et sur le S barré, qu'on trouve sur les monnaies et jetons des vicomtes de Béarn ; les deux premiers mots désignent la paix, l'ordre social, dont le droit de justice des vicomtes est la garantie. Le S barré ne serait pas, comme on l'a dit, le rébus de fermesse, mais l'abréviation ordinaire de *sigillum*. — Deux mandements trouvés dans les archives de la Seine-Inférieure par M. Charles de Robillard de Beaurepaire ont fourni à M. L. Delisle l'occasion d'une note sur l'éléphant amené en France en 1592 et que Henri IV croyait à tort le premier qu'on eût vu en France, puisque Haroun-al-Raschid en avait envoyé un à Charlemagne dès 802, et que vers 1255 saint Louis avait pu en donner un au roi d'Angleterre.

Le 21 avril, M. Ph. Berger, à la suite du docteur Vercoutre, voit dans les tatouages tunisiens, comme un des motifs les plus fréquemment employés, l'image conique plus ou moins altérée de la déesse punique Tanit. — Une note de M. Lex, lue par M. de Lasteyrie, fait connaître une mosaïque romaine découverte à Flacé-lez-Mâcon, donnant une intéressante représentation de gladiateur romain. La mosaïque paraît remonter au premier siècle de l'ère chrétienne.

Dans une intéressante communication faite aux séances du 21 et du 28 avril, M. Clermont-Ganneau a établi, par une série d'inscriptions grecques chrétiennes, provenant de Gaza, que le point de départ de l'ère de Gaza doit être fixé au 28 octobre 61 ; il a décrit ensuite deux églises, dont la principale, aujourd'hui convertie en mosquée, offre le plus grand intérêt pour l'architecture des croisés; elle présente notamment le seul exemple certain de porche connu en Palestine. Le style rappelle celui des églises de l'Occident aux XI-XIIe siècles.

Le 5 mai, M. Foucart a établi que le Xénoclès de Lindos, prétendu

architecte dont parle l'*Anthologie* (IX, 147), n'a jamais existé ; que le vers où il est nommé est faux et qu'il faut lui substituer le nom d'un riche Athénien, connu en effet pour avoir fait construire le pont sur le Céphise, dont parle l'épigramme. — La conclusion à laquelle est arrivé M. Alexandre Bertrand sur l'origine cimbrique du grand vase d'argent à reliefs de Gundestrup (Jutland) l'a conduit à d'autres conséquences ; le rapprochement avec les trophées de l'arc d'Orange lui fait penser que cet arc a été construit en l'honneur de la victoire de Marius sur les Cimbres ; cela vient à l'appui de l'opinion qui fait des Cimbres des Gaulois, non des Germains.

D'une communication faite le 12 mai par M. Anatole de Barthélemy, il ressort que, après Charles le Chauve, les noms et les monogrammes royaux ne permettent pas un classement par règnes des monnaies carolingiennes; que, en outre des pièces vraiment royales, il y en eut d'autres frappées par les évêques et abbés, ayant le droit de monnayage.

Une curieuse découverte, faite à Carthage par le P. Delattre, a été signalée le 19 mai à l'Académie, par M. Héron de Villefosse ; c'est une muraille de quatre mètres d'épaisseur, composée entièrement d'amphores superposées et remplies de terre ; plusieurs portent des inscriptions au pinceau, qui nous offrent des dates consulaires dont la plus ancienne remonte à l'an 43 avant notre ère. Cette découverte semblerait fixer au commencement du principat d'Auguste la construction du péribole de la colline où était placé le Capitole de la Carthage romaine.

Nous relèverons, parmi les communications faites dans le dernier trimestre à l'Académie des sciences morales et politiques, la lecture d'un mémoire de M. Glasson sur le Châtelet de Paris et les abus de sa procédure aux XIVe et XVe siècles, faite dans les séances du 18 et du 25 mars. — Dans celle du 8 avril, il faut noter une intéressante notice de M. Albert Waddington sur la constitution, la situation intérieure, l'incohérence du gouvernement de la République des Provinces-Unies en 1630.

L'Académie des inscriptions a donné le fauteuil vacant par la mort de M. Siméon Luce à M. Eugène Müntz, dont les travaux sur l'histoire de l'art sont bien connus.

La même Académie a décerné le prix de numismatique Allier de Hauteroche à M. E. Babelon, pour son *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.*

A l'Académie des sciences morales et politiques, notons les récompenses suivantes : le prix Odilon Barrot (Règles d'après lesquelles furent exécutés les travaux publics en France de Henri IV à 1789) a été décerné à M. Alfred des Cilleuls. Sur la fondation Le Dissez

de Penanrun, M. Octave Noël a obtenu 500 francs pour son *Histoire du commerce du monde*, et M. Frantz Funck-Brentano une médaille de 250 francs pour ses *Archives de la Bastille*. Sur la fondation Audiffred, des médailles de 500 francs ont été accordées à MM. Daubigny : *Choiseul et la France d'outremer après le traité de Paris ;* Léon Deschamps : *Histoire de la question coloniale en France ;* Eug. Plantet : *Correspondance du bey de Tunis ;* le capitaine Carteron : *Souvenirs de la campagne du Tonkin ;* E. Rousse : *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg* ; le capitaine Aubier : *Un régiment de cavalerie légère, le 20e chasseurs*.

L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Albert Vandal pour son ouvrage : *Napoléon et Alexandre,* et le second à M. Marion : *Machault d'Arnouville et le contrôle des finances de 1749 à 1754*. Sur la fondation Thérouanne, M. Abel Lefranc a obtenu 1,500 francs *(Histoire du Collège de France) ;* MM. Waliszewski (*Le Roman d'une impératrice, Catherine II*) et Bournon (*La Bastille*) ont eu chacun 1,000 francs ; et M. Maurice Jollivet (*La Révolution française en Corse*), 500 francs. N'oublions pas une récompense, dont le prix ne se mesure pas à la valeur du livre, qui a été décernée à notre collaborateur M. Victor Fournel.

Nous notons les sujets suivants, mis au concours par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : le sujet du prix Gossier de 700 francs (délai pour la remise des manuscrits, 1er mai 1894) est le suivant : En quoi a consisté la réforme de la coutume de Normandie au XVIe siècle, différences entre l'ancienne coutume et la coutume réformée ; — le prix de La Reinty de 500 francs (même délai) pourra être obtenu par un ouvrage destiné à faire connaître l'histoire politique et sociale des Antilles possédées autrefois ou aujourd'hui par la France.

Voici également la liste des sujets historiques mis au concours par la société Jablonowski, de Leipzig : Développement de l'industrie en Pologne depuis la fin de l'indépendance polonaise (délai pour la remise des manuscrits : 30 novembre 1894) ; — les associations en Grèce, d'après les sources écrites et surtout d'après les inscriptions (30 novembre 1895) ; — mouvement politique, économique et social dans une grande ville de l'Allemagne à la fin du moyen âge.

Le Congrès des sociétés savantes s'est tenu, à l'ordinaire, dans les bâtiments de la Sorbonne, du 4 au 6 avril. Nous noterons, comme nous le faisons tous les ans, les principaux sujets traités qui rentrent dans le cadre de nos études. Nous commencerons naturellement par la section d'histoire et de philologie. La première lecture faite à la séance du mardi soir 4 avril est une note de M. le chanoine Calhiat, aumônier du lycée de Montauban, en réponse à la cinquième question du pro-

gramme : « Vieilles liturgies des Églises de France. » Il signale l'usage des fidèles de la paroisse Saint-Pierre, à Moissac, de suivre la procession des Rogations avec un bâton blanc bénit, qu'ils plantent au retour dans le jardin : usage dont l'origine remonte aux Bénédictins. Il fait également connaître un usage local pour les processions des Rogations à Montricoux. Un mémoire de M. l'abbé Galabert donne d'intéressants détails sur les guerres qui désolèrent le pays de Verdun-sur-Garonne à la fin du XIVe siècle; le pillage effréné auquel se livrèrent les bandes laissées sans solde par le traité de Brétigny obligea les paysans de se construire des remparts pour s'y mettre à l'abri; mais ils furent souvent impuissants à se défendre contre les ravages des routiers et durent, en dépit des interdictions royales, recourir à des *patis* ou *suffertas* pour lesquels il leur fallut plus tard obtenir des lettres de rémission. C'est le texte d'un pati de ce genre, conclu en 1370 entre le châtelain de Lourdes, Pierre Arnaud de Béarn, et Jean II d'Armagnac, que présente M. Édouard Forestié; acte qui offre cette particularité curieuse que les effets de la convention devaient être suspendus lorsque le roi de France ou le roi d'Angleterre, suzerains directs des parties, les appelaient à marcher l'un contre l'autre. M. Mireur a fait connaître un compte de la ville de Brignoles (Var), d'où il résulte qu'une procession eut lieu, dans cette ville, à la fin de mai ou au début de juin 1429, en réjouissance des merveilleux succès de Jeanne d'Arc : *dum venerunt nova illius piuselle que erat in partibus Francie.* M. le chanoine Pottier, en réponse à la septième question du programme sur la date de la substitution de la langue vulgaire au latin, fait observer que les comptes municipaux de Moissac ne sont rédigés en français qu'à partir de 1527; que c'est trois ans plus tard que l'emploi du même idiome est relevé dans les actes des notaires; que l'usage de la langue vulgaire est plus ancien dans les campagnes que dans les villes. D'une communication de M. Rebut, professeur au lycée de Vendôme, il résulte que la plus importante des corporations de cette ville est celle des gantiers, dont les statuts remontent à 1605. Nous noterons encore à la même séance une note de M. Gauthier, archiviste du Doubs, sur la fabrication du papier en Franche-Comté et les filigranes du papier comtois du XVe au XVIIIe siècle; et les vœux présentés par M. Loiseleur relativement à un relevé, que devraient faire les archivistes, des actes des notaires concernant les personnages célèbres ; par M. de l'Estourbeillon sur la rédaction des inventaires des archives privées ; et par M. Depoin sur la publication des archives des justices seigneuriales.

A la séance du mercredi matin 5 avril, M. l'abbé Bourdais a fait une lecture sur le procédé de sectionnement dans la cosmogonie sé-

mitique. M. Guiraud, grâce surtout à un procès-verbal d'une visite faite par le provincial des Dominicains de Toulouse, Pierre Gui, a donné de très intéressants détails sur le monastère dominicain de Prouille, l'administration des biens, l'exploitation agricole, le fonctionnement des officines qui fabriquaient tous les objets nécessaires à l'approvisionnement du monastère. La rédaction de l'inventaire des archives communales du canton d'Anizy-le-Château a fourni à M. Souchon la matière d'une note intéressante sur les registres de l'état civil et sur les renseignements que l'on en peut tirer. M. Musset a entretenu la section des signatures dans les actes notariés avant le XVIIIe siècle, et des rapports des Flandres avec les communes de l'ouest de la France au moyen âge. Un mémoire de M. Delachenal sur la question, souvent débattue, de l'origine du terme de Dauphin aboutit aux conclusions suivantes : en Auvergne comme en Dauphiné, *Delphinus* est d'abord un prénom, puis un nom patronymique, enfin un nom de dignité. Ce dernier sens n'est définitif qu'à la fin du XIIIe siècle. La charte de coutumes de Montagnac, près Mauvezin (Gers), dont M. Ed. Forestié donne l'analyse, est un « bail à bastir » fort intéressant, concédé vers 1260. C'est à Montluel, d'après M. Aimé Vingtrinier, et non à Chambéry, que la Savoie fut érigée en duché par l'empereur Sigismond ; en février 1416, à son retour de Paris, et non à l'aller, comme on l'a prétendu ; M. Vingtrinier donne des détails précis sur toute cette affaire. M. Charles Lucas a tracé la biographie de François Blondel, l'architecte de la porte Saint-Denis (15 juillet 1618-21 janvier 1686). M. Em. Forestié a donné quelques renseignements sur une branche présumée de la famille du grand Corneille, établie à Montauban dès le début du XVIe siècle.

A la séance du mercredi soir, M. l'abbé Lemire a signalé le texte inédit des statuts flamands du marché d'Hazebrouck, rédigés en 1336. Ces statuts ne règlent pas seulement la vente et l'achat, mais la police de la place publique, où tous les lundis se tenait le marché. Ils contiennent de très précieux renseignements sur le droit de bourgeoisie, le régime économique, les tribunaux de police, le contrôle des poids et mesures, la valeur des poids et mesures, celle de l'argent. Des recherches dans les registres de la mairie de Nantes permettent à M. Durieu de nier le séjour de Molière dans cette ville.

Le jeudi matin 6 avril, M. Victor de Swarte a fait une importante communication sur le financier Samuel Bernard, dont il a trouvé et analysé les lettres aux contrôleurs généraux des finances. Ce mémoire n'intéresse pas seulement la biographie du fameux banquier, il fait encore connaître le mécanisme de la trésorerie au XVIIIe siècle. M. Couard Luys a parlé ensuite d'un pèlerinage fait à Paris, Ferney et Bade, par Sainte-Aldegonde, comte de Noircaunes, qui allait de-

mander à Jean-Jacques Rousseau, à Voltaire et à Gessner « de lever ses doutes, de guider ses recherches, de détruire ses erreurs. » Il faut avouer que le pauvre homme s'adressait mal. M. Dangibeaud a étudié dans le registre d'audience de la justice seigneuriale de Touverac les usages coutumiers et la procédure d'une petite juridiction à l'extrême fin du xve siècle. Un mémoire de M. Finot, archiviste du Nord, lu par M. Guesnon, donne des renseignements sur les relations commerciales au moyen âge de la Flandre avec les villes de La Rochelle, Niort, Saint-Jean-d'Angély, Bayonne, Bordeaux et Narbonne. M. Joret a retracé la conquête, en 1715, des îles de Majorque et d'Iviça, qui repoussaient la domination de Philippe V.

A la séance du jeudi soir, il faut noter la lecture de M. le chanoine Arbellot sur les représentations théâtrales à Limoges et à Saint-Junien dans la première moitié du xvie siècle; la communication de M. Émile Garnault sur les armateurs rochelais et les armements en course au xviiie siècle, dans laquelle il établit que les Rochelais ne prirent point part à la course, et cherche à prouver que cette abstention est due à l'influence des protestants; le mémoire dans lequel M. Ch. Braquehaye rappelle l'*Histoire de la véritable origine de la troisième race des rois de France*, écrite par Bernard, duc d'Épernon, et publiée en 1679, et recherche la part qui peut revenir dans cet ouvrage à Guillaume de Girard, secrétaire du duc; l'étude de M. Charles Brun sur les troubadours à la cour des seigneurs de Montpellier au xiie et au xiiie siècle; enfin la notice de Mme Despierres sur deux imprimeurs d'Alençon au xvie siècle, Simon Dubois et Joachim de Contrière.

A la section d'archéologie, les travaux suivants nous semblent dignes d'attirer l'attention de nos lecteurs. Tout d'abord, le 4 avril, une communication de M. le lieutenant Denis sur les dolmens tunisiens a donné lieu à d'intéressantes observations de MM. Espérandieu, Imbert, de Baye et de Mély. Un mémoire de M. Berthelé établit, par la comparaison avec les autres monuments de la région, que l'église de Saint-Généroux (Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton d'Airvault) remonte à la deuxième moitié du xe siècle. Le 5 avril, au matin, M. Bertrand a essayé de reconstituer exactement la physionomie primitive des ducs de Bourbon à Souvigny; M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), a rendu compte des fouilles qui lui ont fait retrouver l'ancienne église Saint-Martin de Gragace et la construction ancienne, un temple selon lui, qui a servi de base à l'église. A la séance du soir, M. Thiollier s'est efforcé de reconstituer le tombeau de saint Lazare à la cathédrale d'Autun; M. le chanoine Pottier a lu le mémoire dans lequel M. Monméja fait connaître divers sarcophages chrétiens du Quercy. Le matin du

6 avril, nous notons une communication de MM. Quesné et de Vesly sur la station gallo-romaine du camp Méquin, près de Louviers; une lecture de M. le docteur Rouire sur les routes anciennes du littoral de la Tunisie centrale. Dans la séance du soir, M. Jules Gauthier a donné d'intéressants renseignements sur l'orfèvrerie franc-comtoise du XIe au XVe siècle; M. Camille Enlart a étudié l'architecture cistercienne en Scandinavie. Enfin M. Forestié a présenté une curieuse analyse de l'inventaire du château de Montbelon, près de Montauban, en 1496, et a résumé ensuite ses dernières recherches dans les registres de notaires et les archives pour l'étude de la vie privée au XIVe siècle.

A la section de géographie historique et descriptive, nous relèverons seulement, le mercredi soir 5 avril, la lecture de M. Henri Froidevaux sur la tentative faite en 1763, par Choiseul, pour engager le botaniste Adanson à aller étudier les établissements français de la Guyane; et le mémoire de M. Veuclin sur l'émigration des Français en Russie de 1764 à 1772.

Il est un peu tard pour annoncer le Congrès archéologique de France, qui se tient cette année à Abbeville du 27 juin au 4 juillet et que terminera une excursion facultative dans le sud de l'Angleterre du 5 au 10 juillet. Mais nous pouvons noter quelques-uns des sujets que comporte le programme du Congrès : État des études archéologiques dans le département de la Somme depuis cinquante ans. — Découvertes préhistoriques dans le département de la Somme. — Monuments romains mis au jour depuis trente ans dans la Picardie et notamment les substructions constatant l'importance d'Amiens à l'époque romaine. — Traces laissées par les invasions normandes sur les côtes de la Picardie et dans l'intérieur, le long des cours d'eau remontés par les Normands. — Déductions à tirer à cette occasion de l'étude des noms de lieux. — Principaux monuments d'architecture religieuse de la région (diocèses d'Amiens et de Boulogne) aux différentes époques. — Principaux châteaux féodaux et les édifices civils dans les villes et les campagnes. — Caractère et date des souterrains creusés ou utilisés au moyen âge en Picardie. — Différentes espèces de navires de guerre et de commerce construits dans les ports de la Manche depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Œuvres des cartographes abbevillois ; montrer leur importance dans l'histoire de la géographie. — Industries locales au moyen âge et jusqu'à la Révolution. — Inscriptions, monnaies, médailles et sceaux concernant la Picardie restés inédits jusqu'à ce jour.

Le Congrès historique d'Allemagne s'est tenu à Munich du 5 au 7 avril. Trois questions ont été débattues : 1° Rôle de l'enseignement de l'histoire comme préparation aux devoirs de la vie publique à l'heure

actuelle ; 2° Les séminaires historiques dans les Universités ; 3° Moyens de faciliter l'usage des archives et des collections de manuscrits. L'on ne peut qu'applaudir au vœu émis par l'assemblée pour que les gouvernements autorisent, dans leurs archives, la communication de toutes les pièces antérieures à 1847 ; et l'on souhaite de voir réaliser le projet de publication des inventaires de tous les dépôts d'archives d'Allemagne.

La Société d'histoire contemporaine a tenu sa troisième assemblée générale le mardi 30 mai dernier, dans les salons de la Société bibliographique, 15, rue Saint-Dominique, sous la présidence de M. le marquis de Beaucourt, vice-président de la Société, en l'absence de M. de la Sicotière, sénateur, son président, retenu par une indisposition. La séance, dont le procès-verbal ne va pas tarder à être imprimé, a été occupée, outre les rapports d'usage, par d'intéressantes lectures. M. le marquis de Beaucourt a ouvert, pour ainsi dire, sous les yeux de l'assistance, le courrier arrivé aux Tuileries après le 10 août et resté intact jusqu'au moment où il le retrouva dans un carton des Archives nationales. M. Alfred Bégis a ensuite lu un curieux mémoire dans lequel le graveur Ponce expose les services par lui rendus à la famille royale aux Tuileries, en 1792, et demande pour récompense la croix de la Légion d'honneur. Enfin les papiers de l'abbé Pierre Lespine, conservés à la Bibliothèque nationale, ont fourni à M. Léon de Lanzac de Laborie la matière de détails inédits sur Paris en 1789 et les élections en Périgord. On voit que le procès-verbal de cette assemblée mérite d'être lu et consulté. Par les rapports du Comité des fonds et du secrétaire, nous voyons que la Société est en bonne voie ; que la situation financière en est satisfaisante et le recrutement en progrès. Nous notons aussi que la Société, qui a distribué dans le précédent exercice à ses membres les deux volumes intitulés : *Captivité et derniers moments de Louis XVI, récits originaux et documents officiels,* publiés par M. le marquis de Beaucourt et auxquels la presse a fait un excellent accueil, vient de mettre en distribution les *Mémoires sur la chouannerie normande* de Michelot Moulin, l'un des chefs de l'insurrection ; que le second volume du présent exercice, qui doit être donné aux sociétaires dans le courant de juin, comprend un recueil de documents inédits relatifs au 18 fructidor et à ses conséquences, composé par M. Victor Pierre. Le troisième volume de l'exercice sera formé par le Journal du constituant Duquesnoy, correspondance inédite dans laquelle il relate, jour par jour, au prince de Hesse-Rotenburg les événements de l'Assemblée ; recueil d'autant plus intéressant qu'on n'a guère imprimé jusqu'ici sur cette période de documents analogues. Nous relevons encore l'annonce d'une publication, qui prendra place

dans un autre exercice, de documents relatifs à la conspiration du général Mallet.

Stimulé par l'exemple de la France, que l'Autriche et l'Allemagne ont suivi tour à tour, le gouvernement italien a résolu de créer à Rome, près de la Société historique de cette ville, une école analogue à notre école française. Déjà des subventions ont été accordées au docteur Pagnotti pour étudier les *Vitae pontificum* postérieures au *Liber pontificalis*, et au docteur Savignoni, pour étudier la *Margherita Cornetana*. Ces fondations successives ne font pas honneur seulement à la France, qui a pris l'initiative de ces établissements, mais aussi aux élèves de notre École de Rome, dont les excellents travaux ont attiré l'attention et l'imitation de l'Europe savante.

Il vient de se fonder à Privas, sous la direction de M. P. d'Albigny, une *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais* (Mensuelle, 13 fr. par an. Privas, imp. centrale; Paris, Lechevalier; Lyon, Brun). Parmi les collaborateurs, nous relevons les noms de MM. le vicomte de Vogüé, A. Mazon, Henri Vaschalde.

La *Revue scientifique du Limousin* (Limoges, Ve H. Ducourtieux. Mensuelle, 3 fr. par an) a pour objet de faire connaître les sociétés scientifiques du Limousin et de donner l'analyse de leurs travaux; nous ne la signalons qu'en passant, car l'histoire ne paraît pas devoir y obtenir une grande place.

Ce n'est pas non plus une revue historique que la *Revue des chefs-armuriers militaires* (Villeneuve-sur-Yonne, bureau de la revue; mensuelle, 16 fr. par an); et cependant, dès le premier numéro, paru en avril, nous trouvons le commencement d'un travail sur l'*historique de l'armement dans l'infanterie française.*

Au contraire la *Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire ancienne* rentre tout à fait dans le cadre de nos études (Paris, Leroux; trimestrielle, 20 fr. par an). Mais, à en juger d'après les débuts, elle semble avoir pour principal objet d'exposer et de défendre les théories de M. J. Halévy, son directeur et principal rédacteur.

C'est également l'histoire ancienne dont s'occupera la *Rivista* (trimestrielle) *di storia antica*, dont on annonce la fondation à Messine. Les autres revues historiques que nous envoie l'Italie ont un caractère purement local; ce sont la *Rivista calabrese di storia e geografia*, qui paraît tous les deux mois sous la direction de M. Oreste Dito, à Catanzaro (Prix : 8 fr.); — la *Rivista etnea di lettere, arti e scienze* (Catane, 5 fr. par an), dirigée par MM. Cali et Curcio; — le *Bollettino storico pavese* (Pavie, 6 fr. par an, trimestriel).

Nous accorderons aussi une mention au *Journal of the Buddhist text society* (Calcutta, Mott's Lane, the Baptist mission press), qui

s'occupe de l'histoire et des institutions indiennes pendant la période bouddhique.

Dom Fernand Cabrol, chargé, comme nous l'avons dit, du cours d'histoire ecclésiastique et de patristique à l'Université catholique d'Angers, vient de donner au public un nouvel et très intéressant échantillon de son enseignement par la publication de l'une de ses leçons intitulée : *Le Manuscrit d'Akhmîm et les écrits inédits de saint Pierre* (Angers, imprimerie Lachèze, in-8 de 21 p. Extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*). Le docte professeur examine les textes contenus dans le précieux manuscrit sur papyrus récemment découvert au cours des fouilles exécutées au cimetière d'Akhmîm, l'ancienne Panopolis, en haute Égypte, et publié par M. Bouriant. Ces textes sont un fragment important d'un *Évangile de saint Pierre*, quelques feuillets d'une *Apocalypse* du même apôtre (deux ouvrages que Dom Cabrol conclut à ranger parmi les *apocryphes*, malgré certaines assertions, selon lui, trop hâtives et mal fondées), et enfin les trente-deux premiers chapitres du fameux *Livre d'Énoch*.

M. Noël Valois poursuit ses savantes études sur le grand schisme d'Occident, dont nos lecteurs ont pu lire un fragment dans la *Revue* (t. XLVIII, p. 353). Le nouveau travail que nous sommes heureux de signaler ici est intitulé *Le Grand schisme en Allemagne (1378-1380)*, et a paru dans la *Römische quartalschrift für christliche Allerthumskunde* (gr. in-8 de 60 p.).

M. Bélisaire Ledain a publié récemment un très intéressant travail sur *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque* (Saint-Maixent, imp. Reversé, gr. in-8 de 58 p., extr. de la *Revue poitevine et saintongeaise*), où il met en relief cette figure curieuse, « type remarquable et complet de ce baronnage du moyen âge, vaillant, mais violent, aventureux, turbulent, généreux et brutal à la fois, rebelle à toute espèce de joug, religieux et charitable envers les églises quoique fréquemment en lutte avec elles, passant avec une égale vivacité des excès les plus lamentables aux remords les plus sincères, querelleur et impatient de tout voisinage gênant, capable du dévouement le plus admirable, mais incapable de se soumettre longtemps à une discipline ou à une supériorité quelconque, hostile enfin à la royauté et aux villes municipales, dont la naissance et les développements excitaient sa jalousie et son inquiétude. » Cette biographie, écrite d'après les sources originales, jette une vive lumière sur les luttes qui agitèrent le Poitou durant la première moitié du XIIIe siècle.

M. F. Joüon des Longrais a enrichi notre histoire militaire et maritime de très utiles renseignements et d'un curieux épisode, par son

travail intitulé : *La Lutte sur mer au XIVe siècle et la prise de Jersey par Hector de Pontbriand en 1406* (Saint-Brieuc, librairie Prud'homme, in-8 de 61 p. Extrait des *Mémoires de la section archéologique de l'Association bretonne*).

Nous signalons avec plaisir une intéressante étude de notre collaborateur M. Paul Durrieu sur *le nom, le blason et l'origine de famille de l'historien Juvénal des Ursins* (Paris, 1892, in-8 de 29 p. Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*). Contrairement à l'opinion admise par tous les historiens depuis André Du Chesne et encore récemment exposée par M. Louis Batiffol dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1889, p. 537-558), M. Durrieu soutient qu'il y a lieu de tenir sérieusement compte de la généalogie qui rattache Juvénal des Ursins à la grande maison romaine des Orsini, et que, en tout cas, le chroniqueur et ses frères ont été tout à fait de bonne foi quand ils ont répété et invoqué une tradition que leur avait léguée leur père.

Nous avons à enregistrer deux nouveaux opuscules relatifs à l'héroïque vierge de France. L'un est intitulé : *Un monument inconnu élevé à Jeanne d'Arc dans la ville d'Orléans*, et a pour auteur M. L. Jarry (Orléans, Herluison, in-8 de 24 p.). Ce monument, dont il n'est point resté d'autre trace, est mentionné en ces termes dans la minute d'un compte du XVIe siècle conservé dans les archives de l'un des notaires d'Orléans : « A Françoys Marchant, ymagier, demourant à Orléans, la somme de 20 solz tournois, pour avoir masticqué le visage de la Pucelle, estant sur ung pillier du cail estant au devant de l'ostel de la maison de la communité de ceste ville d'Orléans, qui estoit rompu. — Par quittance pour ce, XX solz. » Il ne remontait pas au delà du commencement du XVIe siècle. — L'autre opuscule a pour auteur le vénérable et toujours actif et zélé M. Boucher de Molandon. Il est intitulé : *Inauguration d'une croix commémorative du passage et du séjour de Jeanne d'Arc à Chécy* (24 avril 1892) (Même librairie, in-8 de 7 p.).

M. Camille Couderc a publié le *Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes* (1461), d'après un manuscrit du XVe siècle découvert par lui sur les quais dans une boîte de bouquiniste, et dont il a fait don à la Bibliothèque nationale. M. Couderc a fait précéder le texte du *Journal* d'une notice sur Louis de Rochechouart, composée avec le plus grand soin, à l'aide surtout de documents découverts par lui dans les registres du Parlement aux Archives nationales (Librairie Ernest Leroux, in-8 de 107 p. Extrait de la *Revue de l'Orient latin*).

Nous tenons, en attendant mieux, à féliciter dès aujourd'hui M. l'abbé Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris, du très

brillant et très juste succès obtenu en Sorbonne par ses deux remarquables thèses pour le doctorat ès lettres, qui lui a été conféré à l'unanimité : *la Dalmatie de 1797 à 1815* (Librairie Alphonse Picard, in-8 de XXXVI-490 p.); *Num Ragusini ab omni jure veneto a sæc. X usque ad sæc. XIV immunes fuerint* (Même librairie, in-8 de 79 p.).

« Les documents antérieurs au XVIe siècle, nous donnant des détails précis sur une ville, sont fort rares ; » aussi notre confrère M. Charles Nerlinger, de la Bibliothèque nationale, a-t-il eu raison de puiser à larges mains dans le « Roulle de l'informacion faite par ordonnance de Mgr le duc de Bourgogne en ses pays de Ferrates et d'Auxay, » dressé par Mougin, Contault et Laurent Blanchard, pour nous faire connaître l'état de *Thann à la fin du XVe siècle (1469-1474)* (Paris, Ch. Schlæber, 1893, in-8 de 29 p.). Il parvient ainsi à nous montrer le château, à nous donner un tableau de la ville, à jeter un rayon de lumière sur la vie de la cité et sur ses organes, notamment sur l'administration judiciaire, pour laquelle les renseignements sont extrêmement précis. La brochure de M. Nerlinger se termine par l'histoire de la ville pendant les cinq ans qu'elle resta sous la domination de Charles le Téméraire. Cette publication inaugure une *Collection d'histoire d'Alsace et de Lorraine, publiée par l'* « *Alsacien-Lorrain.* » C'est bien commencer, et nous ne pouvons que souhaiter que la suite réponde à ce début. Il est bon que nos Français entretiennent dans ces pays restés si français d'Alsace et de Lorraine une collection historique sérieuse. Nous signalerons, en terminant, à M. Nerlinger une petite inadvertance : p. 11, il semble croire que les juifs « étaient francs de toute charge; » le texte cité dans la note 3 y contredit formellement.

Une publication fort intéressante pour l'histoire ecclésiastique de l'Anjou vient d'être faite par M. l'abbé G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire d'Angers, d'après un manuscrit du XVIIe siècle demeuré inédit jusqu'à ce jour. Ce sont les *Mémoires de Joseph Grandet*, prêtre de Saint-Sulpice, formant l'*Histoire du séminaire d'Angers depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695* (Angers, Germain et Grassin; Paris, Roger et Chernoviz; Lyon, Emmanuel Vitte, 2 vol. in-8 de LXXXVII-526-696 p. Ouvrage orné de 4 portraits de l'époque et de 8 dessins de M. l'abbé Élie Lesbron). On trouve dans le récit du pieux annaliste de curieux renseignements sur les efforts et les intrigues du jansénisme dans le diocèse d'Angers pendant l'épiscopat de Henri Arnauld. M. l'abbé Letourneau a joint au texte de ces *Mémoires* une notice biographique sur Joseph Grandet.

Les Archives du Vatican et de l'Ordre de Saint-Dominique, nos

Archives nationales, celles de Maine-et-Loire, des archives privées, ont fourni au R. P. Chapotin les éléments d'un nouveau travail qu'il va publier au mois de juillet. Il l'intitule *Le Dernier prieur du dernier couvent* (1736-1806). C'est, avec des documents curieux et inédits, avec un grand nombre de lettres privées écrites en pleine Révolution, au milieu des émotions les plus vives, l'histoire d'un dominicain, le P. Joseph Faitot, qui, à Paris, maintint une communauté de Frères Prêcheurs jusque vers la fin de 1793, dans les greniers du dernier couvent de son Ordre, aujourd'hui le Comité d'artillerie, près l'église Saint-Thomas d'Aquin. Le seul énoncé du sujet suffit à faire deviner l'intérêt du livre au double point de vue historique et religieux.

M. Charles Sauzé vient de réunir quelques « notes historiques » sur *le Couvent des bénédictines de la Mothe-Saint-Héray* (Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1883, in-8 de 41 p. Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*), fondé en 1646 par Henri de Baudéon, marquis de la Mothe-Saint-Héray, et supprimé par la Révolution.

M. Louis Courajod a fait part au public des faits et des idées qu'il expose à son auditoire de l'École du Louvre sur les origines et les caractères de l'art gothique, dans deux opuscules intitulés : *Les Origines de l'art gothique. Premiers temps romans. Leçon d'ouverture* (Paris, Ernest Leroux, in-8 de 31 p. Extrait du *Bulletin des musées*) ; — *Cours d'histoire de la sculpture. Fragments de la leçon professée le 14 décembre 1892* (Paris, Émile Bouillon, in-8 de 12 p. Extrait du *Moyen âge*).

M. Joseph Berthelé a tiré à part une notice donnée par lui à la *Revue de l'art chrétien* sur *les Fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal* (in-4 de 16 p.).

M. le comte de Beauchesne a publié une petite notice digne d'attention sur *l'Église de Blond*, dans l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne) (Limoges, librairie Ducourtieux, in-8 de 15 p.). Au point de vue archéologique, cette église mérite d'être signalée comme appartenant à l'importante catégorie des églises fortifiées. Au point de vue historique, elle a joué dans les guerres de religion un rôle mis en lumière par M. de Beauchesne d'après les registres paroissiaux. Cette notice est accompagnée de deux figures représentant la façade et le chevet du curieux monument qui en est l'objet.

Mgr Barbier de Montault vient de consacrer à l'abbaye des Chatelliers, en Poitou, deux nouvelles études d'archéologie qui méritent d'être signalées ici. La plus ancienne par la date est *l'Inventaire archéologique de l'abbaye des Chatelliers* (Extrait de la *Revue*

poitevine et saintongeaise. Saint-Maixent, Ch. Reversé, 1893, in-8 de 125 p.), dont les articles les plus curieux sont peut-être ceux qui ont trait aux objets usuels et de la vie journalière, sur lesquels les inventaires archéologiques nous renseignent trop rarement. La seconde publication du savant prélat que nous voulons signaler ici est une étude sur *le Carrelage de l'église abbatiale des Chatelliers (Deux-Sèvres) au moyen âge et à la Renaissance* (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* tome XV. Poitiers, impr. Blais, Roy et Cie, 1893, in-8 de 24 p.). Cinq planches, dont quatre en couleur, accompagnent le texte et permettent de suivre avec plus de facilité les explications données par l'auteur.

Un érudit bien connu et justement estimé, le R. P. Ingold, de l'Oratoire, a publié une notice accompagnée de trois belles héliogravures sur *les trois statues du cardinal de Bérulle* (Paris, Poussielgue, in-fol. de 36 p.). Il y a joint en appendice une « autobibliographie, » c'est-à-dire la liste complète de ses travaux depuis son entrée, il y a quinze ans, dans la carrière de l'érudition. La plupart de ces travaux ont eu pour objet, comme il le rappelle, de « faire connaître et aimer l'Oratoire. » — Fixé aujourd'hui à Colmar, l'ancien bibliothécaire et archiviste de cette pieuse et savante congrégation se consacre à l'histoire ecclésiastique d'Alsace. Il vient de nous donner un spécimen de ses nouvelles études dans l'opuscule intitulé : *Une page de l'Alsatia sacra. Les Prieurés clunisiens des diocèses de Bâle et de Strasbourg* (Rixheim, F. Sutter; Paris, Alphonse Picard, in-8 de 32 p.). Cette page est un échantillon de l'ouvrage qu'il a entrepris pour remplir le programme proposé aux érudits d'Alsace par la Société industrielle de Mulhouse, qui a mis au concours une *Alsatia sacra,* sur le plan de l'*Helvetia sacra* de feu M. Fr.-E. de Mülinen, contenant le catalogue chronologique des évêques de Strasbourg et de Bâle, celui des prévôts des collégiales, celui des supérieurs des maisons religieuses d'hommes et de femmes, autonomes ou dépendantes, existant ou ayant existé en Alsace jusqu'à la Révolution.

Nous regrettons de ne pouvoir que citer les brochures suivantes, dont plusieurs mériteraient une mention plus étendue : *Le Château d'Egisheim, berceau du pape saint Léon IX,* par le P. Pierre Brucker, S. J. (Strasbourg, Le Roux ; Paris, Retaux, in-8 de 95 p.); *La « Voie de fait » et l'alliance franco-milanaise (1386-1395),* par E. Jarry (gr. in-8 de 106 p.), importante étude parue dans la *Bibliothèque de l'École des chartes ; Thierry d'Hireçon, agriculteur artésien (13..-1328),* par J.-M. Richard (gr. in-8 de 69 p.), travail publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et dont il a été parlé dans la *Revue* (t. LIII, p. 285-286); *Deux lettres inédites du maréchal de Tallard,* par Anatole de Gallier (Valence, imp. Céas, gr. in-8 de 20 p.); *Lettres iné-*

dites de Bertrand de Vignoles, publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque (Niort, gr. in-8 de 10 p.); *La Bibliothèque de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, au château d'Angoulême en 1671*, par Charles Sauzé, magistrat (Niort, Clouzot, gr. in-8 de 19 p.). N'oublions pas enfin une charmante plaquette de notre collaborateur M. Tamizey de Larroque : *Lettres inédites de Voltaire à Louis Racine*, publiée pour le mariage de notre collaborateur M. Léon G. Pélissier (Saint-Étienne, imp. Ch. Boy, in-4 de 21 p.).

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, par E. Desjardins. T. IV. *Les Sources de la topographie comparée* (Hachette, gr. in-8); *Le Cicerone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie*, par J. Burckhardt, trad. par A. Gérard (Firmin-Didot, 2 vol. gr. in-18); *Storia della marina militare antica*, di E. Corazzani (Catania, a spese dell' autore, in-8 carré); *L'Organisation de la cité athénienne et la Réforme de Clisthènes*, par H. Francotte (Paris, Bouillon; Bruxelles, Hayez, in-8); *Die Beziehungen des Papstthums zum fränkischen Staats- und Kirchenrecht unter den Karolingern*, rechtsgeschichtliche Studie von R. Weyl (Breslau, Kœbner, in-8); *Sitzungsberichte der Kais. Academie der Wissenschaften in Wien. Die Rhetorica ecclesiastica*, von Dr E. Otto (Wien, in Commission bei F. Tempsky, Buchhändler der Kais. Akademie der Wissenschaften, in-8); *Melito von Sardes. Eine kirchengeschichtliche Studie*, von C. Thomas (Osnabrüch, Meinders und Elstermann, in-8); *La Cour de Rome et l'Esprit de réforme avant Luther*, par F. Rocquain. *I. La Théocratie, apogée du pouvoir pontifical* (Thorin, in-8); *Life of St. Edmund of Canterbury*, by W. Wallace (London, Kegan Paul, Trench, Trübner, in-8 cart.); *Œuvres de saint François de Sales, évêque de Genève et docteur de l'Église* (Genève, Trembley, 2 vol. in-8); *Les Bienheureux martyrs de Salsette. Rodolphe d'Acquaviva et ses compagnons, de la Compagnie de Jésus*, par le R. P. Suau (Société de Saint-Augustin, in-8); *Histoire du droit et des institutions de la France*, par E. Glasson T. V. (Pichon, in-8); *Histoire du droit civil français*, par P. Viollet (Larose et Forcel, in-8); *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, par L. Tanon (Larose et Forcel, in-8); *Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, par E. Berger (Thorin, in-8); *Le Connétable de Lesdiguières*, par C. Dufayard (Hachette, in-8); *Journal du Congrès de Munster (1643-1647)*, par F. Ogier, publié par A. Boppe (Plon, Nourrit et Cie, in-8); *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Naples et Parme*, avec

une introduction et des notes, par Joseph Reinach (F. Alcan, gr. in-8); *L'Église et l'État, ou les deux puissances au XVIIe siècle (1715-1789)*, par P. de Crousaz-Crétet (Retaux, gr. in-18); *France under the Regency, with a review of the administration of Louis XIV*, by J. Breck Perkins (London, Macmillan, in-8 cart.); *Études et leçons sur la Révolution française*, par F.-A. Aulard (F. Alcan, gr. in-18); *Mémoires de Chaumette sur la Révolution du 10 août 1792*, avec une introd. et des notes, par F.-A. Aulard (Société de l'histoire de la Révolution française, in-8); *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission*, par F.-A. Aulard. T. IV et V (Imp. nationale et chez Hachette, 2 vol. gr. in-8); *Mémoires de Michelot Moulin sur la Chouannerie normande*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine (A. Picard, in-8); *Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration. Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau*, par le vicomte de Broc (Plon, Nourrit et Cie, in-8); *Notes sur la justice et les tribunaux à Agen pendant la Révolution (1789-1800)*, par A. Douarche (Charavay, in-8); *Napoléon Ier*, par A. Fournier, trad. par E. Jaeglé. T. II. *1802-1810* (Bouillon, in-8); *Napoléon intime*, par A. Lévy (Plon, Nourrit et Cie, in-8); *Les Populations agricoles de la France*, par Henri Baudrillart, 3e série, publiée par Alfred Baudrillart : *Les Populations du Midi* (Guillaumin, in-8); *La Vie privée d'autrefois*, par Alfred Franklin; *Le café, le thé et le chocolat*; *les chirurgiens* (Plon, Nourrit et Cie, 2 vol. in-12); *Manuel historique de politique étrangère*, par É. Bourgeois. T. Ier. *Les Origines* (Belin, gr. in-18); *La Civilisation florentine du XIIIe au XVIe siècle*, par F.-T. Perrens (May et Motteroz, in-8); *La Question italienne, période de 1814 à 1860*, par G. Giacometti (Plon, Nourrit et Cie, gr. in-18); *Das gräflich von Mirbach'sche Archiv zur Harff. Urkunden und Akten zur Geschichte rheinischer und niederländischer Gebiete*, bearbeitet von Leonard Korth, t. I. (Cologne, F.-Th. Helmken, in-8); *Elementos de historia de España*, por D. Felix Sanchez y Casado (Madrid, Hernando et Jubera, gr. in-8, 6 fasc.); *Storie intime di Venezia repubblica*, per E. cav. Volpi (Venezia, Visentini, in-8 carré); *Fragments inédits de Romboudt de Doppere, découverts dans un manuscrit de Jacques de Meyere*, publiés par le P. H. Dussart. *Chronique brugeoise de 1491 à 1498* (Bruges, imp. de Planche, in-4); *La Turquie et l'Hellénisme contemporain*, par V. Bérard (Alcan, gr. in-18); *L'Église catholique et la liberté aux États-Unis*, par le vicomte de Meaux (Lecoffre, gr. in-18); *Le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon (1763-1839)*, par Mgr Ricard (Dentu, gr. in-18); *Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois, 1753-1793*, par François Descostes (Alph. Picard, 2 vol. in-8); *Paul La-*

mache, professeur aux Facultés de Strasbourg et de Grenoble, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul (1810-1892), par P. Allard (Lecoffre, gr. in-18).

M. le comte Gabriel-Jules de Cosnac, membre du conseil de la Société de l'histoire de France, dont nous avons aujourd'hui à regretter la perte, avait donné à la haute société française, à laquelle il appartenait par sa naissance, le noble exemple d'un goût sérieux, actif et persévérant pour les études historiques. Son ouvrage intitulé *Souvenirs du règne de Louis XIV*, dont les huit volumes, publiés de 1874 à 1881, n'ont pas dépassé les premières années de ce grand règne, a contribué à faire mieux connaître les personnages et les événements de la Fronde et renferme des documents curieux et intéressants. M. de Cosnac était, avec notre très distingué confrère M. Édouard Pontal, l'un des éditeurs et annotateurs des *Mémoires du marquis de Sourches*, en cours de publication.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Dans un très intéressant travail[1], M. d'Arbois de Jubainville s'est efforcé de combattre le préjugé universellement répandu que les Français descendent en majeure partie des Gaulois ou Celtes. Il établit que les Gaulois furent des conquérants qui, à une époque qu'il est impossible de déterminer, envahirent le pays que nous appelons aujourd'hui la France, et qui était habité par des populations plus anciennes et d'une civilisation moins avancée que les Celtes. Ces envahisseurs étaient certainement en petit nombre, comme plus tard les conquérants romains et francs. Il est donc certain que la portion de la race française qui descend des Gaulois est extrêmement peu nombreuse; nos véritables ancêtres sont ces populations primitives qui habitaient notre pays depuis l'époque quaternaire. M. d'Arbois de Jubainville voit une preuve de ce qu'il avance dans le petit nombre des Français qui ont les cheveux blonds, tandis que ce nombre est très considérable en Allemagne. Les Gaulois, en effet, comme les Germains, avaient les cheveux blonds; si nous avions dans nos veines une portion considérable de leur sang, nous aurions conservé ce trait tout à fait caractéristique de leur race.

— Jusqu'en 1259, les Anglais ne consentirent jamais à regarder comme définitive la conquête, faite par Philippe-Auguste sur Jean sans Terre, des provinces de Normandie, d'Anjou, de Poitou et du Maine, anglaises jusqu'alors, et essayèrent à diverses reprises de les reconquérir. La descente de Henri III en Bretagne en 1230, que vient de raconter M. Élie Berger[2] d'après les documents conservés au Record office, est une de ces tentatives. Elle coïncidait avec une révolte d'une partie des grands feudataires contre la régente Blanche de Castille et semblait devoir créer de réels embarras à la France. Mais cette expédition n'eut pas le succès que Henri III en attendait, malgré l'appui d'un bon nombre de seigneurs français et notamment de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et malgré les vastes préparatifs faits par le roi d'Angleterre pour assurer la réussite de son

[1] *Revue celtique*, janvier.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1893.

entreprise. M. Berger donne, sur ces préparatifs et surtout sur la manière dont les rois d'Angleterre se procuraient une flotte pour transporter en France l'armée d'envahissement, des détails très curieux. Le procédé était à la fois simple et pratique : non seulement on réquisitionnait toutes les nefs et grandes barques de nationalité anglaise, mais on saisissait tous les vaisseaux étrangers présents dans les ports et on forçait les capitaines à s'employer au transport des troupes; on alla jusqu'à confisquer, en 1230, un navire qui venait d'apporter des cadeaux à Henri III de la part du roi de Norvége.

— M. Émile Michel a tracé un portrait et une biographie très complète de l'homme d'État hollandais Constantin Huygens, le père du célèbre philosophe et astronome du XVII[e] siècle, d'après ses mémoires et divers ouvrages imprimés en Hollande[1]. Constantin Huygens méritait cette étude, car il joua un rôle important dans les affaires de sa patrie sous les princes Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III. Entré d'abord dans la diplomatie et envoyé à Venise et en Angleterre, il fut choisi par Frédéric-Henri pour remplir auprès de lui les fonctions de secrétaire et bientôt de conseiller et de confident. Après la mort de ce prince, Huygens retrouva le même emploi auprès de ses deux successeurs. En 1661, il fut envoyé en mission en France, et en 1670, malgré son grand âge, il accompagna Guillaume III en Angleterre. Il ne mourut qu'en 1687, à quatre-vingt-onze ans. Huygens a écrit des *Mémoires* et un journal de famille qui sont extrêmement précieux pour son histoire et celle des siens. Littérateur distingué, il s'était adonné à la poésie. Il parlait plusieurs langues et était assez versé dans la connaissance du français pour proposer à Corneille et à Chapelain une nouvelle méthode de versification basée sur la répartition rythmée de syllabes longues et brèves, comme dans la poésie grecque ou latine. Bon dessinateur, peintre même à ses heures, Huygens avait surtout un véritable talent musical et composait des morceaux qui ne sont pas sans valeur.

— Sainte-Beuve, dans son histoire de Port-Royal, a presque complètement passé sous silence la période de douze années qui s'étend de l'établissement définitif de la Mère Angélique Arnaud à Port-Royal et l'incarcération de l'abbé de Saint-Cyran à Vincennes. M. F.-T. Perrens vient de combler cette lacune et de montrer que si le célèbre critique prétend que cet intervalle est « mesquin de détails, » c'est qu'il a négligé de les chercher[2]. M. Perrens refait toute l'histoire de ces douze années et remet en lumière le rôle joué par l'évêque de

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1[er] juin.
[2] *Revue historique*, mars-avril et mai-juin 1893.

Langres, Sébastien Zamet, dans les premières années de l'histoire de Port-Royal; il réhabilite la mémoire de ce prélat oublié, qui fut un homme de valeur et un évêque soucieux de ses devoirs; il raconte la fondation du monastère du Saint-Sacrement, rue Coquillière, les petites intrigues de ce couvent et de celui de Port-Royal, enfin le rôle de l'abbé de Saint-Cyran comme directeur de la Mère Angélique et des religieuses placées sous ses ordres. C'est, en effet, une page curieuse et oubliée que M. Perrens a ressuscitée, et il est étonnant que Sainte-Beuve en ait négligé le récit.

— M. P. Dupuich a raconté[1] les péripéties d'un procès criminel intenté en 1658 par l'abbé de Calvière au vicomte de Bosc, qui avait enlevé Mlle de Calvière, sa nièce et pupille. Le sujet en est assez simple; mais ce procès est intéressant en ce qu'il montre sur le vif toutes les formalités d'une procédure compliquée qui se traîna pendant sept années du parlement de Toulouse au conseil d'État, au parlement de Paris, à celui de Dijon, enfin au conseil d'en haut. L'auteur en prend thème pour flétrir en termes virulents l'anarchie qui régnait dans le royaume à cette époque et l'arbitraire qui existait alors dans l'administration de la justice. M. Dupuich est bien sévère : on sortait à peine des troubles de la minorité de Louis XIV, et le bon ordre ne pouvait pas se rétablir en un jour. Quant à l'arbitraire judiciaire, les jugements contradictoires, les évocations, etc., pouvons-nous nous vanter que ces choses, ou d'autres analogues, aient disparu de nos mœurs actuelles assez complètement pour nous montrer si sévères à l'égard de celles de nos ancêtres? Dans le courant du procès, il est question d'un certain marquis de Cannisson; M. Dupuich doit avoir mal lu ce nom : c'est très probablement un membre de la famille de Cauvisson ou Calvisson, bien connue en Languedoc, et dont le chef était de père en fils un des trois lieutenants généraux de la province.

— Les documents que M. H. Omont vient de mettre au jour[2] semblent établir d'une manière certaine que Louis XIV rêva en 1685, au lendemain de la levée du siège de Vienne par les Turcs, de détruire l'empire ottoman et de s'emparer de la majeure partie de cet empire, en abandonnant quelques provinces aux Vénitiens, à la Pologne et au comte Tékély, chef des mécontents de Hongrie, qui pourrait ainsi susciter plus facilement des difficultés à l'Empire. En effet, vers cette époque, il chargea le capitaine de vaisseau Gravier d'Ortières d'une mission qui, sous le prétexte de dresser un portulan de la Méditerranée et de visiter les négociants français du Levant,

[1] *Revue historique*, mai-juin.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 2 de 1893.

avait pour objet d'examiner les ports de l'Asie Mineure, de l'Archipel et des Dardanelles, de prendre les plans des forteresses et défenses qui pouvaient y exister, en un mot de préparer la grande entreprise que le roi méditait. Gravier d'Ortières acheva sa mission en 1687, et en rendit compte à Louis XIV dans un volumineux mémoire dont M. Omont a donné les parties les plus intéressantes et celles qui montrent clairement quels étaient les projets du roi de France.

— Les travaux sur la Révolution ont été nombreux depuis notre dernière revue, tant dans le recueil spécial consacré à cette époque de notre histoire que dans ceux d'un caractère plus général. M. Georges Duruy a raconté [1], d'après les documents des archives municipales de Toulon et les mémoires auxquels donna lieu cette affaire, la sédition du 1er décembre à Toulon. Amenée par un motif futile, la défense faite aux ouvriers de l'Arsenal par le commandant de la marine, M. d'Albert de Rions, de porter dans les chantiers les insignes de la garde nationale, cette révolte fut en réalité une des si nombreuses manifestations de la haine de la populace contre tous ceux que leur naissance mettait au-dessus du niveau commun ou qui, par leurs fonctions, possédaient une autorité quelconque. Le récit que fait M. G. Duruy des différentes phases de la sédition, des indignes traitements infligés à M. de Rions et aux autres officiers de marine, de la faiblesse incroyable du consul Roubaud, qui n'osa rien empêcher par la force, est fort intéressant par lui-même et encore plus par le talent avec lequel l'auteur expose les faits.

— Le rôle de Danton comme administrateur du département de Paris fut à peu près nul. Élu le 31 janvier 1791, il en fit partie jusqu'au 7 décembre 1791, époque de son élection comme second substitut du procureur de la Commune ; mais il y siégea peu et n'y eut aucune influence. C'est plutôt au club des Cordeliers ou à la section du Théâtre-Français qu'il tint une place prépondérante. M. Aulard a exposé le rôle de Danton dans de nouvelles études sur le célèbre tribun [2]. On sait que M. Aulard ne partage pas complètement l'admiration sans bornes des précédents historiens de Danton et qu'il prétend réduire le grand homme à sa juste valeur. De là les travaux qu'il a entrepris et où il s'efforce de montrer que Danton n'a point joué en maintes circonstances le rôle que lui prêtent ses apologistes. C'est ainsi qu'il établit que Danton n'a pas du tout pensé à l'établissement de la République après la fuite de Louis XVI à Varennes ; ce fut Condorcet qui, à ce moment, préconisa l'idée républicaine dans un discours prononcé au Cercle social de l'abbé Fauchet. Il ne fut

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars et 1er mai.
[2] *Révolution française*, mars, avril et mai 1893.

pas un des rédacteurs de la pétition du 17 juillet, et ce ne fut point à cause de cela qu'il fut décrété d'accusation le 4 août et qu'il dut s'enfuir d'abord à Arcis, puis à Londres. Il y resta d'ailleurs peu de temps et, revenu en France au commencement de septembre, il bénéficia de l'amnistie accordée par le roi. Nommé second substitut du procureur de la Commune le 7 décembre 1791, il ne put guère se mettre en avant, Manuel et Desmousseaux ne lui en laissant que peu d'occasions. C'est hors de la Commune que Danton joua un rôle très réel : sur son initiative, la section du Théâtre-Français demanda, par deux arrêtés, le suffrage universel et les droits électoraux égaux pour tous, et la suppression de l'état-major de la garde nationale. La préparation de la journée du 10 août est aussi son œuvre; il prit une part active à l'installation des Marseillais aux Cordeliers, et s'il ne se trouva point parmi les rangs du peuple lors de l'attaque des Tuileries, il resta à l'hôtel de ville avec la nouvelle commune révolutionnaire et fit arrêter Mandat, commandant de la garde nationale. L'Assemblée législative, d'ailleurs, ne méconnut point l'importance de son rôle, puisqu'il fut désigné comme ministre le premier de tous et à une forte majorité. Il eut le portefeuille de la justice, parce qu'il avait été avocat aux Conseils. Ses premiers actes dans le choix de ses secrétaires et des membres de son cômité judiciaire ne furent pas heureux.

— Après le 9 thermidor, la Convention envoya dans les départements des représentants en mission pour rapporter les mesures terroristes prises par les députés qui les avaient précédés, et poursuivre ceux qui avaient pris part aux excès de cette période de la Révolution. M. Th. Lemas a raconté la mission de Laurenceot et de Cherrier dans le département du Cher, d'après les documents conservés aux archives de la préfecture de Bourges [1]. Cherrier, arrivé le premier, ne fit guère qu'élargir les détenus; mais Laurenceot entra plus vigoureusement dans les intentions de la nouvelle majorité de la Convention. Il destitua les administrateurs suspects de terrorisme, fit même arrêter plusieurs individus compromis par leurs excès, prononça la dissolution de la Société populaire de Bourges et épura les administrations. M. Lemas estime que ce fut là de mauvaise besogne.

— Sur la guerre de Vendée, il faut signaler le travail de M. Alexis Crosnier [2] sur le comte d'Andigné, écrit au moyen des *Mémoires* inédits du chef vendéen. Ce travail d'ailleurs, qui est plutôt une sorte de résumé des *Mémoires*, dépasse l'époque de la Révolution et s'étend jusque sous l'Empire et la Restauration.

[1] *Révolution française*, mars et avril.
[2] *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*, février et avril.

— Masséna trahit-il Louis XVIII lors du débarquement de Napoléon à l'île d'Elbe? C'est là une question qu'on se posera sans doute longtemps encore. M. Jules Viguier a retrouvé aux archives des Bouches-du-Rhône les pièces d'une instruction secrète ordonnée en décembre 1815 par le duc Decazes, sur les faits et gestes du maréchal, qui, en mars précédent, commandait à Marseille la huitième division militaire, et s'en est servi pour reconstituer le rôle de Masséna[1]. De ces pièces il ressort que celui-ci, s'il n'a pas donné à l'Empereur un concours effectif, s'était du moins entendu avec lui avant le débarquement et eut le soin d'écarter tout obstacle dans la route qu'il devait suivre, et d'empêcher par son inertie et sa temporisation les résistances qui auraient pu se produire. Il semble donc, d'après cela, que le maréchal était coupable. M. Viguier, après avoir exposé avec détail tout ce que cette instruction rapporte à la charge de Masséna, conclut cependant qu'il n'a pas trahi. Ces pièces, dit-il, sont des rapports de police, qu'on doit, par conséquent, soupçonner d'une partialité d'autant plus grande que l'intérêt personnel des signataires était sans doute en jeu. Cependant ces rapports exposent des faits précis qu'il est difficile de ne pas admettre; nous croyons donc qu'il vaut mieux dire que, si Masséna n'a pas été inquiété, c'est que Louis XVIII a usé de clémence à son égard.

— Nous n'avons pas encore eu occasion de faire connaître à nos lecteurs la nouvelle *Revue biblique* fondée au commencement de l'année dernière par les RR. PP. Dominicains du couvent de Saint-Étienne à Jérusalem. Il en a déjà paru six livraisons, qui contiennent des travaux de premier ordre; nous allons seulement signaler aujourd'hui les plus importants, nous réservant pour l'avenir d'en donner à mesure un aperçu plus complet. En première ligne viennent les travaux archéologiques du P. Lagrange sur la topographie de Jérusalem et sur l'enceinte du Temple, et ceux du P. Germer-Durand, de l'Assomption, sur Ælia Capitolina, sur l'église d'Abou-Gosch, où il contredit un article de M. Mauss, signalé ici même, et sur l'épigraphie chrétienne de la Terre sainte. La question de l'identification d'Emmaüs, placé à Abou-Gosch par quelques auteurs, a donné lieu aux études des PP. Savi, barnabite, et Van Kasteren, jésuite, et de M. Schiffers. A côté de ces travaux, il ne faut pas oublier ceux du P. Scheil sur la prise de Babylone par Cyrus, de M. l'abbé Lesêtre sur la méthode historique de saint Luc, de M. l'abbé Lamy sur l'exégèse en Orient au IVe siècle, du P. Mandonnet sur le voyage en Terre sainte de fra Ricoldo de Monte Croce, enfin les études de M. l'abbé de Moor sur les

[1] *Révolution française*, mars 1893.

juifs établis en Palestine avant l'Exode, et de l'abbé Douais sur saint Augustin et la Bible[1].

— M. H. Labande a étudié un manuscrit de la bibliothèque d'Avignon qui contient une version du cérémonial célèbre connu sous le nom du cardinal Jacques Cajétan[2]. Mabillon avait déjà donné une édition de cet ouvrage, mais d'après d'autres manuscrits qui contenaient des interpolations nombreuses. Celui d'Avignon reproduit le texte primitif de l'œuvre de Jacques Cajétan; de plus, il confirme d'une manière certaine l'attribution de ce cérémonial à ce cardinal, attribution qui n'avait été conjecturée par Mabillon que d'après des hypothèses très vraisemblables, mais pas absolument certaines; dans le manuscrit d'Avignon, Jacques Cajétan se désigne lui-même comme l'auteur de l'ouvrage. De plus, il contient des renseignements historiques très intéressants, dont M. Labande a relevé les principaux : sur les frais perçus par la curie romaine des évêques nouvellement consacrés, sur les canonisations de saint Thomas de Canteloup (1320) et de saint Pierre Célestin (1313), sur le couronnement de Charles II, roi de Sicile (1289), sur le cérémonial du couronnement du roi de France.

— L'étude de M. Bonnaffé sur les *Livres de civilité*[3] au XVIe siècle est intéressante et neuve. On appelait ainsi des livres qui enseignaient comment on devait se tenir à la maison, à table, dans la rue, dans le monde. C'est dire qu'on y trouve des renseignements très curieux sur la vie privée et sur les usages de nos pères. La manière de saluer varie selon les gens à qui l'on s'adresse; outre le salut cérémonieux, il y a l'accolade, qui peut descendre jusqu'aux cuisses selon le rang du personnage qu'on salue; quant aux femmes, on les embrasse sur la bouche. La propreté corporelle n'est pas très en honneur; cependant la plupart des livres de civilité recommandent de se laver le visage, la bouche et les mains. La manière de se tenir à table, de se servir, de manger et de boire, forme un chapitre très important. On y voit que l'usage de la fourchette était inconnu au XVIe siècle; on prenait les viandes et on les portait à sa bouche avec les doigts; de là, ces lavages des mains en public avant et après le repas, qui expliquent le grand nombre de bassins et d'aiguières qui nous sont venus de nos ancêtres. Ces usages variaient suivant les pays; mais dans chacun, en Italie, en Allemagne, en Espagne, on trouve des petits traités de bonnes manières analogues à nos livres de civilité.

— M. le comte de Mas Latrie a publié naguère un travail dans

[1] *Revue biblique*, livr. de janvier, avril, juillet et octobre 1892, janvier et avril 1893.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1-2 de 1893.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin.

lequel il montre que la formule employée dans les édits et lettres royaux était : « car tel est notre plaisir, » et non pas : « notre bon plaisir, » et prétend établir que ces deux formules représentaient une idée très différente. M. Gabriel Demante s'est élevé, un peu tardivement, contre cette opinion [1] : il pense que la formule « notre plaisir » avait plutôt un caractère plus impératif que la formule « notre bon plaisir; » il considère le mot « bon » comme un atténuatif analogue au mot « bien » dans l'expression « voulez-vous bien. » Enfin, grâce à des communications que lui a faites M. Léopold Delisle, il a pu établir que, dès la fin du xve siècle, les particuliers disaient fort bien, dans des requêtes, des aveux, des lettres : « selon le bon plaisir du roi » ou « si son bon plaisir est; » ce qui montre que, dans l'esprit de tous, les formules « plaisir » et « bon plaisir » étaient absolument analogues.

— En 1886, lorsqu'on voulut construire une nouvelle église sur l'emplacement de l'antique basilique de Saint-Martin de Tours, on procéda à des fouilles qui furent poussées à une grande profondeur et qui amenèrent la découverte de substructions importantes de différentes époques. Malheureusement, ces fouilles furent, pour ainsi dire, faites à huis clos : un seul archéologue, Mgr Chevalier, fut admis à les suivre de près, et si un autre, M. Stanislas Ratel, est parvenu à en avoir connaissance, cela a été d'une manière subreptice et incomplète. Ces deux savants ont publié des mémoires qui ne s'accordent pas entre eux sur l'âge à attribuer aux différentes constructions retrouvées; enfin M. de Lasteyrie, d'après ces mémoires, a publié une étude dans laquelle il combat les hypothèses de l'un et de l'autre. M. Ch. de Grandmaison a tenté de mettre un peu de lumière parmi ces opinions divergentes, et, dans un travail soigneusement étudié [2], il arrive à des conclusions presque semblables à celles de M. de Lasteyrie. En voici le résumé : les premières substructions retrouvées sont celles de la basilique du xiiie siècle; les secondes, celles de la basilique du xie; jusque-là tout le monde est d'accord. Pour les substructions qui viennent ensuite et dans lesquelles Mgr Chevalier voit les restes de la basilique de Saint-Perpet (ve siècle), et M. Ratel ceux de l'église de Saint-Brice (ive siècle), M. de Grandmaison fait remarquer que l'église ayant été rebâtie entre 903 et 918, après les invasions des Normands, ce sont très certainement les restes de cette basilique qu'on doit retrouver ensuite; d'autant que le mode de construction présente bien les caractères des édifices du xe siècle et nullement ceux des constructions gallo-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1-2 de 1893.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1-2 de 1893.

romaines. Il pense que cette basilique remplaça exactement celle de Saint-Perpet, dont il ne resterait plus que deux murs se coupant à angle droit, dans lesquels tous les savants se sont accordés pour voir une construction romaine.

— M. F. de Mély a commencé, dans la *Revue de l'art chrétien*[1], un important travail sur le sujet si peu connu des lapidaires, des pierres gravées, des vertus qu'on leur attribuait, de la vénération dont étaient l'objet des camées ou des intailles de l'antiquité conservés au moyen âge dans les trésors des églises. On connaît les confusions qui arrivèrent à propos de ces pierres gravées : Jupiter pris pour saint Jean, Caracalla pour saint Pierre, Hercule et le lion de Némée pour David terrassant le lion, Neptune et Minerve pour Adam et Ève, etc. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite de cette intéressante étude.

— A côté de ce travail, M. Jules Helbig a sommairement décrit[2] les pièces qui composent un très riche trésor trouvé en Italie par un paysan inconnu. Ces pièces sont des ornements du costume d'un évêque, des plaques de reliure en métal de livres liturgiques et des vases servant à l'administration des sacrements. Elles sont toutes en métal précieux, or ou argent, et ornées de décorations symboliques extrêmement curieuses. M. Helbig a joint à sa description la reproduction de deux plaques de reliure. Malheureusement, on ne sait pas où ce trésor a été découvert; le paysan, qui en a vendu les pièces à un orfèvre de Rome, n'a jamais voulu rien dire à ce sujet. On estime qu'il date du ve siècle.

— Les fondeurs de cloches au moyen âge étaient presque tous originaires du Bassigny. M. J. Berthelé vient de dresser une liste très complète de tous les fondeurs de cloches dont il a été possible de retrouver les noms dans les archives de la sénéchaussée de Bourmont, et il y en a un bon nombre[3]. Il a été aidé dans ses recherches par M. Jules Marchal, qui a fait le dépouillement des dossiers de la sénéchaussée, et qui a fourni en outre à M. Berthelé les matériaux de trois notes intéressantes sur le Bassigny et la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont; sur la Mothe, cette ville fortifiée rasée complètement en 1645, par ordre de Mazarin, après une résistance héroïque; enfin sur la maîtrise des anciens fondeurs de cloches.

— M. le docteur Candé a eu la bonne fortune de retrouver un plan inédit de l'ancien château de la ville du Lude[4]; il a pu ainsi donner une description complète de cette forteresse enlevée d'assaut par

[1] *Revue de l'art chrétien*, 1re et 2e livr. de 1893.
[2] *Ibidem*, 2e livr. de 1893.
[3] *Revue de l'art chrétien*, 2e livr. de 1893.
[4] *Revue du Maine*, 3e livr. de 1893.

Ambroise de Loré en 1427. Cette notice est ornée de plans et de dessins qui en augmentent l'intérêt.

— A mentionner aussi le commencement d'un important travail de M. Salomon Reinach sur les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires [1]; — le résumé de la notice de M. Robert Triger sur la maison de la reine Bérengère au Mans [2], dont nous avons déjà parlé dans notre précédente revue; — la notice donnée par M. Blanchet d'une statuette en terre cuite et d'un disque en bronze orné d'une tête de Méduse, trouvés à Saint-Honoré-les-Bains, dans la Nièvre [3], et la description par M. André Joubin d'une statue en pierre, de style archaïque, trouvée en Crète et qui est certainement un des plus anciens monuments de la sculpture de l'école de Dédale [4]; — la note de M. Émile Male sur un chapiteau du cloître de Saint-Sever de Rustan, où se trouve représentée la mort de Caïn d'après une légende hébraïque mentionnée brièvement par saint Jérôme, et qui ne fut connue des théologiens chrétiens dans tous ses détails qu'au IXe siècle, par l'intermédiaire des rabbins juifs [5].

— L'organisation judiciaire de la Bretagne avant 1790 a été l'objet d'une étude sommaire de M. J. Trévédy [6]. Nous disons sommaire, parce que, malgré l'étendue du travail dont nous parlons, une étude de ce genre, pour être complète, demanderait un gros volume. Telle qu'elle est néanmoins, elle mérite des éloges : elle est rédigée avec clarté, ce qui est difficile dans une matière aussi touffue; les différents degrés de juridiction, parlement, grandes baillies, justices seigneuriales, y sont successivement étudiés, et l'on y signale les modifications que les ducs ou les rois y apportèrent successivement. L'établissement des présidiaux en 1551 modifia sensiblement, mais heureusement, l'organisation judiciaire de la province, à laquelle la suite des temps devait apporter encore de nouveaux changements.

— M. de la Borderie a publié, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* [7], les leçons de son cours d'histoire de Bretagne relatives au règne du duc Jean IV (1364-1399). Dans un rapide exposé, le savant membre de l'Institut raconte les événements qui marquèrent cette période et dans lesquels Du Guesclin joua un rôle si important.

Dans les revues de province, nous pouvons signaler la suite de

[1] *Revue archéologique*, mars-avril.
[2] *Bulletin monumental*, livr. 1 de 1893.
[3] *Revue archéologique*, janvier-février.
[4] *Ibidem*, idem.
[5] *Ibidem*, mars-avril.
[6] *Nouvelle revue historique de droit*, mars-avril.
[7] Livr. de février, mars et avril.

l'important travail que M. F. Nicollet a consacré à l'École centrale de Gap [1]; — l'excellente notice biographique et bibliographique sur l'abbé de Croisilles, cousin de Mlle Paulet et un des habitués des hôtels de Clermont et de Rambouillet, auquel il arriva une histoire scandaleuse dont M. Tamizey de Larroque raconte les détails d'après Tallemant des Réaux, les *Mémoires* de l'abbé de Marolles, les lettres de J. Chapelain et les registres criminels du Parlement de Paris conservés aux Archives nationales [2]; — les *Études franciscaines sur la Révolution dans le département de la Drôme*, par le P. Apollinaire de Valence [3]; — l'étude consacrée par M. E. Cuaz à Izernore, cette localité du Bugey où l'on trouve des ruines romaines curieuses et dont le nom singulier a donné lieu à des hypothèses si diverses sur son étymologie [4]; — l'article de M. Max Bruchet sur l'enseignement dans les collèges du département du Mont-Blanc en 1793 [5]; — la très curieuse étude de M. Henri Menu sur la pierre tombale de saint Remi, évêque de Reims, dont on a récemment retrouvé une sorte de copie sur pierre, du XVIIe siècle [6]; — le récit du duel qui eut lieu le 8 septembre 1606, entre Antoine de la Font, sieur de Chévines, et Alexandre de Comboursier, sieur de Beaumont : M. J. Roman l'a raconté dans les plus grands détails, d'après les enquêtes judiciaires qui furent faites pour l'instruction du procès criminel intenté au vainqueur [7]; — les notices consacrées par M. l'abbé Vanel aux relations qui existèrent entre les savants lyonnais et les bénédictins de Saint-Germain des Prés : l'auteur y publie des correspondances intéressantes découvertes par lui à la Bibliothèque nationale [8]; — les biographies de Pierre de Pontbriand, dit Hector, et de François de Pontbriand, son petit-neveu, deux Bretons qui servirent avec dévouement les rois de France Charles VI et Louis XII, et dont M. Ch. d'Elbo a raconté l'histoire [9]; — la courte note de M. C.-A. Ducis sur la date de la mort de Humbert III, comte de Savoie, qu'il faut placer, d'après les obituaires de l'église de Maurienne, au 4 mars 1189, et non pas en 1188, comme on l'avait cru jusqu'à présent [10]; — la notice historique consacrée par M. Jacques Régnier à l'Assemblée provinciale de la Champagne tenue en 1787, et aux membres qui la compo-

[1] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, avril.
[2] *Annales du Midi*, avril.
[3] *Bulletin du diocèse de Valence*, janvier à juin 1893.
[4] *Revue du Lyonnais*, février, mars et avril 1893.
[5] *Revue savoisienne*, mars-avril.
[6] *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril.
[7] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, avril.
[8] *Revue du Lyonnais*, janvier, mars et avril.
[9] *Revue historique de l'Ouest*, mars.
[10] *Revue savoisienne*, janvier-février.

sèrent[1]; — le récit fait par M. Parfouru, d'après des documents inédits découverts par lui aux archives d'Ille-et-Vilaine, d'une saisie, exécutée par représailles en 1587, de plusieurs vaisseaux marchands anglais dans le port de Nantes[2]; — les notes biographiques que M. Natalis Rondot a consacrées aux Spirinx, graveurs d'estampes établis à Lyon au XVIIe siècle[3]; — la notice consacrée par M. Roger Drouault aux cloches de la paroisses de Cernay (Deux-Sèvres)[4]; — l'étude de M. Pascalein sur l'accusation portée contre Bonne de Bourbon d'avoir empoisonné son fils Amédée VII : l'auteur est d'avis que cette accusation est absolument fausse et que les aveux des pseudo-complices de Bonne sont des mensonges arrachés par la torture[5]; — la description du château de Massencôme (Gers), par M. Philippe Lauzun[6]; — les notices de M. P. de Lisle du Dréneuc sur les tombeaux des ducs de Bretagne Arthur II et Jean III[7]; — l'étude biographique de M. Francisque Mège sur Michel-François Verdier-Latour, bénédictin de l'abbaye de Saint-Allyre, qui, en 1789, quitta le froc et se lança dans le mouvement révolutionnaire[8]; — le mémoire de M. André Waltz sur les dettes et prestations de la ville de Colmar en novembre 1721[9]; — la suite d'un travail sur la charité dans la Haute-Alsace avant la Révolution[10], dans lequel l'auteur anonyme donne d'intéressants renseignements sur les hôpitaux, les secours aux mendiants, les quêtes à domicile, etc.; — les nouveaux documents sur le couvent des Annonciades de la Réole, mis en œuvre par M. D. de Saint-Amand[11]; — enfin, pour terminer par une des revues les mieux rédigées des départements, les notices de M. Robert Triger sur une statue de la Vierge trouvée à Souligné-sous-Ballon[12], et de M. R. de Lasteyrie, sur la statue d'un chanoine agenouillé, du XVIe siècle, conservée au musée du Mans[13], et la suite de l'important travail de M. le comte de Beauchesne sur le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs[14].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, janvier-février.
[2] *Annales de Bretagne*, avril.
[3] *Revue du Lyonnais*, février-mars.
[4] *Revue poitevine et saintongeaise*, février.
[5] *Revue savoisienne*, mars-avril et mai-juin.
[6] *Revue de Gascogne*, juin.
[7] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mai.
[8] *Revue de Bretagne*, janvier-février et mars-avril.
[9] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1893.
[10] *Revue catholique d'Alsace*, janvier 1893.
[11] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 mars-10 mai 1893.
[12] *Revue du Maine*, 2e livr. de 1893.
[13] *Ibidem*, idem.
[14] *Ibidem*, 2e et 3e livr. de 1893.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, par Ernest Desjardins. Tome IV. Paris, Hachette, 1893, gr. in-8 de 295 p. avec 13 pl. et 17 grav. intercalées.

Ce volume est le dernier de l'ouvrage auquel M. E. Desjardins ait travaillé ; il en avait commencé l'impression, mais lorsqu'il corrigeait la quinzième feuille, la mort est venue le surprendre. Ses amis et sa veuve ont voulu que ce dernier travail ne fût pas perdu pour la science, et ils en ont dirigé et complété la publication, bien que, par le fait, il y manquât la partie que le regretté académicien voulait consacrer au réseau des voies romaines et à la topographie détaillée. M. Aug. Longnon fait espérer qu'il comblera cette lacune; M. Desjardins, dans les dernières années, avait voulu que M. Longnon fût son collaborateur, et celui-ci, dans ce volume, a inséré ce qu'il avait préparé à cet effet sur la cosmographie du Ravennate et sur la méthode à employer pour les recherches archéologiques des voies romaines (chap. VIII et IX).

Par le fait, les neuf chapitres de ce quatrième tome traitent des sources de la topographie comparée ; c'était le préambule nécessaire de l'étude du réseau des voies romaines. Chacun de ces chapitres forme une véritable dissertation sur les vases apollinaires de Vicarello, l'inscription d'Autun, et le milliaire de Tongres, l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, l'itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger, les bornes milliaires suivant les différents siècles. Cinq cartes donnent un résumé exact des indications fournies par les vases apollinaires, l'itinéraire de Bordeaux, celui d'Antonin, la table de Peutinger et l'anonyme de Ravenne : c'est là une excellente innovation, qui a été soigneusement surveillée par M. Longnon et qui forme en résumé le meilleur des travaux de Desjardins.

Si nous entrons dans le détail du livre, nous ferons deux observations principales. D'abord, à propos du milliaire de Tongres (dont on peut s'étonner de ne pas trouver la transcription), de l'inscription d'Autun (à laquelle l'auteur refuse judicieusement le nom de milliaire pour y voir simplement un monument destiné à marquer les différentes distances dont Autun était séparé relativement à d'autres localités), on aurait désiré voir rappeler un monument analogue, commenté par M. Ant. Héron de Villefosse; je veux parler de l'inscription de Brucloch, Luxembourg (*Rev. arch.*, sept. 1876, nouv. série, t. XXXII, p. 176).

En ce qui concerne le chapitre des

bornes milliaires, le sujet réclamait plus de développement; ces monuments sont aujourd'hui très nombreux en Gaule, et il eût été précieux d'avoir une carte indiquant leurs emplacements. Cette lacune n'est pas imputable à Desjardins, elle est simplement motivée par l'attente prolongée dans laquelle nous laissent MM. de Villefosse et l'abbé Thédenat, qui ont tous les matériaux entre les mains.

On verra avec intérêt les tableaux dans lesquels sont données toutes les variantes de textes, avec les comparaisons de ceux-ci, les distances, les identifications et les rectifications. — Une table alphabétique très détaillée, trop détaillée peut-être, complète ce beau volume, qui clôt malheureusement le travail de cet infatigable érudit.

A. de Barthélemy.

Le Bienheureux Colombini. *Histoire d'un Toscan au XIVe siècle*, par Mme la comtesse de Rambuteau. Paris, librairie Victor Lecoffre, 1893, in-12 de xvi-353 p.

Voici un livre qui, sous une forme littéraire, renferme un grand enseignement historique et social. Mme la comtesse de Rambuteau est de l'école des vrais hagiographes qui voient dans les saints les régénérateurs de la société, dans l'influence qu'ils ont exercée sur leurs contemporains l'élément de salut ménagé à ces derniers par la Providence, dans le récit de leur vie les chapitres les plus importants de l'histoire des nations. Un des chefs de cette école était l'illustre Montalembert. L'auteur de la nouvelle biographie du bienheureux Colombini tient évidemment du maître, et pour la manière de concevoir son sujet, et pour l'art de le rendre agréable. Avec plus de soin même que le grand écrivain catholique (le progrès de la méthode historique le veut ainsi), elle s'est efforcée de recourir aux sources et de les citer. Les lettres de Colombini, les écrits du temps, les dissertations des Bollandistes ne lui ont pas suffi : elle a demandé aux archives de Sienne de lui livrer leurs secrets, et, grâce à l'époque relativement moderne où a vécu son héros, elle a trouvé là des documents inédits qui ont ajouté aux notions acquises plus d'une particularité intéressante.

Je n'en veux pour preuve que ce magnifique testament du bienheureux, dicté par lui à un ancien notaire de Castello, devenu son disciple, et qui jamais, de sa vie entière, n'en avait rédigé un semblable :

« Moi, Giovanni, en présence de mon Seigneur Jésus-Christ, je confesse que je suis un ingrat vis-à-vis de Dieu, le plus misérable des pécheurs, digne de toutes les peines de l'enfer. Et cependant, quand je songe à l'infinie miséricorde du Seigneur, j'espère obtenir de lui mon pardon et la vie éternelle. En témoignage de la vérité, j'affime que je crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Je crois aussi tout ce que croit et enseigne la sainte Église romaine. J'atteste enfin que, si j'ai fait profession de pauvreté absolue, c'est en l'honneur de mon Seigneur Jésus-Christ, pour l'exaltation de la sainte Église, du bienheureux pape Urbain V, des cardinaux ses frères, des autres prélats et pasteurs, auxquels j'obéis et j'obéirai jusqu'à la mort, les regardant comme les lieutenants du Christ sur la terre. »

Il y a dans cette seule déclaration de quoi confondre ceux qui ont voulu

accuser l'apôtre siennois et les Jésuates, ses disciples, d'être des indépendants et d'avoir encouru, au même titre que les Bégards ou les Fratricelles, les censures de l'Église. Au reste, Urbain V a répondu lui-même à cette calomnie en faisant examiner à fond la doctrine et le genre de vie de ces mendiants volontaires, qui s'intitulaient les « pauvres du Christ ». L'évêque de Marseille, chargé de l'enquête, fut tellement ému de ses découvertes, qu'il se jeta dans les bras du fondateur et de ses compagnons, en déclarant qu'il les défendrait désormais jusqu'à la mort. De là les succès foudroyants de leur apostolat en Toscane, dans le reste de l'Italie, et même en France ; car quelques-uns d'entre eux vinrent un peu plus tard ouvrir une maison à Toulouse, où ils firent beaucoup de bien, et où ils en auraient fait davantage si les ravages de la peste noire ne les avaient décimés au point de ne laisser vivant qu'un seul de leurs frères, lequel dut s'en revenir en Italie pour retrouver une communauté.

Pourtant rien n'était si rebutant, en apparence, que la pauvreté rigoureuse et le renoncement complet prêchés par le bienheureux. Ils allaient jusqu'à exclure la propriété des plus menus objets. Mais cet exemple était devenu nécessaire dans un pays où la société chrétienne périssait, comme aujourd'hui chez nous, par l'amour de l'or et l'excès de la richesse. Que le principe qui faisait la force des Jésuates fût poussé quelquefois trop loin, il n'en est pas moins vrai qu'il amena un mouvement des plus salutaires. Le réformateur qui veut obtenir quelque chose est obligé de demander beaucoup plus, et c'est très vraisemblablement au *sursum* provoqué par leur vertueux compatriote que les Siennois durent l'efflorescence de saints, d'artistes et de personnages remarquables qui rendirent leur cité célèbre à cette époque. Sans doute, ils ne se convertirent pas tous à la doctrine de la pauvreté absolue; mais tous sentirent diminuer leur attachement aux biens de la terre et élevèrent plus volontiers leurs regards vers les pures régions de l'idéal.

Mme de Rambuteau a contribué elle-même, par son style élevé, noble et simple à la fois, à poétiser son héros et tout ce qui l'entoure. Elle a su éviter la sécheresse comme l'emphase, si à craindre en pareil cas, surtout sous la plume d'une femme. Si son livre a par moments les allures d'un panégyrique, il garde néanmoins d'un bout à l'autre le ton de l'histoire. Il nous révèle, en passant, de curieux détails sur la vie intime de quelques contemporains, par exemple sur la conversion de Boccace et ses relations avec Pétrarque (p. 122 et suiv.). Il nous montre ailleurs l'enthousiasme professé par les populations italiennes pour les maîtres de la chaire, à qui l'on offrait, à Padoue, des banquets comme nous en offrons à nos célébrités politiques (p. 324). Je dois cependant faire observer à l'auteur que les prédications en plein air n'étaient pas un fait particulier à l'Italie et ne tenaient pas au caractère ou aux usages de ses habitants, comme il paraît le croire (p. 78). Elles se voyaient non moins souvent en France et dans toute la chrétienté, et c'est là un des traits les plus caractéristiques de la piété du moyen âge. Je ne discuterai pas la question de la supériorité de l'ancienne littérature italienne sur la nôtre, qui est tranchée un peu trop vite en faveur de la première au début du volume (p. 8);

mais il est certain que notre épopée nationale, même défigurée par les versions en vogue aux XIIIe et XIVe siècles, ne le cède à aucune autre, et les Italiens eux-mêmes l'ont bien prouvé par les adaptations qu'ils en ont faites. Ce sont là, au reste, des taches bien légères, et qui n'empêcheront personne de tirer instruction et profit de la lecture d'un livre où est indiquée, au fond, la meilleure solution du problème social posé à notre époque.

A. Lecoy de la Marche.

Regesta Regni Hierosolymitani (MXCVII-MCCXCI), von Reinhold Röhricht. Innspruck, Wagner, 1893, gr. in-8 de 521 p.

Le volume que le professeur R. Röhricht vient de faire paraître était depuis longtemps attendu par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des croisades; aussi peut-on assurer qu'il sera accueilli avec une faveur marquée par le public érudit. Il a, en effet, le double mérite de fournir un commode instrument de travail, dont le besoin se faisait sentir, et de répondre, grâce à la manière dont il a été conçu, à ce qu'on était en droit d'attendre d'un éditeur aussi familiarisé que le docteur Röhricht avec l'histoire de l'Orient Latin.

L'auteur s'est proposé de grouper, par ordre chronologique, tous les documents d'archives (actes ou lettres) concernant la domination des Latins en Terre Sainte et de donner de chacun d'eux une analyse assez détaillée pour n'omettre aucun des renseignements essentiels contenus dans les pièces. Ces documents, il les a recueillis dans toutes les publications relatives à l'Orient Latin, et c'est précisément la réunion d'éléments dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont rares et difficiles à consulter, qui constitue l'intérêt et l'utilité de ces *Regestes*. Le total des actes analysés s'élève à 1,519 ; dans l'état présent de nos connaissances sur l'histoire des croisades, ce chiffre peut être considéré comme définitif. Nous n'entendons pas dire que l'avenir ne nous fera pas connaître d'autres pièces de Terre Sainte, soit isolées, soit même par groupes importants; mais seulement que le dépouillement fait par l'auteur est, à l'heure actuelle, complet et sans lacunes. L'ouvrage du docteur Röhricht a donc sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque s'occupe des croisades, et rendra de grands services. Chaque analyse est suivie de renvois aux sources imprimées et d'identifications géographiques. Un *Index personarum* très développé, un *Index locorum*, un *Index rerum* et un *Glossarium* facilitent les recherches. Nous eussions préféré que ces diverses tables eussent été fondues en un *Index generalis* unique, ce qui eût été infiniment plus commode; mais c'est là une légère critique, et nous sommes peut-être mal venu, quand on nous met entre les mains un outil excellent, à nous plaindre que le maniement n'en soit pas aussi aisé que nous l'eussions souhaité.

J. Delaville Le Roulx.

Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs, par Achille Luchaire. Paris, Hachette, 1892, in-8 de VIII-638 p.

Il n'était guère facile jusqu'ici aux étudiants français d'acquérir la connaissance de nos anciennes institutions. A moins de recourir aux étu-

des spéciales et de réunir par un travail personnel des éléments dispersés dans de nombreux ouvrages, ils n'avaient à leur disposition que des précis courts et insuffisants, comme par exemple celui de M. Gasquet. C'est donc une lacune réelle que prétend combler la série de manuels entreprise par la maison Hachette sur le plan des *Institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq, et dont le volume que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs est le premier spécimen.

Nous devons d'autant plus remercier M. Luchaire du *Manuel* qu'il vient d'écrire, qu'aucun travail d'ensemble n'avait été entrepris sur les institutions de cette période, et nous sommes obligés de reconnaître que l'étude en offrait des difficultés considérables. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'auteur de l'*Histoire des institutions monarchiques sous les premiers Capétiens* avait plus qualité que beaucoup d'autres pour un traité de ce genre.

Avant d'entrer plus avant dans la critique de l'ouvrage, il importe d'en exposer l'économie aussi brièvement que possible. La première partie, consacrée aux Institutions ecclésiastiques, traite en trois livres : 1° du clergé séculier (inférieur : curé et chapelain ; moyen : archidiacre et archiprêtre; supérieur : archevêque, évêque et chapitre) ; 2° du clergé régulier ; 3° des relations et fonctions sociales des deux clergés (justice ecclésiastique, enseignement, institutions charitables). La deuxième partie, Institutions féodales, s'occupe du régime féodal (terre noble, personne noble, obligations vassaliques, droits et devoirs du seigneur, anarchie féodale) et du régime seigneurial (grandes et petites seigneuries). Ce sont les institutions populaires qui font l'objet de la troisième partie, et tour à tour passent sous nos yeux la population rurale et la population urbaine. Enfin les institutions monarchiques : organisation politique, organisation administrative, organisation judiciaire, organisation financière et organisation militaire, se partagent les cinq chapitres de la quatrième partie.

La première critique que j'adresserai au livre de M. Luchaire — et beaucoup de nos lecteurs ont sans doute fait la même réflexion, à la seule inspection du titre transcrit ci-dessus, — est d'avoir délimité son sujet comme il l'a fait. L'on ne voit pas que l'époque des Capétiens directs forme une période nettement distincte, qui puisse être étudiée à part et comme un tout indépendant. M. Luchaire n'a pas donné les raisons qui l'ont amené à cette délimitation, et il a eu tort, car ces raisons sont loin d'être évidentes.

J'avoue que le plan général de l'ouvrage ne me satisfait pas complètement. Avant de parler de la paroisse, qui est un groupement, et avant tout un groupement religieux, il me semble qu'il importait de parler de la condition des personnes. Nous regrettons que le plan de l'auteur lui ait fait exclure de son ouvrage tout ce qui a trait aux institutions privées.

Il est impossible qu'un volume comme celui-ci, surtout quand il est le premier essai d'une synthèse dans un domaine aussi complexe, ne prête pas le flanc aux critiques de détail. Il serait injuste d'insister là-dessus et de se montrer trop exigeant. Il est cependant quelques points sur lesquels je veux attirer l'attention. Je crois que c'est par une raison de symétrie que M. Luchaire a commencé

par la paroisse l'étude des institutions ecclésiastiques. C'est le diocèse qui est la circonscription ecclésiastique par excellence; il était peut-être plus rationnel de lui laisser la première place.

Page 38, il ne me semble pas exact de présenter la délégation, accordée parfois à l'évêque par le saint-siège, comme un palliatif pour « un mal que la papauté avait été la première à développer en soustrayant les monastères et les chapitres à la juridiction épiscopale. » La papauté a eu ses raisons pour accorder ainsi des exemptions aux monastères et aux chapitres; et quand elle a délégué ses pouvoirs à l'évêque, ce n'a nullement été pour rendre en sous-main à l'ordinaire une juridiction qu'elle avait cru devoir lui retirer. Page 95, il semble que les définiteurs soient propres à l'ordre de Cluny, ce qui n'est pas exact. Le chapitre VI du livre II de la première partie, consacré aux ordres mendiants, ne reconnaît comme tels que les Dominicains et les Franciscains; est-il besoin de rappeler qu'il y avait quatre mendiants? A propos des ordres religieux, nous regrettons, dans l'ouvrage de M. Luchaire, l'absence de renseignements, sur les règles religieuses.

Nous regrettons aussi que l'auteur soit si bref sur la noblesse maternelle de Champagne (p. 179), et nous nous étonnons qu'il semble n'avoir pas connu le mémoire si important écrit sur cette question par notre excellent confrère et ami M. Paul Guilhiermoz (*Bib. Éc. des chartes*, 1889). M. Luchaire, qui se tient si exactement au courant des publications de notre École des chartes, n'aurait pas dû négliger cet article, qui renouvelle toute la question. Quand même il n'admettrait pas la thèse hardie esquissée par mon savant ami, d'après laquelle la noblesse ne se serait transmise d'abord en Champagne que par les femmes, il aurait dû au moins en signaler les conclusions. En remarquant (p. 238) que le titre de comte s'appliquait en même temps à de très hauts feudataires et à des vassaux d'importance minime, M. Luchaire aurait dû rendre compte de cette anomalie apparente. Elle s'explique dans beaucoup de cas par le fait que les petits comtés étaient des démembrements de grands fiefs, dont le titulaire, fils de comte, n'avait pas voulu en perdre le titre. Il aurait été bon de noter que les grands feudataires ne relevaient parfois directement de la couronne que pour une faible partie de leurs terres, témoin le comte de Champagne (Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, 3ᵉ livraison, p. 213, n. 1). Il était également important de rappeler les liens de vassalité qui unissaient tel feudataire de France à un prince étranger, le comte de Champagne, par exemple, à l'empereur.

Sans vouloir multiplier ces petites observations, j'attirerai encore l'attention de M. Luchaire sur deux points : l'orthographe des noms propres, parfois défectueuse (par exemple, p. 104, n. 1, Raymond de Pennaforte au lieu de Peñafort), et la bibliographie. L'auteur a eu le soin en effet de donner de nombreuses références tant à des ouvrages généraux qu'à des monographies, non seulement pour chaque partie, mais même pour chaque sous-chapitre important. Il y a des lacunes, naturellement; mais il y a aussi du superflu; il n'est pas utile de renvoyer sans cesse aux *Positions de thèses* de l'École des chartes, qui fort souvent ne

sont pas des positions de thèses, mais de simples énumérations de chapitres, dont on ne peut tirer de renseignements précis. En tout cas, le cas échéant, au lieu de renvoyer aux *Positions*, il était mieux de renvoyer à la publication même de la thèse; par exemple, la *Revue poitevine et saintongeaise* a donné en 1890 une partie de la thèse de M. de la Rochebrochard, aux positions de laquelle M. Luchaire renvoie (p. 112).

Je me suis peut-être trop attardé sur des détails. Cela ne m'empêche pas de reconnaître que le *Manuel*, malgré des lacunes, malgré des assertions contestables, est appelé à rendre de grands services non seulement aux étudiants, auxquels il est plus particulièrement destiné, mais aux professeurs d'histoire et aux hommes d'étude. Une liste bibliographique et un index analytique, où j'ai relevé quelques omissions, facilitent les recherches dans le corps de l'ouvrage. Notre dernier mot sera donc une parole de reconnaissance pour le savant qui a consacré son temps et sa peine à l'exécution difficile d'une œuvre d'une utilité incontestable.

E.-G. LEDOS.

—

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France.... Bavière, Palatinat, Deux-Ponts, avec une introduction et des notes, par André LEBON. Paris, F. Alcan, 1889, gr. in-8 de xxxv-616 p.

« Dans les petites cours, dit très bien M. A. Lebon, se préparaient jadis les éléments de la grande politique. Si le fil des intrigues qui s'y nouaient paraît parfois ténu, ce fil, uni à d'autres, formait les liens solides qui ont si puissamment contribué à assurer à l'ancienne diplomatie française cette cohésion que l'on admire aujourd'hui. » Les instructions contenues dans le volume *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, justifient complètement cette assertion. Pour n'en citer qu'un exemple, nous rencontrons ici le projet qu'a nourri Louis XIV de se faire nommer empereur.

Pour comprendre que la visée n'avait alors rien de surprenant, il faut se rappeler que cette dignité n'était pas, en droit, une chose allemande. Il n'y avait pas un empire germanique, bien que cette qualification ait été, par abus, employée dès le XVIIe siècle. Il y avait le Saint-Empire romain. Charles VI, élu en 1711, se qualifie encore d'empereur des Romains. D'ailleurs, on n'élisait pas un empereur, mais un roi des Romains, futur empereur, et qui ne le devenait qu'après que le pape l'eût sacré : l'empire était une chose, non de l'Allemagne, mais de la chrétienté. Aux termes de la Bulle d'or de Charles IV, les électeurs devaient choisir, comme roi des Romains, futur empereur, « un homme bon et utile pour le salut du peuple chrétien. » Le même acte dit qu'il s'agit de nommer « un chef temporel du peuple chrétien. » La capitulation de Charles VI, qui fut jurée avant la mort de Louis XIV, porte encore à l'article 1er : « Nous voulons et nous obligeons de tenir en notre fidèle protection, pendant tout le temps de notre règne, la chrétienté, le siège de Rome, notre saint-père le pape et l'Église chrétienne, en qualité de protecteur. »

Il faut noter également que les empereurs romains ont toujours tenté d'exercer une juridiction supérieure dans les autres États. Les souverains de ces États n'ont jamais été très rassurés ni confiants; à telle enseigne

que, en 1612, il ne fut pas jugé inutile de publier un mémoire détaillé (Paris, in-4, Chevalier) pour rappeler que, en 1378, l'empereur Charles IV n'avait pas été traité en suzerain, lorsqu'il visita en France le roi Charles V. Lorsque Sigismond visita le roi Charles VI, il y eut, en plein Parlement, un conflit de juridiction, qui fut tranché par un tour de passe-passe.

L'idée de Louis XIV avait encore une raison politique dans le fait que le duc de Savoie était alors et demeura vicaire de l'empire en Italie, qualifié tel dans la capitulation de l'empereur Charles en 1711. En entrant dans la triple alliance, la maison de Savoie a renoué de nos jours cette tradition.

L'action à peu près incessante de la France en Allemagne s'exerçait en faveur des électeurs contre les tendances des empereurs à l'absolutisme, et, comme on disait alors, « en faveur de la liberté germanique, dont le roi très chrétien avait toujours été le bouclier. »

Les Instructions publiées par M. Lebon montrent que le roi entendait protéger non seulement « la liberté germanique, » mais encore, et avant tout, la religion catholique, « dont on se préoccupait fort alors dans les conseils du roi. » C'est ce qui résulte notamment des instructions adressées, le 18 janvier 1715, au comte de Saumery lorsque Louis XIV eut renoncé à l'empire pour lui-même : « Sa Majesté.... regarde la conservation du repos public comme nécessaire, non seulement à ses peuples, mais encore au soutien de la religion en Allemagne ; que ce sera désormais le principal objet qu'elle se proposera.... » Louis XIV écarte la candidature de l'électeur de Saxe, parce que les doutes sur sa religion et sur celle de son fils ne permettent pas de les regarder « comme les défenseurs de la religion catholique en Allemagne. » Le roi ne veut pas non plus de la candidature du prince de Piémont; par contre, Sa Majesté considère les avantages de l'électeur de Bavière comme unis à ceux de la religion en Allemagne : « Elle croit que dans la situation présente des affaires de l'empire, la maison de Bavière est la seule qui puisse arrêter les projets des princes protestants et les empêcher de faire passer la couronne impériale sur la tête de quelque prince de leur religion » (p. 154).

Près de deux siècles plus tard, un roi allemand, sur la proposition du souverain de la Bavière, était élu, non pas empereur des Romains, mais empereur allemand. Ce n'est pas du tout la même chose; mais ce n'est pas moins fâcheux pour la France, qu'on ne peut, du reste, en innocenter.... Arrêtons-nous; car à rechercher nos erreurs et nos défaillances, il faudrait remonter à l'intervention française en faveur des protestants dans la guerre de Trente ans, et à ces néfastes traités de 1648 qui ont préparé la grandeur de la Prusse.

A. d'Avril

Le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans, 1428-1429, par L. Jarry. Orléans, H. Herluison, 1892, gr. in-8 de 236 p. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

La publication de M. L. Jarry se divise en deux parties principales : le texte du *Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, document d'une haute importance, et le commentaire dont ce compte est précédé et qui fournit toutes les explications dési-

rables sur les documents français relatifs au siège d'Orléans, sur l'administration anglaise et les pièces qui en proviennent, sur la composition et l'organisation des armées anglaises, sur le compte du siège, la dépense et l'effectif de l'armée anglaise, sur les préparatifs de la campagne du siège, marche et premières opérations. Non content d'avoir si bien éclairé un texte parfois difficile, le savant éditeur a enrichi son volume d'excellentes notes biographiques (au nombre de quatre-vingt-quinze), sur les capitaines anglais du siège d'Orléans (Lancelot de Lisle, Henry de Lisle, Guillaume Glasdall, bailli d'Alençon, Jean Falstolf, Thomas Rampston, Guillaume de la Pole, comte de Suffolk et de Dreux, Jean Talbot, etc.), et de six pièces justificatives tirées des dépôts publics de Londres et de Paris et de la collection de l'auteur. Pour montrer combien sont pleins de choses les commentaires déjà loués, nous indiquerons les sujets traités dans le chapitre III : *contingent*, *mesures financières*, *capitaine général*, *capitaines*, *capitaines de garnison*, *lances ou hommes d'armes* (M. Jarry démontre que l'homme d'armes anglais représente un seul combattant), *archers*, *artillerie*, *mineurs*, *espions*, *capitaines en campagne*, *endenture* (contrat d'engagement), *clauses principales*, *gages et regards*, *gains de guerre*, *prisonniers de guerre*, *lettres de garant*, *ordonnances des trésoriers*, *montres et revues*, *quittances*, *finances et comptes*. M. Jarry donne de justes éloges aux érudits orléanais qui, groupés sous la bannière de Jules Quicherat, ont si fructueusement cherché à nous faire minutieusement connaître l'histoire de Jeanne d'Arc : son travail lui assigne à jamais un rang des plus honorables parmi ces renommés combattants qui s'appellent : Boucher de Molandon, Desnoyers, Loiseleur, Mantellier.

T. de L.

Le Marquis de Ruvigny et les protestants à la cour de Louis XIV (1643-1685), par A. de Galtier de Laroque. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1892, in-12 de 310 p.

Quinze chapitres, un épilogue, des éclaircissements, des notes, un index alphabétique, composent la matière de ce volume. L'auteur nous retrace avec soin, avec amour, avec partialité, les derniers efforts du protestantisme français contre les coups du pouvoir du roi très chrétien. Son héros, le marquis de Ruvigny, est un homme de réelle valeur, qui n'eut point toujours à se louer de ses coreligionnaires, dont il fut le député général auprès du roi. Après des efforts sans succès pour la défense des Églises réformées, il passa en Angleterre, où il avait reçu des lettres de naturalisation, et mourut, sous le nom de lord Galway, au service de Guillaume d'Orange. Bien des détails — parmi lesquels je ne veux retenir que la permission accordée au vieux protestant par Louis XIV de jouir à l'étranger de ses biens de France, — improuveraient la thèse de l'auteur, qui ne marchande pas son admiration à l'hérésie calviniste ; mais cette partialité tient sans doute à des convictions religieuses qu'il faut respecter si on a le droit de les combattre.

G.

Un Prussien en France en 1792. *Lettres intimes de* J.-P. Reichardt, traduites et annotées par A. Laquiante. Paris, Perrin et Cie, 1892, in-8 de 431 p.

La liste des témoins étrangers de

la Révolution de 1789 s'accroît chaque jour. Après Governor Morris, Karamsine, Coray, John Moore, voici Reichardt. Celui-ci est un Allemand du Nord, un compatriote et un protégé de Kant, maître de chapelle du grand Frédéric, et par surcroît écrivain, ou tout au moins empressé à mettre par écrit, dans des lettres « intimes » destinées au public, ses impressions et ses aventures de voyage. Reichardt était venu en France en 1785, et, sous le patronage de Glück, y avait fait apprécier sa musique. Il y revint en 1792, et, dans un milieu qui n'était plus guère favorable aux arts, exerça ses facultés d'observateur et de critique politique. Il devait mourir, oublié de ses compatriotes, en 1814.

Ses lettres sur la France, devenues très rares, même en Allemagne, méritaient une réimpression, et chez nous une traduction. Reichardt a visité notre pays pendant les premiers mois de 1792, au moment où se préparait la crise décisive qui devait emporter, derrière la monarchie absolue, la monarchie constitutionnelle. Il a vu de près ces quatre longues étapes : d'abord la « France extérieure, » celle des émigrés, qui s'organise confusément, bruyamment, péniblement, sur les bords du Rhin, dans les Électorats ecclésiastiques et le pays de Bade; puis la France alsacienne, celle que personnifiaient alors Frédéric de Dietrich et Victor de Broglie, et où se montrait déjà Euloge Schneider; puis la France lyonnaise, également disputée entre les Feuillants et les Jacobins, et enfin la France parisienne, à la veille de la déclaration de guerre à l'Autriche. Reichardt est un modéré, un optimiste plein d'illusions, mais dont les informations sont nombreuses, sincères, désintéressées, et chez qui on peut suivre en particulier la marche de l'anarchie sociale, parallèle à la marche de l'anarchie politique. Il fait de fréquentes citations des écrits et des discours contemporains (l'une d'elles, p. 361, a été confondue d'une façon fâcheuse avec le texte). Son éditeur, qui a pris soin de supprimer les passages ne se rapportant pas directement à la France, a accompagné le texte de notes assez nombreuses, quelques-unes personnelles et non exemptes d'allusions au temps présent.

L. P.

Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, *commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée*, publiés par la comtesse DE LA BOUËRE. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1893, in-8 de xv-392 p.

Poirier de Beauvais, né en Touraine en 1750, était, avant 1789, conseiller au Grand-Conseil. S'étant joint à l'armée vendéenne au moment de la prise de Saumur, ce magistrat se fit remarquer par la valeur la plus brillante, la plus solide capacité et le jugement le plus sûr. Il acquit bientôt la confiance absolue de ses compagnons d'armes; chargé de la direction de l'artillerie sous les ordres de Marigny, il servit en cette qualité dans la grande armée de la Vendée jusqu'au milieu de décembre 1793, où d'Ancenis il repassa sur la rive gauche de la Loire, peu après La Rochejaquelein et Stofflet. Un peu plus tard, Marigny étant devenu général d'une armée indépendante, il lui succéda dans le titre de général d'une artillerie qui était réduite presque à rien. Il fit en réalité partie de l'armée de Stofflet et fut envoyé par lui

aux conférences de la Mabilais, réunies en vue d'une pacification que Beauvais regardait comme désastreuse. Il passa ensuite en Angleterre, où, dès 1796, il rédigea les *Mémoires* que Mme de la Bouëre, dépositaire du manuscrit, vient de faire paraître.

Pendant son séjour à Londres, M. de Beauvais avait publié, sous le titre d'*Aperçu sur la guerre de la Vendée*, quelques extraits de son œuvre. Ils ont été réédités depuis sous le titre de *Mémoires*. Cet opuscule ne représente qu'une faible partie des véritables *Mémoires*, donnés aujourd'hui au public, et est loin d'offrir le même intérêt.

On ne peut en effet exagérer l'importance de l'ouvrage rédigé par M. de Beauvais. C'est le seul récit un peu complet de la guerre de la Vendée qui soit directement dû à la plume d'un général vendéen ; il a l'inestimable avantage d'avoir été écrit à une date très rapprochée des événements, et sous l'impression de souvenirs qui n'avaient rien perdu de leur vivacité. Si la trace des ardentes émotions de l'auteur s'y retrouve encore tout entière, la bonne foi, la loyauté et la franchise qui respirent dans son écrit, sont de sûrs garants qu'il n'a jamais volontairement porté atteinte à la vérité, et la rectitude de jugement, dont il donne des preuves nombreuses, oblige à accorder à ses appréciations une importance exceptionnelle.

Nous commencerons par dire ce qu'il ne faut pas chercher dans les *Mémoires* de Poirier de Beauvais. En premier lieu, ce sont les dates des événements : il ne les donne presque jamais, et quand il le fait, il ne semble pas que ce soit toujours avec une entière confiance. Ce peu de certitude chronologique, dont font preuve tous ceux qui se trouvaient dans le camp vendéen, est une conséquence inévitable de l'existence fiévreuse qui leur était imposée, et de l'impossibilité absolue où ils se sont trouvés de rédiger des notes, ou du moins de les conserver. C'est le triomphe des critiques qui cherchent à infirmer leurs témoignages. Mais les esprits impartiaux, tout en admettant la nécessité de se guider de préférence, pour l'indication des dates, sur les documents de source républicaine, ne leur accorderont pas davantage, pour l'exactitude des faits, une valeur que le parti pris, qui y règne presque toujours, d'altérer systématiquement la vérité ne permet pas de leur attribuer.

Le récit des événements antérieurs à la prise de Saumur n'a pu être fait par Beauvais que de seconde main. Il n'était pas dans le pays et n'a pu être guidé que par les témoignages et les appréciations de ses compagnons d'armes, surtout par ceux de M. de la Bouëre, dont il était depuis longtemps l'ami. Sa narration ne diffère d'ailleurs en rien d'important de celle des autres *Mémoires* vendéens. S'il est d'accord avec M. de la Bouëre pour représenter le rôle de Cathelineau comme subordonné, pendant les premières semaines de l'insurrection, à la direction de Perdriault, vieux soldat qui fut tué à la bataille de Chemillé, le 11 avril 1793, il n'affirme pas moins nettement que Cathelineau fut élu généralissime aussitôt après la prise de Saumur. Ce fait, qu'on veut aujourd'hui faire passer pour une fable légendaire, était donc regardé comme avéré, dans un temps où la Vendée était encore débout. Ce qui est vrai, c'est que l'importance de ce titre était à peu près nulle, parce qu'en 1793 il n'existait dans la Vendée aucune hiérarchie régulière, au-

cune autorité munie des moyens de commander l'obéissance. L'absence de toute organisation, de toute subordination, qui y régnait sans partage, n'avait jamais été mise en lumière aussi clairement que par M. de Beauvais. Le commandement des généraux, celui des officiers, n'avaient de titre, de limite et de réalité que dans la mesure du prestige que chacun d'eux avait su acquérir, et ils n'acceptaient la direction d'un supérieur qu'autant qu'ils le jugeaient à propos. Si les soldats se groupaient habituellement par paroisse, c'était par leur impulsion spontanée et en raison de l'avantage évident qu'ils trouvaient à ne pas s'éloigner de leurs amis. La formation par compagnie, cette base élémentaire d'une organisation armée, n'a commencé à exister que sur les ruines de la Vendée. « L'organisation des gens du pays classés en compagnies, dit M. de Beauvais (p. 81), les compagnies en communes, ne s'est faite à la grande armée qu'au retour du passage de la Loire. J'ai travaillé à cette organisation avec le conseil militaire, à Saint-Aubin de Baubigné, vers le mois de mars 1794. »

Il faut donc se représenter la guerre de la Grande-Vendée, en 1793, comme les mouvements tumultueux d'une masse inorganisée. C'est ce qui rend plus merveilleuses encore ses victoires multipliées, dues aux prodiges du courage le plus héroïque. C'est aussi ce qui appelait sur elle une destruction inévitable. M. de Beauvais ne parait pas avoir partagé les illusions qui régnaient autour de lui : « Nos succès, dit-il, avaient été trop éclatants d'abord ; chacun des chefs a cru généralement, pendant un moment, que seul avec son rassemblement il était capable de battre toutes les forces de la république. »

C'est ainsi que l'autorité de Cathelineau, celle de d'Elbée ensuite, n'a jamais été que fictive; peut-être ces généraux en chef n'avaient-ils été choisis qu'afin qu'il en fût ainsi. M. de Beauvais attribue d'ailleurs à d'Elbée des vues plus justes et plus étendues qu'on ne lui en a généralement accordé; mais la douceur ou, si l'on veut, la faiblesse de son caractère le rendait impropre à l'exercice de l'autorité. Il assure que, modeste et dénué d'ambition, d'Elbée eût voulu voir le commandement déféré à Bonchamp; mais celui-ci, le seul qui réunît les aptitudes nécessaires, voyait trop clairement les obstacles contre lesquels il se serait heurté, pour être disposé à l'accepter. Tout en rendant justice à la valeur héroïque de Lescure et de La Rochejaquelein, M. de Beauvais leur reproche peu de clairvoyance et de l'obstination; il accorde à Stofflet une médiocre capacité, et ne cesse de blâmer le caractère personnel et ambitieux de Charette.

Beauvais assure qu'il fit tous ses efforts pour empêcher le désastreux passage de la Loire. Il en fait reposer la responsabilité tout entière sur le prince de Talmont, Donnissan et des Essarts. Quand vers le milieu de décembre 1793, M. de Beauvais gagna d'Ancenis la rive gauche de la Loire, la Vendée était anéantie; Charette ne conservait plus que quelques centaines d'hommes, et ce fut en vain qu'il s'avança jusqu'à Maulevrier afin de recruter quelques restes de la grande armée. Pierre Cathelineau et M. de la Bouëre ne parvinrent à provoquer de faibles rassemblements que pour les voir aussitôt se dissoudre. La Rochejaquelein et Stofflet, de retour au sud de la Loire, furent six semaines avant de pouvoir réunir un

groupe d'hommes armés. Ce qui, suivant Beauvais, rendit la vie à la Vendée, ce fut uniquement les mesures atroces des généraux de la Convention, qui voulurent se venger de leurs échecs dans cette héroïque contrée en en exterminant la population. Devant les massacres de femmes et d'enfants que dirigea Turreau, digne émule de Carrier, les survivants de la première guerre reprirent spontanément les armes et retrouvèrent leur ancienne valeur. La première moitié du mois de février 1794 suffit pour chasser les armées républicaines d'une grande partie du sol vendéen; leurs chefs découragés ralentirent leurs efforts et désormais restèrent le plus souvent sur la défensive.

Ce qui ruina le parti royaliste armé, au moment où ses perspectives de succès étaient les plus brillantes, ce fut le fatal traité de la Jaunaye, auquel Beauvais s'opposa de toute son énergie. Il assure qu'aucune difficulté matérielle n'en faisait une nécessité pour les armées vendéennes. Quel fut donc le but de Charette ? Peut-on admettre qu'il ait été secrètement stipulé par les délégués républicains que la monarchie serait restaurée par la Convention ? Il n'est pas vraisemblable que Charette soit tombé dans un piège aussi grossier : la crédulité humaine ne saurait aller jusque-là. Une note du comte de la Bouëre affirme que la promesse faite secrètement à Charette fut celle de remettre entre ses mains, à la date du mois de juin 1795, le jeune Louis XVII. On conçoit qu'une promesse semblable, qui donnait au général vendéen, avec le triomphe le plus sensible au dévouement royaliste, l'espoir de réaliser ses rêves les plus ambitieux, ait entraîné Charette dans une faute que Beauvais regarda comme inexcusable. Rien ne put fléchir cet homme, qui joignait au plus énergique dévouement la plus clairvoyante intelligence. Envoyé par Stofflet aux conférences de la Mabilais, il ne s'opposa pas avec moins de vigueur à la trompeuse pacification de Cormatin. Voyant enfin de toutes parts les armes tomber des mains des Vendéens, il se retira en Angleterre. La publication du livre de Turreau sur la guerre de Vendée lui fit prendre la plume; ce fut pour en réfuter les fausses assertions qu'il composa les précieux *Mémoires* qui voient aujourd'hui le jour.

M. de Beauvais est mort dans la terre de ce nom, près de Richelieu, le 3 avril 1826.

L. de N.

La Légende de Cathelineau. *Ses débuts, son brevet de généralissime, son élection, sa mort* (mars-juillet 1793), avec nombreux documents inédits et inconnus, par Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire. Paris, Alcan, 1893, in-8 de 350 p.

Si le rôle de Cathelineau, au début de l'insurrection vendéenne, avait été exagéré par ceux qui, les premiers, nous en ont transmis les détails, on devrait savoir gré à M. Célestin Port d'avoir ramené à de plus justes proportions, et de placer sous son véritable jour un personnage grandi outre mesure par l'esprit de parti ou par les sympathies personnelles. Cette thèse, qu'on pouvait défendre avec le calme et l'impartialité de l'historien, uniquement préoccupé de la recherche du vrai, ne suffisait point à la bouillante ardeur de l'honorable archiviste de Maine-et-Loire. Déjà, dans la *Vendée angevine*, il disait : « Pour la période que j'étudie (du 13 au 30 mars 1793),.... le rôle de Catheli-

neau est nul et doit disparaître.... » Son dernier ouvrage nous le montre plus tranchant et plus affirmatif encore ; mais, puisque M. Port se pique de suivre si rigoureusement la méthode documentaire, pourrait-il nous dire comment il a su que « cet agent obscur, cet ouvrier en sous-ordre, cet acteur inconnu des premières scènes, » s'est « confiné loin des combats » en sa paroisse de Pin-en-Mauges, du 14 au 23 mars 1793? Ici même (t. XLVII, p. 605), à l'aide des procès-verbaux d'enquête publiés dans la *Vendée angevine*, nous avons reconstitué jour par jour la vie de Cathelineau pendant cette courte période ; nous avons établi que ni lui, ni ses frères, qui combattaient sous ses ordres, n'avaient un seul instant abandonné les rangs de l'armée insurrectionnelle. Le 23 mars Cathelineau signe une pièce officielle adressée au commandant de Chemillé : cette signature si importante, puisqu'elle figure sur un document authentique avec celle de Bonchamp, et même, détail significatif, intercalée au-dessus de la sienne, oblige M. Port à reconnaître qu'à partir de ce moment cet « agent obscur » *prend rang dans l'histoire* (p. 44); nous retenons son aveu, tout en lui demandant de vouloir bien expliquer comment ce chef d'un contingent d'une vingtaine d'hommes, confiné depuis le second jour des hostilités « loin des grands combats, » apparaît subitement « dans l'histoire » l'égal de Bonchamp et de Stofflet avec lequel, le 9 avril, il signe un arrêté.

Le prestige exercé par Cathelineau sur ses compagnons d'armes, prestige auquel est en grande partie due sa subite élévation, a une cause plus ancienne que l'insurrection : c'est la part qu'il a prise aux grandes manifestations religieuses qui l'ont précédée et en ont été le prélude (V. *Vendée angevine*, t. Ier, p. 313). Comment s'étonner de la déférence des chefs vendéens pour un homme entouré de la vénération de ses concitoyens et qui, de l'aveu de tous, l'un des premiers, avait « commencé la guerre ? » Oui, il avait commencé la guerre, car les combats de Jallais et de Chemillé furent le véritable signal de la guerre offensive. Toutes les dénégations de M. Port n'y feront rien ; cette tradition existait antérieurement aux écrits de l'abbé Cantiteau ; *Blancs* et *Bleus* l'acceptent et la propagent : Vial, le fougueux jacobin, comme Laugrenière, le traître à son parti, comme l'évêque d'Agra dans son panégyrique, comme les chefs de l'armée catholique eux-mêmes, qui déclarent, le 12 juin 1793, en plaçant Cathelineau à leur tête, « qu'il a commencé la guerre. » Je sais le peu de confiance accordé par M. Port au document qui constate cette élection ; d'après lui, il est faux, absolument faux ; c'est un des nombreux mensonges « ourdis par l'abbé Cantiteau. » Ce pauvre abbé, malgré toute sa « finesse » aurait été, en la circonstance, bien mal inspiré et bien inhabile : que ne reproduisait-il, en rédigeant la minute, l'orthographe à peu près correcte suivie dans la copie qu'il en donne ? il eût ainsi enlevé à M. Port ses plus solides arguments contre l'élection de Cathelineau comme généralissime des armées vendéennes. Mais, quelle que soit la valeur de cette pièce, nous pouvons invoquer aujourd'hui un témoignage que ne récusera pas l'auteur de la *Légende :* il sape par la base tout l'édifice qu'il a si péniblement élevé et éclaire la question d'une lumière aussi nouvelle que complète. Bertrand

Poirier de Beauvais, commandant de l'artillerie vendéenne, avait déjà, en 1798, publié à Londres un mémoire sur les guerres de la Vendée en réponse aux accusations du général Turreau; il y disait (*Introd.*, p. II) : « J'ai eu l'honneur d'être le compagnon de *Cathelineau*, d'Elbée, Bonchamp, Lescure, La Rochejaquelein, Stofflet, Charette, et d'une infinité d'autres qui ne sont plus.... » Ce nom de Cathelineau, placé le premier de tous, a déjà une signification qui n'échappera à personne, mais bien autrement explicites sont les *Mémoires* du général de Beauvais, récemment publiés par Mme la comtesse de la Bouère. Nous y lisons, page 77 : « Il avait été reconnu à Saumur que Cathelineau était *généralissime* et Stofflet adjujant général. Le nombre des membres du conseil militaire fut fixé à cette époque; il n'y a eut pas, je crois, autre chose d'importance. » — « Le général Cathelineau, blessé au siège de Nantes, mourut quelques jours après, de sa blessure. Ce fut un grand malheur, soit par la perte que l'on faisait, soit par les intrigues auxquelles sa mort donna naissance. On nomma un généralissime, ce fut d'Elbée.... » Ces intrigues expliquent le retard de quinze jours apporté à la nomination du successeur de Cathelineau, sans qu'il soit nécessaire d'imputer au malheureux abbé Cantiteau un nouveau faux en écriture. Poirier de Beauvais, il le déclare formellement, se trouvait à Saumur au mois de juin 1793; sa parole est donc celle d'un témoin oculaire. Si M. Port avait connu ses *Mémoires*, il ne se serait pas vraisemblablement écrié avec autant de complaisance : « Voici la légende terrassée, vaincue, morte j'espère, sauf à la tuer encore autant de fois qu'il faudra.... » La légende vit toujours, et elle vivra certainement bien longtemps après son livre.

DENYS D'AUSSY.

Un agent secret sous la Révolution et l'Empire. — *Le comte d'Antraigues*, par Léonce PINGAUD, ouvrage accompagné de trois portraits en héliogravure. Paris, Plon, 1893, in-8 de 428 p.

Un aventurier sous la Révolution et l'Empire, tel pourrait être justement aussi le titre de ce livre; car le comte d'Antraigues ne fut guère autre chose. Né en 1753, en Vivarais, appartenant par son père à une ancienne famille des Cévennes, moins ancienne cependant qu'il ne le prétendait; neveu par sa mère du ministre de Louis XVI, confident de Louis XVIII, le comte de Saint-Priest; devenu, très jeune, maître de sa fortune, Louis de Launai, comte d'Antraigues, s'était tout d'abord occupé de littérature et de philosophie. Disciple et ami de J.-J. Rousseau, il avait débuté par un voyage en Orient dont il a laissé un récit assez licencieux; comme tous les jeunes seigneurs de cette époque, d'ailleurs, d'Antraigues était libertin; dans le Vivarais, il avait des liaisons passagères avec de jeunes villageoises de son pays; à Paris, il était l'amant en titre de la Saint-Huberty, dont il devint plus tard le mari, au grand chagrin de sa sainte mère. La chute du ministre Brienne le lança dans la politique; en 1788, impatient de dire, comme tout le monde, son opinion sur les questions du jour, il publia un *Mémoire sur les États généraux*, violent pamphlet presque républicain, déclaration de guerre à la vieille monarchie, qui du jour au lendemain rendit son nom presque aussi célèbre que celui de Mirabeau. Mais sa répu-

tation ne se soutint guère ; à peine à l'Assemblée, d'Antraigues se montra réactionnaire aussi entêté qu'il avait semblé révolutionnaire ardent, et dès 1790 il émigra.

Dès lors commence pour lui cette vie d'agent secret et d'aventurier que raconte avec tant de charme M. L. Pingaud. D'Antraigues est une des plumes de l'émigration ; il en partage tous les préjugés et toutes les rancunes. Il traduit ses rancunes en des séries de brochures passionnées et violentes qui n'attirent guère de sympathies aux princes dont il prétend servir la cause ; car elles ne promettent que représailles et vengeances. D'Antraigues fait plus ; il organise des comités et une contre-police royalistes ; il multiplie les intrigues et établit partout des correspondances pour susciter des ennemis à la Révolution française, et ne pouvant pas demander de gros subsides à Louis XVIII, qui n'est pas plus riche que lui, il en reçoit de l'Espagne et de la Russie, au service desquelles il se met. C'est à ce titre qu'il est à Venise en 1797 ; mais c'est à ce titre aussi, quand il veut fuir devant l'armée française, que Bonaparte le fait arrêter à Trieste et s'empare de tous ses papiers. Que se passa-t-il entre l'agent royaliste et le général républicain? Le mystère qui plane sur leurs relations n'est point éclairci ; ce qui est certain, c'est que d'Antraigues livra ou qu'on saisit sur lui un papier fort compromettant qui servit de prétexte au 18 fructidor, et qu'à partir de ce jour Louis XVIII le tint obstinément à l'écart. Mais la disgrâce du chef des Bourbons ne lui concilia pas les bonnes grâces de Bonaparte ; jusqu'à la fin de sa vie d'Antraigues fut son ennemi acharné. A Vienne au service de l'Autriche, à Dresde au service de la Russie, à Londres au service de l'Angleterre, il chercha toujours à contrecarrer la politique et à exciter les adversaires du premier consul, puis de l'empereur. Et au moment où la plus tragique catastrophe mit fin à son existence et à celle de sa femme, il s'efforçait encore de coaliser l'Europe contre lui.

Tel est le héros, assez peu intéressant, du très intéressant volume de M. Pingaud. M. Pingaud est un heureux chercheur et un habile metteur en œuvre ; son étude sur *les Français en Russie* avait fourni déjà des documents curieux ; la *Correspondance du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois* est d'une importance capitale pour l'histoire de l'émigration ; les papiers du comte d'Antraigues apportent encore certaines pièces d'une véritable valeur ; dans la correspondance de l'*ami* et de l'*amie* de Paris, quoiqu'il ne faille les croire qu'avec une certaine méfiance, il y a de bien jolis détails sur la cour de Napoléon : la conversation de l'agent royaliste et de M. de Champagny, évidemment arrangée, a cependant des traits qui frappent, des échappées de lumière qui éclairent certains points obscurs, ne fût-ce que cette popularité, jusqu'ici inconnue, du duc d'Enghien parmi les sénateurs et les généraux de la République. Ne faudrait-il pas chercher dans cette popularité l'explication de l'acharnement brutal du premier consul contre le malheureux héritier des Condés?

Maxime de la Rocheterie.

Les Fruits de la Révolution, par le comte de Saint-Poncy. Paris, Gaume, 1893, gr. in-18 de 160 p.

L'expérience, la réflexion, l'étude, tout a convaincu l'auteur que ces

fruits sont amers, et il en apporte des preuves malheureusement irréfutables, avec du tact, de la sagesse et de la courtoisie. Sur tous les terrains : politique, social, agricole, il promène son regard et remarque avec tristesse les ravages du mal, la faiblesse de l'indifférence, les entraves que les passions et l'irréligion apportent au bien, il conclut que « le principe générateur du mal est dans la Révolution française, qui a tout gâté, qui, en rompant avec la tradition et la hiérarchie, a compromis l'ordre, et pour couronner son œuvre néfaste, entreprend la rupture de la société civile et politique avec Dieu. » — Hélas! nous ne le sentons que trop, ces vérités étaient bonnes à dire; nous souhaitons qu'elles aient des lecteurs et qu'elles soient mises en pratique.

G.

Mémoire pour la rétrocession de l'Alsace-Lorraine, *adressé à S. M. l'empereur et roi Guillaume II*, par Édouard Waldteufel. Paris, Perrin, 1893, in-8 de 287 p.

D'après l'auteur, « les philosophes de l'esprit le plus élevé que possède la France sont Ernest Renan, Jules Simon et Frédéric Passy. » Par contre, Clovis, Charlemagne, saint Remi, saint Léger, sont fort maltraités. Le couronnement de Charlemagne à Rome a été « une bouffonnerie! » Toutes les notions admises jusqu'à ce jour sur l'histoire internationale de la France et de l'Allemagne sont renversées de fond en comble. Il est pénible de ne pouvoir recommander un livre qui se présente sous un titre attrayant, et sous les auspices de Tacite, qui a dit : *Germanis qui trans Rhenum incolunt.* A. d'Avril.

Histoire du cardinal Pitra, *bénédictin de la congrégation de France*, par le R. P. dom Fernand Cabrol, prieur de Solesmes, professeur d'histoire et de patristique à l'Université catholique d'Angers. Paris, Retaux, 1893, in-8 de xx-432 p.

La biographie du cardinal Pitra a été racontée par dom Cabrol avec la respectueuse affection d'un fils et le talent d'un véritable historien. Le récit ne languit jamais, et passe, avec une aisance parfaite, de la vie intime de dom Pitra, semée, en plus d'un endroit, de difficultés et d'écueils, aux découvertes de l'érudit et aux travaux du savant, qui, eux, rencontrèrent peu de contradicteurs, et souvent ouvrirent des voies nouvelles.

Les chapitres consacrés à l'œuvre scientifique de dom Pitra sont, à nos yeux, les plus intéressants du livre. Ils n'appellent pas les réserves que certains lecteurs seraient tentés de faire sur quelques autres parties du récit. Sur le terrain de la science, dom Pitra marchait d'un pas souvent impétueux, mais cependant toujours égal et sûr. Il savait, au besoin, se séparer de ses meilleurs amis, comme il advint, aux environs de 1850, sur la question alors fameuse de l'emploi des classiques païens dans l'éducation. Pour lui, son coup d'essai fut un coup de maître. Le jeune professeur passa, tout de suite, au rang des érudits les plus en vue par l'explication de la célèbre inscription du polyandre d'Autun : depuis 1839, l'épitaphe de Pectorius a été commentée par les savants de tous les pays; aucune des conclusions scientifiques posées par dom Pitra ne s'est trouvée ébranlée. Un vif rayon de lumière avait été projeté dès lors sur le symbolisme chrétien des premiers siècles. Ses études sur l'inscription d'Abercius

telle qu'elle est rapportée dans les actes apocryphes de ce saint, lui permirent de compléter et de contrôler ces premières observations : et la découverte du marbre original par M. Ramsay a, ici encore, apporté une confirmation complète aux conclusions de l'érudit français.

La curiosité savante de dom Pitra se dispersa dans toutes les directions. Une partie de sa vie fut employée à rechercher les textes qu'il devait publier plus tard dans son *Spicilège*, dans ses *Analecta*, dans ses recueils de droit canonique et d'hymnographie. De là de fréquentes pérégrinations en Angleterre, en Russie, en Autriche, en Hollande, si bien racontées par son biographe, et où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'énergie du savant ou de l'observation rapide et précise, de la bonne humeur intrépide du voyageur. Mais dom Pitra ne fut pas seulement un des plus heureux et des plus féconds éditeurs de textes que notre siècle ait produits : il fit aussi œuvre personnelle d'historien : son histoire de saint Léger est un livre non seulement savant, mais vivant : son étude sur les anciens Bollandistes sera lue encore avec un vif intérêt, tant il y fit entrer de vues neuves et originales, qui n'ont pas vieilli : enfin, on est touché de voir le militant érudit faire trêve un instant à ses travaux pour écrire la vie édifiante du vénérable Libermann, le fondateur de la congrégation du Saint-Esprit.

La pourpre romaine vint récompenser tant de labeurs et honorer tant de science. Il faut lire dans l'ouvrage de dom Cabrol les chapitres consacrés au cardinal, à sa charge de bibliothécaire de la sainte Église, à ses dernières publications, à ses deux évêchés suburbicaires, à ses épreuves. Il y a là des pages intéressantes, qui touchent à plus d'une question délicate, et que notre curiosité voudrait parfois plus détaillées. Elles laissent la grave et noble impression d'une vie consacrée au travail jusqu'au dernier jour, et qui, par une grâce spéciale de la Providence, ne connut pas de déclin.

Le livre que nous venons d'analyser sera reçu avec empressement par quiconque s'intéresse à l'histoire de l'érudition contemporaine, où le cardinal Pitra eut une place à part, et vraiment originale.

PAUL ALLARD.

—

Lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, (1682-1700), publiées d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de Copenhague, par Émile GIGAS. Copenhague et Paris, chez A. Picard, 1892, petit in-8 de 383 p.

Ce volume est la continuation du tome Ier, paru en 1890 sous le titre de *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle*. Il intéresse l'histoire et la littérature, et renferme des documents fort curieux sur l'histoire littéraire de la fin du XVIIe siècle; Mabillon, Ruinart, Thevenot, Montfaucon, etc..., voilà des noms dignes d'attirer l'attention. Quatre-vingt-cinq pièces, plus un supplément, composent ce recueil, qui est une contribution précieuse aux documents originaux émanés de la grande École bénédictine. Des notes, un *Index* des noms cités prouvent avec quel soin il a été composé. Çà et là quelques erreurs typographiques dans les noms propres pourraient être relevées, mais elles sont trop rares pour enlever à ce petit volume sa valeur et son attrait.

G.

Le Gérant : A. VILLIN.

BESANÇON. — IMP. ET STÉR. DE PAUL JACQUIN.

LA CORRESPONDANCE ASIATIQUE

D'AMÉNOPHIS III ET D'AMÉNOPHIS IV

« Pharaon! On ne saurait jamais imaginer quelle idée de puissance illimitée, de grandeur incommensurable éveillait ce seul nom chez tout Égyptien d'il y a trois mille ans. Pharaon! C'est à peine si un personnage du commun osait se le représenter vivant de la même vie que lui, formé de chair et d'os comme un simple mortel. Dans son esprit, le Pharaon était un être d'essence supérieure, le fils d'un dieu. C'était pour lui celui qu'on ne voyait pas et à qui il suffisait pourtant d'un seul signe pour le faire emprisonner, pour lui enlever ses champs et ses bestiaux, pour l'envoyer en guerre dans de lointaines régions d'où l'on ne revenait plus, soit vers les froids sommets du Liban, couverts de cyprès, soit au milieu des sables arides et brûlants qu'habitent les Éthiopiens et où le Nil roule des eaux tièdes [1]. »

Le Pharaon ne se montrait à la foule de ses sujets qu'entouré d'un appareil capable d'entretenir chez eux le sentiment de terreur religieuse dont il était l'objet. Dans les cérémonies publiques et les fêtes triomphales, on le voyait assis au-dessus de myriades de fronts courbés, sur un trône que supportaient de leurs épaules les grands du royaume, tandis que des serviteurs agitaient derrière lui de longs éventails et qu'un lion apprivoisé, couché à ses pieds, lançait ses regards sur la foule prosternée [2].

Les inscriptions dictées par les Pharaons, ou rédigées en leur

[1] Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, p. 19.
[2] Loret, *op. cit.*, p. 41.

nom d'après des modèles traditionnels, et leurs monuments de toute sorte inculquent ou reflètent l'idée de la nature divine que s'arrogeaient ces orgueilleux monarques. Mais ce qui devait le plus frapper le peuple, c'était le culte vraiment divin rendu aux rois de leur vivant, par les prêtres, dans certaines circonstances solennelles.

La croyance du peuple égyptien à l'origine surnaturelle de ses rois explique mieux que toute autre considération la démarche tentée par Alexandre, à ce que l'on raconte, pour se faire déclarer fils d'Ammon par le grand oracle de Libye.

Fils d'Ammon, c'est précisément ce que prétendaient être les rois indigènes de l'Égypte, qui ne tenaient à l'humanité que par leurs mères, et n'avaient, croyait-on, que des pères putatifs ici-bas [1]. Par conséquent, pour Alexandre, se faire reconnaître fils d'Ammon, c'était se donner aux yeux des Égyptiens le titre le plus légitime à la royauté. Si l'oracle d'Ammon ratifiait la prétention, le roi de Macédoine avait chance de la faire prévaloir chez les Égyptiens, grâce à l'éclat de ses victoires, et au soulagement qu'il avait procuré à l'Égypte en la délivrant du joug des Perses, fort détestés. Le peuple égyptien pouvait renouveler en faveur d'un prince, extraordinaire s'il en fut, qui se présentait moins en conquérant qu'en libérateur, un acte de foi accordé si souvent à des princes moins méritants. Ainsi la conduite d'Alexandre, ridicule aux yeux des Macédoniens et des Grecs, n'étonnait pas au même degré les Égyptiens.

Les lettres de Tell el-Amarna, qui ont fourni pour quelques années les assyriologues du sujet d'étude le plus intéressant [2], nous montrent les Pharaons toujours traités en dieux par leurs correspondants étrangers, aussi bien que par leurs sujets, à moins que ceux-là ne portent le titre de roi.

En écrivant aux Pharaons, les chefs syro-palestiniens commencent toujours par s'humilier jusque dans la poussière devant sa majesté divine :

[1] Loret, *op. cit.*, p. 60-71.

[2] Les textes cunéiformes trouvés à Tell el-Amarna ont été publiés, à part un petit nombre, dans les deux recueils *Der Thontafelfund von el-Amarna*. Berlin, 1889-1890, et *The Tell el-Amarna tablets in the British Museum*. Londres, 1892. Je les cite presque toujours d'après les versions que j'en ai données, surtout dans *Proceedings* de la Société archéologique de Londres, et parfois d'après celles de M. Zimmern.

« Au roi mon maître, mon dieu [1], mon dieu soleil, en ces termes : Azirou, ton serviteur. Sept fois, encore sept fois, aux pieds de mon maître, je me prosterne. »

Formules plus développées :

« Au roi mon maître, mon dieu, mon dieu soleil, l'arbitre de ma vie, il est parlé en ces termes : Zimriddi, gouverneur de la ville de Sidon. Aux pieds de mon maître, de mon dieu, de mon dieu soleil, l'arbitre de ma vie; aux pieds de mon maître, mon dieu, mon dieu soleil, l'arbitre de ma vie, sept fois, encore sept fois, je me prosterne. »

« Au roi mon maître, mon dieu, mon dieu soleil, dieu soleil issu du ciel, en ces termes : Yapakhi, gouverneur de la ville de Gézer, ton serviteur, la poussière de tes deux pieds, le *palefrenier* [2] de tes chevaux. Aux deux pieds du roi, mon maître, dieu soleil issu du ciel, sept fois, encore sept fois, je me prosterne.... Je suis le serviteur du roi, la poussière de ses deux pieds. »

On trouve le comble de l'humilité dans les lignes suivantes :

« Namyapazi, ton serviteur, la poussière de tes pieds, ton escabeau, le siège de ta session. »

Enfin, pour ne pas trop multiplier ces spécimens, un certain Abisarri [3], gouverneur de Tyr, après avoir dit qu'il était la poussière des semelles de son maître, célèbre dans un hymne les bienfaits et la puissance de son dieu soleil, qui se lève tous les jours sur la terre comme le vrai soleil dont il est issu. Il est vrai que ce lyrisme sort du genre ordinaire de nos documents et qu'il ne se retrouve que dans d'autres lettres d'Abisarri.

Les chefs syro-palestiniens se sentaient peu de chose en comparaison non seulement du roi d'Égypte, mais encore de ses grands officiers. Les formules suivantes révèlent ce sentiment :

« A Khayapazi.... [4] en ces termes : Rib-Adda (gouverneur de Byblos). A tes pieds, je me prosterne. »

[1] Le mot *dieu*, dans ces formules, est employé au pluriel à la façon de l'hébreu *élôhîm*. — L'hébreu, ou un dialecte très voisin de l'hébreu, a exercé une grande influence sur l'assyrien de celles de nos lettres qui viennent de Phénicie et de Palestine.

[2] Sens incertain. Le mot, dans tous les cas, exprime une profession très humble.

[3] D'autres lisent *Abi-mélek*.

[4] La fin du nom est effacée sur la tablette.

« A Doudou, mon maitre, mon père, en ces termes : Azirou, ton fils, ton serviteur. Aux pieds de mon père, je me prosterne. Salut à mon père. »

Rib-Adda était un misérable cheik réduit à la dernière extrémité par Azirou. Ce dernier, un prince amorrhéen, avait au contraire imposé son joug à une grande partie de la Phénicie et de la région syrienne limitrophe. De là vient la différence de ton dans les deux lettres, sans qu'Azirou toutefois se dispense de baiser les pieds du puissant ministre, qu'il devait tromper, ainsi que le roi d'Égypte, pour la réussite de ses desseins.

La suite de la lettre d'Azirou mérite d'être citée, car elle prouve que les compliments et les tours obséquieux sont en usage depuis longtemps en Syrie :

« O Doudou, j'ai satisfait le désir du seigneur roi...., et tout désir qu'éprouvera le seigneur roi, qu'il me le mande et je le satisferai. Tu es mon père par la bienveillance, et tout désir que tu éprouveras, ô Doudou, mon père, mande-le-moi et je m'y conformerai. Tu es mon père et mon seigneur, et moi je suis ton fils. Les terres du pays d'Amouri [1] sont tes terres et ma maison est ta maison. »

Ma maison est ta maison, en assyrien *bit-ia bit-ka*. C'est la salutation arabe *beiti beitak*, par laquelle je fus accueilli plus d'une fois au cours de mes voyages en Syrie, dans les maisons où je demandais l'hospitalité pour la nuit. Cela me rappelle aussi le *Dominus vobiscum* que Booz adressait à ses moissonneurs en les abordant, et qui me fut dit encore à la fin du XIX[e] siècle dans les champs de la Palestine.

Azirou écrivait aussi à un Égyptien nommé Khai, employé par le Pharaon comme messager auprès des chefs et des rois syro-mésopotamiens. Mais Khai était un moindre personnage que Doudou, car le chef du pays d'Amouri lui refuse l'honneur du baisement des pieds.

J'ai observé une nuance encore plus intéressante à noter. Un certain prince Zi.... (la première syllabe seule du nom est con-

[1] D'ordinaire écrit *A-mur-ri*. Le mot se rencontre fréquemment dans les inscriptions de Ninive, où on l'avait toujours lu *A-khar-ri*. Nous avons démontré (*Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XIII, 1890-1891, p. 233), en nous basant sur nos lettres, que la vraie lecture est *A-mur-ri*, lecture qui est maintenant adoptée.

servée) commence comme suit une lettre au roi d'Égypte :

« Au seigneur roi du pays de Misri, il est parlé en ces termes : Zi...., le fils du roi, ton fils. Je prends [pour les baiser] les pieds du seigneur mon père. Salut. »

Cet en-tête de lettre nous révèle la situation du prince Zi.... Il n'est pas roi, car il ne se donne pas ce titre et il baise les pieds du Pharaon, ce que ne font pas les rois. D'autre part, il est plus que les gouverneurs syro-palestiniens, qui n'appellent jamais le roi d'Égypte leur père. Il écrit sur un ton moins servile que les chefs ses voisins, y compris Azirou, qui, malgré sa puissance, divinise le Pharaon, demeure longtemps prosterné devant lui, sans toutefois se changer en la poussière de ses pieds, comme le faisait son père Arad-Asratou. Zi.... s'exprime ainsi :

« Précédemment, chaque fois que tes messagers se sont rendus au pays de Khatti, moi, à leur retour chez toi, je t'ai adressé un présent et fait parvenir un envoi.... Maintenant tes messagers [encore une fois] retournent du pays de Khatti chez toi, et moi, avec tes messagers, je t'ai envoyé les miens propres, et je te fais parvenir comme présent huit esclaves. J'ai besoin d'or; toi, mon père, envoie-moi de l'or, et tout ce que tu désires, dis-le, ô mon père, et je te l'enverrai. »

Azirou écrit comme un fils à Doudou, grand officier de son suzerain, mais jamais au Pharaon lui-même.

Les rois asiatiques en correspondance avec les Pharaons les saluent d'une façon qui leur est propre. Ils commencent leurs lettres de la manière que voici :

« A Nipmuaria [Aménophis III], roi du pays de Misri (Égypte), mon frère, il est parlé en ces termes : Dusratta, roi de Mitanni, ton frère. Pour moi, je vais bien. A toi, salut; à Ghiloukhipa [femme d'Aménophis III], ma sœur, salut; à ta maison, à tes femmes, à tes fils, à tes nobles, à tes vaillants soldats, à tes chevaux, à tes chars, à ton pays, salut soit à un haut degré. »

Il n'y a de spécial dans cet en-tête que la mention de Ghiloukhipa, sœur de Dusratta et femme d'Aménophis III. Tout le reste est conforme au type général des messages royaux. Les rois de Ninive, de Babylone, de Mitanni dans la Mésopotamie sud-occidentale, d'Arzapi, en face de Mitanni à l'ouest de l'Euphrate, de Khatti entre le Mitanni et les montagnes à l'ouest de

l'Oronte, d'Alasiya entre le Khatti et la Méditerranée, et plusieurs autres monarques écrivent dans cette forme aux souverains de l'Égypte, vers le xv[e] siècle de notre ère. Dans leur correspondance avec les mêmes potentats, les chefs syro-palestiniens, comme nous l'avons vu, emploient tous un cérémonial analogue, mais plus obséquieux, comme le requérait leur position inférieure. Un pareil usage, si bien fixé et si généralement suivi, témoigne d'une civilisation avancée et déjà ancienne à cette époque, non seulement à Ninive et à Babylone, mais encore, ce que l'on savait moins, dans toutes les contrées syro-mésopotamiennes.

Du reste, rien de plus simple que ces correspondances. Une fois qu'on a salué le grand roi suivant le cérémonial convenable à la position d'un chacun, on lui expose l'objet de sa lettre, sans plus multiplier les formules de politesse, et on termine brusquement sans salutations ni hommages. Je citerai néanmoins, comme exception singulière à cette règle, une lettre d'Ammounira, gouverneur de Beyrouth, lequel s'annihile aux pieds du Pharaon au bout de chaque phrase, et ne se lasse pas de le proclamer son dieu, son dieu soleil :

« Au roi mon maître, mon dieu soleil, mon dieu, l'arbitre de ma vie, il est parlé en ces termes : Ammounira, le chef de la ville de Birouta [1], ton serviteur et la poussière de tes pieds. Aux pieds du roi, mon maître, mon dieu soleil, mon dieu,

[1] Le nom de Beyrouth est figuré plus d'une fois dans nos documents, par l'écriture idéographique, comme la ville des puits ou des sources, ce que signifierait son nom. Cette étymologie, vraie ou fausse, qu'on retrouve dans Stéphane de Byzance, a cours aujourd'hui encore à Beyrouth et en Syrie, trente-quatre ou trente-cinq siècles après Ammounira. On objecte contre cette étymologie du nom de Beyrouth, que l'eau de cette ville est peu abondante et de mauvaise qualité, qu'on a dû remédier à cet inconvénient, aujourd'hui que Beyrouth compte plus de cent mille habitants, en y amenant les eaux du Nahr el-Kelb (Fleuve du Chien), comme on y conduisit à l'époque romaine celle du Nahr Beyrouth (qui ne passe point par la ville). Mais en hébreu, et probablement aussi dans le dialecte à peu près identique des Phéniciens, le mot *beër*, pluriel *beëroth*, signifiait fontaine, puits, citerne, et fosse de tout genre ; il désignait par exemple les puits de bitume (*Genèse*, xiv, 10). Et qui sait ce que possédait Beyrouth en fait de citernes ou de fosses quinze ou seize siècles avant notre ère ?

Un des charmes que je trouve à nos documents, d'une antiquité si vénérable, c'est d'y rencontrer tant de noms géographiques qui résonnent encore aujourd'hui à vos oreilles, avec peu de modification, quand vous parcourez la côte de la Méditerranée, depuis l'Égypte jusqu'à Rouad (Aradus) dans la Phénicie septentrionale.

l'arbitre de ma vie, sept fois, encore sept fois, je me prosterne.

« J'ai entendu les ordres du roi mon maître, mon dieu soleil, mon dieu, l'arbitre de ma vie, et il s'est très grandement réjoui le cœur de ton serviteur, la poussière des pieds du roi mon maître, mon dieu soleil, mon dieu, lorsque parvint la décision du roi mon maître, mon dieu soleil, mon dieu, à son serviteur la poussière de ses pieds.

« Lorsque le roi, mon maître, mon dieu soleil, mon dieu, manda à son serviteur, la poussière de ses pieds : Dirige-toi au-devant des soldats auxiliaires du roi ton maître, j'ai très parfaitement écouté. Et voilà que je me dirige avec mes chevaux et mes chars, avec tout ce qui m'appartient et tout ce qui se trouve chez le serviteur du roi mon maître, à la rencontre des soldats auxiliaires du roi seigneur. Puissent les soldats de.... du roi mon maître, mon dieu soleil, mon dieu, répandre comme l'inondation la frayeur parmi ses ennemis. Puissent les yeux de ton serviteur contempler la victoire du roi mon maître.

« Maintenant, puisque le roi seigneur, mon dieu soleil, mon dieu, l'arbitre de ma vie, a rétabli les affaires de son serviteur, maintenant moi, le serviteur du roi seigneur et l'escabeau de ses pieds, maintenant puissé-je garder la ville du roi mon maître, mon dieu soleil, l'arbitre de ma vie, et.... jusqu'à ce que mes yeux voient les soldats auxiliaires du roi mon maître. »

Dans une autre lettre, Ammounira évite ces ritournelles monotones, mais il s'en dédommage en répétant en guise de conclusion les quatorze prostrations du commencement. Ces procédés lui sont tout à fait propres.

Naturellement, les rois tiennent aux Pharaons un langage plus fier que les chefs syro-palestiniens. Le titre royal semble revendiquer le respect de ces grands monarques, même lorsque celui qui en est revêtu a fort peu de puissance. A ce point de vue, on lira peut-être avec intérêt quelques extraits de la correspondance du roi d'Alasiya, principauté minuscule qui doit trouver sa place avec plusieurs autres dans une région assez resserrée de la Syrie au nord d'une ligne qu'on mènerait d'Aradus (Rouad) à Emèse (Homs).

Des Égyptiens ont subi des désagréments sur le territoire d'Alasiya. Le Pharaon a grondé et menacé le roi d'Alasiya, qui répond comme suit :

« Au roi du pays de Misri, mon frère, il est parlé en ces termes : Le roi du pays d'Alasiya, ton frère. Je vais bien. A toi, salut. A ta maison, à *tes femmes* (?), à tes enfants, à tes chevaux, à tes chars, à tes nombreux soldats, à tes terres, à tes nobles, salut à un haut degré.

« Pourquoi, mon frère, me dis-tu chose pareille ? Mon frère n'est pas bien informé. Je n'ai pas fait chose pareille. Pour moi, si les gens du pays de Loukki, chaque année, font du *brigandage* (?) dans mon pays, j'en suis innocent.

« Mon frère, tu me dis : Les gens de ton pays sont avec eux. Et j'ignorerais qu'ils sont avec eux ! Si les gens de mon pays sont avec eux, mande-le-moi [le cas échéant, avec preuves], et moi je ferai ce que je jugerai bon.

« Mais toi, tu n'es pas au courant des choses. Les gens de mon pays n'ont pas fait chose pareille. S'ils ont agi de la sorte, toi, fais ce qui te semble bon.

« Maintenant, mon frère, comme tu retenais mon messager [1], le frère du roi [moi] a envoyé cette tablette. Ce que j'ai à faire, mon messager me le dira.

« Au surplus, quand tes pères ont-ils ainsi traité mes pères ? Et maintenant, mon frère, ne te mets pas cette résolution dans l'esprit. »

Le roi d'Alasiya, il s'en montre bien convaincu, parle à plus fort que lui. Toutefois, s'il a le sentiment de sa faiblesse, il a aussi le sentiment de sa dignité ; son langage ne manque ni de noblesse ni de fermeté. Dans une autre lettre, inspirée par les mêmes circonstances, il dit tout ce qu'il peut pour calmer son redoutable suzerain, il lui annonce l'envoi de nombreux présents, et en particulier de cent talents de bronze, dont il fait remarquer ailleurs que l'Égypte, ce que nous savions, est absolument dépourvue, et son pays richement fourni [2] ; mais il termine,

[1] Recevoir promptement les ambassadeurs, régler de même les affaires avec eux, et les congédier ensuite, était, de la part des rois, une marque de dispositions favorables. Mais le Pharaon exerçait parfois longtemps la patience des messagers et des rois qui les avaient envoyés.

[2] « J'envoie cinq talents de bronze, comme présent, à mon frère [le roi d'Égypte]. Mon frère, tu ne songes pas que je *fabrique* (?) le bronze.... Bien que tous les gens de mon pays *fabriquent* (?) et travaillent le bronze, mon frère, tu n'y songes pas. Envoie promptement ton messager avec mon messager, et tout le bronze que tu me demanderas, mon frère, je te l'enverrai. »

comme pour se relever, en reprochant au Pharaon un manque de délicatesse et un oubli de l'étiquette royale. « Pourquoi, dit-il, ne m'envoies-tu pas à moi des huiles [parfumées], tandis que j'ai satisfait tes désirs? Ne t'ai-je pas envoyé un vase d'huile excellente, à verser sur ta tête quand tu vas t'asseoir sur ton trône royal? » — Un si petit roi exigeait du grand potentat de la vallée du Nil hommage pour hommage.

Dans ces deux lettres, à cause de la situation tendue, le roi d'Alasiya ne demande rien au roi d'Égypte, mais quand les circonstances sont plus favorables, il le presse, à l'exemple des autres rois asiatiques, pour en obtenir quelques parcelles de cet or que les Pharaons extrayaient de leurs mines inépuisables aux frontières d'Éthiopie, et probablement des mines de la presqu'île de Méroé, soumise à l'Égypte avec le reste de la Nubie par Aménophis II, ou qu'ils tiraient de l'Arabie méridionale et d'autres contrées situées plus loin dans la même direction. Et soit dit en passant, les données puisées dans les lettres de Tell el-Amarna, combinées avec celles de la Bible, des inscriptions de Ninive et des auteurs classiques, permettent de retracer le grand courant de l'or et d'en suivre le flot croissant, du midi au septentrion, dans l'ancien monde oriental [1].

En général, les rois syro-mésopotamiens écrivent très familièrement aux Pharaons. Ils se plaignent de lui, s'il y a lieu, dans leurs lettres; ils le grondent parfois avec amertume, et il est clair que, tout en reconnaissant sa puissance et son opulence supérieures, ils ne le prennent pas pour un dieu, ni ne veulent l'honorer comme un être surhumain. De son côté, le roi d'Égypte, à en juger par la seule lettre que nous ayons de lui dans la collection de Tell el-Amarna, oubliait, en leur écrivant, qu'il était le fils d'Ammon; il leur parlait comme un simple mortel, bien qu'avec le sentiment de sa supériorité, et c'est ce qui donne un intérêt incomparable au document. Partout ailleurs, Aménophis III pose, drapé dans sa majesté divine, comme les autres Pharaons.

[1] Voir notre article *Les lettres de Tell el-Amarna et la Bible*, dans la *Science catholique*, janvier 1893, où nous avons notamment fait ressortir, en les rapprochant des nouveaux textes découverts, la haute valeur d'un long fragment d'Agatharchidès sur l'exploitation des mines d'or aux confins de l'Égypte et de l'Éthiopie, sous les anciennes dynasties pharaoniques.

Cette pièce est la copie ou la minute d'une lettre adressée par Aménophis III à Kallimma-Sin, roi de Babylonie, qui refusait au roi d'Égypte une fille qu'il lui avait demandée, soit pour lui-même, soit pour un membre de sa famille. Elle contient des détails curieux sur ces négociations matrimoniales; elle nous fournit le moyen de compléter l'article que nous avons publié ici, en janvier 1892, sous le titre : *Mariages princiers quinze siècles avant l'ère chrétienne*, et cela sans préjudice de l'intérêt spécial que nous venons de signaler. Si nous ne l'avons pas mise à profit dans notre travail précédent, c'est qu'elle ne se trouvait pas encore à notre disposition. Elle a été publiée en 1892 par C. Bezold, dans le recueil intitulé : *The Tell el-Amarna tablets of the British Museum.*

La lettre, écrite en assyrien, débute comme suit :

« A Kallimma-Sin, roi du pays de Karduniyas [Babylonie], mon frère, il est parlé en ces termes : Nipmuaria [Aménophis III], grand roi, roi du pays de Misri, ton frère. Tout va bien chez moi. Qu'il en soit de même chez toi. Salut à un haut degré, pour ta maison, tes femmes, tes enfants, tes nobles, tes chevaux, tes terres. — Je vais bien, et il en est de même tout à fait pour mes femmes, pour mes enfants, pour mes nobles, mes chevaux, mes chars, mes nombreux soldats; il en est absolument de même dans toutes mes terres. »

Ce commencement offre le même style que les lettres des monarques syro-mésopotamiens, à part la phrase finale séparée dans la traduction par un trait qui renferme un développement du *Je vais bien* (littéralement, *Pour moi il y a salut*) qu'on retrouve une seule fois ailleurs, dans une lettre de Burraburiyas, roi de Babylone. On dirait que les plus grands monarques s'arrogent seuls le droit d'insister de la sorte sur ce qui tient à leur personne. Les autres rois se contentent de dire : *Je vais bien;* ils ne s'étendent que sur les vœux qu'ils offrent au roi d'Égypte. Les chefs inférieurs, en écrivant au Pharaon, ne poussent pas la familiarité jusqu'à dire qu'ils vont bien. Au surplus c'est chose de pure convention : on dit qu'on va bien, alors même que la lettre accuse le contraire.

Après ces banalités d'usage, Aménophis aborde de front le sujet de la lettre :

« J'ai entendu ce que tu me mandes en ces termes : Tu veux

ma fille pour mariage, et cependant ma sœur, que mon père t'a donnée par bienveillance pour toi, personne [parmi mes messagers], qu'elle vive ou qu'elle soit morte, n'a pu la voir. »

Si étonnante que paraisse l'assertion attribuée à Kallimma-Sin, Aménophis, loin de la nier, donne du fait une explication non moins surprenante.

« Tu m'envoies dans toutes tes tablettes [lettres] des observations pareilles. Mais quand m'enverras-tu un homme de *qualité* [1] qui ait connu ta sœur, parlé avec elle, et qui puisse la reconnaître et s'entretenir avec elle ? Quant aux hommes que tu as envoyés, à part un des messagers, Zakara, un [simple] pasteur...., il n'y a personne parmi eux qui ait approché de ton père (et qui ait pu voir ta sœur). »

Suivant d'autres, Aménophis III dirait, dans ces lignes, qu'aucun des messagers de Kallimma-Sin n'était assez âgé pour avoir connu la princesse en Babylonie avant son départ pour l'Égypte. Mais le texte n'est pas explicite à cet égard, et il n'est pas permis d'en déduire un pareil sens, car Aménophis, qui se trouvait alors, comme nous le verrons bientôt, au début d'un règne d'au moins trente-cinq ans, n'était pas encore très vieux, et la princesse babylonienne, sa femme ou sa concubine, ne pouvait l'être davantage, ni avoir quitté la Babylonie depuis si longtemps.

Dans les lignes mutilées qu'offre ensuite la tablette, Aménophis semble dire que la princesse, qui se trouve dans son harem, a suffisamment prouvé son identité aux messagers de son frère. Aussi s'indigne-t-il de recevoir de Kallimma-Sin des messages comme ceux-ci :

« Tu as dit à mes envoyés, en présence de tes femmes réunies : Voilà votre maîtresse qui se trouve devant vous. Et mes messagers ne la reconnurent pas, elle, ma sœur, qui serait chez toi ! — Mes messagers ne l'ont point reconnue, et qui la reconnaîtra ? Et tu dis [toi, Aménophis] : Pourquoi n'envoies-tu pas un homme de qualité qui te dira la vérité ? — Une de ses *servantes* (?), d'intelligence avec le roi, s'exhibera [à sa place]. — S'il se présente alors une fille du pays de Gagaya, ou de Kani-

[1] Un homme *kamiru*. Si l'expression assyrienne ne dit pas formellement homme de qualité, elle doit en impliquer l'idée.

galbî, ou d'Ugarit, qui dira [de manière à les convaincre] à mes messagers, quand ils la verront, que ce n'est pas [une personne substituée]? Rien ne leur révélera tes ruses. »

Les lignes qui suivent, par malheur fort incomplètes, contiennent la réponse d'Aménophis à ces propos blessants. Il semble promettre, au nom du dieu Ammon, de ne pas montrer une autre femme à la place de la princesse ; il s'étend ensuite sur le sort brillant qu'il aurait fait à celle-ci dans son palais.

Il remet alors sous les yeux de Kallimma-Sin d'autres paroles qu'il considère comme outrageantes :

« Tu me mandes ceci : Je donnerai mes filles en mariage aux rois du pays de.... Aussi bien, si tu avais reçu mes messagers avec bienveillance et qu'ils eussent réellement parlé avec elle [avec ma sœur], ils eussent rapporté des présents. »

A cela, Aménophis répond par des moqueries, mais pour se radoucir aussitôt après :

« Puisque tels sont les desseins que tu formes pour ton compte, si les rois de ton voisinage, ces grands rois, demandent tes filles, qu'ils te fassent apporter ce qu'ils possèdent. Et que m'a donc donné ta sœur qui est chez moi, pour que tu reçoives quoi que ce soit [en retour], et que je te le fasse parvenir? Chose excellente [pour toi] ! Tu donneras tes filles aux chefs de la valetaille [1] de ton voisinage, et tu me communiques les promesses que mon père a laissées à accomplir, sans dire ses conditions [c'est-à-dire l'obligation de donner des femmes]. Il faut que tu te montres meilleur frère pour pouvoir m'envoyer de ces paroles : Ne sommes-nous pas, moi et toi, frères l'un de l'autre? »

Dans ce passage, nous trouvons pour ainsi dire la date de la lettre. Elle a été écrite dans les premières années du règne d'Aménophis III. Kallimma-Sin, en effet, vient de réclamer l'exécution de certaines promesses à lui faites par Totmès IV, le père d'Aménophis, et il semble invraisemblable qu'il ait attendu longtemps pour faire valoir des droits ainsi acquis. Notre conclusion est confirmée par le fait qu'Aménophis III, après la mort

[1] Le mot assyrien, si nous avons bien lu en cet endroit, est *kalbuta*, qui signifierait, d'après la dérivation, *canaille*. Je préfère toutefois le traduire *valetaille*, à cause d'une lettre dans laquelle Arad-asirtou, père d'Azirou, est nommé le serviteur et le chien (*kalbu*), c'est-à-dire le plat valet des rois de Mitanni et de Kassi.

ou la chute de Kallimma-Sin, fut encore en relation avec deux rois babyloniens Karaïndas et Kurigalzou.

Le sens que nous donnons à ce passage de la lettre d'Aménophis III n'offre par lui-même rien d'étonnant. En effet, comme je l'ai déjà rapporté dans un précédent article (*Les mariages princiers*), à la mort d'Aménophis III, son fils Aménophis IV fut de même mis en demeure par Dusratta, roi de Mitanni, et par un autre roi, probablement le roi de Khatti, de faire honneur à des engagements, réels ou prétendus, de son prédécesseur.

Il résulte des considérations précédentes qu'Aménophis III a dû épouser la princesse babylonienne, sœur de Kallimma-Sin, du vivant de Totmès IV. Ceci, nous le verrons plus loin, a son importance.

Aménophis passe ensuite à d'autres sujets. Les envoyés de Kallimma-Sin se sont plaints de lui ; ils l'ont accusé notamment de ne leur avoir pas fait de présents convenables. Le roi d'Égypte se justifie en ces termes :

« Je suis froid envers tes messagers, parce qu'ils t'ont dit : On ne nous a donné rien qui vaille, au pays de Misri. Ils sont venus chez moi, et une fois entre autres, ils ont reçu beaucoup d'argent, d'or, d'huiles [parfumées], des habits de pourpre, des produits exotiques, et ils ont tenu des propos pernicieux au lieu de propos bienveillants. Aussitôt échappés, ils s'en allèrent les uns à...., parler avec malveillance, les autres chez toi, pour faire de même. Et je me dis, moi : que je leur donne quelque chose, que je ne leur donne rien, ils parleront de la même façon. Je les traiterai de manière à ne plus les craindre à l'avenir. »

Ici, la lettre, pour moi sinon pour d'autres, devient très obscure dans les détails. A en croire les ambassadeurs babyloniens, Aménophis aurait dit que c'était beaucoup d'orgueil pour un roi d'aussi peu d'importance que Kallimma-Sin, de refuser une femme au roi d'Égypte. Celui-ci nie avoir jamais tenu pareil propos. Il engage le monarque babylonien à se défier de ses propres ambassadeurs et à se persuader qu'ils lui rendent à lui-même fort mauvais service :

« Je t'en conjure, n'écoute point tes messagers qui tiennent le langage hostile que tu me communiques. S'ils te respectent, ils mettront un terme à leurs menées, par considération pour ce que tu reçois de moi. »

C'est par l'appât des avantages matériels qu'Aménophis espère l'emporter sur les répugnances du roi de Karduniyas. Kallimma-Sin a envoyé des chars et des chevaux destinés à être vendus en Égypte, et il a accusé le Pharaon d'avoir fait tout autre chose que de le favoriser dans cette affaire, pour laquelle il avait compté sur lui. Aménophis, moins fâché qu'il n'en a eu l'air, le rassure avec force protestations; il affirme que la marchandise de Kallimma-Sin est fort recherchée en Égypte, que c'est à qui chez lui aura des chars et des chevaux de Babylonie. Tout cela prépare le trait final de la lettre :

« Je suis un allié capable de faire beaucoup en ta faveur; mais toi, envoie-nous la fille. »

Kallimma-Sin, ainsi alléché, donne enfin la princesse [1]. Peut-être, après tout, n'avait-il fait qu'en débattre le prix le plus longtemps possible.

La lettre si curieuse d'Aménophis III et celles de Dusratta, citées soit dans ces pages soit dans notre article sur les *Mariages princiers*, écartent définitivement l'idée singulière que plusieurs égyptologues nous ont donnée d'Aménophis III en matière matrimoniale.

« Ce ne fut, nous assure-t-on, que dix ans après être monté sur le trône, lorsqu'il eut terminé ses combats et satisfait ses goûts pour la chasse à l'étranger, qu'Aménophis III songea à se marier. Les Pharaons d'Égypte, depuis trois mille ans, n'avaient jamais épousé que des filles de sang royal. Aménophis avait le choix entre une quantité de cousines et de nièces. Des partis étrangers vinrent même s'offrir à lui, et Kirgipa, fille de Satarna, roi de Mésopotamie [plus précisément, d'après les monuments égyptiens, de Naharina], fit à Thèbes, escortée de trois cent dix-sept suivantes, une visite qui n'avait évidemment d'autre but que de sonder le terrain au sujet d'un mariage. Princesses pharaoniques, princesses asiatiques, Aménophis dédaigna tout pour épouser la plus humble de ses sujettes. »

C'est M. Victor Loret qui s'exprime ainsi, dans l'intéressant ouvrage déjà cité, *L'Égypte au temps des Pharaons* (p. 57). Mais d'abord rien n'est moins vraisemblable, après la découverte de

[1] Le roi babylonien, auteur de la lettre où est consigné ce fait, était inconnu avant la publication du recueil *The Tell el-Amarna tablets in the British Museum*. Aujourd'hui on voit clairement que c'est Kallimma-Sin.

nos documents, que le voyage d'une princesse asiatique dans nn pareil but de séduction ; car, presque toujours, les pères, loin de rechercher si ouvertement les alliances avec les princes égyptiens, mettaient leurs filles au plus haut prix. Au surplus, et ceci est décisif dans le cas actuel, la femme dont il s'agit est certainement Ghiloukhipa, sœur de Dusratta, qui, lui aussi, était fils de Satarna, roi de Mitanni ou Naharina en Mésopotamie. Or, Dusratta dit lui-même à Aménophis III que son père accorda malgré lui à ce dernier la main de sa fille Ghiloukhipa (sur les monuments égyptiens Ghirkhipa), ce qui exclut pour le moins la démarche si éclatante attribuée à la princesse naharinienne [1]. Quand elle vint en Égypte, avec le train magnifique dont on nous parle, ce fut pour épouser Aménophis III, à la demande expresse du roi d'Égypte, comme nous l'apprend le même Dusratta. D'ailleurs Aménophis III n'attendit pas sa dixième année de règne pour se marier ; il s'était uni avant son avènement, ou peu après, à la sœur de Kallimma-Sin, une de ces princesses asiatiques pour lesquelles l'auteur cité lui suppose un dédain imaginaire. Si la sœur de Kallimma-Sin semble avoir été bientôt délaissée, cela ne tient pas à son origine ; on en a la preuve dans les démarches subséquentes d'Aménophis pour obtenir du monarque babylonien l'envoi d'une de ses filles en Égypte.

M. Loret ajoute : « Tii, celle qu'il [Aménophis III] choisit pour femme, était née probablement à Abydos, de parents sans fortune. Aménophis n'eut pas crainte de se mésallier, ni de déroger aux coutumes sévèrement en honneur à la cour. Il aima Tii et fit un mariage d'amour, le seul que l'on connaisse dans toute l'histoire d'Égypte, ou du moins le seul dans lequel l'amour n'ait pas été mêlé d'un certain sentiment de convenance hiérarchique. Conscient de sa toute-puissance, Aménophis ne craignit

[1] Le changement de *l* en *r* dans le passage de Ghiloukhipa à Ghirkhipa est conforme à une tendance bien connue. Les Perses de *Babilou*, Babylone, avaient fait *Babirou* ; les Français ont *chapitre*, *chartre*, répondant à *capitulum*, *cartula*, en latin. — Les variations de plusieurs noms propres égyptiens dans les transcriptions assyriennes de nos lettres sont plus remarquables. Le surnom sous lequel est désigné Aménophis III s'y écrit tour à tour: *Immuriya*, *Mimmuriya*, *Nimmuriya*, *Nammuriya*, *Nipmuriya*, *Nipmuariya ;* et le surnom d'Aménophis IV se présente sous les formes *Napkhurriya*, *Napkhurariya*, *Nipkhuririya*.

pas de braver l'opinion publique. Il fit frapper un scarabée commémoratif que l'on retrouve aujourd'hui dans toutes les villes d'Égypte, et il y fit graver une inscription disant que lui, le roi fort, maître du monde depuis le Tigre jusqu'au centre de l'Afrique, épousait, en l'an X de son règne, Tii, fille de Jouaa et de Touaa. Jamais les Pharaons n'avaient donné une telle importance ni une telle publicité à leur mariage. Jamais surtout aucun d'eux n'eût osé accolé ses fiers titres pharaoniques au nom vulgaire d'un simple particulier, qui ne pouvait même pas, comme le pouvaient neuf Égyptiens sur dix, se qualifier modestement de scribe royal. D'un côté ces noms *bourgeois*, Tii, Jouaa, Touaa ; de l'autre les cartouches du maître du monde : les Égyptiens durent éprouver un certain frémissement devant cette antithèse voulue, hardie et éloquente dans sa simplicité. »

Ce passage est bien écrit, très agréable à lire, et l'antithèse finale, ménagée avec un art parfait, le résume à merveille. Malheureusement, je doute qu'elle ait été voulue par Aménophis III lui-même, ce personnage, prosaïque dès sa jeunesse, que nous révèle sa lettre à Kallimma-Sin. S'il est vrai qu'Aménophis III, qui avait beaucoup de goût pour les princesses asiatiques, et les payait fort cher, ait épousé dans Tii une fille du peuple, il n'aura pas été déterminé à cet acte par un sentiment si romanesque. Mais je parlerai plus loin de l'origine de Tii.

D'après le même savant, « Aménophis ne regretta pas son mariage, n'eut pas même de harem comme en avaient ses prédécesseurs, et adora sa femme jusqu'à sa mort. »

Tii fut en effet heureuse et puissante dans son ménage royal. Mais je doute qu'elle ait comblé à elle seule tous les vœux d'Aménophis, même après la mort de Ghiloukhipa, que Dusratta ne salue plus, du moins nommément, dans ses dernières lettres, comme il le fait dans celle que j'ai citée plus haut, et qui date du commencement de son règne. Je ne sais pas, je l'ai dit, si Aménophis demanda pour lui-même ou pour un prince royal la fille de Kallimma-Sin, qu'il finit par obtenir. Mais il semble bien que la sœur de Kallimma-Sin, cette princesse babylonienne perdue au fond du sérail pharaonique, ait été unie à Aménophis III. Et comme elle n'était pas reine, elle aura partagé la couche d'Aménophis avec quelque autre. Enfin, quand Dusratta, au commencement d'une de ses lettres à ce prince,

dit : *Salut à ma sœur et au reste de tes femmes*, on songe difficilement à autre chose qu'un harem. Si tous ces faits sont antérieurs au mariage de Tii, existe-t-il des documents égyptiens prouvant qu'Aménophis, à partir de ce moment, se sépara de ses autres femmes ? Je me permets d'en douter ; ce serait dans tous les cas le moment de les produire [1].

M. Loret fait régner Aménophis III *depuis le Tigre jusqu'au centre de l'Afrique*. C'est, pour ne point parler de ses limites en Afrique, reculer l'empire égyptien beaucoup au delà de ses bornes réelles en Mésopotamie. Le savant égyptologue s'appuie sans doute sur un fait signalé par lui quelques pages plus haut (p. 36), dans ces lignes :

« Aménophis II parvint jusqu'à Ninive, où les habitants montés en foule sur les remparts saluèrent, en agitant des palmes et des écharpes, les vainqueurs étrangers défilant à leurs pieds et s'engouffrant sous les portes voûtées de la ville. »

Il s'agit de la ville de Nii, que les égyptologues ont longtemps identifiée avec Ninive, mais qu'ils placent aujourd'hui à l'ouest de l'Euphrate, et avec raison d'après une de nos lettres de Tell el-Amarna, écrite au roi d'Égypte par les habitants de Tunip, au sud d'Alep. Les Tunipiens, alors qu'Azirou, le petit chef syrien dont nous avons parlé plus haut, menace de s'emparer de leur ville, disent au roi d'Égypte :

[1] Notre désir à cet égard est d'autant plus légitime que l'auteur cité traite ses documents d'une façon qui lui est propre. Il nous le dit lui-même avec candeur dans son avertissement, où, après avoir énuméré les sources principales mises à contribution pour son travail, il continue en ces termes :

« Je ne puis, nécessairement, parler ici des documents d'ordre secondaire dont le souvenir m'est revenu presque au moment de rédiger mes conférences. Une phrase d'écrivain grec, un passage d'inscription hiéroglyphique, un détail de scène peinte dans une tombe se présentent parfois à l'esprit, juste au moment voulu et avec une extrême netteté, sans qu'il soit toujours possible de dire de suite où l'on a lu cette assertion, dans quel texte on a déchiffré cette légende, sur quelle muraille d'hypogée on a remarqué cette figure. On peut, à force de recherches, longues parfois, retrouver ses autorités. Mais des notes nombreuses s'accumulent alors au bas des pages. J'espère que le lecteur voudra m'accorder sa confiance et consentira, comme les auditeurs, à se passer de numéros de pages ou de planches. »

Avec un pareil procédé, on écrit lestement et on s'épargne beaucoup d'ennui ; c'est un avantage. Il nous semble de plus assez inutile de multiplier les références lorsqu'on s'adresse à des lecteurs qui ne remontent pas aux sources. Quant à ne pas vérifier ses souvenirs, même les plus précis, alors qu'on ramasse les faits de tous côtés, c'est, à notre avis, s'exposer à de graves erreurs, fût-on doué d'une mémoire très puissante.

« Azirou a représenté tes serviteurs [les Tunipiens] comme des ennemis de ta prospérité. On est dans la frayeur au pays de Khatti, car ses soldats et ses chars sont en marche. Azirou nous traitera comme la ville de Nii. Si nous sommes lésés, le roi de Misri [Égypte] le sera. Car déjà à cause de ce que leur a fait Azirou, ils [les gens de Nii] ont cessé de rendre obéissance au roi notre maître. »

Assurément, Azirou, s'il avait poussé ses victoires de la Méditerranée jusqu'au delà du Tigre, n'écrirait pas au roi d'Égypte, comme il le fait en ce temps-là même à plusieurs reprises, qu'il lui baise quatorze fois les pieds. Il aurait eu autant de fierté qu'un roi d'Alasiya ou de Mitanni. Nii n'est donc pas Ninive, d'autant plus que le nom de Ninive est Ninâ dans nos lettres. Si Aménophis III avait beaucoup à dire à Ninive et à Babylone, c'est principalement à l'éclat de son or qu'il le devait. Au moins rien ne prouve jusqu'à présent que les armées égyptiennes aient jamais dépassé la Mésopotamie occidentale.

Mais rectifions aussi nos propres erreurs concernant les alliances qui unissaient les maisons royales d'Égypte et de Mitanni, et faisons-le en complétant nos considérations sur le sujet, surtout au moyen des nouveaux documents publiés naguère par le British Museum, documents qui nous forcent à modifier en des points secondaires certaines idées exposées ici en janvier 1892.

Nous fixerons d'abord, autant que possible, la situation de quelques personnes au point de vue des liens de famille. Il s'agit des princessses Ghiloukhipa, Tadoukhipa et Tii.

On voit par une de nos lettres que Ghiloukhipa était sœur de Dusratta, roi de Naharina ou Mitanni, et femme d'Aménophis III. Je cite pour le prouver deux fragments de cette pièce. Le premier, l'en-tête, a déjà été considéré à un autre point de vue ; mais il importe de le répéter :

« A Nipmuaria [Aménophis III], roi du pays de Misri [Égypte], mon frère, il est parlé en ces termes : Dusratta, roi de Mitanni, ton frère. Pour moi, je vais bien. A toi, salut ; à Ghiloukhipa, ma sœur, salut ; à ta maison, à tes femmes, à tes fils, à tes nobles, à tes vaillants soldats, à tes chevaux, à tes chars, à ton pays, salut soit à un haut degré. »

Sœur, dans ces lignes, est-il employé au sens propre ? Ou

bien, de même que Dusratta appelle Aménophis III son frère, n'aura-t-il pas donné le titre de sœur à la principale épouse du roi, à la reine, sans aucune raison de parenté? Un autre passage de la même pièce prouve que *sœur* se prend ici au sens rigoureux :

« Mon père t'aimait, et de ton côté tu aimais mon père, et mon père, par amitié, t'a donné ma sœur [1]. »

Voilà pour Ghiloukhipa.

Tadoukhipa était fille de Dusratta et femme d'Aménophis IV.

En effet, Dusratta, dans une lettre à Aménophis IV, fils et successeur d'Aménophis III, appelle celui-ci son *gendre*, et se qualifie lui-même de *ton beau-père;* il dit au même endroit : *Salut à Tadoukhipa, ma fille, ta femme.* Enfin, comme pour ne laisser aucune place au doute, en écrivant à Tii, veuve d'Aménophis III et mère d'Aménophis IV, il dit : *Salut à Tadoukhipa, ta belle-fille.*

Ce qui étonne, c'est que Dusratta, dans plusieurs lettres, se nomme également beau-père d'Aménophis III, et traite celui-ci de gendre, usant pour cela des termes qu'il emploie en s'adressant à Aménophis IV, lequel était certainement son beau-fils :

« A Nimmuria [Aménophis III], grand roi, roi du pays de Misri, mon frère, mon gendre qui m'aime et que j'aime, il est parlé en ces termes : Dusratta, grand roi, ton beau-père qui t'aime, roi du pays de Mitanni, ton frère. A toi, salut. A ta maison, à ma sœur et au reste de tes femmes, à tes enfants, à tes chars, à tes chevaux, à tes nobles, à ton pays et à tout ce qui te touche, salut soit à un haut degré. »

Les termes de beau-père et de gendre, employés ici, ne s'expliquent pas par le fait que la femme, que Dusratta nomme sa sœur, serait Ghiloukhipa, sa sœur au sens propre, car dans l'endroit précédent, extrait d'une lettre plus ancienne [2] adres-

[1] Dusratta avait fait sa rhétorique. Dans une lettre postérieure, pour faire valoir son empressement, il affirme que son père et son grand-père avaient accordé malgré eux leurs filles aux Pharaons, à la suite de démarches quatre ou cinq fois renouvelées, tandis qu'il s'était, en pareille occurrence, exécuté de bonne grâce. Il n'y a pas précisément contradiction entre les deux passages, mais Dusratta présente les choses sous des aspects différents suivant le besoin. D'un autre côté, le rapprochement prouve que les rois de Mitanni n'avaient pas, comme on l'a cru, cédé à la violence des Pharaons en leur donnant leurs filles.

[2] Dusratta y raconte en effet qu'il s'est débarrassé de son frère Artassou-

sée à Aménophis III, bien que le roi de Mitanni salue *sa sœur Ghiloukhipa*, femme de ce prince, ces dénominations de beau-père et de gendre, dont Dusratta aime à se prévaloir, ne se rencontrent point. Il s'ensuit de là que les mots assyriens exprimant ces idées, termes plus élastiques que leurs correspondants français, ont néanmoins pratiquement la même signification, contrairement à ce que nous avons dit dans nos publications antérieures. D'autre part, dans la lettre citée en dernier lieu, Dusratta se déclare au comble du bonheur parce qu'Aménophis III lui a demandé une fille. Nous avons cru durant un temps qu'il s'agissait de Tadoukhipa, mais comme celle-ci épousa Aménophis IV, ce n'est pas elle qui a créé entre Dusratta et Aménophis III la relation de beau-père et de beau-fils. Le lien doit tenir à une autre fille de Dusratta, à celle que celui-ci vient de promettre, qui est la première demandée par le Pharaon à Dusratta, et que celui-ci considère déjà comme l'épouse d'Aménophis III, quoiqu'elle ne se soit pas encore rendue en Égypte. L'empressement de Dusratta à se parer de son titre de beau-père du Pharaon s'explique assez par la grande envie qu'il a de l'exploiter à son profit, comme il ressort de toute la lettre.

Quelle était cette princesse, fille de Dusratta et femme d'Aménophis III? A m'en tenir aux documents de Tell el-Amarna, je croirais volontiers que c'est Tii. La question se résoudrait peut-être par une lettre de Dusratta à Tii déjà veuve d'Aménophis III, si les premières lignes de la tablette, qui nous auraient renseignés sur ses relations de parenté avec Dusratta, n'étaient pas trop mutilées. J'extrairai néanmoins de cette pièce quelques passages qui favorisent ma conjecture; j'examinerai le reste ensuite.

Le document, très fruste, est néanmoins facile à comprendre en plusieurs endroits, parce qu'il roule sur le même sujet et se

mara, à cause des difficultés qu'il lui causait aux débuts de son règne. D'ailleurs la lettre n'est pas écrite avec l'assurance et le ton familier qui distinguent les correspondances de Dusratta devenu beau-père d'Aménophis III. Cette lettre est citée plus bas. — Les mots assyriens *imu*, *khatan*, *callat*, qui signifient respectivement beau-père, gendre, bru, sont identiques aux termes hébreux de même sens. Dans le premier, le *khet* hébraïque, au commencement du mot, est représenté, comme cela arrive souvent en assyrien, par un esprit doux, que l'écriture cunéiforme n'exprime point par un signe particulier.

meut dans les mêmes formules qu'une autre lettre envoyée simultanément à Aménophis IV par Dusratta. Dans cette dernière lettre, largement citée dans notre article sur les mariages princiers, Dusratta réclame l'exécution de certaines promesses d'Aménophis III, mort avant d'avoir pu tenir parole. Dans la lettre à Tii, Dusratta prie la reine mère de témoigner en sa faveur auprès du nouveau roi. Elle connaissait seule avec Mani, porteur ordinaire des messages d'Aménophis III à Dusratta, les engagements conclus entre les deux monarques. Dusratta, à ce qu'il semble, s'était exécuté le premier, tandis qu'Aménophis III, à certains moments, lui avait inspiré des craintes par sa lenteur à s'acquitter de ses dettes. Mais Tii avait rassuré Dusratta par l'intermédiaire Giliya, un messager mitannien souvent employé par lui ; elle lui avait conseillé de continuer ses dons, lui prédisant qu'il finirait par s'en trouver bien, comme son père en avait fait l'expérience avant lui. Dusratta rappelle ces faits, où la responsabilité de Tii est engagée, afin de la décider à intervenir. Voici le commencement de la lettre, où l'on a restitué [1] le nom de Tii, d'une manière certaine à notre avis, en se basant sur le parallélisme signalé ci-dessus :

« A [Tii] reine du pays de Misri.... en ces termes : Dusratta, roi de Mitanni.... Je vais bien. A toi, salut. A.... ton fils, salut : à Tadoukhipa...., ta bru, salut. A tes pays, à.... tout ce qui te touche, salut à un haut degré.

« Tu sais combien j'ai témoigné d'amitié à Mimmuriya [Aménophis III], et combien de son côté Mimmuriya m'en a témoigné. [Tu sais] que j'ai envoyé des promesses à Mimmuriya, et que je me suis engagé ; que Mimmuriya, ton époux, m'a aussi envoyé des promesses et qu'il s'est engagé. Toi.... et Mani, vous le savez.... Tu sais les promesses dont nous sommes convenus ensemble, et aucun [autre] ne les connait.

« Tu as dit à Giliya : Dis à ton maître [Dusratta, de ma part] : Mimmuriya, mon époux, a usé d'amitié envers ton père, et envers toi comment gardera-t-il [ses promesses] ! Envers ton père il n'a point [démenti] son amitié, et ce que ton père a envoyé bénévolement, il ne l'a pas.... Et maintenant toi envers

[1] Voir Bezold et Budge, *The Tell el-Amarna tablets in the British Museum*, p. XLIII.

Mimmuriya.... ne donne point de relâche à ton amitié.... Augmente et garde-lui.... et tu lui enverras [tes dons] avec joie, et tu ne lui froisseras pas le cœur. »

Une pareille démarche du roi de Mitanni auprès de Tii, et le message que Tii lui avait fait parvenir précédemment à l'insu de son mari, par l'intermédiaire de l'ambassadeur mitannien, ne révèlent-ils pas un lien personnel entre Tii et Dusratta?

Il est vrai que la fin de la lettre affaiblit cette impression. Dusratta termine en effet par ces mots :

« Que tes messagers viennent avec ceux de Napkhurriya [Aménophis IV], avec les.... de Youni, ma femme, *au plus tôt* (?) et que les messagers de Youni, ma femme.... partent *au plus tôt* (?). »

Ce ton est très familier, mais on est surpris, vu l'analogie des expressions dans les cas similaires, que Dusratta ne dise pas : Youni, ma femme, *ta mère*. Il se peut toutefois que Youni, la reine actuelle de Mitanni, ait succédé à une autre reine, mère de Tii, ou que celle-ci fût née d'une femme de harem.

Plus embarrassante pour moi est la suscription d'une autre lettre, où Dusratta et Aménophis III figurent déjà comme beau-père et gendre. Le roi de Mitanni, en effet, s'y exprime ainsi : « Salut à Tadoukhipa, ma fille ; salut à ta femme que tu aimes ; salut à tes femmes. » Ici, la femme principale est nécessairement Tii, belle-mère de Tadoukhipa, laquelle Tii, nous le savons, fut reine jusqu'à la mort de son époux. Or dans mon hypothèse, on s'attend à voir la reine Tii, qui serait également fille de Dusratta, saluée avant Tadoukhipa, femme du prince héritier, ou peut-être sa fiancée, mais se trouvant déjà en Égypte ; on s'attend de plus à voir Tii nommée par son nom et désignée de cette sorte : Tii, ta femme, ma fille.

Quoi qu'il en soit, cette opinion que Tii était la fille de Dusratta me semble beaucoup plus probable que celle à laquelle je m'étais attaché précédemment, et qui faisait de Tii la sœur, non la fille du roi de Mitanni.

Nous ne dissimulerons pas non plus que les égyptologues, en interrogeant d'autres sources sur l'origine de cette reine illustre, ont abouti à des résultats différents des nôtres sans toutefois pouvoir s'entendre entre eux. « On s'accorde généralement, dit M. Maspero, à la croire étrangère ; mais les uns affirment

qu'elle était sémite, les autres qu'elle était libyenne. Tii était pourtant une Égyptienne de vieille souche, comme l'indiquent son nom et celui de ses parents. Elle n'appartenait pas à la race royale, mais sortait d'une famille de simples particuliers : peut-être, si nous connaissions le fond de son histoire, n'y verrions-nous qu'un épisode de roman, un roi épousant par amour la bergère traditionnelle. »

Nous avons trouvé l'idylle chez M. Loret, qui s'est évidemment inspiré de la suggestion, pourtant si pleine de réserve, de M. Maspero.

Abstraction faite de Tii, dont l'origine reste incertaine, il ressort de nos documents que les princesses de Mitanni, dont le sang se mêla à celui des Pharaons, occupèrent une position éminente dans leur patrie adoptive, et qu'elles ne furent point de simples concubines, comme semble l'avoir été la sœur de Kallimma-Sin, roi de Babylonie. La faveur dont elles jouirent rejaillit même sur les dieux de Mitanni. Ceux-ci, quand ils venaient en Égypte pour la consolation spirituelle des princesses mitanniennes, étaient reçus avec honneur et retenus le plus longtemps possible. Nous citons en preuve une lettre de Dusratta à Aménophis III, relative à ce sujet :

« Istar de Ninâ [Ninive], la maîtresse de tous les pays, au pays de Misri [Égypte] qu'elle se rende, mais qu'elle revienne. Maintenant je l'envoie, elle part.

« Au temps de mon père, la déesse Istar s'est rendue au même pays. Et comme elle y a séjourné alors avec honneur, ainsi à présent, puisse mon frère l'honorer dix fois plus encore. Que mon frère se plaise à l'honorer, mais qu'il ne la retienne pas et qu'elle revienne.

« Mon frère et moi, qu'Istar nous conserve cent ans [1]. Que cette maîtresse clémente nous procure, à l'un et à l'autre, grande joie et faveur, et qu'elle nous maintienne en amitié.

[1] Le mot ici employé pour dire année n'est pas *shattu*, le terme ordinaire, mais *limmu*. A Ninive, dans la chronologie, on désignait chaque année par l'expression le *limmu* d'un tel. On pouvait se demander si c'était une expression analogue à celles-ci : *un tel étant consul*, *un tel étant archonte*. D'après notre passage il semble que *limmu* signifie simplement année. Par conséquent, si le *limmu* d'un tel correspondait en réalité, à Ninive, à certaines fonctions spéciales exercées par le personnage désigné, l'expression ne le dit pas formellement.

« Qu'Istar me revienne, et qu'elle ne *s'attarde* (?) pas chez mon frère. »

Ceci me rappelle une histoire ou légende analogue, gravée sur une stèle égyptienne qui se conserve à la Bibliothèque nationale de Paris, et résumée par François Lenormant d'une manière fort intéressante, d'après les interprétations de Samuel Birch et d'Emmanuel de Rougé.

« Ramsès XII (de la vingtième dynastie) était allé faire une tournée en Mésopotamie (au pays de Bakhtan), pour y recevoir les tributs, quand il rencontra la fille d'un chef, qui lui plut et qu'il épousa. Quelques années plus tard, Ramsès étant à Thèbes, on vint lui dire qu'un envoyé de son beau-père se présentait, sollicitant du roi que celui-ci envoyât un médecin de son choix auprès de la sœur de la reine, atteinte d'un mal inconnu. Un médecin égyptien partit en effet avec le messager.... En vain le médecin eut-il recours à toutes les ressources de l'art; l'esprit, dit la stèle, refusa d'obéir, et le médecin dut revenir à Thèbes sans avoir guéri la belle-sœur du roi. Ceci se passait en l'an 15 de Ramsès. »

Quinze ans plus tard, la maladie de la princesse persistant toujours, Ramsès, à la prière de son beau-père, fit porter au pays de Bakhtan l'arche de Chons, un des dieux de Thèbes. A l'arrivée du dieu, après dix-sept mois de voyage, la malade recouvra aussitôt la santé. Heureux témoin de ce prodige, le chef de Bakhtan retint l'arche de Chons dans son palais durant trois ans et neuf mois, contre la volonté du roi d'Égypte.

« Mais, au bout de ce temps, le chef qui avait ordonné cette mesure violente eut un songe. Il lui sembla voir le dieu captif qui s'envolait vers l'Égypte sous la forme d'un épervier d'or, et, en même temps, il fut attaqué d'un mal subit. Le beau-père de Ramsès prit ce songe pour un avertissement céleste. Il donna immédiatement l'ordre de renvoyer le dieu, qui, en l'an 33 du règne, était de retour dans son temple de Thèbes [1]. »

La promenade du dieu Chons, regardée longtemps comme un fait historique par les égyptologues, passe actuellement à leurs yeux pour une légende fabriquée de toutes pièces, à cause de la

[1] Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3[e] édition, 1869, t. I, p. 447. 448.

durée du voyage, trop longue, dix-sept mois, pour une contrée située en Mésopotamie [1]. Je me demande pourtant si ce jugement n'est pas trop catégorique, si les prêtres de Chons, auteurs présumés de la fiction inscrite sur une stèle qui se rattachait au temple du dieu, connaissaient si peu des distances tant de fois parcourues par les armées et les caravanes égyptiennes, et si la lenteur du dieu dans sa marche, au retour comme à l'aller [2], ne tient pas à quelque rubrique du culte égyptien. Toujours est-il qu'abstraction faite de ce point, la promenade de Chons et le retard qu'il subit au pays de Bakhtan n'offrent rien qui répugne, quand on songe au voyage d'Istar, connu maintenant par la lettre de Dusratta, qui, par une coïncidence remarquable, craint de la part d'Aménophis trop d'attachement pour la déesse ambulante. Si les prêtres égyptiens ont composé une pure légende, ils se seront inspirés de faits réels.

Une particularité à noter dans la lettre de Dusratta qui nous occupe, c'est la grande dévotion de ce prince et de sa famille pour une déesse du panthéon ninivite. Un tel fait suppose des points de contact entre l'Assyrie et le Mitanni. Mais je n'insisterai pas sur ce sujet, j'y reviendrai dans un autre travail.

Les liens qui rapprochaient les familles royales d'Égypte et de Mitanni nous ont valu aussi la curieuse lettre dans laquelle Dusratta explique à Aménophis III les motifs qui l'ont porté à supprimer son frère Artassoumara. Ce n'est pas, on le pense bien, que le Pharaon, en général, se souciàt beaucoup des querelles intestines de ses vassaux, dont il n'exigeait que deux choses, les honneurs dus au suzerain et le paiement régulier du tribut, mais Aménophis pouvait être touché de l'infortune d'Artassoumara, frère de Ghiloukhipa, qu'il avait épousée, et qui vivait encore puisque son nom figure dans les salutations à l'en-tête de la lettre, cité plus haut. Aussi Dusratta expose-t-il son fait avec beaucoup de précaution, insistant sur les bons rapports des deux cours et accablant le roi d'Égypte de protestations d'amitié.

[1] Voir Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4e édition, p. 287, 288, et A. Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, p. 522, 523.

[2] La durée du voyage au retour n'est pas formellement indiquée sur la stèle, mais elle ressort de plusieurs données chronologiques contenues dans la pièce, très riche sous ce rapport. Cf. Wiedemann, *loc. cit.*

Dusratta raconte qu'un certain Pirkhi, ou, comme on peut également lire le nom, Tamkhi, l'a inquiété dès le début de son règne, en soutenant les prétentions d'Artassoumara. Les partisans indigènes de ce dernier, et ensuite les bandes du pays de Khatti venues à son secours, ont été exterminés. Dusratta s'est emparé d'Artassoumara lui-même et l'a tué. Il fait hommage à Aménophis III de dépouilles enlevées aux gens de Khatti, il lui envoie en outre les présents ordinaires, ainsi qu'à sa femme Ghiloukhipa :

« Depuis que je me suis assis, tout jeune, sur le trône de mon père, Pirkhi a maltraité mon pays, et en a tué la population. Mais la bienveillance ne m'a point manqué pour cela chez ceux qui s'étaient attachés à moi ; et de mon côté je ne me laissai point abattre par les événements fâcheux qui se passaient dans mon pays. Je tuai, avec tout ce qui tenait à eux, les brigands au service d'Artassoumara.

« C'est à cause de l'amitié que tu as montrée à mon père que je te fais cette communication et que je t'expose ces faits, pour que tu les connaisses et que tu t'en réjouisses. Mon père t'aimait, tu aimais mon père, et mon père, par amitié, t'a donné ma sœur. Et.... comme toi envers mon père.

« *Tu sauras* (?) aussi que mon frère, *ayant lancé des messagers* (?) par tout le pays de Khatti, et des ennemis ayant envahi mon pays, le dieu Raman le livra à ma main [lui Artassoumara] et que je le tuai. D'eux tous, pas un seul n'est retourné dans son pays.

« Maintenant, je t'envoie un char, deux chevaux, un jeune homme et une jeune fille, du butin de Khatti. Comme présent à mon frère, j'envoie cinq chars et cinq paires de chevaux.

« Comme présent à Ghiloukhipa, ma sœur, je lui envoie un *tutinatum* d'or, un *anzabatum* d'or, un *mashu* d'or, et une cruche remplie d'excellente huile.

« Je te dépêche Giliya, mon messager, avec Tunipipri. Que mon frère ne les retienne pas trop longtemps ; qu'ils me rapportent promptement des nouvelles, que j'apprenne l'heureux état de mon frère et que je m'en réjouisse.

« Que mon frère ait de l'amitié pour moi ; que mon frère m'envoie ses messagers chargés de bonnes nouvelles, et que je les entende. »

Les mariages avaient donc cimenté une union intime entre les familles royales d'Égypte et de Mitanni, et il semble, à s'en tenir aux renseignements de nos lettres, que malgré l'existence de pareils liens, la maison des Aménophis et celle de Kallimma-Sin en Babylonie ne se soient pas rapprochées au même degré. Certains assyriologues, il est vrai, prétendent que Burraburiyas, roi de Babylonie après Kallimma-Sin et d'une autre dynastie, réussit à obtenir pour son fils la main d'une princesse égyptienne, fille de Napkhurariya (Aménophis IV). Cela dépasserait toutes les faveurs accordées à la maison de Mitanni. Malheureusement l'interprétation du passage où l'on a découvert un fait si intéressant me parait très incertaine. Burraburiyas dirait à Aménophis IV : « Je t'envoie tel et tel présent pour ta fille, la femme de mon fils. » Mais il nous semble qu'il faut traduire : Pour ta fille, la femme de mon fils, *suivant ce que l'on* (?) entend dire, je t'envoie tel et tel présent. » Ou bien : « La femme de mon fils, qui a appris.... t'envoie comme présent pour ta fille tel et tel objet. »

Parmi les deux versions que je propose, la première favorise le plus l'hypothèse d'une fille d'Aménophis IV mariée à un fils de Burraburiyas. Il s'agirait toutefois d'un mariage projeté et non réalisé jusqu'alors, car la princesse dont il s'agit se trouve encore en Égypte, chez Aménophis, et on ne peut en aucun cas interpréter autrement. Burraburiyas, de plus, fait parvenir ces présents à la princesse par l'intermédiaire de son père à elle, et il s'autorise pour parler et agir comme il le fait, d'une rumeur suivant laquelle Aménophis IV se montrerait favorable à la future union. La seconde version suggérée par nous, qui supprime tout mariage, même projeté, nous parait plus probable. L'obscurité d'un passage si intéressant tient à une lacune qui, je le crains bien, nous condamne à une incertitude sans remède [1].

Burraburiyas parle ainsi vers la fin d'une lettre dont les dernières lignes, presque entièrement effacées, ne nous apprennent plus rien. Les autres parties de la pièce sont peu favorables à

[1] Toute l'obscurité vient de la suppression d'un mot, ce qui ne permet plus de voir si les deux expressions *ta fille* et *la femme de mon fils*, sont apposées et désignent une seule et même personne, ou si la seconde fait fonction de sujet dans la phrase et désigne une personne différente de la première.

l'interprétation qui, dans le passage cité, fait du fils de Burraburiyas le gendre de Pharaon. Si Burraburiyas avait obtenu pour son fils une princesse égyptienne, et cela malgré ce que nous révèlent nos documents de la répugnance absolue des Pharaons de l'époque pour les mariages de leurs filles à l'étranger, il faudrait que l'amitié eût été bien grande entre les deux familles. Or, on le voit par la même lettre de Burraburiyas, les rapports avaient été assez froids jusque-là. Burraburiyas écrit en effet à Aménophis IV :

« Depuis que les messagers de mon père se sont rendus chez ton père, celui-ci et mon père ont été amis. Actuellement, moi et toi nous sommes amis. Cependant tes messagers sont venus trois fois sans m'apporter de présent considérable, et de mon côté je ne t'en ai envoyé aucun. Mais n'ai-je rien, et toi n'as-tu rien de précieux? Les dix mines d'or que m'ont apportées tes messagers n'avaient point leur poids complet, et pour tes objets [les objets à fabriquer pour toi], ils ont déposé cinq mines d'or non épuré. »

Si Burraburiyas tirait peu de chose du roi d'Égypte, cela tenait, semble-t-il, à son peu d'empressement à accorder des femmes de sa famille à Aménophis IV. De guerre lasse pourtant, il se ravise et écrit : « Il y a chez moi des jeunes personnes; demande n'importe laquelle que tu veuilles épouser. Je te l'enverrai sans retard. » Cet article est offert, sans plus de cérémonies, parmi d'autres marchandises dont l'énumération précède et suit. Évidemment, on cédait une princesse pour obtenir en retour des faveurs commerciales.

Burraburiyas se plaint encore ailleurs de la parcimonie de son royal correspondant :

« A partir du moment où mon père et le tien eurent contracté amitié, ils s'envoyèrent mutuellement de riches présents, et ils ne cessèrent jamais de s'exprimer leurs désirs. Et maintenant mon frère m'a envoyé deux mines d'or! Envoie-moi donc beaucoup d'or, autant que ton père, et même plus que ton père. Pourquoi m'envoies-tu deux mines d'or? J'ai entrepris des ouvrages dans maint temple et maint palais, et je dois les exécuter. Envoie beaucoup d'or, et toi tout ce dont tu auras besoin et qui se trouve dans mon pays, mande-le afin qu'on le prélève pour toi. »

Pour justifier des demandes si pressantes, Burraburiyas évoque le souvenir de son aïeul Kurigalzou, très dévoué à l'Égypte, à ce qu'il prétend. Il nous révèle à cette occasion le fait assez intéressant d'une démarche collective des peuples chananéens auprès de Kurigalzou, pour le décider à se mettre à la tête d'un soulèvement général contre l'Égypte sous Aménophis III.

« Du temps de mon père Kurigalzou, les Chananéens réunis lui envoyèrent un message ainsi conçu : A l'effet de reconquérir le pays [asservi], nous voulons nous soulever et agir de concert avec toi. Mais mon père leur manda ceci : Cessez de m'attirer à vous. Si vous vous mettez en guerre avec mon frère le roi de Misri [Égypte], entendez-vous avec un autre. N'irai-je pas plutôt, moi, vous piller ? C'est comme si vous vous révoltiez contre moi. — Mon père, par égard pour le tien, ne les écouta point. »

Il est peu probable que Kurigalzou ait éprouvé au fond de son âme une si grande tendresse pour un potentat voisin, toujours avide de nouvelles conquêtes; il aura plutôt jugé la partie trop chanceuse. Mais il faut bien que les assertions de Burraburiyas aient eu quelque fondement, s'il parlait ainsi à Aménophis IV, assurément très renseigné sur des faits palpables qui touchaient ses intérêts.

La soif de l'or n'inspirait pas seule un pareil langage à Burraburiyas. Les Assyriens travaillaient contre lui en ce moment même chez Aménophis IV, et il voulait que le Pharaon les éconduisit à son tour :

« Maintenant, quant aux Assyriens, ne t'ai-je pas envoyé un de tes sujets pour te renseigner sur leur compte, et te dire pourquoi ils sont venus dans ton pays ? Si tu m'aimes, ils n'aboutiront en rien. Inflige-leur *ce qu'ils méritent* (?). »

La députation assyrienne agissait sans doute au nom d'Assur-ouballit, dont une lettre, adressée à Aménophis IV, témoigne de ses relations et rappelle celles de son père avec l'Égypte :

« Assur-nadin-akhi, mon père, envoya message au pays de Misri, et on lui apporta vingt talents d'or. »

Il ajoute ces mots non moins instructifs :

« Le roi de Khanigalbat [ailleurs Khanigalbi, sur la rive droite de l'Euphrate, du côté de Malatié] ayant envoyé message à ton père, on lui apporta vingt talents d'or. »

Assur-ouballit cite ces exemples comme bons à suivre et tend la main à son tour. Il indique la source où les Pharaons puisaient leur or, les mines d'Égypte et de Nubie, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Du moins, semble-t-il difficile de voir une autre allusion dans ces mots d'Assur-ouballit : « L'or, c'est la poussière de ton pays. »

La situation politique de l'Asie occidentale sous la XVIII[e] dynastie égyptienne se dessine assez clairement dans les passages cités. Les rois de Syrie et de Mésopotamie gravitent autour des Pharaons, attirés par l'éclat de l'or ; grâce à cela, l'Égypte, la grande puissance, est appelée comme arbitre de leurs querelles par les rois de Ninive et de Babylone, presque toujours en guerre à cette époque [1]. Que les Pharaons fassent un dernier pas, et leur empire s'étend jusqu'au Tigre. Ce pas néanmoins, ils ne le firent jamais. S'arrêtèrent-ils devant la barrière du désert de Mésopotamie? Ils l'évitaient en grande partie, s'ils marchaient en premier lieu sur la Babylonie le long de l'Euphrate. Suivant toute apparence, ils auront plutôt redouté pour le moment décisif une ligue des Babyloniens et des Assyriens, rapprochés par le danger. Les forces réunies des deux royaumes eussent facilement rendu la position critique à une armée égyptienne entrainée si loin, et laissant derrière elle un territoire couvert de populations belliqueuses fatiguées du joug de l'Égypte. Les Pharaons de la XVIII[e] dynastie auraient pu toutefois tenter l'entreprise et y réussir, mais, ce que personne ne se serait avisé de prédire alors, c'est qu'il était réservé aux Assyriens et aux Babyloniens d'aller tour à tour, après de longs siècles, il est vrai, imposer leur joug à Thèbes et à Memphis, et piller les trésors de l'Égypte pharaonique.

Revenons aux lettres de Burraburiyas et jetons un coup d'œil sur la plus longue, et la plus intéressante au point de vue de l'étiquette qui réglait les relations entre rois à cette époque.

Burraburiyas a été malade, le roi d'Égypte, Aménophis IV, ne lui a pas envoyé d'ambassade de condoléance ; de là colère du roi de Babylone, et curieuses explications jugées nécessaires et données par un messager égyptien présent à la cour de Bur-

[1] Une chronique assyrienne, qui retrace la suite des guerres et des traités auxquels donna lieu cette rivalité, acquiert un surcroît de valeur, rapprochée de nos documents, sur lesquels elle projette de son côté une vive lumière.

raburiyas, mais envoyé pour un autre objet avant la maladie du roi, et survenu juste au moment où son infirmité se déclara :

« Depuis le jour où ton messager est arrivé, écrit Burraburiyas, ma santé a été mauvaise. » Par conséquent, « ton envoyé n'a ni mangé ni bu le vin en ma présence. »

Le roi de Babylone était très abattu :

« Interroge ton messager [à son retour], et il te dira que ma santé est mauvaise, et que je ne trouve plus rien de bon pour moi. »

Si quelques syllabes effacées dans l'original ont été bien restituées en cet endroit, Burraburiyas semble donc dire qu'il avait perdu l'appétit. C'était apparemment pour ce motif qu'il ne recevait plus à sa table.

« Comme ma santé était mauvaise, continue-t-il, et que mon frère [le roi d'Égypte] ne se souciait pas de moi, je me fâchai contre lui et je dis : Pourquoi mon frère me néglige-t-il, pourquoi n'envoie-t-il pas et pourquoi n'ai-je pas vu son messager ? »

Il s'agit d'un messager spécial à envoyer, outre l'ambassadeur égyptien déjà présent, qui va répondre aux plaintes de Burraburiyas. Ainsi, au jugement de Burraburiyas, depuis le commencement de sa maladie jusqu'au moment où il exprime son mécontentement au sujet de l'indifférence présumée du Pharaon, il s'est écoulé assez de temps pour que la fâcheuse nouvelle fût arrivée en Égypte et qu'un second envoyé d'Aménophis IV, si celui-ci l'avait voulu, se trouvât déjà en Babylonie. Il y a dans nos lettres d'autres cas d'ambassadeurs prolongeant ainsi leur séjour auprès des princes étrangers. Chose non moins instructive, le discours de Burraburiyas, qui suppose le Pharaon informé de sa maladie, révèle la fréquence des communications entre la Babylonie et l'Égypte dès le xve siècle avant notre ère.

Il faut néanmoins en rabattre un peu d'après la réponse du messager égyptien qui se trouvait à la cour de Babylone.

« Ton messager répondit ceci : La distance n'est pas si courte que ton frère ait appris la nouvelle et envoyé ses salutations. Son pays est lointain. Qui aurait pu dire la chose à ton frère, pour qu'il se hâtât de te faire parvenir ses salutations ? Il apprendrait que tu es malade, et il ne t'enverrait pas de messager !

« Je lui dis alors : Le chemin pour se rendre chez mon frère, le grand roi, est-il long ou court? Il me répondit : Interroge ton [propre] messager. C'est à cause de la grande distance que ton frère n'a pas entendu parler de toi et qu'il ne t'a pas envoyé [d'ambassadeur] pour te saluer. [Et de fait], ayant interrogé mon messager, il me répondit que le chemin était long, et je ne fus plus fâché contre mon frère. »

Singulière explication. Si l'on s'en rapporte aux seuls renseignements de nos lettres, quatre ou cinq générations de monarques babyloniens avaient déjà entretenu des relations avec les rois d'Égypte. Burraburiyas lui-même les continuait, et il connait encore si peu de la distance entre la Babylonie et la vallée du Nil; il ne s'est jamais avisé d'en juger par les relations de ses ambassadeurs. Nous avons cherché précédemment un autre sens au passage, mais, tout bien considéré, nous avons admis l'interprétation qu'imposent à première vue les termes du texte. Burraburiyas s'était-il fâché trop vite, et avait-il, pour se tirer d'un mauvais pas, demandé par fiction diplomatique une explication inutile en soi, pour sauver les apparences, et la lui avait-on servie de même?

Il se trouvait en effet grandement intéressé au maintien des bons rapports. On le voit clairement par la suite de la lettre :

« Dans le pays de mon frère, à ce que l'on dit, tout se trouve et mon frère ne manque de rien ; dans mon pays aussi tout se trouve et je ne manque de rien. Cependant qu'elles se maintiennent entre nous ces bonnes relations qui ont porté les rois précédents à échanger entre eux de riches présents. »

Malgré la fierté apparente du langage et la richesse réelle de la Babylonie, il ne s'agit pas ici de dons purement honorifiques, et on ne tardera guère à s'en convaincre. Peut-être les lignes qui suivent le diraient-elles déjà, si elles n'étaient trop mutilées. Je les omets pour cette raison, et reprends le texte là où il offre de nouveau un sens suivi :

« J'ai donné les instructions à ton messager et je l'ai congédié. Donne-les promptement à mon messager et qu'il revienne. »

Le messager babylonien en question part probablement avec celui d'Aménophis IV, car il arrive souvent qu'un ambassadeur retourne avec un envoyé du roi chez lequel il s'est rendu.

Burraburiyas, qui n'envoie à son frère le Pharaon que de mai-

gres présents, allègue pour excuse la difficulté des chemins et la mauvaise saison, qui le forcent à réduire la caravane de son ambassadeur.

« Comme on me dit que le chemin est difficile, que les eaux débordent, et que le temps est défavorable [1], je ne t'envoie pas beaucoup de présents. J'envoie cinq mines de beau *cristal* (?), comme don de ma main, à mon frère. J'envoie de plus à mon frère cinq paires de chevaux. »

Il est assez probable que Burraburiyas, trop peu sûr d'être assez payé de retour, cherche à gagner du temps, dans ces lignes comme dans les suivantes :

« Quand les jours seront favorables, un second messager apportera de nombreux et riches présents. Et quelque chose dont tu aies besoin, mande-le, afin que mes gens te le fournissent de chez eux. J'envoie à mon frère l'ouvrage dont je me suis chargé. »

Les gens ou les sujets de Burraburiyas [2] étaient donc associés au commerce du roi. Ils l'étaient de toute nécessité à l'industrie dont il envoie les produits en Égypte. Du reste les souverains babyloniens protégeaient les arts depuis longtemps. On en a la preuve écrite laissée par un roi antérieur à Burraburiyas de plusieurs générations [3], et, ce qui vaut mieux, la

[1] Ceci s'écrit à la saison où l'Euphrate, en amont de la Babylonie, déborde par places jusqu'à former de grands lacs et oblige les caravanes à faire un détour en prenant une route plus septentrionale. Le verbe assyrien que nous avons traduit par *déborder* répond assez bien, pour le sens, au latin *perrumpere*, et peut signifier faire *brèche à travers*, *s'échapper*. Ainsi rien ne s'oppose à notre interprétation. Il est au contraire peu naturel de faire dire à Burraburiyas qu'au moment où il dicte sa lettre on souffre de la disette d'eau sur le chemin de Babylonie en Égypte ; car en suivant la rive gauche de l'Euphrate, on boit à discrétion, toute l'année, l'eau du fleuve, et, en outre, à partir du Khabour, celle de ses nombreux affluents. On trouve aussi sans difficulté l'eau potable depuis l'Euphrate jusqu'à l'étroit désert entre la Palestine et l'Égypte, qui offre toujours quelque difficulté à cet égard.

Burraburiyas apprend par d'autres l'état des chemins non pas chez lui, mais dans la Mésopotamie occidentale, l'Euphrate et ses tributaires ne débordant pas à une époque tellement fixe qu'on ne puisse s'y tromper de quelques jours. Il n'y a pas lieu d'opposer à notre traduction l'hypothèse d'une sécheresse extraordinaire ; Burraburiyas, la suite du texte le prouve, parle d'un temps de saison.

[2] Le texte dit afin qu'*ils* le fournissent de leurs maisons. Cet *ils*, équivalent de *on*, ne peut désigner que les sujets de Burraburiyas.

[3] Ce roi, dont le nom semble être Agou-kak-rimi, rapporte qu'il fit des présents, et en particulier qu'il donna une maison, un champ et un jardin à

preuve de fait dans les monuments dont la pioche de M. de Sarzec a enrichi le Louvre, et qui remontaient déjà à une haute antiquité il y a trente-trois ou trente-quatre siècles, quand s'écrivaient nos lettres de Tell el-Amarna.

La nature très mercantile des relations de Burraburiyas avec le Pharaon continue à se révéler dans les lignes qui suivent le dernier passage cité :

« Que mon frère m'envoie beaucoup de bon or, que je puisse employer pour mes ouvrages. Et l'or que mon frère m'envoie, qu'il ne l'abandonne à aucun *trésorier* (?). Quant à l'or que mon frère a envoyé précédemment et que le *trésorier* de mon frère avait scellé et expédié sans que mon frère en fût témoin, *x* mines qu'on m'apportait pour objets [à fabriquer], quand j'en vérifiai le poids, il ne se trouva pas complet. »

Si Aménophis III se défiait des ambassadeurs babyloniens, ainsi qu'on l'a vu dans sa lettre à Kalimma-Sin, Burraburiyas, un des successeurs de ce dernier, n'avait guère meilleure opinion des employés d'Aménophis IV.

Le roi de Babylone demande enfin justice pour un de ses messagers, pillé deux fois sur territoire égyptien :

« Le bagage de Çalmou, le messager que je t'ai envoyé, a été pillé deux fois, une fois par Biriamaza, une seconde fois par Pamakhi, en ton pays *propre* (?). Que mon frère juge cette affaire.... Que mon frère lui rende ses *biens* (?) et qu'il répare le détriment qu'il a subi. »

Un fait analogue donne lieu à une autre lettre de Burraburiyas à Aménophis IV. Il s'agit cette fois de marchands babyloniens tués ou retenus captifs au pays de Chanaan, dépendant pour lors du roi d'Égypte, que Burraburiyas rend de ce chef responsable des meurtres commis.

« Moi et mon frère, dit Burraburiyas, nous avons fait un pacte d'amitié et nous nous sommes dit : Comme nos pères, nous serons amis l'un de l'autre. Or, mes marchands, qui étaient venus avec une *caravane alliée*, au pays de Kinakhi [Chanaan], s'y attardèrent pour.... Comme ils s'étaient séparés de leurs *compa-*

chacun des trois principaux artistes qui l'avaient aidé dans la reconstruction et l'ornementation du principal sanctuaire de Babylone. Il ajoute qu'il consacra, pour les soustraire aux impôts, lesdits objets et propriétés aux dieux Marduk et Zarpanit.

gnons et qu'ils se rendaient chez toi, des hommes envoyés par Sumadda, fils de Malummi, et Sutadna, fils de Saratou, habitant d'Akka, les tuèrent et enlevèrent leur *argent* (?) dans la ville de Kikhinnatuni, au pays de Chanaan. »

J'ai rendu de mon mieux par *caravane alliée*, *compagnons*, l'expression assyrienne qui signifie à la lettre *bons frères*, et doit désigner ici des voyageurs auxquels les marchands babyloniens s'étaient joints pour être plus forts en cas d'attaque, ainsi qu'il se pratique encore aujourd'hui dans les mêmes contrées, dès qu'on pénètre à une certaine distance de la Méditerranée; et de fait, les marchands babyloniens une fois séparés des *bons frères* tombent aux mains des brigands.

Après un passage mutilé, où l'on voit que Burraburiyas insiste sur les obligations du roi d'Égypte, comme souverain du pays de Chanaan [1], Burraburiyas continue comme suit :

« Tue les hommes qui ont tué mes gens, et venge leur sang. Si tu ne mets pas ces gens à mort, ils me barreront le chemin et tueront tes messagers, et l'envoi de nos messagers mutuels cessera.... »

Le roi de Babylone demande ensuite la délivrance de deux de ses marchands retenus captifs :

« Sumadda a coupé les pieds à un de mes gens et le garde chez lui; Sutadna, d'Akka, a eu pitié d'un autre, qui est resté à son service. »

Par cette dénomination *mes marchands*, en assyrien *tamkariia*, Burraburiyas, à coup sûr, désigne des trafiquants de son royaume. Indique-t-il des agents commerciaux à son service? Cela se peut, car les instincts cupides de Burraburiyas se révèlent clairement dans ses lettres. D'ailleurs Teglatphalasar II, roi de Ninive au XIIe siècle avant notre ère, dit que des *tamkari*, ses agents à lui, allaient acheter au loin des animaux rares qui peuplaient ses ménageries. De même la Bible appelle marchands

[1] Le mot est écrit *Kinakhi*, ce qui suppose une forme *Kinakh*, transcription exacte du terme palestinien *Knah*, synonyme de Chanaan. L'écriture assyrienne, en effet, est incapable de rendre deux consonnes de suite au commencement d'un mot, et de là *ki* pour *k;* il rend encore ailleurs par l'articulation *khet*, représentée dans *kinakh* par *kh*, le *aïn* des Hébreux, que je figure dans *knah* par *h*. Au surplus le rôle que joue le pays de *Kinakhi* dans nos textes convient parfaitement au pays de Chanaan. L'identité de signification est moralement sûre.

de Salomon les courtiers que ce monarque envoyait pour son trafic, en Égypte, en Syrie, et au pays de Coa en Cilicie.

Par les extraits qui remplissent ces pages et notre article sur les *Mariages princiers*, on jugera de la valeur de nos documents et de l'intérêt qu'ils méritent. Disons seulement que parmi les textes cunéiformes publiés jusqu'à ce jour, et peut-être aussi dans l'ensemble de la littérature égyptienne, on ne trouvera rien d'aussi positif et en même temps d'aussi vivant ni d'aussi intime que ces lettres, exhumées contre toute attente des décombres de Khoutnaton, aujourd'hui Tell el-Amarna. Elles ont en outre l'avantage de toucher simultanément à l'histoire de l'Égypte, de la Palestine, de la Phénicie, et des diverses principautés syriennes et mésopotamiennes, sans excepter Babylone et Ninive. A un point de vue différent, les lettres des chefs syro-palestiniens ne sont pas moins précieuses que les correspondances royales dont nous nous sommes spécialement occupé dans cette revue. Nous avons déjà étudié une bonne partie de ces monuments d'origine plus humble, et nous ne tarderons pas, s'il plaît à Dieu, à en communiquer ici les principales données, qui forment pour l'histoire de la Palestine un nouveau chapitre à placer entre la période patriarcale et la conquête du pays par les Hébreux sortis d'Égypte.

A. J. Delattre, S. J.

PAUL SCARRON & FRANÇOISE D'AUBIGNÉ

DEUXIÈME PARTIE [1]

I.

LA VIE CONJUGALE

On ne doit pas prendre à la lettre cette phrase de Cabart sur l'hôtel de Troyes et sur les nouveaux mariés : « Là commencèrent leurs amours [2]; » mais seulement y voir, sous une légère ironie, l'affirmation, par un témoin principal, admis même en tiers dans le ménage, de la bonne entente qui régna, contre toute vraisemblance, entre deux époux si étrangement assortis [3]. J'estime également impossible qu'en février 1653 [4], près d'un an après le mariage, Scarron, abandonné de ses amis, que la rentrée de Mazarin avait dispersés, n'eût plus pour toute compagnie que « sœur Céleste » dans le grand appartement de l'hôtel de Troyes. Là encore La Beaumelle a trompé nos biographes. De même qu'il avait imaginé de faire intervenir Françoise d'Aubigné dans le concubinage de sa belle-sœur avec le duc de Tresmes [5], de même il l'a représentée s'employant

[1] Voir la précédente livraison.
[2] Morillot, *Paul Scarron*, p. 75 et 406.
[3] L. Barré, Radet et Defontaine firent représenter en 1797 un vaudeville, repris quarante-cinq ans plus tard : *le Mariage de Scarron*, où les principaux traits de l'historique que je viens de résumer dans la première partie de cette étude sont assez exactement réunis.
[4] *Paul Scarron*, p. 69.
[5] Ci-dessus, p. 102.

pour Céleste, lui donnant des conseils, la poussant au couvent, puis l'abritant chez elle, dans le logis conjugal, après la dispersion de la communauté religieuse de la Conception qui venait de sombrer avec la petite fortune que lui avait constituée son premier séducteur, et finalement lui procurant un bénéfice. Il y a là-dessus tout un chapitre, avec une prétendue lettre de Mme Scarron à sœur Céleste, datée de 1654. Segrais, ou du moins le *Segraisiana*, complété par une lettre de Scarron lui-même [1], raconte que celui-ci, n'ayant pas obtenu pour la compagne de ses derniers temps de célibat le poste de supérieure de l'hôpital de Montargis, parvint enfin à la caser dans un bon prieuré de deux mille livres, à Argenteuil ou dans le voisinage, mais que Céleste, ayant bientôt résigné ce prieuré sans prendre toutes les précautions de rigueur vis-à-vis de sa co-contractante, fut délaissée et « mourut sur la paille et de faim, à la lettre. » J'ai vainement cherché ce prieuré autour d'Argenteuil, et n'ai rien trouvé qui y ressemblât [2].

L'entrée de Scarron en ménage coïncida avec le règlement du litige qu'il soutenait depuis 1644 contre ses frère et sœurs consanguins. Victorieux d'abord à la chambre des requêtes, il avait ensuite trouvé devant lui des adversaires plus redoutables encore que sa belle-mère dans la personne de sa sœur Sigogne et dans celle de son frère Nicolas Scarron de Rosnay, assistés de quatre procureurs retors [3]. A la suite des procédures immortalisées par ses *Factums*, et qui menaçaient de ne jamais finir, les parties avaient désigné, pour terminer l'affaire à l'amiable [4], cinq juristes de haute considération : Jacques Chollet, Nicolas Gueherry, Philippe Bernard, sieur de Bouilly, Jacques de Monsigot et le célèbre Barthélemy Auzanet. Sans doute la sentence rendue, le 20 août 1650, par ces arbitres n'était pas pour plaire au cul-de-jatte, car c'est seulement le 2 juin 1652 que lui et sa sœur Françoise y donnèrent leur acquiescement en forme [5], et le pas-

[1] *Segraisiana*, p. 133 et 138; *Œuvres de Scarron*, t. I, p. 165.
[2] Il y avait à Argenteuil même deux couvents fondés en 1635 et 1646.
[3] *Paul Scarron*, p. 41-44.
[4] M. le vicomte de Grouchy me signale la minute d'une procuration donnée le 3 août 1649, par l'autre sœur consanguine, Claude Scarron, femme de Daniel Boileau du Plessis, à son frère Nicolas Scarron et à son beau-frère Sigogne, pour régler le procès pendant.
[5] Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2660, fol. 88.

sage de la *Muse historique* où, sept jours plus tard, Loret annonça aux Parisiens que leur poète favori avait « perdu tout net » son procès au moment même où il venait de se charger d'une épouse, autre fardeau bien pesant pour « ses faibles et petits bras [1], » ce passage, dis-je, a autorisé les biographes à considérer Scarron comme définitivement débouté et dépouillé à partir de ce moment. Je crois cependant, comme Tallemant et Segrais le disent, que la sentence arbitrale lui avait rendu « tout ou partie de ses biens, » notamment les domaines de la Rivière et des Fougerets, près Amboise, où son père était mort dix ans auparavant. Du moins il se qualifia depuis lors sieur ou seigneur de ces deux terres, bien petites il est vrai, et profita de la plus prochaine circonstance pour en aller reprendre possession en compagnie de sa femme.

Ce voyage de noces fut tout autrement interprété, je dois le reconnaître. Lorsque l'on vit, en septembre 1652, les deux époux se diriger vers la Touraine,

Lui dans une chaise, elle dans un coche,

Loret, qui ne demandait pas mieux que d'être délivré d'un concurrent redoutable, se hâta d'informer ses lecteurs que le couple allait attendre là-bas

La saison propre à s'embarquer
Pour voguer en terre lointaine
Que l'on appelle américaine ;

que Scarron avait quelque espoir d'être père avant qu'il fût longtemps [2], et qu'il comptait sur l'Équateur pour lui rendre la santé et la vigueur. De son côté, le chevalier de Méré, dans sa lettre à la duchesse de Lesdiguières, raconte que « ce mari qui ne pouvait se tourner d'un côté de son lit à l'autre » s'était mis de nouveau en posture de partir, au grand dépit des amis qui trouvaient sa charmante femme mieux faite pour plaire en France que pour retourner en Amérique. Mais, à l'époque où nous placent les deux « faits divers » de la *Muse historique* [3], le convoi pré-

[1] *Muse historique* du 9 juin 1652. Voyez ci-dessus, p. 137.

[2] Car un sien ami tient, sans feinte,
Que sadite épouse est enceinte
De trois ou quatre mois et plus ;
Et puis dites qu'il est perclus !

[3] Numéros des 5 octobre et 9 novembre 1652.

paré par les associés de Scarron était déjà arrivé à Cayenne. C'est six semaines après le mariage, le 18 mai, que le départ avait eu lieu. Les troubles de l'Anjou et de la Bretagne ne permettant pas de prendre la voie plus directe de la Loire jusqu'à l'Atlantique, trois petits bâtiments avaient été frétés pour descendre les émigrants par la Seine jusqu'au Havre. Dès l'embarquement, en plein Paris, un premier malheur était survenu, présage de bien d'autres : l'abbé de Marivault, le principal organisateur, était tombé dans le fleuve, entre la porte de la Conférence et Chaillot, et s'était noyé misérablement. On remédia à peu près à cette perte ; mais bien en prit à M. et Mme Scarron de ne point s'être joints au convoi, car la surveillance des ecclésiastiques et des gens honorables qui en avaient la conduite ne put empêcher toute une suite de désordres et de désastres. Après un mois passé au Havre [1], les bâtiments mirent enfin à la voile ; toutefois, il est probable qu'aucune nouvelle de l'expédition n'était encore arrivée à Paris lorsque Scarron mena sa femme en Touraine. Il se peut donc que son projet fût, au pis aller, de pousser jusqu'à Nantes ou jusqu'à la Rochelle, pour trouver quelque navire qui les transportât à leur tour dans les régions équinoxiales. De là cette « épître chagrine » à son ami Rosteau, où il lui vantait, sur le mode le plus enthousiaste, les délices du climat des tropiques et de la société des sauvages.

C'est, disait-il [2], la crainte d'un blocus et de la disette d'écus qui l'avait porté à quitter Paris sans bruit. Je croirais volontiers que la politique y était aussi pour quelque chose. Un vent de réaction soufflait sur la capitale ; jusque dans le Palais-Royal, sous les yeux de Mlle de Montpensier indignée, les frondeurs d'hier arboraient le papier royaliste en place de la paille rebelle

[1] Biet, *Voyage de la France équinoxiale*, p. 6 et suivantes. On passa au Havre le mois de juin, jusqu'à ce que les associés de Scarron, M. de Bezons, dont un fils était au nombre des émigrants, M. Gamard, M. Dugué, eussent apporté, non sans peine ni danger, l'argent nécessaire, les dernières instructions et le texte des articles signés par le conseil. — Ce Bezons, ou Bezon, serait-il l'académicien Claude Bazin, alors avocat général à la Cour des aides, mais très mêlé à la société des gens de lettres et de théâtre, ancien amant d'une amie de Scarron, la belle et volage Pomereu, avant que le Coadjuteur prît cette place? Il devint intendant de Languedoc en 1653. — M. Gamard peut être Christophe Gamard, que l'on retrouve maître d'hôtel du roi en 1674.

[2] *Œuvres*, t. VII, p. 181-188.

et criaient désormais : « Point de princes ! Vive le roi, notre seul souverain ! » Du fond de son exil, Mazarin sut si bien fomenter ce réveil du royalisme, que la cour reprit enfin possession de Paris, le 21 octobre. Cinq jours plus tard, la régente signait les lettres de rappel du cardinal ; mais celui-ci, prudemment, n'entendait point reparaître avant que le terrain eût été remis en état, le parlement épuré, Paris réduit à faire amende honorable, les princes déclarés coupables de lèse-majesté, Retz contraint au silence, Châteauneuf relégué dans sa maison de Montrouge, M. de Beaufort dépouillé de son gouvernement, Gaston forcé de se retirer à Limours et sa fille à Saint-Fargeau, leurs belles amies enfin, qui étaient aussi celles de Scarron, les Frontenac, les Fiesque, Bonnelles, Montbazon, Châtillon, expulsées de la capitale où elles avaient régné en souveraines [1]. Sans être un factieux redoutable, Scarron avait pris, ou était accusé d'avoir pris une part active à la guerre de pamphlets et aux conspirations des princes [2]. Plus sage que son ami le Coadjuteur, j'imagine qu'il crut mériter l'indulgence, le pardon, la charité de son ancienne protectrice, et regagner ses bonnes grâces, en prenant les devants de lui-même et quittant Paris pour quelques mois, sous prétexte, soit d'émigrer en Amérique, soit d'aller se rendre compte de l'état des biens qui lui revenaient en Touraine.

Les époux s'arrêtèrent sur les bords de la Loire, dans leurs métairies, ou bien à la Vallière, joli petit manoir qui, « situé entre le riant coteau de Nazelle et la majestueuse colline d'Amboise, » était échu à l'une des filles de l'Apôtre et passa ainsi aux Bergeron de la Goupillière, puis aux Bridieu [3]. Ils restèrent là jusqu'au commencement de 1653, pour le moins [4], et eurent tout le temps d'apprendre les incidents qui avaient marqué la traversée des colons entre le Havre et Cayenne, le meurtre du directeur Royville, assassiné à bord le 18 septembre, et les symp-

[1] Chéruel, *Lettres de Mazarin*, t. V, et *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. I ; Loret, *Muse historique*, septembre à novembre 1652.

[2] Ci-dessus, p. 119 et 120.

[3] Jules Lair, *Louise de la Vallière*, p. 7-8 ; l'abbé Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau*, p. 36-39, et *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise*, p. 298 et 308. Mme de Maintenon signa plus tard au contrat du mariage de Mlle de la Goupillière avec le marquis de Bridieu.

[4] *Muse historique*, 4 janvier 1653.

tômes d'un prochain effondrement qui ne permettaient plus de songer à prendre la même route [1].

Peut-être aussi les enchantements de la Touraine ne préservèrent-ils pas Scarron de la nostalgie du Parisien. Dès que l'horizon sembla rasséréné, il se hâta de retourner au milieu des amis qui le réclamaient, des lecteurs auxquels la *Muse historique* ne suffisait pas, des libraires avec qui il avait d'anciens engagements, et des théâtres qui lui demandaient instamment des tragi-comédies. Les deux époux rentrèrent donc à Paris, et le premier soin du poète fut d'obtenir un privilège pour *Don Japhet*, toujours en vogue, et de faire l'impression de cette pièce (20 février-2 mai 1653).

Si nous acceptions encore sans vérification cet autre dire de Cabart [2] : « J'ai demeuré depuis avec M. et Mme Scarron, pendant trois ans, à l'hôtel de Troyes [3], » cela nous mènerait jusqu'en 1655. Mais, outre l'absence de quatre mois au moins, pendant laquelle il n'est pas vraisemblable que les époux eussent gardé ce logement sans en faire usage [4], voici qu'un acte du 12 octobre 1653 [5] nous apprend que Scarron, à cette date, habitait la rue des Douze-Portes. Il faut donc supposer que sa sœur Françoise avait tenu à offrir l'hospitalité aux époux [6]; au bout de quelques mois seulement, ils se décidèrent à s'installer dans un logis particulier. Ce ne pouvait être ailleurs qu'au Marais, où se trouvaient réunies et groupées toutes les relations, toutes les amitiés de Scarron [7], et surtout au plus près de sa sœur et de la maison que nous connaissons déjà. Le 27 février 1654,

[1] Voyez ci-après, p. 408. L'expédition était arrivée à Cayenne le 29 septembre; les vaisseaux en repartirent pour la France le 1er décembre.

[2] Ci-dessus, p. 125.

[3] Il est plus probable que cette cohabitation avait commencé bien avant le mariage. — La seconde Note (ci-dessus, p. 128) dit même que Mme Scarron resta six ans à l'hôtel de Troyes.

[4] On verra plus loin, p. 408, qu'ils y résidaient encore en juin 1652.

[5] Bibl. nat., recueil des *Pièces originales*, au département des Manuscrits, vol. 2660, fol. 91.

[6] D'après une pièce du 15 avril 1652, Françoise Scarron occupait alors deux maisons du côté occidental de la rue des Douze-Portes, l'une tenant par derrière à l'hôtel Guénegaud (plus tard Boucherat), l'autre donnant dans la rue Neuve-des-Minimes et aboutissant par derrière à l'hôtel de Venise.

[7] Là aussi était le théâtre où se jouaient ses comédies, rue Vieille-du-Temple. Pour Scarron, Paris ne s'étendait pas au delà du Marais, de la place Royale, du Pont-Neuf et du Louvre.

Scarron et sa femme prirent à bail pour trois ans, sur le pied de trois cent cinquante livres par année, un corps d'hôtel situé dans la rue Neuve-Saint-Louis. Notre poète n'en devait plus sortir que pour aller reposer, six ans et demi plus tard, dans les caveaux de la paroisse Saint-Gervais, dont cette partie de la rue relevait.

Grâce à l'inventaire de 1660 [1], il m'a été facile de remonter à la minute du bail de 1654, et le douzième successeur du notaire Jean Lecat, Me Panhard, de qui j'avais l'honneur d'être déjà connu, s'est prêté à mes recherches avec autant d'obligeance que le successeur de Pierre de Rivière l'avait fait pour le contrat de mariage de 1652. Voici donc ce bail, dont les formules se rapprochent singulièrement de celles qui sont encore usitées de nos jours :

Fut présent Mre Jacques Merault, conseiller du roi en ses conseils, président et trésorier général de France au bureau des finances à Soissons, demeurant à Paris, rue Saint-Claude, paroisse Saint-Gervais, lequel a reconnu et confessé avoir baillé et délaissé à titre de loyer et prix d'argent, du jour et fête de Pâques venant jusques à trois ans consécutifs après et ensuivants finis et accomplis, et promet garantir et faire jouir, à Paul Scarron, écuyer, sieur de la Rivière et des Fougerets, demeurant audit Paris, rue des Douze-Portes, paroisse susdite, et à damoiselle [2] Françoise d'Aubigné, son épouse, à ce présents, preneurs audit titre ledit temps durant, le corps d'hôtel de devant dépendant d'une grande maison appartenant audit sieur Merault sise à ladite rue Neuve Saint-Louis, et où demeure à présent M. le comte de Montrésor, consistant ledit corps d'hôtel en caves, cuisine, écurie, petite cour, puits en icelle, chambres, garde-robe et autres dépendances; de plus ample déclaration duquel corps d'hôtel lesdits sieur et damoiselle Scarron, preneurs, se sont contentés, parce qu'ils ont dit bien savoir en quoi il se consiste et l'avoir vu et visité pour en jouir. Ce présent bail fait moyennant la somme de trois cent cinquante livres tournois de loyer pour et par chacune desdites trois années, que lesdits sieur et damoiselle Scarron, preneurs, ont promis, seront tenus, promettent et s'obligent solidairement, renonçant au bénéfice de division, ordre de droit, de discussion et fidéjussion, bailler et payer audit sr Merault, bailleur, en sa maison à Paris, ou au porteur, aux quatre termes de l'an également, dont le premier

[1] Ci-après, p. 438.
[2] La qualification de *dame* ne se donnait qu'aux femmes de chevalier.

d'iceux écherra au jour Saint-Jean-Baptiste prochainement venant, et ainsi continuer, etc. ; par-dessus lequel loyer et sans diminution d'icelui, lesdits sieur et damoiselle Scarron seront tenus garnir ledit corps d'hôtel ci-dessus baillé de biens meubles exploitables à eux appartenants, pour sûreté dudit loyer et sortissant nature d'icelui, l'entretenir de toutes menues réparations locatives et nécessaires à y faire durant ledit temps, et, en fin d'icelui, le rendre et délaisser en bon état et valeur desdites réparations. Et, au surplus, ledit bailleur les y tiendra clos et couverts aux us et coutume de Paris. Ne pourront iceux preneurs céder ni transporter leur droit dudit présent bail à personne quelconque si ce n'est du consentement et par écrit dudit bailleur, auquel, et à sa volonté, ils fourniront à leurs dépens autant d'icelui présent bail en forme. Duquel présent bail lesdites parties se pourront désister et départir en le faisant signifier et assavoir par celle qui voudra ce faire à l'autre six mois auparavant, sans, pour ce, prétendre l'une contre l'autre aucuns dépens, dommages et intérêts, ni même, par lesdits preneurs, diminution dudit loyer. Car ainsi, etc.

Ce fut fait et passé à Paris, en la maison desdits sieur et damoiselle preneurs susdéclarée, le 27e jour de février 1654, après midi. Et ont signé :

MERAULT. P. SCARRON.
FRANÇOISE DAUBIGNÉ.
RICHER. LECAT.

Le nom du donneur à bail de ce « corps d'hôtel de devant dépendant d'une grande maison » nous permet de reconnaître dans le corps d'hôtel, non point une dépendance de la maison que Merault habitait rue Saint-Claude, mais la petite maison qui occupe encore l'angle oriental de la rue des Douze-Portes (Villehardouin) avec façade sur la rue Saint-Louis (Turenne), et qui porte actuellement le n° 56 ; dans la grande maison habitée par le comte de Montrésor, un des héros de la Fronde [1], l'hôtel contigu qui porte le n° 54. Celui-ci a subi quelques modifications depuis le XVIIe siècle ; mais la petite maison est la seule, je crois, de toute cette longue et large voie si célèbre du Marais qui ait conservé sa physionomie primitive. Un coup d'œil sur le plan de Turgot ne permet pas d'en douter ; il est possible, en outre,

[1] Claude de Bourdeille, comte de Montrésor (1607-1663), dont nous avons des mémoires, et qui avait pris une part active aux intrigues et complots de Gaston d'Orléans, de Cinq-Mars, du Coadjuteur et des Importants. Il avait fait sa paix avec la cour dès 1650.

de fournir quelques preuves un peu plus positives pour l'édification des curieux qui désireraient faire un pèlerinage au logis de Scarron, ou de messieurs les membres du Comité des Inscriptions parisiennes, si la pensée leur venait de placer une plaque commémorative sur la vieille façade.

Ces constructions étaient toutes récentes lorsque Françoise Scarron d'abord, puis son frère vinrent se loger par là. C'est en 1631 que le premier président Le Jay avait acquis des religieuses de Saint-Gervais six arpents de marais, et c'est en 1637 qu'il en avait revendu à l'architecte Nicolas Villedo et à Claude Dublet, juré ès œuvres de charpenterie, 2,037 toises, dont six en façade sur la rue Neuve-Saint-Louis, avec obligation de bâtir pour lui les six maisons du côté droit de la rue Neuve-Saint-Nicolas ou des Douze-Portes [1]. Ces terrains relevaient en censive de l'office de grand panetier de l'abbaye Saint-Denis, uni à la mense conventuelle, et nous en suivons à peu près exactement les destinées successives dans le dossier que l'abbaye forma lors de la confection du grand terrier de 1673 et de celui de 1700 [2]. Je dis à peu près exactement, car les feudistes de l'abbaye eux-mêmes trouvèrent beaucoup de difficultés dans leur travail de reconstitution.

Si, comme eux, nous numérotons 25, 26 et 27 les trois premières maisons du côté droit de la rue des Douze-Portes (en donnant la cote 27 à la maison d'angle avec entrée sur la rue Saint-Louis), 28 et 29 les deux hôtels de la rue Saint-Louis (aujourd'hui n°s 54 et 52), nous voyons que l'emplacement de ces deux derniers hôtels avait été acquis dès 1638 par Mme Merault mère, mais que son fils aîné Pierre Merault, seigneur de Bonnes et de Corbeville, secrétaire du roi et ancien maître d'hôtel de la reine Marie de Médicis, n'acheta que le 21 mars 1654, des héritiers Le Jay, les n°s 25 et 26, et seulement le 5 mai suivant, plus de deux mois après la passation de notre bail, le n° 27 formant l'encoignure des deux rues. Il est vrai que, dès 1641, ce Merault s'était fait céder par l'abbaye les droits de lods et ventes à percevoir sur tout le côté oriental de la rue des Douze-Portes, comprenant les trois maisons.

[1] Ci-dessus, p. 112.
[2] Arch. nat., S 2282^{A} et ^{B}, et Q^{1} 1099^{10b}.

D'autre part, l'acte de bail aux époux Scarron n'est pas passé par Pierre Merault, mais par son frère cadet Jacques; mais ceci peut s'expliquer. Leur père, un correcteur à la Chambre des comptes issu d'une famille de marchands et enrichi par la recette des consignations aux requêtes du Palais, était mort en 1630, laissant quatre fils : Pierre, le secrétaire du roi, qui mourut én 1668, sans postérité; Jacques, le trésorier au bureau des finances de Soissons, qui s'était remarié en 1646 avec une Colbert de Terron et mourut dès 1655, sans enfants, comme son frère aîné; un troisième, Jérôme, avocat général à la Cour des aides, mort beaucoup plus tôt et représenté par son fils M. de Boinville, qui devint conseiller au Châtelet en 1657; enfin, Nicolas Merault, maître des comptes depuis 1636 [1]. Toute cette dynastie avait peu à peu pris possession de la partie de la rue Saint-Louis comprise entre les rues Saint-Gilles et Saint-Claude. Scarron nous parle des uns et des autres [2] dans l'épître où il remercie Pellisson de trois mille livres données à point par le Surintendant pour apaiser une nuée de créanciers, et notamment certain secrétaire

Du sieur Merault, dont je suis locataire,
Qui chaque jour me disoit aigre-doux :
« Monsieur Merault se recommande à vous. »
Or, les Meraults, d'ailleurs très honorables,
A débiteurs sont impitoyables,
Et, comme il est plusieurs messieurs Meraults,
Parlez à l'un, il vous renvoie au Gros;
Et, pour ce Gros, il se tient toujours ferme
A recevoir de l'argent chaque terme.
Sur ces Meraults je me suis amusé,
Car je m'en trouve un peu meraultisé.
Meraultiser, pour parler en vulgaire,
C'est imposer sur son cher locataire [3].

Ailleurs [4], nous voyons le maître des comptes entretenir Scarron des réparations de sa maison, des inondations de la Seine et de l'affaire d'Hesdin. Celui-là, le cadet Nicolas, habita l'hôtel aujourd'hui numéroté 52 (notre n° 29), tandis que le

[1] *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye des Bois, t. XIII, col. 662-664; dossiers Merault, au Cabinet des titres et dans le recueil des *Pièces originales*, vol. 1928.
[2] Un de ses amis intimes, Fourreau, avait épousé une Merault.
[3] *Dernières œuvres*, t. II, p. 38.
[4] *Ibidem*, t. I, p. 181.

frère aîné s'établit dans le n° 54, ces deux demeures étant presque absolument semblables, avec corps de logis entre cour et jardin, autre corps de logis sur le devant, dépendances, etc. [1].

On peut croire que, par quelque arrangement de famille, Jacques Merault, *le Gros*, gérait les affaires de ses frères; c'est même ce que signifient positivement les vers de Scarron. Quant à ce fait que le bail porte une date antérieure à celle de l'acquisition du n° 27, j'avoue ne pas savoir s'il était juridiquement possible au frère aîné de passer par avance ou faire passer location d'un immeuble dont il ne devait devenir possesseur régulier et en forme que deux mois plus tard. Mais, je le répète, les plans du XVIIe siècle, celui de Turgot et le plan annexé au terrier de 1744 [2], s'accordent avec le contrat de location de 1654 pour nous faire reconnaître le corps d'hôtel loué aux Scarron dans la maison n° 27 du terrier, éclairée par trois fenêtres sur la rue Saint-Louis et quatre sur l'ancienne rue des Douze-Portes. L'extérieur n'a point changé, non plus certainement que l'intérieur. Cette entrée bâtarde et basse qui y donne accès aujourd'hui comme autrefois, seule de ce genre, c'est celle que montre le levé en vue cavalière du plan de Turgot; mieux encore, c'est celle dont parle Scarron lui-même dans sa lettre du 13 octobre 1659 au maréchal d'Albret : « Quand vous me faisiez l'honneur de me venir voir, ...votre carrosse rendoit ma petite porte vénérable à tous les habitants de la rue Saint-Louis, et plusieurs portes cochères lui portoient envie [3]. » Après avoir franchi le seuil, un étroit couloir nous mène à une courette non moins étroite, et au fond s'entrevoit une antique montée dont les paliers donnent d'une part sur l'ancienne rue Saint-Louis, d'autre part sur celle qui fut la rue des Douze-Portes. Très peu considérable à l'intérieur, puisque les nos 26 et 27 du terrier n'avaient ensemble qu'une superficie totale de trente-six ou trente-huit toises, ce logis répond exactement, comme on le verra plus loin, et à l'inventaire fait après la mort de Scarron [4] et à cette description de 1753 : au rez-de-chaussée, écurie et remise de carrosses

[1] Reconnaissance du 15 mars 1657, dans le carton S 2282 [A].
[2] Arch. nat., S 2282 [B].
[3] *Dernières œuvres*, t. I, p. 106-107.
[4] C'est par erreur que l'acte d'apposition des scellés, ci-après, p. 426, le place « proche la rue Saint-Claude. »

(aujourd'hui transformées en boutique), cuisine, office, dépense; « le dessus distribué en différents étages, composé de plusieurs bâtiments et aisances, circonstances et dépendances [1]. » Il devait d'ailleurs marquer plus d'une fois dans l'histoire littéraire, ce modeste logis, puisque Scarron y eut, dit-on, pour successeurs médiats l'académicien Jacques de Tourreil, puis l'auteur de *Gil Blas* et du *Diable boiteux*, et qu'enfin Crébillon père, l'auteur dramatique, y mourut cent deux ans après le Burlesque [2]. Les derniers héritiers de nos Merault ont vendu les immeubles 26 et 28, en 1704 et 1705, au conseiller Doublet de Crouy et de Bandeville, l'un des « masques » dont il est parlé plaisamment dans les *Mémoires de Saint-Simon*, et celui-ci les a revendus en 1707 à l'intendant Armand-Jean de Gourgue, qui y a joint le 27 par une acquisition du 18 avril 1715. Les héritiers de Gourgue ont conservé le tout jusqu'en l'an IX, tantôt réunissant en un seul corps de logis le 26 et le 27, tantôt restituant à chacun sa première indépendance. Tout au plus, dans le 27, a-t-on surélevé le « grenier sous combles » pour en faire un troisième étage, tandis que l'hôtel voisin, n° 28 du terrier, n'a jamais eu qu'un étage sur le devant [3].

C'est là que se sont écoulées ces années de vie conjugale dont Walckenaer a fait une touchante idylle [4], mais que, plus tard, Mme de Maintenon se rappelait encore « comme la cane qui regrette sa bourbe. » De 1654 à 1660, la petite porte a vu défiler les personnages les plus divers, courtisans assidus du cul-de-jatte et de Françoise d'Aubigné.

La nouvelle épousée, dit Saint-Simon [5], plut à toutes les compagnies qui alloient chez Scarron. Il la voyoit fort bonne, et en tous

[1] Arch. nat., S 2282 B.

[2] Éd. Fournier, *le Livre commode des adresses de 1692*, t. II, p. 295-296, et *Paris démoli*, p. 396; Lefeuve, *les Anciennes maisons de Paris*, t. IV, p. 292; Jal, *Dictionnaire critique*, p. 454 et 1192, actes de décès de Tourreil, 11 octobre 1714, et de Prosper Jolyot de Crébillon, 17 juin 1762. On désignait indistinctement la maison comme appartenant à la rue Saint-Louis, par où on y entrait, ou à la rue des Douze-Portes. Entre temps, vers 1700, cette maison d'angle eut pour habitant un M. de la Girardière, lieutenant du grand prévôt de l'armée.

[3] M. Lecoq, propriétaire actuel de la maison d'angle, a bien voulu me permettre de la visiter, et m'a, en outre, communiqué les titres modernes qui se rejoignent aux documents du XVIIIe siècle.

[4] *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. V, p. 225-226.

[5] *Mémoires*, éd. 1873, t. XII, p. 91.

genres. C'étoit la mode d'aller chez lui, gens d'esprit, gens de la cour et de la ville, et ce qu'il y avoit de meilleur et de plus distingué, qu'il n'étoit pas en état d'aller chercher hors de chez lui, et que les charmes de son esprit, de son savoir, de son imagination, de cette gaieté incomparable parmi ses maux et toujours nouvelle, cette rare fécondité, et la plaisanterie du meilleur goût qu'on admire encore dans ses ouvrages [1], atiroit continuellement chez lui.

Tous les biographes, depuis La Beaumelle et Walckenaer jusqu'à Édouard Fournier et MM. Morillot et Jusserand, se sont plu à décrire l'étincelante bigarrure de cette société d'amis de la joie et de l'esprit qui, sans prétendre à l'héritage de l'hôtel de Rambouillet comme certains l'ont dit, n'avait rien à envier ni aux Scudéry ni aux Sablé, et qu'on pourrait plus exactement comparer au cercle réuni autour de Ninon, ou, un peu plus tard, à celui qui se tenait chez Boileau, mais encore avec des nuances assez sensibles. Ce que devint Françoise d'Aubigné dans un intérieur si peu fait pour sa jeunesse et pour son éducation première, Mlle de Scudéry l'a retracé en traits délicats et charmants (plus tard Mme de Maintenon sut s'en montrer reconnaissante) dans *Clélie*. Le couple si singulièrement assorti de Scaurus et de sa femme Lyriane, c'est le ménage Scarron [2]. Voici encore le témoignage d'un contemporain, tiré du recueil manuscrit de Clairambault auquel nous avons déjà fait des emprunts [3] :

Elle (Françoise d'Aubigné) demeuroit à Paris dans la rue d'Enfer, et M. Scarron aussi, quand il l'épousa. Quelque temps après, ils vinrent demeurer proche la place Royale, rue des Tournelles, où elle fit connoissance avec Mme la duchesse de Richelieu, etc. Elle fréquentoit aussi à l'hôtel d'Albret, où elle étoit, et se fit connoître à Mme de Montespan, maîtresse du roi, qui y alloit voir le maréchal d'Albret (son beau-frère, si je ne me trompe [4]). Comme elle étoit bien faite, et qu'elle a beaucoup d'esprit, tous les gens de la première qualité qui alloient chez Scarron se faisoient un plaisir de l'entre-

[1] Il semblerait que Saint-Simon veuille encore aggraver ses accusations contre Mme Scarron en exagérant les charmes et les mérites, littéraires tout au moins, de son mari.

[2] Voir la lettre de remerciement de Scarron, dans ses *Dernières œuvres*, 1668, t. II, p. 68 et suiv. ; Morillot, *Paul Scarron*, p. 263.

[3] Vol. 1165, fol. 189 v°. Cette note doit venir du P. Léonard de Sainte-Catherine.

[4] Cousin germain de M. de Montespan comme fils de sa tante, et non beau-frère.

tenir : ce qui donnoit de l'ombrage à Scarron, en sorte que, devant le monde, il lui disoit quelques duretés. Elle s'en plaignit à M. Ménage, ami de Scarron, et le pria de l'avertir que quand il auroit quelque chose de mortifiant à lui dire, que ce fût en particulier, et non devant le monde; mais cela ne servit de rien.

On trouve, en effet, quelques traces de dépit chez Scarron, mais un dépit très passager, et rien, en vérité, qui justifie le moins du monde les propos mis en circulation quarante ou cinquante ans plus tard. Le *Segraisiana* dit, avec vraisemblance [1], que le mariage corrigea Scarron de beaucoup de choses en trois mois; on sait, d'autre part, que sa jeune femme faisait un choix parmi les habitués de la maison et avait soin de se dérober aux propos risqués ou d'éviter, par une décente retraite, que les convives ne fussent gênés dans l'expansion parfois brutale de leur gaieté [2]. Là encore, après les rudes épreuves de sa première jeunesse, elle eut un apprentissage bien propre à la rendre

Digne d'un autre époux, comme d'un sort meilleur.

Elle-même le racontait plus tard [3] : « Lorsque je fus avec ce pauvre estropié, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée et estimée. Les femmes m'aimoient parce que j'étois dans leur société et que je m'occupois beaucoup plus des autres que de moi-même.... Je ne me souciois pas de richesses : j'étois élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt; mais je voulois de l'honneur.... »

A songer de quels éléments se composait la société de Scarron, qu'au premier rang était cette sœur auprès de qui il s'empressa de revenir en 1653, et qui dut reprendre alors sa place dans un intérieur où Ninon de Lanclos avait aussi ses grandes

[1] *Segraisiana*, p. 142-143.
[2] Épitre à Pellisson, sur le grand froid, dans les *Dernières œuvres*, t. II, p. 42-43 :

Je suis souvent de sots environné.
. . . .
Ma femme alors me laisse en un danger
Qu'elle devroit avec moi partager,
Prend son manchon et va voir quelque amie.
Mais, quand je suis en bonne compagnie,
Toi, par exemple, Elbène ou le Raincy,
La dame alors n'en use pas ainsi.

[3] *Lettres*, éd. 1806, t. VI, p. 182.

entrées, on comprend que cette étrange situation ait servi à souhait les détracteurs de Mme de Maintenon, les La Beaumelle, les Saint-Simon, chroniqueurs, libellistes et pamphlétaires.

« Voilà donc, a dit Mme de Caylus [1], voilà donc Françoise d'Aubigné, à quatorze (*sic*) ans, dans la maison d'un homme de la figure et du caractère de M. Scarron, remplie de jeunes gens attirés par la liberté qui régnoit chez lui. C'est là cependant que cette jeune personne imprima, par ses manières honnêtes et modestes, tant de respect, qu'aucun n'osa jamais prononcer devant elle une parole à double entente.... » Et si le témoignage de la nièce favorite paraît suspect, fortifions-le de celui d'un adorateur passionné, de celui qui se croyait en droit de se plaindre plus qu'aucun autre, et qui cependant a été obligé de rendre justice à son idole. C'est le chevalier de Méré. Au temps où nous sommes arrivés, il adressait ce délicieux portrait à la duchesse de Lesdiguières, qui avait songé à emmener Mme Scarron en quelque voyage [2] :

Si son mari eût pu se passer d'elle si longtemps, elle fût revenue tout autre, et c'eût été un chef-d'œuvre.... Outre qu'elle est fort belle et d'une beauté qui plaît toujours, elle est douce, reconnoissante, secrète, fidèle, modeste, intelligente, et, pour comble d'agréments, elle n'use de son esprit que pour divertir ou pour se faire aimer. Et ce que j'admire d'une si jeune personne, c'est que tous les galants ne sont bien reçus auprès d'elle qu'autant qu'ils sont honnêtes gens, et, suivant cette règle, il me semble qu'elle n'est pas en grand danger. Cependant les mieux faits de la cour et les plus puissants dans les finances l'attaquent de tous les côtés : mais, comme je la connois, elle soutiendra bien des assauts avant que de se rendre, et ce qu'on la voit si libre, et qui engage beaucoup de gens auprès d'elle, ne leur doit pas faire espérer d'en venir à bout, car ce n'est qu'une marque de sa confiance et qu'elle sait bien à quoi s'en tenir. Ce qui me fâche d'elle, je vous l'avoue, c'est qu'elle s'attache trop à son devoir malgré tous ceux qui tâchent de l'en corriger [3]....

[1] *Souvenirs*, p. 10.

[2] *Œuvres du chevalier de Méré*, éd. 1692, t. II, p. 156-157. Cette lettre, déjà citée p. 391, se place, comme date, entre 1653 et 1656, date de la mort de Mme de Lesdiguières.

[3] Comparez la « Galanterie » adressée par le poète La Mesnardière à « la jeune et spirituelle Mme Scarron, » et les vers de Quincy, recueillis par Conrart.

Faut-il encore citer ce passage non moins connu du *Sorberiana :* « L'indisposition de son mari, mais surtout la beauté, la jeunesse et l'esprit galant de cette dame, n'ont fait aucun tort à sa vertu, et, quoique les personnes qui soupiroient pour elle fussent des plus riches du royaume et de la plus belle qualité, elle a mérité l'estime générale de tout le monde par la sagesse de sa conduite ; et on lui doit cette justice qu'elle s'est piquée d'une belle amitié conjugale sans en pratiquer les principales actions »? Segrais, Boisrobert, Scudéry, sont tout aussi affirmatifs, et leur témoignage a permis au poète moderne de mettre ces nobles paroles dans la bouche de Mme Scarron [1] :

Je n'avais pas de robe, et j'étais insultée
Chez ma tante. Scarron m'a prise et respectée.
Cet homme est bon ; sans lui j'entrais dans un couvent.
Je veux qu'aucun soupçon n'aille, de son vivant,
A sa femme, pas plus qu'à la reine de France.

Pour les huit années et demie que dura la vie conjugale, nous n'avons que des bribes à peu près insignifiantes de la correspondance de Scarron, et seulement deux lettres authentiques de sa femme [2] ; il est possible toutefois de reconstituer les principaux traits de leur existence.

M. Morillot a fait ce travail au point de vue littéraire. Nous savons ainsi que le poète s'ingénia à tirer un parti plus lucratif de sa muse :

Ce n'est pas un crime pour moi,
Étant malade et n'ayant rien,
De demander un peu de bien.

« Il fait des comédies, des nouvelles, des gazettes burlesques, enfin tout ce dont il croit tirer de l'argent, » écrivait alors Tallemant des Réaux ; et plus tard Loret :

Plusieurs imprimeurs et libraires
Firent avec lui leurs affaires ;

et l'auteur du dialogue *le Burlesque malade*, publié pendant sa dernière maladie :

C'est par lui que plusieurs libraires
Ont fait leurs petites affaires,

[1] Coppée, *Madame de Maintenon*, prologue, scène IV.
[2] Plus, sept lettres fabriquées par La Beaumelle.

Que Messieurs les comédiens
Ont gagné de solides biens ;
Que tous les crieurs de gazettes,
Avec ses pièces si bien faites,
Ont eu souvent dedans les mains
Les sous marqués et les douzains.

En effet, on trouvera plus loin, dans l'inventaire de 1660, l'intitulé de traités qui ne laissaient pas d'être avantageux pour lui et la mention d'avances faites par les grands éditeurs, non seulement Quinet (ce fameux *marquisat de Quinet*, dont Scarron parlait avec tant de complaisance), mais encore Sommaville, Luyne, etc. [1].

Au théâtre, Scarron n'avait que succès sur succès : l'*Écolier de Salamanque*, où le Crispin parut pour la première fois ; *Don Japhet*, qui, avec le *Jodelet* de 1645, est resté au répertoire ; *le Gardien de soi-même*, *le Marquis ridicule*, etc. Il essaya aussi, mais pendant un temps très court, si le métier de journaliste ne serait pas encore plus lucratif que le théâtre ou que les poèmes de longue haleine, et s'engagea avec le libraire Lesselin pour faire paraître chaque semaine une *Épître en vers burlesques*, dans le genre de la *Muse historique ;* mais, quoique bien supérieurs à ceux de Loret comme facture et comme esprit, ces vers hebdomadaires ne trouvèrent pas une longue vogue, et, au bout de quatre mois, il céda la place à des successeurs qui ne furent guère plus heureux [2]. Dans la même année 1655, parurent chez Sommaville les *Nouvelles tragi-comiques* écrites à l'instigation de Cabart [3].

Au témoignage du *Segraisiana* [4], Françoise d'Aubigné aida utilement Scarron de ses corrections ou de ses conseils ; mais loin de l'arracher à ses habitudes trop connues de mendicité,

[1] Voyez plus loin, p. 438-440, quelques notes sur les éditeurs de Scarron.

[2] Ses quinze épîtres vont du 14 janvier 1655 au 22 juin suivant. Par acte en forme du 2 février, il avait cédé son privilège au libraire, et il était convenu que celui-ci le remplacerait par un autre poète en cas de maladie ou d'empêchement. Scarron dédiait chaque numéro à une personne différente, pour ajouter quelque aubaine de plus à ses droits d'auteur. La 13e épître est adressée à une parente de sa femme, Mlle de Saint-Hermine, qui habitait alors la Beauce, et qu'il ne connaissait pas ; la 15e et dernière, à la marquise de Montataire, dont les deux époux regrettaient le départ pour Caen.

[3] Ci-dessus, p. 125. Voyez le *Molière*, éd. des Grands écrivains, t. XI, p. 126.

[4] « Mme de Maintenon, qui étoit d'une sagesse achevée, et qui avoit infiniment de l'esprit, rendoit de grands services à Scarron, car il la consultoit sur ses ouvrages, et il se trouvoit très bien de ses corrections. »

la vie conjugale fut une raison, pour lui, de rechercher dans cette autre industrie, où il avait toujours excellé, un supplément de ressources et de produits. Sa verve inépuisable sut trouver de nouvelles formules pour provoquer la compassion et la générosité de quiconque passait à sa portée : chaque jour il requiert quelque secours de ses amis ou des personnages en vue ; il sollicite, quémande et prend tout, de toutes les mains, non seulement des prêts ou des dons en beaux deniers, mais des bijoux, des meubles, du bois pour chauffer l' « hôtel de l'Impécuniosité, » des victuailles, pâtés, chapons, simples fromages, pour couvrir la table toujours servie en vrai pique-nique [1], des livres pour distraire les instants de solitude, des petits chiens pour amuser de leurs gambades, des voitures pour aller en visite chez les uns ou les autres entre deux crises de son mal.

Il tenta aussi de faire oublier à la cour ce qui s'était passé durant la Fronde et d'apitoyer son ancienne bienfaitrice. Au jeune roi lui-même, il envoya un exemplaire de *Don Japhet* avec une dédicace suppliante : « Votre Majesté ne se feroit pas grand tort, si elle me faisoit un peu de bien. » Mais Mazarin gardait rancune, et les guichets du Trésor royal ne s'ouvrirent pas pour Scarron [2].

Par bonheur, le procureur général Nicolas Foucquet, nouvellement promu avec Abel Servient à la surintendance des finances [3], aimait les vers burlesques [4] ; de plus, il était lié avec les d'Aumont, parents de Scarron, et sa femme avait noué des relations avec Françoise d'Aubigné [5]. Il se chargea de fournir

[1] Sur ces repas, voir Éd. Fournier, *Paris démoli*, p. 419-425, et Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 54.

[2] C'est alors sans doute que la reine mère répondit aux solliciteurs envoyés par Scarron qu'il avait eu tort de se marier et que sa « femme était le meuble le plus inutile de sa maison. » (Lettre de Méré à M[me] de Lesdiguières, reproduite dans la *Correspondance générale* de Lavallée, t. I, p. 66.)

[3] Le 8 février 1653.

[4] Tallemant des Réaux, t. III, p. 38. Il fit donner aussi une pension à Loret, dit-on, et même, lorsque cette pension eut été supprimée par Colbert après la disgrâce de 1661, Foucquet, du fond de sa prison, aurait trouvé moyen de faire dédommager le gazetier par M[lle] de Scudéry (Chéruel, *Mémoires sur Nic. Foucquet*, t. II, p. 550).

[5] De là vinrent tant de médisances et cette prétendue lettre de M[me] Scarron trouvée en 1661 dans la cassette du Surintendant : Chéruel, *ibidem*, t. I, p. 448-450, et II, p. 319; Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 504-505.

sur sa cassette une pension de seize cents livres par an en remplacement de celle qui était supprimée depuis 1648, et grossit mainte fois le trimestre courant de quelque large aumône transmise par les mains amies de Pellisson [1].

D'autre part, Monsieur Gaston, depuis longtemps patron de Scarron et son seigneur suzerain en Touraine, lui conféra une des charges de maître des requêtes ordinaire de son conseil [2], sinécure honorifique, mais qui ne laissait pas de donner au moins quelques profits indirects; et, lorsque Gaston mourut (2 février 1660), Scarron passa, avec le même titre de maître des requêtes, dans le conseil de la reine mère [3]. Il le portait encore à sa mort [4], et briguait en outre la succession de son ami l'archidiacre Costar († 13 mai 1660) aux fonctions d'historiographe de France [5]. — Scarron s'offrant pour préluder à l'œuvre des Pellisson, des Boileau, des Racine, des Valincour, et pour célébrer sur le mode burlesque les premières splendeurs du règne de Louis XIV! Bien d'autres noms nous étonneraient si nous parcourions la liste complète des historiographes royaux. — La pension annuelle s'élevait à douze cents écus [6], sans entraîner aucune obligation positive.

J'aurais dû dire déjà que le canonicat du Mans fut vendu, en 1653 ou 1654, à Girault, secrétaire de Ménage [7]. Les trois mille

[1] Aussi Chapelain traitait-il les Scarron, les Scudéry, les Pellisson, de « canaille intéressée » (*Lettres de Mme de Sévigné*, t. I, p. 429). Cependant Scarron protestait qu'il n'avait rien demandé. Voyez *Nicolas Foucquet*, par M. Lair, t. I, p. 535-537. J'ignore où M. Mérilhou (*Étude sur Pellisson*, p. 194-196) a vu qu'on trouva dans la cassette de Foucquet que la pension de Scarron s'élevait au chiffre invraisemblable de douze mille livres.

[2] On verra plus loin qu'il porte ce titre dans des actes de 1657.

[3] Il y a plusieurs maîtres des requêtes de la reine, dit l'*État de la France* de 1661, p. 240, et ils jouissent des privilèges d'exemption d'imposition, quoique ayant peu de gages et ne servant qu'aux occasions, ainsi que ceux de S. A. R. Les six maîtres des requêtes du frère de Louis XIV recevaient trois cents livres chacun. — Agrippa d'Aubigné, le grand-père de Mme Scarron, avait eu une charge pareille auprès du roi de Navarre, après 1563.

[4] Si son nom ne figure pas dans l'état de la maison de la reine présenté en 1660 à la Cour des aides (Arch. nat., Z1A 511), c'est qu'il n'eut ce titre que du mois de février au mois d'octobre de cette année-là. Il n'y a pas d'états de la maison de Monsieur Gaston entre 1655 et 1660.

[5] *Dernières œuvres*, t. I, p. 273.

[6] *Historiettes de Tallemant*, t. V, p. 162; Kerviler, *le Chancelier Séguier*, p. 658; *Vie de Costar*, à la suite des *Historiettes de Tallemant*, t. IX, p. 134.

[7] *Segraisiana*, p. 100; Morillot, *Paul Scarron*, p. 77-78. N'est-ce pas à ce propos que Mme de Sévigné chargea Ménage, le 1er octobre 1654 (*Lettres*, t. I, p. 389), de transmettre « un compliment à Girault, » qui a intrigué tous les

livres que Scarron en tira [1] lui servirent à faire son versement de pareille somme à la compagnie de la France équinoxiale (23 juin 1653) [2], quoique les nouvelles de l'expédition fussent de plus en plus mauvaises et annonçassent une prochaine liquidation [3]. L'inventaire fait à sa mort nous apprend que Cabart et lui vendirent leurs parts en 1657, mais avec une sorte de résiliation par contre-lettre dont je ne comprends pas bien la portée [4].

Pour ces temps-là, les dossiers du Cabinet des titres, qui avaient été négligés jusqu'ici tout autant que les Insinuations du Châtelet ou que les minutiers des notaires, fournissent quelques actes intéressants. C'est, par exemple [5], l'acquiescement de Scarron à la sentence arbitrale dont il a été parlé plus haut [6]. Cet acte, du 2 juin 1652, par conséquent postérieur de deux mois au mariage, donne encore à Scarron la qualité de chanoine; son domicile est indiqué « hors la porte Saint-Michel, » et celui de sa sœur rue Neuve-Saint-Nicolas. Deux ans plus tard, le 18 juin 1655, Mme de la Harteloire et sa mère se désistèrent à leur tour du bénéfice de toutes les anciennes donations, et s'engagèrent à payer à Scarron une somme de sept cent cinquante livres [7]. Anne Scarron mourut peu après; M. et Mme de la Harteloire renoncèrent à sa succession le 16 juin 1656 [8].

Une autre pièce du dossier SCARRON [9] est encore plus édifiante pour nous, car elle montre vivant aux crochets du ménage famé-

commentateurs? Cet épisode tient une place assez considérable dans le vaudeville représenté en 1797 et 1842, sous le titre de *Mariage de Scarron*, et dont il a été parlé plus haut.

[1] On ne peut bien comprendre ce qu'était au vrai le commerce de cette marchandise qu'en lisant quelques pages de la *Vie de Costar*, imprimée à la suite des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. IX, p. 38-44.

[2] Ci-après, p. 438.

[3] Tallemant dit : « Voyant que la chose alloit mal, il n'alla point; mais cela lui coûta trois mille livres. » Les colons n'étaient restés que quinze mois à Cayenne.

[4] Bouchardeau, Cabart et Scarron, qui viennent de vendre « leurs partages et portions en ladite société, » au sieur de Cangé, consentent néanmoins que le contrat « demeure nul pour les causes y déclarées. »

[5] *Pièces originales*, vol. 2660, fol. 88.

[6] Ci-dessus, p. 390.

[7] L'expédition originale de cet acte, venant de Scarron et cotée de sa propre main, se trouve au Cabinet des titres, dans le vol. 1271 des *Pièces originales*, dossier GALLOIS 28576, fol. 14-26.

[8] *Ibidem*, fol. 13.

[9] Vol. 2660, fol. 94.

lique, sur ses maigres ressources, et probablement sous son toit, Charles d'Aubigné, « ce diminutif des vices, des travers et de l'esprit du père » qui fut toute sa vie le fléau de sa sœur [1] :

Fut présent messire Charles d'Aubigné, baron de Surimeau, enseigne dans le régiment d'infanterie de Mgr le cardinal Mazarin, émancipé d'âge, usant et jouissant de ses droits, demeurant à Paris rue Neuve-Saint-Louis, paroisse Saint-Gervais ; lequel a reconnu et confessé devoir bien et loyaument à messire Paul Scarron, chevalier, seigneur de la Rivière et autres lieux, demeurant en ladite rue et paroisse, à ce présent et acceptant, la somme de quatre mille livres tournois, pour cause de pur et loyal prêt d'argent fait par ledit sieur créancier audit sieur débiteur, à plusieurs et diverses fois, pour subvenir à ses nécessités et pour se mettre en équipage pour aller servir le Roi en ses armées [et s'est engagé] [2] à payer et rendre ladite somme de quatre mille livres audit sieur créancier ou au porteur, en sa maison où il demeure à Paris, dans un an prochainement.... Fait et passé à Paris, en ladite maison dudit sieur créancier susdéclarée, le 11e jour de juin, après midi, 1655. Et ont signé :

P. SCARRON. CHARLES DAUBIGNÉ.
MOUFLE. RILLIART.

Voilà qui confirme et rectifie tout à la fois ce passage de l'historiette de Tallemant [3] : « Elle n'avoit rien ; ses cousins d'Aubigny se mirent en pension chez elle. » Sur quoi l'érudit commentateur P. Paris a fait observer que Françoise d'Aubigné semblait cependant n'avoir eu qu'un frère en fait de parents. Effectivement, le premier frère était mort dès 1647, comme on l'a vu plus haut [4], et il ne subsistait plus, de la descendance de Constant d'Aubigné, que Charles et sa sœur. Les cousins qu'ils se découvrirent beaucoup plus tard, dans le Saumurois, ne se firent reconnaître ou adopter comme tels qu'au temps de la toute-puissance, en 1682.

Charles d'Aubigné était né au commencement de 1634, et avait d'abord trouvé asile, comme son aîné, dans la maison d'un des grands seigneurs du Poitou [5]. Avant ou après qu'on eût obtenu pour lui l'enseigne au régiment d'infanterie du Cardinal, le mar-

[1] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 100.
[2] Mots illisibles dans l'acte.
[3] T. VII, p. 38.
[4] Ci-dessus, p. 94 et 128.
[5] Ci-dessus, p. 94.

quis de Marcilly [1] lui offrit une cornette dans son régiment de cavalerie, et Scarron écrivait à ce seigneur [2] : « Il (d'Aubigné) est présentement le plus pauvre gentilhomme de France, et si malheureux, qu'il n'a d'autre assistance que de moi, qui suis assez malheureux pour avoir peine à subsister de moi-même [3]. » Ce « gros et noir courtaud, le rebut des gens de qualité, » spirituel et piquant, mais panier percé, extravagant, poltron, débauché et ivrogne, obtint des lettres de bénéfice d'âge ou d'émancipation le 27 février 1655, passa lieutenant en 1661, et végéta jusqu'au moment où sa sœur put le pousser. Il eut alors une compagnie de cavalerie, puis de bons gouvernements, et parvint, au bout de quinze autres années, à se faire décorer du cordon bleu, avec une grosse pension [4]. Saint-Simon l'a vu de près :

C'étoit un plaisir qu'on avoit souvent avec lui de l'entendre sur les temps de Scarron et de l'hôtel d'Albret, quelquefois sur des temps antérieurs, et surtout ne se pas contraindre sur les aventures et les galanteries de sa sœur, en faire le parallèle avec sa dévotion et sa situation présente, et s'émerveiller d'une si prodigieuse fortune. Avec le divertissant, il y avoit beaucoup d'embarrassant à écouter tous ces propos, qu'on n'arrêtoit pas où on vouloit, et qu'il ne faisoit pas entre deux ou trois amis, mais à table devant tout le monde, sur un banc des Tuileries, et fort librement encore dans la galerie de Versailles, où il ne se contraignoit pas non plus qu'ailleurs de prendre un ton goguenard, et de dire très ordinairement « le beau-frère » lorsqu'il vouloit parler du roi. J'ai entendu tout cela plusieurs fois, surtout chez mon père, où il venoit plus souvent qu'il ne désiroit, et dîner aussi ; et je riois souvent sous cape de l'embarras extrême de mon père et de ma mère, qui fort souvent ne savoient où se mettre.

[1] Sans doute Antoine des Champs de Marcilly, l'ancien aide de camp du maréchal de Schonberg, qui eut un régiment de cavalerie étrangère en 1651, devint lieutenant général en 1655, et mourut en 1690 ; neveu du maréchal de Schulenberg et frère de la pieuse demoiselle de Marcilly. Scarron, reconnaissant de l'appui offert par le marquis, lui dédia, en 1656, sa troisième nouvelle : *l'Adultère innocent*, et la quatrième : *le Châtiment de l'Avarice*, puis le recueil complet.

[2] Fragment de lettre donné dans le catalogue de la vente des autographes Chambry, en 1881, n° 600. Cette lettre, de quatre pages in-quarto, serait bonne à retrouver.

[3] Françoise d'Aubigné revalut amplement aux Marcilly ce témoignage d'intérêt des mauvais temps en mariant la nièce de M. de Marcilly à son cousin, le marin Villette-Mursay, père de Mme de Caylus. Elle se remaria ensuite avec lord Bolingbroke.

[4] *Mémoires de Saint-Simon*, nouvelle édition, t. IV, p. 295-300.

Voilà donc l'origine des récits calomnieux de Saint-Simon : je dis calomnieux, puisque celui qui les a recueillis et transmis complaisamment à la postérité savait à quoi s'en tenir sur la valeur des souvenirs d'un cynique impudent, « peu capable de se refuser rien, et avec un esprit et une plaisanterie à asséner d'autant mieux les choses, qu'il n'en craignoit pour soi ni le ridicule ni les suites sérieuses [1]. » Revenons à nos documents.

Du dossier indiqué plus haut il reste à citer deux pièces de 1659 [2]. Dans l'une, du 15 février, Scarron, qualifié seulement de « conseiller du roi en ses conseils, » sans doute comme maitre des requêtes du duc d'Orléans [3], passe procuration en son nom, et aussi en qualité de cessionnaire de sa sœur Anne, pour liquider leurs droits à l'héritage d'un cousin nommé Claude Ogier, seigneur de Charrin. Le 24 octobre suivant, l'autre sœur, Françoise, renonce à sa part dans cette succession, qui probablement ne produisit rien, ou à peu près rien.

Une précieuse amitié, celle de Louis Nublé, d'Amboise, l'un des premiers avocats consultants de cette époque, qualifié d' « homme de l'ancienne vertu » par Ménage [4], permit à Scarron de tirer un profit inespéré des terres qu'il avait recouvrées en Touraine, et où nous avons vu [5] qu'il était allé passer la fin de 1652. A la suite de cette réintégration, le mari d'une des sœurs consanguines de Scarron, le trésorier Sigogne, offrit du bien trois mille écus. C'était une belle somme pour Scarron ; mais, ayant eu la précaution d'en causer préalablement avec Nublé, cet homme d'esprit et de probité, *quo non Catonior alter*, alla visiter le domaine, s'enquit alentour, et, en se portant acquéreur lui-même pour cinq mille écus, força les cohéritiers du second lit à faire le retrait lignager sur ce pied. — On sait que tout parent lignager avait un an de délai pour user de ce droit de retrait sur les biens propres de la famille, à la seule

[1] Selon le mot de Mme de Maintenon elle-même, il ne lui donna jamais d'autre joie que celle d'être mort saintement (1703).

[2] Vol 2660, fol. 98 et 100.

[3] Costar lui donnait la même qualification : voir le recueil de ses *Lettres*, p. 797-803.

[4] *Menagiana*, t. I, p. 177, II, p. 326 et 348, et III, p. 198-202, 290 et 291 ; *Segraisiana*, p. 88. Nublé finit par demeurer avec Ménage.

[5] Ci-dessus, p. 391.

condition d'en donner le prix offert ou payé par l'acquéreur étranger. — Or, l'inventaire que nous analyserons plus loin [1] prouve effectivement que Scarron vendit à Nublé, le 12 octobre 1656, les terres et métairies des Fougerets (paroisse de Limeray, près Amboise) et de la Rivière, moyennant quinze mille livres, dont deux tiers devaient rester entre les mains de l'acquéreur et porter intérêt à cinq pour cent, mais que le retrait lignager eut lieu dans ces conditions au profit des parents [2], sans que d'ailleurs Scarron cessât, jusqu'à sa mort, de conserver le titre de sieur des Fougerets et de la Rivière.

Le ménage de la rue Saint-Louis connut moins souvent les aubaines de ce genre que la misère et le dénuement, suites inévitables de l'insouciante prodigalité où Scarron avait toujours vécu. Son confrère Chapelain, lui aussi, « était un des plus grands cabaleurs du royaume et avait toujours une douzaine de cours à faire » en quête de bénéfices, de dons, de pensions, mais par pure avarice et pour amasser [3]; le cul-de-jatte ne s'entendait qu'à gaspiller et semer à la volée toutes les ressources que lui rapportaient tantôt son industrie, tantôt une heureuse fortune, le plus souvent la charité de ses amis. Ceux-ci finissaient par se lasser, par reconnaître qu'ils étaient exploités sans vergogne, et les derniers temps de la vie conjugale furent assombris par une pénurie presque constante. Avec quelques bribes de rentes viagères, le produit des vers et des pièces de théâtre ne pouvait point suffire sans l'appoint des aumônes privées, et Foucquet lui-même n'était pas toujours accessible aux suppliques. La gêne parut d'autant plus pénible aux deux époux, que l'un, confiné au logis, et l'autre, introduite déjà dans la plus brillante société du Marais, ou même du Louvre, avaient à fournir, chacun de son côté, aux exigences de cette double existence. A ce propos, une lettre de Scarron à l'oncle de sa femme, M. de Villette, révèle une coïncidence curieuse. Il écrivait, le 12 novembre 1659 [4] :

[1] Ci-après, p. 438 et 442.

[2] Segrais et Ménage, moins exacts que Tallemant, indiquent les chiffres de vingt-quatre mille livres ou de seize mille, au lieu de quinze. Voir le récit de cet épisode dans l'article SCARRON du *Dictionnaire* de Chaufepié, col. 202, note P. Les biographes ont eu tort de croire que cette somme fut appliquée au douaire de Françoise d'Aubigné ; on verra qu'il n'en restait rien à la mort de Scarron.

[3] *Historiettes de Tallemant*, t. III, p. 273-274.

[4] *Dernières œuvres*, t. I, p. 298 ; La Beaumelle, *Mémoires*, t. I, p. 172.

« M[me] Scarron est bien malheureuse de n'avoir pas assez de bien et d'équipage pour aller où elle voudroit, quand un aussi grand bonheur lui est offert que celui d'être souhaitée à Brouage par une M[lle] de Manchini [1].... J'espère qu'elle se racquittera d'une si grande perte quand la cour sera retournée à Paris, et qu'aussitôt qu'elle aura l'honneur d'être connue de cette incomparable Romaine, elle aura quelque part à sa bienveillance. » La Romaine, c'était Marie Mancini, séparée violemment du jeune roi et reléguée dans le triste pays d'Aunis pendant que la cour se rendait à la frontière espagnole pour conclure le mariage [2]. Ainsi, faute d' « équipage » suffisant, la future reine de Versailles ne put porter ses consolations à l'aventurière hardie qui avait failli enlever de haute main le cœur et la couronne de Louis XIV.

Cet épisode prouve que, du vivant même de Scarron, sa femme pénétra dans le monde de la cour : aussi pouvons-nous accepter la légende qui raconte qu'elle fut présentée à la reine Christine de Suède, avec Ninon de Lanclos et M[me] de Brégy, comme étant les seules femmes dignes de cette princesse [3]. Christine avait du moins voulu voir au Louvre Scarron, qui lui avait envoyé une de ses comédies [4].

C'était en 1657 ou 1658, soit pendant le séjour de la reine à Fontainebleau, soit durant le carnaval qu'elle voulut passer à Paris [5].

[1] Le frère Mancini, appartenant à la société débauchée des Vivonne, des Le Camus, ne devait pas être un inconnu pour Scarron; mais celui-ci parle de la sœur comme ne la connaissant point, dans sa neuvième *Épître en vers burlesques* (1655) :

> L'aimable Romaine Mancine,
> Celle que j'aime sans la voir.

[2] Chantelauze, *Louis XIV et Marie Mancini*, p. 75-153. C'est dans les premiers jours de septembre que Mazarin s'était résolu au sacrifice, et il avait alors donné des ordres pour que les « demoiselles de Marennes » vinssent divertir ses nièces *(Ibidem*, p. 390-391) Le contrat de mariage du roi et le traité de paix furent signés le 7 novembre.

[3] La Beaumelle, *Mémoires*, t. I, p. 170-171 ; Morillot, *Paul Scarron*, p. 113. M[me] de Motteville rapporte (*Mémoires*, t. IV, p. 74) que la reine, passant près d'un bourg où était Ninon, voulut se la faire présenter, sur les louanges que le maréchal d'Albret et d'autres faisaient de cette courtisane, et que, de toutes les femmes qu'elle vit en France, ce fut la seule à qui elle donna quelques marques d'estime.

[4] *Œuvres de Scarron*, t. I, p. 177; *Dernières œuvres*, t. I, p. 166, lettre à Foucquet.

[5] *Mémoires de M[me] de Motteville*, t. IV, p. 99 et suivantes ; *Mémoires de*

Il se peut que Mme Scarron ait dû ces premiers succès à la vieille amitié des dames de Neuillan ; toutefois, je suis étonné de ne point trouver son nom dans le contrat du mariage de la fille cadette, Angélique, celle qui avait gardé jadis les dindons en compagnie de Bignette [1], et qui épousa le comte de Froullay-Monflaux [2], tandis que l'acte énumère tous les Tiraqueau de Saint-Herman, de Candé, d'Oydonville, et autres [3]. Il est vrai que nos Scarron ne sont pas davantage nommés dans le contrat du mariage d'un des principaux personnages de leur nom, le conseiller Jean Scarron de Vaujours, avec Mlle de Belloy, passé le 18 juillet 1659 [4]. Y avait-il eu rupture ou refroidissement entre le ménage de la rue Neuve-Saint-Louis et ces parents, et de même avec les amis qui avaient fait le mariage de 1652?

On sait pourtant combien Scarron aimait à faire valoir ses relations. « Paris est désert autant que votre Brouage est rempli, écrivait-il à M. de Villette [5]. Je ne m'en aperçois point dans notre petite maison. On fait dire tous les jours aux princes, ducs et officiers de la couronne qu'on ne voit personne, et l'ambition d'être admis à notre petite société commence à être grande et à s'échauffer furieusement dans la cour et dans la ville. »

En homme pratique, Scarron n'eût pas été fâché de tirer parti de ces amitiés pour « faire des affaires, » donner des avis de finance, obtenir des privilèges, et généralement bénéficier de tous les menus suffrages qui aidaient les gens du beau monde à vivre largement. On le voit, en 1657, tenter la création d'un laboratoire de chimie spagirique où devaient se fabriquer, avec privilège exclusif, les remèdes pharmaceutiques, l'or potable, la pierre philosophale [6]. En même temps, il prenait intérêt

Mlle de Montpensier, t. IV, p. 23 ; *Muse historique* de Loret, etc. En 1657, dit le dernier biographe du chevalier de Méré (M. Mérilhou, p. 52), au sortir d'une soirée passée par ce chevalier chez Ninon, en compagnie de d'Elbène, autre ami des Scarron, ils allèrent voir la reine à Fontainebleau « avec deux dames de conséquence. »

[1] Elle était encore au couvent en mai 1653 : Loret, *Muse historique*, t. I, p. 367

[2] Arch. nationales, Y 193, fol. 184, contrat du 17 avril 1656 ; *Gazette*, p. 420 ; *Muse historique*, t. II, p. 184.

[3] En 1658, Marie-Marguerite Tiraqueau, fille de M. de Saint-Herman, épousa un fils du conseiller Doujat. Voyez ci-dessus, p. 122 et p. 123, note 3.

[4] Arch. nationales, Y 196, fol. 519.

[5] *Dernières œuvres*, t. I, p. 299. C'est la lettre où il est parlé de Mlle Mancini.

[6] Pièces publiées en 1862, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de*

dans une entreprise de réfection des ponts de la Boutonne et de la Charente [1], dans l'affaire du recouvrement des débets [2], surtout dans un projet de création d'offices de déchargeurs-camionneurs dont il espérait tirer quelque cinq ou six mille livres de revenu annuel pour sa part, et qui faillit aboutir au moment où il mourut [3].

Mais, presque partout dupé par ses associés de la finance, ou tout au moins déçu dans ses espérances et dans ses démarches, il absorba ainsi en vaines spéculations le plus clair des ressources du ménage, sans d'ailleurs cesser de jouer au Montauron et au fin viveur :

O cher ami Potel, je suis pour la mangeaille ;
Il n'est rien tel que d'être glouton [4].

La misère réelle s'était installée au logis des deux époux ; réduit à un mince justaucorps noir pour tout habit, sans un écu pour chauffer la maison ou pour garnir la table, le poète s'écriait sur le ton lamentable :

De ces deux morts de faim ou de froidure
Je ne sais pas laquelle est la plus dure.

Nous avons eu tout à l'heure une preuve des relations de Mme Scarron avec la cour ; le fait d'être recherchée, sollicitée par la nièce du premier ministre, indique combien ses qualités, ses charmes étaient connus et goûtés. Plus tard, une de ses lettres témoignera que, durant son mariage, elle allait aux fêtes du Louvre. Toutefois, je ne puis admettre ce fait, adopté par ses biographes modernes, que, le 26 août 1660, elle ait assisté à l'entrée solennelle de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse en compagnie de toute la cour groupée sur les balcons d'un

France, t. III, p. 316-319 ; *Paul Scarron*, par M. Morillot, p. 115-116. C'est alors qu'il demandait à Cabart de lui envoyer des livres de chimie.

[1] Actes des 19 novembre 1657 et 14 juillet 1659, dans l'inventaire analysé ci-après, p. 438.

[2] Ces débets étaient les arrérages non touchés des rentes sur la Ville qui restaient entre les mains des payeurs, et sur lesquels le Surintendant prétendait avoir le droit de mettre la main par l'intermédiaire de quelque partisan. Cela fit grand bruit à la Chambre des comptes en 1658. Dupé par le partisan (Bruant ?), Scarron se vengea par la *Baroneïde*.

[3] *Paul Scarron*, p. 124-127.

[4] On peut rappeler, à ce propos, que Scarron fut des premiers à apprécier le thé comme boisson.

hôtel de la rue Saint-Antoine. On a le récit de cette fête merveilleuse qu'elle adressa, dès le lendemain 27 août, à la femme de son ami Villarceaux : lettre des plus intéressantes, non seulement pour son style vif, animé, plaisant, mais aussi comme témoignage d'une familière et franche amitié entre Mme Scarron et la fine fleur des courtisans qui défilèrent ce jour-là devant elle dans le cortège royal, Villarceaux, Vardes, Beuvron, Guiche, La Feuillade, Rouville, tous ceux entre lesquels le pamphlétaire n'a eu qu'à choisir trois ou quatre des plus en vue pour en faire autant d'amants de Françoise d'Aubigné. Malheureusement, l'unique copie de cette lettre conservée à Saint-Cyr a toujours été incomplète [1] ; quatre pages y manquent, sans doute celles où la narratrice faisait connaître dans quelle maison et à quelle fenêtre elle avait trouvé place. Par toutes les relations du temps, on sait que Mme de Beauvais, femme de chambre favorite d'Anne d'Autriche, avait offert à celle-ci le balcon — il existe encore de nos jours — du fameux hôtel qu'elle venait de faire construire rue Saint-Antoine [2], et que la reine d'Angleterre et sa fille, le cardinal Mazarin, la Palatine, Mme de Chevreuse, y entouraient la reine mère [3]. Mais, d'autre part, après l'énumération des « gens de qualité » parmi lesquels Mme Scarron avait reconnu et salué ses amis, la lettre contient ces deux passages : « Tous ces gens-là allèrent faire de grandes révérences au balcon de l'abbé d'Aumont ; je vous ai mandé qui y étoit. » Puis : « Le comte de Guiche.... alla sous le balcon, comme vous pouvez penser, où je crois qu'il plut assez.... » Lavallée a donc conclu [4] que l'hôtel d'Aumont et l'hôtel de Beauvais ne faisaient qu'un, et que les mots : « Je vous ai mandé qui y étoit, » signifiaient les reines, le cardinal, etc. M. Geffroy a suivi Lavallée [5]. Mais

[1] La Beaumelle, au tome I des *Lettres ;* Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 70-80 ; recueil Geffroy, t. I, p. 6-11.

[2] Jules Cousin, *l'Hôtel de Beauvais* (1865) ; A. de Boislisle, *Madame de Beauvais et sa famille* (1878).

[3] Voyez, par exemple, le récit de la *Gazette*, p. 815, et le livre de l'abbé Duclos : *Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, p. 45-69. Ce dernier auteur croit que Mme Scarron était veuve depuis deux mois. M. Coppée, dans le drame dont j'ai déjà cité quelques vers, la représente, je ne sais sur quelles données, restée seule au logis tandis que son mari est allé voir la fête.

[4] *Correspondance générale*, t. I, p. 71 et 75.

[5] Tome I, p. 6 : « Il faut qu'elle ait été déjà fort en lumière en 1660 pour que nous la voyions, lors de l'entrée triomphale de Louis XIV et de Marie-

l'hôtel de Mme de Beauvais ne fut jamais l'hôtel d'Aumont. On connait exactement l'histoire du premier depuis sa construction, qui était toute récente encore en 1660. D'autre part, la topographie de l'ancien Paris ne comporte, à ma connaissance, que deux hôtels d'Aumont : le plus ancien, dans la rue des Poulies, tout proche du Louvre, venu par héritage des Villequier, et habité en 1660 par l'aîné de la famille, le marquis d'Aumont; et l'autre, qui venait d'être construit par le vieux Mansart et décoré par Charles Le Brun, dans la rue de Jouy, pour le maréchal d'Aumont, frère cadet du marquis, et pour la galante maréchale Catherine Scarron de Vaures, cousine de notre cul-de-jatte [1]. Une ode héroï-comique adressée par lui au maréchal d'Aumont [2] prouve qu'on était en rapports d'un ménage à l'autre, et nous savons par Tallemant [3] que la maréchale fut des premières à secourir Françoise d'Aubigné devenue veuve. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que l'hôtel du maréchal d'Aumont ou bien celui de son frère eût été le lieu d'où Mme Scarron contempla le défilé du 26 août, si tant était que ces demeures fussent placées sur une des voies que le cortège suivit. Mais encore la lettre du 27 ne parle-t-elle que de « balcon de l'abbé d'Aumont, » avec une allusion à quelque galanterie entre le comte de Guiche et l'une des belles dames qui y avaient pris place. Cet abbé doit être le fils cadet du maréchal, né en 1634, pourvu déjà de plusieurs bénéfices,

Thérèse, assister à cette fête d'une fenêtre de l'hôtel d'Aumont, rue Saint-Antoine ; les balcons étaient occupés par la reine mère et la reine d'Angleterre, la princesse Henriette, la Palatine, le cardinal Mazarin et plusieurs des grandes dames de la cour. »

[1] Catherine Scarron, de la branche de Vaures et de Vaujours, mariée en 1629, morte en 1691, était très riche selon Dangeau, mais affligée, selon Tallemant, d'un frère qui se maria avec une aventurière. Elle-même était assez folle ; veuve et très vieille déjà, le comte de Marsan l'exploita comme il l'avait fait avec tant d'autres. « Ce qu'il tira de la maréchale d'Aumont est incroyable, dit Saint-Simon. Elle voulut l'épouser, et lui donner tout son bien en le dénaturant. Son fils la fit mettre dans un couvent, par ordre du roi, et bien garder. De rage elle enterra beaucoup d'argent qu'elle avoit en lieu où elle dit qu'on ne le trouveroit pas ; et en effet, quelques recherches que le duc d'Aumont ait pu faire, il ne l'a jamais pu trouver. » Quand elle mourut, on trouva un testament fait dix-sept ans auparavant, et où elle léguait cent mille écus au Lorrain son ami (*Dangeau*). Il y avait même eu un contrat de mariage entre eux; j'en ai retrouvé récemment le texte, daté du 25 novembre 1675.

[2] En 1651, à l'occasion de sa promotion à la dignité de maréchal. Cette pièce est la mise en vers des états de service de M. d'Aumont.

[3] Historiette du *Petit Scarron*, p. 40.

mais mauvais prêtre d'ailleurs, puisqu'on fut obligé de l'enfermer à Saint-Lazare en 1674 [1]. A coup sûr son balcon ne faisait pas partie de l'hôtel de la rue de Jouy, situé en dehors de l'itinéraire du cortège et devant lequel les différents groupes ne purent faire un temps d'arrêt comme devant l'hôtel de Beauvais [2] : de là le regard atteint à peine obliquement, sur la gauche, cette partie de la rue Saint-Antoine qui porte maintenant le nom du prévôt François Miron [3]. Même objection pour l'hôtel de la rue des Poulies, qui était situé entre l'entrée du Louvre et la rue Saint-Honoré (aujourd'hui rue du Louvre jusqu'à la rue de Rivoli) [4], au delà par conséquent du point d'arrivée que le cortège royal, parti de Vincennes à cinq heures du matin, atteignit à sept heures du soir. Le peu de largeur de cette vieille rue n'eût pas permis de voir commodément de gauche à droite l'arrivée du cortège sur le quai de l'École et son entrée dans le Louvre [5]; à plus forte raison n'y saurions-nous placer le balcon d'où Mme Scarron admira d'abord le mari de sa marraine, M. de Navailles, à la tête des chevau-légers, puis Vardes, à la tête des Cent-Suisses, puis les habitués de la rue Neuve-Saint-Louis : « J'y cherchai mes amis. Beuvron passa un des premiers, avec M. de Saint-Luc; il me cherchoit aussi, mais non pas où j'étois.... Je cherchai M. de Villarceaux ; mais il avoit un cheval si fougueux, qu'il étoit à vingt pas de moi avant que je le reconnusse.... Tous ces gens-là allèrent faire de grandes révérences au balcon de l'abbé d'Aumont, etc. »

De ces considérations il me semble ressortir que le lieu de la scène, le logis devant lequel paradèrent tous ces beaux sei-

[1] Il mourut en janvier 1695.

[2] Il y eut ensuite une autre halte devant la fausse porte du cimetière de Saint-Jean-en-Grève, et une encore dans la rue de la Tixeranderie, où avait été élevé l'arc de triomphe du Parnasse.

[3] L'hôtel, dont Silvestre et Jean Marot nous ont laissé des vues, est maintenant le siège de la Pharmacie centrale, après avoir été une pension, puis une mairie. C'est là que le maréchal traita en 1663 les ambassadeurs suisses, et le cavalier Bernin alla le visiter en 1665. Il se trouve précisément derrière l'hôtel de Beauvais, qui devait avoir une issue sur la rue de Jouy. On a prétendu à tort que Richelieu y était né en 1585.

[4] Voir la feuille V du Plan de restitution fait pour le tome Ier de la *Topographie historique du vieux Paris*, et le texte de ce volume, p. 93.

[5] De la rue Saint-Antoine, le cortège gagna l'hôtel de ville par la rue de la Tixeranderie, puis passa la Seine au pont Notre-Dame, atteignit la place Dauphine, et prit le Pont-Neuf, le quai de l'École et la rue du Petit-Bourbon, continuation ou amorce de la rue des Poulies.

gneurs, ne peut pas plus être l'un ou l'autre des hôtels d'Aumont connus en 1660 que l'hôtel de Beauvais, celui-ci étant réservé pour la maison royale et son entourage immédiat. Resterait à chercher si les frères d'Aumont et Villequier, qui habitaient la place Royale en 1641 [1], n'avaient pas conservé un logis du côté de la rue Saint-Antoine [2], à moins qu'on ne se rejette en dernier ressort sur cette maison de la rue de la Tixeranderie où Scarron avait eu jadis l'hospitalité [3] et près de laquelle le cortège royal fit une halte pour admirer l'arc de triomphe du Parnasse. L'historien de Marie-Thérèse parle de la rue de la Ferronnerie ; c'est un simple *lapsus*.

Remarquons encore, dans le récit du 27 août, que Françoise cite le vieux duc de Tresmes, l'amant de sa belle-sœur, comme ayant eu l'honneur, en qualité de premier capitaine des gardes, de recevoir du roi les clefs de la ville et de les faire remettre à la nouvelle reine par Mme de Navailles.

II.

MORT ET INVENTAIRE DE SCARRON

On possède un certain nombre de lettres de Scarron pour cette année 1660. Une, entre autres, écrite à Pellisson le 11 avril, pour faire remettre des vers à Foucquet, a été reproduite en fac-similé dans le beau catalogue de la collection Bovet [4]. Une seconde, au chancelier Séguier [5], a pour objet de recommander un parent de Mme Scarron. Celle-ci devait avoir obtenu quelque don de la cour sous le couvert d'un ou deux intermédiaires, si j'interprète bien une pièce recueillie par Clairambault [6].

[1] Dans ses *Adieux au Marais et à la place Royale*, Scarron cite, parmi les voisins qu'il abandonne,

Le Villequier,
Aussi vaillant qu'un branc d'acier,
Le marquis et l'abbé ses frères.

[2] Je ferai remarquer encore que le maréchal d'Aumont était de la paroisse Saint-Gervais dès son mariage, en 1629 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 83) ; c'est là que ses obsèques eurent lieu.

[3] Ci-dessus, p. 116-117.

[4] N° 669.

[5] Bibl. nat., ms. fr. 17396, fol. 235.

[6] Ms Clairambault 1165, fol. 160-161 : lettre écrite par le sieur Trubert, de la Rochelle, le 1er juillet 1660, sur ce que l'on pourra tirer du don fait à un M. Carlier et d'un autre don mis sous le nom de Du Fresnoy.

La lettre écrite par Scarron à Foucquet, après sa visite à la reine Christine, fait connaître qu'il était allé, en ce temps-là, prendre l'air à une lieue de Paris, et essayait d'achever une comédie qu'il avait sur le métier, ainsi que la conclusion du *Roman comique* [1]; mais le terme allait bientôt arriver de ses travaux comme de ses souffrances. Ce fut en 1660. Les derniers mois furent très pénibles; il écrivait alors à d'Elbène, l'un de ses meilleurs amis [2] :

J'étois seul l'autre jour dans ma petite chambre,
Couché sur mon grabat, souffrant en chaque membre,
Triste comme un grand deuil, chagrin comme un damné [3];

et au comte de Vivonne, dont il avait fait depuis peu la connaissance : « Je vais toujours en m'empirant, et je me sens entraîné vers ma fin plus vite que je ne voudrois. J'ai mille douleurs, ou plutôt mille légions de diables, dans les bras et dans les jambes [4]. » Les doigts eux-mêmes furent pris à leur tour [5]. Quel était donc ce mal?

Nos plus éminents pathologistes ne sont pas d'accord entre eux pour le déterminer. Consulté par M. Jusserand, le professeur Lannelongue avait répondu : « Scarron me paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous appelons aujourd'hui un mal de Pott [6]. » Mais voici que M. le docteur E. Brissaud [7], rapprochant et pesant les diverses observations qui sont parvenues jusqu'à nous, conclut à un « rhumatisme chronique généralisé progressif, » consécutif vraisemblablement à un « rhumatisme articulaire aigu, » et aboutissant au « rhumatisme déformant à marche rapide, compliqué d'atrophie musculaire, » avec arthropathie et complication traumatique sur les articulations cervicales. La mort dut survenir « par compression lente des pneumogastriques à leur

[1] *Dernières œuvres*, t. I, p. 167. On a supposé, malgré la différence de distance, que M. et Mme Scarron avaient séjourné alors dans cette maison de Fontenay-aux-Roses dont il a été parlé p. 113.

[2] Ci-après, p. 440.

[3] Dernière épître chagrine, dans les *Œuvres*, éd. 1786, tome VII, p. 175.

[4] *Ibidem*, t. I, p. 198 et 265, épître moitié vers et moitié prose.

[5] *Le Burlesque malade, ou les Colporteurs affligés de la griève et périlleuse maladie de M. Scarron*; 1660.

[6] The Comical romance, by J.-J. Jusserand, p. VIII et IX, note.

[7] *La Maladie de Scarron*; article publié dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, avec tirage à part de 14 pages.

origine. » Le lecteur à qui ne suffiraient pas ces indications sommaires, que je résume de mon mieux, pourra se reporter à l'étude de M. le docteur Brissaud, aussi intéressante et claire que savante [1], mais dangereuse à consulter, je dois le dire, pour les gens rhumatisants et enclins à la suggestion.

Si le corps tombait en ruine, la verve survivait intacte [2] : le moribond continuait à tenir tête aux amis qui venaient faire chez lui des « petits repas de pièces rapportées ; » il se promettait d'écrire une bonne satire contre le « hoquet » venu par surcroît à son martyre ordinaire, il racontait de sa plume la plus alerte une joyeuse partie de campagne de ses amis à Charenton [3], ou rimait cette épître chagrine à d'Elbène dans laquelle Molière a peut-être pris les traits les plus piquants de son Oronte, le fâcheux homme de lettres, et que les critiques estiment le meilleur morceau de son œuvre [4].

On était encore en plein succès de *Don Japhet*, à la cour comme à la ville [5], et cette pièce marqua la fin du poète comme elle avait marqué son mariage.

Alors plus de romans qui vous firent tant rire,
Et plus de *Don Japhets* qui plurent tant au roi ;
Plus de vers, plus de prose, en un mot plus de moi [6].

La dernière maladie fut longue, puisque les rivaux du poète ou ses disciples eurent le temps de publier diverses pièces du genre badin, telles que *le Burlesque malade*, un *Libera*, une *Pompe funèbre;* mais, pour lui, en dépit des souffrances, la fin venait plus vite qu'il n'eût voulu [7]. Depuis longtemps sa préoccupation était de ne pouvoir assurer le sort de l'épouse qui lui survivrait. « Mon seul regret, disait-il à ses amis [8], c'est de ne pas

[1] M. Brissaud n'a cependant pas connu les détails réunis dans plusieurs endroits du livre de M. Morillot, p. 23-26, 31-37, 55-58, 67, 68 etc.

[2] J'ai vaincu la douleur par les ris et les jeux,
dit la médaille gravée par Curé en 1718 (Jusserand, p. LIV).

[3] Lettre au maréchal d'Albret, écrite au temps où tout Paris alla voir le supplice de Saint-Ange le galant filou : *Dernières œuvres*, éd. 1668, t. I, p. 111-118.

[4] Morillot, *Paul Scarron*, p. 264-265.

[5] Septembre-octobre 1660 ; le roi le fit encore jouer devant lui en novembre. Voir l'édition que vient de donner M. Jules Truffier, avec préface de M. Claretie.

[6] Lettre à Foucquet, dans les *Dernières œuvres*, t. II, p. 23.

[7] Lettre à Vivonne ; ci-dessus, p. 420.

[8] *Segraisiana*, p. 144.

laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite, et de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer [1]. » Recueilli par Segrais, ce témoignage fait justice de toutes les calomnies inventées plus tard [2]. On raconte aussi, mais sans preuves, que, près d'expirer, Scarron quitta le ton burlesque pour dire à sa femme : « Je vous prie de vous souvenir quelquefois de moi. Je vous laisse sans bien. La vertu n'en donne pas; cependant soyez vertueuse. » Il ne pouvait faire mieux, et s'abstint même, comme volontés dernières, de rien ajouter au *Testament burlesque* où nous lisons ces vers [3] :

Premièrement, je donne et lègue
A ma femme, qui n'est pas bègue,
Pouvoir de se remarier,
Sans aucun dessein pallier,
De crainte d'un plus grand désordre.
Mais, pour moi, je crois que cet ordre
De ma dernière volonté
Sera le mieux exécuté,
Car, il est vrai, malgré moi-même,
Je lui ai fait faire un carême....

Et ceux-ci encore, dans un poème héroï-funèbre que quelque auteur de second ordre fit paraître après sa mort, sous le titre de : *Scarron ressuscité, ou l'Ombre apparue sur son tombeau, parlant à son épouse* [4] :

Je te viens supplier autant que je le puis
De modérer l'excès de tes tristes ennuis....
Les dieux ont eu pitié de ton inquiétude ;
Les dieux ont approuvé ta sainte solitude,
Et tous ont avoué dans la céleste cour
Que jamais pour mari femme n'eut plus d'amour.
. . . .
Et quand la Parque un jour t'aura fermé les yeux,
Puisses-tu te rejoindre avec moi dans les cieux.

La tradition est que le mourant rendit le dernier soupir entre

[1] Dans le *Journal* de 1719 déjà cité plus haut, le commissaire Narbonne rapporte (p. 51) que, « la conduite de Guillemette n'ayant pas été des plus régulières, le pauvre Scarron en mourut de chagrin en juin 1660. »

[2] Il put croire, en mourant, que le succès de l'affaire des déchargeurs-camionneurs était assuré. Voir sa lettre du 5 septembre 1660 au comte de Guiche, dans les *Dernières œuvres*, t. I, p. 304.

[3] Cette pièce ne parut qu'après sa mort.

[4] Un exemplaire se trouve dans le ms. Clairambault, 1165.

les mains de ses fidèles amis le maréchal d'Albret et Alexandre d'Elbène [1]. Sa sœur devait aussi se trouver là, puisque, quelques jours plus tard, elle adressa au bon Nublé cette lettre [2] : « Monsieur, je vous écris la mort de mon frère avec toute la douleur imaginable. Si quelque chose peut me consoler, c'est la fin qu'il a faite, qui est la plus belle du monde. Je vous prie de prier Dieu pour lui.... Ma belle-sœur s'est mise à la Petite-Charité, fort affligée de la mort de son mari. »

« La fin la plus belle du monde, » cela veut-il dire que Scarron, mourant, abjura les erreurs de toute sa vie de sceptique et de cynique, trop souvent compatibles alors avec les qualités ecclésiastiques dont il avait été affublé pendant vingt ans et plus [3]? Les amis essayèrent d'empêcher qu'il ne faiblît jusqu'à remplir ses devoirs religieux : « Sa femme l'avoit fait résoudre à se confesser, etc.; d'Elbène et le maréchal d'Albret lui dirent qu'il se moquoit : il se portoit mieux. Depuis, il retomba, et sauva les apparences [4]. » On a aussi ce mot. dans sa lettre à la très pieuse marquise Renaud de Sévigné : « A l'heure de la mort, on songe à bien mourir plutôt qu'à rimer. »

Les biographes ont beaucoup disserté, sans arriver à une conclusion précise, sur l'époque de la mort de Scarron [5], et il faut reconnaître que l'embarras du choix était grand entre le terme de deux ans de mariage indiqué par les *Mémoires de La Fare* [6], la date de juin 1660 donnée par Segrais, puis adoptée par Bruzen de la Martinière et par Piganiol de la Force, celle du 27 juin donnée par le *Moréri* de 1759 (art. MAINTENON), celle du 14 septembre donnée par le continuateur de Blanchard, celle

[1] Sur ce dernier, voyez ci-après, p. 440. Cabart devait être alors à Sedan, et Deslandes-Payen dans son prieuré de la Charité-sur-Loire.

[2] Lettre transcrite par Feuillet de Conches à la Bibliothèque impériale de Vienne, et publiée par lui dans les *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 576. Elle avait été déjà publiée, dès 1846, dans le recueil de Matter : *Lettres et pièces rares et inédites*, p. 333, de même que beaucoup d'autres pièces importantes recueillies en France par le collectionneur Hohendorf dans les papiers de Nublé.

[3] Scarron avait-il conservé quelque sentiment religieux? Voir le livre de M. Morillot, p. 99-100.

[4] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 40. Comparez l'historiette de NINON, t. VI, p. 6.

[5] Article publié par M. Charles Read, dans la *Correspondance littéraire*, t. III, p. 391-393.

[6] Suivis par Auger, dans la Préface de l'édition des *Lettres* donnée en 1806, t. I, p. lj.

du 1er octobre donnée par Saint-Foix, dans sa *Description de Paris* [1], et par Germain Brice, dans une de ses éditions, celle du 4 octobre adoptée dans d'autres éditions de Germain Brice [2], ou celle du 14 octobre préférée par les diverses éditions du *Moréri* (art. SCARRON), à la suite du P. de la Croix et de Titon du Tillet [3], et maintenue par la plupart de nos biographes ou généalogistes modernes [4], en dépit des deux lettres de Guy Patin qui parlent de cette mort dès le 10 octobre [5], en dépit même du texte de l'acte d'inhumation retrouvé par feu M. Ravenel, dès avant 1839, dans les registres de l'église Saint-Gervais, puis vu ou reproduit par Édouard Fournier, par Paulin Paris [6], par M. Read, enfin par Jal, qui a maladroitement substitué la date du 14 à celle du 7 [7].

Tous les registres des anciennes paroisses de Paris ont été détruits dans les incendies de la Commune de 1871. Il ne nous reste donc que cette copie, prise par Ravenel et confirmée par les autres habitués du dépôt de l'État civil : « Ledit jour (7 octobre 1660 [8]) a été inhumé dans l'église défunt messire Paul Scarron, chevalier, décédé en sa maison rue Neuve-Saint-Louis, Marais du Temple. » Les biographes qui ont eu connaissance de ce texte en ont déduit que la mort du cul-de-jatte devait remonter au 6, ou même au 5. On va voir, par le document le plus précis qu'il soit possible de souhaiter [9], qu'elle arriva dans la nuit même du 6 au 7. Suivant l'usage presque général, le corps fut transporté dès l'après-midi à l'église de la paroisse [10]. Cette paroisse, nous le savons déjà par les actes relatifs à la

[1] A l'article de la rue de la Tixeranderie indiqué plus haut.

[2] Tallemant des Réaux dit vaguement : « Vers l'automne. »

[3] *Art de la poésie françoise et latine, avec une idée de la musique sous une nouvelle méthode*, publié à Lyon en 1694, p. 405; *le Parnasse françois*, p. 261.

[4] P. de Courcy, Supplément de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, t. IX, 2e partie, p. 152.

[5] Édition Réveillé-Parise, t. I, p. 255, et III, p. 275.

[6] Supplément des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. IX, p. 477.

[7] *Dictionnaire critique*, p. 1107. Il aura confondu la note informe prise par lui sur le registre avec celle qu'il avait relevée sur les biographies.

[8] Le vicaire qui tenait ces registres n'avait généralement pas l'habitude de répéter la date en tête de chacun des actes du même jour : ce qui explique les fréquentes erreurs de Jal ou d'autres personnes ayant travaillé sur les registres mêmes.

[9] L'apposition des scellés : ci-après, p. 426-427.

[10] Les inhumations précipitées étaient d'usage courant. Le *Menagiana* rapporte qu'un mari ayant envoyé ensevelir sa femme cinq heures après la mort,

maison de la rue Neuve-Saint-Louis, était Saint-Gervais [1], et non Saint-Paul, comme l'ont cru divers auteurs, notamment Paulin Paris, qui concluait que « le choix de l'église Saint-Gervais pouvait bien avoir assourdi dans le quartier le bruit d'une mort considérable [2]. » D'autre part, on l'a remarqué, si Guy Patin sut, dès le 10, que « le poète burlesque avait fini sa misérable existence, » Loret, qui avait démenti ce bruit dans sa lettre du 9, annonça seulement dans celle du 16 que,

> Enfin, après plusieurs mémoires
> Tant certains que contradictoires,

le « fondateur du Burlesque » était devenu la proie des vers, et adressa ces malignes condoléances à la jeune veuve :

> C'étoient deux beaux esprits ensemble ;
> Mais, pour la grâce et les appas,
> Le reste ne ressembloit pas.
> L'épouse avoit grand avantage,
> Et je crois que leur mariage
> S'entretenoit par les accords
> Bien mieux de l'esprit que du corps [3].

De ces incertitudes et du retard de la *Muse historique* on a encore voulu conclure que Mme Scarron avait eu intérêt à cacher pendant un temps la mort de son mari. C'est aller chercher bien loin l'explication la plus simple : la gazette de Loret ne paraissant que le samedi, il va de soi que le cahier du 9 octobre avait été rédigé le 7, au plus tard le 8, dans les vingt-quatre heures où sont comprises la mort et l'inhumation de Scarron, par conséquent avant que la nouvelle s'en répandit dans Paris.

Les obsèques, à la nuit tombante, furent sans doute des plus modestes; cependant il paraît, comme nous le verrons plus loin, que personne ne voulut en supporter les frais. Le poète n'avait pas prévu cette ironie dernière lorsque, dix-huit ans plus tôt, il croyait sa mort prochaine :

on revint lui dire que le corps était encore chaud. « Elle est assez morte, » répliqua l'heureux veuf, qui l'avait épousée déjà vieille.

[1] La circonscription de cette église comprenait toute la partie de la rue Saint-Louis située au-dessus de la rue Saint-Gilles : Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. I, p. 321-322.

[2] M. Morillot a pensé que Scarron fut porté là comme ancien habitant de la rue de la Tixeranderie.

[3] Ces vers furent cités par Goujet, dès 1741, dans sa *Bibliothèque françoise*, t. XIV, p. 305-329, pour placer la mort de Scarron au mois d'octobre.

Dans peu de temps notre squelette,
Tout cousu dans une serviette
(Quelques-uns disent à le voir
Que ce seroit prou d'un mouchoir),
Sera mis, avec torche et cierge
De belle blanche cire vierge,
Prêtres chantant *De profundis*,
Au rang de ceux du temps jadis [1].

Point de monument, point de tablette funéraire, pas la moindre inscription, quoi qu'en ait supposé Théophile Gautier [2], rien qui ait pu rappeler Scarron et son œuvre aux fossoyeurs modernes, lorsque, de nos jours, ils ont dégagé les caveaux de l'église et enlevé pêle-mêle les ossements [3].

Aussitôt Scarron mort, sa femme et ses héritiers naturels prirent de concert les mesures exigées pour la conservation de leurs droits respectifs. Il y eut d'abord apposition de scellés, puis inventaire. Ces deux actes sont éminemment instructifs. Je tiens le premier d'une obligeante communication des princes de Bauffremont-Courtenay. Il fait partie des archives de la maison de Luxembourg conservées actuellement au château de Brienne (Aube) [4]; c'est l'original même de l'acte d'apposition et de levée des scellés que j'avais vainement cherché aux Archives nationales, les dossiers du commissaire qui procéda à l'opération n'étant pas parvenus jusqu'à nous avec ceux de ses successeurs. En voici le début :

L'an mil six cent soixante, le jeudi septième jour d'octobre, environ les trois à quatre heures du matin, nous, Pierre Bruslé, enquêteur et commissaire-examinateur pour le roi au Châtelet de Paris, mandé et requis qu'avons été, sommes transporté en la rue Saint-Louis, proche celle de Saint-Claude, aux Marais, où étant, et monté qu'avons été en

[1] Épître de 1644 à la reine régente.
[2] Dans son article des *Grotesques*, p. 399.
[3] Voyez le livre de M. Jusserand, p. L et LI de l'introduction.
[4] La pièce est exposée, parmi d'autres documents curieux, dans la vitrine du salon d'hiver. Une feuille volante qui y est jointe porte cette note d'une écriture du XVIII[e] siècle : « Jettés les yeux sur ce procès verbal; il vous instruira de la parenté de M[de] de Maintenon à la mort de son mari, et vous serés en état de restituer la datte de cette mort dans les nouveaux *Mémoires*. tome I[er], où il en est parlé. L'auteur y dit qu'il n'a pas pu recouvrer cette date quelque perquisition qu'il ait fait. Voilà à quoi servent les ramasseurs. » Les *Mémoires* doivent être ceux de La Beaumelle, où il est dit : « Il rendit le dernier soupir le .. octobre 1660 ; » et en note : « Aucun historien n'a marqué exactement la date de sa mort. »

la seconde chambre d'icelle, avons trouvé un corps mort sur la paillasse d'un lit, que dame Françoise Daubigné [1] nous auroit dit être Mre Paul Scarron, écuyer, sieur des Fougières [2], son mari, lequel venoit présentement de décéder sans laisser aucuns enfants. C'est pourquoi elle nous requéroit qu'eussions, à sa requête, à vouloir mettre et apposer nos scellés et cachets sur tous et chacuns les coffres, cabinets et autres effets fermants à clef; ce fait, faire sommaire description des meubles en évidence étants en ladite maison, délaissés par ledit défunt après son décès; le tout, à la conservation de ses droits et de tous autres qu'il appartiendra; et élu domicile en sa maison susdéclarée; et a signé :

F. DAUBIGNÉ.

Dans la chambre mortuaire, Bruslé n'eut à apposer son sceau que sur une petite cassette couverte de cuir noir. Quelques objets que contenait un coffre, dans la petite antichambre attenante, furent réclamés par Sully, « homme de chambre » du défunt. Dans une salle attenante, deux armoires de bois noirci à treillis de « fil de Richart [3], » qui contenaient les livres, furent mises sous scellé. Dans une troisième chambre, on trouva un grand coffre carré couvert du cuir noir; les effets que renfermait un autre coffre pareil furent réclamés par la femme de chambre Dumay. Après avoir pratiqué l'opération sur divers coffres ou armoires, Bruslé passa à l'inventaire sommaire des meubles et ustensiles. Nous en retrouverons ailleurs l'énumération plus détaillée [4]. La vacation finit ainsi :

Le tout fait en présence et du consentement de damoiselle Françoise Scarron, sœur dudit défunt, laquelle a dit qu'elle s'oppose à nosdits, scellés, tant en la qualité de créancière dudit défunt son frère, pour les causes qu'elle déduira en temps et lieu, que comme habile à soi dire et porter héritière dudit défunt, si elle le trouve bon et devoir; et élu domicile en la maison où elle est demeurante, sise rue de Limoges; et signé :

F. SCARRON.

Le mardi 12 fut indiqué pour la levée des scellés et la confection de l'inventaire [5]; mais entre temps s'étaient produites

[1] Ainsi écrit, l'*é* final corrigeant un *y*.
[2] Pour *Fougerets*.
[3] Vaugelas écrivait : *richar*, corruption d'*archal*.
[4] Ci-après, p. 431 et suiv.
[5] *Ibidem*.

les oppositions de divers créanciers : Pierre Bidal, marchand de draps et de velours, propre père du futur maréchal d'Asfeld [1]; Nicolas de Villers, receveur-payeur des rentes sur la Ville, créancier pour deux mille livres ; Simon Monsigot, boucher, Guillaume Thieuvin, apothicaire-épicier, et autres mis en demeure par une requête de la veuve. A part Françoise Scarron et la sœur consanguine Madeleine Scarron, veuve du trésorier Sigogne, les héritiers présomptifs étaient en Touraine ; mais ils se faisaient représenter par l'avocat Germain Soufflot, substitut du procureur du roi au Châtelet. Intervinrent également le fondé de pouvoir de M. d'Elbène, voisin et ami du défunt, porteur d'une promesse de deux mille livres qui remontait au 16 juillet 1656 ; le maréchal d'Albret, réclamant une somme de cent soixante-dix pistoles ; un potier d'étain, à qui il restait dû un peu plus de soixante livres sur sa fourniture de vaisselle ; Nicolas de Villers, encore créancier pour près de neuf cents livres ; la marchande de dentelles et de toiles, pour quatre-vingt-sept livres quatorze sols ; M. Potel, un ami dont il est parlé dans les œuvres de Scarron, porteur d'une promesse de six mille cinq cents livres en date du 12 janvier 1657 ; l'épicier, qui avait fourni, pour la maladie et pour l'enterrement, quatre-vingts livres dix-huit sols de marchandises ; le tailleur, du nom de Pierre Roger, dont la note avait été arrêtée à trois cent deux livres, mais qui avait fait cent livres d'autres fournitures peu avant le décès ; le marchand de gants et de soieries ; Étienne Aubry, commissaire ordinaire de l'artillerie, créancier de neuf cent onze livres dix sols ; le valet de chambre Jean Brillot, dit *de Sully*, créancier pour cent deux livres onze sols dix deniers de gages arriérés ; la femme de chambre, Michelle Dumay, à qui il n'était pas dû moins de deux cent treize livres sept sols ; la servante de cuisine, Anne Le Blond, pour deux cents livres dix-neuf sols ;

[1] Loret (tome II, p. 410) parle, en 1657, de velours

Du plus fin et du plus beau
De chez Bidal ou Bastonneau.

Je crois qu'il faisait aussi le commerce des curiosités et était agent général de la reine Christine en France, qui l'avait créé baron le 12 octobre 1653. Par la suite, ayant fait de mauvaises affaires, il se retira à Hambourg, et y mourut, dans les fonctions de résident de France, le 16 juillet 1682. Saint-Simon dit qu'on voyait encore l'enseigne de sa boutique de drapier.

la fille de chambre [1], Madeleine Croisson, pour cent cinquante-trois livres dix sols ; Madeleine Joltrain, « fille domestique travaillant en tapisserie, demeurante en ladite maison, » pour vingt-cinq livres ; et enfin :

Roland Rapin, maître d'hôtel de M. le duc de Tresmes, lequel a dit et déclaré qu'il se rend aussi opposant pour être payé de la somme à laquelle se trouvera monter dix-sept voies de bois par lui fournies du vivant dudit défunt, à raison de treize livres chacune voie ; et a élu son domicile en la maison de Me Charles Thévenet, procureur au Châtelet, rue Galande, près la place Maubert.

En dettes énoncées, le passif s'élevait à plus de quinze mille cinq cents livres, sans compter les fournitures du gantier, du boucher et de l'apothicaire, que nous retrouverons ailleurs ; aussi chacun prit-il ses mesures, comme le rapporte Bruslé en terminant :

Le jeudi quatorzième desdits mois et an, nous, commissaire susdit, sommes transporté en l'hôtel de M. le lieutenant civil, où étant, sont comparus ledit Jean Philipponnat, procureur de noble homme Nicolas de Villers, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes sur l'hôtel de cette ville de Paris, lequel a dit que sa créance, tant dudit feu sieur Scarron que de ladite dame sa veuve, est certaine, ainsi qu'il a présentement justifié ; que les deniers qui ont été fournis par ledit de Villers, payeur des rentes, ont été pour acheter la plus grande partie des meubles qui se sont trouvés sous nos scellés, et particulièrement l'ameublement de la chambre, ainsi qu'il lui est facile de vérifier, et partant qu'il a préférence sur lesdits meubles, et notamment à ladite dame Scarron, puisqu'il est son créancier ; et à l'égard des autres prétendus créanciers opposants, ils ne peuvent empêcher la contribution des deniers qui proviendront de la vente desdits meubles, ladite dame Scarron témoignant n'avoir aucun moyen pour empêcher ce que dessus. PHILIPPONNAT.

Est comparu ledit Me Hubert de Vignes, procureur dudit sieur Potel, qui a dit qu'il est légitime créancier dudit feu sieur Scarron ainsi qu'il a dit par sa comparution présentée par notre présent procès-verbal, a autant de droit que ledit de Villers de demander préférence ; soutient qu'ils y sont mal fondés. DE VIGNES.

[1] A remarquer cette distinction entre « femme » et « fille de chambre. » Plus tard, Mme de Maintenon écrira à son frère (recueil Geffroy, tome I, p. 93) : « Je suis fâchée que votre femme ait deux demoiselles. Quand elles serviroient comme des servantes, ce qui n'arrive jamais, c'est un ridicule. »

Sur quoi, après avoir, par M. le lieutenant civil, ouï lesdits Philipponnat et de Vignes èsdits noms, et par vertu du défaut qu'il a donné à l'encontre de ladite dame Scarron, les présomptifs héritiers dudit défunt et les autres opposants, il a ordonné que, pour être fait droit aux parties sur les contestations ci-dessus, leurs pièces, exploits, et tout ce que bon leur semblera, seront mis par-devers lui et en ses mains dedans trois jours pour tous délais, sans autre forclusion ni signification, et cependant que les meubles qui se sont trouvés sous nosdits scellés, contenus en l'inventaire qui en a été fait, seront vendus. Sur les deniers qui en proviendront, les frais de scellé, levée d'icelui, inventaire, description, vente et frais pour y parvenir seront pris par préférence; et à vuider, par le sergent qui fera ladite vente, ses mains sera contraint comme dépositaire de justice, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles. Fait ce 14 octobre 1660.

DAUBRAY [1]. PHILIPPONNAT.

Édifiés maintenant sur la situation financière du ménage Scarron, l'inventaire des meubles, effets et titres, qui commença cinq jours après le décès, va nous faire connaître jusqu'au moindre détail l'intérieur où s'était écoulée la jeunesse de Françoise d'Aubigné. La minute originale de ce second document a été retrouvée par M. le vicomte de Grouchy au cours de ces pérégrinations dans les minutiers des anciens notaires de Paris qui ont été si fructueuses pour l'histoire et la biographie, et nous ont valu par exemple, entre beaucoup de pièces de premier ordre, l'inventaire dressé après le décès d'Anne d'Autriche, le testament et l'inventaire de Boileau, le testament de Pascal, le contrat de mariage de Mme de Pompadour, le contrat de mariage d'Hyacinthe Rigaud, son testament, etc., etc. [2]. Me Blanchet, possesseur actuel de l'étude dont Philippe Galloys était le titulaire en 1660, s'est prêté avec la plus parfaite complaisance aux opérations de transcription et de collation que j'ai faites de concert avec M. de Grouchy.

L'inventaire commença le 12 octobre et finit le jour suivant. Il

[1] Le lieutenant civil Dreux Daubray, père de Mme de Brinvilliers et sa première victime.

[2] Le vieux chartrier de Sainte-Maure vient ainsi de livrer deux inventaires de l'hôtel et du château de Rambouillet, dont une analyse a été publiée dans le *Bulletin de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques*, année 1892.

était fait à la requête de Françoise d'Aubigné, « soit qu'elle accepte la communauté ou y renonce, à quoi elle avisera avec conseil, » de Françoise Scarron, « soi disant créancière et habile à succéder en partie à son frère, » et des trois cohéritiers du second lit, représentés par Germain Soufflot, ancien substitut du procureur du roi au Châtelet.

On inventoria d'abord le mobilier de la cuisine, puis, à l'étage au-dessus, celui d'une première chambre où se trouvaient, entre autres meubles, des chenets de cuivre, une table et deux guéridons de noyer à figures noires, un miroir à glace de Venise d'un pied et demi de large sur deux pieds de haut, un portrait de la Madeleine, deux petits fauteuils de tapisserie, un cabinet de poirier noirci et un ameublement complet de damas jaune, comprenant, outre la grande couche à hauts piliers, deux fauteuils, six chaires, six sièges ployants. Les murs étaient recouverts d'une tenture de tapisserie de l'*Ancien Testament;* aux fenêtres, des rideaux de toile. Derrière cette grande chambre, qui pourrait bien être celle de Mme Scarron, une plus petite, avec tenture de tour et ameublement, y compris la couchette à hauts piliers, de brocatelle rouge à fleurs jaunes. Deux autres pièces, l'une qualifiée de passage de la grande chambre, et l'autre de petite garde-robe au bout dudit passage, complétaient le premier étage. Au second, de même, une grande chambre, avec longue table de noyer à six colonnes, cabinet d'ébène donné par le défunt à son ami d'Elbène, peut-être en fidéi-commis, ameublement de moquette et noyer comprenant douze chaires, un lit de repos, un tapis de table et un rideau de moquette, deux armoires à livres, une tenture de tapisserie d'Angleterre, neuf dossiers couverts de serge jaune. C'est évidemment la salle d'assemblée, et en effet on trouve tout à côté la petite chambre où est mort Scarron. Là aussi, les murs sont couverts de tapisserie d'Angleterre, avec quatre tableaux peints sur toile, et l'ameublement est encore de damas jaune : petite couchette à hauts piliers, deux fauteuils, cinq sièges ployants, quatre oreillers de plume couverts en satin; en plus, une petite table de bois noirci, une table et cinq chaires de noyer couvertes de serge jaune, deux petites chaires caquetoires du même bois couvertes de tapisserie, et un petit miroir de toilette, dont la glace est rompue, mais qui a une bordure couverte de petites

plaques d'argent. A côté de cette petite chambre, une garde-robe, une troisième chambre, et une dernière garde-robe contiennent, la première un lit ployant, la seconde une moyenne couche et une petite couchette, la dernière une moyenne couche, destinées, selon toute évidence, à la fille de chambre Madeleine Croisson, aux autres servantes et à l'homme de chambre que nous connaissons déjà.

Cette description du corps d'hôtel où habitait Scarron depuis 1654 concorde assez exactement avec celle du logis que, par une erreur manifeste, Saint-Foix, puis Édouard Fournier, ont placé rue de la Tixeranderie [1]; mais elle a surtout l'avantage de confirmer l'identification que je propose avec la maison actuelle de la rue de Turenne, car les divisions sont encore les mêmes aujourd'hui.

En somme, l'installation, avec ses deux étages, est beaucoup plus complète et convenable que ne pouvaient le faire supposer les « mendieries » du cul-de-jatte, et, en effet, elle comportait un personnel assez nombreux de serviteurs, un ameublement confortable, et même luxueux par endroits. Mais, si, d'une part, pour juger de ce que représente ce train de maison au milieu du xviie siècle, il convient de se reporter au budget que, trente ans plus tard, Françoise d'Aubigné établissait pour son frère [2], d'autre part, les déclarations des créanciers citées plus haut [3] nous révèlent que le principal ameublement de damas jaune, celui que le *Segraisiana* évalue à cinq ou six mille livres [4], a été payé par un ami, et que Scarron n'en a pas remboursé le prix. C'est sans doute l'ameublement du premier étage. La couche mortuaire du second étage, probablement celle dont il est parlé dans la lettre à Foucquet, et sur laquelle se sont assis, entre autres visiteurs de marque, le Coadjuteur et le cardinal de Lyon, avait-elle une origine semblable [5] ?

Certains objets mobiliers, comme la table et les guéridons de noyer incrustés de figures noires, comme le cabinet réclamé par

[1] Ci-dessus, p. 117. J'ai dit que Fournier avait fini par reconnaître son erreur.
[2] Lettres de 1678 et 1679.
[3] Ci-dessus, p. 428 et 429.
[4] *Segraisiana*, p. 114.
[5] *Paul Scarron*, p. 65.

l'ami d'Elbène, comme le miroir de Venise, assez grand pour l'époque, sont certainement des cadeaux, et de même les peintures. Le prix minime attribué à celles-ci ne permet pas de croire que ce soient des œuvres du Poussin ou de Mignard, les deux amis de Scarron [1]. Les portraits de *la Madeleine* peuvent venir de Mme de Villarceaux, Anne Ollivier de Leuville ; elle s'était fait peindre sous les traits de cette sainte, comme on le voit par l'épître de remerciement que Scarron lui adressa à la suite d'une visite qu'elle lui avait faite en compagnie de Mlle de Leuville, sa sœur, et de Mme de la Bazinière.

Quant à la belle toile que Poussin avait peinte pour lui en l'honneur de son saint patron, elle ne se trouve plus là. Ce *Ravissement de saint Paul* (1650) est passé depuis longtemps chez le riche collectionneur Jabach, d'où il ira chez le duc de Richelieu, pour venir enfin occuper une place d'honneur dans la galerie du Louvre [2]. Point de mention non plus du portrait de Mme Scarron que Mignard avait peint ou crayonné pour son mari en 1659 [3].

Manquent également — peut-être est-ce une simple négligence des rédacteurs de l'inventaire — cette « chaise basse, couverte par le dessus, » où le paralytique passait ses jours étroitement emboîté [4], comme on le voit sur le frontispice de son *Combat des Parques et des Poètes*, et cette autre chaise grise dans laquelle, jadis, il s'était fait porter au Louvre pour solliciter le titre lucratif de malade de la reine. Cependant Segrais [5] raconte qu'en arrivant à la porte du logis de son ami sans savoir que le

[1] Édouard Fournier avait supposé des tableaux de haut prix.

[2] C'est aujourd'hui le n° 433 du Catalogue des peintures, et il était naguère exposé dans le Salon carré. M. Jusserand a placé une excellente héliogravure de cette toile dans son livre sur Scarron.

[3] Épître à Mignard :

Tu sais bien que le crayon,
Qui se gâte à la poussière,
N'est encore qu'un rayon
De sa future lumière.
Viens, viens donc demain chez moi
Finir cet ouvrage rare....

M. Jusserand a fait reproduire aussi le grand portrait de Mme de Maintenon en sainte Françoise (Louvre, n° 359) peint en 1694, par le même Mignard, pour la famille ou pour les dames de Saint-Cyr.

[4] Tallemant des Réaux, t. VII, p. 36-37.

[5] Ou du moins le *Segraisiana*, p. 134, dans le passage où la mort de Scarron est reportée au mois de juin.

poète l'avait quitté pour un monde meilleur, il vit emporter par un acheteur à l'encan la chaise à dos articulé qui avait fini par devenir comme une partie intégrante de son occupant. Effectivement on a pu remarquer que les créanciers du ménage avaient annoncé l'intention de faire saisir et vendre immédiatement les meubles [1]; mais le procès-verbal de la vente aux enchères nous fait défaut.

On cherche en vain le luth sur lequel le paralytique aimait à promener le peu qui lui restait de doigts.

Point d'argenterie : l'inventaire explique que Scarron, malade et préoccupé des dettes qu'il laisserait après lui, a livré ce qu'il possédait de couverts ou de pièces de table (encore des cadeaux sans doute [2]), pour désintéresser deux créanciers qui ont bien voulu s'en contenter.

L'un de ces créanciers est Charles Rosteau, ami de Scarron, mais plus jeune d'une dizaine d'années, son ancien camarade de plaisirs au Mans, puis à la rue de la Tixeranderie, secrétaire du duc de Tresmes [3] — on voit ainsi la double attache avec les Scarron, — un émule de Voiture, un homme d'esprit et de goût, lettré [4], galant, prodigue. Nous avons vu que Scarron, au lendemain du mariage, eût voulu qu'il prît part à ses projets de voyage [5]; plus tard, il lui a adressé une de ses *Épîtres chagrines* ou *Satires :*

Toi qui de tout temps as été
Le fidèle dépositaire
De ma moindre petite affaire [6]....

Rosteau se mariera en 1662, avec une Villedo, veuve du maître général des œuvres du pavé de Paris, par qui il deviendra propriétaire d'une maison de la rue Saint-Claude voisine de

[1] C'est ce que disent aussi le *Segraisiana* et le P. Laguille.

[2] Qu'étaient devenus ces deux flacons d'argent gagnés à la loterie par Mme Scàrron, et qui, « n'entrant point dans la communauté, n'ont servi qu'à me faire envier sa bonne fortune? » (*Lettre de Scarron au Surintendant.*)

[3] Voir les lettres de Costar qui lui sont adressées avec cette qualification.

[4] Il laissa en manuscrit un recueil de *Sentiments sur quelques livres que j'ai lus*, où il était parlé de Scarron.

[5] *Œuvres*, t. VII, p. 181 et 187; ci-dessus, p. 392.

[6] Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 369-370. Dans les *Dernières œuvres* il y a (t. I, p. 268-269) une lettre d'introduction pour Rosteau, « autant mon ami que j'ai l'honneur d'être le vôtre. »

celles des Merault [1]. On le retrouve, vers 1672, en relations d'intérêts avec Mme Scarron et son frère, puis s'entremettant dans une négociation matrimoniale pour celui-ci [2].

L'autre créancier, du nom de Sainte-Croix, serait-il le trop célèbre chevalier d'industrie Gaudin de Sainte-Croix, cet amant de Mme de Brinvilliers, dont la mort mystérieuse, le 31 juillet 1672, devait amener la découverte de tant de forfaits [3]? — Mais revenons à l'inventaire.

On s'étonnerait de ne rencontrer aucune mention d'approvisionnements domestiques, ni de deniers en caisse, si tant de passages des œuvres de Scarron ne nous disaient la pénurie du ménage :

> Quand un valet me dit, tremblant et hâve :
> « Nous n'avons plus de bûches dans la cave
> Que pour aller jusqu'à demain matin, »
> Je peste alors sur mon chien de destin,
> Sur le grand froid, sur le bois de la Grève
> Qu'on vend si cher, et qui sitôt s'achève [4].

Il ne reste plus rien de la garde-robe personnelle de Scarron : « Déclare ladite dame qu'elle a laissé prendre au valet de chambre le peu d'habits et linge qui servoient à la personne dudit défunt, et qu'elle lui a laissé et accordé, tant pour le peu de coût (?), et parce que c'est la coutume ainsi qu'il lui a été dit. » Ce devait être réellement bien peu de chose. Au temps de la rue

[1] Arch nationales, contrat de mariage du 13 février 1662, dans le registre des Insinuations Y 201, fol. 252 v°; Lefeuve, *les Anciennes maisons de Paris*, t. IV, p. 290. Les Villedo avaient été des premiers à construire dans cette partie du Marais : ci-dessus, p. 397.

[2] Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 164 et 305.

[3] On n'est guère fixé sur cet individu, supposé bâtard de bonne maison, tour à tour abbé, capitaine de cavalerie, chef d'une bande d'empoisonneurs ou d'escrocs. Il était marié et séparé de sa femme, comme le prouvent les interrogatoires du procès de Mme de Brinvilliers (Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IV, p. 198 et suivantes; Jung, *le Masque de fer*, p. 283-285; G. Roullier, *la Marquise de Brinvilliers*, p. 3 et suiv.; P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 101 et suivantes); mais je n'oserais l'identifier avec un Jean-Baptiste de Goudin ou Gaudin, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, né à Grenade proche Toulouse, dénommé comme fils de feu messire Guillaume de Goudin, chevalier, seigneur de Saint-Michel, et de dame Catherine de Cappet, qui, demeurant rue Neuve-Saint-Eustache, épousa, par contrat du 10 mars 1664, avec l'assistance d'un seul témoin, Madeleine Bertrand du Breuil (Arch. nat., Y 205, fol 179). L'année précédente, le Sainte-Croix amant de Mme de Brinvilliers avait été mis à la Bastille pendant six semaines, sur la demande de M. Daubray, père de cette dame.

[4] *Épître à Pellisson.*

d'Enfer, quand Scarron pouvait encore aller dîner chez ses amis, il écrivait à Nublé [1] : « J'ai une extrême envie de vous voir; mais je ne puis sortir faute d'habit d'été, et je n'oserois pas civilement vous prier de faire le long trajet du Marais au faubourg. » Si j'ai bon souvenir, il a fait une espèce de sonnet sur son pourpoint troué au coude. L'avare Chapelain, lui aussi, quoique bien pensionné par les Longueville et par Mazarin, ne possédait qu'un seul habit noir, des mouchoirs sales à faire mal au cœur, un manteau usé jusqu'à la corde, et le reste à l'avenant [2]. Au contraire, le *Segraisiana* dit que Scarron était « fort propre en habits et en meubles [3]. »

Le chapitre de la garde-robe de Mme Scarron est, sinon très long, du moins intéressant. A côté d'un déshabillé modeste d'étamine grise, en voici un autre de ferrandine musc, puis une jupe de taffetas de couleur chair, deux justaucorps de velours noir et un autre de satin à fleurs garni de fourrures, une jupe de tabis à fleurs blanc et jaune garnie de sept passements, et une autre de petit taffetas rayé rouge et blanc; deux collets, « l'un à passement façon d'Angleterre, et l'autre d'Aurillac; » deux tours de dentelle, et même un mouchoir de col à point de Gênes — grande mode dans ce temps-là — estimé soixante livres. Le linge n'est représenté que par six chemises, « à aucune desquelles il y a de petits passements au bout des manches, » une camisole, quatre bonnets de nuit, quatre mouchoirs de poche, six paires de chaussettes et autant de chaussons, un dessous de toilette, six cornettes jaunes, deux mouchoirs de col vieux, quatre tabliers, dont deux à passement — ceux sans doute pour lesquels elle fut plus tard connue dans le quartier de la rue des Rosiers [4]; mais il en a été livré tout autant à la blanchisseuse, dont l'inventaire donne la note. Nous avons aussi le bordereau des dettes courantes de Mme Scarron, au tailleur qui l'a habillée de deuil, au cordonnier, à la mercière, à la gantière,

[1] Dans une des lettres retrouvées à Vienne par Matter et par Feuillet de Conches.
[2] Tallemant, *Historiettes*, t. III, p. 265.
[3] Et pourtant, dans la *Baroneïde*, il s'était peint, dit-on, sous les traits de
Biou, de qui le linge est toujours sale et noir,
Biou fort mal plaisant à voir,
Les cheveux gras et sans manchette, etc.
[4] Voyez l'ouvrage cité dans la note suivante.

à deux lingères, au fameux Bastonneau, « pour quelques étoffes, » sans parler de mille livres dues au bon Nublé, et des frais funéraires. Mais, pour ce dernier article, nous savons que les héritiers ne l'acquittèrent jamais, et que, cent dix ans plus tard, l'enterrement de Scarron n'était pas encore payé, quoique la fabrique de Saint-Gervais eût longtemps plaidé contre eux [1].

On voudrait retrouver dans cet inventaire un catalogue complet des livres de Scarron, comme celui que Chapelain nous a laissé de sa propre collection; mais les notaires ou commissaires avaient l'habitude de ne détailler que les volumes in-folio et de former du reste des paquets de huit, dix, douze volumes, sans indication de titres. Ici, ils n'ont nommé que quelques volumes de l'*Histoire générale de France* de Scipion Dupleix et ses *Mémoires des Gaules*, des histoires de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII (par J.-B. Legrain?), un Tite-Live, un Plutarque, un Ovide, le *Panégyrique de Trajan* par Pline, le *Dictionarium* d'Ambroise Calepino, un *Lexicon*, un *Chevalier de la Table ronde*, les exemplaires de l'*Alaric*, de G. de Scudéry, et de *la Pucelle*, de Chapelain, offerts par les auteurs, enfin un exemplaire de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, grand-père de Mme Scarron, et une bible française couverte de veau noir, qui pouvait venir du même Agrippa ou de son fils [2]. Dans les paquets sont probablement compris les livres où Scarron se plaisait à étudier l'italien et l'espagnol, comme le latin, durant le long carême que fut sa vie conjugale.

« Cinq volumes couverts de parchemin, qui sont livres de chimie, » rappellent ses travaux sur l'or potable et sur la médecine spagirique; ce sont sans doute les livres qu'il demandait à Cabart au temps où celui-ci était allé rendre visite à Fabert dans son gouvernement de Sedan [3] : « Je me trouve depuis quinze jours plus mal que je n'ai jamais été, et n'ai plus d'espérance qu'en l'or potable.... Envoyez-moi tout ce que vous trouverez de Raymond Lulle. Je vous en rendrai l'argent à Paris [4]. »

[1] *Dictionnaire des bénéfices*, par Hennique de Cheuilly (1777), p. 94, note 172.
[2] M. Coppée, dans le prologue de *Madame de Maintenon*, a fait allusion au psautier d'Agrippa.
[3] Ci-dessus, p. 131.
[4] *Œuvres*, t. I, p. 194.

En tout, trois cent cinquante volumes environ.

Le chapitre TITRES ET PAPIERS comporte quatorze articles : le contrat de mariage de 1652, que nous avons d'autre part; l'acte de cette vente de la Rivière et des Fougerets à Louis Nublé (12 octobre 1656) dont l'histoire a été racontée plus haut [1] ; les trois pièces de 1650, 1653 et 1657 relatives à la Compagnie de la France équinoxiale; diverses pièces concernant les comptes ouverts entre Scarron et ses sœurs ou la liquidation de la charge de l'Apôtre en 1645 ; le bail de la maison passé en 1654 ; les actes relatifs aux entreprises de la Boutonne et de la Charente, et enfin quatre traités qui fournissent quelques indications sur l'œuvre littéraire du défunt.

C'est, en première ligne, sous la date du 5 avril 1648, la vente au libraire Toussaint Quinet de onze (pourquoi pas *douze?*) livres de l'*Énéide travestie*, pour la somme, réellement importante, de onze mille livres [2]. Le projet primitif était de faire paraître un chant par mois; mais c'est à peine si les sept premiers ont pu s'imprimer en trois ou quatre ans : la Fronde est survenue, puis le mariage avec Françoise d'Aubigné, et enfin le *Roman comique*, les comédies, les mazarinades, les *Épîtres burlesques*, la *Baroneïde*, ont détourné Scarron de sa tâche, et peut-être aussi l'affluence des contrefaçons, traductions et imitations parues tout aussitôt. Il en a pu prendre son parti, ayant touché par avance le montant de ses droits d'auteur, accru du produit indirect de chaque dédicace [3] :

Sint Mœcenates, non deerunt, Flacce, Marones [4].

Le huitième chant est resté inachevé [5].

Il en est de même du *Roman comique* : la première partie,

[1] Ci-dessus, p. 411-412.

[2] Vérification faite, il n'y a point d'erreur de lecture.

[3] Le premier chant était dédié à la reine, le second au chancelier Séguier, le troisième au président de Mesmes, le quatrième à M. et Mme de Schonberg, le cinquième à l'ami Deslandes-Payen, le sixième au comte et à la comtesse de Fiesque, le septième enfin — achevé au moment du mariage — à M. de Roquelaure. Voir ce que le *Segraisiana*, p. 87, dit du produit de ces dédicaces.

[4] Vers de Martial cité par Tallemant des Réaux (t. III, p 275) sur Chapelain, au milieu de pages curieuses qui prouvent que celui-ci, comme Mlle de Scudéry (t. VII, p. 59), comme La Calprenède (t. VI, p. 384), ne tiraient pas un moins beau profit de leur prose galante que Scarron de sa poésie burlesque.

[5] Voyez le livre de M. Morillot, p. 183-215, et l'introduction de M. Victor Fournel à son édition de *l'Énéide*.

dédiée au Coadjuteur en pleine Fronde (septembre 1651), avait été éditée par Quinet; la seconde a été vendue à son gendre et successeur Guillaume de Luyne [1], le 25 novembre 1654, moyennant la somme de mille livres, et a paru en 1657, avec dédicace à la surintendante Foucquet; la troisième, à laquelle Scarron travaillait en 1659 [2], n'a point été terminée [3].

Le même Luyne lui a acheté, le 16 avril 1653, un nouveau recueil de vers, « moyennant quoi il le quitte de ce qui a été avancé audit Scarron par défunt le beau-père dudit de Luyne. » Est-ce le recueil d'*Œuvres de M. Scarron, revues, corrigées et augmentées de nouveau*, que ce libraire acheva d'imprimer le 22 avril 1654? L'année suivante, sous l'ancien nom de Quinet (le père ou le fils?), parut aussi une nouvelle édition des cinq recueils qui avaient été édités successivement dans cette maison. C'est Luyne qui fit, en 1659, une réimpression du *Jodelet*.

L'inventaire mentionne encore « un écrit signé dudit sieur Scarron et de A. de Sommaville, du 23 décembre 1659, qui est un désistement du traité fait entre eux le 2 décembre 1654. » Sommaville, non moins fameux que Quinet, s'était jadis associé avec lui pour publier *le Capitan Matamore* de Scarron, comme jadis ils avaient publié ensemble les pièces de Rotrou; mais, le plus souvent, les deux maisons se faisaient une guerre acharnée, et Scarron avait certainement spéculé sur cette concurrence [4]. N'est-ce point à lui, ou à quelqu'un de ses semblables, que s'applique ce passage du chant IV de *l'Art poétique* :

Je sais qu'un noble esprit peut sans honte et sans crime
Tirer de son travail un tribut légitime;
Mais je ne puis souffrir ces auteurs renommés
Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
Mettent leur Apollon aux gages d'un libraire
Et font d'un art divin un métier mercenaire.

[1] Reçu libraire le 19 octobre 1651, en même temps que le fils et homonyme de Toussaint Quinet.

[2] Lettre à Marigny.

[3] Voir le livre de M. Morillot, p. 313-360, et l'introduction de M. Victor Fournel à son édition du *Roman*.

[4] Il y fait allusion dans son placet de 1647 ou 1648 aux trésoriers :

Courbé, Quinet et Sommaville
Finiroient leur guerre civile,
Et n'entreplaideroient plus
Pour *Cassandre* et pour *Héraclius*.

Mais Quinet et son successeur restèrent toujours ses éditeurs de prédilection [1], et je ne vois pas quel pouvait avoir été l'objet du traité de 1654 avec Sommaville. C'est lui, toutefois, qui a édité *le Gardien de soi-même* en juillet 1655, puis, en septembre et octobre, les deux premières *Nouvelles*.

L'inventaire ne parle pas du traité passé avec Lesselin pour la publication hebdomadaire des *Épîtres burlesques* de 1655 [2].

Scarron laissait derrière lui des fragments d'œuvres diverses, surtout des pièces de théâtre, qui furent publiées au cours des années suivantes, comme *la Fausse apparence* ou *le Prince corsaire* [3]. Guillaume de Luyne édita, en 1663, un recueil de ses *Dernières œuvres* (un volume de lettres, un autre de poésies et pièces) dédié à l'ami d'Elbène, qui s'était refusé, paraît-il, à en entreprendre l'édition, puis un recueil des *Œuvres revues*.

Ce d'Elbène, dont nous avons rencontré plusieurs fois le nom, le fidéicommissaire du cabinet d'ébène [4], celui à qui Scarron a adressé sa dernière *Épître chagrine* [5], et que La Beaumelle prétend avoir été chargé de demander pour le poète la main de Françoise d'Aubigné, puis de veiller sur son sort comme exécuteur testamentaire, était le chef de la branche aînée des Del Bene, patriciens florentins venus en France avec tant d'autres compatriotes des Médicis [6]. Il s'appelait Alexandre d'Elbène, seigneur de la Motte-Tilly et du Plessis-du-Mée, et avait eu une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; il était fils d'un autre Alexandre, très bien en cour sous Henri III, puis sous Henri IV, colonel général de l'infanterie italienne, premier maître d'hôtel de la reine Marie de Médicis après Concini (1608-1614), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, désigné pour l'ordre du Saint-Esprit, etc., qui avait tenu Scarron sur les fonts baptismaux en 1610 [7]. Les relations

[1] Quinet, de 1643 à 1650, avait édité, outre les *Recueils de vers burlesques*, le *Typhon*, le *Jodelet*, la *Relation du combat des Parques et des Poètes*, etc. De plus, Scarron lui avait donné une lettre-préface, en 1644, pour les *Chevilles* d'Adam Billaut.

[2] Ci-dessus, p. 405.

[3] Morillot, p. 306.

[4] Ci-dessus, p. 431.

[5] Ci-dessus, p. 421.

[6] L'Hermite de Souliers, *la Toscane françoise*, p. 273-290.

[7] Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1196; *Moréri*, etc. Ce d'Elbène mourut en 1613.

de d'Elbène avec le poète étaient donc quasi fraternelles. Mêmes habitudes, d'ailleurs, de part et d'autre : homme d'esprit et de goût, — amateur même de poésie épique, — ayant servi avec réputation dans les armées, comme volontaire, et finissant sa vie au milieu des gens de lettres [1], d'Elbène n'était pas seulement un joyeux vivant, désordonné dans sa vie [2], mais un sceptique incrédule, qui, selon Tallemant, contribua, avec Charleval et le maréchal d'Albret, à rendre Ninon « libertine, » et qui, avec le même maréchal, aurait essayé de détourner Scarron mourant des pratiques religieuses auxquelles sa femme le conviait [3]. Il était venu habiter à côté du ménage, dans la rue Neuve-Saint-Louis, près la rue Saint-Claude, et se maria, en 1663, avec une veuve, Charlotte de la Fontaine, dont le premier mari était Louis de Pernes, comte du Cochefort [4]. C'était le cousin de Barthélemy d'Elbène, évêque-comte d'Agen, et de Guy d'Elbène, premier chambellan de Monsieur Gaston dont parlent souvent les contemporains de la Fronde et le *Segraisiana*, de l'évêque d'Orléans, du commandeur d'Elbène, de Mme du Bouchet de Villeflix, des deux Alphonse d'Elbène qui avaient été évêques d'Albi de 1588 à 1635, etc.

Un autre nom, dans l'analyse des deux documents de 1660, aura frappé les yeux du lecteur. C'est celui du fondé de pouvoir des Scarron du second lit, l'avocat Germain Soufflot. Son prénom et sa profession de juriste [5] nous autorisent à le rattacher à la famille d'où sortit, trois générations plus tard, le grand architecte du Panthéon, et qui était encore, il y a quelques semaines, représentée par un vénérable survivant des armées de Napoléon Ier [6].

L'intervention de Françoise Scarron et d'un représentant des

[1] Il fut ami intime et correspondant de Jean Chapelain de 1630 à 1650; Segrais parle souvent de lui, Costar le consultait, et il faisait partie de l'assemblée littéraire formée chez Montmort.

[2] Je crois cependant que les anecdotes racontées par le *Segraisiana*, et auxquelles il est fait allusion par M. Morillot, dans *Paul Scarron*, p. 90, s'appliquent au d'Elbène de la cour du duc d'Orléans, et non à Alexandre.

[3] Ci-dessus, p. 423.

[4] Registres des Insinuations Y 178, fol. 163 v°; 181, fol. 132 v° et 385 v°; 186, fol. 466; 187, fol. 238 v°; 191, fol. 265; 196, fol. 20 v°; 197, fol. 83; 204, fol. 168 v°.

[5] De Denise Janot il eut un fils, qui fut baptisé le 29 août 1638 en l'église Saint-Gervais, et reçut le prénom de Michel.

[6] Le capitaine Jules Soufflot, mort le 2 juin 1893, presque centenaire.

héritiers du second lit de l'Apôtre fait pressentir que la jeune veuve allait avoir affaire à forte partie. Il n'y avait pas de testament. Que pouvait le contrat de mariage du 4 avril 1652 contre les donations antérieures et contre les créanciers ? La donataire de 1644 et 1645 se hâta de prévenir Nublé [1] en sa qualité de créancier; après annonce de « la belle fin » de Scarron, elle lui disait : « J'ai déjà parlé de vos intérêts; l'on dit que tout ira en déconfiture, et par conséquent tout à la veuve. Je crois qu'il seroit bien à propos que vous vinssiez faire un voyage ici. Vous savez l'intérêt que j'y ai, n'ayant point fait mon partage. L'on m'a conseillé de me prendre à la terre de Mme Cigonne (*sic*) ; je crois que je ne vous ai pas donné de consentement quand vous l'avez achetée [2]. »

Nublé paraît s'être désisté de ses droits, et cela ne nous étonnerait point; Mme Scarron répondit à sa lettre affectueuse par ce billet, qui est à Vienne, à côté de la lettre de sa belle-sœur :

M. de Bruilly [3] ne pouvoit m'obliger plus sensiblement qu'en me rendant de bons offices auprès de vous, et il n'a pu vous exagérer assez le cas que je fais de votre mérite et de l'amitié que vous m'avez promise. Vous avez perdu un ami si zélé en la personne de M. Scarron, qu'il me semble que je dois partager votre douleur aussi bien que vous partagez la mienne; je vous en suis sensiblement obligée, et je suis, plus que je ne saurois vous le dire, votre très humble servante.

DAUBIGNÉ.

A sa tante Mme de Villette, Mme Scarron annonça l'événement en ces termes [4] :

J'ai été bien accablée ces jours ici, et la mort de M. Scarron m'a donné assez de douleur et assez d'affaire pour ne pouvoir vous écrire.

[1] Lettre tirée par Matter et par Feuillet de Conches des papiers de Nublé conservés à la bibliothèque de Vienne.

[2] Il s'agit sans doute de l'affaire de retrait lignager racontée p. 411.

[3] Ainsi dans l'autographe et dans le texte de Matter. Mais il s'agit évidemment de l'avocat Bernard de Bouilly, un des arbitres de 1650 : ci-dessus, p. 390.

[4] Lettre sans date, publiée par M. Honoré Bonhomme, puis par Lavallée. L'original est maintenant dans la collection de M. Alfred Morrison, à Londres, avec une partie des lettres qui étaient entre les mains de M. Bonhomme et plus de trois cents autres de Mme de Maintenon. Le facsimilé de celle-ci a été donné dans le splendide catalogue de cette collection, au tome IV, p. 20. L'original porte encore les lacs de soie jaune et le cachet de cire rouge au chiffre des deux époux, accompagné en dessous d'une S soutenue par deux palmes, que signalait un ancien catalogue de vente.

Je n'ai même loisir que de vous demander un extrait de mon baptistaire qui m'est absolument nécessaire. Envoyez-le-moi le plus tôt qui vous sera possible, et croyez, ma chère tante, qu'en quelque condition que je sois, je suis absolument à vous.

DAUBIGNÉ.

M. de Villette désirant connaître l'état exact des choses, sa nièce lui répondit [1] :

.... A vous dire le vrai, l'état où je suis est si déplorable, que je crois vous épargner de la douleur en ne vous en rendant pas un compte fort exact. M. Scarron a laissé dix mille francs de bien et vingt-deux mille francs de dettes. Il m'en est dû vingt-trois par mon contrat de mariage; mais il est fait en si mauvaise forme, que, bien que ma dette soit la première, et que, par conséquent, je dusse être préférée aux autres créanciers, je n'aurai pas d'avantage sur eux que d'absorber une bonne partie de leurs dettes, à cause que la mienne est plus grande toute seule que toutes les autres ensemble : si bien que, venant à contribution, il faudra que je partage avec eux; après donc avoir bien plaidé, il me reviendra, franc et quitte, quatre ou cinq mille francs. Voilà l'état du bien de ce pauvre homme qui avoit toujours quelque chimère dans la tête, et qui mangeoit tout ce qu'il avoit de liquide sur l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée.... Je ne suis pas destinée à être heureuse; mais, entre nous autres dévots, nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout au pied de la croix avec une grande résignation....

On peut croire que les créanciers, et surtout Françoise Scarron, bien appuyée, bien soutenue, ne se sentant obligée à aucun égard pour l'étrangère qui était venue prendre sa place, usèrent de leurs droits en toute rigueur et ne lui laissèrent rien [2].

A. DE BOISLISLE,
Membre de l'Institut.

[1] Lettre publiée en premier lieu par M. Bonhomme, mais dont l'original ne figure point dans le catalogue Morrison.
[2] Le *Segraisiana*, p. 185, dit quelques mots de cette liquidation.

LAZARE CARNOT

L'ORGANISATEUR DE LA VICTOIRE

De tout temps, en France, et nous dirions volontiers chez tous les peuples, la légende a eu une tendance à remplacer l'histoire.

Effectivement, si cette dernière est la leçon des peuples — une leçon parfois dure à entendre — la première, miroir infidèle où se reflètent les grands événements envisagés seulement sous leurs beaux côtés, s'appuie, pour être acceptée, sur la vanité et l'amour-propre humains.

Elle a, dans ces conditions, toutes chances de supplanter sa concurrente, parfois trop renfrognée.

Sans doute, aux époques primitives, quand la tradition est le seul lien qui rattache aux vivants les générations disparues, il est explicable que la légende tienne une place parfois considérable dans les souvenirs des peuples. Dans ces âges le plus souvent grossiers, l'imagination tient, la plupart du temps, la place de la raison, la cause réelle des événements demeure facilement cachée ou incompréhensible, et l'esprit humain attribue volontiers aux incidences dont il ne saisit pas les origines rationnelles des motifs merveilleux ou surnaturels.

Mais, ce qui est étonnant, ce qui serait inexplicable, si l'on ne savait que l'homme, en dépit du progrès intellectuel dont il se montre aujourd'hui si fier, demeure toujours l'être borné à l'intelligence duquel la Providence a marqué d'infranchissables limites, c'est que, à une époque comme la nôtre, en un siècle qui se vante d'avoir créé la science historique, qui n'admet plus que les relations critiques et documentaires, la légende puisse encore trôner dans nos livres au détriment de la vérité.

C'est pourtant ce qui advient actuellement pour le récit d'évé-

nements dont les témoins oculaires vivent pour ainsi dire encore ; nous voulons parler de la Révolution et de l'Empire.

Oui, c'est un fait incontestable que la légende s'est glissée dans notre histoire contemporaine, et que, pour certains points, sous certains rapports, elle y tient une place plus importante que jamais.

Qu'est-ce, en effet, qu'une vaine légende, cette histoire de la Révolution française, avec ces soi-disant grands hommes et ces apôtres prétendus, telle qu'elle nous a été présentée par Thiers, Quinet, Michelet, Louis Blanc, Lanfrey, même par Dulaure et Mignet! N'a-t-il pas fallu près d'un siècle pour qu'un républicain consciencieux, à la fois écrivain hors ligne et moraliste profond, pour que Taine vînt enfin, le document à la main, remettre à leur place ces fantoches sanguinaires qui furent grands seulement par leurs crimes.

Légende aussi, cette glorification de la levée en masse et des volontaires de 1792, avant que Camille Rousset nous eût montré sous ses véritables traits ce ramassis de bandits et de pillards dont les seuls exploits furent la désertion devant l'ennemi et le massacre de leurs officiers.

Légende encore, cette soi-disant épopée impériale, avant que des écrivains comme Lanfrey, Jung, Rémusat, Taine, Forneron, Pion des Loches et tout récemment le maréchal Mac-Donald, dans ses curieux *Mémoires*, l'eussent réduite aux proportions bien plus restreintes de la réalité.

Légende enfin, cette *organisation de la victoire* par un capitaine du génie dont l'apothéose a été acceptée sans discussion, sans être jamais approfondie de la masse, et à propos de laquelle, demain encore [1], on va ressasser les erreurs les plus grossières, les fantaisies les plus outrées.

La légende de 1792, celle de volontaires indisciplinés et pusillanimes glorifiés aux dépens de l'armée permanente, nous a déjà coûté bien cher. C'est elle qui fut le cheval de bataille des Jules Favre, des Jules Ferry sous le second empire, quand ces soi-disant patriotes, aussi imprudents qu'ignorants de l'histoire, n'ouvraient la bouche que pour demander la suppression des armées permanentes et leur remplacement par la garde na-

[1] A propos du centenaire de Wattignies, 16 octobre 1893.

tionale. Qui ne se souvient des périodes à effet et des phrases sonores débitées en 1868 à la Chambre des députés à propos de la loi présentée par le maréchal Niel? « Si jamais l'étranger s'avisait de fouler encore une fois le sol de la patrie, s'écriait avec chaleur un de ces orateurs indignés, la France n'aurait qu'à frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions de défenseurs! » — Le souvenir de 1792 n'était-il pas là pour nous apprendre ce que savait faire le peuple français devant l'invasion?

Hélas! en 1870 nous vîmes ce que valaient ces théories; nous apprîmes à nos dépens combien il en coûte de se laisser prendre aux utopies, de substituer la légende à l'histoire!

Après la guerre, meurtris encore de la leçon qu'ils venaient de recevoir, les partisans de la légende révolutionnaire ne soufflèrent mot et, dépouillant le vieil homme, reconnurent qu'une armée solide était encore, au XIXe siècle, la seule garantie de l'indépendance d'une nation. On réorganisa donc nos forces militaires, on laissa de côté les billevesées, les théories dangereuses, et la France put peu à peu reconstituer sa force armée de manière à envisager l'avenir sans forfanterie, mais sans défiance.

Mais on oublie vite, dans notre pays, les leçons de l'expérience, et voilà qu'à nouveau les opinions dangereuses qui nous furent si funestes, il y a vingt-trois ans, tendent à percer dans l'opinion publique. A nouveau les partisans de la réduction du service cherchent à jeter la désorganisation dans notre constitution militaire. Nous avons passé, en vingt ans, du service de sept ans à celui de cinq, du service de cinq au service de trois; on parle aujourd'hui de ne plus laisser nos jeunes soldats que deux ans sous les drapeaux.

A l'occasion du centenaire de Wattignies, que nous allons *célébrer* dans quelques jours, la légende des volontaires de Valmy et celle de Carnot vont nécessairement revenir sur l'eau.

Nous avons dit ce qu'il fallait croire de la première [1]; il ne sera pas inutile de démontrer ce que l'on doit penser de la seconde.

Raconter au long la vie de Carnot serait une entreprise de

[1] Voir notre article *Le Centenaire de Valmy. L'armée française au début de la Révolution*, dans la *Revue* du 1er janvier 1893.

longue haleine, non sans intérêt peut-être, mais qui dépasserait le cadre d'une *Revue;* nous n'essaierons pas de l'entreprendre.

Notre but sera plus modeste.

Nous prendrons dans la vie de ce personnage historique la phase la plus mémorable, celle à la suite de laquelle la légende l'a proclamé grand organisateur, grand administrateur, grand militaire, et nous verrons ce que l'histoire impartiale doit retenir ou retrancher de ces éloges.

Après avoir dit ce que fut Carnot dans ses jeunes années, nous passerons rapidement sur ses débuts politiques pour l'étudier comme membre du Comité de salut public. C'est la direction des campagnes de 1793 et de 1794 à la frontière du nord, ce sont les journées de Hondschoote et de Wattignies qui l'ont sacré *l'organisateur de la victoire;* nous nous bornerons à étudier ces deux campagnes, non pas au point de vue du détail des faits, mais à celui de la direction des armées.

La conclusion ressortira tout naturellement des faits présentés avec impartialité et avec vérité.

I.

Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot naquit à Nolay, petite ville de Bourgogne, le 13 mai 1753.

Il était fils de Claude Carnot, à la fois avocat et notaire royal de la localité, et de Marguerite Pothier, du même village, appartenant l'un et l'autre à cette bourgeoisie d'élite qui, par un long passé d'honnêteté, de labeur assidu, d'honorabilité, s'était créé, avant la Révolution, une place marquée dans la société française.

Claude Carnot tenait, suivant une coutume fort répandue à cette époque, ce que l'on appelait alors « un livre de vie, » sorte de mémoires rédigés au jour le jour, où l'on inscrivait au fur et à mesure les grands événements, les faits marquants survenus dans la famille. On y trouve, à propos de la naissance de Lazare, la mention suivante : « Le dimanche 13 mai 1753, à l'issue des vespres, sur les quatre heures, ma femme a mis au monde un fils qui a été baptisé le même jour par M. Boussey,

prêtre-vicaire à Nolay; il a eu pour parrain sieur Nicolas Clément, fils de Marie Carnot, ma sœur, et pour marraine, demoiselle Marguerite Pothier, fille de M. Pothier, demeurant à Nolay, oncle de ma femme. Il est appelé Lazare-Nicolas-Marguerite. Cet enfant est né dans un temps de calamités par les morts promptes qui affligent ce pays, ainsi que tous ceux de la province. *Que Dieu lui présente ainsi sa colère, dans tout le cours de sa vie, pour qu'il s'y conduise avec crainte et mérite sa miséricorde.* »

Les premières années de celui auquel les événements réservaient une destinée aussi agitée s'écoulèrent paisiblement, sous les yeux de parents honnêtes, qui se préoccupaient de donner avant tout à leur fils une éducation à la fois virile et chrétienne, une instruction développée. L'enfant profitait de ces premières leçons données au foyer paternel, sans que rien dans sa manière d'être dénotât une intelligence hors ligne ni des capacités précoces. Une certaine timidité, l'amour de la solitude, une naïveté enfantine, étaient surtout les spécialités qu'on remarquait en lui. Depuis, on a pensé que les premières années du futur organisateur de la victoire ne pouvaient s'être écoulées sans avoir donné lieu à quelque événement extraordinaire et, en l'absence de toute donnée sérieuse, on imagina l'anecdote dont Arago se fit pour la première fois l'éditeur quand il prononça, à l'Académie des sciences, l'éloge de Carnot en 1837.

« Carnot, dit l'illustre panégyriste, n'avait pas dix ans, lorsque sa mère, dans un voyage à Dijon, l'emmena avec elle, et pour le récompenser de la docilité réfléchie qu'il montrait en toute circonstance, le conduisit au spectacle. On donnait ce jour-là une pièce où des évolutions de troupes se succédaient sans relâche. L'écolier suivait avec une attention imperturbable la série d'événements qui se déroulaient devant lui. Tout à coup, il se lève, il s'agite, et malgré les efforts de sa mère, il interpelle en termes à peine polis un personnage qui venait d'entrer en scène. Ce personnage était le général des troupes auxquelles Carnot s'intéressait : par ses cris, l'enfant avertissait le chef inhabile que l'artillerie était mal placée, que les canonniers, vus à découvert, ne pouvaient manquer d'être tués par les premiers coups de fusil tirés du rempart de la forteresse assiégée ; qu'en établissant, au contraire, une batterie derrière certain rocher, qu'il désignait de la voix et du geste, les soldats seraient beaucoup moins exposés. — Les acteurs interdits ne savaient que faire ; Mme Carnot était déso-

lée du désordre que son fils occasionnait ; la salle riait aux éclats ; chacun cherchait dans sa tête l'explication d'une espièglerie si peu ordinaire, et la prétendue espièglerie — ajoute gravement Arago — n'était autre chose que la *révélation d'une haute intelligence militaire*, le premier symptôme de cet esprit supérieur, qui, dédaignant les routes battues, écrivait quelques années plus tard une nouvelle tactique, qui proposait de remplacer les fortifications si artistiquement, si ingénieusement combinées de Vauban, par un tout autre système. »

A dix ans, Carnot s'annonçant déjà comme un grand général, c'était réellement du prodige. Nous croyons facilement en cette circonstance à la bonne foi du bon [1] Arago, mais nous recommandons au lecteur de comparer ce jugement porté par un astronome sur les capacités tactiques de Carnot à la façon dont les appréciait un militaire : Napoléon. On trouvera cette appréciation à la fin de notre étude.

En attendant qu'il fût appelé au maniement des masses, Carnot entra au collège d'Autun, puis au séminaire de la même ville, et fit là, sous la direction des Oratoriens d'abord, des Sulpiciens ensuite, de bonnes études.

Bientôt vint l'heure de choisir une carrière, et Claude Carnot, chargé d'enfants, n'avait point le loisir de garder chez lui, à ne rien faire, un jeune homme qui était en mesure de se créer par lui-même une situation dans le monde. Le jeune Lazare avait témoigné, au dire de ses professeurs, d'aptitudes spéciales pour les mathématiques ; le notaire de Nolay se décida donc à le pousser dans cette voie, et l'envoya à Paris chez le duc d'Aumont, ancien possesseur du marquisat de Nolay, dont il réclama l'appui en faveur de son fils.

Ce fut sur les conseils de ce grand seigneur et grâce à sa protection que Lazare entra, à Paris, à l'école que le chevalier de Longpré tenait au Marais, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la caserne de Reuilly.

L'institution de M. de Longpré préparait aux écoles d'artillerie et du génie, voire même à l'école militaire. Carnot se décida pour l'école du génie de Mézières. A cette époque, le corps

[1] On sait qu'Arago, comme nombre de grands esprits et d'illustres savants, était d'une naïveté et d'une crédulité monumentales.

du génie était beaucoup moins militaire qu'aujourd'hui, et les officiers qui en faisaient partie avaient à peine le rang de ce que nous appelons de nos jours des assimilés, c'est-à-dire des intendants, des médecins, des vétérinaires. Beaucoup moins aristocratique que les armes combattantes, le corps du génie venait d'être réorganisé en 1767 par le duc de Choiseul, et il suffisait pour y entrer d'appartenir à une famille « vivant noblement, » c'est-à-dire n'ayant point exercé de profession manuelle.

Carnot, issu d'une famille de bonne bourgeoisie, était donc dans les conditions requises pour entrer à l'école de Mézières, et il y fut admis en 1771, après l'examen ordinaire.

Déjà, à cette date, un changement notable s'était effectué dans les idées de l'ancien écolier des Sulpiciens. La vie de Paris, l'éloignement du foyer domestique, le manque des conseils paternels, le frottement avec des jeunes gens imbus des idées dites « philosophiques, » toutes ces causes avaient contribué à faire abandonner au jeune Lazare les principes de morale chrétienne que sa famille et ses premiers maitres avaient su lui inculquer. « Un déisme pur, nous dit son fils, dégagé de toute pratique extérieure, avait pris la place de ses premières habitudes de jeunesse. »

Il suffit de dire que d'Alembert était un des intimes du chevalier de Longpré et qu'en cette qualité il visitait souvent ses élèves, pour donner une idée de ce que pouvait être la morale enseignée à l'institution du Marais. Sous un tel patron, les jeunes élèves de l'académie préparatoire ne pouvaient professer d'autres doctrines que celle du plus pur encyclopédisme : ils n'y manquaient point.

Ces idées nouvelles de Carnot, le séjour à Mézières les développa encore.

Livré à lui-même, le futur ingénieur persévéra dans la voie fausse où il s'était engagé, plutôt pour faire comme les autres que par persuasion qu'elle fût la bonne.

Dès cette époque, on aperçoit chez lui le manque de caractère, dissimulé sous une certaine froideur, sous cette timidité qui était le fond de sa nature. Une ambition précoce lui faisait déjà pressentir la Révolution et le poussait à s'inoculer avec passion les ferments délétères qui planaient alors sur la société, cherchant un terrain propice pour y germer.

Carnot, au sortir de Mézières, fut désigné pour un poste à Calais, et se rendit en 1773 dans la ville qui lui était attribuée comme garnison.

De même qu'à son arrivée à Paris, le jeune étudiant avait été l'hôte et le protégé du duc d'Aumont, le nouvel officier devint, à Calais, le commensal du prince de Croÿ, le gouverneur de la province de Picardie. Mais cette fréquentation ne l'empêchait point de s'adonner de plus en plus aux principes nouveaux qui avaient séduit à la fois son cœur et son esprit, et dès 1780 il s'affiliait à une société révolutionnaire d'Arras, les *Rosati*, qui, comme la plupart des réunions de cette époque, dissimulaient sous les apparences de l'art ou de la poésie la propagation d'idées funestes.

Ce fut grâce à ces relations que Carnot fut élu membre de l'Académie d'Arras et fut reçu en cette qualité par le président de la compagnie, un avocat alors inconnu, Maximilien Robespierre.

Cependant, les distractions de la vie de garnison, qu'il menait assez gaiement, paraît-il, ne l'empêchaient point de se livrer aux études sérieuses. Le travail était alors en honneur parmi les militaires, et il n'y avait guère d'officier instruit qui n'eût cédé plus ou moins à l'appât de se voir imprimé.

Carnot venait d'être nommé capitaine (1783) ; il crut bon de signaler cette date par la publication d'un travail qui l'affirmât à la fois comme militaire et comme homme de lettres ; il présenta donc à l'Académie de Dijon l'éloge de Vauban, que cette société venait de mettre au concours. Le jeune écrivain obtint un plein succès : on décerna à son travail, classé avec le numéro un, les deux médailles qui constituaient le premier prix.

Nous avons eu sous les yeux ce mémoire, dans lequel ce que l'on appelle parmi les militaires le *sapeur*, c'est-à-dire l'officier du génie entiché de son métier, ne voyant rien dans l'armée en dehors de la fortification, des mines, des contre-mines et des sapes, apparaît à chaque ligne.

Il y a cependant çà et là une bonne page, quoique la peinture du caractère de Vauban, « construisant ses forteresses plutôt pour y abriter des hommes que pour arrêter les ennemis, » parte d'une idée plus spécieuse que vraie. Le tout est malheureusement écrit dans ce style prétentieux qui dénature tant de

productions littéraires de cette époque. C'est ainsi, par exemple, que la poudre dont le canonnier emplit sa gargousse devient, sous la plume de Carnot, « le salpêtre aux mains du guerrier; » le canonnier faisant feu de ses pièces, c'est « un guerrier armé du tonnerre, » et ainsi de suite.

Cette époque était précisément celle où le marquis de Montalembert venait de démontrer que la fortification bastionnée telle que l'avait créée Vauban n'était plus à la hauteur du progrès de l'artillerie moderne, et qu'il y avait urgence à modifier le système de nos places fortes si nous voulions conserver, dans l'art défensif, la supériorité que nous avait acquise ce même Vauban un siècle auparavant.

Ce fut un tollé général parmi les ingénieurs de l'époque : le savant Fourcroy, directeur du génie, déclara gravement que le système de Vauban « était arrivé à l'extrême limite de la perfection, et que la seule idée de prétendre y toucher ou de vouloir l'améliorer était un indice d'ignorance incurable. »

Montalembert se vit soutenir dans sa querelle précisément par l'officier du génie sur lequel il comptait le moins, par le panégyriste de Vauban, par Lazare Carnot, le lauréat de l'Académie de Dijon. Il est vrai que celui-ci donna son appui à l'auteur de la fortification polygonale en termes tels qu'il mécontenta tout le monde : et Montalembert, auquel il écrivit une lettre déplacée, et Fourcroy, qui ne pouvait admettre, avec raison, qu'un de ses subordonnés se mit en lutte ouverte avec son chef direct.

Peut-être est-il permis de supposer qu'en prenant le parti de Montalembert contre Fourcroy, Carnot était guidé beaucoup plutôt par l'idée de faire pièce à son chef hiérarchique que par la pensée de soutenir les idées nouvelles. Ce qui le laisserait croire, c'est l'attitude qu'il affecta dans la discussion ouverte l'année suivante, au conseil supérieur de la guerre, au sujet des places fortes à conserver ou à démolir.

On sait qu'à la fin de sa vie Vauban lui-même avait reconnu l'inutilité d'un grand nombre de points fortifiés par lui. Dans les dernières années du XVIII[e] siècle, les considérations qui avaient amené le grand ingénieur à conseiller le déclassement et la démolition d'un certain nombre de postes fortifiés n'avaient fait que s'accroître en nombre et en justesse : les guerres de

Frédéric avaient démontré qu'au fur et à mesure des progrès de la tactique, les places perdent de leur valeur; on se rappelait mieux ce qu'avait dit déjà Turenne sur le mince appoint qu'elles offrent à un général; enfin on n'était pas loin du moment où Napoléon devait écrire cette phrase typique : « Construire un grand nombre de places de guerre est l'art de faire battre les grandes armées par les petites et de ne rien faire avec des armées immenses. »

C'étaient des idées analogues qui faisaient penser au conseil supérieur de la guerre qu'on réaliserait une notable économie en démantelant un certain nombre de places dont le maintien, inutile au point de vue de la défense, servait seulement à engloutir des sommes considérables. Le conseil supérieur de la guerre, composé d'hommes éminents comme Puységur et comme Guibert, parlait en cette circonstance au nom de l'intérêt de nos finances, et s'inspirait en même temps des véritables principes de la guerre. Mais ce fut dans tout le corps du génie une telle levée de boucliers qu'il hésita.

Le capitaine Carnot, qui avait défendu Vauban en 1784, qui avait soutenu Montalembert en 1787, revint en 1788 à Vauban : il adressa au ministre Brienne un mémoire où il montrait le danger de toucher à l'œuvre de Vauban et signalait un péril imaginaire à déclasser le moindre nid à bombes.

On trouve dans ce mémoire les idées les plus étranges, les théories les plus erronées et des principes bien singuliers chez l'homme auquel on a attribué la grande tactique inaugurée par les armées de la République : la guerre de masses et l'offensive à outrance.

Carnot base son argumentation sur cette remarque absolument inattendue, que « notre soldat n'est point fait pour la guerre en rase campagne. » — « Les Français, dit-il, ont été souvent battus dans des rencontres en terrain libre, tandis que leur histoire présente de nombreuses et honorables défenses de places fortes. » Singulière aberration de cet esprit incertain qui, vingt ans plus tard, dans son traité de la défense des places fortes, « composé par ordre de Sa Majesté impériale et royale [1], »

[1] *De la défense des places fortes*, ouvrage composé par ordre de Sa Majesté impériale et royale, etc., par M. Carnot, membre de la Légion d'honneur. — Paris, veuve Courcier, 1812.

devait écrire : « Le caractère national du Français est d'attaquer toujours. »

Ce qu'il y a de mieux, dans ce mémoire, comme idées sinon comme style, c'est l'adjuration à Louis XVI qui termine le travail : « O Louis XVI, s'écrie Carnot, c'est à vous qu'il appartient d'accomplir le vœu du grand Henri! Ce vœu n'est point une chimère; celui qui règne sur les Français peut tout lorsqu'il veut le bien. Déjà votre sceptre s'étend sur les puissances étrangères par la puissance et la modération; imposez-leur le devoir d'être heureux : à votre voix la douce paix descendra des cieux; elle se reposera sur la France; elle étendra ses ailes sur toutes les nations. »

Toutefois, la « modération » à laquelle Carnot rendait ici justice ne l'empêcha pas de voter la mort du Roi quatre ans plus tard.

Cependant la Révolution avançait à grands pas; les événements se précipitaient; l'on commençait à sentir, dans toutes les classes, dans toutes les hiérarchies, cet ébranlement avant-coureur d'un prochain cataclysme.

Quatre-vingt-neuf arriva, et l'Assemblée nationale n'eut pas été plus tôt réunie que ce fut une avalanche de propositions, de demandes de réformes dont de nombreuses étaient sages, certaines illusoires, impossibles à réaliser. Les rancunes, les jalousies vulgaires se donnèrent alors libre carrière, et, au nom des nouveaux droits de l'homme, on oublia souvent ses devoirs les plus élémentaires.

Carnot venait de se signaler à l'attention des révolutionnaires par la défense des soldats révoltés du régiment de Royal-Champagne : il crut l'occasion bonne de se mettre davantage en évidence, de se mettre mieux en vue par un acte agressif dirigé contre ses propres chefs; il adressa donc, à la fin de septembre 1789, à l'Assemblée nationale un mémoire intitulé : « Réclamation contre le régime oppressif sous lequel est gouverné le corps du génie. »

En des temps normaux, l'auteur de ce pamphlet eût été expulsé de l'armée; mais, au milieu des scandales de toutes sortes qui se produisaient chaque jour, une révolte de plus devait passer inaperçue, et celle du capitaine Carnot n'eut d'autre effet que de le signaler plus effectivement à l'attention des révolutionnaires d'Arras.

Deux mois plus tard, en octobre, l'officier indiscipliné, que l'impunité avait enhardi au delà de toute mesure, qui se sentait d'ailleurs soutenu par les démagogues auxquels il faisait la cour, se permettait d'écrire au ministre de la guerre, le général La Tour du Pin-Gouvernet, une lettre insolente, dans laquelle on lisait entre autres cette phrase incroyable : « .... Je dois vous communiquer une observation de la plus haute importance. Elle consiste dans la nécessité de faire éprouver par un comité la nouvelle théorie de l'art de fortifier. Le système du général de Montalembert mérite avant tout cette distinction. On connait, Monsieur, vos préjugés contre ce système.... J'ose vous dire, qu'averti maintenant, vous vous rendriez coupable d'un crime si vous négligiez des moyens propres à la défense du royaume [1]. »

Un an plus tard, le 2 avril 1790, nouveau mémoire de Carnot à l'Assemblée nationale, cette fois sur le rétablissement des finances. Quelques mois après, à propos de la mutinerie des régiments de Nancy — affaire dans laquelle il prit, bien entendu, la défense des révoltés — il publia pour la première fois sa théorie sur les deux obéissances militaires, l'une devant l'ennemi, absolue et indiscutable ; l'autre, en temps de paix, conditionnelle et réfléchie.

Tant d'efforts devaient enfin porter leurs fruits. L'Assemblée nationale, après une législature de deux années, venait de se retirer en décidant qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la nouvelle législature. Cette résolution était une faute dont les conséquences devaient demeurer irréparables, puisqu'elle écartait, d'un coup, des hommes éminents qu'une expérience de plus de deux années rendait particulièrement utiles au pouvoir.

Quoi qu'il en fût, de nouvelles élections eurent lieu, et Lazare Carnot, nommé député par le Pas-de-Calais, se vit enfin investi du pouvoir souverain, qui depuis plus de deux ans demeurait son rêve favori.

[1] *Mémoires sur Carnot*, p. 155.

II.

Nous en avons dit assez pour faire connaitre Lazare Carnot au moment où il entrait dans la carrière politique, et comme nous n'avons point à raconter ici sa vie par le menu, comme nous voulons simplement rechercher ses titres à l'*organisation de la victoire*, nous ne nous attarderons point à le suivre pas à pas à l'Assemblée législative, où son rôle, d'ailleurs, fut effacé.

On doit cependant citer le rapport qu'il présenta à cette époque et au cours duquel il demanda que, dans l'armement d'une partie de notre infanterie, la pique fût substituée au fusil.

« Si l'on veut, dit Carnot dans ce document étrange, placer alternativement des piquiers et des fusiliers, comme autrefois (système du chevalier de Folard), les fusils qui pourraient armer cent mille hommes pourront en armer le double, *et ces deux cent mille hommes seront mieux armés que s'ils avaient tous des fusils.* »

Et pour appuyer cette assertion bizarre, Carnot citait Montecuccoli et Luxembourg, comme si ces autorités avaient gardé leur valeur depuis l'invention de la baïonnette à douille par Vauban en 1702.

De telles idées n'étaient pas faites pour mettre leur auteur en vue : diverses missions aux armées, une sur le Rhin, au camp de Biron d'abord, puis à l'armée de Kellermann, n'affirmèrent pas davantage ses talents d'organisateur, et ce fut seulement à ses sentiments de plus en plus démagogiques qu'il dut sa réélection à la Convention en 1792.

Cependant, quand arriva le procès de Louis XVI, Carnot eût incliné, a-t-on dit, vers le bannissement, si sa timidité et l'incertitude de son caractère lui eussent permis de voter suivant sa conscience. Mais le grand Carnot était un timoré : il n'eut pas le courage de son opinion : il vota la mort du Roi, dissimulant sa faiblesse sous les fleurs de cette rhétorique sonore qui cacha alors tant de pusillanimités : « Dans mon opinion, dit-il, la justice veut que Louis meure; la politique le veut également. » C'est dans ces termes qu'il condamnait le prince dont il devait dire plus tard : « Les mauvaises causes ont leurs martyrs

comme les bonnes.... Louis XVI eût été sauvé si la Convention n'eût pas délibéré sous les poignards.... »

La mort de Louis XVI marque une période tranchée dans la vie de Carnot. Désormais, il est, comme on dit vulgairement, dans l'engrenage : il va devenir le compagnon inséparable d'hommes sanguinaires dont il accepte les procédés ; il va prendre part à des actes à jamais répréhensibles, sans la moindre hésitation. — Car il ne faut point dire, comme on a essayé de le faire, que Carnot, membre du Comité de salut public, ne fit que signer, *la plupart du temps* sans les lire, les décrets de cette horrible Assemblée. A vrai dire, l'excuse serait pitoyable, mais Carnot n'a pas même le droit d'en exciper.

En vain lui-même a-t-il voulu donner, sous ce rapport, le change à l'opinion publique.

« Les signatures, a-t-il dit, données par les membres de l'ancien Comité de salut public (je parle des signatures en second) étaient une formalité prescrite par la loi, mais *absolument insignifiante* par rapport à celui qui était tenu de la remplir. Ce n'était, de sa part, ni une adhésion expresse, ni même un acquiescement donné de confiance. Ces signatures, enfin, n'étaient pas seulement des *certifiés conforme*, car cela supposerait que le signataire aurait lu et collationné, ce qui n'était pas vrai. Elles ne sont précisément et n'ont jamais été que de simples *vus*, une opération purement mécanique, qui ne prouve rien, qui n'atteste rien, sinon que le rapporteur, le premier signataire de la minute, s'est acquitté de la formalité prescrite de soumettre la pièce à l'examen du Comité [1]. »

Mais M. F.-A. Aulard, l'ardent républicain que l'on sait, le professeur révolutionnaire du *Cours d'histoire de la Révolution*, récemment créé à la Sorbonne par le conseil municipal de Paris, M. Aulard, un écrivain dont l'amour pour la Révolution ne saurait être mis en doute, a placé récemment sous les yeux du public les fac-similés de divers décrets du Comité de salut public, qui démontrent victorieusement l'inanité de cette défense. Non seulement Carnot a signé en pleine connaissance de cause la plupart des minutes d'arrêt présentées par ses collègues, mais on trouve des arrêts *rédigés de sa main*, dont il fut l'instigateur, comme celui qui provoqua la détention et la mort des généraux

[1] Discours du 3 germinal an III.

Ligonnès et Quétineau, comme celui qui ordonna l'arrestation de Hoche.

Même en ce qui concerne les proscriptions que Carnot ne signa pas, il en est peu ou point dans lesquelles sa responsabilité ne se trouve engagée. C'est ainsi, par exemple, que n'ayant point mis son nom, par mégarde sans doute, au bas de l'arrêté qui décrétait d'arrestation le général Victor de Broglie, il écrivit à Fouquier-Tinville, au sujet du prisonnier, un billet où il *certifiait* qu'ayant été envoyé en mission à l'armée du Rhin après le 10 août 1792, il avait trouvé à Wissembourg « Victor Broglie, » qui non seulement avait refusé d'adhérer franchement aux événements du 10 août, mais qui n'avait oublié « aucun des moyens que l'astuce, l'audace et l'intrigue pouvaient lui suggérer pour soulever l'armée et les autorités civiles contre l'Assemblée nationale et contre ses commissaires. »

C'était là, suivant la parole de M. Hamel, un véritable passeport pour l'échafaud : effectivement le général de Broglie fut guillotiné le 8 messidor an II.

Mais n'entrons point dans cette voie et n'essayons point d'étudier Carnot comme homme politique : c'est, nous l'avons dit, comme militaire, comme stratège que nous voulons l'envisager ici.

Carnot, entrant au Comité de salut public au mois d'août 1793, était naturellement désigné par ses fonctions antérieures pour la direction des affaires militaires, et ce furent en effet l'organisation des armées, leur organisation et leur haut commandement, qui lui échurent en partage.

Nous avons raconté ici même [1] ce qu'était l'armée française au moment de la Révolution; nous ne reviendrons pas sur ce sujet, sinon pour dire qu'au moment où Carnot arrivait aux affaires, l'armée était bien loin déjà de la situation brillante qui avait été la sienne trois ans auparavant.

En 1789, nos forces militaires demeuraient, tant au point de vue administratif et tactique que sous le rapport de l'armement, au moins égales à celles de nos adversaires; au point de vue organique, nous étions certainement supérieurs, puisque nous

[1] Voir la *Revue* du 1er janvier 1893. — *L'armée française au début de la Révolution.*

étions alors les seuls à posséder une répartition de nos troupes en brigades et divisions permanentes.

Cette organisation régionale et cet endivisionnement dès le temps de paix des troupes de campagne, que bien des gens, en France, croient une nouveauté empruntée par nous récemment aux armées allemandes, était l'œuvre du conseil supérieur de la guerre et avait été approuvée par Louis XVI, le 17 mars 1788.

« Sa Majesté, disait l'ordonnance précitée, veut que ses troupes soient toujours disposées à entrer en action et qu'elles soient à cet effet organisées, équipées et pourvues de tous leurs effets de campagne, comme elles doivent l'être à la guerre, en sorte que la paix soit pour elles une école constante de discipline et d'instruction en même temps qu'elle sera pour les généraux une école de commandement [1]. »

En conséquence de cette ordonnance, la France avait été partagée militairement en un certain nombre de régions, et nos troupes fractionnées suivant un système qui groupait sur nos frontières treize divisions avec trente et une brigades d'infanterie, et trente et une divisions de cavalerie, soit les deux tiers de nos troupes à pied et plus des trois quarts de nos troupes à cheval.

Cette organisation régionale existait encore en principe au moment où Carnot entra au Comité de salut public, mais de fait la Révolution l'avait rendue illusoire par la prise de toute une série de mesures militaires aussi contraires au bon sens qu'à l'intérêt de notre patrie.

De plus, les mutations continuelles qui avaient lieu depuis deux ans à la tête de l'armée étaient une cause permanente

[1] Il est curieux de rapprocher ce préambule de celui que le général de Cissey inscrivait en tête de la loi de 1873 : les idées sont les mêmes, et quant aux termes, il s'en faut de peu qu'ils ne soient identiques. D'ailleurs quand, dans la séance du 15 juillet 1872, le lieutenant-colonel comte de Bastard d'Étang prit la parole pour soutenir le projet de loi, il cita tout au long le passage qu'on vient de lire, et termina son discours en ces termes : « Notre projet de loi est tout entier dans ces lignes, et c'est l'application de ces principes que je demande à l'Assemblée nationale de vouloir bien ordonner. »

Ainsi, après cent ans de luttes, d'écoles, d'expériences, après avoir passé par tous les degrés qui mènent de la gloire militaire la plus éclatante aux désastres les plus inouïs, nous étions contraints d'avouer qu'un retour en arrière était le seul moyen de rentrer dans la bonne voie, nous comprenions que le système militaire dont Louis XVI avait doté notre pays, il y a un siècle, était celui de la logique et de la vérité.

d'incertitude, de trouble dans l'exécution des volontés, soit de l'Assemblée nationale, soit de la Législative, soit de la Convention. En 1789, deux ministres occupent le poste de ministre de la guerre dans l'année : le maréchal de Broglie et le comte de la Tour du Pin Gouvernet; en 1790, nous trouvons un seul ministre, le général de Presle-Duportail; en 1791, le comte de Narbonne; enfin, en 1792, sept ministres prennent successivement le portefeuille : Servan, Dumouriez, Lajard, d'Abancourt, Servan (deuxième fois), et le fameux Pache, dont le passage aux bureaux de la rue Saint-Dominique fut désastreux à tant de points de vue.

« A l'arrivée de ce dernier ministre, a écrit Miot de Mélitot, à cette époque chef de bureau à la guerre, l'administration fut entièrement bouleversée. Tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés et expérimentés en avait été banni, et Hassenfratz, placé par la confiance de Pache à la tête d'une des plus importantes divisions, porta le désordre au dernier degré. »

Il n'était pas extraordinaire que, dans des conditions semblables, la direction des armées souffrît grandement : d'ailleurs, on n'avait point attendu Pache pour entamer une désorganisation qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, était un crime.

Dès 1791 (4 avril) la Constituante avait supprimé les régiments et les bataillons provinciaux, se privant ainsi de près de quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes, bien encadrées, toutes formées, et qui constituaient une force considérable. La même assemblée avait déclaré que l'armée ne serait plus recrutée que par engagements volontaires, et que l'ensemble de nos forces militaires serait composé d'une armée de première ligne de 150,000 hommes, d'une réserve de 100,000 hommes, destinée à être fondue dans l'armée de première ligne, enfin d'une garde nationale où seraient classés tous les hommes de dix-huit à cinquante ans non compris dans les deux premières catégories.

Mais la déclaration de guerre de 1792 ne tarda pas à faire voir l'inanité des mesures votées par la Constituante et l'impossibilité où serait la France de subir une telle organisation militaire.

Le nombre des volontaires fut excessivement restreint : sans l'armée de ligne, la France eût été irrémédiablement envahie.

Nous avons vu [1] que ce fut cette armée qui gagna la bataille de Valmy ; à elle aussi fut due la victoire de Jemmapes. Il parait même certain que, malgré la suppression des milices de l'ancien régime, l'armée de ligne, aidée du petit nombre de volontaires dignes vraiment de compter comme soldats, aurait suffi à repousser les efforts de la coalition si l'arrivée au pouvoir de la Convention, si les mesures de terreur prises par cette dernière assemblée pour expulser les anciens officiers des corps de troupes, si l'ingérence désastreuse des représentants du peuple dans la direction des troupes n'eussent porté à leur comble la confusion et le désordre aux armées.

« Les bureaux de la guerre étaient devenus un club où l'on ne respirait que sang et que carnage. On n'y travaillait qu'en bonnet rouge, on y tutoyait tout le monde, même le ministre, qui affectait l'extérieur le plus négligé et le plus malpropre, faisant la cour à la canaille de Paris et s'assimilant à elle.... L'hôtel de la guerre était une caverne indécente où quatre cents commis, parmi lesquels plusieurs femmes affectant la toilette la plus sale et le cynisme le plus indécent, n'expédiaient rien et volaient sur toute la ligne [2]. »

Aux armées, la plupart des officiers des régiments royaux avaient été destitués, et l'on avait été jusqu'à craindre de les remplacer par les anciens sous-officiers qu'on supposait attachés au régime monarchique.

Parmi ces derniers, ceux qui réussirent à obtenir un grade furent en minorité ; ce fut plus tard seulement, après mille difficultés et bien des déboires, que des hommes comme Soult arrivèrent à conquérir aux armées une situation élevée.

Pour être promu officier, les capacités militaires demeuraient la dernière chose à laquelle fissent attention les représentants du peuple chargés de distribuer les grades : avoir donné des preuves de sans-culottisme était ce qui importait surtout.

Sous ce rapport les *Mémoires* du temps sont curieux à consulter :

« Les commissaires de la Convention, a écrit à ce propos le

[1] Voir la *Revue des questions historiques*, livraison du 1er janvier 1893. — *L'armée française au début de la Révolution*.

[2] *Les Bureaux de la guerre sous la Terreur*, par M. La Chesnais. — Citation des *Mémoires* de Dumouriez.

maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à cette époque capitaine à l'armée du Rhin, avaient adopté un système de remplacement absurde, en prenant pour base non pas l'ancienneté de grade, ce qui eût amené peu d'inconvénients, mais l'ancienneté de services. Ils remplacèrent des officiers dont quelques-uns étaient, à la vérité, douteux, par d'autres d'une incapacité absolue.

« Aujourd'hui, par exemple, on avait besoin de choisir un caporal, le plus ancien soldat était nommé; c'était le plus souvent un blanchisseur de la compagnie ou du régiment. Le lendemain il fallait un sergent, et le même blanchisseur, qui était encore le plus ancien de services, montait à ce grade. Jusque-là, il n'y avait pas grand mal. Mais il est arrivé quelquefois qu'au bout de huit à dix jours, il était devenu chef de bataillon d'infanterie ou le chef de brigade d'un régiment de cavalerie, parce que le renvoi des officiers d'origine noble amenait de nombreuses mutations. A l'incapacité ou à l'ignorance de ces officiers se joignait leur grand âge, qui les mettait dans l'impossibilité non seulement de commander, mais de faire même aucune espèce de service. Je pourrais citer beaucoup d'exemples désastreux de l'application de ce faux principe. »

On comprend qu'avec une telle façon d'agir, on fut souvent obligé de changer les généraux, et nous croirons volontiers le général Jung quand il nous dit que, de 1792 à 1793, le gouvernement destitua :

110 généraux de division,
263 généraux de brigade,
138 adjudants généraux,

c'est-à-dire un total de 511 officiers généraux.

Parmi les motifs de révocation, on en trouve d'ineptes, mais on en rencontre aussi de bien réjouissants, comme ceux invoqués à props des généraux Fromentier, Raoul et Frossard, suspendus de leurs fonctions « pour s'être enivrés d'une façon scandaleuse » le jour de la bataille du 3 juin 1793.

III.

Pour lutter contre l'Europe coalisée, la Convention avait adopté, dès le 30 avril 1793, une répartition en groupes dis-

tincts des forces totales de la République et avait créé — nominativement, bien entendu — onze armées, dont les noms et les emplacements furent déterminés comme il suit :

L'armée du Nord, sur la frontière et dans les forts depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge inclusivement;

L'armée des Ardennes, depuis Maubeuge jusqu'à Longwy;

L'armée de la Moselle, de Longwy à Bitche;

L'armée du Rhin, de Bitche à Porrentruy;

L'armée des Alpes, de Porrentruy à la Méditerranée;

L'armée d'Italie, de l'embouchure du Var aux bouches du Rhône;

L'armée des Pyrénées-Orientales, des bouches du Rhône aux sources de la Garonne;

L'armée des Pyrénées-Occidentales, de la Garonne à Bordeaux, par Bayonne;

L'armée des côtes de la Rochelle, de la Gironde à la Loire;

L'armée des côtes de Brest, de la Loire à Saint-Malo;

L'armée des côtes de Cherbourg, entre Saint-Malo et Dunkerque.

C'était ce même décret qui avait décidé l'envoi aux armées d'un certain nombre de représentants du peuple, déterminant qu'il y en aurait douze à l'armée du Nord, dix à l'armée du Rhin, six à l'armée des côtes de la Rochelle, enfin quatre seulement aux autres armées.

C'était un total de soixante représentants qu'on avait expédiés auprès des généraux en chef, avec les pouvoirs les plus étendus.

Ces fonctionnaires, dont la plupart n'avaient jamais touché un fusil, avaient été investis du droit de nommer sur le champ de bataille à tous les emplois vacants, de suspendre tous les agents civils ou militaires, d'ordonner tout ce qui concernait l'incorporation des contingents, l'armement, l'équipement, les subsistances. « Ils prendront, disait l'article 14, toutes les mesures pour découvrir, faire arrêter, traduire au tribunal révolutionnaire tous militaires, agents civils et autres citoyens qui auront aidé, favorisé ou conseillé un complot contre la liberté ou la sûreté de la République. »

On sait les infamies et les cruautés dont cet article 14 fut l'origine. Les quartiers généraux d'armée furent pourvus d'un

tribunal révolutionnaire, dans lesquels la justice était essentiellement expéditive. « Le dénonciateur n'était ni connu ni confronté; on n'y souffrait point de défenseurs, point d'écriture, pas même pour libeller un jugement, point d'instruction, mais un simple interrogatoire dont on ne prenait point note. Le prévenu, arrêté à huit heures, était jugé à neuf et fusillé à dix [1]. »

Vers le milieu de 1793, la division en onze armées parut insuffisante, et le chiffre de quatorze fut adopté comme faisant meilleur effet. Bien qu'il ne fallût voir dans ce dernier nombre qu'une exagération, une de ces gasconnades chères au méridional Barère, on le proclama avec une telle assurance que personne ne douta de sa réalité.

Et effectivement, les circonstances étaient si peu propices aux vaines fanfaronnades, aux plaisanteries dangereuses, que la France est excusable d'avoir donné dans ce piège grossier tendu à sa bonne foi.

« Qui n'aurait cru, dit Sybel à ce propos, qui n'aurait cru, comme on l'affirmait, qu'au mois d'octobre 1793, la république comptait quatorze armées et avait sous les drapeaux un chiffre rond d'un million d'hommes, c'est-à-dire onze ou douze cent mille soldats? Cependant les rôles du ministère de la guerre et les situations des régiments prouvent qu'au lieu de ce million, le nombre d'hommes présents sous les drapeaux était seulement de trois cent quatre-vingt-treize mille pour toutes les armées françaises réunies, et s'élevait, en y ajoutant les garnisons, à six cent mille environ.... Ce qui étonnera plus encore, quoique ce soit cependant un fait de la plus grande authenticité, c'est que les quatorze armées tant célébrées n'ont pas plus existé que ce million de soldats, du moins si l'on attribue au mot « armée » sa signification habituelle, et si on ne l'emploie que pour désigner une masse un peu considérable réunie sous un seul général en chef. »

Quoi qu'il en soit, ce fut dans les circonstances les plus critiques pour notre pays que Carnot fut appelé au Comité de salut public, le 12 août 1793.

Devant le danger grandissant d'heure en heure, les terroristes avaient senti que les proclamations redondantes, les

[1] *Mémoires du maréchal Gouvion-Saint-Cyr*, t. I, p. 137.

phrases creuses et les vaines déclamations n'allaient point suffire pour arrêter les armées alliées, et ils avaient songé à appeler à la direction des armées un homme du métier, un militaire.

Militaire, Carnot l'était de fait, puisqu'il appartenait au génie; cependant nous avons vu qu'avant la Révolution plus encore que de nos jours, les officiers de cette arme étaient davantage des ingénieurs que de véritables soldats. En réalité, l'art militaire et la science de la conduite des armées leur demeuraient à peu près complètement étrangers. Toutes les précédentes études de Carnot avaient porté sur les mathématiques, la mécanique, la fortification, la direction des ballons, mais de conduite de troupes à proprement parler, il ne s'en était jamais occupé. Il suffit d'examiner le programme des connaissances qu'on développait non seulement à l'école du chevalier de Longpré, mais encore à celle de Mézières, pour se convaincre qu'on y formait uniquement des ingénieurs dans l'acception la plus étroite du mot, en tenant compte, comme le fait, non sans esprit, remarquer Guibert, qu'ingénieur vient d'*engin* et non pas de *génie*.

Si l'on pouvait avoir des doutes sur ce que nous avançons ici, nous renverrions le lecteur au fameux rapport de Carnot sur le remplacement du fusil par la pique dans l'infanterie. L'auteur de cette motion essentiellement fantaisiste ne suivait certainement que de très loin les variations et les perfectionnements de la tactique contemporaine.

Donc, le *militaire* du Comité de salut public l'était aussi peu que possible, mais enfin il le demeurait de nom et nous accorderons que c'était quelque chose. Mais, ce qu'il faut reconnaitre, c'est que le nouveau venu était un homme d'étude, un chercheur, et qu'il sut, aussitôt nommé, mettre habilement à profit les plans préparés au ministère de la guerre sous l'ancien régime. Il sut en particulier s'approprier des théories émises par des militaires de talent dont il avait en main les rapports, et spécialement distinguer le plan mis en avant par un jeune officier qui n'était alors que simple capitaine à l'armée du Nord : Lazare Hoche. « Cessez de disperser vos forces, écrivait au Comité de salut public le futur vainqueur de Neuwied, à la fin d'août 1793, c'est-à-dire au moment même où Carnot entrait

au Comité. Réunissez-les en une masse compacte et triomphez en avançant fièrement [1]. »

« Voilà un officier qui fera son chemin, » s'écria Carnot en lisant le mémoire auquel ces lignes servaient d'introduction, et effectivement il entrevit là ce grand principe de la *masse* qu'il ne devait, en réalité, jamais appliquer, bien que certaines gens aient voulu lui en attribuer la paternité.

Il est un fait avéré pour les militaires, constaté en cent endroits par Jomini, évident pour quiconque étudie un peu de près les guerres de la Révolution, c'est que les rares succès remportés par les Français, de 1792 à 1796, furent dus beaucoup plutôt à l'infériorité de nos ennemis qu'au mérite de nos généraux. De généraux, à vrai dire, il n'y en avait plus, depuis que la Révolution avait contraint Dumouriez à s'enfuir, depuis qu'elle avait sacrifié des hommes comme Custine, Lückner et tant d'autres. « Partout, a écrit un témoin oculaire — le maréchal Soult, — partout, cette année (1793), la fortune fut contraire aux Français, qui payèrent leurs essais par des défaites et subirent les effets inévitables de l'inexpérience de leurs généraux, de l'indiscipline des troupes, des vices de leur organisation, de l'imprévoyance ou de la cupidité de l'administration, et de l'influence souvent malheureuse des représentants du peuple [2]. »

Au mois d'août 1793, la situation était plus redoutable que jamais.

En Vendée, soixante mille royalistes étaient en armes, menaçant de prendre Paris à revers et de mettre la Convention entre deux feux. L'anarchie et la rébellion étaient maîtresses dans toutes les grandes villes, en particulier à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Caen. Aux frontières, les alliés, maîtres de Valenciennes et de Condé, de Mayence sur le Rhin, n'avaient plus qu'à marcher en vainqueurs sur Paris, et l'on devait craindre qu'abandonnant le système d'hésitation et de lenteur suivi par eux jusque-là, ils fissent enfin de la véritable guerre et prissent l'initiative d'une marche sur notre capitale.

Les troupes alliées établies entre Dunkerque et la Moselle formaient trois masses principales, l'une directement aux ordres

[1] Sybel, t. II, p. 438.
[2] *Mémoires du maréchal Soult*, t. I, p. 34.

du prince de Cobourg, généralissime, devant le Quesnoy; la seconde sous le prince d'Orange, devant Menin; la troisième commandée par le duc d'York, devant Dunkerque.

Dès le 21 juillet, c'est-à-dire près d'un mois avant l'entrée de Carnot au Comité de salut public, des ordres avaient été donnés pour qu'un détachement de vingt et un mille hommes fût envoyé des armées de la Moselle et des Ardennes à l'armée du Nord; un peu plus tard, trente autres mille hommes, pris encore à l'armée de la Moselle, reçurent la même destination.

Carnot, chargé de la direction des affaires militaires, passa tout le mois de septembre à ce qu'on appelait « l'épuration politique des troupes. » — « Plus de *sept mille* officiers furent enlevés à l'armée du Rhin en quelques semaines, » et l'on peut établir par ce chiffre la moyenne de ceux qui furent destitués, arrêtés ou guillotinés aux autres armées.

Carnot, après s'être fait la main par cette réorganisation essentiellement administrative, songea alors aux opérations militaires.

D'après ce qu'il avait compris au mémoire de Hoche dont nous avons parlé tout à l'heure, la république devait avoir avantage à agir par *masses;* mais quelles masses ou quelle masse?

Ce mot est essentiellement relatif. Cinq cents hommes sont une masse relativement à cinq hommes. Cent mille en forment une autre relativement à cinq mille. Le tort de Carnot et le défaut de son œuvre fut de ne pas comprendre qu'en disant d'agir *en masse*, Hoche voulait parler du *total* des forces disponibles et non d'un ensemble de *masses* distinctes.

Houchard venait de remplacer, à la tête de l'armée du Nord, le général Kilmaine, que sa retraite savante derrière la Scarpe n'avait pas sauvé de la destitution. Le nouveau généralissime, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, n'avait rien des qualités requises pour un commandement en chef, et Custine lui avait fait beaucoup d'honneur en disant qu'il ferait un bon général de division. Cependant, en ce qui concernait la direction des armées, il en savait davantage que tous les membres du Comité de salut public réunis : il était d'ailleurs suppléé par deux chefs d'état-major d'une valeur militaire réelle, Barthélemy et Vernon, adjudants généraux de l'école de Custine. Ces deux officiers présentèrent au Comité de salut public, au nom de leur

général, un plan d'opérations élaboré avec une véritable connaissance de la guerre et de la situation des alliés.

Ce plan consistait à réunir en avant de Lille une masse de soixante mille hommes qu'on avait déjà sous la main entre Cassel et Orchies, à attaquer avec ces forces le corps du prince d'Orange fort d'environ quinze mille hommes, de percer là la ligne ennemie, puis de se rabattre à gauche sur les trente mille hommes des généraux York et Freytag, de façon à les rejeter à la mer.

C'était là l'idée de génie, et des historiens qui n'ont point eu en main les documents du dépôt de la guerre n'ont pas manqué de l'attribuer, non point aux officiers modestes qui en furent véritablement les auteurs, mais à l'organisateur de la victoire. « Ce plan, écrit Jomini, conçu sur de bons principes, et *attribué à Carnot*, étendit sa réputation [1]. »

« Carnot, écrit à son tour Sybel, a été fréquemment représenté comme l'auteur de ce plan. »

La vérité est que, jusqu'à ce qu'il eût reçu les propositions de Houchard, Carnot, préoccupé de secourir Dunkerque serré de près par le duc d'York, ne se doutait point que pour sauver cette place il y eût un autre moyen que celui de marcher directement à elle.

Son moyen était le terre à terre, le moyen classique, celui qui devait venir à l'idée d'un officier du génie; l'autre, celui de Barthélemy et de Vernon, ne pouvait éclore que dans l'esprit d'officiers ayant l'habitude de la guerre, le coup d'œil exercé, la connaissance des opérations à grande envergure.

Il insistait donc depuis longtemps déjà pour que Houchard marchât directement sur Dunkerque, quand le plan de Barthélemy et de Vernon arriva au Comité. Tout aussitôt Carnot est frappé des horizons que lui ouvrent les adjudants généraux de Houchard.

Alors il écrit à nouveau; il envoie au généralissime des pouvoirs illimités, il le laisse maître d'agir comme bon lui semble, mais il est trop tard. Houchard, pressé d'agir, sommé d'attaquer, a abandonné un plan que les représentants du peuple ont déclaré mauvais parce qu'il venait d'amis de Custine. Il a accepté d'atta-

[1] *Histoire des guerres de la Révolution*, t. IV, p. 52.

quer non plus le centre de l'armée ennemie, mais leur aile droite : il culbute à la vérité, à Hondschoote, cette aile droite, constituée par les Hanovriens du maréchal Freytag; mais celui-ci, attaqué de front, peut se replier sur ses derrières et sur le duc d'York, alors que dans le plan précédent il eût été attaqué en queue et se fût vu dès le premier coup de canon coupé de sa ligne de retraite.

Hondschoote, au lieu d'être une victoire décisive, est une journée sans résultats, sans portée politique ni militaire.

Carnot, en enjoignant à Houchard de porter son attaque sur une des ailes, avait fait échouer une opération qui eût certainement d'un coup entraîné la retraite des alliés, et l'occasion manquée ne devait plus se retrouver. Toutefois, une offensive hardie pouvait permettre de retirer du succès d'Hondschoote de nouveaux résultats. « Les alliés avaient perdu quatre mille cinq cents hommes; il était impossible que leur corps, réduit à onze mille hommes tout au plus, se maintînt à Furnes, si l'ennemi l'y attaquait sérieusement, et une fois ce point abandonné, tout était perdu pour le duc d'York. »

Que va faire Carnot, l'homme *audacieux* par excellence? Va-t-il prescrire cette offensive énergique qui peut encore avoir de grands résultats? Non certes; il n'y songe pas. Et comment y songerait-il? Se doute-t-il de la situation, voit-il clair dans la position du duc d'York? Comment le penser? Il écrit à Houchard d'agir avec prudence, de ne point compromettre un premier succès, de « ne tenter aucune action décisive sans être pleinement assuré du succès; » et Houchard, déjà hésitant par lui-même, laisse passer encore une fois l'occasion de débarrasser la France de l'invasion, permet au duc d'York de se replier en pleine sécurité, de se retirer sans autre perte que celle de trente-deux canons.

Et cependant le malheureux Houchard va porter sa tête sur l'échafaud pour expier la faute qu'il n'a point commise!

Quand il demande des conseils, des ordres, des instructions, Bouchotte, le ministre de la guerre, lui écrit : « Des instructions, je n'en ai point à te communiquer, j'ai à te dire seulement que la patrie attend de toi de grandes choses; quant aux conseils, celui que je puis te donner, c'est de ne point écouter les soi-disant tacticiens; prends tes inspirations *chez les vrais sans-culottes!* »

Houchard s'adresse alors à Carnot, et celui-ci lui enjoint d'abandonner York pour se porter au secours du Quesnoy, « qui a capitulé depuis deux jours. » L'infortuné vainqueur de Hondschoote laisse donc la proie pour l'ombre, abandonne York qui, avec un peu d'audace, n'eût pu lui échapper, et se dirige sur le Quesnoy, où deux de ses divisions sont écrasées l'une après l'autre.

« Tous les hommes compétents à moi connus, écrit ici M. de Sybel, depuis le général Jomini jusqu'au maréchal Soult, sont unanimes à blâmer ces décisions. Tous déclarent que Houchard commit une faute grave en ne consommant pas la ruine du duc d'York, laquelle, certaine le 8, était encore possible le 10, avant de se tourner contre un nouvel ennemi. Seulement nul n'a remarqué, parce que nul jusqu'alors n'avait puisé ses renseignements aux sources authentiques, que les fautes de Houchard ont été sinon provoquées, du moins approuvées par le Comité de salut public — lisez par Carnot, alors seul membre du Comité s'occupant de la direction des armées. — De même que c'étaient les craintes exagérées de Carnot au sujet de Dunkerque qui avaient décidé, le 29 août, l'abandon du premier plan d'attaque, de même encore ce furent les préoccupations du gouvernement au sujet du Quesnoy qui apposèrent le sceau de l'approbation aux fautes commises par Houchard le 10 septembre [1]. »

IV.

Le général Houchard venait de payer de sa tête des fautes dont était responsable Lazare Carnot. On lui reprochait de n'avoir point agi *en masse*, oubliant ou faisant semblant d'oublier qu'après lui avoir prescrit en effet d'opérer de cette façon, on lui avait enjoint de faire une foule de détachements de façon à garder à la fois cent points distincts de notre frontière : il eut beau se défendre, on ne l'entendit point, et comme il fallait une victime, on le frappa de façon à détourner sans réplique les responsabilités.

Jourdan, qui lui succéda, se refusa pendant longtemps à

[1] M. de Sybel, t. II, p. 421.

prendre une succession aussi grosse de périls et n'accepta que sur la menace d'être décrété d'accusation.

L'ancien mercier de Limoges avait fait, en qualité de sous-officier, la guerre d'Amérique, et possédait plutôt les qualités d'un bon sergent que celles d'un général en chef; mais la pénurie d'officiers rendait les nominations difficiles et l'on fut trop heureux de s'aider de ses lumières. Il avait repris du service en 1791, avait été nommé immédiatement chef de bataillon, était devenu général de brigade après la fuite de Dumouriez, et venait d'être promu général de division après Hondschoote, où il avait combattu sinon en général, tout au moins en vaillant soldat.

Il avait de la bravoure, de l'entrain, un sens droit, de la modestie, et se rendait compte de son insuffisance : il fit tout, comme nous l'avons dit, pour éviter la responsabilité dont on voulait le charger; mais devant la menace formelle de Carnot de considérer son refus comme une trahison devant l'ennemi, il dut se rendre.

Les alliés, après les échecs de Houchard devant le Quesnoy et la retraite des Français, étaient revenus à leur inertie habituelle, et au lieu de profiter hardiment de l'occasion nouvelle que leur offrait une fois encore l'inepte direction de nos opérations militaires, avaient résolu de faire le siège de Maubeuge.

Trente mille hommes, sous le prince de Cobourg, furent destinés au blocus de cette place; Klerfayt, avec quarante mille hommes, dut fermer le passage à tout secours venant du sud; enfin le duc d'York, avec cinquante mille hommes, eut à garder la frontière entre Dunkerque et Valenciennes.

Ces trois masses n'étaient point liées entre elles, ou tout au moins avaient des communications mal établies, et un général ayant non pas le génie de la guerre, mais les notions les plus élémentaires de l'art militaire, eût rapidement reconnu qu'en tombant, avec la masse de l'armée française, forte alors de plus de cent mille hommes, sur Cobourg, sur Klerfayt ou sur York, chacun d'une infériorité numérique considérable, il ne pourrait manquer de remporter un succès. Malheureusement ni Carnot ni Jourdan ne comprirent ce qu'il y avait à faire en cette circonstance, et sous le rapport de « l'intelligence créatrice, de la conception de plans nouveaux, de l'activité, de l'énergie, ils se montrèrent l'un et l'autre peu supérieurs à Houchard. »

Peut-être Jourdan, qui avait du bon sens comme nous l'avons dit, eût-il fini par apercevoir ce qui sautait aux yeux de l'homme le moins rompu aux opérations militaires, mais les ordres de Carnot étaient formels. Comme à Houchard, on lui prescrivait d'agir en masse, mais en même temps on lui donnait l'injonction de surveiller la frontière sur toute l'étendue menacée par Cobourg. L'organisateur de la victoire semblait ne pas se douter que le véritable moyen de s'opposer à toute offensive du généralissime allié était d'écraser en détail chacun de ses trois corps isolés en nous prévalant de la supériorité de nos forces. Au lieu de cela il voulut opposer à chacun des détachements du prince de Cobourg un détachement supérieur, perdit ainsi en colonnes insignifiantes plus de soixante mille hommes, et ne disposa plus que de cinquante mille soldats quand il donna l'ordre d'attaquer Klerfayt.

Ce fut dans ces conditions que fut livrée, les 15 et 16 octobre 1793, la bataille de Wattignies, à laquelle la légende a lié le nom de Carnot comme à celui d'une victoire gagnée par son génie; la vérité est que ces deux journées demeurèrent sans gloire réelle pour nos armes, sans résultats positifs, sans profit pour nous.

Au point de vue militaire, les dispositions prises par Jourdan, conseillées par Carnot, sont pitoyables. Le général français, au lieu de jeter des tirailleurs à la lisière du bois d'Avesnes et de porter le gros de ses forces sur Wattignies, croit prudent d'ordonner deux attaques par la droite et par la gauche pour déborder par ses deux ailes le corps établi à Dourlers. « On croit, écrit Jomini, très favorable à Carnot et toujours porté à excuser ses fautes, on croit que Carnot ne fut pas étranger à cette résolution, qui était conforme à son système, et on pense même que le blâme lui en appartient tout entier. »

Effectivement la première journée de Wattignies demeure, ou peu s'en faut, une défaite : ce n'est que le lendemain qu'on reconnaît le vrai point d'attaque et que, grâce à l'ineptie de Cobourg, on reste enfin maître du champ de bataille. Quant aux alliés, ils battent à la vérité en retraite et lèvent le blocus de Maubeuge, mais ils emmènent, en se retirant, vingt-sept pièces d'artillerie conquises sur nous, n'ayant eux-mêmes perdu ni un canon ni un drapeau.

Carnot ne pouvait manquer de se rendre compte du peu d'importance de ce succès, et il vint à Paris plutôt s'excuser d'une déconvenue que recevoir les honneurs du triomphe; mais ici tout était à la joie. Les détails manquaient : on ne savait qu'une chose, c'est que Maubeuge était débloqué, et le vainqueur de Wattignies fut félicité comme un héros : assurément il ne s'y attendait pas.

En outre, ce qui le mit dans un cruel embarras — et ce fut le revers de sa médaille — c'est que le Comité, croyant à un succès complet, à un anéantissement des alliés, le chargea d'intimer l'ordre à Jourdan de poursuivre sans répit sa victoire, « de purger dans les vingt-quatre heures le territoire français de tous les brigands qui le couvraient encore, et d'anéantir ou de jeter dans la Sambre l'armée des tyrans. »

Il eût été digne, il eût été généreux, de la part de Carnot, d'expliquer à ses collègues que les alliés n'étaient point aussi malades qu'ils le supposaient, qu'ils présentaient encore une force respectable, que Jourdan, épuisé, n'était pas à même d'entreprendre l'opération qu'ils exigeaient d'eux; — mais, avec cette faiblesse, avec cette timidité dont il avait donné tant de preuves, il n'osa point dire la vérité, non sans doute pour se parer des plumes du paon, mais par la crainte des récriminations que n'eût pas manqué d'exciter son aveu. Robespierre ne lui avait-il pas dit un jour : « Nous avons besoin de toi : c'est pourquoi nous tolérons ta présence au Comité : mais songes-y bien, ta tête tombera au premier revers de nos armées [1]. » Il préféra donc se soumettre, rédiger des ordres qu'il savait inexécutables, en se contentant d'avertir Jourdan par une lettre confidentielle qu'il n'eût point à tenir compte des injonctions du Comité.

Il fallut que Duquesnoy, resté près de Jourdan en qualité de représentant du peuple, écrivît à la Convention la vérité, pour que le Comité de salut public retirât ses ordres et tolérât que Jourdan reconstituât ses forces avant de songer à de nouvelles opérations.

Notre général en chef dut s'estimer heureux de ne point payer de sa tête des fautes qu'il n'avait point commises : on se contenta de lui enlever son commandement, et tandis qu'il se reti-

[1] Tissot, *Mémoire politique et militaire*, p. 65.

rait à Limoges, pour y reprendre son modeste commerce, Pichegru, qui venait de se distinguer sur le Rhin, recevait le commandement de l'armée du nord.

Carnot n'avait point passé en vain six mois à étudier la frontière, la direction des armées, la stratégie et la logistique : au commencement de l'année 1794, on sent en lui un peu plus d'acquis, d'assurance, de sûreté dans l'action.

Le plan qu'il rédigea à cette époque pour l'armée du Nord ne manque point de qualités, et l'on devine qu'il commence à avoir une manière de faire presque à lui : à la vérité, elle est loin d'être parfaite, mais enfin elle a une certaine originalité. Son système, tel qu'il apparait, tel qu'il semble apparaître à cette époque, est celui d'agir par les ailes en ne s'occupant pas des centres ennemis; mais on rencontre encore dans toute sa correspondance, dans ses ordres, ce même défaut d'études antérieures, ce manque de vues profondes, cette confusion dans les idées, enfin ces contradictions qui laissaient les généraux avec lesquels il correspondait dans la plus grande perplexité.

Au commencement de 1794, l'armée alliée comprenait un corps d'environ soixante-dix mille hommes (Cobourg, York et Orange) réunis entre Landrecies et Cambrai; à droite un second corps de quarante mille hommes sous Klerfayt, près de Courtrai; enfin à gauche un troisième corps de trente mille hommes avec Kaunitz chargé d'observer Maubeuge. En face de ces trois tronçons, dont l'ensemble s'élevait à cent quarante mille combattants, l'armée française déployait un effectif général de cent soixante mille hommes, s'étendant de Maubeuge à Dunkerque sur un front d'environ cent cinquante kilomètres.

Carnot, qui se rendait compte de la situation épouvantable de la France, comprenait la nécessité de vaincre à tout prix pour sauver la Convention, et il écrivait à Pichegru, à la date du 11 février : « Il faut que nous en finissions cette année; tout est perdu pour nous si nous ne faisons de rapides progrès, et si en trois mois nous n'anéantissons pas l'armée ennemie jusqu'au dernier homme. Si nous devions recommencer l'année prochaine, nous mourrions de faim et d'épuisement; ainsi, je te le répète, il faut en finir. »

Pour atteindre ce but, on devait se borner à garder avec soixante mille hommes la défensive devant les places françaises

tombées l'année précédente au pouvoir de l'ennemi : Condé, le Quesnoy et Valenciennes, c'est-à-dire devant le centre des alliés. Avec une masse de cent mille hommes on entrerait en Flandre vis-à-vis de Dunkerque, et avec quarante-cinq mille hommes on pénétrerait en Belgique vers Charleroi. On attaquerait ainsi l'ennemi par les deux ailes et on essaierait de l'englober dans un cercle de fer, en se rejoignant derrière sa ligne de retraite.

« *Contenir l'ennemi au centre* avec une force imposante pour protéger Paris — est-il dit dans le cours de stratégie de notre École supérieure de guerre, — et faire des diversions sur ses deux ailes, telles étaient les instructions assez vagues qu'avait reçues Pichegru.... Le groupement des forces pour une action décisive sur un point quelconque devenait donc impossible dans cette armée du Nord qui avait ordre de garder tout et d'agir partout depuis la mer du Nord jusqu'à Luxembourg [1]. »

« Le système des *cordons* était d'ailleurs admis par Carnot, dont les instructions aux armées étaient très souvent rédigées dans ce sens [2]. » Et en effet, dans la plupart des documents signés de ce conventionnel, on trouve à la fois l'injonction d'agir par masse et, quelques lignes plus loin, l'ordre de faire des détachements plus ou moins importants.

Ainsi, dans l'arrêté du 1er brumaire an II (22 octobre 1793) portant les instructions à Jourdan après la bataille de Wattignies, il est dit à l'article V : .... « Le général tiendra ses forces en masse...., » ce qui paraît indiquer l'idée bien nette de ne faire agir ses divisions que groupées en un seul corps ; mais vient immédiatement l'article VI, qui prescrit : « En même temps qu'une division de l'armée agira aussi du côté de Mons, l'autre pressera l'ennemi du côté de Cysoing, Maulde et Tournai (c'est-à-dire à cinquante kilomètres à l'est) et tâchera d'opérer sa jonction avec la première, soit en enveloppant Mons et Tournai, soit en passant entre ces villes et la frontière. »

C'est-à-dire l'ordre péremptoire d'agir en deux masses distinctes, ayant chacune deux missions, deux itinéraires, deux objectifs différents.

[1] Cours de l'École supérieure de guerre. — *Histoire militaire*, par M. le commandant Bonneau, 1886-1887, *passim*.
[2] *Id.*, *ibid.*

On comprend que Jourdan, Hoche et Pichegru demeurassent perplexes.

Plus tard, dans les instructions du 19 mai 1794, Carnot dit encore (article XVI) : « On disséminera le moins possible les forces, on ne fera de détachements que pour veiller à la sûreté des masses, » et cet article est la conclusion de quinze autres, où l'on ne prescrit que détachements et fractionnements. Exemple :

« ARTICLE 1er. — Il sera établi depuis la Lys, près de Deulemont, jusqu'à la Scarpe, près Marchiennes, un *cordon* de troupes de 60,000 hommes. Des 50,000 d'infanterie, 30,000 camperont derrière le Deule, 20,000 couvriront les communications de Lille à Douai et de Marchiennes à Orchies, etc., etc....

« ARTICLE 2. — Il sera établi un autre cordon de troupes de 40,000 hommes depuis la Lys jusqu'à la mer, etc., etc.

« ARTICLE 4. — ....40,000 hommes d'infanterie seront campés à Landrecies et Solesmes....

« ARTICLE 5. — L'entre Sambre-et-Meuse sera gardée par 15,000, etc.

« ARTICLE 7. — Le cordon entre la mer et Landrecies.... attaquera Ypres, etc. »

Et cela continue ainsi pendant de longues pages. Il faut donc admettre que les historiens qui ont prétendu que Carnot avait toujours prescrit aux généraux d'agir par masses n'avaient point lu sa correspondance; aussi nous préférons à ce sujet l'appréciation du général Berthaut, qui a écrit dans ses *Principes de stratégie :* « Carnot *n'a fait qu'entrevoir* le principe qui prescrit l'emploi du gros des forces contre un point de la ligne ennemie. Ses mesures auraient été insuffisantes devant un adversaire plus habile que Cobourg. »

Napoléon, en réalité le premier chef d'armée qui ait appliqué le principe des masses, en maître et en homme de génie, appréciait ainsi le système des cordons employé par Carnot. Il écrivait en 1808 au major général, à propos d'une opération dont on venait de lui rendre compte en Espagne :

« Qu'est-ce que c'est que ce projet de faire marcher le maréchal Bessières sur Frias, en étendant sa droite sur Bilbao ou Santander? Est-ce qu'on a adopté le système des cordons? Est-ce la contrebande qu'on veut empêcher de passer ou l'ennemi? Ne sait-on pas que, de Frias à Bilbao et à Santander, il y a quatre ou cinq jours de marche? Qui est-ce qui peut conseiller

au roi de faire des *cordons?* Après dix années de guerre, doit-on revenir à ces bêtises-là [1]? »

« La pensée fondamentale du plan de Carnot en 1794, écrit encore ici M. de Sybel, que nous tenons à citer parce que cet historien allemand est un des plus fervents admirateurs de Carnot et qu'il excuse autant qu'il le peut ses fautes; la pensée de Carnot était donc de déborder l'ennemi par ses deux ailes, de le cerner complètement et d'arriver ainsi à l'exterminer. D'après le chiffre des soldats qui assurait aux Français des forces deux fois supérieures, cette entreprise n'était nullement irréalisable; mais, quand on considère en détail les moyens employés pour arriver au but, on est forcé d'avouer qu'ils étaient bien imparfaits et bien insuffisants [2]. »

Et il est certain que si Carnot avait l'intention de couper les Autrichiens de leur base d'opérations, ce n'était point en Flandre qu'il fallait les attaquer, c'est-à-dire à leur extrême droite, en un point excentrique où un échec ne pouvait avoir pour eux de résultats décisifs. C'était au centre de leur ligne qu'il eût été urgent de porter l'effort. Là se trouvait leur base d'opérations, là leur vrai point d'appui. Mais Carnot ignorait tout cela. En portant tous ses efforts en Flandre, le directeur de nos opérations militaires exposait la France à un danger qui fut évité uniquement par l'impéritie, l'inertie, l'incapacité des alliés. Ceux-ci, en effet, eussent pu opposer à Pichegru, à la masse de l'armée française, un rideau de troupes, masser leurs forces vers Maubeuge, et pendant que nous eussions épuisé nos forces contre ce rideau, il leur eût été facile de percer avec quatre-vingts ou cent mille hommes jusque sur l'Aisne et de là sur Paris. « Ceci est tellement évident que les juges les plus compétents, Jomini et Soult entre autres, n'ont pas de paroles assez énergiques pour blâmer ce qui se fit alors. »

« Il paraît, écrit Soult, que Pichegru — lisez Carnot — n'avait pas non plus de but bien déterminé; son armée, formée en douze corps ou divisions inégales en forces, était placée depuis Maubeuge jusqu'à Dunkerque, sur les débouchés de toutes les routes qui traversent cette longue ligne.... On ne voyait dans

[1] *Correspondance de Napoléon*, t. XVII, p. 509.
[2] Sybel, t. III, p. 26.

un pareil éparpillement aucune trace de disposition. Les douze divisions formaient autant de têtes de colonnes isolées et comme un long réseau destiné à éclairer le pays mais non à manœuvrer. Il était de toute impossibilité que le général en chef pût les suivre dans leurs opérations et les surveiller, et ses instructions, quelque prévoyantes qu'elles fussent, devaient toujours placer les généraux dans la nécessité d'y suppléer. Les fautes et les revers étaient dès lors inévitables [1]. »

Et plus loin : « Les plus simples notions de la guerre prescrivaient de ne rien précipiter.... Mais il y avait un tel entraînement à mal faire, qu'aucune considération n'était écoutée. A cette première faute on ajouta encore celle de disséminer les troupes sous des commandements séparés. C'était s'exposer à une défaite certaine [2]. »

Le moyen le plus convenable d'agir, a écrit encore Jomini au sujet du plan imposé par Carnot à Pichegru en 1794, eût été de rassembler toutes les forces disponibles pour percer la ligne étendue des alliés, ou de se diriger par Maubeuge sur Mons et Charleroi, afin de gagner leur extrême gauche et de s'emparer de leurs communications.

On a vu que c'était au contraire leur extrême droite qu'avait désignée Carnot comme objectif des attaques. « On préféra, ajoute Jomini, manœuvrer par les deux ailes, ce qui était beaucoup plus dangereux sans offrir les mêmes chances de succès.... Tout porte à croire que cette mesure fut prescrite par Carnot.... Elle ne réussit que par les fautes inouïes de ceux qui devaient s'opposer à son exécution [3]. »

Les résultats que devait donner une aussi étrange stratégie ne pouvaient manquer d'être pitoyables : ils le furent. Pendant un mois entier on se battit depuis Luxembourg jusqu'à la mer du Nord, sans que d'aucun côté la victoire fût assurée à l'une des parties. C'était la guerre des borgnes contre les aveugles. « Jamais l'histoire moderne n'eut à retracer des mouvements plus multipliés et des scènes plus sanglantes avec d'aussi minces résultats. Une armée victorieuse sur un point était battue sur l'autre, et les divisions des deux partis s'entre-choquaient ou

[1] *Mémoires du maréchal Soult*, t. I, p. 112.
[2] *Mémoires du maréchal Soult*, t. I, p. 138.
[3] Jomini, *Guerres de la Révolution*, t. V, p. 52.

couraient sur toute la ligne, pour réparer des échecs que l'on n'eût pas essuyés si les généraux avaient connu la grande guerre ou la science stratégique. »

V.

Nous n'entreprendrons point de raconter en détail cette campagne de 1794, un des plus difficiles imbroglios que puisse avoir à présenter un historien. Ni plan rationnel, ni bonne exécution d'aucun côté, tel est le résultat qu'amène l'étude des opérations militaires de ces premières années de la Révolution, dans lesquelles, nous dit Jomini, « il semblait qu'on eût pris à tâche d'opérer contre toutes les règles [1]. »

Comment, après avoir dirigé la guerre de la façon dont nous venons de le montrer, Carnot peut-il avoir acquis le titre d'organisateur de la victoire, que bien des gens lui décernent encore avec conviction? On a lieu de se le demander.

Le mot fut prononcé pour la première fois à la Convention, dans la séance du 9 prairial [2] an III (28 mai 1795), par une voix restée inconnue, et a été attribué, tantôt à Lanjuinais, tantôt à Bourdon (de l'Oise) [3].

Voici dans quelles circonstances fut lancée cette apostrophe, destinée sinon à créer, du moins à fixer la légende de Carnot.

Après le 9 thermidor, une réaction inévitable s'était produite contre le parti du sang, et les hommes modérés de la Convention, sans demander la peine du talion contre tous les membres des anciens comités sous la tyrannie desquels la France avait gémi pendant la Terreur, s'enhardissaient cependant jusqu'à vouloir les proscrire « d'une assemblée qu'ils déshonoraient. »

Déjà la plupart d'entre eux avaient disparu des bancs de la haute Chambre, quand, dans la séance du 9 prairial an III, le conventionnel Gamon, parlant au nom du Comité de sûreté générale, requit un décret d'arrestation contre les anciens membres du grand Comité de salut public.

[1] Jomini, t. V, p. 138.

[2] Et non pas du 1er, comme l'indiquent tous les biographes, y compris M. Hippolyte Carnot lui-même.

[3] Voyez *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 585.

« La présence des assassins de la patrie dans le sein de la Convention, s'écria ce député, déshonore la représentation nationale. En effet, lorsque l'indignation publique se prononce de toutes parts contre ces monstres, la France entière, au nom de l'humanité, vous demande leur juste châtiment.... Voulez-vous, par des lenteurs criminelles, vous faire accuser de faiblesse ou de complicité avec les scélérats ? Non, représentants, vous pousserez dans l'abîme que leurs forfaits ont creusé sous leurs pas, tous les tyrans, tous les proconsuls modernes. »

Les députés Coupé (des Côtes-du-Nord) et Hardi (de la Seine-Inférieure) ayant demandé que la commission de neuf membres, dont Gamon proposait la nomination, fût chargée de détailler « tous les forfaits des anciens membres du Comité, » le député Henri La Rivière prit la parole en ces termes :

« Je sais que, parmi les hommes dont on parle, il en est sur le compte desquels vous ne pouvez prononcer sans examen préalable, mais je sais aussi qu'il en est d'autres dont les crimes sont si évidents, qu'il n'est pas besoin de remplir aucune formalité pour s'en assurer. Ce sont ceux contre lesquels le sang innocent crie vengeance, ceux qui ont fait égorger vos collègues, ceux qui vous feraient égorger demain vous-mêmes s'ils en avaient encore le pouvoir *(applaudissements)*, ce sont les membres des anciens comités de gouvernement. »

Après avoir signalé à la juste vindicte de l'Assemblée Jean Bon Saint-André, « ce type monstrueux de tant de crimes, » La Rivière continua en ces termes :

« Il est encore un homme qui m'a trompé longtemps, je l'avoue, c'est Carnot : il a aussi fait cause commune avec les chefs que vous avez frappés. Carnot, comment as-tu pu, pendant quinze mois, ne pas t'apercevoir qu'on assassinait journellement la patrie, en proscrivant ses meilleurs et ses plus utiles citoyens ? Comment as-tu pu être assez indifférent ou assez imbécile pour ne pas ouvrir les yeux sur les projets des cannibales avec lesquels tu te trouvais chaque jour ? Comment n'as-tu pas eu le courage de les dénoncer ? Ne pas empêcher le crime, c'est le commettre. »

Puis, après avoir expliqué que le Comité de salut public se composait de neuf membres, groupés trois par trois suivant leurs opinions : Robespierre, Saint-Just et Couthon ; Barère, Collot d'Herbois et Billaud ; Prieur, Carnot et Lindet, La Rivière continua :

« Tant qu'il ne s'est agi que d'aller au but auquel ils aspiraient tous : le massacre des citoyens et l'envahissement des fortunes, ils ont été d'accord ; mais lorsqu'il a fallu partager la proie, Robespierre, le plus ambitieux d'entre eux, a voulu se réserver le suprême pouvoir et les dominer tous ; la division s'est établie ; ils ont naturellement cherché à le perdre pour s'attribuer la part de celui qui succomberait. Ceux qui restent ont été les plus heureux, ils ont survécu, mais ils n'en sont pas moins coupables. Il n'est pas un endroit sur la terre où ils puissent se retirer en paix ; partout ils seront sans cesse effrayés par les cris terribles de la vengeance qui retentissent au fond de leurs âmes, partout ils seront inondés du sang des victimes qu'ils ont impitoyablement égorgées, et des larmes de ceux qui les pleurent. » *(Vifs applaudissements.)*

A cette violente apostrophe, Carnot essaya de répondre. Nous disons essaya, car son discours dissimule sous une apparence de modération une faiblesse et un trouble qui débordent à chaque phrase. L'homme qui avait siégé quinze mois à côté de Robespierre, l'homme qui avait voté sans sourciller la mort du Roi, le vainqueur de Wattignies explique lentement « qu'il n'avait jamais cessé de combattre Robespierre et de presser ses collègues de le dénoncer à la Convention. » — « Je ne suis pas mon juge, dit-il encore humblement, c'est vous qui l'êtes. » Et comme on lui avait reproché sa signature apposée aux bas des décrets les plus iniques et les plus infâmes de la Terreur, il rejeta piètrement cette responsabilité, disant qu'il ne les avait point lus.

« Quant aux signatures, dit-il, je les ai données de confiance, et cela se fait encore aujourd'hui : il était impossible que j'examinasse toutes les pièces qu'on me présentait à signer. »

Hélas ! où était-il, à cette heure, le grand Carnot ? Il est difficile d'être plus timoré, plus penaud qu'il ne le fut en cette circonstance. Toutefois ce fut sans doute à cette humilité qu'il dut en partie son salut. L'assemblée, après un discours de Blad, venait de décréter d'arrestation Jagot, Lavicomterie, Élie Lacoste, David et Jean Bon Saint-André, quand le président mit aux voix l'arrestation de Carnot. Ici nous citons textuellement la *Gazette nationale :*

« On met aux voix l'arrestation de Carnot.

« *Carnot.* — J'observe à l'Assemblée que les membres qui m'ont attaqué ne m'ont accusé que sur mes opinions.

« *N*.... — CARNOT A ORGANISÉ LA VICTOIRE.

« L'assemblée passe à l'ordre du jour sur l'arrestation de Carnot. »

Ainsi fut sacré grand militaire un homme qui, militairement parlant, n'avait guère commis que des fautes, et dont la présence à la direction des armées avait été, sinon funeste, du moins tout à fait improfitable. Mais en France, c'est-à-dire dans le pays où les mots à effet font le mieux et le plus solidement fortune, la parole d'un inconnu devait acquérir force de loi.

En réalité Carnot fut inférieur non seulement à sa tâche, mais à peu près à tous les généraux auxquels il eut à donner des instructions : ce qu'il fit de bon, il en avait emprunté l'idée à d'autres; de lui-même il ne sut tirer à peu près rien. Voilà la vérité. Sans caractère, sans autre énergie que cette violence factice à l'aide de laquelle les faibles cherchent à tromper les autres et souvent eux-mêmes, sa vie fut une suite d'inconséquences et de contradictions.

Élevé en chrétien, il vit et parle, sinon en athée, du moins en déiste; honnête homme au fond, il s'associe aux monstrueuses rigueurs de l'époque la plus criminelle de la Révolution; républicain ardent, il accepte en 1792 la croix de Saint-Louis des mains de Louis XVI; au Tribunat, il vote contre l'établissement de l'empire et reçoit de l'empereur la croix de la Légion d'honneur, une pension de six mille francs, le titre de comte; il écrit des ouvrages « sur l'ordre de Sa Majesté impériale et royale; » en 1814 il rentre en France, se présente aux Tuileries avec sa croix de Saint-Louis à la boutonnière, la cocarde blanche au chapeau; puis aux Cent-Jours il acccepte le ministère de l'intérieur des mains de Napoléon.

Au point de vue politique, Carnot peut être classé au nombre des hommes les plus funestes de la Révolution.

« Les textes que j'ai cités, écrit M. F.-A. Aulard dans l'étude que nous avons mentionnée déjà, font, je crois, disparaître cette figure classique du spécialiste égaré dans un gouvernement de gens violents, du spécialiste qui s'enferme dans son bureau avec ses cartes et ses états, qui dirige l'armée pendant que les autres coupent les têtes et qui, patriotiquement, veut ignorer les horreurs qui l'environnent afin de se consacrer tout entier à son œuvre militaire. Non, Carnot fut de son temps; ce fut, à son

heure, un révolutionnaire ardent; il obéit aux passions de son cœur, aux colères de sa raison; il frappa avec rudesse les obstacles vivants qui gênaient le gouvernement dont il faisait partie; il a du sang sur les mains [1].... »

Ceci n'est pas le jugement d'un contemporain, c'est-à-dire le jugement d'un homme cédant aux considérations, aux influences du moment; c'est l'appréciation d'un historien qui, à cent ans d'intervalle, a étudié aux sources l'histoire de la Révolution, qui en parle en pleine connaissance de cause, qui juge avec un esprit plus enclin à atténuer le crime qu'à le souligner.

C'est donc sur cette parole de M. F.-A. Aulard que nous terminerons cette étude.

Nous n'avons traité — et bien insuffisamment sans doute — qu'une page de cette vie si mouvementée, si passionnément bouleversée de Lazare Carnot; mais nous nous estimerions satisfait si ces quelques lignes contribuaient à substituer la vérité à la légende en un point de notre histoire qu'il serait temps de connaître exactement. Un peuple comme le nôtre a assez de véritables grands hommes, d'hommes réellement supérieurs, pour rejeter les réputations usurpées; or Carnot, qu'on peut, peut-être, défendre sous d'autres rapports, n'a point droit à une place dans le panthéon de nos gloires militaires : c'est la seule vérité que nous voudrions faire admettre.

Napoléon Ier, dont la compétence, en tant qu'appréciateur militaire, ne peut guère être contestée, a porté sur Carnot un jugement par lequel nous demandons la permission de conclure :

« Carnot, dit-il [2], n'avait aucune expérience de la guerre; *ses idées étaient fausses sur toutes les parties de l'art militaire*, même sur l'attaque des places et sur les principes de la fortification, qu'il avait étudiés dans son enfance. Il a imprimé sur ces matières des ouvrages qui ne peuvent être avoués que par *un homme qui n'a aucune pratique de la guerre.* »

C'est là, sans doute, le jugement que portera la postérité sur l'ancien élève de l'école de Mézières.

ARTHUR DE GANNIERS.

[1] F.-A. Aulard, *Les responsabilités de Carnot*, dans la *Revue bleue*, 3 septembre 1892, p. 299.
[2] *Mémoires*, t. I, p. 123.

NAPOLÉON

SON CARACTÈRE, SON GÉNIE, SON ROLE HISTORIQUE

L'attention du public français est depuis quelque temps fortement sollicitée à considérer de nouveau le personnage prodigieux qui s'est dressé, il y aura bientôt un siècle, sur la France et sur l'Europe, et qui demeurera l'un des géants de l'histoire humaine. Documents, plaidoyers, récits, études physiologiques et psychologiques, recueils d'anecdotes, se multiplient, se croisent, se contredisent sous nos yeux au sujet de cette colossale figure. A l'occasion de quelques récents ouvrages, soumis par leurs auteurs à l'appréciation de la *Revue* [1], on a pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile de tenter ici à notre tour une vue

[1] Les ouvrages dont il s'agit, c'est-à-dire ceux que nous avons été spécialement chargé de faire connaître aux lecteurs de la *Revue*, et pour lesquels notre article en général et en particulier la présente note servira de compte rendu, sont les suivants : *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur, d'après sa correspondance et ses œuvres*, par Antoine Guillois. (Paris, Perrin, 1889, 2 vol. in-8.) L'idée première de ce livre était excellente. Elle consistait à recueillir et à classer sous divers chefs, correspondant aux divers aspects du caractère et du génie de Napoléon, les renseignements fournis par son propre témoignage. Mais l'exécution a été très faible. L'auteur a noyé ses renseignements dans un flot de réflexions généralement inutiles et souvent très fausses. De plus, il a constamment versé dans le panégyrique. L'auteur est un adepte convaincu, mais maladroit, du culte napoléonien. Néanmoins les indications rassemblées par lui sont fort utiles. — Plus fanatique encore, mais avec plus d'habileté, est l'auteur de la très intéressante et très partiale compilation intitulée : *Napoléon intime*. (Paris, Plon, 1893, in-8.) M. Arthur Lévy a eu pour principal objet de redorer l'idole, passsablement maltraitée par quelques-unes des publications de ces vingt dernières années. Il s'y est employé, croyons-nous, avec plus de zèle et de talent que de succès. Au point de vue historique, son livre constitue un recueil d'anecdotes qui sera lu avec plaisir et consulté avec fruit. On doit lui reprocher de n'avoir pas assez distingué,

d'ensemble, c'est-à-dire d'exposer rapidement quelques observations, quelques réflexions liées entre elles sur cette question historique toujours pendante et si vivement discutée, où l'empire de la légende et aussi celui des passions politiques sont encore si puissants, mais où néanmoins semble avoir réussi à pénétrer en plusieurs points une meilleure lumière : le caractère, le génie, le rôle historique de Napoléon.

La difficulté, la complexité du problème sont trop grandes ; trop nombreuses et trop importantes les données qui manquent encore, les découvertes qui restent à faire ; trop difficiles même l'étude et la comparaison des documents publiés, pour que, chargé d'une tâche disproportionnée à nos forces, nous puissions songer à présenter ici autre chose qu'un essai tout personnel. Que nos lecteurs veuillent bien nous excuser de n'être pas en état de leur offrir mieux que l'image et l'impression, assurément très insuffisantes, qui sont résultées en notre esprit des lectures et des réflexions que nous avons faites, dans un sincère esprit d'équité historique et philosophique, sur l'étonnant héros de l'épopée impériale.

dans les sources où il a puisé, les documents apocryphes ou douteux de ceux dont l'authenticité est incontestable. — Quoique discutable sur certains points, notamment en ce qui concerne les rapports de Napoléon avec le Saint-Siège, le livre de M. le docteur A. Fournier, membre de la Chambre des députés autrichienne, professeur ordinaire à l'Université allemande de Prague : *Napoléon Ier*, dont la traduction française par M. E. Jaeglé compte à présent deux volumes qui conduisent le récit jusqu'à 1810 (Paris, Bouillon, 1891-1892, 2 vol. petit in-8), le livre de M. le docteur A. Fournier a une solide et sérieuse valeur objective et scientifique. A la fin de chaque volume se trouve une *Bibliographie*, accompagnée de notes critiques, très précieuse par elle-même, et qui, de plus, nous montre l'auteur parfaitement au courant de la littérature relative à son sujet. — Il est, à notre sens, très regrettable que l'auteur anonyme de l'opuscule intitulé : *Les Monologues de Napoléon Ier* (Paris, L. Baudoin, 1891, in-16), ait adopté une forme bizarre et artificielle pour exprimer ses jugements, ses réflexions, ses vues sur le caractère et sur la carrière de l'homme extraordinaire dont il a essayé de pénétrer et de mettre au jour les secrets mobiles. Cela aura l'inconvénient de dissimuler aux historiens la très réelle et très remarquable valeur de son travail, un de ceux où ont peut-être été le mieux saisis quelques-uns des traits et des aspects principaux de l'esprit et de l'âme de Napoléon. Nous n'avons pu le citer nulle part, à cause de sa forme étrange, mais nous l'avons lu avec un vif intérêt et nous en avons beaucoup profité. — On verra d'ailleurs que les ouvrages ci-dessus mentionnés n'ont pas été les seules sources de notre étude et, en particulier, que nous n'avons pas négligé, sans toutefois nous y asservir, le puissant, profond et original travail de Taine, publié dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 février et 1er mars 1887, et reproduit ensuite dans le volume intitulé : *Le Régime moderne*.

I.

Selon l'usage universel avant la Révolution l'acte de naissance de Napoléon Bonaparte ne fut autre chose que son acte de baptême [1]. Son entrée dans la vie humaine ne fut officiellement constatée que par son entrée dans la vie chrétienne. Comment fut entretenu et jusqu'à quel point persista en lui, soit pour la doctrine, soit pour la morale, ce caractère de disciple de Jésus-Christ que ses parents lui firent imprimer, selon la foi catholique, dès son berceau? C'est là, selon nous, une question capitale à se poser pour bien juger de Napoléon. Sa première enfance ne paraît pas s'être écoulée dans un milieu à cet égard très favorable. Son père était aimable et frivole, peut-être imbu de *philosophie*. Sa mère était une nature forte et virile, mais ce n'était pas une grande chrétienne ; elle était croyante sans ferveur, croyante d'ailleurs à la façon corse, d'une foi moins éclairée que superstitieuse. Elle exigeait de ses enfants l'accomplissement extérieur des devoirs religieux, mais il ne semble pas qu'elle les ait nourris suffisamment de ce lait sacré de la piété maternelle, premier et précieux aliment des jeunes âmes [2]. De l'enseignement et de l'exemple, tels qu'il les reçut de la famille et du sol natal, Napoléon garda une impression religieuse assez forte, mais moralement peu efficace, avec une tendance superstitieuse remarquée par ceux qui ont vécu dans

[1] L'état civil de Napoléon a donné lieu à des controverses. Cf. A. Fournier, t. I, p. 278 et suiv. La date généralement adoptée pour sa naissance est celle du 15 août 1769.

[2] « L'éducation qu'il avait reçue dans sa famille ne fut que de très courte durée, et nous savons, du reste, que Mme Lætitia, surtout à cette époque de sa vie, n'était pas une catholique fervente. » A. Guillois, t. I, p. 293. — « C'était le 17 avril 1802, la veille du jour de Pâques.... on parlait de la cérémonie de demain pour le rétablissement du culte, le serment des évêques, etc. Madame Bonaparte, la mère, me raconta qu'elle avait souvent donné des soufflets à Bonaparte pour le faire aller à la grand'messe le dimanche. Avant-hier, ajouta-t-elle, je lui dis : A présent, il n'est plus nécessaire de vous donner des soufflets pour vous faire aller à la grand'messe. Il me répondit : Non, maintenant c'est à moi à vous en rendre. Et il m'en donna un en effet. » Rœderer cité par Arthur Lévy, p. 242. — Ces terribles caresses ressemblent à celles des grands félins. — Sur *la mère de Napoléon* cf. l'intéressante étude de notre distingué collaborateur, M. Geoffroy de Grandmaison, dans la *Revue de la jeunesse catholique*, juin 1893, p. 348 et suiv.

sa familiarité [1]. C'est à l'École de Brienne, sous les Minimes, chargés de la direction de ce collège militaire, qu'il se trouva en présence de la vraie doctrine chrétienne, c'est sous cette influence qu'il fit sa première communion. L'instruction religieuse, d'ailleurs assez sommaire, qu'il reçut de ses maîtres, et les sentiments qu'il en conserva, furent ce qu'il y eut de meilleur en lui [2].

A l'École militaire de Paris, puis dans sa vie de garnison, il fut, comme presque tous les jeunes gens de sa génération, saisi par l'incrédulité à la mode. Il devint le disciple de Rousseau et des autres sophistes du XVIIIe siècle, dont l'influence fut d'ailleurs plus considérable sur son âme que sur son esprit. Il devint aussi bientôt un adepte des idées révolutionnaires, qui lui sourirent d'autant plus qu'elles ouvraient à son ambition naissante une large carrière.

La philosophie de Napoléon fut toujours assez confuse. Elle variait au gré de sa puissante imagination, de l'impression du moment et des besoins de sa cause. La vigueur même et la profondeur de son génie ne lui permirent jamais de cesser réellement de croire en Dieu. « N'est pas athée qui veut, » dit-il lui-même à Sainte-Hélène au docteur Antomarchi. Il a énoncé, en divers temps, des opinions contradictoires sur l'immortalité de

[1] A l'annonce de quelque grand danger, à la découverte de quelque fait important, il faisait des signes de croix involontaires. C'était évidemment une pieuse habitude d'enfance dégénérée en mouvement instinctif. Mais on cite de lui des traits de pure superstition. Cf. Guillois, t. I, p. 189 et suiv. — « Un jour, la glace du portrait de Joséphine, qu'il portait toujours sur lui, se cassa par hasard ; il pâlit d'une manière effrayante : « Marmont, dit-il, ma femme est bien malade ou infidèle. » A. Lévy, p. 112.

[2] « Le Père Charles, l'aumônier, qui fit faire à l'enfant sa première communion, ne fut jamais oublié. En 1790, Napoléon, lieutenant d'artillerie à Auxonne, ne manque pas, chaque fois qu'il va à Dole, de visiter le Père Charles. Plus tard, traversant cette dernière ville en allant prendre le commandement de l'armée d'Italie, le général Bonaparte croirait manquer à son devoir s'il ne faisait appeler au relais le digne prêtre pour lui serrer la main. Enfin, le Premier Consul pense toujours à son aumônier de l'École et lui envoie une pension de mille francs, avec une lettre autographe, où il lui dit : « Je n'ai point oublié que c'est à votre vertueux exemple et à vos sages leçons que je dois la haute fortune à laquelle je suis arrivé. Sans la religion il n'est point de bonheur, point d'avenir possible. Je me recommande à vos prières. » A. Lévy. p. 12. — Il faut naturellement ici faire la part de l'effet que le Premier Consul cherchait à produire à la veille ou au lendemain du Concordat, et ne pas oublier ses récentes proclamations d'Égypte, pleines de ferveur musulmane.

l'âme et sur la liberté humaine. Son fatalisme, en partie sérieux, ne fut en partie qu'un expédient de conscience et un mobile d'action politique et militaire [1]. Il consistait surtout pour lui dans sa foi en son étoile. Au Destin, dans le fond, il préférait la Providence, mais à condition que la Providence se mît entièrement à son service. Les idées théologiques et philosophiques de Napoléon furent dominées, comme sa conduite, par l'intérêt de sa carrière et par la raison d'État. A Sainte-Hélène, pour cela comme pour le reste, ce qui prit le dessus dans son esprit, ce fut l'intérêt de sa propre apologétique, ce fut aussi l'attitude à se donner devant la postérité. Mais aux derniers jours, à la dernière heure, il entendit, à ce qu'il semble, le son des cloches de Brienne [2], et sans en faire un apôtre, il est permis de penser

[1] Voici comment à Sainte-Hélène il s'exprima un jour à ce sujet : « On a voulu me représenter comme une espèce de musulman stupide qui voyait tout écrit là-haut et qui ne se serait détourné ni devant un précipice, ni devant un cheval lancé au galop, par cette idée que notre vie, notre mort, ne dépendent pas de nous, mais d'un destin implacable et impossible à fléchir. S'il en était ainsi, l'homme devrait se mettre dans son lit à sa naissance et n'en plus sortir, attendant que Dieu fît arriver les aliments à sa bouche. L'homme deviendrait stupidement inerte. Ce n'est pas moi qui, pendant le cours des plus longues guerres, ai déployé tant d'efforts, hélas ! sans y réussir toujours, pour faire prédominer l'intelligence humaine sur le hasard, ce n'est pas moi qui puis penser de la sorte ! Ma croyance est celle de tout être raisonnable, c'est que l'homme est ici-bas chargé de son sort, qu'il a le droit et le devoir de le rendre, par son industrie, le meilleur possible, et qu'il ne doit renoncer à ses efforts que lorsqu'il ne peut plus rien. Alors seulement, il doit cesser de penser et d'agir, se résigner en un mot, et ne plus songer au péril auquel il ne peut parer. A la guerre, on a beau faire, le péril est presque partout égal. J'ai vu des hommes quitter une place comme dangereuse, et être frappés juste à celle qu'ils venaient de prendre comme plus sûre. On s'agite donc vainement à la guerre, on perd en s'agitant son sang-froid, son courage, sans éviter le danger, et le mieux évidemment est de se résigner aux chances de son état, de ne pas plus penser aux projectiles qui traversent l'air qu'au vent qui souffle dans vos cheveux. Alors on a tout son courage, tout son sang-froid, tout son esprit, et on recouvre, avec le calme, la clairvoyance. Voilà mon fatalisme, voilà celui que je prêchais à mes soldats en y employant les formes qui leur convenaient, en cherchant à leur persuader que leur destin était arrêté là-haut, qu'ils n'y pouvaient rien changer par la lâcheté, que, dès lors, le mieux était de se donner les honneurs du courage, et au précepte j'ajoutais l'exemple en affichant sur mon front, que tous regardaient, une insouciance qui avait fini par être sincère. C'était le fatalisme du soldat ; mais, certes, comme général, j'en pratiquais un autre ; car j'ai l'orgueil de croire qu'aucun capitaine ne s'est plus servi à la guerre de son esprit et de sa volonté. » Guillois, t. I, p. 184, 185. — Cette plaidoirie très sensée ne prouve pas que Napoléon ne se soit pas, à certains jours, réellement complu dans un fatalisme qui calmait ses craintes ou faisait taire ses remords.

[2] Il est acquis que le son des cloches et l'assistance aux offices produi-

que ce ne fut pas uniquement par convenance impériale qu'il appela sur son agonie et sur ses funérailles les prières et les bénédictions de l'Église à laquelle il appartenait par son baptême, et dont il avait solennellement restauré les autels en France par le Concordat [1].

Considérée comme force sociale, la religion était, aux yeux de Napoléon, une indispensable nécessité. « La France veut une religion, » dit-il catégoriquement au sénateur Volney, l'un des opposants au Concordat [2]. Le 13 décembre 1805, il écrivit à M. de Champagny, ministre de l'intérieur, cette lettre vraiment impériale : « C'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut professe hautement l'athéisme, principe destructeur de toute organisation sociale, qui ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances. Ce corps illustre dont je m'honore de faire partie enjoindra à M. de Lalande, au nom du corps, de ne plus rien imprimer et de ne pas obscurcir dans ses vieux jours ce qu'il a fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savants; et si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi que mon premier devoir est d'empêcher que l'on n'empoisonne la morale de mon peuple, car l'athéisme est destructeur

saient une émotion réelle dans l'âme de Napoléon. Il faut noter la raison donnée par lui pour n'avoir pas communié le jour de son sacre. « Je n'y croyais pas assez, a-t-il dit à Sainte-Hélène, pour que ce pût m'être bénéficiel, et je croyais trop encore pour m'exposer froidement à un sacrilège. » Guillois, p. 294.

[1] Cf. les textes recueillis par Guillois dans le livre Ier de son ouvrage précité, notamment le chapitre II : *Principes et sentiments religieux de Napoléon.* — Voyez aussi les *Mémoires du chancelier Pasquier*, que vient de publier M le duc d'Audiffret-Pasquier, t. I, p. 150, 151.

[2] « La France veut les Bourbons, » répondit ironiquement au Premier Consul l'auteur des *Ruines*, révolutionnaire endurci. Sur quoi, dit-on, Bonaparte lui envoya un coup de pied qui l'atteignit au ventre et dont il fut plusieurs jours malade. M. Arthur Lévy (p. 346) conteste la vérité de cette anecdote, mais on voit trop que sa principale raison est que ce trait choque son culte pour son héros. La brusquerie de Napoléon est incontestable. L'homme qui, en manière de plaisanterie, donnait un soufflet à Mme Lætitia, sa mère, peut bien, dans un mouvement de colère, avoir envoyé un coup de pied au sénateur Volney. Dans ses jeux avec Joséphine et même avec Marie-Louise il avait la main terriblement leste. « Chez l'impératrice, nous dit M. Lévy lui-même (p. 520) rapportant le témoignage d'une dame d'honneur de Marie-Louise, Napoléon se montrait « aimable, gai, familier. Assistant à sa toilette, il se plaisait à la tourmenter, à lui pincer le cou et la joue. Si elle se fâchait, il la prenait dans ses bras, l'embrassait, l'appelait grosse bête, et la paix était faite. » Cf. p. 161.

de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations [1]. »

Sa préférence pour la religion catholique était à la fois instinctive et raisonnée. « Je tenais réellement à ma religion natale, » a-t-il dit à Sainte-Hélène. Il sentait bien, de plus, qu'en France comme en Italie, il n'y avait point, il n'y aurait point d'autre culte vraiment national. Le 5 juin 1800, il adressait aux curés de Milan les paroles suivantes : « Persuadé que cette religion est la seule qui puisse procurer un bonheur véritable à une société bien ordonnée et affermir les bases d'un bon gouvernement, je vous assure que je m'appliquerai à la protéger et à la défendre dans tous les temps et par tous les moyens. Les philosophes modernes se sont efforcés de persuader à la France que la religion catholique était l'implacable ennemie de tout système démocratique et de tout gouvernement républicain; de là, cette cruelle persécution que la République française exerça contre la religion et contre ses ministres. Moi aussi je suis philosophe, et je sais que dans une société, quelle qu'elle soit, nul homme ne saurait passer pour vertueux et juste, s'il ne sait d'où il vient et où il va. La simple raison ne saurait nous fixer là-dessus; sans la religion, on marche continuellement dans les ténèbres, et la religion catholique est la seule qui donne à l'homme des lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière. Nulle société ne peut exister sans morale; il n'y a pas de bonne morale sans religion. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole; un vaisseau, dans cet état, ne peut ni s'assurer de sa route, ni espérer d'entrer au port. Une société sans religion, toujours agitée, perpétuellement ébranlée par le choc des passions les plus violentes, éprouve en elle-même toutes les fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux et qui, tôt ou tard, entraine infailliblement sa ruine [2]. »

Dans l'Église catholique, il comprit fortement la nécessité de la Papauté, et, d'une façon générale, la grandeur de la mission du Saint-Siège. Avant d'avoir l'esprit troublé par les mirages de son ambition gigantesque, il prononçait ces paroles si justes :

[1] Guillois, t. II, p. 273.
[2] Guillois, t. I, p. 282-283.

« Le Pape doit être à Rome, d'abord parce que je ne veux pas être le chef ecclésiastique de la nation; elle s'est trop moquée de Robespierre et de La Réveillère-Lepeaux; et puis ensuite et surtout, parce que le Pape, le seul qui puisse m'aider dans mon œuvre de pacification au dedans, d'expansion au dehors, c'est celui qui réside au Vatican. Croit-on que si le Pape était à Paris, les Viennois, les Espagnols suivraient ses décisions ? Et moi, les suivrais-je, s'il était à Vienne ou à Madrid [1] ? »

Mais, par suite de la tendance absorbante et dominatrice de son esprit et de sa volonté, sa vue juste de l'importance, de la nécessité sociale de l'Église catholique et de la Papauté, dégénéra en une vue absolument fausse, en une méconnaissance totale de leur essence même, quand il en voulut faire l'instrument passif de son pouvoir et de ses desseins. Il en vint, s'il en faut croire ses confidences de Sainte-Hélène, à échafauder sur cette donnée des chimères d'une absurdité manifeste : « En 1813, sans les événements de Russie, le Pape eût été évêque de Rome et de Paris, logé à l'archevêché : le Sacré-Collège, la Daterie, la Pénitencerie, les Missions, les Archives, eussent été placés autour de Notre-Dame et dans l'île Saint-Louis : Rome eût été transportée dans l'ancienne Lutèce. L'établissement de la cour de Rome dans Paris eût été fécond en grands résultats politiques.... J'allais relever le Pape outre mesure, l'entourer de pompe et d'hommages. Je l'eusse amené à ne plus regretter son temporel; j'en aurais fait une idole : il fût demeuré près de moi. Paris fût devenu la capitale du monde chrétien et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique. C'était un moyen de plus de resserrer toutes les parties fédératives de l'Empire et de contenir en paix tout ce qui demeurait en dehors. J'aurais eu mes sessions religieuses comme mes sessions législatives; mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté, les Papes n'en eussent été que les présidents; j'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décisions, comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne [2]. »

Il est triste de constater que ce que Napoléon songea le moins à demander à la religion chrétienne, ce fut, pour son

[1] Guillois, t. I, p. 332.
[2] Guillois, t. I, p. 418, 419.

propre usage, une règle de conduite morale. Cela est d'autant plus à regretter que, selon nous, sa nature primitive était plutôt bonne, bien qu'on y ait, dès son adolescence, remarqué de dangereux instincts. Pendant son séjour à Brienne, M. de Kéralio, inspecteur des écoles militaires, note son « caractère soumis, » sa « conduite très régulière ; » il le juge « honnête et reconnaissant [1]. » A sa sortie de l'École de Paris, l'illustre mathématicien Monge, qui fut un de ses professeurs, le qualifie en ces termes : « Réservé et studieux, il préfère l'étude à toute espèce d'amusement, se plaît à la lecture des bons auteurs, très appliqué aux sciences abstraites, peu curieux des autres, connaissant à fond les mathématiques et la géographie, silencieux, aimant la solitude, capricieux, hautain, extrêmement porté à l'égoïsme, parlant peu, énergique dans ses réponses, prompt et sévère dans ses reparties ; ayant beaucoup d'amour-propre ; ambitieux et aspirant à tout ; ce jeune homme est digne qu'on le protège [2]. »

Un tel tempérament aurait eu, plus que tout autre, besoin d'une règle morale. Or il n'en conserva aucune et précisément rejeta tout frein. L'idéologie des sophistes du XVIII[e] siècle n'eut qu'une action passagère sur son esprit vigoureux et net, mais il

[1] Guillois, t. I, p. 12. La reconnaissance nous paraît être demeurée l'une des qualités persistantes de Napoléon. On doit noter aussi sa probité naturelle et, malgré les faits qui y sont contraires, sa sensibilité qui, quoi qu'en ait dit Taine, ne nous paraît pas avoir été uniquement nerveuse. M. le docteur Fournier (t. I, p. 269), à propos des larmes versées par l'Empereur à Ebersdorf, après la bataille d'Essling, se demande si le sujet de sa douleur était bien la blessure mortelle reçue par Lannes, ou si ce n'était pas plutôt la perte de la bataille et de son renom de général invincible. Mais ce doute nous paraît injuste, si nous y comparons le témoignage du général Marbot, justement invoqué par M. Arthur Lévy, p. 372, 373. Les souffrances du pauvre blessé durèrent huit jours. C'était au moment où l'on faisait les préparatifs d'un nouveau passage du Danube. « Malgré les soins qu'il donnait aux travaux nécessaires pour ces importantes constructions, dit le général Marbot, l'Empereur, accompagné du prince Berthier, venait soir et matin visiter le maréchal Lannes. » Celui-ci mourut le 30 mai, au point du jour. « Peu d'instants après ce fatal événement, ajoute le même auteur, l'Empereur arrivait pour sa visite du matin ; je crus devoir aller au-devant de Sa Majesté pour lui annoncer la malheureuse catastrophe et l'engager à ne pas entrer dans l'appartement infesté de miasmes putrides ; mais Napoléon, m'écartant de la main, s'avança vers le corps du maréchal, qu'il embrassa en le baignant de larmes, disant à plusieurs reprises : Quelle perte pour la France et pour moi ! — En vain le prince Berthier voulait éloigner l'Empereur de ce triste spectacle, il résista pendant plus d'une heure. »

[2] A. Fournier, t. I, p. 12-13.

accepta de grand cœur, avec passion, sinon avec conviction, comme loi de sa volonté et de sa conduite, le principe cher au philosophisme de ce temps, principe tout païen, à savoir que le droit et même le devoir de l'homme est de développer le plus possible en toute licence toutes ses facultés, toutes ses aptitudes et tous ses penchants. L'égoïsme qui lui était naturel grandit peu à peu dans son âme jusqu'aux proportions effrayantes de son génie et de son pouvoir. Personne ne s'appropria moins que Napoléon la notion chrétienne du sacrifice [1]. Personne ne fut jamais plus disposé à ne se sacrifier à rien et à sacrifier tout à soi. Sa fin principale, ce fut la satisfaction de ses désirs, la réalisation de ses idées et de ses chimères, l'extension continuelle, énorme, extravagante, incommensurable, de son *moi*, dont il fit le centre et la mesure de tout. Cette fin justifiait à ses yeux tous les moyens. La hauteur de son intelligence, soutenue par un reste de foi chrétienne et maintenant la bonté naturelle de son cœur au-dessus des abimes de son orgueil, empêcha seule peut-être qu'il ne devînt le pire des tyrans. Il mettait au service de conceptions dantesques les procédés de Machiavel. Non seulement la ruse et le mensonge ne lui coûtaient rien, mais il y apportait l'étonnante facilité, la verve audacieuse, impudente, d'un charlatan doublé d'un Pindare [2]. On eût dit à certaines

[1] « Il n'était pas l'homme du sacrifice. » *1815*, par Henry Houssaye, p. 591.

[2] Ses proclamations musulmanes d'Égypte sont à cet égard caractéristiques. L'impudence y descend jusqu'au sacrilège. Le 21 décembre 1798, il s'adresse en ces termes aux habitants du Caire : « Y aurait-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le destin dirige lui-même toutes mes opérations ? Y aurait-il quelqu'un assez incrédule pour révoquer en doute que tout, dans ce vaste univers, est soumis à l'empire du destin ? — Faites connaître au peuple que, depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme, *fait abattre les croix*, je viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée. — Je pourrais demander compte à chacun de vous des sentiments les plus secrets de son cœur ; car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne : mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je suis conduit par des ordres supérieurs et que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi. » Guillois, t. I, p. 174-175. M. Guillois approuve ces paroles à titre d'expédient politique. Il énonce même à ce propos cette prodigieuse affirmation (p. 170) : « C'est ainsi qu'agissaient les Apôtres, quand ils laissaient aux païens convertis leurs rites et leurs cérémonies, qui se sont transmis jusqu'à nous » !!! — Un assez curieux spécimen de la facilité d'invention de Napoléon, ce sont les mensonges qu'il débita à ses compagnons durant sa traversée de l'île d'Elbe au golfe Jouan : « Pons de l'Hérault, Peyrusse, le colonel Mallet, questionnaient l'Empereur avec inquiétude sur ses moyens d'action.

heures qu'il se ravissait en se dupant lui-même, spectateur, auditeur ébloui de ses fictions et de ses prestiges, mais sans perdre de vue le but pratique auquel il les destinait. Par instinct, par génie, il préférait le bien au mal, mais à condition que le bien servît sa gloire et ne coûtât rien à ses passions. La France, l'Europe, l'Église, l'humanité tout entière, n'existaient que pour servir de matière à sa pensée, de champ à ses expériences et d'instrument à ses desseins.

Nous ne dirons qu'un mot de ses mœurs privées. Elles furent mauvaises, mais avec un souci relatif d'éviter le scandale, et sans action sur ses résolutions politiques. Il satisfaisait brusquement, brutalement, par occasion, l'appétit physique et l'instinct charnel, puis revenait à ses préoccupations et à son travail, qui auraient dû d'autant plus le garantir de pareilles chutes qu'il les abandonnait à peine au sein même de ces jouissances de soudard [1]. Mais dans cet ordre de choses comme dans tout autre, Napoléon se croyait et se disait au-dessus de toute règle. « Je suis à part de tout le monde, je n'accepte les conditions de personne [2]. » D'une façon générale, et à juger son caractère dans son ensemble, si le mot qui vient naturellement

Pour leur donner confiance, Napoléon finit par dire : « Une révolution a éclaté à Paris, un gouvernement provisoire est établi. Je compte sur toute l'armée. J'ai reçu des adresses de plusieurs régiments. » Après avoir débité ces mensonges, il clôt l'entretien par cette prédiction qui allait devenir une vérité : « J'arriverai à Paris sans tirer un coup de fusil. » *1815*, par Henry Houssaye, p. 203.

[1] Cf., sur ce sujet délicat, Arthur Lévy, p. 174 et suiv. — Mme de Rémusat a raconté dans ses *Mémoires*, t. I, p. 120 et suiv., une anecdote caractéristique : « L'Empereur était enfermé dans son cabinet. On lui annonça la nouvelle venue ; sans se déranger, il ordonne qu'on la conduise à l'appartement qui lui est destiné, et qu'on lui propose un bain et à souper, ajoutant qu'après elle sera libre de se mettre au lit. Cependant il continue son travail jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. — Enfin ses affaires étant terminées, il se rend à l'appartement où il était attendu depuis longtemps, et se présente tout à coup avec toutes les apparences d'un maître qui dédaigne l'inutile des préparations ; puis, sans perdre un seul instant, il entame la plus singulière conversation sur la situation politique de la Pologne, interrogeant cette jeune femme comme il eût fait d'un agent de police, et lui demandant des notes fort circonstanciées sur tous les grands seigneurs polonais qui se trouvaient alors à Varsovie. Il s'informa soigneusement de leurs opinions, de leurs intérêts présents, et prolongea longtemps ce bizarre interrogatoire. — On se figure l'étonnement d'une femme de vingt ans qui ne s'était point préparée à un semblable début. Elle satisfit à tout de son mieux, et, lorsqu'elle n'eut plus rien à répondre, alors seulement il parut se souvenir que Murat avait au moins promis en son nom quelques paroles d'un genre plus doux. »

[2] *Mémoires* précités, t. I, p. 115.

aux lèvres en parlant de cet homme extraordinaire est celui de génie, celui qui se présente le moins à la pensée est certainement celui de vertu. La vertu était devenue étrangère à Napoléon. C'est là sur sa mémoire, quelle qu'ait pu être sa supériorité intellectuelle, un signe indélébile d'infériorité morale.

Examinons maintenant à part et d'un peu plus près cette constitution intellectuelle. Elle est vraiment hors de ligne et on peut à bon droit la considérer comme un des chefs-d'œuvre du Créateur. Selon la belle doctrine du péripatétisme chrétien, l'échelle immense des êtres qui constituent la création et qui reflètent dans leurs perfections graduées la perfection infinie de Celui qui seul est par lui-même, cette échelle se développe et se relie de telle sorte que chaque genre de créatures, sans jamais se confondre avec celui qui le précède et avec celui qui le suit, forme entre l'un et l'autre, par les qualités plus ou moins élevées de certaines de ses espèces et de certains de ses individus, une transition manifeste. Ainsi tel minéral semble toucher à la plante, telle plante à l'animal, tel animal à l'homme, et nous ajouterons tel homme à l'ange [1]. Or précisément Napoléon, par l'organisation et par le fonctionnement de son intelligence et de sa volonté, nous semble avoir été un de ces hommes privilégiés. Le mot *toucher* n'est d'ailleurs ici exact que sous une vaste réserve. Entre le génie d'un homme, même tel que Napoléon, et la puissance de conception et d'action du dernier des purs esprits — bons ou mauvais — la distance demeure immense. Il ne peut y avoir ressemblance complète entre ces deux êtres, parce qu'il y a différence fondamentale de constitution intellectuelle, du moins dans la vie présente [2]. Mais les génies humains du

[1] « Scholastici volunt entium creatorum species, tametsi diversas, trifariam inter se connecti : 1° quia gradatim ita disponuntur, ut magis similes subsequantur se invicem, magis autem dissimiles per aliquas species medias uniantur; 2° quia omnes species in homine quodammodo conjunctæ sociantur; 3° quia species vel maxime similes propius religantur in quantum individua perfectiora speciei inferioris pene attingunt ad individua inferiora speciei perfectioris. » — P. Vallet, *Prælectiones philosophicæ. Cosmologia specialis.* Cap. IV, art. I. 2e édition 1880, t. II, p. 217. — Cette belle théorie est condensée dans l'axiome scolastique : *Supremum infimi attingit infimum supremi.*

[2] « Un retour sur nous-même et notre nature intellectuelle nous fera aisément comprendre le mode de l'intellectualité angélique. Nous avons pu observer en nous que notre esprit exerce en deux manières sa faculté intellectuelle. Avant d'avoir acquis la science, il est en quête, il étudie, il apprend; quand la science est devenue son domaine, il y choisit telle ou telle notion

premier ordre nous offrent une analogie saisissante avec le degré supérieur de la hiérarchie des êtres, comme l'instinct de tel animal, cultivé par l'éducation, nous présente une analogie frappante, qui a même trompé certains observateurs, certains philosophes, avec la raison humaine.

Napoléon n'était pas un pur esprit et il n'avait pas la science infuse. Comme tous les hommes, il ne pouvait exercer ses puissances intellectuelles qu'au moyen des notions et des instruments qui lui étaient fournis par ses puissances sensibles, et par l'intermédiaire de son organisation physiologique. Cette organisation, en tant que support de son génie, était admirable. *Mens sana in corpore sano*. Malgré le germe morbide que lui avait transmis Charles Bonaparte et qui, se développant à Sainte-Hélène, le tua, de la même façon que son père, par un squirre à l'estomac, l'ensemble de sa constitution physique était solide et résistant. L'appareil nerveux surtout, agent de transmission entre le corps et l'âme de l'homme, semble avoir été chez lui d'une perfection rare. C'était un télégraphe d'une sûreté, d'une précision extraordinaires, toujours en mouvement. Mais comme la perfection humaine ne va jamais sans défauts, qui souvent sont des excès, la constitution de l'Empereur n'était pas seulement nerveuse, mais ultra-nerveuse. Son appareil de transmission, si exact et si puissant, vibrait trop et vibrait trop fort. La sensibilité physique de Napoléon était excessive et

qui devient l'objet actuel de sa pensée. Or, ce qui distingue l'intelligence angélique de la nôtre, c'est qu'à aucun moment de l'existence de l'ange, son intelligence ne peut être comparée, comme celle de l'homme, à une capacité vide que le travail et l'étude doivent remplir et meubler. La science de l'ange lui est innée. Dès l'instant de sa création Dieu a paré son intelligence de toutes les idées ou images intelligibles qui compléteront sa science. Tout ce qu'il doit savoir, il le sait naturellement sans rien apprendre. Sans doute, une révélation spéciale de Dieu peut ajouter à l'esprit angélique des connaissances nouvelles; mais sa science naturelle est complète, sans éclipse et sans défaillance; et, dans ce riche trésor, il puise à son gré telles ou telles considérations sur lesquelles s'arrête sa pensée.

« Ne soyons pas surpris de cette supériorité intellectuelle de l'ange. Plus l'effet s'approche de sa cause, plus il s'élève en perfection. L'ange a été créé au-dessus de toutes les substances intellectuelles; il doit donc aussi participer davantage à l'intellectualité divine. En Dieu, l'essence et l'intelligence ne sont qu'un; Dieu est un acte pur. Dans l'ange, nous distinguons l'essence et la puissance, la nature et la faculté : mais cette puissance est toujours en acte, cette faculté toujours en exercice. » *L'Homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin*, par Mgr de la Bouillerie, p. 88-90.

alla parfois jusqu'à compromettre l'état général de sa santé [1]. Cette particularité explique et excuse peut-être, dans une certaine mesure, mais sans les justifier, ses outrances de pensée, de parole et de geste, qui semblèrent quelquefois confiner à la folie.

Sa mémoire était prodigieuse pour la facilité, l'étendue, la ténacité, la sûreté, la disponibilité. C'était un réservoir immense de faits et d'idées où il puisait et qu'il remplissait sans cesse. Le cerveau de Napoléon était un répertoire incomparable, constamment tenu à jour. Il faut d'ailleurs, à cet égard, se borner à renvoyer le lecteur à la magistrale analyse de Taine, à sa profonde et saisissante description des vastes *atlas* intérieurs sur lesquels se promenait, pour ainsi dire, et méditait cette pensée géante, ouvrière infatigable [2]. L'imagination de cet homme recevait et reproduisait les objets, précisait, colorait, associait les idées avec une clarté vivante qui n'était dépassée que par sa vigueur allant jusqu'à l'exubérance. Son intelligence, armée de tels moyens, en usait avec une spontanéité presque infaillible, comme l'araignée tissant sa toile ; mais, par un don bien remarquable, cette spontanéité, se repliant instantanément sur elle-même, était en même temps réfléchie [3]. Sa raison théorique

[1] « La nature éminemment nerveuse de Napoléon était soumise aux influences morales. Les contrariétés très vives, les grandes inquiétudes, tous les tourments d'esprit, comme aussi parfois l'excès des fatigues et l'état atmosphérique lui donnaient simultanément de douloureuses crises d'ischurie et même de strangurie, des contractions de l'estomac et une toux spasmodique épuisante. Ces accidents, qu'il avait déjà éprouvés en Russie, se reproduisirent plusieurs fois durant les Cent-jours, à la suite de son rude voyage à travers les Alpes, dans la neige et dans la rafale, et sous l'action des épreuves et des amertumes qui l'accablèrent à Paris. L'esprit influait sur le corps, qui réagissait alors sur l'esprit. Pendant ces crises, d'une durée assez longue, l'Empereur tombait dans un profond abattement. Il perdait tout espoir et toute énergie. » *1815*, par Henry Houssaye, p. 613-614.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 746 et suiv.

[3] « C'est l'homme de la spontanéité réfléchie » disait de Napoléon le cardinal Consalvi. *Mémoires*, édition Crétineau-Joly. Introduction, t. I, p. 14. Cf. p. 370, note. — A la vérité, le cardinal, en créant cette piquante expression, l'employait, ce semble, dans un sens plus complexe et moins favorable que celui que nous lui attribuons ici en la lui empruntant. Il voulait, entre autres choses, faire allusion à ce trait de la nature de Napoléon qui consistait à pouvoir se donner à volonté, par réflexion et par calcul, des mouvements d'une sensibilité si véhémente que, chez tout autre homme, ils n'auraient guère pu être que le résultat d'une émotion spontanée. Mais n'y aurait-il pas entre ce trait du caractère de Napoléon, si finement relevé par Consalvi, et le don que nous venons de supposer à son génie un réel rapport ? Nous sommes assez

et sa raison pratique étaient également puissantes. Sa rapidité prodigieuse, mais demeurant ferme et lucide, d'induction et de déduction, se rapprochait, par ses effets, de l'intuition, propre aux anges. Son jugement, prompt et droit, aurait été d'une sûreté extraordinaire, sans deux graves causes d'erreur, qui le conduisirent parfois jusqu'à l'aberration : l'orgueil, sa passion dominante, et dans l'équilibre merveilleux, mais instable, de son imagination et de sa raison, la prépondérance qu'il laissa prendre à la première sur la seconde. La quantité immense de notions et d'idées acquises, de jugements formulés par son génie, devint trop aisément pour lui matière non à l'acquisition de vérités supérieures, de convictions et de principes appliqués ensuite au gouvernement des hommes pour le bien de l'humanité, pour le repos, pour la prospérité et pour la grandeur de la France, mais devint matière à de gigantesques chimères de grandeur et d'ambition, à des constructions épiques et lyriques, à de véritables poèmes, pour lesquels, en guise de mots sonores et de rimes éblouissantes, son effrayante muse jouait avec les hommes et avec les faits, avec les croyances et avec les peuples, avec le vrai et avec le faux, avec la vie et avec la mort. Par-dessus tout, Napoléon fut un artiste qui fit de l'art sa fin dernière. Art terrible, surtout quand on le voit exercé par cette volonté d'airain qui ployait tout avec une énergie surhumaine dans le cadre de ses desseins et qui ne savait pas céder, même à l'inflexible résistance de la nature des choses, dont son bon sens pourtant constatait le pouvoir [1]. Les décisions de cette effrayante volonté suivaient parfois presque instantanément, comme la foudre éclatant dans la lueur de l'éclair, le jugement porté par sa raison, droite ou faussée par la passion. Elles étaient sur-le-champ mises à exécution avec une activité sans

porté à croire que, dans cette âme exceptionnelle, la spontanéité et la réflexion, l'émotion et le calcul se suivaient de si près, soit dans l'ordre habituel, soit en sens inverse, et exerçaient entre eux une si prompte et si forte action réciproque, qu'ils en venaient presque à se confondre.

[1] « Misérables humains que nous sommes, écrivait-il à Clarke, nous ne pouvons qu'observer la nature, mais non la surmonter. » Et à Joséphine : « Plus on est grand, moins on doit avoir de volonté ; l'on dépend des événements et des circonstances ; moi, je me déclare le plus esclave des hommes, mon maître n'a pas d'entrailles, et ce maître, c'est la nature des choses. » Guillois, t. I, p. 154. Il donnait cette leçon aux autres, mais il ne la pratiquait pas assez pour lui-même.

égale, toujours en haleine, pour l'action comme pour la pensée. Sauf les courts intervalles donnés au sommeil, qu'il prenait, disait-il, presque à son gré, les facultés de Napoléon étaient vraiment comparables, toute réserve faite et toute proportion gardée, à cette « puissance toujours en acte » qui est l'un des traits caractéristiques des purs esprits [1].

Bien que la passion artistique de Napoléon se soit emparée, pour y chercher des aliments à son activité créatrice, de tout le

[1] « L'Empereur, dit M. Guillois (I, 423), était admirablement organisé pour le travail; il avait une force d'application qui ne s'est jamais rencontrée aussi développée dans aucun homme. Il s'en est certainement rendu compte, quand il disait : « Le travail est mon élément; je suis né et construit pour le travail. J'ai connu les limites de mes jambes; j'ai connu les limites de mes yeux; je n'ai jamais pu connaître celles de mon travail. » Et il donnait une explication aussi originale qu'exacte de son organisation intellectuelle. Il comparait sa tête à un meuble dans lequel les divers objets et les diverses affaires se trouvaient casés : « Quand je veux interrompre une affaire, disait-il, je ferme son tiroir et j'ouvre celui d'une autre. Elles ne se mêlent point l'une avec l'autre et jamais elles ne me gênent ni ne me fatiguent. Moi, je travaille toujours; je médite beaucoup. Si je parais toujours prêt à répondre à tout, c'est qu'avant de rien entreprendre, j'ai longtemps médité, j'ai prévu ce qui pourrait arriver. Ce n'est pas un génie qui me révèle tout à coup en secret ce que j'ai à dire ou à faire dans une circonstance inattendue pour les autres; c'est ma réflexion, c'est la méditation. Je travaille toujours, en dînant, au théâtre; la nuit, je me réveille pour travailler. » — Cf. Arthur Lévy, p. 588 et suiv. — Comme manifestation de sa puissance intellectuelle, les multiples *dictées* de Napoléon sont demeurées justement célèbres. — Au reste, comme, après tout, il était un homme et non pas un ange, il éprouvait, lui aussi, malgré sa facilité incomparable, les peines, les angoisses de l'enfantement intellectuel. « Quand je fais un plan militaire, disait-il lui-même à Rœderer, je suis dans une agitation tout à fait pénible.... je suis comme une femme qui accouche. » Il avait de plus une activité de corps analogue à son activité d'esprit : « On dirait, écrit Campbell, le commissaire anglais qui l'avait accompagné à l'île d'Elbe, que Napoléon veut réaliser le mouvement perpétuel. Il prend plaisir à fatiguer tous ceux qui l'accompagnent dans ses excursions. Je ne crois pas qu'il lui soit possible de s'asseoir pour écrire tant que sa santé lui permettra les exercices du corps. Hier, après une promenade à pied, par un soleil ardent, qui a duré de cinq heures du matin à trois heures de l'après-midi, et après avoir visité les frégates et les transports, il est monté à cheval pendant trois heures encore, *pour se défatiguer*, m'a-t-il dit ensuite. » *1815*, par Henry Houssaye, p. 151. — N'oublions pas toutefois, pour tout peser, la part de charlatanisme et de *pose* que Napoléon ne dédaignait pas de mettre à l'occasion dans le déploiement, dans l'étalage de ses facultés, moins peut-être, il est vrai, par une vaine gloriole, que dans l'intention positive et pratique d'augmenter, avec son prestige, son empire sur les esprits et sur les volontés. Il va sans dire d'ailleurs que les formules générales et abstraites par lesquelles on essaie ici d'exprimer les traits complexes du caractère et du génie de Napoléon doivent être prises en un sens relatif et indicatif, non en un sens absolu. Elles comportent, en effet, beaucoup de restrictions, d'atténuations, d'exceptions.

domaine des choses d'État, elle s'est naturellement complu dans ce qui était sa vocation préférée, l'art militaire. C'est avant tout dans le commandement et le maniement des armées, dans les manœuvres et dans les batailles, que se sont exercées les puissances dont disposait son génie. Aussi a-t-il atteint, dans cet ordre, la première place, que pourrait tout au plus lui disputer Annibal. Les hommes du métier, auxquels il faut laisser l'appréciation technique des plans et des opérations de Napoléon, ne se lassent pas d'admirer ses conceptions et ses créations en ce genre, dont l'étude est devenue la principale école des états-majors dans tous les États civilisés. Les campagnes de Napoléon sont de magnifiques poèmes pour lesquels il maniait ses régiments comme des strophes [1]. Aussi n'évita-t-il pas, étant donnés surtout son orgueil et son égoïsme, l'écueil naturel d'un pareil don. On aime passionnément ce qu'on fait si bien. Il en vint, sans d'ailleurs se l'avouer formellement, car il n'était pas né cruel, à vivre dans la guerre comme le poisson dans l'eau, et à pratiquer, au prix d'une épouvantable effusion de sang humain, l'art des batailles pour lui-même [2]. On le vit même,

[1] De là son goût passionné pour ses « états de situation. » « Quant aux états de situation, dit M. Arthur Lévy (p. 600, 601), roulant sur des effectifs de plusieurs centaines de mille hommes, fouillis de chiffres, qu'il supputait jusqu'à demander pourquoi « quinze gendarmes restent sans armes dans l'île de Walcheren, » « pourquoi l'on a oublié de mentionner deux canons de 4 existant à Ostende, » et qu'il savait par cœur, au point de pouvoir indiquer à des soldats égarés en route l'emplacement de leur corps sur la simple vue du numéro de leur régiment, au point de se rappeler, en 1813, que trois ans auparavant il avait envoyé en Espagne deux escadrons du 20e régiment de chasseurs à cheval, ces états ont été de tout temps pour l'Empereur un régal et un délassement de l'esprit : « On doit s'être aperçu, mande-t-il un jour à Berthier, que je lis ces états de situation avec autant de goût qu'un livre de littérature. » C'est de Finkenstein que, dans un mouvement d'enthousiasme, il écrit au général Lacuée : « Je reçois et lis avec un grand intérêt votre état A présentant la situation, après la réception des conscrits de 1808.... Cet état est si bien fait qu'il se lit comme une belle pièce de poésie. » Sa prédilection pour ce genre de lecture est encore accusée par de nouvelles félicitations adressées au même général : « J'ai lu avec le plus grand intérêt le bel état que vous m'avez envoyé sur l'armée de Naples. Il m'a paru d'une clarté parfaite. Je l'ai parcouru avec autant de plaisir qu'un bon roman.... »

[2] « Vous n'êtes pas soldat, et vous ne savez pas ce qui se passe dans l'âme d'un soldat. J'ai grandi sur les champs de bataille, et un homme comme moi se f... de la vie d'un million d'hommes. » Paroles à M. de Metternich citées par Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 47. « Quelques jours auparavant, Napoléon avait dit à M. de Narbonne : « Au bout du compte, qu'est-ce que tout ceci (la campagne de Russie) m'a coûté? 300,000 hommes,

surtout dans les derniers chants de sa sanglante épopée, on le vit, à plusieurs reprises, préférer la satisfaction esthétique au but pratique et compromettre, par des conceptions et des manœuvres trop hasardeuses, l'issue finale de la lutte et ses propres intérêts [1].

Un grand capitaine manque de la moitié des talents qui lui sont propres, s'il n'est grand organisateur et grand administrateur. Rien ne manquait en ce genre à Napoléon. C'est comme général qu'il fit son apprentissage de gouvernant. « Je suis plus vieux administrateur qu'eux, disait-il sous le Consulat, à propos des mémoires que lui adressaient nombre d'anciens fonctionnaires; quand on a dû tirer de sa seule tête les moyens de nourrir, d'entretenir, de contenir, d'animer du même esprit et de la même volonté quelques centaines de mille hommes loin de leur patrie, on a vite appris tous les secrets de l'administration [2]. » — Comme général aussi il exerça et développa, par l'étude des caractères de ses lieutenants et des généraux adverses, sa rare faculté d'observation psychologique, un des dons les plus nécessaires à l'homme d'État. Il acquit rapidement une connaissance approfondie de la nature humaine en général et du caractère français en particulier. De là, en y joignant la vigueur de sa raison théorique et la finesse de son sens pratique, les belles facultés de législateur dont il fit preuve dans les discussions du Conseil d'État [3]. Si l'on y ajoute encore la

et encore il y avait beaucoup d'Allemands là dedans. » *Ibid.*, note 4. Il faut d'ailleurs tenir compte ici, croyons-nous, des outrances de paroles par lesquelles Napoléon, dans ses moments de surexcitation et de bravade, calomniait, au besoin, ses propres sentiments et dépassait sa pensée.

[1] « Dès la matinée du 14 mars, c'est-à-dire moins de huit heures après son entrée à Reims, l'Empereur s'arrêta à l'idée d'un mouvement contre Schwarzenberg; mais jusqu'au 17, il resta indécis sur le point où il l'attaquerait. Marcherait-il vers Provins ou vers Meaux, de façon à se réunir au corps de Macdonald et à combattre l'ennemi de front; ou se dirigerait-il par Fère-Champenoise et Arcis-sur-Aube, sur Méry ou sur Troyes, afin de prendre les Austro-Russes de flanc ou à revers? Dans l'opinion de l'Empereur, le premier projet était « le plus sûr ». Napoléon choisit le second, comme étant « le plus hardi ». *1814*, par Henry Houssaye, p. 279, 280 et note.

[2] Taine, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 740.

[3] « Assidu à toutes les séances; les tenant cinq à six heures de suite; parlant, avant et après, des objets qui les ont remplies; toujours revenant à deux questions : cela est-il *juste?* cela est-il *utile?* examinant chaque question en elle-même sous ces deux rapports, après l'avoir divisée par la plus exacte analyse et la plus déliée; interrogeant ensuite les grandes autorités, les temps, l'expérience; se faisant rendre compte de la jurisprudence an-

puissance de son imagination, on a la clef du caractère à la fois grandiose et durable de quelques-unes de ses créations dans l'ordre civil. Mais son égoïsme gâtait tout. Les institutions nées de sa pensée ou sous sa main portent la marque fâcheuse de son intérêt personnel, à côté, quelquefois au-dessus de l'intérêt national. Quoique très habile, parfois irrésistible comme négociateur et comme diplomate, il se montra néanmoins inférieur en ce genre par rapport à son mérite de capitaine et de gouvernant. Le diplomate en lui n'avait pas de vues propres; il n'était que le très humble serviteur du poète et du militaire; sa fonction n'était pas de mettre à profit les victoires, mais de préparer au vainqueur un plus vaste champ, une plus belle moisson de lauriers.

Pour le maniement de la politique européenne il avait d'ailleurs une grave cause d'infériorité dans la faiblesse de son instruction historique. Il avait toujours aimé l'étude de l'histoire [1], mais il n'avait jamais eu à sa disposition les moyens de bien l'apprendre, et de plus, il avait apporté à cette étude une préoccupation personnelle et poétique : « J'étudiai moins l'histoire, avouait-il à Mme de Rémusat, que je n'en fis la conquête; c'est-à-dire que je n'en voulus et que je n'en retins que ce qui pouvait me donner une idée de plus, dédaignant l'inutile, et m'emparant de certains résultats qui me plaisaient [2]. » Il se plut bien souvent à se forger un passé imaginaire, mais conforme à ses desseins.

Napoléon était trop poète pour n'être pas un orateur éminent, surtout avec son talent et sa propension d'avocat [3]. Il est vrai

cienne, des lois de Louis XIV, du grand Frédéric.... Jamais le Conseil ne s'est séparé sans être plus instruit, sinon de ce qu'il lui a enseigné, du moins de ce qu'il l'a forcé d'approfondir. Jamais les membres du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, ne viennent le visiter sans emporter le prix de cet hommage en instructions utiles. Il ne peut avoir devant lui des hommes publics sans être homme d'État, et tout devient pour lui Conseil d'État. » Rœderer cité par Taine, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 735.

[1] « Il s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il sait passablement l'histoire et la géographie. » Note de M. de Kéralio, inspecteur des écoles militaires, dans Guillois, t. I, p. 12.

[2] *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. I. p. 268.

[3] « L'avocat, chez lui, est d'ordre aussi éminent que le capitaine et l'administrateur. Le propre de cette disposition est de ne jamais se soumettre à la vérité, mais de toujours parler ou écrire en vue de l'auditoire, *pour plaider une cause*. — Par ce talent, on crée des fantômes qui dupent l'auditoire; en

qu'Italien de race et de première éducation, il eut quelque peine à se rendre maître de la langue de sa patrie adoptive, et de plus, il n'était pas exempt de timidité dans sa jeunesse ; mais le jet bouillant de sa pensée devait réussir à se faire jour à travers tous les obstacles, et il concevait trop vite, trop juste et trop fort, pour n'être pas doué, une fois en pleine possession de son génie et du pouvoir, d'une extrême facilité d'élocution [1]. Ses harangues, ses proclamations à ses soldats sont des modèles d'éloquence militaire. Ses improvisations enlevaient et ravissaient ses graves auditeurs au Conseil d'État [2]. Il déployait dans ses conversations une exubérance éblouissante, quand il croyait utile ou indifférent de se laisser aller à sa verve, qui même quelquefois l'emportait malgré lui [3]. L'écrivain, en Napoléon plus qu'en tout autre, se confondait presque avec l'orateur, puisque sa main trop impatiente perdit de bonne heure l'habitude et presque la possibilité de manier la plume, et que ses écrits étaient des dictées [4]. Il a créé par ses *Bulletins*, souvent men-

revanche, comme l'orateur fait lui-même partie de l'auditoire, il finit par induire en erreur non seulement autrui, mais lui-même ; c'est le cas de Napoléon. » Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 13, note 3.

[1] Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 726, 727. — Guillois, t. II, p. 220 et suiv.

[2] Cf. Taine, *ubi supra*, p. 743, 744.

[3] Cf. Taine, *ubi supra*, p. 751, 752 ; 1er mars 1887, p. 9. — *Mémoires* de Mme de Rémusat, t. I, p. 116, 117 : « C'était toujours pour moi un grand plaisir que de l'entendre causer, ou plutôt parler, car son entretien se composait le plus souvent de longs monologues ; non qu'il ne permît la réplique quand il était en bonne humeur, mais on comprendra que, pour quantité de raisons, il n'était pas toujours très facile de la lui donner.... J'ai dit qu'il parlait mal, mais son langage est ordinairement animé et brillant ; ses irrégularités grammaticales lui donnent même souvent une force inattendue, parfaitement soutenue par l'originalité de ses idées. Il n'a pas besoin de second pour s'échauffer. Dès le moment où il entre en matière, il part rapidement pour aller très loin, attentif cependant à regarder s'il est suivi, et sachant gré à qui le comprend et l'applaudit.... Il aimait beaucoup à parler de lui, se racontait lui-même et se jugeait sur quelques points comme un autre aurait pu le juger. Pour tirer parti de tout son caractère, il semblait quelquefois qu'il n'eût pas craint de le soumettre à la plus exacte analyse. Il disait souvent que l'homme vraiment politique sait calculer jusqu'aux moindres profits qu'il peut faire de ses défauts. »

[4] « Bonaparte avait une singulière manière de dicter. Jamais il n'écrivait rien de sa main. Son écriture, mal formée, était indéchiffrable pour les autres comme pour lui. Son orthographe était fort défectueuse. Il manquait totalement de patience pour toute action manuelle quelle qu'elle fût ; et l'extrême activité de son esprit, et l'habitude de l'obéissance à la minute, à la seconde, ne lui permettaient aucun des exercices où il eût nécessairement fallu qu'une partie de lui-même se soumît à l'autre. Les gens qui rédigeaient sous lui,

songers, un genre nouveau dans notre littérature. Il a eu le style sévère et technique du commandement, le style précis de l'histoire, le style familier de la correspondance épistolaire, le style audacieux et imagé de la poésie. Toutefois, comme orateur et comme écrivain, avec plus de chaleur et de flamme, il est loin de la perfection châtiée de César. Il est, dans sa prose et dans son langage, romain quelquefois, quelquefois français, italien toujours, jamais attique. Son goût littéraire, quoique plutôt classique, n'était pas très pur. Il ne fuyait ni la trivialité ni l'emphase. Il ne dédaignait pas l'enflure orientale. Il aimait Corneille, mais il avait eu un vif penchant pour Ossian [1]. Il voulait l'ordre, la proportion, la hiérarchie au-dessous de lui, en toutes choses, dans les institutions et dans les lettres, mais il se sentait personnellement attiré par sa nature inquiète et ses ailes insatiables vers le vague prestigieux de l'espace sans borne et de la fantaisie sans mesure, vers l'inabordable et l'inaccessible. Tout compte fait de ses qualités et de ses défauts intellectuels, on peut dire, croyons-nous, que ce fut un génie de sublime espèce, mais d'essor égoïste et démesuré, qui, ayant

M. Bourrienne d'abord, ensuite M. Maret et son secrétaire intime Meneval, s'étaient fait une sorte d'écriture d'abréviation pour tâcher que leur plume allât aussi vite que sa pensée. Il dictait en marchant à grands pas dans son cabinet. S'il était animé, son langage alors était entremêlé d'imprécations violentes, et même de jurements, qu'on supprimait en écrivant, et qui avaient au moins l'avantage de donner un peu de temps pour le rejoindre. Il ne répétait point ce qu'il avait dit une fois, quand même on ne l'avait point entendu, et c'était un malheur pour le secrétaire ; car il se souvenait fort bien de ce qu'il avait dit, et s'apercevait des omissions. » *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. I, p. 223, 224. — Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 8-9. « A cause de la circonstance extraordinaire de son mariage (raconte Meneval lui-même), il voulut écrire de sa main à son futur beau-père (l'empereur d'Autriche). Ce fut une grande affaire pour lui. Enfin, après s'être beaucoup appliqué, il finit par écrire une lettre à peu près lisible. » — Encore Meneval fût-il obligé « de rectifier, sans que ses corrections fussent trop visibles, les caractères défectueux. » — On raconte qu'un jour un de ses anciens maitres, le vieux Dupré, lui ayant demandé audience à Saint-Cloud, lui rappela « qu'il avait eu le bonheur de lui donner pendant quinze mois des leçons d'écriture à Brienne. » — « Le beau f.... élève que vous avez fait là ! lui repartit Napoléon en riant, je vous en fais mon compliment. » — Il lui envoya quelques jours après le brevet d'une pension de 1,200 francs. Arthur Lévy, p. 13.

[1] « J'ai aimé d'abord Ossian, disait-il à Mme de Rémusat, par la même raison qui me fait trouver du plaisir à entendre murmurer les vents et les vagues de la mer.... Le bon goût, disait-il encore, voilà une de ces paroles classiques que je n'adopte point. C'est peut-être ma faute, mais il y a certaines règles que je ne sens point. Par exemple, ce qu'on appelle *le style*, mauvais ou bon, ne me frappe guère. Je ne suis sensible qu'à la force de la pensée. » *Mémoires*, t. I, p. 278.

attelé, en guise de Pégases, la raison et le calcul à son char de feu, et confié les rênes à son imagination en délire, s'élança, sur la foi de son étoile, du réel dont il s'était rendu maître, vers l'impossible où il se brisa.

II.

On doit considérer comme l'une des plus surprenantes combinaisons par lesquelles la sagesse divine semble se jouer dans l'histoire, ce fait que l'occupation de la Corse par la Royauté française précéda de si peu de temps la naissance de Napoléon. Il est établi que ce fut d'abord sur son île natale que se porta l'ambition qui devait le conduire si loin. A l'École de Brienne, à l'École de Paris, dans ses premières garnisons, il ne cessa d'avoir le cœur et la pensée tournés vers son pays d'origine, dont il regrettait l'indépendance, et dont il admirait le défenseur Paoli. Il en voulait à la France d'avoir conquis sa patrie, il en voulait à ses compatriotes d'avoir accepté la domination française : « Mes compatriotes chargés de chaînes, écrit-il dans les premiers mois de l'année 1787, embrassent en tremblant la main qui les opprime. Ce ne sont plus ces braves Corses qu'un héros animait de ses vertus, ennemis des tyrans, du luxe, des vils courtisans.... Français, non contents de nous avoir ravi tout ce que nous chérissons, vous avez encore corrompu nos mœurs[1] ! » — Ce patriotisme, chez le fils d'une race récemment conquise, nous paraît un sentiment plutôt à louer qu'à noter de blâme ; mais le désir de jouer un rôle prépondérant dans cette île belliqueuse et sauvage, de s'y créer peut-être un premier petit empire, l'emporta bientôt en lui sur tout autre sentiment, et c'est un but de domination personnelle qu'il semble avoir surtout poursuivi dans les séjours successifs et turbulents qu'il fit en Corse de 1789 à 1793. Il se brouilla bientôt avec Paoli, dont il avait songé d'abord à devenir le lieutenant et le successeur. Paoli avait embrassé la cause de la monarchie constitutionnelle ; Bonaparte se déclara partisan de la Convention. Il se rattacha dès lors au parti français, tandis que Paoli, en haine de la Révolution, allait placer son gouvernement sous la suze-

[1] A. Fournier, t. I, p. 19.

raineté de l'Angleterre. Une assemblée populaire mit au ban de la nation toute la famille Bonaparte. Le 11 juin 1793, Napoléon quitta définitivement l'île avec les siens. C'est à la France désormais qu'il va confier sa fortune [1].

Même avant d'avoir renoncé à son patriotisme et à son ambition corses, il avait fait son choix entre les deux tendances qui, depuis 1789, divisaient la nation et l'armée françaises. Il s'était, sous toutes réserves, donné à la Révolution, qui lui ouvrait des chances d'avenir militaire difficiles à concevoir sous l'ancien régime pour un officier de petite noblesse. L'influence de ses récentes lectures *philosophiques* le portait aussi de ce côté, mais, de son propre aveu, cette idéologie ne fut pour lui que médiocrement déterminante [2]. Ayant choisi ce parti, il essaya

[1] Voici à ce propos les réflexions, en partie justes, mais un peu excessives, de M. le docteur Fournier, t. I, p. 41-42 : « Son rôle en Corse est terminé. Deux motifs l'avaient guidé dans ces entreprises révolutionnaires qu'il tenta dans l'île : un puissant patriotisme local qui lui faisait ignorer tout ce qui n'était pas la Corse, et le désir ardent d'obtenir le pouvoir et la considération, car il se croyait appelé à être le libérateur et le souverain de sa nation. L'un de ces motifs avait perdu toute raison d'être. Son propre peuple l'avait maudit : il lui avait ravi sa patrie, pour laquelle il n'eut plus aucun sentiment d'affection. A la vérité, il pensa, pendant les deux années qui suivirent son exil, à reconquérir l'île, et il tenta bien des choses pour réaliser ce dessein, mais il n'agissait plus par patriotisme, mais tout au contraire par haine contre les patriotes et pour assouvir sa soif de vengeance. Quand plus tard, en 1796, la France recouvra la Corse, grâce à lui, ce sentiment aussi avait disparu de son âme, et son île natale n'était plus capable de lui inspirer plus d'intérêt que toute autre, que Corfou et Malte par exemple. — Si la part que chacun de nous prend aux événements heureux et malheureux qui intéressent notre peuple constitue un élément moral de notre existence, Napoléon en a été privé dans la suite de sa carrière. Il a forcément cessé d'être Corse, et il n'est jamais parvenu à être Français. Son ambition devint comme lui cosmopolite, cette ambition, qui jusqu'alors n'avait pu dépasser les limites d'une petite île, ne connut plus de bornes à partir de ce moment. » — En réalité, à Sainte-Hélène, Napoléon parlait encore de la Corse avec enthousiasme : « Tout y était meilleur, disait-il; il n'était pas jusqu'à l'odeur du sol même; elle lui eût suffi pour le deviner les yeux fermés; il ne l'avait retrouvée nulle part. Il s'y voyait dans ses premières années; il s'y trouvait dans sa jeunesse, au milieu des précipices, franchissant les sommets élevés, les vallées profondes, les gorges étroites, recevant les honneurs et les plaisirs de l'hospitalité. » Taine, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 724-725.

[2] « Je ne comprenais pas grand'chose à la Révolution; cependant elle me convenait. L'égalité qui devait m'élever me séduisait. Le 20 juin, j'étais à Paris, je vis la populace marcher contre les Tuileries. Je n'ai jamais aimé les mouvements populaires; je fus indigné des allures grossières de ces misérables; je trouvai de l'imprudence dans les chefs qui les avaient soulevés, et je me dis : « Les avantages de cette révolution ne seront pas pour eux. » Mais, quand on me dit que Louis avait placé le bonnet rouge sur sa tête, je

de s'y mettre en vue. A Valence, où son régiment tenait garnison, il joua, en 1791, un certain rôle dans les clubs. Il se fit élire secrétaire de la société des Amis de la Constitution de cette ville, affiliée aux Jacobins de Paris, et en cette qualité il rédigea une adresse d'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale. A son dernier retour de Corse, en juin 1793, il reprit son service comme officier d'artillerie dans l'armée conventionnelle du Midi, et se prononça pour la Montagne, victorieuse à Paris au 31 mai, contre l'insurrection girondine des départements, dont il signala dans un curieux écrit, intitulé : *Le Souper de Beaucaire*, le peu de chances de succès [1]. On sait comment son génie militaire se manifesta pour la première fois avec un certain éclat au siège de Toulon.

Par l'intermédiaire de son compatriote Salicetti, il était entré en relations personnelles avec Robespierre jeune, délégué de la Convention auprès de l'armée du Midi. Il y avait là une occasion d'avancement qu'il se garda bien de négliger. Il sut gagner la confiance de ce frère dévoué du puissant Maximilien, qui semblait alors s'avancer vers une prochaine dictature, embrassa ou parut embrasser leurs opinions avec zèle et devint même, dit-on, leur conseiller militaire [2]. Il se voyait déjà général en chef

conclus qu'il avait cessé de régner, car, en politique, on ne se relève point de ce qui avilit. — Au 10 août, je sentais que, si on m'eût appelé, j'aurais défendu le Roi ; je me dressais contre ceux qui fondaient la République par le peuple ; et puis je voyais des gens en veste attaquer des hommes en uniforme, cela me choquait. » — *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. I, p. 268-269.

[1] Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 728. — A. Fournier, t. I, p. 46-47.

[2] A. Fournier, t. I, p. 47 et suiv. Toutefois la confiance de Robespierre jeune ne fut pas d'abord sans limites. A la recommandation envoyée par lui à Paris en avril 1794, il ajouta la note suivante : « Il est Corse, il n'offre que la garantie d'un homme de cette nation qui a résisté aux caresses de Paoli, et dont les propriétés ont été ravagées par ce traître. » — D'autre part, dans les *Mémoires* de Lucien Bonaparte, on lit l'anecdote suivante, rapportée par A. Lévy, p. 50-51 : « Napoléon vint un jour plus préoccupé que de coutume, et se promenant entre Joseph et moi, il nous annonça qu'il ne dépendait que de lui de partir pour Paris dès le lendemain, en position de nous y établir tous avantageusement. Pour ma part, cette annonce m'enchantait : atteindre enfin la capitale me paraissait un bien que rien ne pouvait balancer. « On m'offre, nous dit Napoléon, la place de Henriot (commandant la force armée de Paris). Je dois donner ma réponse ce soir. Eh bien ! qu'en dites-vous ? » Nous hésitâmes un moment. — « Eh ! eh ! reprit le général, cela vaut bien la peine d'y penser ; il n'est pas si facile de sauver sa tête à Paris qu'à Saint-Maximin. Robespierre jeune est honnête ; mais son frère ne badine pas. Il faudrait le servir. Moi, soutenir cet homme ! Non, jamais ! Je sais combien je

de l'armée d'Italie, pour laquelle il avait été chargé de rédiger un plan secret d'opérations. Mais la révolution du 9 thermidor lui porta un coup sensible. Il s'empressa sans doute de se dégager comme il put d'une solidarité compromettante [1]. Mais Salicetti, ami lui-même des Robespierre et voulant se dégager aussi, ne crut pouvoir mieux y réussir qu'en dénonçant son jeune compatriote comme le « faiseur de plans » des deux frères vaincus et guillotinés. Le 12 août 1794, Bonaparte fut destitué et mis en prison.

Il n'y resta que quelques semaines. L'examen de ses papiers n'ayant fourni matière à aucune accusation sérieuse, ses énergiques réclamations furent écoutées. Le 14 septembre, il fut remis en liberté et rétabli dans son grade de général de brigade. Il entrait néanmoins dans l'une des périodes les plus douloureuses de sa carrière, celle où son génie, cherchant à se déployer, allait se heurter à l'indifférence ou à la malveillance des hommes en possession d'aider ou de briser sa carrière. Après un essai d'expédition en Corse, dans lequel il devait diriger l'artillerie, et qui échoua, il reçut brusquement l'ordre de se rendre en Vendée pour y servir, sous le commandement de Hoche, contre l'insurrection catholique et royaliste. Cette situation subordonnée et la nature même des opérations auxquelles il devait prendre part lui semblèrent un si grand obstacle à la mise en lumière et en valeur de ses facultés, selon qu'il en concevait l'emploi, qu'il résolut de se soustraire à cette tâche ingrate, décision où le confirma encore son transfert de l'artillerie dans l'infanterie, qu'il considéra comme un affront. Il s'arrêta dans Paris, et chercha à gagner du temps. Il s'efforça, par d'actives démarches, de se concilier les bonnes grâces des thermidoriens, confirmés dans leur victoire par la journée du 1er prairial, et qui le traitaient en suspect. Il réussit à faire agréer sa

lui serais utile en remplaçant son imbécile commandant de Paris, mais c'est ce que je ne veux pas être. Il n'est pas temps. Aujourd'hui, il n'y a de place honorable pour moi qu'à l'armée; prenez patience, je commanderai Paris plus tard.... Qu'irais-je faire dans cette galère? »

[1] « Il écrivit à Tilly, chargé d'affaires français à Gênes, sachant que celui-ci transmettrait le contenu de sa lettre à Paris; il lui parlait de ses rapports avec Robespierre jeune, et ajoutait ceci : « J'ai été un peu affecté de la catastrophe de Robespierre le jeune, que j'aimais et que je croyais pur; mais, fût-il mon père, je l'eusse poignardé moi-même s'il aspirait à la tyrannie. » A. Fournier, t. I, p. 52, note.

personne et approuver ses idées, déjà exposées à Robespierre, sur la façon dont la guerre extérieure devait être conduite, notamment en Italie, par deux des chefs du parti, Fréron et Barras [1], qui avaient naguère assisté au conseil de guerre tenu pour le siège de Toulon, et avaient conservé le souvenir de son intervention décisive en cette circonstance. Il s'acquit aussi, d'autre part, l'estime et la protection des *modérés* Boissy d'Anglas et Cambacérès, qui le recommandèrent à Doulcet de Pontécoulant, membre du Comité de salut public et chargé à ce titre, malgré son incompétence, de la direction des opérations militaires. Celui-ci, qui était du moins un homme intelligent, fut heureux de s'attacher comme auxiliaire un officier aussi fécond en idées et en projets. Il lui donna la place de Carnot au bureau topographique de la guerre. Mais Pontécoulant ayant, par suite du roulement établi au Comité, quitté son poste, Bonaparte retomba en disgrâce. Il dut résigner ses fonctions et fut même, par arrêté du 29 fructidor an III (15 septembre 1795), « rayé de la liste des officiers généraux employés, attendu son refus de se rendre au poste qui lui a été assigné. » Il reprit alors une idée qu'il caressait depuis son éloignement du service actif, celui d'une mission en Turquie, à l'effet d'organiser l'artillerie du Sultan. Son imagination rattachait sans doute à cette pensée des rêves de future grandeur orientale. S'il avait suivi cette vue, le Commandeur des croyants, pourvu d'un pareil lieutenant, n'aurait eu peut-être qu'à se bien tenir. Mais une nouvelle crise de la Révolution française allait fournir au jeune ambitieux une occasion moins lointaine [2].

[1] Pour cultiver ou réveiller la bienveillance fort indolente de Barras, il dut faire, lui aussi, sa cour à Mme Tallien, toute-puissante sur le fameux et cynique conventionnel. « Ce fut, raconte le célèbre fournisseur Ouvrard, quelque temps avant le 13 vendémiaire que Bonaparte fut présenté chez Mme Tallien. Il était peut-être de tous ceux qui composaient son salon le moins en évidence et le moins favorisé de la fortune.... Souvent, au milieu des discussions les plus animées, il se formait dans le salon de petits comités où l'on oubliait, dans des entretiens frivoles, les graves intérêts dont on était trop souvent occupé. Bonaparte s'y mêlait rarement ; mais, lorsqu'il y prenait part, c'était avec une sorte d'abandon ; il montrait alors une gaieté pleine de vivacité et de saillies. Un soir, il prit le ton et les manières d'un diseur de bonne aventure, s'empara de la main de Mme Tallien et débita mille folies. » A. Lévy, p. 83.

[2] Cf. A. Fournier, t. I, p. 54 et suiv. ; A. Lévy, p. 55 et suiv. — M. Lévy cite d'intéressants extraits de la correspondance de Napoléon avec son frère Joseph à cette époque. Il y est question à plusieurs reprises du projet de voyage en

Depuis thermidor la réaction avait été en s'accentuant dans les esprits et elle se manifestait à Paris, dont dépendait le sort de la France, d'une façon très efficace, sous l'énergique impulsion de la jeunesse des classes aisées et industrielles, devant laquelle la populace jacobine des faubourgs, guidée par les débris du personnel terroriste, perdait chaque jour du terrain [1]. La jeunesse parisienne, et l'opinion publique était avec elle, voulait seulement tout d'abord une République stable et modérée; la substitution de l'ordre et de la liberté publiques au régime révolutionnaire. La Convention, depuis la chute de Robespierre, s'était appuyée sur ce mouvement d'opinion et sur les gourdins des jeunes gens contre les retours offensifs du jacobinisme. Mais bientôt les thermidoriens, qui la conduisaient, anciens terroristes eux-mêmes, prirent peur de la conséquence qu'ils entrevirent pour leurs intérêts politiques et personnels dans cette direction de l'esprit public. Fréron et Barras se remirent à ménager leurs anciens amis les Jacobins, et la majorité de la Convention laissa voir qu'elle était résolue de perpétuer, coûte que coûte, son autorité dans les institutions nouvelles qu'elle venait de créer par la Constitution de l'an III. Cette résistance menaçante irrita l'opinion, qui commença d'incliner visiblement au royalisme. Il y eut alors un redoublement de crainte et d'audace chez les conventionnels qui, par un véritable coup d'État, décrétèrent que la nation choisirait, bon gré, mal gré, parmi eux les deux tiers de ses nouveaux représentants. A cette usurpation inqualifiable, aggravée par une véritable falsification des

Turquie. On y remarque aussi de curieux indices de la tendance de Bonaparte, déjà signalée par Taine (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 728), à s'occuper, faute d'un meilleur emploi de ses facultés, de spéculations financières ou commerciales. C'était un esprit en éveil sur tout, et incapable de repos.

[1] Ce rôle de la jeunesse parisienne de thermidor à vendémiaire a été mis en lumière par A. Schmidt : *Paris pendant la Révolution*, traduction de M. Paul Viollet, t. I, p. 168 et suiv. Selon M. Schmidt, voici quelle était la composition de cette jeunesse : « Le parti de la jeunesse se recrutait indifféremment dans toutes les couches sociales. Ses principaux adhérents n'étaient pas les fils de famille, les jeunes gens appartenant à la noblesse de race et à la noblesse d'office.... C'étaient plutôt les jeunes gens appartenant aux familles de haute ou de moyenne bourgeoisie, les fils des riches bourgeois, des propriétaires, des marchands, des ouvriers, la foule des jeunes fonctionnaires ou employés de toutes sortes, des commerçants et des industriels, les élèves des écoles supérieures, les clercs de notaires, d'avocats, les élèves en chirurgie, en pharmacie, etc. »

résultats du plébiscite provoqué sur ce sujet, en même temps que sur la Constitution de l'an III, les sections de Paris, suivant l'impulsion de la jeunesse, prirent en grande majorité les armes contre la Convention. Elles avaient pour elles la raison et la force, et tout semblait leur présager un succès dont les résultats eussent peut-être avancé de vingt ans la restauration de la Royauté. Malheureusement Barras, chargé par ses collègues de les défendre, fit appel à Bonaparte. Celui-ci, si les sections lui eussent offert le commandement, l'aurait peut-être accepté. Mais ses relations présentes et un secret instinct le rattachaient plutôt à l'autre parti, qui seul d'ailleurs demanda le secours de ses talents. En quelques heures les Tuileries, siège de la Convention, furent transformées par lui en un camp retranché, puis, suppléant par l'artillerie à l'infériorité du nombre, il couvrit de mitraille les sectionnaires, c'est-à-dire qu'il foudroya le bon droit et mit la justice en déroute [1]. La veille du 13 vendémiaire il n'é-

[1] Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1887, p. 729. — Napoléon a raconté lui-même en ces termes, dans une conversation avec Mme de Rémusat, son intervention décisive en vendémiaire : « Un soir, j'étais au spectacle ; c'était le 12 vendémiaire. J'entends dire qu'on s'attend pour le lendemain à du *train ;* vous savez que c'était l'expression accoutumée des Parisiens, qui s'étaient habitués à voir avec indifférence les divers changements de gouvernement, depuis qu'ils ne dérangeaient ni leurs affaires ni leurs plaisirs, ni même leur dîner. Après la Terreur, on était content de tout ce qui laissait vivre. On contait devant moi que l'Assemblée était en permanence ; j'y courus, je ne vis que du trouble, de l'hésitation. Du sein de la salle s'éleva une voix qui dit tout à coup : « Si quelqu'un sait l'adresse du général Bonaparte, on le prie d'aller lui dire qu'il est attendu au Comité de l'Assemblée. » — J'ai toujours aimé à apprécier les hasards qui se mêlent à certains événements ; celui-là me détermina ; j'allai au Comité, j'y trouvai plusieurs députés tout effarés, entre autres Cambacérès. Ils s'attendaient à être attaqués le lendemain, ils ne savaient que résoudre. On me demanda conseil ; je répondis, moi, en demandant des canons. Cette proposition les épouvanta ; toute la nuit se passa sans rien décider. Le matin, les nouvelles étaient fort mauvaises. Alors on me chargea de toute l'affaire, et ensuite on se mit à délibérer si pourtant on avait le droit de repousser la force par la force. « Attendez-vous, leur dis-je, que le peuple vous donne la permission de tirer sur lui ? Me voici compromis ; puisque vous m'avez nommé, il est bien juste que vous me laissiez faire. » — Mais, après avoir rapporté ce récit, M. le docteur Fournier ajoute, t. I, p. 65-66, les observations suivantes : « Malheureusement, il n'est permis d'accueillir qu'avec une extrême méfiance tout ce que Napoléon raconte sur les événements de sa vie. Il ne s'est jamais piqué d'une véracité à toute épreuve, et cela surtout quand il lui importait de faire croire à son désintéressement, alors que visiblement tout avait été calcul dans sa conduite. Qui donc croira que l'intime de Barras et de Tallien ait été informé dans la nuit décisive seulement, et en allant par hasard au théâtre, que la Convention était en permanence ! Personne n'admettrait cela, même si on ignorait l'existence d'un

tait qu'un officier sans fortune et sans emploi, sur le point de s'expatrier; le lendemain, il était un personnage dans l'État, chargé du commandement de l'armée de l'intérieur, et bientôt, à la suite de son mariage avec Mme de Beauharnais, l'une des influences de l'époque par ses relations avec la société de Barras et de Tallien, il arrivait au but si ardemment visé déjà sous Robespierre, il saisissait un instrument digne de son génie et voyait s'ouvrir devant lui les grands espoirs et les hautes perspectives : il devenait général en chef de l'armée d'Italie. Le pied dans l'étrier, il allait enfin s'élancer dans sa carrière.

Ses victoires d'Italie, qui révélèrent son génie au monde, achevèrent de lui éclaircir à lui-même son tempérament de César. A dater de Lodi sa volonté se fixa de plus en plus à cette idée qu'il devait être un jour le maitre en France, le seul maitre. Dès maintenant, tout en ménageant dans les apparences la susceptibilité du Directoire, il agit moins en général qu'en souverain. Non seulement il opéra, mais il négocia, il traita selon sa guise. Il n'hésita pas, en vue déjà d'un avenir dont il commençait à se tracer les grandes lignes, à se mettre au-dessus des passions antireligieuses dont la France officielle était animée, et tout en effrayant Pie VI, il le ménagea [1]. Par contre, il se prononça résolument en faveur du coup d'État de fructidor, nouveau et pire désastre pour les opinions et les espérances une première fois écrasées en vendémiaire. Outre qu'il flattait par là l'opinion de ses soldats, car les armées s'étaient attachées à la cause révolutionnaire, dont elles n'avaient vu de près ni les sanglantes horreurs ni les ignobles petitesses, et qui s'était confondue dans leur esprit avec la lutte contre l'étranger, avec leur propre héroïsme et leur propre gloire, — Bonaparte ne voulait pas que personne, et moins que tout autre

billet, daté du 3 octobre, par lequel Barras priait Napoléon de venir le trouver, toute affaire cessante, le 4 au matin. Nous surprendrons souvent cet homme ambitieux, au cours de sa carrière, à essayer de nous faire croire que ses mesures les plus décisives sont l'œuvre du moment même et l'inspiration soudaine de son génie. C'est ainsi qu'il a pour but, à présent, de nous convaincre que les dispositions qu'il prit pour sauver la Convention furent arrêtées par lui et mises en œuvre dans la matinée seulement du 5. Mais nous pourrons fort bien admettre que tout était mûrement pesé dès la veille, et que les dispositions essentielles étaient prises quand les députés le « laissèrent faire. »

[1] Cf. A. Fournier, t. I, p. 107-108.

l'héritier du droit monarchique, le représentant de l'antique dynastie française, occupât sans son aveu la place du gouvernement républicain, que d'ailleurs il se réservait à lui-même [1]. Ce fut en véritable empereur qu'il conclut avec l'Autriche, gratifiée par lui de la Vénétie, les préliminaires de Léoben et la paix de Campo-Formio.

Mais en France « la poire n'était pas mûre. » Ses rapports avec le Directoire, avec les hommes influents et avec les chefs des partis le convainquirent, durant son séjour à Paris après son retour de l'armée, qu'il n'était pas temps encore pour lui de mettre la main sur le pouvoir. Il fallait attendre, et l'attente risquait de diminuer sa renommée, qui faisait sa force. « On ne conserve à Paris, disait-il, le souvenir de rien. Si je reste long-

[1] Cf. A. Fournier, *ibid.*, p. 118 et suiv. — « On m'a reproché, disait-il quelques années plus tard à Mme de Rémusat, on m'a reproché d'avoir favorisé le 18 fructidor; c'est comme si on me reprochait d'avoir soutenu la Révolution. Il fallait en tirer parti, de cette révolution, et mettre à profit le sang qu'elle avait fait couler.... Certes, ce n'est pas un rôle difficile que celui de Monck, il m'eût donné moins de peine que la campagne d'Égypte et même que le 18 brumaire.... Il est certain que j'aurais bien su, s'il l'eût fallu, détrôner une seconde fois les Bourbons, et le meilleur conseil qu'il y aurait eu à leur donner eût été de se défaire de moi. » — Après avoir cité ces paroles, M. le docteur Fournier ajoute, p. 121-122 : « Combien cet aveu s'accorde avec ce que les observateurs attentifs disent de lui cette année-là même! Un de ses anciens amis, le commissaire aux guerres Sucy, écrit en août 1797 qu'il ne croit pas que Bonaparte ait « un point d'arrêt autre que le trône ou l'échafaud. » Et le comte d'Antraigues dit dans un de ses rapports : « Cet homme veut maîtriser la France, et par la France l'Europe. S'il y avait un roi en France, et que ce ne fût pas lui, il voudrait l'avoir créé, que ses droits fussent au bout de son épée, ne jamais abandonner cette épée, pour la lui plonger dans le sein s'il cessait de lui être asservi un moment. » — Était-ce là une calomnie ou une exagération ? Ni l'un ni l'autre. Napoléon lui-même faisait, avant fructidor, en juin 1797, à Melzi et à Miot, d'étranges confidences : « Croyez-vous que je gagne des victoires pour la plus grande gloire des avocats du Directoire, pour Carnot, pour Barras? Supposez-vous que je pense à fonder une république ? Quelle idée! Une république de trente millions d'âmes! avec nos mœurs et nos vices! Comment cela serait-il possible ?.... Il faut à la nation un chef couvert de gloire, et non des théories de gouvernement, des phrases, des rêves d'idéologues, que les Français ne comprennent pas. » — Il est juste toutefois de remarquer, et M le docteur Fournier aurait peut-être dû le faire, que, dans la pensée de Napoléon, telle du moins qu'il la voulait manifester dans sa conversation précitée avec Mme de Rémusat, quand il parle de « tirer parti » de la Révolution, de « mettre à profit le sang qu'elle avait fait couler, » il n'entend certainement pas un parti et un profit personnels, mais le maintien et le développement de tout ce qu'il considérait, à tort ou à raison, comme la partie juste, utile et durable des changements accomplis depuis 1789. Pris dans un autre sens, l'aveu serait cynique et vraiment par trop maladroit.

temps sans rien faire, je suis perdu. » Le gouvernement, tout en le comblant de marques d'estime et de déférence, se méfiait de lui et se préparait à le miner sourdement. Il pouvait, parmi les autres généraux, trouver des compétiteurs. Sa gloire et son prestige avaient besoin de grandir encore. Il imagina l'expédition d'Égypte et obtint aussitôt l'assentiment du Directoire, enchanté de l'éloigner. Pour lui il emportait « deux cordes à son arc. » Les victoires qu'il allait remporter en Orient, habilement amplifiées par les bulletins qu'il en enverrait, colorées, pour ainsi dire, par le climat même et par la distance, frapperaient de coups décisifs l'imagination française et mettraient à son front l'auréole épique. Son absence serait par là, pour ainsi parler, toujours présente et l'offrirait d'elle-même à l'opinion comme le réparateur désigné des fautes possibles, des erreurs probables du gouvernement, voué à de mesquines intrigues, à un impuissant et continuel arbitraire et à la monotone et fatigante vicissitude des coups d'État périodiques. Il ne doutait pas d'ailleurs du renouvellement prochain de la guerre continentale et il sentait quelle force lui donneraient des défaites subies en Occident par nos armes, tandis qu'elles triompheraient en Orient sous sa conduite. Si, au contraire, la victoire favorisait quelque émule, s'il s'élevait sur l'Adige ou sur le Rhin une renommée égale à la sienne, alors il lui restait, comme compensation, l'espoir de se créer un empire oriental, et, s'il ne renouvelait César en Europe, de renouveler en Afrique et en Asie Alexandre. Son imagination et sa raison l'emmenèrent de concert en Égypte; mais comme son imagination ne pouvait guère, à cette époque, se mettre en plein désaccord avec l'évidence de son intérêt, surtout après l'échec de Saint-Jean-d'Acre et la vérification de sa première et plus solide hypothèse, sa raison put, à l'heure voulue, le ramener sans peine en France à travers tous les dangers [1].

[1] Cf. A. Fournier, t. I, p. 140 et suiv. — « Il prend ses dispositions avec un zèle que son entourage ne lui avait jamais encore vu déployer, et ses préparatifs sont si vastes que le succès était assuré et que la gloire du général ne courait aucun risque de sortir diminuée de l'entreprise.... Il partit pour l'Égypte avec 40,000 des meilleurs soldats, sur une des plus grandes flottes que la France eût jamais équipées, et qui devait assurer la suprématie de la République dans la Méditerranée. Un état-major de cent savants, mathématiciens et ingénieurs, au nombre desquels figuraient Monge et Berthollet, accompagnait le général afin de faire la conquête scientifique du pays lointain où l'on allait aborder; ils devaient en outre préparer la colonisation projetée et étu-

Il est curieux qu'il ait un instant perdu la tête au moment décisif du coup d'État de brumaire, et que ce soit un autre Bonaparte, son frère Lucien, dont le sang-froid ait suppléé à cette défaillance [1]. Il avait d'ailleurs pour complice la nation entière, qui lui criait de la sauver. Il y eut dans sa vie un moment incomparable, celui où il fut le maître de tout, de l'aveu des gens de bien, de l'aveu même des partis, sauf quelques énergumènes. Cette faveur inouïe de la Providence le souleva quelque temps au-dessus de lui-même. Ce fut vraiment en travaillant au bien de la France qu'il pourvut à son propre bien, non pas certes la ri-

dier le percement de l'isthme.... Il emportait une bibliothèque où l'on voyait Ossian et la Jérusalem délivrée du Tasse, Homère et Virgile, la Nouvelle Héloïse de Rousseau et le Werther de Gœthe. Chose bien caractéristique, la Bible, le Coran, les Védas de l'Inde, y figuraient avec les œuvres de Montesquieu sous la rubrique de *politique*. L'histoire surtout y était représentée. Il va de soi que les *Biographies* de Plutarque s'y trouvaient ainsi que l'*Anabase*, l'*Alexandre* d'Arrien et l'*Histoire philosophique des deux Indes* de Raynal. Nous avons vu plus haut quelle profonde impression cet ouvrage avait faite sur Napoléon. Le passage se rapportant à l'Égypte l'avait sans doute particulièrement frappé. Le voici : « A l'aspect d'une région située entre deux mers, dont l'une est la porte de l'Orient et l'autre la porte de l'Occident, Alexandre forma le projet de placer le siège de son empire en Égypte, et d'en faire le centre du commerce de l'univers. Ce prince, le plus éclairé des conquérants, comprit que, s'il y avait un moyen de cimenter l'union des conquêtes qu'il avait faites et de celles qu'il se proposait, c'était dans un pays que la nature semble avoir attaché, pour ainsi dire, à la jonction de l'Afrique et de l'Asie, pour les lier avec l'Europe. » — Les desseins du grand Macédonien devaient à ce moment occuper tout particulièrement Napoléon ; il était tenté de l'imiter, de le surpasser.... Cinq ans plus tard il disait à Mme de Rémusat : « En Égypte, je me trouvais débarrassé du frein d'une civilisation gênante ; je rêvais toutes choses et je voyais les moyens d'exécuter tout ce que j'avais rêvé. Je créais une religion, je me voyais sur le chemin de l'Asie, parti sur un éléphant, le turban sur ma tête, et dans ma main un nouvel Alcoran que j'aurais composé à mon gré. J'aurais réuni dans mes entreprises les expériences des deux mondes, fouillant à mon profit le domaine de toutes les histoires, attaquant la puissance anglaise dans les Indes, et renouant par cette conquête mes relations avec la vieille Europe. » *Ibid.*, p. 142, 143, 158. Cf. p. 144 : « Je pars pour l'Orient avec tous les moyens de succès, disait-il à son frère Joseph. Si mon pays a besoin de moi, si le nombre de ceux qui pensent comme Talleyrand, comme Sieyès, comme Rœderer, s'accroît, que la guerre se rallume, qu'elle ne soit pas heureuse pour la France, je reviens, plus sûr de l'opinion de la nation. Si, au contraire, la guerre est heureuse pour la République, si un guerrier civil, comme moi, s'élève et réunit autour de lui les vœux populaires, eh bien ! je rendrai peut-être encore plus de services au monde, en Orient, que lui. » — Cf., sur l'effet produit en France par les bulletins d'Égypte, les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 141. Mais il s'agit là, en réalité, des esprits éclairés comme Pasquier, et non de la masse de la population française.

[1] Cf. A. Fournier, t. I, p. 200-201 ; Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 11.

chesse dont, quoique économe par nature, il ne se souciait que comme d'un moyen, mais l'exercice de son génie par le commandement et son couronnement par la gloire. L'œuvre du Consulat, considérée dans son ensemble, est réellement glorieuse, parce que l'intérêt public, avec lequel se confondait l'intérêt de Napoléon Bonaparte, y a été pris pour guide. L'idée maîtresse, malgré les défauts d'exécution dus au caractère de l'architecte, mais aussi à la difficulté d'un pareil ouvrage après une telle crise, en fut puisée dans une conception grande et juste, quoique incomplète, de la nature des choses, des traditions et des besoins du pays. Le Premier Consul se dit, non sans raison, qu'il fallait, dans les ruines entassées par la Révolution et dans la masse désordonnée de sa législation hâtive, faire un vaste et rapide triage de matériaux, à l'aide desquels on reconstruirait, sur le plan plus ou moins amélioré de l'ancienne organisation française, combinée avec les réformes accomplies depuis 1789, une France nouvelle, qui ne fût pas, au fond, essentiellement différente de la France de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV [1]. Il se dit aussi qu'il fallait, autant que possible, passer résolument l'éponge sur les folies, sur les fureurs de la veille; pacifier, concilier, bon gré, mal gré, tous les esprits, et prendre pour collaborateurs de la réédification nationale tous les ouvriers capables d'y faire œuvre utile, sans distinction d'origine, quelles que fussent leurs idées d'avant-hier ou d'hier.

Un fait digne de remarque, c'est que les deux principaux défauts du système consulaire puis impérial, qui est demeuré, dans ses grandes lignes, celui de la France moderne, et qui a reçu par conséquent la consécration de la durée, les deux défauts auxquels les générations successives du XIXe siècle ont cherché ou cherchent encore à remédier, sans y avoir pleinement réussi — l'absence d'une organisation durable du contrôle et de la liberté politiques, et un excès manifeste dans la concentration gouvernementale et administrative au détriment de la juste autonomie, de l'utile indépendance des groupes locaux ou corporatifs et de

[1] L'appréciation énoncée ici est relative et non absolue. Nous nous plaçons en face du caractère et du génie de Bonaparte, placé lui-même en face de la situation du pays dans les premiers jours du Consulat, au lendemain de la tourmente révolutionnaire. Nous n'entendons pas d'ailleurs approuver ce qu'il y eut d'excessif dans la politique centraliste de Richelieu et de Louis XIV, reprise et poussée à bout par Napoléon.

l'initiative individuelle — ces deux défauts correspondent précisément aux tendances de plus en plus accusées de la monarchie française jusqu'aux dernières années de l'ancien régime, jusqu'à la création des Assemblées provinciales et à la convocation des États généraux. A cet égard, quitte à renaître plus tard, les essais de Turgot et de Necker, les tentatives variées des Assemblées révolutionnaires, où l'on retrouve d'ailleurs tout au moins la déplorable haine des groupements naturels et spontanés, tout cela vint expirer dans les mains de Bonaparte, héritier en plusieurs points des idées politiques du chancelier Maupeou [1]. Dans le fouillis constitutionnel, savamment enchevêtré par l'idéologie de Sieyès, sa main instruite à manier l'autorité prit sans doute quelques institutions d'un libéralisme apparent et décoratif : des collèges électoraux, un Sénat, un Corps législatif, un Tribunat, formes vides; mais elle saisit surtout la vraie cheville ouvrière de son gouvernement : reconstitution avec des modifications d'ailleurs sensibles de la cheville ouvrière du gouvernement royal, le Conseil d'État [2]. Le Conseil d'État est le seul corps sérieux de la Constitution de l'an VIII. Napoléon se plaisait au sein de cette Assemblée consultative, dont les décisions ne pouvaient lui faire la loi. Il en aimait les discussions, auxquelles il prenait volontiers une part active, il les voulait sérieuses et libres, et il y souffrait la contradiction à son propre avis. Le Conseil d'État demeura l'organe capital du premier Empire [3]. Le système politique de Napoléon offre par là une ressemblance incontestable avec celui de Louis XIV. Mais le gouvernement de Louis XIV était plus con-

[1] L'un des collègues, ou plutôt des acolytes de Napoléon Bonaparte, le second consul Lebrun, ensuite architrésorier de l'Empire, avait été sous Louis XV le secrétaire du chancelier Maupeou, et avait partagé, à l'avènement de Louis XVI, la disgrâce de ce ministre. — Sur le consul Lebrun, voyez les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 235, 236.

[2] Cf. le remarquable ouvrage de M. Léon Aucoc : *Le Conseil d'État avant et depuis 1789, ses transformations, ses travaux et son personnel*, 1886, in-8.

[3] « Le Conseil d'État, dit M. de Cormenin, cité par M. Aucoc, p. 95, était alors le siège du gouvernement, la seule parole de la France, le flambeau des lois et l'âme de l'Empereur. — Ses auditeurs, sous le nom d'intendants, assouplissaient au frein les pays subjugués. Ses ministres d'État, sous le nom de présidents de section, contrôlaient les actes des ministres à portefeuille. Ses conseillers en service ordinaire, sous le nom d'orateurs du gouvernement, soutenaient la discussion des lois au Tribunat, au Sénat, au Corps législatif. Ses conseillers en service extraordinaire, sous le nom de directeurs généraux, administraient les régies des Douanes, des Domaines, des Droits réu-

sultatif que celui de Napoléon, qui devint de jour en jour plus arbitraire. Le Roi ne résolvait à peu près rien que dans l'un ou l'autre de ses conseils, après mûre délibération. L'Empereur prit de plus en plus l'habitude, surtout dans les grandes questions d'État ou de politique étrangère, mais aussi pour un grand nombre de détails de gouvernement ou d'administration, soit de décider tout seul, soit de ne tenir qu'un assez médiocre compte de l'avis de ses ministres et autres hauts fonctionnaires, dans lesquels il cherchait moins des conseillers éclairés que des agents dociles, des exécuteurs prompts et fidèles de ses ordres. Ce fut seulement en matière de législation et de contrôle administratifs que l'influence du Conseil d'État tempéra d'une manière vraiment efficace le caractère absolu, personnel, quasi despotique du régime impérial. L'institution des préfets, renouvelée de celle des intendants, est une similitude de plus avec le système antérieur à 1789. Les conseils généraux placés à côté d'eux furent une création neuve et féconde, mais qui devait pourtant demeurer stérile tant qu'ils ne seraient point réellement électifs, et ils ne le devinrent que beaucoup plus tard.

L'éternel honneur de Napoléon devant l'histoire, c'est le Concordat. La réconciliation publique de la France et de l'Église fut due à son initiative personnelle. Que cette grande et solide pensée d'un appel direct à l'autorité du Saint-Siège ait été mêlée chez lui de vues d'intérêt, ce n'est pas douteux. Qu'il ait apporté dans la négociation de ce grand acte une étonnante hardiesse de ruse et qu'il y ait arbitrairement ajouté ensuite des restrictions déplorables, il est impossible de le contester. Mais, en dépit de tout cela, le Concordat auquel, après un siècle ou peu s'en faut de durée, l'Église et l'État chez nous se réfèrent encore, comme au fondement d'airain de la paix religieuse et à l'une des colonnes de l'ordre public en France, le Concordat demeure l'une des plus belles conceptions du génie en faveur du vrai et du bien. Si les intentions de Napoléon ne furent pas, hélas ! assez

nis, des Ponts et Chaussées, de l'Amortissement, des Forêts et du Trésor, levaient des impôts sur les provinces de l'Illyrie, de la Hollande et de l'Espagne, dictaient nos codes à Turin, à Rome, à Naples, à Amsterdam, à Milan, à Florence, à Coblentz, à Bruxelles, à Anvers, à Hambourg, et allaient monter à la française des principautés, des duchés et des royaumes. » — Cf. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 147, 258 et suiv.

pures, le résultat cependant témoigne trop fortement en sa faveur pour que l'on doive se complaire à lui chicaner une gloire, cette fois méritée. Le 6 octobre 1817, c'est-à-dire après Savone et Fontainebleau, après l'île d'Elbe et Waterloo, en plein triomphe de la coalition et de la Sainte-Alliance, le pape Pie VII écrivait au cardinal Consalvi : « La famille de l'empereur Napoléon nous a fait connaître par le cardinal Fesch que le rocher de l'île de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine; le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur [1]. »

Les Codes, la Légion d'honneur, la Banque de France, institutions durables du Consulat et de l'Empire, sont, quoique à un degré moindre, de réels titres de gloire. La création de la noblesse impériale correspondait encore, au moins en partie, à

[1] *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. I, p. 91-92. Cf. t. II, p. 386, note 1 : « L'empereur Napoléon exerçait sur le Saint-Père une espèce de fascination et d'éblouissement que toutes les calamités privées ou publiques ne purent jamais faire cesser. C'était un mélange d'admiration et de crainte, de tendresse paternelle et de pieuse gratitude. Le Concordat était son œuvre de prédilection, l'acte de paix et de foi qui avait réconcilié la France avec l'Église, et préservé le monde entier d'un schisme universel ou d'une violente séparation d'avec le Saint-Siège. Pie VII, qui n'entrevoyait la politique qu'au point de vue de la religion, et dont la vie s'était écoulée loin des calculs ambitieux et des intrigues de la diplomatie, ne reconnaissait qu'une chose nécessaire. Il ne s'occupait que du salut des âmes et du bien spirituel des peuples.... Plus mêlé que lui aux choses et aux hommes, et forcé par la nature de mon emploi à les voir souvent du mauvais côté, je ne partageais pas d'une manière absolue tous les sentiments que le Pape professait à l'égard de l'Empereur. J'avais vu ce prince de fort près. J'admirais la puissance de son génie. la rapidité de son intelligence, et cette merveilleuse fécondité de ressources dans l'esprit qui en faisait un être à part. Mais je ne me dissimulais pas qu'à tant de brillantes qualités venaient malheureusement se mêler de grandes ombres et d'innombrables défauts que l'ivresse du succès devait développer outre mesure. » — Cf. aussi, sur le Concordat et sur les sentiments de Bonaparte par rapport à ce grand acte, les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 150 et suiv., 157 et suiv.

une idée juste, à une notion vraie de l'homme en général et du Français en particulier, et elle a fourni un utile lien de plus entre l'ancienne France et la France nouvelle. L'Université porte davantage la marque du despote désireux d'enrégimenter, pour les plier sous son joug, les esprits aussi bien que les corps. C'est une conception par trop unitaire, où il est heureux que la liberté ait, de nos jours, fait sa brèche ; la liberté, ce *desideratum* capital du régime consulaire et du régime impérial ; la liberté, que la politique de plus en plus personnelle de Napoléon refusa de jour en jour davantage à cette noble nation qui lui abandonnait avec une confiance, une résignation sans égales, son présent, son avenir et le plus pur de son sang. Il ne lui donnait plus en échange que l'ordre et la régularité de son administration savante mais étouffante, dont il tendait tous les ressorts pour l'absorption de toutes les forces de son peuple dans sa main, qui les dépensait avec une prodigalité, une extravagance sans mesure dans la réalisation des gigantesques chimères de sa politique extérieure, dans son effrayante et criminelle monomanie d'expansion à outrance, de domination européenne, puis universelle.

Si Napoléon, dans sa politique intérieure, fut à beaucoup d'égards l'héritier de l'ancien régime, dans sa politique extérieure, il fut le continuateur de la Révolution [1]. Celle-ci avait commencé par poser solennellement en principe qu'elle s'abstiendrait de toute guerre offensive et de toute conquête ; mais, après ses premières victoires, elle avait appliqué le principe opposé. Elle avait repris d'abord la tradition de l'ancienne monarchie visant à l'extension du territoire français jusqu'aux frontières dites naturelles, le Rhin et les Alpes ; puis, de là, elle avait passé à une politique d'expansion et de propagande, tendant à la refonte de la carte d'Europe et à la création, au delà de nos frontières, de républiques filles et vassales de la République française [2]. Le général Bonaparte, durant sa campagne d'Italie et dans le traité qui mit fin à la guerre contre l'Autriche, avait paru sagement disposé à rompre avec ce système. Devenu chef du gouvernement, on pouvait espérer que, malgré son aventure

[1] Cf A. Fournier, t. I, p. 215 et suiv.

[2] Cf. le bel ouvrage de M. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, en cours de publication.

d'Égypte, et conformément aux vœux du pays, qui n'aspirait pas moins à la paix avec l'Europe qu'à la pacification intérieure, il saurait, par ses négociations et au besoin par de nouvelles victoires, procurer cette paix d'une façon à la fois stable et glorieuse, en conservant à la France ce qu'il y avait de vraiment utile dans les conquêtes de la Révolution, mais en fixant aussi par de sages transactions avec les autres puissances, avec l'Angleterre et avec les vieilles monarchies du continent, un équilibre durable de l'Europe et du monde. Telle était en effet l'œuvre qui s'offrait à son génie, et qu'il dédaigna en lui préférant l'ambitieuse folie d'une refonte à main armée, qui donnerait à la France, c'est-à-dire à lui-même, l'empire ou du moins l'hégémonie de l'univers. Il voulut devenir le César du genre humain.

Il a prétendu, et ses apologistes prétendent encore, que cette entreprise vraiment insensée, que cette conception délirante lui fut imposée comme une nécessité de situation par l'implacable hostilité des vieilles monarchies, et principalement de l'Angleterre, décidées à n'admettre aucune réconciliation définitive avec la Révolution française ni avec l'homme qui la personnifiait, et à ne traiter sérieusement avec la France qu'après la restauration des Bourbons [1]. Mais cela est faux. Il est établi très clairement aujourd'hui que les monarchies européennes n'ont jamais été animées de dispositions irréconciliables par rapport à la France nouvelle, qu'elles ne se sont que très médiocrement souciées du sort de Louis XVI et de sa famille, et que, le cas échéant, moyennant de sûres garanties, elles auraient fort bien fait la paix avec la République, à plus forte raison avec l'Empire, avec Napoléon, qui avait restauré en France le régime monarchique et le pouvoir absolu, et qui les entourait par son génie d'un nouveau et si éclatant prestige. La politique des cabinets d'alors ne fut jamais une politique de principes, mais une politique d'intérêts, et d'intérêts divisés. C'est ce qui avait frappé d'impuissance la coalition, plutôt successive que continuelle, des États d'ancien régime contre la France révolutionnaire. L'ambition insatiable de Napoléon fut le vrai ciment d'une

[1] Cf. *Napoléon et ses détracteurs*, par le prince Napoléon, p. 279 et suiv.

union sans cela toujours prête à se rompre et empêcha seule la France de recueillir le fruit de divergences profondes dont un Richelieu n'aurait pas manqué de tirer parti pour une grandeur solide et non pas éphémère. La guerre indéfinie ne pouvait être, en effet, dans les intérêts d'aucune puissance. L'Angleterre elle-même, qui en tirait le plus de fruits, les payait bien cher et risquait beaucoup. Les autres États d'ailleurs n'étaient pas nécessairement les satellites d'une nation qui les subventionnait, mais en les exploitant, et qui prétendait les priver, aussi bien que nous, par un intolérable despotisme, de la liberté de la mer. Dans la situation et dans les dispositions de l'Europe, que de combinaisons de haute et féconde diplomatie, s'il l'avait voulu, s'il avait su se contraindre et se borner et exercer sur lui-même l'empire qu'il convoitait sur le monde, que de combinaisons se présentaient, avec l'aide de Talleyrand, au génie de Napoléon !

Ce n'est pas d'ailleurs qu'en face de l'ambition sans limites et sans scrupules du César corse, maître de la France, les vieux monarques d'Europe et leurs cabinets doivent être considérés comme d'innocentes victimes et comme de purs vengeurs de la paix sacrifiée et du droit méconnu. Ils étaient prêts à s'entendre avec lui, s'il l'avait voulu, mais à bon compte et en satisfaisant, autant que possible, chacun selon sa politique particulière, au détriment l'un de l'autre, leurs appétits très aiguisés [1]. Au machiavélisme de son orgueil correspondait le machiavélisme plus sensé, mais à peine moins immoral, de leur antique raison

[1] Cf. A. Fournier, t. I, p. 223, 235 : « Quand la lettre de Napoléon (du 25 décembre 1799) parvint à Vienne, Thugut n'accéda pas aux propositions vagues qu'elle contenait. Il demanda à être tout d'abord fixé sur le point de savoir « si le Premier Consul remonterait aux vraies causes de la guerre pour en empêcher à jamais le retour, s'il abandonnerait le principe même de cette fausse politique, néfaste à la France et menaçant l'existence des autres puissances : y a-t-il, disait le ministre autrichien, une différence entre les ouvertures faites par le nouveau gouvernement et celle des précédents; le général Bonaparte veut-il amener l'esprit public en France à reconnaître les principes généraux du droit des gens qui seuls lient les nations et leur enseignent à respecter réciproquement leur paix et leur indépendance ?.... » Bonaparte.... insistait pour que l'Autriche traitât séparément, afin d'isoler l'Angleterre de ses alliés, et lui fermer le continent pour se mesurer seul avec elle. Cobenzl était assez enclin à entrer dans ses vues, pourvu que la France payât un bon prix, et que l'Autriche pût s'étendre en Italie. L'antique maison de Habsbourg et la France nouvelle étaient face à face, poursuivant chacune sa politique de conquête. »

d'État. L'aristocratie britannique ne se distinguait pas, en cela, des monarchies absolues. La paix d'Amiens, par où Napoléon avait paru entrer dans son vrai rôle et dans sa bonne voie, n'était en réalité considérée par lui que comme une trêve utile à ses desseins, mais elle n'avait pas été conclue avec plus de sincérité par l'Angleterre [1]. La mauvaise foi de l'Europe, n'étant pas invinciblement butée à la chute de Napoléon, et n'étant qu'une discordante tricherie de joueurs opposée à la violence rusée de son génie, ne saurait justifier, ni même excuser l'extravagance de sa politique extérieure. Le machiavélisme des puissances ne fut qu'un prétexte au sien, une occasion colorée au déploiement de son art et de son empire, au développement de sa folie des grandeurs, à sa vertigineuse escalade, de sommet en sommet, à la poursuite d'une chimère.

Il paraît au fond avoir été enchanté de la rupture du traité d'Amiens, qui lui rouvrait la carrière, qui l'obligerait, avait-il dit, « à conquérir l'Europe [2]. » Il semble aussi avoir renoncé sans aucune peine au projet d'expédition en Angleterre, destiné à imposer la paix dans Londres même, et levé allégrement le camp de Boulogne pour aller commencer à Austerlitz [3] cette

[1] Cf. A. Fournier, t. II, p. 9 et 10. L'auteur cite en note un curieux fragment d'une dépêche de l'envoyé anglais en France, Withworth, en date du 1er décembre 1802 : « Chaque nouvelle année de paix, y est-il dit, tout en affaiblissant le gouvernement consulaire, donnera de la force et du courage à ceux dont c'est le but et l'intérêt de le renverser. De fait nous entretenons, en maintenant la paix, un état de guerre contre le gouvernement qui est plus décisif et plus dangereux par lui-même que des hostilités déclarées. »

[2] Dépêche à l'envoyé français à Londres, Otto, citée par A. Fournier, t. II, p. 29. Cf. *ibid.*, p. 12, note 1, ce passage des *Mémoires de Lucien Bonaparte* : « Je ne suis pas de ceux qui ont cru et qui persistent à croire que mon frère Napoléon fit la guerre malgré lui à aucune époque que ce soit. J'ai trop connu à cet égard le fond de sa pensée, particulièrement au temps dont je parle. Et disons franchement que cette pensée, beaucoup plus ambitieuse que patriotique, qui lui faisait alors une nécessité personnelle de la guerre, m'avait été révélée presque sans mystère. »

[3] M. le docteur Fournier n'est pas éloigné de croire que le fameux projet de descente en Angleterre n'a jamais été qu'une feinte de la part de Napoléon. « Nous trouvons, dit-il (t. II, p. 50-51), dans les notes de contemporains perspicaces, de Mme de Rémusat, de Miot de Mélito, du général Hulot, des diplomates Luchesini et Metternich, plus d'un passage permettant d'admettre qu'ils doutaient fort que ce projet annoncé à grand renfort de rhétorique, et préparé avec tout le soin possible, fût destiné à être mis à exécution. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut remis de l'automne 1803 au printemps 1804, puis encore à l'automne, pour n'être derechef pas exécuté. Mais, même sans descente, Napoléon avait atteint un double but. D'abord il était parvenu réellement à

conquête du continent. Mais c'était peu que l'Europe ; il décida que, pour amener enfin les disciples de Pitt à composition, il lui fallait aussi la domination de l'Asie, de l'Afrique et du reste. En attendant qu'il menât sa vieille garde prendre caserne à Westminster en passant par Berlin, Vienne, Moscou, Constantinople, Téhéran, etc., il imagina une colossale machine de guerre : le blocus continental, conception grandiose, mais impossible à mener à bout, qui fut l'occasion de quelques-unes de ses plus énormes fautes, et qui finalement, éclatant d'elle-même, réduisit en poussière le monstrueux édifice élevé pour elle ou, pour mieux dire, à son propos [1].

Hanté par de telles visions, on s'explique que le génie, d'ailleurs si lucide et si pratique, de l'Empereur n'ait jamais tiré aucun parti vraiment politique de ses victoires et conclu avec aucune des nations vaincues et domptées un traité réellement pro-

faire peur aux Anglais. Ils organisèrent une armée de volontaires et l'exercèrent à grands frais à la guerre défensive; ils fortifièrent leurs côtes; une partie de leur flotte fut immobilisée dans la Manche. En second lieu Napoléon avait été mis à même, en prétextant un débarquement en Angleterre, de réunir une armée puissante pour l'employer, le cas échéant, sur le continent. Dans une séance du Conseil d'État, tenue au mois de janvier 1805, et où l'on débattit la loi des finances, l'Empereur fit la déclaration suivante : « Depuis deux ans la France a fait les plus grands sacrifices qu'on puisse lui demander, et elle les a supportés. Une guerre générale sur le continent n'en exigerait pas d'autres. J'ai l'armée la plus forte, l'organisation militaire la plus complète, et je suis déjà dans la même situation où j'aurais à me placer si la guerre sur le continent avait lieu. Mais pour pouvoir, en temps de paix, rassembler tant de forces, pour avoir 20,000 chevaux d'artillerie, des équipages entiers, il fallait trouver un prétexte de les créer et de les réunir sans que les puissances continentales pussent s'en alarmer; et ce prétexte nous a été fourni par le projet de descente en Angleterre. Je sais bien qu'entretenir en temps de paix tous ces chevaux d'artillerie, c'est jeter trente millions dans l'eau; mais aujourd'hui j'ai vingt journées d'avance sur tous mes ennemis, et je serai depuis un mois en campagne avant que l'Autriche ait acheté des chevaux d'artillerie. Je n'aurais pas pu vous dire cela il y a deux ans, et c'était là cependant mon unique but. » — Miot de Mélito, qui entendit l'Empereur prononcer tout ce discours, le cite dans ses *Mémoires* (II, 258). »

[1] D'après M. le docteur Fournier, t. I. p. 217-218, l'idée première du blocus continental serait antérieure à Napoléon. Selon lui, on avait conçu « dès l'été de 1796, si nous en croyons les rapports et les mémoires du temps, le dessein non pas seulement de débarquer une armée française en Angleterre, mais encore d'anéantir celle-ci en fermant à ses marchandises les ports de l'Europe entière. » — Mais une idée, en somme, appartient à celui qui la réalise. — Il faut noter que M. Fournier admet comme probable (t. II, p. 179-180) « que Napoléon lui-même (et non pas seulement ses flatteurs) considérait la guerre commerciale qu'il soutenait contre l'Angleterre comme une entreprise profitable à la fortune de la France, » dont elle excitait l'activité productrice, et à laquelle elle ouvrait de nouveaux débouchés.

fitable. A la différence de ses créations françaises, la plupart de ses créations européennes semblent des songes momentanément réalisés, mais qui n'ont eu pourtant que la durée des songes. Seules peut-être sa réorganisation de la Confédération suisse et son organisation de la Confédération du Rhin avaient par elles-mêmes une valeur durable, bien qu'elles aient disparu en même temps que le reste. Les royaumes vassaux dont il commença à semer l'Europe, au profit de ses desseins et de sa famille, n'ont eu qu'une vie bien superficielle et bien éphémère, parfois, comme en Hollande, plus éphémère que son propre empire. L'extension indéfinie du territoire proprement français, jusqu'à y comprendre un département du Tibre avec Rome pour chef-lieu, fut un absurde attentat contre la France elle-même, contre la nature des choses et le sens commun. Les organisations napoléoniennes ne furent jamais, à bien prendre, que des cantonnements militaires propres à contenir les pays conquis et à préparer de nouvelles conquêtes; de vastes camps retranchés analogues à l'île de Lobau entre Essling et Wagram; des têtes de pont fortifiées pour préparer et assurer le passage de Napoléon sur une autre rive, du Rhin ou de l'Adige à l'Elbe ou au Danube, de l'Elbe à l'Oder, de l'Oder à la Vistule, de la Vistule au Niémen, et ainsi de suite, s'il l'avait pu, jusqu'à l'infini.

Ses plus ardents panégyristes osent à peine excuser sa conduite envers les Bourbons d'Espagne, dont il lui était si aisé de faire sans attentat tout ce qu'il aurait voulu. Il faut être en proie au fanatisme extravagant des passions politiques et des préventions *anticléricales* pour essayer de justifier ou de défendre, comme quelques-uns essaient encore de le faire [1], la méchanceté grossière, l'ingratitude odieuse, l'absurdité manifeste de ses violences contre Pie VII, dont les bonnes dispositions à son égard allaient, de l'avis du plus intime confident de ce bon et saint pape, jusqu'à une sympathie à la fois craintive et tendre, qu'il lui conserva toujours, en dépit de tout [2]. En joignant à ces dispositions personnelles la prédilection séculaire du Saint-Siège pour la France, quel appui Napoléon n'aurait-il pas pu trouver, si ses combinaisons eussent été sages et sa politique

[1] Cf. A. Guillois, t. I, p. 395 et suiv.
[2] Voyez ci-dessus la note du cardinal Consalvi au sujet des sentiments de Pie VII pour Napoléon.

raisonnable, dans le pontife qui, par une condescendance inouïe, sans précédents, était venu, sur sa demande, en vue du bien de la religion [1], à Paris pour le sacrer, et lui avait ainsi donné, devant l'Europe monarchique, un gage éclatant de faveur et un incomparable espoir d'avenir [2].

Sa politique avec la Prusse après Iéna, avec l'Autriche après Ulm et Austerlitz, puis après Wagram, avec la Russie après l'alliance de Tilsitt, ne fut pas marquée davantage au coin du bon sens. Il jeta la Prusse dans le désespoir, dans l'impossibilité de revivre autrement que par la chute de son oppresseur; il humilia l'Autriche et la démembra sans l'anéantir; il lui imposa le fardeau d'une alliance qui n'était qu'une servitude: il prétendit faire de ces deux États, nécessairement poussés dans les bras de la Russie par les conditions mêmes de l'existence qu'il leur avait faite, les dociles instruments de ses desseins contre cette puissance, restée seule debout devant lui. L'alliance proposée au czar et acceptée à Tilsitt n'était, dans la pensée de Napoléon, qu'une vassalité un peu déguisée, à laquelle il ne laissa pas même bien longtemps ce déguisement. Dans ses concessions à la politique russe, il accorda trop ou trop peu. Dans ses exigences vis-à-vis d'elle il fut inflexible. La Russie n'était déjà plus dans sa pensée, en 1811, qu'une tête de pont vers les Indes. Ayant pour fils un roi de Rome, il trouvait étrange, injurieux pour son génie et pour sa personne, que le czar ne tînt pas à

[1] « Ce fut en vain, dit Consalvi (*Mémoires*, t. I, p. 435), que, dès le principe et dans le courant des négociations, le cardinal Fesch, pour allécher le Saint-Père et le faire obtempérer aux désirs de l'Empereur, suggéra lui-même et proposa très souvent au Pape de demander la restitution des trois provinces et une compensation pour le Comtat d'Avignon. Ce fut encore inutilement qu'il nous blâma de ne point suivre ses conseils. Le Pape tint ferme et ne consentit jamais à mêler rien de temporel — *nulla di temporale* — au grand pas qu'il voulait faire en allant couronner Napoléon. Il avait tenu la même conduite pendant le Concordat, et il n'avait jamais permis qu'on traitât aucune affaire relative au temporel. »

[2] « Parlant, à Sainte-Hélène, de la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis du Pape, il dit ces paroles dignes de toute notre attention : « Le catholicisme me conservait le Pape, et avec mon influence et nos forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de finir par avoir à moi la direction de ce Pape; et dès lors quelle influence! quel levier d'opinion sur le reste du monde! » A. Fournier, t. I, p. 244. — Il y aurait eu là une pensée juste si Napoléon, au lieu de vouloir se faire le *directeur* du Saint-Siège, s'était contenté, pour une politique raisonnable et française, de rechercher et de conserver son appui.

grand honneur d'être son vice-empereur à Saint-Pétersbourg et à Moscou. De là cet accès de délire épique dont il fut saisi en 1812, et où l'abandonna sa prodigieuse fortune, c'est-à-dire où commença à s'appesantir sur sa tête la juste main de la Providence. La réaction générale, inévitable au premier revers bien accentué qui frapperait une telle insolence, le rejeta de chute en chute, de précipice en précipice, malgré des efforts de cramponnement inouïs, et une obstination d'audace et de persévérance qui fit et qui fera toujours l'admiration et l'effroi du monde, jusqu'au roc de Sainte-Hélène, où l'expiation de ce Titan fut cruelle, mais dont il sut encore se faire un piédestal et une tribune pour exhausser sa gloire et pour plaider sa cause devant la postérité.

Combien triste fut pour la France le résultat final de la politique extérieure de Napoléon, nous l'avons, en 1814 et 1815, assez durement éprouvé. Depuis lors, par une fatalité singulière, mais qui pourtant n'était pas inéluctable, les désastreuses conséquences des chimères du premier Empire ont été, hélas! renouvelées, redoublées, portées au comble par les chimères du second. De telles leçons ne devraient pas être perdues pour nous. Quel que soit le régime qui nous gouverne, demandons-lui de les mettre à profit. En fait surtout de politique étrangère, Dieu veuille nous garantir du roman et de la féerie! Sans nous refuser de parti pris au brillant, si conforme à notre nature d'esprit, n'acceptons rien qui ne soit juste et sensé; visons au solide. C'est parce qu'elle n'a été que brillante, que la politique européenne de Napoléon, œuvre égoïste et offensive, et dont le seul effet utile a consisté dans la diffusion plus prompte à travers le continent de quelques réformes justes accompagnées de mauvais germes, ne saurait être comparée sans injustice à l'œuvre magnifique, avant tout défensive et constructive, de Charlemagne, qui, s'appuyant sur l'Église et sur la Papauté, dont il voulut être, non le dominateur, mais le protecteur et l'auxiliaire, a su extraire de la barbarie, qui avait bouleversé le monde civilisé, la chrétienté, qui aujourd'hui, malgré tant d'assauts, le soutient encore.

III.

En examinant à part quelques-uns des épisodes significatifs de sa vie, on a, ce nous semble, quelque chance de se faire une idée plus nette du caractère, du génie, de la carrière de Napoléon. Le plus terrible de ces épisodes est le meurtre du duc d'Enghien [1]. Ce jeune prince d'une intelligence ouverte et alerte, d'un esprit vif et aimable, d'un cœur généreux et bon, avait au plus haut point le tempérament militaire, qualité dont une politique mal entendue avait privé, dans les derniers temps de l'ancien régime, les membres de la maison royale. Son héros, son modèle était son illustre ancêtre, le grand Condé, le vainqueur de Rocroi et de Nordlingen. Emigré à dix-sept ans avec son père et son grand-père, le prince de Condé et le duc de Bourbon, il avait naturellement suivi leur ligne de conduite et pris part aux opérations et aux combats de l'armée de Condé contre la Révolution, et par conséquent, malheureusement, contre les armées françaises. Faire de cela un crime à ce jeune homme est une absurdité si manifeste qu'elle ne mérite même pas qu'on essaie de la réfuter. Dans les premières années du Consulat, il s'était fixé à Ettenheim, dans le grand-duché de Bade, où il était retenu par son amour pour la princesse Charlotte de Rohan, à laquelle il s'était lié par un mariage secret. Son plus vif désir était de reprendre et de poursuivre la carrière pour laquelle il se sentait né [2], et de servir en même temps, si l'occasion s'en présentait, la cause de la Royauté légitime et les droits de sa dynastie contre un gouvernement qu'il considérait comme usur-

[1] Nous nous appuierons surtout ici sur le bel et intéressant ouvrage de M. Henri Welschinger : *Le Duc d'Enghien, 1772-1804.* Paris, Plon, 1888, in-8.

[2] Il écrivait un jour, au début d'une campagne, au chevalier de Virieu : « Un jeune prince, dans ce siècle, est toujours a sa place quand il est aux coups de fusil. » Le 2 février 1802, il écrivait au duc de Bourbon : « Le métier de militaire que j'ai embrassé, et dans lequel je me suis extrêmement plu, est celui qui me paraît convenir davantage à mon rang et à ma position. » Ouvrage cité, p. 34, 204. Cf. p. 165, ce passage de la lettre à Wickham, du 19 décembre 1799 : « Dussé-je me retrouver simple volontaire dans l'armée autrichienne, je serais toujours content de la place qui me serait assignée, pourvu qu'elle me mît à même de payer de ma personne, et de chercher à me distinguer dans la carrière militaire. »

pateur. Selon ses principes, en dépit de l'obéissance et même de l'assentiment de la nation — auquel d'ailleurs il ne croyait pas, — il n'était pas permis d'identifier la France traditionnelle, la seule qu'il considérât comme investie des droits de la patrie, avec ce pouvoir de pur fait et d'origine révolutionnaire, comme ceux qui l'avaient précédé. Malgré son antipathie pour l'Angleterre, c'est à cette puissance qu'il s'adressa, faute de mieux, en 1804, au moment où la guerre allait recommencer par suite de la rupture de la paix d'Amiens [1]. Il se berçait aussi de l'espérance de pouvoir, à un moment donné, pénétrer en Alsace à la tête de quelque corps franc, et de contribuer activement peut-être, par exemple si Bonaparte venait à mourir, soit sur le champ de bataille, soit à la suite des complots qui se multipliaient à cette époque contre sa personne, au rétablissement de la Royauté [2].

Mais à ces complots d'ailleurs il ne prenait, il ne voulait prendre personnellement aucune part, et n'entendait combattre le Premier Consul qu'en ennemi loyal, en face, sur le champ de bataille, l'épée à la main [3]. Le succès mérité du gouvernement de Bonaparte, en ralliant de jour en jour davantage autour de sa personne la masse de la nation, avait d'autant plus irrité les partis militants, qui sentaient s'évanouir leurs chances. Ils avaient alors eu recours aux conspirations. Les Jacobins, qui avaient commencé, reçurent un rude châtiment. Les exaltés du parti royaliste, qui avaient fondé d'abord de grandes espérances, mais bien chimériques, sur les intentions présumées du jeune dictateur, se laissèrent aller, quand ils virent cet espoir déçu, à des machinations ténébreuses et à des entreprises aussi folles que coupables, plus propres, comme on le vit, à déshonorer et à ruiner la noble cause qu'ils défendaient qu'à procurer son triomphe. La légèreté inquiète, la frivolité présomptueuse

[1] Lettre du 15 février 1804. Ouvrage cité, p. 250, 251.

[2] Ouvrage cité, p. 228, 229, 234, 235. Cf. A. Fournier, t. II, p. 36, 37.

[3] « Il se présenta devant nous, raconte Hullin, avec une noble assurance. Il repoussa loin de lui l'accusation d'avoir trempé, directement ni indirectement, dans un complot d'assassinat contre la vie du Premier Consul. Mais il avoua aussi qu'il avait soutenu les droits de sa famille, et qu'un Condé ne pouvait jamais rentrer en France que les armes à la main. Ma naissance, mon opinion, ajouta-t-il, me rendent à jamais l'ennemi de votre gouvernement. » Ouvrage cité, p. 327.

du comte d'Artois encouragea ces complots, qui prirent bientôt le caractère de véritables attentats. Louis XVIII au contraire, d'accord en cela avec la maison de Condé, blâmait l'emploi de pareils moyens, pour lesquels le duc d'Enghien, en particulier, avait exprimé en termes énergiques sa répugnance et son mépris [1]. Quand Bonaparte se vit ainsi menacé, non seulement dans son ambition mais dans sa vie, il fut saisi d'un sentiment furieux de colère et de haine et d'un implacable besoin de vengeance corse. Il se déclara *in petto* en état de *vendetta* contre les Bourbons, et résolut de les atteindre et de les frapper comme dans son île natale ferait un brigand des maquis. Deux personnages odieux, détestables produits, l'un des abus de l'ancien régime, l'autre, de la boue sanglante de la Révolution, cerveaux bien constitués d'ailleurs à des degrés divers, bons conseillers quand ils n'avaient pas intérêt à donner un mauvais conseil, deux hommes ou deux démons, qui furent alors ses mauvais génies, Talleyrand et Fouché, entretinrent sa passion et lui fournirent, en guise de remèdes de conscience, des motifs politiques et des raisons d'État pour l'engager à la satisfaire [2]. Un rapport inexact de police ayant présenté le duc d'Enghien comme ourdissant à ce moment même une conspiration avec Dumouriez, c'est ce malheureux prince qui fut choisi pour victime. Le droit des gens fut délibérément mis de côté. Un coup de main sur le

[1] Ouvrage cité, p. 241 et suiv. Cf. p. 180-181 : « Le bruit avait couru à Munich de l'assassinat de Bonaparte. Le prince de Condé, malgré l'insuccès du complot de l'Opéra, croyait à un mouvement populaire et déclarait que l'usurpateur n'était rien moins qu'affermi sur son prétendu trône. Le comte de Lanans informait, de son côté, le duc d'Enghien que les agences royalistes ourdissaient des complots contre Bonaparte ; que M. de Saint-André était un de leurs chefs, et qu'il y avait peut-être utilité à se mettre au courant de leurs desseins. Le duc d'Enghien lui répondit vertement le 24 novembre (1800) : « Je ne connais pas un mot de vos histoires d'agences, d'André, etc. Ce sont un tas de bêtises puantes auxquelles je ne me mêlerai jamais. Je vois dans tout cela un tas de gens qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent et qui sont plus nuisibles qu'utiles. Je mets de ce nombre les premiers que j'ai vus de plus près, les Pichegru et Willot. Je méprise tout cela. Moi, je vais droit mon chemin, et s'il faut m'exposer pour notre maître, je l'ai fait et le ferai de bon cœur, sans me cacher. Je ne sais pas servir mon roi en frac, à moins que ce ne soit l'uniforme de la Vendée. » — En ce qui concerne les sentiments de Louis XVIII, cf. les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 167.

[2] Ouvrage cité, p. 265, 416 et suiv. — Cf. l'article de M. Welschinger dans le journal *le Monde*, numéro du lundi 24 juillet 1893, à propos des *Mémoires du chancelier Pasquier*, et ces *Mémoires* mêmes, p. 173 et suiv., 178, 179.

territoire de Bade fut décidé, organisé, exécuté. Assailli et saisi dans sa maison d'Ettenheim, dans la nuit du 13 au 14 mars 1804, par un détachement de hussards, le dernier rejeton de la maison de Condé fut écroué, le 20 mars au soir, dans le château de Vincennes.

Cependant, les papiers, la correspondance du prince, saisis en même temps que lui, avaient été transmis au Premier Consul, qui avait reçu aussi les rapports des chefs de l'expédition. Il trouva dans ces diverses pièces la preuve évidente de l'inexactitude des précédentes allégations de la police et de la non-participation du prince aux complots dirigés à Paris contre sa personne. Il paraît s'être produit alors dans son esprit un certain flottement; il semble avoir conçu un moment la pensée généreusement théâtrale d'une grande scène de clémence à la Corneille [1]. Il est difficile de savoir au juste ce qui se passa dans les conseils et conciliabules tenus à Paris et à la Malmaison, du 17 au 20 mars, entre Bonaparte, Talleyrand, Fouché, Réal, Murat et Savary. Le fait est que le Premier Consul ne révoqua aucun de ses ordres sanguinaires, qui furent, dans la nuit du 20 au 21, exécutés avec une précipitation atroce et un ignoble raffinement de cruauté. Le prince, arrivé à Vincennes à cinq heures et demie, fut traduit à onze heures devant une commission militaire présidée par le général Hullin, ancien horloger, ancien domestique, l'un des vainqueurs de la Bastille, un soudard sans culture, et surveillée de près par Savary, qui à la vocation de gendarme joignait celles de valet et de bourreau. A deux heures du matin il fut condamné à mort [2]. Le peloton d'exécu-

[1] Cf. *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. II, p. 312 et suiv., notamment p. 321-322.

[2] « A peine le jugement fut-il signé (écrit Hullin dans l'essai de justification qu'il publia après la chute de l'Empire), que je me mis à écrire une lettre dans laquelle, me rendant en cela l'interprète du vœu unanime de la commission, j'écrivis au Premier Consul pour lui faire part du désir qu'avait témoigné le prince d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de notre position ne nous avait pas permis d'éluder. C'est à cet instant qu'un homme qui s'était constamment tenu dans la salle du conseil : « Que faites-vous là ? me dit-il en s'approchant de moi. — J'écris au Premier Consul, lui répondis-je, pour lui exprimer le vœu du conseil et celui du condamné. — Votre affaire est finie, me dit-il en reprenant la plume; maintenant, cela me regarde!.... » Welschinger, p. 333-334. L'homme en question n'était autre que Savary. — Cf. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 181, 183 et suiv.

tion était formé depuis une heure. La fosse avait été creusée la veille, dans l'après-midi.

« Après sa comparution devant le conseil, dit M. Welschinger [1], le duc d'Enghien, revenu dans l'appartement de Harel, causait tranquillement avec le lieutenant Noirot, de la gendarmerie d'élite. Il lui demandait depuis quand il était dans l'armée, s'il était entré au service comme simple soldat et s'il aimait son métier. Tout à coup, Harel entre, suivi du brigadier Aufort. Le commandant du château, une lanterne à la main, invite le prince à le suivre. Celui-ci descend dans la cour, accompagné par Noirot et par plusieurs gendarmes. Il la traverse et arrive à l'escalier de la petite porte ogivale de la tour du Diable, qui conduit aux fossés. Il était deux heures et demie du matin. Il faisait froid; la pluie fine qui tombait pénétrait les vêtements. A la vue de cet escalier étroit, tristement éclairé par une lanterne fumeuse, le prince étonné recule.... Il s'écrie : « Où me conduisez-vous? Dites-le-moi! » Point de réponse. « Est-ce aux cachots? continue-t-il. Autant vaudrait mourir! » Alors, un des hommes de l'escorte laisse échapper ces mots significatifs : « Aux cachots? Non, malheureusement. » Et Harel ajoute : « Monsieur, veuillez me suivre et rappeler tout votre courage. »

« Cette fois, le prince a compris le sort qui l'attend. Il descend avec calme les quarante marches de l'escalier en spirale, franchit le petit pont-levis qui sépare la tour du Diable des fossés, descend encore sept marches, longe la tour des Salves, arrive à la tour du Gouverneur, puis, au tournant près du pavillon de la Reine, se trouve face à face avec le peloton d'exécution. L'adjudant général Pelé tient à la main une lanterne à demi ouverte, dont il dirige la lumière sur le duc d'Enghien. On fait arrêter le prince à cinq pas des gendarmes, le dos au mur du pavillon de la Reine. L'adjudant entr'ouvre son manteau et lit au prince la sentence de mort. On se rappelle que le simulacre de jugement, rédigé par Hullin, ordonnait que lecture en serait faite en présence des différents détachements de la garnison. Un seul détachement entendit cette lecture; ce fut le peloton des seize gendarmes d'élite requis pour fusiller le prince....

« La lecture terminée, le duc se tourne vers le lieutenant Noirot et lui demande de lui rendre un service. Sa pensée s'est reportée tout à coup vers la princesse Charlotte.... Il réclame des ciseaux, coupe une mèche de ses cheveux, la place avec son anneau d'or dans un billet qu'il avait écrit furtivement de Strasbourg à Paris, et prie Noirot de remettre le tout à la princesse de Rohan-Rochefort. L'officier le lui

[1] Ouvrage cité, p. 336-339.

promet.... Derniers et précieux souvenirs ! Les cheveux d'un mourant, les adieux d'un époux, l'anneau de mariage.... Et ce dépôt sacré va être remis à Réal pour être transmis au Premier Consul et de là être jeté dans la poussière des Archives, où quelque main profane le surprendra un jour.... Oui, cette consolation qu'on ne refuse à personne, les reliques d'un être aimé ont été volées à celle que le duc d'Enghien avait prise pour sa compagne et à laquelle il adressait sa pensée suprême.

« Maintenant le prince tourne son esprit vers Dieu. « Ne me donnerez-vous pas un prêtre ? » demande-t-il. C'est alors qu'une voix répond ironiquement du haut des glacis qui faisaient face au pavillon : « Veut-il donc mourir en capucin ? » Si le général Savary, comme on l'affirme, a dit le mot, il a compliqué ce crime d'une monstruosité[1]. En employant cette expression soldatesque : « mourir en capucin, » il voulait certainement mettre en doute le courage du duc d'Enghien et traiter de momerie la manifestation respectable d'une foi sincère. Comment ! c'est un capitaine qui a vingt fois affronté la mort sur les champs de bataille, c'est un brave dont l'Europe connaît et vante la valeur, c'est celui-là qu'on ose insulter à ses derniers moments.... Voyez si celui qui va mourir est un lâche ! Jadis le grand Condé, son aïeul, a fléchi le genou dans la plaine de Rocroi et remercié, devant ses soldats victorieux et devant l'ennemi dompté, le Dieu qui avait béni ses armes. Aujourd'hui, dans l'horreur de la nuit, devant quelques gendarmes réunis pour sa mort, devant la tombe creusée à quelques pas de lui, le duc d'Enghien tombe à genoux et, dans une prière silencieuse, invoque le Dieu qui fait les forts et qui consacre les martyrs. Puis il se relève et il s'écrie : « Qu'il est affreux de périr ainsi de la main des Français !.... » A ces mots, l'adjudant Pelé porte la main à son chapeau, et comme s'il eût craint d'autres paroles, il se découvre rapidement. C'était le signal convenu. Les gendarmes font feu, et le duc d'Enghien tombe raide mort. Trois heures sonnent au château, le crime est consommé.... La victime a succombé avec une noblesse qui a stupéfié les meurtriers. La prévision du prince s'est accomplie à la lettre : « Le Premier Consul, avait-il dit neuf mois auparavant, viendra peut-être à bout de me détruire ; mais il ne me fera pas m'humilier. »

Napoléon s'est plaint depuis de la précipitation de ses agents. « Assurément, a-t-il dit à Sainte-Hélène, si j'eusse été instruit à

[1] « M. de Rovigo, dit M. de Laporte-Lalanne, chef du conseil du prince de Condé, qui avait assisté à l'exhumation en 1816, et procédé à l'enquête, a présidé à l'exécution du haut du parapet, sur le bord du fossé... » Suivent de pénibles détails sur la précipitation de ce général à faire enfouir le cadavre. »

temps de certaines particularités concernant les opinions et le naturel du prince, j'eusse pardonné [1]. » Quel rapport exact y eut-il entre cette précipitation et les ordres donnés par lui-même? C'est un point sur lequel nous ne nous sentons pas en état de prononcer [2]. Quoi qu'il en soit, le crime accompli, Napoléon en assuma dès la première heure l'affreuse responsabilité [3]. Il a encore revendiqué cette responsabilité devant l'histoire par une phrase spécialement ajoutée pour cela à son testament, le 26 avril 1821, presque à la veille de son agonie. Et pourtant il n'est guère douteux qu'il n'ait traîné toute sa vie dans son âme le remords de ce forfait [4]. Quoi qu'il en soit, la nuit du 21 mars 1804, il a, de propos délibéré, par la main de Savary, marqué

[1] Welschinger, p. 451.

[2] Sur la mission spéciale donnée à Réal et que celui-ci, par un fâcheux concours de circonstances, n'aurait pu remplir, voyez la discussion de M. Welschinger, p. 343 et suiv. — Cf. les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 182, 191 et suiv.

[3] Mme de Rémusat a fait dans ses *Mémoires*, t. I, p. 323 et suiv., une peinture saisissante de la cour de Bonaparte à la Malmaison dans la journée du 21 mars, c'est-à-dire immédiatement après l'exécution du duc d'Enghien. Voci, selon elle, quelques paroles significatives sorties, ce jour-là, de la bouche du Premier Consul : « Au moins ils verront ce dont nous sommes capables, et dorénavant, j'espère, on nous laissera tranquilles.... Ces gens-là voulaient mettre le désordre dans la France et tuer la Révolution dans ma personne; j'ai dû la défendre et la venger. J'ai montré ce dont elle est capable. Le duc d'Enghien conspirait comme un autre, il a fallu le traiter comme un autre.... J'ai versé du sang, je le devais; j'en répandrai peut-être encore, mais sans colère, et tout simplement parce que la saignée entre dans les combinaisons de la médecine politique. Je suis l'homme de l'État, je suis la Révolution française, je le répète, et je la soutiendrai. »

[4] La note juste à cet égard nous paraît avoir été donnée par l'auteur du *Mémorial*. « L'Empereur, dit le comte de Las Cases, traitait souvent ce sujet, ce qui m'a servi à remarquer dans sa personne des nuances caractéristiques des plus prononcées. J'ai pu voir, à cette occasion, très distinctement en lui et à maintes fois l'homme privé se débattant avec l'homme public, et les sentiments naturels de son cœur aux prises avec ceux de sa fierté et de la dignité de sa position. Dans l'abandon de l'intimité, il ne se montrait pas indifférent au sort du malheureux prince; mais sitôt qu'il s'agissait du public, c'était tout autre chose... Ce point délicat touchait de très près à sa fierté et à la trempe spéciale de son âme : aussi variait-il tout à fait ses raisonnements et ses expressions à cet égard, et cela à mesure que le cercle s'élargissait autour de lui.... Y avait-il des étrangers?.... le prince avait mérité son sort. On voyait qu'il eût souffert de s'abaisser avec eux à trop faire valoir les droits de la justice ordinaire; c'eût été paraître se justifier. Avec nous et dans l'intimité, l'Empereur disait que la faute au dedans pouvait en être attribuée à un excès de zèle autour de lui, ou à des vues privées, ou enfin à des intrigues mystérieuses. Il y avait été, disait-il, poussé inopinément; on avait, pour ainsi dire, surpris ses idées : on avait précipité ses mesures, enchaîné ses résultats... Et il nous était aisé de voir que le cœur et la nature

son front, éclairé de l'auréole du génie et de la gloire, d'une ineffaçable tache de sang.

Un autre épisode caractéristique de cette carrière extraordinaire, c'est le divorce de l'Empereur [1]. L'alliance, purement civile, contractée le 9 mars 1796, Barras et Tallien étant témoins, par le vainqueur de vendémiaire avec la veuve du général de Beauharnais, fut un mariage à la fois d'ambition et d'amour. Mais si l'ambition était certaine, l'amour était sincère du côté de Bonaparte et devint même passionné. Ses lettres à Joséphine, durant la campagne d'Italie, ne peuvent pas laisser le moindre doute à cet égard. La femme, objet de cette passion presque furieuse, créole indolente et frivole, avide de distractions légères, non seulement n'y correspondit que très faiblement, mais elle se donna même, vis-à-vis de son époux, des torts graves et formels. A son retour d'Égypte, malgré l'inconvénient pour lui du scandale en un tel moment, quand il s'apprêtait à conquérir le souverain pouvoir, il fut sur le point de provoquer une éclatante rupture. Joséphine, aidée de ses deux enfants du premier lit, que Bonaparte avait pris en vive affection, réussit à l'apaiser [2]. Il continua même de garder pour elle une réelle tendresse, mais en y joignant, avec une complète indépendance d'esprit et de cœur, le fait et l'accent d'un commandement despotique [3]. Ce fut elle, au contraire, qui désormais, à mesure que

seuls dictaient les paroles de l'Empereur et seulement pour nous ; car il se serait senti si humilié qu'on pût croire un instant qu'il cherchait à se décharger sur autrui ou descendît à se justifier; sa crainte à cet égard ou sa susceptibilité était telle qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur ce sujet pour le public, il se restreignait à dire que, s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, peut-être lui eût-il fait grâce, vu les grands avantages politiques qu'il en eût pu recueillir; et traçant de sa main ses dernières pensées, qu'il suppose devoir être consacrées parmi les contemporains et dans la postérité, il prononce sur ce sujet, qu'il suppose bien être regardé comme un des plus délicats pour sa mémoire, que, si c'était à refaire, il le ferait encore !.... Tel était l'homme, la trempe de son âme, le tour de son caractère. » Welschinger, ouvrage cité, p. 453. — Cf. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 194 et suiv.

[1] Nous suivrons surtout ici l'autre livre de M. Welschinger : *Le Divorce de Napoléon*. Paris, Plon, 1889, in-12.

[2] Cf. Arthur Lévy, p. 93 et suiv. — A. Fournier, t. I, p. 72 et suiv.

[3] « Comme il repoussait rudement les jalouses inquiétudes de sa femme ! « Vous devez, lui disait-il, vous soumettre à toutes mes fantaisies, et trouver tout simple que je me donne de pareilles distractions. J'ai le droit de répondre à toutes vos plaintes par un éternel *moi*. Je suis à part de tout le monde, je n'accepte les conditions de personne. » *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. I, p. 114-115.

son mari approchait du trône et enfin quand il y fut monté et qu'il ne cessa plus d'en exhausser les degrés, se sentit de plus en plus attachée à Napoléon par une affection vive, craintive et jalouse, et qui lui consacra un dévouement absolu. Elle vivait dans l'appréhension continuelle d'un divorce, auquel la famille Bonaparte, contre ses propres intérêts, mais par hostilité envers Joséphine et ses enfants, se plaisait à exciter l'Empereur; auquel lui-même, dans une vue politique et dynastique, ne cessait pas de songer et dont il avait médité astucieusement les moyens.

Le caractère purement civil de leur alliance donnait une prise aisée aux projets éventuels de Napoléon. Aussi entra-t-il dans une violente colère quand il apprit que Joséphine avait révélé au Souverain Pontife, dans une audience secrète, l'irrégularité de leur situation et quand Pie VII lui eut fait entendre qu'il ne pouvait les sacrer ensemble, si cette union illicite n'était d'abord légitimée par un mariage religieux [1]. Il n'osa toutefois refuser de se rendre à cette juste exigence. Mais il s'efforça de préparer, par la façon dont il recevrait le sacrement, des causes de nullité à faire valoir plus tard, s'il y avait lieu, devant l'autorité religieuse. Le mariage fut célébré d'une manière clandestine et avec la violation préméditée des prescriptions du droit canonique. Le cardinal Fesch, qui en fut le ministre, s'était, il est vrai, de son côté, muni de la part du Pape, en termes généraux, « de toutes les dispenses nécessaires pour remplir les devoirs de grand aumônier [2], » et, considérant l'union comme valide, il en

[1] Napoléon paraît avoir eu quelque temps la pensée de se faire sacrer seul et de profiter même de l'occasion pour préparer son divorce. Mais il céda, après des scènes violentes d'intérieur, aux larmes de Joséphine et lui promit de la faire couronner avec lui. C'est alors que celle-ci, ne se sentant pas encore assez rassurée sur l'avenir, confia au Souverain Pontife l'irrégularité de leur situation. — Il faut noter d'ailleurs que, contrairement à son habitude, Napoléon paraît avoir réellement hésité longtemps avant de se fixer d'une façon définitive à la résolution qu'il accomplit en 1809. Il avait dit à Rœderer, le 4 novembre 1804 : « C'est par justice que je n'ai pas voulu divorcer : mon intérêt, l'intérêt même du système demandait peut-être que je me remariasse. Mais j'ai dit : Comment renvoyer cette bonne femme à cause que je deviens plus grand ?.... Non, cela passe ma force. J'ai un cœur d'homme ; je n'ai pas été enfanté par une tigresse. Quand elle mourra, je me remarierai et je pourrai avoir des enfants. Mais je ne veux pas la rendre malheureuse. » Weschinger, ouvrage cité, p. 12 et note 1.

[2] Il y a débat entre les historiens sur la question de savoir si le Pape, en accordant cette dispense générale, entendait en effet pourvoir aux difficultés spéciales créées pour le mariage religieux de Joséphine par la mauvaise vo-

délivra à Joséphine, sur ses instances, un certificat, que Napoléon réussit plus tard à lui enlever et à faire disparaître.

Le double désir du conquérant d'avoir un héritier direct de son empire et d'affermir sa puissance par une alliance conjugale avec quelqu'une des grandes maisons souveraines de l'Europe fixa enfin sa volonté à une détermination irrévocable. Il essaya d'abord, par des exhortations personnelles et par des suggestions intermédiaires, d'obtenir de Joséphine qu'elle prît, elle-même, au nom de l'intérêt public, l'initiative de leur séparation. Mais, comme elle s'y refusa, il exigea en fin de compte un acte de consentement solennel auquel il réussit à plier sa volonté. Le 11 décembre 1809, à neuf heures du soir, la rupture de leur mariage civil, par accord mutuel, fut prononcée aux Tuileries en une cérémonie théâtrale, où Joséphine dut déclarer en personne, dans un discours rédigé pour elle, son adhésion aux projets matrimoniaux du grand homme qui « avait rétabli l'autel, le trône et l'ordre social [1]. » Il fallut aussi que le fils de Joséphine, le prince Eugène, se fît au Sénat, par une harangue spéciale, l'apologiste officiel de la répudiation de sa mère. Restait le mariage religieux. Napoléon ne voulait pas recourir au Pape, seul juge compétent, selon tous les précédents, pour le cas dont il s'agissait [2],

lonté de l'Empereur, ou s'il fut, en cette circonstance, trompé par la fourberie de Napoléon et par la timidité et l'inexpérience canonique du cardinal Fesch, qui, pourtant, était docteur en théologie. Dans cette dernière hypothèse, la sentence ultérieure de l'Officialité de Paris, quoique irrégulière, à cause de l'incompétence du tribunal, ne serait pas sans quelque fondement valable.

[1] Selon M. A. Lévy (d'après les *Mémoires de Mlle Avrillon*), p. 195, « le matin du jour fatal, nous voyons Joséphine tenir les yeux, pendant qu'on la coiffe, sur un papier qui n'était autre que le discours écrit qu'elle devait prononcer devant l'Empereur et qu'on lui avait donné à apprendre par cœur. » — Cependant, en fait, Joséphine ne récita pas, mais lut son discours, ou plutôt commença d'en lire quelques mots, car l'émotion lui coupa presque aussitôt la parole et la lecture fut achevée par Regnaud de Saint-Jean d'Angély. Welschinger, p. 43-44. Ce ne fut pas d'ailleurs sans un vrai déchirement que Napoléon se décida à se séparer de Joséphine. Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 11; A. Lévy, p. 193-194.

[2] Cf. *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. I, p. 442 et suiv. Cf. t. II, p. 191 et suiv. On sait que treize cardinaux, appelés depuis les cardinaux *noirs*, parce que Napoléon exigea qu'ils cessassent de porter la pourpre, refusèrent d'assister au second mariage de l'Empereur, afin de ne pas consacrer par leur présence l'annulation, selon eux illégitime, du premier. Pie VII toutefois s'abstint de condamner formellement ce second mariage et de revenir sur la sentence irrégulière du tribunal diocésain. — Cf., mais en tenant compte des préjugés gallicans de l'auteur, les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 366 et suiv.

mais dont il redoutait la décision, quoiqu'il le tînt alors prisonnier à Savone. Aidé de Talleyrand et de Cambacérès, il introduisit la cause devant l'Officialité de Paris, à laquelle il arracha, en déployant, mais dans le plus mauvais sens, toute la subtilité du plus fin des casuistes [1] et toutes les ressources chicanières du plus retors des procureurs, une sentence conforme à sa volonté [2]. C'est ainsi qu'il se trouva en état d'épouser l'archiduchesse Marie-Louise, décidément préférée par lui à une princesse russe, qu'on ne mettait pas d'ailleurs grand empressement à lui accorder [3]. Le lien de parenté de la nouvelle impératrice avec la reine Marie-Antoinette ne fut peut-être pas l'un de ses moindres agréments aux yeux de Napoléon. Il devenait ainsi le neveu par alliance de Louis XVI, dont il se plut depuis lors à déplorer devant sa cour la fin cruelle, et qu'il appelait « mon pauvre oncle. » Il se sentait beaucoup moins « l'homme de la Révolution » que le lendemain de l'assassinat du duc d'Enghien. Au reste, sauf ses accès de jovialité brusque, il rendit Marie-Louise heureuse [4]. Mais il ne retira de son second mariage, par conséquent de son divorce, aucun des avantages qu'il en avait espérés. L'alliance de l'Autriche, qu'il ne comprenait qu'à son propre avantage, comme un accroissement de ses forces pour ses entreprises ultérieures, n'en fut pas plus sûre. Le lien de famille contracté entre les deux empereurs ne devait pas plus gêner, au moment donné, la politique du cabinet de Vienne, qu'il n'était de nature à modifier sérieusement les vues dominatrices de Napoléon. La naissance d'un fils, loin de calmer son ambition, ne fit que l'exalter davantage. Le titre même de roi de Rome, titre insensé, conféré par lui à son héritier, était une sorte de promulgation anticipée de la monarchie universelle [5]. Jamais d'ailleurs, tant l'orgueil et l'égoïsme avaient jeté de profondes

[1] Il ne rougit pas d'invoquer comme cause de nullité son défaut de consentement intérieur. Il ne s'était prêté, disait-il, au mariage clandestin des Tuileries que par complaisance pour Joséphine et sans y attacher aucune importance.

[2] Voyez sur l'extraordinaire et significative procédure suivie devant la double Officialité, diocésaine et métropolitaine, de Paris, l'ouvrage précité de M. Welschinger, chap. v, vi et vii.

[3] Cf. A. Fournier, t. II, p. 285 et suiv. — *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 373 et suiv.

[4] Cf. A. Lévy, p. 205 et suiv.

[5] Il est curieux de noter que l'héritier futur de Napoléon avait été salué

racines dans cette âme indomptable, les intérêts, l'avenir de ce fils tant aimé, ne pesèrent d'un poids appréciable dans la balance de ses entreprises, ni même, quand il fut sur la pente fatale de ses désastres, dans celle de ses résolutions désespérées.

C'est ce qu'on peut assez voir dans les deux dernières années de sa vie active, 1814 et 1815, qui ne sont assurément pas la partie la moins émouvante, la moins significative de sa carrière [1]. Au commencement de 1814, voici quelle était la situation de la France. Le tableau est tracé par une main sympathique à Napoléon [2].

« Après toutes les gloires, c'étaient tous les désastres. La France.... son vaste empire démembré et ses armées partout repoussées, voyait l'ennemi, — l'Europe entière, — à l'est, au pied des Vosges et du Jura, au sud, en deçà des Pyrénées. La France envahie, épuisée d'hommes et épuisée d'argent, revivait les jours sombres de l'hiver de 1709.... Du steppe de Mojaïsk aux hôpitaux de Mayence, des milliers et des milliers de cadavres marquaient la route suivie par la Grande Armée. En 1812, 175,000 Français avaient passé le Niémen; en 1813, 400,000 conscrits avaient passé le Rhin; et dès l'automne de cette année 1813, de nouveaux décrets appelaient encore 796,000 hommes sous les armes [3]. Le blocus continental, les champs en friche, les

par avance de ce titre en un toast porté aux Tuileries par M. de Metternich, le jour de la cérémonie du mariage avec Marie-Louise. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 383.

[1] Nous suivons ici comme source principale les deux ouvrages de M. Henry Houssaye, intitulés l'un : *1814*; l'autre : *1815*, Paris, Perrin, in-8 et in-12. Ce sont deux livres d'un remarquable intérêt et d'une remarquable valeur, mais d'ailleurs composés dans un esprit bonapartiste et animés d'un parti pris d'hostilité manifeste contre la Restauration.

[2] *1814*, p. 1 et suiv.

[3] « C'est donc en tout 936,000 hommes qui étaient appelés, ou, à mieux dire, sur le point d'être appelés. En effet, s'il y a l'éloquence, il y a aussi l'illusion des chiffres. Par suite des ajournements de certaines levées, de la résistance que présentèrent certaines autres, du manque d'armes, des difficultés de toute sorte, sur ces 900,000 soldats et miliciens, un tiers à peine fut organisé et un huitième seulement combattit en rase campagne. De même, les 575,000 hommes des armées de 1812 et 1813 ne périrent pas tous par les balles, le froid et le typhus, comme l'affirmaient les pamphlétaires des premiers jours de la Restauration. Près de 300,000 étaient prisonniers ou tenaient les villes fortes d'Allemagne (Hambourg, où il y avait 42,000 hommes; Dresde, où il y avait 20,000 hommes; Magdebourg, où il y avait 18,000 hommes; Dantzig, Torgau, Erfurt, etc.), et plus de 100,000 défendaient Strasbourg, Metz, Maëstricht, Mayence, Anvers, etc., ou tenaient la campagne en Alsace, en Lorraine et dans les Pays-Bas. » *1814* (septième édition), p. 2, en note. Dans ces conditions il est clair qu'une lutte victorieuse contre l'invasion était impossible, même au génie de Napoléon.

fabriques fermées, l'arrêt complet des affaires et des travaux publics, la retenue de 25 pour 100 sur tous les traitements et pensions non militaires, l'énorme augmentation des impôts, avaient amené la gêne chez les riches, la misère chez les pauvres. La rente était tombée de 87 fr. à 50 fr. 50; les actions de la Banque, cotées jadis 1,430 fr., valaient 715 fr.; le change sur les billets était de 12 pour 1,000 en argent, de 50 pour 1,000 en or. Le numéraire était si rare qu'on avait dû suspendre jusqu'au 1er janvier 1815 la loi qui fixait l'intérêt à 5 et 6 pour 100; chacun pouvait prêter au taux qu'il voulait. A Paris, sauf les denrées alimentaires, et quelques bonbons le premier de l'an, rien ne se vendait. En province, les armateurs avaient leurs bâtiments au port, les manufacturiers leurs magasins pleins, les vignerons leurs celliers remplis. Ces derniers possédaient, il est vrai, des créances sur l'Allemagne : quand seraient-ils payés? En attendant, on portait au Mont-de-Piété son argenterie, ses meubles, son linge. Partout les faillites étaient nombreuses. Des colonnes mobiles fouillaient les bois à la recherche des réfractaires, les garnisaires s'installaient au foyer de la mère de l'insoumis; dans certaines contrées, c'étaient les femmes et les enfants qui labouraient. D'ailleurs le ministre de l'intérieur n'allait-il pas bientôt mettre à l'ordre du pays, par la voie des journaux, que les femmes et les enfants pouvaient utilement remplacer les hommes dans les travaux des champs, et que le labour à la bêche devait suppléer au labour à la charrue, devenu impossible à cause du manque de chevaux?

« Ainsi ruinée et décimée, la population française tout entière n'avait qu'une seule pensée, ne vivait que dans une seule espérance, ne formait qu'un seul vœu : la paix. Des villes, des campagnes, des états-majors même, cette prière unanime arrivait, résignée et tremblante, au pied du trône impérial. Depuis les campagnes de 1808 et de 1809, et surtout depuis la retraite de Russie, la France était lasse de la guerre. Les désastres de la Bérézina et de Leipzig, la marche de l'ennemi vers les frontières, l'avaient fait revenir de ses rêves de gloire, comme quinze ans plus tôt, les hécatombes de la Terreur et les désordres du Directoire l'avaient désabusée de ses rêves de liberté. Après vingt-cinq années de révolutions et de guerres, la France voulait du repos. Mais la France, et nous entendons par là l'immense majorité du pays, les quatre cinquièmes de la population, ne désirait ni même ne pensait davantage. »

La France voulait donc la paix et demandait à l'Empereur de la lui donner au prix des plus durs sacrifices, surtout de celui de son orgueil. Les intentions des chefs de la coalition qui allait envahir notre territoire n'étaient sans aucun doute rien moins

que favorables au maintien du pouvoir de Napoléon, même restreint aux frontières de 1789 ou de 1792. Ils le croyaient incapable de se résigner à une humiliation personnelle, et n'attendaient de lui qu'un éternel effort de revanche et de reconquête. Toutefois, ils n'étaient pas absolument décidés d'avance — le czar surtout — à ne conclure la paix qu'à la condition d'un changement total dans le régime établi depuis 1804. La restauration de l'ancienne dynastie était leur solution préférée, mais non exclusive, surtout tant qu'ils sentirent devant ou derrière eux la pointe menaçante de l'épée du grand capitaine. La proclamation éventuelle de Napoléon II sous la régence de Marie-Louise, si la sincérité de cette proposition leur avait été prouvée par une promesse et des garanties d'abdication loyale, telles par exemple qu'un exil temporaire de Napoléon Ier, cette proclamation éventuelle aurait peut-être fait réellement aboutir les négociations pour la paix [1]. C'était en tout cas un essai de sacrifice que Napoléon devait à la France et à l'avenir de sa dynastie. Mais, tant qu'il eut en main un tronçon d'épée, il n'y songea même pas. Bien plus, à Fontainebleau, il en repoussa d'abord catégoriquement la pensée et ne s'y résigna que quand ses maréchaux la lui imposèrent [2]. Peut-être même aurait-il pu si, soit immédiatement avant l'invasion, soit au lendemain de quelqu'une de ses dernières et brillantes victoires, il avait su faire à temps les concessions indispensables, peut-être aurait-il pu, malgré les défiances des alliés, conserver son trône. Mais son orgueil ne fléchit jamais que trop tard et toujours avec le secret espoir de tout ressaisir [3].

[1] Cette détermination, prise à temps, aurait trouvé de grands appuis à l'intérieur. Ce fut longtemps la solution préférée des *libéraux*, ou du moins des *mécontents* et de Talleyrand, qui s'était institué leur chef. « Talleyrand, dit M. Houssaye, se complut dans ce rêve d'une régence pendant toute la campagne de 1814. » Ouvrage cité, p. 439.

[2] « Le duc de Vicence.... lui fit entendre que l'abdication (en faveur de son fils) était la seule ressource. Napoléon écouta d'abord avec calme cette proposition, à laquelle vraisemblablement il ne s'attendait que trop depuis la veille. Mais il ne put contenir son indignation jusqu'à la fin de l'entretien. Il repoussa durement les instances de Caulaincourt, qui se retira. » *1814*, p. 582. Cf. p. 596 et suiv.

[3] « A la fin de janvier et au commencement de février, Napoléon avait fait passer à plusieurs reprises au prince Eugène l'ordre d'évacuer l'Italie, mais après la victoire de Montereau, il lui envoya contre-ordre par une lettre que porta Tascher de la Pagerie. » *1814*, p. 84, note 2.

L'infériorité irréparable de ses forces, durant la lutte contre l'invasion, aurait été beaucoup moindre s'il avait à temps rappelé à lui tout ou partie des cent ou cent cinquante mille soldats immobilisés dans les places fortes de l'Allemagne, de la Vistule au Rhin, de Dantzig à Mayence, mais sur lesquels il avait compté ou comptait encore pour reconquérir en Europe le terrain perdu. Ce n'est aussi que beaucoup trop tard, avec des délais et des restrictions significatives, qu'il se décida enfin à réparer ses deux capitales erreurs, à renvoyer Pie VII à Rome et Ferdinand VII en Espagne. Ses concessions pacifiques, durant la campagne de France, ne sont jamais que contraintes et momentanées. Il tient en bride son plénipotentiaire Caulaincourt, feint parfois de la lui lâcher, mais la resserre aussitôt dès que la chance des combats, violentée par son génie, lui redevient pour un moment favorable [1]. Ce génie, à la vérité, est plus admirable, plus fécond, plus actif, plus extraordinaire, plus inépuisable que jamais en ressources et en conceptions militaires, mais plus que jamais aussi sa vigueur et sa souplesse presque sans bornes s'exercent dans des conditions pour ainsi dire idéales et d'une façon tout esthétique. Le succès final, quoi qu'on en ait dit, était impossible, et Napoléon, avec la clairvoyance de son jugement, que son imagination et son orgueil ne voilaient jamais d'une façon complète, Napoléon ne l'ignorait pas. Mais cet incomparable artiste continuait à jouer de son instrument, la vie des hommes, comme Paganini de son violon, en virtuose soucieux par-dessus tout de sauver sa gloire et d'accroître sa renommée. Dans la campagne de France, le beau l'emporte manifestement dans son esprit sur l'utile. Ce n'est plus un souverain ni même un général d'armée, c'est, répétons-le, un pur artiste, et en même temps c'est un joueur. Il risque constamment le tout pour le tout. Sa fameuse manœuvre sur Saint-Dizier, sur la ligne de retraite des armées ennemies, qui découvrit Paris et précipita sa chute, était une folie de dernier enjeu. Néanmoins, cet enjeu perdu, il cherche à refaire sa mise. Il a lassé tout le monde, mais il reste infatigable. Il recolle les pièces de son violon brisé et s'efforce d'en tirer de nouveaux accords. Il faut que ses lieutenants lui arrachent des mains son tronçon d'épée. La défection

[1] Cf. *1814*, p. 86 et suiv., 92 et suiv.

de Marmont, que les panégyristes du grand homme ont à sa suite choisi pour bouc émissaire, le contraint enfin de capituler [1]. Mais alors même, d'une autre manière, il se redresse, il prend une pose de martyr, et déclare dans son acte d'abdication qu'il se sacrifie à l'intérêt de la France, qui a bien été en tout cela son moindre souci [2]. Il part pour l'île d'Elbe et sur la route, dans le Midi, est assailli par la population exaspérée. Son énergie, brisée par tant d'émotions, l'abandonne un instant, car après tout il est homme. Il est saisi d'une insurmontable sensation de peur physique, et recourt alors à des expédients dignes de Scapin ou de Mascarille [3]. Le voilà enfin dans sa petite souverai-

[1] En réalité, même alors, il ne se résigna pas du premier coup. « Le 6 avril, l'Empereur réunit une dernière fois ses maréchaux. Il fit un suprême appel à leur cœur, parlant encore de continuer la lutte derrière la Loire. Les maréchaux n'écoutaient plus que leur raison. La scène de la veille, qui elle-même avait été la répétition de celle de l'avant-veille, se renouvela. Ney, Oudinot, Macdonald, Lefebvre, mettaient moins de feu dans la discussion — il n'en était plus besoin ! — mais ils n'y apportaient pas moins de résolution. Ils exposèrent froidement à Napoléon qu'il n'avait plus que des débris d'armées, qu'il était cerné et que réussît-il à atteindre la rive droite de la Loire, ses derniers efforts n'aboutiraient qu'à la guerre civile. Les maréchaux étaient bien déterminés à obtenir l'abdication. Les grands officiers de l'Empire avaient condamné l'Empire. » *1814*, p. 634.

[2] « Vous voulez du repos ? dit Napoléon à ces capitaines. Eh bien ! ayez-en donc ! » Et il écrivit l'acte d'abdication : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. » Ouvrage cité, p. 635.

[3] Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 11-12. Ce désarroi, physique et moral, qui paraît avoir eu le caractère d'une véritable crise nerveuse, n'autorise nullement à mettre en doute la bravoure personnelle de Napoléon. Il en avait tout récemment donné une preuve héroïque à la première journée d'Arcis-sur-Aube : « Les bonnets à poil apparaissent enfin de l'autre côté de l'Aube. Chasseurs, grenadiers et gendarmes d'Espagne franchissent le pont au pas de charge et débouchent par la grande rue d'Arcis. Napoléon envoie comme renforts au prince de la Moscowa deux bataillons de gendarmes et un de grenadiers, puis guidant lui-même la garde sur le terrain labouré de boulets, il la range en bataille face à la route de Troyes. Pendant qu'il indique les emplacements, un obus tombe juste devant le front d'une compagnie; quelques soldats font un mouvement en arrière, aussitôt réprimé. Alors Napoléon, moins sans doute pour chercher la mort, comme on l'a dit, que pour donner une leçon à ses grognards, pousse son cheval droit sur l'obus et le maintient immobile à un pas du projectile fumant. L'obus éclate, le cheval éventré s'abat en entraînant son cavalier, l'Empereur disparaît dans la poussière et la fumée. Il se relève sans une blessure et, montant sur un nouveau cheval, il va marquer leurs positions aux autres bataillons. » *1814*, p. 308-309.

neté, dans son empire en miniature. L'Empereur et l'homme de guerre aussitôt se retrouvent. Il fortifie son île, en fait un camp retranché. A peine quelques mois s'écoulent et déjà il agite dans sa pensée de nouvelles entreprises. Il prépare à son génie un nouveau débouché sur la France et sur le monde.

Provisoirement il a laissé notre patrie cruellement blessée se tirer d'affaire comme elle pourrait avec son médecin Louis XVIII. Quoi qu'en dise le fanatisme quasi sectaire qui, aujourd'hui encore, sous prétexte de patriotisme, sacrifie rétrospectivement la France à l'idole napoléonienne, le médecin, malgré des fautes à peu près inévitables, fit si bien et si promptement son office, qu'en moins d'un an, la noble malade avait recouvré non seulement la santé, mais son rang et son rôle de grande puissance européenne [1]. C'est alors que Napoléon reparut en maître, mit Louis XVIII à la porte et, chirurgien consommé, exigea de la France qu'elle subit, à son seul profit à lui, une nouvelle saignée. Le retour de l'île d'Elbe et les Cent-jours marquent le comble de l'égoïsme napoléonien. Que les desseins machiavéliques des puissances réunies en congrès à Vienne, sur le sort futur de l'Empereur déchu, desseins particulièrement approuvés, suggérés au besoin par Talleyrand, auquel en cela Louis XVIII eut le grave tort de prêter l'oreille [2], que ces projets, disons-nous, indignes de l'Europe victorieuse, doivent entrer en compte dans le jugement de l'histoire sur la détestable équipée de Napoléon, nous le pensons, et, le pensant, nous n'hésitons pas à le dire. Mais, à supposer même qu'il n'eût pas d'autre moyen de pourvoir à sa liberté menacée, Napoléon devait-il y subordonner, après tant de sacrifices faits à sa gloire, le sort de la France? Le mobile qui aboutit au 20 mars et de là à Waterloo n'eut rien de patriotique : ce fut tout simplement l'intérêt personnel, la satisfaction accordée à son insatiable passion d'agir et de tenter la destinée [3]. Il n'y a aucun gré à savoir au César

[1] Sur l'attitude et le gouvernement de Louis XVIII en 1814 et 1815 et sur le retour de l'île d'Elbe, voyez les belles et fortes appréciations de M. le duc de Broglie dans l'étude publiée par lui sur le dernier livre de M. Houssaye. *Correspondant* du 25 juillet 1893.

[2] Cf. *1815*, p. 143, 169 et suiv.

[3] « Est-ce à dire que si l'on avait servi à Napoléon la rente stipulée, qu'on lui eût rendu sa femme et son fils et qu'on eût assuré sa sécurité, il n'aurait pas tenté l'héroïque et fatale aventure qui aboutit à Waterloo ? Il est possible,

restauré par une insurrection militaire de son *Acte additionnel*, copie de la charte de Louis XVIII, car il ne pouvait refuser cette garantie à l'opinion, et l'on ne manque pas de raisons de penser que ce n'était à ses yeux qu'un expédient provisoire. Ce dont il convient plutôt de le louer, c'est sa répugnance à conclure une alliance, même temporaire, avec le jacobinisme; c'est, après quelques hésitations, son refus définitif de déchaîner à son profit, sur la France et sur l'Europe, les passions, les fureurs, les horreurs de la démagogie et de la guerre sociale. Il sentait bien sans doute que, s'il ouvrait les écluses à un tel torrent, il y périrait à la fin lui-même, mais, étant donnés certains côtés de son caractère et son intérêt momentané, la résolution qu'il prit alors, digne de son génie, fut presque un acte de vertu [1]. Sauf ce mérite, dont il faut lui laisser l'honneur, en tout le reste et toujours, avant et après Waterloo, il n'a souci que de lui-même. Il ne songe nullement à pourvoir aux intérêts de son fils. Au mois de mai, comme son frère Lucien lui parlait d'une abdication éventuelle, il répondit : « Pas si bête [2] ! » Il ne s'y résigna le 22 juin que sous la pression et devant les mesures menaçantes de la Chambre des députés. Encore essaya-t-il, le 29, d'obtenir du gouvernement provisoire d'être replacé à la tête de l'armée. Il promettait, il est vrai, de partir pour l'exil après la victoire. « Il nous prend donc pour des imbéciles! » répondit non sans raison Fouché en recevant ce message. La grandiose démarche qui conduisit, le 15 juillet, le glorieux vaincu à bord du *Bellérophon* est plus magnanime en apparence qu'en réalité, car il ne lui restait plus guère d'autre issue. Le cabinet britannique, d'ac-

après tout, que dans ces conditions, l'Empereur fût resté dans sa retraite, mais combien l'hypothèse est invraisemblable ! Les diverses violations du traité de Fontainebleau dont il eut à souffrir et celles, plus graves encore, que tout l'engageait à redouter, lui servirent de prétexte pour son expédition. Mais elles n'en furent que les causes secondaires. La cause déterminante fut l'état de la France sous la Restauration. La cause première, ce fut que le petit souverain de l'île d'Elbe s'appelait Napoléon, et qu'il avait quarante-cinq ans. » *1815*, p. 174-175.

[1] Cf. *1815*, p. 483 et suiv., 489 et suiv. « L'Empire, a dit à ce propos Napoléon à Sainte-Hélène, était devenu *légitime*. Un gouvernement régulier ne peut se charger ni des mêmes fureurs, ni du même odieux que la multitude. Je ne voulais pas être un roi de la Jacquerie. Une révolution est le plus grand des fléaux. Tous les avantages qu'elle procure ne sauraient égaler le trouble dont elle remplit la vie de ceux qui en sont les auteurs. » *Ibid.*, p. 490.

[2] *1815*, p. 591-592.

cord avec les autres puissances, n'en a pas moins imprimé sur l'Angleterre et sur l'Europe une vilaine tache par les traitements qu'il infligea ou laissa infliger au lion prisonnier dans sa cage de Sainte-Hélène [1]. Seul, parmi les souverains, Pie VII sentit s'émouvoir, en faveur de Napoléon, ses entrailles paternelles. Il tenta d'inutiles démarches auprès du prince régent d'Angleterre pour adoucir le sort de son ancien geôlier, et il écrivit à ce propos ces belles paroles : « Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un ; nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne [2]. »

Cependant le royal médecin, Louis XVIII, avait repris son poste au chevet de la patrie, cette fois presque agonisante, et l'histoire constate qu'il la guérit encore. Ce serait assurément une curieuse étude que celle qui examinerait de près les caractères si contrastés et les destinées parallèles et successives du fondateur du premier Empire et du restaurateur au XIXe siècle de la Royauté française. Notons seulement ici et rapidement quelques traits qui nous frappent dans le rapprochement de ces deux figures. Il faut avouer que la dissemblance en est extrême. Louis XVIII était né sur les marches du trône, et Napoléon si loin d'une telle place que personne assurément n'aurait pu songer qu'il dût s'asseoir un jour sur ce trône avant Louis XVIII. Napoléon était un homme de génie et Louis XVIII seulement un homme de bon sens. Mais le génie du premier ne cessa d'exagérer ses défauts, et ses qualités mêmes au point d'en faire des défauts ; le bon sens du second ne cessa de s'affermir et de s'améliorer. Napoléon était l'activité même, une activité dévorante, et qui aurait broyé le genre humain tout entier pour se fournir d'aliments ; Louis XVIII, au contraire, était paresseux, mais prêt à dompter sa paresse, même jusqu'à l'héroïsme, pour ce qu'il considérait comme les devoirs essentiels de son rang [3].

[1] Il faut pourtant reconnaître que ces mauvais traitements, d'ailleurs inexcusables, Napoléon semble s'être complu quelquefois à les provoquer. Cf. Taine, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1887, p. 7, et A. Guillois, t. I, p. 100 et suiv.

[2] Lettre précitée au cardinal Consalvi. *Mémoires*, p. 92.

[3] Cf. *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, t. I, p. 250 et suiv. ; t. V. p. 110 et suiv. — *Histoire de la Restauration*, par Ernest Daudet, p. 319. « Il est permis à un roi de mourir, disait-il, mais non d'être malade. »

Il régnait avec une dignité incomparable et, dans les grandes lignes de son gouvernement, maintenait fermement les principes posés ou adoptés par lui. Pour le reste, il laissait gouverner ses ministres, tandis que Napoléon aurait voulu tout faire lui-même [1]. Dans le caractère moral, parmi des différences qui sautent aux yeux, ils avaient l'un et l'autre un même défaut, l'égoïsme, mais d'une façon bien diverse [2]. Napoléon était égoïste à la fois comme homme et comme empereur, mais plus peut-être encore comme empereur que comme homme; Louis XVIII était égoïste et personnel comme individu bien plutôt que comme roi [3]. Par le contraste même de leurs qualités et de leurs défauts il semble qu'ils eussent été faits pour s'entendre [4]. Mais ils ne s'entendirent pas. Ils régnèrent non pas simultanément, mais

[1] « Dans l'habitude journalière, le Roi semblait n'avoir qu'une répugnance extrême à parler à ses ministres des affaires de l'État, et à y apporter une attention sérieuse. Ce n'était pas qu'il y fût indifférent. C'est, à ce que j'ai cru remarquer, qu'il préférait leur en laisser le poids et la responsabilité tout entière, jugeant qu'avec les formes de gouvernement qu'il avait adoptées, son intervention trop positive se concilierait difficilement avec leur juste indépendance, comme avec sa propre dignité. » Villèle, t. V, p. 121.

[2] Il est curieux de constater que M. Henry Houssaye, qui qualifie Louis XVIII de « grand égoïste » (*1815*, p. 39), n'a pas une seule fois appliqué cette épithète à Napoléon.

[3] Cf. la remarquable lecture de M. Welschinger à la séance annuelle de la Société des études historiques, le 9 mai 1893 : *Une lettre de roi*, publiée dans le journal *le Monde*, numéro des lundi 22 et mardi 23 mai. Louis XVIII écrivait au czar Alexandre, le 23 septembre 1815 : « Si la France n'avait plus à espérer la révocation de l'arrêt qui a pour but de la dégrader; si Votre Majesté demeurait inflexible et qu'elle ne voulût point employer auprès de ses augustes alliés l'ascendant que lui donnent ses vertus, l'amitié et une gloire commune; alors, je n'hésite plus à vous l'avouer, Sire, je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple. » Le 21 juillet 1815, il écrivait à Talleyrand : « La conduite des armées alliées réduira incessamment mon peuple à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. Plus jeune, je me mettrais à sa tête; mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne puis obtenir justice, à me retirer de mon royaume, et à demander asile au roi d'Espagne. Si ceux qui, même après la capture de l'homme auquel seul ils avaient déclaré la guerre, continuent à traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent par conséquent me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont les maîtres; j'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes peuples. » Le prince qui a écrit ces lignes était certes bien du sang de Henri IV et de Louis XIV.

[4] Le rôle de Monck était certainement au-dessous du génie de Bonaparte, mais non pas peut-être, quoi qu'on en puisse dire, celui d'un Richelieu militaire, pour lequel Louis XVIII aurait pu être un très bon Louis XIII.

successivement. Napoléon mourut à Sainte-Hélène et Louis XVIII aux Tuileries. Napoléon laissa la France épuisée, mourante. Louis XVIII la recueillit de ses mains dans ce triste état, et il la laissa pleine de santé et de vigueur. La gloire de Napoléon fait partie intégrante du patrimoine national, et certes, ne fût-ce qu'à ce titre, nous ne la répudions pas. La France l'a payée assez cher pour en conserver tout au moins le bénéfice idéal. Mais, dans la pratique, ce qu'il faut souhaiter à notre patrie, pour son relèvement, pour sa prospérité, pour sa grandeur, peut-être, hélas! pour son existence, c'est, sous quelque forme, sous quelque nom que ce soit, un gouvernement calme et sensé, pacifique sans faiblesse, prudent, équitable, pondéré, vraiment réparateur, tel que celui de Louis XVIII.

Marius Sepet.

MÉLANGES

I.

L'AFRIQUE MILITAIRE SOUS LES EMPEREURS [1]

Extérieurement le gros volume de M. Cagnat rappelle les rapports et les recueils de statistique dont certains ministères, le commerce et l'agriculture par exemple, encombrent périodiquement les boîtes des quais. Il en a les épaisses dimensions, le format incommode et jusqu'à la couleur, ou peu s'en faut. Si, en ouvrant le volume, on a, comme il m'est arrivé, le malheur de tomber du premier coup sur un de ces nombreux tableaux à compartiments et à colonnes qui en retardent la lecture, l'impression première ne se modifie pas [2].

Et, de fait, il y a là deux volumes dans un seul.

On y trouve, comme nous le verrons plus loin, un recueil de notices et de documents qui, s'ils ne sont pas étrangers à l'armée d'Afrique, en tant qu'armée, ne la concernent pas spécialement, ou, parfois, n'offrent qu'un intérêt secondaire. Puis, cela écarté, apparaît le véritable ouvrage annoncé par le titre et aussi par le nom de l'auteur : c'est-à-dire une savante et consciencieuse étude de l'Afrique militaire, faite par un homme au courant de tout ce qui a été écrit sur le sujet et qui connaît le pays pour y être allé plus d'une fois autrement qu'en simple touriste.

[1] *L'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, par M. René Cagnat, professeur au Collège de France, membre de la commission de l'Afrique du Nord. Paris, Imprimerie nationale, et chez Ernest Leroux, in-4 de xxiv-812 pages.

[2] Je ne puis cependant, en parlant de cette impression première, conserver une gravité complète. Les rapports des ministères ne sont pas imprimés avec autant de luxe ni sur un aussi beau papier; ils n'ont pas de belles cartes, de magnifiques héliogravures, ni un texte aussi instructif et aussi intéressant.

Le livre Ier renferme un exposé exact, d'après les auteurs, des guerres soutenues en Afrique par les Romains, depuis Auguste jusqu'à l'arrivée des Vandales. La conclusion de cette partie est que jamais l'Afrique ne fut pacifiée entièrement : tribus insoumises ou soulevées, chefs de partis, aventuriers parfois héroïques, sujets révoltés, prétendants à l'empire, l'armée romaine d'Afrique, pendant plus de quatre siècles d'occupation, eut toujours des ennemis à combattre.

De là la nécessité, pour les Romains, d'avoir en Afrique une armée forte et disciplinée. C'est à l'étude de cette armée jusqu'au temps de Dioclétien que M. Cagnat consacre les six parties du second livre.

L'armée d'Afrique était divisée en trois corps d'armée :

L'armée d'Afrique et de Numidie ;

L'armée de Maurétanie Césarienne ;

L'armée de Maurétanie Tingitane.

L'armée d'Afrique et de Numidie offre cet intérêt particulier que c'est la seule dans laquelle se trouvent des légionnaires. C'est, en effet, dans cette partie de l'Afrique, à Lambèse surtout, que résida la legio III Augusta. D'autres légions, il est vrai, prirent part aux guerres d'Afrique sous l'empire, mais ce fut toujours pendant un temps limité et pour un but déterminé. Quant à la legio III Augusta, sauf une période de quinze années pendant laquelle elle disparut de l'Afrique et même des monuments sur lesquels son nom fut martelé par ordre de Gordien III, elle fut immobilisée en Afrique et ne prit part aux guerres des autres parties de l'empire que par l'envoi de quelques *vexillationes*.

La troisième légion était renforcée par ses ailes de cavalerie et par des cohortes auxiliaires, ce qui portait à une douzaine de mille hommes environ l'effectif du corps d'armée d'Afrique et de Numidie.

La *province d'Afrique* étant proconsulaire, le corps d'armée qui y résidait était sous les ordres d'un proconsul.

Quant aux armées des Maurétanies Césarienne et Tingitane, elles comptaient, la première environ huit mille hommes, la seconde un peu moins. L'une et l'autre étaient uniquement composées de troupes auxiliaires et commandées par un procurator.

A ces troupes régulières — car les corps auxiliaires étaient des troupes régulières — il faut ajouter des milices indigènes analogues à nos *goums* actuels, chargées de la défense des postes d'occupation, recrutées et commandées par des officiers romains appelés *praefecti gentium*, que M. Henzen compare heureusement à nos chefs de bureaux arabes.

Enfin la côte était surveillée et protégée contre les pirates par une flotte probablement composée de croiseurs rapides, avec Cherchell pour port d'attache.

Cette rapide analyse nous a conduit jusqu'à la sixième partie du second livre, qui s'ouvre par un chapitre intéressant. L'auteur y démontre, à l'aide des listes portant mention de la patrie des soldats, que la legio III Augusta, immobilisée en Afrique, en arriva peu à peu à être recrutée parmi les Africains; la même démonstration s'applique aussi aux cohortes auxiliaires qui, de leur pays d'origine où avait eu lieu le premier recrutement, ne conservaient que le nom. De telle sorte que la conclusion de ce chapitre, un des meilleurs de cet excellent ouvrage, est que, à partir du second siècle, on cessa, à quelques exceptions près, d'introduire dans l'armée de Numidie et dans les armées des Maurétanies des éléments étrangers; le corps d'occupation se recruta dans le pays même, et, dès lors, les destinées des provinces africaines furent confiées aux Africains.

Malgré son peu de développement, ce rapide exposé suffit pour démontrer quelle étude complète et consciencieuse M. Cagnat a faite de son sujet. Il n'a rien omis de ce qui était à dire. Mais, par contre, il a entremêlé les renseignements propres à l'armée d'Afrique de trop de notions relatives à l'armée romaine en général. Était-ce bien ici le lieu de nous faire, à propos de la legio III Augusta, une série de petites dissertations sur les *tribuni*, les *beneficiarii*, les *secutores*, les *cornicularii*...., etc., notices excellentes, qui figureraient très bien dans un manuel ou, sous leurs mots respectifs, dans le savant dictionnaire de M. Saglio, mais non dans un livre spécial sur la seule armée d'Afrique.

Dans le chapitre II de cette sixième partie du second livre, par exemple, pourquoi nous donner, d'après Végèce et surtout d'après le Code théodosien, une étude générale sur les services administratifs dans l'armée romaine, pour arriver à cette conclusion : « Tels étaient, suivant toute apparence, les moyens employés pour assurer au corps d'armée d'Afrique.... » etc. ?

N'eût-il pas été préférable de se borner à nous fournir les quelques renseignements connus sur les horrea de la province proconsulaire, de Numidie, de Maurétanie, sur les pecuarii, sur l'usage des chameaux auquel M. Cagnat a consacré quelques pages excellentes, etc., et nous laisser supposer que, pour le reste, les choses se passaient comme partout ailleurs ?

L'auteur aurait dû supposer les lecteurs au courant de ces questions ou disposés à les étudier là où elles doivent être traitées. Si M. Cagnat veut faire un jour l'histoire de l'occupation militaire des deux Germanies, puis de la Bretagne, devra-t-il, une seconde et une troisième fois, nous présenter tous ces renseignements généraux sur la composition, l'organisation et l'administration des légions ?

Cela dit pour rendre hommage aux principes, je dois avouer que

je serai plus d'une fois heureux de trouver réunies dans le livre de M. Cagnat, sous une forme claire et précise, ces notions générales qu'on oublie si vite et qu'on a si souvent besoin de se remettre en mémoire.

Je ferai encore un reproche à M. Cagnat; son livre mérite par ailleurs assez d'éloges pour qu'on ne craigne pas de lui faire l'honneur de dire toute sa pensée. Pourquoi l'a-t-il encombré d'un si grand nombre de tableaux ? S'il a raison de nous donner la liste chronologique des proconsuls de la province d'Afrique et des procuratores des Maurétanies, que nous importe de savoir tous les noms des *primipili, centuriones, optiones, aquiliferi, armorum custodes, buccinatores, cornicines, evocati, haruspices, medici, pecuarii*, etc., de la legio tertia Augusta ? Mieux aurait valu nous renvoyer aux tables parues ou à paraître du tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*, ou, à tout le moins, rejeter tout cela en appendice.

Revenons maintenant à notre compte rendu.

Dans le chapitre III (VIe partie du livre II), l'auteur est pleinement dans son sujet. Il y traite du culte des dieux dans l'armée d'occupation.

Pourquoi le christianisme chez les soldats d'Afrique n'a-t-il pas trouvé place dans ce chapitre ? Cette question aurait certainement inspiré à l'auteur quelques pages d'un grand intérêt. L'armée d'Afrique a eu de nombreux soldats chrétiens et des martyrs ; c'est à elle que se rapportent le plus grand nombre de faits connus sur les soldats romains convertis à la religion du Christ[1].

Le chapitre IV, intitulé : *Les travaux de la paix*, est très intéressant, surtout dans les pages où l'auteur, bien renfermé dans son sujet, recherche les travaux exécutés en Afrique par l'armée d'Afrique. Le chapitre V (*État civil des soldats*), excellent en lui-même et instructif, car la question du mariage des soldats y est traitée très bien et en détail, le chapitre VI (*Les caisses d'épargne et les collèges militaires*), le chapitre VII (*Les vétérans*) sont des chapitres d'une étude générale sur l'armée, où l'auteur ne manque pas, chaque fois que cela lui est possible, d'emprunter ses exemples à l'armée d'Afrique.

Suivant sa bonne habitude, et c'est là une des grandes qualités de son travail, M. Cagnat résume dans une conclusion très claire et très substantielle les résultats auxquels il est arrivé dans ce second livre. Sous la république, l'armée d'Afrique, une fois victorieuse, abandonnait le pays vaincu. Pendant l'empire, au contraire, l'armée, devenue

[1] Cf. sur ce sujet l'abbé E. Beurlier, *Les Chrétiens et le service militaire pendant les trois premiers siècles*. conférence faite au cercle du Luxembourg. Paris, Levé, 1892. Cette excellente conférence mentionne des faits nombreux qui se sont passés dans l'armée d'Afrique.

permanente, fut peu à peu pénétrée par l'élément indigène qui, sous Hadrien, l'avait complètement envahie. Bientôt, recrutés entièrement dans leur pays, vivant au milieu de leurs parents et de leurs dieux, les soldats obtiennent de nombreux privilèges, destructeurs de l'antique discipline : ils peuvent se créer une famille, passer au milieu d'elle les heures exemptes de service, former des sociétés de plaisir et de secours mutuel, posséder un pécule et en disposer, acheter des esclaves sur lesquels ils se déchargent du soin de leurs bagages et de leurs armes, puis, après le congé, cultiver en paix les terres qu'on leur a données.

Le livre III est intitulé : *L'occupation territoriale de l'Afrique.* C'est peut-être le meilleur de l'ouvrage ; c'est au moins celui où M. Cagnat met le mieux à profit et en évidence sa connaissance approfondie des lieux dont il parle. Dans la première partie il recherche et étudie les divers camps occupés par la legio III Augusta : à Tebessa d'abord, puis à Lambèse après un séjour dans un camp intermédiaire. De ces trois camps, celui de Lambèse est le seul dont l'emplacement soit aujourd'hui connu. M. Cagnat en donne une description, la meilleure et la plus complète qui ait jamais été faite [1].

En Maurétanie Césarienne, le quartier général d'occupation était à Cherchell ; il était à Tanger dans la Maurétanie Tingitane.

L'armée d'occupation d'Afrique et de Numidie résidait sur un territoire soumis et pacifié. Certaine de ne pas être inquiétée sur ses derrières, certaine même d'être au besoin aidée par la population, elle pouvait, sur une ligne de frontière bien étendue eu égard au petit nombre des troupes, faire face aux pillards du sud.

La situation était moins bonne en Maurétanie Césarienne : les Romains devaient s'y défendre au sud contre les tribus insoumises du désert ; au nord contre les pirates ; au centre contre les populations irréductibles des massifs montagneux. « De là trois grandes lignes d'occupation militaire : l'une suivant la côte, l'autre longeant la crête septentrionale des hauts plateaux, la troisième courant parallèlement à la mer, à égale distance à peu près des deux autres ; chacune de ces lignes étant, d'autre part, reliée à la suivante par des lignes à peu près perpendiculaires qui suivaient les voies de pénétration des différents massifs. »

Par ce qu'on sait de la Maurétanie Césarienne, on peut juger de la situation de l'armée d'occupation dans la Maurétanie Tingitane. Malheureusement, le Maroc, inhospitalier aux Européens, est très

[1] Signalons cependant, p. 525, une mauvaise interprétation du mot *vallum*. Il me semble aussi que, dans ce même endroit, les réflexions de l'auteur s'appliquent plutôt à un camp de marche qu'à un camp permanent comme celui de Lambèse.

peu connu. Sans les hardies et fructueuses explorations de M. de la Martinière, qui faillit ajouter son nom au martyrologe de la science, M. Cagnat n'aurait pas eu les données nécessaires pour écrire ce chapitre. Bien des points restent donc obscurs. Il semble cependant que la Tingitane ait été gardée sous le haut empire « au sud, entre Fez et Sla, par un *limes* fortement constitué; à l'ouest, par une suite de postes échelonnés le long du littoral et destinés à assurer les communications entre Tanger et Sla; au nord, par une ligne qui rejoignait Tétouan et surveillait les populations mal soumises de la Tingitane septentrionale, peut-être enfin par une voie militaire qui suivait le pied des massifs du Rif et l'isolait de la partie pacifiée de la province romaine. »

Comment était occupé et constitué le *limes* d'Afrique, quel en était le système défensif ? C'est ce que recherche M. Cagnat dans la troisième partie de ce livre. Tantôt limite naturelle, tantôt limite artificielle, le *limes* était défendu par différentes espèces de constructions militaires. Ce chapitre est forcément traité avec brièveté; l'exploration de ces parties reculées de l'Afrique romaine n'est pas encore assez complète; d'ailleurs, pour suivre et retrouver cette frontière aux formes variées et fugitives, plusieurs fois déplacée, disparue aujourd'hui en bien des lieux, il faudrait des observations suivies, de longues et minutieuses recherches qu'on ne peut guère attendre des missionnaires de passage, quelque zélés et quelque expérimentés qu'ils soient [1].

Pour compléter l'étude des moyens de défense de l'Afrique, M. Cagnat rétablit le réseau des voies romaines qui reliaient entre eux les lieux habités et les différents postes d'occupation. Un tableau de ces routes avec indication de leurs points extrêmes et de tous les postes militaires qu'on y a relevés jusqu'à ce jour est comme un résumé et comme une table des matières de tout ce qui a été dit dans le livre qui se termine ici.

Le livre IV et dernier traite de l'occupation militaire après Dioclétien. L'auteur y étudie avec sagacité et s'efforce de démêler, d'après les listes, la question assez embrouillée de la division provinciale de l'Afrique à cette époque. Puis, à l'aide du texte de la *Notitia digni-*

[1] Depuis que M. Cagnat a publié son livre, M. Demaeght a signalé la découverte de deux milliaires de Septime-Sévère et Caracalla, portant indication de la *praetentura*, c'est-à-dire de la ligne même des postes chargés de défendre la frontière. Ce milliaire appartenait donc à la route qui reliait entre eux les *praesidia* occupés par les troupes préposées à la garde du *limes*. Si, comme il est permis de l'espérer, on retrouve en place un certain nombre de ces bornes, la délimitation de l'ancienne frontière deviendra beaucoup plus facile et plus certaine. (Héron de Villefosse, *Bulletin arch. du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 34, et *Bulletin d'Oran*, t. XII et XIII.)

tatum et des itinéraires, il expose quelle était l'organisation des forces commandées par le *comes limitis Africae* ou par les *duces limitis*, et quels postes elles occupaient. Des troupes sédentaires, *limitanei*, propriétaires de terrains qu'ils cultivaient, soldats-colons, population armée plutôt qu'armée réelle, résidaient à la frontière, et en avaient la garde ; sur toute la ligne du *limes*, mais en dehors, des tribus voisines, non sujettes des Romains, prêtaient, sous le nom de *foederati*, leur concours aux *limitanei* ; ce sont, sous un autre nom, les milices indigènes du haut empire. *Limitanei* et *foederati* étaient sous les ordres directs des *praepositi limitum*. Une armée mobile, les *Palatini* et *Comitatenses*, tenait garnison dans l'intérieur du pays, réserve toujours prête à porter secours aux *limitanei*, pour, l'expédition terminée, rentrer dans ses quartiers.

Avant de clore ce volume, M. Cagnat jette un coup d'œil d'ensemble sur la domination romaine en Afrique et sur ses conséquences. Sous la République, le *delenda est Carthago* reste la loi suprême et domine toute autre préoccupation ; dès lors, pas de colonisation, pas d'institutions stables ; Rome ne sait pas faire la prospérité de sa conquête ni en profiter elle-même en y transportant, comme colons, le trop-plein turbulent et dangereux de sa populace. Mais, sous l'empire, on organise le pays soumis ; peu à peu la paix romaine s'étend sur l'Afrique qui, au second siècle, est en pleine prospérité. A ce moment, des colonnes d'Hercule aux confins du désert, le territoire est couvert de municipalités régulières et heureuses ; les arts, les lettres y jettent un certain éclat. Et cependant on ne peut pas dire que les Romains ont complètement assimilé l'Afrique ; dans bien des endroits, surtout dans les massifs montagneux, sous la forte empreinte romaine, le fond punique subsiste ; malgré cinq siècles de protectorat, les Berbères ont gardé avec un soin jaloux leurs dieux, leurs usages et leur langue.

N'était-il pas naturel, comme l'ont fait les Arabes eux-mêmes, qui nous ont, dès l'origine, donné le nom de *Roumi*, de rapprocher de l'occupation romaine l'occupation française ? M. Cagnat n'y manque pas. « Nous pouvons sans crainte, et malgré des fautes nombreuses qu'il ne sert à rien de cacher, comparer notre occupation de l'Algérie à celle des provinces africaines par les Romains ; comme eux nous avons glorieusement conquis le pays ; comme eux nous en avons assuré l'occupation ; comme eux nous essayons de le transformer à notre image et de le gagner à la civilisation. La seule différence, c'est que nous avons fait en cinquante ans plus qu'ils n'avaient accompli en trois siècles. Que le mérite en revienne à l'époque où nous vivons, à notre fortune ou à nos qualités, tout l'avantage est, pour le moment, de notre côté. »

C'est par ces optimistes et patriotiques considérations que M. Cagnat termine son bel ouvrage, le meilleur et le plus complet qui ait été écrit sur l'occupation romaine en Afrique.

HENRY THÉDENAT,
Prêtre de l'Oratoire.

II.

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

J'ai signalé ici même, il y a quelques années (voir t. XLIII, p. 550), le premier volume de l'ouvrage de M. Flach. Aujourd'hui m'échoit l'agréable devoir d'annoncer la publication du second volume, qui, d'ailleurs, n'est pas le dernier. Ce volume est, comme son aîné, le fruit d'une étude directe des sources, appréciées en dehors de tout parti pris par un esprit à la fois indépendant et élevé. J'en voudrais faire connaître ici celles des idées maîtresses qui m'ont le plus vivement frappé.

L'auteur part de cette idée que la ruine du monde antique s'achève seulement par les invasions du xe et du xie siècle (Normands, Sarrasins, Hongrois). « Jusqu'alors, la continuité s'était maintenue dans l'ordre social. Les invasions germaniques, la royauté mérovingienne, le gouvernement centralisateur de Charlemagne avaient remanié, bouleversé par endroits la société; au fond, ils ne l'avaient pas abolie, ils l'avaient continuée. Désormais cette société est mise en pièces; elle s'éparpille.... C'est la dislocation sociale, c'est l'anarchie. » C'est cet état d'anarchie transitoire que M. Flach a décrit dans son premier volume, sous le nom de régime seigneurial : alors, les forces gouvernementales n'existant plus qu'à l'état latent, l'individualisme triomphe : au riche et au fort il est donné, au faible et au pauvre il est enlevé. M. Flach eût pu faire remarquer, à ce propos,

[1] Les *Origines de l'ancienne France*, x-xie siècles, par Jacques FLACH, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France, etc. T. II. *Les Origines communales, la féodalité et la chevalerie.* Paris, Larose et Forcel, 1892, in-8 de 584 p.

que l'histoire de l'architecture est ici le symbole de l'histoire de la civilisation : au xe et au xie siècle, la basilique, type d'édifice légué par l'antiquité, disparaît pour faire place aux premiers essais de l'architecture romane. Qu'il s'agisse de la construction de la société ou de la construction des édifices matériels, c'est à la même époque que se brisent les traditions.

La société ne se dissout que pour se reformer : c'est à exposer cette reconstitution que M. Flach se consacrera désormais. La réorganisation des forces sociales n'est point due, d'après lui, au régime seigneurial dont la fonction fut purement « dissolvante ; » les facteurs en sont les communes, la féodalité, la chevalerie, la royauté et l'Église. Le présent volume traite exclusivement, d'abord des communes rurales et urbaines, puis de la féodalité et de la chevalerie.

I. Les communes rurales sont demeurées, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, les molécules premières et irréductibles de la société française : aussi est-il intéressant de se rendre compte de l'opinion émise par M. Flach sur leur formation. Pour cela, il est nécessaire de remonter avec lui dans le passé. Les Romains pratiquaient en Gaule le système des *villæ*, grandes fermes avec leurs dépendances, centres de grands domaines, sur lesquels habitaient, groupés ou disséminés, de nombreux tenanciers qui, à titre d'esclaves ou de colons, dépendaient étroitement du propriétaire. Ces *villæ* ont persisté sous la monarchie franque, si bien qu'il en existe un grand nombre sous Charlemagne. M. Flach en trace le tableau classique, distinguant d'une part l'habitation du maître et les terres soumises à son exploitation directe (l'*indominicatum*), d'autre part les terres occupées par les tenanciers de diverses conditions, enfin les terres vagues, forêts, landes, pâturages, marais, servant à l'usage commun de tous les cultivateurs du domaine. C'est ce système d'exploitation rurale que décomposent les désordres et les invasions du xe siècle.

En premier lieu, le grand propriétaire, qui jusqu'alors résidait successivement dans ses diverses *villæ*, se trouve dans la nécessité de se retirer dans un domicile mieux défendu contre les pillards et les brigands : il se construit un château fort où il fixe son habitation, s'éloignant ainsi de la plupart de ses tenanciers. Cela est vrai même des propriétaires ecclésiastiques : ils doivent le plus souvent renoncer à vivre au milieu de leurs paysans. « Les *celles* deviennent plus rares ; le moine administrateur se borne à faire des tournées ; il habite le couvent ou le prieuré transformés l'un et l'autre en forteresses. » — En outre, grâce à la défaillance du pouvoir central, le propriétaire se transforme en une manière de souverain chargé d'assurer la sécurité à la petite société qui lui est soumise. Or, c'est le domaine qui

doit fournir les ressources nécessaires aux besoins de ce gouvernement local, parfois à la satisfaction des vues ambitieuses du maître : pour se procurer ces ressources, l'un des moyens que les propriétaires ont à leur disposition consiste à morceler le domaine par la constitution au profit de tiers des droits les plus variés. « Les droits réunis précédemment dans une seule main passent ainsi dans la main d'une multitude d'intermédiaires; le droit de propriété se fractionne en une série de droits à redevances, à rachats, à services (mobiles et sous-inféodables) ; il tombe en poussière; des droits seigneuriaux et féodaux naissent de ses débris. » Ainsi, pour désorganiser le grand domaine, l'inféodation et souvent même l'usurpation achèvent l'œuvre des envahisseurs, Normands, Sarrasins ou Hongrois.

Sans doute quelques *villæ* échappent à l'influence destructive de ces causes ; M. Flach en présente deux types très remarquables, d'après l'inestimable cartulaire de Saint-Vaast d'Arras que M. le chanoine Van Drival a publié il y a une quinzaine d'années. Mais ce ne sont là que de rares exceptions ; encore les *villæ* ecclésiastiques qui survivent sont-elles rongées par les empiétements des maires ou des avoués, fonctionnaires temporels de l'Église. En général, on peut dire que la *villa* a disparu. « Partout où le démembrement a atteint son maximum d'effet, l'ancienne *villa*, l'ancienne *curtis* ne survit que dans la tradition populaire. Elle n'est plus un domaine, elle est un territoire, une *potestas*...., le champ d'application d'une coutume locale, une *lex terræ*. » L'ancien manoir seigneurial et les terres qui l'avoisinent gardent souvent une « suprématie nominale et effective » que manifestent certains droits ou redevances; les tenures ne sont plus que des unités d'exploitation rurale, reliées par le voisinage, par certains usages communs, et par la participation aux anciens communaux du domaine; car « il existe une corrélation étroite entre le droit aux communaux et l'étendue territoriale de la *villa* disparue. » Ces idées me semblent fort justes : je ne puis m'empêcher de remarquer l'analogie qu'elles présentent avec certaines opinions indiquées par M. R. Saleilles dans la remarquable étude récemment publiée par lui dans la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur* [1]. Comme M. Flach, M. Saleilles a attaché une juste importance au lien que maintient entre les cultivateurs le souvenir du grand domaine perpétué par la participation à la jouissance des communaux.

Ce sont les villages qui remplacent les *villæ* désorganisées. Faut-il voir en ce fait une innovation? M. Fustel de Coulanges n'hésitait pas à répondre affirmativement à cette question. Pour lui, dans la Gaule

[1] T. I, année 1891; t. II, année 1892.

romaine aussi bien que la Gaule franque, « la véritable unité d'exploitation n'est pas le village, c'est le domaine.... cultivé par des paysans qui sont des serfs ou des colons.... A l'époque mérovingienne comme à l'époque romaine, c'est la *villa* que nous trouvons partout. » Or « la *villa* est le contraire d'une commune rurale. » Quant au village libre, « outre qu'il est rare, il paraît être en dehors de la culture générale [1]. » Telle n'est point l'opinion de M. Flach : d'après lui, dès le temps de la domination romaine, il y avait, à côté des *villas*, des agglomérations d'habitants qui n'étaient pas de simples juxtapositions d'esclaves ou de colons, mais des communautés rurales dans le sens moderne du mot, comprenant des paysans libres souvent mêlés à des paysans assujettis et dotés d'une organisation municipale. Ces villages, où se coudoient des hommes de conditions très diverses, subsistent après l'invasion germanique; bien plus, cette invasion les multiplie, au moins dans le nord et l'est de la Gaule, par l'installation sur les terres inoccupées de clans germaniques qui s'y établissent en conservant leur autonomie. — Ainsi les villages existent en grand nombre, bien avant le xe siècle : la dislocation des *villas* qui s'opère à cette époque ne fait que les multiplier. En effet, « les détenteurs des petites fermes n'ayant plus de centre commun, tout en conservant une communauté d'intérêts, de relations, d'usages, de traditions, cherchèrent un point d'appui en eux-mêmes. Le lien religieux se substitua au lien domanial. L'ancienne église de la *villa* devint l'église de la paroisse. » La défense en justice des droits collectifs entraîna la formation d'un embryon d'organisation municipale. Voici donc une foule de communautés rurales qui s'ajoutent aux anciens villages. — Bien plus, des villages sont créés artificiellement au milieu des forêts qui ont pris à cette époque une immense extension [2]. Le plus souvent, l'entreprise est patronnée par un

[1] J'emprunte ces expressions au chapitre VI de l'ouvrage de M. Fustel de Coulanges : *L'Alleu et le Domaine rural pendant l'époque mérovingienne*. Paris, 1889, in-8.

[2] A ce propos, je crois devoir mentionner ici une opinion intéressante émise par M. Flach sur l'histoire des conquêtes de la propriété privée. En Germanie, avant les invasions, la tribu est bien souveraine d'un territoire; mais ce serait un abus de mots de dire qu'elle en est propriétaire. « La conception même de la propriété est exclue par la nature des terres, étendue de friches toujours renaissantes et en surabondance toujours : *et superest ager*. » (Cf. p. 46.) — Plus tard, en Gaule, après les invasions (et cette conception n'a pas entièrement disparu au xie siècle), c'est seulement la forêt dont on ne conçoit pas l'appropriation individuelle. « Comment lui assigner des limites, puisqu'elle s'étend plus loin que l'homme ne peut régulièrement pénétrer, et comment en détacher des parcelles, puisque l'aménagement et la culture forestière sont également ignorés?.... La forêt reste hors du commerce comme l'air que l'homme respire. » (Cf. p. 140.) De nos jours la forêt, comme les autres parties du sol, est l'objet de la propriété privée. La mer échappe encore

établissement religieux qui en a assumé l'initiative, car c'est « une œuvre pie que de défricher. » Tel est le zèle qu'y apportaient les moines qu'ils ne se bornaient pas à créer des villages dans leurs forêts; « dans les forêts seigneuriales, ils servaient d'intermédiaires intéressés entre la population rurale et les seigneurs. Ils faisaient vraiment office d'entrepreneurs de défrichement. » Le succès des premières tentatives ne fit qu'en encourager de nouvelles. « Appeler en un lieu déterminé, que ce fût une forêt ou un territoire inculte, des colons, des agriculteurs, des artisans, par l'appât des franchises et des privilèges qu'on leur offrirait, n'était-ce pas l'idée que l'expérience suggérait et que l'intérêt du seigneur le poussait à mettre en pratique? » Ainsi se fondent sur toute la surface de la France des sauvetés dont la marque particulière est que la sécurité offerte aux habitants apparaît comme une extension de l'asile religieux, ou encore des villes neuves et des bourgs neufs, dont l'immunité présente un caractère plutôt laïque, ou enfin des villages à caractère mixte, dont, en tous cas, les habitants sont efficacement protégés contre les entreprises venues du dehors. Ainsi apparaissent partout, au sein d'une société ballottée sans merci, « des points fixes où réside la sécurité. » Peu à peu le village, communauté dont l'existence est indépendante de la distribution de la propriété foncière, devient la forme universellement répandue dans les campagnes françaises. Il n'en est point de même en Allemagne, où le domaine, sous forme de cour colongère, se maintiendra longtemps encore comme élément de la société rurale[1].

à l'appropriation; mais ne serait-elle pas menacée, au moins dans certaines parties? Cette pensée m'est inspirée par un passage d'un discours adressé par M. le baron de Courcel au tribunal d'arbitrage des pêcheries de Behring, qu'il présidait :

« Jusqu'ici les nations étaient d'accord pour laisser en dehors de toute législation particulière le vaste domaine des mers. Ainsi, autrefois, à ce que racontent les poètes, la terre elle-même était commune entre tous les hommes, qui en recueillaient les fruits à leur gré, sans limitation ni contrôle. Vous savez qu'aujourd'hui des rêveurs croient pouvoir ramener l'humanité à cet âge d'or. Cependant, la mer, après la terre, est devenue petite pour les hommes qui, pareils au héros Alexandre, non moins ardent au travail qu'il ne l'était pour la gloire, trouvent le monde trop étroit : notre œuvre est un premier essai de partage des produits jusqu'ici indivis de l'Océan, une réglementation appliquée à des biens qui échappaient à toute autre loi qu'à celle du premier occupant.

« Si cet essai réussit, sans doute il sera suivi d'imitations nombreuses, jusqu'à ce que la planète entière, sur les eaux comme sur les continents, soit devenue l'objet d'une jalouse répartition. Peut-être alors la conception de la propriété changera-t-elle parmi les hommes. »

(*Journal des Débats*, mercredi soir 16 août 1893.)

[1] Dans un très intéressant article publié dans la *Nouvelle revue historique du droit*, 17e année (1893), p. 45 et suiv., M. Louis Stouff, étudiant *le régime colonger dans la Haute-Alsace et les pays voisins*, montre un type de colonge dont l'organisation paraît d'ailleurs se combiner avec celle du finage ou terri-

Nos innombrables villages ne répondent pas à un type uniforme. Ils sont plus ou moins indépendants; M. Flach en présente, d'après les documents, des exemples très variés. Leur indépendance plus ou moins grande répond au degré d'énergie que les villageois ont apporté à défendre leurs droits et à soutenir leurs prétentions : entre tous les moyens de défense, le meilleur fut souvent l'association, et beaucoup de paysans surent en faire usage. De cet ensemble d'efforts se dégagea peu à peu la commune rurale, qui tient au passé lointain « par de profondes et multiples racines, » et qui a puisé une sève nouvelle dans les récentes et nombreuses fondations de villages.

II. Si le régime rural du moyen âge s'est établi, au moins en partie, sur les ruines des *villæ* de l'antiquité, la fortune n'a pas été plus favorable à l'organisation urbaine de la Gaule romaine. Comme les *villæ* des campagnes, les villes antiques ont disparu. Pour se mettre à l'abri des coups des envahisseurs du xe siècle, les cités gallo-romaines durent se replier sur elles-mêmes; la plupart « se resserrèrent en un *castrum.* » Le plan était à peu près le même partout : « une enceinte carrée ou rectangulaire, plus exiguë par le malheur du temps, flanquée de tours.... A l'intérieur, sur un point culminant ou adossée à l'enceinte, une citadelle (*castellum* ou *burgus*). » Les faubourgs se forment au xie siècle, quand est close l'ère des invasions; le plus souvent ils naissent à la faveur de l'immunité d'une église sise hors de la ville. — Il n'est point difficile de voir, par la constatation de ces faits, « à quel point l'unité de la ville antique est rompue, et avec elle toute continuité véritable. » M. Flach fait connaître l'état, au xie siècle et au xiie, d'un certain nombre de villes importantes ; il les montre divisées en quartiers, dont l'un est la cité antique, les autres sont les bourgs des établissements ecclésiastiques, évêché ou monastères, ou des laïques puissants, seigneurs, châtelains, avoués. « A la division matérielle de la ville correspond une division, plus grande encore, de l'autorité qui y commande. Non seulement chaque cité, chaque bourg, chaque quartier a son seigneur direct ; mais encore nul n'est compact et homo-

toire du village. — Dans ses ouvrages bien connus sur les cours colongères de l'Alsace, M. l'abbé Hanauer a dû aussi se préoccuper des rapports de la cour colongère avec les gens du ban, les gens du village qui n'appartenaient pas à la colonge. Voyez par exemple, *Cours colongères de l'Alsace*, p. 299 et suiv. ; *Constitution des campagnes de l'Alsace*, p. 299 et *passim*. Ceci prouve qu'il serait imprudent de déterminer d'une manière trop exclusive le caractère des divers pays en les classant en pays à villages et pays à colonges. Mais au moins peut-on dire que sous forme de colonge ou d'institution analogue, le domaine a persisté plus longtemps dans les pays où l'influence germanique a été plus puissante.

gène. » Ici, comme lors du démembrement de la *villa*, l'inféodation a complété l'œuvre du morcellement, vicomtes, vidames, avoués, prévôts, viguiers, s'étant fait leur place à côté des seigneurs primitifs; de plus, le lien personnel vient à tout instant rompre l'unité des circonscriptions territoriales. Qui pourrait songer à retrouver la ville antique sous ce réseau inextricable de seigneuries? M. Flach n'admet en aucune façon, cela va sans dire, que la ville moderne soit la descendante naturelle de la cité romaine. « Elle ne naîtra, dit-il, que le jour où s'opérera une unification nouvelle, le jour où, englobés dans une même enceinte, seront fondus et assimilés les groupes disparates de populations jusque-là juxtaposés. »

Le moyen âge ne s'est pas borné à transformer les villes antiques. De même qu'il a créé d'innombrables villages, de même il a fondé un très grand nombre de villes. Les unes sont nées de villages transformés (M. Flach en donne un très frappant exemple, la création de la ville d'Ardres, telle qu'elle est racontée par Lambert d'Ardres); les autres se sont développées autour des châteaux forts ou des monastères. Ici le noyau en a été l'ensemble des fournisseurs et des ouvriers de l'évêque, du monastère ou du seigneur laïque; là, la fondation de la ville a été voulue et provoquée par le seigneur, de même qu'ont été créés les bourgs-neufs et les sauvetés dont il a été parlé plus haut. « La préoccupation semble partout la même, du nord au midi. Comme but, former des centres de population permanente sur un territoire qui se trouvera ainsi mis en valeur, qui, transformé en ville, fera entrer dans les coffres du seigneur, à côté d'un impôt minime payé directement par les bourgeois, des impôts indirects considérables payés par les marchands du dehors, et constituera pour lui une place forte plus difficile à investir qu'un simple château, par suite du développement de son enceinte, moins coûteuse à entretenir et à garder, parce que les bourgeois en seront les défenseurs naturels. Comme moyen, attirer les habitants par l'asile qu'on leur offre, asile contre la tyrannie et les exactions seigneuriales, contre les rapines des aventuriers et des brigands, contre les dévastations quotidiennes des guerres privées. » Que si l'on veut se rendre compte des résultats obtenus, il suffira de lire les chapitres consacrés par M. Flach à cette matière. Le lecteur en emportera, j'imagine, l'impression que nous devons être assez modestes en comparant nos créations de villes d'eaux et de cités ouvrières aux innombrables fondations du moyen âge.

Villes anciennes ruinées par les invasions et les malheurs des temps, villes neuves sortant de terre attendaient, les unes comme les autres, une organisation. Tout était à faire dans cette voie, d'après M. Flach : car « l'arbitraire était à la base des relations entre la population urbaine et les seigneurs. » Or l'arbitraire est le contre-pied

de l'ordre régulier, qui seul produit la sécurité et par suite la civilisation. Évidemment, un état aussi anormal ne pouvait se perpétuer : aussi les habitants des villes se rapprochent pour s'organiser. L'auteur énumère les divers liens par lesquels ils se rattachent les uns aux autres, lien d'origine, lien de caste, lien religieux qui trouve son expression dans la paroisse, lien industriel ou commerçant qui engendre partout la corporation de métier. De toutes ces associations, l'une d'elles, la plus vivace, prend le dessus et devient « comme la cellule organique autour de laquelle les groupes secondaires se sont agglutinés ; » c'est elle qui imprime son caractère à la constitution urbaine. « Enfin, spectacle qui a le plus vivement frappé les yeux de l'historien, l'élément prépondérant, corporation patricienne ou association de la plèbe, fait l'office d'un ferment. Tout autour de lui et sous son impulsion, la masse s'agite et se lève ; le moment venu, elle lui empruntera son moule, la conjuration, la commune jurée. » Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle politique des conjurations ou associations jurées au moyen âge, rôle qu'on aurait grand tort de restreindre au domaine de l'organisation municipale.

La commune jurée est le type le plus complet d'organisation municipale ; elle surpasse de beaucoup les villes à coutumes et à privilèges qui s'étagent au-dessous d'elle. On peut même dire d'elle qu'elle a dépassé le but, « étant animée vers le dehors d'un esprit tout aussi égoïste et tyrannique que la seigneurie qu'elle voulait combattre. » Si elle eût triomphé, la commune eût constitué une sorte de république aristocratique dont le type se fût multiplié. Aussi la royauté ne pouvait être favorable aux communes. Son grand tort, d'après M. Flach, fut d'envelopper dans une même proscription, à partir du XIVe siècle, les communes jurées et les villes à coutumes. C'est ainsi qu'elle a fait table rase des libertés municipales et s'est acheminée vers l'absolutisme.

III. La société du haut moyen âge ne se réduit pas aux personnes comprises dans les organisations urbaines ou rurales. En dehors de ces organisations, sans parler du clergé, il y a des hommes puissants, il y a des ambitieux, il y a des aventuriers ; bref il y a des gens trop fiers ou trop indépendants pour s'y encadrer. La féodalité leur offrira un refuge. Mais qu'est-ce que la féodalité ?

Guérard en a donné une définition classique, qui a fait loi pendant longtemps ; ce qui forme la base de la société féodale, c'est la terre : pour lui, le fondement du régime est la concession d'une terre par laquelle le seigneur s'acquitte à l'avance de la plus importante de ses obligations et « dont le retrait toujours possible retient le fidèle dans

le devoir [1]. » Le lien est donc avant tout un lien réel. Sur ce point les idées très originales que développe M. Flach sont diamétralement opposées à celles de Guérard. D'après M. Flach, « ce qui forme la base de la société féodale des XI[e] et XII[e] siècles, c'est le clan. » A ses yeux la relation foncière est encore à cette époque surbordonnée à la relation personnelle, le lien réel au lien personnel; il est faux de dire avec Guérard qu'il suffit de redescendre à la terre pour retrouver la raison et la loi de tout.

Pour déterminer l'état des relations sociales à cette époque, il est important de distinguer entre les concessions faites par les seigneurs. Les unes peuvent être considérées comme roturières; les autres répondent à une conception plus élevée. Or la concession roturière, c'est le fief. Il n'est point à l'origine un contrat noble ; ceux qui y sont parties ont en vue un échange d'avantages réels et substantiels, susceptibles de se chiffrer en argent; il a d'ailleurs pour objet bien plus souvent des revenus mobiliers que la terre. En lisant le chapitre où M. Flach développe ces idées, je ne pouvais m'empêcher de me rappeler l'étonnement que j'éprouvai lorsqu'en 1878 je recueillis un enseignement analogue à l'École des chartes, au cours de mon regretté maître Adolphe Tardif.

Le fief ainsi compris est étranger aux relations d'un ordre supérieur, particulièrement à celles de la société militaire. Ce qui groupe les combattants autour de leur chef, ce n'est point un pur contrat de spéculation comme était le fief ; ceux qui par naissance ou par humeur se destinent à la carrière des armes s'attachent à un guerrier puissant dont ils sont les parents naturels ou dont ils se font les parents fictifs. Le même esprit qui a enfanté le compagnonnage germanique vit toujours dans les classes guerrières; de là les frères d'armes, la maisnie, les vassaux ; être un bon vassal, c'est être un bon compagnon d'armes. Sur ces dispositions d'esprit qui gouvernent toute une catégorie de la société au XI[e] et au XII[e] siècle, les chansons de geste ne laissent point de doute : M. Flach a fort heureusement interprété leur témoignage. Il n'y a donc, à la base du rapport primitif de vassalité, qu'un lien personnel, reposant sur la foi donnée, qui n'implique essentiellement aucune concession de biens de la part du chef. Si, comme il arrive le plus souvent, des libéralités d'ordre divers s'ensuivent, elles seront la conséquence et non la cause de la situation réciproque des parties. En recevant ces libéralités, objets précieux, droits lucratifs, domaines, « le vassal ne devient en général, et sauf certaines fonctions personnelles qui peuvent lui être imposées, l'*obligé* du seigneur que dans le sens moderne du mot.... Suivant les

[1] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, Prolégomènes, p. 113 et suiv.

règles de la courtoisie, il lui exprime sa reconnaissance par des remerciements publics que les textes appellent *hommage* comme la recommandation, mais qui ne constituent qu'un acte d'humilité et de gratitude. » Le devoir qui lui incombe est plus moral que juridique : le lien qui le retient ne porte aucun caractère de réalité [1].

Le grand vice de ce système était son instabilité. Outre que les biens n'étaient donnés que conditionnellement, sous réserve de l'accomplissement des obligations qui étaient la conséquence de la foi jurée, les concessions de « valeurs permanentes » (terres, parts d'impôts) n'étaient jamais perpétuelles ; seule, la jouissance viagère en était concédée. Telle est la conception primitive : mais de bonne heure se manifeste la tendance à rendre la concession héréditaire : évidemment, destinée à être transmise à des successeurs inconnus, elle ne sera plus alors inspirée au même degré par des motifs tenant à la personne : première raison pour qu'un caractère réel se substitue au caractère personnel de la relation de vassalité. D'autres raisons d'ordres divers concourent avec celle-ci : la principale peut se déduire de ce fait que le plus grand propriétaire du temps, l'Église, est un être de raison, une personne morale, qui, d'une part, est incapable du sentiment dont naît la *fides*, c'est-à-dire de la confiance, qui, d'autre part, « ayant pratiqué de tout temps et avec un plein succès le système du précaire romain, est habituée aux contrats écrits, aux stipulations précises et rigoureuses. L'Église n'attribue donc de terre ou d'office, sur une ou plusieurs vies, qu'en échange d'un engagement formel de service. » De même quand elle reçoit un fief, il est convenu « qu'un cens, une redevance, des services définis rendus par ses hommes tiendront lieu, comme pour les précaristes roturiers, des obligations positives de la foi. » Ainsi l'Église a transposé, dans les sphères supérieures, « ce contrat de fief roturier qui pour elle était d'un usage quotidien. » Dès que l'Église est partie dans une concession de biens, le caractère personnel de la concession est moins apparent : il s'efface pour faire place au caractère réel. Ainsi poussés par le besoin de stabilité et de précision, et aussi par l'exemple de l'Église, suzerain et vassal sont amenés insensiblement à remplacer l'ancien pacte de compa-

[1] M. Flach est tellement convaincu du caractère personnel du lien de vassalité qu'il retire la proposition formulée par lui dans son premier volume, d'après laquelle recommandation et bénéfice sont, dès la fin du IXe siècle, indissolublement unis. Non seulement la libéralité peut porter sur un objet quelconque, autre que la terre, mais encore la recommandation peut exister indépendamment de l'existence actuelle d'une libéralité. J'ai signalé, dans la seconde édition de l'*Histoire du droit civil français* de M. Paul Viollet, un revirement analogue ; le savant auteur admet que la vassalité personnelle se maintient en plein moyen âge. (Paris, 1893, p. 639 et 640.)

gnonnage par un contrat formel qui leur était familier sous la figure du fief roturier.

En dehors des concessions où l'Église joue un rôle, cette transformation est (sauf certaines exceptions locales) à peine commencée au XIe siècle. L'essence de la féodalité laïque réside encore, pour M. Flach, dans les rapports personnels, familiaux, établis entre le seigneur et le vassal. L'axiome : *Vassallus vassalli mei non est meus vassallus* est une loi universellement reçue. « Les seigneurs régionaux (tout aussi bien que le roi de France) tirent leur puissance de leurs possessions immédiates et de leur mouvance directe, non de leur suzeraineté. » Il n'en sera autrement que lorsque le pouvoir territorial sera reconstitué au profit des dynasties féodales; alors les alleux étant devenus des fiefs sur une foule de points du territoire, les fiefs dont l'objet est la terre seront de beaucoup les plus nombreux, si bien que le fief se présentera assez naturellement comme une concession de terres. D'autre part, grâce à la force acquise par le pouvoir public, l'accomplissement des devoirs féodaux pourra être demandé et obtenu au nom de la loi, au lieu d'être abandonné à la conscience individuelle et à la force privée; la loi régulièrement appliquée deviendra le pivot du monde féodal qui reposait jadis sur le sentiment personnel; en somme, il se produira une évolution assez analogue à celle que l'historien du droit, et en particulier du droit romain, constate toutes les fois qu'un devoir jusqu'alors fondé uniquement sur la *fides*, et par suite muni de sanctions insuffisantes, reçoit définitivement la sanction juridique et se trouve désormais protégé par l'autorité publique. Cette œuvre sera accomplie au XIIIe siècle; à cette époque, la féodalité primitive aura cessé d'exister; la féodalité classique qui apparaîtra fournira une ample matière aux développements et aux raisonnements des juristes, jusqu'à ce qu'ils en fassent sortir cet édifice superbe et purement idéal, à savoir la société hiérarchisée faite d'une série d'assises superposées qui sont les vassaux et arrière-vassaux, et se terminant au roi suzerain fieffeux de tout le royaume. Ou je me trompe fort, ou c'est ainsi que M. Flach conçoit cette transformation de la féodalité dont il décrira les grands traits dans son prochain volume.

Il reste maintenant à reehercher quelle direction a prise et quelle forme a engendrée le sentiment personnel dont étaient nés jadis le compagnonnage et ses formes variées. Au Xe et au XIe siècle, l'homme du clan seigneurial, qui est à la fois « le meilleur soldat et le meilleur vassal, » c'est le chevalier; mais la chevalerie de ce temps « n'a rien à faire avec les sentiments généreux qu'on lui prête si libéralement ou qu'elle a pratiqués plus tard. Les devoirs du chevalier sont tout relatifs, ce sont les devoirs du soldat et du vassal, et par une

réciprocité légale ceux du suzerain.... On n'est pas chevalier dans un sens absolu : on est le chevalier de quelqu'un, du seigneur qui vous a adoubé ou à qui l'on engage plus tard ses services. » Plus tard, un idéal poétique se forma sous des influences multiples : l'esprit militaire, le point d'honneur, l'opinion des femmes et des trouvères, enfin et surtout la grande poussée religieuse qui amène, suivant l'expression de M. Léon Gautier, la formation du mode chrétien de la chevalerie [1]. Cette chevalerie, une fois qu'elle s'est dégagée de la féodalité devenue une organisation foncière, forme à son tour une corporation où se maintient « cet esprit de fraternité qui résultait jadis, à la fois de l'exercice de la même profession, la plus haute de toutes, et du lien de compagnonnage unissant tous les vassaux d'un même seigneur. » En réalité, la vassalité ancienne donnait à la fois satisfaction à des intérêts et à des sentiments ; les intérêts ont trouvé leur expression dans la féodalité classique, les sentiments dans la chevalerie.

Communes, féodalité, chevalerie, ces trois éléments de la société qui se reforme, procèdent, comme le fait observer M. Flach, de quelques idées simples et de quelques sentiments dominants qui sont inhérents à l'humanité. L'homme naît membre d'une société, la famille; il forme d'autres sociétés, plus ou moins modelées sur cette société primitive, selon ses besoins, ses sympathies, ses antipathies, parce qu'il aime, parce qu'il a confiance, parce qu'il craint, parce qu'il hait; et voilà l'origine de ces corporations, de ces gildes, de ces confréries, de ces charités, de ces communes, de cette fraternité d'armes dont sont issues la féodalité et la chevalerie. Suivant les notions du juste et de l'utile qu'il possède, l'homme détermine la loi de toutes ces associations, et voilà le droit social. Ainsi l'homme fait pour son usage la société et par suite l'histoire ; aussi est-ce la science de l'homme qui permettra de dégager les éléments simples de l'histoire. Ces conclusions résultent des dernières pages du livre de M. Flach : c'est peut-être le lieu de faire remarquer que la même pensée a inspiré plusieurs chapitres d'un livre récent dont la lecture ne saurait être trop recommandée à ceux qui veulent faire œuvre d'historien [2].

J'aurais pu, dans cet article, me borner à faire la critique d'un certain nombre d'opinions émises par M. Flach et à le chicaner sur l'interprétation de quelques textes. J'ai cru plus juste et plus utile, malgré la forme parfois trop concise et par suite quelque peu ambiguë de plusieurs pages de son livre, d'en faire connaître les grands

[1] Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 273.

[2] Claude-Charles Charaux, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Grenoble: *L'Histoire et la Pensée, essai d'une explication de l'histoire par l'analyse de la pensée*. Paris, 1893.

traits ; plus juste, parce que cette œuvre étant une synthèse, elle doit être appréciée surtout par les résultats d'ensemble ; plus utile, parce que ces résultats me paraissent sur beaucoup de points fournir une explication plus vraie que celle qui a été présentée jusqu'ici. Cela tient sans doute à ce que l'auteur, secouant le joug des idées toutes faites, s'est mis directement en contact avec les témoins du passé. L'influence des systèmes faits de toutes pièces par les historiens et les juristes est pleine de dangers sur lesquels on ne saurait trop négliger d'appeler l'attention de tous ceux qui étudient l'histoire du droit et des institutions. Qu'ils s'appliquent à connaître les systèmes, mais à ne se point laisser dominer par eux, qu'ils ne se hâtent point d'inventer ou d'adopter des règles de droit pour interpréter des faits imparfaitement connus : c'est ce que M. Flach leur prêche par son exemple ; c'est ce que les personnes qui s'intéressent vraiment à l'histoire du droit ne doivent point cesser de leur recommander.

PAUL FOURNIER.

III.

LA PROCÉDURE DU PARLEMENT AU XIV[e] SIÈCLE [1]

« Il est rare, dit M. Guilhiermoz au début de ce livre, de rencontrer sur un sujet d'histoire des institutions une abondance et une variété de sources comparables à celles qui s'offrent aux historiens du Parlement pour le XIV[e] siècle. » Il faut ajouter, pour apprécier la grandeur du service que nous a rendu l'auteur, qu'il est rare aussi de rencontrer plus de difficultés et un fouillis plus embrouillé de choses obscures ; de sorte que l'on ne saurait garder trop de reconnaissance envers l'explorateur qui a été assez courageux pour se jeter dans ce fourré, assez adroit pour ne pas s'y perdre, et assez soucieux du bien public pour y avoir tracé de bonnes routes où nous pouvons désormais marcher en pleine lumière.

[1] *Enquêtes et procès. Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIV[e] siècle, suivie du style de la Chambre des Enquêtes, du style des commissaires du Parlement, et de plusieurs autres textes et documents*, par Paul GUILHIERMOZ. Paris, Alph. Picard, 1892, in-4 de XXXII-646 p.

L'ouvrage comprend deux parties et des appendices. D'abord une longue et précieuse étude sur les enquêtes et les procès par écrit au Parlement, au XIVe siècle [1]. Dans la seconde partie et dans les appendices, des documents, la plupart inédits, qui sont les sources principales à l'aide desquelles nous pouvons nous faire une idée exacte de la procédure d'enquête, et celles que M. Guilhiermoz a surtout utilisées dans l'étude dont je viens de parler. On sait que depuis l'ordonnance de saint Louis, substituant à l'ancienne preuve par les gages de bataille la preuve par l'enquête, cette dernière est le mode de preuve par excellence de la procédure française au moyen âge. Il est donc peu de sujets plus importants pour l'histoire du droit que celui dont il est ici question. Je dirai d'abord quelques mots des documents; je parlerai ensuite de l'étude qui les précède.

Les documents sont : 1° deux traités anonymes, dus sûrement à un même auteur, lequel fut maître de la Chambre des Enquêtes, et écrits en 1336 ou 1337. (M. Guilhiermoz conjecture que l'auteur est Pierre Dreue, qui était effectivement le plus ancien maître de la Chambre des Enquêtes à cette époque.) Quelques manuscrits les appellent, l'un le *Style de la Chambre des Enquêtes*, l'autre le *Style des Commissaires du Parlement*; et M. Guilhiermoz les a publiés sous ces titres. Le premier a pour but d'instruire les maîtres de la Chambre des Enquêtes dans l'art de rapporter; le second enseigne aux maîtres envoyés en commission pour procéder à l'enquête la façon dont ils doivent opérer. M. Guilhiermoz a tracé d'une jolie plume le portrait du procédurier qui a écrit ces styles, très honnête homme, très grondeur, menaçant volontiers des peines éternelles les jeunes commissaires qui font traîner les enquêtes pour toucher plus longtemps des gages, fort antipathique au droit romain, et très entêté de la dignité, de l'excellence et de la souveraineté du Parlement, qui ne relève que de Dieu et dont le public n'a

[1] Bien que l'enquête soit, par définition, le mode de preuve par les témoins, et que les témoins déposent toujours oralement, il s'en faut de beaucoup pourtant que la procédure d'enquête soit une pure procédure orale. Les écritures y jouent au contraire le rôle prépondérant. Les dépositions sont orales; mais les *intendit* et les *articles*, c'est-à-dire les conclusions des parties contenant les faits sur lesquels elles demandent à faire entendre des témoins, sont rédigés par écrit; les dépositions elles-mêmes sont mises par écrit, puis scellées, enfermées dans des sacs et envoyées ainsi au Parlement par les commissaires qui les ont reçues. Et ce sont ces pièces écrites seulement, ces procès-verbaux des dépositions, que les maîtres de la Grand'Chambre, comme ceux de la Chambre des Enquêtes, vérifient, discutent, rapportent; c'est sur ces pièces seulement qu'ils se font une idée de l'enquête et qu'ils rendent leur arrêt. — Voir toute la description de la procédure d'enquête dans l'ouvrage de M. Guilhiermoz. En particulier, sur le sens du mot *procès* au XIV° siècle, synonyme de *procès-verbal* et par conséquent de relation écrite, introduction, p. XXIX.

pas à juger les actes [1]; — 2° des suppléments au Style de la Chambre des Enquêtes et au Style des commissaires; — 3° le texte, extrêmement important, de quelques enquêtes du XIIIe siècle; — 4° des *évangiles*, c'est-à-dire des listes de procès reçus à juger [2], extraits des registres des premiers greffiers du Parlement, Pierre de Bourges et Jean du Temple; — 5° des extraits de divers registres du Parlement, pour la période du XIVe siècle, qui nous mettent sous les yeux dans tous ses détails la procédure dont les *Styles* nous ont donné les règles; — 6° un texte nouveau de l'ordonnance de 1278, la plus ancienne ordonnance sur le Parlement qui nous soit parvenue et la première qui ait réglé la procédure de cette cour; — 7° les passages du *Stylus Parlamenti* de Guillaume du Breuil qui touchent plus particulièrement à la procédure d'enquête; — 8° la liste des maîtres du Parlement de 1336.

L'étude sur la procédure d'enquête, qui précède la publication de ces documents, est une chose dont ceux-là seuls sauront tout le prix qui ont essayé parfois de se faire une idée de cette matière très compliquée. Dans une page de son introduction (p. XXVII-XXVIII), M. Guilhiermoz s'excuse presque de cette étude. Le lecteur, dit-il, pensera peut-être qu'il eût suffi de publier les textes. Il peut être sûr, au contraire, que tous ceux qui auront lu ces textes non seulement lui pardonneront, mais encore lui seront reconnaissants d'avoir bien voulu les expliquer. Nous possédons maintenant, grâce à M. Guilhiermoz, un traité complet de la procédure d'enquête; nous suivons toute l'histoire d'une enquête depuis l'arrêt qui l'ordonne jusqu'à l'arrêt qui prononce définitivement sur la cause d'après les résultats de cette enquête; et pour la première fois, à mon avis, nous voyons clair dans cette affaire. Il serait sûrement paradoxal de soutenir que la substitution, au XIIIe siècle, de l'enquête aux gages de bataille n'a pas été un grand progrès. Mais, sans regretter le duel et les ordalies, je ne puis me défendre de penser que cette procédure des XIIIe et XIVe siècles, qui leur a succédé, est terriblement longue, compliquée, coûteuse, et en somme calamiteuse pour les infortunés plaideurs pris dans l'engrenage. Suivez, en effet, dans le livre de M. Guilhiermoz, cette histoire d'une enquête, et voyez quels voyages et quels circuits avant d'arriver au but :

1° Arrêt de la Grand'Chambre ordonnant « l'appointement en faits contraires, » c'est-à-dire décidant qu'il y aura enquête (p. 4 à 8);

2° Les parties « appointées en faits contraires » font rédiger par

[1] Sur le caractère, la date et l'auteur de ces *Styles*, et sur l'usage qu'en ont fait les jurisconsultes du XIVe siècle, voir l'introduction, p. XII à XXVII.

[2] Pour le sens du mot *évangile*, dans la pratique judiciaire à cette époque, p. 108.

leurs avocats leur *intendit* et leurs *articles*, en d'autres termes leurs conclusions et les faits qu'elles mettent en avant pour atteindre ces conclusions (p. 9 et 10).

Il faut voir le nombre, la complication et l'enchevêtrement de ces articles, auxquels s'ajoutaient encore de temps en temps des écritures surérogatoires (p. 14 à 23).

3° Les maîtres de la Grand'Chambre se réunissent pour procéder à la vérification des *intendit* et des articles que les parties leur ont baillés par écrit; ce que l'on appelle « accorder les articles. » Là-dessus s'engagent généralement entre les parties des débats interminables (p. 11 à 13);

4° La cour « ordonne commissaires » sur les articles (p. 27);

5° Les parties, leurs lettres de commission délivrées et scellées, les présentent aux commissaires pour les requérir de se transporter sur les lieux (p. 42 et suiv.);

6° Lettres d'ajournement des commissaires ordonnant aux parties et aux témoins de se présenter tel jour au lieu où doit se faire l'enquête (p. 45 et 46);

7° Les parties comparaissent (en général après beaucoup de retard). Remise et lecture des pièces. A ce moment le défendeur presque toujours, et souvent aussi le demandeur, ont des oppositions à formuler. Il faut d'abord juger ces oppositions. Si les commissaires sont juges, ils le font eux-mêmes, mais s'ils ne sont que référendaires, il faut bailler les raisons par écrit et les envoyer à la cour, qui statuera sur elles (p. 47 à 51);

8° Quand les oppositions sont levées, interrogatoire des parties (p. 52 à 66);

9° Interrogatoire des témoins (p. 66 à 87);

10° L'enquête est close. Les commissaires assignent alors un jour aux parties en Parlement « pour voir recevoir le procès à jugier, et aler avant selon ce que raison serait; » puis ils envoient les procès-verbaux des dépositions et toutes les pièces du procès au Parlement dans des sacs clos et scellés par eux (p. 91);

11° Le jour arrivé, les parties se présentent devant la Grand'-Chambre. Très souvent, sur la demande de l'une des deux parties, quelquefois des deux, la Grand'Chambre décide que l'enquête est imparfaite, et ordonne ou qu'elle sera continuée, ou même qu'elle sera annulée et refaite (p. 107 à 116);

12° Enfin l'enquête « est reçue à juger. » La Grand'Chambre la transmet alors à la Chambre des Enquêtes (p. 138-139);

13° Les présidents de la Chambre des Enquêtes distribuent les enquêtes reçues à juger, à des rapporteurs « pour être vues et visitées » (p. 140);

14° Le rapporteur emporte chez lui le sac contenant l'enquête, et fait « ses extraits, » c'est-à-dire son rapport (p. 140 à 148);

15° Vérification des extraits du rapporteur par la Chambre des Enquêtes (p. 148 à 150);

16° Jugement de la Chambre des Enquêtes (p. 151);

17° Le jugement fait par la Chambre est « mis en forme, » c'est-à-dire rédigé par le rapporteur, qui le transmet à la Chambre des Enquêtes « pour corriger. » Les corrections faites, le jugement est scellé par le président, puis baillé au greffe de la cour pour être remis à la Grand'Chambre (p. 153 à 157);

18° Prononcé de l'arrêt par la Grand'Chambre (p. 157).

M. Guilhiermoz a vécu avec la procédure d'enquête dans une telle familiarité qu'il ne peut se garder d'avoir pour elle quelque chose de l'indulgence d'un ami. Il la connaît cependant trop bien pour ne pas voir ses défauts, et il les dit. Rapacité des commissaires, qui éternisent l'enquête pour éterniser leurs gages (p. 34, 36); frais de voyage considérables (p. 37); ruses des avocats pour faire des écritures sans fin (p. 15, 17 à 19); et surtout cette pratique d'une étrange iniquité, d'après laquelle, au XIVe siècle au moins, non seulement les témoins sont entendus en secret, mais encore leurs dépositions ne sont pas publiées et restent tout à fait inconnues des parties (p. 73, 74)[1]. On s'explique assez bien que les hommes de loi aient été, au moyen âge, les plus impopulaires de tous les hommes.

Cette analyse est loin de donner une idée complète du livre de M. Guilhiermoz, et je n'ai pas dit la moitié des choses sur lesquelles il eût été à propos d'attirer l'attention. Bien que l'auteur ne s'écarte jamais de son sujet, en faisant au contraire sa route toute droite, il a rencontré une foule d'institutions sur lesquelles il nous donne en passant des indications souvent précieuses. Par exemple les origines historiques de la procédure d'enquête, qui dérive à la fois de l'*inquisitio* du droit franc et de la preuve par témoins du droit romano-canonique (p. XXX, note 2, p. 32 et suiv., 53, 66 et suiv., 103); — la procédure de l'appel (p. 125 et suiv.); — le rôle et le caractère de la Chambre des Enquêtes; M. Guilhiermoz a très bien montré, contrairement à une opinion répandue, que devant cette Chambre aucune plaidoirie, aucun débat oral n'avait lieu, qu'elle était exclusivement

[1] Il est juste de faire remarquer que cette iniquité ne remonte pas à saint Louis, l'organisateur de la procédure d'enquête. L'ordonnance de saint Louis dit, il est vrai, que les témoins seront entendus en secret, mais elle ajoute que les dépositions seront ensuite publiées. C'est l'ordonnance de 1676 qui raya de la procédure du Parlement la publication de l'enquête. Voy., sur tous ces points et sur les rapports qui existent entre ce système et celui du droit canonique, Guilhiermoz, p. 73-74.

une chambre de *conseil*, et que, malgré l'importance pratique du travail auquel elle se livre, elle garde encore au XIVe siècle « le rôle discret et caché de servante de la Grand'Chambre : » c'est en effet la Grand'Chambre et non la Chambre des Enquêtes qui ordonne l'enquête, devant qui on la rapporte, qui décide si elle sera jugée ou non, et qui définitivement prononce l'arrêt destiné à mettre fin au procès (p. VII à XII, p. 157). Je note enfin quelques pages sur *l'information* en matière criminelle (p. 95 à 102). Sur cette dernière institution, qui rappelle de si près l'*inquisitio* du droit franc et qui soulève tant de questions délicates, j'en voudrais dire plus que ne le permettent les limites obligées d'un compte rendu. Mais il faut s'arrêter. Que ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit criminel soient prévenus; je ne puis, pour le moment, que leur signaler un bon endroit.

ÉDOUARD BEAUDOUIN.

IV.

LA JEUNESSE DE RICHELIEU[1]

Faire connaître un écrivain, avant d'analyser son œuvre, c'est une précaution indispensable, quand on n'est pas en face d'un nom connu de tous et dont la notoriété s'est déjà imposée au public. Tel est le cas de M. Gabriel Hanotaux; il a assez écrit déjà, cependant, pour qu'on puisse dire quelle est sa méthode, quelles sont ses tendances, et bien qu'il soit encore parmi les jeunes, l'ouvrage remarquable qu'il vient de publier ne saurait passer pour un début. En dix ans, sa vocation d'historien s'est affirmée, moins par les travaux que nous allons rappeler, que par ce fait unique à notre époque, à savoir qu'arrivé de bonne heure et sans peine par la politique, il refusa de se laisser enrôler dans la troupe banale, renonçant au bout d'une législature à des succès trop faciles dans lesquels auraient fatalement sombré son originalité et son indépendance, demandant seulement à

[1] *Histoire du cardinal de Richelieu — La jeunesse de Richelieu* (1585-1614). — *La France en 1614*, par Gabriel HANOTAUX. Paris, Firmin-Didot, 1893, in-8 de VIII-556 p.

une honorable carrière le point d'appui nécessaire et les laborieux loisirs qui lui permettraient de suivre la voie que ses goûts lui avaient tracée.

Le moindre sujet a été si souvent traité et les documents sont si abondamment mis à la disposition de tous, qu'il faut, en histoire comme dans toutes les autres sciences, se faire une spécialité. M. Hanotaux choisit du premier coup cette époque de transition entre la vieille France et les temps modernes qui comprend la fin des guerres de religion et l'avènement des Bourbons. Sa première publication, qui date de 1884, a pour titre : *Origine de l'institution des intendants de province* (1550-1631). Il défendait dans cet écrit la thèse assez nouvelle que Richelieu n'est pas l'inventeur des intendants, et qu'il ne fit qu'utiliser leur influence ancienne, pour en faire un puissant instrument de centralisation administrative. Puis, attiré déjà par le génie du grand cardinal, il donnait, dans un volume de Mélanges de la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, une version de son testament et des fragments politiques importants. Enfin, estimant à leur juste valeur les pièces diplomatiques, il collaborait au *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, en publiant, en 1888, avec une introduction et des notes, la première partie de ce qui concerne Rome et le saint-siège. Entre temps, il donnait, sous le titre d'*Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle*, un recueil d'articles, dans lequel il jugeait avec sagacité les travaux des autres, cherchant pour lui-même des modèles et des inspirations.

De cette longue et minutieuse préparation, le jeune directeur au ministère des affaires étrangères a recueilli un culte sincère pour l'exactitude impartiale, une aversion pour les idées préconçues, un désir de vérité, un besoin d'équité d'autant plus méritoire qu'on sent qu'il a dû surmonter bien des préjugés d'éducation et de milieu. Autrefois, pour apprécier l'ancien régime, il fallait s'abstraire de tous ses regrets et oublier les traditions qui ont fait pendant des siècles l'honneur de la France; aujourd'hui, quand on veut juger le rôle de l'antique royauté, on ne doit pas tenir compte de toutes les déclamations modernes, on ne doit pas croire, comme le vulgaire, que la patrie ne date que de la Révolution; mais, l'ignorance aidant, le courant est si puissant et si irraisonné, qu'il est très difficile de réagir contre les doctrines nouvelles que tant de gens se croient intéressés à défendre. M. Taine y a perdu sa popularité; et si M. Sorel y a réussi, c'est qu'il s'est placé du premier coup sur le terrain des faits et des résultats. Le travail et la réflexion ont amené M. G. Hanotaux au même point.

Le succès de ses efforts aura, dit-il, dépassé ses espérances, « si

son livre donne aux Français qui le liront l'occasion d'avoir confiance dans les destinées de leur pays, s'il contribue à démontrer aux hommes d'État de la république l'efficacité d'une tradition, s'il rend plus claires, à leurs yeux, les causes qui ont fait, dans le passé, la grandeur de la France et qui l'assureront dans l'avenir, si les meilleurs d'entre eux y trouvent de nouvelles raisons de fondre de plus en plus leur existence dans celle de la nation. » Il faut avouer que nous sommes loin des théories de Henri Martin, qui fut le premier maître de l'auteur et dont il a composé un éloge dans lequel la reconnaissance politique tient la plus large place. Mais le chemin parcouru n'en est que plus grand, et il indique une rare rectitude de jugement. En même temps, M. G. Hanotaux — autre contraste avec la tendance de notre temps — a pris le goût, l'instinct, la constante recherche des idées générales. Il n'écrit pas, comme tant d'estimables historiens, pour raconter à nouveau des faits connus, ou pour mettre en relief quelque document qui, bien qu'inédit, ajoute peu de chose à ce qu'on savait déjà. Il aime les tableaux d'ensemble; il étudie à fond les caractères; il cherche à découvrir la genèse des événements. Passionné pour la grandeur de la France, il n'hésite pas à trouver la source de sa puissance dans les efforts constants de la monarchie pour fonder l'unité nationale, dans cette forte tradition que nos rois pendant si longtemps ont imposée à leur diplomatie, et dont ni ministres ni ambassadeurs n'avaient la tentation de dévier.

En voilà assez pour indiquer les tendances de l'auteur, sa méthode de travail, le fil conducteur qu'il s'est donné. Nous n'en serons que plus à l'aise pour indiquer les points les plus intéressants qu'il a développés dans ce volume, le premier des quatre qu'il compte consacrer à l'histoire du cardinal de Richelieu, et qui est trop consciencieusement rempli pour n'avoir pas coûté quinze années de travail.

I.

On peut toujours expliquer comment d'une famille inconnue sortira plus tard un grand homme. Le Poitou devint, au xve siècle, une des provinces importantes de la monarchie: les rois y résidaient souvent, ainsi qu'en Touraine et en Orléanais, et y prirent une partie de leurs serviteurs. Soit dans l'Église, soit dans l'armée, plus d'un du Plessis attira sur lui l'attention. Mais c'étaient de petits gentilshommes. L'un eut l'habileté d'épouser une Rochechouart, vieille fille un peu dépréciée, mais de grande maison et capable de pousser sa famille. En la laissant veuve de bonne heure, avec cinq enfants et sans fortune, il en fit le vrai chef de la race. Son fils, élevé par cette

rude mère, fut le père du cardinal. Il a déjà une petite place dans l'histoire. Fougueux catholique, il est page de Charles IX, puis lieutenant de la compagnie du prince de Dombes, héritier des Montpensier. Il accompagne le duc d'Anjou en Pologne, et en dépit de ses mœurs un peu barbares, il fait de la diplomatie pour le compte du futur Henri III. En 1578, à trente ans, il devient grand prévôt de France et bientôt chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Presque ligueur, il reste cependant attaché au roi, protège sa retraite hors de Paris, lors de la journée des Barricades, et arrête quelques députés suspects, après l'assassinat du duc de Guise aux États de Blois. Puis, ayant essayé vainement de maintenir la ville de Poitiers dans le devoir, il revient vers Henri III, se trouve près du prince au moment où il tombe sous le poignard de Jacques Clément, et n'hésite pas à se rallier dès le premier jour au Béarnais, qui en fait le compagnon de ses luttes journalières pour la conquête du royaume. Mais après Arques et Ivry, au milieu du siège de Paris, François de Richelieu est enlevé presque subitement par une fièvre violente, à peine âgé de quarante-deux ans, au mois de juillet 1590, et c'est encore une veuve qui doit assurer l'avenir de cinq enfants, dont l'aîné a dix ans. Celle-là est bien différente de sa belle-mère, qui malheureusement pour elle n'était pas morte et lui fit sentir plus d'une fois la supériorité de sa naissance. C'était une simple bourgeoise, issue d'un avocat au Parlement de Paris, François de la Porte, originaire aussi du Poitou. Elle était modeste et de mœurs simples, mais vraie fille de procureur et très capable de reconstituer par une sage administration une fortune un peu délabrée. Henri IV l'y aida, du reste, ne laissant pas sans récompense les services d'un ami fidèle trop tôt perdu. La jeune femme habitait le château de Richelieu, qui, comme le nom, leur était venu d'un oncle, vaste forteresse entourée de fossés. Le pays restait triste, servant depuis trente ans de passage aux gens de guerre et ayant subi toutes les conséquences des querelles sanglantes des ligueurs et des huguenots. Ce n'est qu'en 1594 que Poitiers fit sa soumission au roi.

Tout le monde sait que le cardinal de Richelieu naquit en 1585; mais vit-il le jour à Paris, ou bien fut-il baptisé dans cette paroisse de Braye où l'on conserve encore tant d'actes officiels concernant les du Plessis ? La pièce publiée par Jal semble probante en faveur de Saint-Eustache. Quoi qu'il en soit, dernier né de François et très jeune quand il perdit son père, toute son enfance se passa dans le vieux manoir entre ses frères et ses sœurs, sa grand'mère et sa mère, entouré de tous les soins qu'exigeait une santé délicate. Plus tard, un de ses oncles paternels le conduisit à Paris au collège de Navarre, et de là, comme on le destinait aux armes, il suivit les leçons du fa-

meux Pluvinel, l'écuyer consommé de cette époque. Il en conserva toute sa vie une tournure militaire et des allures de gentilhomme, que rappellent tous ses portraits. Le hasard le fit changer de vocation. Le roi avait laissé à la veuve du grand prévôt la disposition de l'évêché de Luçon, dont elle touchait les revenus par l'intermédiaire d'une sorte de prête-nom, qui administrait le diocèse en attendant qu'un de ses fils pût en prendre possession. Le second des du Plessis, Alphonse, avait été désigné dès sa jeunesse pour coiffer la mitre. Parvenu à l'âge d'homme, il fut pris de scrupules et, se sentant peu préparé à son rôle, s'enfuit un beau jour à la Grande Chartreuse et y resta: on l'y verra mourir à l'âge de soixante-treize ans. Mme de Richelieu pensa qu'elle aurait plus facilement raison du cadet et qu'il ne fallait pas lâcher le bénéfice. Elle retira Armand de l'Académie et lui fit faire sa philosophie et sa théologie, qu'il étudia avec une singulière ardeur. Quelques années après, avant qu'il eût acquis ses grades et loin encore de l'âge canonique, elle obtenait de Henri IV, en 1606, que son fils serait nommé évêque de Luçon. On verrait ensuite à solliciter du pape la dispense nécessaire à la consécration. Au reste, le frère aîné, Henri du Plessis, était déjà à la cour, pensionné par le roi, ami du P. Cotton, très à la mode et non sans influence : les Richelieu ne se laissaient pas oublier. Pour aller plus vite, le jeune abbé résolut de partir pour Rome; Henri IV, par une lettre spéciale, le recommanda à son ambassadeur près le Saint-Siège, M. d'Halincourt; les cardinaux Borghèse, Givry, Joyeuse le protégèrent; le pape Paul V lui accorda plusieurs audiences et prit plaisir à s'entretenir avec lui de l'état de la France. Bref, le jeune prélat saisit toutes les occasions de se distinguer, observant en même temps la société romaine, suivant ses intrigues, apprenant la politique à l'école des congrégations. Usa-t-il de fourberie pour passer de diacre évêque, et est-ce irrégulièrement qu'il fut sacré le 17 avril 1607, à l'âge de vingt et un ans seulement? M. l'abbé Lacroix, auteur d'une histoire de *Richelieu à Luçon,* vient, il y a peu de mois encore, de donner la preuve que le jeune prélat trompa le pape, en lui présentant l'acte de baptême de son frère, le religieux[1]. L'affaire n'a pas beaucoup d'importance, car le bon Paul V ne demandait qu'à se laisser abuser; et après l'accueil exceptionnel qu'il avait ménagé à Richelieu, il n'aurait pas cherché à lui faire attendre ses bulles. A peine de retour à Paris, le nouvel évêque ne se prévaut de son titre que pour demander à soutenir ses thèses à la Sorbonne la tête couverte. Il fait applaudir par la docte assemblée sa science théologique, sa forte et éloquente argumentation. Il fré-

[1] « Un mensonge de Richelieu, » par M. Lacroix. *Revue du Bas Poitou*, t. IV, p. 333.

quente la meilleure compagnie, reçoit les compliments du roi et du cardinal du Perron. Puis, tout d'un coup, il s'arrache aux grandeurs de ce monde et, sans esprit de retour, se met en route pour Luçon.

II.

On vient de voir comment Richelieu arriva à l'épiscopat. Le cas n'a rien de rare dans la vieille constitution de la France, modifiée par le Concordat de François Ier. Il en sera de même pour beaucoup de fils de famille jusqu'à la Révolution; et point n'était besoin d'avoir sa précoce distinction d'esprit. Tout au plus lui servit-elle à gagner quelques années, comme on rapporte que le pape Paul V l'aurait dit à lui-même : *Æquum est ut qui supra ætatem sapis infra ætatem ordineris*. S'il y eut habileté de sa part, elle fut médiocre et n'aida pas beaucoup au résultat.

Mit-il plus de calcul dans la manière dont il entendit son rôle d'évêque ? Rêva-t-il le premier jour d'arriver aux plus hautes destinées politiques ? Et, comme l'expose longuement M. Hanotaux, sa retraite en province, sa vie modeste à Luçon, son application patiente à l'administration du diocèse qui lui était confié, tout ce zèle ardent qu'il déploya ne fut-il chez lui qu'habileté et moyen de parvenir ? Nous serions sur ce point moins affirmatif que son nouveau biographe. Que Richelieu s'efforce de faire de son évêché un réduit sortable et même honorable, qu'il se procure des domestiques faisant figure, du mobilier d'apparat, de la vaisselle plate, qu'il soit flatté « qu'on le prenne pour un grand monsieur dans le pays ; » rien de plus naturel chez un jeune homme dont la vocation accidentelle n'avait rien eu de mystique et qui était fier de sa noblesse. Quoi de moins surprenant aussi qu'il ait gardé quelques relations avec les gens haut placés qu'il avait connus à Paris, avec Sully, Villeroy, le cardinal du Perron ? Il n'y a pas là les marques d'une ambition bien désordonnée. Ce que M. Hanotaux observe avec plus d'à-propos, c'est la part considérable que prit le jeune évêque au grand mouvement de rénovation catholique qui marqua le commencement du XVIIe siècle. Il abandonne une partie des revenus de son siège pour reconstruire la belle cathédrale de Luçon, à demi ruinée par les guerres de religion ; un des premiers, docile aux prescriptions du Concile de Trente, il établit dans son diocèse un séminaire ; il prend part aux conférences alors si à la mode entre les défenseurs de la foi catholique et les ministres protestants ; il s'adonne à la prédication, à la direction spirituelle ; il emploie ses loisirs à publier des écrits théologiques qui ne sont pas sans valeur, mais qui ne pouvaient pas lui acquérir une

grande gloire. Des *ordonnances synodales* n'ont jamais eu pour résultat de mener aux honneurs du siècle. Il était profondément croyant, comme tout honnête homme l'était alors, sans arrière-pensée ni doute. Les convictions religieuses, même chez les protestants, semblaient le but unique de la vie privée et de la vie publique. Tous les ressorts de la politique y étaient attachés. De là, la grande place que les princes de l'Église occupaient dans la société, égaux et supérieurs souvent, même avec des qualités ordinaires, aux membres de la haute aristocratie ou aux dignitaires du royaume. Armand du Plessis n'avait qu'à suivre la tradition ; il s'y montra fidèle pendant six ans, sans affectation, sans souci de se faire valoir. « Gagner quelques années, compléter ses études, acquérir un bon renom d'homme de devoir et d'administrateur capable, se désigner à l'estime de ses concitoyens, et attendre les occasions, prêt à les saisir toutes.... » Ce plan semble « clair » après coup ; mais il est douteux que Richelieu l'ait aussi nettement formulé dans son esprit. De même qu'on est bon prophète après l'événement, il y a des gens dont le renom d'habileté fait croire qu'ils ont tout prévu et pensé à tout.

Le premier signe d'ambition, le premier acte d'intrigue que nous trouvons dans la vie paisible de l'évêque de Luçon, c'est la lettre, assez plate et en apparence fort peu nécessaire, qu'il écrivit à la reine mère aussitôt après l'assassinat de Henri IV. Le voilà cette fois bien empressé de saluer le soleil levant; et quel astre aux pâles rayons, si on le compare à l'éclat que le roi trop tôt disparu jetait sur la couronne de France ! Croirait-on que ce serment de fidélité à la régente parut une démarche si inusitée, que le frère aîné de Richelieu, qui était cependant très avant dans les bonnes grâces de Marie de Médicis, jugea plus prudent d'en faire disparaître toute trace ? L'année suivante, le jeune évêque va à Paris, sans doute pour se montrer un peu. Enfin, vers la fin de 1613 — démarche plus significative encore, — il fait au favori Concini des avances peu déguisées, dont l'Italien se souviendra en temps voulu. Évidemment, dans cette seconde période, Richelieu cherche sa voie avec plus d'ardeur maladive que de plan arrêté. Du moins, on ne reconnaît pas dans ce courtisan de la politique espagnole, dans cet ami des princes ambitieux qui abusaient des faiblesses de la régente pour ruiner et diviser le royaume, le futur adversaire de la maison d'Autriche et le farouche destructeur des restes de la féodalité. Dans le voisinage de son évêché, il entretenait des relations plus conformes à ses goûts. Un de ses amis, fils d'un compagnon d'armes de son père pendant les guerres de religion, Chasteigner de la Rocheposay, avait été nommé en 1611 à l'évêché de Poitiers, et il avait pris pour grand vicaire l'ancien disciple de Jansénius, ce Duvergier de Hauranne qu'il fit chanoine et abbé de

Saint-Cyran. Ces deux personnages fort distingués étaient liés d'avance avec l'abbé de la Cochère, Bouthillier, doyen de Luçon : voilà un petit noyau tout formé, où l'on discutera les questions religieuses à l'ordre du jour et où Richelieu, sorbonien et gallican, se trouvera dans son élément. Il y joignit une correspondance active avec un prélat également très en vue et sorti d'une vieille famille parlementaire, Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans. Le voisinage de l'abbaye de Fontevrault le mit aussi en rapport avec le P. Joseph, qui devait jouer dans sa vie un rôle si singulier, et dont l'ardeur réformatrice ne s'exerçait alors que sur des religieuses, dont, comme Antoinette d'Orléans, il faisait presque des saintes. Enfin, par une heureuse rencontre, il avait appelé le fondateur de l'Oratoire, le futur cardinal de Bérulle, dans son diocèse, où il organisa avec lui la seconde maison que l'ordre nouveau posséda dans le royaume. Si c'est un art que de choisir ses amis, on voit que Richelieu, dès son début dans la vie, ne s'était pas mal rencontré. Il en tira plus tard de grands profits, sans peut-être leur garder assez de reconnaissance.

Pour l'instant, il a le respect et le culte du pouvoir, incarnant bien dans sa personne les idées de la vieille race française. Quand les princes se révoltent à la voix de Condé, lui et son confrère de Poitiers tiennent hardiment pour la régente. Et quand, pour donner une apparente satisfaction aux réclamations populaires, le gouvernement se décide à convoquer les États généraux, ce ne sont pas les évêques qui chercheront à lui faire de l'opposition ; il les prend avec confiance comme des intermédiaires près des électeurs et leur communique la circulaire qu'il envoie aux baillis, pièce officielle, bien peu différente de toutes celles que nous avons si souvent lues depuis : « Je vous prie de vouloir bien exhorter les uns et les autres d'apporter à cette action un esprit de paix et d'obéissance, avec une bonne inclination et entière disposition de n'avoir autre but que celui que de bons et fidèles sujets doivent porter à ces occasions ; vous prendrez aussi soigneusement garde et avertirez ceux que vous estimez être à propos à ce que le choix et l'élection de ceux qui doivent être députés soient faits de personnages d'honneur qui soient recommandables tant par leur probité et intégrité que pour leur affection au service du roi et au bien et repos de ses sujets. » Sans que l'évêque de Luçon ait semblé se livrer à aucune intrigue préparatoire, la charge, assez médiocre et peu disputée, de représentant du clergé de la sénéchaussée du Poitou lui fut dévolue le 24 août 1614, avec adjonction d'un représentant des paroisses, le doyen de Saint-Hilaire, personnage peu gênant, dont il ne sera plus question. C'étaient les amis de Richelieu, l'évêque de Poitiers, l'abbé de Saint-Cyran, le fidèle doyen Bouthillier, qui avaient mené toute l'affaire, lui préparant par la rédaction des ca-

hiers un programme qui n'avait rien d'original et reproduisait sans talent la moyenne des revendications et des idées qui étaient alors dans tous les esprits. Ils ne se doutaient pas qu'ils lui donnaient ainsi une occasion de sortir de pair et de commencer une fortune qui ne devait pas s'attarder à mi-chemin.

Là s'arrête la partie narrative du travail de M. Hanotaux. La seconde moitié du volume est consacrée tout entière à l'examen raisonné de l'état moral et matériel de la France sous la minorité de Louis XIII. C'est une œuvre de généralisation trop vaste pour être absolument neuve et qui ne saurait se contrôler que par le détail. Mais si M. Hanotaux procède un peu à la façon de Taine, il est moins touffu, moins enchevêtré de notes et de petits faits, et, à défaut d'originalité, il est clair, concis et se fait lire sans fatigue. Sa qualité maîtresse, là encore, est l'absence de parti pris, avec un certain plaisir à découvrir dans les institutions de la vieille France une grandeur que l'on ne soupçonnait pas et que les maîtres modernes n'enseignent pas assez d'ordinaire.

Très imbu, par nécessité et aussi par clairvoyance politique, des idées démocratiques nouvelles, l'auteur semble croire que nous sommes arrivés à un de ces tournants de d'histoire où les conquêtes de la Révolution étant définitivement acquisés et tout retour offensif de l'ancien régime devenant impossible, il serait temps, si nous voulons conserver une France puissante et respectée, de revenir aux traditions, aux pratiques gouvernementales, aux idées même qui ont fait autrefois sa gloire et sa grandeur. De son héros, Richelieu, il n'y a guère pour lui que l'habit ecclésiastique qui soit démodé, encore n'en conteste-t-il pas le juste prestige. Il suffirait de le laïciser un peu pour l'accommoder à notre temps, où son rare esprit de gouvernement fait tant défaut. En un mot, il n'est point de ceux que le despotisme centralisateur du cardinal effraie et courrouce.

Nous suivrons avec intérêt les développements que nous promettent les volumes suivants. Dès aujourd'hui, il est facile de les prévoir. On peut assurer aussi que l'œuvre sera écrite avec une patience de travail ennemie des improvisations, avec une conscience scrupuleuse pour la composition et la mise en œuvre des documents nombreux amassés chaque jour, avec tout cet ensemble de qualités qui fait espérer que nous posséderons vraiment une histoire du cardinal de Richelieu, comme M. Chéruel nous a donné celle de Mazarin, comme M. Rousset nous a donné celle de Louvois, comme nous voudrions avoir celle de Henri IV et de Louis XIV.

G. Baguenault de Puchesse.

V.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE EN ITALIE

A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE

La commission des archives diplomatiques de la France vient de publier le recueil des instructions adressées aux agents accrédités à Naples et à Parme de 1648 à 1785[1]. La série des pièces officielles est précédée d'une très longue Introduction de M. Joseph Reinach.

I. Le développement historique de la péninsule après l'époque romaine y est clairement présenté. Ainsi M. Reinach comprend le rôle bienfaisant des invasions barbares (p. VII); mais je ne sais pas s'il me suivrait jusqu'au bout pour l'attribuer à une supériorité de race. Il apprécie bien le caractère de saint Louis, et, ce qui est plus rare, il rend justice au grand rôle que joua Savonarole, à une époque où « l'idée de l'indépendance de la péninsule n'a vraiment pénétré encore dans aucun cerveau italien » (p. XLIII). Il a vu clairement que les Médicis étaient des tyrans bourgeois, malgré les éloges des zélateurs de la prétendue Renaissance. Qui ne s'associera pas également à l'enthousiasme que Charles VIII inspire à l'auteur, pour avoir empêché la France de demeurer « embourgeoisée » par les idées de Louis XI ? En tout ce que je viens d'énumérer, M. Reinach fait preuve d'indépendance et de lumière, de même que dans le jugement qu'il a osé porter sur la république de Venise, qui a été si peu comprise généralement.

II. Par contre, j'estime que l'expression de *sœur latine* n'est pas seulement un anachronisme de mots (p. VI). Je n'aurais pas dit non plus : que l'*âme latine de la France*, *captive de la scolastique*, s'est *retrouvée* et *épanouie* à la lumière de la Renaissance italienne. De fort bons esprits jugent qu'elle s'y est fourvoyée : ils en sont à déplorer l'influence italienne qui, principalement dans les arts plastiques, a tiré la France de son développement naturel et national pour la plonger, en fin de compte, dans un cosmopolitisme poncif,

[1] Paris, Alcan, 1893, grand in-8 de CLXXXVI-252 p.

dont elle a encore bien de la peine à secouer les entraves. Être parti du château de Blois pour aboutir à la façade de la Chambre des députés et à l'église Saint-Philippe du Roule, en passant par la colonnade de Perrault, c'est triste, et j'aime à croire que M. Reinach en juge comme moi.

La langue de nos pères a failli elle-même, du temps de Ronsard, être submergée dans l'océan sans rives de la latinité à outrance. Et elle n'est pas sans avoir laissé aux ronces du regain classique quelque chose de sa grâce gauloise et de son originalité française.

Dans le même ordre d'idées, j'ai été scandalisé d'entendre appeler le moyen âge « une nuit d'ignorance et de violences » (p. XXI). Après les travaux des artistes, notamment de Viollet-le-Duc, de Courajod, après les élucubrations approfondies de l'École des chartes, de Siméon Luce et de tant d'autres, j'espérais que nous en avions fini avec les *siècles grossiers* de Boileau.

III. On devra surtout regretter que l'auteur de l'introduction ait donné dans la vieille rengaine de la monarchie universelle des papes. S'il a soin de rappeler que Rome a donné asile aux juifs persécutés, il est rarement juste à l'égard des souverains pontifes, et son animadversion va souvent jusqu'à l'invective. La passion est visible : il y a trop de Michelet dans cette introduction. Inutile de mentionner que la donation des Carolingiens devient un crime à ses yeux, de même que la conversion de Henri IV. Si le baptême de Clovis lui fût tombé sous la plume, il l'eût critiqué.

Jules II ne fut pas un modèle de souverain pontife ; mais est-il permis de douter de son patriotisme pour cela qu'il voulait un seul maître à l'Italie, que ce maître fût lui, et parce qu'il employait pour y arriver les mêmes moyens que tous les Italiens de tous les temps, en opposant les « barbares » les uns aux autres (p. LXIII) ? Ce qu'on condamne ici en Jules II, c'est exactement ce qu'allait faire la maison de Savoie pour rester le seul maître, comme on le verra bientôt sous la plume de M. Reinach.

Il ne faut pas méconnaître ou défigurer le rôle de la papauté. Qui a parlé au XVIIe siècle, alors que tout était mort en Italie ? je passe la parole à M. Reinach : « Quand cet infortuné homme de bon sens, le pape Innocent, proposa aux princes italiens de former une grande ligue pour la neutralité de la péninsule contre tous ceux qui tenteraient d'en troubler le repos directement ou indirectement, tout ce monde lui rit au nez; personne ne croit plus à rien » (p. CLIV). D'Argenson, « tout gallican qu'il était, » a bien pensé un instant « à placer sa fédération italienne sous le patronage du pape » (p. CLXXXI). Ce gallican avait pressenti le rôle que Pie IX a été empêché de remplir par l'esprit révolutionnaire, venu en aide aux sourdes menées de

la dynastie qui voulait tout pour elle ; mais il ne faut pas devancer les temps.

IV. Nous étions entrés dans une voie nouvelle avec Henri IV, dont le génie a deviné et suscité le rôle du Piémont : 1° l'Italie aux Italiens, dans une confédération où le Saint-Siège devait avoir Naples ; 2° la Savoie et Nice à la France. Je tiens à constater que M. Reinach a exposé cette nouvelle orientation et ses conséquences avec précision et une certaine chaleur quelque peu oratoire, mais propre à éclairer et à animer les plus incrédules,— j'entends les *incrédules* à la diplomatie.

Richelieu reprend la politique de Henri IV. Pas de conquête française au delà des Alpes, la liberté de l'Italie (c'est-à-dire l'indépendance sous des chefs italiens ; il n'est pas question d'unité) : le tout pour diminuer l'Espagne (p. CXI). L'entreprise échoua par « la félonie de Charles-Emmanuel » (p. CXIV), qui argua de sa qualité de vicaire de l'Empire pour livrer aux Allemands cette Italie que la dynastie de Piémont ne pouvait pas encore avoir tout entière pour elle seule.

Richelieu tourne alors tous ses efforts vers l'Allemagne. « S'il ne peut pas, dit M. Reinach, ressusciter (il fallait dire *susciter*) la liberté italienne, malgré les Italiens, du moins, il sauvera, avec les protestants, la liberté germanique et, relevant le nom de la France dans les nations étrangères au point où elle doit être, il fondera l'équilibre de l'Europe » (p. CXV). Je ferai remarquer que, si Richelieu voulait sauver « la liberté germanique, » il ne se souciait guère de la liberté française. Il ne faut pas, d'ailleurs, se faire d'illusion sur ces mots « liberté germanique, » qui papillotent à faux. Il ne s'agissait pas du tout de gratifier du bienfait d'un *self-government* les populations durement opprimées depuis la prétendue Réforme : il s'agissait de sauvegarder l'absolutisme des diverses souverainetés locales à l'encontre de l'absolutisme de l'empereur. C'était favorable aux intérêts français ; mais, de grâce, ne prenons pas le machiavélisme pour du libéralisme.

La phrase : *Relevant le nom de la France....* est de la plume de Richelieu. Il est incontestable que jusque vers la fin du XVIIe siècle, la France *était montée au point où elle doit être ;* mais, en abaissant l'Autriche, on a rendu possible l'ascension de la Prusse dès le siècle suivant. Et le fameux équilibre? un siècle l'a vu fonder, un siècle l'a vu fondre. C'est à se demander si Mazarin n'aurait pas dû aller entendre le sermon du curé de Saint-Roch (p. CXL) et celui de l'abbé Ogier à Munster (*Journal du Congrès*, p. 222 ; Paris, Plon).

V. Au cours des négociations de ce cardinal, la révolution éclate à Naples avec Masaniello : M. Reinach en a parfaitement saisi l'inanité et l'insanité ; son exposé est intéressant. On y voit clairement le

caractère à la fois lugubre et frivole de cette population si différente du *Demos* grotesque d'Aristophane; mais, sur un ton ou sur l'autre, la domination de la foule (disons, si vous voulez, l'ochlocratie) mérite les dédains et les indignations que lui prodigue M. Reinach.

Henri IV était oublié. L'Italie devenait un appoint inconsulté. Le Piémont subsistait seul, intangible. Voici qu'au XVIII[e] siècle d'Argenson, dont j'ai déjà parlé, reprend le projet admirable du grand Béarnais. Il ne veut pas de conquête française; il rêve même une confédération comme l'Helvétique ou la Batavique (p. CLXXVII). Imbu des préjugés philosophiques de son siècle, il ne voit pas que, pour faire une république batavique ou helvétique, la première condition est d'avoir des Bataves et des Helvètes. Ses vues, d'ailleurs droites et vraiment françaises, furent repoussées au cabinet de Turin, « parce que le souci de l'indépendance italienne était alors absolument étranger à la maison de Savoie et qu'elle aimait mieux, sans pitié, mais confiante en son étoile, l'Italie esclave sous les Autrichiens qui lui en gardaient la succession intégrale, que libre sous des princes indigènes ou italianisés, qui auraient arrêté le cours de sa lente ambition unitaire » (p. CLXXXIII). Les princes possessionnés étaient si bien italianisés, surtout les Bourbons, que pour savoir qu'ils étaient issus des rois d'Espagne, il fallait être fort en histoire. Ils étaient beaucoup plus italiens que les princes de Savoie-Piémont, qui ne savaient pas même la langue.

VI. La série des instructions adressées à Naples commence à la veille de la signature des traités de Westphalie et au moment de l'aventureuse tentative du duc de Guise. « Mazarin, écrit M. J. Reinach, connaissant à fond ses Napolitains, prévoyait que les brillants défauts du duc, plus encore que ses qualités, séduiraient ce peuple épris de clinquant et de fantaisie, et qu'il serait dès lors facile de reconstituer, au profit de ce descendant des anciens rois angevins de Naples, un royaume qui serait placé directement sous l'influence française. Bien que Fontenay-Mareuil se fût empressé de reconnaître la république napolitaine, Mazarin ne croyait pas à l'avenir de cette démocratie.... » (p. 6). Le cardinal n'agissait pas moins avec beaucoup de tact et de prudence; ainsi, dans un mémorial écrit sous sa dictée par l'envoyé du Plessis-Briançon en décembre 1647, je trouve cette phrase : « Que si les peuples se donnent au Roy, Sa Majesté a tant de bonté que, quand la forme du gouvernement sera bien établie, elle consentira, si celle de République leur plaît davantage que la Royauté, de se remettre en cet état-là » (p. 13). Le cardinal sera plus formel en l'autre sens dans les Instructions remises le 22 février 1648 : « Il faut les détromper des chimères de leur République, et leur faire entendre nettement que la forme du gouvernement populaire dont on

les a flattés jusqu'à présent, ne saurait subsister, et qu'au lieu de jeter par cette voie-là les fondements de leur liberté, ils ne font que la détruire et donner temps aux Espagnols de s'affermir sur leurs ruines et de les accabler tout à fait » (p. 15). La dissertation continue pendant deux pages; il est curieux, n'est-ce pas? d'entendre discuter cette question dans le conseil de Louis XIV (1648) et sur la cendre à peine refroidie du cardinal de Richelieu († 1642).

Au milieu des plus graves préoccupations, les intérêts matériels des sujets français n'étaient pas perdus de vue un seul instant : « 1760. Une des principales attentions de l'ambassadeur de Sa Majesté à Naples doit être d'y protéger la navigation et les négociants françois » (p. 89). — « 1766. Le seul objet de négociation dont le Roi charge le vicomte de Choiseul de s'occuper immédiatement après son arrivée à sa destination, c'est de travailler à la rédaction d'un traité de commerce entre la France et le royaume des Deux-Siciles » (p. 100). — « 1785. C'est un devoir de l'ambassadeur du Roi de protéger les sujets de Sa Majesté dans tout ce qui a rapport au commerce; mais, comme il y a à Naples un consul chargé spécialement de ce soin, il est rarement dans la nécessité d'agir, si ce n'est dans les affaires qui lui sont spécialement recommandées d'ici. Néanmoins, il doit sans cesse avoir les yeux ouverts sur ce qui intéresse le commerce de la nation, et, s'il découvre quelque chose qui lui paraisse porter coup, soit en bien soit en mal, il en doit rendre compte » (p. 128). Signé : « Louis, » et plus bas : « Gravier de Vergennes. »

Les *Instructions* des deux siècles écoulés sont constamment tournées à ce que nos agents connaissent bien le caractère des personnages avec lesquels ils vont avoir à traiter. En voici un spécimen : « Ce ministre (le marquis de Tanucci), autrefois destiné au barreau et qui a été professeur de droit dans l'Université de Pise, doit son élévation au bonheur qu'il a eu de se concilier l'estime et la confiance de Sa Majesté Catholique. Il a de l'esprit, des connaissances, mais il a porté, dans l'administration des affaires publiques, les subtilités, les détours et la chicane de la procédure; il négocie en jurisconsulte, non en homme d'État » (1766, p. 97 et 108).

VII. Il n'y a plus à faire ressortir l'intérêt de ces publications au point de vue de l'histoire et de la politique; observons seulement que les Instructions adressées aux postes secondaires ne sont pas toujours les moins attachantes ni les moins instructives. Pour peu qu'on ait l'expérience de la chose, on sait tout ce que rend de curieux et d'important l'écho des petites cours, surtout lorsque la direction est aussi précise et abondante qu'elle fut en France jusqu'à la fin des deux derniers siècles et même à partir de Henri IV. En réalité, il n'y

a pas de petits postes diplomatiques ; mais il y a de petits esprits qui occupent mal les postes secondaires, et quelquefois, dit-on, les plus grands postes.

Parme a été essentiellement un pays à successions, à réversions et à compensations. Aussi, pour l'intelligence des Instructions publiées par M. Reinach, je vais donner en quelques mots l'indication des actes publics qui s'y réfèrent.

La maison de Farnèse régna sur les duchés réunis de Parme et de Plaisance depuis 1545 jusqu'en 1731, sous la suzeraineté alors incontestée du saint-siège. Le 20 janvier 1731, le dernier représentant mâle de cette maison descendait au tombeau.

Cette éventualité était prévue, et la succession du duc avait été réglée préventivement. Par le traité dit de la Quadruple Alliance, qui est du 2 août 1718, l'empereur Charles VI, le roi de France, le roi d'Angleterre et les Hollandais étaient convenus qu'à la mort du dernier Farnèse, le Parmesan et le Plaisantin deviendraient désormais fiefs mâles de l'Empire et appartiendraient à Don Carlos, l'un des fils de Philippe V de Bourbon, roi d'Espagne, et d'Élisabeth Farnèse.

Ces stipulations de 1718 reçurent l'assentiment de l'Espagne, de la Sardaigne, de la diète de l'Empire ; mais le pape protesta, en 1723, et contre l'ordre de succession qui devait en résulter et contre la relevance de l'Empire.

Nonobstant cette protestation fondée en droit, Don Carlos d'Espagne prit possession de Parme et de Plaisance en 1731 ; mais bientôt éclata la guerre dite de la Succession de Pologne. Cette guerre ayant été heureuse pour la France et pour ses alliés, Charles VI d'Autriche renonça au royaume de Naples, qu'il possédait depuis les traités d'Utrecht, et à la Sicile. Le royaume des Deux-Siciles fut donné à ce même Infant Don Carlos, qui avait été possessionné de Parme et Plaisance quelques années auparavant. Parme et Plaisance furent, par compensation, cédés à l'Autriche ; mais cet arrangement fut de peu de durée.

Charles VI étant venu à mourir en 1740, la guerre dite de la Succession d'Autriche éclate. Le traité d'Aix-la-Chapelle y met fin en 1748. En compensation des restitutions faites par la France, les duchés de Parme et de Plaisance furent cédés à Don Philippe, fils puîné de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, et frère de Don Carlos.

Les renonciations de l'Autriche et de la Sardaigne, alors en possession, furent insérées au traité d'Aix-la-Chapelle et en font partie intégrante. Elles portent que, dans le cas où le prince de Bourbon-Espagne, désigné pour régner dans ces duchés, mourrait sans enfants mâles, ou serait désigné pour un autre trône de sa maison, les duchés de Parme et de Plaisance seraient partagés entre l'Autriche et

la Sardaigne, conformément à un arrangement particulier, déjà conclu à Worms entre ces deux puissances en 1743.

Ces prévisions réversives, qui auraient augmenté la puissance de l'Autriche en Italie, n'étaient pas pour plaire à la France. Je lis dans l'Instruction adressée au comte de Boisgelin en 1770 : « L'Infant possède les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Cet établissement, formé en 1748 par les stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle en faveur de l'Infant Don Philippe, son père, n'étoit convenable ni à sa naissance ni à son rang; mais il devenoit absolument indécent par la clause de récession aux anciens possesseurs, qui devoit avoir lieu soit à la mort du roi d'Espagne Ferdinand VI, soit à celle de l'Infant Don Philippe sans laisser de postérité masculine. La juste prévoyance du Roi lui fit sentir l'inconvénient et les dangers d'un pareil arrangement, et Sa Majesté promit, par une lettre de sa main, au roi de Sardaigne que si ce Prince.... n'entroit pas en possession de la partie du Plaisantin qui devoit lui revenir...., il auroit un dédommagement dont il seroit satisfait. Le projet en ayant été communiqué par le Roi au roi d'Espagne, la négociation fut terminée par un acte convenu entre les trois souverains et signé le 10 juin 1763. On en joint ici la copie » (p. 228).

Le Pape avait protesté contre l'attribution d'un fief pontifical à l'Infant Don Philippe au traité d'Aix-la-Chapelle et contre les réversibilités consignées en cet acte. Du reste, ni les prévisions austro-sardes de 1743-1748, non plus que les modalités y introduites en 1763 et plus tard en 1815, 1817 et 1844, ne vinrent jamais à se réaliser. L'attribution créée au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 dura jusqu'en 1802.

La suite est bien connue : un prince de la maison de Bourbon, arrière-petit-fils par son auguste mère du roi Charles X, régnait encore à Parme, Plaisance et Guastalla, lorsque l'Émilie fut réunie aux États de Victor-Emmanuel II.

A. d'Avril.

VI.

UNE MONOGRAPHIE MUNICIPALE [1]

La ville de Bordeaux a publié, l'année dernière, un important ouvrage sur lequel il y a lieu d'attirer l'attention de nos lecteurs. Si les promoteurs de cette œuvre extrêmement utile s'en étaient tenus à leur premier dessein, qui était de réunir un vaste ensemble de renseignements statistiques sur l'état présent des services municipaux, nous n'aurions pas à en parler ici. Mais ils ont eu l'heureuse idée de remonter pour chacun d'eux aussi loin possible dans le passé et de faire une large place à l'histoire dans cette monographie de la capitale du sud-ouest. Un bon tiers des trois volumes dont elle se compose appartient donc à nos études.

Disons tout d'abord que les conditions matérielles de la publication sont telles que peuvent le souhaiter les amateurs les plus difficiles. Format, papier, caractères, disposition typographique sont à souhait pour le plaisir des yeux et la commodité de la lecture. Dans le texte, quelques vignettes fort bien exécutées et d'innombrables tableaux statistiques et diagrammes donnent au lecteur toutes les facilités désirables pour comprendre et pour retenir. Un bel album de vingt-neuf planches en noir et en couleurs complète l'œuvre fort utilement.

Très séduisante au point de vue de la forme, elle est, le plus souvent, remarquable pour le fond. L'administration municipale a fait appel au concours de nombreux collaborateurs, dont la plupart sont vraiment compétents et quelques-uns absolument maîtres des questions qu'ils ont traitées. Nous avons donc ici un travail collectif, et il ne pouvait en être autrement. Mais si, en pareille entreprise, l'association a de très sérieux avantages, elle ne va pas sans quelques inconvénients. Il se trouve toujours des collaborateurs dont le savoir et le sens critique n'égalent pas la bonne volonté. Et puis, quelle que soit l'attention avec laquelle on dispose des travaux d'inégale valeur et on s'applique, à faire disparaître les bavures laissées à la fonte par le rajustement plus ou moins imparfait du moule, il en reste toujours.

[1] *Bordeaux : Aperçu historique ; — sol, population, industrie, commerce ; — administration*, publié par la municipalité bordelaise. Paris, Hachette ; Bordeaux, Feret, 1892, 3 vol. in-4 de xv-575, 568 et 574 p., avec un album.

Pour parler sans métaphore, les redites sont à peu près impossibles à éviter et ce n'est pas, le plus souvent, le cas de dire ici : *Bis repetita placent.*

Quoi qu'il en soit et surtout si l'on réfléchit que la municipalité dont les pouvoirs expiraient en mai 1892 a été contrainte de se hâter pour qu'il lui fût permis de faire paraître l'ouvrage aux derniers jours de sa « jurade, » il vaut mieux la féliciter de son heureuse initiative que d'insister sur des imperfections en somme réduites au minimum. Enfin il faut remarquer qu'on se préoccupe déjà d'une seconde édition, à laquelle seront apportées toutes les améliorations réclamées par les critiques compétents.

Comme l'indique son titre, la monographie bordelaise comprend trois parties distinctes : dans le premier volume (p. 1-207) l'*Aperçu historique*, et (p. 211-570) les études relatives au *sol*, à la *population*, à l'*industrie*, au *commerce ;* dans les deux autres volumes, tout ce qui regarde l'*administration.*

Il ne faudrait pas croire pourtant que l'histoire proprement dite ne trouve sa part que dans la première partie; nous aurons à glaner dans la seconde, et la troisième pourra nous fournir une abondante moisson.

L'*Aperçu historique* comprend sept chapitres. Le premier et le plus important est dû à M. Camille Jullian, le savant titulaire de la chaire d'histoire de Bordeaux et du sud-ouest libéralement fondée par la municipalité à la faculté des lettres, l'auteur justement apprécié du monumental ouvrage publié aux frais de la ville sur les *Inscriptions antiques de Bordeaux.* Les soixante-quinze pages intitulées : *des Origines jusqu'en 1789*, constituent une synthèse fort intéressante des annales de la ville. « Nous avons négligé, dit l'auteur, l'histoire des hommes pour nous attacher à celle des races qui ont peuplé notre ville, des institutions civiles et religieuses qui l'ont gouvernée, des habitudes dont est faite son existence, des monuments qui la décorent. Nous nous sommes surtout efforcé de montrer en quoi le passé de Bordeaux se rattache à son présent, en quoi l'œuvre des siècles de jadis a préparé l'œuvre du XIXe. Le livre dont ce résumé est la préface montrera quel a été le travail des générations d'autrefois. Avant d'exposer et de glorifier le présent, l'historien a le devoir de rendre hommage aux régimes disparus. » On reconnaît à ces sentiments le disciple fidèle de Fustel de Coulanges et l'éditeur de son œuvre posthume

Le travail de M. Jullian est divisé en neuf sections : les *origines*, la *population*, les *régimes politiques*, l'*organisation municipale*, l'*Église*, le *commerce*, *comment la ville s'est formée*, les *quartiers*, les *monuments*. La place me manque pour suivre pas à pas et pour

critiquer en détail l'exposition de l'historien; quelques-unes de ses idées me semblent prêter à discussion, mais la valeur de l'ensemble est vraiment considérable. J'ai particulièrement goûté les trois dernières sections. C'est avec un vif intérêt que j'ai suivi l'évolution déterminée par les circonstances politiques, le régime communal, les phases diverses du commerce qui déplacent, modifient, développent, emprisonnent dans une triple enceinte puis en délivrent la cité pour l'étendre sans mesure, du IVe siècle à nos jours. La belle série des plans rassemblés dans l'album aide singulièrement à suivre l'exposé de M. Jullian.

Le deuxième chapitre, *la Langue gasconne à Bordeaux*, est dû à M. le professeur Bourciez; pour en faire apprécier la valeur, il suffira de dire qu'il a eu l'approbation presque sans réserve d'un juge compétent entre tous, M. Léonce Couture.

Les *Sceaux et blasons de la ville* ont été étudiés par feu E. Gaullieur dans le troisième chapitre et dans une note complémentaire très précise, due à M. G. Bouchon, un imprimeur fort versé dans les choses du passé. — Un collectionneur émérite et très savant, M. E. Lalanne, a résolu avec succès tous les problèmes relatifs à la *Numismatique bordelaise*. — Au chapitre V, une très claire et substantielle notice sur l'immense dépôt des *Archives départementales*, par l'archiviste, M. Brutails, un érudit déjà fort connu, qui, l'année dernière, a reçu de l'Académie des inscriptions la première médaille au concours des antiquités nationales; puis un travail qui prêterait fort à la critique sur les débris des *Archives de la ville*. Celles de l'archevêché ont été oubliées. — Chapitre VI, dix pages peu importantes sur la *Préfecture*, ancien hôtel du maire Saige, guillotiné sous la Terreur, avec des notices brèves et pas toujours impartiales sur les préfets qui se sont succédé depuis le conventionnel Thibaudeau jusqu'au titulaire actuel. — Le chapitre VII est consacré au *Corps municipal :* maire et jurats du XIVe au XVIIIe siècle; liste des maires de 1173 à 1789, depuis le sire de Monedey jusqu'au vicomte de Noé, maréchal de camp, puis de 1790 à 1892; transformations de la municipalité bordelaise à dater de la Révolution; hôtel de ville, magnifique monument bâti par le prince-archevêque Ferdinand de Rohan et qui a abrité successivement les archevêques, l'administration départementale et préfectorale, enfin les magistrats municipaux et a été, durant quelques années, le palais impérial. Pour la période ancienne, ce chapitre est un travail de seconde main, emprunté en grande partie aux savantes introductions dont M. le professeur Barckhausen a enrichi la plupart des volumes publiés par la commission des archives municipales.

La IIe partie nous renseigne, en onze chapitres d'ordinaire fort bien

remplis, sur le *sol*, la *population*, l'*industrie* et le *commerce*. Je signalerai spécialement le bref mais très curieux travail de M. le professeur Bouchard sur l'*Ethnographie* bordelaise. Il y a là une série d'observations précises et souvent piquantes dont l'intérêt est grand. — Quelques bons renseignements à recueillir au chapitre V, l'*Habitation à Bordeaux*. — Au chapitre VII, des pages substantielles sur la culture de la *vigne* et le commerce des *vins* du IIe au XVIIIe siècle. Il va sans dire que toutes les questions se référant à cet objet capital pour Bordeaux sont traitées pour le temps présent avec de larges développements. Ce travail est dû à M. Ed. Feret, auteur d'une très considérable *Statistique de la Gironde*. — Chapitre VIII : cinquante pages intéressantes où l'on a résumé l'*Histoire de quelques industries bordelaises*, l'imprimerie introduite seulement au XVIe siècle, mais bientôt très florissante avec les Millanges ; la verrerie, la faïencerie, la construction des navires, etc. — Chapitre X : bonne monographie historique de la *Chambre de commerce* sous l'ancien régime. Cette compagnie a versé ses papiers antérieurs à 1790 aux Archives départementales et a fait les frais de l'*Inventaire sommaire* de ces précieux documents. Il va paraître incessamment en un volume in-4, rédigé par M. Brutails, avec une introduction considérable et un choix des textes les plus importants.

J'arrive à la IIIe partie, *Administration*, qui remplit deux volumes. Les sections dont elle se compose en ont été naturellement établies par la division du travail entre les adjoints et les bureaux. Aussi régulièrement qu'on l'a pu, on a recherché, comme je l'ai dit ci-dessus, pour chacun des services de la ville, les précédents historiques, mais, bien entendu, à titre seulement d'éclaircissements et d'introduction, la grosse part des diverses études qui leur sont attribuées étant réservée à la situation présente, exposée avec une précision très grande et une incroyable abondance de faits, de chiffres, de tableaux et de diagrammes.

Chapitre Ier, *Finances*. J'y relève dix-neuf pages sur les anciens comptes et budgets de la ville, entre autres celui qui fut dressé en 1554 pendant la mairie de Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, le père de l'auteur des *Essais*, qui un peu plus tard fut maire à son tour, et ceux de 1668, 1776, 1790 (1,996,711 livres de recettes). On y trouvera aussi l'état du domaine immobilier de la ville au moment de la Révolution. Plus loin, un résumé sur les anciennes impositions et l'histoire de l'octroi municipal jusqu'à sa suppression en 1791. — Chapitre II, *Alimentation publique :* une étude très documentée sur le prix du pain et de la viande du XVe au XIXe siècle. — Chapitre III, *Travaux publics :* des notes intéressantes sur le service des eaux et le pavage aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Chapitre IV, *Circulation*, etc.,

un relevé bien complet des décisions des maire et jurats sur la voirie et le nettoiement, puis sur l'éclairage de la ville. — Chapitre V, *Sécurité intérieure et extérieure :* l'histoire militaire de Bordeaux sous l'ancien régime et la Révolution (expéditions des troupes de la ville au moyen âge, guet à pied et à cheval, etc.); l'histoire, souvent glorieuse, de la marine bordelaise, dont les corsaires prirent une part active aux guerres de la Révolution et de l'Empire. — Le chapitre VII, *justice et prisons*, est un des plus importants pour l'histoire. S'aidant de l'*apparatus*, en tout point excellent, dont M. le professeur Barckhausen a entouré sa savante édition du *Livre de la Coutume* et y ayant ajouté le résultat de ses propres recherches, M. Nicolaï, avocat à la Cour d'appel, a fourni à la monographie des articles très développés et fort instructifs où il a exposé l'organisation compliquée des diverses *juridictions* auxquelles étaient soumis les Bordelais au moyen âge et aux derniers siècles : tribunaux municipaux (cour du maire et prévôt de la ville); justice du Roi (sénéchaux, présidiaux, Parlement, table de marbre et maîtrise des eaux et forêts, amirauté); tribunaux ecclésiastiques (officialité métropolitaine et diocésaine, officialité et juridiction civile des chapitres Saint-André et Saint-Seurin); tribunal des juges consulaires. Puis il a écrit une magistrale étude, conduite jusqu'à nos jours, sur le *Barreau bordelais*, dont l'éclat a été si grand au XVIIIe siècle et dont les traditions d'éloquence et d'intégrité ont été magnifiquement conservées durant ce siècle-ci. Il est fort désirable que M. Nicolaï exécute le dessein qu'il a, dit-on, formé de reprendre, dans un livre auquel il donnera toute l'ampleur désirable, les questions qu'il a si bien traités dans ces premiers essais.

Le IIIe volume est pour une bonne moitié employé à préciser l'état actuel de l'*Instruction publique* à Bordeaux. La mégalomanie y a sévi comme partout ailleurs en ce qui touche aux constructions scolaires ; mais les inconvénients financiers résultant de cette tendance ont été atténués dans une assez large mesure par la façon intelligente et incontestablement honnête dont les deniers publics ont été administrés. En raison du point de vue spécial auquel je dois me placer dans cette *Revue*, je ne puis entrer dans la discussion de ce qui s'est fait à Bordeaux depuis vingt-cinq ans sur le terrain de l'*instruction primaire*. Je remarquerai seulement que la notice sur son histoire au XVIIIe siècle et durant la Révolution est notoirement insuffisante. — Il y a seulement quelques pages, mais elles sont solides, sur les anciens *collèges de Guyenne* et *de la Madeleine*, l'*école centrale*, la fondation du *lycée* actuel, les *séminaires* dont une histoire très complète, due à l'impeccable érudition de M. l'abbé Bertrand, est actuellement sous presse. — A propos de l'enseignement supérieur, ce qui regarde les anciennes *facultés de droit*, de *médecine*, de *théologie*, et

l'*école de chirurgie* est un peu brièvement mais solidement traité par M. l'abbé Beau, M. le docteur Théry et M. Cosme, professeur au lycée. Ici encore, comme dans toutes les parties du domaine historique municipal on retrouve, comme base, les remarquables œuvres de M. le professeur Barckhausen, à qui nous devons un précieux cartulaire de l'ancienne université de Bordeaux [1].

Dans ce même chapitre, près de quatre-vingts pages sur la *Bibliothèque de la Ville*, une des plus riches de France en imprimés; les manuscrits y sont nombreux, mais beaucoup n'ont guère d'importance. M. Céleste a raconté le mieux du monde les annales de l'établissement dont il a la charge, et qu'il gouverne à l'entière satisfaction des travailleurs. C'est la collection déjà publique de l'Académie de Bordeaux qui a fait le premier fonds de la Bibliothèque actuelle. Son histoire prérévolutionnaire, ses vicissitudes pendant les dernières années du XVIIIe siècle et durant celui-ci sont retracées avec précision dans ce mémoire, auquel pourtant il faut faire un grave reproche. Après avoir suivi avec intérêt le récit des fortunes diverses et des évolutions successives de ce grand dépôt littéraire et rendu hommage, avec M. Céleste, à ses généreux bienfaiteurs, le lecteur s'attend à trouver à la fin de cet intéressant mémoire une description au moins sommaire des collections. Son espoir est déçu. Sur ce point l'auteur est resté muet. C'est sans doute qu'il avait atteint le maximum de pages qui lui avait été fixé. Je sais d'ailleurs que, dans un ouvrage spécial, il se propose de combler cette regrettable lacune.

Les sept pages exposant les *travaux scientifiques* des Bordelais m'ont paru bien faites. En revanche, la notice sur l'*histoire des lettres à Bordeaux* n'a presque aucune valeur : l'auteur est mal informé et manque évidemment de critique. — La notice sur l'*Académie* locale, dont Montesquieu a été un des fondateurs et qui, malgré cet illustre patron, a été souvent dans ce siècle « une bonne fille qui ne fait pas parler d'elle, » aurait pu avantageusement être plus développée.

M. Marionneau, correspondant de l'Institut, a fort bien traité l'*histoire des Beaux-Arts à Bordeaux;* des renseignements utiles sont donnés sur les *musées*, sur le *grand-théâtre*, œuvre magnifique du XVIIIe siècle.

Comme préface à la statistique moderne des *Cultes*, nous avons quelques bons paragraphes, très sûrs et précis, sur la situation de l'*Église catholique à Bordeaux en 1789*. Ils ont pour auteur un historien de grande valeur, M. le professeur Imbart de la Tour. — On

[1] *Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux* (1441-1793), publiés avec préface et note, par H. Barckhausen. Bordeaux, 1886, in-4 de LIV-168 p. avec un plan.

pourra tirer profit des travaux de M. le pasteur Cadène sur l'histoire locale du *culte protestant*, et de M. Uhri, secrétaire du consistoire, sur celle du *culte israélite*.

Le chapitre XI, *Assistance publique et privée*, est considérable et les pages d'histoire, écrites avec impartialité, n'y manquent pas.

Nous trouvons à la fin de l'ouvrage des *considérations générales* qui méritent surtout l'attention des Bordelais et de leurs administrateurs. En ce qui concerne nos études, il y faut signaler la reproduction complète des pages très curieuses consacrées par Arthur Young, dans ses *Voyages en France*, à la ville de Bordeaux, alors en pleine prospérité. Il y a là force observations « suggestives » dont beaucoup n'ont pas vieilli.

Des vingt-neuf planches de l'*Album*, très remarquablement exécuté, j'indiquerai seulement celles qui ont un intérêt historique. Au frontispice une belle chromolithographie des armes de la ville, qui se blasonnent ainsi : *De gueules, à la porte de ville donjonnée, à quatre tours d'argent essorées et girouettées d'or, maçonnées et ajourées de sable, à la cloche et à la herse levée d'argent, surmontée d'un léopard d'or armé et lampassé d'azur ; sur une mer d'azur ondoyée d'argent et de sable, chargée d'un croissant d'argent en pointe ; au chef semé de France.* Ces armes sont surmontées d'une couronne comtale, parce que, sous l'ancien régime, les jurats portaient, entre autres titres, celui de comtes d'Ornon. La devise qui décrit l'écusson est celle-ci : *Lilia sola regunt lunam, undas, castra, leonem.*

Les planches 1-7 donnent une très utile série de plans de la ville à une échelle uniforme : Bordeaux aux trois premiers siècles ; de 300 à 1100 ; de 1100 à 1300 ; vers 1450 ; en 1733 ; sous Louis XV, après les grands travaux des intendants ; en 1891.

Planches 8-10 : trois vues cavalières de la ville : en 1450 (eau-forte de Leo Drouyn) ; sous François Ier (d'après la *Cosmographie de Munster et Belleforest*) ; en 1889, par Hugo d'Alési.

Planche 11, monnaies mérovingiennes des VIIe et VIIIe siècles. — Planche 12, costumes des jurats au XVIIIe siècle (chromolithographie assez médiocre d'après un tableau du temps).

Planches 15-16, plans, coupe et élévation de deux grandes habitations-types du XVIIIe siècle.

Telle est la contribution apportée aux études historiques par ce bel ouvrage qui, malgré quelques imperfections, fait vraiment honneur à la ville de Bordeaux, dont l'exemple mériterait d'être suivi à cet endroit. J'espère que cette analyse, que j'ai tâché de faire exacte et impartiale, aura, malgré son aridité, quelque intérêt pour nos sérieux lecteurs.

E. ALLAIN.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans une note à laquelle vous avez bien voulu donner l'hospitalité dans votre numéro d'avril, j'ai indiqué aux lecteurs de cette *Revue* les raisons pour lesquelles les critiques formulées ici même par M. l'abbé Batiffol contre ce qu'il appelle « les Fausses Décrétales de Catanzaro » ne me paraissaient pas justifiées. A la suite de mon article, a paru une réponse de M. l'abbé Batiffol qui renouvelle la question en la transportant sur un nouveau terrain, — celui de la diplomatique.

Je demande aux lecteurs de cette *Revue* la permission de suivre sur ce terrain mon savant contradicteur.

I.

Voici ce que dit M. l'abbé Batiffol :

« M. Fabre n'est pas entré dans l'examen du texte des bulles : il se borne à dire qu'elles « n'offrent, au point de vue diplomatique, aucune prise à la critique, » et qu'il faut même relever « leur parfaite conformité avec ce que nous savons de l'itinéraire de Calixte II. » Voilà une proposition bien imprudente. Supprimez, en effet, les points de repère que fournissaient à Jaffé et Löwenfeld tant la fausse chronique de Taverna que la fausse bulle du 28 décembre 1121, l'itinéraire de Calixte II (du 10 novembre 1121 au 15 janvier 1122) se réduit à deux éléments : le pape était, le 9 décembre, à Nicastro (Jaffé, nº 6936), et il était, le 23, — savez-vous? — au Latran! Nous avons, en effet, du 23 décembre, une bulle de Calixte II, et cette bulle est datée du Latran. M. Fabre n'a pas remarqué que Jaffé, sur la foi des documents que je critique, avait écrit : Pro *Laterani* sine dubio legendum est *Catanzarii*. Et c'est ainsi que nos quatre bulles sont en parfaite contradiction avec ce que nous savons positivement de l'itinéraire de Calixte II. »

Lorsque M. l'abbé Batiffol déclare que la présence avérée du pape au Latran, le 23 décembre 1121, rendrait très suspectes les deux

bulles (Jaffé, nos 6937 et 6938) qui sont censées avoir été données à Catanzaro deux jours auparavant (le 21 décembre), je suis pleinement d'accord avec lui.

Mais la question est précisément de savoir si le pape était bien réellement à Rome le 23 décembre 1121. Or, nous n'avons à ce sujet qu'un témoignage, celui d'une bulle, dont on a depuis deux siècles perdu de vue l'original, et ce témoignage s'accorde mal avec l'ensemble de l'itinéraire de Calixte dans la seconde moitié de l'année 1121 et les premiers mois de l'année 1122 : aussi MM. Jaffé et Löwenfeld ont proposé comme correction à la date de cette bulle : *Pro* LATERANI *sine dubio legendum est* CATANZARII.

Dans l'article sur les « Fausses décrétales de Catanzaro, » paru en janvier 1892, et qui a été l'occasion des remarques que j'ai présentées dans le numéro du 1er avril dernier, M. l'abbé Batiffol écrivait : « Entre le 10 novembre et le 15 janvier le pape quitta Tarente pour pousser jusqu'à Nicastro, en Calabre. » Il acceptait donc alors la correction proposée par les diplomatistes allemands.

Il a, depuis, abandonné cette opinion, et je crois qu'il a eu tort. La présence du pape à Rome le 23 décembre 1121 s'accorde mal non seulement avec les bulles attaquées par M. l'abbé Batiffol, mais avec l'ensemble de l'itinéraire de Calixte II dans l'Italie du sud, — itinéraire qu'il ne faut pas tronquer pour les besoins de la cause.

Voici cet itinéraire, tel qu'il ressort des documents authentiques, en laissant de côté (est-il besoin de le dire ?) les indications fournies par les bulles qui sont en question :

1121.	5 septembre,	*Salerne.*
	15 septembre,	*Salerne.*
	4 octobre,	*Melfi.*
	7 octobre,	*Melfi.*
	3 novembre,	*Bantia.*
	10 novembre,	*Tarente.*
	9 décembre,	*Nicastro.*
1122.	15 janvier,	*Tarente.*
	20 janvier,	*Acquaviva.*
	28 janvier,	*Bitonto.*
	18 février,	*Bénévent.*

Je demande maintenant à tout lecteur de bonne foi s'il est possible que le pape, parvenu en Calabre au milieu de décembre, après une série d'étapes à travers la Pouille, soit brusquement rentré à Rome pour le 23 décembre, et ait ensuite regagné Tarente avant le milieu de janvier, pour revenir de là, à petites journées, vers Bénévent et l'Italie centrale ?

Entre la bulle unique qui suppose pareille invraisemblance et les

trois bulles qui jalonnent si bien, entre le 9 décembre 1121 et le 15 janvier 1122, une route normale de retour entre Nicastro (dernier terme de la pointe poussée par le pape en Calabre) et Tarente (qui marque le point de départ et le point d'arrivée de cette expédition calabraise), les éditeurs des *Regesta* n'ont pas hésité, et nous faisons comme eux.

II.

« Mais, continue M. l'abbé Batiffol, ce n'est pas tout encore. Si M. Fabre veut bien parcourir plus attentivement le texte de la bulle du 14 janvier 1121, il y notera que le pape signe « Calixtus catholicæ ecclesiæ *pontifex,* » alors que dans toutes ses bulles il écrit *episcopus.* Il notera que le titre presbytéral de Sainte-Praxède est donné à un cardinal *Rainier*, alors que Sainte-Praxède était le titre presbytéral précisément du cardinal *Didier*, ainsi qu'il appert d'une bulle du 3 janvier 1121 (Jaffé, n° 6886), et d'une bulle du 6 avril 1123 (Jaffé, n° 7056). Le titulaire de Sainte-Lucie, qui, le 3 janvier, est le cardinal *diacre Gérard*, est, le 14 janvier, le cardinal *prêtre Grégoire*. Le titulaire de Saint-Eusèbe est, le 3 janvier, le cardinal *Jean*, et, le 14 janvier, le cardinal *Sigizo*. M. Fabre pense-t-il que ces détails n'offrent, au point de vue diplomatique, aucune prise à la critique ? »

C'est un peu le cas d'appliquer ici le vieil adage : *Medice, cura te ipsum*. Je suis accusé « de n'avoir pas parcouru assez attentivement le texte de la bulle du 14 janvier 1121 » par quelqu'un qui, en réalité, le connaît mal.

Mon savant contradicteur a négligé en effet de rechercher le vrai texte de la bulle qu'il incrimine. M. l'abbé Batiffol n'avait sans doute sous la main que la *Patrologie,* qui contient un texte fortement altéré, et il a eu le tort de ne pas recourir au texte qui seul doit faire autorité désormais et qui nous a été donné par M. Ulysse Robert.

Son raisonnement porte nécessairement la peine de cette négligence. Il serait parfait, s'il ne partait pas de fausses prémisses. Rien de ce que M. l'abbé Batiffol reproche, avec raison, dans sa critique diplomatique, au texte de la *Patrologie* ne peut être objecté au texte plus correct donné par M. Ulysse Robert d'après les ms. Vatican 4936.

Voici, en effet, ce qu'on voit dans l'édition de M. Robert, qu'un de mes confrères de l'École de Rome, M. de la Roncière, a bien voulu collationner pour moi sur le manuscrit du Vatican :

1° La signature du pape ne porte pas *catholice ecclesie* PONTIFEX.

2° Le titre de Sainte-Praxède est attribué au cardinal DIDIER et non au cardinal RAINIER.

3° Le CARDINAL-PRÊTRE GRÉGOIRE est attaché, ainsi qu'il convient, à SAINTE-LUCINE et non à SAINTE-LUCIE.

4° C'est bien le cardinal JEAN et non le cardinal SIGIZO qui est donné comme titulaire de Saint-Eusèbe.

Bref, aucune des critiques formulées par M. l'abbé Batiffol, au point de vue diplomatique, contre la bulle du 14 janvier 1121, ne se trouve justifiée.

Veuillez agréer, etc.

PAUL FABRE.

Les observations présentées ci-dessus par M. Fabre sont intéressantes et en partie justes, mais elles n'ont pas la portée qu'il leur attribue.

Les fautes d'ordre diplomatique, relevées par moi dans le texte de la bulle du 14 janvier, sont, d'après M. Fabre, des fautes de transcription récentes, propres au texte de la *Patrologie*. C'est possible. M. Fabre me l'apprend, et je m'empresse de reconnaître que l'argument que ces fautes me fournissaient contre la bulle du 14 janvier devient caduc.

Mais le pape Calixte II était-il au Latran le 23 décembre ? Oui, dit une bulle authentique de son registre. Non, dit M. Fabre, par conjecture, et il supprime la donnée fournie par la bulle authentique. Cette conjecture est-elle vraisemblable ? Soit. Supprimons *Laterani*, je le veux bien : mais qui ne voit que substituer *Catanzarii* à *Laterani* est commettre une pétition de principe ? En effet, l'itinéraire normal suggérerait aussi bien Cotrone que Cosenza, et Catanzaro est suggéré à M. Fabre par les fausses bulles. L'argument de M. Fabre n'en est donc pas un.

Ces deux observations eussent-elles une égale valeur, il resterait à prouver que les quatre prétendues bulles de Calixte II ne sont pas en contradiction flagrante avec l'état historique et canonique du comté de Calabre au temps du comte Roger.

Cela, je crois l'avoir établi.

A cela, M. Fabre n'a pas répondu.

PIERRE BATIFFOL.

COURRIER ITALIEN

Les travaux importants sur le moyen âge, histoire et civilisation, ont été assez rares en 1892. Il faut mentionner en première ligne les *Miti, leggende e superstizioni del medio evo* de M. Arturo Graf, études analogues à celles de son *Roma nel medio evo*, aussi curieuses et aussi curieusement documentées. Dans le premier volume il examine le mythe du paradis terrestre, la situation du paradis terrestre, la nature, les conditions et les merveilles édéniques, telles que les ont conçues les imaginations médiévales; les légendes relatives aux habitants et aux voyageurs du paradis, le repos des damnés, la croyance à la fatalité. Ce travail ne sera pas moins utile aux folkloristes qu'aux historiens [1].

— Un mémoire de M. Ronca sur les rapports de la civilisation médiévale et de la poésie latine en Italie au XIe et au XIIe siècle (*Coltura medioevale e Poesia latina d' Italia nei secoli XI e XII* [2]) a été couronné par l'Académie des Lincei. M. G. Romano a examiné dans la leçon d'inauguration de son cours d'histoire du moyen âge quelle connaissance du moyen âge avaient les historiographes de la Renaissance en Italie (*Degli studî sul medio evo nella storiografia del rinascimento in Italia* [3]).

— M. Ludovico Zdekauer prépare une histoire des jeux de hasard en Italie depuis les origines jusqu'à l'institution de la loterie d'État. Il présente dans des travaux fragmentaires les résultats de ses recherches sur des questions particulières. Ainsi il a successivement étudié dans l'*Archivio Veneto* de 1884 le jeu à Venise à la fin du XVIe siècle; dans l'*Archivio Storico Italiano*, le jeu en Italie au XIIIe et au XIVe siècle; dans le *Giornale degli Economisti* de 1892 l'organisation du jeu en Italie au moyen âge. Il vient de publier en 1892 dans les *Studî Senesi*, sous le titre *Della promessa di non giuocare a zara nel diritto italiano medioevale*, une courte dissertation sur un

[1] Turin, Lœscher, in-8 de 334 p.
[2] Rome, Lœscher, 2 vol. in-8.
[3] Pavie, Fusi, in-8 de 62 p.

point imparfaitement connu de l'histoire des mœurs en matière de jeu : la promesse faite en justice de ne pas jouer à des jeux de hasard pendant un laps de temps plus ou moins long, et sous peine d'une condamnation fixée par l'acte même de promesse [1].

— M. Romano a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque universitaire de Pavie, une *Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia dal 29 luglio 1529 al 25 aprile 1530*, qui montre l'aboutissement de la politique de Léon X, et qui complète l'ouvrage non encore terminé (le sera-t-il jamais ?) de M. di Leva sur Charles-Quint en Italie [2].

— La plupart des travaux publiés cette année sur Christophe Colomb ne sont que des écrits de vulgarisation ; nommons toutefois l'abrégé de Prinzivalle, *Vita di Cristoforo Colombo* [3], consciencieusement compilé et assez bien informé; celui de Tarducci [4], qui est rapidement arrivé à sa deuxième édition. — M. Baroni a publié des *illustrazioni* sur *Colombo ed il quarto centenario della scoperta d'America* [5]. L'archiviste de Milan, M. Gentile Pagano, ayant récemment soutenu que Chr. Colomb était d'une origine placentine, M. Ambrosini a examiné à nouveau la question dans une brochure intitulée : *Le ragioni dei Piacentini alla culla di Cristoforo Colombo* [6]; mais cette interminable et fastidieuse question n'avance guère. M. Sabazio en profite pour publier cent vingt pages d'observations *Intorno alla patria di Cristoforo Colombo* [7].

— Depuis que l'Italie possède en Afrique mieux qu'un espoir d'empire colonial, l'attention de ses érudits se porte volontiers sur le passé de l'Abyssinie. Parmi divers ouvrages plus ou moins sérieux, il faut une mention particulière à la traduction par M. Nerazzini d'un manuscrit arabe relatant *La Conquista dell' Etiopia dalli Musulmani nel secolo XVI°* [8], traduction complétée par une bonne introduction.

— Sur la question toujours pendante de Giordano Bruno, on consultera avec fruit le petit volume de A. Pognisi : *Giordano Bruno e l' archivio di San Giovanni Decollato* [9]. Il ne faut pas séparer Paolo Sarpi de Bruno. M. Castellani vient de publier des *Lettere inedite di Fra Paolo Sarpi a Simone Contarini ambasciatore veneto in Roma*

[1] Et à part. Turin, Bocca, in-8 de 15 p.
[2] Milan, Hœpli, in-16 de 288 p.
[3] Rome, Filiziani, in-8 de 350 p.
[4] Milan, Treves, 2 vol. in-16.
[5] Venise, tip. Mutuo Soccorso, in-16 de 52 p.
[6] Plaisance, Solari, in-8 de 74 p.
[7] Savone, Bertolotto, in-8 de 120 p.
[8] Rome, Forzani, in-8 de 203 p.
[9] Milan, Paravia, in-16 de 75 p.

(1615) [1], à l'occasion de l'inauguration du monument de Sarpi (20 septembre 1892). Cette série de trente-six lettres, contenues dans un manuscrit jadis signalé par Cicogna dans ses *Inscrizioni veneziane* et récemment parvenu à la Marciana, contient des renseignements de premier ordre sur la politique ecclésiastique de Venise et ses relations avec le Saint-Siège au lendemain de l'*Interdetto*, des informations sur la politique générale de l'Europe, la guerre hispano-piémontaise, les troubles de la régence de Marie de Médicis, l'affaire de la succession de Juliers. Il y est même rapporté, semble-t-il, des faits inconnus d'ailleurs. Ces lettres ne sont pas moins précieuses pour l'exacte connaissance des vrais sentiments, tant discutés, de Sarpi.

— Les deux batailles de Velletri, celle de 1744 entre les Autrichiens et les Hispano-Napolitains, et celle de 1849, ont été l'objet de deux publications des professeurs Pasquali et Pasini. Le premier a joint à son récit les relations envoyées par le prince Lobkovitz et le cardinal Acquaviva à leurs gouvernements respectifs [2].

— L'histoire de la maison de Savoie et de la monarchie piémontaise est de plus en plus cultivée, dans un esprit de panégyrique malheureusement trop accentué. Cette année nous apporte plusieurs livres ou articles importants sur divers personnages et diverses périodes de cette histoire. M. F. Gabotto a étudié la transition du moyen âge à l'âge moderne en Savoie dans *lo Stato Sabaudo da Amadeo VIII ad Emanuele Filiberto I* (1451-1467) [3]. M. Dina a étudié *Iolanda duchessa di Savoia e la rebellione sabauda del 1471* [4]. M. Demaria a raconté, en y joignant des documents inédits, la conjuration de Raffaele Torre contre Charles-Emmanuel II [5]. Deux biographies de princesses savoisiennes, *Bianca di Monferrato, duchessa di Savoia* [6], et *Adelaide di Savoia, elettrice di Baviera* [7], ont été écrites par MM. Usseglio et Merkel. L'étude de celui-ci sur Adélaïde est une utile contribution à l'histoire sociale et politique du XVIIe siècle. Le bel ouvrage de M. Domenico Carutti, *Storia della corte di Savoia durante la rivoluzione e l' impero francese* [8], complète heureusement cette bibliographie. La *Monografia storica della augusta e gloriosa casa Savoia* [9] a peu d'intérêt historique.

[1] Venise, Visentini, in-4 de XXIV-75 p.
[2] Velletri, Bertini, in-8 de 48 p. et in-8 de 20 p.
[3] Turin,Roux, in-8 de 120 p.
[4] Alba, Vertamy, in-8 de 59 p.
[5] Novare, Miglio, in-8 de 54 p.
[6] Novare, Miglio, in-8 de 120 p.
[7] Turin, Clausen, in-8.
[8] Turin, Roux, in-8 de 500 p.
[9] Vallo della Lucania, Ferolla, in-8 de 88 p.

— On rapprochera du récent article de Mme Arvède Barine sur Christine de Suède l'amusant et curieux volume de M. Claretta, *La regina Cristina di Svezia in Italia* [1], consacré à l'histoire anecdotique des dernières années, si mouvementées et si peu connues, de cette énigmatique aventurière.

— M. Piva entreprend l'histoire d'une des plus célèbres guerres italiennes du xve siècle, la guerre de Ferrare de 1482; il en a étudié déjà la première période, l'alliance des Vénitiens avec Sixte IV [2]. Le dernier ouvrage de Luigi Amabile, dont on a récemment annoncé la mort, est un récit très fortement documenté de l'inquisition de Naples, *Il santo officio della inquisizione in Napoli* [3], mais il est conçu dans un esprit d'hostilité ardente à l'institution qu'il décrit. *Giulio Cybo Malaspina, marchese di Massa* [4], a été l'objet d'une étude très soignée de M. Staffetti, fondée sur des documents pour la plupart inédits. Divers documents de l'*Archivio Vaticano*, également inédits, ont fourni à M. L. Celli la matière d'un travail sur des épisodes inconnus de l'histoire du xvie siècle sous le titre de *Tasse e rivoluzione* [5]. M. Pansa a consacré une brochure à *Gli Orsini signori d' Abruzzo* [6]. L'artillerie ferraraise d'Alphonse II a eu une telle importance dans l'histoire militaire de son temps que les recherches nouvelles de M. Jaré sur *Abramo Colorin, ingegnere di Alfonso II d' Este* [7] devront être consultées par les historiens autant que par les biographes. M. Cianci Sanseverino a donné une bonne contribution à l'histoire juridique de l'Italie méridionale dans son travail sur *I campi pubblici ed alcuni castelli del medio evo in Basilicate* [8]. L'histoire financière du royaume de Naples s'est enrichie d'une importante étude biographique et critique du sénateur F. Nobile sur *I codici di Giovan Luca Barberi sullo stato delle regalie della monarchia siciliana nei primordî del XVIo secolo* [9].

— Venons-en maintenant à l'histoire municipale proprement dite. Il faut citer d'abord la continuation de la *Bibliografia statutaria e storica Italiana* du comte Luigi Manzoni. Le premier volume de la seconde partie, *Bibliografia storica municipale* [10], vient de paraître. Il aidera les historiens à se débrouiller dans la masse bibliographi-

[1] Turin, Roux, in-8.
[2] Padoue, Draghi, in-8 de 127 p.
[3] Città di Castello, Lapi, 2 vol. in-8.
[4] Modène, Vincenzi, in-8 de 326 p.
[5] Turin, Roux, in-8.
[6] Lanciano, Carabba, in-16 de 64 p.
[7] Ferrare, tip. Sociale, in-8 de 60 p.
[8] Naples, Pesole, in-8 de 176 p.
[9] Palerme, Clausen, in-8 de 151 p.
[10] Bologne, Treves de Virano, in-8 de 560 p.

que des histoires municipales italiennes dont le nombre s'accroît dans des proportions effrayantes.

— Nous avons antérieurement signalé les Inscriptions milanaises dont M. Vincenzo Forcella compile le recueil pour la Societa storica Lombarda. Le tome IX des *Iscrizioni delle chiese e degli altri edificî di Milano dal secolo VIII ai giorni nostri* [1], comprend les inscriptions conservées dans les instituts scientifiques, littéraires et artistiques. Le tome X est consacré aux inscriptions des monuments, le tome XI à celles des cloches. Un douzième volume sera réservé aux index.

— Le conseil municipal de Bene Vagienna a fait publier par M. Joseph Assandria les *Capitula et Statuta communitatis Baennarum ab anno 1293* [2]. M. Gabriele Cherubini a publié avec soin le *Statuto municipale della città di Atri* [3]. M. Bellabarba commence la publication avec commentaire des inscriptions de Chiaramonte Gulfi : *Iscrizioni gulfiane interpretate* [4]. Son recueil paraît par fascicules in-16 de 16 p. M. Luigi Borri a publié un beau volume de *Documenti Varesini raccolti, annotati e volgarizzati* [5]. Il y a joint une vingtaine de planches, noires ou en couleurs, et deux cartes du bourg de Varese au xve et au xvie siècle. La *Storia popolare della Sardegna* [6], de Camboni, est un bon livre de vulgarisation. Le recueil des *Canti popolari sardi* [7], dû à MM. Vittorio Cian et Nurra, est un des meilleurs volumes de la bibliothèque des *Curiosità popolari tradizionali*, publiée par G. Pitré. M. G. Vidari a donné une seconde édition complètement transformée et améliorée de ses *Frammenti cronistorici dell' agro Ticinese* [8]. M. Perella commence une histoire de la région du Samnium sous le titre *Effemeride della provincia di Molise* [9]. M. l'abbé C. Allais étudie sous le titre de *La Castellata* [10] la haute vallée de Variata dans l'arrondissement de Saluces.

— L'étude de M. G. Giordani sur *la Colonia tedesca di Alagnia Valsesia ed il suo dialetto* [11] est intéressante pour la philologie autant que pour l'histoire ethnographique.

— L'histoire de la Sicile s'est enrichie de plusieurs travaux.

[1] Milan, Brigola, in-8 de vi-304 p.
[2] Turin, Bocca, in-4 de 312 p.
[3] Atri, de Arcangelis, in-8 de 150 p.
[4] Chiaramonti-Gulfi, Ferrante.
[5] Varese, in-8 de xii-476 p.
[6] Sassari, Chiarella, in-8 de 216 p.
[7] Palermo, Clausen, in-16 de 359 p.
[8] Pavie, Fusi, in-16 de 417 p.
[9] Isermia, de Matteis, in-16 de 460 p.
[10] Saluces, Lobetti Bondoni, in-8 de 355 p.
[11] Turin, Lœscher, in-8.

M. Calderone a publié, sous le titre un peu fallacieux d'*Antichità Siciliane*, des *Memorie storico-geografiche di Marineo e suoi dintorni*[1]. L'abbé S. Leonardi a publié en trois parties un ouvrage d'aimable érudition dont le titre annonce déjà le caractère : *Cenni storici su la gratissima città di Calatagirone*[2]. Les trois parties sont du reste rangées dans un ordre assez arbitraire. La première antérieurement parue était consacrée aux hommes illustres. Le second livre est relatif à *Il Calatagirone civile*, le troisième à *Il Calatagirone sacro*. Le livre de Lanza di Scalea, *Donne e gioielli in Sicilia nel medio evo e nel rinascimento*[3], est d'un grand intérêt pour l'histoire des mœurs. V. Cusumanno continue son histoire des banques siciliennes, pleine de renseignements curieux sur l'histoire financière de l'Italie. Le deuxième volume de la *Storia dei Banchi di Sicilia*[4] est relatif aux banques publiques, à la *Tavola di Palermo*, au *banco di Prefetia di Trajani* et à la *Tavola di Messina*. Mentionnons aussi la *Storia delle lettere in Sicilia in rapporto alle sue condizioni politiche dall' origine della lingua sino al 1848*[5], de M. Salvo di Pietroganzili, publiée par fascicules. Enfin M. F.-G. La Mantia a tiré d'un missel français du XIIe siècle, conservé à la cathédrale de Palerme, une monographie intéressante sur les *Ordines judiciorum Dei*[6].

— MM. C. Fumagalli, D. Sant' Ambrogio e Beltrami publient, sous le titre de *Reminiscenze di storia ed arte nel suburbio e nella città di Milano*[7], une description « imagée » de Milan. La seconde partie de leur recueil consacrée à la ville est composée de cinquante planches héliotypiques et de soixante-dix pages de texte explicatif.

— M. Paolucci Brozzi étudie, d'après les archives milanaises, le théâtre à Milan (*Contributi alla storia del teatro. Il teatro a Milano nel secolo XVII. Studî e ricerche negli archivî di Stato lombardo*[8]). L'article de M. Zanelli sur *Brescia sotto la signoria di Filippo Maria Visconti*[9], 1421-1426, est simplement un tirage à part de la *Rivista storica Italiana*, t. IX. M. Paolucci a étudié les origines (XIe et XIIe s.) des communes de Milan et de Rome[10]. M. Malnate a publié un intéressant volume sur la *Storia del porto di Genova dalle origini all' anno 1892*[11].

[1] Palermo, Clausen, part. II, t. I, in-8 de 160 p.
[2] Calatagirone, tip. Napoli, in-8 de 79 et 108 p.
[3] Turin, Clausen, in-4 de 366 p., 5 pl. chrom.
[4] Palerme, Clausen, in-8 de 298 p.
[5] Palerme, Carosio, in-4.
[6] Palerme, Clausen, in-8 de 34 p.
[7] Milan, chez les auteurs, in-4.
[8] Milan, Ricordi, in-16 de 119 p.
[9] Turin, Bocca, in-8 de 70 p.
[10] Palerme, Clausen, in-16 de 201 p.
[11] Gênes, tip. Sordo-muti, in-16.

— Les étudiants de Padoue ont fourni à un spirituel érudit, qui s'abrite sous le pseudonyme de *Pippo il Veneziano*, la matière d'un curieux chapitre de l'histoire des universités : *Studenti di Padova. Curiosità storiche. Saggio d' un opera documentata* [1]. Le second volume de l'ouvrage de Malamanni sur *Il settecento a Venezia* [2], consacré à la *Musa popolare*, a paru. L'université de Trévise a été étudiée par M. Marchesan, qui y a joint des aperçus d'histoire politique et littéraire de la ville au moyen âge (*L' università di Treviso nei secoli XIII e XIV*) [3].

— Mentionnons encore brièvement : Ferranti, *Memorie storiche della città di Amandola. I. Storia politica, civile, economica e militare fino al secolo XIX* [4] ; Ambrosi de Magistris, *Storia di Anagni* [5], t. I, avec une carte topographique de ce territoire ; Gabiani, *Notizie sulla ferrazza o politica della città d' Asti dal XIV al XVIII° secolo, ricerche storiche* [6]. Gioachimo Alberti, *Antichità di Bormio* [7], œuvre inédite publiée par les soins de la *Società storica Comense*. Sazzeri, *Storia di Cesena dalla sua origine fino ai tempi di Cesare Borgia* [8]. Tessiore, *Cronologia storica della città di Chiesi* [9] ; (anonyme) *Cronologia storica della città di Cuneo dalla sua fondazione sino ai nostri giorni* [10]. Ermini, *Storia della città di Foligno. Vol. I Dalle origini al sec. VIII°* [11]. Pezza, *Annali minimi della città di Mortara* [12]. Degani, *Il comune di Portogruaro, sua origine e le sue vicende* [13]. Ceci G., *Storia di Todi*, t. I. *Dalle origini alla constituzione a comune* [14]. Ganna, *Guida di Varese e circondario* [15]. D. G. Guiggi, *Monografia storico-religiosa dello scorcio del secolo XV° sull' assedio di Volterra del 1472, dato dal duca Federigo da Montefeltro* [16]. — Terminons cette aride nomenclature en citant la traduction, par M. Francesco Fossati, de l'histoire de Come de Benedetto Giovio [17].

[1] Venise, tip. Mutuo-Soccorso, in-8 de 54 p.
[2] Turin, Roux, in-16.
[3] Trévise, Turazza, in-8 de 400 p.
[4] Ascoli Piceno, Cesari, in-8 de 368 p.
[5] Rome, Bocca, in-8.
[6] Asti, Sambolino, in-8 de 284 p.
[7] Côme, Ostinelli, in-8.
[8] Cesena, Vignuzzi, in-8 de 573 p.
[9] Turin, Lœscher, in-8 de 42 p.
[10] Cuneo, Salomone, in-8.
[11] Foligno, tip. Artigianelli, in-16 de 166 p.
[12] Mortara, Cortellezzi, in-8 de 23 p.
[13] Udine, tip. Banco, in-8 de 177 p.
[14] Todi, Foglietti, in-4 par fasc.
[15] Varese, Maï et Malnati, in-16 de 118 p.
[16] Livorno, Fabbreschi, in-8 de 115 p.
[17] Côme, Ostinelli, in-8.

— Le P. Luigi Levati a donné un intéressant supplément à l'Italia sacra en publiant la série *Cronologica e cenni biografici dei PP. Provinciali Barnabiti de Lombardia*[1]. Un des collaborateurs de la *Raccolta Colombiana*, L. Hugues, a publié des observations critiques sur *Alcuni recenti giudizî intorno ad Amerigo Vespucci*[2]. M. G. Cecconi a donné une biographie bien informée de Bocciolino (Guzzoni da Osimo) dans sa *Vita e fatti di Boccolino Guzzoni da Osimo, capitano di ventura del secolo XV°*[3]. M. Verga a écrit un essai sur *Bernardo Bellincioni*, le poète courtisan de Ludovic le More[4]. Mme Clelia Fano a publié des notes biobibliographiques sur *Guido Riviera*, poète placentin du XVIIIe siècle, avec quelques poésies de Riviera[5]. M. Contarini a tracé d'après des documents originaux et inédits un piquant tableau du séjour de Canova à Paris en 1815[6]. L'économiste Frioulain Antonio Zanon[7] a été gratifié d'une biographie par M. Leon Piemonte. Le sénateur Pierantoni a publié, avec les mémoires inédits du célèbre auteur de l'*Istoria civile del regno di Napoli*, une nouvelle étude biographique : *Lo Sfratto di Pietro Grannone da Venezia*[8]. L'étude de Antonino Amore sur *Vincenzo Bellini, arte, studî, ricerche*[9], touchera plus les musicographes que les historiens. On parcourra un livre aimable et superficiel de R. Dalma : *Ombre e memorie*[10], où sont réunis les profils de Ninon de Lenclos, Sterne et Elisa, Mlle Aïssé, Sapho, B. E. Maineri, Aurelio Costanzo, Orazio Grandi. Tous ces noms font un assez singulier assemblage et j'ai peur que les « profils » de M. Dalma ne soient que des profils perdus.

— Les études sérieuses de littérature étrangère en Italie sont trop peu nombreuses pour que je ne signale pas le très bon travail du savant bibliothécaire de la Laurentienne, Guido Biagi, *Gli ultimi giorni di P. B. Shelley*[11], étude accompagnée de documents inédits et ornée de dessins.

— L'histoire contemporaine de l'Italie est encore à écrire. A peine commence-t-on à avoir les dépositions des acteurs et des témoins de ce grand drame historique qui a installé à Rome le gouvernement italien. A peine commence-t-on à étudier de près l'histoire d'Italie

[1] Lodi, Quirico et Carmagni, in-16.
[2] Turin, Lœscher, in-8 de 79 p.
[3] Osimo, Rossi.
[4] Milan, Coop. edit. ital., in-16 de 120 p.
[5] Plaisance, tip. Coop., in-16 de 40 p.
[6] Feltre, Castaldi, in-16 de 78 p.
[7] Vérone, Drucker, in-8 de 86 p.
[8] Rome, Lœscher, in-16 de 78 p.
[9] Catane, Giannotta, in-16 de 450 p.
[10] Turin, Paravia, in-16 de 215 p.
[11] Florence, Civelli, in-16 de 127 p.

pendant la Révolution et sous l'Empire, d'où viennent les origines du mouvement unitaire contemporain. Cette histoire est trop mêlée de politique, de préoccupations nationales et internationales pour être étudiée en Italie avec tout le sang-froid nécessaire. Il y aurait à indiquer, et nous essaierons peut-être un jour de le faire, quels caractères généraux dominent cette littérature historique déjà considérable. Aux dernières pages du présent courrier, je dois me borner à signaler un peu pêle-mêle, je dois l'avouer, quelques livres ou brochures particulièrement intéressants.

— Sur la période révolutionnaire dont la connaissance n'importe pas moins en quelque sorte à l'histoire de France qu'à l'histoire d'Italie, citons : Raffaele Villari, *Giacobini e Sanfedisti. Saggio critico-storico di Napoli al 1799*[1]; Robustelli, *Il conte Diavolo, scene della rivoluzione valtellinese*[2] (1796-1797); Tommaso Casini, *Pesaro nella repubblica Cisalpina, estratti dal Diario di Domenico Bonamini*[3] (1796-1797).

— M. G. di Castro continue ses recherches sur l'art et la littérature politiques populaires en Lombardie par un volume d'un intérêt plus soutenu encore que les précédents sur *Milano e le cospirazioni lombarde (1814-1820) giusta le poesie, le caricaturi, i diari*[4].

— Le général Genova di Revel, après un volume intéressant sur la cession de la Vénétie et de Venise à l'Italie, a donné deux nouveaux volumes de Souvenirs, l'un intitulé : *Dal 1847 al 1855. La Spedizione di Crimea, ricordi di un commissario militare del Re*; l'autre d'un intérêt moins général mais peut-être plus curieux pour l'histoire des mœurs et des esprits de l'Italie contemporaine et surtout pour celle de la société lombarde : *Il 1859 e l'Italia Centrale, miei ricordi*[5].

— On réunit les papiers et les écrits de plusieurs des grands ouvriers de l'indépendance et de l'unité italienne. Le municipe de Forli publie à ses frais les *Ricordi e scritti di Aurelio Saffi*[6]. Le premier volume va de 1819 à 1848. Le système suivi par la veuve de Saffi pour cette édition est le même que celui jadis suivi par Mazzini dans la grande édition de ses œuvres (Daelli, Milan). Les écrits sont rattachés les uns aux autres par des notes autobiographiques. Il faudra joindre à cette collection le recueil spécial des œuvres (déjà publiées ou inédites), d'Aurelio Saffi, relatives aux provinces italiennes su-

[1] Naples, Pierro, in-16 de 334 p.
[2] Sondrio, Quadrio, in-16 de 327 p.
[3] Pesaro, Federici, in-16 de 97 p.
[4] Milan, Dumolard, in-16 de 448 p.
[5] Milan, Dumolard, in-8.
[6] Forli, Municipe, in-8 de 270 p.

jettes de l'Autriche. (*Aurelio Saffi e le provincie italiane soggette all' Austria*[1]), publié avec préface par Gabriele Bovio.

— MM. Marco Tabarrini et Aurelio Gotti continuent la publication des *Lettere e documenti* du baron Bettino Ricasoli[2]; le septième volume a récemment paru, et M. Tullo Massarini a donné les premiers volumes de la collection des *Scritti scelti in parte inediti o rari*[3], de Cesare Correnti. Le tome Ier embrasse la période (1831-1847) la moins importante et la moins remplie de sa vie; le tome II, augmenté de documents inédits, va de 1848 à 1859. Enfin la maison Zanichelli a inauguré, sous le patronage du jeune prince de Naples, une *Biblioteca di Scrittori politici Italiani,* dont la première série comprendra trente volumes, par une nouvelle collection de *Scritti del conte di Cavour nuovamenti raccolti e pubblicati*[4] par Domenico Zanichelli.

— M. Mancardi publie des *Reminiscenze storiche edite ed inedite documentate*[5] qui sont intéressantes. M. Barnaba a donné une seconde édition, revue et corrigée, de ses *Ricordi : da 17 marzo a 14 ottobre 1848*[6]. M. Chiala, l'éditeur bien connu des lettres de Cavour, commence une série de *Pagine di storia contemporanea* (1858-1892)[7], dont le premier volume va du congrès de Plombières au congrès de Berlin (1858-1878).

—Plusieurs *journées* célèbres ont été étudiées dans le détail; ainsi *l' 8 febbraio 1848 in Padova*[8], par M. Legnazzi; *I processi di Mantova e il 6 febbraio 1853*[9], par M. de Castro; *La verità sul primo maggio in Firenze, da piazza Savonarola alle Murate*[10], par M. Ciacchi. Divers épisodes de l'histoire publique et militaire de l'unité ont aussi fait l'objet de travaux particuliers : M. Berganzi a étudié *La prima compagnia della guardia nazionale di Reggio Emilia*[11] *e la sua ritirata fino a Rimini nel marzo 1831* ; le député Guelpa consacre à *Mentana*[12] un *studio storico;* le docteur Albini narre *la Spedizione di Sapri e la provincia di Basilicate*[13]; enfin M. Pietro Fran-

[1] Milan, Robecchi, in-16 de 64 p.
[2] Florence, Lemonnier, in-8.
[3] Rome, Forzani, in-8 de 632 p.
[4] Bologne, Zanichelli, 2 vol. de 500 p.
[5] Turin, Roux, vol. I, part. II, in-8 de 885 p.
[6] S. Vito al Tagliamento, Polo, in-8 de 205 p.
[7] Turin, Roux, in-8.
[8] Vérone, Drucker, in-8 de 151 p.
[9] Milan, Dumolard, in-16 de 604 p.
[10] Firenze, Campolmi, in-16 de 32 p.
[11] Pesaro, Federici, in-8 de 32 p.
[12] Turin, Roux, in-8.
[13] Rome, tip. Terme Dioclesiane, in-8 de 26 p.

ciosi expose les relations de Garibaldi [1] avec la république de Saint-Marin. M. Giuseppe Cesare Abba, sous le titre modeste de *Da Quarto al Volturno, noterelle d' uno dei mille,* donne une histoire exacte, détaillée et complète de cette fameuse campagne [2].

— M. P. Vayra a étudié, lors de la mort du prince Jérôme Napoléon, ses relations avec l'Italie et le rôle qu'il a eu dans la constitution de son unité en mettant au service de Victor-Emmanuel son influence sur la cour de Napoléon III. Sa brochure *Il principe Napoleone e l' Italia* [3] est d'un très vif intérêt.

— M. E. Piccione a fait imprimer un discours intitulé *Alfredo Baccarini ed i partiti parlamentari in Italia* [4], qu'il a prononcé le 29 juin 1891 dans la salle de l'Acquario de Rome pour commémorer Alfredo Baccarini.

— Une brochure de Federico Schack sur *Giuseppe Mazzini e l' unita italiana* [5], a été traduite deux fois en italien, bien qu'elle ne méritât pas tant d'honneur. La seule traduction dont il faille tenir compte est celle de M. Canestrelli, qui y a joint une bibliographie des ouvrages de Mazzini, beaucoup plus intéressante que l'ouvrage même à la suite duquel il l'a placée en appendice.

LÉON-G. PÉLISSIER.

[1] Bologne, Zanichelli, in-12 de 71 p.
[2] Bologne, Zanichelli, in-8.
[3] Turin, Casanova, in-8.
[4] Roma, Civelli, in-8 de 55 p.
[5] Rome, Lœscher, in-12.

COURRIER RUSSE

Il y a plus d'un siècle qu'a paru l'ouvrage de Stritter, intitulé : *Memoriæ populorum,* contenant un choix des témoignages des auteurs byzantins relatifs aux peuples slaves et aux nations voisines. Ce recueil, bien qu'il soit incomplet et fait d'après les traductions latines, n'en a pas moins rendu un grand service et restait jusqu'à présent unique dans son genre. La publication entreprise par M. Latychev le remplacera avantageusement quant à la Russie et au Caucase, auxquels il a cru devoir se borner. Elle formera deux volumes, dont l'un sera consacré aux auteurs grecs, l'autre aux latins, accompagnés d'une traduction russe. Le premier fascicule, qui vient de paraître [1], comprend onze auteurs grecs, parmi lesquels Hérodote, Xénophon, Strabon, Ptolémée, Étienne de Byzance, etc.... et quelques auteurs anonymes; le second fascicule contiendra des textes fragmentaires et plus courts. Il en sera de même des auteurs latins. L'ouvrage sera conduit jusqu'à la fondation de l'État russe, et embrassera le territoire actuel de la Russie (la Scythie des anciens) et le Caucase. Le nom de l'éditeur répond du succès qu'il trouvera auprès des amis des études historiques.

— Il y a à la Bibliothèque nationale de Paris un manuscrit grec, du XI-XII[e] siècle, portant la cote n° 3039 et contenant quarante-trois lettres du moine Jacques à la *sébastocratisse* Irène. Quelle est cette Irène ? A cette question, M. Kirpitchnikov, professeur à l'Université d'Odessa, répond, d'après Combefis, que c'est l'impératrice Irène (752-803) qui a fait rétablir le culte des images au concile de 787 [2]. Du Cange l'identifiait avec la sébastocratisse du même nom, femme d'Isaac, frère d'Alexis Comnène (1081-1118). M. Vasilievski [3] pense que les lettres étaient adressées à Irène, femme d'Andronic, petit-fils d'Alexis Comnène et frère de l'empereur Manuel (1143-1180), qu'elles lui conviennent bien mieux qu'à la femme d'Isaac ou à Irène, femme d'Andronic, fils d'Alexis Comnène, dont la première n'était point

[1] Pétersbourg, 1893, in-8 de 296 p.
[2] *Journal du ministère de l'instruction publique*, décembre 1892.
[3] *Ibid.*, 1893, janvier.

protectrice des lettres et la seconde n'était pas mère de plusieurs enfants — deux conditions à ajouter au titre de sébastocratisse, et qui ne se trouvent réunies que dans la personne d'Irène, femme d'Andronic le jeune. En tout cas, selon M. Vasilievski, il ne saurait être ici question d'Irène *impératrice*. Les arguments de l'éminent byzantiniste n'ont pas persuadé M. Kirpitchnikov, qui lui fait quelques objections [1], en persistant à croire que le titre placé en tête des lettres aura été ajouté par le copiste. A propos de l'impératrice Irène, je ne sais sur quelle autorité on la met [2] au nombre des saintes vénérées par l'Église grecque (le 15 août). Les menées grecques qu'on cite n'en disent rien, ni les slavonnes non plus.

— Sous ce titre : *Un nouveau témoignage touchant les gestes de Constantin le philosophe* (*saint Cyrille) apôtre des Slaves* [3], M. Jagitch, professeur à l'Université de Vienne et académicien, a publié des observations critiques à propos de la lettre d'Anastase le bibliothécaire, découverte par Friedrich dans les papiers de Döllinger et insérée dans les Bulletins de l'académie de Munich (1892, fasc. III) [4] avec un commentaire explicatif. Comme la question demanderait trop de détails, il nous suffira de dire que le digne successeur de Miklosich dans la chaire slave soumet à un examen sérieux plusieurs conclusions du docte professeur de Munich, concernant surtout la valeur de la *Vie de Cyrille*, que celui-ci semble trop déprécier, ainsi que le titre d'inventeur de l'écriture slavonne et celui d'introducteur de la liturgie slavonne, généralement et très dûment attribué à Constantin, mais que M. Friedrich croit devoir lui refuser. A notre avis, la vérité est constamment du côté de M. Jagitch, si profondément versé dans ces matières et hautement impartial.

— M. Pomialovski, professeur émérite de l'Université de Pétersbourg, a mis au jour la *Vie de saint Théodore d'Édesse* [5], d'après deux mss. de l'Académie ecclésiastique de Moscou. Le texte en est connu depuis longtemps; il en existe même d'illustrés, comme celui imprimé par la Société des amateurs de l'ancienne littérature russe, et dont nous avons parlé en son temps. Il y est question d'un certain khalif Moavia, gagné à la foi chrétienne par saint Théodore et venu avec lui à la cour de Michel III et de sainte Théodora, sa mère, pour obtenir d'eux une relique de la vraie croix. Dans la traduction arabe de la même *Vie*, le khalif s'appelle Al-Mamoun ; mais celui-ci égale-

[1] *Journal du ministère de l'instruction publique*, livraison de mars 1892.
[2] V. *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, par Bouillet, éd. 1893.
[3] Pétersbourg, 1893, in-8 de 44 p.
[4] *Sitzungsberichte der philosophisch philolog. Classe der Akad. der Wissenschaften zu München*, 1892, Heft III.
[5] Pétersbourg, 1892.

ment était mort déjà en 833. Selon toute apparence, le prétendu Moavia ne serait en réalité que le fils du khalif Al-Mamoûn, neveu du khalif Moutassim, qu'il a voulu détrôner et qui régnait en 833-842. La conspiration d'Abbas est mentionnée dans la chronique de Michel, patriarche d'Antioche, mort en 1119. Il n'y eut au IXe siècle aucun khalif du nom de Moavia et chrétien de religion.

— On sera bien aise d'apprendre que l'Académie des sciences, à qui l'évêque Porphyre (Ouspenski), helléniste renommé, avait légué tous ses papiers avec un capital de 24,000 roubles pour les imprimer, vient de publier la suite [1] de son *Histoire du mont Athos* (de 911 à 1861), dont les deux premiers volumes et la moitié du troisième avaient paru en 1877, sous la direction de l'auteur lui-même.

— Dans ses *Esquisses historiques de l'Église byzantine* depuis la fin du XIe siècle jusqu'à la moitié du XVe [2], M. Lébédev donne la suite de son travail antérieur, qui embrassait les trois siècles précédents, et il poursuit le même but, qui est de vulgariser les notions historiques sur l'Église orientale en en faisant connaître surtout les parties les moins familières au public. En conséquence, le lecteur n'y trouvera rien sur le concile de Florence, ni sur les diverses tentatives de réunion des Églises, etc., etc.; — il ne saura rien non plus sur les questions débattues parmi les théologiens, bonnes à intéresser, dit-il, tout au plus les spécialistes. De la vie intérieure de l'Église, de l'état du monachisme, de la propagande chrétienne parmi les hétérodoxes — l'auteur ne parle guère, bien que ce côté d'histoire offre un grand intérêt et reste d'ordinaire trop à l'ombre. — L'en tirer eût été cependant plus conforme à son but principal de traiter les sujets qui sont le plus ignorés de la masse des lecteurs.

— M. Vasilievski a réuni dans un volume ses deux belles études sur la *Vie de saint Georges d'Amastris* et la *Vie d'Étienne de Souroge* (Soudak), deux sources de l'histoire ancienne de Russie demeurées inappréciées avant lui.

— Dans l'*Antiquité permienne* [3], recueil de notices et de matériaux historiques relatifs à Perm, M. Dmitrief examine cette question : Qui a conquis la Sibérie ? Est-ce Yermak ? Est-ce lui seul ou avec le concours des Stroganov ? Il répond affirmativement à la seconde question, tandis que d'autres tiennent que la conquête est due à l'intrépide cosaque seul, qu'il l'a faite à ses risques et périls, et tout à fait indépendamment de Stroganov.

— M. Zotov a donné une bonne étude sur les *princes de Tchernigov* [4]

[1] 1892, t. III, 1re partie.
[2] Moscou, 1892, in-8 de VII-644 p.
[3] Perm, 1892, fasc. IV, in-8 de XIV-196 p.
[4] Pétersbourg, 1892, édit. de la commission archéographique.

d'après le Synodicon (Obituaire) de Lubetsk et de la principauté Tchernigovienne durant le joug mongol. Cette période de l'histoire de Tchernigov est, en effet, pleine d'obscurités. L'auteur a tâché de les dissiper, en partie au moins, à l'aide du précieux *Obituaire*, souvent déjà étudié, et de compléter les chroniques locales. Il a rectifié la série des princes de Tchernigov, à l'aide du même document, en signalant ceux qui sont à éliminer ou à insérer, ou qui doivent passer pour douteux.

— Jean le Terrible jugé par le peuple [1] est le thème que M. Sénigov a développé, pour prouver que le peuple russe garde un souvenir bienveillant de ce prince, malgré ses cruautés, parce qu'il prenait soin de ses intérêts économiques, de son bien-être matériel; par la même raison, le peuple aime Vladimir le Grand et non Igor ni Sviatoslav.

A son tour, M. Kovaleski a écrit : *Jean le Terrible et son état psychique* [2], pour établir que le tsar était un dégénérescent, entré dans la première phase de l'aliénation mentale. La thèse manque de preuves positives suffisantes, et n'est pas neuve d'ailleurs.

— Le légendaire saint patriarche Théostéricte offre un exemple de la manière dont le peuple interprète les faits les plus naturels. On sait comment il explique pourquoi saint Cassien n'est honoré qu'une seule fois tous les quatre ans, le 29 février. Comme saint Théostéricte est célébré le même jour, on lui attribua le même sort, parce qu'il n'a pas pris la peine de sauver les gens qui se noyaient, tandis que saint Nicolas, qui est venu à leur aide, est fêté deux fois chaque année. Le saint de Péleucètes fut transformé en patriarche, et devint l'objet des récits légendaires les plus étranges. C'est le thème que développe [3] M. Loparev, secrétaire de la Société impériale des anciens textes russes.

— La même Société a reproduit *la Vie du vénérable Procope d'Oustugue,* d'après un manuscrit du musée Roumiantsov (n° 362), du XVIe siècle. Le récit abonde en faits merveilleux, mais ne contient guère d'éléments historiques, sauf quelques détails biographiques sur le serviteur de Dieu, et la description de la délivrance de la ville d'Oustugue, menacée d'une invasion des Lithuaniens et des Polonais en 1613. Ce beau volume, imprimé en gros caractères slavons, a été publié sous la direction de M. Tikhanov [4].

— Une autre publication [5] de la même Société offre un double intérêt historique et artistique. C'est la reproduction partielle d'un ma-

[1] Pétersbourg, 1892, édit. de la commission archéographique.
[2] Kharkov, 1893.
[3] Pétersbourg, 1893, in-8 de 31 p., n° XCIV de la série.
[4] Ibid., 1893, in-8 de IV-318 p.
[5] Ibid., 1892, in-fol. de 65 p.

nuscrit de sa bibliothèque, contenant le récit de la manière miraculeuse dont le couvent de Tikhvine a été sauvé de l'invasion des Suédois en 1613. L'illustration du texte, très primitive, est par là même originale et curieuse.

— Les *Actes de Mojaïsk*[1] (1506-1775), dus encore à la même Société, concernent surtout l'histoire du monastère de Loujitsk et en partie celle de la ville de Mojaïsk. Ils ont été recueillis et coordonnés par l'archimandrite dudit couvent, nommé Denis.

— Il a été parlé ailleurs de la *Paléa glossée*, publiée par la Société des anciens textes. Le même recueil paraît aussi à Moscou, d'après un manuscrit de 1406 fait à Colomna, collationné avec huit autres[2]. Il n'y a que la moitié qui soit encore imprimée ; l'autre moitié ne tardera pas à paraître. Ce sera la première partie. Une étude critique et détaillée de ce remarquable recueil fera le sujet de la seconde partie. Nous y reviendrons.

— Signalons encore la notice historico-bibliographique de M. Ptachicki sur les *Éditions et les commentaires du Statut Lithuanien*[3] redressant certaines assertions de Berchadski; et une esquisse biographique des saints Oleg Romanovitch et Polycarpe, tous deux descendants de saint Vladimir et devenus religieux à Briansk, où l'on s'apprête à célébrer leur mémoire d'une manière très solennelle. Oleg († 1289) était le petit-fils de Michel de Tchernigov, mis à mort pour la foi par les Mongols, et renonça à la couronne; Polycarpe († 1620) appartenait à la famille des princes Boriatinski. L'esquisse, faite avec beaucoup de critique, est due à M. Tikhanov[4].

— M. Bruckner a terminé ses *Matériaux pour servir à la biographie du comte Nikita Panine* (1770-1837), dont le dernier volume vient de paraître[5]. Les voyages de Panine en Finlande d'abord puis en Europe, sa complète disgrâce, sa correspondance, sa vie privée à Douguino, font le sujet de ce volume, enrichi, ainsi que les précédents, de nombreuses notes, qui facilitent l'intelligence des documents.

— Les *Matériaux de biographie de Gogol*[6], que publie M. Chenrock, se sont augmentés d'un nouveau volume, où le célèbre écrivain est étudié, entre autres, comme historien et comme pédagogue, et déclaré fort médiocre. Cette appréciation a attiré à M. Chenrock des critiques sévères de la part de M. Vitberg, et il polémise avec celui-ci dans un appendice ajouté à la fin du livre.

[1] Pétersbourg, 1892, in-8 de VIII-505 p.
[2] Moscou, 1892, in-fol. de 208 p.
[3] Pétersbourg, 1893, in-12 de 78 p.
[4] Ibid., 1893, in-8 de 32 p.
[5] Pétersbourg, 1892, t. VII, in-8 avec portrait.
[6] Moscou, 1893, in-8 de 403 p.

— Parmi les *Mémoires*[1], nous signalerons une nouvelle édition de ceux de Népluïev (1693-1773), un des aiglons de Pierre Ier, qui l'avait envoyé à l'étranger, avec d'autres jeunes gens d'élite, pour faire ses études. Pendant de longues années, Népluïev travailla dans le sens indiqué par le tzar réformateur, comme diplomate à Constantinople et ailleurs, comme administrateur de l'Ucraine et du pays d'Orenbourg, enfin comme commandant en chef de Pétersbourg dans les premiers temps de Catherine II. Ces importants *Mémoires* ont vu le jour plus d'une fois, mais dans des revues ou au milieu d'autres ouvrages : maintenant ils paraissent en volume séparé, sous la direction de l'académicien L. Maïkov, et sous une forme plus correcte.

— La maison Souvorine a édité le premier volume des *Mémoires*[2] de Nikitenko, professeur de littérature et académicien, dont il a été question dans nos comptes rendus précédents. Ils s'imprimaient pendant plusieurs années dans la *Revue* de feu Sémevski. Cet intéressant journal n'embrasse pas moins d'un demi-siècle, et il attache le lecteur tant par le fond que par une forme très littéraire. Il y aura en tout trois volumes, dont le dernier contiendra des choses encore inédites.

— Les *Mémoires* posthumes de Rostislavlef[3], ancien professeur de l'académie ecclésiastique de Pétersbourg, nous initient, cette fois-ci, aux mœurs du séminaire de Riazan d'autrefois, qui laissent une impression pénible.

— Tout autre est l'effet que produisent sur le lecteur les *Mémoires* d'Alexandrine Smirnov[4], publiés par sa fille Olga, qui les a fait précéder d'une introduction où elle retrace le portrait de sa mère et les principaux moments de sa vie. Le salon de Mme Smirnov, née Rosset, célèbre par sa beauté autant que par son esprit et son amour des lettres, a été le rendez-vous de toutes les illustrations littéraires du temps, tels que Pouchkine, Joukovski, prince Viazemski, Gogol, Axakofv, Pletnev, etc...., et souvent honoré par les visites de l'empereur Nicolas, ainsi que de son frère, le grand-duc Michel.— Ce ne sont pas, à proprement parler, des documents historiques, mais plutôt des notes journalières sur ce qui a été entendu, vu, éprouvé, sur ce qui se disait à la cour, où Mme Smirnov était admise en sa qualité de dame d'honneur et jouissait d'une grande confiance de l'impératrice. Il y a là des données précieuses sur la société littéraire de l'époque et sur la Cour (1826-1846), qu'on ne trouve pas ailleurs, et en général sur l'état de la classe dite intelligente. Les *Mémoires* ont été mis en ordre, groupés et annotés par Mlle Olga Smirnov, qui

[1] Pétersbourg, 1893, 1 vol. in-12 de VIII-197 p. édit. de Souvorine.
[2] Ibid., 1893, 1 vol. in-8 de 600 p.
[3] *Antiquité russe*, 1893, janvier-avril.
[4] *Messager du Nord*, 1893, février-mai.

a respecté le texte original, écrit en français, on le voit, à la hâte, au courant de la plume. Elle en donne à la suite une traduction russe.

— Mentionnons encore les *Souvenirs* de Panaïet [1], homme de lettres, qui les a écrits un peu avant sa mort (1859), et dont quelques chapitres n'ont pas pu être imprimés, faute de prescription légale.

— L'important *Journal* du général Patric Gordon, qui a joué un rôle marquant sous Pierre le Grand, a été rendu accessible aux Russes qui ne savent que leur langue maternelle. Cette tâche utile et laborieuse a été accomplie par Mme Saltykov, et patronnée par la Société d'histoire et d'antiquités de Moscou [2].

— Signalons le précieux recueil d'actes relatifs au diocèse de Khelm, que publie la commission archéographique de Wilno [3]. Il ne contient pas moins de quatre cent soixante et un documents, dont cinquante-sept du xve siècle, quatre cents du xvie et quatre du xviie. A leur aide, l'éditeur a pu donner la série non interrompue des évêques khelmois, et beaucoup de données biographiques encore inconnues sur plusieurs d'entre eux. Inutile de dire que ces documents éclairent d'un nouveau jour l'histoire de l'Église de Khelm durant la période indiquée plus haut, et dont la fin coïncide avec l'union faite au concile de Brest en Lithuanie (1596).

— Dans une étude historique sur la société ucrainienne du commencement de ce siècle [4], M. Gorlenko s'attache à prouver que la fameuse *Histoire des Russes* faussement attribuée à Georges Koniski, archevêque de Mohilev, et remplie d'erreurs historiques, est l'œuvre d'un des représentants de cette société, nommé Polética (Grégoire), et de son fils, Basile, qui a continué ce que son père avait commencé.

— Mme Lihatchev nous a donné un ouvrage très remarqué sur l'instruction des femmes en Russie [5]. C'est le premier travail qui paraisse sur la question et qui l'embrasse dans toute son étendue, depuis les temps les plus éloignés jusqu'à notre époque (1086-1828). Le premier volume comprend les sept premiers siècles, depuis la fondation en 1086 d'une école de filles, par la princesse Anne Vsevolodovna, jusqu'à l'année 1796, avec laquelle commence une ère nouvelle, grâce à l'impératrice Marie Fédorovna, épouse de Paul Ier, qui fit une réforme radicale dans l'organisation des écoles de filles placées sous sa dépendance, et n'épargna ni soins ni argent pour les faire prospérer. Aussi l'auteur lui a-t-il consacré le second volume

[1] *Lectures*, 1892, t. IV.
[2] Vilno, 1892, t. XV, de 146 et 405 p.
[3] Kiev, 1893.
[4] Pétersbourg, 1890 et 1893, 2 vol. in-8 de 296 et 308 p.
[5] *Antiquité russe*, 1893, février-mai.

tout entier, dont les éléments, largement puisés dans des archives aussi bien que dans des livres, font contraste avec la pénurie des documents relatifs à la période antérieure. Ainsi, toute la législation concernant l'instruction des femmes, jusqu'à Catherine II, se borne à trois ukases. Malgré tous les soins de cette souveraine pour répandre l'instruction, il n'y avait, l'année de sa mort, qu'un peu plus de mille écolières sur les vingt-six millions de la population totale d'alors — résultat minime, pour ne pas dire nul, si on le compare aux résultats obtenus depuis dans l'espace de trente-quatre ans. Cette courte période donna plus de deux cents femmes auteurs, dont soixante-huit poètes et quarante-sept traductrices. Espérons que Mme Lihatchev donnera suite à son intéressant et consciencieux travail.

— Nous ne pouvons mieux terminer cette revue qu'en appelant l'attention des lecteurs sur la remarquable étude intitulée *Catherine II et Grimm* [1], qui orne la *Revue* de M. Schilder et qui en est le meilleur attrait. Les chapitres parus offrent le plus grand intérêt, et font vivement regretter les retards qu'on met à laisser paraître la suite de l'excellent travail de M. Bilbasov, dont ils font évidemment partie. Toujours est-il que nous devons savoir gré à l'éminent historien de Catherine II de nous donner cette compensation, si incomplète qu'elle soit.

MARTINOV.

[1] *Antiquité russe*, 1893, février-mars,

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Questions d'enseignement. Polémique au sujet de la réforme des études classiques. — Triple erreur de la théorie hostile aux classiques païens. — Erreur philosophique. Le *traditionalisme*. Confusion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. Double éducation nécessaire à l'enfant, comme *homme* et comme *chrétien*. Une singulière traduction du P. Ventura. — Erreur historique. La tradition constante des écoles chrétiennes. L'enseignement au moyen âge. L'influence d'Aristote. Dante et Virgile. La Renaissance. La Révolution et l'antiquité païenne. — Erreur littéraire. L'orthodoxie et le style. Les vrais classiques chrétiens. — Véritables améliorations à introduire dans les collèges catholiques. — Les institutions de persévérance. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. de Sarzec, Babelon, Müntz, Hauréau, Oppert, Louis Batiffol (polémique au sujet de la famille des Ursins), Geffroy, Homolle, Le Blant, de Boislisle, Halévy, de Maulde, Tocilescu, Clermont-Ganneau (le récit de la Passion par Barbarus), Lafaye, Philippe Berger, Deloche, Silvain Lévi, Heuzey, Héron de Villefosse. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Depping (les complots de Mme du Fargis contre Richelieu), Frédéric Passy, Doniol. — Prix et concours. — Congrès et sociétés savantes. — Publications récentes. — Nécrologie : Mgr Hefele. — M. Boucher de Molandon. — M. Julien Havet.

I.

L'ouverture de l'année scolaire, qui va coïncider avec l'apparition de cette livraison de la *Revue*, semble nous inviter à porter aujourd'hui notre attention dans cette *chronique* sur les problèmes relatifs à l'enseignement. Nous avons, il y a quelque temps, signalé à nos lecteurs le réveil, assez inopportum selon nous, de la fameuse question des classiques païens et des classiques chrétiens. Nous leur avons fait part de notre impression générale sur la brochure intitulée : *La Réforme des études classiques* (Paris, 8, rue François Ier), qui a été le principal manifeste de cette rentrée en campagne. La Compagnie de Jésus, assez directement prise à partie, dans ses traditions et dans ses usages, par l'esprit quelque peu agressif des réformateurs, a subi l'attaque avec sa patience et sa prudence ordinaires. Mais elle ne pouvait cependant demeurer indéfiniment sous le coup d'inculpations graves, exprimées en termes peu mesurés, et pour lesquelles on n'hésitait pas à invoquer contre elle le témoignage, d'ailleurs assez mal compris, de quelques-uns de ses plus illustres membres. Les jésuites français, qui avaient déjà, il y a une quaran-

taine d'années, par la plume du P. Daniel et du P. Cahour, si vaillamment et si doctement soutenu l'assaut des ardents champions de la théorie nouvelle, se devaient, cette fois encore, à eux-mêmes de ne point paraître acquiescer par le silence aux accusations dirigées contre leurs méthodes d'enseignement et d'éducation. Le P. V. Delaporte a pris en main cette cause *pro domo sua*, et en trois articles publiés dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* (mai, juin et juillet 1893), il a écrit un plaidoyer plein de faits et plein de verve, que nous avons lu avec le plus vif intérêt, et dont — tel est du moins notre avis personnel — les conclusions principales nous paraissent acquises au débat. Sans nous engager trop avant dans la polémique, nous allons exposer ici rapidement à nos lecteurs les réflexions générales que la lecture des arguments produits d'une et d'autre part a fait naître dans notre esprit, la façon dont nous concevons le problème et sa solution.

La question des classiques est née d'une pensée et d'une intention excellentes : la pensée qu'il est nécessaire de raviver et de fortifier l'esprit chrétien dans l'éducation de la jeunesse; l'intention de chercher et de trouver les moyens pratiques d'arriver à ce noble but. Mais l'application de cette pensée et de cette intention, faute d'études et de réflexions suffisantes, et aussi sous l'influence de thèses erronées, considérées comme des vérités acquises, a été inexacte et malencontreuse. Selon nous, la théorie des adversaires des classiques païens, des partisans à outrance de ce que l'on appelle les « classiques chrétiens, » est fondée sur une triple erreur : philosophique, historique et littéraire.

L'erreur philosophique et même un peu théologique que l'on retrouve à l'origine de la théorie nouvelle, dont les principaux tenants furent d'abord le P. Ventura et Mgr Gaume, n'est pas difficile à déterminer si l'on se reporte par la pensée à l'époque où florissaient ces deux hommes pleins de foi, de mérite et de zèle, mais dont l'érudition était trop dépourvue de critique et le jugement assez peu sûr. C'est l'erreur *traditionaliste* ou *fidéiste* qui, survivant sous une forme plus modérée à la chute de Lamennais, exerçait encore, il y a un demi-siècle, et même moins que cela, une influence presque prépondérante sur l'esprit des catholiques lettrés et militants de France, en dépit de la sage et vigoureuse résistance de penseurs tels que le R.P. A. Chastel, de la Compagnie de Jésus. De nouvelles décisions pontificales, mais surtout la dernière et décisive sentence solennellement portée au concile du Vatican, ont écarté pour jamais de la théologie et de la philosophie chrétiennes, ramenées d'ailleurs par Léon XIII sous les auspices essentiellement rationnels de saint Thomas, les formules dogmatiques du fidéisme traditionaliste. Mais quelques-unes de ses

applications, de ses dérivations, de ses habitudes, n'ont pas laissé de subsister dans un grand nombre d'esprits, d'ailleurs orthodoxes d'intention et de volonté. Telle est, selon nous, précisément la théorie d'après laquelle on voulait, du temps du P. Ventura et de Mgr Gaume, d'après laquelle un zèle insuffisamment renseigné en ces matières voudrait aujourd'hui de nouveau réformer les programmes et les méthodes de l'enseignement secondaire. Elle résulte en effet d'une confusion entre la foi et la raison, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre ce qui dans l'éducation de l'enfant s'adresse à l'homme et ce qui s'adresse au chrétien. Le baptême, cela est certain, n'abolit pas la nature humaine; il la relève seulement à la hauteur surnaturelle d'où le péché d'origine l'avait fait déchoir. Aussi l'enfant baptisé doit-il être l'objet d'une double culture, c'est-à-dire d'un double enseignement et d'une double éducation[1] : la culture humaine, à laquelle correspond ce qu'on appelle précisément, dans l'enseignement secondaire, les *humanités*, et la culture chrétienne, dont le moyen intellectuel est l'instruction religieuse. Dieu, le Père éternel, a dit de Jésus-Christ, son divin Fils, le Verbe incarné : *Ipsum audite : Écoutez-le.* Il n'a pas dit, malgré l'audacieuse traduction du P. Ventura, qui avait choisi ce texte pour ses bizarres sermons de 1857 : *N'écoutez que lui.* C'est d'exagérations de ce genre que naissent les erreurs et les hérésies. Le Verbe, en effet, s'est incarné pour nous enseigner la vraie religion. Il nous renvoie pour le reste aux lumières naturelles qui brillent dans la raison de l'homme, soit chrétien, soit païen, et dont il est aussi d'ailleurs la source première, puisque c'est lui « qui éclaire tout homme venant en ce monde. » Il est donc parfaitement licite, utile et même indispensable d'écouter comme philosophes Platon et Aristote, comme poètes et comme orateurs, Homère et Virgile, Démosthène et Cicéron. *Tradidit mundum disputationibus eorum.*

La seconde erreur est une erreur historique. Les promoteurs de la réforme en question se sont fait et se font une idée tout à fait inexacte de l'histoire de l'enseignement secondaire depuis que l'Église y est spontanément intervenue, comme c'était son droit et son devoir, parce que, si l'on doit distinguer, il n'est ni permis ni possible de séparer, chez l'enfant une fois baptisé, l'homme du fidèle voué à Jésus-Christ. L'emploi des classiques païens dans l'enseignement de la philosophie et des lettres est une tradition constante des écoles

[1] Certains défauts d'éducation n'ont qu'un rapport très indirect au christianisme, puisqu'on les remarque parfois chez d'excellents chrétiens et même chez de très pieux ecclésiastiques. Il en est de même des fautes de langage, de grammaire et de style. — Il va sans dire que cette double culture gagne singulièrement à être opérée par les mêmes mains.

chrétiennes depuis la création même de ces écoles jusqu'à nos jours. Le système préconisé par les réformateurs n'y a jamais été en usage, et ils se sont notamment imaginé à cet égard un moyen âge de pure fantaisie. La prédominance excessive de l'enseignement dialectique sur l'enseignement littéraire, à partir du XIIIe siècle, ne laissait aucune place à cette sublime éducation littéraire des écoliers au moyen de la Bible, des Pères et des auteurs ecclésiastiques, que se forgeait l'imagination de Mgr Gaume, et qu'il accusait la Renaissance d'avoir criminellement abolie. A peine instruits des éléments de la langue latine, les adolescents d'alors étaient appliqués pendant plusieurs années à l'étude, non de saint Augustin et de saint Jérôme, mais des textes et des commentaires du « Philosophe » par excellence, c'est-à-dire d'Aristote, qui n'est pas un classique chrétien. L'éloignement que l'on suppose aux intelligences de cette époque pour l'antiquité païenne est pleinement démenti par cette énorme influence du philosophe de Stagyre. Il ne l'est pas moins par le culte de Dante pour Virgile, auquel le grand poète du moyen âge rapporte explicitement, comme à son maître, les qualités de son style :

O! sé tu quel Virgilio et quella fonte
Che spande di parlar si largo fiume?....
Tu sé solo colui, da cui io tolsi
Lo bello stile, che m'a fatto onore.

Dans l'enseignement secondaire le mouvement de la Renaissance fut une réaction, excessive comme le sont presque toujours les réactions, contre le caractère trop exclusivement dialectique des études antérieures, et la restauration de la culture proprement littéraire, trop négligée depuis le triomphe de la scolastique. Que cette restauration, qui a eu d'excellents côtés et porté de très beaux fruits, ait été entachée d'ailleurs d'excès regrettables, dans son engouement pour l'antiquité grecque et latine, nous sommes, pour notre part, très disposé à l'admettre, mais plutôt au point de vue littéraire, en général, qu'au point de vue spécial et pédagogique où se placent les adeptes de la « Réforme chrétienne des études classiques. » Ce fut littérairement une erreur grave que le calque servile des anciens genres et des anciens auteurs et la remise en pleine vigueur poétique d'une mythologie surannée, accompagnés d'une rupture fâcheuse avec les traditions nationales. Mais il faut bien se rappeler que ces traditions n'avaient aucune place dans l'enseignement des écoles du moyen âge. Ce n'est ni dans les classes des monastères, ni dans celles des Facultés des arts que les jeunes Français avaient appris à connaître l'héroïque trépas de Roland à Roncevaux. La littérature en langue vulgaire était objet de délassement, non d'étude scolaire. Nous admettrons encore,

quoique non sans réserves et sans distinctions, que dans les collèges de l'ancien régime, à partir de la Renaissance, et surtout au XVIII[e] siècle, après l'expulsion des Jésuites, dont la pratique savait tempérer cet inconvénient, l'étude trop exclusive, trop enthousiaste, de l'antiquité grecque et romaine put n'être pas sans quelque danger religieux, politique et social. Mais, quand on présente l'usage des classiques païens dans l'instruction des écoliers comme la principale cause de la Révolution française, on tombe soi-même dans une exagération un peu ridicule. La génération de Danton, de Brissot, de Camille Desmoulins, de Robespierre et de Saint-Just fut, ce semble, moins gâtée par les années du collège que par celles qui suivaient immédiatement le collège. Un bon nombre, croyons-nous, des futurs révolutionnaires, encore chrétiens en seconde ou en rhétorique, cessèrent bientôt de l'être, non à cause de leur admiration pour Virgile et pour Cicéron, mais par suite de la lecture, d'abord furtive, puis libre, après leur émancipation du joug des maîtres, des écrits de Voltaire, de Rousseau et de Diderot.

La troisième erreur des partisans outrés des « classiques chrétiens » est une erreur littéraire, laquelle n'est pas sans lien avec l'erreur philosophique rappelée ci-dessus. On a voulu attribuer à l'ordre surnaturel des qualités qui dépendent principalement de la nature et de la culture humaines. On s'est imaginé qu'il y avait une corrélation presque nécessaire entre la piété et le bien dire, et que l'orthodoxie théologique de la pensée était une garantie quasi certaine de la beauté de l'expression. Mais il n'a pas plu à Dieu qu'il en fût ainsi, et, de fait, il n'en est pas ainsi. « Les novateurs, dit très bien le P. Delaporte, mêlent tout et brouillent tout. On confond, comme à plaisir, le *style*, la *langue* et la *pensée*. Les pensées, la doctrine des Pères, sont évidemment supérieures ; donc (dit-on) leur style, leur langue, leur latin, atteignent la perfection ou même la dépassent : ils exposent des vérités sublimes ; donc, leur goût est impeccable. — Les réformateurs s'imaginent, toujours *à priori*, que l'idée et l'expression sont fatalement corrélatives ; que l'expression est toujours parfaite, que dis-je ? la plus parfaite, quand l'idée est juste ; que, le fond étant *vrai*, la forme est nécessairement *belle*.... Ils oublient qu'une idée très vraie, très juste, très sainte, peut être exprimée d'une façon très médiocre ; tout ainsi que, bien souvent, hélas ! les plus grands saints du paradis sont représentés, en ce bas monde, par des statues lamentables et par des images qui n'ont aucun nom dans aucune langue.... Répétons-le une fois de plus. Le goût, le style, la forme, l'expression, tout cela n'est ni chrétien ni païen ; tout cela est bon, raisonnable, c'est-à-dire *humain*, ou mauvais, ou médiocre. Les écrits des Pères traitent des sujets les plus utiles à la croyance, aux mœurs, au salut des âmes ; il ne s'en-

suit pas que leur latin soit le plus *vrai latin,* et qu'ils n'aient fait que des chefs-d'œuvre littéraires. — Leur but était ailleurs et plus haut ; ils visaient à une besogne plus sérieuse ; ils prêchaient la foi, le courage, le combat jusqu'à la mort et au martyre ; ils combattaient eux-mêmes, comme le veut saint Paul, « à droite et à gauche ; » mais dans leur style (je parle des Latins), ils n'évitaient point les défauts de leur temps ou de leur pays ; ils acceptaient les nuances *africaines* et *gauloises ;* ils cherchaient même les raffinements de la décadence. »

C'est donc une illusion certaine, une erreur, non seulement de raisonnement, mais de fait, que celle qui attribue une supériorité littéraire aux auteurs chrétiens, par cela seul qu'ils sont chrétiens. Mais de ce que l'orthodoxie théologique, la justesse philosophique et le zèle pieux sont des dons réellement et nettement distincts du génie poétique et littéraire, et du talent de bien dire ou de bien écrire, il ne s'ensuit pas que ces qualités diverses s'excluent et qu'elles n'aient jamais été réunies en un même sujet. Elles l'ont été, mais bien moins universellement que ne se le figurent les champions de la « Réforme des études classiques. » Elles l'ont été, mais à des degrés divers, et souvent sans atteindre à la perfection exigible d'un auteur pour mériter le nom de *classique.* Cette perfection n'a été atteinte que dans quelques écrits des Pères grecs, et surtout dans les œuvres incomparables du XVIIe siècle français ; dans Bossuet, dans Bourdaloue, dans Fénelon, dans Massillon, dans Pascal, dans La Bruyère, dans Corneille, dans Racine, etc., qui sont tout à la fois, en totalité ou en partie, des auteurs chrétiens et des maîtres sûrs de bon style et de beau langage. Les vrais « classiques chrétiens, » ce sont ceux des classiques français qui ont été animés de l'esprit chrétien. C'est dans Bossuet surtout que la jeunesse des collèges pourra, sans danger pour son goût, commencer son initiation aux sublimités poétiques, aux beautés narratives ou oratoires de l'antiquité biblique et chrétienne.

Comme conclusion générale, nous sommes, quant à nous, persuadé que le plan de réforme proposé autrefois par Mgr Gaume et repris aujourd'hui par un zèle, très louable en soi, mais insuffisamment éclairé sur la question [1], ne repose pas sur une conception exacte des choses, et qu'il serait plus dangereux qu'utile d'en essayer l'application dans les collèges catholiques. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à retenir de l'idée première de Mgr Gaume, du P. Ventura et de leurs plus récents disciples ? N'y a-t-il pas vraiment lieu de se préoccuper de

[1] On peut avoir la vocation, le don, le génie de l'apostolat parmi les classes ouvrières, et manquer pourtant des qualités et des connaissances nécessaires pour entreprendre la réforme des études classiques. A chacun son œuvre et sa récompense.

raviver et de fortifier l'esprit chrétien, et nous ajouterons l'esprit national dans l'éducation de la jeunesse? N'y a-t-il pas même lieu de tenir plus de compte que jusqu'à présent on ne l'a fait, dans les études de l'enseignement secondaire, des découvertes de la science moderne, qui ont mis en lumière certaines qualités, longtemps méconnues, des productions intellectuelles de l'antiquité chrétienne et du moyen âge? Certainement si, mais d'une façon judicieuse et graduée. La première et principale réforme à accomplir, c'est de renforcer l'instruction religieuse dans les établissements chrétiens, en lui donnant un caractère à la fois plus philosophique, plus historique et plus pratique. Nous sommes, en cela aussi, d'accord avec le P. Delaporte. « Ce qui est par-dessus tout souhaitable et urgent, dit-il, c'est que, dans toutes les maisons d'éducation catholiques, l'enseignement de la foi, de ses dogmes, de sa morale, de son histoire, devienne de plus en plus exact, complet, pratique, actuel, je veux dire approprié aux besoins de notre temps. Or, cela peut se faire sans ajouter un seul alinéa au programme, ni une seule minute aux heures de travail quotidien. Dans nos maisons d'éducation catholiques, on est chrétien par le sentiment, par un sentiment sincère, souvent très vif et très profond; plus d'une fois, on pourrait l'être davantage par une conviction plus raisonnée et armée. Un bon nombre de jeunes gens seraient prêts — je ne crains pas de l'affirmer — à défendre la foi de leur baptême au prix de leur sang, qui ne sont pas toujours prêts à la défendre, à la venger par des réponses promptes et précises aux objections, par des arguments fermes et victorieux. »

C'est dans la partie historique, que nous souhaiterions de voir développer davantage, de l'instruction religieuse, que l'on pourrait utilement manifester, dans une juste mesure, aux écoliers les qualités, les beautés, même poétiques et littéraires, des saintes Écritures, des orateurs et des poètes de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, qui, sans atteindre à la perfection classique, ont été souvent néanmoins des génies d'ordre supérieur : un saint Augustin, un saint Jérôme, un saint Bernard, un Prudence, un Adam de Saint-Victor. C'est dans ce même cours d'instruction religieuse que devrait être donnée aux jeunes gens une intelligence suffisante, aujourd'hui presque complètement perdue parmi les fidèles, des caractères historiques et symboliques, et aussi de la valeur esthétique et poétique de notre admirable liturgie. Même dans l'enseignement classique proprement dit, non pas sans doute dans les études grammaticales ou littéraires [1], dans les

[1] Toutefois, dans les classes de grammaire, le professeur doit être désormais tenu de faire un judicieux usage des principes, aujourd'hui solidement établis, de l'étymologie française et des rapprochements ou indications fournies par notre ancienne langue. De même qui l'empêcherait, dans les classes

heures spécialement consacrées à apprendre le grec, le latin et l'art d'écrire, mais dans les classes, dans les heures ou les instants consacrés ou qui devraient l'être, non seulement à l'histoire, mais à l'histoire littéraire, une place plus large pourrait, devrait être accordée par les professeurs, soit directement, soit par voie de rapprochement et de comparaison, aux antiquités chrétiennes et aussi aux antiquités nationales du moyen âge. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il faut énergiquement maintenir la place conquise par de généreux et persévérants efforts à la *Chanson de Roland* et à Joinville sur les programmes de l'enseignement secondaire. Ni l'une ni l'autre ne sont sans doute des *classiques*, au sens absolu du mot, des classiques comme Homère, Virgile, Démosthène, Cicéron, Bossuet, mais ce sont des *classiques français* et, en tout cas, des monuments trop spécialement nationaux pour ne pas demeurer désormais chez nous, à tous les degrés de l'enseignement, des auteurs *scolaires*.

Une œuvre assurément plus utile et plus opportune que la « Réforme des études classiques » aux dépens de Virgile et de Cicéron, c'est l'organisation, d'ailleurs en bonne voie, d'institutions de préservation, de confirmation, d'instruction, d'action pour la jeunesse chrétienne dans les années qui suivent immédiatement l'affranchissement du joug scolaire. Parmi ces institutions nous devons une mention et une louange particulières aux conférences d'études, sociétés ou académies, destinées à fortifier, à augmenter les connaissances acquises au collège, à exercer, à encourager les talents naissants; et aussi aux publications collectives, recueils ou revues, qui permettent aux premiers essais de ces talents de se produire au dehors. Telle est, par exemple, la Conférence d'études historiques, fondée en 1875 sous le patronage de la Société bibliographique, et qui vit et prospère toujours, sous la direction de notre très distingué confrère et ami M. Paul Guilhiermoz. Telles sont encore, parmi beaucoup d'autres, la Conférence Olivaint, de Paris; la Conférence Saint-Louis, du Havre; la Conférence Saint-Félix, de Valence; l'Académie Saint-Louis de Gonzague, à Aix en Provence, etc. Telle est, d'autre part, la *Revue de la jeunesse catholique*, organe de l'Association catholique de la jeunesse française [1], sur laquelle une circonstance particulière a récemment attiré notre attention. Les lecteurs de cette *chronique*, qui sont pour nous d'anciens amis, comprendront et excuseront, nous en sommes certain, le sentiment de bienveillance toute spéciale avec lequel nous avons

d'humanités, de rapprocher, quand l'occasion s'en présenterait, de tel passage d'un orateur ou d'un poète classique, tel passage d'un orateur ou d'un poète chrétien ou d'un écrivain français du moyen âge?

[1] Paraissant tous les mois, sauf pendant les vacances. Paris, 262, boulevard Saint-Germain.

accueilli la livraison de juin dernier du recueil dont il s'agit, livraison qui débute par une étude intitulée : *Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, signée du nom d'un jeune étudiant d'Aix, lauréat de la Faculté de droit de cette ville, Joseph Sépet, cousin du vieux chroniqueur de la *Revue des questions historiques*. Cette étude que nous avons lue, il est vrai, d'un œil complaisant, mais pourtant impartial, offre, nous croyons pouvoir le dire, de sérieuses promesses de bon jugement et de bon style. Des indices analogues se montrent, nous n'en doutons pas, chez beaucoup d'étudiants chrétiens. Nous autres vétérans, redoublons, unissons nos efforts afin que ces promesses aboutissent à d'heureux fruits, afin que croisse et s'élève de jour en jour en nombre, en science, en vaillance, l'armée déjà respectable des combattants intellectuels pour la défense et pour le triomphe de la vérité, pour la cause sacrée de l'Église, pour le salut et pour la grandeur de la France.

II.

Dans sa séance du 2 juin, l'Académie des inscriptions a entendu la lecture d'une lettre de M. Heuzey, d'où il résulte que le vase d'argent découvert à Tello par M. de Sarzec offre le plus ancien exemple de deux zones d'animaux superposées. M. Babelon a présenté un camée, acquis récemment par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et où il croit voir la prise par Sapor Ier de l'empereur Valérien (260 après J.-C.). Les archives de la maison du roi à Florence ont permis à M. Eug. Müntz de reconstituer la composition de la collection d'antiques formée par les Médicis au XVIe siècle : marbres, bronzes, terres cuites, vases et ustensiles de toute espèce. Grâce à ces documents, M. Müntz a pu préciser la date à laquelle on trouve en Toscane certains de ces monuments ; c'est ainsi que la Vénus de Médicis ne vient pas de Rome, comme on l'a voulu dire, mais était dans le pays Toscan dès le XIVe siècle. M. Hauréau a fait ensuite savoir à ses confrères qu'il avait découvert du poème adressé par Abélard à son fils Astrolabe un texte qui renferme 1,040 vers, 579 de plus que les textes connus jusqu'ici.

Le 9 juin, M. Oppert a entretenu l'Académie d'une inscription assyrienne, qui ne peut être postérieure à 1422 avant notre ère et qui se rapporte à un certain Adad-Nirar, restaurateur, à Ellassar sur le Tigre, d'un temple du dieu Assur. M. Louis Batiffol s'est efforcé de combattre le mémoire lu dans une précédente séance, et de montrer une fois de plus que l'origine italienne de la famille des Ursins, niée par tous les documents connus, ne saurait être admise en se fondant sur une simple ressemblance de blason.

Le 16 juin, une lettre de M. Geffroy informe l'Académie de la découverte et de la prochaine publication par MM. Léon Dorez et de La Roncière, membres de l'École de Rome, d'une série de lettres inédites de Marino Sanudo le vieux; entre autres renseignements intéressants, on y trouve le récit de la campagne maritime de 1334 entreprise par la flotte chrétienne sous les ordres de l'amiral français Jean de Chepoy. M. Homolle a ensuite développé les arguments qui lui font croire que le monument découvert à Delphes est bien le trésor des Athéniens et date des années 500-480.

M. Le Blant a communiqué, le 30 juin, une inscription relevée à Rome par M. Helbig; c'est un *titulus* du IIe siècle de notre ère, relatif à un certain Caius Gerulonius. Les contrastes de style que l'on rencontre de métope à métope et parfois même dans les diverses parties d'une métope, au Trésor des Athéniens de Delphes, ont offert à M. Homolle de nouveaux arguments pour établir que ce monument appartient bien à une époque de transition.

Le 12 juillet, M. Müntz a terminé sa lecture sur les collections des Médicis au XVIe siècle; outre l'histoire des accroissements des musées florentins sous les grands-ducs François Ier et Ferdinand Ier, il a établi des points précis dans l'histoire de quelques statues; c'est ainsi qu'il fait remonter à septembre 1514 la découverte des Gaulois de l'ex-voto du roi Attila Ier de Pergame; et qu'il place en 1515 et non en 1569 la première apparition dans le musée florentin du sacrifice du taureau. Après une communication de M. de Boislisle sur l'ouvrage composé de 1663 à 1701 par l'Académie des inscriptions et publié en 1702 sous le titre : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, l'Académie a entendu d'intéressantes considérations de M. Joseph Halévy sur l'existence chez les Babyloniens du mythe de Proserpine enlevée par Pluton. C'est une tablette cunéiforme du XVe siècle avant notre ère qui nous a conservé non toute la légende, mais le dénouement du drame. M. de Maulde a retracé l'histoire de la jeunesse de Marguerite de Valois.

Le 21 juillet, une lettre de M. Geffroy donne quelques renseignements concernant des fouilles pratiquées à Bologne et qui semblent devoir fournir des indications décisives sur les étapes du peuple étrusque en Italie ; les discussions au sujet de l'emplacement de Vetulonia, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs; enfin la découverte, près de Pesaro, d'une stèle funéraire sabellienne ou illyriote. M. G.-G. Tocilescu, sénateur roumain, a fait ensuite une reconstitution du *Tropœum Trajani*, arc de triomphe élevé en l'honneur des victoires de Trajan, dans la Dobrudja.

Le 28 juillet, M. Le Blant a fait une lecture sur des tuiles trouvées à Hoad'jeb-el-Aïsun, dans les ruines d'une basilique algérienne, par

M. Hannezo, et qui représentent divers sujets chrétiens (Adam et Ève, près de l'arbre où est enroulé le serpent; la multiplication des pains et des poissons par Notre-Seigneur Jésus-Christ, entouré de deux apôtres; saint Pierre recevant une clef des mains du Sauveur; la Samaritaine; le sacrifice d'Abraham). M. Le Blant les fait remonter au VIe siècle. Des bustes funéraires envoyés de Syrie au Louvre ont donné à M. Clermont-Ganneau la matière d'une communication commencée dans la séance du 21 et achevée dans celle du 28 juillet; il établit qu'elles datent du second siècle de notre ère et donne l'indication des personnages qui y figurent. M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, s'est efforcé d'établir, contre l'opinion de M. Mommsen, que l'inscription dont il a été question dans une séance précédente ne veut pas dire que le *Carmen sæculare* ait été chanté pendant l'aller et le retour du Capitole au Palatin, mais signifie que ce chant a été exécuté tant dans l'un que dans l'autre de ces deux endroits. Une inscription phénicienne, trouvée dans l'île de Chypre et communiquée à l'Académie par M. Philippe Berger, est importante par les quelques renseignements qu'elle fournit sur Kergnie et Leucosie, et sur un côté jusqu'ici mal connu de l'île de Chypre.

Le 11 août, M. Deloche a entretenu ses confrères du port des anneaux dans l'antiquité romaine. L'anneau de fer, réservé d'abord à ceux qui s'étaient distingués par une action d'éclat, ne tarda pas, quand les sénateurs et les chevaliers employèrent les bagues d'or, à devenir le signe caractéristique de la plèbe. Plus tard, Justinien autorisa le port des anneaux d'or par les affranchis. M. Clermont-Ganneau a fait ensuite quelques remarques sur des noms de villes en Palestine.

Une note de M. Silvain Lévi, lue le 18 août par M. Oppert, signale dans un passage du Milinda panha, cité par l'Abhidarmakoça-Vyâkhyâ, de Vasonbandhou, un précieux point de repère chronologique. Des observations présentées par M. Clermont-Ganneau sur le récit de la Passion par un certain Barbarus, auteur du VIIe siècle, il résulte qu'il a puisé ses renseignements, souvent en singulier désaccord avec ceux des livres canoniques, dans des sources grecques et orientales. M. Heuzey a terminé la séance par quelques indications sur des monuments chaldéens découverts à Tello par M. de Sarzec; il s'agit de statuettes de cuivre piquées en terre et dont le rôle devait être d'éloigner les esprits inférieurs, comme les statuettes suspendues préservaient des mauvais esprits de l'air.

Le 25 août, M. Héron de Villefosse a fixé l'attention de ses confrères sur un vase en bronze découvert dans le Finistère, dont l'anse représente l'Amour vainqueur de la Force et qui renferme une belle collec-

tion de médailles de la seconde moitié du IIIe siècle. Puis il a signalé les détails fournis par le P. Delattre sur les amphores à inscriptions découvertes par lui et dont il a déjà été fait mention; il y a notamment une de ces amphores de l'an 21 avant notre ère qui est curieuse par la mention en toutes lettres du vin sicilien appelé *vinum mesopotamium*. On trouve là l'explication d'inscriptions *mes* ou *me* sur des amphores de Pompéi, qu'on avait à tort interprétées *Mesogites*, vin de Messogis; le vin de Messogis venant de Lydie (mont Tmolus, Pline, XIV, 9), il est plus vraisemblable qu'il s'agit, comme dans les inscriptions carthaginoises, du *vinum mesopotamium* de Sicile.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous devons signaler comme particulièrement intéressante pour nos études la lecture faite dans les séances du 22 et du 29 juillet par M. Guillaume Depping. C'est l'histoire des malheurs de Senelle, médecin du roi ou de la reine, qui avait sauvé Louis XIII de la mort dans une épidémie à Lyon (1630) et que la Chambre de l'Arsenal condamna, comme porteur de lettres suspectes venues de l'étranger, à la peine des galères perpétuelles. Les lettres saisies sur Senelle provenaient en partie de Madeleine Silly de la Rochepot, comtesse du Fargis, d'abord mise par Richelieu au nombre des dames d'atours d'Anne d'Autriche, puis exilée après la journée des Dupes. Les originaux de ces lettres sont perdus, mais on en a des copies dont quelques-unes (au Dépôt des archives étrangères) portent des annotations sans doute faites sous la dictée du cardinal. Condamnée par la Chambre de l'Arsenal à se voir trancher la tête, exécutée en effigie, Mme du Fargis alla rejoindre Marie de Médicis aux Pays-Bas, ce qui donne à M. Depping l'occasion de tracer un tableau des intrigues de cette cour. Il donne aussi des détails sur la correspondance que Mme du Fargis entretenait de cet endroit avec Anne d'Autriche et sur la fin misérable à laquelle elle fut réduite par les mesures du cardinal. Nous noterons également, dans la séance du 5 août, une lecture de M. Frédéric Passy dont l'objet, *le Prix de la gloire*, est de faire le relevé de ce que nous ont coûté, en pertes d'hommes et en vexations, les guerres du début de ce siècle; dans la séance du 26 août, les souvenirs sur Vergennes, puisés par M. Doniol dans les documents laissés par Pierre-Michel Hennin, premier commis aux affaires étrangères sous ce ministre.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné les récompenses suivantes : Grand prix Gobert, *Les Inscriptions de Lyon*, par MM. Allmer et Dissard; 2e prix, *Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, par M. Lecoy de la Marche. — Antiquités de la France, 1re médaille, *La Politique extérieure de Louise de Savoie*, par M. G. Jacqueton; 2e mention, *Comptes consulaires de la ville de Riscle, 1441-1507*, par M. Léon Parfouru et M. l'abbé

de Carsalade du Pont; 3e mention, *Épigraphie ardennaise*, par M. le docteur Vincent; 4e mention, *Ystoire de li Normant* d'Aimé, moine du Mont-Cassin, éditée par M. l'abbé Delarc; 5e mention, *l'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléan*, par MM. Boucher de Molandon et le baron Adalbert de Beaucorps; 6e mention, *Archives municipales de Bayonne, livre des établissements*. — Prix Stanislas Julien, *Catalogue des monnaies chinoises du musée britannique*, par M. Lacouperie; prix de la Fons-Mélicoq, *Histoire de Beauvais et de ses institutions*, par M. Labande.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du budget (*Idées morales dans l'antique Égypte*) à M. Amélineau.

A l'Académie française, M. Lucien Pérey a obtenu le prix Halphen pour son *Duc de Nivernais à la fin du XVIIIe siècle*. Le prix Bordin a été partagé entre MM. le comte de Mouy (*l'Ambassade du duc de Créquy*), Charles Dardier (*Paul Rabaut et ses lettres*), Charles Lenthéric (*Le Rhône, histoire d'un fleuve*), Henry de Neuville (*Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville*). Enfin, sur la fondation Montyon, trois récompenses ont été accordées à MM. A. Rebelliau (*Bossuet historien du protestantisme*), le commandant Weill (*la Campagne de 1814*) et Camille Jullian (*Gallia*).

Parmi les sujets mis au concours par l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, nous noterons les suivants : *Lutte de l'Espagne contre la politique française aux Pays-Bas* (1er février 1894); *Histoire du Panthéon de Rome* (même délai); les mémoires peuvent être écrits en flamand, latin ou français. Pour 1895, nous notons : *Le Rôle politique des grandes villes de Flandre avant la domination bourguignonne ; Étude critique des Vies de saints de l'époque carolingienne, de Pépin le Bref à la fin du Xe siècle ; Histoire du Bouddhisme septentrional, notamment dans le Népaul ; Histoire d'une ville ou commune du Brabant* (31 janvier 1897).

En Allemagne, la Société scientifique de Gœttingue met au concours pour le prix Wedekind : l'*Histoire du duché de Souabe du Xe au XIIIe siècle* (14 mars 1895), et la Société d'histoire rhénane : le *Développement de la constitution et de l'administration communales de Cologne jusqu'en 1396* (31 janvier 1896).

L'Institut lombard de Milan propose un prix de 5,000 francs pour l'*Histoire du régime parlementaire en Italie*, et l'Accademia Pontaniana de Naples demande une biographie de Sannazar (31 mars 1894).

Pour la première fois se réunit à Spalato en Dalmatie, du 4 au 8 septembre, un Congrès d'archéologie chrétienne. Nous espérons pouvoir, dans notre prochaine chronique, donner à nos lecteurs quelques renseignements sur ce qui s'y sera passé.

La direction des *Monumenta Germaniae historica* compte bientôt

distribuer les *Variae* de Cassiodore, dont l'index, rédigé par M. L. Traube, est entièrement sous presse. La deuxième partie du tome II des *Chronica minora*, consacrée à Isidore de Séville, étant également sous presse, il ne reste plus pour compléter la collection des *Auctores antiquissimi* que la publication des chroniques de Bède le Vénérable, de Gildas et de Nennius. M. Krusch pense pouvoir envoyer à l'impression, au printemps de 1894, les Vies des saints de l'époque mérovingienne. Comme complément au premier volume des *Deutsche Chroniken*, M. Rödiger va donner l'*Annolied* et la légende de Silvestre. L'impression du tome XXX de la série in-folio des *Scriptores* est presque terminée (chroniques de Hainaut, de Jacques de Guise, Erfurter Peterschronik, Reinhardsbrunne Annalen). Dans la série des éditions manuelles, M. Holder-Egger donnera, cette année même, une édition complètement remaniée de Lambert d'Hersfeld. C'est aussi cette année que l'on compte distribuer le tome Ier des lois impériales depuis Conrad Ier, préparé par M. L. Weiland; du second volume des diplômes d'Otton III, par MM. W. Erben et M. Tangl. Le *Registrum Gregorii* sera terminé en 1894 par la publication de la seconde partie du tome II, contenant l'introduction et la table. L'impression de la table des rouleaux mortuaires de Salzbourg commencera cette année même.

Voici la liste des ouvrages dont la prochaine distribution est annoncée par la commission d'histoire de Munich : Recès de la Hanse, publiés par M. Koppmann, tome VII ; tome II des *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und V* (jusqu'en 1077), par M. Meyer von Knonau ; *Geschichte der Geologie in Deutschland*, par M. von Zittel; tome Ier de la série moderne des *Reichtagsakten*, par M. Kluckhohn et M. Wrede ; tomes VI et VII des correspondances des Wittelsbach, comprenant la période de la guerre de Trente ans.

De son côté, la commission d'histoire de Saxe annonce le tome Ier du cartulaire du cloître de Pforta, par M. Böhme ; le Guide des sources historiques de Saxe, par M. Walther Sultze ; le tome II du cartulaire d'Erfurt, par M. Beyer, et de celui de Magdebourg, par M. Hertel.

La Société d'histoire et d'archéologie lorraine distribuera, cette année, la chronique des évêques de Metz, publiée par M. Wolfram ; et les aveux et dénombrements de la chambre royale de Metz (1681), par M. Sauer.

Parmi les revues nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis notre dernière chronique, deux seulement méritent ici une mention : tout d'abord une revue d'histoire locale bavaroise, *Forschungen zur Cultur- und Literaturgeschichte Bayerns*, publiée à Munich (Franz, éditeur) sous la direction de M. K. von Reinhard-Stöttner, par fascicules indépendants de 7 fr. 50 l'un ; l'objet de cette revue est avant

tout de faire de la vulgarisation intelligente et scientifique. L'autre recueil est publié en Angleterre et consacré à l'archéologie ; c'est M. J. Romilly Allen qui en a la direction. *The illustrated archæologist* paraît par fascicules trimestriels et le prix en est de 13 francs par an (London, C. J. Clark, 4, Lincoln's Inn fields W. C.).

La Société d'histoire contemporaine poursuit activement le cours de ses travaux : elle vient de distribuer à ses membres un nouveau volume. C'est un recueil sur le *18 fructidor*, composé de documents pour la plupart inédits, recueillis et annotés avec le plus grand soin par notre collaborateur M. Victor Pierre. Nous nous bornons à le signaler à nos lecteurs, nous réservant d'y revenir dans notre prochaine livraison.

Le grand rôle joué dans l'histoire de l'Église et dans celle de l'Italie par la comtesse Mathilde, et l'humiliation subie par un empereur dans la cour du château de Canossa ont immortalisé ce lieu et le nom de la famille qui le possédait. Mais l'histoire du château, l'origine et le développement de la puissance des ancêtres de Mathilde n'avaient fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale. M. Domenico Valenzani s'est proposé de combler cette lacune dans la monographie historique qu'il vient de publier sous le titre : *I Canossa* (Roma, fratelli Pallotta, 1892, in-8 de 70 p.). Même après ces recherches où le témoignage de l'historien de Mathilde, Donizzone, se trouve contrôlé par d'autres documents, l'origine première des ancêtres de la grande comtesse reste obscure et indéterminée.

Nos savants collaborateurs MM. l'abbé Allain et Ph. Tamizey de Larroque ont extrait de la *Revue catholique de Bordeaux* un intéressant opuscule intitulé : *François de Sourdis et l'affaire des autels. Trois lettres inédites du roi Henri IV publiées avec introduction et notes* (Bordeaux, imp. Bellier, in-8 de 16 p.). Ces lettres furent écrites à l'occasion d'un conflit survenu entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, d'une part, son chapitre et le parlement de Bordeaux, d'autre part, et au cours duquel furent invoquées l'autorité du Roi et celle du pape Clément VIII.

On doit également à M. Tamizey de Larroque trois nouveaux opuscules sur lesquels nous sommes heureux d'appeler l'attention de nos lecteurs : 1° *Document inédit relatif aux tombeaux (à Souvigny) et au château (à Moulins) des princes de Bourbon* (Moulins, imp. Et. Auclaire, gr. in-8 de 17 p., extrait des *Annales bourbonnaises*, tiré à 60 exempl.). C'est une lettre de Noël Cousin à Peiresc, en date du 29 septembre 1620, où sont décrits les monuments funéraires du duc Louis II de Bourbon et d'Anne Dauphine, sa femme, et les écussons des ducs Jean, Charles et Pierre ; 2° *Lettres inédites de Ramond, strasbourgeois, membre de l'Institut, surnommé le peintre des Pyrénées*

(Toulouse, Ed. Privat, gr. in-8 de 36 p.). Ce sont des lettres écrites de 1797 à 1826 et qui donnent une excellente idée du caractère de ce personnage; 3o enfin une notice sur *un Languedocien oublié, l'abbé de Croisilles* (Toulouse, Ed. Privat, gr. in-8 de 47 p.). Né à Béziers, à la fin du XVIe siècle, et attaché comme précepteur à plusieurs grandes familles, il mourut fort tristement, vers 1680, laissant un certain nombre d'ouvrages dont nous avons ici l'énumération, accompagnée d'une lettre et d'un extrait. Ce sont là des curiosités littéraires, des *exhumations*, si l'on peut ainsi parler, où se complaît et où excelle notre érudit et infatigable collaborateur.

A l'occasion de la publication récente des *Souvenirs* d'Alexis de Tocqueville, M. Charles de Grandmaison, correspondant de l'Institut, archiviste d'Indre-et-Loire, a réimprimé en une brochure un intéressant écrit publié par lui en 1879 dans le *Correspondant*. Cette brochure est intitulée: *Alexis de Tocqueville en Touraine, préparation du livre sur l'ancien régime, juin 1853-avril 1854. Notes et souvenirs intimes* (Paris, librairie nouvelle, in-8 de 31 p.). Nous y avons remarqué les paroles suivantes de Tocqueville relativement à Napoléon III, prononcées seize ans avant la catastrophe de 1870 : « C'est, me disait Tocqueville, le seul homme intelligent que je connaisse, et il l'est beaucoup, auquel la discussion ne serve à rien et n'apporte aucun profit. Il durera plus longtemps que ne le pensent ceux qui se font de véritables illusions d'émigrés, et calculent par mois, et même par semaines, mais il ne fondera rien. Il tombera certainement un jour, non pas sous les efforts du pays, qui en est incapable, mais sous les coups des étrangers, dont il aura aliéné les uns par sa politique tortueuse, et provoqué les autres à une guerre entreprise dans des conditions insensées. »

M. Charles Bréard vient de publier en tirage à part deux articles de lui parus dans le *Bulletin de la Société normande de géographie* et qui tous les deux méritent ici une mention. Dans *la Navigation des galères de Ponant de Rochefort à Rouen (1690)* (Rouen, imp. de E. Cagniard, 1893, in-4 de 48 p.) [1], il retrace, d'après le journal de bord et les documents des archives de la marine, l'histoire de ces galères et le démenti qu'elles donnèrent aux espérances qu'on avait fondées sur elles. Le deuxième opuscule comprend des *Notes sur Saint-Domingue, tirées des papiers d'un armateur du Havre (1780-1802)* (Paris, imp. de E. Cagniard, 1893, in-4 de 23 p.). On y trouve d'intéressants détails sur les affaires commerciales du Havre à

[1] Pourquoi M. Ch. Bréard confond-il (p. 4) les galères avec les galées? Pourquoi ne donne-t-il pas, dans sa seconde brochure, l'explication de termes absolument spéciaux et dont on ne trouve point le sens dans les dictionnaires ordinaires?

Saint-Domingue, sur la révolution qui éclata dans cette île, et sur la ruine qu'entraînèrent ces événements pour les affaires de nos commerçants.

Dans *Castelnau-d'Auzan et Notre-Dame de Pibèque* (Auch, F. Soulé, 1893, in-8 de 81 p.), M. l'abbé Cazauran, à qui l'on doit déjà quelques travaux d'histoire locale, a réuni des notes historiques sur les églises de la juridiction de Castelnau-d'Auzan et sur la chapellenie de Notre-Dame de Pibèque, fondée en 1724.

Dans un opuscule intitulé : *Anséis de Carthage et la seconda Spagna* (Pise, imprimerie Mariotti, in-8 de 12 p. Extrait de la *Rassegna della letteratura italiana*), M. Gaston Paris a examiné, avec la compétence qu'on lui connaît, l'un des points touchant à l'histoire des rapports de la littérature italienne avec l'épopée française au moyen âge.

MM. Lucien Auvray et Georges Goyau viennent de publier la *Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi* (Rome, imprimerie Cuggiani, in-8 de 152 p. Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome). Cette correspondance entre deux savants italiens, dont l'un était camaldule, roule sur des questions d'archéologie antique. « Intéressantes pour l'érudition même, dit M. Geffroy, l'éminent directeur de l'École de Rome, les lettres que nous publions nous paraissent surtout précieuses pour l'histoire de l'érudition. Elles nous font pénétrer dans ce monastère de *Classe*, près Ravenne, dont les Camaldules avaient fait, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, un important centre d'études; elles nous donnent une idée de l'activité scientifique que certains savants locaux, qui étaient en même temps de grands savants, développaient à cette époque dans les moindres villes italiennes; elles nous révèlent certaines polémiques, comme celle sur la Rotonde de Ravenne, qui n'intéressent aujourd'hui que l'archéologie, et qui intéressaient alors la gloire traditionnelle des cités. »

M. Paul Durrieu, conservateur adjoint au Musée du Louvre, a écrit une intéressante notice sur quelques *Manuscrits d'Espagne, remarquables par leurs peintures ou par la beauté de leur exécution*, d'après des notes prises, à Madrid, à l'exposition historique pour le quatrième centenaire de Colomb, et complétées à la Biblioteca nacional et à la Bibliothèque de l'Escurial (Paris, 1893, in-8 de 78 p. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

Le folklore touche de trop près aux études historiques pour que nous ne signalions pas ici la publication annoncée pour le 15 octobre d'une bibliographie de cette science en Italie, rédigée par un des maîtres les plus incontestés en la matière non seulement dans son pays, mais dans le monde entier, M. Giuseppe Pitrè. Nul plus que l'éminent directeur de l'*Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*,

n'était à même de dresser cette *Bibliografia ragionata delle tradizioni popolari in Italia* (souscription à la librairie Carlo Clausen, à Palerme et à Turin : 20 fr.). Plus de six mille cinq cents publications se trouveront classées méthodiquement dans cet ouvrage sous les rubriques suivantes : I. Nouvelles, contes, légendes ; II. Chants et mélodies populaires; III. Jeux et chansons enfantins; IV. Devinettes, formules; V. Proverbes; VI. Usages, coutumes, croyances, superstitions.

L'objet de l'opuscule intitulé : *De la consécration épiscopale d'après le Pontifical romain*, par Christian Defrance (Paris, librairie D. Dumoulin, in-4 de 55 p.), est ainsi défini par l'auteur : « Notre but n'est pas de publier ici une édition nouvelle de la *Consecratio electi in episcopum*, qui se lit au Pontifical romain. — Ce que nous nous sommes proposé, c'est de donner un résumé fidèle et vivant de ce magnifique cérémonial; c'est de montrer la raison d'être, l'enchaînement et la beauté artistique de tous les rites qui le composent ; c'est surtout de faire mieux connaître cette chère liturgie catholique qui est si profondément oubliée de nos jours. — Nous avons assisté plus d'une fois à la consécration d'un évêque, et avons été surpris de l'étonnement qui se peignait sur le visage de tous les assistants. Il est trop clair qu'ils n'y entendaient rien. — C'est cet étonnement que nous voudrions faire cesser, et tel est l'objet de ces quelques pages, où, pour être plus assuré du succès, nous avons appelé l'image à notre secours. » — Le texte de M. Christian Defrance est en effet richement illustré d'après les monuments de l'art et de l'archéologie. — Ajoutons que sous ce nom, qui pourrait bien n'être qu'un pseudonyme, nous croyons avoir reconnu la plume d'un éminent érudit, célèbre par ses travaux sur la poésie liturgique comme sur la poésie épique du moyen âge, et qui est l'un des plus anciens et plus chers amis de la *Revue*.

Le plus ancien des deux auteurs de cette *chronique* prendra la liberté de faire violence à la modestie du plus jeune pour signaler à nos lecteurs la très intéressante publication de M. E.-G. Ledos, intitulée : *Frottola del re de Franza, chanson populaire contre Louis XII* (Montpellier, imprimerie Hamelin frères, in-8 de 32 p. Extrait de la *Revue des langues romanes*). Cette chanson a été composée vers 1512 dans l'un des dialectes vénitiens. Les considérations dont M. Ledos en a fait précéder le texte sont riches en utiles renseignements de bibliographie, de linguistique et d'histoire littéraire.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, que nous signalerons à nos lecteurs dans nos prochaines livraisons : *Il Chartularium del monastero di S. Benedetto di Conversano, la prima volta pubblicato illustrato ed annotato* dal Sac. D. Morea, t. II (tipi di Monte

Cassino, gr. in-4); *Der Augustiner Bartholomaeus Arnoldi von Usingen*, von N. Paulus (Fribourg-en-Brisgau, Herder, in-8); *Histoire de saint Dominique, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs*, par la T. R. M. A. T. Drane, trad. de l'anglais par l'abbé Cardon (Lethielleux, in-8); *Leontios' von Neapolis Leben des heiligen Johannes des Barmherzigen, Erzbischofs von Alexandrien*, herausgegeben von H. Gelzer (in-8, Fribourg-en-Brisgau, Mohr); *La Mère Angélique, abbesse de Port-Royal*, par G. Dall (Perrin, in-18); *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la Réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par les RR. M.-J. Belon et F. Balme (Lethielleux, gr. in-4); *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas (1571-1574)*, publiées par L. Didier, t. II (Paris, Leroux; Reims, Michaud, in-8); *La Chalotais et le duc d'Aiguillon, correspondance du chevalier de Fontette*, publiée par H. Carré (May et Motteroz, in-8); *Le Serment du Jeu de paume*, par A. Brette (Société de l'histoire de la Révolution française, in-8); *Sieyès, l'homme, le constituant*, par A. Bigeon (in-8, Becus); *Les Généraux morts pour la patrie, 1792-1871*, notices biographiques par J. Charavay. 1re série (Société de l'histoire de la Révolution française, in-8); *Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux, chef d'état-major de la cavalerie de l'armée d'Italie, chargé du bureau secret (1795-1797)*, par L. Grasilier; t. Ier, *Bergame-Brescia* (Savine, in-8); *Les Régicides*, par E. Belhomme (Société de l'histoire de la Révolution française, in-8); *La Comptabilité publique pendant la Révolution*, par V. Marcé (Picard, in-8); *La Guillotine pendant la Révolution*, par G. Lenôtre (Perrin, in-8); *Histoire de cent ans, 1792-1892. Révolution française. Siège de Paris*, par A. Bertezène (Savine, in-18); *Coutume contemporaine et loi ancienne. Droit coutumier ossétien éclairé par l'histoire comparée*, par M. Kovalewsky (Larose, in-8); *Questions sociales et politiques*, par A. Desjardins (Plon et Nourrit, in-8); *Les Bases économiques de la constitution sociale*, par A. Loria, trad. de l'italien par A. Bouchard (Alcan, in-8); *Le Droit d'association et le droit de réunion devant les chambres et les tribunaux*, par G.-D. Weil (Alcan, in-18); *La Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au VIe siècle avant l'ère chrétienne*, par P. Castanier (Paris, Marpon et Flammarion; Marseille, Aubertin, in-8); *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, par P. Boissonnade (Picard, in-8); *La France et l'Italie devant l'histoire*, par J. Reinach (Alcan, in-8); *Le Grand Frédéric avant l'avènement*, par E. Lavisse (Hachette, in-8); *Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa*, par E. Véron (Alcan, in-18); *Poésie liturgique du moyen âge; Rythme et histoire; hymnaires italiens*, par le chanoine U. Chevalier (Paris, Picard; Lyon, Vitte, gr. in-8);

L'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin, par H. Lemonnier (in-18, Hachette).

La mort du docte évêque de Rottenburg (Wurtemberg), Mgr Karl-Joseph von Hefele, n'est pas un deuil seulement pour l'Allemagne catholique, mais en général pour la science chrétienne et pour les études historiques. Nous considérons comme un devoir de déposer notre hommage sur la tombe du vénéré prélat, dont le principal ouvrage, l'*Histoire des conciles*, a été, pour ainsi dire, naturalisé Français par l'excellente traduction de notre savant collaborateur, M. l'abbé O. Delarc.

Le respect, la vénération de tous les amis de la religion, de l'érudition et des lettres ont, si l'on nous passe l'expression, accompagné dans son passage de cette vie en un monde meilleur l'un des plus justement estimés parmi nos érudits provinciaux, M. Boucher de Molandon, dont l'admirable vieillesse ne cessa, presque jusqu'au dernier jour, d'être active et laborieuse. Par son dévouement aux institutions et aux travaux d'érudition orléanaise, M. Boucher de Molandon a donné un grand et salutaire exemple de décentralisation intellectuelle, plus pratique et plus efficace que tant de phrases prononcées ou écrites sur la nécessité de réveiller les énergies provinciales. Nous ne saurions passer sous silence les témoignages qu'il s'est plu à multiplier, par ses écrits et par d'autres marques encore, de son culte fervent pour la mémoire de Jeanne d'Arc, la glorieuse et sainte libératrice de sa chère ville d'Orléans.

Ce vieillard plein de jours n'a devancé que de bien peu dans l'universelle et inévitable sortie de la vie présente un savant dont la maturité, bien jeune encore, — il n'avait que quarante ans — voyait ouverte devant elle une longue perspective de travaux et de succès. Par ses qualités très remarquables d'érudit et de critique, dont a surtout témoigné — outre son ouvrage sur *les Cours royales des îles normandes* et sa belle édition des *Lettres de Gerbert* — la série d'études intitulée : *Questions mérovingiennes*, M. Julien Havet s'était acquis un juste renom dans la science. Bien qu'il ne fût pas des nôtres, nous estimions la droiture native de son âme et la loyauté de son caractère. Libre penseur d'éducation plutôt que de nature et de volonté, il s'est toujours abstenu, dans sa vie et dans ses écrits, de manifestations antireligieuses, et il savait respecter les convictions d'autrui. Il est donc permis de ne pas penser à lui sans espoir. C'est devant ces tombes prématurément béantes que l'on apprécie mieux la vanité des carrières humaines, l'absurde et coupable extravagance de ceux qui voudraient faire de la science une sorte d'apostolat du néant, de négation systématique des espérances éternelles.

Marius Sepet. — Eugène Ledos.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. l'abbé Duchesne a fort spirituellement réfuté les singulières opinions récemment émises par M. B. Krusch sur la Vie de sainte Geneviève, l'époque à laquelle elle a été rédigée et la créance qu'on peut accorder à ses récits [1]. M. Krusch reportait à la fin du VIIIe siècle la date de rédaction de la *Vita Genovefæ* qu'on place généralement au VIe ; M. l'abbé Duchesne montre que tous les arguments extrinsèques apportés par l'érudit allemand portent à faux ou n'ont aucune valeur. Il en est de même pour les considérations intrinsèques : M. Krusch, trop timoré, s'étonne, se choque, se scandalise même de tout. Les relations de la sainte avec l'évêque d'Auxerre, saint Germain, avec le roi Childéric, avec saint Siméon Stylite, lui semblent des faits apocryphes et inventés; M. l'abbé Duchesne le rassure et montre qu'en examinant avec impartialité le récit du biographe, on ne peut rien en tirer qui porte la marque d'un temps postérieur à la date qu'il s'attribue, c'est-à-dire au règne de Childebert.

— A propos de l'inauguration à Taillebourg d'un monument commémoratif de la bataille de ce nom, 22 juillet 1242, M. Charles Bémont a étudié à fond, d'après les récits contemporains, les événements militaires qui précédèrent et suivirent ce fait d'armes [2], et il arrive à cette conclusion, d'abord que ce fut le 21 juillet, et non le 22, que Louis IX passa le pont de Taillebourg, et ensuite qu'il n'y eut probablement à Taillebourg aucun combat et que les Français passèrent la rivière sans coup férir. Aucun des contemporains, en effet, sauf Joinville, ne parle d'une bataille à Taillebourg; tous disent plus ou moins ouvertement que les Anglais se retirèrent devant les Français et leur laissèrent le passage libre, après avoir essayé d'obtenir une trêve. Joinville seul parle de bataille et met le roi en scène; mais il écrivait soixante ans après l'événement, et comme il y eut, le lendemain, une bataille sous les murs de Saintes, dont il ne dit mot, il est à croire qu'il a confondu en un seul les deux événements et donné

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e et 4e livraisons.
[2] *Annales du Midi*, juillet 1893.

cours ainsi à l'opinion qui prévaut partout aujourd'hui. M. Bémont raconte dans les plus grands détails toute cette campagne du Poitou.

— On n'ignorait pas, depuis du Cange, qu'un des frères de Joinville, Geoffroy, sire de Vaucouleurs, était passé en Angleterre et y avait épousé une des plus riches héritières du royaume, Mahaut de Lacy; mais on ne connaissait pas les circonstances qui avaient déterminé Geoffroy à passer la Manche; on ignorait les principaux événements de sa vie et même la liste complète de ses nombreux enfants. M. François Delaborde, au cours de ses recherches sur les seigneurs de Joinville, a réuni un certain nombre de renseignements intéressants sur Geoffroy de Vaucouleurs [1]. La cause de son passage en Angleterre fut sa parenté avec Pierre de Savoie, mari de sa sœur utérine Agnès de Faucigny; celui-ci, venu à la cour de Henri III, y acquit bientôt une place prépondérante et appela auprès de lui son jeune beau-frère, qu'il maria peu après à Mahaut de Lacy. Geoffroy resta à la cour d'Angleterre, où il occupa des charges importantes; il fut chargé plusieurs fois de négociations avec la France et même eut occasion de combattre en Gascogne contre ses anciens compatriotes. En 1308, après la mort de sa femme, il se démit de ses seigneuries, et entra au couvent des dominicains de Trim, où il mourut en 1314. Geoffroy eut au moins neuf enfants, dont M. Delaborde donne la liste avec les renseignements biographiques qu'il a pu recueillir.

— Quelle idée les Français du moyen âge avaient-ils des Anglais? Quel jugement portaient-ils sur eux? M. Ch.-V. Langlois a fait une enquête sur ce sujet parmi les œuvres de la littérature des XIIe et XIIIe siècles [2], et il est arrivé à ce résultat que nos ancêtres se faisaient déjà, sur les caractères typiques du peuple anglais pris dans son ensemble, une idée assez analogue à celle que nous avons actuellement. Les Anglais avaient dès lors la réputation d'être gloutons et ivrognes, mais joyeux compagnons, généreux et dépensiers; on leur reconnaissait la bravoure, la vigueur dans les exercices athlétiques, le goût de la légalité, l'amour du confort. Deux sources inépuisables d'épigrammes à leur égard furent d'abord la queue qu'on feignait de leur attribuer à tous d'après une légende de la vie de saint Augustin de Cantorbéry, et ensuite la manière dont ils prononçaient le français. On trouve dans les fabliaux, recueils de proverbes et sermons des quantités d'exemples de la manière dont les Anglais estropiaient notre langue. Quant au pays lui-même, on se le représentait comme une contrée agricole, déboisée, nourrissant beaucoup de bestiaux,

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e et 4e livraisons.
[2] *Revue historique*, juillet-août.

mais ne produisant ni vin ni fruits. On voit que, depuis six cents ans, les idées n'ont guère changé.

— Il ne faut pas oublier la curieuse note que M. Léopold Delisle a consacrée[1] à un éléphant qui, en 1591, fut amené des Indes à Henri IV, et pour la subsistance duquel le roi expédia aux trésoriers généraux des finances à Rouen un mandement conservé aujourd'hui aux archives de la Seine-Inférieure. L'année suivante, Henri IV en fit présent à la reine d'Angleterre. A cette occasion, M. Delisle cite deux lettres de Peiresc à propos d'un éléphant qui circula en France en 1631.

— Dans une étude approfondie de la *Chanson piteuse*, pièce de vers qu'on attribue à Olivier Maillard, le célèbre prédicateur cordelier du commencement du XVIe siècle, M. A. Piaget montre que cette chanson ne peut être de Maillard[2]. Il y est en effet parlé de lui dans des termes qui ne pouvaient être employés que par un tiers et non pas par lui-même. M. Piaget a d'ailleurs trouvé une preuve de son opinion ; il a découvert dans un manuscrit de Vienne une copie de la Chanson piteuse, qui est intitulée : « Chanson sur un sermon faict par maistre Olivier Maillard, etc. » A la suite de la chanson est le sermon qui l'inspira. C'est le fameux « sermon de Bruges » sur le jugement dernier, qui fut le plus célèbre des sermons de l'éloquent cordelier.

— M. Eugène Müntz a fait l'histoire du sentiment religieux en Italie au XVIe siècle, à l'époque de la Renaissance et de la Réforme[3]. Il constate que ce sentiment resta en Italie extrêmement vivace; les nouvelles idées n'eurent aucune prise sur les masses; à peine recrutèrent-elles quelques adeptes dans les classes lettrées; en tout cas, en aucun pays d'Europe, sauf en Espagne, l'ordre et le calme ne furent aussi promptement rétablis qu'en Italie. Au point de vue artistique, l'Église, qui, au début de la Renaissance, avait laissé se développer librement le retour au paganisme dans l'art, imposa, à partir de la Réforme, une réserve plus décente pour l'interprétation des sujets religieux. M. Müntz estime d'ailleurs que cette liberté des premiers temps ne nuisit en rien au sentiment religieux, qui resta ardent et vivace dans toutes les classes de la société. Il en donne pour preuve ces œuvres merveilleuses où les artistes de l'époque mettaient toute leur âme et qui sont empreintes de tant de foi, et il affirme que les artistes n'ont été en cela que les interprètes du sentiment populaire.

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e et 4e livraisons.
[2] *Annales du Midi*, juillet 1893.
[3] *Revue historique*, septembre-octobre.

— La figure du maréchal de Villars a éclipsé pour la postérité celle de son père. Pierre de Villars ne fut point cependant un homme ordinaire; l'étude que vient de faire sur lui M. le marquis de Vogüé le prouve abondamment [1]. Après s'être destiné au métier des armes, avoir débuté avec éclat pendant la Fronde et dans les années qui suivirent en Espagne et en Flandre, après être parvenu au grade de lieutenant général, Villars se vit fermer cette carrière par la haine conçue par Louvois contre le maréchal de Bellefonds, dont Villars avait épousé la sœur. Ce fut alors qu'il se tourna vers la diplomatie. Il fut chargé d'abord par M. de Lionne d'une courte mission en Espagne, dont il s'acquitta à la satisfaction du roi. Après un an de séjour, il revint en France; mais ce fut pour retourner à Madrid deux ans plus tard comme ambassadeur. La guerre de 1674 le força à revenir, et, en 1676, il était envoyé à Turin, d'où il fut renvoyé à Madrid pour la troisième fois, en 1679. En 1683, il eut une dernière mission en Danemark et revint finir ses jours en France comme chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres. Pierre de Villars était un diplomate de talent; les négociations difficiles qu'il eut à conduire et les succès qu'il obtint en sont la preuve; il était juste de ne point le laisser dans l'oubli.

— M. Eugène Plantet a retrouvé aux archives du ministère des Affaires étrangères la demande officielle adressée en 1699, par Mouley-Ismael, empereur du Maroc, à Louis XIV, pour obtenir la main de la princesse douairière de Conti, fille du roi et de Mlle de la Vallière. Cette découverte met fin aux discussions dans lesquelles on traitait cette demande de légende ou d'œuvre de faussaire. Il faut tenir pour exact ce qu'en ont dit Saint-Simon, Dangeau et tous les auteurs de l'époque, d'autant plus que cette pièce officielle est accompagnée de correspondances qui ne peuvent laisser en doute son authenticité. A ce sujet, M. Plantet rappelle les circonstances dans lesquelles se produisit ce fait unique dans l'histoire diplomatique. Au commencement de la même année, un envoyé marocain, venu en France pour conclure un traité d'alliance et convenir du rachat des captifs français qui se trouvaient au Maroc, avait séjourné plusieurs mois à la cour. Il y avait vu la princesse, et, au retour, il en avait fait à son maître un tel portrait que celui-ci lui avait ordonné de demander sa main en son nom. M. Plantet a donné sur cette ambassade des renseignements inédits puisés au riche dépôt des Affaires étrangères [2].

— Le voyage triomphal de Catherine II en Crimée, dans le courant de 1787, trois ans seulement après la conquête de la Russie méri-

[1] *Le Correspondant*, 25 juin.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, livr. 3 de 1893.

dionale par les troupes de la czarine, est très connu, grâce aux récits du prince de Ligne et de l'ambassadeur de France, comte de Ségur. M. le marquis d'Aragon en a cependant découvert une nouvelle relation dont le caractère intime lui assure une garantie presque absolue de véracité [1]. Ce sont les lettres écrites au jour le jour par le prince Charles de Nassau-Siegen à la princesse sa femme, qui était restée en Pologne, tandis que lui accompagna dans ce voyage, sur le pied d'ami et de confident, la czarine et son premier ministre Potemkin, dont il avait conquis subitement la faveur. Cette nouvelle relation n'a donc plus le caractère d'une composition rédigée après coup, mais celui d'impressions reçues et exprimées sur le moment même. Ce que ces lettres racontent, les sentiments qu'elles expriment ont donc le mérite incontestable d'une sincérité absolue. On rencontre, en effet, dans ces lettres, qui, dans leurs lignes principales, s'accordent avec les récits antérieurement connus, des détails curieux, des traits de mœurs intéressants, des anecdotes piquantes, des incidents de voyage qu'on oublie quelques jours après, mais qui prennent dans une correspondance journalière une réelle importance; c'est une heureuse fortune que M. le marquis d'Aragon ait pu sauver de l'oubli les principaux passages de ces curieuses lettres.

— L'Assemblée constituante, après avoir, par un décret du 2 septembre 1790, supprimé l'ordre des avocats, ouvrit le barreau à tout le monde par un autre décret du 16 décembre de la même année. La carrière était donc devenue libre; tout citoyen pouvait se présenter à la barre comme mandataire d'un plaideur, sans aucun signe distinctif et sous le titre nouveau de *défenseur officieux*. On conçoit les abus et les inconvénients qu'amena ce nouveau régime, inauguré par une Assemblée qui cependant comptait dans son sein plus de deux cents avocats. Tous les agents d'affaires, tous les gens qui avaient quelque teinture du droit, ou même ceux qui ne le connaissaient nullement, s'improvisèrent défenseurs officieux; on vit même des porteurs d'eau, des repris de justice, venir défendre leurs concitoyens. Les malheureux qui se livraient à de pareils avocats risquaient, non seulement de perdre leur procès, mais d'être dépouillés impitoyablement par les honoraires exorbitants que leur rapacité exigeait. Les abus devinrent tels, que partout on réclama à grands cris le rétablissement de l'ordre des avocats. Le Directoire s'occupa de cette question, mais ne fit aucune réforme. Napoléon, hostile aux avocats, n'était pas pressé de les rétablir, et ce fut seulement en 1810 que l'ordre fut réorganisé. Le barreau libre avait duré vingt ans [2].

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet.
[2] *Ibid.*, 1er août, article de M. Delom de Mézerac.

— La grave question de savoir à qui incombe la responsabilité des massacres de septembre a été étudiée avec grand soin par M. F.-A. Aulard dans la suite de ses études sur Danton [1]. Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles ils se produisirent, et cherché à établir que ce fut l'effet d'un élan spontané déterminé dans la partie la plus vile de la populace parisienne par l'annonce de l'investissement de Verdun et les excitations sanguinaires du journal de Marat, il essaie de montrer que les pouvoirs publics firent leur devoir. La Commune envoya des commissaires qui furent impuissants à arrêter les massacres ; l'Assemblée nationale fit de même ; le ministère enjoignit au commandant de la garde nationale de former des détachements pour protéger les prisonniers; celui-ci donna les ordres nécessaires ; mais il se heurta à l'apathie de la garde nationale, qui refusa de marcher. Voilà donc la coupable ; si les massacres de septembre ont eu lieu, c'est la faute de la garde nationale; on ne put trouver un bataillon pour chasser les quelques bandes d'égorgeurs; tous s'entendirent unanimement pour laisser faire. C'est bien invraisemblable, et voilà une apologie qui convaincra peu de gens. Quant à Danton, selon M. Aulard, il est innocent de tout. Il y a bien un certain nombre de témoignages établissant que Danton s'est vanté d'avoir « fait les massacres. » Mais, s'il a dit cela, ce sont des fanfaronnades et des mensonges politiques. La circulaire homicide du 3 septembre, adressée aux départements par le fameux Comité de surveillance de la Commune, fut expédiée par les bureaux du ministère de la justice et sous le contre-seing du ministre ; c'est vrai ; mais ce fut une mauvaise niche que Fabre d'Églantine, le premier secrétaire du sceau, fit à son patron, qui était parfaitement innocent de cet envoi. Selon M. Aulard donc, Danton ne prémédita pas les massacres, — cela, nous le lui accordons volontiers, — et fit tout ce qu'il put pour les empêcher. Tout ce qu'il put en paroles, c'est vrai; mais en actions, il omit la seule chose nécessaire, l'emploi effectif de la force armée. Ce crime d'ailleurs ne fut pas celui du seul Danton, mais aussi de ses collègues du ministère, y compris le Girondin Roland ; ce fut celui de l'Assemblée nationale, de la Commune, du maire de Paris, du commandant de la garde nationale, de tous ceux qui, ayant en main une portion de l'autorité, ne l'employèrent pas à la protection des prisonniers.

— L'attaque de Nantes par la grande armée vendéenne, le 29 juin 1793, et la défense de la ville par le général Canclaux ont été racontées dans les plus grands détails par M. Olivier de Gourcuff, qui a repris les récits des historiens qui l'ont précédé, les a contrôlés l'un par l'autre, a utilisé les renseignements fournis par les témoins ocu-

[1] *Révolution française*, juin et juillet.

laires et les documents contemporains et a donné un récit qui semble définitif de ce fait d'armes dont la réussite, s'il n'eût pas échoué misérablement, aurait eu des conséquences si importantes [1].

— Sur le même fait, M. F. Thénard a publié [2] les récits des commissaires civils des deux bataillons de volontaires du département de Seine-et-Oise qui prirent part à la défense de Nantes, Gastinel et Hodanger. Ces récits étaient adressés par les commissaires au directoire du département de Seine-et-Oise, et se trouvent actuellement aux archives de Versailles, où M. Thénard a eu la bonne fortune de les découvrir; ils renferment des détails intéressants fournis par des témoins oculaires.

— La prise de la ville et du château de Montbéliard, le 1er septembre 1792, par les gardes nationales de Belfort et d'Héricourt, est un des faits les plus singuliers de l'histoire de la Révolution dans l'est de la France. Cette conquête, en effet, eut lieu spontanément, à la suite d'une décision prise par le conseil général de la commune de Belfort; elle eut lieu sans effusion de sang et sans qu'aucun désordre fût commis. Les vainqueurs se contentèrent d'emmener prisonnière de guerre la petite garnison de cent vingt hommes qui occupait le château, et qui fut relâchée quelques jours après. M. Charles Canel a raconté cette curieuse expédition d'après les documents des archives locales [3].

— M. Étienne Charavay a donné la biographie très complète et très détaillée d'un général peu connu de l'époque révolutionnaire, le général Dumesny [4]; et, de son côté, M. Léon Lévy a recueilli des renseignements inédits sur Jeanbon-Saint-André avant son élection à la Convention, renseignements puisés dans les archives départementales et municipales de Montauban, et dans celles du consistoire de cette ville, dont Jeanbon faisait partie [5].

— La carrière dramatique et littéraire de Collot d'Herbois est fort peu connue. M. Victor Fournel vient de faire une étude complète sur la vie de Collot jusqu'à l'époque où il quitta le théâtre pour devenir un des chefs de la Révolution et le second de Robespierre [6]. Ce travail contient des renseignements tout à fait inédits sur Collot, sur sa vie au théâtre, ses courses en province avec des troupes de passage, mais surtout sur ses œuvres dramatiques. La première pièce de Collot d'Herbois fut intitulée *Lucie ou les parents imprudents;* elle fut

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juin.
[2] *Révolution française*, juin.
[3] *Révolution française*, juillet.
[4] *Ibid.*, mai.
[5] *Ibid.*, idem.
[6] *Le Correspondant*, 10 juillet.

jouée à Bordeaux en 1772. Vinrent ensuite un grand drame en cinq actes : *Clémence et Monjair*, joué à Saumur en 1773, puis en 1775 une comédie : *Le Bon Angevin ou l'hommage du cœur*, *Le Vrai généreux* (1776), *Le Nouveau Nostradamus*, *L'Amant loup-garou* et *Le Paysan magistrat* en 1777, *Les Français à Grenade*, en 1779, *La Fête Dauphine* (1782), *L'Inconnu* (1789), *La Journée de Louis XII* (1790), *La Famille patriote* et *Les Portefeuilles* en 1791. Dans la plupart de ces pièces, Collot, chose singulière, fait preuve du royalisme le plus outré ; M. Fournel cite à cet égard des couplets typiques. Chemin faisant, M. Fournel fait justice de la légende qui prétend que Collot d'Herbois fut sifflé à Lyon, et que ce fut pour se venger qu'il réprima avec tant de cruauté l'insurrection de la malheureuse ville en 1793 ; il montre qu'on n'a apporté aucune preuve à l'appui de cette assertion et qu'il faut par conséquent la regarder comme fausse.

— M. le duc de Broglie vient de publier une étude magistrale [1] sur le dernier livre de M. Henry Houssaye, intitulé *1815*. Tout en reconnaissant le talent de narration de l'auteur, M. le duc de Broglie diffère d'opinion avec lui sur bien des points. Il juge de tout autre façon le gouvernement de la Restauration ; il reconnaît les fautes et les erreurs de ce gouvernement ; mais il se demande aussi s'il était possible d'agir autrement. Avec la sûreté de jugement et la finesse d'appréciation qu'on lui connaît, il refait, pour ainsi dire, les conclusions du livre, et c'est ce qui donne à son travail tout l'attrait d'une étude de première main. Pour ce qui regarde les Cent-jours, il démontre que, étant donné l'état de l'opinion à cette époque, on ne pouvait compter, pour la lutte suprême où Napoléon allait se trouver seul contre l'Europe coalisée, sur un de ces élans patriotiques qui soulèvent tout un peuple contre l'étranger.

— Nous n'avons pas encore parlé d'une nouvelle revue mensuelle qui s'est fondée au commencement de cette année sous le titre : *L'Archiviste*, dont le directeur est M. Léon Séché. Son programme est l' « étude des questions historiques offrant un intérêt d'actualité. » Jusqu'à présent il n'y a guère paru que des travaux sur l'époque révolutionnaire, notamment une longue étude de M. Séché sur le sujet, pas très neuf, des origines du Concordat, l'histoire du district de la Roche-Bernard pendant la Révolution par le docteur Closmadeuc, et celle du diocèse de Paris, à la même époque, par M. Emmanuel de Beaufond.

— Dans le domaine de l'archéologie, Mgr Barbier de Montault a minutieusement décrit un très curieux parement d'autel conservé à l'évêché de Montauban [2]. Ce parement, du XVIIe siècle, est en tapis-

[1] *Le Correspondant*, 25 juillet.
[2] *Bulletin de la Société de Tarn-et-Garonne*, 2e livr. de 1893.

serie; il était destiné à l'autel de la confrérie du Rosaire; une bonne héliogravure en fait connaître le sujet et le style; — M. Eug. Müntz a très justement spécifié quel fut au moyen âge le rôle des artistes byzantins qui, du ve au xve siècle, travaillèrent dans l'Europe latine et quelle influence ils eurent sur le développement artistique dans les diverses contrées; il fait remarquer très sensément qu'on ne peut ni nier cette influence, qui est incontestable, ni l'exagérer au point de supprimer chez les populations latines toute initiative et toute création artistique [1]; — dans le *Bulletin monumental* [2], M. le baron de Rivières a commencé une étude sur l'archéologie campanaire en Angleterre, sur les légendes des cloches, leurs ornements, leur date, les fondeurs qui les ont fabriquées; — enfin M. Salomon Reinach a continué son travail sur les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires [3].

— M. J. Devaux a repris ses études sur les *Origines gâtinaises*. Avant d'en arriver à l'histoire si obscure des comtes du Gâtinais, du ixe au xie siècle, il a cherché à retrouver l'ancienne capitale du *pagus Wastinensis* [4]. M. Longnon avait déjà fait remarquer que si ce nom venait des gastines ou déserts de la région, il n'aurait pas reçu le suffixe latin *ensis*, qui se combine ordinairement avec les noms de localités. Il était donc probable que ce *pagus* tirait son nom de sa capitale, comme tous les autres *pagi* voisins. Mais il n'existe, dans tout le Gâtinais, aucune localité qui s'appelle Gastin, Watin ou qui porte tout autre nom analogue. M. Devaux s'aperçut que le doyenné de Montereau, situé aujourd'hui en dehors du Gâtinais, avait appartenu à cet archidiaconé avant d'être réuni à Sens; il pensa que l'ancienne capitale qu'il cherchait pouvait s'y trouver, et en effet il y découvrit une localité qui porte le nom de Gastins, et dont il fait avec une certaine vraisemblance l'ancienne capitale du pays, auquel elle a donné son nom. M. Devaux fait observer d'ailleurs que, dans nombre de pagi, le chef-lieu se trouvait presque sur une des limites de la circonscription.

— A signaler encore la courte note par laquelle M. Henri Stein établit, avec beaucoup de vraisemblance, que Gontier de Bagneaux, évêque du Mans, nommé à l'archevêché de Sens en 1385, était originaire du village de Bagneaux, commune de Souppes (Seine-et-Marne) [5]; — la publication, par M. Parisot, de deux diplômes inédits de 1056 et 1062, accordés par les empereurs Henri III et Henri IV

[1] *Revue de l'art chrétien*, 4e livr. de 1893.
[2] 2e livr. de 1893.
[3] *Revue archéologique*, mai-juin.
[4] *Annales du Gâtinais*, 3e trimestre de 1892.
[5] *Ibid.*, 3e trimestre de 1892.

à la collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Verdun [1], et celle, par M. Duvernoy, du cahier de la communauté de Ham et Saint-Jean-devant-Marville pour les États généraux de 1789 [2]; — la suite de la notice de M. René Fage sur les États de la vicomté de Turenne [3]; — la note de M. J. Champomier sur la découverte de vases de sépulture et d'une boucle de ceinturon en bronze doré faite à Montaigut-Listenois, canton de Billom, en Auvergne [4]; — l'importante étude de M. G. Philipon sur l'histoire de la Provence sous le gouvernement de Charles Ier d'Anjou [5]; — le journal circonstancié de l'attaque et de la prise du château de Bésignan dans le Gard, le 18 août 1792, par les troupes commandées par le général d'Albignac [6] : ce journal, rédigé par le sieur Perron, un des acteurs de ce drame révolutionnaire, a été publié par M. A. Pieyre; — la suite de l'étude de M. Paul Parfouru sur la saisie de navires marchands anglais exécutée à Nantes en 1587 [7]; — la notice de M. J.-M. Suchet sur les anciennes corporations d'arts et métiers à Besançon [8]; — les deux lettres inédites de Jean Mabillon à la princesse Dorothée de Salm, abbesse de Remiremont, publiées par M. J. Favier [9]; — la notice anonyme sur la paroisse de Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or) et ses anciens curés [10]; — la suite de la *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution*, par M. l'abbé Ernest Allain, dont nous avons déjà eu occasion de signaler l'importance [11]; le même auteur a publié trois lettres inédites de Henri IV relatives à une querelle que le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, eut avec le chapitre de sa cathédrale, à propos de deux autels qu'il avait fait démolir de sa propre autorité [12]; — la notice sur la commune de Foulletourte (Sarthe), autrefois hameau de la paroisse de Cerans, faite par M. l'abbé Denis d'après les archives locales [13]; — la continuation des notices que M. le chanoine Guillotin de Corson a consacrées aux grandes seigneuries de Haute-Bretagne : il a traité récemment [14] des vicomtés du Boschet et du Bouexic et de la baronnie de Bossac; —

[1] *Annales de l'Est*, juillet 1893.
[2] *Ibidem*, idem.
[3] *Bulletin de la Société de la Corrèze*, avril-juin.
[4] *Revue d'Auvergne*, mai-juin.
[5] *Revue de Marseille et de Provence*, juillet-août 1892.
[6] *Revue du Midi*, juin.
[7] *Annales de Bretagne*, juillet 1893.
[8] *Annales franc-comtoises*, mai-juin.
[9] *Annales de l'Est*, juillet.
[10] *Bulletin du diocèse de Dijon*, mai-août.
[11] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 février à 25 août.
[12] *Ibidem*, 25 juin.
[13] *Revue du Maine*, 4e livr. de 1893.
[14] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juillet.

l'histoire du Bastion de France, cet établissement que nous possédions sur la côte d'Algérie, de 1633 à 1677, par M. Léon Bourguès [1]; — l'étude faite par M. J. Saint-Fort-Rondelou, d'après les documents des archives locales, sur les incidents auxquels donnèrent lieu, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les passages des chaînes de galériens dans la paroisse de Saint-Julien-de-Vouvantes [2]; — le travail de M. l'abbé Ricordel sur l'enseignement secondaire ecclésiastique dans le diocèse de Nantes après la Révolution [3]; — la courte note de M. Louis Audiat sur les remparts de Saintes, qu'il attribue, au moins en partie, à l'époque romaine (fin du III[e] siècle) [4]; — les documents sur l'île de Noirmoutier à l'époque de la Révolution et sur la mort de d'Elbée et de ses compagnons, publiés par M. Baguenier-Désormeaux [5]; — l'important travail de Dom François Plaine sur saint Hervé, sa vie et son culte, suivi du texte latin de sa vie ancienne [6]; — la notice de M. A. de Brehier sur la paroisse de Fougeray depuis le IX[e] siècle jusqu'à nos jours [7]; — enfin celle que M. H. Daniel-Lacombe a consacrée à l'hôtel que Jeanne d'Arc habita à Poitiers lorsqu'elle y vint en 1429 pour être examinée sur sa mission par une réunion de docteurs et de légistes.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Marseille et de Provence*, septembre-octobre 1892.
[2] *Revue historique de l'Ouest*, mai.
[3] *Ibidem*, mai et juin.
[4] *Revue de Saintonge et d'Aunis*, juillet.
[5] *Revue du Bas-Poitou*, 2[e] livr. de 1893.
[6] *Revue historique de l'Ouest*, janvier et mai.
[7] *Ibidem*, mars et juin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Atlas universel de géographie moderne, ancienne et du moyen âge. Paris, Hachette, in-folio, livr. 1 à 8.

Voilà de longues années que la maison Hachette a entrepris la publication d'un *Atlas universel.* Confié d'abord à un géographe éminent, Vivien de Saint-Martin, ce travail a été poursuivi par M. Franz Schrader. Cet *Atlas* est un véritable monument, et l'on ne peut regretter qu'une chose, c'est que ses livraisons ne paraissent qu'à des intervalles indéterminés et trop éloignés au gré des souscripteurs. Il doit comprendre quatre-vingt-quatre cartes. Chaque livraison en contient trois. Dans les premières, on trouve : des cartes du ciel (cosmographie), de l'empire ottoman et des États tributaires (nord-ouest), de la région arctique, de la géographie astronomique (terre, lune, soleil), de la Suisse, du royaume de Grèce, des Iles britanniques (deux cartes), du monde connu avant Alexandre, de la Russie occidentale, du Mexique, de la région polaire antarctique, des Pays-Bas, de la Suède, Norwège et Danemark (deux cartes), des principaux archipels de l'Océanie, de la Belgique, de l'Amérique centrale, de l'Italie méridionale, de l'empire russe, de l'Océanie.

Avec la huitième livraison, nous avons les deux premières cartes consacrées à la France (nord-ouest et nord-est), qui en aura six; puis viennent les cartes des Antilles, de la puissance du Canada, de l'Australie, de l'Europe centrale (première feuille).

Trente-trois cartes ont paru. Ce qu'il a fallu de science, de patience et de soins diligents pour composer ce magnifique atlas, il suffit de l'ouvrir pour le constater. Quant à l'exécution typographique, elle est digne de la maison Hachette. Mais une telle entreprise doit être menée à bonne fin, et les délais apportés à la publication pourraient faire tort à l'ouvrage. Souhaitons donc que nous en voyions bientôt le terme et que nous puissions rassembler les feuilles éparses de ce splendide in-folio dans un volume qu'on aura autant de plaisir que de profit à parcourir.

L. C.

Un pape belge. Histoire du pape Etienne X, par Ulysse Robert. Bruxelles, Société belge de librairie. 1892, in-18 de 119 p.

Étienne X est assez peu connu, et le rôle qu'il joua dans la grande lutte de l'Église avec l'Empire est surtout demeuré dans l'ombre. Fils du duc de Lothier, Gozelon, il fut élevé à l'école du cloître Saint-Lambert, et il était devenu archidiacre du diocèse de Liège quand Léon IX l'emmena à

Rome. Il demeura dans les hautes charges ecclésiastiques et fut choisi pour pape par acclamation, à la place de Victor II, qui avait succédé à Léon : il y avait dix ans qu'aucune élection libre n'avait eu lieu! L'attention d'Étienne se porta d'abord particulièrement sur l'incontinence des clercs; mais il ne tarda pas, instruit comme il l'était par les spectacles qu'il avait eus sous les yeux aux bords du Rhin pendant sa jeunesse, à entrer en lutte avec l'Empire. Ses intérêts et ses alliances de famille auraient suffi à l'y pousser, quand même une politique plus haute ne lui aurait pas inspiré cette manière d'agir. Plusieurs auteurs dignes de foi vont même jusqu'à dire qu'il aurait déclaré hérétique l'empereur Henri. La mort seule l'empêcha de réaliser les œuvres héroïques qu'il était réservé aux Grégoire VII et aux Calixte II d'accomplir, car son but bien visible était d'élever à l'empire son frère Godefroi, duc de Basse-Lorraine et de Toscane, et d'étouffer ainsi la terrible querelle des investitures qui envenimait déjà les esprits. Aujourd'hui qu'on se préoccupe beaucoup de l'époque de Léon IX et de Grégoire VII, il n'était pas inutile de rééditer à part cette étude, nécessairement restreinte, d'un trop court pontificat, et M. Ulysse Robert a eu une bonne pensée en faisant suivre cette histoire d'Étienne X, autrefois publiée dans notre Revue, du texte des bulles de ce pape qui ont été conservées.

G. P.

Saint Paul, *ses missions*, par l'abbé C. Fouard. Paris, Lecoffre, 1893, in-8 de xvii-544 p., avec cartes et plans.

M. l'abbé Fouard nous donne, dans le présent volume, le récit des missions de l'apôtre saint Paul, depuis le jour où il reçoit avec Barnabé l'imposition des mains, jusqu'à son entrée à Rome, réservant, pour une publication postérieure, l'étude des dernières années de cette grande vie. On connaît la façon alerte et la forme séduisante avec lesquelles l'érudit écrivain sait faire revivre les origines de l'Église. Rien de ce style barbare, surchargé de textes pesants, auquel nous ont habitués les auteurs familiers avec les époques primitives ; aucune pédanterie, mais aussi aucune défaillance scientifique. Les faits s'éclairent les uns par les autres, l'Écriture se sert à elle-même de commentaire, et tout ce qu'amis et adversaires, contemporains ou modernes exégètes, peuvent apporter de renseignements, se trouve en outre habilement utilisé. Quand M. Fouard se voit obligé de combattre une théorie ou de détruire un système, il le fait avec une modération d'expression, une mûre possession de lui-même et une conviction pénétrante dont l'effet sur le lecteur est extrêmement puissant.

La vie apostolique de saint Paul est assez connue dans ses grandes lignes pour que nous n'ayons pas besoin d'indiquer les divisions du livre, qui se bornent à en suivre le développement. Signalons seulement certains chapitres que la synthèse de l'auteur rend particulièrement intéressants : tels le chapitre viiie « la Vie et le culte des Églises primitives; » le xiiie, « Saint Paul et les Judaïsants, » et l'épilogue : « L'œuvre de saint Paul au cours de ses missions. » — L'Apologétique trouvera dans ce nouveau livre de de M. l'abbé Fouard de nouveaux arguments à opposer à l'incrédulité, et la science peut saluer une œuvre forte et consciencieuse dont les résultats ne peuvent manquer d'être

féconds. Des cartes et plans, une chronologie des *Actes des apôtres* depuis la première mission de saint Paul jusqu'à son arrivée à Rome, et une concordance des *Actes* avec l'histoire contemporaine facilitent singulièrement au lecteur l'intelligence des événements.

G. Péries.

—

Vie de saint Venance, martyr, par le R. P. Moniquet, S. J. Paris, Tolra, 1892, in-12 de 140 p.

Vie de saint Fort, évêque de Bordeaux, par le même. Paris, Tolra, 1892, in-12 de 144 p.

C'est une heureuse pensée qu'a eue le R. P. Moniquet de publier les *Vies des saints patrons de la jeunesse*, avec des illustrations qui les rendront plus agréables aux jeunes lecteurs. Le premier volume est consacré à saint Venance, l'admirable martyr de Comerino, dont on peut dire, à la lettre, qu'il a épuisé, à peine âgé de quinze ans, toute la rage des persécuteurs. Le fond du récit est pris dans la légende du bréviaire romain, le 18 mai; mais le P. Moniquet y a mis aussi tout ce que l'histoire raconte du jeune martyr et les diverses traditions de son pays natal. Le style est vif et animé, comme il convenait à un ouvrage destiné aux jeunes gens. Cette biographie, croyons-nous, sera fort goûtée dans les pensionnats, les patronages et les bibliothèques populaires.

Le second volume de la collection nous parle des *Saints de l'archidiocèse de Bordeaux*, et le premier d'entre eux est naturellement saint Fort, martyr, qui commence la liste des évêques de ce grand siège. Ici nous entrons pleinement dans les antiques légendes du midi de la France. Ce n'est pas l'histoire *documentée* assurément; mais ces vieilles traditions renferment de précieuses parcelles de la vérité historique, qu'il serait téméraire de négliger et surtout de mépriser entièrement. Ainsi nous voyons saint Martial arriver à Bordeaux en compagnie de sainte Véronique et du Zachée de l'Évangile, son époux. La femme du gouverneur romain de la grande ville, la douce Benedicta, est la première baptisée par saint Martial. Elle-même convertit Sigebert ou Fortis, le chef des Druides, et l'apôtre de l'Aquitaine le consacre peu après évêque de Bordeaux. On voit encore dans l'église de Saint-Seurin ses ossements sacrés avec ceux de sainte Benedicta et de sainte Véronique, dont l'époux, saint Zachée, s'endormit dans le Seigneur à Rocamadour, où il est très honoré. Le crypte de Saint-Seurin renferme aussi leurs tombeaux primitifs. Saint Fort a dû à son nom, qui est la traduction du vocable Sigebert, le patronage des enfants, dont la faiblesse physique ou morale a besoin d'être fortifiée.

Dom Th. Bérengier, O. S. B.

—

Pèlerinages monastiques, par le moine Théophile, O. S. B. Avignon, Seguin frères; Paris, Vic et Amat, 1890-1892, 2 vol. gr. in-18 de vii-397 et 385 p.

Un pieux religieux de l'ordre de Saint-Benoît a eu la bonne pensée de retracer les souvenirs historiques qui se rattachent aux principaux sanctuaires consacrés par le culte des fidèles et de décrire leur situation présente. Dans deux volumes, pleins de faits, de renseignements puisés aux meilleures sources, il nous conduit aux pèlerinages les plus renommés.

Voici d'abord Subiaco, où s'accomplit le miracle annuel de saint Benoît; Fleury, « source du grand fleuve monastique dont les eaux ont fécondé presque toute l'Europe; » Lerins, « cette île de la Méditerranée illustrée par tant de saints, par tant d'écrivains célèbres et surtout par tant de martyrs; » le Mont-Serrat, cette montagne unique dans son genre qui, à sept lieues de Barcelone, « complètement isolée au milieu de la campagne catalane, semble être sortie, tout d'une venue, des entrailles de la terre en un jour de violent soulèvement; » l'Isle Barbe, « où s'élevait jadis un vénérable monastère, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, » et le monastère d'Ainay, qui a conservé sa belle basilique romane; Marmoutier-lez-Tours, où saint Martin établit ses moines dans des cavernes qui formaient entre elles une sorte de *laure*, comme en Palestine, et dont il ne reste plus que des ruines; Westminster-Abbey,

Qui vit depuis mille ans les princes d'Angle- [terre
Recevoir la couronne et le sceptre royal,

et qui renferme plus de quatre cents tombeaux d'une merveilleuse exécution; Einsiedeln, où Notre-Dame des Ermites n'a cessé, depuis dix siècles, d'être l'objet d'un culte, et dont la bibliothèque renferme tant d'incomparables richesses.

Dans un second volume, le moine Théophile nous conduit au Mont-Cassin, autre fondation de saint Benoît, sanctuaire de la piété et de la science tout ensemble; à Saint-Victor de Marseille et à Notre-Dame de la Garde, dont l'histoire est retracée avec un développement tout spécial; au mont Saint-Michel, cette « merveille » qui excite toujours l'étonnement et l'admiration; à Argenteuil, où se conserve la tunique sans couture de Notre-Seigneur, objet de la vénération d'innombrables fidèles; à la Sainte-Baume, cette grotte fameuse où sainte Marie-Madeleine vint fixer ses jours et qui a été visitée par tant de pèlerins illustres; enfin à Notre-Dame de Soulac et à Notre-Dame de Rocamadour.

L'intérêt se soutient constamment dans ces pages, écrites avec amour, et qui sont le fruit de laborieuses recherches.

L. C.

Œuvres de saint François de Sales, *évêque de Genève et docteur de l'Église*. Édition complète. T. I. *Les Controverses*. Genève, Trembley, 1892, 2 vol. gr. in-8 de CXLIII-419 et XLVII-432 p.

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs les deux premiers volumes de l'édition authentique des œuvres de saint François de Sales, publiée par les soins des religieuses de la Visitation d'Annecy, sur l'invitation de Mgr Isoard, et dédiée à notre saint-père le pape Léon XIII. Les éditeurs, dom Bénédict Mackey, O. S. B., et son frère le R. P. Mackey, des Frères prêcheurs, n'ont pas jugé à propos, dans leur modestie, d'inscrire leur nom sur la couverture. L'immense travail de collation et de vérification auquel ils ont dû se livrer, soit pour comparer les autographes et les éditions originales, soit pour rechercher les pièces inédites et les éléments des notes variées qu'ils ont rassemblées, leur en aurait cependant donné le droit incontestable.

Le premier volume s'ouvre par la reproduction d'une gracieuse gravure de Le Brun, représentant le saint dans la gloire du ciel. Un fac-similé de

l'autographe des Controverses, conservé à la bibliothèque Chigi, vient ensuite ; puis commence la longue liste des documents et avertissements divers qui constituent l'introduction générale : dédicace au Saint-Père, bref du pape Léon XIII, décret de la Congrégation des Rites déclarant saint François docteur de l'Église, bref postérieur de Pie IX, etc. Une très intéressante dissertation sur la formation intellectuelle du saint et un aperçu historique de ses œuvres, auquel est jointe une étude critique de leur caractère, de leur doctrine, forme, et nombreuses éditions, complète cette entrée générale en matière.

Les éditeurs ont pris soin d'indiquer partout les textes de la sainte Écriture et des auteurs divers cités par le saint, et se sont servis pour la patrologie de la collection Migne, choisie comme étant la plus répandue. Chaque ouvrage ou section significative d'écrits se trouve accompagnée d'introductions ou préfaces destinées à fournir tous les renseignements nécessaires ; enfin, chaque volume est suivi d'un glossaire, qui, si nous en jugeons par les deux que nous avons sous les yeux, est fort intelligemment conçu. Le style, l'orthographe, l'indication scrupuleuse des corrections ou ratures à la plume du pieux écrivain, les irrégularités ou originalités grammaticales, ont été conservés avec le plus grand soin, car, disent les savants éditeurs, « les vrais admirateurs de la doctrine de saint François de Sales, les appréciateurs de son style, désirent le retrouver tout entier dans ses œuvres, aussi bien quant à l'orthographe que relativement à la naïveté de l'expression, ces deux conditions étant inséparables. »

La publication actuelle, dérogeant à l'usage traditionnel qui reléguait les traités polémiques après les ascétiques, jugés supérieurs, sera parallèle à l'ordre de la production, afin de permettre de mieux apprécier le développement intellectuel et surnaturel des talents du saint docteur. C'est ainsi que nous avons dès maintenant les *Controverses* et la *Défense de l'estendart de la sainte Croix*, auxquels succéderont prochainement l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu.* Il a bien fallu réunir, sans tenir le même compte de la chronologie, les autres écrits de saint François : entretiens, sermons, lettres, opuscules ; mais ils seront rangés avec la plus respectueuse attention dans leur ordre respectif de date.

Remercions, en terminant, les RR. PP. Mackey du zèle et du pieux dévouement qu'ils mettent à l'accomplissement de la grande œuvre qu'ils ont entreprise et payons à l'imprimeur d'Annecy, M. J. Niérat, le juste tribut de louange que mérite la perfection typographique qu'il a su réaliser.

G. Péries.

Le Fondateur de Lyon. *Histoire de L. Munatius Plancus*, par Émile Jullien, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Masson, 1892, in-8 de 216 p. *(Annales de l'Université de Lyon.* Tome V, 1er fascicule).

« Il ne reste guère de Plancus, dit M. Jullien, qu'un nom illustre et un obscur souvenir. » On sait généralement, en effet, qu'il fut le fondateur de la colonie romaine de Lyon, l'ami et le correspondant de Cicéron, et qu'Horace lui a dédié une de ses premières odes. Mais quel était son caractère ? Que faut-il penser de sa vie privée ? On n'avait jusqu'ici aucune idée nette à cet égard. Le rôle politique qu'il a joué n'était pas beaucoup

mieux connu, bien qu'on n'ignorât pas qu'il avait été mêlé à de graves événements, sans y avoir, d'ailleurs, jamais pris une part décisive. M. Jullien a estimé avec raison qu'une biographie de Plancus pouvait ne pas être seulement une étude d'histoire locale, mais jeter également quelque lumière sur l'une des périodes les plus intéressantes de l'histoire romaine, celle où le pouvoir impérial se substitua au gouvernement républicain et où les lettres latines brillèrent du plus vif éclat. La notice qu'il a consacrée à Plancus est une œuvre consciencieuse et très personnelle. L'auteur n'a négligé aucune source d'information; mais en même temps il a su présenter le résultat de ses recherches avec tant d'aisance, sous une forme si spirituelle, qu'on oublierait presque, en le lisant, que son érudition est aussi solide que discrète.

Lucius Munatius Plancus, qui naquit probablement en 87 avant notre ère, était de souche plébéienne. Comme Cicéron, avec lequel il eut, d'ailleurs, d'autres points communs, c'était un homme nouveau, mais ce fut surtout un habile homme, qui ne laissa jamais échapper une occasion favorable, et sut se tirer de plus d'un mauvais pas. Plus souple encore qu'ambitieux, il s'efforça, pour parvenir, de plaire à tout le monde et il y réussit. La situation à laquelle il s'éleva s'explique par cette facilité d'humeur, jointe à beaucoup de finesse; non par la dignité de sa vie, car ses mœurs étaient assez décriées, ni par son caractère, qui manquait de fermeté. Au demeurant, il laissa la réputation d'un orateur disert et d'un esprit cultivé. La place qu'il tint au barreau, quelques lettres qui nous restent de lui, la familiarité de Cicéron et d'Horace, semblent prouver que cette double réputation était justifiée.

La faveur de César, qui le prit pour lieutenant, lui ouvrit la carrière des honneurs. Gouverneur de la Gaule chevelue, après avoir été l'un des préfets de Rome, il entrevoyait déjà le consulat, qui lui avait été promis deux ans à l'avance et qu'il devait exercer en 42, conjointement avec Decimus Brutus, lorsque son protecteur tomba sous le fer des conjurés. Les circonstances étaient critiques et il fallut à Plancus beaucoup d'adresse pour ne pas perdre en un jour le fruit de longs efforts. Il y réussit à force de circonspection, et bien qu'il fût malaisé de se dérober, tout en ayant l'air d'y céder, aux instances de Cicéron, qui ne négligeait aucun moyen de séduction pour le gagner à la cause de la liberté. Plancus protestait de son bon vouloir, mais ne sortait pas de son inaction. Lorsqu'il se décida enfin à mettre ses troupes en mouvement pour défendre son gouvernement de la Gaule qu'Antoine se disposait à lui enlever, il était déjà trop tard pour agir. La défection de l'armée de Lépide, passée tout entière dans le camp d'Antoine, venait de faire perdre aux partisans du Sénat, c'est-à-dire de la légalité, tout le bénéfice de la victoire de Modène. Si indécise qu'eût été l'attitude de Plancus, elle l'avait compromis aux yeux d'Antoine, avec lequel, au demeurant, il n'eut pas de peine à se réconcilier, car celui-ci, tout à la passion du moment, ne paraît pas avoir connu les longues rancunes. Cette réconciliation marque l'apogée de la fortune de Plancus, de même qu'elle inaugure pour lui une ère de dépendance, car désormais son sort sera lié à celui d'Antoine.

C'est à ce moment qu'il abandonna son gouvernement de la Gaule. Rappelons que pendant qu'il administrait cette province, il avait conquis dans une expédition sans gloire contre les Rhètes le titre d'*Imperator*, et que pour le même fait d'armes il eut les honneurs du triomphe. Il avait également, sur l'ordre du Sénat, fondé deux colonies : celle de Raurica (Augst, près de Bâle) et celle de Lyon. — Je signale, sans pouvoir m'y arrêter, une ou deux questions assez délicates que soulève la fondation de la colonie romaine de Lyon, ou du moins le passage un peu énigmatique de Dion Cassius, où ce fait est relaté. M. Jullien ne semble avoir résolu d'une façon très satisfaisante des difficultés que les historiens locaux n'avaient même pas soupçonnées.

C'est le 1er janvier 42 que Plancus, désigné pour consul deux ans auparavant, entra en fonction. Pour lui; comme pour tout Romain, ce dut être la réalisation de son vœu le plus cher, car cette magistrature suprême, en consacrant le mérite personnel de l'élu, conférait en quelque sorte la grande noblesse à ses descendants. A peine sorti de charge, Plancus se trouva jeté en pleine guerre civile. — Son passé ne lui permettait pas de se séparer d'Antoine; il le suivit en Asie, où il joua un rôle assez actif et eut pendant quelque temps le gouvernement de la Syrie. Une disgrâce que lui valut la haine de Cléopâtre, acharnée contre les derniers Romains restés fidèles à une cause perdue, rendit la situation de Plancus intolérable et lassa une fidélité qui n'était pas à toute épreuve. Il revint donc à Rome, et, avec la souplesse de caractère qui lui a été si durement reprochée, il se rapprocha d'Antoine. On lui eût pardonné ce changement d'attitude, s'il n'avait pas eu toutes les apparences d'une défection. Ce qui choqua, ce fut le zèle excessif qu'il mit bientôt « au service de ses nouveaux amis, » oubliant « que l'amitié, même rompue, impose encore des devoirs. » On conçoit qu'il ait vu, sans regret ni surprise, l'ancienne forme de gouvernement disparaître peu à peu pour faire place au pouvoir d'un seul. Il est même à remarquer que ce fut lui qui suggéra de décerner à Octave le nom d'*Auguste*, emprunté à la langue religieuse. Ce titre vague et mystérieux, qui faisait oublier de pénibles souvenirs et ne rappelait en rien le gouvernement des anciens rois, ménageait la susceptibilité des Romains et facilitait une transition.

L'Empereur dut lui savoir gré d'une aussi heureuse inspiration. Il ne fut pas moins sensible à une autre flatterie de Plancus, qui, avec son instinct de courtisan, alla au-devant des désirs d'Auguste et contribua pour sa part à l'embellissement de Rome en reconstruisant à ses frais le temple de Saturne détruit par un incendie. Tant de bon vouloir ne pouvait rester sans récompense. La censure, que personne n'avait exercée depuis de longues années, ayant été momentanément rétablie, Plancus fut l'un des deux censeurs désignés par l'Empereur. Malheureusement, par son manque de fermeté et des rivalités mesquines avec son collègue, il compromit, plus qu'il ne le rehaussa, le prestige de cette antique institution.

La date de sa mort n'est pas connue; ce qui est une ironie du sort, car, fort jaloux de se survivre, il avait voulu avoir une sépulture digne de lui. Il avait donc fait construire, pour lui et pour les siens, un

fastueux monument, encore debout aujourd'hui, et au seuil duquel une inscription, conservée également, rappelait les honneurs décernés à Plancus et les principales circonstances de sa carrière. De tous les titres énumérés sur la pierre, la postérité n'en a guère retenu qu'un seul : « Il a fondé, en Gaule, la colonie de Lyon. » Rien n'a plus fait pour la renommée de Plancus que cette fondation, « où il a mis, il faut l'avouer, si peu de son temps, de ses soins et de sa vie. »

Cet homme, qui n'eut pas à se plaindre de la destinée, a eu une dernière bonne fortune, celle de trouver un historien exact, judicieux, qui, sans tenter une réhabilitation systématique, le vengeât des accusations passionnées de Velleius Paterculus. Certainement Plancus n'a aucun droit à être mis au-dessus de ses contemporains : mais rien n'autorise à le rabaisser au-dessous d'eux. Par ses qualités comme par ses défauts, il personnifie bien un temps où les vertus rigides d'un autre âge n'étaient plus en honneur, où une transformation des âmes avait précédé et préparé une transformation de l'État.

R. Delachenal.

Histoire du droit et des institutions de la France, par M. E. Glasson, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, professeur honoraire à l'École libre des sciences politiques. Tome V. *La féodalité* (suite). *Les communes et les autres villes. L'Église. La royauté.* Paris, F. Pichon, 1893, in-8 de LXIII-548 p.

De même que le précédent, le cinquième volume de l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, de M. E. Glasson, a pour sujet la féodalité. Il se compose de six chapitres (chap. IV à IX inclus), et traite tour à tour du rôle et des conditions d'existence des communes et des autres villes, de l'Église, de la royauté, des assemblées, de l'administration locale, et enfin du domaine de la couronne et des finances royales au cours de la période féodale. L'éminent auteur, sans approfondir la question toujours si douteuse et si controversée des origines de la révolution communale, s'attache particulièrement à étudier les formes diverses qu'a revêtues à cette époque la vie municipale des communes du nord, des consulats du midi, des villes de bourgeoisie, des villes royales ou seigneuriales, et il a le grand mérite d'arriver à dégager ainsi les traits généraux et caractéristiques du régime municipal au moyen âge.

Il consacre au rôle joué par l'Église une étude des plus remarquables. Il nous montre que c'est l'Église qui a été la première puissance au début du moyen âge, celle qui l'a dominé, dirigé et moralisé. Puis des pages excellentes sont destinées à faire ressortir qu'elle seule possède une organisation complète depuis la chute des Carolingiens ; que sa législation est la première qui, durant cette période, ait fait l'objet de codes tout ensemble savants et pratiques ; que le droit canonique vient imprégner nos vieilles coutumes d'un esprit de justice et d'équité qui leur était inconnu ; qu'il les vivifie sans en altérer les caractères nationaux et qu'il les empêche de disparaître étouffées par le droit romain. Nous y voyons l'Église, héritière de la tradition de l'empire romain, conserver une notion exacte de l'État et de la hiérarchie dans l'État, seconder la monarchie capétienne dans son œuvre de constitution d'une administration na-

tionale, et, dans la sphère du droit privé, prendre une part active à la suppression du servage, moraliser et sanctifier le mariage, relever la condition de la femme, et donner pour base au droit des obligations le respect de la foi jurée.

Le savant professeur est parvenu à mettre en lumière le rôle de la royauté avec non moins de bonheur que celui de l'Église, et, en dépit de l'obscurité qui plane encore sur les règnes de plusieurs Capétiens et semble les envelopper au point de dérober leurs secrets aux plus minutieuses investigations, à déterminer avec beaucoup d'exactitude le caractère propre de la dynastie nouvelle et de ses premiers représentants. Il excelle à mettre en relief ce point capital que, préparé par les efforts de ses prédécesseurs, le règne de Philippe-Auguste ouvre une ère nouvelle : il contient la féodalité, finit par élever au-dessus d'elle la puissance royale, et, le premier, arrive à faire de la France un véritable royaume. Sous saint Louis, la royauté nous apparaît comme étant à la fois forte et limitée : ce roi féodal et religieux fait respecter les droits de la monarchie, mais ne s'oublie jamais jusqu'à en abuser. Sous Philippe le Bel, grâce à l'influence des légistes qui font prévaloir les doctrines du droit césarien, la monarchie française tend petit à petit à devenir absolue. M. Glasson s'arrête au règne de Charles VI, c'est-à-dire à une époque de troubles et de désastres pendant laquelle le pouvoir royal énervé n'a plus que des manifestations intermittentes ; il constate toutefois avec raison que les prédécesseurs de ce prince ont fait la monarchie assez forte pour qu'elle puisse résister à ces rudes et terribles épreuves, et pour qu'elle soit le seul pouvoir souverain à l'issue de la crise dont souffre la nation française.

Cette magistrale étude eût été incomplète si l'auteur avait gardé le silence sur l'important rouage des assemblées. Aussi bien n'omet-il point de nous les décrire. Les rois capétiens avaient réuni des assemblées, sinon identiques, tout au moins assez semblables à celles de l'époque carolingienne, et auxquelles étaient appelés les feudataires de la couronne ; en dehors de ces assemblées, nous voyons des évêques, des barons, des officiers de la couronne, auxquels vinrent bientôt se joindre des légistes, former la *Curia regis*, d'où devaient sortir le Parlement et le Conseil du roi. Ce fut Philippe le Bel qui réunit pour la première fois les trois ordres en une seule assemblée et qui consulta les États généraux sur des questions politiques et religieuses. M. Glasson, en étudiant le caractère et l'influence des États généraux des XIVe et XVe siècles, constate à juste titre que, pendant cette période, ces assemblées n'ont pas rendu les services qu'on aurait pu en attendre, et qu'au lieu de profiter des circonstances pour obtenir de la royauté des concessions raisonnables et devenir ainsi, comme en Angleterre, une représentation permanente, elles n'ont pas tardé, en émettant des prétentions intempestives et en opposant une résistance systématique à l'impôt, à effrayer la couronne et à compromettre ainsi leur établissement définitif.

Ce fut durant ces intermittences de luttes souvent stériles que la royauté, avec ses prévôts et ses baillis, constitua l'administration locale et prépara la centralisation monarchique. M. Glasson nous fait voir à ce

propos que l'agrandissement du domaine de la couronne, poursuivi avec une persévérante énergie, favorisait le développement de la puissance royale, et que la notion de l'impôt, qui s'était éclipsée depuis la conquête franque, tendait à renaître avec les progrès de la dynastie capétienne. Le premier, Philippe le Bel tenta de sérieux efforts pour élargir la notion de l'aide féodale et pour la convertir en une sorte d'impôt royal destiné à être perçu non seulement sur ses vassaux directs, mais sur tous ses sujets. On sait que cette tentative initiale échoua devant les résistances du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie; mais nul n'ignore, d'autre part, qu'elle fut renouvelée sous les règnes suivants. Tout en maintenant à l'impôt un caractère provisoire, Charles V l'organisa comme s'il devait devenir définitif, et, dans l'anarchie même du règne de Charles VI, une aide fut levée dans tout le royaume pour les besoins de la guerre, sans le concours des États généraux. M. Glasson nous fait apercevoir, dans plusieurs mesures financières de cette triste période, le germe des principes, des institutions qui se développèrent dès le début de la période suivante. Dès lors la nation se trouvait préparée à accepter ce principe que devait faire prévaloir la monarchie absolue, que le roi a droit à l'impôt, qu'il peut le créer et le lever par sa seule volonté.

Tel est, esquissé à grands traits, le contenu de ce nouveau volume, qui ne le cède à ses devanciers ni en importance, ni en intérêt, ni en science, ni en érudition. Si nous ajoutons qu'il s'ouvre par une vaste bibliographie, qui ne comprend pas moins de LXIII pages, nous en aurons dit assez, ce nous semble, pour montrer qu'il est digne de ses aînés, et qu'il répond de tous points à ce que le savant et l'homme d'étude sont en droit d'attendre de celui qui l'a écrit et signé.

X.

Saint Louis et Innocent IV. *Étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, par Élie BERGER. Paris, Thorin et fils, 1893, in-8 de III-427 p.

Ce volume de M. Élie Berger est la préface de son grand travail : *Les registres d'Innocent IV*, publiée séparément. De cette manière, le résultat de ses études sur le XIIIe siècle et sur la papauté sera plus à la portée de tout le monde. Nous ne voulons pas revenir sur les éloges déjà donnés à ce grand et consciencieux travail. Le premier prix Gobert, qui lui fut décerné en 1888, atteste plus que tous les comptes rendus sa valeur et son importance. Nous nous bornerons seulement à faire connaître en quelques mots le contenu de l'ouvrage.

On a déjà beaucoup écrit sur saint Louis, sur son caractère, sur sa politique. Mais, jusqu'à présent, pour ce qui concernait ses relations avec l'Église et avec la papauté, on était souvent obligé de s'en rapporter presque uniquement aux chroniqueurs. La libéralité avec laquelle les archives du Vatican furent ouvertes a permis d'éclairer bien des points, et M. Berger, qui eut l'heureuse idée d'analyser et d'étudier les registres d'Innocent IV, a pu présenter un volume presque neuf, et en majeure partie composé à l'aide de documents encore inconnus ou à peu près. Aussi y trouve-t-on, sur un grand nombre de points touchant le règne de saint Louis, des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

Il commence d'abord par faire connaître où en étaient les conflits entre la papauté et l'Allemagne, quand le pape fut obligé de quitter Rome pour aller habiter Lyon, ville qui, alors placée sous l'autorité de son archevêque, était presque également indépendante de l'Empire et de la France. Saint Louis, tout en se montrant plein de déférence pour le souverain pontife, ne voulut cependant pas prendre ouvertement et absolument parti pour lui. Il chercha plutôt à réconcilier les deux partis, et fit tout son possible pour faire cesser une querelle si préjudiciable à l'Église. Innocent IV, en retour, fut plein de reconnaissance envers le roi pour tout ce qu'il avait fait en faveur du Saint-Siège. C'est grâce à lui que Charles d'Anjou, après l'entrevue de Cluny, put épouser Béatrice, héritière de la Provence, tandis que les vues de Raymond VII étaient déjouées. Pendant l'absence de saint Louis pour la septième croisade, et jusqu'au 7 décembre 1254, jour de sa mort, Innocent IV se montra toujours favorable à la France et à son souverain. Dans sa correspondance, on trouve une plus grande marque de déférence à l'égard de Louis IX qu'à l'égard des autres souverains, et il parle de la France en termes particulièrement flatteurs. Il était donc bien juste que ce pape trouvât un historien capable de faire ressortir tout ce qu'il fit pour notre pays. M. Berger a assumé cette tâche et l'a parfaitement remplie.

JULES VIARD.

Le Mois de Jeanne d'Arc, par Joseph FABRE. Paris, Armand Colin, 1892, gr. in-18 de 344 p.

Rien n'est touchant comme le culte voué par M. Joseph Fabre à Jeanne d'Arc, et qui lui a inspiré tant d'écrits où l'on reconnaît une âme sincère, douée d'un patriotisme ardent, que l'on voudrait voir doublé d'une foi égale à celle de l'immortelle libératrice de la France. Après sa *Jeanne d'Arc libératrice de la France*, après sa traduction des procès de condamnation et de réhabilitation, après un *drame historique*, voici qu'il nous offre *le Mois de Jeanne d'Arc*.

Le mois de Jeanne d'Arc, c'est le *mois de Marie*, c'est le mois de mai. C'est sous l'inspiration de la Mère de Dieu que l'humble villageoise a senti battre son cœur et s'est émue au récit des maux de la France; c'est le 13 mai 1428 qu'elle se rend à Vaucouleurs près de Robert de Baudricourt, pour lui demander de l'envoyer vers le « gentil Dauphin ; » c'est du 2 au 7 mai 1429 qu'elle livre, à Orléans, les glorieux combats qui aboutissent à la délivrance du 8 mai; c'est le 23 mai 1430 qu'elle est prise par les Bourguignons sous les murs de Compiègne; c'est le 30 mai 1431 qu'elle est brûlée par les Anglais.

M. Joseph Fabre nous dit : « Puisqu'il se trouve que c'est en mai que Jeanne d'Arc a accompli ses actions les plus héroïques et les plus touchantes, quel catholique pourrait ne pas trouver naturel que le beau mois consacré au culte religieux de Marie soit également consacré à la commémoration patriotique de Jeanne d'Arc? » Et, dans autant de chapitres, il nous promène à travers la vie de Jeanne d'Arc : à Domremy, où elle va en pèlerinage, tous les samedis du mois de mai, à Notre-Dame de Bermont; au pied de l'arbre des fées, à la fête *du mai ;* à Vaucouleurs, avec son oncle Durand Laxart; à Orléans, durant les glorieuses journées des 2-8 mai ; à Loches, où elle presse

Charles VII de marcher sur Reims; à Compiègne, où elle ne « craint que la trahison, » et où bientôt elle est prise ; à Rouen, où, du 2 au 30 mai 1431, elle passe par toutes les phases de la longue agonie qui précède le supplice.

Ce que l'auteur a mis de talent, de chaleur d'âme dans ses récits, le suffrage qui lui a été décerné par l'Académie française le dit assez. Nous n'avons donc pas à le louer; nous ne voulons pas non plus le critiquer pour certaines notes discordantes qui se font entendre çà et là. Tenons lui compte de l'intention, qui est excellente; félicitons-le sur l'exécution, qui est fort remarquable, et souhaitons avec lui « qu'en un temps prochain ce soit l'habitude, dans les écoles, de lire et commenter, au mois de mai, des dépositions du *Procès de réhabilitation* ou des interrogatoires du *Procès de condamnation.* »

G. de B.

—

Le Parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy. — *La Molle et Coconat*, par M. Francis de Crue. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1892, in-8 de 365 p.

Le volume au titre piquant qu'a publié dernièrement M. de Crue n'est, après tout, que la suite des deux tomes qu'il a consacrés au connétable de Montmorency, et dont le succès mérité a été signalé ici même, en son temps (V. t. XXXIX, p. 340 et t. XLVII, p. 329). Aidé des mêmes documents et connaissant mieux que personne l'époque, il a écrit l'histoire des fils de l'ami de Henri II, après avoir retracé celle du père. Le nouvel ouvrage est plein de faits intéressants; mais il comporte naturellement moins d'unité dans le récit. L'auteur aurait voulu trouver dans la conspiration de la Molle et Coconat le début de l'influence de ce parti des Politiques, qui vingt ans plus tard, après les excès de la Ligue et sa dangereuse dépendance de l'Espagne, devint le plus ferme appui du trône de Henri IV. La thèse est séduisante, grâce surtout au talent avec lequel elle est présentée, mais elle ne semble pas cadrer absolument avec l'histoire. En réalité, la conspiration de 1574 fut dirigée par tous les mécontents contre le pouvoir de la reine mère. Catherine de Médicis se défendit en faisant exécuter les conjurés et emprisonner François de Montmorency, qui ne semblait guère coupable, mais qui, âme honnête et faible, pouvait bien laisser faire ses frères Thoré et Méru, beaucoup plus entreprenants et beaucoup moins scrupuleux que lui. Quant à Damville, c'était un ambitieux égoïste, se fortifiant par tous les moyens dans son gouvernement du Languedoc, se rapprochant tantôt des protestants, tantôt des ligueurs, mais toujours persécuteur et fanatique, et devant difficilement passer pour un fondateur de la liberté religieuse. La grande sûreté des informations, l'abondance des détails, l'emportent donc sur la conception d'ensemble, qui sur plusieurs points parait contestable.

G. B. de P.

—

Journal du congrès de Munster, par François Ogier, aumônier du comte d'Avaux (1643-1647), publié par Auguste Boppe. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, in-8 de xxxix-268 p.

Les livres ont une genèse, qu'il n'est pas inutile de retrouver. Peu de lecteurs se souviennent sans doute que le même M. A. Boppe nous a donné, il y a cinq ou six ans, une

correspondance inédite du comte d'Avaux avec son père, Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy, qui était remplie de détails piquants sur les mœurs du XVIIe siècle (V. la *Revue* du 1er octobre 1887, t. XLII, p. 635). En poursuivant ses recherches, qui l'amèneront sans doute à écrire une vie du comte d'Avaux, il a rencontré le Journal du congrès de Munster rédigé par François Ogier, aumônier du célèbre ministre, et il a eu la bonne pensée de le publier. L'auteur de ce document anonyme lui a été révélé par une lettre adressée à l'abbé de Chavaroche, son ancien compagnon de séjour en Allemagne, par le compte de sa domestique, qui se lit à la dernière page, et aussi par un défaut qu'Ogier n'est pas seul à posséder, une très mauvaise écriture. Au reste, son frère Charles lui avait donné l'exemple d'une éphéméride des ambassades du comte d'Avaux dans le Nord.

Quoi qu'il en soit, ce journal n'est point un récit détaillé et suivi des négociations qui ont amené la signature des fameux traités de Westphalie. Confident de l'un des plénipotentiaires, Ogier ne s'embarrasse que médiocrement des grandes discussions politiques. Sa mission était autre. En dehors de la prédication, dans laquelle il excellait et qu'il dirigeait toujours vers des sujets pacifiques, l'aumônier avait encore à pourvoir aux distractions littéraires d'un homme de goût comme était d'Avaux. Pendant ce long séjour à l'étranger, il fallait bien chercher à procurer au personnel diplomatique des amusements, qui allaient quelquefois jusqu'à la besogne peu ecclésiastique de composer un ballet. Ogier était, d'ailleurs, l'ami de Colletet, de Vaugelas, de Mlle de Gournay, et il avait traduit en vers les épîtres d'Ovide.

D'autres succès lui valurent les bonnes grâces de Richelieu, qui lui promit un évêché ; il prononça à l'église de Saint-Benoît l'oraison funèbre de Louis XIII ; et cette année même il faisait partie de la suite nombreuse emmenée à Munster par le plénipotentiaire français. Il fut ainsi bien placé pour tout voir et tout raconter ; mais ses observations ingénieuses n'étaient faites évidemment que pour lui seul, et n'ajouteront pas grand'chose à l'histoire. Dans la querelle entre Servien et d'Avaux, Ogier prit naturellement parti pour son maître, et il partagea sa disgrâce. Sans abandonner la littérature, il mena depuis son retour d'Allemagne une vie chagrine et languissante ; mais ne mourut cependant que vingt ans plus tard, ayant obtenu quelques faveurs de Louis XIV, et non sans avoir écrit l'éloge de Claude de Mesmes, comte d'Avaux.

Quelques vers écrits par Ogier à Munster et des extraits de ses sermons complètent ce petit volume, qui se termine par une table des nombreux personnages cités dans ce journal de quatre ans, où sont mentionnés tant de personnages importants, bien oubliés aujourd'hui, sur lesquels M. Boppe a donné quelques notes intéressantes.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Mémoires de Michelot Moulin sur la chouannerie normande, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. L. RIOULT DE NEUVILLE. Paris, Alph. Picard et fils, 1893, in-8 de XV-403 p.

Les *Mémoires* de Michelot Moulin offrent le récit de ce qui s'est passé

dans le Bocage normand de 1793 à 1815. « A la première de ces dates, dit M. de Neuville dans son *Avertissement*, Moulin fut le guide le plus influent et le mieux écouté des jeunes gens qui bravèrent tous les dangers plutôt que de rejoindre les armées de la Terreur. A la fin des Cent-Jours, il était encore leur chef préféré. Dans l'intervalle, il avait été en butte aux périls les plus incessants, aux plus implacables persécutions. Il ne leur avait échappé que par des circonstances tout à fait extraordinaires. Ayant vu plus qu'aucun autre, il a raconté ce qu'il savait avec une bonne foi, une candeur, une simplicité, qui ne sauraient être surpassées. » Ajoutons qu'avec cet accent de sincérité, il y a dans les récits de Moulin un entrain, une saveur, qui en rendent la lecture singulièrement attrayante. On pourrait croire que le récit de tant de petits combats, d'engagements et de surprises sans cesse renouvelés offre une certaine monotonie : il n'en est rien. La narration est toujours vive, animée, parfois piquante et même émouvante, témoin l'épisode de l'évasion du fort de Joux, qui présente un caractère des plus dramatiques.

Le texte des *Mémoires* offrait quelques difficultés pour son établissement. L'éditeur était en présence de deux rédactions : la première est contenue dans un manuscrit datant des premières années de la Restauration, et tout entier de la fille unique de Moulin, qui épousa depuis un professeur de l'Université, M. Cassin; la seconde est due à M. Cassin, auquel Moulin avait confié le soin de revoir la première rédaction. Or cette seconde rédaction revêt le plus souvent un caractère personnel et une forme littéraire qui tranchent absolument avec le texte primitif, lequel disparaît souvent d'une manière complète. L'éditeur a donc écarté la seconde rédaction pour s'en tenir autant qu'il l'a pu à la première. Mais, d'un autre côté, il a été dans l'obligation de revoir le texte de cette première rédaction, dont les nombreuses incorrections auraient rendu la lecture illisible; il l'a fait avec toute la sobriété et toute la discrétion possibles. La rédaction, nous dit-il, « au lieu de se trouver amplifiée, est seulement un peu condensée; il n'y a rien qui ne soit absolument l'œuvre de Moulin, non seulement dans le sens du texte, mais dans les mots dont il se compose. » Quand l'éditeur s'est servi de la seconde rédaction, il l'a indiqué, soit en tête du passage, soit par une différence dans le caractère d'impression. Une note de l'avertissement apprend, d'ailleurs, quelles sont les parties qui appartiennent à l'une ou à l'autre rédaction. C'est ainsi que les premières pages (1 à 5) appartiennent à la première rédaction; puis les pages suivantes (de 6 à 13) à la seconde rédaction. La première rédaction reprend à la page 13, pour s'arrêter à la page 21, sauf un complément donné à mi-page (p. 21-28). Le récit comprenant les événements de 1795 à 1800 est emprunté en entier à la seconde rédaction (p. 22 à 181), car le récit des événements de la guerre ne se trouve qu'en abrégé de la rédaction primitive. A partir de la page 182, l'éditeur reprend la première rédaction, qu'il n'abandonne plus. Comme garantie de son travail, M. de Neuville annonce que les deux manuscrits qui lui ont été confiés pour sa publication seront bientôt placés dans un dépôt public, à la disposition de ceux qui voudront les

consulter. « Chacun, dit-il, pourra juger de la manière dont l'éditeur s'est acquitté de sa tâche. »

Ajoutons que la connaissance approfondie que M. de Neuville possède du sujet, les renseignements particuliers, que depuis de longues années, il a pu recueillir, lui ont permis de donner à ses annotations une précision et une valeur qui ajoutent au mérite de cette publication. C'est la première fois que la chouannerie normande apparaît sous ses véritables traits, avec des détails ignorés jusqu'ici, et des renseignements historiques, chronologiques et biographiques venant s'ajouter d'une façon fort utile aux récits de Moulin.

Une table des noms et des lieux termine le volume.

G. de B.

—

Billaud-Varenne, *membre du Comité de salut public. Mémoires inédits et correspondance, accompagnés de notices biographiques sur Billaud-Varenne et Collot d'Herbois*, par Alfred Begis, de la Société des *Amis des livres*. Paris, librairie de la *Nouvelle Revue*, 1893, in-8 de x-455 p. (*Curiosités révolutionnaires*.)

Saint-Just, *membre du Comité de salut public de la Convention nationale, 1767-1794, son emprisonement sous Louis XVI en vertu d'une lettre de cachet*. Documents inédits publiés par M. Alf. Begis, secrétaire de la Société des *Amis des livres*. Paris, imprimé par les Amis des livres, 1892, in-8 de 50 p. (*Curiosités révolutionnaires*.)

M. Alfred Begis possède notre histoire révolutionnaire dans ses moindres détails; chercheur passionné, travailleur assidu, il a en même temps la méthode et la critique. On peut donc apprécier la valeur des travaux qu'il nous donne aujourd'hui sous ce titre commun : *Curiosités révolutionnaires*.

Le premier ouvrage est un fort volume, consacré à Billaud-Varenne et à Collot d'Herbois, dont les portraits sont reproduits. M. Begis possède le manuscrit autographe des *Mémoires* de Billaud-Varenne, rédigés par lui pendant son séjour à Cayenne, et il nous en offre le texte, dont la primeur avait été donnée à la *Nouvelle Revue*. Il a fait précéder ce texte d'une ample notice biographique sur Jacques-Nicolas Billaud, né à la Rochelle le 23 avril 1756, qu'il suit pas à pas dans tous les incidents d'une vie agitée, partagée entre le barreau, les lettres et la politique. C'est en venant s'installer à Paris, en 1784, que le futur conventionnel prit le nom de *Billaud de Varenne*. M. Begis a eu à sa disposition non seulement les *mémoires*, mais encore les documents personnels et les lettres originales de Billaud-Varenne et de sa famille; il était donc à même de nous donner une biographie complète et absolument nouvelle de ce personnage, auquel il témoigne — nous ne dirons pas une certaine sympathie — mais une assez large indulgence. Les infortunes du proscrit, les souffrances d'un long exil qui ne se termina qu'avec la mort, en 1819, ne font pourtant pas oublier à M. Begis les excès révolutionnaires de Billaud-Varenne, justement flétris ; mais il nous semble excuser trop facilement les écarts de l'homme privé. L'histoire des relations du proscrit avec la femme qu'il avait adorée, et qui, dix-huit mois après son départ, fait prononcer le divorce pour épouser un riche armateur américain naturalisé Français, lequel lui donne toute sa fortune, employée à soulager l'infortune de « l'innocent opprimé » (style

de Mme Billaud-Johnson), auquel les deux époux ne cessent pas de s'intéresser; qui, trois ans plus tard, perd son second mari et reste veuve de Johnson avec les cinq cent mille francs que celui-ci lui a laissés ; qui cherche ensuite à aller rejoindre à Cayenne son premier mari pour lui apporter la fortune du second, est des plus piquantes. Mais, pendant que Billaud-Varenne restait seul et dans l'ignorance du divorce de sa femme, il s'était laissé toucher par le dévouement d'une négresse, qu'il avait rachetée de l'esclavage et qui, pendant huit ans, lui avait prodigué ses soins (lettre du 27 floréal an XIII); Virginie, créole de la Guadeloupe, fut jusqu'à la fin la compagne du proscrit. Aussi, malgré les démarches de Mme Billaud, son mari, instruit enfin de l'infidélité de celle-ci, ne voulut jamais lui permettre de le rejoindre. Elle se consola en convolant de nouveau avec un riche négociant beaucoup plus jeune qu'elle. L'absence complète de sens moral éclate dans toutes les lettres que l'auteur nous donne.

La biographie de Collot d'Herbois, le compagnon de Billaud-Varenne à Cayenne, est moins étendue, et ne s'appuie pas, comme la précédente, sur des documents inédits.

Quant aux *Mémoires* qui terminent le volume, on y chercherait en vain des renseignements historiques. C'est une page intime, où Billaud-Varenne laisse courir sa plume au gré de ses fantaisies et de ses impressions; on n'y trouve que quelques appréciations sur les événements politiques et en particulier sur la journée du 9 thermidor.

— La brochure sur Saint-Just est presque exclusivement consacrée à un épisode : l'emprisonnement du jeune homme, à l'âge de dix-neuf ans, à la suite d'un vol, sur la plainte de sa mère.

G. DE B.

Un Évêque du temps de la Révolution. *L.-Ap. de la Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch* (1744-1807), par le P. J. DELBREL. Paris, V. Retaux et fils, 1892, in-8 de 84 p.

Le R. P. Delbrel, qui a déjà publié l'an dernier une série d'articles sur le clergé français réfugié en Espagne lors de la Révolution, vient de joindre à ces études un complément d'un réel intérêt. S'attachant aujourd'hui à l'un des exilés les plus marquants, il trace la biographie de Mgr de la Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch, précédemment évêque de Nancy, après le Concordat archevêque-évêque de Troyes. Le simple énoncé des sièges qu'occupa ce prélat fait pressentir l'importance du rôle que, dans sa longue carrière, il fut appelé à jouer ; mais c'est sur l'époque révolutionnaire qu'insiste spécialement l'auteur du présent travail. Des documents de première valeur, tels que la correspondance intime de l'archevêque avec son vicaire général pendant la persécution, les lettres de M. Émery et un assez grand nombre d'autres pièces, empruntées aux archives de Saint-Sulpice, lui ont fourni des informations précieuses et inédites. Elles donnent un nouveau relief à cette belle figure d'évêque. Chez lui, la vertu du saint s'alliait à la noblesse du gentilhomme ; intrépide dans la résistance, il persévéra jusqu'au bout de l'épreuve et sut, au retour, se montrer conciliant sans cesser d'être digne.

Ce portrait ne ressemble guère à celui que trace souvent de notre vieil

épiscopat une critique peu éclairée ou malveillante; et pourtant ce n'est pas un panégyrique, mais un tableau d'histoire. Le P. Delbrel, qui nous le présente avec autant de modération dans les idées que de sobriété dans le style, a donc fait une œuvre très utile et pour la mémoire de son héros et pour celle de l'Église de France. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi, et que de nouvelles monographies viennent nous raconter avec autant d'impartialité et de justice la vie de ces prélats du temps de la Révolution, si mal connus pour ne pas dire si méconnus.

Vte DE RICHEMONT.

Histoire de mon temps, *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, de l'Académie française. Première partie. *Révolution-Consulat-Empire*. Tome Ier. 1789-1810. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, gr. in-8 de XI-536 p. (avec trois portraits en héliogravure, deux du chancelier, un de sa femme).

Le premier volume des *Mémoires du chancelier Pasquier* vient de paraître, et nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs. Mais nous ne pouvons aujourd'hui qu'indiquer brièvement son contenu : une étude approfondie de cette publication, qui aura plusieurs volumes, sera faite ultérieurement dans nos colonnes.

Le volume s'ouvre par un bref avant-propos où l'auteur — l'éditeur s'est complètement effacé et n'a pas placé une ligne en tête de l'ouvrage — expose d'abord pourquoi il a donné à ses récits ce titre : *Histoire de mon temps* : « Le titre de *Mémoires* est bien usé ; je ne tiens pas d'ailleurs une place assez haute dans ce long écrit, les événements que j'y raconte sont trop grands, pour qu'il puisse me convenir de me mettre en première ligne; d'autre part le titre d'*Histoire* est bien solennel, et puis sera-t-il suffisamment rempli? J'ai passé sous silence tant de choses, j'ai marché si vite à certains moments! » L'auteur indique ensuite qu'il a cherché à abréger le récit des « événements si connus de la Révolution française; » qu'il a dû « tracer l'histoire de la politique générale de l'Europe pendant une période de temps où les faits ont été de la plus haute importance. » Puis il réclame l'indulgence du lecteur pour la forme littéraire, pour la disposition et l'étendue des matières; ce qui lui « importe au plus haut degré, » c'est la façon dont on jugera l'ouvrage; « c'est, dit-il, l'opinion qu'on pourra concevoir de ma manière d'apprécier les choses et les hommes, surtout de la liaison, de l'accord qui se rencontrent dans mes impressions, de l'esprit de suite qui a dicté les jugements que je porte, suivant les différentes situations dont je rends compte. »

L'*Histoire de mon temps* a été commencée en 1822. On trouve donc, dans ces premières pages, l'opinion du Pasquier de la Restauration sur les hommes et les choses. « Fallait-il, nous dit-il encore dans l'avant-propos (non daté), fallait-il mettre d'accord tous les jugements qui sont tombés de ma plume avec le point de vue sous lequel je considère aujourd'hui les hommes et les événements?.... J'ai cru qu'en reproduisant sans altération mes opinions, mes sentiments, et même autant que possible mes jugements de chaque époque, je ferais connaître, en beaucoup d'occasions, ce qu'on ignore trop souvent, les véritables dispositions des contemporains. »

Nous avons là, en quelque sorte, la clef de tout l'ouvrage et nous connaissons la façon dont l'auteur procède. Il ne nous est pas possible de le suivre dans ses récits. Bornons-nous à relever les parties qui nous ont paru les plus saillantes : la jeunesse et les débuts du conseiller au Parlement; la situation à la veille de la Révolution; les tribulations de M. Pasquier et son emprisonnement pendant la Terreur; les négociations pour le Concordat; l'assassinat du duc d'Enghien; le rôle de M. Pasquier comme maître des requêtes au Conseil d'État; les portraits de Fouché et de Talleyrand; le rôle politique de ce dernier; le remariage de Napoléon; le rôle de M. Pasquier comme préfet de police et ses relations avec l'empereur; la curieuse conversation de celui-ci avec son préfet de police en partant pour la campagne de Russie. — Remarquons, à ce propos, que bien que le titre indique *1789-1810*, le récit nous conduit jusqu'à l'année 1812.

Il nous sera permis, en terminant, d'exprimer le regret qu'aucune note n'accompagne le texte, qu'aucune date ne soit donnée, ne fût-ce qu'en tête des pages. C'est une lacune regrettable dans une publication de cette importance, qui aurait dû être entourée des éclaircissements indispensables en toute œuvre de ce genre.

G. de B.

—

Laurentie, *Souvenirs inédits*, publiés par son petit-fils, J. Laurentie. Paris, Bloud et Barral, s. d. (1892), in 12 de IV-347 p.

C'est une belle vie que celle de M. Laurentie; c'est un admirable caractère que celui de cet éminent publiciste, resté fidèle aux convictions de sa jeunesse. Né le jour de l'exécution du roi martyr, Laurentie devait être un des plus vaillants champions de la cause royaliste et nous donner le grand spectacle d'une vie toute désintéressée, toute laborieuse, consacrée sans relâche à la défense de la vérité sur le terrain religieux, historique et politique. Cette unité de la vie a quelque chose de sublime, qui frappe l'imagination populaire : aux obsèques de Laurentie, un ouvrier disait, montrant son cercueil : « Cet homme-là, on doit le respecter, car il n'a pas varié une minute dans sa vie. » Voilà le plus bel hommage qu'on puisse rendre au fidèle serviteur de la monarchie chrétienne. Chrétien, Laurentie le fut dès l'âge le plus tendre et ne démentit pas un seul jour les croyances de sa jeunesse; royaliste, il l'était dès 1815, quand, durant les Cent-Jours, il s'enrôlait dans les volontaires royaux; et la mort le trouva au poste glorieux qu'il avait vaillamment occupé toute sa vie, comme publiciste, comme historien et surtout comme journaliste, soit à la *Quotidienne*, soit à l'*Union*.

Ce n'est point une vie de Laurentie que nous offre son petit-fils, et nous le regrettons, car nous ne partageons point son sentiment quand il écrit : « Le moment actuel est peu propice à une histoire de l'existence et des travaux du plus ferme champion d'un parti aujourd'hui disparu, sinon quant au but qu'il poursuivait, du moins dans son représentant auguste et dans le plus grand nombre de ses membres. » Ce que nous avons dans ces pages, ce sont des *souvenirs inédits*, dont la majeure partie se rapporte aux années d'enfance et de jeunesse : on y trouve des détails historiques qui ont leur valeur, à côté de souvenirs intimes pleins de charme; puis

vient un journal de l'année 1824, où l'on retrouve la trace des humaines passions auxquels les meilleurs paient parfois leur tribut — je veux parler de l'animosité contre M. de Villèle, qui éclate si tristement dans ce journal; — puis un curieux récit des journées des 28 et 29 juillet 1830, à la suite duquel se trouve reproduite la célèbre lettre du « fidèle sujet, » dont le duc de Valmy a donné en 1850 le *fac-simile* du texte transcrit sur un feuillet de livre; puis le récit de la visite faite à Frohsdorf par Laurentie en décembre 1846, fragment du plus haut intérêt. — A partir de ce moment le petit-fils de l'éminent écrivain tient seul la plume, résumant les incidents qui marquèrent la carrière du publiciste, se servant des documents et des lettres intimes. Ce qu'il dit de plus intéressant a trait aux rapports de Laurentie avec la Russie et le gouvernement russe, et à ses relations avec l'abbé de La Mennais. Il glisse rapidement sur les événements de 1870-1873 et sur l'échec de la tentative de restauration monarchique, à laquelle Laurentie fut si activement mêlé. Ici l'on n'avait pas à défendre le directeur de l'*Union* contre des imputations qui ne sauraient l'atteindre; mais on aurait pu donner des détails plus exacts sur le rôle de Laurentie lors de son voyage à Chambord le 5 juillet 1871, et sur la rédaction du manifeste qui porte cette date. Le fidèle serviteur remplit noblement son devoir ce jour-là. Bien que sa voix n'eût point été écoutée, il reprit sa plume et mérita ce témoignage de son Roi (lettre du 21 janvier 1874) : « Vous êtes sur la brèche depuis soixante ans, et vous n'avez connu ni trêve ni repos.... Vous avez résolu ce grand et difficile problème de traverser les époques les plus agitées, d'être mêlé aux luttes les plus ardentes et d'inspirer une profonde estime à tous les adversaires de vos convictions et de votre foi. »

Belle vie, admirable caractère, répéterons-nous en terminant, qui appellent un tableau complet.

G. de B.

Histoire de la question coloniale en France, par Léon Deschamps. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, in-8 de xvi-406 p.

La question coloniale en France est assez ancienne, assez considérable pour justifier l'idée qu'a eue M. Léon Deschamps d'en faire l'historique. Il ne s'est pas borné à résumer les récits des explorateurs et à consigner les résultats matériels des entreprises lointaines, il a minutieusement recherché les traces du retentissement des expéditions coloniales dans la métropole, les discussions qu'elles ont soulevées, l'influence qu'elles ont exercée sur l'esprit des générations. C'est ce qui constitue l'originalité de cet ouvrage.

La méthode suivie par M. Deschamps est logique, mais la division des cinq parties constitutives du livre me paraît trop uniforme et trop minutieuse. Qu'il s'agisse des découvertes du xvie siècle, des compagnies, de l'expansion coloniale sous Colbert et Louis XIV, du déclin de notre empire maritime sous Louis XV, de sa ruine sous le premier empire, chacun de ces chapitres est fragmenté en sous-chapitres intitulés : *l'action*, *l'intérêt*, *la discussion*, et cette classification rigoureuse coupe souvent la genèse des événements et accuse d'une manière exagérée les divisions des périodes historiques.

Dans l'*Expansion de l'Angleterre*, Seeley a écrit : « Combien différent

serait le monde actuel, si une France huguenote avait grandi au delà de l'Atlantique! » M. Léon Deschamps s'approprie cette pensée; il déplore « l'intrusion des missionnaires dans l'œuvre coloniale » (p. 35), s'indigne contre leur mauvais vouloir à servir les intérêts métropolitains et contre leur âpre instinct de domination. Mais, au cours de son étude, il est amené à se réfuter lui-même par l'énumération des services rendus au delà des mers par les évêques et les ordres religieux. La formule de l'action coloniale pendant la première moitié du XVIIe siècle, est fort exactement dégagée : « Peupler les terres nouvelles avec des colons français et catholiques, par l'intermédiaire de grandes compagnies privilégiées, pour accroître contre l'Espagne la grandeur politique et commerciale de la France, et pour servir les intérêts de Dieu » (p. 86). La conception n'était pas si mauvaise, puisque cette période où l'on songeait encore aux « intérêts de Dieu » correspond à la plus grande expansion coloniale de la monarchie.

C'est avec plaisir que je constate que l'auteur de la *Question coloniale* réfute l'idée si généralement accréditée que Louis XV, le Régent et Louis XVI ont, par indifférence ou ignorance, négligé et sacrifié nos colonies. Il établit au contraire, par des documents empruntés aux Archives maritimes, qu'à aucune époque on n'a montré dans la pensée et dans l'action une activité plus féconde au profit des colonies qu'entre les années 1763 et 1789; on sait d'autre part que le traité de Paris ne provoqua aucun ralentissement dans l'émigration, et qu'il fut imposé au roi par une série de fatales complications continentales.

M. Léon Deschamps a transcrit, comme appendice à son ouvrage, un très intéressant *Mémoire* publié anonymement en 1775, et qui contient les renseignements les plus complets sur la situation de nos colonies d'Amérique à cette date.

ROGER LAMBELIN.

—

Description analytique du Cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, *suivie d'un appendice de chartes et Chronique inédite des évêques de Valence et de Die*, publiées par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. Valence, imp. J. Céas, 1891, in-8, 88 p. (*Collection de Cartulaires dauphinois*, tome II, 2e livraison).

Le Cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, auquel les historiens dauphinois du XVIIe et du XVIIIe siècle ont fait de larges emprunts, a disparu, il y a cent ans environ, et jusqu'ici il a échappé à toutes les recherches. Il est de plus en plus probable, bien qu'on n'en ait pas la preuve formelle, qu'il aura été confondu dans la masse des terriers et titres féodaux détruits pendant la Révolution. Quelle que soit, au demeurant, la cause d'une disparition qu'il est bien difficile de ne pas tenir pour définitive, elle est des plus regrettables. Le parti que Chorier, Valbonnais, Charvet, et d'autres encore, ont tiré du Cartulaire de Saint-Maurice, démontre suffisamment l'intérêt que devait offrir ce recueil de deux cent cinquante-sept chartes, en majeure partie des IXe, X^e, XIe, et XIIe siècles. Cent vingt-huit de ces actes ont été publiés intégralement; trente-neuf sont connus par des extraits plus ou moins longs; les quatre-vingts autres, par de simples analyses. On possède, en effet, à défaut du cartulaire origi-

nal, la description analytique qui en fut faite en 1771, sur l'ordre de la Chambre des comptes de Grenoble, par deux experts, dont l'un était le feudiste Moulinet et l'autre un avocat de Montpellier. Cette description, à certains égards assez complète, indique, folio par folio, le contenu du cartulaire, la date et plus ou moins fidèlement la substance des actes qu'il renfermait. Tel est le document, heureusement conservé dans une collection particulière, que M. le chanoine Chevalier vient de livrer à l'impression. L'utilité d'une pareille publication est évidente, et elle est faite avec le soin que le savant éditeur de tant de textes inédits a apporté à ses précédents travaux. Je me permettrai toutefois d'exprimer un regret. Pourquoi M. Chevalier, au lieu de se borner à reproduire un simple sommaire, en indiquant, il est vrai, les sources où il est possible de retrouver, imprimées ou manuscrites, les chartes extraites jadis du Cartulaire de Saint-Maurice, n'a-t-il pas tenté une restitution de ce précieux recueil? Beaucoup d'actes étant définitivement perdus, les fragments qui en subsistent, les analyses faites par Moulinet et son collaborateur, seraient venues combler, en partie, de trop nombreuses lacunes. Une publication conçue sur ce plan aurait rendu infiniment plus de services.

Le volume se termine, comme l'indique le titre, par une courte et assez insignifiante chronique des évêques de Valence et de Die. Elle a été tirée des papiers de Peiresc et va du XIIe au XVIe siècle.

R. Delachenal.

La Vie privée d'autrefois. *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle*, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. — *Les Chirurgiens.* — *Le café, le thé et le chocolat.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, 2 vol. in-12 de XII-301 et XI-319 p.

Après *les médecins* (voir t.. LII, p. 661), *les chirurgiens.* On pouvait croire que la mine était épuisée par le premier ouvrage; qu'on ouvre le second, et l'on verra quelle richesse offre la matière. D'abord la grande lutte entre les chirurgiens et les barbiers, qui ont la prétention de ne point cesser de faire de la chirurgie : « Je ne connais pas d'histoire plus instructive, plus édifiante, dit l'auteur, que celle de la lutte soutenue durant cinq siècles par les barbiers contre un absurde préjugé. » Les barbiers étaient les pères de la chirurgie française : comment auraient-ils pu se résigner à abandonner leur enfant? Après vient la lutte des chirurgiens contre les médecins, l'écrasement des chirurgiens, qui sont assimilés aux barbiers; leur revanche sous Louis XIV et leur triomphe; enfin leurs statuts et leur développement comme corps savant au XVIIIe siècle. Dans un intéressant chapitre final, M. Alfred Franklin s'occupe des concessions royales de métiers, et passe en revue les charges des grands officiers, en indiquant les concessions faites à chacune d'elles.

Passer de ce grave sujet au *café*, au *thé* et au *chocolat*, c'est passer du sévère au plaisant. On peut se délasser de la lecture du précédent volume en parcourant celui-ci. Découverte du café; importation du café en France; premières tentatives; généralisation; les cafés littéraires; plants de café dans Paris et dans les colonies fran-

çaises; — Origines du thé; introduction du thé en Angleterre, puis en France; son prix élevé; guérisons par le thé; préparation; consommation; — Le chocolat des Mexicains; son introduction en France; il devient à la mode; son action thérapeutique; culture du cacao dans nos colonies, telles sont les principales matières qui forment les six premiers chapitres du livre. Puis vient l'histoire administrative du café, du thé et du chocolat, l'histoire des cafés à Paris de 1720 à 1789, et la notice des principaux cafés établis à Paris. L'ouvrage se termine par des *éclaircissements* où sont réunis quelques documents sur la matière.

Notons que M. Alfred Franklin fait bonne justice du fameux mot prêté par Voltaire à Mme de Sévigné : « La mode d'aimer Racine passera comme la mode du café » (p. 48). Ce qui est certain, c'est que la célèbre marquise n'était pas favorable à la nouvelle liqueur : « Vous voilà donc revenue du café, écrivait-elle à sa fille le 10 mai 1676; Mlle de Méri l'a aussi chassé de chez elle honteusement. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune? »

G. de B.

—

Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle, par L.-H. Labande, ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, Imprimerie nationale, 1892, in-8 de xxiii-381 p.

L'histoire de Beauvais par M. Labande n'embrasse que la période allant des origines au commencement du xve siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où l'autorité royale s'y implanta définitivement et remplaça l'administration municipale. C'est à partir du xie siècle que les annales de cette ville deviennent surtout intéressantes, c'est-à-dire à dater du moment où les évêques acquirent le comté de Beauvais et où la charte communale fut concédée à cette ville.

Si elle n'eut pas tous les privilèges politiques et judiciaires que l'on trouve dans d'autres localités plus favorisées, en revanche elle résista plus longtemps à toutes les causes ordinaires de ruine. Tandis que d'autres communes étaient absorbées par le pouvoir royal à la suite de leurs querelles et de leurs divisions intestines ou des dissensions qui s'élevaient entre elles et les juridictions voisines, il fallut tous les malheurs accumulés par la guerre de Cent ans pour diminuer seulement les privilèges administratifs et politiques de Beauvais. Aussi l'étude de l'organisation de cette ville était-elle intéressante, mais difficile, à cause de la dispersion des documents. M. Labande l'a abordée résolument et s'en est tiré à son avantage. Le volume qu'il offre au public fut d'abord présenté comme thèse à l'Ecole des chartes, et valut à son auteur l'honneur de sortir le premier. Fait à l'aide de bons documents, tous examinés et indiqués avec soin, on peut dire que ce travail est un nouveau et excellent chapitre de l'histoire communale commencée par Augustin Thierry, et qui maintenant se continue sur tous les points de la France.

Dans la première partie, M. Labande fait connaître les différentes vicissitudes que subit la ville de Beauvais, depuis ses origines jusqu'à la fin du règne de Philippe le Bel, les relations de l'évêque et de la commune avec la royauté. La deuxième partie est consacrée aux institutions municipales. Nous apprenons successivement comment s'établit la commune,

quelle était sa constitution, quelle était l'étendue de la juridiction des magistrats municipaux, quels furent les rapports de l'évêque et de la commune, et enfin ce que furent le commerce et l'industrie de Beauvais pendant le moyen âge. La troisième partie est le tableau de la décadence de la commune; on assiste peu à peu à l'infiltration de l'autorité royale, d'abord dans les affaires militaires et dans les finances, puis à l'établissement d'un juge royal qui, après avoir connu de toutes les causes appartenant de droitau bailli de Senlis, finit par se trouver aux assemblées des trois corps de la ville, et par y exercer une influence prépondérante.

Quarante et une pièces justificatives, la plupart très intéressantes, terminent cet ouvrage, qui fait réellement honneur à M. Labande, et justifie bien la faveur qui lui fut accordée de le voir sortir des presses de de l'Imprimerie nationale.

Jules Viard.

Traditions populaires de la Haute-Saône et du Jura, par Ch. Thuriet. Paris, E. Lechevalier, 1892, in-8 carré de x-652 p.

Ce nouveau volume forme en quelque sorte le tome II du recueil que M. Thuriet a composé sur les traditions populaires franc-comtoises. Le premier, dont il a déjà été parlé ici, avait pour titre : *Traditions populaires du Doubs.*

Le présent livre est divisé en trois parties : la première comprend les contes et légendes concernant le département de la Haute-Saône; la seconde a trait au département du Jura; dans la troisième, l'auteur a réuni les traditions populaires communes aux deux régions. Au point de vue du folklore, la Haute-Saône ne semble pas aussi riche que le Doubs et le Jura. Serait-ce parce que, dans ce département, les populations sont plus réalistes, moins portées aux choses de la poésie que dans les deux autres fractions de l'ancienne province de Franche-Comté? Je ne sais. Peut-être aussi, comme le pense M. Thuriet, ces fleurs d'un autre âge y ont-elles été moins recherchées. Le travail, en ce dernier cas, serait à compléter. Quoi qu'il en soit, dans ce nouveau recueil on ne compte que cent quatre récits ou notices pour la Haute-Saône, alors que le Jura en présente deux cent seize. Puis, je ferai cette observation que, seule, la partie s'appliquant à la Haute-Saône est inédite; l'autre, relative au Jura, a été imprimée une première fois, presque intégralement, en 1877, mais de si pitoyable façon qu'il faut savoir gré à l'auteur de s'être répété.

On est en droit de regretter que M. Thuriet ait pris son bien partout où il a cru le trouver — dans les livres surtout — sans parfois indiquer ses références, et même sans s'inquiéter sérieusement de savoir si ce qu'il collectionnait de la sorte était ou non une vraie émanation du génie populaire. Ce qui n'empêchera pas les bibliophiles et les curieux de rechercher ce volume et celui qui l'a précédé; car tous deux ont été tirés à petit nombre, dans un format original et fort bien imprimés sur papier teinté.

Sequanio.

La Diplomatie au temps de Machiavel, par M. de Maulde-la-Clavière. Paris, E. Leroux, 1892. 2 volumes gr. in-8.

« La *diplomatie*, dit M. de Maulde, est vieille comme le monde. »

En effet, le traité entre Ramsès II et le prince des Chéta, publié par E. Egger (*Études historiques sur les traités publics*, 2e édit., p. 243), est contemporain de Moïse. M. de Maulde ajoute : « La Bible, les Égyptiens, les Grecs ont un *droit* international et *diplomatique.* »

Je souligne les mots *diplomatique* et *droit*, à cause du dissentiment qui existe entre les publicistes et qui est à mon avis une question de nomenclature. La confusion provient d'abord de l'expression *droit des gens*. Saint Isidore faisait déjà ressortir que *jus gentium* n'a pas le sens de droit international. Le cas a été encore compliqué lorsqu'on a ajouté : *droit de la nature*. Le droit naturel, en effet, domine aussi bien les relations familiales et civiles que les rapports internationaux. En second lieu, on attache souvent au mot *jus* l'idée de justice. A ce compte, M. Olivi (*Revue catholique des Institutions et du droit*, tome XIVe) et d'autres, qu'il cite, énoncent que les Romains n'avaient pas de *droit* des gens, parce qu'ils n'admettaient pas l'obligation de la justice *adversus hostem*. Prenons garde : si l'on restreint le mot *droit* au sens exclusif de *justice*, il n'y a eu à proprement parler de droit international qu'au moyen âge chrétien; M. de Maulde le démontre. On ne peut pas, en effet, spécifier par une idée de justice l'ensemble des rapports conventionnels et coutumiers qui régissent l'Europe depuis les traités de Westphalie. Et, si l'on sent poindre de nos jours quelques velléités de justice, nous allons voir bientôt que c'est tiré du moyen âge. Assurément le mot *droit* est-il employé communément pour exprimer, en dehors de toute idée de justice, les rapports civils et publics : je ne préfère pas moins que, pour les relations internationales, on dise, comme le fait M. de Maulde, *diplomatie*, en évitant, bien entendu, d'y appliquer le sens étymologique.

II. Quelles étaient les bases fondamentales de la diplomatie au moyen âge? « Tout le droit naturel du moyen âge, le droit des gens et la diplomatie, repose sur le principe chrétien, évangélique, que les peuples forment une vaste famille, soumise à une même autorité, et cette autorité, c'est Dieu. L'exercice de l'autorité prend des formes infiniment diverses.... mais peu importe! Le principe ne varie pas : tout pouvoir vient de Dieu, comme dit saint Paul.... L'ancien droit des gens s'appuie sur un dogme, sur un code qui est l'Évangile » (p. 11 à 13).

Est-ce à dire que la justice n'était alors jamais violée? Elle le fut assurément; mais la loi de justice existait : on ne peut violer que ce qui existe. Aux tentatives des violents il y avait deux freins ; d'abord, on ne professait pas la théorie immonde du fait accompli. Il n'y avait pas de droit contre le droit. On pouvait toujours revendiquer, et l'on ne s'en faisait pas faute; mais le frein le plus puissant était une juridiction internationale reconnue. « Les gouvernements, tous issus du même droit, ont, dans le pape, interprète de la loi divine, leur arbitre naturel. » Au chapitre II, M. de Maulde explique très bien la raison d'être, la nature, les moyens d'action de cette juridiction bienfaisante.... « C'est le grand et beau côté de la doctrine que nous avons indiquée d'aboutir à un arbitrage permanent, indépendant et autorisé » (p. 37).

III. Nous disions, en commençant, que si, de nos jours, il se produit timidement quelque vague velléité

de justice dans les relations internationales, c'est un retour à des idées du moyen âge. Certainement, après que la prétendue Renaissance eut consommé son œuvre païenne de destruction, personne n'avait rêvé qu'au XIXe siècle, deux grands États dussent encore recourir à la papauté pour résoudre pacifiquement un conflit territorial. Nous avons vu, cependant, Léon XIII exercer entre une puissance catholique et une puissance protestante la médiation dont la décision fut acceptée docilement par l'Allemagne comme par l'Espagne.

Dans un rapport présenté au Congrès bibliographique de 1888 (*Compte rendu des travaux*, p. 86), j'examinais les principes ou prétendus principes que les gouvernements et leurs publicistes mettent aujourd'hui en avant pour justifier ou plutôt pour essayer d'expliquer les agissements usités en cette seconde moitié du siècle, à savoir : le droit à l'expansion, — la frontière scientifique, — l'intérêt général, — la nationalité, — l'intervention des populations, — la conquête. Sur ce dernier chef, il venait naturellement à la pensée de faire un retour sur le moyen âge à l'effet de montrer que, pendant les siècles chrétiens, la conquête n'avait pas, comme de nos jours, pour conséquence une persécution savante, acharnée, impitoyable contre les traditions, la langue, les croyances. « La clef de voûte seulement changeait et l'édifice restait intact » (P. Defourny). S'il avait eu alors sous les yeux le très utile travail de M. de Maulde, le rapporteur n'eût pas failli à signaler aussi que, même au déclin du moyen âge, du moins pour les princes fidèles à la tradition chrétienne et française, « les moyens matériels, la guerre, l'achat, ne paraissent que des moyens pour soutenir un droit : ils ne produisent pas le droit.... Quant à la volonté des peuples.... pour toute annexion même justifiée, la doctrine française exige la volonté du pays.... Le souverain ne peut céder une ville malgré la volonté du pays, *invitis civibus;* un tel contrat est nul de plein droit » (p. 92 et 101). L'auteur rappelle que, malgré des titres irrécusables, la Bretagne, la Provence, le duché de Bourgogne, ne furent réunis au royaume que sur les instances des États (p. 102).

Ces exemples suffiront à faire valoir la portée historique et philosophique de l'œuvre. M. de Maulde y expose longuement le fonctionnement de la diplomatie au XVe siècle : le droit d'ambassade, — les rapports en l'absence de traité, — les relations de souverain à souverain. — Vient ensuite, en grand détail, l'organisation diplomatique, — les ambassades temporaires ou permanentes, — leur composition, — les missions d'apparat, extradiplomatiques et secrètes. — J'appelle particulièrement l'attention sur l'obédience romaine (p. 110 et suiv.).

Le deuxième volume est spécialement consacré à la pratique de la diplomatie : Traitement des ambassadeurs, — immunités, — langue diplomatique — pouvoirs et créances, — instructions, — voyage et entrée, — audiences de créance, — manière d'être et conduite, — moyens d'action diplomatique.

En somme, ce livre est le résultat de laborieuses recherches, coordonnées de manière à en rendre la lecture instructive et attrayante pour tous. Les érudits y trouveront de copieuses citations et de très nombreux renvois aux meilleures sources.

A. D'AVRIL.

Deux livres de raison de l'Agenais, suivis d'extraits d'autres registres domestiques et d'une liste récapitulative des livres de raison publiés ou inédits, par Ph. Tamizey de Larroque. Auch, L. Cocharaux; Paris, Alph. Picard, 1893, gr. in-8 de xiii-206 p.

M. Tamizey de Larroque nous avait déjà donné en 1889 le livre de raison de la famille Fontainemarie, et en 1891 le livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc; il nous offre aujourd'hui celui de la famille Boisvert, voisine et alliée de la première. Le journal s'ouvre au 1er janvier 1650, et son rédacteur, Pierre Boisvert, n'a que vingt-deux ans; il se termine en 1816, de la main de François Boisvert, « homme aux vertus patriarchales qui fut si longtemps chargé de l'administration de la commune de Beaupuy, » et que M. Tamizey de Larroque a connu « en sa vénérable vieillesse. » Ce livre de raison se compose de trois parties : 1° *Généalogie de la famille;* 2° *Cartulaire*, dont on nous donne seulement l'analyse (50 actes); 3° *Décès, mariage et naissances*. C'est donc un simple mémorial de famille, purement technique. A la suite vient un journal, rédigé de 1650 à 1664 par un protestant, N.... de Lidon, sieur de Savignac; puis deux autres journaux domestiques : l'un, s'étendant de 1682 à 1687, est l'œuvre d'une dame Boucharel, également protestante; l'autre, qui va de 1649 à 1682, a été écrit par un magistrat, Bertrand Nogueres, procureur du roi à Sainte-Bazeille. Ces mémoriaux n'offrent pas grand intérêt, mais le savant éditeur a profité de leur mise au jour pour entrer dans une foule de détails sur les personnages nommés et sur les lieux cités, qui offriront aux érudits gascons un vif intérêt.

Les documents que nous venons d'énumérer n'occupent qu'une partie du volume que nous annonçons (p. 1-86). Ce qui lui donne un intérêt plus considérable que ces fragments de mémoriaux intimes, c'est *la liste récapitulative des livres de raison publiés ou inédits* que l'auteur a dressée avec le plus grand soin, et qui vient se joindre à l'*Essai bibliographique* donné par lui il y a quatre ans. Cette liste est faite par ordre alphabétique de noms de famille, avec l'indication des sources, donnée de la façon la plus précise; elle comprend les livres de raison manuscrits aussi bien que ceux qui ont été imprimés. La bibliographie de 1889 contenait deux cents articles; il y en a plus du double dans celle de 1893, et l'auteur n'a pas pu tout enregistrer.

Ajoutons que, dans un intéressant appendice, M. Tamizey de Larroque donne l'analyse et des extraits de plusieurs livres de raison, d'après des notes qui lui ont été communiquées, tels que ceux des familles suivantes : *Archinard*, à Saillans (Drôme); *Autum*, seigneur de Champelaux; *Bienvenu*, à Tournon; *Cambefort*, à Aurillac; *Capponi*, baron de Fougerolles; *Capus*, à Marseille; *Chabert*, à Barbentane; *Dogerdias*, à Riom; *Dupoux*, à Craponne (Haute-Loire); *Escayrac de Lauture; Le Blanc*, du Puy; *Marin de Kerenrais; Martinon*, à Brioude; *Nempde du Poyet; Nozerine*, à Brioude, Guy *Patin;* Jean-Étienne-Marie *Portalis; Real*, à Digne; *Rossel d'Aubarne; Sias*, à Noyers (Basses-Alpes); *Sommati*, à Aix; *Vento*, marquis de Pennes; *Vocance*, etc.

G. de B.

La Maison dite de la reine Bérengère au Mans (*Maison Le Corvaisier de Courteilles*), par Robert Triger. Au siège de la Société historique et archéologique du Maine, 1892, gr. in-8 de 108 p., avec 27 planches ou dessins.

Voici un modèle de dissertation archéologique ; il est dû au très distingué vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, qui, d'ailleurs, a fait ses preuves depuis longtemps.

Quelles sont au Mans les maisons dites *de la reine Bérengère ?* Quelle valeur a la tradition populaire qui donne ce nom à une maison célèbre, dont la construction ne remonte pas au delà du xve siècle ? Telles sont les questions posées dans l'Introduction, où l'auteur donne en quelque sorte la topographie et la bibliographie du sujet qu'il se propose de traiter. Puis, dans deux chapitres, il étudie : 1° l'histoire de la maison dite de la reine Bérengère et des deux maisons contiguës, en s'aidant des travaux de ses devanciers, et en y ajoutant sa large part de recherches personnelles sur les possesseurs successifs de la célèbre maison, de renseignements sur leurs familles, d'observations critiques pleines d'intérêt ; 2° il décrit le groupe des trois maisons dont il a reconstitué l'histoire, et nous les présente dans l'état primitif et dans l'état actuel. Grâce à la libéralité de M. A. Singher, qui s'est rendu acquéreur de deux de ces maisons — la troisième avait été démolie — et à son intelligent et persévérant concours, la maison de la reine Bérengère est aujourd'hui entièrement restaurée ; elle a recouvré une partie de ses débris dispersés ; elle a été reconstituée dans ses moindres détails, avec un talent remarquable, par d'habiles ouvriers, sous la direction éclairée de M. Singher ; et aujourd'hui, la ville du Mans a retrouvé « son joyau le plus précieux, » en même temps que la Société historique et archéologique du Maine a trouvé un local hors ligne, que toutes les sociétés savantes de France peuvent lui envier.

Nous n'avons pu donner qu'une idée imparfaite de tout ce que contient d'intéressant la notice de M. Robert Triger ; elle ne mérite pas moins d'attirer l'attention par sa valeur artistique et par les planches si nombreuses dont elle est enrichie. Aussi a-t-elle sa place marquée dans la bibliothèque non seulement du Manceau ami des lettres et des arts, mais de l'historien et de l'archéologue, et même de l'amateur de beaux livres richement illustrés et d'une excellente exécution typographique.

G. de B.

England unter den Tudors, von Dr Wilhelm Busch. Erster Band. Stuttgart, Verlag der J. G. Cotta'schen Buchhandlung Nachfolger, 1892, in-8 de x-434 p.

Le professeur Wilhelm Busch, qui a naguère consacré à la politique du cardinal Wolsey une remarquable étude, entreprend de retracer l'existence mouvementée de l'Angleterre sous la dynastie des Tudors. C'est une œuvre de longue haleine, qui ne comprendra pas moins de six volumes et sera un véritable monument historique, si l'on en juge d'après le premier tome, récemment publié.

L'avènement de Henri VII au trône clôt l'ère sanglante des guerres civiles et marque, dans l'histoire du royaume, le début d'une évolution politique et sociale. Des découvertes importantes ont jeté quelque lumière

sur ce profitable règne de vingt-quatre ans, mais un certain mystère enveloppe encore plusieurs événements de cette période, notamment les agitations provoquées par Simmel et Warbeck, sans parler des aventures moins connues d'Edmond de la Pole, comte de Suffolk.

Le docteur Busch a consciencieusement étudié les textes donnant matière à controverse, et a déduit de ses recherches et des documents comparés de judicieuses conclusions; mais ce qui constitue l'originalité et le grand mérite de son travail, c'est la large part faite aux explorations, au commerce, à la législation économique, aux réformes fiscales et administratives.

Henri VII posa les fondements de la grandeur commerciale de l'Angleterre; il arma à ses frais des navires pour participer aux expéditions de Sébastien Cabot; les conventions commerciales qu'il conclut avec les nations étrangères, France, Espagne, Bourgogne, Venise, sont des chefs-d'œuvre de diplomatie et dénotent le sens pratique si souvent manifesté par les Anglais en pareille matière. Il faut suivre dans ses détails la lutte qu'il engagea pour tenter d'enlever à la ligue hanséatique le monopole des transactions de la Baltique, et l'interdiction prononcée de tout commerce avec les Pays-Bas. Tous les problèmes contemporains : libre-échange, protection, traités de commerce, clause de la nation la plus favorisée, se trouvent soulevés de l'autre côté de la Manche, dès cette fin du xve siècle; et le professeur Busch a l'incontestable mérite d'avoir le premier mis en plein relief ce côté si intéressant d'un règne qui est justement considéré comme le véritable commencement de l'histoire nationale anglaise.

Les sept chapitres qui constituent le volume sont conçus comme des *essais* formant chacun un tout, et non comme les éléments d'un récit suivi, mais ils n'en forment pas moins un ensemble homogène envisageant tous les aspects du sujet. Trois importants appendices les complètent : le premier contient des notes et observations relatives au texte, le second une excellente analyse critique des sources, et le troisième une récapitulation de tous les ouvrages cités et consultés par l'auteur au cours de son travail.

ROGER LAMBELIN.

—

Histoire du règne de Marie Stuart, par Martin PHILIPPSON, ancien professeur aux universités de Bonn et de Bruxelles. Tome III. Paris, E. Bouillon, 1892, in-8 de 520 p.

M. Philippson vient de terminer ses intéressantes études sur le règne de Marie Stuart dans le même esprit qu'il les avait commencées (V. t. LII, p. 328). Il est plein d'impartialité pour l'infortunée reine; mais il ne dissimule aucune de ses faiblesses. il relève les fautes commises, et leurs conséquences en quelque sorte fatales. La haine d'Élisabeth et de ses conseillers était alimentée par une nécessité politique. Le changement de religion en Angleterre était trop récent pour que ceux qui en avaient largement profité ne défendissent pas avec acharnement tout retour à la foi catholique, qui eût été leur ruine immédiate. C'est cette considération qui empêcha toujours la réconciliation entre les deux reines, dont l'une était l'héritière légitime de l'autre. D'autre part, l'union politique de l'Angleterre et de l'Écosse

offrait trop d'avantage pour que les hommes d'État de la Grande-Bretagne ne la poursuivissent pas à tout prix. En anéantissant l'influence catholique en Écosse et en faisant élever le jeune Stuart dans la religion protestante, avec un régent à demi royal et tout à fait antipapiste, le résultat cherché était assuré. Pour M. Philippson, là est l'explication logique des événements qui se sont terminés en 1568 par la captivité de Marie et la ruine définitive de son pouvoir. Quant aux erreurs de conduite de la reine, elles sont souvent incompréhensibles, et nulle ne l'est plus que l'idée qu'elle eut, après la défaite de ses troupes à Langside, d'aller se mettre volontairement entre les mains de sa plus implacable ennemie. « Marie avait encore une fois obéi, dit fort bien l'auteur, à une de ces impulsions subites qui, chez elle, refoulaient les instigations de sa raison, d'ordinaire si claire et si nette, et qui l'ont si souvent aveuglée sur la véritable marche qu'elle aurait dû suivre. Son mariage avec Darnley, son amour pour Bothwell, son abdication à Lochleven, sont des exemples frappants de ce fatal penchant qui la poussa à obéir à une terreur aveugle, en passant en Angleterre, au lieu d'attendre en Écosse même le relèvement de son parti, qui comprenait encore la grande majorité du pays. »

M. Philippson n'est pas enthousiaste de cette époque, où la violence, la trahison, les plus coupables intrigues, se rencontrent à chaque pas. Sans être absolument complice, Marie Stuart laissa faire plus d'une fois, et c'est surtout par comparaison avec Élisabeth Tudor et avec Catherine de Médicis qu'elle paraît si sympathique. Nous ne parlons pas de son courage et de sa vertu pendant dix-huit ans de torture que lui fit subir sa *bonne sœur;* car l'auteur n'a pas voulu poursuivre son récit au delà du « règne. » Pour compléter la vie, il faut avoir recours aux deux émouvants volumes de M. Kervyn de Lettenhove, qui ne retracent que la captivité et le martyre.

Ce troisième tome est accompagné de quelques documents originaux qui ont leur valeur, et aussi d'une très bonne table analytique générale, qui permet de se reporter immédiatement aux points les plus utiles à rechercher.

G. Baguenault de Puchesse.

Saxe et Moscou. Un médecin diplomate. *Laurent Rinhuber de Reinufer*, par P. Pierling. Paris, E. Bouillon, 1893, in-8 de 160 p.

Des publications récentes, dont la plus importante est la publication de sa *Relation du voyage en Russie fait en 1684*, ont appelé l'attention sur un diplomate assez oublié de la fin du XVIIe siècle, Laurent Rinhuber de Reinufer. Des documents tout à fait nouveaux permettent au R. P. Pierling de compléter les indications de ses devanciers et de nous mieux faire connaître le médecin diplomate, dont les projets réalisés auraient pu avoir une certaine importance pour les destinées de la Russie et dont les écrits éclairent d'un jour particulier certains épisodes de l'histoire de ce pays.

Né en Saxe, d'une famille pauvre, forcé par la misère, avant même d'avoir terminé ses études médicales, de s'expatrier et de suivre en Russie un médecin de ses compatriotes, le docteur Blumentrost, Laurent Rinhuber remplissait à Moscou les modestes

fonctions de maître d'école de l'église luthérienne saxonne, quand une représentation théâtrale, faite à l'occasion des noces du tzar Alexis, et dont il fut l'impresario, attira l'attention sur lui et changea l'orientation de sa vie. Choisi comme secrétaire par l'Écossais Paul Menzies, baron de Pitfodels, ambassadeur russe en Allemagne et en Italie, l'ex-médecin roula dès lors dans son esprit des projets fantastiques par l'exécution desquels il comptait bien arriver à la gloire et à la fortune. A Rome, en France, aussi bien qu'en Saxe et qu'à Moscou, sous prétexte du bien public et des intérêts des peuples qu'il expose dans les programmes dont il est prodigue, c'est toujours son intérêt particulier qu'il recherche. Et c'est dans cette poursuite de son propre avantage qu'on trouve la raison de sa versatilité et de ses étonnantes variations de conduite. C'est ainsi qu'après avoir fait éclater son ardeur à soutenir la cause du protestantisme en Russie, quand ce zèle pouvait lui attirer les bonnes grâces d'Ernest le Pieux, duc de Saxe-Gotha, il n'hésita pas à se convertir au catholicisme en Italie et à manifester un enthousiasme de néophyte pour la propagande catholique, lorsqu'il crut mieux réussir de ce côté. Cette conversion passagère est un des points curieux et jusqu'ici ignorés de la vie de Rinhuber; il ne s'en est naturellement pas vanté dans son autobiographie, et ses biographes, avant le P. Pierling, n'en ont rien su; l'on sent combien cette découverte est importante pour faire apprécier le caractère de Rinhuber en montrant la mobilité de son caractère et son peu de bonne foi. Mais si la valeur morale du médecin saxon ne sort pas intacte de sa nouvelle biographie, l'on ne peut refuser à cet esprit trop inquiet et trop brouillon pour aboutir à aucun résultat solide une certaine justesse de vues et des idées parfois judicieuses. C'est ainsi qu'au temps où il se disait catholique, il avait compris et exposé clairement la nécessité de la résidence à Moscou d'un représentant du pape, capable par ses connaissances historiques et théologiques de réduire à néant les erreurs courantes en Russie sur les Latins. C'est ainsi également qu'il avait senti les avantages d'une alliance franco-russe, qu'il prôna tour à tour à Rome et en France.

Quant aux écrits de Rinhuber, si le caractère du personnage ne permet pas d'y avoir une confiance aveugle, il n'en reste pas moins vrai qu'ils fournissent des renseignements précieux sur la situation de la Russie à la fin du XVIIe siècle. Le Mémoire présenté à la cour romaine par le médecin saxon, et que le P. Pierling publie pour la première fois au cinquième chapitre de son appendice, contient, entre autres choses, des détails sur les incidents politiques qui ont suivi la mort d'Alexis.

L'on voit tout le profit que l'on peut tirer de la lecture de cette biographie d'aventurier, qui est en même temps le récit d'un épisode curieux de l'histoire des relations entre la Russie et l'Occident.

Nous noterons en terminant le reproche — justifié par un exemple — que fait le P. Pierling, à la Société impériale d'histoire de Russie, de tronquer sciemment et dans un but antiscientifique les textes qu'elle publie. Le fait mérite d'être signalé ici, pour prévenir ceux de nos lecteurs qui recourraient à ces publications d'avoir à s'en servir avec circonspection.

E.-G. Ledos.

Les Masuirs. *Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique.* Thèse d'agrégation, présentée à la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, par M. Errera. Paris, Alphonse Picard, 1891, gr. in-8 de xv-542 p. et 1 vol. pour les preuves de vi-320 p.

Le titre de cette thèse demande une explication. *Masuirs* était autrefois, dans le pays wallon, synonyme de *manants :* on désignait ainsi les indigènes d'une localité, les tenanciers ou censitaires d'une seigneurie, ceux qui avaient leur *masure* dans le ressort d'une justice seigneuriale. Avec le temps, le sens de cette expression a changé, ou plutôt l'expression elle-même est tombée en désuétude; elle ne s'est conservée qu'exceptionnellement, là où les *masuirs* avaient des privilèges, des avantages, des intérêts particuliers qui les distinguaient des autres habitants.

Ce phénomène social s'est produit surtout d'une manière remarquable à Châtelineau, dans l'arrondissement de Charleroi. Châtelineau était autrefois une commune de moins de cent feux ; l'exploitation des houillères que renfermait son territoire en a fait une ville de plus de 10,000 habitants. Jusqu'à ces dernières années, il y eut des *masuirs* à Châtelineau; on appelait ainsi ceux des habitants qui, possédant une certaine quantité de terre, avaient par cela même droit aux produits d'un bois dont la jouissance leur était exclusivement réservée. Leur droit sur ce bois résultait d'un acte de partage de 1479, passé entre les *masuirs* de ce temps-là et une abbaye voisine. Ce titre vénérable, précieusement conservé dans un coffre, avait, dans le cours des siècles, paru maintes fois devant la justice, et l'on ne peut douter qu'il contribua puissamment à maintenir l'appellation de *masuirs* à la partie de la population qu'il intéressait. En 1839, quand la grande industrie se fut établie à Châtelineau, nos masuirs trouvèrent leur avantage à défricher le bois, pour en louer le sol; en 1872, ils tentèrent de l'aliéner, puis, n'ayant pas obtenu un prix suffisant, ils se partagèrent la propriété entre cent huit ayants droit qu'ils étaient alors. Ce fut une grave question de savoir si ce partage était légal et devait être autorisé par l'administration. Le Comité de législation de Belgique fut consulté; l'un de ses membres les plus éminents soutenait que le bois était un bien communal. Finalement, un arrêté royal de 1886 ratifia le partage.

De ce fait principal, qu'il étudie dans tous ses détails, M. Errera en rapproche un certain nombre d'autres cas de propriété commune existant encore en Belgique. Le mot de *masuirs* se retrouve dans plusieurs localités wallonnes pour désigner les communistes ; en pays flamand, le mot *amborgers* est employé dans le même sens. Ces démonstrations s'appliquent aujourd'hui à des situations fort diverses, qui présentent toutefois certains caractères semblables. Dans une partie synthétique, qui suit la partie analytique de son travail, M. Errera dégage et rassemble les traits généraux des institutions qu'il a observées; il s'aide des débris qu'elles ont laissés pour reconstituer la condition des terres et des personnes dans l'ancienne Belgique. On trouvera dans cette dernière partie de sa thèse des aperçus intéressants et originaux sur la manière dont les populations riveraines des forêts ont acquis leurs droits d'usage, sur les rapports qui se sont établis à ce sujet entre elles et les seigneurs, et sur

le système des cantonnements, dont l'application est beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait cru généralement.

Tout l'ouvrage est d'ailleurs fortement documenté et rempli d'érudition. Les *preuves* sont réunies dans un volume spécial, ce qui permet de les avoir sous les yeux, tout en suivant le texte de l'auteur.

MAURICE LAMBERT.

—

Le Roman d'une impératrice. Catherine II de Russie, par K. WALISZEWSKI. Paris, Plon et Nourrit, 1893, in-8 de XI-618 p.

Peu d'années après la mort de Catherine II, en l'an VIII, un écrivain médiocre qui avait vécu dans le Nord, Castéra, raconta au public français, en quatre volumes, la vie publique et privée de la grande impératrice. Pendant le siècle écoulé entre cet ouvrage et celui qui vient de paraître sur le même sujet, des documents de tout ordre, des écrits de toute origine, en russe, en français et en allemand, ont mis à jour les moindres détails de cette vie. M. Waliszewski nous en donne la liste en treize longues pages, à la fin du volume où il a essayé d'en condenser la substance. Son sujet, comme l'indique son titre, est moins l'histoire de la Russie à la fin du XVIIIe siècle que Catherine II elle-même, Catherine intime, dans les épisodes variés de son existence, dans le développement de ses hautes pensées et de ses qualités sérieuses, dans l'étalage de ses passions ambitieuses et de ses vices secrets. L'ouvrage est habilement composé, écrit dans un style imagé, relevé par une légère pointe d'exotisme. C'est bien, suivant les promesses du titre, un roman ; non pas qu'il s'agisse d'une biographie *romancée*, mais l'allure du récit, l'absence de toute note, le choix de certains détails, prouvent que l'auteur a entendu plaire au public mondain autant que l'instruire. Il a écrit sur pièces authentiques un livre sérieux à l'usage des amateurs de fictions qui ont besoin d'aventures tragiques ou scandaleuses pour se plaire aux enseignements sévères de l'histoire.

L. P.

—

L'Allemagne et la Russie au XIXe siècle, par Édouard SIMON. Paris, F. Alcan, 1893, in-12 de 364 p.

Ce livre présente l'histoire contemporaine de deux peuples qui ne s'aiment pas et dont les souverains étaient alliés de parti pris.

Parlons d'abord du contact des populations en passant la parole à M. E. Simon : « Pierre le Grand avait besoin des étrangers ; ils allaient accomplir leur tâche éducatrice ; mais leur présence fut mal vue par les indigènes. Ce qui fait que, petit à petit, les gouvernants russes durent s'éloigner du système de Pierre le Grand, pour se mettre d'accord avec le sentiment national, qui repoussait les étrangers et surtout.... les Allemands....

« Les écrivains russes les plus distingués, les réfugiés russes eux-mêmes flattaient ce sentiment, dont la manifestation les rendait populaires.... Alexandre III est le premier souverain russe qui, sous le rapport nationaliste, se soit mis d'accord avec le sentiment slave....

« L'unification de toutes les parties de son empire, sous le rapport religieux et national, ou pour mieux dire, leur russification, tel est le principe fondamental de son système de politique intérieure. C'est de ce prin-

cipe que sont sorties les différentes mesures concernant les étrangers et les Allemands des provinces baltiques » (p. 343). Tout récemment, le gouvernement russe a entrepris la russification de la Finlande.

Venons à l'alliance des deux dynasties fomentée par un attentat commun, le partage de la Pologne, et longtemps cimentée par une alliance de famille. « Frédéric II, dit M. Simon, redoute la puissance russe et s'attache à s'en attirer l'amitié.... Il réussit avec Catherine, dont il devient le complice pour le partage de la Pologne, lien de solidarité qui, un siècle durant, a attaché les souverains de Russie et de Prusse les uns aux autres. Mais c'est Frédéric aussi qui a introduit la Russie dans la direction des affaires allemandes. C'est de cette époque que date véritablement l'influence de la Russie en Allemagne, influence qui, à part quelques intermittences, s'exerçait efficacement dans le domaine entier de la vie publique de ce pays, avec le consentement, sur les sollicitations même des souverains, mais contre le sentiment des populations. Cette influence, sous le règne d'Alexandre Ier, atteint à un degré qui semblait ne pas pouvoir être dépassé. Et cependant, elle n'était pas encore arrivée à son apogée. On la verra prenant, sous l'empereur Nicolas, des proportions presque invraisemblables » (p. 33). On parlait alors de la Prusse comme d'un pachalik russe. Les souverains allemands, y compris l'empereur d'Autriche, allaient plaider leur cause devant le tsar comme devant un juge. Le tsar, écrivait un envoyé saxon, regardait ces souverains non comme des alliés, mais « presque comme des vassaux » (p. 91, 123, 146). Sous Alexandre II, ajoute M. Simon, on verra cette influence décliner et se transformer en sens inverse jusqu'à disparaître après l'avènement d'Alexandre III et à préluder à la rupture d'une alliance séculaire (p. 34).

M. Édouard Simon n'est pas un nouveau venu dans l'histoire contemporaine de l'Europe. Ses monographies des trois empereurs et de M. de Bismarck l'ont fait connaître sur ce terrain. Le nouvel ouvrage, comme les précédents, est clair, substantiel, fort instructif : il m'a utilement rappelé et même appris beaucoup de choses. L'auteur a, du reste, le talent de recourir aux bonnes sources. Dans le VIIIe volume du *Recueil des traités et conventions* de F. de Martens (Saint-Pétersbourg, 1888), il a puisé largement des informations qui ne se trouvent pas ailleurs, que je sache. Il ne pouvait rencontrer un meilleur guide.

L'ouvrage de M. E. Simon est surtout un récit : c'est le *scribitur ad narrandum*. Tout ne consiste pas, cependant, dans des faits : il y a bien quelque chose qui est le droit. Aussi les gouvernements invoquent-ils fréquemment ce qu'ils croient être leur droit, et leurs assertions, d'ailleurs contradictoires, méritent bien d'être discutées : les deux parties ne peuvent pas avoir raison en sens inverse et la grande majorité des lecteurs n'est pas assez versée dans la matière pour se former une opinion raisonnée. Nous rencontrons çà et là, dans le volume de M. Simon, des assertions à contredire, non seulement en droit naturel, mais sur le terrain même du droit positif. Je n'en citerai qu'un exemple. Les Polonais du duché de Posen étaient parfaitement dans leur droit en rappelant que les traités de 1815 avaient été violés à leur égard. Ni la Prusse ni la Russie, contrairement à ce qui est énoncé à la page 88,

n'étaient fondées à y opposer leurs machinations particulières de 1833. Ce ne sont pas les Posnaniens, c'est le roi de Prusse qui était dans l'irrégularité en violant l'article 1er de l'Acte général de Vienne, et sa parole si solennellement engagée à la suite. Je me borne à cette simple réserve, me référant à un rapport strictement juridique présenté en 1886 au congrès des jurisconsultes chrétiens.

Je ne laisserai pas le terrain du droit sans rappeler, pour en prendre acte, une déclaration de l'empereur de Russie, portant (p. 124) que la Confédération germanique ne pouvait être modifiée sans le consentement des signataires de Vienne. C'était confirmer la validité de l'art. 118 de l'Acte général de 1815. Les puissances du Nord avaient bien aussi invoqué cet article en 1847 contre la Suisse; mais la validité en avait été contestée en 1834 à propos de Francfort, en 1846 à propos de Cracovie, en 1851 à propos de l'incorporation alors projetée de toute l'Autriche dans la Confédération germanique. Il eût été opportun de signaler cet apport russe à l'une des causes célèbres du droit des gens (Voir la *Revue d'histoire diplomatique*, t. Ier, p. 27).

Si l'on examine la situation qui est la résultante des faits racontés par M. Simon, il semble que les Russes doivent arriver à se demander s'il n'eût pas été préférable de garder les Polonais à Dantzick plutôt que d'amener les Prussiens à Kiel. Les Russes n'ont pas acquis l'accès à la Méditerranée que rêvait Catherine II, et ils ont travaillé depuis un siècle à se faire claquemurer dans la mer Baltique par et pour le roi de Prusse.

A. D'AVRIL.

Epochs of American History. *Formation of the Union*, 1750-1829, by Albert BUSHNELL HART. New-York and London, Longmans, Green and Co, 1892, in-16 de xx-278 p.

C'est un simple manuel que M. Albert Bushnell Hart a prétendu écrire, mais le résultat du travail dépasse de beaucoup la modestie du but. Les *Epochs of American History* résument avec une remarquable précision et un grand sens critique la création, le développement politique et économique des États-Unis.

Chacun des chapitres est précédé d'indications bibliographiques, géographiques, historiques, qui permettent au lecteur de contrôler tous les récits, de se reporter aux mémoires contemporains ou aux ouvrages faisant autorité. A ce titre, l'auteur de *Formation of the Union* a rendu un précieux service à tous les historiens qui voudront approfondir cette période de la vie de la grande confédération américaine; mais le répertoire des sources n'est pas complet en ce qui concerne les ouvrages publiés en langues étrangères.

Une carte d'ensemble et quatre cartes spéciales datées de 1775, 1783, 1801, 1825, sont intercalées dans le texte ; elles synthétisent d'une façon matérielle les prodigieux accroissements territoriaux de « l'Union. »

R. L.

L'Église catholique et la liberté aux États-Unis, par le vicomte DE MEAUX. Paris, Lecoffre, 1893, in-18 de II-428 p.

Église catholique et *liberté*, voilà deux mots qu'il semble dans notre malheureux pays impossible de rapprocher l'un de l'autre. Aussi ce titre saute-t-il aux yeux, il étonne, il séduit, il fait rêver, gémir, hélas! bien

des cœurs généreux, des âmes honnêtes. Sommes-nous donc incapables de faire dans notre patrie, autrefois si chrétienne, ce que, dénués de ressources et de passé, quelques hommes énergiques et vertueux sont parvenus à réaliser aux États-Unis? — Voilà la poignante question qui se pose. — Trop longtemps, on s'est contenté d'espérer, d'attendre, de patienter : il faut agir. M. le vicomte de Meaux ne le dit pas, il se garde de prêcher une croisade qu'on le blâmerait d'entreprendre. Il dit simplement : « Voyez et pensez. » Quand le dégoût des hommes et des choses envahit les nobles âmes, quand un doute inquiet sur l'avenir du genre humain les désole et les affaiblit, il est bon de trouver et de saisir des motifs d'espérance, fallût-il les chercher par delà l'Altantique » (p. 35). Or voici ce qu'il nous montre par delà l'Atlantique : des évêques courageux et fiers, des prêtres fermes et zélés, des fidèles désintéressés et libres de tout respect humain.... des *caractères*, en un mot des hommes! Nous ne ferons pas la comparaison qu'il s'est gardé d'établir plus clairement, mais nous n'en comprendrons pas moins bien pourquoi l'église de France est si différente de l'église des Etats-Unis.

Ce n'est pas que tout soit parfait de l'autre côté de l'Océan. L'auteur ne se fait pas l'apologiste aveugle d'un état de choses qui a ses ombres et ses abîmes; mais il y a de la vie là-bas, de l'espérance, le grand jour, le soleil pour tous, un droit canonique sérieusement pratiqué, de la franchise dans les rapports, de l'affection entre supérieurs ecclésiastiques et subordonnés. Les évêques ne sont pas choisis par les ennemis de l'Église du Christ; aussi l'on a confiance en eux, et de cette confiance ils sont dignes. Moins de faste chez eux et plus de charité, moins d'honneurs et plus d'indépendance. Tout s'en ressent. Aussi quelle activité, quelle soif d'entreprises! Les villes naissent sous leurs pas, les paroisses se fondent, et, en même temps que des apôtres, ce sont de grands citoyens. Le prêtre également a sa large place dans la société américaine, on le considère, on l'estime; ceux mêmes qui ne partagent pas sa foi honorent sa vertu et respectent son caractère. Voilà une république à lapuelle on peut se rallier sans lâcheté, voilà une église digne de se réclamer du divin fondateur, et pourquoi? Parce que la liberté en Amérique est inscrite non sur les murs, mais au fond des cœurs, et qu'on sait combattre pour l'obtenir et pour la conserver. Parce que la démocratie qui s'en réclame « combat tous les vices du peuple et tire parti de toutes ses vertus » (p. 35).

Telle est la grande leçon qui se dégage de ces pages. M. le vicomte de Meaux a traité successivement du Peuple, du Clergé, des Écoles, des Finances, de la diversité des Cultes, de la Législation. Nous ne pouvons le suivre ici dans tous ces détails; disons seulement qu'il a écrit avec une compétence, une modération, une distinction, un intérêt, qui font le plus grand honneur à son talent. Son livre est un document, et il se lit comme un roman; il traite des questions les plus élevées et les plus vastes, aborde la statistique et parfois la controverse, et pas un seul instant le lecteur ne cesse de le suivre, de l'approuver, de le goûter.

Nous avons dit que l'église d'Amérique a aussi ses tristesses : la misérable condition des nègres, l'ambitieux particularisme des Allemands, la délicate question scolaire qui divise aujourd'hui les esprits avec un

redoublement de passion, sont parfaitement exposés dans tous leurs détails essentiels. L'auteur sait formuler les critiques nécessaires, et quelquefois de piquantes réflexions, avec une telle bonhomie, que ceux mêmes qu'elles atteignent doivent les trouver agréables. Nous n'en voulons d'autre exemple que le passage suivant, où la malice voulue du compliment n'enlève rien à la sincérité d'une double remarque C'est par là que nous finissons : « Les Sulpiciens, dit-il, gagnent à respirer l'air d'Amérique : ils y rajeunissent. Visitez-les en ce pays : vous retrouverez chez eux la simplicité, le détachement, qui faisaient dire à Fénelon : « Je ne connais rien de plus apostolique que Saint Sulpice ; » mais vous y rencontrerez aussi une ouverture et une liberté d'esprit, une franchise de langage et d'allure, une humeur allègre et confiante que peut-être les séminaires français ne connaissent pas » (p. 127). Ce *peut-être* est délicieux.

G. Péries.

Le Cimetière wisigothique de Herpes, Charente, par le baron de Baye. 1892, gr. in-4 de 12 p. avec 26 planches chromolithographiques. (Extr. du *Bulletin et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente*, sér. VI, tome I, 1892.)

Ce mémoire se présente comme une utile contribution au vaste travail entrepris par les savants d'Angleterre, d'Allemagne et de France pour grouper, suivant un classement à la fois ethnique et chronologique, les objets recueillis dans les sépultures contemporaines des grandes invasions germaniques dans l'ouest de l'Europe. L'auteur s'élève avec raison contre l'emploi impropre de la qualification de mérovingienne ou de germanique, qui leur est généralement donnée, et montre une fois de plus que l'art adopté par les Franks, les Burgondes, les Alamans, les Saxons, les Goths, les Lombards, offre des caractères généraux dont on trouve les traces à travers l'Europe centrale, en Hongrie, en Roumanie, et jusque dans la Russie méridionale, principalement en Crimée et dans la région caucasique du Nord. En France, on connaissait un grand nombre de sépultures frankes et burgondes, mais la découverte de cimetières attribuables aux Wisigoths avait fait défaut jusqu'au jour tout récent (janvier 1886) où M. Philippe Delamain était amené à fouiller une nécropole de plus de six cents sépultures au village de Herpes, dans le département de la Charente. M. de Baye propose de les attribuer aux Wisigoths et justifie cette opinion par ce fait que Herpes se trouve à treize kilomètres de Gourville, au xve siècle *Gordovilla*, soit *Gothorum villa*, et que, d'autre part, les Franks de Clovis, après leur victoire sur les Wisigoths d'Alaric à Vouillé, en l'an 507, se contentèrent de les assujettir sans se substituer à eux. On peut provisoirement accepter cette conjecture comme assez vraisemblable, sans pour cela s'interdire le désir de la voir confirmée par des arguments plus concluants ; l'auteur lui-même, tout en proposant de considérer le cimetière de Herpes comme wisigothique, reconnaît avec bonne grâce qu'il trahit des influences étrangères. Mais ce dont il doit être loué sans réserves, c'est de mettre ses lecteurs en mesure d'apprécier toute l'importance de cette découverte au moyen de magnifiques planches coloriées représentant le mobilier funéraire

qui en a été retiré ; on y voit des armes en fer, des ustensiles en terre cuite et en verre, ainsi que de très beaux spécimens de fibules, de plaques et de boucles de ceinturons en bronze, et enfin des bijoux variés qui rivalisent avec les objets similaires recueillis dans les célèbres fouilles des sépultures frankes à Caranda (Aisne), et burgondes à Charnay (Côte-d'Or).

ROBERT MOWAT.

—

Généalogie biographique. Les Charlonie. *Leurs alliances et leur descendance* (*Limousin, Angoumois, Saintonge*). 1489-1892, par Anatole LAVERNY, membre de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, etc. La Rochelle, imprimerie N. Texier, 1893, gr. in-8 de 343 p., tiré à 75 exemplaires non mis dans le commerce, accompagné d'un *Tableau généalogique*.

M. A. Laverny, s'inspirant d'une phrase de Cicéron qui sert d'épigraphe à son livre : *Optimum est habere monumentum majorum*, a recueilli avec un soin pieux les plus exacts renseignements sur une ancienne famille de robe et d'épée à laquelle il appartient par sa grand'mère. Pendant cinq années, il s'est livré aux plus consciencieuses recherches pour raconter l'histoire des La Charlonie, dont l'anoblissement remonte à l'année 1578, date de l'entrée de Martial dans l'échevinage d'Angoulême. Tout en s'occupant des diverses branches et des divers rameaux de la famille, il donne de courtes et précises notices sur les familles alliées à celle-là, notamment sur les Corlieu, les La Place, les Livron, les Birot de Ruelle, les Le Roy de Lenchère, les Bonnefoy de Bretauville, les Chilloux, les Beausoleil, les Geoffroy du Coudrel, les Laverny, les Meschinet, les d'Abillon, les Bonnegens des Hermittans, les Jarnac de Gardépée, les Rambaud de Larocque, les d'Asnières, les Castaigne, les Jaubert, les d'Angély, les du Tillet, etc. Des particularités fort intéressantes sont mêlées à l'histoire de tous ces honnêtes gens. On trouve même çà et là quelques documents inédits (lettres et actes divers) qui nous font pénétrer dans leur intimité. Il faut louer à la fois l'excellent travail de M. Laverny et les excellents sentiments qui le lui ont fait entreprendre. Il a voulu remplir un devoir filial en retraçant des généalogies où d'autres n'apportent qu'une mesquine vanité. Il dit avec raison que ce ne sont pas seulement les maisons de haute noblesse qui méritent l'attention, mais aussi les familles qui, sans avoir eu de grandes charges et des titres relevés, ont été illustrées par une vertu héréditaire. Puisse l'exemple qu'il nous donne être religieusement suivi ! Puissent les familles qui, depuis longtemps, sont entourées, malgré la modestie relative de leur situation, du respect de tous, trouver un historien qui, comme lui, rende un digne hommage à leur séculaire honorabilité !

T. DE L.

—

Les Vauclusiens ou dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse, par A. AUBERT, chef d'escadron en retraite. *Supplément* avec la collaboration de MM. G. Barrès, A. Coulondres, A. Deloye, A. Limasset, A. Mouzin, Dr C. Pernod, H. de Pontmartin, Dr A. Villars. Avignon, Seguin frères, 1892, in-12 de VI-264 p.

M. Aubert, en publiant ce *Supplément* à son ouvrage de 1890, donne un exemple de loyauté et de modestie

dont nous devons tout d'abord le féliciter. Reconnaissant que l'essai publié il y a deux ans était défectueux, il a regardé comme une obligation de l'améliorer le plus possible. Il s'est adressé à des érudits provençaux qui l'ont aidé à rectifier ce qui n'était pas exact et à compléter ce qui était insuffisant. Grâce à de nouveaux efforts et aux efforts de ses dévoués collaborateurs, de regrettables lacunes ont été comblées, de fâcheuses méprises ont disparu, et M. Aubert peut se rendre ce témoignage, qu'il a donné en exactitude et en richesse d'informations au *Supplément* de 1892 tout ce qui manquait au volume précédent. Indiquons, parmi les additions, une notice historique sur l'Académie de Vaucluse (son origine, ses variations, ses présidents), une note sur l'origine de la justice consulaire à Avignon, la première ville, en France, qui ait eu une justice de ce genre: des notes sur l'industrie de la soie à Avignon, sur l'industrie des toiles peintes, sur l'industrie de la garance dans le Comtat; des articles biographiques (les uns nouveaux, les autres rectifiés) sur les d'Albert, qui empruntèrent leur nom de Luynes à un hameau de la commune d'Aix-en-Provence; l'abbé André, l'historien de la papauté à Avignon au XIVe siècle; le marquis d'Anselme de Puisaye, l'auteur du *Monde païen*, le cardinal Bichi, Blaze de Bury, le marquis de Cambis, Philippe Caristie, le duc de Crillon-Mahon, Jules de La Madelène, la belle Laure, Esprit Requien, Roumanille, de Simiane, de Sombreuil, etc. Le *Supplément* est terminé par une table des renseignements historiques, géographiques, artistiques, militaires et autres contenus dans l'ouvrage tout entier, et par une table générale des noms inscrits dans les deux volumes.

T. DE L.

Joseph de Maistre avant la Révolution. *Souvenirs de la société d'autrefois*, 1753-1793, par François DESCOSTES. Paris, libr. Picard, 1893, 2 vol. in-8 de 331 et 403 pages.

Tout ce qui se rattache à Joseph de Maistre a le privilège d'attirer l'attention et de captiver le lecteur. Jadis M. Amédée de Margerie nous donnait un bel ouvrage sur la vie entière de cet homme illustre, qui mérite plus que jamais d'être offert comme un modèle de fidélité aux principes, de persévérance dans le devoir, dans le travail, dans le dévouement à la cause du droit. Grande leçon pour nos pygmées d'aujourd'hui, que la contemplation de ce géant qui fut si longtemps méconnu et qui est entré définitivement dans la gloire.

M. François Descostes n'a voulu embrasser qu'une partie de la vie de Joseph de Maistre. Il le prend à sa naissance et il l'abandonne à l'âge de quarante ans. On nous donnait naguère *Lamartine inconnu;* on nous donne aujourd'hui *Maistre inconnu.* Il est fâcheux seulement qu'en ouvrant le livre, on tombe sur un portrait, très beau à la vérité, mais qui reproduit les traits de l'ambassadeur du roi de Sardaigne à la cour de Russie, et non du substitut de l'avocat fiscal général au parquet du Sénat de Chambéry. On aimerait à contempler *de visu* le jeune homme qui apparait en traits si charmants dans ces pages.

M. Fr. Descostes a été assez heureux pour avoir à sa disposition une mine de documents entièrement inédits. D'abord un journal du che-

valier Roze, l'ami de Maistre et son collègue au parquet du Sénat, qui a retracé « toutes les particularités se rattachant à l'intérieur des Maistre, aux travaux et aux luttes, aux déceptions et aux triomphes, aux peines et aux joies, aux envolées et aux désespérances de son illustre ami ; » puis une foule de lettres intimes qui lui ont été communiquées de divers côtés. De tous ces documents, patiemment rassemblés et très habilement mis en œuvre, l'auteur a fait sortir « quelque chose comme la *genèse* psychologique et morale de Joseph de Maistre, reconstituée par l'étude du milieu familial et social dans lequel il a passé plus de la moitié de son existence. »

C'est bien là, en effet, ce qui caractérise ce très attrayant ouvrage, c'est que, à côté de la figure de Joseph de Maistre, depuis son enfance jusqu'à son départ pour l'exil, décrite pas à pas, avec un charme et un relief incomparables, on voit apparaître la « société d'autrefois. » C'est l'évocation d'un passé à jamais disparu, avec ces personnalités si multiples, si originales, si sympathiques, où brille au premier rang celui qui anime constamment la scène et qui est l'âme de tous ceux qui l'occupent.

On comprend qu'il nous soit impossible de suivre M. Descostes dans son exposition si riche de détails, de tableaux, de traits de mœurs et de caractères; de retracer avec lui les phases de l'existence de Joseph de Maistre durant cette première partie de sa carrière. Ce que nous avons dit doit suffire pour donner l'idée de ce qu'on trouvera dans ces deux volumes et pour exciter l'envie de les lire.

Nous n'avons que deux légères parts à faire à la critique. M. Descostes cite (t. I, p. 223 et 231) des lettres de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe et à sa sœur Marie-Christine, empruntées par lui au recueil de M. Feuillet de Conches. Il ignore donc que ces lettres sont suspectes, et que la fausseté de plusieurs d'entre elles a été démontrée : elles ne doivent prendre place dans aucun livre sérieux. En second lieu, il est regrettable que l'auteur se soit permis certaine excursion dans le domaine de la politique contemporaine, et surtout qu'il s'autorise du nom de Joseph de Maistre pour nous parler (t. I, p. 319) de « la substitution, consacrée par vingt-deux ans d'épreuve, de la forme républicaine au gouvernement monarchique. » Je lui répondrai, avec Maistre, par les paroles qu'il cite à la page suivante (p. 321) : « Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversées sur vous-mêmes? »

Encore un mot.

On pourrait s'étonner que, dans ces lignes, nous ayons écrit *Maistre* et non *de Maistre*. C'est qu'il faut, ce nous semble, en pareille matière, se conformer aux habitudes du personnage, et rompre au besoin avec un usage plus ou moins justifié. Or, il est établi et confirmé par les documents publiés dans ces deux volumes, que Joseph de Maistre signait MAISTRE. N'hésitons donc pas à le nommer comme il se nommait lui-même, et comme le fait l'auteur lui-même en parlant du père de Joseph, qu'il appelle toujours le *président Maistre*.

G. DE B.

Ignaz von Döllinger. *Eine Charakteristik*, von Dr Emil MICHAEL, S. J. Zweite vermehrte Auflage. Innsbrück, Rausch, 1892, in-8 de IV-600 p.

Doué d'un immense talent, capable des plus nobles efforts de l'intelligence, et destiné à être l'un des brillants soutiens de l'Église, Ignace de Döllinger mourut impénitent après avoir passé le dernier tiers de sa vie dans un schisme bizarre, *isolé*, comme il l'avoua lui-même dans une lettre au nonce de Munich, Mgr Ruffo Scilla. C'est là un des plus curieux problèmes psychologiques qu'il soit donné d'étudier. Un théologien célèbre, un savant de premier ordre admiré dans l'Église, qui, à la dernière période de sa vie, devient son plus mortel ennemi! Cet homme étrange conserva jusque dans sa chute, comme l'ange rebelle, quelque chose de son ancienne grandeur, dernier reflet des grâces divines profanées par son orgueil, et l'on se plut à espérer que ses mérites d'autrefois lui réserveraient le bénéfice du repentir. Hélas! jusqu'au deenier instant, ses amis et ses admirateurs attendirent une suprême rétractation à l'approche de la mort; mais la haine de Rome avait tellement aveuglé son esprit, qu'il lui était désormais impossible de voir la vérité. Le doute même, le remords, ne trouvèrent jamais, apparemment du moins, place dans son âme d'académicien sceptique.

Pour un observateur superficiel comme pour beaucoup de contemporains à l'époque du concile, la séparation à laquelle se résolut le savant bavarois fut un événement déterminé par la proclamation d'une définition dogmatique qu'il avait combattue; pour ceux qui le connaissaient mieux et pour les lecteurs qui suivront la trame de sa longue vie, guidés par le P. Michael, il est incontestable que la foi avait depuis longtemps déjà sombré dans son âme. Des articles audacieux écrits par lui sous le voile de l'anonymat dans la *Nouvelle presse libre* et dans l'*Allgemeine Zeitung*, où la papauté et les Jésuites étaient vilipendés et outrageusement outragés, sont, après beaucoup d'autres indices, les preuves évidentes de cette chute intérieure, déjà irrémédiable, qui précéda le scandale schismatique de la fin.

Le professeur d'histoire ecclésiastique de l'Université d'Innsbrück, logicien serré et polémiste habile, s'est attaché dans son livre à faire ressortir ces petitesses qui nous montrent l'envers du *grand homme*, et il l'a fait avec une énergie obstinée et une habileté ironique qui trahiraient un parti pris de sévérité s'il ne s'agissait d'aussi graves intérêts que ceux de la foi, et d'un théologien dont la place était si distinguée avant sa chute que ses flatteurs n'hésitaient pas à le traiter de *Père de l'Église*. Le travail du P. Michael présente partout un puissant intérêt, et son style élégant en rend encore la lecture plus captivante.

G. PÉRIES.

Index lectionum quæ in Universitate Friburgensi per menses æstivos anni 1892 habebuntur. Præmittitur J.-J. BERTHIER commentatio cui titulus : *La Porte de Sainte-Sabine à Rome*. Friburgi Helveticorum, typis consociationis S. Pauli, 1892, in-4 de XII-103 p.

La porte de Sainte-Sabine à Rome. Étude archéologique par le P. J.-J. BERTHIER. Fribourg, libr. de l'Université, 1892, in-4 de XII-90 p.

Suivant une habitude assez commune en Allemagne, la jeune Uni-

versité suisse de Fribourg fait précéder le programme semestriel de ses cours, d'études de l'un ou l'autre des professeurs qui y enseignent.

Nous avons eu l'occasion déjà de signaler l'une de ces publications; nous nous trouvons fort en retard pour parler de celle que l'éminent recteur de l'Université a mise en tête de l'*Index lectionum* du semestre d'été de 1892, et qu'il a donnée aussi à part sous un titre spécial et sur grand papier. Nous ne voulons cependant pas laisser passer, sans la signaler ici, cette docte étude archéologique.

Depuis le P. Mamachi, O. P., qui le premier a donné, dans ses *Annales ordinis Prædicatorum*, une description et un dessin de la porte principale de l'antique église de Sainte-Sabine, d'assez nombreux archéologues s'en sont occupés. Il était naturel que le sujet tentât encore une plume dominicaine et nous sommes heureux que ce soit un dominicain français qui se soit acquitté de cette tâche avec tant de talent. Que quelques opinions du R. P. Berthier prêtent à la discussion, que l'on puisse lui reprocher de ne pas toujours s'être assez servi, pour éclaircir les bas-reliefs qu'il étudie, de la comparaison d'autres monuments chrétiens de la même époque ou d'une époque voisine, c'est possible; il n'est pas contestable que son travail est fort solide et le meilleur qui ait été publié sur la question.

Après avoir donné une description générale de ce monument unique en son genre, — c'est la seule porte d'église chrétienne que l'on puisse faire remonter à une aussi haute antiquité, — et avoir indiqué le sens général et systématique des bas-reliefs, le P. Berthier expose les raisons qui engagent à faire remonter les bas-reliefs jusqu'aux ve et vi^e siècles, au lieu d'en abaisser la date, avec quelques auteurs, jusqu'aux xii-xiiie. Il attribue le travail à des artistes de l'école grecque, et il passe ensuite à la description archéologique et à l'explication de chacun des dix-huit bas-reliefs aujourd'hui subsistants sur les vingt-huit qui décoraient primitivement la porte. Nous ne pouvons suivre dans cette étude de détails le savant auteur. Qu'il nous suffise de dire que ses explications, souvent différentes de celles de ses devanciers, sont toujours ingénieuses et plausibles, bien que parfois contestables.

E.-G. Ledos.

—

Storia della marina militare antica — *Documenti.* — T. I. *Sui forti militari dell antica Atene.* 2. *Sulla ricostruzione delle antiche poliremi.* — *Memorie che servono ad illustrare l' Atlante della marina militare italiana antica*, par M. le professeur F. Corazzini. Catania, A spese dell' autore, 1892, pet. in-4 de viii-204 p.

M. F. Corazzini, qui a déjà consacré de nombreuses et savantes monographies à l'histoire de la marine militaire, et dont la studieuse ardeur promet à la science de l'en doter de nouvelles dans un avenir prochain, a publié l'année dernière deux mémoires du plus haut intérêt. Il y poursuit la solution de problèmes d'une considérable importance pour l'histoire de la marine des anciens. Son but, en effet, est de déterminer, en la précisant, la situation des ports de l'antique Athènes, ce qui l'amène à rechercher un grand nombre de faits maritimes, militaires et commerciaux du peuple le plus marin et

le plus puissant de la Grèce. Il essaie, après tant d'autres, de faire connaître les lois qui présidaient à l'architecture navale des Grecs et des Romains : question grave et épineuse entre toutes, dont la délicatesse n'a pas été sans mettre à l'épreuve, de longs siècles durant, le génie d'illustres savants et celui d'éminents hommes de mer. Pour parvenir à ses fins, l'érudit auteur a mis à profit les recherches de ses prédécesseurs, dont il a interrogé et mis tous les travaux à contribution avec un zèle et un soin dignes des plus grands éloges. Mais il ne s'en est pas tenu là : en savant consciencieux lui-même, il a voulu travailler directement sur les sources et nous apporter le fruit de ses investigations personnelles. C'est ainsi qu'il a passé au crible d'une analyse rigoureuse les témoignages des auteurs de l'antiquité grecque et romaine, afin de trouver dans leurs écrits des interprétations à la fois nouvelles et plus certaines, partant mieux en rapport avec les règles de l'art, et qu'il s'est livré à l'étude de tous les monuments réels et figurés, des médailles et des monnaies propres à lui livrer le secret des grandes œuvres de la construction navale du monde antique.

Ces deux mémoires constituent une partie des documents destinés à éclairer l'histoire de la marine militaire antique et spécialement les cartes XXXVIII-XLII et LXXXII-LXXXIV insérées dans l'ouvrage de M. Corazzini intitulé : *Atlante della marina militare italiana antica*, dont ils forment par cela même une partie intégrante.

Le premier mémoire débute par une introduction relative aux ports militaires des Athéniens dans l'antiquité; puis il s'explique tour à tour sur la situation des ports suivant l'école d'Ulrich, dont il réfute le système, sur le Pirée, sur ses trois bassins naturels, sur son antique embouchure, sur les môles, sur les fortifications (les longs murs et les fortifications du Pirée), enfin sur Phalère et Munychie. Trois cartes sont jointes à ce mémoire; la première est une carte des ports antiques d'Athènes ; la seconde est une carte de ces ports d'après Leake, et la troisième est la carte des ports d'Athènes de Curtius comparée à celle de Leake et de l'auteur.

Dans le second mémoire, intitulé : *Les polyrèmes antiques, ou solution des questions historico-techniques relatives aux navires de guerre des anciens*, M. Corazzini, après quelques préliminaires, passe successivement en revue les systèmes de MM. Rondelet, Jal, Glotin, Groser, Guglielmotti, le vice-amiral Jurien de la Gravière, le vice-amiral Comm. Luigi Fincoti, Cartault, le contre-amiral Serre, Reinhold Werner et Raoul Lemaître, et finit par l'exposé du sien propre. Ne pouvant ici le suivre dans les nombreux détails dont aucun ne lui échappe, nous nous bornerons à dire que cette seconde dissertation ne le cède à la précédente ni en importance ni en intérêt.

Au total, ce nouveau volume de M. Corazzini apporte une excellente contribution à l'histoire de la marine dans l'antiquité et sera consulté avec fruit par quiconque s'occupe des multiples et difficiles problèmes qu'elle soulève et soulèvera longtemps encore.

X.

Introduction à l'étude de la science du droit (Essais et Conférences), par sir Frederick Pollock. Trad. avec autorisation de l'auteur. Paris, Thorin et fils, 1893, in-8 de 583 p.

Le livre en question fait partie de la *Bibliothèque de l'histoire du droit et des institutions*. Il est formé d'une collection de conférences faites par l'auteur et dont quatre seulement avaient été publiées en anglais. Le traducteur y en a joint trois autres, lesquelles ne feraient point partie du même volume. L'édition française doit donc être reconnue comme beaucoup plus complète que l'anglaise.

Quoi qu'il en soit, un ouvrage composé de la sorte ne saurait offrir un caractère bien prononcé d'unité. Pour mieux dire, cette dernière ne résulte que d'une certaine analogie de nature entre les sujets traités.

Près de la moitié du volume est occupée par une *Introduction à l'histoire de la science politique*, moins abstraite que ne semble l'indiquer le titre.

L'auteur passe en revue tout ce qui a été dit et écrit au sujet de ladite science, depuis le temps de Socrate jusqu'à nos jours. Il rend plein hommage à Aristote, le premier, sans doute, qui ait traité la question d'une façon méthodique. Peut-être trouvera-t-on le conférencier un peu sévère pour le moyen âge, qualifié par lui de période essentiellement *impolitique*. A peine dit-il quelques mots de saint Thomas, dont la doctrine sur le principe de la souveraineté peut, aujourd'hui encore, être étudiée avec fruit. En revanche, le protestant ne se laisse-t-il pas un peu voir dans son jugement sur Frédéric II? Cet empereur, ennemi de la papauté et qui tendait à provoquer un schisme, lui est visiblement sympathique. Il reprocherait volontiers au Dante, comme un mauvais procédé, d'avoir colloqué le prince libre penseur dans son enfer.

M. Pollock salue dans Machiavel, mais sans d'ailleurs approuver ses principes, le père des études politiques dans l'Europe moderne. En effet, le procédé le plus efficace employé par le célèbre Florentin pour élever la politique à la dignité d'une science particulière, ç'a été de la séparer aussi radicalement que possible de la morale. Qu'il ait constaté l'efficacité pratique de certains moyens réprouvés par l'équité, rien de mieux. L'histoire, le plus immoral des spectacles, au dire de Montalembert, nous oblige à reconnaître qu'il était dans le vrai. Mais l'emploi de tel procédés, du moins il ne fallait pas le vanter ni l'excuser. A cet égard, Machiavel mérite de passer pour inexcusable. D'ailleurs, comme le fait ressortir M. Pollock, l'auteur du *Prince* nous enseigne bien plus l'art d'usurper et de garder le pouvoir qu'il ne nous en expose les origines et la philosophie. C'est, en un mot, un simple utilitaire, non un théoricien.

Chez Bodin et Hobbes, l'on commence à rencontrer une conception de l'État telle que n'avait pu l'avoir le monde féodal. Jusqu'à la Renaissance, la souveraineté se présente sous une forme quelque peu chaotique, la puissance du monarque étant limitée non par des lois toujours réformables, mais bien par la coutume immuable, du moins en principe. Partout apparaissent des autorités souveraines pour une portion plus ou moins infinitésimale, mais nulle part un individu ni un corps, fût-ce même l'Eglise, incarnant en lui la totalité de ce même pouvoir suprême. Enfin, le pa-

triotisme ne s'y peut guère présenter que sous une seule forme, la fidélité au chef ou seigneur suzerain.

Si Bodin témoigne d'une véritable largesse d'esprit en réprouvant l'esclavage, la persécution religieuse, en réclamant pour les citoyens le droit de voter l'impôt, Hobbes, lui, distingue nettement la légalité de la politique, ce qui est expédient ou sage de ce qui est autorisé par la loi positive. Par exemple, l'écrivain anglais se montre le précurseur de Rousseau en faisant dériver la société civile d'un contrat. Rien de moins acceptable qu'une telle théorie. Être gouverné constituant pour les mortels non un droit ni un privilège, mais simplement un besoin, le principe du pouvoir réside dans une sphère plus élevée que la volonté des intéressés. Voilà pourquoi les circonstances, aidées du temps, peuvent seules faire ce que l'imbécillité de tous les hommes réunis serait hors d'état de créer, à savoir une autorité régulière et légitime.

Un mot seulement en passant au sujet de Montesquieu, pour lequel Joseph de Maistre se montrait peut-être un peu avare de son admiration. M. Pollock accorde au publiciste français un éloge mérité. A titre de compatriote sans doute, nous le voyons faire la part bien large à Locke. Ce fervent admirateur des lois de son pays n'était plus fort éloigné de dériver les principes du droit naturel de ceux de la constitution anglaise.

En revanche, on ne saurait trop lire et méditer les pages consacrées à Burke. Les imaginations de Rousseau n'eurent pas d'adversaire plus décidé que ce grand penseur doublé d'un homme de bien. Ennemi de l'absolutisme, il n'en était pas pour cela davantage partisan de la Révolution française. Ce qui l'en éloignait, ce n'étaient pas seulement les crimes par elle commis, c'est qu'elle représentait la violence et la négation du droit positif, choses toujours criminelles, du moins en principe, au sein d'une société policée. On fonde la liberté politique, non en la revendiquant les armes à la main, mais en sachant, au besoin, souffrir pour elle. Les seules causes sûres de vivre sont celles qui enfantent non des révoltés, mais des martyrs.

De peur d'être trop long, passons sur ce que dit M. Pollock des écrivains politiques contemporains. Nous signalerons comme un chef-d'œuvre d'analyse et de fine critique le passage intitulé : « Les lois de la nature et celles de l'homme. » Impossible d'exposer d'une façon plus frappante le contraste existant entre elles. Ce serait encore faire trop d'honneur aux prescriptions de nos codes, si difficiles à appliquer, que d'y voir même une caricature des lois immuables édictées par le créateur.

La *théorie de la persécution*, et spécialement de la persécution religieuse, fait ressortir les motifs qui ne permettent guère à l'État de s'immiscer dans les affaires de conscience. D'abord, il faudrait être toujours sûr de la haute vertu des persécuteurs. Quoi de plus révoltant que de voir un coquin orthodoxe envoyant au supplice de braves gens coupables simplement de ne pas penser comme lui? Dieu seul, disait Tibère, est en état de venger ses injures. Tant que le pouvoir n'aura pas trouvé un procédé infaillible pour envoyer les gens au ciel malgré eux, le plus sûr sera de laisser chacun faire son salut comme il l'entend.

Le passage consacré au *Home rule et à la souveraineté impériale* est, surtout pour nous, d'un intérêt palpitant.

La question irlandaise s'y trouve traitée d'une façon substantielle et qui cependant ne nous satisfait pas tout à fait. M. Pollock indique bien les raisons qui pourraient rendre dangereuse l'autonomie accordée à *l'Ile sœur*. Est-ce bien ainsi que se pose le problème? Il ne s'agit pas de savoir si le peuple de la verte Erin est en état de faire bon usage des libertés qu'on va lui octroyer, mais simplemeat s'il est possible de les lui refuser plus longtemps. Il est bizarre de voir les cultivateurs d'Irlande réclamer, comme retour à l'ancien état de choses, un droit de propriété sur des terres dont ils ne jouissaient pas du temps de leurs chefs indigènes, dont ils n'ont en réalité jamais joui. Mais n'ont-ils pas assez souffert pour qu'on leur passe quelques caprices?

Ne possèdent-ils pas, en définitive, autant de droits à élever des prétentions exagérées que n'en ont eu jadis les Anglais à les maltraiter cruellement? C'est le juste châtiment des régimes qui furent longtemps oppresseurs, de ne plus pouvoir faire preuve d'équité qu'à leurs risques et périls.

Cela dit, il ne nous reste qu'à remercier le traducteur, empêché par un véritable excès de modestie de signer de son nom. Il mérite réellement la gratitude du public français pour avoir mis à sa portée les si intéressantes conférences de sir Frederik Pollock.

Cte DE CHARANCEY.

La Question italienne, période de 1814 à 1866. *Aperçu d'histoire politique et diplomatique*, par G. GIACOMETTI. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, in-12 de 394 p.

Sous ce titre, M. Giacometti publie un aperçu historique des principaux événements qui ont précédé la formation du royaume d'Italie.

La pensée de l'auteur, ainsi qu'il le déclare lui-même dans la préface, est une pensée de conciliation, et son but de favoriser l'expansion des idées de solidarité latine. Après avoir démontré que la politique des trois tronçons, suivie par Napoléon III, a abouti à l'écrasement de la France en 1870, M. Giacometti pense qu'un autre groupement des États de l'Europe, basé sur la communauté de race, de religion et de civilisation, serait réalisable. Dans cette combinaison, l'union des peuples latins pourrait lutter avantageusement contre les deux autres groupes formés par les peuples de race slave et de race germanique.

Ce programme une fois adopté, l'auteur nous trace, avec sa compétence reconnue, un tableau de la situation de l'Italie avant 1859 ; il énumère les faits qui prouvent la rigueur du système gouvernemental de l'Autriche dans les provinces italiennes soumises à l'empire, l'état prospère du grand-duché de Toscane et des duchés de Parme et de Lucques, sous la domination des maisons d'Autriche et de Bourbon, ainsi que les funestes conséquences de leur docilité aux ordres envoyés de Vienne; enfin l'attitude prise par le Piémont, son attachement aux idées libérales depuis l'avènement de Charles-Albert.

Les négociations qui ont précédé et suivi la paix de Villafranca sont étudiées avec soin et exposées avec une grande clarté; aussi j'estime que l'ouvrage de M. Giacometti sera utile aux personnes qui désirent connaître l'histoire de cette époque.

Fidèle à son programme, l'auteur, qui est Français, pense que les Italiens et les Français n'ont, en réalité, aucun sujet qui les divise, sinon la

triple alliance; mais l'Italie a sacrifié ses véritables intérêts en s'alliant à l'Autriche et à l'Allemagne; il conviendrait pour elle de se rapprocher le plus tôt possible de son alliée naturelle, la France.

D'après le programme de M. Giacometti, l'abaissement des frontières douanières serait peut-ère un moyen d'arriver à une confédération latine capable de contre-balancer en Europe l'influence germanique. Malheureusement, un traité récemment renouvelé retarde l'exécution de ce plan pour plusieurs années encore. Il faut dire aussi que les populations paraissent plus éloignées que jamais de désirer un rapprochement.

Reste la question de la papauté, que l'auteur semble reléguer au second plan. Nous ne doutons pas que M. Giacometti, qui est catholique, et qui connaît à fond, non seulement la question italienne, mais encore la situation faite à la papauté par le régime de la loi dite des garanties, ne reconnaisse la nécessité de donner au chef de l'Église l'indépendance souveraine, indispensable pour gouverner en toute liberté les catholiques fort nombreux dans les trois familles européennes.

A. d'Avril.

—

L'Italia dalla caduta di Napoleone I (1815) all' anno 1892, par John Webb Probyn, traduction autorisée par Sofia Fortini Santarelli. Florence, Barbera, 1892, in-12 de xiv-422 p.

Comme livre d'histoire, l'*Italia* est un ouvrage d'un tissu solide, sobre d'appréciations, bien documenté; il ne contient pas trop d'erreurs, et l'on en compterait moins s'il n'y régnait une hostilité visible contre le catholicisme. Ainsi, dans le conflit entre Cavour et l'autorité religieuse, il ne s'agissait pas de savoir si les mesures ordonnées par le ministre dÉtat étaient en soi opportunes, mais s'il avait le droit d'agir, comme il l'a fait, de sa propre autorité, sans une entente préalable avec le Saint-Siège. Comme protestant, M. Probyn ne pouvait pas envisager la chose sous son véritable jour : il appartenait au traducteur de signaler cette incompétence chronique. A propos de l'article II de la loi dite des garanties, l'auteur présente une observation qui, par cela même qu'elle est exacte, ne fait pas honneur à d'autres gouvernements, à savoir que l'exercice de la mission de l'Église est plus entravée dans certains pays, notamment en France, qu'en Italie, où « aucun appel contre des dispositions de discipline spirituelle dans l'Église ne sera accepté par aucune autorité civile. » M. Probyn raconte d'une façon édifiante la fin de Cavour : « Je me suis confessé, dit-il, et j'ai reçu l'absolution. Dites-le. Je désire que le bon peuple de Turin sache que je meurs chrétien » (p. 329).

Dans le domaine politique, je devrai signaler quelques erreurs. Marie-Christine, première femme de Ferdinand II, est présentée comme laide, « bigote » et peu populaire, tandis que c'était une sainte, belle et aimée du peuple. Le portrait tracé par M. Probyn s'appliquerait à la seconde femme du roi. — Rosmini n'a pas été consulteur de l'Index. —L'appréciation du rôle de la France n'est pas très exacte, non plus que celle du caractère de Carlo-Alberto. Enfin M. Probyn paraît quelque peu candide lorsqu'il opine que Victor-Emmanuel fut sincère dans l'effort qu'il tenta pour empêcher Garibaldi de renverser François II. La destinée ne servit pas

si bien le roi de Piémont sans qu'il prît la peine de l'y aider.

Par contre, l'auteur est fondé à faire ressortir ce qu'offre d'incohérent et de peu loyal la conduite du ministère autrichien qui, après avoir encouragé l'attitude de Pie IX, répondit à la notification de l'entrée des Italiens à Rome par une déclaration du trop célèbre Beust, portant que son gouvernement était satisfait des idées exprimées dans la notification, etc. (p. 368).

Le volume se termine par une statistique du développement économique et par la comparaison des charges publiques en France et en Italie. Les observations que j'aurais à présenter n'ont pas leur place dans ce recueil historique.

A. d'Avril.

Giuseppe Mazzini e l' unità italiana, par A. comte de Schack, traduction autorisée de G. Canestrelli. Rome, Società Laziale, 1892, in-12 de 320 p.

Le traducteur présente, dès le début, Mazzini au peuple italien comme son « Verbe humain, » comme le meilleur et le plus fort des fils de l'Italie. Il s'y montre, comme l'auteur dans le récit, plutôt panégyriste qu'historien. M. Canestrelli donne le portrait de F. de Schack : le comte a été élevé par un professeur mystique et illuminé. Dans sa jeunesse, Schack fut lui-même en proie à des extases d'un mysticisme panthéiste. Il enfouit une nature sentimentale dans la carrière diplomatique, qu'il abandonna par dégoût en 1851, pour se livrer à des études de poésie lyrique. Aussi est-ce plutôt en poète qu'en historien qu'il admire et nous présente Mazzini, quoique personne ne professe plus aujourd'hui l'engouement de la première heure : les Italiens libéraux, qui ont travaillé efficacement à l'unité, appellent Mazzini « la mouche du coche. » C'est seulement dans le parti « noir » qu'on s'attarde à le considérer comme un personnage influent.

En fait, Mazzini fut un sectaire envieux, un type parfait du singe qui envoie Raton tirer les marrons du feu ; il n'eut jamais la pensée de s'aller battre, comme Garibaldi, un condottiere, un fou, une « bête, » mais convaincu et brave. L'auteur avoue que, pendant que les autres se battaient, Mazzini restait caché afin de mieux activer le mouvement !

Les premières pages, une étude sérieuse sur l'Italie antique et moderne, sur ses aspirations à secouer toute domination étrangère, auraient dû se rattacher non à Mazzini, mais plutôt à l'un des zélateurs dévoués et habiles du mouvement, à Cavour ou à La Marmora.

A peine enrôlé dans le carbonarisme par un faux adepte, Mazzini est dénoncé et emprisonné à Savone. Il reconnaît lui-même que sa prison n'était pas un cachot : une belle vue, des livres — dont M. de Schack trouve le choix un peu restreint, — une Bible, un Tacite, un Byron ! puis des plumes et de l'encre, dont il se sert pour combiner le plan d'une branche italienne de la franc-maçonnerie : « la jeune Italie. » L'auteur considère Mazzini comme l'agent principal de l'unification. La nation, dit-il, reconnaît à Garibaldi un égal poste d'honneur, tandis que, à côté de ces deux, Cavour, d'Azeglio et Balbo ne sont que « des étoiles de seconde grandeur ; » mais en réalité, si l'Italie n'avait eu que Mazzini et Garibaldi, l'unité ne serait point faite.

M. de Schack voit aussi en Mazzini

un homme religieux, bien qu'ennemi du catholicisme. Celui qui aurait dit cela à Mazzini en aurait reçu l'explication qu'il donna à un ami qui lui demandait pourquoi il parlait de Dieu aux Italiens : « Ils y croient encore ! dit-il ; il faut les faire marcher avec des illusions : la république ne peut pas être athée d'un coup pour s'établir solidement. » Mazzini était panthéiste et ambitieux, nullement idéaliste. Il eut, avant tout, la haine de caste. Petit bourgeois, à une époque où l'on ne parvenait pas à sortir de sa sphère, dévoré de l'ambition d'être un homme d'État, il voulut l'unité, croyant que c'était le chemin pour arriver à la république. Son patriotisme était si peu sincère que, voyant l'unité accomplie sous la maison de Savoie, il regrettera une transformation qui ne réalise pas son rêve de Rome capitale d'une république « mondiale » et anticatholique.

M. de Schack affirme que Mazzini, en 1848, organisa à Rome un admirable gouvernement, ordonné, logique, fort : aucune allusion n'y est faite aux dissensions civiles, aux querelles des Triumvirs, au désordre de la milice. L'auteur n'est pas tendre envers Napoléon III : il nie la sympathie pour l'Italie de l' « aventurier, » qui ne cherche, en Italie comme au Mexique, que le moyen de se maintenir au pouvoir par la gloire extérieure. Il en veut à la France, dont l'association avec la maison de Savoie a fait une Italie royale.

Le style de M. Canestrelli est coulant et ne manque pas de grâce : il n'a rien de la raideur ordinaire des traductions.

A. d'Avril.

Un ami de Pétrarque. *Lettres de Francesco Nelli à Pétrarque*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Henry Cochin, avec une introduction et des notes. Paris, Honoré Champion, 1892, pet. in-8 carré de 324 p., avec fac-similé.

Une élection qui fait grand honneur au département du Nord vient d'introduire M. Henry Cochin dans la grande vie politique, en même temps que son vaillant aîné passait du petit parlement de l'Hôtel de ville au grand parlement du Palais-Bourbon. L'exemple de M. Henry Cochin montrera une fois de plus que la haute culture intellectuelle ne gâte jamais rien, et qu'on ne sera pas moins bon député pour avoir été et pour être un très fin lettré et un érudit de premier ordre. Le charmant volume que nous annonçons et les beaux discours que nous entendrons feront la preuve complète, à demi donnée, à demi promise, de cette *compatibilité d'humeur* entre les lettres dans ce qu'elles ont de plus désintéressé et de plus délicat, et la politique dans ce qu'elle a de plus actif et, au besoin, de plus militant.

M. Henry Cochin, qui a promené son pénétrant et sympathique esprit sur plus d'une littérature, l'a fixé avec prédilection sur la littérature italienne et très particulièrement sur Pétrarque. Il est probablement, avec M. Pierre de Nolhac, l'homme de France qui connaît le mieux ce merveilleux charmeur. Et c'est pour le mieux faire connaître qu'il a pris le soin de déchiffrer, de publier, d'expliquer par une introduction très instructive et très attachante, par de savantes recherches chronologiques, par des notes précieuses, les trente lettres latines qu'adressa à Pétrarque l'un des plus chers amis de son âge

mûr, l'un des plus fervents admirateurs de son génie, l'un des plus ardents propagateurs de sa gloire, Francesco di Nello Rinucci, prieur de l'église des Saints-Apôtres, à Florence.

Le Pétrarque que Nelli aima d'une tendresse passionnée et qu'il admira avec un enthousiasme sans mesure, n'est point le Pétrarque du *Canzoniere*, le chantre et l'adorateur de Laure; c'est le Pétrarque désabusé et assagi par la mort de l'idole, tel qu'il le rencontra pour la première fois à Florence, sur le chemin de Rome, où il se rendait en pèlerin et en pénitent pour faire son jubilé en 1350. Ce Pétrarque-là était alors dans toute sa gloire, une gloire toute classique et latine où n'entraient pour rien les poésies en *lingua vulgare* qui devaient cependant l'immortaliser. Ce que le XIVe siècle célébra en Pétrarque avec une exaltation que nous avons quelque peine à comprendre, ce fut exclusivement le prosateur cicéronien tel qu'il se révélait dans ses *epistolæ*, écrites pour le public aussi bien que pour leurs destinataires, le poète virgilien des *Églogues* et de l'*Africa*, enfin le restaurateur intelligent et passionné des lettres antiques.

La correspondance latine du bon Nelli avec l'illustre ami qui l'avait, pour ainsi dire, ensorcelé est, à cet égard, un document infiniment curieux et jette un jour très vif sur l'état des esprits pendant cette première Renaissance qui avait déjà eu sa préface trente ans plus tôt, lorsque Dante songeait à écrire sa *Divine Comédie* en hexamètres latins. Cet excellent prêtre, dont la piété sincère apparaît discrètement en plusieurs endroits, est en même temps atteint par la double idolâtrie de l'antiquité classique et de Pétrarque lui-même. Il lui arrive d'attester *les dieux immortels*, et de nommer Pétrarque comme étant presque l'un d'eux : *nomen et numen*. La seconde idolâtrie n'est qu'une hyperbole d'amitié. La première est purement littéraire, et le fond chrétien est encore très solide. Mais cela annonce de loin le paganisme du XVIe siècle.

Littérairement ces lettres sont des thèmes latins; elles ont été pensées en *lingua vulgare* et traduites en langue classique tantôt avec une facilité heureuse, tantôt avec une gaucherie laborieuse et incorrecte. A ce titre encore elles ont un véritable intérêt documentaire. — Il va sans dire que les citations ou adaptations des auteurs familiers à Nelli y surabondent. M. Henry Cochin en a relevé vingt-sept de Virgile et dix-huit d'Horace. J'ai pris la liberté de lui en signaler plusieurs autres, en vue d'une seconde édition que son livre ne peut manquer d'atteindre. Et je lui signale en même temps deux *addenda* désirables. Le premier serait une liste des *incorrections favorites* de Nelli; il y en a d'étonnantes et qui reviennent sans cesse. Le second, beaucoup plus important, consisterait à donner, au lieu d'une correspondance *unilatérale*, suivant son expression ingénieuse, les réponses de Pétrarque à côté des lettres de Nelli, et les lettres de Pétrarque auxquelles Nelli répond. Cette addition doublerait, il est vrai, le texte, mais elle ferait plus que doubler l'intérêt.

AMÉDÉE DE MARGERIE.

Le Gérant : A. VILLIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-QUATRIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1893

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1893

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.



